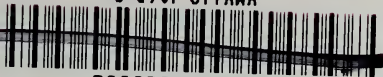


U d/of OTTAWA



39003001928489

16-8-57



Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

LES
GRANDS ÉCRIVAINS
DE LA FRANCE

NOUVELLES ÉDITIONS

PUBLIÉES SOUS LA DIRECTION

DE M. AD. REGNIER

Membre de l'Institut

MÉMOIRES

DE

SAINT-SIMON

TOME XII

PARIS. — TYPOGRAPHIE A. LAURE
Rue de Fleurus, 9

MÉMOIRES
DE
SAINT-SIMON

NOUVELLE ÉDITION

COLLATIONNÉE SUR LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE

AUGMENTÉE

DES ADDITIONS DE SAINT-SIMON AU JOURNAL DE DANGEAU
et de notes et appendices

PAR A. DE BOISLISLE

Membre de l'Institut

Et suivie d'un Lexique des mots et locutions remarquables

TOME DOUZIÈME

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1896

Tous droits réservés

MEMOIRS

OF

SAVAT-SIMON

BY

JOHN W. ...

...

...

...

...

...

...

...

PARIS

DC

130

.52A18

1879

V. 12

MÉMOIRES

DE

SAINT-SIMON

Cette année commença¹ par un acte de bonté du Roi dont il est vrai qu'il auroit pu s'épargner la matière. Puy-sieux, ambassadeur en Suisse, avoit son frère, le chevalier de Sillery, attaché de toute sa vie au prince de Conti, plus de cœur encore que d'emploi. Il étoit son premier écuyer, et intimement avec son frère². La conduite de Mme de Nemours, de ses gens d'affaires, et de ses partisans à Neuchâtel, avoit fort embarrassé les vues et les démarches de ce prince, et souvent déconcerté tous ses projets³. Il étoit ardent sur cette affaire, dont⁴ ses envieux lui reprochoient que la richesse lui tenoit bien plus au cœur que n'avoit fait la couronne de Pologne⁵. Puy-sieux le servit autant, et plus même que ne lui per-

1704.
Duchesse
de Nemours
rappelée.
[Add. S^tS. 516]

1. *Journal de Dangeau*, 9 janvier, tome IX, p. 430.

2. Tome I, p. 256. Il avait changé son titre de chevalier contre celui de comte en épousant Mlle Bigot, en 1697 : tome IV, p. 195.

3. Voyez, en dernier lieu, notre tome VII, p. 2 et 3.

4. La première lettre de *dont* surcharge une *s*.

5. Allusion au voyage de 1697, où Sillery avait accompagné son maître, après s'être préalablement marié. — La principauté de Neuchâtel rapportait environ cent cinquante mille livres par an.

mettoit son caractère, et l'impartialité du Roi entre les prétendants¹. Il n'y en avoit aucun de plus opposé au prince de Conti, ni de plus aimé et autorisé à Neuchâtel, que Mme de Nemours, qui possédoit ce petit État depuis si longtemps, et qui en vouloit disposer en faveur de ce bâtard de Soissons qu'elle avoit déclaré son héritier², et de ses filles³. Elle fut desservie auprès du Roi, et Puy-sieux l'eut beau à la donner comme peu mesurée avec un prince du sang, et trop altière sur l'exécution des ordres du Roi dans sa conduite : si bien qu'enfin elle fut exilée en sa maison de Coulommiers⁴. Elle en reçut l'ordre et l'exécuta sans se plaindre, avec une fermeté qui tint encore plus de la hauteur, et, de ce lieu, agit dans ses affaires

1. Voyez, parmi les très nombreux documents diplomatiques émanés de Puy-sieux, et que les gazettes de Hollande reproduisaient régulièrement, ceux de l'année 1699, dans la *Gazette d'Amsterdam*, n° xvii-xxiv, et le discours de l'envoyé extraordinaire d'Angleterre au prince de Conti et à la duchesse, dans la copie des *Dépêches vénitiennes* de la même année, ms. Ital. 1916, p. 26-29. Le prince avoit fait alors saisir l'hôtel de Soissons et divers autres biens de la duchesse, prétendant qu'elle lui redevait douze cent mille livres, tandis qu'elle-même se disoit sa créancière de six cent mille livres sur la succession de Mme de Guise.

2. Tomes II, p. 227 et 504-505, et X, p. 571.

3. Les deux filles qu'il avoit eues de son mariage avec la fille de Luxembourg étoient : 1° Louise-Léontine-Jacqueline de Bourbon, née en octobre 1696, qui épousa en 1710 l'héritier du duc de Montfort et mourra le 11 janvier 1721 ; 2° Marie-Anne-Charlotte, née le 26 septembre 1701, et qui mourra le 23 août 1711. — Saint-Simon a oublié de mentionner, en 1703, la mort du père (8 février), quoique Dangeau en eût parlé à la date, et que lui-même n'y eût pas manqué non plus dans la notice du duché de NEMOURS (*Écrits inédits*, tome VII, p. 410-414). La veuve étoit brouillée avec Mme de Nemours, à ce que dit Dangeau (année 1703, tome IX, p. 115-116).

4. C'est ce qui a été raconté dans le tome VII, p. 2. On a vu qu'avant de faire la donation au bâtard des souverainetés de Neuchâtel et de Valengin, Mme de Nemours lui avoit également transféré la propriété de Coulommiers ; mais elle n'avoit pas obtenu que le Roi consentit à se laisser présenter le nouveau prince, ni même à reconnaître son titre : *Histoire journalière*, ou *Gazette de la Haye*, correspondance de Paris, 2 mars 1699 ; ms. Clairambault 719, p. 403.

avec la même vivacité et aussi peu de mesure contre¹ le prince de Conti, sans qu'il lui échappât ni plainte, ni reproche, ni excuse, ni le moindre desir de se voir en liberté². A la fin on eut honte de cette violence, qui duroit depuis trois ans³, sur une princesse de plus de quatre-vingts ans, et pour des affaires de son patrimoine. Elle fut exilée sans l'avoir mérité, elle fut rappelée sans l'avoir demandé⁴. Elle⁵ vit le Roi deux mois après, qui lui fit des honnêtetés, et presque des excuses⁶.

Nangis⁷, le favori des dames, épousa, dans les premiers jours de cette année⁸, une riche héritière fille du frère de l'archevêque de Sens la Hoguette⁹.

Mariage
de Nangis
et de Mlle de
la Hoguette.

1. *Contre* a été écrit en interligne, au-dessus de *sur*, biffé.

2. On a vu cependant qu'elle avait obtenu, en octobre 1700, la permission de venir auprès de Louvres, dans le château du marquis de Rothelin (*Gazette d'Amsterdam*, 1700, n^{os} LXXXV et LXXXVII; Arch. nat., M 825, n^o 117, lettre de la duchesse au Roi).

3. Ces cinq derniers mots ont été ajoutés en interligne.

4. On sut ce rappel le 28 décembre 1703 (*Sourches*, tome VIII, p. 253), et, le 6 janvier, la duchesse « arriva en grand cortège dans sa chaise, suivie d'un chariot plein de porteurs. Il y avoit dix carrosses, quatre chaises roulantes et deux cents chevaux des habitants de Coulommiers venus jusqu'au faubourg Saint-Antoine; le badaud devant l'hôtel de Soissons. On croit qu'il est question de quelque complaisance pour les Suisses, bien aises de son retour, et d'un projet de mariage du petit prince de Rohan, petit-fils de M. et Mme de Soubise, âgé de huit ou neuf ans, avec Mlle de Neuchâtel, qui en a six. » (*Dangeau*, tome IX, p. 402, avec l'Addition et avec la lettre de la marquise d'Huxelles au marquis de la Garde datée du 7 janvier 1704.)

5. Toute cette phrase a été ajoutée après coup, à la suite du paragraphe.

6. Le 10 février (un mois après), « Mme de Nemours vit le Roi dans sa chambre au sortir de son souper. S. M. lui parla avec beaucoup de bonté, et lui dit qu'il avoit été fâché de lui faire de la peine, et qu'à l'avenir il lui feroit les plaisirs qu'il pourroit. » (*Dangeau*, p. 430.)

7. Tome III, p. 173. — Voyez ci-après, p. 271.

8. Dans les premiers jours de l'année suivante, le 8 janvier 1705, après bien des difficultés : *Dangeau*, tome X, p. 175 et 228; *Sourches*, tome IX, p. 120, 130 et 156; *Mercure*, novembre 1704, p. 302-306; *la Marquise d'Huxelles*, p. 202 et 203. Le Roi avait signé le contrat le 4.

9. Marie-Marguerite Fortin de la Hoguette : tome VIII, p. 282.

Mariage
du vidame
d'Amiens
et de Mlle de
Lavardin.

En même temps il s'en fit un autre¹ qui surprit un peu le monde : ce fut celui du vidame d'Amiens², second fils du duc de Chevreuse, avec l'aînée des deux filles³ que le marquis de Lavardin avoit laissées⁴ de son second mariage avec la sœur du duc et du cardinal de Noailles, laquelle étoit morte devant lui. Ces filles, d'un nom illustre, mais éteint, étoient riches par la mort de leur frère, tué, comme on l'a vu⁵, à la bataille de Spire. Elles étoient sous la tutelle des Noailles, qui seuls pouvoient disposer d'elles. Le duc de Noailles avoit, depuis longues années, de ces procès piquants avec M. de Bouillon, pour la mouvance de ses terres du vicomté de Turenne⁶. Ils avoient pris toutes sortes de formes dans cette longue durée, et pour les tribunaux et pour la conciliation⁷. M. de Chevreuse

1. Un autre mariage.

2. Tome V, p. 345. Le vidame a quitté en 1702 son régiment de dragons pour acheter la sous-lieutenance de la compagnie des chevau-légers du Roi, commandée alors par son père, et il en aura le commandement en septembre 1704, après son frère aîné Montfort. Voyez ci-après, p. 210.

3. Marie-Anne-Romaine de Lavardin : tome XI, p. 62 et 64. Le mariage eut lieu le 22-23 janvier, à la Paroisse : *Dangeau*, p. 416 ; *Sourches*, p. 266 ; *Mercur* de janvier, p. 346-349, et de février, p. 275-281.

4. *Laissée*, au singulier, dans le manuscrit.

5. Tome XI, p. 303-304.

6. Selon le Mémoire de l'intendance de Limoges dressé en 1698, la vicomté de Turenne, des plus nobles et plus grandes terres du Royaume, étoit une ancienne souveraineté qui jouissait encore de droits régaliens, confirmés en dernier lieu par des lettres patentes de mai 1656 dont il nous sera parlé en 1707. Tandis que le Roi n'y percevait rien, MM. de Bouillon touchaient plus de trente mille livres de la taille seule, sans compter les autres droits, qui faisaient un ensemble de quatre-vingt mille livres au dire du duc de Luyne (*Mémoires*, tome I, p. 260). Il y avoit des états comme dans les grandes provinces, et des privilèges qui attiraient beaucoup d'immigrants. Aussi la population fut-elle désolée lorsque, sous Louis XV, en 1738, l'État acheta la vicomté au duc de Bouillon, pour le prix de quatre millions deux cent mille livres, calculé au denier soixante (*ibidem*, tomes I, p. 402, et II, p. 86-87).

7. Il en a déjà été parlé deux fois : tomes IV, p. 77-79, et VII, p. 83.

s'en étoit fort mêlé, et les choses sembloient fort adoucies, lorsque, depuis peu, M. de Bouillon fit envoyer des troupes dans cette vicomté¹, pour y châtier une révolte de plusieurs vassaux contre lui, qu'il publia excités et protégés par M. de Noailles. L'éclat entre eux se renouvela². M. de Noailles en fut peiné; M. de Chevreuse s'entremît encore, et on prétendit que les Noailles se hâtèrent de proposer et de brusquer ce mariage pour gagner M. de Chevreuse et sortir d'affaires par son moyen³. Le vidame avoit père et mère, et un frère aîné⁴ qui avoit des enfants, force dettes du père⁵ et du frère, et la succession⁶ du duc de Chaulnes, qui le regardoit après M. de Chevreuse⁷, fort obérée. On ne lit point dans l'avenir, et personne n'imaginait alors que ce cadet vidame auroit la charge de son père, seroit fait duc et pair et deviendrait maréchal de France.

Il faut ici placer l'époque de la cessation des visites de Mme la duchesse d'Orléans aux dames non titrées⁸, et reprendre cette matière de plus haut. Jusqu'en 1678, la

Visites du Roi,
de la Reine
et des filles
de France, etc.;

1. Ici, *vicomté* est féminin, quoique masculin plus haut.

2. C'est seulement en novembre 1707 que ce fait se produira et renouvellera le litige entre les deux maisons (*Dangeau*, tome XII, p. 7).

3. M. de Chevreuse et Fénelon, ayant réussi à améliorer considérablement le caractère de ce fils, cherchaient, depuis deux ou trois ans, à le marier (*Correspondance de Fénelon*, tome I, p. 113-115). Il avait été question de la fille de Chamillart (voyez nos tomes IX, p. 343, note 4, et X, p. 402, note 5), puis de Mlle Brûlart (ci-après, p. 335), et même, en février 1702, le *Mercur*e avait annoncé (p. 280-281) le mariage du vidame avec cette fille du marquis de la Chesnelaye que nous avons vue épouser en 1703 le vieux duc de Gesvres.

4. Le duc de Montfort, qui mourra ci-après, p. 206-210.

5. Nous verrons quel mauvais administrateur était M. de Chevreuse.

6. *La succession* surcharge le bien. — 7. Tome V, p. 345.

8. C'est un article de *Dangeau*, p. 409, 17 janvier 1704, à propos du mariage Roye (ci-après, p. 10), qui lui inspire cette courte digression. Il y a deux autres articles analogues aux 26 janvier et 8 février 1705.

* *Du* corrige *de*, et les quatre derniers mots de la manchette semblent ajoutés après coup.

époque
de
leur cessation.
[Add. S^sS. 517,
518 et 519]

Reine alloit voir les duchesses à leur mariage, à leurs couches, à la mort¹ des parents dont elles drapoint². Le Roi avoit cessé de venir exprès à Paris, quelques années auparavant, et les avoit toujours visitées jusque-là, même les ducs³. Il haïssoit le duc de Lesdiguières⁴, de l'orgueil duquel il étoit choqué. C'étoit un seigneur qui, par soi et par l'héritière de Retz qu'il avoit épousée, se trouvoit des biens immenses, qui dépensoit plus qu'à proportion, et qui, avec le gouvernement de Dauphiné, où il étoit adoré, et qu'il avoit⁵ eu après ses pères depuis le connétable de Lesdiguières, faisoit sa cour comme autrefois, et non comme le Roi vouloit qu'on la lui fit⁶. Avec une brillante valeur, des talents pour la guerre, et ceux encore d'y plaire, il avoit capté les troupes⁷. Avec moins de vent⁸ et plus de réflexion, c'eût été un homme⁹, en tout temps, dans

1. La première lettre de *mort* surcharge un p.

2. C'est ainsi que, le 7 décembre 1670, Marie-Thérèse alla voir la duchesse de Brissac, qui venait de perdre sa mère, la première duchesse de Saint-Simon (*Gazette*, p. 1192).

3. Il dira plus tard, en 1709, que la dernière visite du Roi fut pour la mort du maréchal-duc de Gramont, en 1678.

4. François-Emmanuel, duc de Lesdiguières, mort en 1681, père de celui que nous venons de voir mourir en 1703, a déjà passé dans notre tome III, p. 17. Voyez les *Écrits inédits*, tome VI, p. 18-22.

5. *Avoit* surcharge *te[noit]*.

6. Ézéchiél Spanheim dit, en 1690 (*Relation de la cour de France*, p. 156-157), que, comme grands seigneurs et de grand air, après les Longueville, Guise, Épernon, Candalle, « il n'y a eu..., d'ailleurs avec quelque différence, que le feu prince de Turenne et le maréchal-duc de Gramont, et, en dernier lieu, le feu duc de Lesdiguières, qui surent se distinguer à la cour et s'y attirer une considération particulière par les manières, par la dépense, et par le bon accueil qu'ils faisoient également aux François et aux étrangers. »

7. En 1676, n'ayant pas été fait lieutenant général comme il y avait compté, il s'était retiré du service (*Lettres de Mme de Sévigné*, tome IV, p. 382 et 400), et il ne voulut plus reparaitre que comme volontaire, à la fin de la guerre. A cette époque, il portait encore le titre de duc de Sault; celui de Lesdiguières ne lui revint que de 1677 à 1681.

8. Au sens de vanité (*Dictionnaire de l'Académie*, 1718).

9. Cet emploi d'*homme*, pris absolument, est à remarquer.

un royaume. Il n'étoit pas moins considéré à la cour, et à la mode parmi les dames et dans le monde. Il mourut à trente-six ans, en mai 1681, d'une pleurésie qu'il prit pour avoir bu à la glace au sortir d'une partie de paume¹ à Saint-Germain². Le Roi, qui pourtant envoya de Versailles savoir de ses nouvelles, car cela étoit encore alors sur ce pied-là, ne put cacher son soulagement de cette mort. Il ne laissa qu'un fils unique, né en octobre 1678³, que nous avons vu, en son temps⁴, épouser une fille de M. de Duras, mourir sans enfants ensuite⁵, et laisser sa dignité au vieux Canaples, en qui enfin elle s'éteignit. Mme de Lesdiguières⁶ étoit une manière de fée qui dédaignoit tous les devoirs, qui par conséquent étoit peu aimée, et qui se consola aisément d'un⁷ mari qui ne vivoit pas uniquement pour elle, qui forçoit son humeur impérieuse et particulière par une maison toujours ouverte, et qui la laissoit maîtresse de tout dans la plus grande opulence. Ce fut donc par elle que le Roi commença à retrancher aux duchesses, et en même temps aux princesses étrangères, les visites de la Reine. Quelque soumise qu'elle fût en tout au Roi, quelque soigneuse qu'elle fût de lui plaire, quelque pure que fût sa vertu, sans jamais avoir donné lieu au plus léger soupçon, quelque incapable que fût d'ailleurs son génie⁸ doux et le plus borné de donner la moindre inquiétude, le Roi ne laissoit pas de s'importuner de son attachement pour les carmélites de la rue du Bouloy, où elle venoit souvent⁹.

1. Ci-après, p. 109.

2. *Gazette* de 1681, p. 300.

3. *Mercure* de novembre 1678, p. 34.

4. En 1696 : tome III, p. 15-19.

5. En 1703 : tome XI, p. 257-258.

6. La dernière héritière des ducs de Retz. Il a été parlé d'elle assez longuement à l'occasion du mariage de 1696.

7. *D'un* surcharge une *m.*

8. Au sens de tendances naturelles, comme nous l'avons déjà eu.

9. Cette maison, détachée en 1656 du grand couvent des carmélites de la rue Saint-Jacques, pour servir de lieu d'asile en cas de trou-

Ces filles en étoient devenues importantes : il se trouva des femmes qui, faute de mieux, s'intriguèrent¹ avec elles, et y voyoient la Reine; il y en eut même tout à fait de la cour². Le Roi voulut rendre ces visites plus rares pour rompre peu à peu ce commerce³. Le prétexte des visites à faire aux occasions servoit à se rabattre aux carmélites. Tout cela, joint avec ce goût inspiré par les ministres d'abaisser tout, fit de ce tout ensemble une occasion qui attira cette décision du Roi que la Reine ne visiteroit plus

bles, et aussi de lieu de retraite pour la Reine, fut érigée, par lettres de l'année 1663, en communauté indépendante, et c'est alors que Marie-Thérèse s'en déclara fondatrice (Arch. nat., X^{1A} 8663, fol. 438 v^o). Mlle de Montpensier, dans ses *Mémoires*, tome IV, p. 80-83, raconte les circonstances de cette fondation et les raisons qui attirèrent la Reine dans la nouvelle maison. Comparez le livre de l'abbé Duclos : *Madame de la Vallière et Marie-Thérèse*, p. 471-483, 866-869, etc.

1. *S'intriguer*, « se fourrer partout, ... se donner beaucoup de peine et de soin.... pour faire réussir une affaire » (*Académie*, 1718).

2. Mlle de Montpensier dit (p. 83) : « La Reine mère y alloit souvent ; elles la partageoient, sur la fin, avec le Val-de-Grâce. Elles avoient plus d'esprit, savoient plus de nouvelles, et étoient plus proches du Louvre, et, comme sa santé baissoit, la commodité lui faisoit mieux aimer les lieux où elle la trouvoit. La Reine y alla avec elle, au commencement ; elle s'y accoutuma à cause de la supérieure qui parloit espagnol, ce fut son couvent. Comme il est très petit, peu de gens y entroient ; elles étoient plus en liberté. Madame y alloit beaucoup aussi. Ce fut là où la Reine apprit par la comtesse de Soissons l'amour du Roi pour la Vallière. Elles l'entendirent, les carmélites, et ce fut par là que le Roi le sut, et pour quoi elle fut chassée. »

3. En 1677, la jeune Mademoiselle ayant été mal soignée par les dames de la rue du Bouloy, le Roi s'emporta. « Ah ! dit-il à son frère, ce sont les carmélites ! Je savois bien qu'elles étoient des friponnes, des intrigueuses, des ravaudeuses, des brodeuses, des bouquetières ; mais je ne croyois pas qu'elles fussent des empoisonneuses ! » (*Lettres de Mme de Sévigné*, tome V, p. 364 ; comparez tome VI, p. 381 et 419.) C'est à partir de 1680 que la *Gazette*, qui enregistrait toutes les visites des deux Reines à la rue du Bouloy, cessa d'en faire mention. Quand la Dauphine-Bavière arriva, on remarqua qu'elle alla au Val-de-Grâce, au faubourg Saint-Jacques, mais non à la rue du Bouloy. « Je crois qu'elles se pendront, » écrivait Mme de Sévigné (tome VI, p. 381).

que les princesses du sang¹. Sur cet exemple, Madame la Dauphine, qui a passé les dix années qu'elle a vécu en France grosse, en couche, ou malade de la longue maladie dont elle mourut en 1690, ne sortit point de Versailles et ne visita point; et, de l'un à l'autre, Madame, farouche et particulière, avec sa couche de gloire, n'en voulut pas faire plus que Madame la Dauphine. De là, Mme la duchesse de Bourgogne en usa de même², puis Mme la duchesse de Berry³. Monseigneur cessa aussi, comme le Roi, de faire des visites⁴; mais Monsieur n'y manquoit point

[Add. S-S. 520]

1. Dans son mémoire de 1711, sur les *Changements arrivés à la dignité de duc et pair*, Saint-Simon dit (p. 37) : « La Reine mère, après toutes les autres reines, n'y a jamais manqué (à visiter) que par absence éloignée ou par maladie. L'habitation de Saint-Germain estrangea un peu cette coutume, et encore plus le desir du Roi de diminuer et d'ôter à la Reine le commerce des carmélites, où elle alloit toujours quand elle venoit à Paris. La dernière fois que la Reine ait visité, ce fut la duchesse de Beauvillier en couche de sa seconde fille maintenant prieure perpétuelle des bénédictines de Montargis, et dans sa maison à Saint-Germain. La première fois que la Reine manqua de visiter, ce fut la duchesse de Lesdiguières Gondy, en couche à Paris de son fils unique, mort en Italie durant la dernière guerre qui s'y est faite et qui dure encore partout. Il fut dit alors que la Reine n'iroit plus. »

2. A l'occasion de la mort de sa belle-mère, Dangeau dit, le 26 janvier 1705 (tome X, p. 240) : « Mme la duchesse de Bourgogne vint voir Mme de Dangeau.... Cette princesse, en pareille occasion, ne rend aucune visite : elle ne fait cet honneur-là qu'à ses dames. Autrefois, la Reine alloit voir les princesses étrangères et les duchesses; mais cela est changé, et Mme la duchesse de Bourgogne ni Madame n'y vont plus. » Sur cet article, Saint-Simon, en dressant la table de son exemplaire du *Journal*, a fait cette réflexion : « Mme la duchesse de Bourgogne visite Mme de Dangeau sur la mort de sa mère, et ne visite plus que ses dames en ces occasions, quoique les duchesses, princesses, et les *Mémoires* devoient ajouter : les femmes des maréchaux de France, le fussent en ces occasions par la Reine, et pour de bien moindres. »

3. La fille de Mme la duchesse de Chartres, qui ne se maria qu'en 1710 : tome VI, page 321.

4. Nous voyons encore, en 1688 (*Dangeau*, tome II, p. 176), le Roi faire visite à la duchesse d'Arpajon sur la mort de son frère Beuvron.

à Versailles et à Paris, et les trois fils de Monseigneur à Versailles seulement, mais sans aller à Paris; ils alloient même quelquefois chez des dames non titrées, mais fort rarement, et par une distinction très marquée. Pour les petites-filles de France, elles alloient non seulement chez les dames titrées en toutes occasions, mais aussi chez toutes les dames de qualité¹; les trois filles² de Gaston n'y ont jamais manqué. Mademoiselle³, sous prétexte de ne faire de visites qu'avec Madame, n'alla point; mais Mme la duchesse de Chartres, puis d'Orléans, alla partout. Elle continua longtemps encore après la mort de Monsieur; puis, sous prétexte d'incommodité, après de paresse, et que ces visites ne finissoient point, elle se rendit plus rare chez les femmes non titrées, et finalement se laissa entendre, à ces mariages du marquis de Roye⁴, de Nangis, et du vidame⁵, qu'elle n'iroit plus chez pas une que chez celles à qui, par amitié seulement, et non plus par un devoir qui la fatiguoit, elle voudroit bien faire cette distinction⁶. On s'en plaignit, et ce fut tout. On vouloit plaire,

1. Dans ses *Anecdotes*, Segrain note avec étonnement que les princesses allaient voir la marquise de Rambouillet, quoique non duchesse (*Œuvres*, éd. 1723, t. I, p. 29).

2. Les trois filles du second lit.

3. Élisabeth-Charlotte d'Orléans, que nous avons vue épouser le duc de Lorraine en 1697.

4. Tome XI, p. 151 et 334.

5. Ci-dessus, p. 3 et 4. On avait également espéré, dit Dangeau, que la duchesse de Bourgogne irait voir Mme de Mortemart la nouvelle mariée.

6. Dangeau, toujours à l'occasion de sa belle-mère, dit, le 8 février 1705 (p. 252) : « Mme la duchesse d'Orléans vint voir Mme de Dangeau... Elle ne va plus voir les femmes de qualité dans ces occasions, prétendant en devoir user comme Madame. Elle dit à Mme de Dangeau qu'elle la venoit voir sans que cela tirât à conséquence pour les autres : elle n'avoit point été, en pareille occasion, voir la marquise de Roye, ni la vidame; mais elle a cru devoir venir chez la femme du chevalier d'honneur, qui a les mêmes honneurs que les maréchaux de France. » Quelque temps après (*ibidem*, p. 294), Mme la duchesse de Bourgogne alla chez ses amies du Lude et de Mailly, malades.

aller à Marly, et par conséquent ne se pas brouiller avec elle, quoique, à dire vrai, elle n'y influât rien¹; mais telle est la misère du monde. Le Roi mort et M. le duc d'Orléans régent, il se défit de tous devoirs et de toutes visites sous prétexte qu'il n'en avoit pas le temps, et Madame sa femme se laissa entendre qu'elle ne visiteroit plus que les princesses du sang. Ainsi elle fit comme la Reine, et, comme M. le duc d'Orléans étoit alors roi pour longtemps dans le bas âge du véritable, cela passa sans que personne osât souffler. Tels ont été les progrès sur les visites². Tout ce qui en est resté sont celles des princes et des princesses du sang, que les prétextes de Marly et d'autres absences retranchent tant qu'elles peuvent; mais, quelques usurpations qu'elles aient faites en tout genre, elles n'en sont pas venues encore, en 1741³, à déclarer qu'elles ne visiteroient plus, même les femmes non titrées.

Il faut dire tout de suite que, dans les premiers jours de cette année⁴, M. le prince de Conti perdit son second fils, à l'âge de sept mois⁵. On n'avoit point porté le deuil des enfants du Roi et de la Reine⁶, ni de ceux de Mon-

Deuils
d'enfants,
et leur cause.
[Add. S^t-S. 521]

1. Cet emploi de *rien* après *influier*, sans préposition, comme ci-après, p. 394, n'a pas été relevé par Littré.

2. Dès 1711, dans son mémoire sur les *Changements arrivés à la dignité de duc et pair* (*Écrits inédits*, tome III, p. 37-39), il avait consacré deux articles à la « Suppression de l'honneur de la visite de la Reine aux duchesses en toutes occasions et à toutes leurs couches, » et à la « Suppression des visites des filles de France aux duchesses. » Il est revenu ensuite plus en détail sur ces questions de cérémonial dans les Additions placées ici, puis dans la notice LESDIGUIÈRES, qui est imprimée au tome VI des *Écrits inédits*, p. 21-22.

3. Nous avons constaté que le récit de l'année précédente, 1703 (tome XI, p. 75, 140 et 257), avait été également rédigé en 1741.

4. *Dangeau*, p. 414; *Sourches*, p. 265; *Gazette*, p. 59; *Mercur* de janvier, p. 345-346.

5. Louis-François de Bourbon, comte d'Alais, ondoyé le 27 juillet 1703, tenu le lendemain sur les fonts par Monsieur le Duc et Madame la Princesse, mort le 20-21 janvier 1704, et inhumé le 22 aux Carmélites. Trois autres enfants étaient déjà morts en bas âge.

6. Tome V, p. 132, note 3.

sieur, morts en nombre jusqu'à l'âge de sept ans¹, ni fait de compliment sur ces pertes. Le desir de relever les bâtards avoit fait porter² le deuil d'un maillot³ de M. du Maine⁴, et lui faire des compliments : il n'y eut donc pas moyen de l'éviter pour celui du prince de Conti⁵. Au lieu d'un gentilhomme ordinaire que le Roi envoyoit toujours aux princes du sang⁶, il envoya un maître de sa garde-robe⁷ à Monsieur le Prince, qui le devoit avoir depuis qu'à la mort de Monsieur il avoit eu les honneurs de premier prince du sang⁸, et à M. le prince de Conti, qui, simple prince du sang, ne devoit avoir qu'un gentilhomme ordinaire. Cela fut fait pour les bâtards, à qui, dans les occasions, le Roi envoya, comme aux princes du sang, un maître de sa garde-robe; et, bien que, dans la suite, cela ne se fit pas toujours, il fut rare que les uns et les autres n'eussent pas le message d'un maître de la garde-robe.

Aux mêmes occasions où la Reine visitoit, et aux personnes qu'elle visitoit, même⁹ aux ducs et aux princes étrangers, qu'elle ne visitoit pas, le Roi envoie, jusqu'à

Messages
ou

envois.
[Add. S^t.S. 522
et 523]

1. En 1665, 1666 et 1676. — 2. L'initiale de *porter* corrige une *f*.

3. Cet emploi, par extension, de *maillot*, se retrouve plusieurs fois chez notre auteur, comme dans la correspondance de Mme de Sévigné et de ses amies.

4. En 1694 (tome V, p. 132, note 4), puis en 1698, pour un enfant de trois ans (tome VI, p. 6).

5. C'est ainsi que les choses se sont passées déjà en 1698 (tome V, p. 132), et nous avons vu alors que le prince de Conti avait lui-même demandé qu'on ne prit pas le deuil pour le premier enfant qu'il avait perdu, à quatre jours, en 1693. En 1709, le Roi prendra le deuil d'un enfant de l'électeur de Bavière, quoique n'ayant pas sept ans.

6. Comme aux gens titrés et à leurs parents. Voyez des exemples dans le *Journal de Dangeau*, tome VIII, p. 501-502, dans les *Mémoires de Sourches*, tome XI, p. 193, ou de *Luynes*, tome IV, p. 240-242, et comparez, dans les *Historiettes de Tallemant des Réaux*, tome I, p. 279, l'envoi d'un gentilhomme à Malherbe par la reine Marie de Médicis.

7. M. de Souvré. — 8. Tome VIII, p. 360.

9. *Mesmes*, dans le manuscrit. Il y a une remarque de Vaugelas sur l'emploi de cet adverbe avec ou sans *s* selon qu'il précède un pluriel ou un singulier.

aujourd'hui, un gentilhomme ordinaire : on lui présente un fauteuil, on l'invite à s'y asseoir et à se couvrir, on lui donne la main, on le conduit au carrosse, et les duchesses au milieu de leur seconde pièce. La Reine et les deux Dauphines envoient un de leurs maîtres d'hôtel : celui de la Reine étoit traité comme le gentilhomme ordinaire, celui des Dauphines sans descendre le degré¹. Je ne sais qui a avisé cette reine-ci² de n'envoyer qu'un page ; ce n'est pas qu'elle soit plus reine que l'épouse de Louis XIV, ni qu'elle soit tout à fait de si bonne maison³ ; ce page aussi est reçu et traité fort médiocrement. Monseigneur et les trois princes ses fils, un écuyer, car ces trois derniers ne visitoient qu'à la cour, et ne venoient point à Paris.

J'ai ouï conter au feu Roi qu'étant encore fort jeune, mais majeur, il avoit écrit à M. de Montbazon⁴ par un de ses valets de pied⁵. M. de Montbazon étoit grand veneur et gouverneur de Paris⁶, où il y avoit lors bien des affaires dont ce duc se mêloit. Le valet de pied, parti de Saint-Germain, ne le trouva point à Paris, et l'alla chercher à Coupevray⁷, où il étoit. M. de Montbazon s'alloit mettre à

Réception
d'un valet
de pied envoyé
par le Roi
au duc
de Montbazon.

1. L'escalier, comme dans notre tome VI, p. 225 et 405.

2. Marie Leszczyńska, qui règne en 1741.

3. Voyez ci-après, p. 158, ce qu'il dit du père.

4. La majorité de Louis XIV remontant à 1654, on peut se demander s'il s'agit ici d'Hercule de Rohan, duc de Montbazon, mort en 1654, et dont il a été parlé dans la digression sur les Rohan (tome V, p. 228-230), ou bien de son fils Louis VII, qui mourut en 1667 (*ibidem*, p. 231), père du chevalier de Rohan et du troisième duc mort en 1699.

5. L'initiale de *piet* surcharge un *c*. — Sur les valets de pied de la grande écurie, voyez l'*État de la France*, année 1698, tome I, p. 548-549, et les *Mémoires de Luynes*, tome VI, p. 356.

6. Louis VII eut la survivance du gouvernement (tome V, p. 229) en 1621 ; mais son père le vendit, pendant la guerre des Tabourets de 1649, au maréchal de l'Hospital : voyez les *Mémoires de Nicolas Goulas*, tome III, p. 132, et notre tome V, p. 231, note 1.

7. Coupevray ou Coupvray, première baronnie de la Brie, à onze kilomètres de Meaux, avec un beau château bâti par le cardinal de Lenoncourt, oncle de la duchesse de Montbazon, fut le séjour favori du duc Louis VII, fils de celle-ci ; il y avait fondé un couvent de trini-

table. Il reçut la lettre, y répondit, la donna au valet de pied, qui lui fit la révérence pour s'en retourner. « Non pas cela, lui dit le duc de Montbazon. Vous êtes venu de la part du Roi; vous me ferez l'honneur de dîner avec moi; » le prit par la main et le mena dans la salle, le faisant passer devant lui aux portes. Ce valet de pied, confondu, et qui ne s'attendoit à rien moins, se fit tirer d'abord, puis, tout éperdu, se laissa faire et mettre à la belle place. Il y avoit force compagnie à dîner, ce que le Roi n'oublia pas, et toujours le valet de pied servi de tout le premier par le duc de Montbazon. Il but à la santé du Roi, et pria le valet de pied de lui dire qu'il avoit pris cette liberté avec toute la compagnie. Au sortir de table, il mena le valet de pied sur le perron, et n'en partit point qu'il ne l'eût vu monter à cheval. « Cela s'appelle savoir vivre! » ajouta le Roi. Il a fait ce conte souvent, et toujours¹ avec complaisance, et, je pense, pour instruire les gens de ce qui lui étoit dû, et de quelle sorte les seigneurs anciens savoient en faire leur devoir².

Comte d'Ayen
duc
par démission
de son père.
[*Add. S^s.S. 524*]

Le duc de Noailles, au commencement de cette année³, obtint enfin le consentement de Mme de Maintenon pour céder son duché à son fils le comte⁴ d'Ayen, qui prit le nom de duc de Noailles, et le père celui de maréchal⁵.

taires, où il se fit enterrer en 1667, tandis que son père finit sa longue vie dans la retraite de Couziers, en Touraine.

1. Cet adverbe est ajouté en interligne.

2. Saint-Simon répètera le même « conte » à propos de l'affectation de Louis XIV à bien traiter les valets inférieurs. Il ne l'avait pas fait entrer dans sa notice du duché de MONTBAZON.

3. *Dangeau*, p. 412; *Sourches*, p. 265; *Mercure* du mois, p. 313-315.

4. *Le C. d'* surcharge qui p[rit].

5. On voit, dans les registres de la Pairie (Arch. nat., KK 600, fol. 891-903), que le nouveau duc, au mois de mars suivant, se mit secrètement en rapport avec Clairambault, par l'intermédiaire de Valincour, pour étudier les prérogatives de la dignité ducale, et que Clairambault lui communiqua, outre deux volumes d'extraits des généalogies des grandes maisons qu'il avoit faits pour M. le comte de Toulouse, une copie de la réponse au mémoire espagnol du duc d'Arcos.

Mme de Maintenon ne voulut jamais que sa nièce fût assise en se mariant, et lui fit acheter son tabouret par le délai de quelques années¹ : elle avoit de ces modesties qui sentoient fort le relent² de son premier état, mais qui pourtant ne passaient pas l'épiderme³.

Sainte-Mesme⁴, d'une branche séparée de celle des maréchaux de l'Hospital⁵ et de Vitry⁶, mourut en ce com-

Mort de
Sainte-Mesme.

1. L'annotateur des *Mémoires de Sourches* dit aussi que cette cession eût été faite depuis longtemps, si « la marquise de Maintenon, par modestie, ne s'y étoit toujours opposée, disant que sa nièce n'étoit pas si pressée d'être assise au Louvre. » La maréchale de Noailles avait eu également le tabouret par cession de sa belle-mère, en 1677.

2. Il écrit : *relan*. L'Académie n'admettait ce terme qu'au propre.

3. Emploi au figuré que le *Dictionnaire de l'Académie* ne donnait pas en 1748.

4. Guillaume-François-Antoine de l'Hospital, marquis de Sainte-Mesme en Beauce, mais appelé communément le marquis de l'Hospital, étoit le fils aîné d'un premier écuyer^m de Monsieur Gaston, puis de la veuve de ce prince, et enfin de la grande-duchesse de Toscane, mort à la fin de 1701. Il avait d'abord servi comme capitaine de cavalerie dans le régiment Colonel-général, et avait quitté les armes, soit à cause de sa mauvaise vue, soit plutôt pour se livrer tout entier aux mathématiques avec les frères Bernouilly. Il mourut épuisé par le travail, n'étant âgé que de quarante-trois ans. D'une sœur consanguine de la nouvelle duchesse de Gesvres il laissait un fils et trois filles. Ces l'Hospital, d'une famille tout autre que celle du célèbre chancelier de France, Michel Hurault, se rattachaient à la maison napolitaine de Galluccio, dont ils reprirent le nom en 1744, et avaient formé trois branches, des comtes et marquis de Choisy, plus tard de Châteauneuf-sur-Cher, des comtes de Sainte-Mesme, et des marquis et ducs de Vitry.

5. C'est un des meurtriers de Concini, François de l'Hospital, connu sous le surnom de comte du Hallier, et qui, ayant d'abord pris la carrière ecclésiastique, puis celle des armes, se distingua pendant tout le règne de Louis XIII, et parvint enfin à la dignité de maréchal de France le 23 avril 1643, avec la lieutenance générale de Champagne. Sous la Régence, il eut un brevet secret de duc et le gouvernement de Paris (1649), puis un brevet de ministre d'État, après la Fronde, le 10 octobre 1652. Il avait le Saint-Esprit depuis 1619. Il mourut le 20 avril 1660, dans sa soixante-dix-septième année. En premières noces, il avait épousé Charlotte des Essarts, l'une des maîtresses d'Henri IV, et il s'était remarié, sur le tard, avec la belle lingère Françoise Mignot.

6. Nicolas de l'Hospital, marquis de Vitry et d'Arc-en-Barrois, frère

mencement d'année¹. Je le remarque par la² grande réputation qu'il s'étoit acquise parmi tous les savants de l'Europe : grand géomètre, profond en algèbre et dans toutes les parties des mathématiques³, ami intime, et d'abord disciple du célèbre P. Malebranche⁴, et si connu lui-même par son livre des *Infiniment petits*⁵. Sa mauvaise vue et

ainé du précédent, et honoré, comme lui, des faveurs de Louis XIII pour avoir participé activement à l'assassinat de Concini, eut le bâton de maréchal dès le jour même, 24 avril 1617, l'ordre du Saint-Esprit à la promotion de 1619, le gouvernement de Provence en 1632, puis, sous la Régence, en 1644, un brevet de duc-pair de Vitry, mais mourut le 28 septembre de la même année, à Nandy, âgé de soixante-deux ans.

1. Le 2-3 février 1704 : *Dangeau*, p. 427 ; *Sourches*, p. 276 ; *Mercur* de mars, p. 8-26. On attribua cette mort à l'emploi de remèdes inventés par le marquis ; le *Mercur* rendit compte de l'autopsie.

2. *La* corrige *sa*.

3. Ce sont les auteurs de l'*Histoire généalogique* qui, dans la filiation de la maison de l'Hospital (tome VII, p. 438), s'exprimaient ainsi : « Sa grande habileté dans l'algèbre, la géométrie et les autres parties des mathématiques ont rendu son nom célèbre parmi les savants en France et dans les pays étrangers. » Et Dangeau : « C'étoit le plus savant et le plus fameux homme de notre siècle dans toutes les parties des mathématiques, surtout dans la géométrie. » Dans la Table de sa copie du *Journal*, Saint-Simon a écrit : « Le plus savant mathématicien et *Malbranchiste* de son temps. »

4. Nicolas de Malebranche, né à Paris le 5 août 1638, le même jour que Louis XIV, mourut le 13 octobre 1715, un mois et treize jours après ce roi. C'était le fils d'un financier anobli. Il entra à l'Oratoire en 1660, quitta l'histoire pour suivre les théories de Descartes, toutefois avec de profondes modifications dans le sens religieux et optimiste, et est considéré comme un de nos meilleurs écrivains, en même temps que savant géomètre et physicien. Il entra en 1699 à l'Académie des sciences. Saint-Simon nous dira plus tard que ce Platon chrétien avait coopéré à son éducation. Outre son éloge par Fontenelle, sa Vie écrite par le P. Cloyseault (*Arch. nat.*, M 220, n° 4, p. 63-85), et une autre par le P. André (celle-ci a été publiée de nos jours par l'abbé Ingold), nous avons une étude, d'après des correspondances inédites, par l'abbé Blampignon, publiée en 1862. Son portrait, peint par Santerre, a été gravé par Edelinck ; l'original est au collège oratorien de Juilly.

5. *Analyse des infiniment petits pour l'intelligence des lignes courbes* ; Paris, 1696 et 1715. Le marquis terminait un *Traité analytique des sections coniques*, etc., lorsqu'il mourut.

son goût dominant pour ces sciences abstraites¹ l'avoient retiré de bonne heure de la guerre, et, pour ainsi dire, du monde².

En même temps³ mourut le baron de Bressey, à Paris, celui même dont j'ai parlé sur le siège de Namur⁴; il étoit fort vieux et cassé, et avoit du Roi autour de vingt mille livres de rente⁵, et lieutenant général⁶.

Mme de Boisdauphin mourut aussi à Paris, à quatre-vingts ans⁷. Elle étoit sœur de Barentin président au

Mort
du baron
de Bressey.
[Add. S^s-S. 525]

Mort
de Mme de
Boisdauphin.

1. *Abstraites* est écrit d'une autre encre, et comme après coup.

2. Il appartenait à l'Académie des sciences depuis 1693, et en étoit vice-président en 1704. Dangeau fut élu à sa place le 3 mai.

3. Le 12 février : *Dangeau*, tome IX, p. 432; *Sourches*, p. 285; *Mercure* de mars 1704, p. 125-128, et d'avril 1705, p. 76-78.

4. C'est par erreur qu'en cet endroit-là nous avons dit (tome I, p. 37) que Bressey étoit passé du service de l'Espagne à celui de la France en 1691. Il fut bien pris en 1691, tentant de se jeter dans Mons assiégé; mais, rendu sans doute par échange ou contre rançon, c'est seulement l'année suivante que, pris une seconde fois auprès de Namur (une gazette de Hollande prétendit qu'il s'y étoit volontairement prêté), il accepta les offres très généreuses de Louis XIV et l'aida à s'emparer de la ville. Voyez le *Journal de Dangeau*, tomes III, p. 304, et IV, p. 43, 45, 55, etc., les *Mémoires de Sourches*, tome IV, p. 16 et 18, la *Gazette* de 1691, p. 164, et de 1692, p. 93 et 107, et le livre de feu M. Rathery : *Mademoiselle de Scudéry*, p. 336-337. Le Roi le fit entrer plusieurs fois dans ses conseils de guerre, l'associa à Vauban pour visiter les places fortes des Flandres, etc. Il avoit épousé une Flamande de Dixmude, Thérèse de Jallet, qui ne fut naturalisée qu'en juin 1701 (Arch. nat., Y 261, fol. 294, et O¹ 45, fol. 255), et qui mourut treize mois après lui.

5. Bar-sur-Aube lui rapportait huit mille huit cents livres : Arch. nat., G⁷ 995, dossier du 20 mars 1696; comparez le *Journal de Dangeau*, tome IX, p. 444, et les *Mémoires de Sourches*, p. 297. Mais Dangeau dit (p. 432) : « Le Roi avoit ajouté dix mille francs d'appointements à ce gouvernement, et S. M. lui donnoit, outre cela, une pension de deux mille écus. »

6. Les mots *et l^e G¹* ont été ajoutés après coup.

7. Le 7 février 1704 : *Dangeau*, p. 427-428; *Sourches*, p. 278; *Gazette*, p. 84. La *Gazette* ne donne à cette dame que soixante-dix-sept ans, et les *Mémoires de Sourches* soixante-dix-neuf. D'ailleurs, Dangeau disoit seulement : « Près de quatre-vingts ans; il y en avoit

Grand Conseil¹, et fort riche héritière. Elle avoit épousé en premières noccs M. de Courtenvaux, premier gentilhomme de la chambre, fils² du maréchal de Souvré gouverneur de Louis XIII³, dont elle n'avoit eu que Mme de Louvois, et elle étoit veuve en secondes noccs, sans enfants, du frère aîné de M. de Laval père de la maréchale de Rochefort⁴. M. de Louvois, toute sa vie, avoit eu une grande considération pour elle, et ses enfants après lui; c'étoit une femme aussi qui savoit se faire rendre⁵.

plus de quarante qu'elle n'avoit paru à la cour. » Le 11 février, Mme d'Huxelles annonça la nouvelle en ces termes, à son ami le marquis de la Garde : « Mme de Boisdauhin fut enterrée hier aux Fille du Saint-Sacrement de la rue Neuve-Saint-Louis, avec grande pompe quoiqu'elle l'eût défendue. Elle a donné deux mille écus à ce convent mais Mme de Louvois, qui en hérite de cinquante mille livres de rente, ne s'y est pas arrêtée. Elle a payé le deuil de Messieurs ses enfants, au nombre de cinq, à chacun douze cents francs, savoir : M. et Mme de Courtenvaux, M. et Mme de Souvré, Mlle de Barbezieux, M. et Mme la duchesse de la Rocheguyon, M. et Mme de Villeroy. La manière de payer le deuil ne se doit pas omettre : il fut mis sous chaque couvert des enfants, seigneurs et dames, cent louis d'or, à souper, avant-hier au soir, chez Mme de Louvois. »

1. Jacques-Honoré Barentin, conseiller au parlement de Rouen en 1647, et à celui de Paris en 1650, maître des requêtes en 1663, premier président du Grand Conseil en 1665, intendant à Limoges et à Poitiers de 1665 à 1669, mort subitement le 28 février 1689, à soixante-trois ans et trois mois; bon juge, célèbre par ses sentences *Barentines* contre les faux nobles de Poitou, mais suspecté de subir l'influence de son beau-père l'intendant des finances Boylesve.

2. Lisez : *petit-fils*.

3. Gilles de Souvré (tome I, p. 84), fait gouverneur du Dauphin le 4 février 1609, premier gentilhomme de la chambre de Louis XIII le 7 octobre 1613, maréchal de France en 1615 (Arch. nat., O¹9, fol. 7 v^o, 19 et 185), eut pour fils Jean II, marquis de Courtenvaux, qui fut aussi premier gentilhomme le 15 mai 1643, gouverneur de Touraine, capitaine de Fontainebleau, etc., et mourut le 8 novembre 1656, âgé de soixante-douze ans, dix ans et demi avant son propre fils Charles (tome I, p. 83), dont il s'agit ici.

4. Tout cela a été dit dès le début des *Mémoires*, tome I, p. 83-84.

5. C'est BASILIDE du *Dictionnaire des Précieuses*, tomes I, p. 38, et II, p. 169-170.

Termes mourut aussi presque en même temps¹. M. de Montespan et lui étoient enfants des deux frères². Il étoit pauvre³, avoit été fort bien fait, et très bien avec les

Mort
de Termes,
et sa cruelle
aventure.
[*Add. S^s. 526,*
527 et 528]

1. Le 2 mars 1704 : *Dangeau*, p. 448 ; *Mercur* du mois, p. 244-250 ; *Lettres de Mme de Sévigné*, tome X, p. 506. « Il avoit douze mille livres de pension du Roi, dit Dangeau, et n'avoit jamais eu de charge. » Une lettre de la marquise d'Huxelles, donnée en note de ce passage, ajoute que cette mort arriva à Paris, « dans une telle nécessité, que, si Mme de Montespan ne l'avoit fait enterrer, ç'auroit été la Charité de la paroisse. Il a vu sa femme, dont il étoit séparé il y a longtemps, laquelle est au Port-Royal ici. On dit qu'il a pris congé du Roi par une lettre, en mourant, et qu'il a songé aux affaires de sa conscience. »

2. Roger-Hector de Pardaillan de Gondrin, marquis d'Antin, chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans, sénéchal et gouverneur de Bigorre, récompensé de ses services aux sièges de Paris et de Bordeaux par un brevet de l'Ordre (28 août 1651) et par un brevet de conseiller d'État (14 janvier 1656), mais mort avant la promotion de 1661, étoit le beau-père de la célèbre marquise et avoit pour frère cadet César-Auguste, d'abord prieur de Saint-Orens, à qui la baronnie de Termes fut donnée en 1645 (Arch. nat., Y 184, fol. 407) par leur oncle maternel le duc de Bellegarde. Ce baron ou marquis de Termes, qui fut premier gentilhomme de Monsieur, capitaine de la galère de Richelieu pendant vingt ans, lieutenant général des galères de France en 1656 (*Gazette*, p. 468 ; *Lettres du roi Louis XIV recueillies par Rose*, tome II, p. 166), avec la réputation d'un des plus gentils et agréables cavaliers du royaume (*Historiettes de Tallemant*, tome I, p. 73 ; *Cabinet historique*, tomes IV, 1^{re} partie, p. 249-250, et VI, p. 13), eut pour fils Roger, marquis de Termes, duquel il s'agit ici, et dont l'*Histoire généalogique* (tome V, p. 181 et 184) ne mentionne que la mort et le mariage. Il étoit né à Toulouse, vers 1639, puisqu'il se déclara âgé de quarante-deux ans en août 1681. Il signait : TERMES DE GONDRAIN.

3. On voit, par exemple, en 1684, le Roi obligé de lui donner six cents louis pour entrer en campagne comme son aide de camp (*Dangeau*, tome I, p. 6 et 10). Plus tard, en 1697, il fallut que M. de Montespan l'aidât à liquider ses dettes et lui assurât une rente de quatre mille livres (Arch. nat., Y 270, fol. 14 v°, et G⁷ 552, lettre de l'année 1693, à M. de Pontchartrain). Enfin, par les interrogatoires de l'intrigante Rozemain, en 1703 (*Archives de la Bastille*, tome XI, p. 29 et 35), on voit que le marquis s'occupait alors, comme tant d'autres, d'avis de finances et de sollicitations de privilèges. A signaler encore, dans les registres des Insinuations Y 223, fol. 241, et 237, fol. 420,

dames en sa jeunesse¹. Je ne sais par quel accident il avoit un palais d'argent qui lui rendoit la parole fort étrange; mais ce qui surprenoit, c'est qu'il n'y paroissoit plus dès qu'il chantoit avec la plus belle voix du monde². Il avoit beaucoup d'esprit, et fort orné³, avoit peu servi, et avoit bonne réputation pour le courage⁴. Sans avoir bougé de la cour, à peine y put-il obtenir une très petite subsistance. Je pense que le mépris qu'il s'y

deux actes passés par lui, en 1672 et 1680, au profit de son intendant et de son cocher. Mais ce sont surtout les pièces insérées au recueil des *Archives de la Bastille*, comme on le verra plus loin, qui peuvent édifier sur l'existence du personnage.

1. Mme de Sévigné, qui le vit à Vichy en 1677, et le reçut même aux Rochers, lui trouvait beaucoup de grâce et de bonnes manières, le comparait même à Vardes, et, jusqu'à la fin, le tint pour joli cavalier et dangereux rival; à quoi Bussy-Rabutin répondait: « Ce n'est plus maintenant qu'un des plus honnêtes hommes de France » (*Lettres de Mme de Sévigné*, tomes II, p. 344, V, p. 316-317, et IX, p. 515, 516 et 521). Madame croyait qu'il avait été l'amant de sa cousine Montespan, même au temps de la plus grande faveur, et que le duc du Maine était de lui (*Correspondance*, recueil Brunet, tome II, p. 354-355). On ne compte pas moins de cinq bâtards à son actif, dont l'un alla aussi à la Bastille; mais sa liaison presque publique avec la vieille maréchale de Castelnau fut la plus scandaleuse de toutes, et Mme de Sévigné en a plaisanté pendant toute une grande page (*Lettres*, tome V, p. 360-361; comparez le commentaire des *Historiettes de Tallemant*, tome VI, p. 36-37, et l'*Histoire amoureuse des Gaules*, éd. Livet, tome III, p. 465-466).

2. Voyez une lettre de Racine, dans le tome VII de ses *Œuvres*, p. 253.

3. Familier de la Bruyère, de Racine et de Boileau, il était, pour ce dernier, l'un des rares courtisans toujours attentifs à suivre la pensée d'autrui, « en quoi consiste le savoir-vivre. » De là cette mention d'honneur dans l'épître XI, au jardinier d'Auteuil :

Un ouvrage, en un mot, qui, juste en tous ses termes,
Sût plaire à Daguesseau, sût satisfaire Termes.

On possède quatorze lettres écrites par lui à Bussy-Rabutin entre 1688 et 1692.

4. Il fut blessé au siège de Douay le 5 juillet 1667, remplit les fonctions d'aide de camp du Roi au passage du Rhin et y reçut une autre blessure, plus deux autres en 1673 et 1674, et fut encore un des dix aides de camp lors de la campagne de 1684.

attira l'y perdit¹ : il eut la bassesse de vouloir être premier valet de chambre², et personne ne doutoit qu'il ne rapportât tout au Roi, tellement qu'il n'étoit reçu dans aucune maison, ni abordé de personne³. Il étoit poli et accostant⁴; mais à peine lui répondoit-on en fuyant : tellement qu'il vivoit dans une solitude entière au milieu du plus grand monde. Le Roi lui parloit quelquefois, et lui permettoit d'être à Marly dans le salon et à ses⁵ promenades dans ses jardins, tous les voyages, sans demander, mais aussi sans avoir jamais de logement : il louoit une chambre au village⁶. Il reçut une fois à Versailles une grêle de bastonnades de quatre ou cinq Suisses qui l'attendoient sortant de chez Monsieur le Grand, à une heure

1. Le mépris n'eut pas uniquement pour origine les faits dont il va être parlé. Il fut plusieurs fois emprisonné, non seulement pour duel (*Archives de la Bastille*, tome III, 1663, p. 406-408), mais aussi comme faux-monnayeur et comme s'étant associé à certains empoisonneurs, peut-être pour débarrasser sa cousine Montespan de la Fontanges (*ibidem*, tomes V, p. 200-202, VI, p. 245 et 263-265, et VII, p. 8, 10, 11, 27, 28, 91 et 92, années 1681-82). Dans cette dernière occasion, son écuyer, arrêté avec lui, mourut au cours de la question préparatoire, sans rien avouer, et le marquis, absous quelques jours après, put reparaître à la cour (*Mémoires du marquis de Sourches*, tome I, p. 88; *Lettres de Mme de Sévigné*, tome IX, p. 515). Aussi ne fut-on pas trop étonné lorsque le Roi, tout en le supportant auprès de lui chaque jour, parmi les plus proches familiers, se refusa à le comprendre dans la promotion de l'Ordre en 1688 (*Sourches*, tome II, p. 298).

2. « Il étoit si pauvre et si bas, qu'il fit l'impossible pour être premier valet de chambre du Roi » (Addition n° 526).

3. Faux coquin et grand rapporteur au dire de Madame (recueil Brunet, tome II, p. 355), c'est par misère, selon Gaignières (Chansonnier, mss. Fr. 12 620, p. 389, 390, 408, 409, et 12 692, p. 217), que, quoique bien fait, plein d'esprit et de savoir, enfin brillant parmi les premiers de la cour, il fut réduit à se faire espion pour le Roi moyennant une pension de huit mille livres.

4. Le *Dictionnaire de l'Académie* de 1718 ne donne que l'adjectif *accostable*, et point l'adjectif verbal *accostant*.

5. *Sa* corrigé en *ses*.

6. Il n'y a qu'une seule mention de cela dans le *Journal de Dangeau*, tome II, p. 110.

après minuit, et l'accompagnèrent, toujours frappant, tout du long de la galerie¹. Il en fut moulu, et plusieurs jours au lit. Il eut beau s'en plaindre, et le Roi se fâcher² : les auteurs se trouvèrent si tôt, qu'ils ne se trouvèrent plus³. Quelques jours auparavant, Monsieur le Duc et M. le prince de Conti avoient fait un soupé chez Langlée, à Paris⁴, après lequel il s'étoit passé des choses assez étranges. Le Roi leur en lava la tête⁵ : ils crurent être bien⁶ assurés d'en avoir l'obligation⁷ à Termes, et le firent régaler comme je viens de dire, incontinent après. Cela fit un grand vacarme; mais on n'en fit que rire, et le Roi fit semblant d'ignorer les auteurs. Il étoit vieux, brouillé avec sa femme, qui étoit fort peu de chose⁸, et ne laissa

1. Selon *Dangeau* (tome I, p. 81), c'est le 16 décembre 1684; comparez les *Lettres de Mme de Sévigné*, tome VII, p. 336-337, et le ms. Clairambault 491, fol. 45.

2. Ce n'est pas de la bastonnade, mais des on-dit, que le Roi se fâcha. « Ce bruit étoit apparemment faux, dit *Dangeau*, et le Roi.... fit faire des perquisitions pour savoir qui avoit fait courir ce bruit-là. »

3. « Des gens si grands, faute de preuves, en demeurèrent quittes pour rire, et à ignorer d'où la sérénade étoit partie » (Addition n° 526).

4. Voyez notre tome VII, p. 70-76.

5. C'est seulement une dizaine de jours après la bastonnade que les deux princes firent ce souper, et *Dangeau* raconte (tome I, p. 83) que, « s'étant plaints assez aigrement de ce que M. de la Feuillade les avoit fait suivre la veille de Noël, qu'ils avoient soupé chez M. de Langlée, le Roi déclara que ç'avoit été par son ordre et qu'il avoit donné ce soin-là à M. de la Feuillade pour empêcher qu'il n'arrivât quelque chose entre ces princes et M. le comte de Soissons. » On a vu dans notre tome X, p. 557, quelle étoit alors leur querelle. Il est donc évident que leur souper ne fut pour rien dans la bastonnade de Termes, mais bien, comme le raconte *Gaignières* dans le commentaire déjà cité, certain Noël sur les dames et princesses de la cour mis en circulation par lui, et où la princesse de Conti jeune avait son couplet, d'ailleurs guère plus méchant que les autres. Le texte de cette pièce a été compris dans le *Nouveau siècle de Louis XIV*, tome IV, p. 181-183. On disoit, en outre, le marquis amoureux de Mme de Conti douairière.

6. La lettre initiale de *bien* surcharge un *a*.

7. Les lettres *ati* surchargent des lettres illisibles.

8. Il avait épousé, par contrat du 28 avril 1658 (Arch. nat., Y 495,

qu'une fille religieuse¹, et un frère obscur, connu de personne, et qui ne se maria point².

L'infante aînée de Portugal mourut bientôt après³. Elle avoit huit ans, et, nonobstant ce peu d'âge, on avoit flatté la cour de Lisbonne que l'Archiduc l'épouserait⁴.

Tessé, qui n'avoit servi que de chausse-pied en Dauphiné à la Feuillade⁵, l'y avoit bientôt laissé en chef, et s'en étoit allé à Milan. Il prévint, en habile et bas courtisan, que M. du Maine et Mme de Maintenon l'emporteroient tôt ou tard sur la fermeté que le Roi lui avoit marquée en prenant ses derniers ordres contre le desir des bâtards, et leur compétence⁶ à établir avec les maréchaux de France⁷. Il prévint de plus que, quoi qu'il pût arriver, cette protection pour lui étoit plus solide que le plaisir de prendre le commandement sur M. de Vendôme. Il n'en voulut pas perdre l'occasion : il prit celle d'une apparence d'action, s'en alla en poste, seul et en carabin⁸,

Mort
de l'infante
de
Portugal.

Tessé
en Italie;
sa bassesse.
[Add. S-S. 529]

fol. 449; comparez deux arrêts des 26 février et 30 mai 1686, dans le registre du Conseil E 1834), une fille et nièce de riches financiers, Marie Chastelain, après avoir été, disait-on, l'amant de la mère. Il se conduisit mal avec cette femme, mit ses bijoux en gage, etc. C'était la sœur d'un savant abbé qui jouait le rôle de conseiller auprès de l'archevêque Harlay. Nous avons vu plus haut qu'elle habitait Port-Royal en 1704, et elle vivait encore en 1708 selon l'*Histoire généalogique*, art. PARDAILLAN, tome V, p. 184.

1. Au couvent Saint-Anastase, dit hôpital Saint-Gervais.

2. Jean-Louis, dit le chevalier de Termes, mort à Toulouse en 1704 (*ibidem*). De plus, une sœur avait épousé le marquis de Cardaillac.

3. Thérèse-Josèphe, fille du roi Pierre II et de sa seconde femme, naquit le 8 février 1696 et mourut le 16 février 1704 : *Dangeau*, p. 455; *Sourches*, p. 315; *Mercur* de mars, p. 334-337.

4. Tome XI, p. 310-312. — 5. *A la Feuillade surcharge en Italie*.

6. Leur compétition, comme aux tomes III, p. 242, et IV, p. 99.

7. Voyez notre tome XI, p. 307-309, et ci-après, appendice I, un mémoire inédit du duc du Maine au Roi et sa lettre à Vendôme. Sous Louis XV, le prince de Conti, puis le comte de Clermont, eurent des patentes de cette nature (*Luynes*, tome IX, p. 6, etc.).

8. C'est-à-dire en éclaireur, en batteur d'estrade. Nous avons vu, au tome III, p. 129, ce qu'était cette cavalerie légère, commandée jadis

joindre M. de Vendôme, mit dans sa poche sa commission pour commander l'armée et M. de Vendôme même ¹, et ne prétendit qu'à l'état de volontaire ². Vendôme ne lui fit pas la moindre civilité d'aucune déférence, et continua, en sa présence, à donner l'ordre et à commander, comme si Tessé n'y eût pas été. C'étoit bien connoître le Roi et le crédit de son intérieur que d'en user ainsi après ce qu'il lui avoit si positivement ordonné au contraire, et, en même temps, faire peu de cas de son bâton et de soi en comparaison de sa fortune, que toutefois, au point où il étoit arrivé, il pouvoit trouver être faite ³.

Petit combat
en Italie;
conduite
de Vendôme.

Peu de jours après ⁴, M. de Vendôme battit une partie de l'arrière-garde du comte de Stahremberg, général des Impériaux; quatre cents hommes tués, cinq cents prisonniers, trois [cents] chariots remplis de pain firent du bruit à Versailles. M. de Vendôme assaisonna cette nouvelle de la promesse d'attaquer les ennemis le lendemain. Il savoit bien qu'il n'en feroit rien; ses courriers étoient sans

par Tessé. Dangeau emploie (tome VIII, p. 369) la locution *faire le carabin*, et Regnard, dans *le Bal*, scène XI, celle de *carabin d'orchestre*. Monglat dit que la témérité du duc de Montmorency à Castelnau-dary étoit « plutôt digne d'un carabin que d'un général. » Il existe une petite plaquette très rare, de 1616, réimprimée en 1867, portant pour titre : *le Carabinage et matoiserie soldatesque*. Voyez ci-après, p. 207.

1. *Mesme* est ajouté en interligne.

2. C'est Dangeau qui s'exprime ainsi (p. 400), en donnant les nouvelles de la fin de décembre. Antérieurement (p. 388), on avait annoncé que le Roi, ne jugeant plus à propos de régler le commandement entre M. de Vendôme et les maréchaux, donnait à Tessé une armée indépendante de celle du prince. Des lettres de Vendôme publiées dans *Saint-Simon historien*, p. 573-579, et dans les *Mémoires militaires*, tome IV, prouvent que son plan de campagne fut préparé de concert avec Tessé.

3. Comparez notre tome XI, p. 307-308.

4. Nouvelles apportées le 11 janvier : *Dangeau*, p. 404; *Sourches*, p. 259-260; *Mémoires militaires*, tome III, p. 345-346; *Mercur* de février 1704, p. 321-358, contenant une relation de Vendôme lui-même. Voyez, dans le ms. Fr. 44077, fol. 318-324, des remarques sur la marche de Stahremberg et sur l'arrivée de Tessé, et les lettres de Tessé à Vendôme, des mois de décembre et de janvier.

nombre, ou pour des bagatelles qu'il faisoit valoir et qui trouvoient des prôneurs, ou pour des assurances de choses qui ne s'exécutoient point, et qui trouvoient leurs excuses dans les mêmes personnes, et le Roi s'en laissoit persuader ¹. M. de Vaudémont écrivit de Milan au Roi, sur cette bagatelle, une félicitation, comme assuré que ses ennemis seroient incontinent chassés d'Italie ². C'étoit la même cabale et les mêmes applaudissements; tout cela s'avaloit et réussissoit à merveilles. Mais, pour cette fois, M. de Vendôme fit encore quelque chose ³ : il culbuta huit cents chevaux et six bataillons de l'arrière-garde de Stahremberg dans l'Orba ⁴. Bezons et Saint-Frémond, à la tête de notre cavalerie, et Albergotti, avec quinze cents grenadiers, firent cette expédition. Elle ne fut pas sans perte et beaucoup de blessés. Il en coûta mille hommes aux Impériaux, tués ou pris, Solari ⁵, qui commandoit ceux-ci, tué, et le prince de Liechtenstein pris fort blessé ⁶. Tessé s'en étoit retourné

Flatterie
artificieuse de
Vaudémont.

Autre action
en Italie.

Tessé

1. Il a déjà fait la même critique à plusieurs reprises, en dernier lieu dans notre tome XI, p. 159 et 162-163. Voyez les lettres publiées dans le recueil de Pelet et dans l'appendice du tome VIII des *Mémoires de Sourches*, p. 437-439, où il y a beaucoup d'autres citations de même que dans le *Journal de Dangeau*. La correspondance du duc, pour l'année 1704, est conservée à Chantilly, registre S 10.

2. « M. de Vaudémont, qui est à Milan, écrit au Roi, du 5 janvier, qu'il se réjouit par avance avec S. M. de ce que, dans peu de jours, il n'y aura plus d'ennemis en Italie » (*Dangeau*, p. 404). La lettre est au Dépôt de la guerre, vol. 1781, n° 41. — Voyez notre tome XI, p. 310.

3. Nouvelles du 11 : *Dangeau*, p. 411-412; *Sourches*, p. 263-265; *Mémoires militaires*, tome III, p. 348-350, 858-860; *Gazette d'Amsterdam*, n° XI.

4. Petite rivière, entre la Scrivia et la Bormida. C'est au passage de la Bormida, à Castelnovo, que se passa l'action.

5. Solari étoit Piémontais, frère du comte de Govon (tome III, p. 267) et neveu du prince de Liechtenstein attaché à l'Archiduc. Il commandait la place de Guastalla en 1702, quand M. de Vendôme l'avoit prise, et, en mai 1703, il avait remplacé le comte de Schlick à la tête des Impériaux (*Dangeau*, tomes VIII, p. 503, et IX, p. 499).

6. Le prince Philippe-Érasme (14 septembre 1664-13 janvier 1704), frère cadet de celui que nous connaissons déjà (tome VI, p. 188).

en Savoie ;
la Feuillade
en Dauphiné,
fait
lieutenant
général seul.
[*Add. S²S. 530*]

Grand Prieur
général
d'armée.

à Pavie, d'où il regagna Milan, et, au commencement de février, s'en retourna commander en Savoie¹. En même temps la Feuillade fut fait lieutenant général seul, demeura en son gouvernement de Dauphiné, et fut destiné pour l'armée de M. de Vendôme². Ainsi, maréchal de camp tout d'un coup, en chef en Dauphiné aussitôt après³, et, sans presque aucun intervalle, lieutenant général, c'est le train que Chamillart mena un homme pour qui le Roi lui avoit déclaré qu'il ne feroit jamais rien⁴. Tout de suite le Grand Prieur, si mal avec le Roi, et qui avoit eu

1. Ordre du 14 février : *Mémoires de Tessé*, tome II, p. 134. Il était très malade depuis plus d'un mois, comme on le verra p. 125.

2. « Le Roi a fait M. de la Feuillade lieutenant général. Il ira servir dans l'armée de M. de Vendôme dans quelque temps, et demeurera jusque-là dans son gouvernement de Dauphiné. » (*Dangeau*, p. 449; *Sourches*, p. 269, 26 et 27 janvier.) Sa lettre de remerciement à Chamillart est dans le livre de l'abbé Esnault, tome I, p. 310. Cette nomination, connue isolément à la cour, fut cependant accompagnée d'autres, divulguées peu à peu, et enfin il y eut une promotion de brigadiers en février.

3. Au milieu de la campagne, Chamillart adjoignit à son gendre un vieux lieutenant général, qu'il trouva l'homme le plus borné et de mauvaise volonté, un vrai emplâtre (recueil Esnault, tome I, p. 358).

4. Tome XI, p. 310-312. On fit grand bruit de la conduite correcte, habile et désintéressée de la Feuillade depuis son arrivée à Grenoble : *Dangeau*, p. 422; *Sourches*, p. 269-271; Arch. nat., K 740, n° 3. C'est à ce sujet que Saint-Simon a écrit l'Addition placée ici en partie, mais dont la suite ne se replacera qu'en 1707. L'abbé Esnault a publié (tome I, p. 308-332) nombre de lettres écrites alors par la Feuillade à son beau-père, et Chéruel en a donné quelques-unes de M. de Vendôme à la Feuillade dans *Saint-Simon historien*, p. 576 et suivantes. Dans une lettre écrite postérieurement à Chamillart (recueil Esnault, p. 362; comparez p. 391), la Feuillade le charge de dire au Roi « que je me ressouviendrai longtemps des impressions qu'on lui avoit données de moi, et qu'il me trouvera toujours modeste, respectueux, reconnoissant des grâces qu'il m'a faites, et surtout éloigné de l'importuner par de nouvelles demandes. » Le duc de Vendôme supporta avec peine l'arrivée de la Feuillade si près de lui, et il fallut que celui-ci et Chamillart l'apaisassent par des protestations répétées pendant trois mois; leurs lettres sont dans le registre de Chantilly S 10, fol. 20-324, *passim*.

tant de peine à servir, puis à aller avec son frère¹, fut envoyé commander les troupes dans le Mantouan et le Milanois², et, incontinent après, eut une petite armée, avec le nom, la patente, les appointements et le service de général d'armée en chef³, séparément de M. de Vendôme, avec qui il fut comme sont deux maréchaux de France qui ont chacun une armée à part dans les mêmes pays, qui se concertent, mais dont l'ancien des deux conserve la supériorité sur l'autre. En même temps⁴ le fils unique de Vaudémont⁵ fut fait feld-maréchal⁶ par l'Empereur, avec Stahrem-

Le fils unique
de Vaudémont
feld-maréchal

1. Il avait été question de l'envoyer en Languedoc à la place de Montreuil : *Dangeau*, p. 397 et 401 ; ms. Fr. 44177, fol. 373 v°.

2. *Dangeau*, p. 455 ; *Mémoires militaires*, p. 489. Nous l'avons vu, à la fin de 1703 (tome XI, p. 308), chargé de cette petite armée comme doyen des lieutenants généraux. Il venait de se démettre de l'abbaye de Saint-Victor. Sa campagne de 1704 est longuement racontée dans l'*Istoria delle guerre*, par le comte Ottieri (1753), tome III, p. 354-390.

3. *Dangeau*, p. 438, 22 février : « M. le Grand Prieur a la patente et les appointements de général ; M. le duc de Berwick aura aussi le même traitement en Espagne. » Les appointements étaient de trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf livres par mois, comme lieutenant général commandant, avec le pain et trois aides de camp (reg. Chantilly S 10, fol. 112). A la fin de février (*Dangeau*, p. 447 et 435), il commandait dix-huit bataillons, quarante-sept compagnies de grenadiers et deux mille chevaux.

4. Nouvelle arrivée le 29 février : *Dangeau*, p. 446 ; *Gazette*, p. 99.

5. Charles-Thomas de Lorraine. Contrairement à ce que nous avons dit en 1702 (tome X, p. 226, note 3), la *Gazette d'Amsterdam* de 1703 (Extr. L, n° LIII et Extr. LX) le signale comme ayant rendu de bons services à l'Empereur cette année-là. Nous le verrons mourir ci-après, p. 424.

6. *Feldt* surcharge *M^r*. — On a déjà vu (tome VI, p. 25) que ces généraux étaient à peu près assimilés aux maréchaux de France ; Saint-Simon dira plus tard qu'ils n'avaient que le point d'honneur en moins. Ils n'avaient pas non plus de rang particulier à la cour (*Sourches*, tome X, p. 132). Immédiatement au-dessous d'eux venaient les généraux d'artillerie et de cavalerie, équivalant à nos lieutenants généraux, les lieutenants-feld-maréchaux (maréchaux de camp), et enfin les généraux de bataille, généraux-majors ou wacht-meisters (vaguemestres), équivalant à nos brigadiers. Cette hiérarchie est expliquée dans les lettres de Villars publiées dans les *Pièces inédites* de Soulavie, tome I, p. 255-256, et dans les *Mémoires militaires*, tome III, p. 595 et 620.

des armées
de l'Empereur.

berg¹, Heister² et Rabutin³, qui est, à l'égard du militaire, ce que sont nos maréchaux de France : ainsi Vaudémont prospéroit des deux côtés, et le Roi lui savoit toujours le meilleur gré du monde⁴.

Maréchal
de Villeroy
et la marquise
de Bedmar
à Versailles.

Le maréchal de Villeroy, demeuré pour tout l'hiver à Bruxelles⁵, vint, à la mi-janvier, faire un tour à la cour, où le Roi le reçut, après neuf mois d'absence, avec des marques de faveur très distinguées⁶. La marquise de Bedmar⁷, venant d'Espagne, s'y trouva en même temps, allant joindre son mari en Flandres⁸. La duchesse du Lude la présenta au Roi dans son cabinet, dont les portes demeurèrent ouvertes. La duchesse d'Albe et la maréchale de

1. *Leben des feldm. Guido von Stahremberg*, par M. d'Arneht, p. 328-358.

2. Siegbert, comte Heister, né vers 1646, entré dans la carrière militaire en 1665, fit la guerre de 1672 contre la France, puis celle de Hongrie contre les Turcs et contre Tœkœly, sous le prince de Bade. Ses victoires sur les Mécontents lui valurent la vice-présidence du conseil de guerre. Il se retira après la campagne de 1717, et mourut dans ses terres de Styrie, le 22 février 1748. Son instruction pour 1704 est imprimée dans les *Feldzüge des prinzen Eugen*, tome VI, p. 763-767.

3. Jean-Louis de Rabutin, né en 1642, d'une branche cadette de la famille bourguignonne, et cousin germain de Bussy-Rabutin et de Mme de Sévigné, ayant commencé par être page de la princesse de Condé femme du héros, puis mousquetaire, dut se sauver de France en 1674, à la suite d'un esclandre qui sera raconté en 1705, prit du service auprès de Charles de Lorraine, puis dans l'armée impériale, devint général de bataille en novembre 1686, et eut le commandement de la Transylvanie après la paix de Carlowitz. C'était, selon Villars, un fort brave et honnête homme, mais peu capable (*Mémoires de Villars*, tome I, p. 441; comparez les *Nouveaux portraits de la cour*, 1706, p. 155). Dans le grade de feld-maréchal, il continua la lutte contre les Mécontents jusqu'en 1708, fut rappelé alors, devint membre du conseil privé, et mourut à Vienne, le 15 novembre 1746.

4. Il ne cessait de se plaindre des trahisons espagnoles.

5. Tome XI, p. 288. — 6. *Dangeau*, p. 440, 18 janvier; *Sourches*, p. 263.

7. Françoise Henriquez de Velasco, sœur utérine du duc d'Uceda, que M. de Bedmar, veuf depuis le 7 août 1702, venait d'épouser en secondes noces, par procureur, le 24 novembre 1703, et qui mourut à Madrid le 17 novembre 1729, âgée de soixante-huit ans.

8. *Flandres* est en interligne, au-dessus d'*Espagne*, biffé.

Cœuvres, comme grandes d'Espagne, l'accompagnèrent. Le Roi la baisa, et lui fit toutes sortes d'honnêtetés ; il lui dit qu'il avoit résolu de faire son mari chevalier de l'Ordre ¹. Mme la duchesse de Bourgogne la baisa ² chez elle, où ce même cortège se trouva. On ne s'assit point. Au souper, la marquise de Bedmar, comme grande d'Espagne, prit son tabouret, et, après le ³ souper, congé du Roi, qui, en passant pour entrer dans son cabinet, lui fit encore des merveilles, et lui dit qu'il avoit ordonné, dans toutes les places par lesquelles elle passeroit, qu'on l'y reçût avec les mêmes honneurs que dans celles de ⁴ la Flandre espagnole ⁵.

Le conseil de guerre de Vienne donna, vers ces temps-ci, un grand exemple de sévérité ⁶ : par son jugement, le comte d'Arco ⁷ eut la tête coupée, pour avoir mal défendu Brisach avec Marsiglii ⁸, à qui le bourreau cassa l'épée, et lui en donna plusieurs coups sur la tête ; le lieutenant de Roi, comme nous parlons en France, et le major de la place furent dégradés des armes ⁹. La mauvaise

Grande sévérité
du conseil
de
guerre
de Vienne.

1. Nous le verrons recevoir plus loin, p. 380.

2. *Baisa* est en interligne, au-dessus de *salua*, biffé.

3. Cet article a été ajouté en interligne.

4. Il avait d'abord écrit : *d'Espagne*, et a corrigé postérieurement.

5. Tout cela est pris au *Journal de Dangeau*, p. 420-421, 29 janvier. Comparez les *Mémoires de Sourches*, p. 273, le *Mercure* du même mois, p. 398-401, et les *Mémoires du baron de Breteuil*, ms. Arsenal 3862, p. 174-183.

6. *Dangeau*, tome IX, p. 455 ; *Sourches*, p. 304 ; *Gazette*, p. 117, 118 et 129-130 ; *Gazette d'Amsterdam*, n° XVIII et Extr. XXIV ; recueil de Lamberty, tome XIII, p. 442.

7. Jean-Philippe, fils du comte Maximilien II d'Arco et frère du grand écuyer tué dans le Tyrol en 1703 (tome XI, p. 164, note 2), était né en 1654, avait eu en 1685 le régiment de dragons bleus du prince, en 1693 le grade de général vaguesmeestre, en 1694 celui de général feld-maréchal-lieutenant, en février 1701 le commandement de la place de Brisach. Voyez le long article qui lui est consacré dans la *Chronik der grafen des heil. Röm. Reichs von und zu Arco genannt Bogen* (1886), p. 178-184.

8. Ici, *Marsilly*, et non plus *Marcilly* comme dans notre tome XI, p. 299, où le personnage a déjà été présenté.

9. Cette exécution eut lieu à Bregenz, le 17 ou le 18 février 1704. Se-

humeur des progrès des Mécontents¹ put un peu contribuer à cette sévérité, qui fit beaucoup murmurer les officiers impériaux².

Progrès
des Mécontents
d'Hongrie.

Ces Mécontents inquiétoient l'Empereur jusque dans Vienne, dans les faubourgs duquel³ ils avoient osé aller prendre des bateaux pour passer dans l'île de Schutt⁴, en sorte que le prince Eugène fut obligé de faire faire des redoutes le long du Danube. Ils ne laissèrent pas de piller un autre faubourg de cette capitale. Ils s'emparèrent d'Agria⁵, des quatre villes des Montagnes où sont les mines⁶, de quelques autres jusqu'auprès de Presbourg, qui n'est qu'à dix lieues de Vienne, se⁷ firent voir dans l'Autriche, la Silésie et la Moravie, et refusèrent les propositions qui leur furent faites par le comte Palffy⁸ de

lon la *Gazette*, le comte d'Arco mourut avec fermeté, en faisant observer que c'était une triste récompense de quarante-trois ans de service. Comme Marsiglii était malade, « il fut porté en chaise, et son épée fut rompue pour le dégrader des armes, chacun plaignant leur malheur, et blâmant la rigueur d'un jugement si dur et si injuste. »

1. Voyez la *Gazette*, p. 27 et suivantes, correspondance de Vienne.

2. L'abréviation *Imp^x* est ajoutée en marge. — « Cette extrême sévérité a fort déplu aux officiers de leurs troupes, » dit Dangeau. J'ai parlé, dans le tome XI, de l'apologie qui fut publiée l'année suivante, 1703, en faveur de Marsiglii. Le *Mercur* de juillet l'analyza, p. 31-42.

3. Le manuscrit porte : *duquels*.

4. Il y a deux îles de ce nom sur le Danube, en aval de Presbourg ; la plus grande, formée par le bras de Neuhausel, entre Presbourg et Kômöra, n'a pas moins de quinze cent quarante-deux kilomètres carrés. C'est celle dont il s'agit ici : voyez la *Gazette*, p. 51, 64, 88, etc. Les Turcs avoient toujours cherché à s'y établir pour tenir ainsi la clef de Raab, Presbourg, etc.

5. Agria, ou Eger, est sur une rivière de même nom, affluent de la Theiss, à cent dix kilomètres N. E. de Bude.

6. Ces quatre villes de la chaîne des Carpathes sont : Kremnitz (mines d'or), Schemnitz (mines d'argent), Neusohl (mines de cuivre), Czerwenitz (mines d'opales). Voyez la *Relation de Hongrie* traduite de l'anglais en 1674.

7. Avant *se*, il semble avoir biffé *et*.

8. Le comte Jean Palffy-Erdödy, qui venait d'être fait ban de Croatie en janvier 1704, et de battre les Mécontents en mars (*Gazette*, p. 184-

la part de l'Empereur¹. Strigonie, autrement Gran², se soumit à eux avec presque toute sa garnison³. Ils coupèrent la communication de la Bohême à Vienne, et le prince Eugène⁴, ne se croyant⁵ plus en sûreté à Presbourg, se⁶ retira à Vienne⁷. Ils pillèrent une île du Danube que l'Empereur avoit donnée à ce prince⁸, prirent ses équipages, et ravagèrent toute la grande île de Schutt⁹. Ils se divisèrent en plusieurs corps, qui prirent la forteresse de Mongatz¹⁰ et Hermannstadt, capitale de la Transylvanie¹¹, s'établirent en divers postes de Moravie et de Styrie¹², prirent Canise¹³, firent des courses jusqu'à Gratz, capitale de

185 et 195) à la tête des contingents croates et serbes, ennemis jurés des Hongrois. Conseiller d'État en 1712, feld-maréchal général, juge royal de Hongrie, chevalier de la Toison d'or, etc., il voulut encore, en 1744, malgré son grand âge, se mettre à la tête de l'armée, comme palatin de Hongrie, charge dans laquelle il avait succédé au comte Nicolas Palfy en 1732. Né le 20 août 1663, il mourut le 24 mars 1751. Son titre de comte hongrois ne remontait qu'à 1634.

1. Tout cela est textuellement pris de Dangeau, p. 401, 406, 434 et 451; comparez un article antérieur, p. 389-390, les *Mémoires de Souches*, tome VIII, p. 343-344, et les textes de propositions donnés dans le recueil de Lamberty, tome III, p. 15-18.

2. Gran-Esztergom, au confluent du Gran et du Danube, à quarantecinq kil. N. O. de Bude. C'était une ville archiépiscopale, reconquise par Sobieski en 1683, et la bataille du 16 août 1685 avait été gagnée en cet endroit par Charles de Lorraine.

3. Dangeau, p. 411. — 4. Eugne, dans le manuscrit.

5. Croyant est en interligne, au-dessus de *crut*, biffé.

6. Il a laissé un *et*, inutile, avant ce pronom. — 7. Dangeau, p. 423.

8. Ile Sainte-Marguerite ou de Savoie : *Gazette*, p. 256.

9. Dangeau, p. 427.

10. Dangeau, p. 454. — Munkacs, dont le château était célèbre par l'héroïque résistance de la veuve de Rakoczy (tome VIII, p. 307-309), est dans le comitat actuel de Béroy. Sur sa situation, voyez la *Gazette* de 1686, p. 100 et 194-195, et celle de 1711, p. 315.

11. Grosse ville d'origine saxonne, à quatre cent trente kil. S. O. de Bude; une des plus anciennes capitales de la Transylvanie.

12. Dangeau, p. 454. La Moravie, ancien royaume avec Olmutz pour capitale, faisait partie de la monarchie autrichienne depuis 1256, et la Styrie était entrée en 1278 dans le patrimoine des Habsbourg.

13. Nagy-Kanizsa, sur la rive droite de la Theiss, venait d'être dé-

Styrie, et obligèrent le général Heister de se retirer sous Vienne avec cinq mille hommes qu'il commandoit¹. Ils brûlèrent les environs de cette demeure impériale, d'où on voyoit les feux, et d'où on ne pouvoit sortir ni entrer librement faute de troupes pour les écarter², et où la consternation fut d'autant plus grande, que l'envoyé d'Hollande à Vienne³ s'employa inutilement auprès d'eux, et qu'ils rejetèrent les propositions qu'il leur fit de la part de l'Empereur⁴.

Le maréchal de Villeroy s'en retourna à Bruxelles après quelque séjour à la cour⁵; il s'y prit d'affection pour le baron Pallavicin, dont il fit bientôt après son homme de confiance dans son armée, où il alla servir⁶. Ce baron étoit un grand homme très bien fait⁷, de trente-cinq ans ou environ, point marié, et de beaucoup d'esprit, de valeur et de talents pour la guerre et pour l'intrigue, dont on n'a mantelé en 1702. Cette place avait marqué dans la campagne de 1664.

1. *Dangeau*, p. 460.

2. *Dangeau*, p. 463; *Sourches*, p. 318 et 322-324; *Gazette*, p. 147, 148, 160, 185, 196, 207, 219, 231, etc.; *Gazette d'Amsterdam*, n° 11; recueil de Lamberty, tomes III, p. 14-18, et XIII, p. 439-455.

3. Hamel Bruyninx, qui continua cet office d'intermédiaire pendant les années suivantes, les alliés ayant le plus grand intérêt à la pacification.

4. *Dangeau*, 8 avril, p. 479. Voyez la *Gazette*, p. 160, 173, 174, 184, la *Gazette d'Amsterdam*, n° xxvii, et le livre du comte Ottieri (1753), *Istoria delle guerre avvenute in Europa*, tome III, p. 267-268.

5. Ci-dessus, p. 28. Il prit congé le 12 mars, à Marly : *Dangeau*, p. 455-456; *Sourches*, p. 315.

6. Charles-Emmanuel, baron Pallavicino, lieutenant-colonel du régiment de Chablais en 1691, colonel en 1693, grand-croix de l'ordre des Saints-Maurice et Lazare en 1697, étant entré comme on va le voir au service de la France, y obtint un grade de maréchal de camp en février 1704, passa lieutenant général en 1707, par la protection de Villeroy, et périt sous ses ordres, à Malplaquet, laissant deux filles. Il appartenait à une branche de la grande famille génoise qui s'était habituée en Savoie dès le quinzième siècle. Voyez le *Nobiliaire de Litta*, tome IV, planche 32 et dernière des PALLAVICINI.

7. Rigaud peignit son portrait en 1708.

* Ces trois premiers mots ont été ajoutés après coup au-dessus de la manchette.

Villeroy
en Flandre*.
Baron
Pallavicin.
[*Add. S^s. 531*]

jamais bien démêlé l'histoire¹. Il avoit été fort bien avec M. de Savoie, dont son père étoit grand écuyer, et sa mère dame d'honneur d'une des deux duchesses². Il fut arrêté avec les troupes de ce prince³, et donna sa parole. M. de Savoie lui manda de revenir en Piémont : il s'en excusa sur la parole qu'il avoit donnée. M. de Savoie lui récrivit que, s'il ne revenoit, il s'attireroit son indignation : là-dessus, Pallavicin abandonna le service de Savoie et se donna à celui de France, sans qu'on ait jamais pu savoir la cause du procédé du maître ni du sujet⁴. Il eut deux mille écus de pension en arrivant⁵. Le maréchal de Villeroy, qui aimoit les étrangers et les aventuriers, s'in-

1. On écrivait de Turin, le 25 mars 1704, à la *Gazette d'Amsterdam* (n° xxix) : « Le baron Pallavicino, marquis de Fabrosa et fils du grand écuyer, qui avoit été prisonnier à Pavie, a pris le parti de la France, où il a obtenu le titre de général avec une pension; il étoit auparavant colonel d'infanterie et grand inspecteur au service de S. A. R. Le marquis, son père, en ayant eu la nouvelle, alla d'abord, les larmes aux yeux, en témoigner sa douleur à S. A. R., qui lui dit de se retirer et lui tourna le dos. » Ne voulant point servir en Italie, le baron se fit envoyer en Flandre, auprès de Villeroy. Auparavant, on crut, pendant quelques semaines, qu'il avoit trahi son nouveau maître pour l'ancien.

2. Le père, François-Marie-Adalbert, marquis de Ceva, chevalier de l'ordre des Saints-Maurice et Lazare, décoré de l'Annonciade en 1696, fait grand écuyer en 1697, mourut en 1731; la mère, Christine Cagnoli-Centoris, première dame de la femme du duc, mourut le 22 janvier 1719.

3. En septembre 1703 : tome XI, p. 272-274.

4. Dès le commencement de 1703, quoiqu'il passât pour être fort attaché à Victor-Amédée, le duc de Vendôme l'avait proposé pour maréchal des logis de son armée et lui avait donné des missions de confiance (*Dangeau*, p. 179 et 215); mais, les fonctions de maréchal des logis, comme successeur de Puysegur, étant réservées à Montviel, et l'attitude du nouveau venu semblant singulière, on se contenta de lui donner un brevet de maréchal de camp (reg. Chantilly S 10, fol. 155 et 264, et S 11, fol. 36 et 188; Dépôt de la guerre, vol. 1739, n° 61 et 99, et vol. 1783, n° 45 et 122).

5. Tout cela est pris au *Journal de Dangeau*, p. 451-452, 6 mars 1704, et p. 473 et 493-494; comparez les *Mémoires de Sourches*, p. 313, 329 et 343, et une lettre du duc de Vendôme, au Dépôt de la guerre, vol. 1779, n° 6. Sa pension fut portée à dix mille livres en 1706.

fatua de celui-ci, qui devint son homme de confiance dans la suite, à la cour comme à l'armée, où cette faveur du général excita beaucoup de jalousie¹.

Mariage
du fils aîné
de Tallard
avec
la fille unique
de Verdun.
Tallard
sur le Rhin,
Coigny
sur la Moselle.
200 000 [fr]
d'augmentation
de retenue
au maréchal

Le maréchal de Tallard s'en alla en Forez marier son fils aîné² à la fille unique de Verdun³, très riche héritière, et qui en avoit aussi l'humeur et la figure. Tallard et Verdun étoient enfants des deux frères⁴, et avoient ensemble des procès à se ruiner, que ce mariage termina⁵. Verdun étoit un homme de beaucoup d'esprit, mais singulier, qui n'avoit jamais guères servi⁶, ni vu de monde qu'à son point et à sa manière, et qui n'avoit jamais fait grand cas de son cousin Tallard, ni guères aussi de la cour ni de la fortune⁷. Tallard partit bientôt après vers le

1. Voyez la suite du *Journal*, tome XI, p. 22, 46, 112, 186 et 328.

2. Le marquis de la Baume : tome XI, p. 302.

3. Gilbert d'Hostun de Gadagne, comte de Verdun, lieutenant de Roi et commandant en Forez, élu de la noblesse aux états de Bourgogne, eut, de Marie-Claire d'Albon, Charlotte-Louise d'Hostun, comtesse de Verdun, qui épousa, le 28 février 1704, le marquis de la Baume, devint veuve presque aussitôt, comme on le verra p. 184, ne se remaria que le 23 décembre 1709, avec le comte de Pons, fut dame d'honneur de Madame la Duchesse, et mourut le 11 mai 1750, dans sa soixante-huitième année, veuve une seconde fois depuis 1741.

4. Le père du maréchal, Roger d'Hostun, marquis de la Baume et comte de Tallard, sénéchal de Lyon en 1641, commandant en Lyonnais, Forez et Beaujolais, et maréchal de camp, qui avait épousé, le 17 mai 1648, Catherine de Bonne (tome XI, p. 53), et qui mourut en 1692, avait pour frère aîné Louis d'Hostun, comte de Verdun, aussi commandant en Forez, qui mourut le 2 novembre 1679, père du Verdun dont il s'agit ici.

5. Ces procès étoient relatifs à la succession de leur aïeule commune, héritière de la maison de Gadagne, et les biens substitués furent attribués au comte de Verdun. Dans le nombre étoit Bouthéon, en Forez, beau château historique et baronnie près de Montbrison, où fut célébré le mariage de 1704 : *Dangeau*, p. 457 et 462 (c'est là que Saint-Simon prend tous ses détails); *Sourches*, p. 316; *Gazette*, p. 132; *Mercure de mars*, p. 191-199; Mémoire de la généralité de Lyon, dans *l'État de la France*, de Boulainvilliers, éd. in-12, tome VII, p. 271-272.

6. Il n'avait été que capitaine de cavalerie au régiment de Villeroy.

7. C'étoit un homme d'esprit, ou du moins un bel esprit, affectant

Rhin¹, et Coigny sur la Moselle, commander un corps² comme faisoit auparavant M. d'Harcourt³. Le maréchal de Boufflers ne servit point cette année⁴; le Roi tâcha de l'en consoler par une augmentation de deux cent mille livres de brevet de retenue sur sa charge⁵.

J'étois allé passer la semaine sainte à la Ferté et à la Trappe, d'où je revins à Versailles le mercredi de Pâques⁶. J'appris, en arrivant, le grand parti que Monsieur le Grand venoit de tirer de la quête de sa fille⁷. Le matin du vendredi saint⁸, il vint trouver le Roi, et lui demanda avec un audacieux empressement d'aller avec ceux de sa maison à l'adoration de la Croix⁹. Les ducs y alloient de tout temps en rang d'ancienneté, après le dernier prince du sang, et, depuis peu d'années, après les bâtards; et, après

de Boufflers
sur
sa charge,
qui ne sert
point.

Adoration
de la croix
ôtée
aux ducs.
[*Add. S^s. 532,
533 et 534*]

de cultiver lettres, sciences et arts. Il devint un des habitués du salon de Samuel Bernard, plus tard un des familiers de Voltaire (*Journal de Mathieu Marais*, tome II, p. 441; *Mémoires du président Hénault*, p. 24, etc.). Mort le 5 février 1732, à soixante-dix-huit ans. Rigaud avait peint son portrait en 1697.

1. *Dangeau*, tome IX, p. 423 et 462.

2. *Ibidem*, p. 459, et tome X, p. 2, 2 mai : « M. de Coigny assemble l'armée qu'il doit commander; elle doit camper dimanche entre Sarrebourg et Phalsbourg. On ne doute pas qu'il n'ait bientôt ordre de joindre M. de Tallard. » En 1703, il avait commandé au pays de Trèves.

3. M. d'Harcourt a commandé l'armée de la Moselle, sous Boufflers, de 1694 à 1697, mais ne sert plus depuis 1700 (tome VII, p. 288-290).

4. Nous l'avons vu revenir à la cour : tome XI, p. 288.

5. Sur la charge de colonel des gardes; il avait déjà un premier brevet de trois cent mille livres. Le Roi lui accorda cette augmentation avec « beaucoup de marques d'estime et d'amitié » (*Dangeau*, tome IX, p. 487; *Sourches*, tome VIII, p. 334). Voyez ci-après, p. 301.

6. Le 26 avril.

7. Tome XI, p. 354-369.

8. Ce fut le jeudi saint : *Dangeau*, p. 462; *Sourches*, p. 319.

9. Après les princes du sang, ajoute Dangeau. Nous avons vu, en 1695 (tome II, p. 259), M. d'Elbeuf participer aux cérémonies du vendredi saint, mais à son rang de duc et pair, et non comme prince étranger, pour le plus grand scandale des autres Lorrains.

Cette manchette se trouve quelques lignes trop bas dans le manuscrit, par suite de la longueur de la précédente.

les¹ ducs, les grands officiers de la maison du Roi dans le rang de leurs charges, sans qu'aucun prince étranger y eût jamais été admis². Le Roi, surpris de la demande, refusa, et répondit que cela ne se pouvoit parce que les ducs y alloient. C'est où le grand écuyer l'attendoit : il demanda à les précéder, non qu'il l'espérât, mais pour réussir à ce qui arriva. Le Roi fut embarrassé ; Monsieur le Grand insista, appuyé sur la foiblesse qu'il connoissoit au Roi pour lui³, qui en sortit par lui dire que ni ducs ni princes n'iroient. En donnant l'ordre, il dit au maréchal de Noailles, capitaine des gardes en quartier, d'en avertir les ducs, qui répondit mollement en représentant leur droit usité de tout temps. Le parti du Roi étoit pris, et le neu que dit M. de Noailles, et d'un ton à peu imposer, n'étoit pas pour le faire changer. Il n'y avoit presque aucun duc à Versailles, même des plus à portée du Roi, qui profitoient de ces jours de dévotion pour les leurs et pour leurs affaires. M. de la Rochefoucauld montoit⁴ en carrosse de chez le cardinal de Coislin, lorsqu'on lui vint dire cette nouveauté. Il se mit à pester, et n'osa jamais aller trouver le Roi. Il partit, et alla ronger son frein aux Basses-Loges de Saint-Germain⁵, où il alloit

1. *Les corrige ces.*

2. C'est en 1676 que ce règlement avait été établi, avec permission aux ducs et pairs, comme aux princes du sang, de s'abstenir ; cette fois-là, M. de Vermandois passa après les princes de sang, puis les dames, M. de Vendôme, et quelques ducs. M. d'Armagnac persistant à réclamer un rang comme prince étranger, le Roi « lui fit comprendre qu'il le vouloit ainsi » (*Lettres de Mme de Sévigné*, tome IV, p. 396). Voyez les *Mémoires du baron de Breteuil*, ms. Arsenal 3862, p. 491-493.

3. L'annotateur des *Mémoires de Sourches* dit, comme Saint-Simon : « Il avoit voulu profiter du sacrifice qu'il avoit fait au Roi en faisant quêter sa fille, et en étoit presque venu à bout. »

4. L'initiale *m* surcharge un *a*.

5. Comme le rapportent les historiens du diocèse de Paris, la régente Anne d'Autriche avait fondé en 1644, près des ruines du vieux château royal des Loges (non *Basses-Loges*) et de l'ermitage primitif de Saint-Fiacre, au milieu de la forêt de Laye, un couvent d'augustins

tous les ans, à pareil jour, se retirer. Ainsi cette distinction fut perdue en échange de celle que les princes étrangers s'étoient voulu faire de la quête, et qui avoit avorté, et¹ personne n'alla plus depuis à l'adoration de la Croix que les princes du sang et les bâtards². Je m'en allai tout de suite à Paris sur cette nouvelle, et je ne revins de plusieurs jours à la cour.

Le duc d'Aumont mourut d'apoplexie le matin du mer-

Mort du duc

déchaussés, et la première pierre en avait été posée, en son nom, par le père de notre auteur, qui ne semble pas se rappeler ce souvenir (Arch. nat., O¹* 273, fol. 69). Quant aux Basses-Loges, c'était un prieuré des carmes des Billettes, à Avon, dans la forêt de Fontainebleau.

1. Avant ce dernier membre de phrase, Saint-Simon avait commencé à écrire : « Je m'en allay tout de s[uite] », qu'il a reporté deux lignes plus loin.

2. Voyez le *Journal de Dangeau*, année 1705, p. 298-299, avec la seconde des Additions placées ici. Pour la Cène, le Roi eut même soin désormais que le capitaine des gardes en service ne fût pas duc (*Mémoires de Luynes*, tome V, p. 354-355). — Saint-Simon avait raconté d'abord cela dans son mémoire de 1711 sur les *Changements arrivés à la dignité de duc et pair* (*Écrits inédits*, tome III, p. 39 et 66-67 ; ci-après, appendice II), puis dans les Additions au *Journal de Dangeau* placées ici et dans notre tome II, n^o 414 et 415, et enfin dans la notice du duché de SAINT-SIMON (éd. 1873, tome XXI et supplémentaire, p. 98 et 99), où le récit est plus animé, mais sous une date fautive de 1707. Ainsi qu'il le rappelle lui-même, les ducs réclamèrent plusieurs fois, mais sans oser présenter leurs mémoires. C'est seulement en 1744, comme on le voit dans les *Mémoires de Luynes*, tomes V, p. 354, 365, 366, et VI, p. 243-244, qu'ils inscrivirent cet article dans une requête contre les enfants des Légitimés, et en 1746 (*ibidem*, tome VII, p. 273-275), que le duc de Richelieu redemanda pour ses collègues la Cène et l'adoration de la Croix. Alors il pria Saint-Simon, retiré à la Ferté-Vidame, de dresser un nouveau mémoire. Ce mémoire, bien écrit à ce que dit le duc de Luynes, et qui rattachait l'incident de l'adoration à celui de la quête, fut remis à M. de Maurepas et soumis au roi Louis XV, mais trop tard pour que celui-ci y fit droit. On trouvera ci-après, appendice II, une lettre que Saint-Simon adressa alors au duc de Luynes. C'est seulement en 1747, et pour la Cène exclusivement, que le service fut rendu à quatre ducs, grâce aux bons offices de Mme de Pompadour (*Luynes*, tome VIII, p. 167-170). En 1748, cela n'eut plus lieu (tome IX, p. 7 et 198), le comte de Charolais ayant réclamé.

d'Aumont;
sa dépouille.

Mort
du cardinal
Noris.

credi¹ saint². Villequier, son fils aîné³, qui étoit premier gentilhomme de la chambre en survivance⁴, eut le gouvernement de Boulogne et du pays Boulonnois⁵, qu'avoit son père, et prit le nom de duc d'Aumont⁶.

Le cardinal Noris⁷, moine augustin⁸, a laissé un si grand nom parmi les savants, que je ne veux pas omettre sa

1. *Mercredy* a été écrit en interligne, au-dessus de *samedi*, biffé.

2. *Dangeau*, p. 461 ; *Sourches*, p. 317-318 ; *Gazette*, p. 144 ; *Gazette d'Amsterdam*, n° xxviii ; *Mercur*e des mois de mars, p. 320-334, et d'avril, p. 197-201. Voyez ci-après, Additions et corrections, p. 591.

3. Louis d'Aumont, né en 1667, d'un premier mariage avec la fille de M. le Tellier : tome I, p. 257. Son père avait fait reporter, par lettres du 26 mars 1666, le nom de Villequier sur la baronnie de Montfaucon, en Berry, achetée du prince de Condé pour plus de cinq cent mille livres.

4. Voyez notre tome IV, p. 317 et 322. C'est en 1669 que le duc d'Aumont avait quitté sa charge de capitaine des gardes pour acheter à M. de Mortemart celle de premier gentilhomme (*Journal d'Ol. d'Ormesson*, tome II, p. 564 ; serment prêté le 11 mars), et il avait eu en avril 1683 la survivance pour son fils aîné, avec une pension de six mille livres. Nous avons déjà vu ce fils suppléer son père (tome VII, p. 325 et 335).

5. C'étoit un produit de quarante-cinq à soixante mille livres. Les maréchales de la Motte et d'Humières étoient venues les premières demander ce gouvernement pour le duc d'Humières, fils du second lit de M. d'Aumont ; mais le Roi le donna sans hésiter à l'aîné, quoique celui-ci fût arrivé un moment après, et qu'il n'eût pu obtenir la survivance quinze jours auparavant. La veuve conserva dix mille livres de pension.

6. Son information pour être reçu duc et pair, du 13 juin 1704, est aux Archives nationales, K 616, n° 9.

7. Jérôme, dit Henri, Noris, né à Vérone le 29 août 1631, mort à Rome le 23 février 1704, a de longues notices dans la *Bibliothèque* de Du Pin, dans la *Storia della letteratura italiana* du P. Tiraboschi, dans le *Moréri*, dans les recueils sur les cardinaux, ms. Clairambault 303, p. 379-387, et ms. Ital. 368, fol. 92, dans la relation du cardinal de Bouillon, Arch. nat., K 1324, n° 49, p. 162-172, dans le *Cardinal Henri de Noris et sa correspondance*, par M. Léon-G. Pélissier (1890), etc.

8. Religieux mendiants qui suivaient la règle établie par saint Augustin à Hippone. Le pape Alexandre IV les avait réunis en corps d'ordre en 1256, et le Portugais Thomas de Jésus les avait réformés en 1574.

mort, qui arriva en ce temps-ci¹. Il étoit d'origine irlandaise; il y en a encore de son nom en Irlande et en Angleterre², et, aujourd'hui encore, l'amiral Noris fait parler de lui avec les escadres anglaises³. Ce docte cardinal fut des congrégations de Rome les plus importantes⁴, et il avoit succédé au cardinal Casanata, si célèbre par son savoir et par cette bibliothèque si nombreuse et si recherchée qu'il avoit assemblée, et qu'il donna à la Minerve, dans la place de bibliothécaire de l'Église⁵. Il n'est pas de mon sujet de m'étendre sur ce grand cardinal; il suffira ici de n'avoir pas oublié de faire mention de lui.

1. *Dangeau*, p. 460; *Gazette*, p. 140 et 151; *Mercure* du mois d'avril, p. 26-36.

2. C'est le *Moréri* qui s'exprime ainsi. — Un grand-père, Jacques Noris, établi à Chypre, avait été forcé de se réfugier à Vérone en 1570. Mais les autres Noris ou Norris anglais étaient-ils de même souche?

3. Le pluriel a été ajouté après coup à *angloises*. — Jean Norris, né vers 1660 et capitaine de vaisseau depuis 1690, gagna un titre de chevalier au siège du Monjuich en 1705. Il parvint au grade de contre-amiral en 1707, à celui de vice-amiral d'Angleterre en août 1743, fut fait premier commissaire de l'Amirauté en 1744, amiral de la flotte en 1748, et mourut le 24 juin 1749. (*Gazette et Dictionary of national biography*.) A partir de 1739, il commanda les escadres du Canal.

4. Il avait rempli les fonctions de théologien du Grand-Duc à Florence et professé pendant près de vingt ans l'histoire ecclésiastique, non sans soupçon de tendances au jansénisme, lorsque le pape Innocent XII l'appela pour être premier garde ou sous-bibliothécaire du Vatican (avril 1692), puis consultant du saint-office (septembre 1694), enfin cardinal (décembre 1695) et bibliothécaire (1700).

5. Nous avons eu la mort de ce célèbre cardinal, également suspect de jansénisme, en mars 1700: tome VII, p. 48. La place de bibliothécaire de l'Église ou du Vatican valait six mille écus (*Gazette* de 1645, p. 1163). Voyez une étude approfondie, dans *le Vatican, les Papes et la civilisation*, par M. Paul Fabre (1895), p. 643-720. Noris avait été chargé en dernier lieu, en 1702, de travailler à la réforme du calendrier, et il était préfet des études au collège de la Propagande. Comme Casanata, il laissa ses livres et ses écrits à une bibliothèque publique, celle de Rome. Comme Casanata aussi, c'était un grand ami de notre Mabilon, et le prince Emmanuel de Broglie lui a consacré quelques pages de son livre sur ce bénédictin, tome I, p. 184-188. Ses œuvres furent réunies en 1729.

Mort
de Mme de
Lionne;
ses enfants.
[Add. S^s. 535,
536 et 537]

Mme de Lionne mourut quelques jours après à Paris¹. Elle étoit Payen², d'une famille de Paris³, veuve de M. de Lionne, secrétaire d'État, mort en 1671, le plus grand ministre du règne de Louis XIV⁴. C'étoit une femme de beaucoup d'esprit, de hauteur, de magnificence, et de dépense, et qui se seroit fait compter avec plus de mesure et d'économie; mais elle avoit tout mangé il y avoit longtemps, et vivoit dans la dernière indigence dans sa même hauteur, et l'apparent mépris de tout, mais, à la fin, dans la piété depuis plusieurs années⁵. Sa fille avoit été première⁶ femme du duc d'Estrées fils de l'ambassadeur à Rome⁷. De ses trois fils, l'aîné⁸, survivancier de son père, perdit avec lui sa charge de secrétaire d'État, qui fut donnée à Pomponne, et il eut une charge de maître de la garde-robe, dont il ne fit pas deux années de fonction, quoiqu'il l'ait gardée longtemps. C'étoit un homme qui avoit très mal fait ses affaires, qui vivoit très singulièrement et obscurément, et qui passoit sa vie à⁹ présider aux nouvellistes des Tuileries¹⁰. Il n'eut qu'un

1. Le 20 mars 1704 : *Dangeau*, p. 464; *Sourches*, p. 319.

2. *Payan* corrigé en *Payen*. — 3. Ci-après, p. 338.

4. Tome IV, p. 97, et ci-après, Addition n° 536. Mgr le duc d'Anmale vient de faire l'éloge de Lionne dans le tome VII des *Princes de Condé*, p. 42-44.

5. Le manque de place nous force à rejeter aux Additions et corrections, p. 591-594, les notes sur Mme de Lionne et sur ses enfants.

6. Le manuscrit porte *p*.

7. Madeleine de Lionne, morte en 1684, et Annibal III d'Estrées, marquis de Cœuvres, puis duc d'Estrées, mort en 1698 : tome V, p. 340 et 342.

8. Louis-Hugues, marquis de Berny, puis de Lionne, né en 1646, filleul de la Reine mère et de Mazarin, mort le 22 août 1708 : ci-après, p. 593.

9. A surcharge une lettre illisible.

10. Ce n'est pas ce marquis de Lionne, mais un cousin du ministre, le comte de Lionne, Joachim, premier écuyer de la grande écurie depuis 1671, qui occupait un rang principal parmi les nouvellistes parisiens, et il ne mourra qu'en 1716. Saint-Simon fait évidemment ici une confusion; il la répétera encore lorsqu'il annoncera, en 1708, la mort du

fil¹, fort bien fait et distingué à la guerre, mais qui se perdit par son mariage avec la servante d'un cabaret de Phalsbourg, dont il n'eut point d'enfants, et qu'il² voulut faire casser dans la suite sans y avoir pu réussir. Elle l'a³ survécu, et le survit encore, retirée dans une communauté à Paris⁴, et elle a toujours mené une⁵ vie très sage, et qui l'a fait estimer. On verra en leur temps les deux autres fils de M. et de Mme de Lionne, l'un riche abbé débauché, l'autre évêque de Rosalie *in partibus*⁶ et missionnaire à Siam et à la Chine. Je ne parle pas d'un quatrième, chevalier de Malte, qui n'a point paru⁷. Et voilà ce que deviennent les familles des ministres⁸! Celles des

marquis, avec plus de détails même. Le comte, dont une vie a été imprimée en 1716, avait été un des correspondants de Saint-Évremond, de Gramont, etc., et nous avons encore un volume (ms. Fr. 22 817) des nouvelles qu'il recevait de la cour et de l'armée. — On a vu, à propos de Charles d'Aubigné (tome IV, p. 296), que les novellistes s'assemblaient d'ordinaire aux Tuileries, sur un banc de la grande allée; mais il y en avait aussi au Palais-Royal et au Luxembourg: voyez les *Mémoires de Gourville*, tome II, p. 149 et 151, les *Caractères*, tome I, p. 50-52, 275 et 285, *La Bruyère dans la maison de Condé*, par M. Allaire, tome II, p. 29-30, le livre de M. Alfred Franklin sur *le Café* (1893), p. 231-232, l'*Histoire des Français des divers états*, par Monteil, tome VII, p. 372-373, la pièce de Lesage: *la Valise trouvée*, des vers sur la guerre de 1672 publiés dans le *Mercur* de janvier 1693, p. 65-84, etc.

1. Ci-après, Additions et corrections, p. 593.

2. L'abréviation de *que corrige dont*.

3. *La*, sans apostrophe, dans le manuscrit.

4. La maison des dames de Saint-Joseph que nous connaissons déjà.

5. Une surcharge des lettres illisibles.

6. Rosalie est le nom du chef-lieu du vicariat apostolique du Se-tchuen, en Chine.

7. Voyez ces trois fils aux Additions et corrections.

8. Il a déjà fait la même remarque à propos des Brûlart et des Loménie (tome V, p. 86 et 99), comme l'abbé de Choisy, qui observait (ses *Mémoires*, tome I, p. 129) que les ayants droit des ministres n'avaient guère l'habitude des constitutions de rente, c'est-à-dire de l'économie et de la bonne gestion, ou comme les *Annales de la cour*, qui disaient ceci, en 1698, sur les Bullion (tome II, p. 118): « Il n'y a eu que les descendants de l'ainé qui ai[en]t su conserver ses richesses.

derniers de Louis XIV ont été plus heureuses, les Telliers, les Colberts, les Chamillarts, les Desmaretz surtout, à bien¹ surprendre².

Mort et deuil
d'un fils
de l'électeur
de Bavière.

L'électeur de Bavière perdit aussi un de ses fils³. Le Roi, pour le gratifier, en prit le deuil pour quinze jours : il avoit l'honneur d'être beau-frère de Monseigneur ; mais sa parenté avec le Roi étoit fort éloignée⁴.

Duchesse
de Ventadour
gouvernante
survivancière
des
enfants
de France.

[*Add. S.S. 538*]

On a vu⁵ comment la duchesse de Ventadour s'étoit mise à Madame pour échapper à son mari et au couvent, la figure qu'elle fit auprès d'elle, et les vues qui la lui firent quitter. Son plus que très intime ami dès leur jeunesse, le maréchal de Villeroy, travailloit depuis longtemps à leur succès auprès de Mme de Maintenon, avec qui il fut toujours très bien, et qui, par raison de ressemblance, aimoit bien mieux les repenties que celles qui n'avoient pas fait de quoi se repentir⁶. Mme de Ventadour, dont l'âge avoit dépassé de beaucoup celui de la galanterie, s'étoit faite dévote depuis quelque temps, et, quoiqu'elle alliât ses anciens plus qu'amis, un gros jeu et continuel, et bien d'autres choses, avec sa dévotion, la

Pour ce qui est des deux autres, ceux qu'ils ont laissés ne se ressentent plus du tout de la surintendance qui a été dans leur maison : ils sont gueux comme des peintres.... » Mais ce que notre auteur omet, c'est que Hugues de Lionne lui-même étoit très mauvais administrateur de sa propre fortune et avoit été fort compromis de ce chef : nous le voyons surtout dans les notices que lui ont consacrées feu M. Brièle et M. Valfrey.

1. Après *bien*, le manuscrit porte une *m* biffée.

2. Sur les Desmaretz, voyez, en dernier lieu, notre tome XI, p. 256-257.

3. Cet enfant, le deuxième né du second mariage de l'Électeur, n'est pas porté dans nos généalogies de Bavière. Un autre fils étoit mort le 15 février 1703, âgé de dix-sept mois ; celui-ci avoit huit ans, et mourut à Munich en mars 1704.

4. *Dangeau*, p. 463 et 464 ; *Sourches*, p. 318 ; *Gazette d'Amsterdam*, n° XXIX. — La mère de l'Électeur étoit issue du mariage de Victor-Amédée I^{er}, duc de Savoie, avec Christine ou Chrétienne de France, fille d'Henri IV.

5. Tome XI, p. 99-100 et Addition n° 471. — 6. Tome XI, p. 100.

coiffe¹, la Paroisse, la chapelle², l'assiduité aux offices, et des jargons de dévotion à propos, l'avoient lavée de toute tache, et les maux que ces taches lui avoient causés ne parurent pas même³ un obstacle à la place de gouvernante. Le Roi dit donc un matin, à la fin de mars⁴, à la maréchale de la Motte, qui, par cette place, lui faisoit sa cour à ces heures-là dans son cabinet, qu'il s'étoit trouvé si bien d'elle auprès de ses enfants et auprès de ceux de Monseigneur⁵, qu'il la destinoit à ceux de Mgr le duc de Bourgogne, mais qu'en même temps, pour ménager sa santé, il lui adjoignoit la duchesse de Ventadour, sa fille, pour survivancière, et pour la soulager dans les soins pénibles de cette charge⁶. La maréchale se trouva fort étourdie. Elle aimoit sa fille, mais non pas jusqu'à se l'associer. On avoit eu beau la tourner de toutes les façons, jamais elle n'y avoit voulu entendre : elle disoit qu'il étoit ridicule de mettre auprès des enfants de France une femme qui n'avoit jamais eu d'enfants, et balbutioit pis entre ses dents, de telle sorte qu'allant toujours à la parade⁷, elle leur fit prendre le parti de l'emporter à son insu. Aussi parut-elle fort mécontente : la bonne femme craignoit de n'être plus maîtresse, et de passer pour radoter, et ne se contraignit pas sur son dépit aux compliments du monde, et beaucoup moins sur sa fille, qu'elle reçut fort mal⁸. Elle étoit à Paris, d'où elle arriva sur cette nouvelle, et entra

1. La coiffure de modestie des dévotes : Quicherat, *Histoire du Costume*, p. 502. Voyez *les Amis de la marquise d'Huxelles*, p. 192.

2. L'assistance aux offices de l'église paroissiale de Versailles et de la chapelle du château.

3. Cet adverbe est en interligne. L'accord manque au participe *causé*.

4. Le 25, selon Dangeau, p. 468-469.

5. On verra en 1709 comment cette charge lui avait été confiée.

6. C'est presque exactement le discours mis par Dangeau dans la bouche même du Roi, au mode direct.

7. Parant les tentatives pour vaincre sa résistance. Ci-après, p. 224.

8. Mme de Ventadour affectait de ne point accepter, pour cause de santé : *les Amis de la marquise d'Huxelles*, p. 198.

par derrière dans ce cabinet de Mme de Maintenon où, tandis que le Roi travailloit dans la pièce joignante elle présente, Mme la duchesse de Bourgogne jouoit avec des dames familières et les deux fils de France, entrant quand elle vouloit, mais seule, où étoit le Roi. Mme de Ventadour y arriva donc si transportée, si éperdue de joie, qu'oubliant ce qu'elle étoit, elle se jeta à genoux en entrant, et se traîna ainsi jusqu'à Mme la duchesse de Bourgogne, qui alla l'embrasser et la relever. Elle en fit autant lorsqu'après les premiers compliments, cette princesse la mena où étoit le Roi¹, dont la surprise de cette action fut extrême. Jamais personne ne fut si hors de soi. Elle eut douze mille livres d'augmentation de pension aux huit qu'elle avoit déjà².

1. Le 26 (*Dangeau*, p. 470) : « Le Roi donna le matin une longue audience à Mme la maréchale de la Motte et à Mme de Ventadour, sur toutes les dispositions qu'il veut faire des petites charges de la maison de l'enfant de Mme la duchesse de Bourgogne. » La sous-gouvernante et la première femme de chambre avaient été désignées dès la veille.

2. *Dangeau*, tome X, p. 24, 24 mai : « Mme de Ventadour prêta son serment de gouvernante des enfants de France. Il y a, dans ses provisions : *pour servir conjointement avec la maréchale de la Motte, sa mère*; le mot de *survivance* y est aussi. Le Roi lui augmente sa pension de douze mille livres : elle en avoit déjà huit mille. » Les provisions, datées du 23 mai, sont dans le registre de la Secrétairerie O¹ 48, fol. 81-82. En racontant la prestation, les *Mémoires de Souches* disent (p. 367-368) que la duchesse tremblait de tout son corps : « Comme la coutume est que celui ou celle qui prête le serment se mette à genoux, et que celui devant qui elle le prête lui tienne les mains jointes entre les siennes, le Roi lui fit galamment des excuses de ce qu'il étoit obligé qu'elle fût à genoux devant lui, et lui dit qu'il avoit, par politesse, mis des gants, et qu'il auroit, sans cela, beaucoup mieux aimé lui tenir les mains nues entre les siennes. » Le *Mercur* avait rendu compte de la nomination dès le mois de mars, p. 364-368. Le 1^{er} août suivant, Mme de Maintenon écrit encore au maréchal de Villeroy : « La gouvernante fait merveilles, et tout le monde en est content, excepté Madame sa mère, qui en est jalouse. C'est le secret de cette cour-là. » Sa *Correspondance générale* renferme aussi (tome V, p. 242-243 et 248-249) deux lettres de 1704 à la duchesse elle-même, très polies et prévenantes.

Le maréchal de Châteaurenault eut bientôt après la lieutenance générale de Bretagne vacante depuis la mort de Lavardin¹, comme je l'ai dit d'avance².

Le Roi permit en même temps à Waldstein, ambassadeur de l'Empereur à Lisbonne pris sur mer en s'en retournant³, de s'en aller⁴, et fit partir Vernon, ambassadeur de Savoie, toujours accompagné de son gentilhomme ordinaire⁵, pour aller, sur la frontière de Provence et des États de Savoie, être échangé avec Phélypeaux⁶.

En ce même temps⁷ mourut Harlay, conseiller d'État, qui avoit été premier ambassadeur plénipotentiaire à la paix de Ryswyk⁸, duquel j'ai assez parlé précédemment pour n'avoir plus rien à en dire⁹.

Maréchal de Châteaurenault lieutenant général de Bretagne. Waldstein mis en liberté, Phélypeaux et Vernon échangés.

Mort d'Harlay, conseiller d'État.

1. *Journal de Dangeau*, tome IX, p. 486, 15 avril : « Le maréchal avoit demandé cette charge au Roi l'hiver passé, priant le Roi que cela ne l'empêchât point de continuer à servir sur mer, comme l'endroit le plus propre à lui marquer sa reconnaissance et à mériter ses bontés. » Le Roi lui annonça cette grâce avec beaucoup de bienveillance. Comparez les *Mémoires de Sourches*, tome VIII, p. 333, 334 et 343, et le *Mercure* du mois, p. 340-341. Il y avoit cent mille livres de retenue à payer à la veuve de M. de Lavardin.

2. Tome XI, p. 304. — 3. *Ibidem*, p. 133.

4. *Dangeau*, tome IX, p. 471; *Gazette*, p. 350; *Gazette d'Amsterdam*, n^{os} XXXI, XLIII et LVI; *Mercure* de mars, p. 377-378; *Archives de la Bastille*, tome XI, p. 113-115, et dossier 10 549. On voulut que la détention de cet ambassadeur fit l'équivalent de celle du maréchal de Villeroi. Il arriva à Vienne le 27 juin, fut créé membre du conseil privé, et, à l'avènement de l'empereur Joseph, devint grand maréchal de la cour.

5. Liboy : voyez notre tome XI, p. 273 et 276-277.

6. *Dangeau*, p. 480; *Mémoires de Breteuil*, ms. Arsenal 3862, p. 186. M. de Vernon avoit pris congé du Roi avant de partir. L'échange eut lieu sur le Var, le 13 mai. Liboy, en revenant à la cour, rendit compte des mauvais traitements essayés par M. Phélypeaux (*Sourches*, p. 374-375).

7. Dans la nuit du 2 avril : *Dangeau*, p. 475; *Sourches*, p. 326-327; *Mercure* du mois, p. 182-189.

8. Ici, le changement d'écriture indique un temps d'arrêt, notre auteur s'étant reporté sans doute à ce qu'il avoit pu dire de ce Harlay.

9. Voyez nos tomes II, p. 85, 241, 244 et 245, III, p. 279-280, 286-292 et 300, IV, p. 139-143 et 234, et VI, p. 248, 249, 254 et 255.

Mort
de Coëhorn.

Les ennemis perdirent le meilleur des officiers hollandais, qui, de plus, étoit leur Vauban pour les places et les sièges, qui étoit le général Coëhorn¹, qui mourut à la Haye².

Villars
en Languedoc,
et Montrevel
en Guyenne.

L'affaire des Fanatiques ne finissoit point, et occupoit des troupes³. La Hollande et M. de Savoie les soutenoient par des armes, de l'argent et quelques hommes, et Genève par des prédicants⁴. Villars, de retour de Bavière, étoit oisif⁵. Il avoit été reçu comme s'il n'eût pas pris des trésors, et qu'il n'eût pas empêché les progrès des armées pour les amasser⁶. Mme de Maintenon le protégeoit ouvertement, Harlay-Bonneuil, gendre du chancelier Boucherat et cousin germain du premier président, étoit conseiller d'État ordinaire depuis le 20 septembre 1700, et chef du conseil de la princesse de Conti depuis 1695; il avoit une première pension de cinq mille livres depuis le 11 septembre 1691, et une seconde depuis le 22 février 1698. C'étoit un gros joueur, selon les *Annales de la cour*, tome II, p. 17, d'ailleurs « homme de beaucoup d'esprit, passionné du monde et de la considération » (Addition au *Journal de Dangeau*, tome XVII, p. 55). Fénelon l'affectionnoit particulièrement : voyez sa *Correspondance*, tomes II, p. 430, et VIII, p. 423 et 455. Il légua sa magnifique bibliothèque, en partie aux jésuites, en partie à M. Chauvelin, qui passa conseiller d'État ordinaire à sa place et laissa celle de semestre à Foucault, protégé de Chamillart.

1. Tome XI, p. 429.

2. Le 17 mars : *Dangeau*, p. 477; *Gazette*, p. 466; *Gazette d'Amsterdam*, n° xxiv, de la Haye: *Mercure* d'avril, p. 455-458; Ottieri, *Istoria delle guerre*, tome III, p. 317-320; recueil de Lamberty, tome III, p. 53-54. On l'avait cru, en 1703, empoisonné par son cuisinier (*Sourches*, tome VIII, p. 440). Un ouvrage qu'il avait préparé sur la fortification à la française parut en Hollande en 1705. — Une famille du Comtat portant le même nom avait fait établir, en 1700, sa communauté d'origine avec l'illustre ingénieur : voyez Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du Comté-Venaissin*, tome I, p. 351-370, le *Mercure* de mars 1735, p. 617-619, etc.

3. Voyez, en dernier lieu, notre tome XI, p. 371-373. La correspondance militaire est au Dépôt de la guerre, vol. 1796-1799.

4. *Dangeau*, tome X, p. 74; *Gazette d'Amsterdam* de 1704, n° LIX, de Paris; *Mercure* de mai, p. 48 et suivantes.

5. Il étoit allé visiter les biens de sa femme en Normandie.

6. Tome XI, p. 287, 313 et 571-572. Comparez les lettres justificatives données par M. le marquis de Vogüé dans l'Appendice du tome II

et conséquemment Chamillart, alors au plus haut point de la faveur. Ils vouloient remettre Villars en selle, qui, profitant de ce qu'il pouvoit sur¹ l'un et sur l'autre, vouloit absolument être de quelque chose². L'Allemagne ne lui convenoit plus depuis qu'il s'étoit brouillé avec l'électeur de Bavière, la Flandre et l'Italie étoient occupées par Villeroy et Vendôme, plus en crédit que lui³ : il ne se trouva que le Languedoc à lui donner, pour le décorer au moins de⁴ finir cette petite guerre⁵. Montrevel n'avoit que le Roi pour lui⁶; cela lui servit au moins à ne pas demeurer par terre⁷. On lui fit faire un troc désagréable. La Guyenne étoit entièrement paisible, et n'avoit nul besoin de commandant : Montrevel y fut envoyé avec le même pouvoir et les mêmes appointements qu'il avoit en Languedoc⁸. Ce

des *Mémoires de Villars*, p. 327 et 333-336. A la fin de 1703 (*Dangeau*, p. 423), l'Électeur, lui aussi, leva deux millions de contributions dans la haute Autriche, et Marcin opéra de même en Franconie. La *Gazette d'Amsterdam* se complut alors à annoncer (1704, n° 1) que Villars mettoit dix-huit cent mille livres à la disposition du Roi; il fit certainement une proposition de ce genre l'année suivante, comme le prouve sa lettre à Chamillart, 14 février 1705, publiée en premier lieu par Anquetil.

1. Ce *sur* surcharge des lettres illisibles. — 2. Tome XI, p. 158.

3. C'est précisément ainsi que commencent les *Mémoires de Villars* pour l'année 1704 (tome II, p. 144) : « Cependant il n'étoit question d'aucun emploi pour le maréchal de Villars; le maréchal de Villeroy en Flandre, M. de Vendôme en Italie, et le maréchal de Tallard sur le Rhin laissoient le maréchal de Villars dans l'inaction.... »

4. De surcharge d'a[voir].

5. Une guerre de partisans, d'escarmouches : voyez des exemples dans la *Gazette* de 1636, p. 131, dans la *Gazette d'Amsterdam* de 1705, n° LXXXIV, de 1706, n° LXXXI, etc.

6. Déjà dit en 1703 : tome XI, p. 49-51.

7. Voyez l'*Histoire du Languedoc*, éd. Roschach, tome XIII, p. 777-825. Bâville, qui ne pouvoit le souffrir, l'avoit dénoncé depuis les derniers mois de 1703 : *ibidem*, tome XIV, col. 1797-1798 et 1843-1858.

8. *Dangeau*, p. 470, 27 mars : « Le Roi manda au maréchal de Villars, qui étoit à Paris, de venir ici, et le Roi lui dit à son coucher : « Je vous entretiendrai demain matin, et vous donnerai vos ordres. » On croit que le Roi le veut envoyer en Languedoc commander en la

changement l'affligea fort; mais il fallut céder, et aller jouer au lansquenet à Bordeaux¹. Villars, avec son effronterie ordinaire, voulant faire valoir le petit emploi où il alloit, dit assez plaisamment qu'on l'y envoyoit comme un empirique où les médecins ordinaires avoient perdu leur latin². Ce mot outra Montrevel, qui fit si bien, que, tandis que Villars étoit en chemin, il battit deux fois les Fanatiques, et, la dernière fois, en personne et avec un grand succès³; et tout de suite s'en alla droit à Bordeaux,

place du maréchal de Montrevel. » *Dangeau*, 28 mars, p. 471 : « Le Roi.... donna le matin audience au maréchal de Villars, qui va commander en Languedoc, comme on l'avoit cru dès hier; M. le maréchal de Montrevel ira commander en Guyenne. On ne dit point encore ce que deviendra le marquis de Sourdis, qui y commandoit. » La nouvelle n'est enregistrée que le 29 mars dans les *Mémoires de Sourches*, et c'est ce jour-là que l'ordre de changement fut expédié : voyez l'*Histoire du Languedoc*, éd. Roschach, tome XIV, col. 1886-1894 et 1901-1902. A en croire les *Mémoires de Villars* lui-même (tome II, p. 145), le Roi lui dit avec bonté : « Des guerres plus considérables à conduire vous conviendroient mieux; mais vous me rendez un service bien important, si vous pouvez arrêter une révolte qui peut devenir très dangereuse, surtout dans une conjoncture où, faisant la guerre à toute l'Europe, il est assez embarrassant d'en voir commencer une dans le centre du Royaume. » On a vu plus haut (p. 27, note 1) qu'il avait été question d'envoyer là le Grand Prieur. Selon *Dangeau* (tome XI, p. 37), le produit de ce commandement atteignait quarante mille écus.

1. Nous avons vu (tome X, p. 111-112) quelle existence le commandant en fonctions, M. de Sourdis, y menait, et quel besoin on éprouvait de lui donner un successeur; mais nous verrons également qu'il y eut beaucoup à redire à la conduite de M. de Montrevel.

2. Gagnières, dans son commentaire des chansons du temps, ms. Fr. 12 693, p. 255, dit en propres termes que Villars, non pas quand on l'envoya en Languedoc, mais lorsqu'on l'en rappela (ci-après, p. 372), prétendit « que le Roi l'avoit envoyé contre les Fanatiques comme on fait Helvétius aux maladies désespérées, et qu'il alloit en Allemagne en qualité de goutte d'Angleterre. »

3. Combat du 16 avril, où un corps de dix-huit cents Fanatiques fut à moitié anéanti, dans le pays de la Vaunage, entre les troupes commandées par le maréchal lui-même et celles qu'il avait confiées à M. de Grandval. Le maréchal partit le lendemain pour la Guyenne; mais, dans une seconde affaire, son lieutenant général, M. de la Lande.

où il n'y avoit personne depuis que Sourdis n'y commandoit plus¹.

Je tombai en ces temps-là² dans un fâcheux accident. Je me fis saigner parce que je sentoie que le sang me portoit à la tête, et il me sembla l'avoir été fort bien³. Je sentis

On me fait
une opération
pour
une saignée.

qu'il avait envoyé vers les hautes Cévennes, ne fut pas moins heureux : *Dangeau*, p. 493 et 498 ; *Sourches*, p. 342, 343, 346 et 347 ; *Gazette d'Amsterdam*, Extr. xxxvi et xxxvii ; *Mercure d'avril*, p. 361-366, 391-393, et de mai, p. 49-112 ; Quincy, *Histoire militaire*, tome IV, p. 455-474, etc. C'était une compensation au désastre dans lequel, cinq ou six semaines auparavant, M. de Montrevel avait laissé détruire presque entièrement le beau régiment de la Marine. Excité peut-être par les représailles de ses adversaires, il avait fini par ne leur plus faire quartier, comme nous l'avons vu en 1703, tome XI, p. 371-373. La *Gazette d'Amsterdam* donne de nombreux détails sur cette répression impitoyable, par exemple dans la correspondance de Nîmes, 22 février 1704 (n° XXI).

1. Deux lettres inédites de la marquise d'Huxelles au marquis de la Garde nous renseignent sur le sort de M. de Sourdis. Dans l'une, du 22 mai, elle disait : « M. le maréchal de Montrevel a été reçu à Bordeaux au bruit du canon et de toute sorte d'acclamations. M. de Sourdis alla au-devant de lui jusqu'à Langon, dans son brigantin, qui avoit vingt rameurs habillés de rouge avec des toques à la siamoise. Ce maréchal lui dit : « J'ai beaucoup de joie de vous trouver en meilleur « état qu'on ne disoit, et je me flatte que non seulement vous n'êtes « point fâché de me voir, mais que vous aimez mieux que ce soit moi « qu'un autre. » Le marquis répondit honnêtement à ce compliment, étant fort fâché de revenir. Cependant il en a l'ordre ; mais il veut payer ses dettes auparavant. » Dans la seconde, du 3 juin : « M. le marquis de Sourdis revient par ordre. Il avoit résolu de s'y cacher pour vivre doucement et jouir d'une maison de campagne qu'il a fait bâtir à trois lieues, disant n'être plus connu, ni ne connoître plus personne à la cour et à Paris ; mais on prétend qu'il avoit là des amies qui lui avoient fait prendre ce parti. Il a mandé qu'il viendrait quand il aura achevé de payer ses dettes, ne voulant pas sortir comme un banqueroutier. On s'en accommodoit assez. »

2. Dans la première quinzaine d'avril : *Dangeau*, p. 488 ; *Sourches*, p. 335 ; lettre de la marquise d'Huxelles, datée du 17.

3. On sait quel abus médecins et chirurgiens faisaient alors de la saignée, et le commentateur médical du théâtre de Molière, feu M. Maurice Raynaud, a réuni des exemples étonnants. Nous en trouvons avant comme après ces temps-là : par exemple, une fille à qui l'on tira douze cents palettes de sang en quinze mois, les femmes

la nuit une douleur au bras, que Ledran¹, fameux chirurgien qui m'avoit saigné, m'assura ne venir que d'une ligature trop serrée². Pour le faire court, en deux jours le

enceintes saignées sans relâche, des enfants de trois mois traités de même, le duc de la Trémoille tué par ce remède héroïque en 1709, comme sa femme en 1707, vingt-sept palettes pour une seule fluxion aux yeux, quarante-huit pour une incubation de petite vérole, neuf saignées pour un mouvement de bile ou pour un soupçon de pleurésie, soixante-quatre, en huit mois, pour un rhumatisme, etc., etc. Le style ordinaire de la Faculté étoit, au dire du comte de Forbin (*Mémoires*, p. 538), de débiter par la saignée contre toute maladie; cependant l'aphorisme célèbre est : *Clistorium donare, postea segnare*. En outre, il y avoit les saignées préventives ou de précaution, comme celle dont il s'agit ici, et chacun de nous peut se souvenir encore d'avoir vu des grands-pères fidèles à cette tradition. Guy Patin s'astreignoit ainsi à cinq ou six saignées par an, et autant de purgations. Monseigneur se faisoit saigner deux fois par an, aux équinoxes; mais Madame n'en vouloit point : voyez le recueil Jaeglé, éd. 1890 (que nous suivrons désormais), tome II, p. 27, 94, 196, 218-219, 224, etc. Hecquet, le médecin de Port-Royal et de Chantilly, étoit un des principaux apologistes de la saignée.

1. Henri Ledran, gendre d'une dame Feillet qui étoit bien connue à Paris pour les soins qu'elle donnoit aux pauvres malades, s'étoit lui-même rendu célèbre par l'invention d'un baume excellent pour la cicatrisation des plaies. Il mourut en 1720, ayant fait nombre d'opérations importantes. Il avoit soutenu une mémorable lutte contre Félix, en 1699, et s'étoit attiré alors une relégation temporaire à Orléans. Ses deux fils Henri-François et Nicolas-Louis arrivèrent à une réputation encore plus grande, l'un comme chirurgien et lithotomiste, l'autre comme garde des archives des Affaires étrangères.

2. Les *Mémoires de Sourches* disent, le 16 avril : « Peu de jours auparavant, le duc de Saint-Simon s'étoit fait saigner par précaution, il s'étoit jeté une fluxion sur sa saignée, qui l'avoit mis en peu de temps en danger de la vie. Il avoit eu, le 15, un peu de relâche; mais, le 16, Mareschal jugea à propos de lui faire une incision quatre doigts au-dessus et au-dessous de la saignée. » Dangeau parle de « quelque tendon blessé, » Mme d'Huxelles de tumeur peut-être gangreneuse et de « corruption du dedans. » L'accident le plus fréquent étoit la piqûre de l'artère ou du tendon, comme on disoit alors : c'est ainsi que le duc de Luynes avoit été tué en 1690, Benserade en 1691, et Félix, devenu assez maladroit, avoit failli faire périr son ami Nyert en 1689, parce que l'opération à faire ensuite étoit « grande et fâcheuse » (*Lettres de Mme de Sévigné*, tome IX, p. 255; *Dangeau*, tome III, p. 232; *Mémoires*

bras s'enfla plus gros que la cuisse, avec la fièvre et de grandes douleurs. On me tint autres deux jours avec des applications dessus, pour dissiper le mal par l'ouverture de la saignée, de l'avis des plus grands chirurgiens de Paris. M. de Lauzun, qui me trouva avec raison fort mal, insista pour avoir Mareschal, et s'en alla à Versailles le demander au Roi, sans la permission duquel il ne venoit point à Paris, et il ne découchoit presque jamais du lieu où le Roi étoit¹. Il eut permission de venir, de découcher, et même de séjourner auprès de moi. En arrivant le matin, il m'ouvrit le bras d'un bout à l'autre. Il étoit temps : l'abcès gaignoit le coffre² et se manifestoit par de grands frissons. Il demeura deux jours auprès de moi, vint après plusieurs jours de suite, puis de deux jours l'un. L'adresse et³ la légèreté de l'opération, des pansements, et de me mettre commodément, passe l'imagination. Il prit prétexte de cet accident pour parler de moi au Roi, qui, après que je fus guéri, m'accabla de bontés. Chamillart étoit enfin venu à bout de me raccommo-der avec lui quelque temps auparavant⁴; tout ce que dit Mareschal acheva. J'avois fait un léger effort du bras le jour de la saignée, auquel j'attribuois l'accident, et je voulus que Ledran me saignât dans le cours de cette opération, pour ne le pas perdre. Mareschal et Fagon ne doutèrent pas que le tendon n'eût⁵ été piqué⁶. Par des poids qu'on me fit porter, mon bras

Chamillart
m'avoit
raccommo-
dé avec le Roi;
Mareschal
achève.

de Sourches, tome III, p. 160 et 314; *Gazette de Leyde*, 1^{er} avril 1683; notre tome VIII, p. 241, etc.). Nous avons vu que le chirurgien Bienaise (tome I, p. 169) s'étoit rendu célèbre par son opération de l'anévrisme ou artère piquée.

1. Tome XI, p. 407. Mme de Châtillon fut obligée de venir à Versailles pour qu'il lui fit la grande opération (*Dangeau*, tome X, p. 127).

2. *Coffre* « signifie aussi, en terme de chirurgie, la capacité, l'espace qui est enfermé sous les côtes » (*Académie*, 1718).

3. Cette conjonction *et* surcharge *d[e]*.

4. Tome XI, p. 359-360. — 5. Il a corrigé *n'eut* en *n'eust*.

6. Ci-dessus, p. 50, note 2. C'est encore Dangeau que suit notre auteur : « On croit qu'il y a eu quelque tendon blessé, ce qui a obligé Mareschal de lui faire aujourd'hui (17 avril) une très grande opération.

demeura dans sa longueur ordinaire, et je ne m'en suis pas senti depuis. J'avois jour et nuit un des meilleurs chirurgiens de Paris auprès de moi, qui se relevoient. Tribouleau, qui l'étoit des gardes françoises avec beaucoup de réputation¹, me conta qu'il falloit que M. de Marsan fût bien de mes amis, qu'il l'avoit arrêté dans les rues, qu'il lui avoit demandé de mes nouvelles avec des détails et un intérêt² infini. La vérité étoit qu'il vouloit mon gouvernement³, et qu'il le demanda; le Roi lui demanda, à son tour, si je n'avois pas un fils, et le rendit muet et confus. Chamillart, sans qu'on l'en eût prié, s'en étoit assuré pour mon fils, en cas que je n'en revinsse pas, et n'y avoit pas perdu de temps. Je ne fis pas semblant, dans la suite, de savoir le procédé de M. de Marsan, avec qui d'ailleurs, comme avec tous ces Lorrains, je n'étois en aucun commerce.

Avidité
mal reçue
du comte
de Marsan.

L'Église⁴ et le siècle perdirent en ce même temps les deux prélats qui fussent alors chacun à l'une et à l'autre avec le plus d'éclat : le fameux Bossuet, évêque de Meaux, pour l'un⁵, et le célèbre cardinal de Fürstenberg, pour l'autre⁶. Tous deux sont trop connus pour que j'aie à rien⁷ dire de ces deux hommes si grandement et si diversement illustres : le premier⁸ toujours à regretter, et qui le fut

Mort
du célèbre
Bossuet,
évêque
de Meaux,
et du cardinal
de
Fürstenberg;
leur dépouille.

1. L'un des deux chirurgiens du régiment. Nous l'avons vu (tome VI, p. 30, note 1) assister Mareschal pour faire la grande opération au maréchal de Villeroy, et, en 1691, il l'avait pratiquée à l'improviste sur le duc de Vendôme (*Sourches*, tome III, p. 457).

2. Il a biffé une *s* ajoutée par mégarde à la fin d'*intérêt*.

3. Celui de Blaye, sans doute, plutôt que celui de Senlis. En 1692, quand le duc Claude mourut, Charles d'Aubigné avait essayé de prendre une part de sa dépouille (tome I, p. 136).

4. L'article initial surcharge un *D* majuscule. — 5. Lisez : *l'une*.

6. On s'est étonné avec raison que la mort de Bourdaloue (13 mai 1704 : voyez le *Mercure* du mois, p. 268-282, celui de juillet 1705, p. 275-281, et le *Journal de Trévoux*, 1704, p. 1410-1424) ne fût pas même mentionnée ici : c'est que Dangeau avait omis de l'enregistrer.

7. Avant *rien*, il a biffé *en*.

8. Bossuet mourut le 12 avril, à l'hôtel d'Estaing, rue Neuve-Sainte-

universellement, et dont les grands travaux faisoient encore honte, dans cette vieillesse si avancée, à l'âge moyen et robuste des évêques, des docteurs, et des savants les plus instruits et les plus laborieux¹; l'autre, après avoir si longtemps agité et intéressé toute l'Europe, étoit devenu depuis longtemps un poids inutile à la terre². Chamillart eut

Anne : *Dangeau*, p. 484; *Sourches*, p. 332; *Mercure* du mois, p. 269-282, etc. Les obsèques eurent lieu à la paroisse Saint-Roch, le 13, et l'on transféra le corps à Meaux (ms. Nouv. acq. fr. 3615, n° 1091).

1. Il a déjà parlé du grand évêque, et parlera souvent encore de lui, avec un sincère respect, lui ayant antérieurement consacré, comme précepteur du Dauphin, une notice à part, que feu M. Faugère a publiée dès 1880, dans le tome II des *Écrits inédits*, p. 483-486. Feu M. Floquet, dans ses quatre volumes d'études sur Bossuet avant et depuis la nomination de précepteur du Dauphin, a examiné les jugements portés par Saint-Simon au cours des *Mémoires*. L'évêque n'avait pu arriver au chapeau à cause de son rôle dans l'assemblée de 1682 (*Caractères de la Bruyère*, tome I, p. 159 : Quel besoin a TROPHIME d'être cardinal?), et il avait manqué également l'Ordre en mai 1704, mais jouissait des entrées chez le Roi, et possédait environ quatre-vingt mille livres de rente en bénéfices, dont la répartition se fit la veille de la Pentecôte (*Dangeau*, tome X, p. 7; *Sourches*, tome VIII, p. 352-353).

2. Voyez particulièrement notre tome VII, p. 86-114, avec l'appendice VII, où a été donnée la notice de ce cardinal, et, en dernier lieu, notre tome IX, p. 9-10. Il mourut dans son abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le 10 avril : *Dangeau*, p. 480-481, avec l'Addition n° 329; *Sourches*, p. 330; *Mercure* d'avril, p. 241-249, de mai, p. 11-14, et de juin, p. 144-155. Son corps fut inhumé à Saint-Germain même, non sous le chœur, comme les moines ou la famille essayèrent de l'obtenir du Roi, mais dans le caveau où reposaient déjà ses neveux, le landgrave Ferdinand-Égon et le comte Fr. de la Marck, sous un superbe mausolée œuvre de Coysevox. L'abbé Boutard, de l'Académie des inscriptions, fit une épitaphe latine; l'abbé le Prévost prononça l'oraison funèbre l'année suivante. — Les *Mémoires de Sourches* (p. 330-331) rapportent que le cardinal mourut « sans aucun sacrement, parce qu'on prit pour un bon sommeil une léthargie qui l'emporta, » tandis que Bossuet « avoit fait un discours très beau et très édifiant lorsqu'on lui avoit apporté le viatique. » Selon Madame (recueil Jaeglé, tome II, p. 5), la comtesse de Fürstenberg, dont nous connaissons les attaches avec son oncle, avait tout dévalisé dans le palais; néanmoins, on lui confirma la pension de douze mille livres qui lui avait été assurée pour

la charge de premier aumônier de Mme la duchesse de Bourgogne¹ pour l'imbécile évêque de Senlis, son frère², et la Hoguette, archevêque de Sens, la place de conseiller d'État d'Église³. Bissy, évêque de Toul⁴, se laissa enfin persuader d'accepter Meaux⁵. Un diocèse si près de Paris lui parut plus propre à avancer sa fortune que ses querelles avec le duc de Lorraine⁶, qui lui avoient suffisamment frayé le chemin à Rome : aussi avoit-il mieux aimé se tenir à Toul, qu'accepter Bordeaux⁷; mais il espéra tout de Meaux, qui⁸, en le tenant sans cesse à portée, favoriseroit son savoir-faire, qu'il ne fut pas longtemps à manifester⁹.

[Add. S^tS. 539]

L'Archiduc
par
l'Angleterre
à Lisbonne;
mal secouru.

L'Archiduc, après un long séjour dans la basse Allemagne et la Hollande en attendant que tout fût prêt pour son trajet¹⁰, avoit essuyé une terrible tempête, qui le jeta deux fois en Angleterre, où, la première fois, il vit

en jouir après la mort de cet oncle, et celle de son fils la Marck fut portée à la même somme (*Dangeau*, p. 483 et 485; *Sourches*, p. 334).

1. Donnée à Bossuet en 1696 : tome III, p. 159.

2. Voyez, en dernier lieu, notre tome X, p. 140 et 405. — Le Roi transféra au nouvel aumônier, quoiqu'il n'eût aucun des titres de Bossuet, les entrées de la chambre : *Dangeau*, p. 492; *Sourches*, p. 341.

3. *Dangeau*, p. 484; *Sourches*, p. 332; *Mercure*, avril 1704, p. 282-286. Bossuet avoit remplacé l'archevêque Harlay en 1697 : tome IV, p. 103.

4. Tome IX, p. 322-323.

5. *Mercure* de mai, p. 283-286. — Meaux ne rapportait guère plus de vingt mille livres depuis que les bois en avoient été épuisés : *Mémoire de la généralité de Paris en 1698*, p. 77. M. de Bissy en fut pourvu le 10 mai, avec une réserve de cinq mille francs, attribuée aux nouveaux convertis, sur le revenu annuel.

6. « Cet évêque, dit *Dangeau* (tome X, p. 7), étoit fort brouillé avec M. de Lorraine, à qui ce changement-là fera grand plaisir. » Comparez ci-après, p. 477, l'Addition n° 539, et voyez l'*Histoire de la réunion de la Lorraine*, par le feu comte d'Haussonville, tome IV, p. 105-110, et, aux Archives nationales, le carton K 1324, dossier 123, fol. 151.

7. En 1698 : tome V, p. 36-37.

8. *Qui surcharge et d[e]*.

9. Dans l'affaire de la Constitution, en 1711.

10. Tome XI, p. 262.

la Reine et ses ministres. Il étoit arrivé en Portugal avec fort peu de secours : il¹ y trouva que tout lui manquoit². Ce grand contretemps, et la fidélité des Espagnols, ne répondoit pas aux promesses de l'Amirante³, qui leur avoit

L'amirante
de Castille
tombé dans
le mépris.

1. Avant *il*, Saint-Simon a biffé *où*, et il a ajouté *y* en interligne.

2. Son père avait exigé qu'il passât par Londres pour obtenir une augmentation de contingent. Il essaya, en arrivant, du 3 au 6 janvier, une première tempête, et ne vit la reine que le 9 (recueil de Lamberty, tome III, p. 1-3, etc.). Quand il voulut partir, une seconde tempête le força de rentrer à Torbay, et il ne s'embarqua définitivement que le 24 février, pour arriver le 7 mars à Lisbonne, où, comme nous l'avons vu p. 23, il trouva morte la petite infante qu'on eût voulu lui faire épouser. Il amenait avec lui sept mille hommes, et plus de cinq mille le suivaient sur une flotte hollandaise : *Dangeau*, p. 364-471, *passim*; Du Mont, Supplément du *Corps diplomatique*, tome V, p. 378-379; *Mercure de mars 1704*, p. 364-367. Ses manifestes et ceux du roi de Portugal sont réunis dans le recueil de Lamberty, tome III, p. 244-295. Notre ambassadeur Châteauneuf quitta Lisbonne aussitôt après le débarquement des alliés. Un projet de contre-manifeste avait été préparé dès le 15 février, peut-être par le duc d'Harcourt; il se trouve au Dépôt des affaires étrangères, vol. *France 445*, fol. 19-127. Les chansonniers firent aussi force vers sur ce voyage et sur les prétentions de l'Archiduc, qui prit le titre de roi d'Espagne : ms. Fr. 42 693, fol. 181-229.

3. Notre auteur a négligé de dire ce qu'étoit devenu l'Amirante depuis sa retraite en Portugal (tome X, p. 238). On a vu, dans notre commentaire (*ibidem*), que son procès avait été commis au conseil de Castille : primitivement, il ne fut condamné qu'à l'exil perpétuel, pour désobéissance, et absous des accusations de félonie et de rébellion (*Gazette de Bruxelles*, mars 1703, p. 193; Baudrillart, *Philippe V*, tome I, p. 150; *Mémoires de Noailles*, p. 146); mais, de nouvelles preuves de trahison ayant été produites, la peine capitale fut prononcée en juillet 1703 contre l'Amirante, avec confiscation de ses biens d'Espagne et de Sicile, qui représentaient plus de trois cent mille livres de rente (*Dangeau*, p. 158 et 259; *Sourches*, p. 48 et 258; *Gazette de 1703*, p. 4, 17, 389, 390, 439 et 638; *Mémoires de Louville*, tome II, p. 35-38, etc.). Louville, qui avait demandé que sa tête fût mise à prix, et qui estimait cette mesure très légitime, trouva le jugement encore trop doux (lettres à M. de Beauvillier, 1^{er} avril et 28 juillet 1703). On avait commencé par retirer sa statue de la place du Dôme de Milan (*Gazette d'Amsterdam*, 1703, n^o v et vi). Il avait adressé au Pape une protestation contre le testament du roi Charles II, et, le 26 janvier 1704,

persuadé que tout se révolteroit en Espagne, et, comme rien n'y branla, ni à l'arrivée de l'Archiduc, ni depuis, que deux ou trois particuliers au plus, mais bien longtemps dans les suites, l'Amirante tomba dans un discrédit total. Le Portugal, abandonné presque à sa foiblesse, se prenoit à lui de l'avoir comme engagé dans ce péril, et l'Archiduc, d'avoir pressé son arrivée sur des espérances dont il ne voyoit aucun effet¹; il se défendoit sur l'espèce d'abandon où ses alliés, et l'Empereur même, le laissoient, qui décourageoit de lever le masque en sa faveur. Ces contrastes, qui laissèrent l'Amirante sans ressource, tant du côté de la cour de Portugal que de celle² de l'Archiduc, le mirent souvent en danger d'être assommé par le peuple, et le firent tomber dans le dernier mépris³.

Disgrâce
de
la princesse
des Ursins,
rappelée
d'Espagne
avec ordre de

J'ai différé l'événement suivant⁴ et quelques autres, pour raconter tout de suite ce qui auroit été moins intelligible et moins agréable par morceaux, à mesure que les diverses choses se sont passées, d'autant que le principal de tous, et pour lequel j'ai différé les autres, ne dépasse

il en envoya une autre aux États-Généraux (recueil Lamberty, p. 245-248). Notre *Mercur*e y répondit (octobre 1704, p. 113-161) par une discussion fort longue.

1. Le maréchal de Schonberg, en quittant le commandement de l'armée et cédant la place à lord Gallway, expliqua ses griefs dans une lettre qui eut un grand retentissement : *Journal de Verdun*, 1704, p. 151-152 et 202-206; *Mercur*e de mai, p. 244-256.

2. Ainsi, au lieu de *celui*, dans le manuscrit.

3. *Dangeau*, tome IX, p. 413 : « Les nouvelles qu'on a de Portugal en Espagne est (*sic*) qu'on s'y plaint fort de l'Amirante, qui n'ose sortir de sa maison de peur d'être assassiné par le peuple. Cependant les Portugais ont commencé les hostilités sur la mer. La disette est grande en ce pays-là, et plusieurs bâtiments chargés de blé qu'on leur envoyoit d'Angleterre ont péri en chemin, ou ont été pris par nos armateurs; il n'en est pas arrivé le quart en Portugal. » Comparez la suite du *Journal*, tome X, p. 75 et 158, les *Mémoires de Sourches*, p. 400-401, et la *Gazette*, p. 67-68.

4. Avant *événement*, il a biffé *cet*, pour ajouter l'article éliminé et mettre *suivant* en interligne.

* *Rappelé*, au masculin, dans le manuscrit.

pas la fin de mai. Il faut se souvenir de ce qui¹ a été rapporté ci-devant² de la brillante situation de la princesse des Ursins en Espagne, et de ses solides appuis à Versailles, où elle avoit trouvé moyen de sevrer les ministres du Roi du secret et du maniement des affaires, qui se traitoient réciproquement d'elle à Mme de Maintenon et au Roi, le seul Harcourt, ennemi de nos ministres, dans la confiance³. M. de Beauvillier, qui n'y vit point de remède, prit enfin le parti de prier le Roi de le dispenser de se mêler plus d'aucune chose qui regardât l'Espagne⁴. Le Chancelier n'en entendoit plus parler, il y avoit déjà quelque temps. Chamillart, trop occupé des finances et de la guerre, n'auroit peut-être pas été suspect aux deux dames, sans sa liaison intime avec les ducs de Chevreuse et de Beauvillier; mais il n'avoit pas loisir de s'occuper de plus que de sa besogne, et on s'en tenoit, à son égard, sous prétexte de⁵ ménagement, à ne lui parler d'Espagne que superficiellement pour les ordres et les expéditions qui le regardoient nécessairement pour les troupes et l'argent⁶. Restoit Torcy⁷, qui auroit bien voulu n'en entendre jamais parler, et à qui il ne restoit que les choses sèches⁸ et résolues sur lesquelles on ne pouvoit se passer de son expédition⁹. En Espagne, Mme des Ursins

se retirer
droit
en Italie;
détails
raccourcis
de son gouver-
nement*.

1. *Que corrigé en qui.* — 2. Tome XI, p. 223 et suivantes, et p. 244.

3. *Ibidem*, p. 516. — 4. *Ibidem*, p. 544, lettre du 22 octobre 1703.

5. Avant de, il a biffé *que*.

6. On peut voir, sur cela, les Papiers du Contrôle général, G⁷ 1092, et la lettre de Chamillart à Torcy reproduite ci-après, appendice V.

7. Ici, l'écriture change.

8. Littré ne semble pas avoir connu cet exemple de *sec* au figuré. Nous trouverons plusieurs autres emplois analogues, et nous avons eu déjà, dans le tome X, p. 417, « la médaille sèche de Louis XIII. » Voyez aussi la locution « taxes sèches » dans la *Correspondance des Contrôleurs généraux*, tome II, n^{os} 709 et 710.

9. Mme des Ursins le considérait comme devenu son ennemi, et nous

* De *se retirer* ayant été ajouté en interligne, au-dessus d'*aller*, biffé, puis, *en Italie*, au-dessus d'*à Rome*, et de *son*, au-dessus de *du*, biffés également, de *M^e des Ursins* a été biffé après *gouv^t*.

s'étoit, comme on l'a vu ¹, défaite des cardinaux d'Estrées et Portocarrero, d'Arias, qui, au départ du cardinal d'Estrées, s'étoit retiré une seconde fois, et étoit allé attendre dans son archevêché de Séville le chapeau auquel le roi d'Espagne l'avoit nommé ², de Louville, de tous ceux qui avoient eu part au testament de Charles II, ou à quelque faveur du roi indépendamment d'elle. Rivas, qui avoit écrit ce fameux testament, le seul laissé dans le Conseil ³, y étoit réduit aux simples expéditions, sans oser dire un mot, sans crédit ni considération, en attendant qu'elle pût le ⁴ renvoyer comme les autres. La princesse et Orry gouvernoient seuls, seuls étoient maîtres des affaires et des grâces, et tout se ⁵ décidait entre eux deux, souvent d'Aubigny en tiers, et la reine présente quand elle vouloit, qui ne voyoit que par leurs yeux ⁶. Le roi, dont toutes les journées étoient réglées par la reine ⁷, et qui, s'il vouloit changer quelque chose à ce qui étoit convenu pour ses heures et ses amusements, comme chasse, mail ⁸, ou autre chose, le lui envoyoit demander

verrons qu'en 1705 il ne prit point part aux conférences du Roi avec la princesse, chez Mme de Maintenon.

1. Tome XI, p. 232-240 et 245-247, avec l'Addition n° 494. Comparez la notice donnée dans notre tome V, appendice VI, p. 500-502.

2. *Historia ecclesiastica de España*, par V. de la Fuente, tome VI, p. 10; Combes, *la Princesse des Ursins*, p. 125-140; *Philippe V*, par le P. Baudrillart, tome I, p. 217-218. Le comte de Montellano avait été nommé gouverneur du conseil de Castille, et on obtint du Pape un ordre à Arias de regagner son diocèse le 15 juillet. Combes, qui rectifie plusieurs des assertions de Saint-Simon à l'aide des correspondances publiées dans les *Mémoires de Noailles* et des *Mémoires de Saint-Philippe*, dit que don M. Arias avait le tort de se montrer par trop français, et plus particulièrement « orléaniste, » et que Portocarrero, au contraire, se compromit par une lutte ouverte contre les d'Estrées.

3. Tome XI, p. 250-252 et 321, avec l'Addition n° 495.

4. Le a été ajouté en interligne. — 5. Ce, dans le manuscrit.

6. Tome XI, p. 242-243 et 249-250. — 7. *Ibidem*, p. 241, note 7.

8. A l'exemple de son aïeul, qui pensionnait les grands joueurs de mail, Philippe V cultiva beaucoup ce jeu, et notre auteur y a consacré quatre pages de son *Tableau de la cour d'Espagne* de 1721-22 (éd.

par Vazet, huissier français dévoué à Mme des Ursins, et qui se gouvernoit par ce qu'il lui rapportoit¹, le roi, dis-je, peu à peu établi dans cette dépendance, venoit les soirs chez la reine, le plus souvent chez Mme des Ursins, où il trouvoit d'ordinaire Orry, et quelquefois d'Aubigny, où il apprenoit ce qui avoit été résolu, et leur donnoit les mémoriaux² qu'il avoit pris au Conseil pour être décidés le lendemain par eux, et portés par lui ensuite au Conseil, où il n'y avoit point à opiner, mais seulement à savoir, pour la forme, ce que Rivas recevoit du roi pour expédier³. L'abbé d'Estrées, qui, depuis le départ de son oncle, entroit de ce conseil⁴, n'osoit s'y

Drumont, p. 377-380); il y reviendra encore à cette date : tome XVIII des *Mémoires*, éd. 1873, p. 224 et 336.

1. Henri Vazet était passé en Espagne en janvier 1701, comme barbier ordinaire et valet de chambre du jeune roi (Arch. nat., O¹ 45, fol. 9 v°; Affaires étrangères, vol. *Espagne* 91, fol. 466), et Mme des Ursins l'avait attaché en même temps à son service particulier, surtout comme espion et agent secret. Elle prétendait qu'il faisait rire LL. MM. plus que toute l'Espagne ensemble (recueil Geffroy, p. 124). Nous avons même vu qu'elle l'avait envoyé en mission à Versailles dans les premiers mois de 1703 (*ibidem*, p. 134-135; notre tome XI, p. 226 et 250). Louville le caractérisait en ces termes (lettre à Torcy, 26 janvier 1703) : « C'est un des plus grands fripons que j'aie jamais connus; il fait parfaitement bien ses affaires en ce pays-ci. Il est Provençal, aussi bien que le chevalier des Pennes, de même humeur; et tous deux étroitement liés avec le sieur d'Aubigny. » Et, le 10 août 1703 : « Vazet n'est pas même barbier, et, étant à présent ministre principal..., donne publiquement ses audiences, et c'est par lui que passent en première instance toutes les affaires, qui vont ensuite à M. d'Aubigny. De plus, Vazet est à la reine.... » En mars 1704, l'abbé d'Estrées, qui suivait alors Philippe V à l'armée, écrivait au même Louville : « Nous sommes ici sous les ordres de Vazet et du confesseur.... Concevez-vous qu'un tel homme soit chargé de la conduite du roi catholique, et que ce dépôt sacré soit remis en ses sales mains? Il parle à son maître avec une insolence qui scandalise tous les Espagnols. » Voyez la suite p. 530.

2. *Mémorial* signifiait, en Espagne comme à Rome, les mémoires servant à instruire une affaire : voyez les *Mémoires de Gourville*, tome II, p. 227 et 257, la *Correspondance de Madame*, éd. 1890, tome I, p. 169, etc.

3. Voyez notre tome XI, p. 320-322, avec l'Addition n° 506.

4. Tome XI, p. 320. Voyez ci-après ses lettres à Louville, appendice III.

opposer à rien, et, s'il avoit quelque représentation à faire, c'étoit en particulier à Mme des Ursins et à Orry, qui l'écoutoient à peine, et alloient leur chemin sans s'émouvoir de ce qu'il leur pouvoit dire. La princesse régnoit ainsi en plein, et ne songeoit qu'à écarter tout ce qui pourroit troubler ou partager le moins du monde sa puissance. Il falloit une armée sur les frontières de Portugal contre l'Archiduc, par conséquent un général françois pour commander les troupes françoises, et peut-être aussi les espagnoles¹. Elle avoit connu de tout temps la reine d'Angleterre, qui étoit Italienne; elle l'avoit extrêmement cultivée dans les longs séjours qu'elle avoit faits² à Paris, elle étoit demeurée en commerce de lettres et d'amitié avec elle : elle imagina donc de faire donner au duc de Berwick le commandement des troupes françoises en Espagne³. Elle le connoissoit doux, souple, fort courtisan, sans aucun bien, avec une famille : elle compta, par ces raisons, de faire tout ce qu'elle voudroit d'un homme entièrement dépendant du roi et de la reine d'Angleterre, qui lui auroit l'obligation de sortir de l'état commun des lieutenants généraux, et qui auroit un continuel besoin d'elle pour s'élever et pour s'enrichir, et s'éviter ainsi d'avoir à compter avec un François qui auroit une consistance indépendante d'elle. Elle en fit donc sa cour à Saint-Germain, et le proposa à Versailles. Le Roi, qui, par égard pour le roi d'Angleterre, et par la similitude de ses bâtarde, avoit fait servir celui-ci⁴ peu de campagnes sans caractère, puis tout d'un coup de lieutenant général dans

Motifs qui firent passer Berwick en Espagne, et Puysegur.

1. Voyez, dans notre tome XI, p. 573, la lettre de Louville datée du 12 décembre 1702. Ce n'est pas sans difficulté que le Conseil avait décidé, en juin 1703, de demander à la France des troupes et un général : Baudrillart, *Philippe V*, tome I, p. 161; nous donnons encore, sur ce point, quelques lettres inédites, ci-après, appendice IV. On trouvera le tableau des effectifs français dans le *Mercure* de mars 1704, p. 259-264.

2. *Fait*, sans accord, dans le manuscrit.

3. Voyez, en dernier lieu, notre tome XI, p. 316. — 4. *Cy* est en interligne.

* Avant *Puysegur*, il a biffé *de*.

une grande jeunesse¹, fut ravi d'une occasion si naturelle de le distinguer² d'eux en lui donnant une armée à commander. Il avoit toujours servi en Flandres. Sa souplesse et son accortise l'avoient attaché et lié extrêmement avec M. de Luxembourg et ses amis, avec Monsieur le Duc et M. le prince de Conti, ensuite avec le maréchal de Villeroy. Ces deux généraux d'armée l'avoient traité comme leur enfant et à la guerre et à la cour : il avoit des talents pour l'une et pour l'autre ; ils l'avoient fort vanté au³ Roi, et en avoient fait leur cour. Le Roi, déjà si bien disposé, se fit un plaisir d'accorder ce général à la prière du roi et de la reine d'Angleterre, à la demande de Mme des Ursins, et aux témoignages qui lui avoient été si souvent rendus de son application et de sa capacité⁴. Le hasard fit que Berwick, qui avoit le nez bon⁵, et qui avoit cultivé Harcourt de bonne heure, comme un homme tourné à la fortune, étoit devenu fort de ses amis, et que celui-ci, se trouvant seul dans cette bouteille d'Espagne⁶, acheva de déterminer. C'est ainsi que ce choix fut fait⁷ ; mais, comme il n'avoit jamais été en chef⁸, le Roi lui voulut donner Puysegur, qu'il connoissoit fort pour avoir longtemps commandé son régiment d'infanterie, dans tous les détails duquel il entroit, et pour avoir été employé par lui, comme on l'a vu, en beaucoup de projets et d'exécutions importantes, sur lesquels il avoit souvent travaillé avec lui, et

1. Notre auteur reviendra plus longuement sur ces débuts en 1710.

2. *Distiquer*, dans le manuscrit. — 3. *Au surcharge l[e]*.

4. Le Roi annonça sa décision à Philippe V le 27 janvier : *Affaires étrangères*, vol. *Espagne* 143, fol. 27-28.

5. Expression déjà relevée dans notre tome XI, p. 222 et 309.

6. *Ibidem*, p. 165 ; comparez p. 235-236, 239 et 241.

7. On lui accorda le même traitement de général qu'au Grand Prieur en Italie : *Dangeau*, p. 438 ; mais, selon la *Gazette d'Amsterdam*, n° 11 et v, le Roi lui refusa un bâton de maréchal, le considérant comme prince de naissance, et on ne lui donna que le justaucorps bleu de M. d'Aumont, le 5 mai suivant (reg. O¹ 48, fol. 72), quoique Tessé l'eût brigué.

8. Commandant en chef.

dont Puysegur lui avoit rendu bon compte¹. Il avoit été l'âme de l'armée de Flandres : ainsi le duc de Berwick l'avoit aussi fort courtoisé, et le connoissoit très² particulièrement. Avec ce secours, et en chargeant Puysegur du détail de toutes les troupes, comme unique directeur³, et du soin supérieur des magasins et des vivres, c'est-à-dire de les diriger, de les examiner, et d'en disposer, le Roi crut avoir pris toutes les précautions qui se pouvoient prendre pour la guerre en Espagne⁴. Puysegur partit le premier. Il trouva tout à merveilles, depuis les Pyrénées jusqu'à la hauteur de Madrid, pour la subsistance des troupes françaises, et en rendit un compte fort avantageux⁵. Il travailla, en arrivant à Madrid, avec Orry, qui, papier sur table, lui montra⁶ tous ses magasins faits, tant pour la route jusqu'à la frontière de Portugal, que sur la frontière même, pour la subsistance abondante de l'armée, et tout son argent prêt pour que rien ne manquât dans le courant de la campagne⁷. Puysegur, homme droit et vrai⁸, qui avoit trouvé tout au meilleur état du monde depuis les Pyrénées, n'imagina pas que Orry eût pu manquer de soin pour la frontière dans une conjoncture si décisive que celle où l'Espagne se trouvoit d'y terminer

Négligence,
impudence
et crime
d'Orry.

[Add. S^s. 540]

1. Cela a été dit, en dernier lieu, dans notre tome XI, p. 316-319.

2. L'initiale de *très* surcharge un *p* inachevé.

3. Son neveu fut chargé des fonctions de maréchal général des logis.

4. Par une singulière exception, le général Pelet n'a pas compris les campagnes d'Espagne et de Portugal dans ses *Mémoires militaires*, quoique la correspondance des généraux français qui y commandaient et celle des ministres de Philippe V soient conservées, comme toutes les autres, au Dépôt de la guerre, vol. 1787-1789.

5. De Vittoria il écrivit une lettre qu'on eut le 1^{er} janvier à Versailles, et où il répondait que, jusque-là, les troupes trouveraient tout en abondance et à bon marché : *Dangeau*, p. 391. C'est ce que dit encore Mme des Ursins dans la lettre au duc d'Harcourt, 1^{er} janvier 1704, publiée par Hippeau.

6. *Mostra*, dans le manuscrit.

7. Affaires étrangères, vol. *Espagne* 120.

8. Disant toujours la vérité, et tout haut : tome XI, p. 317.

promptement la guerre avant que l'Archiduc fût mieux secouru, et beaucoup moins qu'un ministre chargé de tout eût l'effronterie de lui montrer en détail toutes ses précautions, s'il n'en avoit pris aucune. Content donc au dernier point, il manda au Roi de grandes louanges d'Orry, par conséquent de Mme des Ursins, et de leur bon et sage gouvernement, et donna les espérances les plus flatteuses du grand usage qui s'en pouvoit tirer¹. Plein de ces idées, il partit pour la frontière de Portugal, pour y reconnoître tout par lui-même et y ajuster les choses suivant les projets, afin qu'il n'y eût plus qu'à exécuter à l'arrivée des troupes françoises et de leur général. Mais quelle fut sa surprise lorsque, de Madrid à la frontière, il ne trouva rien de ce qui étoit nécessaire pour la marche des troupes, et qu'en arrivant à la frontière même, il ne trouva quoi que ce soit de tout ce que Orry lui avoit montré sur le papier comme exécuté! Il eut peine à ajouter foi à ce qui lui revenoit de toutes parts d'une négligence si criminelle : il se porta dans tous les lieux où les papiers que lui avoit montrés² Orry indiquoient les magasins ; il les trouva tous vuides, et nul ordre même donné. On peut juger quel fut son dépit de se trouver si loin de tout ce sur quoi il avoit eu lieu de compter avec tant de certitude, et ce qu'il en manda à Madrid. Il en rendit compte au Roi en même temps³, et il avoua sa faute, si c'en étoit une, d'avoir

1. Il mandait encore de Madrid, vers les premiers jours de janvier (*Dangeau*, p. 412), que nos troupes auraient tout en abondance sur leur route ; que le jeune roi comptait se mettre à la tête de l'armée, forte de vingt bataillons français et autant d'Espagnols, vingt escadrons français et quarante espagnols, « une des belles cavaleries qui soit au monde. » Mais, en revanche, ses rapports étoient navrants sur le rôle de Mme des Ursins, vraie geôlière du couple royal. L'appendice V fera connaître le rôle attribué à Orry par le ministre Chamillart.

2. *Montré*, sans accord, dans le manuscrit.

3. *Dangeau*, p. 440, 25 février : « Puysegur mande qu'il n'a point trouvé sur les frontières les magasins que Orry avoit assuré qui y étoient, et que Badajoz n'étoit point en si bon état qu'il l'avoit dit. On tâche de remédier à ces inconvénients le plus diligemment qu'on peut,

cru Orry et à ses papiers, et se donna en même temps tout le mouvement qu'il put, non plus pour avoir de quoi faire comme il l'avoit espéré, puisque la chose étoit devenue impossible, mais au moins pour que l'armée pût subsister¹, et ne fût pas réduite à manquer de tout et à ne pouvoir entrer et agir quelque peu en campagne. Cette conduite d'Orry, et plus, s'il se peut, son impudence à oser tromper un homme qui va incontinent après voir de ses yeux son mensonge, sont des choses qui ne se peuvent comprendre. On comprend de tout temps que les fripons volent, mais non pas qu'ils le fassent avec l'audace de persuader contre les faits si tôt et si aisément prouvés².

et on a pris pour cela l'argent qui étoit destiné pour le voyage du roi d'Espagne, et ce fonds-là ne passera point par les mains du sieur Orry. On travaille à un autre fonds, afin que S. M. puisse toujours partir au mois de mars. Le Roi envoie en ce pays-là le Marié pour être intendant de ses troupes. » Voyez ci-après, dans l'appendice III, les accusations de l'abbé d'Estrées et du chevalier de Louville, et comparez les justifications d'Orry lui-même, dans le vol. *Espagne* 120, fol. 378-437.

1. *Pust subsister* est écrit au-dessus de *ne manquist point*, biffé.

2. La surprise de M. de Berwick, qui avait été d'abord prévenu en faveur d'Orry, se peut constater dans sa correspondance originale (Dépôt de la guerre, vol. 1787 et 1788) et dans la copie que possède la Bibliothèque nationale, ms. Fr. 7940, fol. 15 et suivants. Dans ses *Mémoires*, il a cherché des atténuations (tome I, p. 227) : « Toute la tracasserie entre Puysegur et Orry ne venoit que d'un mot mal entendu ; car Orry avoit dit à l'autre, en présence du roi d'Espagne, que les magasins *seroient faits*, et Puysegur avoit cru qu'il l'avoit assuré qu'ils *étoient faits*. Orry faisoit voir clairement que, comme on n'avoit pu déterminer les endroits des différents emplacements jusqu'à l'arrivée de Puysegur, il n'avoit pas été possible, dans ce peu de temps, de faire les magasins marqués, et qu'ainsi, n'y ayant point de sa faute, il ne pouvoit avoir été assez sot pour vouloir, sans aucune nécessité ni intérêt, en imposer à un homme qui partoît dans l'instant pour aller sur les lieux en question, et qui, au bout de trois jours, en découvreroit la fausseté. Le roi d'Espagne, prince véridique, m'assura que ce que Orry disoit étoit la vérité. » Et plus loin (p. 232) : « Je dois cette justice à Orry, qu'il n'omit rien de ce qu'il pouvoit croire nécessaire ou utile ; car, quoique sans caractère quelconque, il se mêloit de tout et faisoit tout. » A la fin du récit de cette campagne, il revient encore (p. 252-254) sur les mé-

Toutefois, c'est ce que Orry s'étoit promis de l'appui de la princesse, et de la fascination de Versailles à leur égard¹. L'aveuglement fut tel, que, dans ce même temps où ils devoient être si en peine de l'effet de leur conduite, Mme des Ursins y mit le comble. Elle avoit si bien lié et garrotté le pauvre abbé d'Estrées, qui se promettoit je ne sais comment une fortune en se cramponnant comme que ce fût dans son triste emploi en Espagne, qu'il avoit consenti à l'inouïe proposition que lui, ambassadeur de France, n'écrirait au Roi et à sa cour que de concert avec elle, et, bientôt après, qu'il n'y en enverrait aucune² sans la lui avoir montrée. Une dépendance si gênante pour qui que ce fût, si³ folle pour un ambassadeur, et si destructive de son devoir et de son ministère⁴, devint à la fin insupportable à l'abbé d'Estrées⁵. Il commença donc à lui souffler quelques dépêches. Son adresse n'y fut pas telle que la princesse, si attentive à tout, si crainte, et si bien obéie, n'en eût le vent par le bureau de la poste⁶. Elle prit ses mesures pour être avertie à temps la première fois que cela arriveroit ; elle la fut, et n'en fit pas à deux fois. Elle⁷ envoya enlever la dépêche de l'abbé d'Estrées au Roi ; elle l'ouvrit, et, comme elle l'avoit bien jugé, elle

Joug étrange
de
la princesse
des Ursins *
sur l'abbé
d'Estrées,
et son plus
que surprenant
abus.
[Add. S^tS. 541]

comptes subis par Orry. Comparez, aux Affaires étrangères, vol. *Espagne* 138, fol. 127-131, une dénonciation anonyme contre Orry et Canalès.

1. En annonçant le rappel de la princesse à M. de Berwick, le Roi lui avait dit : « J'espère qu'après un pareil exemple, Orry rentrera en lui-même et s'en tiendra aux fonctions qui conviennent à son état. » Comme M. de Berwick persistait à défendre l'honnêteté d'Orry, on se borna à aviser celui-ci de se tenir mieux à l'avenir (11 avril).

2. Aucune lettre. — 3. Entre *fut*, à l'indicatif, et *si*, il a biffé *et*.

4. *Ministre* corrigé en *ministère*.

5. Voyez le livre du P. Baudrillart, tome I, p. 464-465, et les lettres inédites données ci-après, appendice III. La correspondance de l'abbé, aux Affaires étrangères, occupe les volumes *Espagne* 136-138.

6. Mme des Ursins se plaignait à Torcy, dès le 3 mai 1703, que les deux Estrées colportaient partout des extraits de sa correspondance.

7. *Elle*, inachevé, surcharge *et*.

* La P^{se} des Ursins surcharge l'Abbé d'Estr.

Princesse
des Ursins
intercepte
et apostille
de sa main
une lettre
de
l'abbé
d'Estrées*
au Roi.

n'eut pas lieu d'en être contente; mais ce qui la piqua le plus, ce fut que l'abbé, détaillant sa conduite, et ce Conseil où tout se¹ portoit et se décidoit, composé d'elle, d'Orry, et très souvent de d'Aubigny, exagérant l'autorité de ce dernier, ajoutoit que c'étoit son écuyer, qu'on ne doutoit pas qu'elle n'eût épousé. Outrée de rage et de dépit, elle mit en marge à côté, de sa main : *Pour mariée, non!* montra la lettre en cet état au roi et à la reine d'Espagne, et à beaucoup de gens de cette cour, avec des clameurs étranges, et ajouta à cette folie celle d'envoyer cette même lettre, ainsi apostillée, au Roi, avec les plaintes les plus emportées contre l'abbé d'Estrées, d'avoir écrit sans lui montrer sa lettre comme ils en étoient convenus², et de l'injure atroce qu'il lui faisoit sur ce prétendu mariage³. L'abbé d'Estrées, de son côté, ne cria pas moins haut de la violation de la poste, de son caractère, et du respect dû au Roi, méprisé au point d'intercepter, ouvrir, apostiller, rendre publique une lettre de l'ambassadeur du Roi à S. M. La reine d'Espagne, animée par Mme des Ursins, dont elle avoit épousé les intérêts sans bornes, éclata contre l'abbé d'Estrées de manière à mettre les choses au point que sa demeure en Espagne devint incompatible avec son autorité. Pour le roi son époux, il se mêla peu dans la querelle; mais ce peu fut en faveur de la princesse des Ursins, soit qu'avec un bon sens qu'il eut toujours, et droit en toutes choses, mais qu'il retenoit lui-même captif sous sa lenteur et sa glace, il sentît l'énormité du fait, soit qu'il ne fût pas capable de prendre vivement l'affirmative pour personne, par sa tranquillité naturelle⁴. Cette lettre apostillée par

1. *Ce*, démonstratif, dans le manuscrit.

2. *Convenues*, au féminin pluriel, corrigé en *convenus*.

3. Comparez, dans notre tome VIII, p. 351, l'anecdote de la lettre où Madame racontait « qu'on ne savoit plus que dire du commerce du Roi et de Mme de Maintenon, si c'étoit mariage ou concubinage. »

4. Voyez sa lettre du 9 janvier, vol. *Espagne* 136, fol. 14.

* *Esrées*, dans le manuscrit.

la princesse, accompagnée de ses plaintes et de la justice exemplaire qu'elle demandoit de l'abbé d'Estrées, arriva au Roi fort peu après celles de Puysegur datées¹ de la frontière de Portugal². Ces dernières avoient étrangement indisposé le Roi contre Orry et contre la princesse, qui n'étoient considérés que conjointement en tout, et qui avoit écrit pour³ soutenir les mensonges d'Orry de toutes ses forces. Nos ministres, qui n'avoient abandonné les affaires d'Espagne que de dépit⁴, ne perdirent pas une occasion si essentielle de tomber sur ce gouvernement, et de profiter du mécontentement que le Roi laissa échapper, pour se revendiquer une portion si considérable de⁵ leurs fonctions. Harcourt, qui en sentit tout le danger, soutint tant qu'il put Mme de Maintenon à protéger Orry dans une occasion où il y alloit de tout pour lui et pour Mme des Ursins, empêcher le renversement de leur puissance et le retour naturel du maniement des affaires d'Espagne aux ministres, qui ne les⁶ lui laisseroient plus retourner, en quoi lui-même étoit le plus intéressé⁷. Cette lutte balança, jusqu'à ne savoir qui l'emporteroit, lorsque cette lettre fatale arriva, et les plaintes amères de l'abbé d'Estrées au Roi et aux ministres⁸. Le cardinal d'Estrées, déjà de retour à la cour, leur donna tout le courage qu'il put pour profiter d'une occasion unique de perdre Mme des Ursins, et de se délivrer, une fois pour toutes, d'une usurpation d'une portion si principale de

1. *Datés*, au masculin, corrigé en *datées*. — 2. Ci-dessus, p. 63-64.

3. L'abréviation *p^r* surcharge *en*. — 4. Ci-dessus, p. 57.

5. Ici, Saint-Simon a biffé *échappée*, et corrigé à *en de*.

6. *Le* corrigé en *les*.

7. C'étoit la conséquence de cette correspondance avec Mme des Ursins dont nous avons signalé plus haut l'intérêt.

8. Outre les dépêches de l'abbé aux ministres, conservées aujourd'hui dans les archives officielles, nous avons encore, au Musée britannique, cinq volumes de sa correspondance avec le nonce Gualterio, à partir de 1702, mss. Addit. 20 359-20 363. — Les documents donnés ci-après, appendice VI, suffiront pour rectifier le récit de Saint-Simon quant à l'ordre chronologique des faits.

[Add. S^s. 542]

leur ministère. L'éclat étoit trop grand et trop public pour que le Roi ne leur en parlât pas. Il avoit déjà agité avec eux les plaintes de Puyféguet et les moyens d'y remédier au moins en partie : de manière que ce surcroît, arrivé si fort en cadence, forma un tout qui accabla Orry et la princesse. Dès lors, l'un et l'autre furent perdus. Mme de Maintenon eût trop grossièrement montré la corde, d'entreprendre la protection d'un manque de respect d'une telle hardiesse, et dont le Roi lui parut si offensé; toute l'adresse d'Harcourt échoua¹ contre cet écueil. Le parti fut donc pris de la renvoyer à Rome, et de rappeler Orry; mais l'embarras fut la crainte d'une désobéissance formelle, et que le roi d'Espagne ne pût résister aux cris que feroit la reine. Après le trait qui venoit d'arriver, les plus grandes extrémités étoient à prévoir, et c'est ce qui fit prendre le tour de ne rien² précipiter, pour frapper le coup sans risquer de le manquer. Le Roi fit à la princesse une réprimande sévère d'une hardiesse sans exemple, qui attaquoit si directement le respect dû³ à sa personne et le secret, qui devoit être sacré, de son ambassadeur à lui. En même temps on manda à l'abbé d'Estrées cette réprimande, qu'il avoit juste occasion de se plaindre, mais rien de plus. L'abbé d'Estrées, qui comptoit que Mme des Ursins en seroit chassée, tomba dans le désespoir⁴, quand il l'en vit quitte pour si peu de chose, et lui sans satisfaction, exposé à la haine et aux insultes de la princesse, et même de la reine, et à voir cette puissance plus établie que jamais, puisqu'elle avoit échappé à une action si inouïe : tellement que, de dépit et de

Abbé d'Estrées
obtient*
son rappel.

1. Au-dessus d'échoua, il a effacé du doigt deux mots, dont le second étoit donc.

2. Après tour, il a biffé une répétition de le tour, et, ensuite, il a écrit : de ne ne rien.

3. Deu (dù) est en interligne, au-dessus d'un premier deu, surchargeant que, et l'écriture change ensuite.

4. Le manuscrit porte : despoir, forme qu'on trouve au moyen âge.

* Avant obtient, il a biffé dem[ande], surchargeant un premier obt[ient].

désespoir de ne ¹ pouvoir plus se rien promettre de l'Espagne, il demanda son congé ². Il fut pris au mot, et ce fut un nouveau triomphe pour la princesse de s'être défaite si scandaleusement de ³ lui, qui avoit toute raison, et dont l'affaire étoit celle du Roi même, tandis qu'elle demeroit pleinement maîtresse, elle qui avoit eu loisir de sentir et de craindre les suites naturelles d'un emportement si audacieux ⁴. Mais, en même temps que ce panneau et cette apparente victoire amusoit Mme des Ursins ⁵, le cardinal d'Estrées, autant pour la piquer que par affection pour son neveu, soutenu des ministres par le même sentiment, et des Noailles par l'amitié et la proximité de l'alliance, se servit avantageusement du rappel de l'abbé d'Estrées sans aucun tort de sa part, après un éclat de cette nature, pour ⁶ un dédommagement de la satisfaction qu'il avoit été si fort en droit d'obtenir, et qui

[Add. S^s. 543]

1. Ici encore, *de ne ne*.

2. C'est par une même lettre, du 19 mars (vol. *Espagne* 137, fol. 37, et vol. 143, fol. 123), que Louis XIV enjoignit simultanément à l'abbé d'Estrées de profiter de l'éloignement du roi, parti en campagne le 4, pour prendre telles mesures qu'il convenait en vue du renvoi de la camarera-mayor, et de se préparer lui-même à revenir en France, ainsi qu'il l'avait spontanément proposé avec un « entier désintéressement. » Cette lettre et celles du même jour qui étaient adressées au roi et à la reine ont été publiées presque en entier dans les *Mémoires de Noailles*, p. 165-166; comparez le livre du P. Baudrillart, p. 172-173. Toutes les précautions pour réussir étaient indiquées d'avance. « Mon honneur, disait Louis XIV, l'intérêt du roi mon petit-fils et celui de la monarchie y sont engagés. » La lettre à Philippe V avait une tournure d'*ultimatum* : « Il y va de tout pour vous. Contribuez au moins à calmer l'intérieur de votre royaume tandis que j'emploie toutes mes forces et mes soins à soutenir pour vos intérêts une guerre aussi pénible... Il faut que Votre Majesté nomme incessamment une autre camarera-mayor; l'abbé d'Estrées vous en proposera quatre, pour en choisir une dans le nombre. Je songe à vous envoyer un autre ambassadeur; je souhaite qu'il soit de votre goût. »

3. Ce *de* a été ajouté en interligne.

4. *Audacieux* est en interligne, au-dessus de *scandaleux*, biffé.

5. Elle ne put connaître ce rappel qu'après le sien même. On trouvera plus loin, p. 594-595, le billet que le Roi lui avait adressé le 19 mars,

6. Après l'abréviation *p^r*, il a biffé *obtenir*.

Abbé d'Estrées
commandeur
de l'Ordre
sur
l'exemple
de l'abbé
des Châtelliers.
Quel étoit
l'abbé
des Châtelliers.

marquât du moins celle que le Roi avoit de sa conduite. Le faire évêque? il étoit encore assez jeune et bien fait, il avoit eu des galanteries, et il étoit du nombre de ces abbés sur qui le Roi s'étoit expliqué qu'il n'en élèveroit aucun d'eux à l'épiscopat¹. Des abbayes? cela ne remplissoit pas leur but de quelque chose d'éclatant. Ils se tournèrent tous sur l'ordre du Saint-Esprit comme sur un honneur qui marqueroit continuellement sur sa personne la satisfaction que le Roi avoit eue² de sa conduite, une distinction très grande dans le clergé par le petit nombre de ces places, et une place³ d'autant plus flatteuse qu'elle étoit comme sans exemple. En effet⁴ le seul prêtre commandeur de l'Ordre qui ne fût point évêque étoit un Daillon du Lude⁵, fils⁶ d'une Batarnay et du premier comte du Lude, gouverneur de Poitou, la Rochelle et pays d'Aunis, et lieutenant général de Guyenne, qui parut fort en son temps⁷; et cet abbé, parent des Joyeuse

1. Déjà dit au tome XI, p. 321, dans le portrait de l'abbé, et antérieurement, à propos d'autres abbés.

2. *Eu*, sans accord.

3. *Une plat* (sic) corrige *un éclat*, et, plus loin, *elle* corrige *c'*.

4. Comparez, pour ce qui va suivre, une rédaction antérieure, dans la notice du duché d'ESTRÉES (*Écrits inédits*, tome VI, p. 142), et une autre dans les *Chevaliers du Saint-Esprit*, vol. France 129, fol. 68. Notre auteur suit l'*Histoire généalogique*, tome VIII, p. 191.

5. René de Daillon, prieur de Notre-Dame de Château-l'Ermitage, abbé de Charroux de 1559 à 1567, des Châtelliers en 1563, de Chaloché en 1584, de la Boissière en 1590, conseiller d'État en 1581, nommé vers 1552 à l'évêché de Luçon, mais non sacré, et, en 1589, à l'évêché de Bayeux, qu'il occupa jusqu'à sa mort, 8 mars 1600. Un dessin lavé de son portrait du Saint-Esprit est dans le ms. Clairambault 1231, fol. 80.

6. *Fils* surcharge un autre mot commençant par un *b*.

7. Jean III de Daillon, chambellan de François I^{er} en 1533, créé comte du Lude en mai 1544, fut sénéchal d'Anjou à partir de 1539 et lieutenant général du roi de Navarre pour le Poitou à partir de 1543, pour la Rochelle, l'Aunis et la Saintonge à partir de 1544, gouverneur de Bordeaux en 1548, lieutenant général de Guyenne en 1549. Il mourut à Bordeaux, le 21 août 1557. Après avoir été accordé avec une fille du vidame de Chartres, puis avec une Montmorency, il épousa, le 30 avril 1528, Anne de Batarnay, petite-fille du fameux seigneur du

et des Montmorencis par sa mère¹, étoit frère du second comte du Lude, gouverneur de Poitou, sénéchal d'Anjou et chevalier du Saint-Esprit en 1581², et ses trois sœurs épousèrent trois seigneurs tous trois chevaliers du Saint-Esprit³: le maréchal de Matignon⁴, Philippe⁵ de Volvire, marquis de Ruffec, gouverneur de Saintonge et d'Angoumois⁶,

Bouchage. Brantôme, fils d'une tante de ce Daillon, celle qu'il appela le sénéchal de Poitou, a fait l'éloge de son gouvernement.

1. Le frère de Mme du Lude eut d'une Savoie-Tende quatre filles: l'une épousa le vidame d'Amiens, une autre l'amiral de la Vallette, une troisième M. de Nançay, et enfin Marie de Batarnay (27 août 1537-24 juillet 1592) fut mariée, vers 1560, à Guillaume, vicomte de Joyeuse, maréchal de France en 1573, lequel devint chevalier du Saint-Esprit à l'institution de 1578. Quant aux Montmorency, c'est la grand-mère de M. du Lude qui était une Laval-Montmorency, et il prit les armes de cette illustre maison en écartelure.

2. Guy de Daillon, élevé enfant d'honneur du roi Henri II, succéda à son père comme sénéchal d'Anjou en 1557, devint ensuite gouverneur de Poitou, se distingua dans toutes les guerres de religion, fut un des lieutenants du duc d'Anjou, puis du duc de Mayenne, eut le gouvernement d'Aunis en 1580, reçut le collier des ordres le 31 décembre 1581, et mourut le 11 juillet 1585. Son portrait du Saint-Esprit est dans le ms. Clairambault 1115, fol. 166. M. Bélisaire Ledain a publié en 1882 et 1883, pour la Société des Archives historiques du Poitou, la correspondance politique de ce comte du Lude et celle de son père, de l'année 1543 à l'année 1585. Brantôme a fait aussi l'éloge du fils.

3. *Œuvres de Brantôme*, tomes VII, p. 391, et X, p. 92.

4. Jacques II de Goyon, sire de Matignon et comte de Torigny, lieutenant général en Normandie (1559), maréchal de camp (1562), gouverneur de Cherbourg, Granville et Saint-Lô (1578), maréchal de France et chevalier des ordres (1579), gouverneur de la Guyenne et de Bordeaux (1589), mourut le 27 juillet 1597, à soixante-douze ans: voyez notre tome II, p. 34. Il avait épousé, par contrat du 2 mai 1558, Françoise de Daillon. Brantôme a fait son éloge. Son portrait du Saint-Esprit est dans le ms. Clairambault 1115, fol. 2, suivi d'une gravure du tombeau élevé aux deux époux dans l'église de Torigny.

5. *Ph.*, en abrégé.

6. Ce Volvire, gouverneur du Poitou en 1585, qui fut, comme il a été dit au tome I, p. 213, le bisaïeul de la duchesse de Saint-Simon mère de notre auteur, épousa Anne de Daillon. Voyez le tableau généalogique de cette maison, issue peut-être des vicomtes de Thouars, dans l'*Histoire de Berry*, par la Thaumassière, p. 835-836, l'*Histoire de plusieurs mai-*

et Jean¹ de Choursses, seigneur de Malicorne et gouverneur de² Poitou après son beau-frère³. Le⁴ frère de René de Daillon commandeur de l'Ordre fut trisaïeul⁵ du comte du Lude mort duc à brevet et grand maître de l'artillerie⁶. J'ai détaillé exprès cette courte généalogie pour montrer quel fut ce René de Daillon, qui, de plus, s'étoit jeté dans Poitiers avec ses frères, en 1569, pour le défendre contre les huguenots⁷. Mais il y avoit une disparité⁸ avec l'abbé d'Estrées. René de Daillon avoit été nommé évêque de Luçon; il n'en voulut point⁹, et prit en échange l'abbaye des Châtelliers¹⁰, dont il porta le nom suivant

sons de Bretagne, par le P. du Paz, p. 563-565, et l'*Histoire généalogique*, tome IX, p. 75-76. Philippe de Volvire, baron puis marquis de Ruffec, qui reçut l'Ordre à la promotion du 31 décembre 1582, ayant déjà le collier de Saint-Michel, fut conseiller d'État, gouverneur d'Angoumois, de la Rochelle, etc. Il mourut le 6 février 1585, à cinquante-cinq ans, et sa veuve le 1-2 novembre 1618. Son portrait du Saint-Esprit est en copie dans les mss. Clairambault 1116, fol. 1, et 1231, fol. 146. On appela sa femme la « belle du Lude. »

1. J., en abrégé. — 2. L'e de *de* surcharge un o ou un u.

3. Françoise de Daillon, dite *la Jeune*, épousa Jean de Choursses, qui étoit veuf d'une première femme depuis 1577, et qui, déjà pourvu de l'ordre de Saint-Michel, eut celui du Saint-Esprit à la première promotion. Il avait commandé la cavalerie à Moncontour, et Davila parle de lui. Il mourut le 30 octobre 1609, dernier mâle de la branche de Malicorne, dont sa sœur porta les biens dans la maison de Beaumanoir-Lavardin. Son portrait est dans le ms. Clairambault 1114, fol. 12, et l'analyse de ses preuves de l'Ordre dans le ms. Fr. 20 228, fol. 41.

4. *Le* corrige *ce*. — 5. Bisaïeul. — 6. Tomes II, p. 502, et III, p. 163.

7. C'est l'*Histoire généalogique* qui dit cela. Le siège dura du 22 juillet au 7 septembre. Voyez la publication de M. Ledain.

8. Mot déjà rencontré dans notre tome XI, p. 354, et qu'on retrouve dans le *Parallèle*, p. 371, et ailleurs encore; académique d'ailleurs.

9. Il le garda neuf ans sans se faire sacrer.

10. Cette abbaye de l'ordre de Cîteaux, située auprès de Parthenay, dans le pays de Gâtines, et qualifiée royale depuis 1468, valait plus de vingt-cinq mille livres et étoit sous le vocable de Notre-Dame. Son cartulaire a été publié pour la Société de statistique des Deux-Sèvres, de 1867 à 1872. C'est le 28 mars 1563 que René de Daillon permuta, moyennant réserve d'une pension, avec J.-B. Tiercelin de Brosses, qui devint évêque de Luçon à sa place. Il restaura l'église, quand les huguenots l'eurent incendiée

l'usage de ce temps-là, qui a duré longtemps depuis¹. Ce fut sous cette qualité qu'il eut l'Ordre en la première promotion où Henri III fit des cardinaux et des prélats², et, assez peu de temps après³, l'abbé des Châtelliers fut fait et sacré évêque de Bayeux⁴. Toute cette petite fortune fut fort courte, car il mourut en 1600⁵. Cette⁶ différence fit au Roi quelque difficulté outre l'unicité de l'exemple; mais il s'en⁷ trouvoit encore plus à rencontrer quelque autre chose de compatible avec la prêtrise, et le Roi, sur l'exemple d'autres occasions de promesse de la première place vacante⁸, se détermina enfin

en novembre 1568, et contribua puissamment à relever le parti catholique en Poitou, comme plus tard, sous Henri IV, à rétablir les relations avec Rome. Un autre Daillon, son neveu, l'évêque d'Albi dont Saint-Simon nous parlera aussi, eut également les Châtelliers, sous le règne suivant.

1. Il en avait parlé dans le passage déjà indiqué de la notice du duché d'ESTRÉES. Parmi les exemples de persistance de cet usage, on citera l'abbé de la Victoire (Lenet), l'abbé de Sainte-Croix (Molé), etc.

2. La promotion du 31 décembre 1579, où l'abbé figure entre l'évêque-duc de Langres, Charles des Cars, et Amyot, évêque d'Auxerre (*Histoire généalogique*, tome IX, p. 64).

3. Douze ans après, le 5 mars 1591.

4. En relatant le fait dans ses *Projets de gouvernement pour le duc de Bourgogne*, p. 146-147, Saint-Simon avait ajouté de plus, avec deux erreurs, ce qui suit (comparez l'Addition n° 541) : « On se garda bien de dire au Roi que cet abbé des Châtelliers venoit de refuser l'évêché de Maillezaïs (*tisez* : Luçon), qui étoit dans des marais, et qui a été depuis uni à la Rochelle, et qu'un an après (*sic*), il fut évêque de Bayeux. Or, le Roi ne vouloit point donner d'évêché à l'abbé d'Estrées, et c'étoit pour cela même qu'en revenant d'Espagne, il eut l'Ordre. Depuis cet abbé des Châtelliers jusqu'à l'abbé d'Estrées, il n'y a pas d'exemple qu'aucun abbé ait eu l'Ordre; et c'est aussi ce que le Dauphin s'est proposé d'imiter. » L'abbé de Pomponne, pour ses services diplomatiques, n'obtint, en 1716, que la charge de chancelier de l'Ordre.

5. L'historien des Châtelliers estime que cette mort doit être placée en 1601, plutôt qu'en 1600, date donnée par les autres auteurs; mais c'est bien dans l'été de 1600 que l'évêché de Bayeux passa au cardinal d'Ossat.

6. *Cete* (*sic*) corrige *et la*. — 7. Le manuscrit porte : *il en s'en*.

8. *Vacantes*, dans le manuscrit. — Nous venons de voir que le fait s'étoit produit pour le cardinal Portocarrero (tomes X, p. 203-204, et XI, p. 135), et Dangeau le rappelle en cette nouvelle occasion de 1704.

Cardinal
d'Estrées
abbé de
Saint-Germain-
des-Prés.

à déclarer¹ qu'il réservait à l'abbé d'Estrées le premier cordon bleu dont il auroit à disposer pour un ecclésiastique². Il n'eut pas longtemps à attendre : le cardinal de Fürstenberg mourut presque aussitôt après³, qui fut une⁴ autre occasion de triomphe pour les Estrées⁵. Le Roi apprit sa mort en se levant : aussitôt il envoya Blouin au cardinal d'Estrées, qui étoit à Versailles, lui dire que, se doutant que la modestie l'empêcheroit de demander Saint-Germain-des-Prés, il la lui donnoit⁶. Ces deux grâces si

1. Le 3 avril : *Dangeau*, p. 476; *Sourches*, p. 327-328. « Le Roi dit le matin au duc d'Albe qu'il étoit très content de cet abbé, mais qu'il avoit souhaité revenir de l'ambassade, où il ne se croyoit pas en état de servir utilement » (*Dangeau*). C'étoit chose difficile à faire croire que l'abbé eût demandé lui-même son rappel, observe l'annotateur des *Mémoires de Sourches*; mais la lettre de Louis XIV citée plus haut l'atteste positivement.

2. Ce dernier membre de phrase, depuis *dont*, est en interligne, au-dessus de *qui viendrait à vacquer*, biffé. — C'est le 6 avril que le Roi écrivit à l'abbé d'Estrées qu'il aurait le premier cordon vacant et serait remplacé par M. de Gramont; l'abbé fit, le 10, ses remerciements pour la lettre du 19 mars, et rendit compte, en même temps, de l'effet du « coup de foudre » sur Mme des Ursins, puis de la joie des Madrilènes quand ils connurent la nouvelle, le 11 (*Affaires étrangères*, vol. *Espagne* 137, fol. 69-70, 132-133 et 131).

3. Le 10 avril : ci-dessus, p. 52-53. — 4. *Un*, dans le manuscrit.

5. « Il étoit prélat associé à l'Ordre; l'abbé d'Estrées, qui avoit l'expectation de la première place, n'aura pas longtemps attendu » (*Dangeau*, p. 481).

6. Il lui donnoit cette abbaye. — C'est *Dangeau* qui raconte tout cela, en ajoutant que l'abbaye étoit affermée à soixante-dix-huit mille livres. Il y avoit en outre la jouissance du beau palais abbatial de Paris, restauré et dégagé, tel qu'il est encore, par le cardinal défunt, et d'une maison de campagne à Berny (*Dangeau*, tomes III, p. 51, et XV, p. 317; *Relation de Spanheim*, p. 279; *Sourches*, tome I, p. 92). Nous verrons que ce gros bénéfice n'étoit jamais donné qu'à des princes du sang ou à des cardinaux. — Le nouvel abbé offrit, le 4 août suivant, une fête magnifique aux deux petits-fils du Roi. Il y en a des comptes rendus dans le *Dangeau*, p. 87, dans le *Sourches*, p. 39, dans la lettre de Mme d'Huxelles au marquis de la Garde, 6 août, dans le *Mercur*, etc. Une des curiosités, pour le duc de Bourgogne, fut la bibliothèque, où il se fit présenter le P. Mabillon et ses compagnons.

considérables, et si près à près faites à l'oncle et au neveu, les comblèrent de joie; et le cardinal, d'ailleurs tout à fait noble et désintéressé, ne se contenoit pas, et disoit franchement que toute sa joie étoit du dépit qu'auroit la princesse des Ursins. En effet cela lui donna fort à penser. La campagne étoit commencée en Portugal malgré tous les manquements d'Orry ¹. Le roi d'Espagne voulut la faire ². Mme des Ursins, qui ne vouloit pas le perdre de vue, mit tout son crédit, et celui de la reine, pour l'en empêcher, ou du moins pour mener la reine ³. Le Roi, qui suivoit toujours son dessein, avoit déjà mandé au roi son petit-fils qu'ayant été chercher ses ennemis jusqu'en Lombardie, et ayant son compétiteur en personne dans le continent des Espagnes, il seroit honteux et indécent qu'il ne se mît pas à la tête de son armée contre lui ⁴. Il le soutint fortement dans cette résolution, et il s'opposa nettement à ce qu'il se fit accompagner de la reine, dont l'embarras et la dépense seroient préjudiciables ⁵; il rompit donc le voyage de la reine, qui demeura à Madrid, et pressa si bien le départ du roi son petit-fils, qu'il parut à la tête de son armée à la mi-mars ⁶,

Le roi
d'Espagne
à la tête
de son armée
en Portugal.

1. Les premières troupes françaises n'arrivèrent sur le territoire espagnol, à Vittoria, que le 2 février 1704. On avait cru jusque-là que le roi de Portugal se découragerait et reconnaîtrait son véritable intérêt; néanmoins, toutes les mesures étaient prises, ou du moins on l'annonçait, pour être sur la frontière portugaise dans les derniers jours (*Dangeau*, p. 433, 434 et 436). C'est seulement le 25 (p. 440) que furent connus les « manquements » d'Orry, auxquels M. de Puysegur cherchait remède.

2. La nouvelle en arriva le 23 février (*Dangeau*, p. 439-441).

3. On peut voir, par la lettre mentionnée plus loin, p. 537, note 3, que Mme des Ursins s'était prononcée dès le début pour que le roi allât se mettre à la tête des armées. C'était aussi l'avis de Louville : notre tome XI, p. 316, 314 et 373.

4. Le jeune roi lui-même fit valoir cet argument, lorsque, le 24 décembre 1703, il déclara aux grands sa résolution de partir (*Gazette*, p. 29-30).

5. Comme en 1702 : tome X, p. 150, note 2. Une minute de la lettre du Roi, 27 janvier 1704, est aux Affaires étrangères, vol. *Espagne* 143, fol. 44, avec la réponse de la reine, fol. 95.

6. Il partit de Madrid le 4 mars (*Dangeau*, p. 456; *Sourches*, p. 315,

Princesse
des Ursins
chassée;
son courage,
ses
mesures.

où l'abbé d'Estrées eut ordre de l'accompagner en attendant l'arrivée de son successeur¹. C'étoit le point où le Roi avoit voulu venir. La reine avoit un tel ascendant sur le roi son mari, et elle s'étoit si éperdument abandonnée à la princesse des Ursins, qu'il n'espéra pas être obéi sans des fracas, qu'il voulut éviter en tenant le roi son petit-fils éloigné de la reine. Sitôt que cela fut exécuté, il lui écrivit, sur l'éloignement pour toujours de la princesse des Ursins, d'un style à lui en persuader la nécessité pressante et le parti pris à ne rien écouter. En même temps il écrivit encore avec plus d'autorité à la reine², et envoya un ordre à la princesse des Ursins de partir incontinent de Madrid, de sortir tout de suite d'Espagne, et de se retirer en Italie³. Ce coup de foudre mit la reine au désespoir⁴, sans accabler celle sur qui il tomboit. Elle

Gazette, p. 149-150; *Mercur*e du mois, p. 368-376 et 378; grande gravure du temps représentant ce départ, au Cabinet des estampes, V^B 147). Son grand-père lui avait renvoyé ses six aides de camp français. Arrivé à Plasencia le 19, c'est seulement le 30 avril qu'il lança sa déclaration de guerre, dont le texte fut publié par les gazettes étrangères, avec le manifeste du roi de Portugal et celui de l'Archiduc.

1. « L'abbé d'Estrées suit le roi à l'armée; la reine est demeurée à Madrid. Il n'y avoit point d'argent pour faire partir le roi d'Espagne : il a fallu que l'abbé d'Estrées fit trouver deux cent mille écus sur son crédit, sans quoi il n'auroit pu sortir de Madrid. » (*Dangeau*, p. 456; comparez le ms. Fr. 7940, fol. 148-150.)

2. « Je m'assure, disoit Louis XIV, que Votre Majesté, accoutumée à se laisser conduire par la droite raison, ne la suivra pas moins en cette occasion que dans toutes les autres de sa vie, et me donnera un nouveau sujet de l'estimer encore davantage et de l'aimer plus tendrement. »

3. Ce sont les lettres citées ci-dessus, p. 69, du 19 mars, comprenant en même temps le rappel de l'ambassadeur. Pour suppléer à l'insuffisance de celui-ci, qui d'ailleurs mit beaucoup de courtoisie dans ses rapports avec la princesse, M. de Châteauneuf, qui étoit encore à Madrid, et M. de Berwick furent chargés de l'appuyer. Voyez ci-après, p. 532, l'appendice III, et la correspondance de Berwick, dans le ms. Fr. 7940 ou au Dépôt de la guerre, vol. 1787, n^o 180 et 221-223, ainsi que celle de M. de Châteauneuf, aux Affaires étrangères, vol. *Espagne* 140, fol. 52-59.

4. « La reine, raconte Berwick, fut outrée de rage et de douleur ;

ouvrit alors les yeux sur tout ce qui s'étoit passé depuis cette lettre apostillée, elle sentit que tout s'étoit fait avec ordre et dessein pour la chasser pendant la séparation du roi d'Espagne et de la reine, et la vanité du triomphe dont elle s'étoit flattée quelques moments. Elle comprit qu'il n'y avoit nulle ressource pour lors; mais elle ne désespéra pas pour un autre temps, et n'en perdit aucun à se les préparer en Espagne, d'où elle fondoit son principal secours en attendant qu'elle pût s'ouvrir quelque porte en France. Elle ne fit remuer la reine du côté des deux rois que pour gagner quelques jours; elle les employa à donner à la reine la duchesse de Montellano¹ pour camarera-mayor, sûre de la déplacer, si elle revenoit en Espagne²; elle étoit sœur du feu prince d'Isenghien³, la meilleure, la plus douce femme du monde, mais la plus bornée, la plus timide, la plus desirieuse de plaire⁴ : je l'ai connue en Espagne camarera-mayor de la reine fille de M. le duc d'Orléans⁵. Elle choisit une des femmes de la reine entièrement à elle, et qui avoit de l'esprit et du manège, par qui elle établit son commerce avec elle, et se

elle jetoit feu et flammes contre les ennemis de la princesse et contre ceux qu'elle croyoit avoir contribué à ce changement. »

1. Louise de Gand y Sarmiento, femme de Joseph Solis Osorio, comte de Montellano et de Saldaña, fait chevalier de la Toison d'or et grand d'Espagne par Charles II, nommé gouverneur du conseil de Castille en place d'Arias le 16 novembre 1703 (ci-dessus, p. 50, note 2), puis revêtu de la grandesse et d'un titre de duc en décembre 1704, fut plus tard camarera-mayor de la femme du roi Louis I^{er}, et mourut à Madrid, le 7 juin 1734, âgée de soixante-quinze ans.

2. M. de Châteauneuf avoit désigné pour ce poste la duchesse douairière de Bejar; c'est celle-ci, et non l'autre, qui fut nommée, mais après bien des retards : *Sourches*, tome VIII, p. 372; *Mercur* de mai, p. 367-368 (pour 467-468); *Affaires étrangères*, vol. *Espagne* 140, fol. 158, 165 et 168, et vol. 143, fol. 14, 191, 253, 273 et 282. Saint-Simon s'étoit également trompé dans la notice de Mme des Ursins (tome V, p. 503-504).

3. Jean-Alphonse de Gand, mort en 1687 : tome II, p. 178.

4. « Une bonne sainte femme, qui n'a guères le sens commun, » dit-il dans une de ses *Lettres au cardinal Gualterio*, p. 27.

5. Il parlera d'elle en ce temps-là.

ménagea des voies sûres d'être instruite de tout et de donner ses ordres¹. Elle-même instruisit la reine de tout ce qu'elle devoit faire selon les occasions, en l'une et l'autre cour, pour obtenir son retour auprès d'elle, et conserver cependant son crédit. Elle lui nomma et lui dépeignit les divers caractères de ceux sur qui, et jusqu'à quel² point, elle pouvoit compter, et les divers usages qu'elle en pouvoit tirer pour en entourer le roi. En un mot, elle arrangea toutes ses machines, et, sous prétexte de la nécessité du préparatif d'un voyage si long et si précipité, elle laissa tranquillement redoubler les ordres et les courriers, et ne partit point qu'elle n'eût achevé de dresser et d'établir tout son plan. Elle alla cependant faire ses adieux par la ville, ne regrettant, disoit-elle, que la reine, se taisant sur le traitement qu'elle recevoit, et le supportant avec un courage mâle et réfléchi, sans hauteur, pour ne pas irriter davantage, encore plus sans la moindre odeur de bassesse. Enfin elle partit une quinzaine après en avoir reçu l'ordre³, et s'en alla à Alcalá, que les nombreux et savants collèges que le célèbre cardinal Ximenez

Son départ
vers
Bayonne.

1. Ci-après, p. 595. — 2. *Que*, en abrégé, et *elle*, au lieu de *quel*.

3. Elle partit aussitôt après la réception des ordres de France, le 11 avril : vol. *Espagne* 137, fol. 451, vol. 138, fol. 45, et vol. 140, fol. 59; *Dangeau*, p. 490-491; *Gazette*, p. 199. « Le 19, disent les *Mémoires de Sourches*, p. 338, on sut que la princesse des Ursins s'étoit retirée de la cour de Madrid, et qu'elle avoit pris le chemin de Rome, aimant mieux s'y retirer que de venir en France, quoiqu'elle eût le choix de l'un ou de l'autre; que cela s'étoit fait par un ordre d'Espagne qui lui avoit été apporté de l'armée par Châteauneuf, ci-devant ambassadeur en Portugal, mais que les modèles des lettres que le roi d'Espagne avoit écrites, tant à la reine qu'à la princesse des Ursins, lui avoient été envoyés par le Roi; qu'à cette nouvelle, la princesse avoit été chez la reine, et qu'il y avoit eu bien des pleurs répandus de part et d'autre; qu'ensuite la princesse s'étoit retirée dans son appartement pour donner ordre à ses affaires, et qu'après trois ou quatre heures, elle étoit retournée chez la reine, prendre congé d'elle, et qu'à cet adieu les larmes avoient encore redoublé; qu'elle étoit partie le même jour pour aller à Alcalá, où elle avoit permission de séjourner quelques jours pour arranger toutes ses affaires, et que le roi lui donnoit vingt-quatre mille livres de pension. »

y a si¹ magnifiquement bâtis et fondés pour toutes sortes de sciences, ont rendue² fameuse. Cette petite ville est à sept lieues de Madrid, à peu près comme de Paris à Fontainebleau³. Le plus pressé étoit fait; mais elle avoit encore des mesures à prendre qui pouvoient souffrir cet éloignement, de sorte que, sous toutes sortes de prétextes, elle y tint bon contre les ordres réitérés qu'elle y reçut de partir. La reine la conduisit à deux lieues de Madrid⁴, et n'oublia rien qui pût persuader qu'elle et la princesse ne seroient jamais qu'une. Elle l'avoit persuadée aussi⁵ que son éloignement, pour peu qu'il durât, seroit la fin de son autorité et le commencement de ses malheurs : ainsi elle se pleuroit elle-même en pleurant cette séparation⁶. On crut que, d'Alcala, elle avoit été plus d'une fois à Madrid : ce qui étoit très possible. Enfin, au bout de cinq semaines d'opiniâtre séjour en ce lieu, toutes ses trames bien ourdies et bien assurées avec une présence d'esprit qui ne se peut trop admirer dans ce court espace si traversé de dépit, de rage, de douleur, et dans l'accablement d'une si profonde chute, elle s'avança vers Bayonne aux plus petites journées et aux plus fréquents séjours qu'elle put et qu'elle osa⁷.

1. Si est ajouté en interligne. — 2. A rendu, dans le manuscrit.

3. En effet, Alcala, sur la rivière du Henarès, est à vingt-huit kil. E. de Madrid. Son université, fondée par Ximenez en 1499, a été supprimée en 1846; c'est aujourd'hui le dépôt des archives de l'État. Voyez le rapport du P. Baudrillart : *Une mission en Espagne aux archives d'Alcala-de-Henarès et de Simancas*, 1889. Saint-Simon décrira plus amplement cette ville pour l'avoir vue lors de son ambassade en 1722.

4. Ce détail n'est pas pris à Dangeau.

5. *Aussy* est ajouté en interligne.

6. Mme des Ursins avoit toujours compté sur ces pleurs pour attendrir le roi : *Correspondance de Madame*, éd. 1890, tome I, p. 278-279.

7. Voici ce que dit Dangeau (p. 491 et 495) : « Elle est allée de Madrid à Alcala, qui n'en est qu'à dix lieues; elle y doit demeurer huit jours pour y assembler son équipage. Le roi d'Espagne lui a envoyé quinze cents pistoles pour son voyage et lui donne huit mille écus de pension. Si elle n'eût pas obéi promptement, on auroit été fort mécon-

Duc
de Gramont
ambassadeur
en Espagne ;
son caractère*.

Cependant le successeur de l'abbé d'Estrées étoit nommé, qui ne surprit pas peu tout le monde¹. Ce fut le duc de Gramont², qui avoit pour lui son nom, sa dignité, et une figure avantageuse, mais rien de plus³; fils du maréchal de Gramont⁴ si adroit à être et à se maintenir bien avec tous les personnages, par là à se faire compter de tous, surtout à ne se pas méprendre sur ceux qui devoient demeurer les maîtres des autres sans se détacher de per-

tent ici de la cour d'Espagne. La reine lui a donné son portrait enrichi de diamants magnifiques, et doit envoyer un courrier au Roi, qui est un valet de chambre de Mme des Ursins, et on croit qu'on l'envoie pour tâcher à la justifier ; mais cela ne fera pas changer d'avis ici. » Le 25 avril (ci-après, p. 595) : « Il arriva un courrier de M. de Châteauneuf, qui étoit notre ambassadeur en Portugal, et qui est demeuré à Madrid pour quelques jours. Il mande que la reine d'Espagne avoit eu quelque envie d'aller voir la princesse des Ursins pendant le temps qu'elle est demeurée à Alcalá ; mais elle n'y a point été pourtant, et cette dame en est repartie pour venir à Agreda, et, quand elle y sera, elle prendra son parti pour passer par la Catalogne, ou pour aller par Pampelune. Agreda est dans la Vieille-Castille, sur les frontières de la Navarre et d'Aragon. Elle mande au Roi qu'une autre personne, en sa place, songeroit à se justifier, mais qu'elle ne songeoit qu'à obéir. » Jal a publié, dans son *Dictionnaire*, p. 1215-1216, trois lettres très curieuses, écrites de Bayonne, sur le séjour que la princesse y fit du 8 juin au 12 juillet.

1. Le bruit courut, le 30 mars, que le Roi, n'étant pas content de l'abbé d'Estrées, allait désigner un autre ambassadeur. « On ne doute pas, dit ce jour-là Dangeau (p. 473), qu'on ne choisisse pour cet emploi le duc de Gramont, dont le nom, la maison et la personne sont fort agréables aux Espagnols. Ce fut M. le maréchal de Gramont, son père, qui alla à Madrid faire la demande de la reine Marie-Thérèse. » La déclaration officielle ne fut faite que le 2 avril : Dangeau, p. 474-475 ; *Sources*, p. 326-327. Le Conseil d'Espagne agréa cette nomination par une *consulta* du 24 (Affaires étrangères, vol. *Espagne* 143, fol. 202-203).

2. Antoine-Charles, duc de Gramont depuis 1678, que nous avons vu marier sa fille avec le maréchal de Boufflers en 1693 (tome I, p. 301).

3. Notre auteur a déjà parlé de sa belle mine (tome XI, p. 97).

4. Antoine III : tome I, p. 216. Il s'était appelé le maréchal de Guiche tant que son père avait vécu, jusqu'en 1644. Voyez *l'Histoire et généalogie de la maison de Gramont*, publiée en 1874, p. 211-232. Sa première fortune vint de la parenté de sa mère avec le cardinal de Richelieu.

* Ici, il a biffé *son misérable mariage*, pour le reporter plus loin.

sonne¹, et néanmoins sans se rendre suspect, il étoit parvenu à la plus grande fortune et à la première considération par son intimité avec les cardinaux de Richelieu et Mazarin, dont il eut la confiance toute leur vie, conséquemment du dernier² l'amitié et la confiance de la Reine et du Roi son fils³. En même temps il sut s'acquérir⁴ celle de Gaston et celle de Monsieur le Prince⁵, qui eut toujours, et dans tous les temps, une sorte de déférence pour lui, qui ne se démentit point⁶. Ce fut lui qui fut chargé d'aller faire la demande de la Reine, qu'il exécuta avec tant de magnificence et de galanterie⁷, puis de l'ambassade pour

1. C'est GALERIUS du *Dictionnaire des Précieuses*. Perrault, qui l'a mis dans ses *Hommes illustres*, comme Tallemant dans ses *Historiettes*, dit qu'à lui seul il paraît toute la cour. Bussy, Spanheim (ci-dessus, p. 6, note 6), Mme de Motteville font le même éloge; toutefois, cette dernière le trouvait trop hardi à louer et trop gascon. Il figure aussi, sous le nom de « l'ingénieux LYCANTE, » dans la *Carte de la cour*, par Guéret (1663), et nous avons un autre portrait, de 1664, dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*, 2^e série, tome VIII, p. 403-404. Saint-Simon possédait les intéressants *Mémoires* publiés sous son nom, par le fils dont il s'agit ici, en 1676, puis en 1716-1717, et qui sont composés de lettres et de fragments épars. Charles Moreau y a ajouté une bonne notice dans la dernière édition, celle de la collection Michaud et Poujoulat, 1839. La seconde partie, depuis 1648, et la plus importante, concerne particulièrement les ambassades dont il va être parlé ici. Le maréchal avait fait aussi, pour la Reine mère, en 1654, un tableau plaisant et piquant de son « ambassade vers les états de la Ligue assemblés à Saint-Maur. »

2. Comme conséquence de la confiance du dernier.

3. Voyez la *Correspondance du cardinal Mazarin*, publiée par Chéruel, tome I, p. 120-121, 149-150, 733, 739, 747, 750, 758 et 759.

4. Ces sept mots, depuis *en mes* (sic) *temps*, sont en interligne.

5. Le Héros.

6. Condé l'avait eu auprès de lui à Fribourg, à Nordlingue, à Lens, etc.; mais, quand il se retira à Bordeaux, dans le temps de la Fronde, Gramont refusa de le suivre, et cette conduite loyale lui valut une place de ministre d'État en 1653, outre le titre de duc qui lui avait été conféré en 1648.

7. *Galanterie* corrigé en *galenterie*. — Sur cette mission de septembre et octobre 1659, voyez particulièrement Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, tome I, p. 47 et suivantes, les *Mémoires*

l'élection de l'empereur Léopold, avec M. de Lionne¹. Les folies galantes de son fils aîné le comte de Guiche² devinrent la douleur de sa vie, qui ôtèrent le régiment des gardes de sa famille, où il l'avoit mis³, et qu'il ne put

du duc lui-même, p. 314-315, ceux de *Mme de Motteville*, tome IV, p. 167-178, ceux de *Monglat*, p. 342-343, et la *Gazette*, p. 1077-1078 et 1083-1106. Son instruction vient d'être publiée dans le recueil de M. Morel-Fatio, tome I, p. 149-153.

1. Cette mission avait précédé l'autre de deux ans, et ne fut pas moins magnifique : voyez la *Gazette* de 1657, p. 528 et suivantes, les *Mémoires de Gramont*, p. 285 et suivantes, le *Ministère de Mazarin*, par Chéruel, tome II, p. 97-126, etc. — Tout ce que nous venons de lire semble emprunté aux *Mémoires de l'abbé de Choisy*, où jereleve ce qui suit (tome I, p. 97-98) : « Le maréchal de Gramont avoit été favori des cardinaux de Richelieu et de Mazarin, qui, le connoissant également propre à la guerre et dans le cabinet, l'aimoient tendrement et le combloient de biens et d'honneurs. Il avoit suivi le grand Condé dans la plupart de ses expéditions militaires, et, lorsque M. de Turenne, par ses grands services et par ses qualités supérieures à celles des autres hommes, fut devenu maréchal général des armées de France, le maréchal de Gramont fut envoyé à Francfort, où il ne put pas empêcher l'élection d'un prince de la maison d'Autriche, qui, depuis tant d'années, étoit en la possession de l'Empire. Il signa la ligue du Rhin entre le Roi et les électeurs ecclésiastiques et le Palatin, ligue qui empêcha les Allemands de secourir les Espagnols dans les Pays-Bas. Mais, lorsque la paix des Pyrénées fut signée, le maréchal fut envoyé en Espagne pour faire la demande de l'Infante, ce qu'il fit d'une manière magnifique et galante : il fit son entrée à Madrid sur des chevaux de poste, suivi de plus de cinquante jeunes seigneurs françois, pour montrer l'impatience qu'avoit le Roi de posséder la plus belle princesse de l'Europe.... »

2. Particulièrement au sujet de Madame Henriette : tomes III, p. 21, et VIII, p. 39. Son père n'obtint qu'après la mort de cette princesse qu'il pût revenir à la cour.

3. Le maréchal prit possession de ce régiment le 5 février 1658 (*Gazette*, p. 132), et, trois ans plus tard, la charge de colonel général de l'infanterie ayant été supprimée après la mort du duc d'Épernon, il quitta le titre de mestre de camp des gardes pour celui de colonel, avec les honneurs et appointements que d'Épernon avoit comme colonel général. De plus, la survivance fut assurée à son fils Guiche (juillet 1661, *Gazette*, p. 751) ; mais, pour faire cesser la disgrâce de celui-ci à la fin de 1671 (*Gazette* de 1672, p. 47 ; *Sévigné*, tome II, p. 387, 388 et 409 ; *Mémoires de Gramont*, p. 329), il fallut que le père et le fils se démis-

jamais faire passer de l'aîné au cadet, qu'on appeloit Louvigny¹, et qui est le duc de Gramont dont je parle². Avec de l'esprit³, le plus beau visage qu'on pût voir et le plus mâle⁴, la considération de son père le mit de tous les plaisirs de la jeunesse du Roi, et lui en acquit la familiarité pour toujours. Il épousa la fille du maréchal de Castelnau⁵, avec qui il avoit poussé la galanterie un peu loin : son frère, qui mourut depuis, et qui la laissa fort riche, n'entendit pas raillerie, et fit faire le mariage haut à la

[Add. S^tS. 544]

sent de cette belle charge contre cinq cent mille livres de récompense et une pension de vingt-quatre mille livres. Guiche mourut l'année suivante, et, en 1677, le maréchal se retira définitivement dans son gouvernement de Bayonne, où il mourut le 12 juillet 1678.

1. Louvigny est un village de l'arrondissement d'Orthez, où se voient encore les ruines du château fort des Gramont, qui tenaient ce comté de Corisande d'Andoins (1567).

2. Il n'eût pu fournir la « récompense » de cinq cent mille livres.

3. Spanheim, en 1690, blâmait son « génie peu éclairé et sombre, » sa « manière de vivre réservée, et bien éloignée de celle du feu maréchal-duc son père ; » puis, en 1700, le caractérisait ainsi : « Aime les femmes. Aime le vin. Brutal. Beaucoup d'esprit. Glorieux, ambitieux. Aime le plaisir. Emporté, riche. » (*Relation*, p. 144 et 419.) Il ne figure point dans les *Portraits de la cour* édités de 1702 à 1706. Plus jeune, il avait eu quelque galanterie avec la Grande-Duchesse (*Sévigné*, tome V, p. 375-376).

4. Des copies, au lavis, de son portrait de la collection du Saint-Esprit sont dans les mss. Clairambault 1161, fol. 28, et 1238, fol. 44. On voit, dans les *Lettres de Mme de Sévigné*, tome IV, p. 119, que Mignard 'avait peint fort ressemblant.

5. Jacques II, maréchal de Castelnau (tome V, p. 122 et 518-519), mourant prématurément en 1658, ne laissa qu'un fils, Michel, marquis de Castelnau, gouverneur de Brest et mestre de camp de cavalerie, qui fut blessé, en servant comme volontaire au siège d'Ameijden, le 28 novembre 1672, et mourut à Utrecht le 2 décembre, âgé de vingt-sept ans (tome V, p. 518), et la fille dont il s'agit ici : Marie-Charlotte, née en 1647, mariée à Gramont-Louvigny le 15 mai 1668, et morte le 29 janvier 1694, après une maladie de plus de deux ans (*Dangeau*, tome IV, p. 443 ; *Sourches*, tome IV, p. 305 ; *Sévigné*, tome X, p. 157). C'avait été un mariage d'amour, dit l'annotateur des *Mémoires de Sourches*. Il y a d'elle, à Versailles, un charmant portrait, qui a été gravé pour le Supplément des *Galerias historiques*, série x, section 5.

main¹. L'épouseur n'avait point acquis bon bruit² sur le courage; il ne l'avait pas meilleur au jeu, ni sur les choses d'intérêt, où, dans son gouvernement de Bayonne, Béarn, etc.³, on avait soin de tenir de près sa bourse⁴. Ses mœurs n'étoient pas meilleures, et sa bassesse passoit tous ses défauts. Après les grands plaisirs du premier âge et le jeu du second, où le duc de Gramont suivit toujours les parties du Roi, le sérieux qui succéda ne laissant plus d'accès particuliers et journaliers au duc de Gramont⁵, il imagina⁶ de s'en conserver quelque chose par la flatterie, et par le foible du Roi pour les louanges, et se proposa à lui pour écrire son histoire⁷. En effet, un écrivain si marqué plut

1. Le Chansonnier (ms. Fr. 12 620, p. 91) dit qu'elle était aimée par M. de Marsan, et compare celui-ci au nain d'Astolphe, roi de Lombardie, couché avec la reine.

2. « Réputation, renom. *Elle a mauvais bruit. Avoir bon bruit.* » (Académie, 1718.)

3. Il avait succédé à son frère Guiche, en décembre 1673, comme gouverneur ou vice-roi, en survivance de leur père, de la Navarre, du Béarn, de la citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Pôrt et de la ville de Bayonne, et en avait hérité cinq ans plus tard. Selon Expilly, cela valait cinquante-six mille livres, et les états faisaient un cadeau de quinze mille livres par session. De plus, les Gramont, depuis 1597, comme indemnité de la cession du comté de Blaye, percevaient une moitié du droit de coutume de Bayonne, qui rapportait soixante mille livres par an selon Dangeau (tomes I, p. 154, III, p. 67, et VII, p. 16), le double selon le Mémoire de la généralité de Bordeaux dressé en 1698. Les Papiers du Contrôle général renferment de curieuses lettres du duc Antoine-Charles, dans les dossiers de l'intendance de Bordeaux.

4. Il avait en outre une pension de douze mille livres depuis le 15 janvier 1691.

5. Il fit les fonctions d'aide de camp du Roi en 1684. Ce fut son seul emploi militaire, quoiqu'il fût allé faire un apprentissage en Pologne, en 1663, avec son aîné; mais notre auteur a déjà dit (tome VI, p. 294) que ç'avait été un des partenaires du Roi au jeu de billard.

6. *Imagina*, dans le manuscrit.

7. Il est étonnant que ses contemporains, et surtout Bussy-Rabutin, autre aspirant aux fonctions d'historiographe royal (placet de 1690 publié dans sa *Correspondance*, tome VI, p. 410), n'aient point parlé de ces visées de M. de Gramont. Bussy ne perdait aucune occasion de railler l'incapacité des titulaires les plus illustres, Pellisson, Racine et

au Roi, et lui procura des particuliers pour le consulter sur des faits et lui montrer quelques essais de son ouvrage. Il en fit part, dans la suite, comme en grande confiance, à des gens dont il espéroit que l'approbation en reviendrait au Roi, et, de cette manière, il se soutint auprès de lui. Sa plume toutefois n'étoit pas taillée pour une si vaste matière, et qu'il n'entreprendoit que pour faire sa cour : aussi fut-elle peu suivie. Lié aux Noailles par le mariage de son fils, et beau-père du maréchal de Boufflers, il se mit en tête plus que jamais d'être de quelque chose¹ : il brigua les ambassades, même jusqu'à celle de Hollande. C'est à quoi il étoit aussi peu propre qu'à composer des histoires; mais, à force de persévérance, il attrapa celle-ci dans une conjoncture où peu de gens eurent envie d'aller essayer la mauvaise humeur de la catastrophe de Mme des Ursins². La surprise, néanmoins, en fut grande : on le connoissoit dans le monde, et de plus il venoit d'achever de se déshonorer en épousant une vieille gueuse qui s'appeloit la Cour³. Elle avoit été femme de chambre de la femme du premier médecin d'Aquin⁴, puis de Mme de

Son misérable
mariage.

[Add. S^tS. 545]

Boileau. Sur ceux-ci, voyez notre tome VI, p. 173. Du reste, l'arrangement que le duc de Gramont fit des mémoires de son père, sa correspondance officielle et une lettre badine de 1695, publiée par Jal dans son *Dictionnaire*, p. 651, prouvent qu'il tenait bien son rang dans la société spirituelle et lettrée de Pontchartrain fils. On voit de plus, dans sa correspondance avec Chamillart, qu'il rédigea un journal de son séjour en Espagne. Cependant il n'est question de rien de pareil dans la notice de l'*Histoire de la maison de Gramont*, p. 255-264.

1. Dans les derniers temps (*Dangeau*, tome VII, p. 322 et 339; *Mercur* de juin 1700, p. 102-118; *Gazette d'Amsterdam*, 1700, n° XLVIII), il traite chez lui les princes, danse aux chansons avec la duchesse de Bourgogne, etc.

2. Il faisait parade de sa connaissance de l'Espagne et de la langue du pays, s'en servait souvent avec ses amis, fut des premiers à fêter le duc et la duchesse d'Albe, et, sans doute, rappelait que son père étoit allé jadis à Madrid dans une occasion solennelle, comme le dit Dangeau.

3. Anne Baillet de la Cour, qui mourut le 7 mars 1737, à soixante-douze ans deux mois et quatre jours.

4. Geneviève Gayant, fille du prévôt royal de Clermont-en-Beauvaisis

Livry¹. Des Ormes², contrôleur général de la maison du Roi³, frère de Béchameil, et dont la charge a des rapports continuels avec celle de premier maître d'hôtel du Roi qu'avoit Livry⁴, jouoit chez lui toute la journée⁵ : il trouva cette créature à son gré, il lui en conta, et l'entretint publiquement plusieurs années. Le duc de Gramont jouoit aussi fort chez Livry ; il étoit ami de des Ormes, et, tant qu'il entretint cette fille, c'est-à-dire le reste de sa vie, le⁶

et nièce du médecin Vallot, mariée le 24 octobre 1656, veuve en 1696, morte le 10 juin 1698.

1. Marie-Antoinette de Beauvillier, fille du duc de Saint-Aignan, mariée le 10 janvier 1678 à Louis Sanguin, premier marquis de Livry (tome II, p. 84), devint veuve en 1723, et mourut le 13 octobre 1729, à soixante-seize ans.

2. Charles Béchameil des Ormes, ancien avocat au Parlement et secrétaire du Roi, pourvu le 24 décembre 1668 d'une des deux charges semestres de contrôleur général de la maison du Roi et de la Chambre aux deniers, puis de celle de receveur général semestre des bois de Normandie, se démit de la première le 13 octobre 1697, et mourut à Paris, le 17 juin 1702.

3. Cette charge rapportait dix-sept mille livres, et se vendit plus de deux cent mille en 1697 (*Dangeau*, tomes VI, p. 149, et XV, p. 58). Les attributions, aussi importantes que considérables, sont énumérées dans l'*État de la France* (année 1698, tome I, p. 82-84). Entre autres fonctions, le contrôleur servait le Roi lui-même en cas d'absence du maître d'hôtel de service ; mais il n'avait pas les entrées de droit. La garde de la vaisselle précieuse lui revenait pendant son semestre.

4. Cette autre charge avait été achetée par le père de Livry en avril 1676. Il a déjà été parlé de quelques-unes de ses attributions dans nos tomes II, p. 212, et VIII, p. 162, et elles sont énumérées dans l'*État de la France*, tome I, p. 60-61. M. de Livry, dit cet ouvrage, « a juridiction sur les sept offices, seulement pour le service, sans disposer des charges. Il peut aussi recevoir le serment de fidélité des officiers du gobelet et de la bouche, et des autres offices. » Il était logé dans le château, avec vingt-quatre mille livres de gages, livrées ou jetons.

5. Livry était un des joueurs ordinaires de Monseigneur, et des Ormes aussi : tome VI, p. 295, note 6. *Dangeau* parle (tome VII, p. 162) d'une grande querelle au jeu chez Livry, en 1699. Il tenait de sa mère un hôtel de la rue des Francs-Bourgeois, que Montaran acquit en 1700. A Versailles, outre son logement du château, il avait un hôtel en ville.

6. *Le* corrige *il*, effacé du doigt.

duc de Gramont soupoit continuellement en tiers ou en quart¹ avec eux : ainsi il n'ignoroit pas leur façon d'être. A la mort de des Ormes, il la prit, et l'entretint, et l'épousa enfin¹, quoique devenue vieille, laide et borgnesse². Cet épisode à³ l'occasion d'un particulier n'est pas assez intéressant, si ce n'est pour sa famille, qui en fut aux hauts cris et au dernier désespoir⁴, pour avoir place ici, sans ce qui va suivre. Le mariage fait en secret, puis déclaré par le duc de Gramont⁵, il se mit dans la tête d'en faire sa

Duc
de Gramont
déclare

1. Emploi de quart pris de la locution connue : *le tiers et le quart*.

2. Des Ormes étant mort au milieu de 1702, le mariage se serait donc fait presque à la veille de l'époque où nous sommes actuellement arrivés. *L'Histoire de la maison de Gramont* donne pour date le 18 avril 1704, et d'ailleurs traite de calomnies tout ce qu'en dit Saint-Simon.

3. Comme la Beauvais : tome I, p. 291.

4. A surcharge n[est]. — 5. Ici encore, *désespoir*, forme archaïque.

6. Le duc déclara son mariage au Roi lorsqu'il fut désigné pour l'ambassade (ci-après, p. 595), mais ne le rendit public qu'en revenant de Madrid. En avril 1704, Dangeau dit simplement (p. 496) : « Il court des bruits ici (à Paris et à Versailles) qu'il a épousé une fille à laquelle il est attaché depuis longtemps, et qu'il a pris ce parti-là par dévotion ; sa famille en est fort alarmée. » Les *Mémoires de Sourches*, de même (p. 336-337) : « On parloit beaucoup, dans le monde, de divers mariages cachés depuis longtemps, qu'on disoit alors être déclarés ou devoir l'être bientôt, par exemple celui du duc de Gramont avec une certaine Mlle de la Cour (*en note* : Fille de peu de naissance et son ancienne inclination), celui de la comtesse de Fürstenberg avec le comte de Manderscheidt.... » Selon ces *Mémoires* (tome IX, p. 298 ; comparez *Dangeau*, tome X, p. 367, et les *Lettres de Mme de Sévigné*, tome X, p. 525), on sut seulement le 18 juillet 1705 que le mariage avait été déclaré par ordre du Roi, et que celui-ci refusait d'accorder le tabouret. Le 22, la marquise d'Huxelles écrit : « M. le duc de Gramont met toute sa maison en grande affliction ici par la déclaration qui s'est faite de son mariage, sur quoi la nouvelle duchesse reçoit des visites ; mais on ignore encore si elle aura droit au tabouret. Le comte de Gramont a dit au Roi que, si le maréchal vivoit, il feroit mettre son fils à Saint-Lazare ; que la comtesse et lui ne verroient point cette nouvelle nièce. M. le maréchal de Boufflers en dit autant. Le cardinal et le duc de Noailles n'ont point vu M. le duc de Gramont depuis son retour ; le duc et la duchesse de Guiche délogent de l'hôtel de Gramont. » Notre auteur oubliera encore de dire, en 1708, lorsque le duc de Gramont se démet-

son
indigne
mariage,
et,
par l'insensé
raffinement
d'en
vouloir faire
sa cour,
s'attire la colère
du Roi
et de Mme de
Maintenon.
[Add. S^s.S. 546]
[Add. S^s.S. 547]

cour au Roi par la plus délicate de toutes les approbations, qui est l'imitation, et plus encore à Mme de Maintenon, puisque lui-même avoit déclaré son mariage. Il employa des barbes sales de Saint-Sulpice¹, et de ces cagots abrutis de barbichets des Missions qui ont la cure de Versailles², pour faire goûter ce grand acte de religion et le tourner en exemple. On peut juger si le Roi et Mme de Maintenon s'en trouvèrent flattés. Le moment choisi pour cela, qui fut celui de sa mission en Espagne, et le prétexte, celui d'y mener cette gentille duchesse³, parut mettre le comble à cette folie, qui réussit tout au

tra de son duché (*Dangeau*, tome XII, p. 274-276, avec la seconde des Additions placées ici), que le Roi lui défendit d'amener désormais sa femme dans son logement et de garder la housse et le manteau à son carrosse. Une lettre de Mme d'Huxelles, en date du 6 janvier 1710, nous apprend que, dans ce temps-là, la duchesse obtint une permission de venir à Versailles, après force instances du confesseur du Roi et du duc de Guiche, sous prétexte que les incommodités de son mari exigeaient qu'elle l'assistât pendant la nuit. Mme de Maintenon écrivait alors à Mme des Ursins (recueil Bossange, tome II, p. 36) : « Je ne sais pas ce qui en arrivera, car elle est en état de ruiner cette maison-là. Ce sera une grande extrémité d'avoir à le souffrir, ou de la voir assise, l'ayant connue si longtemps femme de chambre de Mme d'Aquin et de Mme de Livry. Vous pensez, Madame, qu'il y en a bien d'autres qui ne sont pas de meilleure maison; mais on ne les a pas vues servir. » Elle est traitée de folle, ou à peu près, dans plusieurs autres lettres (tomes I, p. 53-54, 273, 288 et 365, III, p. 366, et IV, p. 155).

1. Expression de mépris déjà employée dans notre tome VII, p. 179.

2. Les missionnaires de la congrégation de Saint-Lazare avoient été appelés en 1674 pour desservir la chapelle du château et la ville. Il y en avoit douze pour l'une, et vingt et un pour l'autre. C'est à leur intention que l'église dite de la Paroisse fut construite en 1686. Comme saint Vincent de Paul leur fondateur, ils portaient au menton un bouquet de poil ou barbiche, ainsi qu'on le voit dans une estampe de *l'Histoire des ordres religieux* d'Hélyot, tome VIII, p. 64 : d'où le surnom méprisant que Saint-Simon invente pour eux. On trouve celui de *barbets de Saint-Lazare* dans la lettre xxxiv de Mme Dunoyer. Le commissaire Narbonne rapporte, dans son *Journal*, p. 50, que les religieux supprimèrent cet appendice disgracieux en 1718.

3. On peut, en effet, le supposer.

* *Vouloir* surcharge deux premières lettres illisibles.

contraire de ce qu'il en avoit espéré : la comparaison prétendue mit en fureur Mme de Maintenon, et le Roi si en colère, que le duc de Gramont fut plusieurs jours sans oser se présenter devant lui¹. Il lui envoya défendre de laisser porter ni prendre à sa femme aucune marque ni aucun rang de duchesse en quelque lieu que ce fût, et² d'approcher jamais de la cour, surtout de ne s'aviser pas de lui laisser mettre le pied en Espagne. L'ambassade étoit déclarée depuis le mariage. Ce ne fut que depuis l'ambassade que cette folie de comparaison et d'en faire sa cour avoit eu lieu sous prétexte de faire prendre son tabouret à cette créature³, et de la mener après en Espagne⁴. Quelque dépit qu'en eussent conçu le Roi et Mme de Maintenon, il n'y eut pas moyen d'ôter⁵ l'ambassade : cela eût trop montré la corde ; mais l'indignation n'y perdit rien. Il n'y avoit que le duc de Gramont au monde⁶ capable d'imaginer de plaire par une si odieuse comparaison. Il étoit infatué de cette créature, qui le mena par le nez⁷ tant qu'il vécut. Il étoit naturel qu'elle pensât en servante de son état, qu'elle voulût faire la duchesse, et que tout lui

1. Il n'y en a pas trace dans la correspondance de Mme de Maintenon, qui écrivait, le 11 juillet 1705, à M. de Noailles (recueil Geffroy, tome II, p. 62) : « Le duc de Gramont fait ici une si triste figure, qu'il m'en fait pitié; il sent bien que le Roi ne doit pas être content de lui, et il a toute sa famille sur les bras dans une affaire où il ne peut douter qu'il n'ait tort. Mlle de la Cour, de son côté, n'est pas contente. Ce pauvre homme va passer une triste vie! » Mais cette lettre est postérieure au retour du duc de Gramont et à la déclaration de son mariage : ci-dessus, p. 87, note 6.

2. *Et* corrige *ny*, effacé du doigt.

3. Avant *faire*, il a effacé *luy*, et, après *tabouret*, il a ajouté en interligne à *cette créature*.

4. Elle n'alla sans doute pas jusqu'en Espagne, et s'arrêta à Bayonne, dans le gouvernement de son mari, où elle trouva, en 1706, le moyen d'offenser la reine douairière d'Espagne : *Lettres de Mme des Ursins*, tome III, p. 364; *Michel Chamillart*, par l'abbé Esnault, tome II, p. 2-4.

5. La première lettre d'*oster* corrige un *e*.

6. *Mode*, dans le manuscrit.

7. Locution signifiant « user du pouvoir, du crédit qu'on a sur l'es-

parût merveilleux pour y parvenir : elle mit donc cette belle invention dans la tête de son mari, qui s'en coiffa aussitôt, comme de tout ce qui venoit d'elle, et qui, même après le succès, ne put se déprendre de la croire aveuglement sur tout¹.

Princesse
des Ursins
insiste

Il eut défense expresse de voir la princesse des Ursins, qu'il devoit rencontrer sur sa route². Quelque peu écoutée

prit de quelqu'un, jusqu'à lui faire faire des choses mal à propos ou contre ses intérêts » (*Académie, 1718*).

1. *Sur tout* a été ajouté après coup. — Voyez la lettre à son fils imprimée dans le *Chamillart* de l'abbé Esnault, tome II, p. 166-170. M. de Luyne a fait, sur la mort de cette duchesse (tome I, p. 206), l'article qui suit : « Elle étoit âgée de soixante-dix ou douze ans. Elle s'appeloit Lacour et avoit été femme de chambre de feu Mme de Livry, mère de M. de Livry aujourd'hui premier maître d'hôtel du Roi. M. le duc de Gramont en étoit devenu amoureux ; on ne dit pas cependant qu'elle eût été fort jolie. Il l'épousa, et en eut un enfant sans avoir déclaré son mariage ; cet enfant est mort depuis douze ou quinze ans. Après ce mariage caché, il le déclara. Le feu Roi le désapprouva extrêmement, et ne voulut jamais permettre que Mme la duchesse de Gramont jouît des honneurs. Cependant M. le duc de Gramont, ayant été envoyé en Espagne, demanda en grâce au Roi, à son retour, de vouloir bien accorder une pension à sa femme. Le Roi lui en donna une de douze mille livres, qui avoit été réduite à huit mille, dont elle jouissoit encore. Mlle de Lacour trouva les affaires de M. le duc de Gramont fort dérangées, et, par un très grand ordre, que l'on prétendoit même aller jusqu'à l'avarice, elle les raccommoda entièrement, et se fit à elle-même un revenu assez considérable. M. le duc de Gramont hérite, par sa mort, de quatorze mille livres de rente, qu'il lui payoit pour son douaire et pour son habitation. Elle laisse deux maisons dans Paris, l'une de huit mille, et l'autre de quatre mille livres de loyers, dont elle en avoit donné une à M. de Lautrec. On ne sait encore qui est-ce qui héritera des autres effets et de l'argent comptant. Elle logeoit sur le quai, à l'hôtel de Transylvanie, qu'elle avoit acheté, et dont elle relevoit encore pour quatre ou cinq mille livres. On dit que sa conversation, ses phrases et ses expressions étoient extrêmement singulières. » Là encore, et en un autre endroit (tome II, p. 23), il est dit, comme je l'ai déjà indiqué (tome XI, p. 3-4), que Mme de Livry avoit en même temps, mais pour demoiselle, la jeune personne que son frère le duc de Saint-Aignan épousa en secondes noces, mais que le Roi invita celle-ci à prendre les honneurs de duchesse, tandis qu'il les refusa toujours à Mme de Gramont.

2. Il eut une longue audience du Roi le dimanche 27 avril, en rece-

qu'elle pût espérer d'être à Versailles dans ces moments si proches de la foudre qui en étoit partie et qui l'écrasoit, son courage ne l'y abandonna pas plus qu'à Madrid. Tout passe avec le temps dans les cours, même les plus terribles orages, quand on est bien appuyé, et qu'on sait ne pas s'abandonner au dépit et aux revers. Mme des Ursins, s'avancant toujours à lents tours de roue¹, ne cessoit d'insister sur la permission de venir se justifier à la cour². Ce n'étoit pas qu'elle osât l'espérer, mais, à force d'instances et de cris, d'éviter l'Italie, et d'obtenir un exil en France, d'où, avec le temps, elle sauroit peut-être se tirer. Har-

sur
la permission
d'aller
à Versailles.

avant son instruction (Affaires étrangères, vol. *Espagne* 144, fol. 30-110 ; *Mémoires de Noailles*, p. 168-169). C'est alors que, comme on l'a vu, le bruit courut de son mariage (*Dangeau*, p. 496). Antérieurement, le 19 (p. 490), le Roi avait annoncé aux Princesses, puis aux courtisans, qu'il venait de recevoir la nouvelle que, sur ses ordres, Mme des Ursins étoit partie de Madrid et s'en retournait à Rome. « Il nous a paru, dit Dangeau, que cette nouvelle faisoit plaisir au Roi. » Le Dauphin, étoit seul instruit de ce projet de rappel, et Dangeau s'en exprime ainsi (p. 490-491), le 20 avril : « Le Roi entretint longtemps Monseigneur, avant le Conseil, sur Mme des Ursins. Monseigneur, à qui le Roi ne cache rien, savoit les lettres que S. M. avoit écrites pour la faire sortir d'Espagne. Il y avoit plus de dix-huit mois qu'on en avoit envie, et le Roi avoit eu des raisons pour ne le pas faire. » On a vu plus haut, p. 78, note 3, que l'affaire s'exécuta sans aucun retard. — M. de Gramont prit congé le 30, pour arriver avant les chaleurs et la séparation de l'armée.

1. Nous retrouverons cette locution figurée, et nous avons eu (tome X, p. 237) cette autre : *à pas de tortue*.

2. Elle faisoit agir sa bonne amie la maréchale de Noailles, et, par exemple, lui écrivoit de Vittoria, le 23 mai (*Madame des Ursins*, par M. Geffroy, p. 170) : « Je ne vous dis rien sur Mme de Maintenon. Je sais que, éloignée d'entrer dans de pareilles affaires, elle n'aura agi ni pour ni contre ; mais je suis sûre que Dieu, à qui je demande tous les jours de me punir, ou mes ennemis, suivant ce que chacun mérite, se servira d'elle, malgré elle-même, pour faire connoître mon innocence et l'imposture de ceux qui m'ont calomniée, car j'espère trop dans sa justice pour craindre de demeurer longtemps sous l'injuste oppression que je souffre. » Dans les lettres conservées au Dépôt des affaires étrangères, vol. *Espagne* 137, elle fait plusieurs fois allusion à sa correspondance avec Mme de Maintenon.

court, par l'Italie¹, perdoit jusqu'à l'espérance de² tous les secrets détails par lesquels il se maintenoit³, et Mme de Maintenon toute celle de⁴ part directe au gouvernement de l'Espagne. Ils sentirent l'un et l'autre le poids de cette perte. Après les premiers temps de l'éclat, ils reprirent leurs esprits. Le Roi étoit obéi : il jouissoit de sa vengeance ; l'Ordre à l'abbé d'Estrées, et l'abbaye de Saint-Germain à son oncle, la combloit. C'étoit un surcroît d'accablement pour une dictatrice⁵ de cette qualité, aussi roidement tombée et chassée avec si peu de ménagement. La pitié put avoir lieu après une exécution si éclatante, et la réflexion qu'il ne falloit pas pousser la reine d'Espagne à bout sur des choses qui n'influoient plus sur les affaires, et qui ne compromettoient point l'autorité⁶. Ce fut le biais que prit Mme de Maintenon pour arrêter la⁷ princesse des Ursins en France. Cela paroît l'Italie, cela suffisoit pour lors ; mais il falloit ménager le Roi, si ferme sur l'Italie : il n'étoit pas temps de lui laisser naître aucun soupçon. C'est ce qui détermina à fixer à Toulouse le séjour qui fut accordé enfin comme une grâce à Mme des

Princesse
des Ursins
exilée
à Toulouse.

1. Si elle allait en Italie. — 2. Ces cinq derniers mots sont en interligne.

3. Tome XI, p. 235-239 et 241. On a vu que Mme des Ursins entretenait avec lui une correspondance confidentielle, à en juger par les lettres retrouvées dans ses papiers de Normandie.

4. Ces deux mots sont en interligne.

5. Après *une*, il a biffé *dictatrice*, puis rétabli, au commencement de la ligne suivante, ce mot, qui paraît n'avoir été employé que par lui. Nous le retrouverons plus loin, p. 436.

6. On sut le 20 que la séparation avait été très pénible, et que la reine, après avoir bien pleuré, avait donné son portrait enrichi de diamants magnifiques (*Dangeau*, p. 491 ; *Sourches*, p. 338, ci-dessus, p. 78, note 3). Le 28, « on disoit que la reine d'Espagne avoit écrit au Roi pour le prier de trouver bon que la princesse des Ursins ne sortit d'Espagne qu'après que le duc de Gramont y seroit arrivé, parce qu'elle pourroit l'instruire de plusieurs importantes vérités » (*Sourches*, p. 345). Voyez, dans le tome V de la *Correspondance générale de Mme de Maintenon*, p. 246-247, 269-274, 279-281 et 286-288, les lettres de la reine et une réponse de la marquise.

7. La surcharge une *M*.

Ursins, et même avec beaucoup de peine¹. C'étoit le chemin à peu près pour gagner, de Bayonne, par où elle entroit en France, le Dauphiné ou la Provence², pour, de là, passer les Alpes, ou par mer en Italie; c'étoit une grande ville, où elle auroit toutes ses commodités, et la facilité nécessaire pour ses commerces en Espagne, d'où elle ne l'éloignoit point, et à Versailles, par le grand abord d'une capitale de Languedoc, siège d'un parlement, et un grand passage, où on cache mieux ses mouvements que dans de petites villes et dans des lieux écartés. Un châtement mis en évidence sur ce théâtre de province, qui eût³ été un grand surcroît de dépit et de peines dans toute autre conjoncture, parut une grâce⁴ à l'exilée et une certitude de retour. Elle comprit, par ce premier pas, qu'il n'y avoit qu'à attendre, et cependant bien manéger⁵ sans se décourager, et dès lors elle se promit tout de ses appuis, et plus encore d'elle-même. Avec un aussi grand intérêt que celui de Mme de Maintenon, un agent aussi à portée, aussi habile, [Add. S^cS. 548] aussi audacieux qu'Harcourt, porté par son intérêt le plus cher d'ambition et de haine des ministres, et un ami capable de tout imaginer et de tout entreprendre avec feu et suite, et l'expérience d'une vie toute tissée des plus grandes intrigues, tel qu'étoit Cosnac, archevêque d'Aix⁶,

1. Ci-dessus, p. 76-79.

2. « M. le duc de Gramont écrit de Bayonne, du 15; Mme des Ursins y devoit arriver le 17, et dit qu'elle veut venir ici. » (*Dangeau*, tome X, p. 21, 22 mai.) Mais, en arrivant, elle trouva l'ordre de gagner Rome par la Provence (*Dangeau*, p. 25 et 47; *Sourches*, p. 397; ci-après, p. 97).

3. *Qui* est en interligne, et *eust* corrige *eut*.

4. *Grance*, dans le manuscrit.

5. Nous avons déjà rencontré ce verbe, ainsi employé, dans la notice EFFIAT (tome VIII, p. 633); on peut le signaler également dans la notice SAINT-SIMON (éd. 1873, tome XXI, p. 191) et dans la notice FÉNELON (*Écrits inédits*, tome IV, p. 458). Les dictionnaires ne le donnent qu'au propre : *manéger un cheval*.

6. Tome VIII, p. 271-278. On a vu précédemment, tome V, p. 59-60, qu'une parenté unissait la princesse avec Mme d'Egmont, nièce de ce

la reine d'Angleterre pour porter de certains coups qui auroient trop démasqué Mme de Maintenon, et d'autres amis en sous-ordre, que son frère¹ savoit organiser et conduire tout aveugle qu'il étoit², il parut impossible à Mme des Ursins d'être laissée longtemps en spectacle à Toulouse, maîtresse et en commodité de faire agir le roi et la reine d'Espagne en cadence de ces³ grands ressorts⁴. On fit revenir en même temps le chevalier des Pennes, qui passoit pour la créature de Mme des Ursins la plus attachée à elle⁵. Elle l'avoit fait enseigne des gardes du corps ;

Des Pennes,
confident
de Mme des
Ursins,

prélat et Cosnac comme lui. Ce dernier vint à la cour en mai 1704, et Dangeau le signale (tome X, p. 56) comme servant d'intermédiaire à la princesse. Voyez ci-après, p. 132, note 2, et p. 395.

1. Le duc de Noirmoutier.

2. Louville écrivait à M. de Torcy, l'année précédente (29 juillet 1703) : « Mme des Ursins sait tout ce qu'on écrit d'Espagne en France par la reine d'Angleterre, par Madame, par le duc de Gramont, la comtesse de Gramont, M. de Cavoye, la comtesse de Beuvron, MM. d'Harcourt et de Tessé, et le chevalier des Pennes. »

3. Ses corrigé en ces.

4. La princesse écrivit, le 25 septembre, à la maréchale de Noailles de remercier Mme de Maintenon pour avoir obtenu qu'on lui permit de s'arrêter à Toulouse (*Correspondance générale*, tome V, p. 269-270).

5. Toussaint de Vento des Pennes, petit-fils d'une demi-sœur du cardinal de Janson, la très aimable Renée de Forbin, CLÉOBULINE du *Cyrus*, et fils du marquis des Pennes premier procureur du pays de Provence en 1675, n'entra dans l'ordre de Malte qu'en 1694, mais avait pris du service dans les galères du Roi depuis 1688, comme enseigne, puis sous-lieutenant (1692) et lieutenant (1698), et, y étant aide-major, en 1701, il avait commandé les quarante capitaines d'armes qui escortèrent la reine d'Espagne depuis Marseille jusqu'à la frontière. C'est alors qu'il gagna la confiance, sinon le cœur, de la camarera-mayor. Elle le recommanda à M. de Torcy (voyez sa lettre dans notre tome IX, p. 388-389), et l'emmena à Madrid pour devenir premier exempt des gardes du corps flamands. Selon Louville, une des raisons de s'attacher ce chevalier étoit sa qualité de neveu du cardinal de Janson, si bien en cour et si puissant à Rome. Pourvu d'une commission de colonel, puis d'un grade de brigadier, dont il fit les fonctions auprès de Philippe V à Luzzara, il étoit déjà confident et agent favori de ce roi au milieu de 1702 (tome X, p. 452), et vint alors annoncer son embarquement (*Madame des Ursins*, par M. Geffroy, p. 131-133 ; *Gazette*, p. 298-

il étoit à Plasencia¹, auprès du roi d'Espagne, et il étoit enfermé trois heures tête à tête avec lui tous les jours, lorsqu'il reçut cet ordre en même temps que la princesse des Ursins reçut le sien². Le roi d'Espagne lui envoya

rappelé
d'Espagne.

299); mais les lettres de Louville ne donnent pas à penser qu'il marchât sur les brisées de d'Aubigny (*Mémoires secrets*, tome II, p. 11). Pontchartrain, qui l'avait réformé du corps des galères le 27 juillet 1701, le rétablit lieutenant en pied le 1^{er} février 1703. Fait enseigne des gardes du corps de Philippe V le 3 mars 1704, tout en conservant ses appointements des galères de France, et cela à la demande de ce roi lui-même (vol. *Espagne* 143, fol. 22, lettre du 10 janvier 1704), il suivit les destinées de la princesse jusqu'à l'été de 1706, mais fut alors disgracié, rappelé à Paris par Pontchartrain, cassé de son grade, et enfermé à la Bastille : le tout à la demande de Mme des Ursins elle-même, parce qu'il s'était avisé de la dénoncer, avec Orry et d'Aubigny, à M. de Torcy et à son oncle le cardinal de Janson. M. d'Argenson alla l'interroger en prison, et l'on envoya ses déclarations à la princesse, qui répondit qu'elles prouvaient une vraie folie; toutefois, elle permit, quelques mois plus tard, qu'on le laissât sortir de prison, mais non rentrer en Espagne. En 1716, il alla à Malte faire son service de chevalier, avec une recommandation chaleureuse du Régent, et passa peut-être alors par l'Espagne. Finalement, il se retira à Marseille, et y mourut en février 1748. Voyez l'*Histoire héroïque de la noblesse de Provence*, par Artefeuil, tome II, p. 489, et les *Archives de la Bastille*, tome XI, p. 304-312.

1. A l'armée qui allait se mettre en mouvement : ci-dessus, p. 75. Saint-Simon a écrit : *Palencia*, au lieu de *Plasencia*, qui est aussi un évêché suffragant de Tolède, mais en Vieille-Castille, et non en Léon comme Palencia (tome XI, p. 325).

2. C'est Dangeau qui raconte cela dès le premier jour (p. 491) : « On fait revenir aussi de ce pays-là le chevalier d'Épène (*sic*), qu'elle avoit fait enseigne des gardes du roi d'Espagne et qui l'avoit suivi. S. M. Cath., qui est toujours à Placencia (*sic*), étoit enfermée trois heures par jour avec lui, et il étoit regardé comme l'homme le plus attaché à la princesse des Ursins. » En effet, l'abbé d'Estrées, qui étoit aussi à Plasencia, écrivait à Louville, le 14 mars, que des Pennes étoit le seul Français autorisé à jouer aux échecs avec le roi. Les lettres du chevalier à M. de Torcy, conservées dans les vol. *Espagne* 137 et 138, semblent indiquer qu'il agissait pour le compte de ce ministre, à l'insu de la princesse, qui le suspectait déjà, et ce fut un de ceux qui, de Plasencia, dénoncèrent Orry pour ses « manquements. » Sur son rappel en France, voyez sa lettre du 7 mai, vol. 137, fol. 231, et une autre

Orry rappelé
d'Espagne.

Folle
prétention
du connétable
de Castille.

quinze cents pistoles¹, quoiqu'il eût sûrement plus besoin qu'elle, et que, sans le crédit de l'abbé d'Estrées, qui trouva cent mille écus², il n'eût pu sortir de Madrid. Orry eut ordre, en même temps³, de venir rendre compte de l'impudence de ses mensonges⁴, et d'une administration qui sauvoit l'Archiduc et empêchoit la conquête du Portugal, que les progrès des armées de France et d'Espagne, nonobstant des manquements de tout⁵ si universels, montrèrent avoir été facile et sûre, si on eût trouvé la moitié seulement de [ce] que cet audacieux fripon⁶ avoit dit et assuré à Puysegur être partout dans les⁷ magasins établis sur cette frontière⁸. Plusieurs grands suivirent le roi d'Espagne⁹. Le connétable de Castille¹⁰, qui en vouloit être, s'en abstint, sur la folle prétention de faire à l'armée les mêmes fonctions, et avec la même autorité que le connétable de France commande les nôtres. Cette charge de

du 14, vol. 138, fol. 177. Lui et Vazet (ci-dessus, p. 59) quittèrent Madrid le 29 : vol. *Espagne* 140, fol. 153 v° et 167.

1. *Dangeau* : « Le roi d'Espagne lui a envoyé quinze cents pistoles pour son voyage, et lui donne huit mille écus de pension. »

2. Deux cent mille écus selon *Dangeau*, ci-dessus, p. 76, note 1.

3. *Dangeau*, tome IX, p. 440-441, 447 et 459, et tome X, p. 80 et 112. Orry, d'abord soutenu par Philippe V et par Mme des Ursins, se défendit pendant quatre ou cinq mois, jusqu'en juillet, et n'arriva à Paris que tout à la fin d'août (Dépôt de la guerre, vol. 1788, n° 158, et vol. 1789, n° 78). Comparez les détails dans les *Mémoires de Sourches*, p. 293, 294, 298 et 302, la *Gazette d'Amsterdam*, n° xxiv et xxv, le ms. Clairambault 1245, p. 4429-4432, la correspondance de Berwick, ms. Fr. 7940, les *Mémoires de Noailles*, p. 168-172, ceux de *Louville*, tome II, p. 136 et suivantes, et, ci-après, p. 539, 547, etc., quelques documents inédits. Philippe V lui assigna dix mille livres de pension sur l'Assiento. Mesnager fut envoyé pour le remplacer à la fin de l'année.

4. Ci-dessus, p. 62-64 et 68. — 5. Le t final semble surcharger une s.

6. Suit un jambage de lettre effacé du doigt. — 7. *Des* corrigé en *les*.

8. Voyez ci-dessus, p. 62. On trouvera ci-après, appendice III, p. 527, une lettre de l'abbé d'Estrées, datée du 13 février 1704.

9. *Dangeau*, p. 439, 456 et 472.

10. Celui qui était venu remercier le Roi en 1701 (tome VIII, p. 57), et qui avait refusé une des quatre compagnies des gardes du roi d'Espagne formées en 1703 (tome XI, p. 323).

connétable de Castille est devenue un nom, et rien davantage, par une hérédité qui, sans cette sage réduction, le rendroit beaucoup plus grand que le roi d'Espagne¹. On parlera ailleurs² plus à fonds de ces titres vains et héréditaires en Espagne. Le duc del Infantado, du nom de Silva³, partit de Madrid, pour aller à une de ses terres, quelques jours avant le roi, sans prendre congé de lui, et y rentra le soir même que le roi en partit. Cette⁴ conduite scandalisa fort⁵. Je la remarque parce qu'elle a été soutenue toute sa vie, et qu'il y aura encore occasion d'en parler⁶. Laissons aller et demeurer la princesse des Ursins à Toulouse, qui, à Bayonne, avoit encore reçu ordre de s'ache-miner droit en Italie⁷, et le duc de Gramont en Espagne⁸. Il eut soixante mille livres pour son équipage, douze mille livres par an pour le dédommager du droit de franchise que les ambassadeurs avoient pour les provisions de leur maison, et que l'abus qui s'en faisoit a fait retrancher, et cinq mille livres par mois⁹. A Venise, ils étoient¹⁰ en usage : Charmont, qui, de procureur général du Grand Conseil, s'étoit fait secrétaire du cabinet¹¹ pour le plaisir de ne rien

Conduite
du duc
del Infantado.

Appointements
du duc
de Gramont.
Franchise
des
ambassadeurs
abus
qui s'en fait
à Venise
par Charmont;
plaintes de
la République;
Charmont
protégé.

1. Comparez l'Addition n° 402, dans notre tome IX, p. 335, et le *Portrait de la cour d'Espagne en 1701*, dans notre tome VIII, p. 537; voyez le *Teatro d'España* de Garma, tome III, p. 408-414.

2. En 1722, sur l'Espagne.

3. Tome VIII, p. 116-117 et 539. Ce duc épousa, au mois de septembre suivant, une fille du comte de Fernan-Nuñez.

4. Cette corrige cel[a].

5. Ces deux détails, sur le connétable et sur le duc, sont textuellement pris à Dangeau, p. 472.

6. En 1721 : tome XVII de 1873, p. 427-429. — 7. Ci-dessus, p. 79 et 90.

8. Le duc arriva à Madrid le 1^{er} juin. Sur ses premières impressions, beaucoup trop rapides pour être justes, comme l'ont fait observer l'abbé Millot et le P. Baudrillart, voyez les *Mémoires de Noailles*, p. 169.

9. Tout cela est pris au *Journal de Dangeau*, p. 479, 8 avril. Sur les privilèges des ambassadeurs français à Madrid, voyez les *Voyages faits en divers temps en Espagne [de Gourville]* (1699), p. 145-147, et le règlement dressé par Grimaldo, en 1717, dans le *Supplément du Corps diplomatique*, tome V, p. 328-332.

10. Ainsi, au manuscrit. — 11. Tome VIII, p. 20, 21 et 260.

faire, d'aller à Versailles, et de porter une brette¹, en avoit obtenu l'ambassade, et n'avoit pas résolu de s'y appauvrir. Il eut force prises sur ces franchises, tant qu'à la fin les Vénitiens attrapèrent de ses passeports qu'il avoit donnés à des marchands qui faisoient sortir les sels de l'État de la République pour les porter dans ceux de l'Empereur, au bout du golfe, sans payer aucuns droits; ils les envoyèrent à Paris, à leur ambassadeur, qui les porta à M. de Torcy, et fit de grandes plaintes au Roi de la part de la République, dans une audience demandée uniquement pour cela². Un homme de qualité auroit mal passé son temps; mais Charmont étoit Hennequin³ : les ministres le protégèrent, et l'affaire se passa fort doucement⁴. La fin fut pourtant qu'il fut rappelé⁵, mais au bout de son temps achevé⁶ et avec des ménagements admirables; il fut même fort bien reçu à son retour⁷, et

1. Une longue épée. Ce mot, selon l'*Académie* de 1718, ne se disoit plus guère qu'en plaisanterie. — L'*État de la France* (année 1698, tome III, p. 445) fait cette observation générale, qu'on envoie toujours des grands seigneurs, hommes d'épée, à Rome, Vienne, Madrid et Londres; des gens de robe, d'ordinaire, à Venise, en Hollande et en Suisse; tantôt des uns, tantôt des autres, en Savoie et en Turquie, mais à condition que les gens de robe prennent l'épée, et tantôt des uns, tantôt des autres, dans les postes de résidents, d'envoyés et d'agents.

2. Ces détails sont pris au *Journal de Dangeau*, tome IX, p. 473-474. Comparez les *Mémoires de Sourches*, tome VIII, p. 289.

3. Voyez notre tome VIII, p. 20.

4. Dépôt des affaires étrangères, vol. *Venise* 138-140.

5. *Dangeau*, tome X, p. 77, 154 et 156; *Sourches*, tome IX, p. 48 et 51-52. Il quitta Venise le 13 août : *Gazette*, p. 402, 403 et 427.

6. Ayant d'abord écrit : *longtemps*, il a biffé la syllabe *long* et mis en interligne *son avant temps*, et *achevé* après. — La durée de ces ambassades n'étoit que de trois ans. Saint-Prez a écrit l'histoire de celle-ci : Dépôt des affaires étrangères, *Venise* (mémoires et documents), vol. 18.

7. Charmont reçut un brevet de retenue de cent mille livres sur sa charge du cabinet, et, de plus, le Roi lui fit rembourser les frais d'un armement qu'il avoit payé lui-même à Venise (*Dangeau*, tome X, p. 154 et 156; *Sourches*, p. 100; *Gazette*, p. 528; *Mercur*e d'octobre, p. 390-391; *Gazette d'Amsterdam*, n° XCIX).

il eut la plume de Mgr le duc de Bourgogne par le choix du Roi¹.

Le comte de Toulouse partit dans ces temps-là², précédé de quelques jours par le maréchal de Cœuvres, pour Brest³, et ils montèrent enfin tous deux le même vaisseau⁴.

M. de Mantoue⁵, mal à son aise dans son État devenu le théâtre de la guerre, qui⁶ l'avoit livré au Roi de bonne grâce⁷, et avoit, en cela, rendu le plus important service pour la guerre d'Italie⁸, voulut venir faire un tour en France, où il ne pouvoit douter qu'il ne fût très bien reçu⁹.

Comte
de Toulouse
et maréchal
de Cœuvres
s'embarquent
à Brest.

Duc
de Mantoue,
incognito
à Paris,
voit le Roi
à Versailles.

1. C'est seulement à la mort de Noblet, en décembre 1705 (tome VII, p. 344), que Charmont hérita de sa fonction, qui d'ailleurs ne comportait aucune augmentation d'appointements (*Dangeau*, tome X, p. 490). Le Roi dit à M. de Beauvillier (*Sourches*, p. 436) « qu'il valoit mieux que le duc de Bourgogne eût auprès de lui des gens naturellement attachés à la personne de S. M. » — Voyez la terminaison de l'affaire ci-après, p. 315.

2. Le 15 avril : *Dangeau*, tome IX, p. 448, 451, 476, 486-487 et 499 ; *Sourches*, tome VIII, p. 315, 333, 349, 350, 358, etc. ; *Gazette d'Amsterdam*, n° XLI, correspondance de Paris.

3. Saint-Simon, ayant d'abord écrit : *Toulon*, a remplacé ce nom, en interligne, par *Brest*, et a biffé ensuite cette phrase : « Ils y demeurèrent longtemps sans s'embarquer par divers retardem^{ts}, dont quelques-uns vinrent de la flotte. »

4. C'est le *Soleil royal* qui servit de vaisseau amiral, puis le *Foudroyant*. Le *Mercur*e donna des articles sur ce départ dans le volume d'avril, p. 321-325 et 386-390, et l'effectif de la flotte fut publié dans la *Gazette de Bruxelles*, de 1705, p. 222. Voyez la suite ci-après, p. 212.

5. L'écriture change avec l'alinéa.

6. Avant *qui*, il a biffé *et*, pour le reporter en interligne à la ligne suivante.

7. Traité du 24 février 1701, dans notre tome VIII, p. 1-2 et 256-257. Voyez, à ce sujet, les curieuses lettres de M. de Vaudémont et de Tessé au duc d'Harcourt, publiées par Hippeau en 1862.

8. Aussi l'Empereur l'avoit-il déclaré déchu de ses États, biens et honneurs : *Gazette* de 1701, p. 258, 342 et 383 ; *Dangeau*, tome VIII, p. 455 ; *Gazette d'Amsterdam*, 1701, n° LXVII, de Paris ; recueil de Lambert, tome I, p. 536-546 ; *Lettres de Tessé*, p. 33, 36, 37, 64, etc. ; *Mémoires militaires* de Pelet, tome I, p. 369 et suivantes. Nous avons vu la suite dans nos tomes X et XI, et la mort de la duchesse.

9. *Dangeau*, tome IX, p. 468, 492 et 494 ; *Mémoires de Tessé*,

Il se détourna pour aller faire un tour à Charleville, qui lui appartenait¹, et il arriva à Paris la veille de la Pentecôte, avec une grande suite². Il descendit à Luxembourg³, meublé pour lui magnifiquement des meubles de la couronne, ses gens du commun logés rue Tournon⁴, à l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires⁵, et fut servi de sept tables par jour, soir et matin, aux dépens et par les officiers du Roi, pendant tout son séjour, et d'autres tables⁶ encore pour le menu domestique⁷. Il fut *incognito*

tome II, p. 122 et suivantes. Le duc était parent de Louis XIV, du troisième au quatrième degré, par les Médicis (*Dangeau*, tome IX, p. 370), et, comme son père, il avait obtenu des lettres de naturalité en décembre 1671.

1. Après avoir séjourné du 1^{er} au 15 mars à Milan, avec les Vaudémont, le duc et sa suite firent à cheval, mais au pas, le voyage de Casal à Charleville. Cette jolie ville du duché de Rethel, sur la Meuse, en face de la forteresse française du Mont-Olympe, avait été bâtie et nommée en 1609 par le duc Charles I^{er}. C'était une souveraineté, seul reste de l'héritage de Clèves. On en peut trouver la description dans le *Journal du congrès de Münster*, par Ogier, p. 7-9, et dans les *Voyages de Gourville*, p. 280. Fortifiée à nouveau par Vauban en 1676 (*Gazette*, p. 263 et 896), elle avait été démantelée en 1693 (*Dangeau*, tome IV, p. 310). Une manufacture de draps s'y établit en 1702. Nous la verrons passer aux Condés malgré l'opposition du duc de Lorraine.

2. *Dangeau*, tome X, p. 3 et 6-7, 9 mai.

3. Au palais de Luxembourg : tome I, p. 122.

4. Ainsi nommée, vers 1540, du cardinal de Tournon, abbé de Saint-Germain-des-Prés.

5. L'ancien hôtel d'Ancre, consacré à cet usage dès le temps de Louis XIII (notre tome I, p. 497), en 1621, et dont l'engagement au duc de Bellegarde avait été racheté par le domaine en 1646 : voyez la *Topographie du vieux Paris*, quartier SAINT-GERMAIN, par feu M. Tisserand, tome I, p. 279. Sous Louis XV, en 1748, on l'échangea contre l'hôtel de Pontchartrain, dans la rue Neuve-des-Petits-Champs.

6. Ce second *tables* est ajouté en interligne.

7. Quand le Roi eut déclaré le duc généralissime de ses armées en Italie, aux appointements de vingt-cinq mille livres par mois, la dépense de table cessa d'être payée; jusque-là, on avait déboursé quatre-vingt-quatre mille livres, sans compter les appropriations du palais. Les pièces du règlement des tables sont aux Affaires étrangères, vol. *Mantoue* 39, fol. 297 303. On ne fournissait que les aliments, sans faire les frais de l'accommodement.

sous le nom de marquis de San-Salvador, mais de cet *incognito* dont M. de Lorraine¹ introduisit l'étrange usage sous les auspices de Monsieur², et qu'on ne voulut pas retrancher après cet exemple, qui depuis a mené bien loin³, à un prince qui, en nous livrant sa capitale, avoit donné au Roi la clef de l'Italie. Le lendemain de la Pentecôte⁴, il alla à Versailles dans des carrosses drapés avec ses chiffres seulement, qu'on fit entrer dans la grand cour, où n'entrent que ceux qui ont les honneurs du Louvre⁵. Il descendit à l'appartement de M. le comte de Toulouse⁶, où il trouva toutes sortes de rafraîchissements servis. De là il monta, par le petit degré⁷, dans les cabinets du Roi, où il fut reçu sans que le Roi s'avançât du tout vers lui. Il parla d'abord, et assez longtemps; le Roi lui répondit, le combla de civilités⁸, et, après, lui montra Monseigneur,

[Add. S^t.S. 549]

1. L'o de Lorraine surcharge une autre lettre.

2. Tome VI, p. 384. Ce demi-cérémonial, venu d'Italie, permettait d'éviter bien des difficultés et des dépenses. Le terme italien dut s'introduire sous Louis XIII, car on trouve à la fois *inconnu* et *incognito* dans la *Gazette* de 1634, p. 315, de 1635, p. 23 et 232, de 1636, p. 389, etc. *Déconnu* s'employait également. L'*État de la France* de la fin du siècle (année 1698, tome I, p. 632) parle de *cognito* et d'*incognito*.

3. Nous le verrons notamment à propos de l'électeur de Bavière.

4. Le 12 mai: *Dangeau*, p. 40-42; *Sourches*, p. 357; *Gazette*, p. 237-238; *Mercure* du mois, p. 322-328.

5. Voyez, en dernier lieu, notre tome XI, p. 486 et 489. « On fit entrer dans la cour les carrosses qui l'amènèrent, qui sont des carrosses de deuil où on a fait mettre simplement ses chiffres » (*Dangeau*).

6. Depuis mars 1692, le Comte occupait, dans l'ancien appartement des Bains fait pour sa mère, sous la grande galerie, le logement attribué auparavant au duc du Maine: *Dangeau*, tomes IV, p. 38, et XIV, p. 21-22; *Sourches*, tome IV, p. 14. La description en est donnée dans les *Mémoires de Luynes*, tomes X, p. 173-174 et 180, et XI, p. 448 et 449.

7. Tome VI, p. 225-226.

8. Cette conversation fut publiée dans le *Mercure*, quoique les courtisans, même Dangeau, n'eussent pu entendre les paroles prononcées très bas par M. de Mantoue. « Ensuite, dit Dangeau, le Roi lui répondit et fort haut et fort distinctement, afin que lui, qui n'entend le françois qu'avec peine, et tous les gens de sa suite qu'on avoit laissés entrer pussent entendre clairement tout ce que S. M. disoit. Le dis-

les deux princes ses fils, M. le duc d'Orléans, Monsieur le Duc et M. le prince de Conti, puis M. du Maine, en les lui nommant. Il n'y avoit, outre ces princes, que les entrées¹. Ensuite, M. de Mantoue demanda permission au Roi de lui présenter les principaux de sa suite. De là, le Roi, suivi de tout ce qui étoit dans le cabinet, sortit directement dans la galerie et le mena chez Mme la duchesse de Bourgogne, qui étoit incommodée, et se trouvoit naturellement² au lit, où il y avoit force dames parées³, à la ruelle de laquelle le Roi lui présenta M. de Mantoue. La conversation y dura près d'un quart d'heure : après quoi, le Roi mena M. de Mantoue tout du long de la galerie, qu'il lui fit voir avec les deux salons, et rentra avec lui dans son cabinet, où, après⁴ une courte conversation, mais, de la part du Roi, toujours fort gracieuse, le duc prit congé et revint à Paris⁵. Le Roi fut toujours découvert et debout⁶. Huit jours après⁷, il retourna à Versailles,

cours fut le plus obligeant et le plus gracieux qu'aucun prince puisse entendre d'un si grand roi. » Comparez les notes du P. Léonard sur Mantoue : Arch. nat., K 4323, n° 31.

1. Ce dernier détail ne vient pas de Dangeau. En tout cas, Saint-Simon, encore infirme du bras, ne dut pas assister à cette réception.

2. Et non par précaution de cérémonial : la princesse allait prochainement accoucher, ci-après, p. 463.

3. Ce membre de phrase, pris après coup à Dangeau, est en interligne.

4. L'initiale d'*après* surcharge un *p*.

5. « M. de Mantoue, dit Dangeau en terminant, s'en retourna à Paris charmé de la personne du Roi et de toutes les honnêtetés qu'il en a reçues, qui ont surpassé son attente, et ceux qui l'avoient suivi ont été ravis de voir leur maître si bien traité ; car, quoi qu'il ait fait pour le service du Roi, ils ne s'attendoient point à des traitements si gracieux et si pleins d'amitié. »

6. Les *Mémoires du baron de Breteuil*, comme introducteur des ambassadeurs (ms. Arsenal 3862, p. 200-292), rendent compte de toutes ces entrevues, de la vie quotidienne de M. de Mantoue, et de son installation.

7. Le 23 seulement : Dangeau, p. 22 (avec le texte du *Mercur*, p. 443-446) ; *Gazette*, p. 264. Les *Mémoires de Sourches* disent (p. 366) : « Le 23 mai, le duc de Mantoue vint à Versailles, où il arriva sur le

vit les jardins¹ et le Roi, par le petit degré, dans ses cabinets, n'y ayant que Torcy en tiers. Quelques jours après², Monseigneur lui donna un grand dîner à Meudon, où étoient les deux princes ses fils, M. le duc d'Orléans, Mme la princesse de Conti, quelques dames et quelques courtisans. MM. d'Elfian et Strozzi, les deux principaux de sa suite³, mangèrent à la table de Monseigneur, où, contre l'ordinaire de ces sortes de repas, il fut gai, et M. de Mantoue de bonne compagnie. Il galantisa et loua

midi. Après s'être rafraîchi un moment, il alla se promener dans les jardins, où toutes les fontaines jouoient pour l'amour de lui; mais il n'en vit qu'une partie, et revint au château à deux heures, où il vit le Roi en particulier dans son cabinet. Et ensuite il retourna pour achever de voir les jardins, faisant ces deux promenades dans une chaise trainée par des Suisses, suivi de dix-neuf autres pour les gens de sa suite. Sa promenade étant achevée, il remonta en carrosse sur les six heures, et s'en retourna à Paris, laissant parmi les courtisans un grand bruit de son mariage avec Mlle d'Enghien. »

1. Lettre de la marquise d'Huxelles, du 25 mai : « M. de Mantoue retourna avant-hier à Versailles pour en visiter les beautés. Le Roi le promena partout, le tenant par le bras et le faisant passer côte à côte de lui à des portes, ce prince accompagné de vingt gentilshommes de sa suite et de deux ou trois femmes, auxquelles le Roi parla. Enfin ils s'écrièrent tous que le Roi étoit encore plus grand et aimable que ce que la renommée en publioit. »

2. Le 26 mai : *Dangeau*, p. 26; *Sourches*, p. 369; *Gazette*, p. 264.

3. Jacques de Natta ou Natte, marquis d'Elfiano ou d'Elfian, marié à une sœur de Rivarolles (ci-après, p. 108), et son fils Hector-Alexandre avaient commandé le régiment royal de Montferrat, au service de la France, et reçu des lettres de naturalité en avril 1694. Le fils étant mort à Paris en décembre 1699, et Albergotti ayant eu son régiment, le père était retourné auprès de leur prince naturel, le duc de Mantoue, mais avec la permission du Roi et sans cesser d'être réputé regnicole (Arch. nat., E 1914, arrêts des 7 avril et 3 juillet 1700). Mme d'Elfian, au dire de Tessé, était aussi bonne Française que son mari. Au contraire, le même Tessé considérait le marquis Pierre-Antoine Strozzi, capitaine des gardes du duc, comme un être suspect, propre à rien, et non moins intéressé qu'un juif (Dépôt des affaires étrangères, vol. *Mantoue* 40, fol. 142 v° et 143). — Notre *Mercur*e présenta à ses lecteurs les Natte d'Elfian comme des descendants de Numa Pompilius et des rois de Ligurie (juin 1704, p. 163, et juillet, tome I, p. 185-188).

fort la beauté de la duchesse d'Aumont¹. Monseigneur lui montra sa maison, et le promena fort dans ses jardins en calèche². Une autre fois³, il alla voir les écuries et le chenil de Versailles⁴, la Ménagerie⁵ et Trianon. Il retourna encore à Versailles⁶, y coucha dans l'appartement de M. le comte de Toulouse, vit tous les chevaux du Roi⁷, s'alla promener à cheval dans les hauts de Marly⁸, et soupa chez

1. Tout cela est pris à Dangeau. Les *Mémoires de Sourches* ajoutent ce détail : « Pour que les rangs fussent en quelque manière observés, sans conséquence, Monseigneur fut assis à table d'un côté, ayant auprès de lui la princesse de Conti, et le duc de Berry fut assis vis-à-vis de Monseigneur avec le duc de Mantoue. »

2. « Monseigneur, dit seulement Dangeau à la fin de son article, le promena l'après-dînée dans ses jardins, dont il parut charmé, et on a été très content de tout ce qu'il a fait et dit. »

3. Le 31 : *Dangeau*, p. 29; *Sourches*, p. 372; *Mercure* du mois de mai, p. 361-364 (pour 461-464).

4. Sur les écuries, voyez le *Château de Versailles*, par Dussieux, tome II, p. 155-175; sur le chenil, terminé en 1686 et remplacé aujourd'hui par l'hôtel de la Préfecture, le *Mercure* de décembre 1686, tome II, p. 41-48, et les *Rues de Versailles*, par J.-A. le Roi, éd. 1861, p. 94-100.

5. La Ménagerie, à l'extrémité du bras gauche du grand canal, ancien rendez-vous de chasse de Louis XIII transformé et agrandi à partir de 1663 pour recevoir un plus grand nombre d'animaux curieux, en même temps que de bêtes et de volailles d'élevage, qu'on faisait voir aux étrangers de distinction, avait été affectée depuis le mois de mai 1698 aux parties de campagne de la duchesse de Bourgogne. Ce n'était qu'une maison pour faire la collation et le souper, mais des plus élégantes, et la princesse en usa beaucoup jusqu'à sa mort. Dussieux en a raconté l'histoire très minutieusement dans le tome II de son *Château de Versailles*, p. 285-298. — Toute résidence importante avait sa ménagerie.

6. Du 22 au 28 juin : *Dangeau*, p. 49, avec l'article du *Mercure*, et p. 57; *Sourches*, p. 401; *Gazette*, p. 324.

7. Il passait pour un homme de manège remarquable, et se complut à monter les chevaux les plus vigoureux, sans autres spectateurs que Monsieur le Grand et les écuyers, mais voulant ensuite en faire parade devant les dames, « qui furent averties que, s'il leur arrivoit de rire, elles seroient chassées » (lettre de la marquise d'Huxelles, 26 juin). Aussi le fit-on renoncer à l'exhibition publique et solennelle qu'il avait souhaitée.

8. Les jardins hauts, ou le parc proprement dit.

Dangeau avec beaucoup de dames¹. Dangeau aimoit fort à faire les honneurs de la cour, et il est vrai qu'il les faisoit fort bien². M. de Mantoue³ vit plusieurs fois le Roi, et toujours par le petit degré dans son cabinet, ou tête à tête, ou Torcy en tiers⁴.

Parlant d'étrangers, le cardinal Ottobon⁵, qui, avec des biens immenses, s'étoit fort obéré, s'attacha à la⁶ France, et en eut une pension de dix mille écus⁷.

30 000 *
de pension
au cardinal
Ottobon.

1. C'est la veille, 22, que Dangeau avait donné cette fête, dont le principal divertissement fut un récit de musique italienne composé par Couperin sur des paroles d'actualité du maître de la maison. Au souper, il n'y eut que douze dames avec M. de Mantoue, ses deux courtisans et l'abbé de Polignac.

2. D'autres fêtes avaient été données par le baron de Breteuil, par Chamillart, par M. de Torcy : *Dangeau*, p. 44 ; *Sourches*, p. 392, 393 et 397 ; *Mercur* du mois, p. 181-183, 203-212, 294-296, 306-308. Dangeau n'a dit que quelques mots de la sienne.

3. *M. de Mantouë*, en interligne, remplace *II*, biffé.

4. Les *Mémoires de Sourches* disent, le 15 juin (p. 392) : « Le duc de Mantoue, qui, depuis quelques jours, n'étoit plus servi aux dépens du Roi, vint dîner à Versailles, chez le marquis de Torcy, et, l'après-dinée, vit le Roi dans son cabinet, où il fut une grosse heure, et lui parla beaucoup de la fête que le baron de Breteuil lui avoit donnée à sa maison de Charonne.... » Voyez la suite ci-après, p. 226.

5. Pierre Ottoboni, né à Venise le 7 juillet 1667, petit-neveu du pape Alexandre VIII, qui le créa secrétaire d'État le 15 octobre 1689, cardinal et vice-chancelier le 7 novembre suivant, légat d'Avignon le 11 janvier 1690, protecteur d'Irlande en mars, et lui donna en outre plusieurs abbayes, a été fait archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure en juillet 1702. C'est un favori de la reine de Pologne, et il fait jouer pour elle des opéras, que vont entendre les cardinaux les plus dévots (Arch. nat., K 4324, n° 123, fol. 51 v°). Nous le verrons, nommé protecteur de France en 1709, recevoir la naturalité avec de grosses abbayes, mais refuser l'Ordre. Il ne devint prêtre qu'en 1724, eut alors l'évêché de Sabine en 1725, puis celui de Frascati en 1730, passa sous-doyen du sacré collège à la fin de 1734, doyen le 17 août 1738, et mourut le 28 février 1740.

6. *A la*, écrit en fin d'une ligne, a été répété, par mégarde, au commencement de la ligne suivante.

7. Dangeau (p. 4) dit que ce cardinal s'était déclaré pour la France, mais sans rien demander en retour.

500 000 *
de brevet de
retenue au duc
de Beauvillier.

La Queue
et sa femme,
et leur chétive
fortune.

[Add. S²S. 550
et 551]

Le Roi donna aussi cinq cent mille livres de brevet de retenue au duc de Beauvillier sur sa charge¹.

Il fit, vers le même temps², la Queue, capitaine de cavalerie, mestre de camp par commission, grâce qu'il se fit demander par M. de Vendôme, et qui n'a guères mené cet officier³ plus loin. Ce la Queue, seigneur du lieu dont il portoit le nom⁴, à six lieues de Versailles et autant de Dreux, étoit un gentilhomme fort simple, et assez médiocrement accommodé, qui avoit épousé une fille que le Roi avoit eue d'une jardinière⁵. Bontemps, l'homme de confiance du Roi pour ses secrets domestiques, avoit fait le mariage, et stipulé sans déclarer aucun père ni mère, que la Queue savoit à l'oreille, et s'en promettoit une fortune. Sa femme fut confinée à la Queue, et ressembloit fort au Roi⁶; elle étoit grande, et, pour son malheur, elle savoit qui elle étoit, et envioit fort ses trois sœurs, reconnues⁷ et si grandement mariées. Son mari et elle vécurent fort bien ensemble, et ont eu plusieurs enfants, demeurés dans l'obscurité. Ce gendre ne paroissoit presque jamais à la

1. Sa charge de premier gentilhomme : *Dangeau*, tome X, p. 1; *Sourches*, p. 348; brevet du 1^{er} mai, dans le registre de la Secrétairerie O¹ 48, fol. 70; lettre du même jour au contrôleur général Chamillart, Arch. nat., G⁷ 543¹.

2. *Dangeau*, tome X, p. 19.

3. Après avoir écrit : *qui ne l'a guères mené plus loin*, il a corrigé *ne en n'a*, biffé *l'a*, et a écrit : *cet officier*, en interligne.

4. Galluis-la-Queue, à trois kil. N. O. de Montfort-l'Amaury, sur la route de Houdan et de Dreux. Il y subsiste encore un château construit par la duchesse du Maine.

5. Une comédienne, dans l'Addition. Nous donnons ci-après, appendice VII, le contrat de ce mariage, avec quelques notes. Bien entendu, *Dangeau* avait dit simplement : « La Queue, capitaine de cavalerie dans le régiment du chevalier de Bouzols, a obtenu une commission de mestre de camp que M. de Vendôme a demandée pour lui; ce régiment sert dans son armée. » Il s'appelait Bernard de Prez, seigneur ou baron de la Queue, et était lieutenant au régiment de Bourgogne lors de son mariage, en 1696. On appelait sa femme Louise de Maisonblanche.

6. En fort laid, dit l'Addition. — 7. Ce mot surcharge *ma[riées]*.

* *Chétive* est en interligne, au-dessus de *courte*, biffé.

cour, et comme le plus simple officier et le moins recueilli dans la foule, à¹ qui Bontemps ne laissoit pas de donner de temps en temps de l'argent². La femme vécut vingt ans tristement dans son village, sans presque voir personne, de peur que ce qu'elle étoit se divulguât, et mourut sans en être sortie.

L'abbé Boileau³ mourut en ce temps-ci assez promptement, d'une opération au bras fort semblable à la mienne⁴, pour avoir fait un effort en prenant un in-folio de trop haut⁵. C'étoit un gros homme, grossier, assez désagréable⁶, fort homme de bien et d'honneur, qui ne se mêloit de rien, qui prêchoit partout assez bien⁷, et qui parut à la

Mort
de l'abbé
Boileau le
prédicateur.

1. A surcharge *et*.

2. Six mois plus tard, le 1^{er} décembre 1704, le Roi donna au marquis (*sic*) de la Queue un bâton d'exempt des gardes du corps dans la compagnie de Noailles (*Dangeau*, p. 207; registre O¹ 48, fol. 223 v^o), qu'il garda jusqu'à la fin de 1711. Les *Mémoires de Sourches* parlent alors de sa retraite (tome XIII, p. 271), et leur annotateur a ajouté : « Gentilhomme de l'Île-de-France, lequel, à ce qu'on disoit, avoit épousé une fille naturelle du Roi non reconnue. » Les mêmes *Mémoires* (tome X, p. 2) l'avaient montré, en 1706, de service auprès des princes.

3. Boileau-Bontemps, qui étoit alors directeur de l'Académie française : tome VI, p. 101.

4. Ci-dessus, p. 49.

5. *Dangeau* (p. 4-5) ne parle point de ce détail. Les *Mémoires de Sourches* ne mentionnent même pas la mort; mais ils nous apprennent (tome VII, p. 179) que l'abbé s'étoit précisément cassé un bras, deux ans auparavant, en tombant sur la glace.

6. L'air paysan selon l'abbé le Gendre.

7. Mauvais prédicateur selon Madame (recueil Jaeglé, tome I, p. 112), il avoit deux fois plus d'esprit qu'il n'eût fallu, au jugement de Bourdaloue, c'est-à-dire qu'il abusait du clinquant, des antithèses, des portraits, et, en outre, il gesticulait beaucoup. Voyez les *Mémoires de l'abbé le Gendre*, p. 11-13, les *Caractères de la Bruyère*, tomes I, 445, et II, p. 221 et 416, et le *Mercur*e d'avril 1694, p. 256-257, et de mai 1704, p. 261-268. Dans son portefeuille d'HOMMES ILLUSTRES (Arch. nat., M 762, tome I, fol. 33-34), le P. Léonard a consigné, entre autres choses, que l'abbé avoit eu la cure de Vitry par l'intermédiaire de M. Jacques et en récompense de l'éducation de son fils, outre un petit

* Il a écrit : *d'abbé*.

cour plusieurs avents¹ et carêmes², et qui, avec toute la protection de Bontemps, dont il étoit ami intime, ne put parvenir à l'épiscopat³.

Mort
de Mélac.

Mélaç, retiré avec deux valets en un coin de Paris, ne voulant voir qui que ce fût depuis sa belle défense de Landau et le bâton de Villars⁴, mourut subitement⁵. Le Roi lui donnoit dix mille écus par an et quelque chose de plus⁶. Il avoit près de quatre-vingts ans. Je l'ai assez fait connoître pour n'avoir rien à y ajouter.

Mort
de Rivarolles.
[Add. S^s. 552]

Rivarolles⁷, autre fort bon lieutenant général, mourut prieur proche de Nevers et un doyenné en Rouergue, et qu'il avoit prêché très ardemment contre le quietisme, mais que sa corpulence nuisait à son débit; que d'ailleurs sa harangue de réception à l'Académie avoit été encore plus pitoyable que ses sermons, etc. On publia en 1742 un volume de *Pensées choisies de l'abbé Boileau*.

1. Les premières lettres d'avents surchargent ca[vesmes].

2. *Dangeau*, tomes I, p. 317, 320-324, IV, p. 471-472, V, p. 457, et VII, p. 242.

3. Son abbaye de Beaulieu ne lui valait que deux mille livres de revenu, mais étoit fort jolie.

4. Tome X, p. 285-289.

5. Le 10 mai : *Dangeau*, p. 8; *Sourches*, p. 353; *Mercur*, mai 1704, p. 256-258. Selon les *Mémoires de Sourches*, il mourut montant en carrosse; selon une lettre de Mme d'Huxelles, 12 mai, il revenait de se promener à cheval sur le Rempart, cria : « Aux voleurs ! » en rentrant dans sa cour, et tomba raide mort. On dit alors qu'il avoit déshérité ses neveux au profit du duc de la Rochefoucauld et nommé le comte de Tonnerre pour son exécuteur testamentaire, sans d'ailleurs connaître ni l'un ni l'autre (Arch. nat., Papiers de P. Léonard, MM 826, fol. 44); mais cela est contredit par les textes du testament et des codicilles de 1702 et 1703, donnés par M. Léo Drouyn dans ses *Notes pour servir à l'histoire de Mélaç*, déjà citées, p. 364-368.

6. Douze mille écus en tout selon *Dangeau*, trente-huit mille livres selon nos propres *Mémoires*, tome X, p. 285.

7. Joseph-Philippe de Saint-Martin d'Agliè, marquis de Rivarolles, mestre de camp d'un régiment levé par lui en 1672, puis du régiment Royal-Piémont, et brigadier en 1678, maréchal de camp en 1688, mourut le 31 mai 1704 (*Dangeau*, tome X, p. 30; *Sourches*, tome VIII, p. 376; *Mercur* de juin, p. 160-165). Il avoit quitté le service et n'étoit pas lieutenant général, mais avoit été appelé par les Vénitiens, en 1698, à commander leurs troupes de débarquement. Est-ce lui que

en même temps. C'étoit un Piémontois qui s'étoit attaché au service de France, et qui y étoit estimé. Un coup de canon lui avoit emporté une jambe il y avoit fort longtemps¹; un autre lui emporta sa jambe de bois à Nerwinden, et le culbuta. On le releva sans mal. Il se mit à rire : « Voilà de grands sots, dit-il, et un coup de canon perdu; ils ne savoient pas que j'en ai deux autres dans une valise. » Il étoit grand-croix de Saint-Lazare, puis de Saint-Louis à l'institution². Il laissa des enfants peu riches, qui ont servi, et qui n'ont pas fait fortune³. Ce Rivarolles, qui étoit un grand homme fort bien fait, adroit et vigoureux, étoit, avec sa jambe de bois, un des meilleurs joueurs de paume, et y jouoit souvent⁴.

Tessé accuse, à la fin de l'année (recueil Rambuteau, p. 208), d'avoir simulé un incendie pour vendre sous main aux mêmes Vénitiens, malgré toute substitution, une précieuse bibliothèque de famille?

1. A la fin de la campagne de 1675 en Roussillon (*Chronologie militaire*, tome VI, p. 470). Mme de Rabutin (*Correspondance de Bussy*, tome III, p. 310) dit que cette jambe fut brisée par deux balles de mousqueton; les *Mémoires de Sourches*, qu'elle fut enlevée par un boulet.

2. Louvois, comme grand vicaire de l'ordre de Saint-Lazare, lui avait donné une croix de grand prieur en 1680; quand Louis XIV cessa d'être grand maître de cet ordre et institua celui de Saint-Louis, en 1693, il lui attribua une des grand'croix nouvelles, comme aux autres dignitaires de Saint-Lazare, avec la pension de six mille livres.

3. L'un d'eux, Charles-André, qui servait depuis 1695, acheta un régiment de dragons en 1714, parvint au grade de maréchal de camp en 1738, et se retira ensuite dans le Forez. C'est sans doute le fils pour lequel Rivarolles n'avait pu obtenir du duc de Savoie une commanderie héréditaire dans leur maison : épisode de la rupture de 1690 qui a été raconté dans l'*Histoire de Louvois*, tome IV, p. 279. Philippe-Hyacinthe et Philippe-Charles-Bonaventure d'Aglié avaient obtenu la naturalité en France en 1673; Joseph-Philippe et son père l'avaient eue en 1699.

4. C'est ce que dit l'annotateur des *Mémoires de Sourches* (tomes II, p. 240, et VIII, p. 276), de même que Dangeau. Il avait, en outre, reçu en plein corps une balle de mousquet, et portait dans cette vieille blessure une canule, qui fut cause de sa mort. — Sur le jeu de paume (ci-dessus, p. 7), voyez le *Dictionnaire de Trévoux*, art. JEU, p. 55. On sait combien il étoit à la mode depuis plusieurs siècles (Jal, *Dictionnaire critique*, p. 704-705). Nous avons vu déjà (tomes II, p. 8, et VI,

Mort
de la duchesse
de Verneuil.
[Add. S^tS. 553
et 554]

La duchesse de Verneuil les suivit à quatre-vingt-deux ans¹, ayant encore grand mine, et des restes d'avoir été fort belle. Elle étoit fille du chancelier Séguier, dans le carrosse duquel elle voulut être quand il courut un si grand péril aux Barricades de Paris, et que le maréchal de la Meilleraye l'alla délivrer avec des troupes². Elle étoit mère du duc de Sully fait chevalier de l'Ordre en 1688, et de la duchesse du Lude³. De son second

p. 325) que Louis XIV avait cessé de s'adonner à un si violent exercice; mais il continuait à assister aux parties et à gratifier de cadeaux les bons joueurs, non pas les courtisans qui seront cités plus tard, tels que le duc de Nevers ou Fontpertuis, mais les joueurs de profession, dont le plus fort et le plus célèbre, Jourdain, qui mourut en 1705, avait une pension de huit cents livres pour faire la partie des jeunes princes et leur servir la balle, et un privilège pour donner des séances payantes aux Vieux-Augustins (1687). Le Roi n'en conservait pas moins un porte-raquette et un paumier-raquetier. (*Dangeau*, tomes I, p. 245, 401 et 423, II, p. 51 et 57, et XIV, p. 470; *Sourches*, tomes III, p. 313-314, et IX, p. 204; *État de la France*, année 1698, tome II, p. 30; *Gazette* de 1664, p. 688; Arch. nat., O¹ 35, fol. 169, brevet du 27 juin 1691; ms. Clairambault 491, fol. 60 v^o.) En 1686, des particuliers avaient fait bâtir à Versailles un jeu de paume, qui devait, cent ans plus tard, acquérir une autre célébrité (*Dussieux, le Château de Versailles*, tome II, p. 424-426), et l'on jouait aussi à Marly (*Dangeau*, tome XIV, p. 470). Les *Mémoires du duc de Luynes* nous font connaître les bons joueurs du règne suivant, en 1737 (tome I, p. 367).

1. Le 5 juin : *Dangeau*, p. 34; *Sourches*, p. 377-378; *Mercury* de juin, p. 491-496. L'oraison funèbre prononcée aux obsèques, à Gien, est imprimée en partie dans le *Mercury* d'octobre, p. 12-32.

2. Dans cette journée du 27 août 1648, le Chancelier, poursuivi par la populace que le Coadjuteur avait soulevée, parvint à se cacher dans l'hôtel de Luynes, situé au quai des Grands-Augustins, avec son frère l'évêque de Meaux et sa fille. Voyez les *Mémoires de Dubuisson-Aubenay*, tome I, p. 52, ceux de *Mme de Motteville*, tome II, p. 160-163, d'*Olivier d'Ormesson*, tome I, p. 563-565, de *Mathieu Molé*, tome III, p. 254-255, et du *cardinal de Retz* lui-même, tome II, p. 43-44 et 615-617, les *Historiettes de Tallemant*, tome III, p. 395, le pamphlet de l'*Agréable journée des Barricades*, le *Chansonnier*, ms. Fr. 12 617, p. 53 et 115, etc., et la *Minorité de Louis XIV*, par Chéruel, tome III, p. 65-66.

3. Tome I, p. 82-83. Avant ce premier mariage, Mlle Séguier avait dû épouser Bullion-Bonnelles, pour qui le cardinal de Richelieu avait

mari¹ elle n'eut point d'enfants, et devint princesse du sang longtemps après sa mort², à titre de sa veuve³. Le Roi en prit le deuil pour quinze jours; mais il ne lui fit faire aucun honneur particulier à ses obsèques. Mme de Laval, sa sœur aînée, mère des duc, cardinal et chevalier de Coislin en premières noces, et de la maréchale de Rochefort en secondes, jalouse de son rang, et qui d'ailleurs n'aimoit rien et tomboit volontiers sur chacun⁴, dit, en apprenant sa mort, qu'elle avoit toujours bien cru que sa sœur mourroit jeune par tous les remèdes qu'elle faisoit⁵.

Le vieux Grancey mourut en même temps et au même âge, marié pour la quatrième fois depuis six semaines⁶.

Mort
de Grancey.

préféré Mlle de Prye, élevée champêtrement (*Mémoires de Luynes*, tome V, p. 101, note).

1. A propos du second mariage (29 octobre 1668) avec le duc de Verneuil, qui avait soixante-sept ans sonnés, Benserade dit que la dame valait mieux qu'un royaume, puisque, pour l'épouser, le duc quittait des bénéfices que le roi Jean-Casimir préféra à la couronne de Pologne (ms. Nouv. acq. fr. 4529, p. 1).

2. Nous lirions aussi bien : *mère*, que l'on imprimait jusqu'ici, si le texte semblable, sous l'année 1692, et le sens même ne s'y opposaient.

3. Tomes I, p. 94, année 1692, et V, p. 314, année 1698.

4. Il a écrit : *chaquun*.

5. Mme de Sévigné écrivait en 1672 : « Le lait l'a rétablie; elle est belle, elle est de belle taille, elle n'est plus rouge ni crevée. Cet état la rend aimable : elle aime, elle oblige, elle loue. »

6. Pierre II de Rouxel, né le 27 février 1626, d'abord baron de Médavy, puis comte de Grancey à partir de 1651, mort le 20 mai 1704, à Argentan, dont il était gouverneur depuis 1679 : *Dangeau*, tome X, p. 23; *Sourches*, p. 368. C'était un élève du maréchal de Gassion, et, ayant commencé à servir en 1644, il avait eu le grade de maréchal de camp en 1651, celui de lieutenant général le 5 juin 1653. Sa belle conduite à Rethel lui valut l'honneur de décorer son château de Grancey de drapeaux pris sur les Espagnols. Il eut un genou cassé dans la campagne de Hollande, en juin 1672, mais servit encore sous Catinat dans la dernière guerre, à Staffarde. M. V. des Diguères a longuement parlé de sa carrière militaire, et aussi de ses galanteries, dans l'*Étude sur les Médavy-Grancey*, p. 203-238. Les généalogies ne lui attribuent que trois femmes : 1^o Henriette de la Palu de Bouligneux, mariée le 6 avril 1654, qui lui donna un premier fils, ci-après, et mourut en dé-

Il étoit lieutenant général avant la paix des Pyrénées : en ces temps-là on alloit vite, puis choisi ou laissé ; et c'est ainsi qu'on¹ fait des généraux utiles, et non pas des gens usés dont le corps ne peut plus aller. Celui-ci étoit demeuré depuis obscur et dans la débauche, toujours chez lui en Normandie, et sans avoir rien de recommandable que d'être le fils et le père de deux maréchaux de France².

Le Roi donna quatre cent mille livres de brevet de retenue à la Vrillière sur sa charge de secrétaire d'État³.

Il refusa en même temps⁴ Troisvilles, que l'usage fait prononcer Tréville⁵, pour être de l'Académie française, où

cembre 1664 ; 2° Marie du Plessis-Besançon, fille du général diplomate dont les Mémoires viennent d'être publiés en 1892, mariée le 14 août 1664, morte en 1672 ; 3° Angélique-Éléonore de la Vallée-Corné, mariée le 22 novembre 1672, morte le 25 janvier 1703. Ce dernier mariage étoit déjà assez singulier, en raison de la famille de l'épouse (ci-après, p. 365, note 2) et il fut suivi, dès 1674, d'une séparation. Quant au quatrième, il eut lieu en effet, comme Saint-Simon le dit d'après Dangeau, six semaines avant que M. de Grancey ne mourût, le 11 mars 1704, l'époux ayant alors soixante-dix-huit ans. Sa dernière femme s'appelait Charlotte de Séran.

1. On est en interligne.

2. Jacques III Rouxel, comte de Grancey et de Médavy, né le 7 juillet 1603, mort le 20 novembre 1680, primitivement destiné à l'Église, maréchal de camp en 1636, lieutenant général en 1646 et lieutenant général de basse Normandie en 1650, maréchal de France en 1654, commandant de l'armée de Piémont en 1653-54, chevalier des ordres en 1662. Le second maréchal, petit-fils du premier, est M. de Médavy, nommé dès notre tome I. L'un et l'autre ont de longues notices dans *l'Étude sur les Médavy-Grancey*.

3. Dangeau, p. 36 ; *Sourches*, p. 379 ; *Mercure* de juin, p. 366-367 ; brevet du 31 août, dans le registre de la Secrétairerie O¹ 48, fol. 146 v°.

4. Le 9 juin : Dangeau, p. 39.

5. Henri-Joseph du Peyrer ou de Peyre, comte de Troisvilles (manoir du pays de Soule érigé en comté en 1644), élevé aux Jésuites, avait fait la guerre contre les Turcs, puis avait obtenu en 1657 la cornette de la première compagnie des mousquetaires, en 1658 l'enseigne, et le gouvernement du pays de Foix à la mort de son père, en 1672. Il mourut à Paris le 13 ou le 15 août 1708, âgé de soixante-sept ans. C'est le fils du capitaine-lieutenant des mousquetaires de Louis XIII qui donna tant de tablature aux cardinaux Richelieu et Mazarin, et dont les hauts

400 000 ^{tt}
de brevet
de retenue
à la Vrillière.
Troisvilles
élu et refusé

il avoit été élu : il répondit qu'il ne l'approuvoit pas, et qu'on en élût un autre¹. Troisvilles étoit un gentilhomme de Béarn de beaucoup d'esprit et de lecture², fort agréable et fort galant. Il débuta très heureusement dans le monde, où il fut fort recherché, et fort recueilli par des dames du plus haut parage et de beaucoup d'esprit, et même de gloire, avec qui il fut longtemps plus que très bien³. Il ne se trouva pas si bien de la guerre que de la cour : les fatigues⁴ ne convenoient pas à sa paresse, ni le bruit des armes à la délicatesse de ses goûts. Sa valeur fut accusée. Quoi qu'il en fût, il se dégoûta promptement d'un métier qu'il ne trouvoit pas fait pour lui. Il ne put être supérieur à l'effet que produisit cette conduite : il se jeta dans la dévotion, abdiqua la cour, se sépara du monde⁵.

du Roi
pour
l'Académie
sa vie
et
son caractère.
[Add. S^{ts}. 555]

faits, comme ceux du premier d'Artagnan, ont été successivement mis en roman par Courtilz de Sandras en 1700, par Alexandre Dumas dans notre siècle. M. J.-B.-E. de Jaurgain a donné en 1883, à la *Revue de Béarn*, une excellente biographie du père, du fils, et des d'Artagnan tout ensemble, et l'on trouvera ci-après, appendice VIII, une notice inédite de Saint-Simon. C'est peut-être le courtisan ARSÈNE des *Caractères de la Bruyère*. — L'acte d'inhumation de ce Tréville (Bibl. nat., ms. Nouv. acq. fr. 3622, n° 8865) fut signé : TROISVILLES, par son neveu.

1. « L'Académie a élu hier M. le marquis (*sic*) de Tréville. M. l'abbé de Clérambault, qui en est chancelier, vint le soir en rendre compte au Roi et lui demander son agrément; le Roi lui répondit que cette place ne convenoit point à un homme aussi retiré que M. de Tréville, et qu'ainsi il falloît que l'Académie procédât au choix d'un autre sujet » (*Dangeau*).

2. *Lecture* surcharge des lettres biffées.

3. Madame Henriette, Mmes de Sablé, d'Huxelles, de la Fayette, de Longueville, etc. On le disoit même amoureux de la première.

4. Ayant écrit : *la paresse et le[s]*, à la fin de la ligne, il a biffé les trois derniers mots, et laissé, par mégarde, l'article *la*, au lieu de *les*.

5. Il étoit déjà acquis à la dévotion depuis quelques années, et vivoit à l'Oratoire, quand la mort tragique de Madame le décida à la retraite, en 1674 : voyez les *Lettres de Mme de Sévigné*, tome II, p. 448 et 449, les *Mémoires de la Fare*, p. 269, que Saint-Simon cite dans sa notice, ci-après, p. 555, la lettre de Mme de Maintenon au maréchal d'Albret datée du 10 septembre 1674, l'*Essai sur Malebranche*, par M. l'abbé Blampignon, p. 53, etc. Il devint alors, selon l'expression de Bussy

Le genre de piété du fameux Port-Royal étoit celui des gens instruits, d'esprit et de bon goût : il tourna donc de ce côté-là, se retira tout à fait, et persévéra dans la solitude et la grande dévotion plusieurs années¹. Il étoit facile et léger; la diversion le tenta : il s'en alla en son pays, il s'y dissipa; revenu à Paris, il s'y livra aux devoirs² pour soulager sa foiblesse, il fréquenta les toilettes³. Le pied lui glissa : de dévot, il devint philosophe; il se remit peu à peu à donner des repas recherchés, à exceller en tout par un goût difficile à atteindre; en un mot, il se fit soupçonner d'être devenu grossièrement épicurien⁴. Ses anciens amis

(tome III, p. 276), un vrai Topinambou, renonça à la vie militaire, et en fit présenter ses excuses au Roi par Bossuet. Par un acte de 1675 (Arch. nat., Y 230, fol. 106 v^o), il abandonna à son frère l'abbé la succession de leurs parents, et, en 1677, il se démit de son gouvernement du château de Foix et de la lieutenance de Roi du comté. Bussy écrivait alors (p. 283) : « Je crois Tréville aussi tranquille; mais il est devenu plus régulier sur les devoirs d'un chrétien.... » Bourdaloue avait critiqué, dès 1671, cette retraite, ou suspecté ses motifs et sa sincérité, dans un sermon sur la sévérité évangélique. La suite prouva que cette défiance, partagée par Bussy-Rabutin, avait du fondement.

1. C'est à ce titre que Sainte-Beuve a parlé de lui, fort bien et longuement, dans *Port-Royal*, tome V, p. 80-93, et dans son article sur Bourdaloue (*Lundis*, tome IX, p. 226-232). « Avoir de l'esprit comme le fameux M. de Tréville » devint une locution courante. « M. Nicole disoit de M. Pascal qu'il n'étoit pas si agréable ni si fort dans la conversation que dans ses livres, et que, si M. de Tréville s'étoit trouvé avec lui en commerce, il eût paru bien supérieur, et qu'il eût été comme le flûteux, qu'il eût fait crever le rossignol. » (Recueil d'ana de Gaignières, ms. Nouv. acq. fr. 4529, p. 47.) Comparez les souvenirs de l'abbé de Saint-Pierre cités dans *Port-Royal*, tome III, p. 384.

2. Les devoirs de société.

3. La « toilette » succédait aux ruelles. « Il y a toilette, » disoit-on (Callières, *Mots à la mode*, éd. 1692, p. 28, 29, 39, etc.). Ci-après, p. 435.

4. On lit ce commentaire dans le Chansonnier de Gaignières, sous la date de 1696 (ms. Fr. 42692, p. 196) : « Il fut longtemps séparé du commerce du monde, à méditer et à lire, car on ne peut pas toujours prier Dieu, de manière que, joignant l'étude à beaucoup d'esprit qu'il avoit naturellement, il étoit devenu très savant et d'une éloquence surprenante. Il se lassa d'être dévot, comme il arrive d'ordinaire, et se répandit dans le monde. Il alloit souvent chez Mlle de Lanclos.... »

de Port-Royal, alarmés de cette vie et des jolis vers auxquels¹ il s'étoit remis, dont la galanterie et la délicatesse étoient charmantes, le rappelèrent enfin à lui-même et à ce qu'il avoit été; mais il leur échappa encore, et sa vie dégénéra en un haut et bas² de haute dévotion, et de mollesse et de liberté, qui se succédèrent par quartiers, et en une sorte de problème qui, sans l'esprit qui le soutenoit et le faisoit desirer, l'eût tout à fait déshonoré, et rendu parfaitement ridicule. Ses dernières années furent plus suivies dans la régularité et la pénitence, et répondirent mieux aux³ commencements de sa dévotion⁴. Ce qu'il en conserva dans tous les temps fut un entier éloignement de la cour, dont il ne rapprocha⁵ jamais après l'avoir quittée, une fine satire de ce qu'il s'y passoit⁶, que le Roi lui pardonna peut-être moins que l'attachement à Port-Royal⁷. C'est ce qui lui attira ce refus du Roi pour l'Académie, si déplacée d'ailleurs avec cette haute profession de dévotion. Le Roi ne⁸ lui manqua pas ce coup de verge faute de meilleure occasion; il s'en trouvera dans la suite de voir quel crime c'étoit, non de lèse-majesté, mais de

1. L'initiale d'*auxquels* surcharge l'abréviation de *que*.

2. Le *Dictionnaire de l'Académie* de 1718 donnait ces deux emplois : « *Il y a du haut et du bas dans la vie*, pour dire qu'il y a des biens et des maux; on dit aussi, d'un homme d'humeur inégale, qu'*il a du haut et du bas dans l'humeur*. »

3. *Au*, au singulier, dans le manuscrit.

4. En 1695, on le voit communiquer à deux ou trois personnes un précis de piété composé par lui. La *Seconde addition au JANSÉNISME DÉVOILÉ* (1705) le présente comme un des six Pères du parti janséniste les mieux informés et les plus consultés. Il prit part à l'affaire du P. Gerberon mentionnée dans notre tome XI, p. 563-564.

5. L'emploi de *rapprocher* au neutre, sans *se*, manque dans le *Dictionnaire de l'Académie* de 1718. On le retrouvera ci-après, p. 555.

6. Il avoit été, dit-on, de cette coterie de jeunes gens, contemporains du Roi, qui ne se cachaient pas assez de lui trouver trop peu d'esprit.

7. Ninon de Lancelos lui reprochait d'être à la fois lié avec les jansénistes et avec les jésuites. M. l'abbé Blampignon a publié un entretien d'Arnauld et de Malebranche auquel Tréville aurait pris part.

8. L'initiale de *ne* surcharge une *l* effacée du doigt.

lèse-personne de Louis XIV, que faire profession de ne le jamais voir¹, qu'il étoit acharné à venger². Troisvilles étoit riche, et ne fut jamais marié³.

Villars voit
Cavalier,
un des
chefs des

Les Fanatiques, battus et pris en diverses rencontres, demandèrent, vers la mi-mai, à parler sur parole à la Lande⁴, qui servoit d'officier général sous le maréchal de Villars⁵.

1. Dans le prochain volume, nous verrons le Roi remarquer une absence de Saint-Simon, quoique « sans aucune privance, » et, peu après, poursuivre impitoyablement du Charmel, parce qu'il ne venait pas le voir de temps à autre comme le ministre le Peletier, Fieubet, etc. La note qui suit prouvera que cela étoit bien exact.

2. La marquise d'Huxelles écrivait, le 18 juin 1703 : « Les dévots ont été apostrophés à l'occasion du choix de M. de Troisvilles, car le Roi a dit qu'ils se méloient de tout, hors de venir une fois l'an se présenter à sa cour comme avoit fait feu M. de Fieubet et que M. le Peletier le pratiquoit, dont il estimoit autant la dévotion que celle des autres, qui sembloient ne s'être retirés que pour ne le point voir, nommément M. du Charmel. Le courtisan y ajouta M. de Bréauté, qui fut encore doublement apostrophé. » Selon les *Registres de l'Académie française*, qui viennent d'être publiés (tome I, p. 439-440), Trévilles (*sic*) avait été élu le 9 juin; l'abbé de Clérambault, chancelier en fonctions, ayant annoncé que le Roi « souhaitoit que la compagnie choisît un autre sujet, » l'abbé Abeille fut proposé le 19, agréé par le Roi, et élu le 26.

3. Comparez la suite des *Mémoires*, tome VI de 1873, p. 463-464. On ne peut que renvoyer, pour le commentaire, aux notices indiquées de Sainte-Beuve et de M. de Jaurgain. De plus, feu Édouard de Barthélemy a consacré à Tréville quelques pages de son livre *la Marquise d'Huxelles*, p. 62-70, et y a reproduit trois lettres du comte à cette amie, lettres qui, d'ailleurs, avaient paru déjà en 1835, dans la *Revue rétrospective*, 2^e série, tome II, p. 464-466. On trouvera ci-après, p. 596, des fragments d'une autre lettre à Ninon de Lenclos, écrite à la fin de 1693.

4. Jean-Baptiste du Deffand, marquis de la Lande : tome III, p. 237. Il venait d'obtenir le gouvernement de Neuf-Brisach.

5. On a vu ci-dessus, p. 46, Villars envoyé à la place du maréchal de Montrevel. Il partit pour le Languedoc le 13 avril, suivi de sa femme, qui devait s'installer à Montpellier : ses *Mémoires*, tome II, p. 146; *Dangeau*, p. 480, 493 et 498; *Sourches*, p. 330; *Gazette d'Amsterdam*, n^o xxxiv; *Mercure* de mai, p. 413-418 et 331-334; *Histoire du Languedoc*, éd. Roschach, tomes XIII, p. 820-821, et XIV, p. 1895-1898 et 1903-1906, etc. Le Roi lui avait dit que deux batailles gagnées sur les frontières seraient moins avantageuses que la fin d'une

Cavalier¹, leur chef, qui étoit un armurier, mais qui avoit de l'esprit² et de la valeur³, demanda amnistie pour lui, pour⁴ Rolland⁵, un autre de leurs chefs, pour un de

Fanatiques;
ses demandes;
ce que devint
cet
aventurier.

[Add. S^t.S. 556]

révolte sur laquelle comptaient ses ennemis. Résolu à inaugurer une politique d'apaisement, Villars débuta par annoncer un armistice de huit jours et par inviter les consuls de chaque paroisse à faire revenir leurs compatriotes, que le Roi considérait toujours comme ses sujets (*Gazette d'Amsterdam*, n° XL; *Mercure* de mai, p. 113-117, et de juin, p. 108-115). Il crut tout d'abord réussir immédiatement, et annonça à Mme de Maintenon un triomphe définitif, qui ne se réalisa, en fait, que six mois plus tard.

1. Jean Cavalier (il signait de toutes façons, mais plus généralement : CAVALIER), né dans le bas Languedoc, au Mas-Roux, le 28 novembre 1681 (*Revue des Sociétés savantes*, 1880, p. 231-233), était un paysan, d'abord gardeur de bestiaux, puis garçon boulanger à Anduze, et non armurier comme le dit notre auteur (le mot est d'ailleurs mal écrit). Après un an d'émigration à Genève, il revint dans son pays au moment où éclata le soulèvement de juillet 1702, et devint tout de suite l'un des principaux chefs et des prédicants les plus exaltés du pays des basses Cévennes et de la Plaine. Sous sa conduite, les « Enfants de Dieu » soutenaient la lutte dans le Vivarais avec des alternatives de défaites et de succès depuis le commencement de 1703; mais on a vu ci-dessus, p. 48, que le maréchal de Montrevel avait remporté un avantage considérable le 16 avril 1704, et les vaincus n'avaient pu se faire jour qu'à grand-peine. Une lettre de Cavalier au maréchal, du 27 février précédent, a été publiée dans la nouvelle édition de *l'Histoire du Languedoc*, tome XIV, col. 1875-1876.

2. *Eprit*, dans le manuscrit.

3. Voyez son portrait, par Villars, dans *l'Histoire du Languedoc*, éd. Roschach, tome XIV, col. 1982.

4. Après *p^r*, il y a un premier *Rolan*, inachevé et biffé.

5. Pierre Laporte, dit Rolland, ancien dragon, fils d'un « facturier » de laine, né au Mas-Soubeyran le 3 janvier 1680, avait pris le commandement à la mort d'un sien oncle, le premier colonel des Enfants de Dieu, tué en octobre 1702. A ce moment, cette troupe s'élevait à quelque mille hommes, divisés en cinq légions, dont une commandée par Cavalier. Il fit beaucoup pour l'organiser régulièrement, arriva à réunir plusieurs milliers d'hommes résolus, et remporta quelques succès en 1703. Il a signé : ROLLAND L'APOSTRE, une lettre publiée dans l'Appendice du tome II des *Mémoires de Villars*, p. 313. Une notice a été donnée sur lui dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 1880, p. 472-480.

leurs officiers qui avoit¹ pris le nom de Catinat², et pour quatre cents hommes qu'ils avoient là avec eux, un passeport et une route pour eux tous jusque hors du Royaume³, permission à tous les autres qui voudroient sortir du Royaume d'en sortir à leurs dépens, liberté⁴ de vendre leurs biens à tous ceux qui desireroient de s'en défaire, enfin le pardon à tous les prisonniers de leur parti⁵. Cavalier vit ensuite le maréchal de Villars avec une égalité de précautions et de gardes qui fut trouvée fort ridicule⁶. Il

1. L'initiale d'*avoit* surcharge *se*.

2. Abdias Morel ou Maurel, fils de cultivateurs du diocèse de Lodève et ancien dragon comme Rolland, prit ou reçut le surnom de Catinat pour avoir servi en Italie sous ce général. Fanatique et sanguinaire, il débuta, en 1702, par l'assassinat du baron de Saint-Côme, qui avait abjuré, et Cavalier fit de lui son meilleur lieutenant, à la tête d'un corps de deux cents chevaux. C'est Catinat qui se chargea des premières ouvertures auprès du maréchal de Villars. Après le rejet du traité, il se retira quelque temps dans les montagnes, puis passa en Suisse (21 novembre 1704), mais se hasarda à rentrer au pays l'année suivante, pour tramer un complot contre Bâville et Berwick, fut pris à Nîmes, jugé séance tenante malgré sa prétention d'être échangé contre le maréchal de Tallard, alors prisonnier en Angleterre, et brûlé vif (22 août 1705). Voyez *la France protestante*, nouvelle édition, tome III, p. 855-860.

3. On a publié, en 1884, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, p. 235-240, les signalements de cent camisards qui partirent pour l'Alsace avec Cavalier.

4. Les deux premières lettres de *liberté* surchargent un *p*.

5. *Dangeau*, p. 16-17; *Sourches*, p. 362-363.

6. *Dangeau*, p. 20; *Sourches*, p. 365, 371, 376-377, 382 et 404. — Après une entrevue préparatoire avec M. de la Lande, Cavalier se rendit à Nîmes le 16 mai, monté sur un beau cheval et escorté de dix-huit camisards également montés. Flatté de l'accueil de Villars, il promit d'engager ses bandes à se soumettre et à entrer au service du Roi; mais, lorsque les camisards connurent les conditions insuffisantes du traité, ils se soulevèrent, et Rolland, comme leur chef suprême, refusa sa ratification : il réclamait avant tout l'exercice du culte. Cent ou cent cinquante hommes seulement suivirent la fortune de Cavalier. Suivant le rapport de l'aide de camp de Villars (*Sourches*, p. 363), celui-ci, après avoir harangué le peuple dans un sens pacifique, tint à ses troupes un langage tout différent, pour qu'elles finissent la guerre

quitta les Fanatiques moyennant douze cents livres de pension et une commission de lieutenant-colonel¹; mais² Rolland ne s'accommoda point, et demeura le chef du parti, qui continua à donner de la peine³. Ce fut un concours de monde scandaleux pour voir Cavalier partout où il passoit⁴. Il vint à Paris, et voulut voir le Roi, à qui pourtant il ne fut point présenté⁵. Il rôda ainsi quelque

au plus tôt. M. de Vogüé a publié dans son édition des *Mémoires de Villars* la correspondance de Cavalier avec le maréchal; comparez les Gazettes du P. Léonard, M 766, n° 1, le *Mercure* de juin, p. 167-171 et 308-310, le *Journal de Verdun*, p. 88-94, et la *Gazette d'Amsterdam*, n° XLIV, Extr. XLVI, n° XLIX, LI et LIII, de Nîmes. Voltaire, qui connut plus tard Villars et Cavalier, s'est étendu assez longuement sur ces négociations de 1704 dans le *Siècle de Louis XIV*, p. 716-719. Il faut voir surtout les *Mémoires de Villars*, tome II, p. 149-154 et 311-314, l'*Histoire du Languedoc*, nouv. édition, tomes XIII et XIV, et les biographies modernes de Cavalier par Agnew (tome II, p. 54-66), par MM. Puaux et Charvet, par les auteurs de la *France protestante*, etc. Les correspondances du Dépôt de la guerre, vol. 1797-1802, ont été utilisées dans *Quinze ans du règne de Louis XIV*, par E. Moret, tome II, p. 363-389.

1. *Dangeau*, p. 61 et 65. — 2. L'initiale de *mais* surcharge et.

3. Rolland, qui repoussa encore de nouvelles propositions (*Dangeau*, p. 21, 42, 49, 50, 65 et 104; *Sourches*, tome VIII, p. 371, 382, 391, 394, 401-402, et tome IX, p. 55; *Mémoires de Villars*, tome II, p. 156, 166, 316-323 et 332), fut trahi dans sa retraite de Castelnaud, et tomba sous les coups des dragons (14 août 1704). Son corps fut brûlé à Nîmes, et cinq de ses compagnons exécutés sur la roue. Ravel, qui avait promis de venger son chef, ne tarda pas à être défait, et les restes de la petite armée cherchèrent un asile à l'étranger (*Gazette d'Amsterdam*, n° LXXI-LXXIII et LXXXI, correspondances de Nîmes, Bâle et Paris; *Dangeau*, p. 31, 32, 42, 49-50; Appendice du tome II des *Mémoires de Villars*, p. 320-323). Voyez la suite ci-après, p. 145.

4. Cavalier et ses compagnons furent dirigés, sous bonne escorte, sur Neuf-Brisach, devant rejoindre l'armée; mais, en arrivant à Mâcon, il prétendit avoir une communication à faire au ministre Chamillart, et un courrier de cabinet l'amena à Paris. Les curieux s'assemblaient partout, comme le raconte Mme Dunoyer dans sa lettre XLI, pour voir ce petit jeune homme, beau et blond, mais sans grande apparence.

5. A ce que disent quelques historiens protestants, l'entrevue n'aurait pas eu le caractère que Cavalier lui a prêté dans ses propres *Mémoires* (Londres, 1726), et il n'aurait vu que passant sur le grand escalier de

temps¹, ne laissa pas de demeurer suspect, et finalement passa en Angleterre, où il obtint quelque récompense². Il servit avec les Anglois³, et il est mort seulement cette année, fort vieux⁴, dans l'île de Wight, où il étoit gouverneur pour les Anglois depuis plusieurs années, avec une grande autorité et de la réputation dans cet emploi⁵.

Barbezières
rendu
à Casal.

Enfin, à la mi-mai, Barbezières, sorti des prisons de Gratz⁶, fut remis dans Casal à M. de Vendôme⁷. Il avoit

Versailles le Roi, qui jeta les yeux sur lui et haussa les épaules. Cependant Madame affirme à deux reprises (recueil Jaeglé, tome II, p. 41 et 41-42) qu'il y eut un entretien, mais à l'insu de tout le monde : « Je trouve Cavalier bien téméraire d'avoir dit en face au Roi d'où il tiroit ses armes et ses munitions. Villars, sans doute, se sera engagé vis-à-vis de lui à plus que le Roi ne lui avoit permis de promettre. »

1. Le *t* de *temps* surcharge un *d*.

2. Mal consolé par la curiosité des Parisiens, Cavalier refusa d'abjurer, fut reconduit à Mâcon, et reprit sa route vers l'Alsace, mais s'échappa en passant par la Franche-Comté, le 26 août, arriva à Neuchâtel le 29, et alla tout de suite prendre du service dans l'armée du duc de Savoie, où il combattit bravement contre la Feuillade (*Dangeau*, tome X, p. 139 et 141; recueil Lamberty, tome III, p. 231-233; *Gazette d'Amsterdam*, n° LXXIV, de Bâle; *Journal de Verdun*, p. 350-352; *Feldzüge des prinzen Eugen von Savoyen*, tome VI, p. 801-803).

3. *Les Anglois* est en interligne, au-dessus d'*eur*, biffé.

4. Il n'avait qu'une soixantaine d'années, quand il mourut, non pas en 1741, date de la présente rédaction, mais en 1740.

5. Du Piémont, Cavalier passa en Hollande et y organisa un régiment de réfugiés, qui fut presque entièrement détruit à Almanza. Il prit part ensuite à l'invasion de la Provence et au siège de Toulon, finit par entrer au service de l'Angleterre, et y eut un titre de brigadier (1735), puis celui de major général (1739) et le gouvernement de Jersey (1738), mais non celui de Wight. C'est en Angleterre que Voltaire le connut en 1726, et fut même son rival en amour. Une lettre écrite par Cavalier, de Jersey, le 26 août 1739, et dont l'orthographe est barbare, a été publiée en 1880, dans la *Revue des Sociétés savantes*, p. 231-233. Il mourut à Chelsea le 17 mai 1740, ayant épousé, non pas, comme on l'a dit, une des filles de Mme Dunoyer, l'auteur des *Lettres historiques et galantes*, mais la fille d'un capitaine Charles de Ponthieu et d'une la Rochefoucauld.

6. Tome XI, p. 262.

7. *Dangeau*, tome X, p. 13 et 30; *Sourches*, tome VIII, p. 352 et 374; Dépôt de la guerre, vol. 1777, n° 32 et 33, et 1781, n° 26-34 et 91.

été gardé à vue avec la dernière dureté, et si maltraité, qu'il en tomba fort malade¹. Averti de son état, il demanda un capucin. Quand il fut seul avec lui, il le prit à la barbe, qu'il tira bien fort pour voir si elle n'étoit point fausse et si ce n'étoit point un capucin supposé. Ce moine se trouva un bon homme, qui, gagné par la compassion, alla lui-même avertir M. de Vendôme. Outre le devoir de général, il aimoit particulièrement Barbezières : tellement qu'il manda aux ennemis qu'il étoit informé de leur barbarie sur un lieutenant général des armées du Roi, et qu'il alloit traiter de même tous les prisonniers qu'il tenoit; et sur-le-champ l'exécuta. Cela fit traiter honnêtement Barbezières, et en prisonnier de guerre, jusqu'à ce qu'il fut enfin renvoyé².

M. de Vendôme et son frère repaïssoient le Roi toutes les semaines, par des courriers que chacun d'eux envoyoit de son armée, et souvent plus fréquemment, de projets et d'espérances d'entreprise qui s'alloient infailliblement exécuter deux jours après, et qui toutes s'en alloient en fumée³. On comprenoit aussi peu une conduite si propre

Manèges
de MM. de
Vendôme.

1. Il revint presque aveugle. Nous avons vu que sa pétulance ordinaire dut lui faire trouver la prison encore plus dure.

2. L'historiette a déjà été racontée en 1703. Sur l'échange de 1704, il y a deux lettres de Chamillart au duc de Vendôme dans le registre de Chantilly S 40, fol. 55 et 110. Suivant la *Gazette d'Amsterdam*, n° XLIII, Barbezières fut rendu contre deux lieutenants-colonels, vingt-quatre capitaines, vingt-huit lieutenants, vingt-neuf enseignes, un commissaire des vivres et trois cent cinquante-trois soldats ou subalternes. Il reçut dès son retour le gouvernement de Saint-Quentin, vacant par démission de Maupertuis. — Notre auteur écrit : *Barbezières*, et : *Barbesières*.

3. Déjà dit ci-dessus, p. 24-25, pour la troisième ou quatrième fois. Le *Journal de Dangeau*, les *Mémoires de Sourches* et le *Mercur* mentionnent à chaque instant ces nouvelles insignifiantes, et souvent donnent le texte des dépêches, que d'ailleurs on retrouve au Dépôt de la guerre. Dans une de celles-ci (*Sourches*, tome IX, p. 166), le Grand Prieur reconnaissait lui-même que ce n'étaient que bagatelles, mais qu'il étoit bon de tourmenter l'ennemi. D'ailleurs, le général Pelet (*Mémoires militaires*, tome IV, p. 306-307) et, après lui, Chéruel (*Saint-Simon historien*, p. 569-584), ce dernier en s'appuyant sur des lettres inédites de

à décréditer, que la persévérance du Roi à s'en laisser amuser et à être toujours content d'eux, et cette suite si continuelle et si singulière de toutes leurs campagnes prouve peut-être plus l'excès du pouvoir qu'eût toujours auprès de lui leur naissance et la protection, pour cela même, de M. du Maine, conséquemment de Mme de Maintenon¹, que tout ce qu'on lui a vu faire avant et depuis pour les bâtards comme tels. De temps en temps, quelque petite échauffourée soutenoit leurs langages dans un pays si coupé, où deux grandes armées jouoient aux échecs l'une contre l'autre². A la mi-mai, M. de Vendôme tenta l'exploit de chasser de Trin³ quelques troupes impériales; il y arriva trop tard, à son ordinaire, et trouva les oiseaux envolés. Il fit tomber sur une arrière-garde, qui se trouva si bien protégée par de l'infanterie postée en divers lieux avantageux sur leur retraite, qu'elle se fit très bien malgré lui⁴. Il leur tua quatre cents hommes et prit force prisonniers, entre autres Vaubonne⁵, un de leurs officiers géné-

Vendôme, ont jugé que la campagne d'Italie en 1704 fut avantageuse, puisque Victor-Amédée, resserré entre nos armées et séparé des Impériaux, fut menacé jusque dans sa capitale. Il implora le secours de Marlborough : recueil de Lamberty, tome III, p. 241-243. — Les plans de campagne de Chamillart et du Roi, avec les lettres de Tessé et de la Feuillade à Vendôme, sont dans la correspondance conservée à Chantilly, reg. S 40, fol. 40-51, 162, 175, 177, 181, etc.

1. Ci-dessus, p. 23.

2. Vendôme avait trente mille hommes, et le duc de Savoie vingt-sept.

3. Cette ville du Montferrat, au siège de laquelle, en 1643 (*Gazette*, p. 855-856, 861-872 et 878-882), commencent les *Mémoires du chevalier de Gramont*, avait été cédée par le traité de Cherasco à la Savoie, qui y avait fait élever une citadelle en 1662 (*Gazette*, p. 373); mais les duc de Mantoue en réclamait la propriété, et on la lui donna en 1705.

4. Ces détails et ceux qui suivent sont pris à la lettre même de M. de Vendôme (Dépôt de la guerre, vol. 1777, n° 36), reproduite dans le *Journal de Dangeau*, p. 45, et dans les *Mémoires de Sourches*, p. 360. Comparez la *Gazette d'Amsterdam*, n° XLIII, XLV, XLVI et I.

5. On lisait jusqu'ici : *Vaubrun*. C'est le général impérial que nous avons vu battre par Chamilly en 1697 : tome V, p. 163.

raux, grand partisan, et fort hasardeux¹. Qui compteroit exactement ce que M. de Vendôme mandoit au Roi, chaque campagne, qu'il tuoit ou prenoit aux ennemis ainsi en détail, y trouveroit presque le montant de leur armée. C'est ainsi qu'en supputant les pertes dont les gros joueurs se plaignent le long de l'année, il s'est trouvé des gens qui, à leur dire, avoient perdu plus d'un million, et qui, en effet, n'avoient jamais perdu cinquante mille francs². La licence et la débauche, l'air familier avec les soldats et le menu officier, faisoient aimer M. de Vendôme de la plupart de son armée; l'autre partie, rebutée de sa paresse, de sa hauteur, surtout de l'audace de ce qu'il avançoit en tout genre, et retenue par la crainte de son crédit et de son autorité, laissoit ses louanges poussées à l'excès sans contradiction aucune, qui en faisoit un héros à grand marché³; et le Roi, qui se plaisoit à tout ce qui en pouvoit donner cette opinion, devenoit sans cesse le premier instrument de la tromperie grossière dans laquelle il étoit plongé à cet égard.

1. Sur ses débuts en Italie, voyez la *Gazette* de 1701, p. 347, la *Gazette d'Amsterdam*, Extr. LXXX, la *Guerre d'Italie ou Mémoires du comte D**** (1702), p. 363, et, sur la campagne de 1703, la *Gazette*, p. 343-344, et le *Dangeau*, tome IX, p. 238. Il a déjà été battu par M. de Vendôme au mois de mars 1704 (*Dangeau*, tome IX, p. 466-468). On put se venger sur lui, après cette affaire du 7 mai, de tous les mauvais traitements qu'il avait fait essuyer à nos troupes quoique français d'origine; M. de Vendôme lui marqua beaucoup de hauteur et de mépris, et le fit tenir à l'étroit dans le château de Casal: voyez la relation donnée dans les *Mémoires militaires*, tome IV, p. 802-804, et le *Mercur* de mai, p. 368-371, et de juillet, tome I, p. 444-447. Par la suite, il fut transféré à Reims, d'où nous verrons le Roi, en 1706, lui permettre d'aller à Orange, son pays natal.

2. La Bruyère avait dit, au chapitre DE LA MODE (tome II, p. 144): « Il n'y a rien qui mette plus subitement un homme à la mode, et qui le soulève davantage, que le grand jeu; cela va du pair avec la crapule. Je voudrais bien voir un homme poli, enjoué, spirituel, fût-il un CATULLE ou son disciple, faire quelque comparaison avec celui qui vient de perdre huit cents pistoles en une séance. »

3. A bon marché (*Furetière*).

Mort
du fils unique
de
Vaudémont.
[Add. S^t.S. 557]

Le fils de Vaudémont, nouveau feld-maréchal de l'Empereur¹, et qui commandoit son armée à Ostiglia², y mourut en quatre jours de temps³. Ce fut pour lui, pour sa sœur et pour ses deux nièces une très sensible affliction. La politique leur fit cacher autant qu'ils le purent une douleur inutile puisqu'il n'y avoit point de remède. Mlle de Lillebonne et Mme d'Espinoy ne purent s'empêcher d'en laisser voir la profondeur à quelques personnes, ou par confiance, ou peut-être plus encore de surprise. Cette remarque suffit pour fournir aux réflexions⁴.

Mot
du premier
maréchal
de Villeroy
sur
les ministres.

Le vieux maréchal de Villeroy, grand routier de cour⁵, disoit plaisamment qu'il falloit tenir⁶ le pot de chambre⁷ aux ministres tant qu'ils étoient en puissance, et le leur renverser sur la tête sitôt qu'on s'apercevoit que le pied⁸ commençoit à leur glisser⁹. C'est la première partie de ce

1. Ci-dessus, p. 27. Nous l'avons vu blessé à Luzzara.

2. Petit bourg de la rive N. du Pô, au-dessus de Ferrare et en face de Revere. Sur l'arrivée du jeune prince, venant remplacer M. de Trautmannsdorf, voyez la *Gazette*, p. 221-223, et la *Gazette d'Amsterdam*, n° xxviii, de Bâle, Extr. xxx et n° xxxiv, de Venise.

3. Le 12 mai : *Dangeau*, p. 24-25 ; *Sourches*, p. 368 ; *Gazette d'Amsterdam*, n° XLIV-XLVI, de Venise ; *Gazette*, p. 273 ; *Mercure* de juin, p. 100-102 ; *Leben des feldm. von Stahremberg*, p. 331-332 ; *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1868, 2^e partie, p. 72 ; Dépôt de la guerre, vol. 1782, n° 44, 46, 48, 69, etc. Le père écrivit à Chamillart : « Mon malheureux fils est mort. » Dans une lettre antérieure (vol. 1781, n° 68), il avait cherché à se justifier du « dénaturé fils que Dieu m'a donné. »

4. Comparez ce qu'il a écrit, à propos de la mort du prince de Commerce dans les mêmes conditions, en 1702 : tome X, p. 226-227.

5. Voyez les exemples donnés par Littré au second sens de ROUTIER. L'*Académie* de 1718 ne connaissait que le premier sens, celui de repertoire ou guide des chemins, routes de mer, etc.

6. *Tenir* a été ajouté en interligne.

7. Chaque année, Tessé donnait vingt-quatre de ces vases à la maréchale de Noailles : recueil Rambuteau, p. 414-415.

8. Le *d* final surcharge une lettre illisible.

9. Comparez l'Addition n° 106, dans notre tome II, p. 401. Le même mot est attribué par Tallemant des Réaux (*Historiettes*, tomes I, p. 421-422, et IX, p. 427) au président Duret de Chevry, mort en 1636, et une mazarinade (*ibidem*, tome I, p. 427) confirme cette attri-

bel apophtegme que nous allons voir pratiquer au maréchal de Tessé, en attendant que nous lui voyions accomplir pleinement l'autre partie. Avec la même bassesse qu'il s'étoit conduit en Italie avec le duc de Vendôme malgré les ordres si précis du Roi de prendre sans ménagement le commandement sur lui¹, avec la même accortise, il fit la navette² avec la Feuillade en Dauphiné et en Savoie, pour le laisser en chef quelque part et y accoutumer le Roi³. D'accord avec Chamillart, il fit le malade quand il en fut temps, le fut assez longtemps pour se rendre inutile et obtenir enfin un congé qui laissât la Feuillade pleinement en chef d'une manière toute naturelle, et en état de recevoir comme nécessairement la patente, le caractère et les appointements de général d'armée, sans que le Roi s'en pût dédire. C'est aussi ce qui s'exécuta de la sorte⁴. Après ce qu'on avoit fait pour lui, et

Complaisance de Tessé, qui laisse la Feuillade en chef en Savoie et en Dauphiné, qui devient général d'armée, prend Suse et les Vallées.
[Add. S^s. 558]

bution. D'autre part, une chanson (ms. Fr. 12 617, p. 323) fait parler ainsi le Gendre, qui était secrétaire du cabinet sous le même règne :

J'ai fait ma cour au cardinal,
Disoit le courtisan le Gendre ;
L'autre jour, au Palais-Royal,
J'ai fait ma cour au cardinal.
J'ai vidé son grand urinal
Et son bassin, sans rien répandre.
J'ai fait ma cour au cardinal.

1. Déjà dit en d'autres termes, ci-dessus, p. 23.

2. Les quatre derniers mots en surchargent d'autres illisibles. — *Faire la navette* « se dit en parlant d'un général qui fait faire diverses marches à ses troupes en les portant tantôt d'un côté, tantôt d'un autre » (*Académie*, 1718).

3. Voyez, dans le tome IV des *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, p. 699-700, la lettre du Roi à Tessé, 29 novembre 1703, portant ordre de laisser à la Feuillade l'armée de Savoie et d'aller prendre en Lombardie un « commandement tout à fait séparé de celui du duc de Vendôme. » A la fin de janvier 1704, les habiles manœuvres de M. de Stahremberg (*ibidem*, p. 97-98) forcèrent à changer de projets, c'est-à-dire à rappeler Tessé en Savoie, pour s'y tenir sur la défensive, laissant son armée au Grand Prieur, et à envoyer la Feuillade plus à portée du duc de Vendôme (*Dangeau*, p. 418-419).

4. Tessé arriva à Grenoble le 24 février ; c'est à la fin de mars que

la situation et la conjoncture où il se trouvoit, le Roi, obsédé de son ministre, ne put reculer, et ne voulut pas même le laisser apercevoir qu'il en eût envie. La Feuillade¹ succéda donc en tout à Tessé dans les parties² du Dauphiné, de la Savoie et des Vallées³. Il falloit en profiter pour, de ce chausse-pied, aller à mieux, et, en attendant, faire parler de soi : il alla donc former le siège de Suse⁴, d'où il envoya force courriers⁵. Le fort de la Brunette pensa lui faire abandonner⁶ cette place⁷. Il ne manqua pas de jouer sur le mot avec un air de galanterie militaire, que son beau-père sut faire valoir⁸. Ce fort

l'état de sa santé, qui tourna à la jaunisse grave, le força de remettre la direction à la Feuillade, et c'est au milieu d'avril qu'il se retira pour gagner Paris, puis le Maine : *Mémoires militaires*, p. 106 et 120 ; *Dangeau*, tome IX, p. 453, 462, 478, 491 et 496, et tome X, p. 24 ; *Sourches*, tome VIII, p. 337, 352 et 365, et tome IX, p. 61. Le 18 juin, Tessé écrivait à la duchesse de Bourgogne (recueil Rambuteau, p. 183-184) : « Il y a sept mois que je traîne, sans pouvoir quasi vivre ni mourir.... Il me faut deux hommes pour me porter comme un enfant, et mes jambes me servent à marcher à peu près comme ce qui me reste de cheveux blancs. »

1. Nom en interligne, au-dessus d'*il*, biffé. — 2. En ce qui concernait.

3. Les vallées de Praglas, la Pérouse, Queyras, Oulx, Quatre-Dents, Saint-Martin, Angrogne, Luzerne, etc.

4. C'était un projet médité depuis le commencement de l'année entre Vendôme et Tessé, et approuvé par le Roi. Suse (tome I, p. 172) ne valait rien, ni comme ville, ni comme château, ni comme citadelle, au dire de Vauban et de Catinat ; celui-ci s'en était emparé sans aucune peine, en 1690 : voyez ses *Mémoires*, tome I, p. 164-168, 391-394, et la *Gazette* de 1690, p. 619-620, 631-632. Comparez la description de l'état de la ville en 1704, dans le *Mercure* de juin, p. 288-293.

5. *Dangeau*, p. 24, 32, 39, 44, 47 et 48 ; *Sourches*, p. 369 et suivantes ; *Mémoires militaires*, tome IV, p. 121-136 ; Dépôt de la guerre, vol. 1766, n^o 146 et 149.

6. *Abandoner* (sic) est en interligne, au-dessus de *manquer*, biffé.

7. En effet, cette position, sur la rive droite de la Doire, donna beaucoup de mal. Le fort a été détruit par notre armée en 1798.

8. Ce jeu de mots ne se trouve ni dans la longue lettre par laquelle la Feuillade rendit compte de la prise de la Brunette à son beau-père (*Mémoires militaires*, p. 130-133), ni dans celles que contient le recueil de l'abbé Esnault, tome I, p. 358-361.

pris¹, Bernardi, gouverneur de Suse, se défendit si mal, qu'il capitula le 16 juin sans qu'il y eût aucune brèche, ni même qu'il pût y en avoir si tôt². Le chevalier de Tessé³ en appporta la nouvelle; cette honnêteté étoit bien due à la complaisance de son père⁴. L'exploit fut fort célébré à la cour⁵, après lequel ce⁶ nouveau général d'armée se tourna à de nouveaux; mais ce ne fut que contre les Barbets des Vallées⁷. Il ne fallut pas demeurer oisif, mais

1. *Dangeau*, tome X, p. 39.

2. La capitulation fut signée le 12, et non le 16, et annoncée immédiatement par la Feuillade : *Dépôt de la guerre*, vol. 1765, n° 85; *Mémoires militaires*, p. 134-138. C'est la nouvelle qui arriva le 16 : *Dangeau*, p. 44; *Sourches*, p. 394; *Mercure* du mois, p. 277-288. M. de la Feuillade, que cite *Dangeau*, écrivait : « Le gouverneur, nommé Bernardi, a fait battre la chamade à quatre heures du matin. Il ne pouvoit cependant y avoir de brèche à sa place de plus de trois jours : cela augmente la reconnaissance que j'ai de sa politesse. » Victor-Amédée fit condamner à mort Bernardi, et ne le gracia que sur l'échafaud : *Journal de Verdun*, p. 102 et 264-265. La grâce, dit un contemporain, avait été demandée par la reine d'Angleterre. L'historien de Stahremberg donne à ce Bernardi les prénoms de Thomas-Joseph.

3. René-François de Froullay de Tessé, chevalier de Malte profès, servait en Italie depuis 1702, et venait d'obtenir, en mai 1704, un des régiments de milice levés en Savoie. Il eut le beau régiment de la Couronne en 1707, celui de Champagne en 1712, la lieutenance générale d'Anjou et le gouvernement de la Flèche en 1714, le grade de brigadier en février 1719, et conserva le régiment de Champagne jusqu'en 1731, époque où le Roi lui donna l'abbaye d'Aulnay. Il eut en 1732 la commanderie de Slype. Mort à Lavardin, le 28 février 1734, dans sa quarante-huitième année.

4. En effet (recueil Esnault, p. 360), le général écrivait au ministre : « J'ai cru devoir, par cette petite attention, marquer à M. le maréchal de Tessé la reconnaissance que j'ai de toutes les honnêtetés que j'en ai reçues. » Chamillart eût préféré M. de Raffetot.

5. Voyez l'article du *Mercure*. Cependant le vainqueur rendit justice à l'ingénieur Lapara, qui l'avait aidé puissamment.

6. L'initiale de *ce* surcharge une *n* ou un *u*.

7. *Dangeau*, p. 61, 63, 64, 88; *Mémoires militaires*, p. 136 et suivantes. Les hérétiques Vaudois, dits vulgairement Barbets, ces aînés de la Réforme qui se rattachaient peut-être aux Albigeois du treizième siècle, s'étaient maintenus de tout temps dans les hautes régions alpêtres entre le Dauphiné et le Piémont, et celui-ci leur avait accordé la

peloter en attendant partie¹, et se conserver cependant d'exercice de général d'armée pour le devenir plus solidement².

Phélypeaux
salua le Roi.
Sa
conduite;
son
caractère,
celui
de son frère
l'évêque
de Lodève.

En même temps, en ce mois de juin³, Phélypeaux arriva de Turin et salua le Roi, qui aussitôt l'entretint longtemps dans son cabinet. C'étoit un grand homme bien fait, de beaucoup d'esprit et de lecture, naturellement éloquent, satirique, la parole fort à la main, avec des traits et beaucoup d'agrément, et, quand il le vouloit, de force⁴. Il mit ces talents en usage, et sans contrainte,

liberté du culte dans les trois vallées de Saint-Martin, de Luzerne et de la Pérouse. En 1685 et 1686, Louis XIV avait forcé Victor-Amédée de les traquer de concert avec la France; mais, une fois l'exécution faite, il avait laissé revenir ceux qui avaient échappé au massacre, et, comme, de leur vallée de Saint-Martin, ils ne cessaient d'inquiéter nos garnisons, Victor-Amédée fut requis, en 1690, de reprendre l'action commune. Il manqua à ses engagements, et fut cause de l'échec de Catinat devant la forte position de Quatre-Dents. Notre rupture avec le duc s'en étant suivie, les Vaudois furent depuis lors un des remparts de la Savoie, et ce sont eux qui servirent de guides aux troupes de Victor-Amédée lorsqu'elles pénétrèrent en Dauphiné, dans l'année 1692. Feuquière, qui avait été chargé par Catinat de diriger l'expédition de 1690, dit que ces montagnards redoutables ne se soutenaient que par le secours du texte des Macchabées. On a des monographies du peuple Vaudois par Léger, Perrin, Alexandre Bérard, etc.

1. *Peloter en attendant*, c'est « faire une chose par amusement ou par manière d'essai, en attendant qu'on la fasse plus sérieusement » (*Académie*, 1718). Nous avons eu, dans notre tome IV, p. 233 et Additions, un *pelotage*, et, dans notre tome VI, p. 75, *ballotter*, au même sens. La locution est prise du jeu de paume: voyez *Peloter des balles*, dans le *Voyage de deux jeunes Hollandais*, p. 187, et le *Dictionnaire de Trévoux*.

2. Une partie de la correspondance relative à cette expédition a été publiée dans les *Mémoires militaires*, p. 136-186; d'autres lettres de la Feuillade au duc de Vendôme sont dans les registres de Chantilly S 11 et 12, etc.; les lettres de ce duc à la Feuillade ont été publiées par Chéruel, dans *Saint-Simon considéré comme historien*, p. 573 et suivantes; un recueil de la correspondance de la Feuillade avec le ministre est maintenant conservé à Saint-Pétersbourg.

3. Le 13 juin : *Dangeau*, p. 42; *Sourches*, p. 390.

4. Ce portrait est presque la reproduction textuelle de celui qui a été donné en 1703, tome XI, p. 277-278, et nous en aurons encore une

pour se plaindre de tout ce qu'il avoit souffert les six derniers mois qu'il avoit demeuré en Piémont, ou à Turin, ou¹ à Coni², où³ il fut gardé étroitement, et où on lui refusoit jusqu'au nécessaire de la vie. Ses derniers propos avec M. de Savoie furent assommants pour un prince qui se sentoit autant que celui-là, et ses réponses encore plus piquantes, par leur sel et leur audace, aux messages qu'il lui envoya souvent depuis. Il dit même aux officiers qui le gardoient à Coni qu'il espéroit que le Roi seroit maître de Turin avant la fin de l'année, que lui en seroit fait gouverneur, qu'il y feroit raser d'abord la maison où il avoit été arrêté, et qu'il y feroit élever une pyramide⁴ avec une inscription en plusieurs langues, par laquelle il instruiroit la postérité des rigueurs avec lesquelles M. de Savoie avoit traité un ambassadeur de France contre le droit des gens, contre l'équité et la raison⁵. Il avoit fait une relation de ce qui s'étoit passé à son égard depuis les premiers événements⁶ de la rupture, très curieuse et bien écrite, où il n'épargnoit pas M. de Savoie, ni sa cour. Il en montra quelques copies, qui furent fort recherchées, et qui méritent⁷ de l'être toujours⁸. Le malheur de l'État, attaché à la fortune de la

Est fait
conseiller
d'État d'épée.
[Add. S^tS. 559.]

redite en 1713. Antérieurement, notre auteur avait dit (tome IX, p. 85) que Phélypeaux possédait de l'esprit et de la malice comme cent mille diables. Comparez le *Mercur*e de juin 1704, p. 367-368.

1. Cet *ou* est en interligne, au-dessus de *puis*, biffé.

2. Il fut transféré à Coni le 21 décembre 1703. Le marquis de Vilamajor, ambassadeur d'Espagne, arrêté en même temps que lui le 3 octobre, n'eut la liberté de se promener au dehors que le 1^{er} mars, et fut échangé le 26 mai.

3. Cet adverbe *où* est aussi ajouté en interligne.

4. Comme celle qui avait été élevée à Rome en expiation de l'attentat des Corses contre le duc de Créquy (*Gazette* de 1664, p. 549).

5. Tout cela est textuellement transcrit de Dangeau.

6. *Enements*, dans le manuscrit. — 7. *Mériteront* corrigé en *méritent*.

8. Voyez notre tome XI, p. 278, note 3. Saint-Simon était en rapport avec l'ambassadeur, sans doute par l'intermédiaire des Pontchartrain, puisqu'il fit venir par lui un portrait du duc Charles-Emmanuel,

Feuillade¹, ne permit pas à Phélypeaux de jouir de sa vengeance, ni la longueur de sa vie de voir les horreurs dans lesquelles² M. de Savoie finit la sienne³. Ce Phélypeaux étoit un vrai épicurien⁴ qui croyoit tout dû à son mérite, et il étoit vrai qu'il avoit des talents de guerre et d'affaires⁵, et tout⁶ possible par l'appui de ceux de son nom qui étoient dans le ministère⁷; mais particulier et fort singulier, d'un⁸ commerce charmant quand il vouloit plaire et⁹ qu'il se plaisoit avec les gens, d'ailleurs épineux, difficile, avantageux et railleur. Il étoit pauvre, et en étoit fâché pour ses aises, ses goûts très recherchés, et sa paresse. Il étoit frère d'un évêque de Lodève¹⁰, plus savant, plus finement spirituel, et plus épicurien que lui, plus aisé aussi¹¹ dans sa taille, qui, par la tolérance de Bâville et l'appui de ceux de son nom dans le ministère, manioit fort

pour aider Coytel à peindre le tableau du Pas-de-Suse destiné à la salle de la Ferté : tome I, p. 495. D'ailleurs, la relation de 1704 fut imprimée en 1705, et le Roi n'interdit que pour la forme cette publication (Arch. nat., O¹ 366, fol. 81).

1. « On verra dans la suite combien ce mariage (de la Feuillade avec la fille du ministre) a coûté cher à la France » (tome IX, p. 315).

2. *Laquelle*, dans le manuscrit.

3. Allusion à la fin tragique de son fils, qui se verra en 1715.

4. Comme Tréville, ci-dessus, p. 114.

5. Sur sa carrière militaire, on peut voir la *Chronologie* de Pinard, tome IV, p. 488-490. Omis dans la première promotion de 1702, il n'avait été fait lieutenant général que dans celle du 23 décembre (*Sourches*, tome VII, p. 435).

6. *Et tout* a été remis en interligne, au-dessus d'un premier *et tout*, surchargeant *mais* et biffé.

7. Les Pontchartrain et les la Vrillière.

8. Avant *d'un*, il a biffé *et avec*.

9. Cet *et* est en interligne, au-dessus d'un *ou* non biffé.

10. Jacques-Antoine Phélypeaux, docteur de Sorbonne, agent général du clergé en 1685, abbé de Bourgmoyn de 1688 à 1693, de Saint-Pierre-de-Nant en 1694, de Saint-Sauveur de Lodève en 1697, de Saint-Gilles de Nîmes en 1721, nommé évêque de Lodève le 1^{er} novembre 1690, et mort dans ce siège en avril 1732. L'évêché de Lodève valait une vingtaine de mille livres.

11. *Aussy* est en interligne.

le Languedoc depuis la chute du cardinal Bonsy¹. Il survécut son frère, entretenoit des maîtresses publiquement chez lui², qu'il y garda jusqu'à sa mort, et, tout aussi librement, ne se faisoit faute de montrer, et quelquefois de se laisser entendre qu'il ne croyoit pas en Dieu. Tout cela lui fut souffert toute sa vie sans le moindre avis de la cour, ni la plus légère diminution de crédit et d'autorité. Il n'avoit fait que cela toute sa vie; mais il s'appeloit Phélypeaux³. Il s'en falloit bien que le cardinal Bonsy, avec tous ses talents, ses services, ses ambassades, eût jamais donné le quart de ce scandale, et il en fut perdu⁴. Ce Lodève ne sortoit presque point de sa province, mourut riche et vieux, car il sut aussi s'enrichir, et laissa un tas de bâtards. Phélypeaux⁵ eut, en arrivant, la place de conseiller d'État d'épée vacante par la mort de Briord⁶.

1. Tome XI, p. 145-147.

2. *Chez luy* est en interligne.

3. Comme Charmont « s'appeloit Hennequin » (ci-dessus, p. 98).

4. Ainsi que cela vient d'être raconté en 1703.

5. Phrase ajoutée dans le blanc qui restait à la fin du paragraphe.

6. *Dangeau*, p. 50; *Sourches*, p. 402; Arch. nat., registre O¹ 48, fol. 114, 24 juin; *Mercur*e du mois, p. 367-368. Parmi les papiers de Phélypeaux, aujourd'hui possédés par ses héritiers MM. de Chabrillan, sont des fragments de mémoires, inédits comme le reste, où se lit ce petit discours que le Chancelier aurait adressé à son parent lors de leur première entrevue en 1689 : « Vous devez compter, mon cher cousin, qu'il n'y a rien de grand, d'élevé, en ce pays-ci, où présentement vous ne puissiez prétendre. J'ai le drap et le ciseau en main; je saurai bien tailler et couper. Ne faites point d'attention au bien; je ne vous en laisserai pas manquer. Travaillons pour le reste. » Il se montra trop avide, et découragea ses parents, qui, plus tard, furent sans doute fort aises de l'envoyer à la Martinique. Mais, avant cela, on voit que les honneurs et les dignités ne lui furent pas marchandés, et, en 1704, Louis XIV sut augmenter le prix de cette nouvelle marque de son estime; voici comment Dangeau le raconte (p. 50) : « Le Roi, après son diner, entrant chez Mme la duchesse de Bourgogne à son ordinaire, me dit : « Je viens de vous donner un confrère. Phélypeaux m'a demandé une place de conseiller d'État d'épée; il m'a très bien servi dans mes armées et dans les ambassades, et je lui ai accordé de bon cœur la grâce qu'il m'a demandée. » Je louai fort

Le duc
de Gramont
voit
en chemin*
la princesse
des Ursins.

Le duc de Gramont avoit eu enfin la permission de voir la princesse des Ursins sur sa route¹; ce fut le premier adoucissement qu'elle obtint depuis sa disgrâce². Le desir de préparer à mieux fit accorder³ cette liberté, le prétexte en fut de ne pas aigrir la reine pour une bagatelle, et ne pas mettre le duc de Gramont hors d'état de pouvoir trai-

le choix de S. M., qui est assurément très bon. Phélypeaux est galant homme, il a beaucoup d'esprit, et est même très savant. Cet emploi ne l'empêchera pas de servir à la guerre, et le Roi l'envoie faire la campagne, en qualité de lieutenant général, dans les troupes que nous avons en Flandre aux ordres de M. de Bedmar. » Le 9 juillet suivant (p. 65), le Roi mena Phélypeaux à Marly.

1. Je ne trouve pas mention de cette permission dans le *Journal de Dangeau*. C'est à Vittoria que l'ambassadeur se rencontra avec la princesse : voyez le livre de Combes, p. 165, celui de M. Geffroy, p. 169, et les lettres du duc à M. de Torcy, au Dépôt des affaires étrangères, vol. *Espagne* 138, fol. 82, et vol. 141, fol. 157-166, avec la réponse du Roi, vol. 141, fol. 164.

2. Quand le Roi, comme on le verra ci-après, lui envoya par courrier exprès un l'ordre formel d'aller droit à Rome, elle répondit qu'elle obéirait, mais qu'elle eût, au moins, désiré s'approcher jusqu'à Orléans et y voir les gens à qui elle avait affaire. Tout ce qu'on accorda, ce fut qu'elle pourrait séjourner quelque temps à Aix, chez l'archevêque, « qui est son ancien ami et qui avoit présenté sa lettre au Roi, » dit Dangeau (*Journal*, tome X, p. 21, 25, 47 et 56). Louis XIV écrivit alors à M. de Châteauneuf (*Œuvres*, tome VI, p. 155-156) : « Faites bien comprendre à la reine que, lorsque j'ai pris la résolution de rappeler la princesse des Ursins, et ensuite de la faire repasser à Rome, je ne l'ai fait qu'après de longues délibérations et pressé par des raisons si fortes, qu'il m'a été impossible de changer de sentiment. Faites-lui connoître que les intrigues ni les cabales des ennemis de la princesse ne m'ont point déterminé par de fausses suppositions contre elle.... Je décide de toutes choses par moi-même, et personne n'oseroit me supposer des faits contraires à la vérité.... » Le P. Baudrillart a reproduit (p. 189-190) le compte rendu d'une véhémence conversation entre la reine et l'ambassadeur; voyez aussi, au 1^{er} septembre, l'article du *Journal de Dangeau* (p. 114) sur le retour de M. de Châteauneuf à Versailles.

3. *Fit accorder* est en interligne, au-dessus de *fit donner*, biffé, et ce premier *fit* surchargeait *obt[int]*.

* *Chemin* est en interligne, au-dessus de *passant*, biffé.

ter utilement avec elle¹ ; mais il ne sut pas en profiter : battu de l'oiseau², à son départ, sur la déclaration de son mariage³, il craignit tout, et ne fut point assez avisé pour se bien mettre avec cette femme si importante, dans un tête-à-tête dont le Roi ne pourroit savoir le détail, et s'aplanir par là toutes les épines que la sécheresse de sa part en⁴ cette entrevue⁵ éleva contre lui de toutes parts à la cour d'Espagne⁶. Il y arriva les premiers jours de juin⁷. Il trouva le roi, avec l'abbé d'Estrées, sur la frontière de Portugal⁸, où, malgré la criminelle disette de tout ce qui est nécessaire à l'entretien des troupes, des places et de la guerre, Puységur avoit fait des prodiges pour y suppléer, dont le duc de Berwick avoit su profiter par un détail de petits avantages, qui découragèrent les ennemis et lui facilitèrent des entreprises⁹. Il prit à discrétion¹⁰

Succès
du duc
de Berwick*.

1. Voyez sa lettre désespérée à Mme de Maintenon, du 24 juin, dans le tome V de la *Correspondance générale*, p. 246-247.

2. On dit d'un homme qu'il est *battu de l'oiseau*, pour dire qu'il « a été découragé, rebuté par une longue suite de mauvais succès ou par quelqu'un obstiné à lui nuire » (*Académie*, 1718). Nous avons eu la locution *battu du diable* dans notre tome XI, p. 54.

3. Déclaration restreinte au Roi seul, comme on l'a vu, sans aucune publicité.

4. *En* est en interligne, au-dessus de *de*, biffé.

5. En effet, par les dépêches indiquées ci-dessus, et par une lettre qu'il écrivit à Mme des Ursins le 2 novembre suivant (recueil Geffroy, p. 464-465), on voit que celle-ci lui reprocha d'avoir été trop vague dans ses discours et trop circonspect.

6. Il apportait un ordre formel à la reine de « se mêler dans les affaires du roi son mari. » La réponse de la reine est au Dépôt des affaires étrangères, vol. *Espagne 144*, fol. 50.

7. *Dangeau*, p. 47-49 ; Dépôt de la guerre, vol. 1786.

8. Il arriva au camp le 27, et l'abbé d'Estrées en partit le 28.

9. Voyez les *Mémoires de Berwick* lui-même, tome I, p. 236 et suivantes, et surtout sa correspondance, au Dépôt de la guerre, vol. 1787 à 1789, ou la copie dans le ms. Fr. 7940, p. 415 et suivantes. La copie de la correspondance de Philippe V avec le Roi est au Dépôt des affaires étrangères, vol. *Espagne 143*.

10. Sans même stipuler le traitement de prisonniers de guerre :

* Les lettres *rw* surchargent d'autres lettres illisibles.

Castelbranco¹, où il se trouva quantité de farines, qui furent² d'un grand secours, beaucoup d'armes, et les tentes de la suite du roi de Portugal. De là il marcha au général Fagel³, qui fut battu et fort poursuivi; il pensa être pris. Il y eut six cents prisonniers, avec tous leurs officiers, et, sans les montagnes, pour vingt hommes qu'il en coûta au duc, rien ne seroit échappé du corps de Fagel, qui s'y dispersa en désordre⁴. Portalegre⁵ et d'autres places suivirent ces succès, et augmentèrent bien le crime d'Orry, comme je l'ai dit ailleurs⁶, par la conquête du Portugal, alors sans secours, qu'avec les précautions sur lesquelles⁷ on comptoit à l'ouverture de la campagne, il

voyez des exemples dans la *Gazette* de 1648, p. 364, dans les *Lettres historiques de Pellisson*, tome III, p. 21, dans le *Journal de Dangeau*, tome X, p. 79, etc.

1. *Branco* est récrit après *branc*, inachevé et biffé. — Cette petite ville de la province de Beira, au N. E. de Lisbonne, appartenait à l'ordre du Christ. On dit plutôt : *Castello-Branco*.

2. *Furent* corrige *fut*, et le pluriel semble ajouté à *farines*.

3. François-Nicolas, baron Fagel, fils d'un bourgeois de Nimègue, étoit né en 1645 et servait depuis 1672. Guillaume III lui avait donné successivement une compagnie de sa garde, un régiment, le grade de brigadier et celui de général-major. En 1702, il avait commandé sous M. d'Athlone, comme lieutenant général, et, en 1704, il fut chargé, comme feld-maréchal, de conduire en Portugal le contingent hollandais. A la même époque, les États-Généraux lui donnèrent le gouvernement de l'Écluse, vacant par la mort de Coëhorn. Fagel périt tragiquement, assassiné par un prédicant de son pays, le 2 mai 1718.

4. Ces détails viennent du rapport de Berwick lui-même, inséré dans le *Journal de Dangeau*, p. 36-38, ainsi que dans le *Mercure*. Comparez les *Mémoires de Sourches*, p. 378, la *Gazette d'Amsterdam*, n° LI, les *Mémoires de Berwick*, p. 239, le recueil de Lamberty, tome III, p. 298-300 et 304-305, et une lettre de Fagel, dans le *Journal de Verdun*, p. 377-382.

5. Portalegre étoit une ville épiscopale et forte, au N. E. de Lisbonne, comme Castello-Branco, mais dans l'Alemtejo. Sur sa prise par Berwick, voyez *Dangeau*, p. 48-50, *Sourches*, p. 397, 400 et 406, la *Gazette*, p. 316, le *Mercure* de juin, p. 342-355, 378-386, et de juillet, tome I, p. 275-305, etc.

6. Ci-dessus, p. 96. — 7. *Lesquels*, au masculin, dans le manuscrit.

auroit été facile de faire, au lieu que, les secours ayant eu le temps d'arriver avant le printemps suivant, ce côté-là devint le plus périlleux et celui par lequel l'Espagne fut plus d'une fois au moment d'être perdue¹. Berwick² avoit d'abord pris Salvatierra³, avec dix compagnies, à discrétion, et⁴ fait divers autres petits exploits⁵. Ce fut pendant cette campagne que le roi d'Espagne se forma un régiment des gardes espagnoles⁶, dont le comte d'Aguilar fut fait colonel. Ce grand d'Espagne reviendra plusieurs fois sur la scène; on le fera connoître dans la suite⁷.

Comte
d'Aguilar
premier
colonel
du régiment
des gardes
espagnoles.

1. Berwick se plaint surtout, dans ses *Mémoires*, d'avoir été empêché, par la timidité ou l'incapacité du prince de Tserclaës, de s'avancer au cœur du pays ennemi, jusqu'à Lisbonne. On se rappellera que Saint-Simon avait l'édition des *Mémoires de Berwick* publiée en 1737.

2. Ce nom a été ajouté en interligne, au-dessus d'il, biffé.

3. Salvatierra, ville de la province de Beira, proche d'Alcantara et sur l'Elia, fut prise le 8 mai : voyez le rapport de Berwick dans *Dangeau*, p. 15-16, dans *Sourches*, p. 361, et dans le *Mercur* de mai, p. 423-436, ses propres *Mémoires*, p. 237, les lettres de l'abbé d'Estrées (Affaires étrangères, vol. *Espagne* 138, fol. 37-39, 49-54, 84-87 et 132-134) et une réponse du roi Philippe V aux félicitations de Vendôme, dans le ms. Fr. 14477, fol. 363.

4. Et surcharge une s mise par mégarde à la fin de *discrétion* et suivie d'un premier et.

5. *Dangeau*, p. 46, 48, 49 et 57. — Ces exploits étaient singulièrement exagérés par la cour d'Espagne au dire des gazettes ennemies : voyez notamment la *Gazette d'Amsterdam*, 1704, n^{os} XLV, L et LIV. — Une carte du Portugal fut alors mise en vente chez Baillieu, et une carte d'Espagne, œuvre du P. Placide, chez Besson.

6. *Dangeau*, p. 6. Ce régiment, qui s'organisait depuis la fin de 1703, sous la conduite de l'officier français Lusancy, fut composé d'hommes d'élite choisis dans toute l'infanterie et atteignant cinq pieds huit pouces de taille (*Gazette de Bruxelles*, 1703, p. 489; règlement général, Dépôt de la guerre, vol. 1789, n^{os} 76 et 77).

7. C'est le fils, encore plus méchant et plus laid que son père, nommé dans nos tomes VII, p. 314, et VIII, p. 209. On l'avait vu à Versailles en janvier 1702, et beaucoup choyé pour sa vaillance précocce, car, à vingt-huit ans, il comptait douze campagnes; de plus, il montrait un certain goût pour les beaux-arts (*Dangeau*, tome VIII, p. 284; *Mercur*, janvier 1702, p. 328-330, et février, p. 289-298). A la suite de ce voyage, fait général de la cavalerie étrangère en Milanais,

Mouvements
des
armées
de Flandres
et
du Rhin.

Les armées de Flandres et d'Allemagne étoient dans un grand mouvement depuis l'ouverture de la campagne : l'Empereur serré de près par les Mécontents d'Hongrie, ce royaume tout révolté, le commerce intercepté dans la plupart des provinces héréditaires qui en sont¹ voisines, Vienne même dans la confusion par les dégâts et les courses que souffroit² non seulement sa banlieue, mais ses faubourgs, qui³ étoient insultés⁴, et l'Empereur qui avoit vu brûler sa ménagerie⁵ et qui avoit⁶ éprouvé en personne le danger des promenades au⁷ dehors : une situation si pénible porta toute son attention sur la Bavière. Il craignit tout des succès d'un prince qui, à la tête d'une armée françoise et de ses propres troupes⁸, pourroit donner la loi à l'Allemagne, et l'enfermer entre les Mécontents et lui, à n'avoir plus d'issue. Le danger ne parut pas moins grand à ses alliés : de sorte que la résolution fut prise de porter toutes leurs forces dans le cœur de l'Empire. C'est ce qui rendit les premiers temps de la campagne de Flandres si incertains, par le soin que les ennemis eurent de cacher leur projet pour dérober des marches au maréchal de Villeroy et gagner le Rhin longtemps avant lui, s'il étoit possible⁹. Le maréchal de Tallard, qui avoit passé le Rhin de bonne heure, s'avançoit cependant vers les gorges des montagnes¹⁰; il n'y trouva aucune difficulté, et il passa la

il avoit pris part aux deux campagnes, et, en septembre 1704, il fut promu au titre de directeur général de l'infanterie (*Gazette d'Amsterdam*, n° LXXXIV). Il sera reparlé de lui et de son père à la fin de 1705.

1. L'initiale de *sont* surcharge une lettre illisible.

2. Ainsi, au singulier. — 3. *Qui* est en interligne. — 4. Ci-dessus, p. 30.

5. *Dangeau*, p. 58; *Journal de Verdun*, p. 123-124, etc.

6. Ce qui précède, depuis le premier *qui avoit*, est en interligne, au-dessus d'un autre *avoit* non biffé.

7. *Au* est en interligne.

8. On préparait depuis longtemps des recrues que Tallard lui amena en faisant la jonction indiquée ci-dessous.

9. *Dangeau*, p. 14, 23, 25, 27-29, etc.; Dépôt de la guerre, vol. 1755.

10. Dans la vallée de la Kinzig, comme Villars en 1703 : *Dangeau*, p. 69, 70, 74 et 76.

journée du 18 mai avec l'électeur de Bavière¹. Le duc de Marlborough, avancé vers Coblenz², laissoit en incertitude d'une entreprise sur la Moselle, ou de vouloir seulement attirer le gros des troupes de ce côté-là³; mais bientôt, pressé d'exécuter son projet, il marcha à tire-d'aile au Rhin, et le passa à Coblenz le 26 et le 27 mai⁴. Le maréchal de Villeroy, venu jusqu'à Arlon⁵, craignit encore un hoquet⁶, que l'Anglois, embarquant son infanterie, la portât en Flandres bien plus tôt qu'il n'y pourroit être retourné, et ne fit⁷ quelque entreprise vers la mer. Dans ce soupçon, il laissa une partie de son infanterie⁸ assez près de la Meuse pour pouvoir joindre le marquis de Bedmar à temps, et lui, avec le reste et sa cavalerie, se mit à suivre l'armée ennemie, tandis que M. de Bavière et le prince Louis de Baden se côtoyoient de fort près⁹.

1. *Dangeau*, p. 14, 17, 18, 20 et 22; *Sourches*, p. 366-367; *Gazette*, p. 262; *Mercure* de mai, p. 375-399; *Mémoires militaires*, p. 443, 447, etc.; Quincy, *Histoire militaire*, tome IV, p. 238-258, etc. Il existe un historique de cette campagne de Tallard, en deux volumes, imprimé en 1763, chez le libraire Rey.

2. Cette ville, au confluent de la Moselle et du Rhin, en face d'Ehrenbreitstein, était une des résidences de l'électeur de Trèves.

3. C'est Dangeau qui a enregistré ces conjectures à la date du 30 mai, p. 28. Comparez les *Mémoires de Sourches*, p. 359.

4. *Mercure* de mai, p. 358-361 (pour 458-461). Marlborough avait une armée de plus de soixante mille hommes, Anglais, Hollandais, Danois, Hessois et Lünebourgeois, sans compter les forces impériales : *Gazette d'Amsterdam*, Extr. LXXIII; mais l'entente était loin d'être parfaite entre lui et le prince de Bade.

5. Chef-lieu d'un comté que la France avait possédé de 1684 à 1697, dans les Ardennes, au S. E. de Bruxelles, sur la source de la Semoy.

6. Coup, difficulté, chicane, qui fait subitement obstacle à l'exécution d'un projet ou d'un mouvement. Voyez le *Dictionnaire de Littré*. C'est un emploi au figuré que nous retrouverons fréquemment.

7. L'initiale de *fst* surcharge un *v*.

8. *De son inf^e* est en interligne, de même que, deux lignes plus loin, *et sa cav^e*.

9. Tout cela est pris à Dangeau, p. 28 et 29. Il y a un journal des opérations de M. de Villeroy dans le *Mercure* du mois de mai, p. 347-353 (pour 447-453), et un demi-volume de correspondances dans le recueil

Tallard, sur les nouvelles de la cour et du maréchal de Villeroy, avoit quitté l'Électeur, et fait repasser le Rhin à son armée. Il¹ s'étoit avancé à Landau, et le maréchal de Villeroy avoit passé la Moselle entre Trèves et Thionville². Le marquis de Bedmar étoit demeuré en Flandres à commander les³ troupes françoises et espagnoles qui y étoient restées, et M. d'Owerkerque celles des ennemis⁴. Marlborough⁵ cependant passa le Mein⁶ entre Francfort⁷ et Mayence, et marcha par le Bergstrass⁸ sur Ladenbourg⁹, pour y passer le Necker¹⁰. Les maréchaux de Villeroy et de Tallard se virent et se concertèrent, les troupes du premier sous¹¹ Landau, celles de l'autre sous Neustadt¹², d'où Tallard remena son armée passer le Rhin sur le pont de Strasbourg le 1^{er} de juillet. Alors celle de Marlborough étoit arrivée à Ulm, et le prince Eugène, parti de Vienne, s'étoit rendu à Philipsbourg, d'où il étoit allé camper à

des *Campagnes* de 1763. Ses troupes, au commencement de la campagne, comprenaient quatre-vingt-onze bataillons et cent quinze escadrons, sans les garnisons.

1. *Il surcharge et.*

2. *Dangeau*, p. 31. — Trèves, ancienne résidence des empereurs romains, la Rome des Gaules, sur la rive droite de la Moselle, était la capitale de l'archevêque-électeur. Thionville, sur la rive gauche, à vingt-huit kil. N. de Metz, ancienne résidence des rois de la première race, avait été conquis par Condé (1643).

3. L'initiale de *les surcharge* un *a.* — 4. *Dangeau*, p. 32.

5. Ici, *Marleborough*; onze lignes plus loin, *Marlborough*.

6. Le Mein coule de l'E. à l'O., pour se jeter dans le Rhin à Mayence.

7. Francfort-sur-le-Mein, l'une des quatre anciennes villes libres, plus anciennement encore capitale effective de l'empire germanique, proclamée ville du couronnement par la Bulle d'or de 1356.

8. Ce « Chemin de la Montagne » s'étend de Darmstadt à Heidelberg, sur une longueur de vingt-cinq kilomètres environ.

9. Ladenbourg, ville du bas Palatinat, sur le Necker, à cinq kilomètres de Heidelberg et dix E. de Mannheim, brûlée par nous en 1668, prise encore en 1674, par Turenne, appartenait à l'évêque de Worms.

10. Ici, *Neckre*.

11. *Sous* est en interligne, au-dessus d'un *à* biffé.

12. Neustadt-an-der-Haardt : tome III, p. 231.

Rottweil¹ pour couvrir le Wurtemberg², et, ce dessein manqué, mena son armée à Ulm, où il conféra avec le prince Louis de Baden et le duc de Marlborough, qui avoient les leurs³ à portée⁴. Le maréchal de Villeroy suivit Tallard et passa le Rhin; il entra dans le commencement des Vallées⁵ de manière⁶ à pouvoir communiquer avec Tallard, et de le joindre même au besoin par des détache-

1. Tome XI, p. 90.

2. Ce duché avait demandé la neutralité en avril 1703 : *Dangeau*, tome IX, p. 169.

3. *Leur*, au singulier, dans le manuscrit.

4. Les quatre dernières lignes, depuis *d'où il estoit allé*, ont été ajoutées en interligne et sur la marge. — Tout cela est résumé des articles du *Journal de Dangeau*, p. 38, 40-41, 43, 58, 60 et 61. Il faut comparer les *Mémoires de Sourches*, mois de juin et de juillet, les gazettes, et surtout le récit de Pelet, dans les *Mémoires militaires*, tome IV, p. 464-510, ou le tome VI des *Feldzüge des prinzen Eugen von Savoyen*, p. 375-406. La marquise d'Huxelles adressait cette relation à M. de la Garde, le 20 juin : « Il est certain que Marlborough est parti avec ses troupes très indigné contre le prince Louis de Bade, faisant faire des compliments à M. de Villeroy et disant qu'il s'en alloit en Brabant. Ce milord ne laisse pas de mériter des louanges. Il est venu audacieusement se poster avec quarante-deux mille hommes devant une armée plus forte que la sienne, et il s'est retiré sans perdre un homme; car je ne compte pas la désertion, qui lui en coûte bien deux mille. On assure que le prince de Bade n'a point quitté Rastadt, où il est étant malade, ou faisant le malade, qu'il a envoyé ses troupes par M. le prince de Wurtemberg, à qui il a dit : « Je vous confie les « troupes de l'Empereur et de l'Empire. Je vous prie de ne les point « sacrifier à la gloire du milord Marlborough. Allez lentement, car les « troupes sont fatiguées; » ce qui a été observé. Nous nous sommes bien conduits; mais on doit beaucoup à la discorde, qui n'a pas laissé ces généraux ennemis également attentifs au bien de leur cause. Leur jalousie a sauvé ce pays-ci, au moins y a eu grande part. Nous ne sommes pas encore décampés; la maison du Roi a repris le chemin de Flandres ce matin. Il y a des partis qui sont venus hier à une lieue de Metz. Cela ne durera pas. »

5. Waldkirch, à l'entrée de la vallée de la Kinzig, où nous avons vu Villars opérer si heureusement en 1703, et de celle de Saint-Pierre : *Dangeau*, p. 63; *Mémoires militaires*, p. 510; Dépôt de la guerre, vol. 1755.

6. L'initiale de *manière* surcharge *po*[ouvoir].

Combat
de Donauwerth.

ments avancés. Tous deux avoient perdu dans le Palatinat une précieuse quinzaine en revues et en fêtes, et en attente des ordres de la cour¹. Villeroy, accoutumé à maîtriser Tallard, son cousin, son courtisan, et son protégé toute sa vie², n'en rabattit rien pour le voir à la tête d'une armée indépendante de lui. Tallard, devenu son égal au moins en ce genre, trouva³ cette hauteur mal placée, et voulut secouer un joug trop dur, et que l'autre n'avoit aucun droit de lui imposer. Cela fit des scènes assez ridicules, mais qui n'éclatèrent pas jusque dans le gros des armées. Tallard, plus sage, comprit pourtant qu'à la cour leur égalité cesseroit, et le besoin de ne se pas brouiller avec son ancien protecteur les remit un peu plus en mesure. Cette perte de temps fut le commencement des malheurs que le Roi éprouva en Allemagne⁴. Tallard devoit passer, et le maréchal de Villeroy garder les gorges⁵; cela se fit, mais trop tard. Donauwerth est un passage très important sur le Danube; la ville ne vaut rien⁶: on fit des retranchements à la hâte sur l'arrivée de tant de troupes des alliés⁷, et le comte d'Arco, maréchal des troupes de Bavière⁸, se

1. Bien entendu, ceci et ce qui suit n'est pas pris à Dangeau.

2. Tome XI, p. 53-54.

3. *Trouve*, à l'indicatif présent, corrigé en *trouva*.

4. Après le désastre d'Hochstedt, qui va bientôt être raconté, Madame écrira ceci (recueil Jaeglé, tome I, p. 16) : « A la guerre, le proverbe : chacun son tour, trouve son emploi. Les Français, pendant longtemps, ont battu Anglais et Hollandais. Maintenant, c'est à eux d'être battus. Certainement le temps reviendra où ils seront de nouveau victorieux. »

5. Les gorges de Waldkirch et de Glotterthal.

6. Cette ville impériale avait été réunie à la Bavière en 1617 (*Dangeau*, tome VIII, p. 503); elle est sur le Danube, au-dessus d'Ulm, et à quarante kil. N. O. d'Augsbourg.

7. Après la défaite qui va être racontée, Villars écrivit à Chamillart que, si l'Électeur avait élevé sur la hauteur un fort de terre comme il le lui conseillait en 1703, au même endroit que jadis Gustave-Adolphe, M. de Bade n'aurait osé l'attaquer (*Mémoires de Villars*, tome II, p. 314).

8. Jean-Baptiste d'Arco, de la branche d'Odalrici, capitaine pendant la guerre de Hollande, colonel de cuirassiers de l'Électeur en 1683, feld-maréchal-lieutenant en 1691, commandant général des troupes

mit dedans. Il fut attaqué avant que ses retranchements fussent achevés¹. Il soutint très bravement et avec capacité ses retranchements depuis six heures du soir² jusqu'à neuf, que, se voyant hors d'état d'y tenir davantage, il se retira en bon ordre à Donauwerth³, qu'il abandonna le lendemain, passa le Danube, puis le Lech⁴, et se retira à Rain⁵, d'où il compta pouvoir empêcher aux ennemis le passage de la rivière. Arco avoit du talent pour la guerre et une grande valeur⁶. Il étoit Piémontois d'ori-

Comte d'Arco
commande
nos lieutenants

électorales en 1694, général de la cavalerie en 1697, premier directeur du matériel de l'artillerie en 1698, président du conseil de guerre et feld-maréchal en 1702, dirigera l'aile gauche de l'armée franco-bavaroise à Ramillies, aura plus tard le commandement de Munich, et y mourra le 21 mars 1715. Il avait été fait chevalier de la Toison d'or par Philippe V, pendant le voyage de Naples (*Dangeau*, tome VIII, p. 416). Voyez *Chronik der grafen von und zu Arco genannt Bogen*, p. 168-171.

1. Le 2 juillet : *Dangeau*, p. 66-67, 70-71 et 77 ; *Sourches*, p. 13-27 ; *Gazette*, p. 346-348, 356-358 et 362 ; *Gazette d'Amsterdam*, nos LVI, LVII, et Extr. LX ; *Journal de Verdun*, p. 129-135 et 214-220 ; *Mémoires de Saint-Hilaire*, tome III, p. 58-62 ; Quincy, *Histoire militaire*, p. 250-254 ; recueil des *Campagnes de M. de Marcin* (Rey, 1763), tome I, p. 237-240 et 259-260 ; *Mémoires militaires*, p. 511, 514-516 et 898-901 ; lettres du camp, dans les *Gazettes du P. Léonard*, Arch. nat., M 766, n° 1, juillet 1704 ; *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1868, 2^e partie, p. 76-77 ; Alison, *the Life of John of Marlborough*, tome I, p. 149-156 ; *Feldzüge des prinzen Eugen*, tome VI, p. 410-426 et 835-841, etc. Ce combat prit le nom de Schellenberg, de la principale des hauteurs enlevées par l'armée anglo-allemande. L'honneur de la victoire revint à Marlborough, auquel le commandement appartenait ce jour-là, alternant avec le prince de Bade ; mais notre *Mercur* en contesta l'importance (juillet, tome I, p. 346-374 ; comparez le *Journal de Dangeau*, p. 70-71).

2. Soir est en interligne, au-dessus de *matin*, biffé.

3. M. d'Arco avait reçu plusieurs blessures et perdu un fils, noyé dans la retraite.

4. Affluent du Danube, rive droite, qui passe à Augsbourg. Tilly avait été battu là en 1632, et était mort de ses blessures.

5. Ville située sur la route d'Augsbourg, à peu de distance du confluent du Lech et du Danube. Saint-Simon écrit : *Rhein*.

6. Voyez, dans les *Feldzüge*, tome VI, p. 815-816, un portrait des généraux français et bavarois.

généraux
et obéit aux
maréchaux
de France.

gine¹, et avoit toujours été attaché au service de Bavière²; il y étoit parvenu, avec réputation, au premier et unique grade militaire de ce pays-là, qui est maréchal, et M. de Bavière avoit obtenu qu'obéissant sans difficulté aux maréchaux de France, il commanderoit nos lieutenants généraux, et ne rouleroit point avec eux : en sorte que, par cet expédient, que la facilité du Roi accepta par les liaisons étroites où il étoit avec l'Électeur, le comte d'Arco, qui se faisoit appeler franchement le maréchal d'Arco, commandoit nos troupes jointes à celles de l'Électeur en l'absence de ce prince et des maréchaux de France, qui étoit une sorte de réciproque avec eux, et, pour les honneurs militaires, il les avoit pareils à eux dans ses troupes, et, dans les nôtres, fort approchant des leurs³. On prétendit que les Impériaux eurent⁴, en ce combat, presque tous leurs généraux et leurs officiers tués ou blessés, six mille morts, et huit mille blessés⁵; ce qu'il y a de plus avéré, c'est qu'on n'y perdit guères que mille François et cinq ou six cents Bavaurois⁶.

1. Le château d'Arco, dans le Trentin, est un de ceux qui avaient retardé la marche de Vendôme en 1703. Il appartient encore à la famille.

2. L'initiale de *Bavière* surcharge *l'É[lecteur]*, et, ensuite, *estoit* corrigé *av[oit]*.

3. C'est seulement au mois de mars 1705 que, venu à Versailles, en allant rejoindre son maître en Flandre, et très bien traité par le Roi, qui lui faisait déjà une pension de vingt mille livres, il obtint le commandement sur nos lieutenants généraux (*Dangeau*, tome X, p. 271 et 281; *Sourches*, tome IX, p. 187 et 194).

4. *Eurent* est en interligne, au-dessus de *perdirent*, biffé.

5. *Blessés* surcharge *prisonn[iers]*, et, ensuite, *on* est en interligne, et *ny* est sans apostrophe.

6. Ce sont les chiffres donnés par Dangeau et par les rapports français reproduits dans les *Mémoires de Sourches* ou analysés dans les *Mémoires militaires*. Aussi la victoire des alliés fut-elle contestée comme l'avaient été nos succès à Luzzara et à Eckeren (tome XI, p. 131) : voyez les articles du *Mercur* et du *Journal de Dangeau* indiqués ci-dessus, et comparez les lettres de Marlborough et de Hompesch, avec une réponse de l'Empereur, que publièrent les gazettes du parti, et qui sont reproduites dans le recueil de Lamberty, tome III, p. 81-86 et 89, et dans le Supplément, tome XIII, p. 29. Voltaire, dans

M. d'Arco présuma trop, et se trompa¹ : les Impériaux passèrent le Danube tout de suite après avoir occupé Donauwerth, qu'il n'avoit pu tenir, traversèrent le Lech sans lui donner loisir de se reconnoître, l'obligèrent de leur quitter Rain, où il s'étoit retiré², d'où ils dirigèrent leur marche droit sur Munich³. L'Électeur, effrayé de cette rapidité, et qui avoit déjà Marlborough en tête, cria au secours. Tallard, qui avoit ordre de s'établir dans le Würtemberg, et qui, pour cela, assiégeoit Villingen⁴, que nous disons *Filengue*, abandonna ce projet⁵, et se mit en marche droit vers l'Électeur⁶. Il faut ici faire une pause pour ne perdre pas haleine dans les tristes succès d'Allemagne en les racontant tout de suite⁷, et retourner un peu en arrière avant de revenir au Danube.

le récit de cette campagne, dit (*Siècle de Louis XIV*, p. 347) : « Après deux heures de combat, Marlborough perce à la tête de trois bataillons anglais, renverse les Bavarois et les Français. On dit qu'il tua six mille hommes, et qu'il en perdit presque autant : peu importe à un général le nombre des morts, quand il vient à bout de son entreprise. » L'écart en faveur de l'armée vaincue s'explique par sa grande infériorité numérique. Au moment même où Marlborough remportait ce succès, il était menacé de se voir accusé en Angleterre pour avoir emmené ses troupes au cœur de l'Empire (*Dangeau*, p. 72).

1. A la fin du mois, on mit en circulation le texte du rapport du maréchal d'Arco à son maître, qui rectifiait beaucoup de points des autres relations. Cette pièce est à l'Appendice du tome IX des *Mémoires de Souches*, p. 452-455, comme dans le *Journal de Verdun*, p. 214-219.

2. *Journal de Dangeau*, p. 74; *Gazette d'Amsterdam*, Extr. LX-LXII.

3. Quincy, *Histoire militaire*, p. 255.

4. Tome XI, p. 90.

5. Voyez les instructions des 3, 20 et 23 juillet, dans les *Œuvres de Louis XIV*, tome VI, p. 154-160, le volume 1750 du Dépôt de la guerre, les *Feldzüge*, p. 449-459, et les *Mémoires de Villars*, tome II, p. 319.

6. *Dangeau*, p. 78-79 et 82; Quincy, p. 258-261. Marcin avoit écrit, le 13 juillet, que l'arrivée de Tallard pourrait seule empêcher l'Électeur de traiter avec Vienne (*Mémoires militaires*, p. 524). Ce bruit d'une défection possible s'accrédita pendant un temps.

7. Ci-après, p. 166.

Bruges,
puis Namur,
bombardés.

Cependant Owerkerque¹ voulut profiter de la foiblesse dans laquelle le marquis de Bedmar avoit été laissé aux Pays-Bas². Le Hollandois bombarda, dix heures durant, Bruges³, où il ne fit⁴ presque point de dommage, et se retira très promptement, tout au commencement de juillet; et, à la fin du même mois, il jeta, pendant deux jours, trois mille bombes dans Namur, qui brûlèrent deux magasins de fourrage et coûtèrent à la ville environ cent cinquante mille livres de dommage⁵.

Vercell
pris par le duc
de Vendôme.

M. de Vendôme assiégea enfin Vercell⁶. Il le promettoit au Roi depuis longtemps. Il y ouvrit la tranchée le 16 juin. La place capitula le 19 juillet; mais Vendôme les voulut prisonniers de guerre: il leur permit seulement les honneurs militaires, et de sortir par la brèche, au bas de laquelle ils posèrent les armes. Trois mille trois cents hommes sortirent sous les armes. On trouva dedans tout le nécessaire pour le plus grand siège. Ce fut le prince d'Elbeuf qui apporta cette nouvelle⁷.

1. Owerkerque (ci-dessus, p. 138) avoit été promu feld-maréchal général le 11 avril (*Gazette d'Amsterdam*, n^o xxxi-xxxiii, de la Haye), et le parlement anglais lui avoit confirmé la pension de quatre mille livres sterling qu'il tenoit du roi Guillaume (*Sourches*, tome VIII, p. 304).

2. *Dangeau*, p. 29 et 32.

3. L'ancienne capitale des comtes de Flandre, au N. O. de Bruxelles.

4. *Fit* corrige *firent*; mais *ils* est resté au pluriel.

5. *Dangeau*, p. 64, 73, 74, 76, 83 et 88; *Sourches*, p. 6, 20-21 et 33-34; *Quincy*, p. 234-235. Comparez le *Mercur*e de juillet, tome I, p. 387-396 et 436-439, et le *Journal de Verdun*, p. 237-238. Les lettres de l'armée sont au Dépôt de la guerre, vol. 1738 et 1777.

6. Vercelli, ville épiscopale, sur la Sesia, au N. E. de Turin.

7. *Dangeau*, p. 39-83, *passim*, et p. 144; *Sourches*, tomes VIII, p. 384-403, *passim*, et IX, p. 4, 23-29, 32, 33, 36 et 449-452; *Mercur*e de juin, p. 333-342, 405-416, de juillet, tome I, p. 258-274 et 401-432, et d'août, p. 345-347; *Gazette d'Amsterdam*, n^o LXIII-LXVI; *Journal de Verdun*, p. 102-107, 159 et 182-186; *Quincy*, p. 347-362; *Ottieri*, tome III, p. 327-331; lettre du Roi, dans ses *Œuvres*, tome VI, p. 173-174; médaille dans l'*Histoire métallique*, année 1704, etc. La défense, pendant trente-cinq jours, avoit été dirigée vaillamment par le réfugié français des Hayes et le comte de Prela, dont néanmoins la capitulation

M. de Savoie ne cessoit de secourir les Fanatiques¹. Le chevalier de Rouannez² prit une tartane³ pleine d'armes et de réfugiés, et en coula une⁴ autre à fonds, chargée de même. Toutes deux étoient parties de Nice. Une troisième, pareillement équipée, échoua, et fut prise sur les côtes⁵ de Catalogne, que le vent avoit séparée de ces deux. Il y avoit de plus un vaisseau rempli d'armes, de munitions et de ces gens-là, qu'on ne put prendre⁶. L'abbé de la Bourlie⁷ y étoit embarqué, après être⁸ sorti du Royaume sans aucun prétexte ni cause de mécontentement⁹. Il

Fanatiques
secourus.
Abbé
de la Bourlie
et la Bourlie
son frère ;
leur extraction
et leur fin
misérable.

fut qualifiée d'ignominieuse, et que Victor-Amédée voulut mettre en accusation (*Leben des feldm. von Stahrenberg*, p. 339-340). On procéda sans retard au démantèlement.

1. « Les puissances ennemies n'oubloient rien.... pour entretenir cette révolte, et n'épargnoient aucune dépense pour la fomenter, ou même pour l'accroître.... » (*Mémoires de Villars*, tome II, p. 156.)

2. Louis Gouffier, fils du comte de Gonnor et petit-fils du troisième duc de Rouannez, s'appela d'abord le chevalier, puis le comte de Rouannez. Sous-lieutenant aux galères en 1678, capitaine en 1685, il ne passa chef d'escadre que sous la Régence, le 16 décembre 1715, et lieutenant général des galères le 3 septembre 1720. Il fit partie de l'Académie des sciences de Marseille, et mourut dans cette ville, à plus de quatre-vingt-six ans, le 22 avril 1734.

3. Petit navire ponté spécial à la Méditerranée, avec un seul mât, dans le genre des chebecs arabes.

4. Un, dans le manuscrit. — 5. *Les costes*, dans le manuscrit.

6. *Dangeau*, p. 74; *Sourches*, p. 7, 23 et 27.

7. Antoine de Guiscard, dit l'abbé de la Bourlie, puis le marquis de Guiscard, né le 27 septembre 1658, troisième fils du sous-gouverneur de Louis XIV et second frère puiné du comte de Guiscard, avait été nommé abbé de Bonnetombe, en Rouergue, le 31 octobre 1672, et avait possédé le prieuré de Dieu-en-Souviennne. Il mourut à Londres, le 28 mars 1711, dans les circonstances qui seront racontées à cette époque.

8. L'initiale d'*estre* surcharge un *a*.

9. Comme il est raconté dans la lettre LXXVIII de Mme Dunoyer (tome III, p. 393-394), c'est pour avoir enlevé une demoiselle de la maison de Mme de Maintenon qu'il jugea prudent de quitter le Royaume, abandonnant ses bénéfices, dont l'un, Bonnetombe, lui rapportait vingt mille livres de rente. Les documents de la Bastille (recueil Ravaissou,

* La lettre *l* de ce premier *Bourlie* surcharge un *g*.

s'étoit¹ arrêté longtemps à Genève, puis avoit été trouver M. de Savoie, qui le jugea propre à aller soutenir les Fanatiques en Languedoc. Comptant y arriver incessamment, il s'y étoit annoncé² en y faisant répandre quantité de libelles très insolents et très séditieux, où il prenoit la qualité de chef des Mécontents et de l'armée des Hauts Alliés en France³. On surprit aussi de ses lettres à la Bourlie, son⁴ frère⁵, qu'il convioit à le venir trouver et se mettre à la tête de ces braves gens, et les réponses de ce frère, qui témoignoit l'horreur qu'il avoit de cette folie. Celui-ci⁶ venoit d'en faire plus d'une⁷. C'étoit un homme d'une grande valeur, mais un brigand, et d'ailleurs intraitable. Il avoit le régiment de Normandie, qu'il quitta, étant brigadier⁸, pour de fâcheuses affaires qu'il s'y fit, et se retira dans sa province. Quelque temps après, il fut volé dans sa maison :

[Add S^s. 560]

tome XI, p. 247) placent cette disparition vers la fin de 1703; mais il s'était d'abord caché eu Rouergue, pour fomenter un soulèvement et répandre les manifestes dont parle Dangeau, où il s'intitulait marquis de Guiscard, chef des Mécontents de cette province et protecteur de leur liberté. Puis il alla organiser à Nice ou à Villefranche la descente dont nous voyons ici l'échec : reg. Chantilly S 12, fol. 34-35; *Journal de Verdun*, p. 93-97; *Histoire des troubles des Cévennes* (1760), tome III, p. 61-80.

1. Avant *s'estoit*, il a biffé un premier *s'estoit*, surchargeant *avoit*.

2. Avant *annoncé*, il a biffé un premier *annon[cé]*, inachevé.

3. Comme le raconte la marquise d'Huxelles dans ses lettres du 29 juillet et du 2 août, il prétendait n'avoir pris la qualité de général des Fanatiques que par « un motif de religion, » avec l'assentiment de l'Empereur et de la reine Anne, et ne tendre qu'à réformer l'État. « Il n'aspiroit pas à moins, dit le recueil de Lamberty (*Mémoires*, tome III, p. 243), qu'à faire rétablir l'autorité des Parlements et les trois états en France. Ces vastes projets étoient grands et surprenants. Par malheur pour lui, il n'avoit le crédit, ni le moindre pouvoir, que celui de don Quixot, pour les mettre en exécution. »

4. *Son* corrige *ses*.

5. Ce comte de la Bourlie que notre auteur a déjà confondu (tome VII, p. 67-68) avec l'abbé dont il est question ici. La confusion va continuer pour le lecteur qui ne suivrait pas attentivement le texte.

6. Le frère, et non l'abbé.

7. C'est Dangeau qui raconte tout cela en 1704, p. 85 et 86.

8. Il ne fut point brigadier.

il soupçonna un maître valet, à qui, de son autorité privée, il fit donner en sa présence une très rude question. Cette affaire éclata, en renouvela d'autres fort vilaines qui s'étoient assoupies : il fut arrêté et amené à Paris dans la Conciergerie¹. L'abbé avoit beaucoup de bénéfices, violent et grand débauché comme la Bourlie. Nous les verrons finir tous deux très misérablement, l'un en France², l'autre en Angleterre³. Ces deux frères furent de cruels

1. Le comte de la Bourlie venait précisément d'être enfermé à la Conciergerie, en mars 1704, et il ne recouvra sa liberté qu'en juillet 1706. Outre les documents déjà indiqués au tome VII, voyez la correspondance du secrétaire d'État Pontchartrain, dans les registres de 1704 et 1705 (Arch. nat., O¹ 365, fol. 72, 81 v^o, 92, 94 v^o, 114 v^o, 132 v^o, 265 v^o, 297, 299, 304 v^o et 305, O¹ 366, fol. 19, 60, 71 v^o, 127 et 214, O¹ 367, fol. 182 v^o, 183, 201 v^o, 290 v^o et 291), et les *Archives de la Bastille*, tome XI, p. 218-224. Il est parlé, à propos du procès du comte, de ses relations avec l'abbé et des efforts de leur frère aîné pour les disculper l'un et l'autre.

2. Il ne parlera pas de la fin de celui-ci, banni de France en 1700, et nous ne savons ce qu'elle fut. Un Georges de la Bourlie était colonel d'infanterie au service de l'Espagne en 1734.

3. A la suite de l'affaire de 1704, les revenus et bénéfices de l'abbé furent saisis, et le parlement de Toulouse le condamna à la roue en 1706 (*Dangeau*, tome XI, p. 58; *Sourches*, tome X, p. 48). Il s'était retiré d'abord à Lausanne (*Feldzüge des prinzen Eugen*, tome VI, p. 803), où il fit imprimer une réponse à la lettre que Chamillart avait écrite à Cavalier (*Archives curieuses de l'histoire de France*, 2^e série, tome XI, p. 291-298), puis en Hollande (*Gazette d'Amsterdam*, 1704, n^o cm). Là aussi, il trama encore, avec MM. de Miremont et de Belcastel, un soulèvement du Languedoc, qui échoua en 1705 (*Mémoires de Saint-Hilaire*, tome II, p. 351-354; *Mémoires de Berwick*, tome I, p. 276-283), et il répandit partout un recueil de ses manifestes intitulé : *Mémoires du marquis de Guiscard, dans lesquels est contenu le récit des entreprises qu'il a faites dans le royaume et hors du royaume de France pour le recouvrement de la liberté de sa patrie* (Delft, 1705). Voyez les *Mémoires de Sourches*, tome IX, p. 229, la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc*, tome XIII, p. 855, etc., et tome XIV, col. 2006-2007 et 2013-2015, et l'analyse des *Mémoires de Guiscard*, dans le *Bulletin de Bibliophile*, année 1870-71, p. 481-497. Nous le retrouvons en 1706. Voltaire lui a consacré un paragraphe du *Siècle de Louis XIV*, p. 715, et M. Jules Chavannes a étudié son rôle et ses manifestes, au point de

pendants d'oreille¹ pour Guiscard, leur aîné, dans sa fortune et sa richesse². Leur père, qui s'appeloit la Bourlie³, qui est leur nom⁴, étoit un gentilhomme de valeur qui avoit été à mon père⁵, et qui en eut le don de quelques

vue protestant, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, année 1869, p. 209-230. Pour M. Chavannes, c'est un patriote révolutionnaire, apôtre de la tolérance, partisan de la convocation des états généraux; pour Mme de Maintenon, c'étoit le « monstre du siècle » (*Lettres à Mme des Ursins*, tome I, p. 22; *Mémoires de Sourches*, tome IX, p. 229, note 1). Il paraîtrait, d'après Madame (notre tome X, p. 572), que ce « vaurien sans cervelle » enleva en Savoie ou en Suisse l'aînée des princesses de Soissons, « un monstre de taille, » qu'ils se marièrent à Genève, qu'ils se battirent bien, et qu'enfin elle mourut. Cela se serait donc passé entre 1704 et le mois de juin 1705 : voyez nos tomes III, p. 277-278, IV, p. 19, et V, p. 76-77.

1. Nous retrouverons encore une fois au moins (éd. 1873, tome XII, p. 424) ce singulier emploi de *pendant d'oreilles*, au sens de charge, tracas impossible à éviter. Le mot sera pris au propre ci-après, p. 337.

2. Voyez, en dernier lieu, nos tomes VI et X.

3. Georges de Guiscard, comte de la Bourlie (tome I, p. 54), né le 9 août 1616, entré au service comme volontaire en 1637, fit toutes les campagnes suivantes comme capitaine de cavalerie au régiment de Coislín et y reçut plusieurs blessures, devint sergent de bataille et lieutenant de Roi de Courtray en 1647, fut nommé sous-gouverneur du Roi le dernier février 1648, servit alors fidèlement la cour, reçut en récompense un brevet de conseiller d'État en 1649 et un titre de maréchal de camp en 1651, eut en 1662 le commandement de la place de Sedan, puis le gouvernement en 1671, passa lieutenant général en 1672, avec le commandement de Dunkerque, mais se démit en 1675, ne servit plus, et mourut retiré à la campagne, le 9 décembre 1693. Voyez la *Chronologie militaire*, tome IV, p. 251-252.

4. Le surnom seulement, car Guiscard étoit le nom patronymique de cette vieille famille du Quercy, qui posséda la Bourlie dès le treizième siècle.

5. Comparez la suite des *Mémoires*, tome IV de 1873, p. 400. Ni les emplois de ce la Bourlie, ni les campagnes où il servit ne permettent de croire qu'il fût réellement attaché à la personne du duc Claude; mais il avoit un frère qui, en 1652, de Blaye, où il sembloit faire fonction de lieutenant de ce duc, lui écrivoit des lettres signées tantôt : DE GISCARD, et tantôt : L'ABBÉ DE SAINT-PAUL, et cachetées aux armes de la famille (Arch. nat., KK 1219, fol. 330; *Archives historiques de la Gironde*, tome VIII, p. 383). Voyez ci-après, p. 597, note 2.

métairies au marais de Blaye, lorsque mon¹ père prit soin de le faire dessécher². La Bourlie fit fortune ; il succéda à du Mont dans la place de sous-gouverneur du Roi³, et eut après le gouvernement de Sedan⁴. Il conserva toute sa vie de l'attachement et de la reconnoissance pour mon père ; c'étoit aussi un fort galand homme. Guiscard s'en est toujours souvenu avec moi, avec son cordon bleu et ses ambassades, ses gouvernements et ses commandements⁵.

Augicourt mourut⁶, ayant six mille livres de pension du Roi et deux mille livres sur l'ordre de Saint-Louis, sans ce qui ne se savoit pas, et qu'on avoit lieu de croire aller haut par son peu de bien et les commodités qu'il se donnoit, et avec une cassette toujours bien fournie. C'étoit un gentilhomme de Picardie, né sans bien, avec beaucoup d'esprit, d'adresse, de valeur et de courage d'esprit. M. de Louvois, qui cherchoit à s'attacher des sujets de tête et de main dont il pût se servir utilement en beaucoup de

Augicourt
personnage
curieux ;
sa mort.
[Add. S^tS. 561]

1. *Mon* surcharge *il*. — 2. Ci-après, Additions et corrections, p. 597.

3. Ce Gauréaul du Mont ou Dumont, père de l'écuyer confident de Monseigneur (tome IX, p. 42), était écuyer ordinaire de la petite écurie lorsqu'il succéda à son propre père, comme sous-gouverneur de Louis XIV, en septembre 1655, et il mourut en avril 1682, à l'âge de cent huit ans, étant gouverneur de Honfleur. Mais il y avait deux charges de sous-gouverneur du Roi, et c'est de la seconde que la Bourlie fut pourvu le dernier février 1648, à la place du sieur de Saint-Étienne : voyez les *Mémoires de Dubuisson-Aubenay*, tome I, p. 17 et 18.

4. Tome I, p. 54. Ce gouvernement, qui ne dépendait point de celui de la province, valait entre seize et vingt mille livres de rente (*Dangeau*, tomes III, p. 440, et IV, 413).

5. Après le second mot de l'alinéa suivant, il y a un changement d'écriture.

6. *Dangeau*, p. 68, 13 juillet ; *Sourches*, p. 14-15. Il s'appelait François Truffier, seigneur d'Augecourt ou Ogecourt et comte de Villers, près Rue, avait été capitaine d'infanterie au régiment de la Reine, était chevalier de l'ordre de Saint-Lazare et avait reçu la croix de Saint-Louis avec pension lors de l'institution de l'ordre (Haudicquer de Blancourt, *Nobiliaire de Picardie*, p. 526 ; *État de la France*, année 1702, tome II, p. 383 ; *Dangeau*, tome IV, p. 285).

choses, démêla celui-ci dans les troupes, qui, sans bien, n'espérant pas d'y faire aucune fortune, consentit volontiers à quitter son emploi pour entrer chez M. de Louvois. Il n'y fut pas longtemps sans être employé ; il s'acquitta bien de ce dont il étoit chargé, et mérita de l'être d'affaires secrètes, et d'autres à la guerre, en différentes occasions. Il y fit bien les siennes, et parvint à une grande confiance de M. de Louvois, qui le fit connoître au Roi, avec qui ces affaires secrètes lui procurèrent divers entretiens pour lui rendre un compte direct ou recevoir directement ses ordres. La bourse grossissoit ; mais ce métier subalterne, qui ne menoit pas à une fortune marquée, dégoûta à la fin un homme gâté par la confiance d'un aussi principal ministre qu'étoit Louvois, et qui se mêloit de tout, et par quelque part aussi en celle du Roi, et un homme devenu audacieux et né farouche. Après un assez long exercice de ce train de vie, il fut accusé de faire sa cour au Roi aux dépens du maître qui le lui avoit produit. Quoi qu'il en soit, M. de Louvois le chassa de chez lui avec éclat, et s'en¹ plaignit, mais sans rien articuler de particulier, comme du plus ingrat, du plus faux et du plus indigne de tous les hommes. Augicourt fut aussi réservé en justification que M. de Louvois en accusation : il se contenta de dire qu'il l'avoit bien servi, mais qu'il n'y avoit plus moyen de durer avec lui. Le Roi ne se mêla point du tout de cette rupture ; mais il continua toujours de le voir en particulier et de s'en servir en plusieurs choses secrètes. Il ne lui prescrivit rien à l'égard de Louvois, le laissa paroître publiquement à la cour et partout, lui augmenta de temps en temps ses bienfaits publiquement, mais par mesure ; en secret, il lui donnoit gros souvent, lui faisoit toutes les petites grâces qu'il lui pouvoit faire, et assez volontiers à ceux pour qui il les demandoit. Outre les audiences secrètes, Augicourt² parloit au Roi très souvent

1. Il a écrit, par mégarde : *sans*.

2. Les deux premières lettres du nom surchargent *il p[arloit]*.

et longtemps, allant à la messe ou chez Mme de Maintenon. Quelquefois le Roi l'appeloit et lui parloit ainsi en allant, et il étoit toujours bien reçu et bien écouté, et paroissoit fort libre avec le Roi en l'approchant, et le Roi avec lui. Il voyoit souvent aussi, et quand il le vouloit, Mme de Maintenon en particulier, et il étoit d'autant mieux avec elle, qu'elle étoit plus mal avec Louvois. Après sa mort, et Barbezieux en sa place, Augicourt vécut et fut toujours traité comme¹ il l'avoit été jusqu'alors. Il ne craignoit point de rencontrer ces ministres ni leurs parents, et ce fut un grand crève-cœur pour Louvois, et pour Barbezieux ensuite, et pour tous les Telliers, de voir cet homme se conserver sur le pied où il étoit². Du reste, haï, craint, méprisé, comme le méritoit sa conduite avec M. de Louvois, soupçonné d'être rapporteur, et, personne ne voulant se brouiller pour Augicourt avec les Telliers, qui l'abhorroient, il n'entroit dans aucune maison de la cour que chez Livry et chez Monsieur le Grand, qui étoient des maisons ouvertes où on jouoit dès le matin, toute la journée, et fort souvent toute la nuit³. Augicourt étoit⁴ gros joueur et net, mais de mauvaise humeur, et, au lansquenet public, il jouoit chez Monsieur avec lui, et, à la cour, avec Monseigneur. En aucun temps il ne fréquenta aucuns ministres ni aucuns généraux d'armée : il étoit assez vieux et point marié.

1. Cette conjonction, écrite d'abord à la fin de la page 446 du manuscrit, est répétée aussi en tête de la page 447.

2. Allusion évidente à deux historiettes racontées longuement dans les *Annales de la cour pour 1697 et 1698*, tome I, p. 54-66, et dont la seconde, où l'on voit Augicourt tenir tête au duc d'Elbeuf, aussi bien qu'à Barbezieux dans la première, est confirmée par les *Mémoires de Sourches*, tome V, p. 230-231. Les *Mémoires de l'abbé de Choisy*, tome II, p. 29, montrent aussi Augicourt trahissant M. de Louvois et livrant à Mme de Maintenon la preuve des manœuvres par lesquelles le ministre, en 1690, avait poussé à la fois les Suisses et le duc de Savoie à rompre avec la France.

3. Tome II, p. 247; ci-dessus, p. 86, et ci-après, p. 413.

4. *Estoit* est répété deux fois.

Fortune
de Vérac
et de Marillac;
mort
du premier.
[Add. S^sS. 562]

Vérac¹ venoit de mourir depuis peu². Il s'appeloit Saint-Georges, et il étoit homme de qualité³. La lieutenance générale de Poitou, où il avoit des terres⁴, fit sa fortune⁵. Il avoit été huguenot⁶; lui et Marillac, intendant de Poi-

1. Olivier de Saint-Georges, marquis de Couhé-Vérac, mort dans ses terres de Poitou le 24 juin 1704. Son portrait, de la collection de l'Ordre, est dans le ms. Clairambault 1167, fol. 237. On trouvera ci-après, appendice IX, la notice que Saint-Simon lui avait consacrée dans les *Chevaliers du Saint-Esprit*. Ses preuves sont au Cabinet des titres, dossier bleu 7908.

2. *Dangeau*, p. 57 et 60; *Sourches*, tomes VIII, p. 405, et IX, p. 4; *Mercure*, juillet 1704, tome I, p. 104-107.

3. Bonne maison de la Marche limousine, qui s'est éteinte en 1858, et de même souche que l'archevêque de Lyon dont il a déjà été parlé. Voyez la dernière filiation donnée par P. de Courcy dans son *Supplément* au tome IX de l'*Histoire généalogique*, 1^{re} partie, p. 645-647.

4. Entre autres, la baronnie de Coué ou Couhé-Vérac, à sept lieues de Poitiers, érigée en marquisat au mois de février 1652 (Arch. nat., X^{1a} 8658, fol. 271 v^o), et qui rapportait quelque vingt mille livres.

5. Mestre de camp du régiment de la Marine en 1657, il fut pourvu le 18 mai 1686 de la lieutenance générale du haut Poitou (*Dangeau*, tome I, p. 310; *Sourches*, tome I, p. 386; Arch. nat., X^{1a} 8680, fol. 39). C'est M. de Parabère qui vendait cette charge, pour le prix de quatre-vingt mille livres, dont le Roi paya la moitié pour M. de Vérac, en y joignant même le commandement de la province comme lieutenant de Roi. Le produit de ces lieutenances générales allait jusqu'à dix mille livres (*Dangeau*, tomes X, p. 60, XI, p. 37, et XVII, p. 186; *Mémoires de l'abbé de Choisy*, tome I, p. 186; *Mémoires du duc de Luynes*, tome XI, p. 97).

6. Sa famille avait toujours été le plus ferme appui du protestantisme poitevin. Le père, appelé aussi Olivier, mourut le 15 novembre 1704, sans avoir voulu se convertir, et la sépulture fut refusée à son corps (*Notes de police de R. d'Argenson*, p. 62). Il avait jadis obtenu des privilèges pour l'exercice du culte protestant dans son château de Couhé (Arch. nat., TT 246), et Benoit a fait son éloge dans l'*Histoire de l'édit de Nantes*, tome IV, p. 92. Le fils se convertit à Poitiers, le 7 avril 1685, et reçut quarante mille livres du Roi (*ibidem*, p. 520, 522, et tome V, p. 869; *la France protestante*, tome IX, p. 80-81), tandis que la mère persista dans le protestantisme; en 1694, elle était enfermée au couvent de Pons, et, la femme même du fils, qui était de la famille très protestante des le Coq, ayant tenu bon jusque dans le veuvage malgré un séjour forcé à la Visitation de Poitiers, le Roi, qui l'avait fait

tou¹ lors de la révocation de l'édit de Nantes, et des barbaries qui furent exercées contre les huguenots², tous deux crurent y trouver leur fortune, tous deux se signalèrent en cruautés, en conversions, tous deux donnèrent le ton aux autres provinces, tous deux en obtinrent ce qu'ils s'en étoient proposé³ Vérac en fut chevalier de l'Ordre en

bénéficier jusque-là d'une tolérance exceptionnelle, lui permit enfin de se retirer en Angleterre en 1705 (Depping, *Correspondance administrative*, tome IV, p. 458-459; *Mémoires de Foucault*, p. 150, 216, 220-221 et 254-255; Arch. nat., O¹ 48, fol. 157 v^o, O¹ 365, fol. 149, 181 v^o, 189 v^o, 209 v^o, 210, 245, 251, 261, 263 et 304, et O¹ 366, fol. 19 v^o, 62, 78, 108, etc.).

1. René de Marillac : tome XI, p. 2, où il faut corriger 1677 en 1673, pour la date de son arrivée en Poitou.

2. Ici, un point dans le manuscrit.

3. A propos de la lieutenance générale de Poitou, les *Mémoires de Sourches* disent de M. de Vérac (tome I, p. 386) : « C'étoit un gentilhomme de Poitou qui, depuis plus de quinze ans, n'avoit point paru à la cour; mais, étant huguenot, et voyant commencer les affaires de la Religion, comme il avoit bon esprit, non seulement il prit le bon parti en se convertissant, mais il travailla même fort utilement pour avancer les desseins du Roi dans la province de Poitou, et le Roi l'en récompensa. » Quant à M. de Marillac, bien connu pour avoir été le promoteur des dragonnades et de beaucoup d'autres excès, l'annotateur des *Mémoires de Sourches* s'exprime ainsi sur lui (tome I, p. 74, note 6, à l'année 1682) : « C'étoit un homme d'honneur, mais qui avoit exécuté avec trop de rigueur les ordres qui lui étoient venus de la cour contre les huguenots de Poitou, mettant, entre autre choses, chez eux, des cavaliers qui les tourmentoient, afin de les obliger à changer de religion : ce qui en fit passer un grand nombre en Angleterre. Aussi le Roi le révoqua-t-il sous prétexte d'honneur, envoyant à sa place M. de Bâville, qui avoit un génie tout opposé, avec des ordres plus doux, mais qui arrivoient trop tard. » Comparez la justification des actes de Marillac, présentée par lui-même, dans les *Mémoires du comte de Dolna*, p. 23-25. La correspondance de Louvois avec M. de Vérac, aux environs de la Révocation (Dépôt de la guerre, vol. 757, 758, etc.), et bien d'autres documents déjà publiés ou encore inédits prouvent en effet que ce marquis prit une part considérable aux dragonnades, et, lorsque l'intendant Foucault eut remplacé Bâville à Poitiers (1685), c'est de préférence à M. de Vérac et à son frère Saint-Georges, converti des premiers, que Louvois confia l'application des

1688¹, et Marillac conseiller d'État par² une grande préférence sur ses anciens³. Il en a⁴ joui jusqu'à être doyen du Conseil⁵; mais il a vu mourir ses deux fils sans enfants, qui lui donnoient de justes et d'agréables espérances, l'un dans la robe, l'autre à la guerre⁶, sa fille⁷ et son gendre la Fayette, lieutenant général⁸, dont la fille unique fut grand mère du

mesures de rigueur : *Mémoires de Foucault*, p. 137-138, 157-158, 529-530, etc.

1. *Dangeau*, tome II, p. 222, 231 et 242; *Sourches*, tome II, p. 294. Voyez l'Addition n° 6, dans notre tome I, p. 322.

2. *Par surcharge avec*, ou réciproquement; cela est douteux.

3. En février 1682, son père, étant aveugle et débile, obtint la permission de se démettre de la place de conseiller d'État ordinaire en sa faveur, pour qu'il fût nommé conseiller semestre, quoique cette transmission indirecte parût contraire à l'essence même de la dignité de conseiller d'État (tome IV, p. 403), et bien que l'intendant fût trop jeune. Ils passèrent même un acte en due forme, par lequel le cessionnaire se réservait, pour le reste de sa vie, une pension de cinq mille livres : Arch. nat., Y 241, fol. 441. L'intendant (nommé semestre le 1^{er} avril 1682, M. Bénéard de Rezé passant plus tard conseiller ordinaire à la place vacante : Arch. nat., O¹ 26, fol. 111 v°, et O¹ 27, fol. 298) fut rappelé alors du Poitou, où ses excès de rigueur avaient passé toute mesure, et vint faire son service de conseiller, tandis qu'on envoyait à sa place son cousin germain Bâville. En mai 1684, il eut une autre intendance, celle de Rouen, y reprit avec succès ses procédés de rigueur, et en revint en juillet 1686, pour ne plus quitter le Conseil qu'une fois, et temporairement, à l'occasion des Grands Jours de Poitou, Aunis et Saintonge.

4. *Cet a* est en interligne.

5. Au mois de mars 1710 : *Dangeau*, tome XIII, p. 408. Deux ans après, le 25 février 1712, il fut élu doyen d'honneur de la faculté de droit de Paris.

6. Le premier, Michel, mourut sans alliance, le 18 janvier 1695, à vingt et un ans, étant déjà avocat du Roi au Châtelet; le second est ce marquis de Marillac que nous avons vu épouser la sœur du duc de Beauvillier en 1703, et qui va être une des victimes d'Hochstedt.

7. *Sa fille* est en interligne.

8. Jeanne-Madeleine de Marillac, qui mourut le 14 septembre 1712, âgée de quarante-deux ans, avait épousé, en décembre 1689, René-Armand Mottier, comte de la Fayette, fils de l'amie du duc de la Rochefoucauld, né le 17 septembre 1659, volontaire, puis lieutenant et capitaine au régiment du Roi, colonel du régiment de la Fère en 1680,

duc de la Trémoille d'aujourd'hui¹, morte encore avant son grand-père². Vérac a été plus heureux : son fils est mort cette année 1741³ estimé, aimé et considéré, lieutenant général, et chevalier de l'Ordre en 1724⁴, dont les enfants ne sont pas tournés à la fortune, l'un par un

brigadier en 1693, mort de maladie à Landau, le 12 août 1694, à l'âge de trente-quatre ans.

1. Marie-Madeleine de la Fayette mourut le 6 juillet 1717, à vingt-six ans, ayant épousé, le 13 avril 1706, Charles-Louis-Bretagne, duc de la Trémoille, né en 1683, titré d'abord prince de Tarente jusqu'en 1709, mousquetaire en 1700, capitaine de cavalerie au régiment Royal en 1702, mestre de camp en 1703, brigadier en 1709, maréchal de camp le 1^{er} février 1719, mort le 9 octobre suivant. Il fut premier gentilhomme de la chambre à partir de 1709. Son fils unique, Charles-Armand-René, prince de Tarente, né le 14 janvier 1708, lui succéda en 1719 comme duc de la Trémoille et comme premier gentilhomme, eut le régiment de Champagne en 1731 et le grade de brigadier en 1734, fut reçu membre de l'Académie française en 1738, obtint le gouvernement de l'Ile-de-France en mars 1741, et mourut à Paris, le 23 mai suivant, laissant d'une fille du duc de Bouillon : 1° Jean-Bretagne-Charles-Godefroy, duc de la Trémoille, né le 5 février 1737, qui mourut à Nice le 13 mai 1792; 2° une fille, morte à quatre ans.

2. Ces six derniers mots ont été ajoutés en interligne.

3. Année déjà indiquée (p. 11) comme date de rédaction de 1704. Les notes qui précèdent font voir que le présent passage a été écrit entre février et mai.

4. César, marquis de Vérac, lieutenant au régiment du Roi en 1685, capitaine au régiment de cavalerie de Langallerie en 1688, mestre de camp d'un régiment de dragons en 1696, brigadier le 26 octobre 1704, maréchal de camp le 29 mars 1710, lieutenant général le 30 mars 1720, chevalier des ordres le 3 juin 1724, mourut le 11 février 1741, à soixante-huit ans. Quand on connut la mort de son père, en 1704, M. de la Rochefoucauld obtint pour lui la lieutenance générale de Poitou (*Dangeau*, tome X, p. 57 et 60; *Sourches*, tome VIII, p. 405; Arch. nat., registre O¹ 48, fol. 189 v^o). Il avait servi dans le même temps que Saint-Simon, à l'armée d'Allemagne, sous les maréchaux de Lorge et de Joyeuse. Il épousa en 1706, dans des circonstances curieuses que raconte le duc de Luynes (tome X, p. 30-31), l'héritière d'un régisseur de son père qui avait racheté leurs terres de Poitou, et qui conservait des attaches avec le protestantisme. — Un frère aîné, Gabriel, est mentionné, comme fou et interdit depuis le 28 mai 1700, dans un acte transcrit au registre des Insinuations Y 278, fol. 2.

asthme qui l'empêche de servir, l'autre par être cadet et encore capitaine de cavalerie¹.

Harley
secrétaire
d'État
d'Angleterre;
le Blanc
intendant
d'Auvergne;
Leszczyński
élu roi
de Pologne,
depuis
beau-père
du Roi;
abbé de Caylus

Deux² mois, depuis la mi-juin jusqu'au 15 août de cette année, virent diverses élévations de quatre hommes qui, chacun fort différents³, ont eu de grandes et de curieuses suites; on pourroit ajouter les plus incroyables, et de ces choses dans lesquelles⁴ paroît toute la grandeur de Dieu, qui se joue des hommes, et qui prépare et tire de riens et de néants les plus grands et les plus singuliers événements⁵, ou qui, dans un ordre inférieur selon le monde⁶, découvre ce que c'est que la foiblesse des instruments par lesquels il daigne soutenir sa vérité et l'Église. Harley⁷,

1. Pierre-César, comte de Vérac, pourvu d'une cornette aux chevaliers de la garde en novembre 1743, mourut à Paris, le 6 mai 1748, « pour avoir pris depuis deux ans les remèdes d'un empirique » (*Luy-nes*, tome IX, p. 32). Il n'avait que trente et un ans. Son frère aîné, le marquis François-Olivier, qui avait hérité de la lieutenance générale de Poitou, mourut à Plombières, le 40 juillet 1753, âgé d'environ quarante ans.

2. Avant ce premier mot, Saint-Simon a biffé ce membre de phrase : « 6 semaines, de la fin de juin jusqu'à celle de juillet ».

3. Ces deux mots sont en interligne, au-dessus de *en leur genre eurent*.

4. *Des ces choses, dans lesquels*, au manuscrit.

5. Comparez ci-après, p. 166.

6. Ces trois derniers mots sont en interligne.

7. Robert Harley, fils d'un gouverneur de Dunkerque, né à Londres en 1661, entré au parlement, comme whig, en 1688, puis désigné, comme tory et malgré Guillaume III, pour exercer les fonctions d'orateur de la chambre des communes en 1701, les remplissait encore en mai 1704, lorsqu'il fut appelé à celles de membre du conseil privé et de secrétaire d'État en remplacement du comte de Nottingham et comme chef du parti hostile aux Lords (*Dangeau*, tome X, p. 47; *Gazette d'Amsterdam*, nos XLIV et XLVI). Les whigs le renversèrent en février 1708; mais il prit le poste de chancelier de l'Échiquier en septembre 1710, celui de grand trésorier en 1711, avec le titre de comte d'Oxford et de Mortimer, eut l'ordre de la Jarretière à la fin de 1712, conclut la paix d'Utrecht en 1713, fut renversé le 27 juillet 1714 et traduit en jugement au commencement de 1715, pour crime de haute trahison, finit par être acquitté le 1^{er} juillet 1717, se retira alors des affaires, et mourut le 21 mai 1724, avec un fâcheux renom d'intrigue

auparavant orateur de la chambre basse¹, devint secrétaire d'État ; le Blanc, intendant d'Auvergne² ; Leszczynski³,

évêque
d'Auxerre.

et de duplicité politique, quoique Voltaire l'ait qualifié de « caractère romain. » C'était un lettré, et sa collection de sept mille manuscrits est encore aujourd'hui une des richesses du Musée britannique.

1. Ou chambre des communes, qui existait depuis le quatorzième siècle, en face de celle des pairs ou *lords* héréditaires, et se composait de membres élus par les bourgs, les comtés et les universités. L'orateur ou *speaker*, élu par la chambre, en dirigeait les débats, comme le chancelier ceux de la chambre haute.

2. *Dangeau*, p. 62-63 ; *Mercur*e de juillet, tome I, p. 323-325, et de septembre, p. 236-240. Louis-Claude le Blanc, né le 1^{er} décembre 1669, fils d'un intendant et de la sœur du maréchal de Bezons, petit-fils d'un procureur au Parlement, conseiller au parlement de Metz en 1696, n'était maître des requêtes que depuis 1700. Il passera en 1706 à l'intendance de Dunkerque et Ypres, sera fait membre du conseil de la guerre en 1716, conseiller d'État le 11 février 1719, puis grand prévôt de l'ordre de Saint-Louis, aura le ministère de la guerre le 24 septembre suivant, sera disgracié en 1723, mais rentrera au ministère en 1726, et mourra à Versailles, le 19 mai 1728.

3. Stanislas Leszczynski, fils d'un grand trésorier de Pologne, né à Léopol le 20 octobre 1677, avait figuré dans l'élection de 1696, à la tête du parti des Sobieski, n'étant encore que staroste d'Odolanow. Il s'était trouvé ambassadeur à Constantinople en même temps que M. de Châteauneuf, et, depuis la mort de son père (1703), était palatin de Pologne. L'année suivante, la Confédération ayant prononcé la déchéance du roi Auguste battu par Charles XII, Stanislas fut envoyé comme négociateur auprès de ce dernier, lui plut, eut son appui dans la diète d'élection, et fut élu roi le 11-14 juillet (*Dangeau*, p. 81 et 87 ; *Sourches*, p. 32 ; *Gazette*, p. 373, 374 et 385-530, *passim* ; recueil de Lamberty, tome XIII, p. 343-424 ; *Journal de Verdun*, p. 58-64 et 196-197). Nous suivrons sa lutte contre Auguste, de concert avec Charles XII, jusqu'au temps où ce roi l'installera dans la principauté de Deux-Ponts (1714), et, lorsque la mort de Charles l'aura privé de cet asile, il sera forcé de se retirer en France (janvier 1720). Quand Louis XV épousera sa fille (1723), il lui assignera pour résidence Chambord, puis Meudon, et le nommera à l'ordre du Saint-Esprit le 19 août 1725. Élu de nouveau roi de Pologne le 11 septembre 1733, il soutint la lutte pendant deux ans contre Auguste III, et, par le traité de Vienne (3 octobre 1735), qui ne lui conserva que le titre honorifique de roi, il reçut les duchés de Lorraine et de Bar, reversibles à la France après sa mort. Les trente années qu'il passa depuis lors à Nancy lui valurent le surnom de

roi de Pologne¹, et l'abbé de Caylus, évêque d'Auxerre²; qui tous quatre, chacun en son très différent genre, peuvent fournir les plus abondantes et les plus curieuses matières aux réflexions. On en verra assez sur Harley dans les Pièces³ à l'occasion de la paix d'Utrecht et de ce qui la précéda à Londres⁴, pour que je n'aie rien [à] dire⁵ ici de lui. M. le Blanc se trouvera en son temps, ici, en entier⁶. Du roi de Pologne, devenu beau-père du Roi⁷, il n'y a qu'à admirer, et se mettre, non pas un doigt, mais tous les doigts, sur la bouche, et la main toute entière⁸. Pour de⁹ Monsieur d'Auxerre, les bibliothèques

[Add. S^s. 563]

[Add. S^s. 564]

Bienfaisant. Il y mourut, des suites d'un accident, le 23 février 1766.

1. Entre *Pologne* et la conjonction qui suit, Saint-Simon a écrit en interligne, puis biffé : *et depuis beau père du Roy*.

2. *Dangeau*, p. 96-97; *Sourches*, p. 47; *Mercure* d'août, p. 393-396. Daniel-Charles-Gabriel de Thubières Pestels Levis de Caylus, né à Paris le 20 avril 1669, docteur de Sorbonne, aumônier du Roi depuis le 25 avril 1696, abbé de Saint-Jean de Laon depuis le mois de mai 1697, grand vicaire du cardinal de Noailles, prieur du Val-Dieu, fait évêque d'Auxerre le 15 août 1704, ne mourut, dans son domaine épiscopal de Regennes, que le 3 avril 1754, étant alors doyen de l'épiscopat. On verra plus loin, p. 261 et 327-328, quelle était sa parenté. En 1704, Mme de Maintenon, qui, douze ans auparavant, l'avait trouvé trop jeune pour recevoir un bénéfice, ne voulut pas qu'il acceptât l'évêché de Toul, et elle s'entremet sans doute pour lui faire donner celui d'Auxerre, qui valait environ quarante mille livres (*Correspondance générale*, tomes III, p. 339, et V, p. 243-245; *Dangeau*, tome X, p. 7, 13-14 et 77; *Mercure* d'avril 1705, p. 322-326).

3. C'est-à-dire dans les Pièces justificatives et annexes des *Mémoires*, dont il a été fait mention, pour la première fois, au tome IV, p. 104.

4. On verra quel rôle important et singulier Harley joua dans la négociation de cette paix, qui mit fin à la guerre le 11 avril 1713. Il s'agit ici des mémoires de Torcy dont la copie, de la main de Saint-Simon, est aux Affaires étrangères, vol. *France* 430.

5. *Dire* semble surcharger à *éc[r]ire*. — 6. A partir surtout de 1718.

7. En 1725, époque que ne doivent pas atteindre les *Mémoires*. Notre auteur a dit un mot ci-dessus, p. 13, de la piètre origine de cette reine de France, et davantage dans l'Addition placée ici.

8. Les cinq derniers mots sont en interligne.

9. Il avait d'abord écrit : *et de*, a écrit ensuite : *p*, sur *et*, sans biffer *de*. La locution *pour de* a déjà été signalée, tome VI, p. 366.

sont pleines de lui, et il se trouvera lieu d'en parler¹.

Castel dos Rios, cet heureux ambassadeur d'Espagne qui se trouva ici lors de la mort de Charles II², eut l'ordre³ de se rendre à Cadix pour s'y embarquer et aller au Pérou, dont il avoit été nommé vice-roi⁴, et où il mourut après avoir rempli ce grand emploi, et fort dignement, pendant plusieurs années⁵.

Castel dos Rios
part
pour le Pérou,
où il meurt.

Monasterol revint à Paris de la part de l'électeur de Bavière, et présenta le comte d'Albert, venu⁶ avec lui, qui, chassé du service de France pour son duel, comme il a été dit en son temps⁷, s'étoit attaché à celui de Bavière, où il étoit maréchal de camp. Il alloit de la part de l'Électeur

Comte d'Albert
en Espagne,
attaché
à l'électeur
de Bavière.
Abbé d'Estrées
de retour.

1. Surtout à propos de sa lutte contre la Constitution. Sur les premiers temps de cet épiscopat, voyez (*Correspondance générale*, tome V, p. 304) la lettre du 24 janvier 1703, où Mme de Maintenon écrivait à la comtesse de Caylus, belle-sœur du nouveau prélat : « J'ai à vous prier de dire à M. l'évêque d'Auxerre de ne point choisir les ecclésiastiques qu'il veut employer dans son diocèse, que je ne lui aie parlé; » et deux lettres du cardinal le Camus, 28 novembre et 22 décembre 1703 (recueil Ingold, p. 618-628), sur la conduite à suivre par lui dans son diocèse.

2. Tomes VI, VII et X. — 3. *D'ordre*, dans le manuscrit.

4. *Dangeau*, p. 85; *Sourches*, p. 32; *Mercure* d'août, p. 412-414. Il fit sa couverture de grand en septembre (*Gazette*, p. 453), mais attendit longtemps à Xerès le moment de partir pour l'Amérique (*Mercure*, janvier 1706, p. 194-200).

5. Il y mourut, non en 1711, comme nous le dira Saint-Simon, mais le 22 avril 1710, après quatre ans passés à se divertir et à s'enrichir, selon un récent ouvrage cité par M. Morel-Fatio dans les *Instructions aux ambassadeurs en Espagne*, tome I, p. 519-520, et l'on voit, par un passage du *Journal de Dangeau*, tome XII, p. 388, qu'il ne sut pas se montrer reconnaissant, à l'égard des marchands français, des bienfaits que la cour de France lui avait valus. Au moment de quitter Paris, il étoit tellement endetté, que Crozat et Samuel Bernard durent, à leurs risques, lui avancer cent mille écus (lettre de la marquise d'Huxelles, 3 février 1704; lettre de l'ambassadeur lui-même à M. de Torcy, 28 mars, au Dépôt des affaires étrangères, vol. *Espagne* 143, fol. 148-158).

6. *Venu* est en interligne.

7. En dernier lieu, dans notre tome XI, p. 88.

en Espagne, où il devoit aussi servir¹. L'abbé d'Estrées arriva aussi d'Espagne, dans l'épanouissement, et fut très bien reçu².

Rebours
et Guyet
nouveaux
intendants
des finances.

Chamillart fit en même temps deux nouveaux intendants des finances³ : Rebours, son cousin germain et de sa femme⁴, et Guyet, maître des requêtes, dont la fille unique avoit, malheureusement⁵ pour elle, épousé le frère de Chamillart⁶. Rien de si ignorant, ni, en récompense, de si présomptueux et de si glorieux, que ces deux nouveaux animaux. Le premier s'étoit sûrement moulé⁷ sur le marquis de Mascarille⁸; il l'outroit encore, tout étoit en lui parfaitement ridicule⁹. L'autre, grave et collet monté¹⁰, faisoit grâce de prêter l'oreille, à condition pourtant qu'il ne comprenoit rien de ce qu'on lui disoit. Jamais un si sot homme que celui-ci, jamais un si impertinent que l'autre, jamais rien de plus indécrottable¹¹ que tous les

1. *Dangeau*, p. 88-90; *Sourches*, p. 40 et 43. « On ne dit point le sujet du voyage de M. de Monasterol, dit Dangeau; mais, selon toutes les apparences, on a plus de sujet que jamais d'être content de M. l'électeur de Bavière. »

2. *Dangeau*, p. 95, 13 août : « M. l'abbé d'Estrées, qui revient de l'ambassade d'Espagne, salua le Roi, et fut très bien reçu. Le comte d'Albert fit la révérence aussi; il espère que S. M. lui permettra d'aller servir en Espagne. » Les lettres de recrérance de l'abbé remontaient au 27 avril.

3. *Dangeau*, p. 97; *Sourches*, p. 47; *Mercure* d'août, p. 408-411. La nomination est du 31 août. Chaque charge coûtait quatre cent mille livres.

4. Tome VI, p. 304 et 305. — 5. *Malheureusem^t* surcharge *p^r*.

6. Tomes VI, p. 304, et X, p. 140-141. — 7. *Moulé* est en interligne.

8. Il a dit, la première fois (tome VI, p. 305), que c'était, « je pense, le véritable original du marquis de Mascarille. »

9. Saint-Simon cependant, quand il avoit besoin de l'intendant, protestait de « l'honorer plus cordialement » que personne (lettre de 1707, dans le tome XIX de 1873, p. 249). On songea, en 1721, à lui confier le Contrôle général (*Correspondants de Mme de Balleroy*, tome II, p. 337).

10. *Colet*, dans le manuscrit. Selon le *Dictionnaire de l'Académie* de 1715, *collet monté* ne signifiait, au figuré, qu'un homme d'aspect antique et démodé comme les collets montés sur carton ou fil de fer.

11. *Indécrottable*, au figuré, « se dit ordinairement d'un pédant, et ne se dit qu'en termes de plaisanterie » (*Académie*, 1718).

deux. Et voilà les choix et les environs¹ des ministres, et ce que sont leurs familles quand ils ont la foiblesse d'y vouloir trouver et avancer : ils n'y trouvent aucun secours, ils excitent le cri public, et ils préparent de loin leur propre perte².

La mort de l'abbesse de Fontevrault³ dans un âge⁴ encore assez peu avancé, arrivée dans ce temps-ci⁵, mérite d'être remarquée. Elle étoit fille du premier duc de Mortemart, et sœur du duc de Vivonne, de Mme de Thiange et de Mme de Montespan ; elle avoit encore plus de beauté que cette⁶ dernière⁷, et, ce qui n'est pas moins dire, plus d'esprit qu'eux tous, avec ce même tour que nul autre n'a attrapé qu'eux, ou avec eux par une fréquentation continuelle, et qui se sent si promptement et avec tant de plaisir⁸ ; avec cela, très savante, même bonne théologienne, avec un esprit supérieur pour le gouvernement, une aisance et une facilité qui lui rendoit comme un jeu le maniement de tout son ordre et de⁹ plusieurs grandes affaires qu'elle avoit embrassées, et où il est vrai que son crédit contribua fort au succès ; très régulière et très exacte, mais avec une douceur, des grâces et des manières qui la firent adorer à Fontevrault et de tout son ordre. Ses moindres lettres étoient des pièces à garder, et toutes ses conversations ordinaires, même celles¹⁰ d'affaires ou de discipline, étoient charmantes, et ses discours en chapitre, les jours

Mort
et caractère
de l'abbesse
de
Fontevrault.
Sa nièce
lui succède.
[Add. S^tS. 565]

1. Terme déjà rencontré dans notre tome VII, p. 281.

2. Comparez ci-dessus, p. 41-42, une réflexion analogue.

3. Marie-Madeleine-Gabrielle de Rochechouart : tome X, p. 147.

4. *Age* corrige *ass[ez]*, inachevé.

5. Le 15 août : *Dangeau*, p. 98-99 ; *Sourches*, p. 51 ; *Gazette*, p. 408 ; *Mercure* d'août, p. 386-390.

6. *Que cette* est en interligne, au-dessus d'*et plus*, biffé.

7. On a son portrait fait par E. Gantrel en 1693.

8. Voyez notre tome III, p. 332, note 6. On trouve déjà cet esprit mordant dans le Méry de Rochechouart, du temps de Louis XII, dont parlent les *Chroniques de Jean d'Auton*, éd. Maulde, tome IV, p. 361.

9. Cette préposition est ajoutée en interligne.

10. *Celle*, au singulier, dans le manuscrit.

de fêtes, admirables¹. Ses sœurs l'aimoient passionnément, et, malgré leur impérieux naturel, gâté par la faveur au comble, elles avoient pour elle une vraie déférence. Voici le contraste. Ses affaires l'amènèrent plusieurs fois et longtemps à Paris². C'étoit au fort des amours du Roi et de Mme de Montespan. Elle fut à la cour et y fit de fréquents séjours, et souvent longs. A la vérité, elle n'y voyoit personne; mais elle ne bougeoit de chez Mme de Montespan³, entre elle et le Roi, Mme de Thiange et le plus intime particulier. Le Roi la goûta tellement, qu'il avoit peine à se passer d'elle : il auroit voulu qu'elle fût de toutes les fêtes de sa cour, alors si galante et si magnifique⁴. Madame⁵ de Fontevault se défendit toujours opiniâtrément des publiques; mais elle n'en put éviter de particulières. Cela faisoit un personnage extrêmement singulier⁶. Il faut dire que son père la força à prendre le voile et à faire ses vœux⁷, qu'elle fit de nécessité vertu, et qu'elle

1. Comparez son éloge par le *Journal de Trévoux*, année 1704, p. 2118-2125, reproduit dans le livre de P. Clément : *Une abbesse de Fontevault au XVIII^e siècle*, etc., p. x-xv, et, *ibidem*, p. xx-xxi, un autre éloge attribué au cardinal Fleury. L'Appendice du même ouvrage comprend plusieurs documents d'ordre administratif. Un des plus importants est la confirmation des privilèges de l'ordre, en 1672 (Arch. nat., X^{1A} 8670, fol. 17).

2. P. Clément, p. 33-43. — 3. Montespan corrige Main[tenon].

4. Cela se continua sous Mme de Maintenon. Huit lettres que celle-ci lui écrivit à partir de 1686 ont été publiées par Lavallée, par Pierre Clément, et, en dernier lieu, par M. Geffroy. Dans l'une, on lit ceci : « Je n'ai jamais changé de sentiments pour vous. Vous avez touché mon goût et rempli mon estime. J'ai cru ne pas vous déplaire, et tout cela a subsisté dans tous les temps, et subsistera toujours. » Dans une autre, de 1701, on voit que la duchesse de Bourgogne l'honorait de son amitié.

5. M^e surcharge elle. — 6. Comparez le tome XII de 1873, p. 86-87.

7. Elle prit le voile à l'Abbaye-aux-Bois le 19 février 1664, des mains des deux Reines, fut nommée abbesse et chef de l'ordre de Fontevault le 16 août 1670 (*Gazette*, p. 818), étant alors à Poissy avec la célèbre prieure Mme de Chaulnes, fut bénite le 8 février 1671, et fit son entrée solennelle le 18 mars (*Gazette*, p. 156 et 313). Comparez sa biographie par Daniel de Larroque, conservée dans les Papiers du P. Léonard (Arch. nat., L 4018, n^o 1) et reproduite en tête du livre de P. Clément.

fut toujours très bonne religieuse. Ce qui est très rare, c'est qu'elle conserva toujours une extrême décence personnelle dans ces lieux et ces parties¹, où son habit en avoit si peu². Le Roi eut pour elle une estime, un goût, une amitié, que l'éloignement de Mme de Montespan, ni l'extrême faveur de Mme de Maintenon ne purent émousser; il la regretta fort, et se fit un triste soulagement de le témoigner³. Il donna tout aussitôt cette unique abbaye à sa nièce, fille de son frère, religieuse de la maison⁴ et personne d'un grand mérite⁵.

Je devois marquer un peu plus tôt la naissance du fils aîné de Mgr le duc de Bourgogne, arrivée à Versailles à cinq heures après midi, le mercredi⁶ 25 juin⁷. Ce fut une grande

Naissance
du premier
duc
de Bretagne.

1. *Lieux* corrige *lieues*, et, ensuite, *parties* corrige *pardies*.

2. On a vu, dans notre tome IX, p. 324, fin de note, que l'abbesse fit célébrer un service pour son beau-frère Montespan, lorsqu'il mourut en 1701.

3. « Le Roi, dit Dangeau le 18 août, nous apprit le soir, à son petit coucher, la mort de Mme l'abbesse de Fontevault, qu'il regrette extrêmement. C'étoit une fille de beaucoup d'esprit et de mérite. » Comparez la lettre de Louis XIV citée dans le livre de P. Clément, p. 76.

4. *Dangeau*, p. 103-104; *Sourches*, p. 54. Cette cadette, Louise-Françoise de Rochechouart, dite Mme de Vivonne, qui étoit âgée de quarante ans, religieuse depuis vingt ans, grande prieure de Fontevault depuis 1695, en fut nommée abbesse le 23 août, sur les instances du duc du Maine, et, l'étant encore en 1738, quand Louis XV envoya quatre de ses filles pour y être élevées, elle fut créée leur gouvernante, avec un brevet de duchesse pour pouvoir s'asseoir devant elles. Elle mourut à Fontevault le 16 février 1742, âgée de soixante-dix-huit ans. Une autre fille du duc de Mortemart, l'aînée de toutes, s'étoit faite religieuse à Fontevault en 1679, mais étoit passée abbesse de Beaumont-lès-Tours en 1689.

5. Cette dernière phrase tout entière est ajoutée dans le blanc qui restait à la fin du paragraphe. — Mme de Maintenon reprit immédiatement avec la nouvelle abbesse les relations qu'elle avoit eues avec sa tante : *Correspondance générale*, tome V, p. 306-307. L'éloge de la défunte fut envoyé, sous forme de circulaire imprimée, à tous les monastères de l'ordre.

6. *Mercredy* est en interligne, au-dessus de *mardi*, biffé.

7. *Dangeau*, p. 51-52; *Sourches*, tome VIII, p. 403-404; *Gazette*, p. 311

* *Du p^r* corrige de *Mgr le*.

joie pour le Roi, à laquelle la cour et la ville prirent part jusqu'à la folie par l'excès des démonstrations et des fêtes¹. Le Roi en donna une à Marly, et y fit les plus galands et les plus magnifiques présents à Mme la duchesse de Bourgogne, alors relevée². Malgré la guerre³ et tant de vifs sujets de mécontentement de M. de Savoie, le Roi⁴ lui écrivit pour lui donner part de cette nouvelle; mais il adressa le courrier à M. de Vendôme pour qu'il envoyât la lettre au duc de Savoie⁵. On eut tout lieu de se repentir de tant de joie, puisqu'elle ne dura pas un an⁶,

et 323; *Mercure* de juin, p. 386-402 et 428-429; *Œuvres de Louis XIV*, tome VI, p. 153; le *Château de Versailles*, par Dussieux, tome I, p. 183-185. Il y a une relation du cérémonial dans le registre de Desgranges conservé à Chantilly, ms. 427, p. 129-135. On attribua à cet enfant le prénom Louis et le titre de duc de Bretagne, qui n'avait été porté que par les deux fils de François I^{er}, en mémoire de la reine Anne.

1. Comme en 1682, pour la naissance de son père : *Sourches*, tome I, p. 133-134. Voyez, par exemple, la lettre de félicitation écrite par Tessé, dans le recueil publié par M. de Rambuteau, p. 185, celle de l'envoyé de Tripoli dans le *Mercure* de juillet, tome I, p. 159-166, la relation des fêtes de Caen dans les *Mémoires de Nicolas Foucault*, p. 357-363, les vers d'Antoine Hamilton publiés dans ses *Œuvres*, tome II, p. 493-496, la lettre ordonnant de chanter le *Te Deum* (*Gazette d'Amsterdam*, n° LIV), une pièce de vers du Chansonnier, ms. Fr. 12693, p. 231-234, les almanachs de 1705, dans la collection Hennin, n° 6956-6961, et, pour les réjouissances publiques, ci-après, p. 203. On avait fait faire une layette d'un luxe extravagant (*Sourches*, p. 382), et, comme en 1682, le Pape offrit des langes bénits, qui furent exposés à Rome; il n'y eut qu'un ondoisement le jour de la naissance, et point de baptême.

2. Le 7 août : *Dangeau*, p. 89-90; *Sourches*, p. 41-42.

3. *Guerre* surcharge des lettres illisibles.

4. *Roy* est en interligne.

5. *Dangeau*, p. 55; *Sourches*, p. 406; *Mercure* de juin, p. 398-400. Le Roi, heureux d'être pour la première fois bisaïeul, trouva cette manière d'agir « plus noble; » mais beaucoup de « bons serviteurs » la désapprouvèrent. Il y fut répondu de Turin par l'intermédiaire du Nonce (*Journal de Verdun*, p. 87 et 187). En décembre de l'année suivante, Victor-Amédée fit part, par une lettre de la main, de la naissance de son fils Chablais, qui devait mourir le mois suivant, et le Roi répondit aussitôt (*Dangeau*, tome X, p. 494-495).

6. Ci-après, p. 460.

et de tant d'argent dépensé si mal à propos en fêtes¹ dans les conjonctures où on étoit.

La Grande Alliance² avoit grande raison de tout craindre pour l'Empereur, et de porter toutes ses forces à sa défense. Les Mécontents³, devenus maîtres d'Agria et de toute l'île de Schutt une seconde fois depuis l'avoir abandonnée⁴, n'avoient pu en être chassés; le comte Forgatsch⁵, à la tête de trente mille hommes, entré en Moravie, y avoit défait quatre mille Danois et six mille hommes des Pays héréditaires, leur avoit tué deux mille hommes, pris toute leur artillerie et leurs bagages, et acculé le général Reitchaw, Danois⁶, qui⁷ les commandoit, dans un château⁸. Le même Forgatsch défit ensuite le général Heister avec tout ce qu'il avoit pu rassembler de troupes pour s'opposer à eux et couvrir Vienne, où la consternation et la frayeur furent extrêmes⁹. Que n'avoit-on point à espérer dans une conjoncture si singulièrement heureuse, pour peu que les armées des maréchaux de Marcin et de Tallard, jointes à celles de l'électeur de Bavière¹⁰, eussent eu le moindre des

Progrès
des
Mécontents,
Mesures
des alliés
pour la défense
de
l'Allemagne.

1. *Dépensé et en festes* sont en interligne, pour remplacer *despensé en festes*, biffé à la fin du paragraphe.

2. Tome IX, p. 299. — 3. *Mécontentents*, dans le manuscrit.

4. Ci-dessus, p. 30 et 136.

5. Simon Forgats ou Forgatsch, général de réputation et de grand crédit, désigné, au commencement de l'année, pour remplacer Palfy en Hongrie (*Gazette d'Amsterdam*, n° XII), avec le titre de ban de Croatie, mais non agréé par les peuples (*Gazette*, p. 87), étoit passé au parti des Mécontents (*ibidem*, p. 196 et 207; *Dangeau*, tome IX, p. 498). C'est un des chefs hongrois qui se réfugièrent en Pologne en 1714.

6. C'étoit un partisan qui passa général à la place de Grönsfeld. Il est appelé le baron Ritschan dans les *Feldzüge des prinzen Eugen*, tome VI, p. 134, Risschau, dans le livre d'Ottieri, et le colonel Ritschan ou Ritschau dans la *Gazette d'Amsterdam*, n° XLVI, XLVIII, L et XLVIII.

7. La première lettre de *qui* surcharge *d[ans]*, reporté plus loin.

8. C'est *Dangeau* qui raconte cela au 19 juin, p. 46 et 48. Comparez les *Mémoires de Sourches*, tome VIII, p. 396-397, et la *Gazette d'Amsterdam*, n° XLIII et L, de Vienne.

9. *Dangeau*, 29 juillet, p. 57-58; *Mercur* de juillet, p. 364-365.

10. Ci-dessus, p. 143.

succès que promettoient tant de forces unies au cœur de l'Allemagne, avec l'armée du maréchal de Villeroy en croupe ! On va voir ce que peut la conduite et la fortune, ou, pour mieux dire, la Providence, qui se joue de l'orgueil et de la prudence des hommes, et qui, dans un instant, relève et atterre les plus grands rois.

Mouvements
dans
nos armées.

Tallard arriva à Ulm le 28 août¹, et y séjourna deux jours pour laisser reposer son armée, l'amena le 2 août sous² Augsbourg³, et joignit le 4 l'Électeur et le maréchal de Marcin⁴. Dès lors, l'Électeur étoit⁵ poussé par Blainville, à qui les mains démangeoient d'autant plus⁶, qu'avec les grandes parties de guerre qu'il avait fait voir durant celle-ci et la considération singulière qu'il s'étoit acquise⁷, il n'espéroit rien moins que le bâton d'une action heureuse, porté par son ancienneté de lieutenant général et par la faveur de sa famille. Legall, qu'une jolie action venoit de faire lieutenant général, comme je crois l'avoir marqué en son lieu⁸, et qui revenoit de la cour, où l'Électeur l'avoit envoyé comme un homme intelligent et de confiance⁹,

1. Lisez : juillet.

2. L'initiale de *sous* surcharge des jambages de lettres.

3. Cette nouvelle fut apportée par M. de Monasterol le 6 août : voyez le *Journal de Dangeau*, p. 84 et 89.

4. *Dangeau*, p. 98. Voyez les *Mémoires militaires*, p. 547, le recueil des *Campagnes* publié en 1763, et le livre d'E. Moret, tome II, p. 43-47.

5. *Etoit* est en interligne.

6. « On dit proverbialement et figurément que *les mains démangent à un homme*, pour dire qu'il a grande envie de se battre ou d'écrire contre quelqu'un » (*Académie*, 1718).

7. On se rappelle sa belle défense de Kaiserswerth en 1702 (tome X, p. 189 et 197-198). En 1703, sous Villars (tome XI, p. 88-89), il a fait les fonctions de directeur général de l'infanterie.

8. Tome XI, p. 160-162.

9. *Dangeau*, p. 48, 49, 55 et 61 ; *Sourches*, p. 399, 401 et 405 ; *Mercure* de juin, p. 368-369. Le mémoire remis de la part de l'Électeur par Legall est imprimé dans l'ouvrage de Pelet, tome IV, p. 490-495, et suivi, p. 495-497, de l'instruction envoyée à Villeroy douze jours plus tard, instruction qui se trouva concorder exactement avec les nouveaux plans des trois généraux ennemis.

secondoit Blainville auprès de lui, en audacieux qui espère tout et ne regarde point d'où il est parti, et l'Électeur, plein de valeur, et à la tête de trois armées complètes et florissantes, petilloit de lui-même d'ardeur de s'en servir, et de se rendre maître de l'Allemagne¹ par le gain d'une bataille qui auroit mis l'Empereur à sa merci, entre les² Mécontents victorieux déjà et les³ armées de l'Électeur triomphantes. Ces idées si flatteuses le perdirent. Il ne discerna pas l'incertitude du succès d'avec la sûreté de celui de ne rien entreprendre⁴. Il se trouvoit dans l'abondance et dans une abondance durable, par les pays gras et neufs dont il étoit maître, et qu'il avoit dans ses derrières et à l'un de ses côtés; le vis-à-vis de lui étoit ruiné par les armées ennemies, qui, par le nombre de leurs troupes, de leurs marches circulaires et croisées, de leurs séjours, étoit mangé; leurs derrières ne l'étoient pas moins. Il y avoit peu de distance au delà jusqu'aux ravages qu'avoient faits les courses des Mécontents. En un mot, ces pays épuisés ne pouvoient fournir huit jours de subsistance à ce grand nombre de troupes des alliés, et, sans rien faire que les observer, il falloit que, faute de subsistance, ils lui quittassent la partie, et se retirassent assez loin pour chercher⁵ à vivre, pour que l'Électeur trouvât tout ouvert devant lui. N'avoir pas pris ce parti fut la première faute, et la faute radicale⁶. Marcin ne songeoit, depuis qu'il étoit en Bavière, qu'à se rendre agréable

Première faute principale.

1. *Maistre de* est en interligne, au-dessus de *par le*, et les premières lettres de *l'Allemagne* surechargent un premier *gain*.

2. *Entre* est en interligne, au-dessus de *d'au milieu*, biffé, sans correction du *des* qui suivait en *les*.

3. Ici, *des* a été corrigé en *les*.

4. Selon toute évidence, c'est aux *Mémoires de Feuquière*, tome III, p. 357-387 (comparez notre tome X, p. 94, note 4), que Saint-Simon doit avoir emprunté les critiques stratégiques qui vont suivre, au moins en partie et pour le fond.

5. *Chercher* est en interligne, au-dessus de *trouver*, biffé.

6. *Mémoires de Feuquière*, tome III, p. 361-363.

à l'Électeur, et Tallard, gâté par sa victoire de Spire, et cherchant aussi à plaire en courtisan, ne mit aucun obstacle à l'empressement¹ de l'Électeur de donner une bataille. Il ne fut donc plus question que de ce but, qui se trouva d'autant plus facile à atteindre, qu'une bataille étoit tout le desir et toute la ressource des alliés dans la position où ils se trouvoient. Le prince Louis de Baden assiégeoit Ingolstadt², et ne le pouvoit prendre, si la faim chassoit le duc de Marlborough, qui étoit l'armée opposée à l'Électeur. Le prince Eugène amusoit le maréchal de Villeroy, destiné à la garde des montagnes³. Il croyoit avoir tout fait que d'avoir établi la communication entre l'Électeur et lui par de gros postes semés entre eux deux ; il en avoit sur le haut des montagnes, qui voyoient à revers le camp du prince Eugène. Le maréchal le comptoit uniquement occupé à garder ses retranchements de Bihel⁴ et l'empêcher de les attaquer. Il fut averti que ce prince avoit un autre dessein ; il n'en voulut rien croire. Le prince Eugène, informé⁵ de moment en moment des mouvements de l'Électeur, et qui n'étoit dans ces retranchements que [pour] occuper le maréchal de Villeroy et l'empêcher d'aller grossir les trois armées de la sienne, se mesura assez juste pour l'amuser jusqu'au bout, et partir précisément pour aller joindre Marlborough de manière qu'il y arrivât sûrement à temps, mais sans donner au maréchal celui⁶ d'en profiter, ni sur son arrière-garde, ni par de nom-

Faute
du maréchal
de Villeroy.

1. L'article élidé est écrit deux fois, à la fin d'une ligne et au commencement de la suivante.

2. Place forte de Bavière, sur le Rhin, entre Ratisbonne et Neubourg, qui avait été assiégée par Gustave-Adolphe en 1632.

3. Correspondance de Villeroy, au Dépôt de la guerre, vol. 1755-1756.

4. Bihel, forme francisée de Bühl, est un petit village au pied des montagnes, à six lieues de Kehl. De là jusqu'à Stollhofen, les Impériaux avaient fait, dans les années précédentes, une ligne de retranchements, dont M. de Bade avait confié la garde, depuis le début de 1704, au comte de Frise. M. de Villeroy en envoya un plan le 27 juillet (vol. 1756, n° 134).

5. *Informé* est en interligne, au-dessus d'*averti*, biffé.

6. *Celui* est en interligne, au-dessus de *le temps*, biffé.

breux détachements pour fortifier l'Électeur. C'est ce qu'il exécuta avec une capacité qui dépassoit de loin celle du maréchal de Villeroy, qui n'y sut pas remédier après ne l'avoir pas voulu prévoir, et qui, après quelques mouvements, demeura avec toute son armée dans ces gorges¹.

Cependant l'Électeur marchoit aux ennemis avec une merveilleuse confiance² : il arriva le matin du 12 août dans la plaine d'Hochstedt, lieu de bon augure par la bataille qui y avoit été gagnée³. L'ordre de celle de l'Électeur fut singulier⁴. On ne mêla point les armées : celle de l'Électeur occupa le centre, commandée par d'Arco ; Tallard, avec la sienne, formoit l'aile droite, et Marcin, avec la sienne, l'aile gauche, sans aucun intervalle plus grand qu'entre le centre et les ailes d'une même armée⁵. L'Électeur commandoit le tout ; mais Tallard présidoit, et, comme il ne voyoit pas à dix pas devant lui, il tomba en de grandes fautes, qui ne trouvèrent pas, comme à Spire, qui les réparât sur-le-champ⁶. Peu d'heures après l'arrivée de l'Électeur dans

Marche
et disposition
des armées.

1. *Feldzüge*, p. 453-460 ; *Mémoires militaires*, p. 555-556.

2. Lettres de Villeroy, exprimant ses inquiétudes, vol. 1756, n° 23-28.

3. L'année précédente : tome XI, p. 265-267.

4. Voltaire rapporte (*Siècle*, p. 348) que le maréchal de Villars, ayant connu l'ordre de bataille et la manière dont Tallard voulait combattre, par une lettre partie de l'armée de celui-ci la veille du 13 août, écrivit à son beau-frère Maisons que la défaite était inévitable dans ces conditions. « On montra la lettre à Louis XIV ; elle a été publique. » Deux lettres précédentes, des 28 juillet et 4 août, contenant les mêmes prédictions défavorables, ont été publiées par M. de Vogüé dans le tome II des *Mémoires*, p. 314, 315 et 318, ainsi que les lettres adressées postérieurement à Chamillart, à M. du Bourg et à l'abbé de Saint-Pierre, p. 326-331. — Dans le reste de son récit, p. 348-352, Voltaire s'est servi de celui de Feuquière, mais sans en accepter toutes les critiques.

5. *Mémoires de Feuquière*, p. 364-365 et 382-383. « Le marquis de Feuquière, dit Voltaire, compte douze fautes capitales que firent l'Électeur, Marcin et Tallard avant et après la bataille. Une des plus considérables était de n'avoir point un gros corps d'infanterie à leur centre et d'avoir séparé leurs deux corps d'armée. J'ai entendu souvent de la bouche du maréchal de Villars que cette disposition était inexcusable. »

6. Tome XI, p. 301-302. Comparez la relation du comte de Choiseul

la plaine d'Hochstedt, il¹ eut nouvelles que les ennemis venoient au-devant de lui, c'est-à-dire Marlborough et le prince Eugène, qui joignit son armée avec [la]² sienne dans la marche de la veille; rien ne fut mesuré plus juste³. Il avoit laissé dix-sept bataillons et quelque cavalerie au comte de Nassau-Weilbourg⁴, dans les retranchements de Bihel, pour continuer d'y amuser le maréchal de Villeroy tant qu'il pourroit, et se retirer dès que le maréchal, désabusé, tourneroit sur lui⁵; le prince Louis de Baden étoit

publiée dans les *Mémoires de Villars*, tome II, p. 323. « Le maréchal de Tallard, dit Voltaire, étoit à l'aile droite; l'Électeur, avec Marcin, à la gauche. Le maréchal de Tallard avoit, dans le courage, toute l'ardeur et la vivacité française, un esprit actif, perçant, fécond en expédients et en ressources. C'étoit lui qui avoit conclu les traités de partage; il étoit allé à la gloire et à la fortune par toutes les voies d'un homme d'esprit et de cœur, la bataille de Spire lui avoit fait un très grand honneur, malgré les critiques de Feuquière.... Mais il avoit un malheur bien dangereux pour un général : sa vue étoit si faible, qu'il ne distinguait pas les objets à vingt pas de lui. Ceux qui l'ont bien connu m'ont dit encore que son courage ardent, tout contraire à celui de Marlborough, s'enflammant dans la chaleur de l'action, ne laissait pas à son esprit une liberté assez entière. Ce défaut lui venait d'un sang sec et allumé.... » La Feuillade dit aussi, dans une lettre à son beau-père (recueil Esnault, tome I, p. 374) : « M. le maréchal de Tallard a senti, dans cette occasion, l'inconvénient d'avoir de mauvais yeux. Il paroît qu'il n'a pas connu son terrain. »

1. Il corrige *et*.

2. Il avait d'abord écrit : *dans*, après *armée*, puis surchargé *dans* en *à la*, et, finalement, il a biffé ces deux mots pour mettre *avec* en interligne, mais en oubliant de rétablir *la*.

3. Comparez l'exposé des manœuvres dans les *Mémoires militaires*, tome IV, p. 544-553, et dans les pièces réunies par le P. Léonard, M 647, n° 2, et voyez les réflexions de *Feuquière*, p. 380-381, celles de *Saint-Hilaire*, tome III, p. 74-92, et l'*Histoire militaire* de Quincy, tome IV, p. 269-271.

4. Jean-Ernest, né le 13 juin 1664, avait servi de maréchal de bataille sous le landgrave de Hesse-Cassel, et était général des troupes du haut Rhin depuis 1696, maréchal général de la cavalerie impériale et général de celle du Palatin. Il mourut le 1^{er} mars 1719, à Heidelberg.

5. *Dangeau*, p. 100; *Gazette*, p. 141, 142 et 165. Un rapport de Montviel, daté du camp du maréchal de Villeroy, le 40 juillet, et

demeuré à son siège d'Ingolstadt. Nos généraux eurent toute la journée à choisir leur champ de bataille, et à faire toutes leurs dispositions. Il étoit¹ difficile de réussir plus mal à l'un et à l'autre². Un ruisseau assez bon, et point trop marécageux, couloit parallèlement au front de nos trois armées; une fontaine formoit une³ large et longue fontrière, qui séparoit presque les deux lignes du maréchal de Tallard : situation étrange quand on est maître de choisir son terrain dans une vaste plaine, et qui devint aussi très funeste. Tout à fait à sa droite, mais moins avancé qu'elle, étoit le gros⁴ village de Pleintheim⁵, dans lequel, par un aveuglement sans exemple, il mit vingt-six bataillons de son armée, avec Clérambault, lieutenant général⁶, et Blanzac, maréchal de camp, soutenus de cinq régiments de dragons dans les haies du même village et d'une brigade de cavalerie derrière⁷. C'étoit donc une armée entière pour garder ce village et appuyer sa droite, et se dégarnir d'autant. La première bataille d'Hochstedt,

détaillant les positions prises entre Offenbourg et Bühl, est imprimé dans le recueil de l'abbé Esnault, tome I, p. 363-365. Comparez, pour les mois de juillet et d'août, les *Mémoires militaires*, p. 539-546, et le recueil des *Campagnes* publié chez Rey en 1763.

1. L'initiale d'*estoit* surcharge une *f* effacée du doigt.

2. Des plans et vues sont réunis dans la collection Hennin, au Cabinet des estampes, n° 6888-6913 et 6918 du catalogue, et il y a encore un plan dans la correspondance de l'intendant Fumeron, à la bibliothèque Mazarine, ms. 2301, ainsi que dans le tome IV de l'*Histoire militaire* de Quincy, p. 268-283. Le rapport officiel de Tallard est imprimé dans les *Mémoires militaires*, p. 566 et suivantes.

3. *Un*, au manuscrit, avant *large* comme avant *fontaine*.

4. *Gros* corrige l'abréviation *grd*.

5. En allemand, *Blintheim*; bourg de Souabe, sur le Danube, à quarante kil. N. O. d'Augsbourg et un demi-mille d'Hochstedt. Les Anglais écrivent : *Blenheim*.

6. Tome XI, p. 90.

7. Les chiffres sont un peu différents dans les *Mémoires militaires*, p. 556-567 et 575 (relation de M. de Quincy), et Tallard lui-même ne compte (p. 566) que seize bataillons et quatre régiments de dragons à pied. Comparez les *Feldzüge des prinzen Eugen*, tome VI, p. 515-518.

gagnée en ce même terrain, étoit un plan bon à suivre, et une leçon présente, dont beaucoup d'officiers généraux qui se trouvoient là avoient été témoins; il parut qu'on n'y songea pas. Entre deux partis à prendre, ou de border le ruisseau parallèle au front des armées pour en disputer le passage aux ennemis, et celui de les attaquer dans¹ le désordre de leur passage, tous deux bons, et le dernier meilleur, on en prit un troisième : ce fut de leur laisser un grand espace² entre nos troupes et le ruisseau, et de le leur laisser passer à leur aise, pour les culbuter après dedans, dit-on³. Avec de telles dispositions, il n'étoit pas possible de douter que nos chefs fussent⁴ frappés d'aveuglement. Le Danube couloit assez près de Pleintheim, qui eût été un appui de la droite, en s'en approchant, meilleur que ce village, et qui n'avoit pas besoin d'être gardé.

Les ennemis arrivèrent le 13 août⁵, se portèrent d'abord sur le ruisseau, et y parurent presque avec le jour⁶. Leur surprise dut être grande d'en aviser nos armées si loin, qui se rangeoient en bataille. Ils profitèrent de l'étendue du terrain qu'[on] leur laissoit, passèrent le ruisseau presque partout, se formèrent sur plusieurs lignes au deçà, puis s'étendirent à leur aise sans recevoir la plus légère opposition. Voilà de ces vérités exactes, mais sans aucune vraisemblance, et que la postérité ne croira pas. Il étoit près de huit heures du matin quand toute leur dispo-

1. *Dans* surcharge *en*.

2. *Esparce*, dans le manuscrit.

3. Le Roi écrit à M. de Marcin, le 13 septembre suivant (*Œuvres*, tome VII, p. 166) : « Je vois que la disposition y avoit été mal faite, et que l'on ne connoissoit pas bien le terrain que mes troupes devoient occuper. Il faut espérer des occasions plus heureuses, et que les ennemis ne tireront d'autre utilité du gain de cette bataille que celle d'avoir obligé mes armées de repasser le Rhin et d'abandonner la Bavière. »

4. *Fussent* corrigent *n[e]*.

5. Le lendemain du jour où l'on fêta à Marly la naissance du duc de Bretagne : ci-après, p. 204.

6. Saint-Simon, ayant d'abord ajouté en interligne : « à la pointe du jour », au-dessus d'*aoust*, a biffé ces cinq mots.

sition fut faite¹, que nos armées leur virent faire sans s'émouvoir. Le prince Eugène, avec son armée, avoit la droite, et le duc de Marlborough la gauche, avec la sienne, qui fut ainsi opposée à celle du maréchal de Tallard². Enfin elles s'ébranlèrent l'une contre l'autre, sans que le prince Eugène pût obtenir le moindre avantage sur Marcin, qui, au contraire, en eut sur lui, et qui étoit en état d'en profiter, sans le malheur de notre droite³. Sa première charge ne fut pas heureuse : la gendarmerie ploya, et porta un grand désordre dans⁴ la cavalerie qui la joignoit, dont plusieurs régiments firent merveilles. Mais deux inconvénients perdirent cette malheureuse armée : la seconde ligne, séparée de la première par la fondrière de cette fontaine, ne la put soutenir à propos, et, par le long espace⁵ qu'il falloit marcher pour gagner la tête de cette fondrière et en faire le tour, le

1. *Touttes et faittes*, au pluriel, dans le manuscrit.

2. Le prince Eugène et le duc de Marlborough avaient, au total, douze bataillons de moins que l'armée franco-bavaroise, et trente-huit escadrons de plus (*Mémoires militaires*, p. 557-558; comparez p. 582, 584 et 589).

3. A proprement parler, il n'y a de récit de la bataille ni dans *Dangeau*, p. 401-403, ni dans *Sourches*, p. 52-56, ni dans la *Gazette*, p. 416-417 et 428-430; mais, en revanche, les relations de généraux français et de généraux étrangers sont nombreuses dans les volumes 1750 à 1752 et 1756 du Dépôt de la guerre, dans le recueil des *Campagnes de Marcin et de Tallard* publié en 1763, dans celui de Pelet, p. 558-601, dans les gazettes de Hollande, dans le recueil de Lamberty, p. 94-106, etc. J'ai déjà cité une lettre intéressante écrite par le comte de Choiseul-Traves à son beau-frère Villars, et donnée par M. de Vogüé dans l'Appendice du tome II des *Mémoires*, p. 323-326. Une autre, encore plus importante, écrite à M. de Denonville par son fils, dont il sera parlé plus loin, figure parmi les relations du *Journal de Verdun*, p. 223-235, 276-280 et 390-403. Enfin cette bataille occupe près de soixante-dix pages dans le tome VI des *Feldzüge des prinzen Eugen*, p. 460-528, seize pages dans le livre du comte Ottieri (1753), *Istoria delle guerre avvenute in Europa*, tome III, p. 240-255, et douze pages dans l'ouvrage d'E. Moret.

4. *Dans surcharge à la*.

5. Ces deux mots sont en interligne, au-dessus de *grd tour*, biffé, et, ensuite, *marcher*, au-dessus de *faire*.

ralliement ne put se faire, parce que les escadrons des deux lignes ne purent passer dans les intervalles les uns des autres, ceux de la seconde pour aller ou pour soutenir la charge, ceux de la première pour se rallier derrière la seconde. Quant¹ à l'infanterie, vingt-six bataillons dans Pleintheim y laissèrent un grand vuide, non en espace, car on avoit rapproché les bataillons restés en ligne, mais en front et en force. Les Anglois, qui s'aperçurent bientôt de l'avantage que leur procuroit ce manque d'infanterie, et du désordre extrême du ralliement² de la cavalerie de notre droite, en surent profiter sur-le-champ avec la facilité de gens qui se manioient aisément dans la vaste étendue d'un bon terrain. Ils redoublèrent les charges, et, pour le dire en un mot, ils défirent toute cette armée dès cette première charge, si mal soutenue par les nôtres, que la fermeté de plusieurs régiments, qui çà, qui là, ni la valeur et le dépit des officiers généraux et particuliers, ne purent jamais rétablir³. L'armée de l'Électeur, entièrement découverte et prise en flanc par les mêmes Anglois, s'ébranla à son tour. Quelque valeur que témoignassent les Bavaois, quelques prodiges que fit l'Électeur, rien ne put remédier⁴ à cet ébranlement; mais la résistance, au moins, y fut grande. Ainsi, l'armée de Tallard⁵ battue et enfoncée dans le plus grand désordre du monde, celle de l'Électeur soutenant avec vigueur, mais ne pouvant résister⁶ par-devant

1. *Quand*, dans le manuscrit.

2. Ici, *rallim'*.

3. Tallard dit, dans son rapport (p. 568) : « Le gros de la cavalerie a mal fait; je dis : très mal, car on n'a jamais rompu un escadron des ennemis. J'ai pourtant vu un instant où la bataille étoit gagnée par la brigade de Robecque et celle d'Albaret, si la cavalerie, qui s'étoit avancée plus près des ennemis, à la faveur de l'infanterie, qu'elle n'avoit fait auparavant, n'avoit tourné tout d'un coup et abandonné cette pauvre infanterie. » Il y a plus de détails dans le rapport de Quincy, p. 578-579.

4. *Remédier* est en interligne, au-dessus de *résister*. biffé.

5. Ici, Saint-Simon a ajouté en interligne, puis biffé *fut*.

6. *Résiter*, dans le manuscrit.

et par le flanc tout à la fois, l'une en fuite, l'autre en retraite, celle de Marcin chargeant et gagnant sur le prince Eugène, fut un spectacle qui se présenta tout à la fois, pendant lequel le prince Eugène crut plus d'une fois la bataille fort hasardée pour eux. En même temps ceux de Pleintheim, vigoureusement attaqués, non seulement surent se défendre, mais poursuivre par deux fois les ennemis fort loin dans la plaine, après les avoir repoussés, lorsque Tallard, voyant son armée défaite, en fuite¹, poussa à Pleintheim pour en retirer les troupes avec le plus d'ordre qu'il pourroit, et tâcher d'en faire quelque usage. Il en étoit d'autant plus en peine, qu'il leur avoit très expressément défendu de le quitter et d'en laisser sortir un seul homme quoi qu'il pût arriver². Comme il y pousoit à toute bride avec Silly³ et un gentilhomme à lui, tous trois seuls, il fut reconnu, environné, et tous⁴ trois pris.

Pendant tous ces désordres, Blanzac étoit dans Pleintheim, qui ne savoit ce qu'étoit devenu Clérambault, disparu depuis [plus] de deux heures⁵ : c'est que, de peur d'être tué⁶, il étoit allé se noyer dans le Danube. Il espéroit le passer à nage⁷ sur son cheval, avec son valet sur un autre, apparemment pour se faire ermite après : le valet passa,

[Add. S^cS. 566]

1. Lui-même étoit blessé légèrement d'un coup de sabre et d'un coup de feu.

2. Au contraire, le maréchal de Tallard se plaignit (p. 568) que l'ignorance du sort de M. de Clérambault, dont il va être parlé, et qui « avoit rappelé à son insu les trois brigades qui soutenoient l'aile droite du maréchal, à la faveur desquelles on eût toujours été le maître de retirer l'infanterie du village, » eût empêché de prendre un parti.

3. Ci-après, p. 490. Voyez les *Feldzüge des prinzen Eugen*, p. 527.

4. Ce dernier tous surcharge un mot illisible.

5. Rapport du maréchal de Tallard, p. 568; rapport de M. de Quincy, p. 578-579.

6. Le commencement de tué surcharge *m[ort]*.

7. A nage et à la nage s'employaient indistinctement : voyez le *Dictionnaire de l'Académie* de 1718, les *Lettres de Mme de Sévigné*, tome III, p. 424, la *Gazette* de 1672, p. 612, celle de 1717, p. 42, etc.

et lui y demeura¹. Blanzac donc, sur qui le commandement rouloit en l'absence de Clérambault, qui ne paroissoit plus, sans que personne sût ce qu'il étoit devenu, se trouva fort en peine de l'extrême désordre qu'il voyoit et entendoit, et de ne recevoir aucun ordre du maréchal de Tallard. L'éparpillement que cause une confusion générale fit que Valsemé, maréchal de camp et dans la gendarmerie², passa tout près du village, en lieu où Blanzac le reconnut : il cria après lui, y courut, et le pria de vouloir bien aller chercher Tallard et lui demander ce qu'il lui ordonnoit de faire et de devenir. Valsemé y fut très franchement ; mais, en l'allant chercher, il fut pris³ : ainsi

1. Un des rapports dit (p. 583) : « Ce qu'il y a de plus malheureux... c'est que M. de Clérambault, lieutenant général qui commandoit les vingt-sept bataillons qui étoient dans le village de la droite et douze escadrons de dragons, n'ait pas songé à se retirer avec ce corps ; il s'est noyé dans le Danube, à quatre heures du soir, deux heures avant la fin de l'affaire, la tête lui ayant tourné. » Comparez une lettre de Madame, dans le recueil de Rolland, p. 234, la relation de Denonville, dans le *Journal de Verdun*, p. 397-399, et les *Feldzüge des prinzen Eugen*, p. 515-516. Voltaire dit (p. 352) : « Il courut pour demander les ordres au maréchal de Tallard ; il apprend qu'il est pris, il ne voit que des fuyards : il fuit avec eux, et va se noyer dans le Danube. » Un autre lieutenant général, dont l'identité pourrait être établie aisément, avait manifesté dès la veille une piteuse défaillance : voyez les *Mémoires de Saint-Hilaire*, tome III, p. 85-86, et les *Mémoires du duc de Luynes*, tome XVI, p. 296.

2. Louis-Ferry Malet de Gravelle, marquis de Valsemé, neveu du maréchal du Plessis-Praslin, lieutenant au régiment du Roi (1685), capitaine des cheveu-légers du duc d'Orléans sur la démission de son père (1688), brigadier de cavalerie (1696), maréchal de camp depuis le 23 décembre 1702, fut fait cordon rouge et lieutenant général après Hochstedt, se démit des cheveu-légers en 1706, pour aller commander en Aunis et Saintonge, puis en Provence (9 novembre 1707), et mourut subitement en arrivant à Toulon le 15 décembre. Voyez ses services dans la *Chronologie militaire*, tome IV, p. 609-610.

3. Il resta prisonnier en Angleterre jusqu'au milieu de 1707. C'étoit, selon Madame (recueil Jaéglé, tome II, p. 41-42), un bon ami du Palais-Royal, où il avoit été élevé, un brave garçon, et le seul Français qui sût bien l'allemand. Tallard fit aussi son éloge.

Blanzac demeura sans ouïr parler d'aucun ordre, ni d'aucun supérieur. Je ne dirai ici que ce que Blanzac allégua pour une justification qui fut également mal reçue du Roi et du public¹, mais qui n'eut point de contradicteur, parce que personne ne fut témoin de ce qui se passa à Pleintheim que ceux qui y avoient été mis, que les principaux s'accordèrent à un même plaidoyer, et que la voix de ces vieux piliers de bataillons², qui perça, ne fit pourtant pas une relation suivie sur laquelle on pût entièrement compter, mais qui fut assez forte pour accabler, à la cour et dans le public, les officiers principaux³ à qui ils furent obligés d'obéir⁴. Ceux-là donc, au milieu de ces peines, et livrés à eux-mêmes, s'aperçurent que la poudre commençoit à manquer, que leurs charrettes composées⁵ s'en étoient allées doucement sans demander congé à personne, que quelques soldats en avoient pris l'alarme et commen-

1. « On condamne fort M. de Blanzac... de ne s'être pas retiré et d'avoir fait une capitulation aussi honteuse » (*Mémoires militaires*, p. 583).

2. « On dit d'un homme qui ne bouge du Palais que c'est un *pilier de Palais*, et, d'un homme qui est toujours au cabaret, que c'est un *pilier de cabaret* » (*Académie*, 1718). Le chevalier du Bourk appelaît le marquis de Villafranca *grand pilier de toutes les étiquettes* (Combes, *Madame des Ursins*, p. 212).

3. Ces trois mots sont en interligne, au-dessus de *ceux*, biffé.

4. Voyez ci-après, p. 182, note 4. Au récit fait d'après Blanzac, nous pouvons, quoi qu'en dise notre auteur, opposer la justification que Denonville lui-même, étant à Nimègue, le 21 octobre, adressa à son père (*Journal de Verdun*, p. 390-403), celle de M. d'Hautefeuille (Dépôt de la guerre, vol. 1760, n° 175), qui attribua à la bonne contenance de ses dragons qu'on eût pu obtenir une capitulation, ou le récit des *Feldzüge des prinzen Eugen*.

5. Ce terme de *composé*, au sens d'assorti, comme dans Malherbe (*Œuvres*, tome IV, p. 27), s'appliquait particulièrement, nous l'avons déjà vu (tome I, p. 263), aux charrettes de munitions. Feuquière, dans ses *Mémoires* (tome I, p. 191; comparez ceux de *Saint-Hilaire*, tome IV, p. 137), dit : « Il doit toujours y avoir dans le parc (d'artillerie) une suffisance de charrettes qu'on appelle *composées* : les unes, de poudre et de balles; les autres, de différentes espèces d'outils; et cela pour être envoyées, suivant les ordres du général, à la tête des corps particuliers qu'on croit pouvoir en avoir besoin. »

çoient à la communiquer à d'autres, lorsqu'ils virent revenir Denonville, qui avoit été pris à cette grand attaque du village dont j'ai parlé, et qui étoit accompagné d'un officier, qui, le mouchoir en l'air, demandoit à parler sur parole. Denonville étoit un jeune homme, alors fort beau et bien fait, fils aîné du sous-gouverneur de Mgr le duc de Bourgogne et colonel du régiment Royal-infanterie¹, que la faveur de ce prince un peu trop déclarée avoit rendu présomptueux, et quelquefois audacieux. Au lieu de parler, au moins en particulier, à Blanzac et aux autres officiers principaux, puisqu'il avoit fait la folie de se charger d'une commission si étrange², Denonville, dis-je, qui avoit de l'esprit, du jargon, et grande opinion de lui-même, se mit à haranguer les troupes qui bordaient le village pour leur persuader de se rendre prisonniers de guerre pour se conserver pour le service du Roi. Blanzac, qui vit l'ébranlement que ce discours causoit dans les troupes, le fit taire avec la dureté que son propos méritoit, le fit retirer, et se mit à haranguer au contraire; mais l'impression étoit faite : il ne tira³ d'acclamations que du seul régiment de Navarre, tout le reste demeura dans un triste silence⁴. J'avertis toujours que c'est d'après Blanzac que je parle⁵. Quelque peu de temps après que Denonville et son adjoint furent retournés aux ennemis, revint de leur part un milord⁶, qui demanda à parler au commandant sur parole⁷. Il fut conduit à Blanzac, auquel

1. Tome XI, p. 218 (où l'on a mis par erreur, ligne 13 de la note 2, *Crémone*, au lieu de *Blenheim*) et p. 304.

2. Ce membre de phrase, depuis *puisque*, a été ajouté en interligne, de même que *dis je*, qui vient ensuite, et *au moins* deux lignes plus haut.

3. *Tire* corrigé en *tira*.

4. Après *silence*, il a biffé *et Champagne mesme*. — Ci-après, p. 180.

5. C'étoit un de ces la Rochefoucauld-Roye dont Saint-Simon a déjà parlé plusieurs fois, et avec qui il étoit intimement lié : ci-après, p. 273.

6. Milord Orkney, de la maison Hamilton. Il affirma plus tard à Voltaire que les troupes cernées ne pouvaient que se rendre.

7. Voyez le récit de cette scène dans le *Siècle de Louis XIV*, p. 352-

il dit que le duc de Marlborough lui mandoit qu'il étoit là avec quarante bataillons et soixante pièces de canon, maître d'y faire venir de plus tout ce qu'il voudroit de troupes; qu'il commençoit à l'environner de toutes parts; que le village n'avoit plus rien derrière soi pour le soutenir, que l'armée de Tallard étoit en fuite, et ce qui restoit ensemble de celle de l'Électeur¹ étoit en marche pour se retirer; que Tallard même et force officiers généraux étoient pris; que Blanzac n'avoit aucun secours à espérer; qu'il feroit donc mieux d'accepter une capitulation en se rendant tous prisonniers de guerre, que de faire périr tant de braves gens et de si bonnes troupes de part et d'autre, puisqu'à la fin il faudroit bien que le plus petit nombre fût accablé par le plus grand. Blanzac voulut le renvoyer tout court; mais, sur ce que l'Anglois le pressa de s'avancer avec lui sur parole jusqu'à deux cents pas de son village, pour voir de ses yeux la vérité de la défaite de l'armée électorale, de sa retraite, et des préparatifs pour l'attaquer, Blanzac y consentit. Il prit avec lui Hautefeuille, mestre de camp général des dragons, et ils s'avancèrent avec ce milord. Leur consternation fut grande, lorsque, par leurs yeux, ils ne purent douter de la vérité de tout ce que cet Anglois venoit de leur dire. Ramenés par lui dans Pleintheim, Blanzac assembla les officiers principaux, à qui il rendit compte de la proposition qui leur étoit faite, et de ce que, par ses propres yeux et ceux d'Hautefeuille, il venoit de voir. Tous comprirent combien affreuse seroit pour eux la première inspection² de leur reddition prisonniers de guerre; mais, tout bien considéré, celle de leur situation les frappa davantage, et ils conclurent tous à accepter

353, et dans les *Mémoires de Saint-Hilaire*, tome III, p. 86-88. Comparez la *Gazette d'Amsterdam*, Extr. LXXIV, les *Feldzüge des prinzen Eugen*, p. 317, et les relations étrangères.

1. Ces cinq mots sont en interligne, et, avant *restoit*, il a biffé *en*.

2. La première appréciation par le public.

la proposition qui leur étoit faite, en prenant les précautions qu'ils purent pour conserver au Roi ces vingt-six bataillons et les douze escadrons de dragons¹ par échange ou par rançon, pour leur traitement et leurs traites. Cette horrible capitulation fut donc tout aussitôt jetée sur le papier, et signée de Blanzac, des officiers généraux et de tous les chefs de corps, hors de celui, je crois, de Navarre, qui fut le seul qui refusa², et tout aussitôt exécutée³.

Cependant Marcin⁴, qui avoit toujours, non seulement soutenu, mais repoussé le prince Eugène avec avantage, averti de la déroute de l'armée de Tallard et d'une grande partie de celle de l'Électeur, découverte et entraînée par l'autre, ne songea plus qu'à profiter de l'intégrité de la sienne pour faire une retraite et recueillir tout ce qu'il pourroit de ces débris, et il l'exécuta sans être poursuivi⁵. Marlborough lui-même⁶ étoit surpris d'un si prodigieux bonheur, le prince Eugène ne le pouvoit comprendre, le prince Louis de Baden, à qui ils⁷ le mandèrent, ne se le⁸ pouvoit persuader, et fut outré de n'y avoir point eu de part. Il leva, suivant leur avis, le siège d'Ingolstadt, qui, après un événement aussi complet, ne se pouvoit soutenir, et tomberoit de soi-même⁹. L'Électeur

Bon et sage avis

1. Les six derniers mots ont été ajoutés en interligne.

2. Voyez ci-dessus, p. 178. — Le colonel de ce vieux régiment étoit le comte de Maulévrier-Colbert, alors absent (ci-après, p. 276), et le lieutenant-colonel M. de Pionsat. Le régiment déchira et enterra ses drapeaux. Les officiers du régiment de Champagne, qui étoit dans l'armée de Marcin, envoyèrent deux mille écus à leurs camarades faits prisonniers (*Dangeau*, p. 115).

3. Voyez l'Extraordinaire LXXIV de la *Gazette d'Amsterdam*.

4. Ici, plus haut et en d'autres endroits, *Marchain*.

5. Voyez son rapport dans les *Mémoires militaires*, p. 558-560 et p. 587; comparez l'*Histoire militaire* de Quincy, p. 283-284 et 290-292.

6. *Luy mesme* est ajouté en marge.

7. *Qu'ils ils*, dans le manuscrit.

8. *Le* est en interligne.

9. « Dès que la bataille fut gagnée, les ennemis mandèrent au prince

fut presque le seul à qui la tête ne tourna point, et qui proposa peut-être le seul bon parti à prendre : c'étoit de se maintenir dans son pays à la faveur des postes et des subsistances, commodes et abondantes. On sentit trop tard la faute de ne l'avoir pas cru. Son pays, livré à soi-même, et soutenu de peu de ses troupes, se soutint tout l'hiver contre toutes les forces impériales. Mais notre sort n'étoit pas de faire des pertes à demi : l'Électeur ne put être écouté; on ne songea qu'à se retirer sur l'armée du maréchal de Villeroy et à la joindre¹. Les ennemis n'y apportèrent pas le moindre obstacle, ravis de voir prendre à nos armées un parti d'abandon auquel, après leur victoire, ils² auroient eu peine à les forcer³. Cette jonction se fit donc, si différente des précédentes, le 25 août, à Donaueschingen⁴, où l'armée du maréchal de Villeroy s'étoit avancée⁵. Chamarande⁶ y amena tout ce qu'il avoit

de l'Électeur
méprisé.

de Bade qu'il n'avoit qu'à discontinuer le siège d'Ingolstadt, parce que, M. l'Électeur ayant perdu la bataille, ses places ne songeroient plus à se défendre » (*Dangeau*, p. 109).

1. Selon le maréchal de Marcin (p. 561-562), tous les officiers généraux, réunis en conseil de guerre, convinrent unanimement que « le parti le plus conforme aux intérêts du Roi » étoit de se rapprocher de M. de Villeroy et des montagnes, « seul moyen de sauver la perte totale de l'armée, tant par la grande supériorité des ennemis en nombre, que par le défaut de subsistances. » Ce fut aussi le sentiment du Roi, qui, après consultation avec Chamlay, écrivit, le 21 (ses *Œuvres*, tome VI, p. 163-166), qu'il falloit que l'Électeur se retirât en Flandre, pour y attendre la paix générale, à moins qu'il ne préférât traiter pour son compte avec l'Empereur. L'Électeur se décida à suivre le mouvement, laissant sa famille à Munich et une partie de ses troupes dispersées dans le pays. Il lança peu après un manifeste, dont nous avons le texte dans le *Journal de Verdun*, année 1705, p. 7-44.

2. *Il*, au singulier, dans le manuscrit.

3. C'est un point sur lequel Feuquièrre a insisté particulièrement.

4. Ici, *Doneschind*, comme l'écrit Dangeau. Voyez notre tome XI, p. 91.

5. Dépôt de la guerre, vol. 1756. Auparavant, il y a (n^o 53 et 76) deux lettres de ce maréchal sur Hochstedt.

6. *Chamarade*, dans le manuscrit. — Sur sa belle conduite à Hoch-

été ramasser à Augsbourg, Ulm, etc., et Marcin ne ramena pas plus de deux mille cinq cents soldats¹ et autant de cavaliers, dont dix-huit cents démontés, de l'armée de Tallard, qui perdit trente-sept bataillons, savoir : les vingt-six qui se rendirent prisonniers de guerre à Pleintheim, et onze tués et mis en pièces². La gendarmerie en particulier, et, en général, presque³ toute la cavalerie de Tallard fut accusée d'avoir très mal fait : ils tirèrent au lieu de charger l'épée à la main, ce que fit la cavalerie ennemie, qui avoit auparavant coutume de tirer ; ainsi l'une et l'autre changea son usage et prit celui de son ennemi, qui fut une chose très fatale⁴. Enfin nos armées

stedt, voyez les lettres de M. de la Feuillade, dans le recueil Esnault, tome I, p. 338 et 373.

1. Les neuf mots qui suivent sont ajoutés en interligne.

2. Des chiffres un peu différents sont donnés par le *Journal de Dangeau*, p. 102, 103, 107 et 116. Les *Feldzüge des prinzen Eugen*, p. 523-525, comptent une perte totale de plus de douze mille hommes pour les alliés, et environ vingt-huit mille pour les vaincus.

3. *Presque* est en interligne.

4. C'est Silly (ci-après, p. 189-190) qui apporta ces accusations le 29 août (*Dangeau*, p. 109; *Sourches*, p. 61-62). Prisonnier avec M. de Tallard, il avait obtenu sa liberté sur parole de revenir le 15 octobre. Entre autres reproches, le principal était celui que vient de dire notre auteur, et que l'on retrouve dans les *Mémoires de Sourches*, p. 61. Tallard lui-même, dans le rapport qu'il rédigea quelques jours plus tard, s'exprima ainsi (*Mémoires militaires*, p. 568; ci-dessus, p. 174, note 3) : « Le village se défendit encore une heure et demie, et puis capitula, abandonné par toute la cavalerie, par celui qui y commandoit, et par la moitié de ceux qui étoient dedans. M. de Silly vous aura informé d'un détail que je ne puis répéter ici. » Mais, avant que peu de jours se fussent écoulés, il y eut un revirement d'opinion en faveur des corps accusés, comme le racontent, avec détails à l'appui, les mêmes *Mémoires de Sourches*, p. 61-62 et 67-68. Le mois suivant, l'aide-major de la gendarmerie adressa à Chamillart, au nom de son corps, une protestation en règle, qui courut dans le public, et dont la *Gazette d'Amsterdam* donna le texte dans son n° LXXXIX. Les papiers de l'ambassadeur Phélypeaux, conservés par ses héritiers actuels, contiennent des copies du rapport de Silly, une lettre à Chamillart et la réponse, une lettre au maréchal de Villars et la réponse, enfin une correspondance relative à la retraite

arrivèrent¹ le dernier août sous le fort de Kehl, au bout du pont de Strasbourg, et le prince Eugène dans ses lignes de Stolhofen, faisant contenance de vouloir passer le Rhin². L'Électeur passa de sa personne de Strasbourg à Metz, d'où il gagna Bruxelles tout droit comme il put³. Il auroit fort voulu aller voir le Roi; mais cette triste entrevue ne fut pas du goût de S. M., quoique ce prince, dans l'intervalle de la bataille à son passage du Rhin, eût refusé des propositions fort avantageuses, s'il avoit voulu abandonner son alliance. Il vit l'Électrice et ses enfants⁴ en passant à Ulm⁵, leur donna ses instructions avec beaucoup de courage et de sens froid⁶, et les renvoya à Munich pour s'y soutenir, avec⁷ ce qu'il laissoit de ses troupes, le plus longtemps qu'il seroit possible⁸. Blainville, Zurlauben, lieutenants généraux, furent tués⁹, et beaucoup d'autres; les dirigée par l'Électeur. Le *Journal de Verdun* parle aussi (p. 344) d'une protestation du mestre de camp Saint-Second.

Électeur
de Bavière
passe
à Strasbourg,
et, par Metz,
à Bruxelles.

[Add. S^cS. 567]

1. Nous recommandons à suivre le *Journal*.

2. *Dangeau*, 3 septembre, p. 116; comparez p. 119. La correspondance militaire est au Dépôt de la guerre, vol. 1751.

3. *Dangeau*, p. 115, 119, 121, 130 et 146.

4. Il en avait encore sept, et une fille naquit le 21 décembre 1704; mais *Dangeau* ne parle ici que des deux fils aînés. La mère, Thérèse-Cunégonde Sobieska, fille du roi Jean et seconde femme de l'Électeur, mariée le 15 août 1694, mourut à Venise le 10-11 mars 1730, à cinquante-quatre ans et dix jours.

5. A Memmingen (*Dangeau*, p. 107), et non à Ulm, où les blessés avaient été transportés (Extraordinaire LXXI de la *Gazette d'Amsterdam*).

6. Et non *sang froid* comme dans notre tome II, p. 230.

7. *Avec*, en interligne, au-dessus de *par*, biffé. — 8. *Dangeau*, p. 107.

9. Ils ne moururent, des suites de leurs blessures, que le 21-22 septembre et le 17 août : *Dangeau*, p. 102, 107, 112, 131, 137, 140, 143 et 148; *Sourches*, p. 59 et 87; *Mercure*, septembre 1704, p. 261-264, et octobre, p. 258-262; *Gazette d'Amsterdam*, n° LXXIV, article de Paris. — Rigaud avait peint le portrait de Blainville en 1690. Par son testament, il légua soixante mille livres aux pauvres d'Ulm, où on l'avait porté, et ordonna de restituer à cette ville cent mille livres injustement levées sur les bourgeois. C'était le troisième Colbert qui mourait au service. — Zurlauben avait épousé une nièce du duc de Montausier. Sur sa mort, voyez le Dépôt de la guerre, vol. 1753, n° 184 et 196.

prisonniers infinis¹. La Baume, fils aîné de Tallard², survécut peu de jours à sa blessure³. Le duc de Marlborough, qui avoit tout fait avec son armée, garda le maréchal de Tallard et les officiers les plus distingués⁴, qu'il envoya à Hanau⁵, jusqu'à ce qu'il fût temps pour lui de passer en Angleterre, pour en orner son triomphe⁶. De tous les autres, il en donna la moitié au prince Eugène⁷. Ce fut pour eux une grande différence : celui-ci les traita durement⁸, le duc

1. Les *Mémoires de Sourches*, p. 54, 59, 60 et 62-64, ainsi que le *Journal de Dangeau*, p. 109, 110, 112, 115, donnent les principaux noms de tués, de blessés et de prisonniers. Voyez surtout un rapport de Marlborough publié dans la *Gazette d'Amsterdam*, Extr. LXIX, le recueil de Lamberty, tome XIII, p. 31-33 et 486-487, et le tome VI des *Feldzüge des prinzen Eugen*, p. 323-325.

2. Celui que nous avons vu se marier ci-dessus, p. 34.

3. Il mourut le 20 septembre, à Strasbourg : *Dangeau*, p. 121, 131 et 134.

4. *Dangeau*, p. 153-157, 200, 211 et 227.

5. Belle ville forte du duché de Hesse-Cassel, à quatre lieues au-dessus de Francfort, près du confluent de la Kinzig et du Mein; ancienne capitale d'un comté d'Empire. Le château appartenait au comte de Hanau, qui le mit à la disposition du maréchal.

6. Ci-après, p. 350. Les chansonniers n'épargnèrent ni Tallard ni Louis XIV : voyez le *Nouveau siècle*, tome III, p. 144-150, et ci-après, p. 305. Il y a plusieurs estampes étrangères, sur la prise du maréchal, dans la collection Hennin, n^{os} 6905, 6907 et 6913. Mme de Maintenon chargea le maréchal de Villeroy de lui transmettre ses condoléances : « Perdre une bataille, son fils unique et sa liberté ; comment peut-on survivre à de tels malheurs?... J'espère bien que son courage le soutiendra. Vous ne devez pas être en peine de ce que le Roi pense à son égard. Plût à Dieu que son retour fût aussi prompt que sa bonne réception seroit assurée ! » (Recueil Geffroy, tome II, p. 29-30.) Ce retour n'eut lieu qu'en 1711; mais on verra plus loin, p. 305, le Roi témoigner ses bons sentiments dès la première occasion.

7. Voyez le partage dans le *Journal de Dangeau*, p. 109, dans les *Mémoires de Sourches*, p. 62, dans le *Journal de Verdun*, p. 233-234 et 276, et dans les *Mémoires de Saint-Hilaire*, tome III, p. 93-94; comparez la *Gazette d'Amsterdam*, Extr. LXIX, les *Œuvres de Louis XIV*, tome VI, p. 176, et le vol. 1750 du Dépôt de la guerre, n^{os} 132 et 133.

8. Quoique ayant débuté lui-même en France, et presque français de naissance.

de Marlborough avec tous les égards, les complaisances, les politesses les plus prévenantes¹ en tout, et une modestie peut-être supérieure à sa victoire². Il eut soin que ce traitement fût toujours le même jusqu'à leur passage avec lui, et le commun des prisonniers qu'il se réserva reçut³, par ses ordres, tous les ménagements et toutes les douceurs possibles⁴.

Le Roi reçut cette cruelle nouvelle le 21 août, par un courrier du maréchal de Villeroy, à qui les troupes laissées par le prince Eugène, sous le comte de Nassau-Weilbourg, dans leurs lignes de Stollhofen⁵, envoyèrent un trompette avec des lettres de plusieurs de nos officiers prisonniers à qui on avoit permis de donner de leurs nouvelles à leurs familles. Par ce courrier le Roi apprit que la bataille, donnée le 13, avoit duré depuis huit heures du matin jusque vers le soir, que l'armée entière de Tallard étoit tuée ou prise, qu'on ne savoit ce que le maréchal étoit devenu : aucune lettre ne le disoit, ni n'expliquoit si l'Élec-

Obscurité
et rareté
des nouvelles
d'Allemagne.

1. Les dernières lettres de *prévenantes* en surchargeant d'autres illisibles.

2. Cette conduite courtoise fut constante, la correspondance en témoigne, et nous le voyons, vers le même temps, sur la prière de l'Électeur, défendre expressément à ses troupes, sous peine de la vie, de rien piller ni brûler en Bavière, et manifester son désir sincère qu'un honnête accommodement empêchât de nouveaux désordres (*Mémoires de Souches*, tome IX, p. 46). M. de Blanzac reconnut que les Anglais le traitaient parfaitement bien, et les Hollandais se plaignirent qu'on fût plus bienveillant pour ces prisonniers que les Français ne l'étaient pour les forçats protestants (*Gazette d'Amsterdam*, n° LXXIII, de Londres, et n° CIV, de la Haye).

3. *Receut* corrige *receurent*.

4. Au bout de deux semaines, le pain manquant aux alliés pour nourrir leurs prisonniers, Marlborough ordonna au munitionnaire hollandais de traiter avec M. de Tallard, pour l'alimentation de ses compagnons de captivité, sur le même pied qu'avec l'armée anglaise, et il se porta même caution du marché (*Dangeau*, p. 116-117; *Souches*, p. 62; Dépôt de la guerre, vol. 1751, n° 102-105). L'échange ne fut réglé qu'un peu plus tard (*Dangeau*, p. 141-142; *Souches*, p. 79).

5. Ou de Bühl : ci-dessus, p. 168.

teur et le maréchal de Marcin avoient été à l'action. Il y en avoit de Blanzac, de Hautefeuille, de Montpeyrroux, du chevalier de Croissy, et de Denonville, mais sans aucun détail, et de gens éperdus¹. Dans cette terrible inquiétude, le Roi ouvrit ces lettres. Il trouva quelque chose de plus dans celle de Montpeyrroux², mais pourtant sans détail; il écrivoit à sa femme³, qu'il appeloit sa *chère petite Palatine*. Quand le Roi, longtemps après, fut éclairci, il demanda au maréchal de Boufflers ce que c'étoit que ce petit nom de tendresse dont il n'avoit jamais⁴ ouï parler. Le maréchal lui apprit que le nom propre de Montpeyrroux étoit Palatin de Dyo⁵; il auroit pu ajouter que *Palatin* étoit un titre familier dans ces provinces de Bourgogne et voisines, restés en noms propres⁶ après avoir été des concessions des Empereurs⁷: ainsi c'étoit palatin, ou,

1. Tout cela est pris à *Dangeau*, p. 401. Comparez *Sourches*, p. 53.

2. Tome XI, p. 34. Selon Tallard, cet officier s'étoit comporté en galant homme et courageux.

3. Françoise-Isabelle, fille du comte de Harville, mariée par contrat du 17 avril 1700 (Arch. nat., Y 273, fol. 464), et morte à Paris le 13 juillet 1759, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

4. *Jamais* surcharge un premier ouï.

5. Ou *Dio*, orthographe adoptée par Saint-Simon. — Le *Mémoire de la généralité de Bourgogne* dressé en 1698 nie que ce nom de PALATIN figurât dans les anciens actes de la famille. « Il y a apparence, dit d'Hozier, dans son registre I, p. 193, que le surnom de PALATIN, qui, par succession de temps, a été joint à celui de Dio, est le surnom d'Alix Palatin, fille et héritière de Guillaume Palatin, seigneur de Fleschin, laquelle (suivant des anciens manuscrits généalogiques) étoit femme de Guyot de Dio, chevalier, l'an 1336, et que de ce même Guyot de Dio est issu Jean, seigneur de Dio. » Guichenon a tracé une filiation de cette famille dans son *Histoire de la souveraineté de Dombes*, imprimée en 1874, p. 85-93. Comparez les articles du *Mercure* de mai 1704, p. 131-134, et de novembre 1706, p. 184-185, et *les Masures de l'abbaye royale de l'île Barbe*, par J. le Laboureur (1682), p. 478-485.

6. Ces pluriels sont bien au manuscrit.

7. *Emp^r*, en abrégé et au singulier, dans le manuscrit. — Ces grands officiers du Saint-Empire, qui avoient peut-être hérité leur titre et leur juridiction locale des anciens comtes du palais, existèrent en Lorraine, en Saxe, en Bavière, en Souabe, dans la comté de Bourgogne. Ils

sous un titre plus éminent, seigneur de Dyo¹. Le Roi demeura six jours dans cette situation violente de savoir tout perdu en Bavière, et d'ignorer le comment². Le peu de gens dont il arriva des lettres se contentoient de mander de leurs propres nouvelles, tout au plus de quelques amis; personne n'étoit pressé de raconter le désastre : on craignoit pour ses lettres, et on n'osoit s'y expliquer sur les choses ni sur les personnes. Marcin, tout occupé de sa retraite, se contenta de donner de ses nouvelles au maréchal de Villeroy, uniquement relatives à cet objet³. L'Électeur, outré de ses pertes et de la contradiction qu'il avoit

ne sont plus représentés, au dix-huitième siècle, que par l'électeur palatin du Rhin et par les comtes palatins de la branche cadette de Wittelsbach, aujourd'hui maison royale de Bavière. Il y avoit aussi, comme nous l'avons vu, des palatins et des palatinats en Pologne, en Hongrie, et des comtes et prélatins palatins à Rome. Comparez le Palatin du *Bourgeois gentilhomme*, acte IV, sc. v, et acte V, sc. 1.

1. Village du Charolais, avec ruines d'ancien château.

2. C'est surtout dans les lettres de Madame, du 21 et du 28 août, traduites par Rolland, p. 248-253, qu'on trouve le tableau de cette « situation violente, » et aussi dans certains articles de gazette comme celui que nous donnerons ci-après, Additions et corrections, p. 598. Dangeau (p. 101-103) et les *Mémoires de Sourches* (p. 53) s'accordent à dire que le Roi reçut la nouvelle « avec une fermeté de héros, » tandis que la consternation augmentait partout à mesure qu'arrivaient les détails. Rien ne fut changé un moment dans son existence journalière, non plus que dans son visage ou dans ses paroles : « Le P. de la Chaise lui avoit préparé un discours de consolation; mais le Roi l'a prévenu dès qu'ils ont été seuls ensemble, et ce bon Père nous a dit que S. M. lui avoit parlé avec tant de piété, tant de résignation à la volonté de Dieu, et avec tant de force et tant de courage, qu'il ne lui a jamais paru si grand et si digne d'admiration; il console les familles dont on dit qu'il y a eu des gens tués » (*Dangeau*). Comparez la lettre écrite par Mme de Maintenon au maréchal de Villeroy le 23 août, la lettre du 24 au cardinal de Noailles, les consolations de l'évêque de Chartres, et la lettre à Mme de Dangeau : *Correspondance générale*, tome V, p. 257-259, 261-262 et 265-266.

3. Cette lettre fut apportée de la part de M. de Villeroy, le 22, au Roi, qui la lut tout haut en se levant. Chamillart dut recevoir plus tard celle que M. de Marcin lui avoit écrite un jour avant, et qui est im-

trouvée à son avis de demeurer dans son pays, n'écrivit au Roi que deux mots de respect et de fermeté dans son alliance, en passant le Rhin : tellement qu'on n'apprenoit rien que par lambeaux, et rares et médiocres, qui ne faisoient qu'augmenter l'inquiétude sur la chose générale et sur le sort des particuliers. La cruelle capitulation de Pleintheim fut pourtant démêlée la première par deux mots qui¹ s'en trouvèrent dans les lettres de Denonville, de Blanzac et d'Hautefeuille². D'autres d'officiers particuliers s'échappèrent, sans détail, contre la gendarmerie et contre quelques officiers généraux³, parmi⁴ lesquels le comte de Roucy n'étoit pas bien traité, et qui relevoient amèrement sa contusion si longuement pensée, si fort dans les derrières, pendant tout l'effort de la bataille de la Marseille, où il ne parut plus⁵. Lui et Blanzac son frère étoient fils de la sœur bien-aimée de M. le maréchal de Lorge; ils⁶ avoient passé leur vie chez lui comme ses enfants⁷. M. de la Rochefoucauld, aîné de leur maison, les traitoit, aux secours près, de même. Leurs femmes, avec qui je vivois fort⁸, m'envoyèrent chercher partout, et me

primée dans les *Mémoires militaires*. Le rapport de M. de Tallard, daté du 4 septembre, de Hanau, ne put arriver que beaucoup après.

1. *Que* corrigé en *qui*.

2. *Dangeau*, p. 401; *Sourches*, p. 52-53.

3. Voyez ci-dessus, p. 182. — 4. L'initiale de *parmi* surcharge *es*.

5. Notre auteur n'a parlé de cela ni en 1693, ni dans le portrait de M. de Roucy (tome III, p. 193); mais la *Chronologie militaire* dit en effet (tome IV, p. 497) que celui-ci, capitaine-lieutenant des gendarmes écossais et brigadier, ayant conduit la gendarmerie à l'armée de Catinat, « combattit avec la plus grande valeur à la Marseille, le 4 octobre, et y reçut un coup de pistolet à l'épaule, qui le mithors de combat. » Selon le rapport du général lui-même (*Mémoires de Catinat*, tome II, p. 239), c'était un coup dans les chairs du bras, sans aucune fracture.

6. *Il*, au singulier, dans le manuscrit.

7. Voyez notre tome IV, p. 47 et 172-174.

8. On vient de voir (tome XI, p. 358) la comtesse de Roucy servir d'intermédiaire entre Saint-Simon et la duchesse de Bourgogne. La comtesse de Blanzac, mère de Nangis, a eu son portrait en 1696, tome III, p. 172-176.

conjurèrent de voir Chamillart sur-le-champ pour¹ obtenir de lui tout ce qu'il pourroit auprès du Roi en leur faveur. Je le fis si efficacement, qu'il leur sauva des choses fâcheuses. Le Roi, jusque par lui-même, cherchoit des nouvelles : il en demandoit, il se faisoit apporter ce qui arrivoit de la poste², et il n'y arrivoit rien, ou rien qui l'instruisît; on mettoit bout à bout ce que chacun savoit, pour en faire un tout qui ne contentoit guères. Le Roi ni personne ne comprenoient point³ une armée entière placée dedans et autour d'un village, et cette armée rendue prisonnière de guerre par une capitulation signée; la tête en tournoit⁴. Enfin, les détails grossissant peu à peu, qui d'une lettre, qui d'une autre⁵, arriva Silly à l'Étang, le matin du 29 août⁶. Chamillart⁷ l'amena à Meudon, où le Roi étoit, qui s'enferma longtemps avec eux avant son dîner. Tallard, avec qui il fut pris, obtint du duc de Marlborough la permission de l'envoyer au Roi lui rendre compte de son malheur, avec parole qu'il reviendrait incontinent après où il lui ordonneroit de se rendre. Comme il n'apprit rien que je n'aie raconté ici, il servira

1. Avant l'abréviation *pr*, il a biffé *et d'*.

2. Le Roi fit ouvrir ainsi les paquets de la poste destinés à M. de Pontchartrain; mais il respecta les lettres que le marquis de Roye, alors sur la flotte, écrivait à sa femme (*Dangeau*, p. 122).

3. *Point* est en interligne.

4. « Le Roi.... ne comprend pas que vingt-six bataillons françois se soient rendus prisonniers de guerre.... On ne sait point encore la manière dont ils se sont rendus, ni ce qu'est devenu M. de Tallard. » (*Dangeau*, p. 102 et 103.) Comparez la *Gazette d'Amsterdam*, Extr. LXVIII.

5. *Dangeau* dit, le 24 août (p. 104-105) : « On n'a aucune nouvelle certaine de M. de Tallard que par une lettre que Milord Marlborough écrit à la reine Anne, par laquelle il lui mande que ses troupes ont gagné une bataille complète, et qu'il a dans son carrosse M. de Tallard et deux généraux françois. » Le texte de ce billet est donné dans les *Œuvres de Louis XIV*, tome VI, p. 164, note; il parut, sur le moment même, dans la *Gazette d'Amsterdam*, n° LXVIII.

6. *Dangeau*, p. 109-110; *Sourches*, p. 61-64.

7. *Chamillart* est en interligne, sur *qui*, biffé, et le *qui* placé huit mots plus loin est précédé d'un *et* biffé.

quelques moments à faire une assez curieuse diversion à une matière aussi désagréable, dont les suites se reprendront après.

Silly,
prisonnier*,
vient
rendre compte
au Roi
de
la bataille
d'Hochstedt.
Digression
sur Silly
et sa
catastrophe.
[*Add. S^tS. 568*]

Silly¹, du nom de Vipart², étoit un gentilhomme de Normandie des plus minces qu'il y eût entre Lisieux et Séez, et en biens, et en naissance. C'étoit un grand garçon parfaitement bien fait, avec un visage agréable et mâle³, infiniment d'esprit, et l'esprit extrêmement orné; une grande valeur et de grandes parties pour la guerre; naturellement éloquent avec force et agrément, d'ailleurs d'une conversation très aimable⁴; une ambition effrénée, avec un dépouillement entier de tout ce qui la pouvoit contraindre, ce qui faisoit un homme extrêmement dangereux, mais fort adroit à le cacher; appliqué au dernier point à s'instruire, et ajustant tous ses commerces, et jusqu'à ses plaisirs, à ses vues de fortune. Il joignoit les grâces à un air de simplicité⁵, qui ne put se soutenir bien longtemps, et qui, à mesure qu'il crût en espérances et en moyens, se tourna en audace. Il se lia tant qu'il put avec ce qu'il y avoit de plus estimé dans les armées, et avec la

1. Jacques-Joseph Vipart, marquis de Silly, né le 8 décembre 1671, mestre de camp du régiment d'Orléans en 1693, brigadier en 1702, maréchal de camp en octobre 1704, lieutenant général en 1718, conseiller au conseil du dedans en 1718, chevalier des ordres en 1724, conseiller d'État d'épée en 1725, mourut à Silly, proche Dozulé, en Normandie, le 19 novembre 1727. En 1704, il faisoit les fonctions de maréchal général de l'armée de Tallard, comme, l'année précédente, dans l'armée du duc de Bourgogne.

2. Comme la mère de Lassay (tome III, p. 30), « très petite damoiselle de Normandie. » La famille paraît cependant ancienne et bien alliée.

3. Rigaud peignit son portrait.

4. *Aimable* est en interligne, au-dessus d'*agréable*, biffé.

5. Mme de Staal, dans les *Mémoires* de laquelle Silly joue presque constamment un rôle principal, dit de même (p. 674) : « Je fus frappée de l'agrément de sa figure et d'une certaine contenance noble qu'il avoit, tout à fait différente de ce que j'avois vu jusqu'alors.... Quoiqu'il se donnât peu la peine de parler, il parloit si bien et avec tant de grâces, que son esprit paroissoit sans qu'il songeât à le montrer. »

* *Prisonnier* surcharge un premier *vient*.

plus brillante compagnie de la cour. Son esprit, son savoir, qui n'avoit rien de pédant, sa valeur, ses manières plurent à M. le duc d'Orléans; il s'insinua dans ses parties, mais avec mesure, de peur du Roi, et assez pour plaire au prince, qui lui donna son régiment d'infanterie¹. Un hasard le fit brigadier longtemps avant son rang, et conséquemment lieutenant général de fort bonne heure². Cilly³, colonel de dragons dès lors fort distingué, et qui depuis a pensé, et peut-être auroit dû être maréchal de France, fut fait brigadier dans cette promotion immense où je ne le fus point, et qui me fit quitter le service, comme je l'ai dit en son temps⁴. Chamillart arrivoit dans la place de secrétaire d'État de la guerre; c'étoit la première promotion de son temps, il ne connoissoit pas un officier.

1. Tome VIII, p. 359, note 5. Silly, mousquetaire d'abord, puis capitaine au régiment Dauphin-étranger en 1688, obtint le commandement du régiment d'Orléans le 1^{er} mai 1693, et combattit à sa tête à Nerwinde, où il reçut trois coups de sabre. Il ne le quitta qu'à la fin de décembre 1704, en devenant maréchal de camp. Voyez sa notice dans la *Chronologie militaire*, tome V, p. 6-7.

2. Au contraire, quoique favorisé par les circonstances de 1704 et fait maréchal de camp après quarante mois du grade de brigadier, il n'eut celui de lieutenant général qu'au bout de treize ou quatorze ans, le 8 mars 1718. Notre auteur confond un grade avec l'autre.

3. Claude du Fay d'Athies, chevalier puis marquis de Cilly, étoit un gentilhomme du Rethélois. Volontaire dans les gardes du corps de 1672 à 1676, exempt en 1677, il eut un régiment de dragons à partir de la fin de 1690, fut réformé en 1698, reçut le grade de brigadier en 1702, celui de maréchal de camp en 1704, comme son homonyme normand, mais passa lieutenant général dès le 17 mai 1707, pour avoir apporté la nouvelle de la victoire d'Almanza, et eut en outre la lieutenance générale du gouvernement de la Marche, qu'il fit transférer à son gendre en 1710. Il prit part à toutes les dernières campagnes de cette guerre, puis à celle d'Espagne, en 1719, où on lui confia le gouvernement de Fontarabie, et reçut une grand'croix de Saint-Louis. Le gouvernement de Charlemonç lui fut donné en février 1728. Il fut encore employé aux deux premières campagnes de la guerre de la succession de Pologne, et mourut le 4 juin 1738, à quatre-vingts ou quatre-vingt-deux ans. (*Chronologie militaire*, tome IV, p. 626-627.)

4. Tome X, p. 47 et 55-62.

Sortant de chez Mme de Maintenon, où la promotion s'étoit faite à son travail ordinaire, il rencontre Silly, et lui dit d'aller remercier le Roi, qui venoit de le faire brigadier. Silly, qui n'en étoit pas à portée, eut la présence d'esprit de cacher sa surprise. Il se douta de la méprise entre lui et Cilly des dragons ; mais il compta en tirer parti, et alla remercier le Roi sortant de chez Mme de Maintenon pour aller souper. Le Roi, bien étonné de ce remerciement, lui dit qu'il n'avoit pas songé à le faire. L'autre, sans se démonter, allégua ce que Chamillart lui venoit de dire, et, de peur d'une négative qui allât à l'exclusion, se dérobe dans la foule, va trouver Chamillart, et s'écrie qu'après avoir remercié sur sa parole, il n'a plus qu'à s'aller pendre, s'il reçoit l'affront de n'être pas brigadier. Chamillart, honteux de sa méprise, crut qu'il y alloit du sien de la soutenir. Il l'avoua au Roi dès le lendemain, et, tout de suite, fit si bien¹, que Silly demeura brigadier². Il s'attacha le plus qu'il put à M. le prince de Conti et à ceux qu'il voyoit le plus : c'étoit alors le bon air, comme il l'a été toujours, et Silly n'y étoit pas indifférent. Il tourna³ le maréchal de Villeroy ; ses grandes manières et ses hauteurs le rebutèrent. Il trouva mieux son compte avec l'esprit, le liant et la coquetterie de Tallard, qui se vouloit faire aimer jusque des marmitons⁴. Faits prisonniers ensemble, Tallard, fort en peine de soi à la cour, crut n'y pouvoir envoyer un meilleur chancelier que Silly ; il le servit si bien, qu'[on] en verra bientôt des fruits⁵. Mais, au retour, je ne sais ce qui arriva entre eux : ils se brouillèrent irréconciliablement, apparemment sur des choses qui

1. L'initiale de *bien* surcharge une *f*.

2. L'incident est raconté dans le *Journal de Dangeau*, tome VIII, p. 306, et, avec plus de détails, dans les *Mémoires de Sourches*, tome VII, p. 199-200.

3. Voyez *TOURNER* 18°, dans le *Dictionnaire de Littré*.

4. Il a été déjà parlé de « marmitons et bas officiers » dans le récit de la mort de Monsieur : tome VIII, p. 326-327.

5. Ci-après, p. 305.

ne faisoient honneur à l'un ni à l'autre, puisque chacun d'eux a tellement gardé le secret là-dessus, que leurs plus intimes amis n'y ont pu rien deviner, et que la cause de cette rupture, tous deux l'ont emportée¹ en l'autre monde, même le survivant des deux, qui fut Tallard², et qui n'avoit rien à craindre d'un mort qui ne laissoit ni famille ni amis. Le Roi mort, Silly fit un moment quelque figure dans la Régence; mais, peu content de n'être d'aucun conseil³, il se tourna aux richesses⁴. Il étoit né fort pauvre, et n'avoit pu que subsister. Sa fortune alloit devant tout; mais, foncièrement avare, l'amour du bien suivoit immédiatement en lui. Il fit sa cour à Law, qu'il séduisit par son esprit. La mère du vieux Lassay étoit Vipart⁵; il étoit très bien avec son fils, qui, depuis bien des années, dispo- soit du cœur, de l'esprit, de la conduite et de la maison de Madame la Duchesse. Madame la Duchesse, en cela seulement une avec Monsieur le Duc, étoient⁶ tout Sys- tème⁷. Law, après M. le duc d'Orléans, avoit mis ses espérances en la maison de Condé, dont l'avidité hérédi- taire se gorgea de millions par le dévouement de Law. Silly s'y fraya accès par Lassay, qui étoit la voie exquise auprès de Madame la Duchesse. Il y devint bientôt un favori important sous la protection du véritable, et se gorgea en sous-ordre⁸. Monsieur le Duc, devenu premier ministre, ne put refuser à sa mère quelques colliers de

1. Les premières lettres d'emportée en surchargeant d'autres illisibles.

2. Tallard mourut quatre ou cinq mois plus tard que Silly.

3. Il ne fut nommé membre du conseil du dedans du Royaume que le 20 juillet 1718 (*Dangeau*, tome XVII, p. 347).

4. Par la même voie que le comte d'Estrées : tome XI, p. 17.

5. Tome III, p. 28-31, et ci-dessus, p. 190.

6. Ce pluriel par attraction est bien au manuscrit.

7. Sur l'emploi absolu de ce terme pour désigner l'ensemble des opérations financières de Law, voyez le *Journal de Mathieu Marais*, tome I, p. 264 et 319. Saint-Simon parlera souvent et longuement du Système à partir de 1716.

8. Comparez deux ou trois lignes de l'Addition n° 143, dans notre tome III, p. 344. Nous avons, dans les Papiers du Contrôle général

l'Ordre dans la nombreuse promotion de 1724, où il fourra tant de canailles¹ : Silly en eut un, que Madame la Duchesse arracha avec peine². Il avoit attrapé de M. le duc d'Orléans une place de conseiller d'État d'épée³. Alors, riche et décoré, il revêtit le seigneur⁴. Cette fortune inespérable ne fit que l'exciter à la combler; rien ne lui parut au-dessus de son mérite. Morville⁵, secrétaire d'État des affaires étrangères, en fut ébloui. Silly le domina, il devint son conseil pour sa conduite et pour les affaires. Une position si favorable à son ambition lui donna l'idée de l'ambassade d'Espagne, d'y être fait grand⁶, de revenir après dans le Conseil comme un homme déjà imbu des affaires, de se faire duc et pair, et de là tout ce qu'il pourroit. Ce fut un château en Espagne et le pot au lait de la bonne femme⁷ : Monsieur le Duc fut

(Arch. nat., G⁷ 1707), des lettres et mémoires de Silly, en octobre 1724, sur la diminution du prix des marchandises et des denrées.

1. Ci-après, p. 354.

2. Le procès-verbal des preuves de Silly, avec l'état de ses services, etc., se trouve au Cabinet des titres, dossier VIVART.

3. Il eut d'abord, le 23 mai 1722, un brevet d'expectative (Arch. nat., O¹ 66, p. 180, et O^{1*} 275, fol. 20), puis, le 23 février 1725, la place de Canillac (O¹ 69, fol. 77).

4. A peu près comme Dangeau : tome III, p. 186 et 191.

5. Charles-Jean-Baptiste Fleuriau, comte de Morville, unique fils de M. d'Armenonville, né le 30 octobre 1686, bailli de Chartres en survivance de son père le 25 décembre 1702, avocat du Roi au Châtelet en 1706, conseiller au Parlement en 1709, procureur général au Grand Conseil en 1711, se démit de cette dernière charge, en gardant un titre de conseiller d'honneur et pour aller ambassadeur à la Haye, en mars 1718, acheta en 1719 la charge de secrétaire grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, alla au congrès de Cambrai en 1721, passa conseiller d'État en août, fut pourvu secrétaire d'État, en remplacement de son père, en avril 1722, et reçut le département des affaires étrangères, avec un titre de ministre d'État, en août 1723, ayant été élu membre de l'Académie française le 22 juin précédent. Il se démit du ministère le 19 août 1727, et mourut prématurément le 3 février 1732.

6. Il avait déjà la Toison depuis le 22 octobre 1724.

7. Le premier *e* de *femme* corrige un *a*. — Saint-Simon empruntera

remercié, et Morville congédié. Un grand homme ne s'abandonne pas soi-même; Silly¹ comprit, avec tout le monde, que Monsieur de Fréjus, incontinent après cardinal Fleury, étoit tout seul le maître des grâces et des affaires, et Chauvelin sous lui. C'étoit pour lui deux visages tout² nouveaux, à qui il étoit très inconnu. L'opinion qu'il avoit de soi le persuada qu'avec un peu d'art et de patience il viendrait à bout de faire d'eux comme de Morville; mais ils avoient trop peu de loisir, et lui trop peu d'accès. Dans la peine du peu de succès de ses essais, il se mit dans la tête de venir à bout du cardinal par une assiduité qui lui plût, comme il n'en doutoit pas, et qui, l'accoutumant à lui, lui frayât le chemin de son cabinet, où une fois entré, il comptoit bien de gouverner. Il se mit donc à ne bouger de Versailles, et, quoiqu'il n'eût de logement qu'à la ville, d'y donner tous les jours un dîner dont la délicatesse attirât. Il y menoit des gens de guerre qu'il trouvoit sous sa main, le peu de gens d'âge qui, autrefois de la cour, venoient pour quelque affaire à Versailles, et des conseillers d'État. Là, on dissertoit, et Silly tenoit le dé³ du raisonnement et de la politique en homme qui se ménage, qui croit déjà⁴ faire une figure, et qui la veut augmenter. En même temps il s'établit tous les jours à la porte du cardinal, pour le voir passer. Cela dura plus d'un an sans rien rendre que quelques dîners chez le cardinal, encore bien rarement, soit que le cardinal fût averti du dessein de Silly, soit que sa défiance naturelle prît ombrage d'une assiduité si remarquable. Un

plusieurs fois cette comparaison à la fable célèbre, et nous l'avons déjà rencontrée dans la notice d'O (tome III, appendice XVII, p. 474). Voyez les *Œuvres de J. de la Fontaine*, tome II, p. 145-150.

1. Ce nom est en interligne, au-dessus d'*il*, biffé.

2. Contrairement à son habitude, il a écrit ici, sans accord, et au sens adverbial : *tout*.

3. *Tenir le dé*, au figuré, « vouloir toujours se rendre maître de la conversation » (*Académie*, 1718).

4. *Déjà* est en interligne.

jour¹ qu'il rentroit un moment avant son dîner, il s'arrêta à la porte de son cabinet, et demanda à Silly d'un air fort gracieux s'il desiroit quelque chose et s'il avoit à lui parler. Silly, se confondant en compliments et en respects, lui répond que non, et qu'il n'est là que pour lui faire sa cour en passant. Le cardinal lui répliqua civilement, mais haussant la voix pour être entendu de tout ce qui étoit autour d'eux, qu'il n'étoit pas accoutumé à voir des gens comme lui à sa porte, et ajouta fort sèchement qu'il le prioit de n'y plus revenir quand il n'auroit point affaire à lui. Ce coup de foudre, auquel Silly s'étoit si peu attendu, le pénétra d'autant plus qu'il s'y trouva plus de témoins. Il avoit compté circonvenir le cardinal par ses plus intimes amis, à qui il faisoit une cour basse et² assidue, après avoir trouvé divers moyens de s'introduire chez eux, et même de leur plaire. Il sentit avec rage toutes ses espérances perdues, et s'en alla chez lui, où il trouva force compagnie. Le comte du Luc³, qui me conta cette aventure, étoit à la porte du cardinal, où il entendit tout le dialogue : d'où il alla dîner chez Silly, qui auparavant l'en avoit convié, et où ils se trouvèrent plusieurs. Silly y parut outré, et assez longtemps morne ; à la fin, il éclata à table contre le cardinal, à faire baisser

1. Ces deux mots sont en interligne, au-dessus d'un premier *un jour*, biffé et surchargeant un ou deux mots illisibles.

2. *Basse et* est en interligne.

3. Charles-François de Vintimille, marquis des Arcs, dit le comte du Luc, baptisé le 26 octobre 1653, servit d'abord sur terre, comme mousquetaire de la première compagnie ; mais, ayant perdu un bras à Cassel, il passa dans le corps des galères, en conduisit un détachement au siège de Barcelone en 1697, et eut l'honneur de commander en 1701 l'escadre qui amenait la reine d'Espagne. Il fut ensuite ambassadeur en Suisse de 1708 à 1714, à Vienne et au congrès de Bade de 1714 à 1717. Pendant ces séjours à l'étranger, il reçut le gouvernement de Porquerolles en 1712, une place de conseiller d'État le 1^{er} décembre 1714, puis fut fait chevalier des ordres à la promotion de 1724, et mourut au château de Savigny-sur-Orge, le 19 juillet 1740. Saint-Simon parlera souvent de lui.

les yeux à tout le monde. Il continua le reste du repas à se soulager de la sorte. Personne ne répondoit un mot. Il sentoit bien qu'il embarrassoit, et qu'il ne faisoit, par ces propos publics, que se faire à lui-même un mal irrémédiable; mais le désespoir étoit plus fort que lui. Il se passa près d'un an depuis, tantôt à Paris, tantôt à Versailles, n'osant plus approcher du cardinal, qu'il auroit voulu dévorer, et cherchant dans son esprit des expédients et des issues qu'il ne put lui fournir. A la fin¹, il s'en alla chez lui pour y passer l'hiver; il avoit accru et ajusté sa gentilhommière², qu'il³ avoit travestie en château⁴. Il n'y fut pas longtemps sans renvoyer le peu de gens qui venoient le voir; je dis le peu, car ses nouveaux airs de seigneur, auxquels ses voisins n'étoient pas accoutumés chez lui, en avoient fort éclairci la compagnie. Il dit qu'il étoit malade et se mit au lit; il y demeura cinq ou six jours. Le peu de valets qu'il y avoit se regardoient, ne le voyant point malade; son chirurgien, que j'ai vu après à M. de Levis⁵, ne lui trouvoit point de fièvre. Le dernier jour, il se leva un moment, se recoucha, et⁶ fit sortir tous ses gens de sa chambre. Sur les six du soir, inquiets de cette longue solitude, et sans rien prendre, ils entendirent quelque bruit dans les fossés, plus pleins de boue que d'eau; là-dessus, ils entrèrent dans sa chambre, et se mirent à la cheminée, à écouter⁷ un peu. Un d'eux sentit un peu de vent d'une fenêtre : il la voulut aller fermer. En même temps un

1. *A la fin*, débordant sur la marge au bas de la page 453 du manuscrit, semble ajouté après coup.

2. « Petite maison de gentilhomme à la campagne » (*Académie*, 1718).

3. Le *q* de *qu'il* surcharge un *d*.

4. La terre de Silly, avec les fiefs voisins de Dozulé, des Authieux, etc., avait été érigée en marquisat en juin 1665, pour son père, qui ne mourut qu'en 1709.

5. Tome IV, p. 224.

6. Avant cet *et*, il en a biffé un autre.

7. *Écouter*, dans le manuscrit.

autre s'approche du lit et lève doucement le rideau. Mais quel fut l'étonnement de tous les deux, lorsque l'un ne trouva personne dans le lit, et l'autre deux pantoufles au bas de la fenêtre dans la chambre! Les voilà à s'écrier et à courir tous aux fossés; ils l'y trouvèrent tombé de façon à avoir pu gagner le bord, s'il eût voulu. Ils le retirèrent palpitant encore, et, fort peu après, il mourut entre leurs bras¹. Il n'étoit point marié, et avait une sœur fille², qu'il laissoit, à la lettre, manquer de tout et mourir de faim, qui trouva dans sa riche succession une ample matière à se consoler d'une si funeste catastrophe³.

Avec tout son esprit, il fit une sottise qui fâcha extrêmement le Roi : après l'avoir entretenu longtemps dans son cabinet en arrivant à Meudon, il l'aperçut sur le soir, à sa promenade, sans épée. Cela piqua le Roi à l'excès, et il le marqua par⁴ le ton avec lequel il lui demanda ce qu'il en avoit fait. Silly répondit qu'étant prisonnier, il croyoit n'en devoir point porter⁵ : « Qu'est[-ce]⁶ que cela veut dire? reprit le Roi fort ému. Allez en prendre une tout à l'heure⁷. » Cela, joint aux tristes nouvelles dont il avoit apporté le détail, ne le fit pas briller pendant ce court voyage, et ne contribua pas peu à lui donner de l'impatience d'aller retrouver Tallard à Hanau, comme il fit

1. « Le comte de Silly, qui se donnoit pour l'ami du comte d'Argenson, et qui étoit en effet l'âme damnée de Law..., mourut le 19 novembre 1727, de la mort qu'il méritoit, en se jetant par la fenêtre dans un accès de fièvre chaude. On l'appeloit Silly-Système, pour le distinguer de Cilly des dragons, qui étoit fort estimé. » (*Mémoires du président Hénault*, p. 74.)

2. Marie-Anne, morte le 27 octobre 1747, à quatre-vingts ans.

3. Elle légua cet héritage à son cousin le marquis de Lassay, lequel étant mort sans postérité en 1750, les biens passèrent à ses deux arrière-petits-neveux, fils du duc de Lauraguais.

4. Par surcharge dans.

5. Ci-dessus, p. 189.

6. *Qu'est* est en interligne, au-dessus d'un premier *qu'est*, biffé.

7. *Dangeau*, p. 109. Les *Mémoires de Sourches*, p. 61, disent en effet que le Roi et les courtisans désapprouvèrent cette tenue.

peu de jours après avoir été à un voyage de Marly¹ pour la première fois de sa vie².

On n'étoit pas accoutumé aux malheurs; celui-ci³ étoit très raisonnablement inattendu⁴. Quatre armées au delà du Rhin, dont les trois dans le cœur de l'Allemagne, avec la puissance des Mécontents, faisoient tout attendre d'elles. Qu'on n'eût point combattu, on étoit maître de tout par la retraite forcée des ennemis, et imminente, et fort éloignée, pour trouver de la subsistance. Que le maréchal de Villeroy, qui n'avoit rien à faire qu'à observer le prince Eugène, le suivre, le barrer, ne s'en fût point laissé⁵ amuser, puis moquer en s'échappant, jamais Marlborough, sans sa jonction, n'eût osé prêter le collet⁶ à nos trois armées. Qu'elles eussent bordé le ruisseau de leur front, jamais ils ne se⁷ seroient commis à le passer devant elles, ou y auroient été rompus et défaits. Qu'elles⁸ n'eussent laissé que peu d'intervalle entre elles et le ruisseau pour les attaquer demi-passés, s'ils l'osoient entreprendre, ils étoient sûrement battus et culbutés dedans. Qu'elles eussent au moins pris un terrain où le vaste laissoit le choix libre, qui ne mît pas une large et longue fondrière entre les deux lignes de Tallard, encore auroient-elles eu au moins partie égale. Qu'on n'eût pas pris vingt-six batail-

Fautes
de la bataille
d'Hochstedt.

1. *Dangeau*, p. 116. Il ne fut échangé qu'en 1709.

2. Les sept derniers mots sont ajoutés après coup.

3. *Cy* est en interligne.

4. Comparez aux conclusions qui vont suivre celles de Feuquière, tome III, p. 376-387, les réflexions du comte Ottieri, dans l'ouvrage cité ci-dessus, et les récriminations de Villars citées aussi p. 169. Il y a encore une dénonciation anonyme au Dépôt de la guerre, vol. 1750, n° 140.

5. *Laisser* corrigé en *laissé*.

6. Ici encore, et p. 212, *colet*. — Saint-Simon se servira souvent de cette locution figurée, qu'on trouve employée par Molière, par Guy Patin, par Sourches, et par bien d'autres auteurs du dix-septième siècle. Elle signifiait, au figuré, « tenir tête à quelqu'un ou à quelque chose que ce soit » (*Académie*, 1718).

7. *Se* est en interligne, et, plus loin, *elle* est au singulier.

8. *Qu'ils* corrigé en *qu'elles*.

lons et douze escadrons de dragons de cette armée pour mettre dedans et autour d'un village, pour appuyer la droite, qu'on étoit maître de mettre tout près de là au Danube, on n'auroit pas affoibli cette armée, qui tenoit lieu d'aile droite, à être enfoncée¹, et le centre, qui étoit celle de l'Électeur, à être pris² en flanc. Qu'au moins une armée entière, établie dans ce village de Pleintheim, eût eu le courage de s'y défendre, elle eût donné le temps à l'armée de Marcin, qui faisoit la gauche, qui étoit entière, qui avoit toujours battu, de profiter du temps et de l'occupation qu'auroit donnée³ ce village, de se rallier aux deux tiers de l'armée de l'Électeur, qui soutenoit encore, et, à la faveur d'une défense de vingt-six bons bataillons et de douze escadrons de dragons, d'y porter la bataille et tout l'effort des armes, qui peut-être eût été heureux⁴. Mais il étoit écrit que la honte, les fautes, le dommage seroient extrêmes du côté du Roi, et que toutes seroient comblées par le tournoiement de tête⁵ de la dernière faute, en abandonnant la Bavière si aisée à tenir, avec ses places, sa volonté, son abondance, par une armée entière qui n'avoit rien souffert, et par le débris des deux autres, en prenant

1. Au point qu'elle pût et dût être enfoncée.

2. *Prise* corrigé en *pris*. — 3. *Donné*, sans accord, dans le manuscrit.

4. « Ceux qui étoient chargés en particulier du commandement de cette infanterie, ou l'abandonnèrent, même avant qu'elle fût attaquée, dès qu'ils virent la cavalerie battue, et allèrent se noyer dans le Danube en le voulant passer à la nage, ou restèrent dans le village n'osant en sortir, sans songer à faire aucun mouvement pour se débarrasser du village, ni même à se pratiquer des communications entre les bataillons, et ne semblèrent y être restés que pour se charger de la honte de faire mettre les armes bas aux bataillons malgré eux et livrer aux ennemis vingt-sept bataillons et douze escadrons des meilleures troupes du Roi : action dont l'infamie est si grande, que je suis persuadé qu'elle ne sera pas crue de la postérité, quand elle apprendra en même temps qu'à la réserve d'un seul brigadier d'infanterie, qui a été cassé, tous les autres auteurs ou témoins de cette lâcheté ont été récompensés ou élevés en dignité » (*Mémoires de Feuquière*, p. 386-387).

5. *L'Académie* de 1718 ne donnait *tournoiement* qu'au sens propre; mais nous le retrouverons encore employé comme ici.

des postes avantageux. En vain l'Électeur ouvrit-il cet avis¹ : la peur ne crut trouver de salut qu'à l'abri de l'armée du maréchal de Villeroy, et, quand la jonction fut faite, au lieu de profiter de ce que les passages étoient encore libres, et de ramener cette armée toute fraîche avec eux en Bavière, où tous ensemble se seroient trouvés aussi forts que devant la bataille et plus frais que les ennemis qui avoient combattu, car il étoit resté peu de troupes avec le prince Louis de Baden devant Ingolstadt, on ne songea qu'à hâter la fuite, à presser l'abandon de tant de places et de tant de vastes et d'abondants pays, on ne se crut en sauveté² qu'au Rhin, et au bout du pont de Strasbourg, pour être maître à tout moment de le passer. Ces prodiges d'erreurs, d'aveuglement, de ténèbres, entassés et enchaînés ensemble, si grossiers, si peu croyables, et dont un seul de moins eût tout changé de face, retracent bien, quoique dans un genre moins miraculeux, ces victoires et ces défaites immenses que Dieu accordoit ou dont il affligeoit son peuple suivant qu'il lui étoit fidèle, ou que son culte en étoit abandonné³. On peut juger quelle fut la consternation générale⁴, où chaque famille illustre, sans parler des autres, avoit des morts, des blessés et des prisonniers, quel⁵ fut l'embarras du ministre de la guerre et de la finance d'avoir à réparer une armée entière détruite, tuée ou prisonnière, et quelle la douleur du Roi, qui tenoit le sort de l'Empereur entre ses mains,

Cri public,
consternation,
embarras ;
contraste
des fêtes
continuées
pour
la naissance
du duc
de Bretagne.

1. Ci-dessus, p. 181.

2. Ce terme très ancien, déjà rencontré au tome VI, p. 435, est encore admis dans le *Dictionnaire de l'Académie*.

3. Les Impériaux présentèrent leur victoire comme un fait sans égal dans les annales de l'Europe (*Gazette d'Amsterdam*, 1704, Extr. LXX, et 1705, Extr. x). Au contraire, notre *Mercur*e d'août, p. 426-438, ne manqua pas de contester la gravité de la défaite, puisque les alliés n'avaient pu empêcher la jonction de l'Électeur avec le maréchal de Villeroy.

4. Voyez, par exemple, deux lettres du Dépôt de la guerre, vol. 1738, n^{os} 187 et 383.

5. *Quelle* est au féminin dans le manuscrit, et *du* corrige *des*.

et qui, avec cette ignominie et cette perte, se vit réduit, aux bords du Rhin, à défendre le sien propre. Les suites ne marquèrent pas moins l'appesantissement de la main de Dieu : on perdit le jugement, on¹ trembla au milieu de l'Alsace. La cruelle méprise du maréchal de Villeroy fut noyée dans sa faveur². Nous allons voir Tallard magnifiquement récompensé³. Marcin⁴ demeura dans l'indifférence : on trouva qu'il ne méritoit rien, puisqu'il n'avoit point failli, car le Roi ne le blâma point de ne s'être pas roidi en Bavière. Toute la colère tomba sur quelques régiments, qui furent cassés⁵, sur des particuliers, dont tout le châtiment fut de n'être plus employés dans les armées⁶, parmi lesquels quelques innocents furent mêlés avec les coupables. Denonville seul fut honteusement cassé, et son régiment donné à un autre⁷ : tellement que, sa prison finie, il n'osa plus paroître nulle part⁸. Je ne veux pas dire que la proposition qu'il eut la folie de venir faire aux barrières de Pleintheim ne l'ait bien mérité ; mais ce ne fut pas à son éloquence que ce village

1. Ces trois derniers mots sont en interligne, au-dessus d'*et on*, biffé.

2. C'est précisément à cette époque que commence la série de lettres de Mme de Maintenon au maréchal publiée par Auger en 1807, et elle débute ainsi : « Je vous estime, je vous honore, et je déplore qu'il y ait si peu d'hommes comme vous. Je vois de trop près combien le Roi est mal servi, etc. »

3. Ci-après, p. 305.

4. L'initiale de *Marchain* est une minuscule corrigée en majuscule.

5. Ces six derniers mots ont été ajoutés en interligne.

6. Quatorze brigadiers et deux maréchaux de camp furent cassés.

7. « Le 19 septembre, on sut que le régiment Royal avoit été cassé : cruelle aventure pour le marquis de Denonville, qui étoit colonel, et, si on l'ose dire, plus cruelle encore pour son malheureux père, qui en mouroit de douleur. » (*Sourches*, p. 76-77 ; comparez *Dangeau*, p. 131-132, et le *Mercure* de septembre, p. 381.) On fondit ce qui restait dans le régiment de Chabrillan, dont le colonel avoit été tué avec ses deux frères. Furent cassés également les régiments de Zurlauben, de Saint-Second et d'Albaret.

8. Son père essaya en vain d'obtenir qu'il se justifîât et reparût à la cour : *Dangeau*, p. 202 et 212 ; *Sourches*, p. 152. Voyez ci-après, p. 349.

mit les armes bas et se rendit prisonnier de guerre : ce fut à celle d'un Anglois seul envoyé après lui. Denonville fut le seul puni, et pas un de ceux qui remirent leur armée, car c'en étoit une, au pouvoir des Anglois sans tirer un seul coup depuis que la capitulation avec la condition de prisonniers de guerre leur eut été proposée, et le seul chef de troupe qui refusa de la signer n'en fut pas reconnu, ni distingué¹ le moins du monde². En échange, le public ne se contraignit, ni sur les maréchaux, ni sur les généraux³, ni sur les⁴ particuliers qu'il crut en faute, ni sur les troupes dont les lettres parlèrent mal : ce fut un vacarme qui embarrassa leurs familles. Les plus proches furent plusieurs jours sans oser se montrer, et il y en eut qui regrettèrent de n'avoir pas gardé une plus longue clôture. Au milieu de cette douleur publique, les réjouissances et les fêtes pour la naissance du duc de Bretagne ne furent point discontinuées⁵. La Ville en donna une d'un feu sur la rivière⁶, que Monseigneur, les princes ses fils et Mme la duchesse de Bourgogne vinrent

1. Après ce mot, il a biffé *d'eux*.

2. Pendant le lieutenant-colonel de Navarre (ci-dessus, p. 180) fut fait brigadier et colonel du régiment de Languedoc, et d'autres officiers récompensés également d'avoir essayé d'empêcher la capitulation (*Dangeau*, p. 131 et 133).

3. De là ce mot d'un Français à Marlborough : « Ce ne sont pas des soldats qui manquent au Roi, mais des généraux comme vous » (*Œuvres de Duclos*, éd. 1821, tome V, p. 9).

4. Au-dessus de *sur les*, il avait écrit en interligne : *corps ny sur les*, puis a biffé ces quatre mots.

5. Ci-dessus, p. 164. Le *Mercur*e donna le compte rendu des réjouissances faites en province et à l'étranger : volumes de juillet (tome II, en entier), d'août, p. 16-95, 120-239, 245-281, 304-325 et 369-375, de septembre, p. 31-88, 105-212, 227-231, 275-298, et d'octobre, p. 223-252.

6. Le 28 août : *Dangeau*, p. 408 ; *Mercur*e de septembre, p. 275-284 ; registres de la Ville, Arch. nat., H 1841, fol. 41. Le sujet étoit le triomphe de la Seine et du Tage sur la Tamise et sur les autres fleuves de l'Europe. Madame raconte que, à la nouvelle d'Hochstedt, un passant proposa d'envoyer à l'Empereur les pièces préparées.

voir des fenêtres du Louvre avec force dames et courtisans¹, et force magnificence de chère et de rafraîchissements² : contraste qui irrita plus qu'il ne montra de grandeur d'âme³. Peu de jours après, le Roi donna une illumination⁴ et une fête à Marly, où la cour de Saint-Germain fut invitée, et où tout fut en l'honneur de Mme la duchesse de Bourgogne⁵. Il remercia le prévôt⁶ des marchands du feu donné sur la rivière, et lui dit que Monseigneur et que Mme la duchesse de Bourgogne l'avoient⁷ trouvé fort beau⁸.

Les trois chefs ennemis⁹, maîtres de la Bavière et de tout jusqu'au Rhin, ramenèrent leurs armées auprès de¹⁰ Philipsbourg, dans les derrières, et y tinrent un pont tout prêt à y jeter sur le Rhin en trois heures¹¹. Tandis que leurs troupes marchèrent et qu'ils les laissèrent se rafraîchir dans ce camp, le prince Louis de Baden reçut

Marche
des alliés.
Marlborough
feld - maréchal
général
des armées
de l'Empereur
et
de l'Empire.

1. Comme en 1699 : tome VI, p. 245. Voyez le registre de la maison du Roi pour 1704, O¹ 365, fol. 169, 174 v^o, 175 et 181 v^o.

2. La *Gazette d'Amsterdam* décrit la décoration du palais dans son Extraordinaire LXXIII.

3. Le Roi, dit Dangeau, vit le feu de l'appartement que Mme de Maintenon occupa à Meudon du 27 au 30. La veille (p. 106-107), Monseigneur avait fait faire une illumination et un feu, aussi en l'honneur de la duchesse de Bourgogne; Madame en rendit compte dans ses lettres du lendemain.

4. Le *Mercure* du mois de septembre, p. 284-298, donne de curieux détails sur le genre d'illumination par « lamperons, » qui empestait l'air.

5. Cette fête avait eu lieu antérieurement, le 12 août, veille même de la bataille : *Dangeau*, p. 94-95; *Sourches*, p. 45. Bontemps en avait donné aussi une très remarquable, le 26 juillet : *Dangeau*, p. 80-81 et 214-216.

6. L'initiale de *prevost* a été corrigée en majuscule, et la lettre s surcharge un premier *t*. — C'était Charles Boucher d'Orsay, ancien conseiller au Parlement, frère de la feuë marquise de Montchevreuil et protégé de Mme de Maintenon, qui passera conseiller d'État en 1709.

7. *Avoit*, au singulier, dans le manuscrit.

8. Dangeau dit cela dans les même termes, le 31 août, p. 113.

9. Le prince de Bade, le prince Eugène et Marlborough.

10. *De* semble surcharger *des*.

11. *Dangeau*, p. 116 et 117, nouvelles parties le 31 août de Lauterbourg. Le passage du Rhin s'effectua le 7.

dans ce voisinage, au beau château de Rastadt¹, qu'il avoit bâti en petit sur le modèle de Versailles², le prince Eugène et le duc de Marlborough, qui vinrent s'y reposer à l'ombre de leurs lauriers³. Ce fut là que ce duc reçut de l'Empereur les patentes de feld-maréchal général des armées⁴ de l'Empereur et de l'Empire⁵, grade fort rare, pareil à celui qu'avoit le prince Eugène⁶, et supérieur aux feld-maréchaux, qui, pour l'armée, les troupes et les places, sont comme nos maréchaux de France; et la reine d'Angleterre lui permit de l'accepter en attendant les récompenses qu'on lui préparoit en Angleterre⁷.

Pendant ce glorieux repos, nos maréchaux avoient repassé le Rhin et s'étoient avancés sur Haguenau. Tout leur faisoit craindre le siège de Landau. Le maréchal de Villeroy ne se crut pas en état de s'y opposer⁸; il se con-

Nos armées
en Alsace.

1. Tome IV, p. 160. Deux histoires de ce château ont été publiées à Rastadt même, par Becht en 1832, par Eisinger en 1854.

2. Villars avoit fait son possible, en 1703, pour épargner cette belle résidence, comme le lui demandait le prince : tome XI, p. 86, note 6.

3. *Dangeau*, p. 117. Il n'y avoit pas toujours eu entente entre eux.

4. *Feldt* surcharge *M^t*, et *des armées* corrige de *l'Em.*

5. Ci-dessus, p. 27. L'armée fournie en hommes ou en argent par chacun des dix cercles de l'Empire, selon un tarif proportionnel (*Gazette* de 1676, p. 147 et 153, et de 1682, p. 144-145 et 242), étoit distincte de celle qui appartenait directement à l'Empereur en tant que souverain autrichien. La composition des corps, leur levée et leur commandement étoient votés et déterminés par la diète impériale.

6. Tomes VI, p. 25, et VII, p. 360.

7. « L'Empereur a fait Milord Marlborough prince de l'Empire, et il lui donne un grade dans la guerre au-dessus même des feld-maréchaux; la reine Anne permet à ce milord d'accepter ces honneurs-là » (*Dangeau*, p. 119-120). Il avoit déjà refusé d'être fait prince après Donauwerth; l'Empereur lui en conféra le titre par une lettre du 28 août (*Gazette d'Amsterdam*, n^o LXXIX; recueil de Lamberty, p. 104-105), et, l'année suivante, ce titre fut assis sur la terre de Mindelheim, en Souabe.

8. Mme de Maintenon écrivoit, le 16 septembre, à Mme de Dangeau (recueil Lavallée, tome V, p. 266) : « Je crois que vous n'avez plus rien à craindre pour Monsieur votre fils; le maréchal de Villeroy, n'étant pas en état de donner une bataille, se retire. Il sera blâmé; mais il n'importe. » Deux jours après, le Roi écrivoit au maréchal (*Mé-*

tenta¹ de le munir de tout le nécessaire pour un long siège, et d'y faire entrer, outre la garnison, huit bataillons, un régiment de cavalerie et un de dragons, sous Laubanie, gouverneur, chargé de le défendre². Rien n'étoit pareil à la rage des officiers de cette armée. J'avois reçu depuis peu une lettre du duc de Montfort, qui étoit fort de mes amis³, qui me mandoit qu'à son retour il vouloit casser son épée et se faire président à mortier. Il avoit toujours été de l'armée du maréchal de Villeroy. Sa lettre me parut si désespérée, qu'avec un courage aussi bouillant que le sien, je craignis qu'il ne fit quelque folie martiale, et lui mandai qu'au moins je le conjurois de ne se pas⁴ faire tuer à plaisir⁵. Il sembla que je l'avois prévu⁶.

moires militaires, p. 638) : « Faites en sorte de rassurer les esprits.... Mettez-vous au-dessus des discours du public. Ne vous regardez point comme la victime de la journée d'Hochstedt. Vous avez fait votre devoir en honnête homme, vous avez pris les partis que vous avez trouvés les plus convenables à mes intérêts et aux dépens d'un faux honneur mal placé, vous avez été plus occupé de conserver mon armée et mon État que de ce qui vous regardoit personnellement : rien ne me confirme davantage l'attachement que vous avez pour moi. »

1. Le sujet *il* de ce verbe est en surcharge sur *et*.

2. Tout cela est pris à Dangeau, p. 120 et 126. Laubanie avait été proposé par Vauban dès 1703, et nommé au commencement de 1704 (*Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1888, p. 252-253; *Dangeau*, tome IX, p. 407). Une description de la place à cette époque avait été donnée dans le *Mercure* de janvier, p. 154-156.

3. Tome XI, p. 369. Le maréchal de Lorge lui avait préféré Saint-Simon pour sa fille : tome II, p. 272.

4. L'initiale de *pas* surcharge *f[aire]*.

5. Nous l'avons vu, en 1693, pour s'être trop aventuré, recevoir une grave blessure qui nécessita l'opération du trépan et laissa une balafre (notre tome I, p. 237; *Gazette* de 1693, p. 363). Il avait été déjà blessé légèrement au siège de Mons en 1691, puis six fois au combat de Tongres, en 1693, et s'était distingué à Leuze, Steinkerque, etc. Voyez sa notice dans la *Chronologie militaire*, tome VI, p. 533.

6. Le récit qui va suivre n'est pas donné par Dangeau, qui s'est borné à écrire, sous la date du 14 septembre, à Fontainebleau : « J'appris la funeste nouvelle que le duc de Montfort, mon gendre, avait été tué ; » et qui donne, le jour suivant, les arrangements pris pour

Il fallut envoyer un convoi d'argent à Landau. On fit le détachement pour le conduire : il en demanda le commandement au maréchal de Villeroy, qui lui dit que cela étoit trop peu de chose pour en¹ charger un maréchal de camp. Peu après, il se fit refuser encore ; à une troisième², il l'emporta de pure importunité. Il jeta son argent dans Landau sans aucun obstacle. Au retour, et marchant à la queue de son détachement, il vit des hussards qui voltigeoient : le voilà à les vouloir courre³ et faire le coup de pistolet comme un carabin⁴. On le retint quelque temps ; mais enfin il s'échappa sans être suivi que de deux officiers. Ces coquins caracolèrent, s'enfuirent, s'éparpillèrent, se rapprochèrent, et, l'ardeur poussant le duc de Montfort sur eux, il s'en trouva tout à coup enveloppé, et aussitôt culbuté d'un coup de carabine⁵, qui lui fracassa les reins, et qui ne lui laissa le temps que d'être emporté comme on put, de se confesser avec de grands sentiments de piété et de regret de sa vie passée⁶, et d'arriver au quartier général, où il mourut presque aussitôt après⁷.

Mort du duc
de Montfort ;
son
caractère.

le transfert des cheveu-légers au seul fils qui restât à M. de Chevreuse.

1. *En surcharge un.*

2. Une troisième demande ou une troisième fois.

3. Cet infinitif est en interligne, au-dessus d'un premier *courre*, surchargeant des lettres illisibles, et biffé.

4. Nous avons eu ci-dessus, p. 23, la même expression.

5. L'arme dont les carabins avaient tiré leur nom, et qui servait surtout aux cheveu-légers. Le Roi en avait inventé un modèle à ressort, avec crosse ployante (*Mercure* de juin 1702, p. 410-411).

6. Dans une Addition sur les sœurs Loison (*Journal*, tome XII, p. 75), il dit que le duc de Montfort s'était ruiné, comme beaucoup d'autres, pour elles. Dangeau parle en effet (p. 125) de dettes non encore payées quand le jeune duc périt.

7. On donne généralement la date du 13 septembre pour cette mort, et Saint-Simon l'a adoptée dans sa notice du duché de LUYNES ; mais comment la nouvelle eût-elle pu parvenir le 14, au soir, à Fontainebleau, du quartier général de Langenkandel ? D'ailleurs, nous voyons, par les *Mémoires militaires*, p. 627, que le secours fut envoyé le 8-9 à Landau, qui se trouva investi le 9. C'est aussi la date du 9 que donne la *Gazette*, p. 444 (*pour* 464) ; comparez les *Mémoires de Souches*, p. 74,

Il¹ n'avoit pas encore trente-cinq ans², et en avoit cinq plus que moi; beaucoup d'esprit, un savoir agréable, des grâces naturelles, qui réparaient une figure un peu courte et entassée³, et un visage que les blessures avoient balafgré⁴, une valeur qui se pouvoit dire excessive, une grande application et beaucoup⁵ de talents pour la guerre, avec l'équité, la liberté, le langage fait pour plaire aux troupes et à l'officier, et, avec cela, à s'en faire respecter; une grande ambition, mais, par un mérite rare, toujours retenue dans les bornes de la probité. Un air ouvert et gai, des mœurs douces et liantes, une vérité, une sûreté à toute épreuve, jointe à une vraie simplicité, formoient en lui le caractère le plus aimable et un commerce délicieux. Avec cela⁶, sensible à l'amitié et très fidèle, mais fort choisi dans ses amis⁷, et le meilleur fils, le meilleur mari, le meilleur frère, et le meilleur maître du monde, adoré dans sa compagnie des cheveu-légers⁸; ami intime de Tallard et de Marcin, fort de M. le prince de Conti, qui l'avoit fort connu chez feu M. de Luxembourg, qui l'aimoit comme son fils; ami particulier de M. le duc d'Orléans, et si parfaitement bien avec Mgr le duc de Bourgogne, qu'il en devenoit déjà

la *Gazette d'Amsterdam*, n° LXXVIII, de Paris, les *Mémoires de Saint-Hilaire*, tome III, p. 98-99, et la lettre du Roi, du 19 septembre, dans les *Mémoires militaires*, p. 638. Le *Mercure* de septembre, p. 430-433, ne donne pas de date; Quincy (tome IV, p. 293-294) adopte celle du 9.

1. Ici, l'écriture change. — 2. Né le 6 novembre 1669.

3. Nous avons eu le même emploi d'*entassé* dans notre tome III, p. 68; nous trouverons ailleurs *l'air entassé* (tome VIII de 1873, p. 261) et un *homme entassé* (ci-après, p. 320). C'est, dit l'*Académie* de 1718, un homme « contraint dans sa taille, la tête enfoncée dans les épaules. » — Rigaud avait peint le portrait du jeune duc en 1694.

4. Ci-dessus, p. 206, note 5.

5. L'initiale de *beaucoup* surcharge un *d*.

6. L'initiale de *cela* surcharge une *s*.

7. A noter cet emploi de *choisi*, pour *choisissant*.

8. Nous avons vu son père, par grande faveur, lui remettre le commandement de cette compagnie à la fin de 1701 (tome IX, p. 326), et il avait été fait maréchal de camp un mois après.

considérable à la cour¹. Monseigneur aussi le traitoit avec amitié², et le Roi se plaisoit à lui parler et à le distinguer en tout³: tellement qu'il étoit compté à la cour fort au-dessus de son âge, et n'en étoit pas moins bien avec ses contemporains, dont ses manières émuossoient l'envie. Une éducation beaucoup trop resserrée, et trop longtemps⁴, l'avoit jeté d'abord dans un grand libertinage, l'avoit écarté de cette assiduité qui étoit d'un si grand mérite auprès⁵ du Roi, et avoit étrangement gâté ses affaires. Il revenoit depuis quelque temps d'un égarement si commun⁶, et ce retour lui avoit tourné à grand mérite auprès du Roi⁷. Ma liaison intime avec le duc de Chevreuse, son père, et M. de Beauvillier, avoit formé la mienne avec lui. Une certaine ressemblance de goûts, d'inclinations, d'aversions, de vues, et de manières de penser et d'être, l'avoit resserrée jusqu'à la plus grande intimité, en sorte que, pour le sérieux, nous n'avions rien de caché l'un pour l'autre. L'habitation continuelle de la cour nous faisoit fort vivre ensemble. Sa femme⁸ et Mme de Levis⁹, sa sœur, étoient amies intimes de Mme de¹⁰ Saint-Simon,

1. C'est lui que M. le duc de Bourgogne, par ordre du Roi, a invité à faire une partie de brelan alors que le cadavre de Monsieur était « encore tout chaud » (tome VIII, p. 330).

2. Monseigneur lui avait donné les entrées en 1694.

3. Peu après son installation aux cheveu-légers, le Roi voulut bien le charger de distribuer dix mille livres de pensions entre les plus vieux sous-officiers (*Dangeau*, tome VIII, p. 337).

4. Par un acte du 16 novembre 1696 (Arch. nat., Y 268, fol. 136 v°), nous voyons qu'il avait eu pour gouverneur Alexandre-Louis-Joseph de la Brière, écuyer.

5. *Après surcharge pr le R[oy]*. — 6. Ci-dessus, p. 207.

7. Il faut comparer le portrait qu'on vient de lire avec celui de la notice du duché de LUYNES, dans les *Écrits inédits*, tome VIII, p. 314-316.

8. Nous l'avons vu, en 1694 (tome II, p. 130), épouser la fille de Dangeau à défaut de Mlle de Lorge. C'est ainsi que le manuscrit du *Journal de Dangeau* vint plus tard aux mains du duc de Luyne, l'auteur des *Mémoires*, premier enfant issu de cette alliance : ci-après, p. 335.

9. La dame du palais, mariée en 1698 ; tome V, p. 25 et suivantes.

10. Ici, le changement d'écriture indique un temps d'arrêt.

Sa charge
donnée
à son frère.

que Mmes de Chevreuse et de Beauvillier traitoient comme leur fille. En absence, nous nous écrivions continuellement¹. Sa perte fut aussi pour moi de la dernière amertume, et, tous les jours de ma vie, je l'ai sentie depuis tant d'années. On peut juger quelle fut la douleur de sa famille². Il ne laissa que des enfants tous enfants³. Sa charge fut donnée à son frère le vidame d'Amiens⁴, qui est parvenu depuis à tout⁵.

1. Je n'ai pu savoir si cette correspondance existe à Dampierre? On n'en signale aucune pièce en circulation.

2. La lettre suivante de son père à l'évêque d'Alet, cet ami des Beauvillier dont nous avons déjà eu l'occasion de parler (tome XI, p. 333, note 5), a passé dans une vente d'autographes faite par M. Étienne Charavay le 26 mars 1892, n° 93 du catalogue : « A Paris, le 3^e novembre 1704. La vive douleur de la perte que j'ai faite ne me peut empêcher d'être très sensible aux témoignages que je reçois, Monsieur, de votre amitié dans cette funeste occasion. Une main que j'adore m'a frappé, je l'avoue, bien douloureusement. Dieu retire tout à coup ce qu'il m'avoit donné de plus cher. C'est un terrible coup à la nature; mais je suis à lui avec tout ce que j'ai : qu'il en fasse tout ce qui lui plaira. C'est ce que mon cœur a senti dès le premier moment, et je me confie en sa grâce qu'il le sentira éternellement ainsi. Que votre charité lui demande, Monsieur, d'augmenter en moi ces dispositions, que lui seul peut entretenir après les avoir données, et de n'avoir jamais d'autre attache qu'à sa seule volonté. Votre amitié me permet cette liberté.... LE DUC DE CHEVREUSE. » *En marge* : « Je n'ai pu me résoudre à vous écrire, Monsieur, avec cérémonie, étant persuadé que vous voudrez bien le faire de votre côté, en billet, à l'avenir, comme je vous en supplie. » — Il faut voir aussi la lettre que Fénelon écrivit, le 22 octobre, au frère cadet dont il va être parlé, et quelques mots de Mme de Maintenon, qui haïssait d'ailleurs Mme de Chevreuse, dans sa lettre du 16 septembre à Mme de Dangeau.

3. Charles-Philippe, né le 30 juillet 1695, dont il sera parlé p. 335; Paul, celui qui devint le cardinal de Luynes, né le 5 janvier 1703; et deux filles : Charlotte-Mélanie, née le 10 septembre 1696, qui fut bénédictine et prieure du couvent de Montargis; Marguerite-Eustochie, née le 2 octobre 1697, qui fut religieuse dans la même maison.

4. Après ce nom, il a biffé les mots : *qui avoit un petit Rég^t d'inf^e et.* — Le vidame était second sous-lieutenant de la compagnie depuis le 5 mars 1702, et il reçut ses provisions de capitaine-lieutenant le 2 novembre 1704.

5. Le vidame vient de se marier (ci-dessus, p. 4) avec l'ainée des

La mort du comte de Verue, tué à cette funeste bataille¹, dégrilla² sa femme, qu'il tenoit dans un couvent à Paris depuis qu'elle y étoit revenue d'entre les bras de M. de Savoie comme je l'ai raconté en son lieu³, et lui donna toute liberté⁴. Elle reviendra en son temps sur la scène. Verue ne laissa qu'un fils d'elle, qui le survécut peu, et des filles religieuses⁵. Sa charge de commissaire général de la cavalerie, qu'il venoit d'acheter du maréchal de Vil-

Mort, famille
et dépouille
du
comte
de Verue.
[Add. S^tS. 570]

Lavardin. — Dangeau, en annonçant le transfert de la compagnie au vidame d'Amiens et les arrangements pris par le Roi (p. 125, lundi 15 septembre), a naturellement passé sous silence un fait qui parut choquant, et que nous révèlent deux lettres de Mme de Maintenon à Mme de Dangeau et au cardinal de Noailles (*Correspondance générale*, tome V, p. 265 et 268) : c'est que M. de Chevreuse trouva le courage de venir immédiatement à Versailles pour demander au profit de ce cadet tout ce qui devenait vacant, y compris le logement à Versailles. « Je ne puis, écrivait Mme de Maintenon, m'empêcher de vous dire que M. le duc de Chevreuse a fait ici un étrange voyage et a fait une peine au Roi qu'il ne méritoit pas.... Mme d'Heudicourt dit qu'un quiétiste ne peut être affligé. » En apprenant la grâce obtenue pour le vidame, M. de la Feuillade écrivit à son beau-père (recueil Esnault, tome I, p. 393) que les Beauvillier et Chevreuse avaient fait pour le plus indigne sujet ce que lui, premier ministre, n'avait pas tenté pour un homme auquel le public accordait du mérite, c'est-à-dire pour son propre gendre.

1. A Hochstedt (*Dangeau*, p. 104 et 107; *Sourches*, p. 59) : voyez la *Comtesse de Verue*, par G. de Lérès, p. 182-184.

2. Ci-après, note 4. Littré n'a pas relevé d'autre exemple de *dégriller*.

3. Tome VII, p. 216-229.

4. Dangeau dit, le 20 novembre (p. 183) : « J'appris que le Roi avoit donné mille écus de pension au jeune comte de Verue. Sa mère demeurera à Paris dans la maison qu'elle avoit, et qui étoit jointe à un couvent; elle en fait ôter les grilles à cette heure : ainsi elle aura la liberté, et elle sera dans le monde comme les autres femmes. »

5. Tome VII, p. 227, fin de la note 5. Un fils, qui s'appelait Charles-Auguste de Scaglia de Verue-Dizimieux, mourut en 1706 (*Dangeau*, tome XI, p. 148-149). Marie-Anne, d'abord abbesse de Sainte-Claire de Vienne, nommée en juin 1729 abbesse de la Trinité de Caen, refusa, après sa sœur, l'Abbaye-aux-Bois, et mourut à Caen le 15 janvier 1754; Marie-Angélique-Gabrielle, d'abord religieuse à Vienne comme sa sœur, puis coadjutrice de Sainte-Anne d'Issy, nommée en octobre 1722 abbesse de l'Abbaye-aux-Bois, mourut le 22 avril 1745, à cinquante-neuf ans.

lars¹, fut donnée à la Vallière, prisonnier d'Hochstedt², et ce choix fit fort crier³.

Le Roi ne fut pas longtemps dans la douleur du désastre d'Hochstedt sans recevoir quelque consolation, médiocre pour l'État, mais sensible à son cœur. Le comte de Toulouse, qui ne ressembloit en quoi que ce pût être au duc du Maine son frère⁴, avoit souffert impatiemment d'avoir consumé sa première campagne d'amiral à se promener sur la Méditerranée, sans oser prêter le collet aux flottes ennemies, trop fortes pour la sienne⁵. Il en avoit donc obtenu une cette année⁶, avec laquelle il pût se mesurer avec celle qui, ayant hiverné à Lisbonne, tenoit la mer sous l'amiral Rooke⁷, en attendant les secours d'Hol-

1. Tome XI, p. 74. Plus récemment encore, en mars 1704 (*Dangeau*, p. 459-460; *Sourches*, p. 316; *Mercur* du mois, p. 257-258), il avoit obtenu du Roi une gratification annuelle de quinze mille livres, comme indemnité de la saisie de ses terres de Piémont. Depuis 1702, il s'étoit arrangé une jolie demeure dans une maison des Jacobins de la rue Saint-Dominique.

2. *Dangeau*, p. 401 et 425. C'est le gendre du duc de Noailles et le cousin germain de la princesse de Conti : tome V, p. 299-300.

3. Madame écrivait, le 20 septembre (recueil Jaeglé, tome II, p. 10-11) : « La Vallière n'a rien perdu à aller en captivité, car le Roi lui a donné la charge du dernier comte de Verue.... » Mais on doit faire observer que le frère cadet du marquis étoit mort à Hochstedt, et que lui-même, dans la désastreuse bataille, avoit repoussé les ennemis jusqu'à sept fois, et ne s'étoit rendu qu'après avoir perdu sa monture et reçu plusieurs coups de sabre sur la tête. Il fut nommé commissaire général par provisions du 17 septembre, et passa maréchal de camp à la promotion du 26 octobre suivant, mais ne revint de captivité qu'en 1706. Par une singulière coïncidence, une autre partie de la dépouille des Verue, la belle collection de livres de la Dame de volupté, devoit passer, en 1737, aux mains du fils de ce marquis de la Vallière.

4. Allusion à la pusillanimité dont ce prince a fait preuve en 1695, en face de M. de Vaudémont : tomes II, p. 316-323, et III, p. 144.

5. Voyez, en dernier lieu, notre tome XI, p. 312. — 6. Ci-dessus, p. 99.

7. Georges Rooke, battu par Tourville le 27 juin 1693 : tome I, p. 267. Depuis cette époque, la reine Anne l'a fait lieutenant de l'amirauté et de la flotte anglaise sous son mari (1702), puis amiral de l'escadre rouge (mars 1703), et, en octobre 1704, elle va le créer comte

lande et d'Angleterre¹. Il faut dire, avant que d'aller plus avant, un mot d'Espagne pour l'intelligence de ce qui va suivre.

Le prince de Darmstadt, qui avoit été à la cour de Charles II comme on l'a vu en son lieu², et qui y avoit été si bien avec la reine sa dernière femme, s'étoit embarqué sur la flotte avec l'Archiduc, lorsque ce prince alla en Portugal³, et, avec une partie, projeta de surprendre Cadix, qu'il savoit fort dégarni de toutes choses⁴. Un marchand François, armé pour les îles de l'Amérique, moitié guerre, moitié marchandise, mais qui, pour son commerce, y portoit, sur deux gros bâtimens, beaucoup de munitions de guerre, d'armes, et assez d'argent, se trouva dans ces mers, et vit, à la manœuvre de l'escadre, le dessein sur Cadix. Il força de voiles, y entra en présence de l'escadre, débarqua toute sa cargaison, mit ainsi la place en état de

Entreprise
manquée sur
Cadix.

de Romney, pair d'Angleterre et baron des Cinq-Ports; mais le mauvais accueil qu'il trouvera à la cour le décidera à quitter son poste et à vivre dans la retraite.

1. *Dangeau*, p. 38 et 44. L'effectif de cette flotte fut donné dans le *Mercure* de juin, p. 356-363, et celui de la flotte française, en juillet, tome I, p. 440-441; comparez les *Mémoires de Villette*, p. 154. En juin ou juillet, les Hollandais voulurent qu'on fit le procès à l'amiral Rooke, pour n'avoir pas profité de sa supériorité numérique pour attaquer le comte de Toulouse avant qu'il n'allât se renforcer à Toulon.

2. Tome IV, p. 286-291.

3. Il prit les devants sur l'Archiduc (*Dangeau*, tome IX, p. 439 et 443), et arriva à Lisbonne le 1^{er} février (*Gazette*, p. 401), c'est-à-dire cinq semaines avant ce prince : ci-dessus, p. 53.

4. Le petit Renau venait de fortifier ce port (*Gazette* de 1703, p. 281); mais il y a ici une singulière confusion : notre auteur va reprendre, et placer en 1704, avec attribution à l'amiral Rooke et au prince de Darmstadt, une tentative sur Cadix qu'il a déjà racontée en son vrai temps, 1702 (tome X, p. 231-232), et qui fut faite alors par l'escadre du duc d'Ormond. En 1704, il n'y eut, de la part des Anglais et de M. de Darmstadt, qu'une démonstration, plutôt qu'une descente, sur une île voisine de Cadix, une autre descente, qui échoua, au cap des Moulins, près Velez-Malaga, et la tentative sur Barcelone dont il va être parlé p. 215-216, mais à laquelle se rapportent les détails donnés p. 214.

se défendre, qui, faute d'armes et de munitions et d'argent¹, ne pouvoit autrement résister, et demeura dedans. Darmstadt, n'ayant donc pu réussir dans son dessein après l'avoir inutilement tenté pendant plusieurs jours, mit pied à terre, et pilla les environs de terre ferme. Les communes² s'assemblèrent sous le capitaine général du pays³, les évêques voisins se surpassèrent par le prompt secours de monde et d'argent : en un mot, après un mois de courses, où les Anglois perdirent bien du monde, il fallut se rembarquer, et encore à grand peine, et faire voile vers le Portugal⁴. On a vu les négligences d'Orry, et, ce nonobstant, comment Puységur en répara tout⁵ ce qui fut possible, et les succès du duc de Berwick sur la frontière de Portugal. Les chaleurs séparèrent les armées, qui mirent en quartier d'été⁶. Berwick et Villadarias, ni Tserclaës, dénués de tout par cette même négligence d'Orry, n'avoient pu pourvoir à tout, ni porter leurs⁷ troupes partout où elles auroient été nécessaires. Gibraltar, cette fameuse place qui commande à l'important détroit de ce nom⁸, avoit été pourvue comme les autres, c'est-à-dire qu'il n'y avoit quoi que ce soit dedans pour la défendre, et, pour toute garnison, une quarantaine de geux. Le

1. *Et d'argent* est en interligne.

2. Les milices des communes, comme celles que nous avons eues en France jusqu'au règne de Charles VI, et dont on retrouve encore l'appellation dans les *Journaux de Pierre de l'Estoile*, tome II, p. 14, et dans les *Mémoires de M. de Rochefort*, p. 345. Nous avons vu en 1697 (tome IV, p. 147) que le Roussillon avoit, lui aussi, une milice appelée *somettants*.

3. Selon le *Mercure* (juillet 1704, tome I, p. 230-233), le vice-roi Velasco communiqua les propositions ou sommations de M. de Darmstadt à la ville et aux communes, pour qu'elles en délibérassent.

4. *Dangeau*, p. 31, 36, 40 et 46; *Sourches*, p. 379-382.

5. *Tout* surcharge à *grd* [peine].

6. A remarquer l'absence du pronom *se* avant *mirent*. — Philippe V quitta l'armée le 1^{er} juillet, et rentra à Madrid le 16.

7. *Leur* est au singulier.

8. Le *Mercure* de juin 1705 en donna une description, p. 268-275.

prince de Darmstadt, qui étoit bien averti, profita d'une faute si capitale¹. Y aller² et s'en emparer ne fut que la même chose³, et la grandeur de cette perte ne fut sentie qu'après qu'elle fut faite. D'un autre côté, le même prince de Darmstadt, qui avoit été sous Charles II vice-roi de Catalogne, avoit conservé dans cette province beaucoup d'intelligence, et dans Barcelone quantité de créatures.

1. « On apprit le soir (du 18 août) que la flotte ennemie, qui avoit pris la route du Détroit, avoit fait mettre pied à terre à quelque infanterie, qui avoit pris le château de Gibraltar, dans lequel les Espagnols n'avoient laissé que cinquante hommes : on ne sauroit s'imaginer le peu de précaution qu'ont les Espagnols. Quoique cette conquête soit peu importante, cela n'a pas laissé de déplaire ici. » (*Dangeau*, p. 99.) Voltaire a raconté la surprise qui fit perdre aux Espagnols ce poste imprenable que « les bourgeois seuls défendraient contre mille vaisseaux et cent mille hommes ; » et il finissait en ces termes : « L'Espagne, redevenue une puissance, ... voit encore, avec une douleur impuissante, Gibraltar aux mains d'une nation septentrionale dont les vaisseaux fréquentaient à peine, il y a deux siècles, la mer Méditerranée. » (*Siècle de Louis XIV*, p. 358-359.) Au contraire, le maréchal de Villars ne jugea pas que la perte fût grave (lettre du 11 avril 1705, à Mme de Maintenon, dans l'ouvrage de M. de Vogüé, tome I, p. 289), et cette illusion fut tout d'abord partagée par le Roi (réponse à la lettre désespérée de Philippe V : Dépôt des affaires étrangères, vol. *Espagne* 144, fol. 86 et 94). — Comparez les *Mémoires de Sourches*, p. 51, ceux de *Noailles*, p. 172, ceux de *Berwick*, tome I, p. 255, la *Gazette*, p. 424-425 et 441, le *Journal de Verdun*, p. 243-247, la *Gazette d'Amsterdam*, n^{os} LXXI et LXXII, l'*Istoria delle guerre d'Ottieri*, tome III, p. 302-304, le recueil de Lamberty, tome III, p. 127-128, le tome VI des *Feldzüge des prinzen Eugen*, p. 684-691, le volume B⁴ 27 du Dépôt de la marine, fol. 317-339, une lettre du duc de Gramont, au Dépôt de la guerre, vol. 1786, n^o 93, etc.

2. *Aller surcharge mar[cher]*.

3. Le 4 août. M. de Gramont écrivait au Roi, le 9 : « Tout est suspendu dans le temps que nous avons besoin d'une continuelle activité. L'on ne pense à rien, l'on ne donne ordre à rien, tout se gouverne à la fourche, et nous sommes peut-être à la veille de perdre Gibraltar..., le gouverneur m'ayant demandé qu'il n'y avoit que cinquante hommes dans la place, presque point de munitions de guerre et pas un canon en état de tirer. » La faute en fut attribuée généralement au ministre Canalès, aussi bien qu'à Orry, et le peuple eût voulu les lapider. Voyez les fragments de correspondance publiés par M. Communay, p. 15-18 du tirage à part.

On y méditoit une révolte; on la soupçonna : notre flotte y toucha. Le comte de Toulouse y mit pied à terre; il y fut quelque temps, et déconcerta entièrement le projet par les bonnes mesures qui furent prises¹. Mais il vouloit rencontrer la flotte de Rooke et la combattre; il en avoit la permission : il se rembarqua et l'alla chercher². Il la rencontra auprès de Malaga³, et, le 24 septembre⁴, il la combattit depuis dix heures du matin jusqu'à huit heures du soir⁵. Les flottes, pour le nombre des vaisseaux, étoient à

Bataille navale
gagnée près
de Malaga
par le comte
de Toulouse.

1. *Dangeau*, p. 36 et 40; *Sourches*, tome VIII, p. 372, 377-381, 393 et 394; *Gazette d'Amsterdam*, n° L; *Mercur* de juillet, tome I, p. 113-134, 228-237; *Journal de Verdun*, p. 32-33, 75-76 et 174; *Histoire militaire* de Quincy, tome IV, p. 414-417; *Istoria delle guerre*, tome III, p. 299-301; *Feldzüge des prinzen Eugen*, tome VI, p. 679-683; Dépôt des affaires étrangères, vol. *Espagne* 140, fol. 209-211, 219 et 224. Le comte de Toulouse, qui rentrait alors à Toulon pour compléter sa flotte, ne descendit point à terre, mais s'arrêta un instant à Cadix. Une partie de ses mouvements depuis le 14 mai est indiquée dans le *Dictionnaire* de Jal, p. 970, et dans les *Mémoires de Villette*, p. 154-155.

2. Voyez le *Mercur* de septembre, p. 359-364.

3. Le second *a* de *Malaga* surcharge un *g*. — Malaga est une ville d'Andalousie, au S. S. O. de Madrid, avec bon port sur la Méditerranée; Velez-Malaga (Vieux-Malaga) est à quelques lieues E. de Malaga, et à une courte distance de la mer. Le comte de Toulouse étoit occupé à prendre de l'eau en face de Velez, quand l'ennemi fut signalé.

4. Lisez : août.

5. *Dangeau*, p. 117-124; *Sourches*, p. 60-61, 67, 69-74, 77 et 87; *Gazette*, p. 437, 444, 449, 450, 454-456, 460, 461, 482, 516, 552 et 563; *Gazette d'Amsterdam*, n° LXXIV-LXXXI; *Journal de Verdun*, p. 248-253 et 321-329; *Mercur* de septembre, p. 300-375 et 442-450, de novembre, p. 315-333, et de décembre, p. 218-227; relation du comte de Toulouse aux Archives nationales, M 645, n° 1; compte rendu de M. de Villette à Pontchartrain, dans ses *Mémoires*, Appendice, p. 349-354; lettres de Piganiol de la Force et autres, dans le *Mercur* d'octobre, p. 269-287; lettre de la flotte anglaise, au Dépôt des affaires étrangères, vol. *Espagne* 137, fol. 169, et lettres de Madrid, vol. *Espagne* 142-144; lettres de Rivas à Chamillart, Dépôt de la guerre, vol. 1786, n° 131, 132 et 143-153; Eugène Sue, *Histoire de la marine française*, tome V, p. 273-281; Dépôt de la marine, vol. B⁴ 27, fol. 156-185 et 249-311; estampes du temps, dans la collection Hennin, n° 6919-6926, etc. Le volume B⁴ 27 du Dépôt de la marine renferme, fol. 201-

peu près égales¹. On n'avoit vu de longtemps à la mer de combat plus furieux ni plus opiniâtre². Ils eurent toujours le vent sur notre flotte. La nuit favorisa leur retraite. Villette, lieutenant général³, qui avoit l'avant-garde, défit celle des ennemis. Tout l'avantage fut du côté du comte de Toulouse, dont le vaisseau se battit longtemps contre celui de Rooke, et le démâta⁴, qui put se vanter d'avoir remporté la victoire⁵, et qui, profitant du changement du

222, un journal de la navigation du vaisseau amiral, illustré de dessins au lavis, et, entre autres, de celui de l'ordre de bataille.

1. L'effectif de la flotte française fut donné dans la *Gazette d'Amsterdam*, n° LXXIX, article de Paris, et dans plusieurs des relations; l'ordre de bataille, dans le *Mercure* de septembre, p. 340-348. D'après les rapports du duc de Gramont publiés par M. A. Communay dans les *Annales de la faculté des lettres de Bordeaux*, en 1885, les Français n'avaient que quarante-neuf vaisseaux et une vingtaine de galères, et leurs adversaires comptaient soixante-cinq voiles, non compris les bâtiments légers; comparez, au Dépôt de la marine, le volume B⁴ 27, fol. 45, etc.

2. *Opinastre*, dans le manuscrit. Ici, nous n'avons pas *opiniâtre*.

3. Philippe de Valois, premier du nom, marquis de Villette et de Mursay, père du Mursay que nous avons eu au tome XI, p. 462, était entré dans la marine, à défaut des ambassades ou de l'armée, en 1668, avec l'aide de sa cousine germaine Mme Scarron, avait eu une commission de capitaine entrevenu en 1672, un titre d'enseigne en 1680, et, s'étant converti au catholicisme en 1685, avait été fait chef d'escadre le 1^{er} janvier 1686, lieutenant général le 1^{er} novembre 1689. On lui donna la lieutenance générale du bas Poitou en février 1706, et il mourut à Paris, le 25 décembre 1707, âgé de soixante-seize ans. C'est le mari, en secondes noces (1695), de Mlle de Marsilly, et l'auteur des *Mémoires* publiés en 1844, par Monmerqué, pour la Société de l'Histoire de France.

4. Ce qui précède, depuis *dont*, est ajouté en interligne et en marge.

5. Les ennemis contestèrent cette victoire : voyez une lettre de Rooke à la reine Anne, dans les *Mémoires de Sourches*, p. 89, et les relations anglaises ou hollandaises publiées dans la *Gazette d'Amsterdam*, n° LXXX-LXXXIV, LXXXVI et Extr. LXXXVIII, ou dans le *Mercure* d'octobre, p. 269-321. Cependant des arbitres se prononcèrent pour la flotte française, sur une gageure faite à Copenhague par notre résident Poussin : *Gazette*, p. 563, et recueil de Lamberty, tome III, p. 131. Mme de Maintenon écrivait au cardinal de Noailles (recueil Lavallée, tome V, p. 267-268), le 20 septembre : « Les nouvelles d'hier au soir qui viennent par

vent, poursuivit Rooke tout le 25, qui se retiroit vers les côtes de Barbarie. Ils perdirent six mille hommes, le vice-amiral hollandais sauté, quelques-uns coulés bas, et plusieurs démâtés¹. Notre flotte ne perdit ni bâtiment, ni mât; mais la victoire coûta cher en gens distingués par leurs grades, et plus encore par leur mérite, outre quinze cents soldats ou matelots tués ou blessés². Le bailli de Lorraine, fils de Monsieur le Grand et chef d'escadre³, Bellisle et

l'Espagne nous font voir l'avantage de la marine encore plus grand que nous ne savions. Shovell a été tué, l'amiral hollandais a sauté, et il reste si peu d'hommes sur la flotte ennemie, qu'à peine en ont-ils pour manœuvrer. Ils ont quitté le Déroit, et notre flotte va à Gibraltar, voir si on peut en faire le siège. Voilà véritablement ce qui est, et qu'il faut répandre encore plus avantageusement, pour rassurer les peuples, qu'on dit bien effrayés. » Le mois suivant, elle fit chanter chez elle une ode de l'abbé Genest en l'honneur des vainqueurs (lettre de Madame, dans le recueil Jaéglé, tome II, p. 13-14). La circulaire royale pour faire les réjouissances accoutumées fut imprimée dans le *Mercur*e et en plusieurs autres endroits. Le Roi annonça la nouvelle à M. de Marcin en ces termes (*Œuvres de Louis XIV*, tome VI, p. 172) : « Tout l'avantage m'est demeuré. Quoique les ennemis fussent considérablement plus forts en nombre, et qu'ils eussent le vent favorable, leurs premiers efforts ont été soutenus et repoussés avec tant de valeur, par tous les officiers et équipages de mes vaisseaux, animés par l'exemple du général, que les ennemis n'ont plus pensé, pendant un combat de dix heures, qu'à se défendre, à éviter l'abordage plusieurs fois tenté par mes vaisseaux, et à chercher leur sûreté dans la retraite, sans que, durant les deux jours suivants, le comte de Toulouse, qui a tout mis en usage pour les rejoindre, les ait pu engager dans un second combat. »

1. Tous ces détails sont pris à Dangeau.

2. *Dangeau*, p. 124; *Sourches*, p. 73-74. Madame cita à ce propos le mot de Mme Cornuel : « *Te Deum* de princes, *De profundis* de particuliers » (recueil Jaéglé, tome II, p. 10).

3. Louis-Alphonse-Ignace de Lorraine-Armagnac, né le 24 août 1675, garde-marine en 1690, enseigne en 1691, fait chevalier de Malte le 16 juin 1692, lieutenant et capitaine de vaisseau en 1692 et 1693, commandeur de Piéton depuis le mois de juillet 1702, chef d'escadre depuis le mois de décembre suivant. Le roi Philippe V lui avait accordé la couverture, comme prince lorrain, en avril 1702, à Barcelone (*Mercur*e du mois, p. 392-393). Le *Mercur*e de septembre 1704, p. 352-354, reproduisit son éloge par le duc de Gramont, et celui de décembre,

Errard¹, chefs d'escadre, et un fils du maréchal de Châteaurenault² furent tués. Relingue, lieutenant général³, Gabaret, chef d'escadre sorti de France pour duel, mais que le roi d'Espagne avoit envoyé sur la flotte⁴, un capi-

p. 218-227, le récit de sa mort glorieuse sur le vaisseau *le Vainqueur* (25 août). Un boulet lui ayant enlevé une partie de l'abdomen, il entra lui-même ses intestins, en donnant encore l'ordre d'augmenter le feu.

1. Lisez : *Belisle-Érard*. — Jean Érard, seigneur de Belisle-Badoué, lieutenant de vaisseau en 1663, capitaine en 1673, pensionné à quinze cents livres en août 1688, chef d'escadre en janvier 1703, avait épousé Mlle Castel de Saint-Pierre par contrat du 14 mars suivant. Il était d'Alençon et avait servi sous les ordres du bailli de Forbin.

2. François-Louis-Ignace, fils aîné du maréchal, nommé enseigne le 15 mai précédent, servait sur le vaisseau de son cousin germain Dreux Rousselet. Celui-ci eut la cuisse emportée et mourut le 4 septembre à Malaga. Par sa mort, le titre de marquis, qui venait de lui être confirmé en avril 1704, revint au maréchal son oncle.

3. Ferdinand, comte de Relingue (*Erlingen* ou *Drelingen*), petit-fils d'un Allemand naturalisé en 1636, enseigne de vaisseau en 1670, capitaine en 1674, chef d'escadre en 1689, lieutenant général des armées navales depuis 1697, mourut à Malaga le 6 septembre 1704. Il était premier écuyer du comte de Toulouse depuis décembre 1696, et ce prince le regretta fort. Son corps fut inhumé à Paris, dans l'église des Jacobins. Son éloge est dans le *Mercure* d'octobre, p. 202-206, et dans la *Gazette d'Amsterdam* de 1704, n° LXXXI; son épitaphe, dans les *Descriptions de Paris*. La marquise de Leuville, sa cousine germaine et héritière, fit venir en France un neveu, Charles-Antoine, baron de Relingue, âgé de quatre ans et demi, et obtint pour lui des lettres de naturalité en septembre 1705 (Dépôt des affaires étrangères, vol. *France* 395, fol. 414). Ce nouveau Relingue devint lieutenant général en 1748. Selon la *Gazette* de 1704, p. 459, leur maison avait manifesté un grand zèle pour la France au temps de Gustave-Adolphe.

4. *Dangeau* (p. 123-124) ne dit pas que Gabaret fût mort de sa blessure : « Par les lettres qu'on reçut hier de Madrid, le roi d'Espagne prioit le Roi de donner grâce à Gabaret, qu'il avoit envoyé servir sur la flotte, et qui y a eu la jambe emportée. Gabaret avoit été longtemps capitaine de vaisseau en France; mais il se battit en duel il y a deux ans, et fut contraint de quitter le Royaume. Le Roi a répondu au roi d'Espagne qu'il n'y avoit rien qui lui pût faire accorder grâce pour un duel, et qu'il n'y avoit pas songé en le lui demandant. » Philippe V venait de donner un bâton d'exempt à Gabaret. C'était le second fils du

taine de vaisseau neveu et du nom du maréchal de Château-renault¹, eurent chacun une cuisse emportée, et moururent quelques jours après, ainsi qu'Herbault, capitaine de vaisseau, frère d'Herbault intendant des armées navales². Ce dernier fut tué³ aux pieds de M. le comte de Toulouse, qui empêcha qu'on le jetât à la mer, avec beaucoup de présence d'esprit, jusqu'après le combat, pour ne pas perdre ce qu'il pouvoit avoir de papiers de conséquence sur lui, et avoir le temps de le visiter⁴. Plusieurs de ses pages furent tués et blessés autour de lui. On ne sauroit une valeur plus tranquille qu'il fit paroître⁵ pen-

lieutenant général des armées navales mort en 1697. Enseigne en 1682, lieutenant en 1689, capitaine de vaisseau en 1693, il avait été interdit en 1696, avant d'être obligé par son duel, en juin 1702, de quitter la France. Il n'y rentra qu'en 1716. Cette famille, sur laquelle Jal a donné quelques notes, avait été anoblie en 1673. Le frère aîné s'était fait capucin.

1. Ci-dessus, p. 219, note 2. Celui-ci avait le gouvernement de Redon depuis octobre 1702.

2. Ces deux arrière-petits-fils du secrétaire d'État Raymond Phélypeaux (1560-1629), frère aîné du premier Pontchartrain, étaient : 1° Antoine-François, né vers 1666, pris d'abord par son cousin comme premier commis de la marine, pourvu d'une commission d'intendant général et d'une charge de conseiller au parlement de Metz en 1693, créé intendant général des armées navales en janvier 1696, chargé en 1698 d'aller régler à Londres les différends relatifs à la paix, et, en 1699, de déterminer les limites de nos colonies dans l'Amérique du Nord; 2° Henri, dit le chevalier de Phélypeaux, garde-marine en 1691, lieutenant de vaisseau en 1693, capitaine en 1696, mort de ses blessures le 28 août 1704. Un autre frère devint évêque de Riez en 1713. Le château d'Herbault, à quatre lieues de Blois, proche la forêt de Boulogne, avait été acheté, au siècle précédent, par le secrétaire d'État.

3. Un boulet lui avait emporté le derrière du cou; son frère avait eu un bras enlevé.

4. A ce récit de Dangeau, p. 130, le duc de Luynes ajouta plus tard d'autres détails, que sans doute Saint-Simon ne connut point, mais qui se retrouvent dans les *Mémoires de Sourches*, p. 70. L'intendant ne mourut que le 10 octobre, à Malaga (*Gazette*, p. 540; *Journal de Dangeau*, p. 167).

5. *Fit paroistre* a été ajouté en interligne, au-dessus d'un premier *fit*, que Saint-Simon a oublié de biffer.

dant toute l'action, ni plus de vivacité à tout voir, et de jugement¹ à commander à propos. Il avoit su gagner les cœurs par ses manières douces et affables, par sa justice, par sa libéralité; il en emporta ici toute l'estime². Ducasse, chef d'escadre, que nous verrons aller plus loin, reçut une grande blessure³, et plusieurs autres de moindres⁴.

Le 25 au soir, à force de vent et de manœuvre, on rejoignit Rooke de fort près⁵. Le comte de Toulouse vouloit l'attaquer de nouveau le lendemain; le maréchal de Cœuvres, sans lequel il avoit défense de rien faire⁶, voulut

Faute fatale
malgré
le comte
de Toulouse.
[Add. S^tS. 571]

1. Ces trois derniers mots sont en interligne, au-dessus d'un *et* qui n'a pas été biffé non plus.

2. Dangeau dit simplement (p. 124): « Il y a donné beaucoup de marques de son courage; il est loué généralement par tous les officiers. » Comparez la lettre du duc de Gramont, 5 septembre, publiée par M. Communay, et le *Mercure* de novembre, p. 338-340. La lettre de félicitations que Philippe V lui adressa est au Dépôt des affaires étrangères, vol. *Espagne 144*, fol. 180.

3. *Dangeau*, p. 124. Voyez *l'Amiral Du Casse*, p. 276-284.

4. « Deux ou trois des pages de M. le comte de Toulouse ont été tués, et quatre ou cinq blessés; il y a beaucoup d'autres officiers encore tués ou blessés... » (*Dangeau*). Une liste est donnée dans les *Mémoires de Sourches*, p. 73-74, ainsi que dans le registre de Chantilly S 12, fol. 206, à côté de la relation de l'amiral, fol. 231-234. Les pertes des alliés sont indiquées dans le *Dangeau*, p. 131. Mme de Maintenon écrivait au cardinal de Noailles, le 20 septembre (*Correspondance générale*, tome V, p. 268): « On mande que tous ceux qui ont été blessés considérablement ont des convulsions, et qu'ils en mourront. Que d'âmes perdues! »

5. On sut, par les lettres arrivées le 11 septembre (*Dangeau*, p. 123), que, « le 25, au matin, nous poursuivions encore la flotte ennemie; que le vent nous étoit devenu favorable, mais qu'il étoit devenu si fort, que Monsieur le Comte avoit été obligé d'envoyer ordre aux galères de retourner à Malaga. » La suite de l'incident n'est ni dans le *Journal*, ni dans les *Mémoires de Sourches*. Il n'y en a pas trace non plus dans la correspondance publiée par M. Communay, ni dans la correspondance conservée aux Affaires étrangères.

6. Le maréchal avoit étudié spécialement la défense des côtes de l'Espagne; ses mémoires sont aux archives de la Marine, vol. B⁴ 24. Le comte de Toulouse lui attribua modestement l'honneur de la victoire, dit Mme de Maintenon dans sa lettre au cardinal de Noailles.

assembler le conseil. Relingue, qui se mouroit, et qui aimoit le Comte¹, dont il avoit bien voulu être premier écuyer, lui manda, en deux mots de sa main, qu'il battoit les ennemis, et qu'il le conjuroit de les attaquer. Le Comte fit valoir cette lettre écrite par un homme d'une capacité si reconnue, et le prix d'une seconde victoire, qui étoit Gibraltar : il captiva les suffrages; il y mit de la douceur, les raisons les plus fortes; il y ajouta ce qu'il osa d'autorité. Tous s'y portoient, lorsque d'O, le Mentor de la flotte, et contre l'avis duquel le Roi avoit très précisément défendu au Comte de faire aucune chose, s'y opposa avec un air dédaigneux et une froide, muette et suffisante opiniâtreté, qui le² dispensa, à la mer, d'esprit et de raisons, comme faisoit à la cour la confiance que Mme de Maintenon et le Roi avoient prise en lui. L'oracle prononcé, le maréchal de Cœuvres le confirma malgré lui et ses lumières, et chacun se retira à son bord consterné, le Comte dans sa chambre, outré de la plus vive douleur³. Ils⁴ ne tardèrent pas à apprendre avec certitude que c'en étoit fait de la flotte ennemie, s'ils l'eussent attaquée, et tout⁵ de suite de Gibraltar, qu'ils auroient trouvé dans le même état qu'il avoit été abandonné⁶. Le comte de Toulouse acquit un grand

1. Appellation courante qu'on donnoit au jeune amiral : tome XI, p. 312.

2. Ce *le* est en interligne, au-dessus d'un premier *le*, surchargeant l'abréviation *co*°.

3. On retrouve ce récit dans la notice de M. d'O (notre tome III, p. 474), dans le *Parallèle*, p. 402 et 274, et dans la notice ESTRÉES, au tome VI des *Écrits inédits*, p. 446. Les faits seront rétablis ci-après, p. 599-601, d'après le procès-verbal du conseil de guerre du 25, et les termes mêmes de la délibération feront voir que la victoire resta indécise.

4. *Ils* surcharge *et*.

5. *Tout* surcharge *d[e]*.

6. « ...M. le comte de Toulouse.... avoit appareillé pour retourner encore combattre les ennemis, qu'on croyoit à Gibraltar; mais, dès qu'ils ont su que la flotte de France se mettoit en état de les venir combattre encore, ils sont rentrés dans l'Océan après avoir laissé dans

honneur en tout genre, en cette campagne, et son plat gouverneur y en perdit peu, parce qu'il en n'avoit guères à perdre. Le Comte, mouillé devant Malaga, reçut dans son bord la visite de Villadarias, qui obtint de lui tout ce qu'il lui demanda pour le siège de Gibraltar. On mit à terre trois mille hommes, cinquante pièces de gros canon, et généralement tout le nécessaire pour ce siège, et Pointis fut détaché, avec dix vaisseaux et quelques frégates, devant Gibraltar, pour servir de maréchal de camp aussi au siège, comme étant chef d'escadre¹. Tous ces ordres exécutés, le Comte et sa flotte appareillèrent pour Toulon².

Châteauneuf, qui avoit été ambassadeur en³ Portugal, et qui, depuis la rupture, s'étoit, par ordre du Roi, arrêté à Madrid⁴, venoit d'arriver à Paris⁵. C'étoit un Savoyard qui, en l'autre guerre, avoit quitté son maître, et avoit été fait premier président du sénat de Chambéry⁶ par le Roi, et, depuis la paix, fait conseiller au Parlement et⁷ envoyé ambassadeur à Constantinople, où il avoit très bien

Châteauneuf,
ambassadeur
en Portugal,
arrivé
d'Espagne;
son frère,
leur fortune,
leur caractère.

Gibraltar le prince de Darmstadt, avec M. de la Corsane et deux mille hommes de leurs meilleures troupes. » (*Dangeau*, p. 128-129, nouvelles du 7, arrivées le 19.)

1. Ci-après, p. 383-384.

2. Ces détails sont textuellement empruntés à *Dangeau*, p. 130 et 136. Comparez la lettre du Comte au duc de Gramont, 15 septembre, donnée par M. Communay, p. 29-33, la *Gazette d'Amsterdam*, n^{os} LXXXIII et LXXXV, de Madrid, et le résultat de la conférence tenue sur le *Foudroyant* le 11 septembre, qui est au Dépôt de la marine, registre B⁴ 27, fol. 143-144.

3. *En*, en interligne, remplace *de*, biffé.

4. Il avoit été invité par la cour de Lisbonne à quitter cette ville dès l'arrivée de l'Archiduc, et, s'arrêtant à Madrid, y avait suppléé, comme on l'a vu, l'abbé d'Estrées parti pour l'armée. Sa correspondance est aux Affaires étrangères, vol. *Espagne* 140 et 141.

5. *Dangeau*, p. 114, 1^{er} septembre.

6. Cette haute cour, instituée par Amé VIII en 1430, se composait de quatre présidents et quinze sénateurs, plus l'abbé de Hautecombe. Le chancelier en était chef.

7. *Et* est en interligne, au-dessus d'*et depuis*, biffé et surchargeant *et a[mb]*.

fait les affaires du Roi¹. Lui et l'abbé son frère, qu'on a vu en son temps² envoyé rectifier les fautes de l'abbé de Polignac en Pologne, étoient gens de lettres, d'infiniment d'esprit et de beaucoup d'agrément. Châteauneuf savoit se manier³, et s'étoit mis fort avant dans la confiance de la princesse des Ursins, à qui il ne fut pas inutile. Sur ses pas arriva Orry⁴. Le Roi ne voulut pas le voir, et fut au moment de lui faire faire son procès, et de le faire pendre⁵. Il le méritoit bien; mais la chose auroit trop porté contre Mme des Ursins, et Mme de Maintenon fut doucement à la parade⁶. Aubigny, resté à Madrid l'agent intime de sa maîtresse, eut, en ce temps-ci, deux mille ducats de pension, malgré l'épuisement des finances, et une maison dans Madrid aux dépens du roi⁷. La reine ne cessoit d'intercéder de toutes ses forces que⁸ la princesse des Ursins fût écoutée à Versailles, et lui fût après rendue. Outrée des refus, elle se prit au duc de Berwick comme à l'auteur

Orry, arrivé
à Paris, en
disgrâce et en
péril.
Aubigny
bien traité
à Madrid.
[Add. S^tS. 572]

Berwick

1. Voyez ci-après, p. 604, la rectification de toute cette phrase.

2. Tome IV, p. 133, etc.

3. Cet emploi de *se manier* ne se trouve pas dans le *Dictionnaire de l'Académie* de 1718, et Littré n'a cité que le présent exemple. Nous avons eu ci-dessus, p. 174, des troupes qui « se manioient aisément. »

4. Ci-dessus, p. 96. Sur un ordre formel, Orry arriva le 23 août à Versailles : Dépôt de la guerre, vol. 1788, n^o 143, 158, 189, 191 et 265.

5. « M. Orry est revenu d'Espagne depuis quelques jours; il a vu les ministres, et leur a parlé avec beaucoup d'esprit pour se justifier. Je ne sais s'il les a persuadés; mais il y a apparence qu'on ne le renverra pas en Espagne, et qu'on n'est pas tout à fait content de la conduite qu'il a eue en ce pays-là. » (*Dangeau*, p. 112, 30 août; *Sourches*, p. 61.) Philippe V lui avait délivré le certificat le plus chaleureux, qui est aux Affaires étrangères, vol. *Espagne 144*, fol. 93-96. La réponse du Roi, fol. 119, prouve que notre auteur exagère singulièrement les choses. La justification d'Orry est au Dépôt de la guerre, vol. 1789, n^o 78. D'ailleurs, Chamillart continuait à le défendre : vol. 1786, n^o 96.

6. Ci-dessus, p. 43. Terme d'escrime, « action par laquelle on pare un coup » (*Académie*, 1718). Nous l'avons déjà eu dans l'Addition n^o 349.

7. *Dangeau*, p. 114.

8. Cet emploi d'*intercéder*, sans préposition avant *que*, n'a pas été relevé, et ce n'est peut-être qu'un oubli de notre auteur.

* *Arrivé* est en interligne.

de la disgrâce d'Orry par les plaintes qu'il en avoit faites, quoique, dès auparavant, Puysegur eût vérifié et découvert au Roi sa turpitude et son crime¹. Elle demanda si instamment le rappel de Berwick, que, pour ne la pas désespérer sur tout, on le lui accorda², et le liant, l'ac-cort Tessé, malade ou sain suivant sa basse politique³, fut nommé pour lui succéder⁴. Harcourt et Mme de Maintenon savoient bien ce qu'ils faisoient en procurant ce choix, moins, bien moins⁵ utile aux armes que propre

rappelé d'Es-pagne aux instances* de la reine. Tessé nommé pour lui succéder. [Add. S^tS. 573]

1. Ci-dessus, p. 63-64.

2. Selon Berwick lui-même, que sa femme se préparait à rejoindre pour l'hiver, c'est le duc de Gramont qui persuada à Philippe V qu'il n'y avait que des difficultés à attendre de ce généralissime froid et sec ; selon les *Mémoires de Tessé*, Philippe V lui en voulait d'avoir empêché qu'il n'allât retrouver la reine. Louis XIV expliqua ses raisons à Berwick dans deux lettres du 21 septembre et du 5 octobre, et les fit expliquer par Chamillart à MM. de Puysegur, de Tserclaës et autres (Dépôt de la guerre, vol. 1789, n^{os} 43, 44, 66, 79 et 86). Quant à Mme de Maintenon, elle considéra ce rappel comme une grande folie (recueil de 1826, tome I, p. 233). Voyez ci-après, p. 334.

3. Ci-dessus, p. 125. Il reparut guéri, mais très changé.

4. *Dangeau*, p. 126-127 : « Le Roi envoie M. le maréchal de Tessé pour commander l'armée d'Espagne. Il y avoit des embarras en ce pays-là sur le commandement, parce que le prince de Tserclaës et M. le duc de Berwick étoient tous deux capitaines généraux. Cette égalité de rang faisoit toujours des disputes entre eux, que le roi d'Espagne ne vouloit point régler, et il a prié le Roi lui-même d'y envoyer un maréchal de France, qui commandera ses troupes aussi bien que celles du Roi. Le maréchal de Tessé n'est pas trop en état, par sa mauvaise santé, de faire ce voyage ; mais le Roi a désiré, pour son service, qu'il marchât, et il partira dans quinze jours, et le duc de Berwick reviendra dès que M. de Tessé sera arrivé. » La lettre de Philippe V (5 septembre) à laquelle cet article fait allusion est en copie aux Affaires étrangères, vol. *Espagne 144*, fol. 149. Tessé partit le 10 octobre, ayant eu la précaution de se faire promettre quarante mille livres pour ses frais de voyage, avec trente mille ducats d'appointements par an (*Musée des Archives nationales*, n^o 918 ; *Gazette d'Amsterdam*, 1705, n^o XIX ; Dépôt de la guerre, vol. 1789, n^{os} 44, 53 et 79). Sa correspondance avec Chamillart commence dans ce dernier volume.

5. *Bien moins*, après un premier *moins*, qui semble ne pas devoir * *Aux instances surcharge à la prière*].

Intrigues du mariage du duc de Mantoue, qui refuse Mlle d'Enghien, est refusé de la duchesse de Lesdiguières, et qui, contre le désir du Roi et sa propre volonté,

à leurs desseins pour le gouvernement et le cabinet¹. Le duc de Mantoue étoit toujours à Paris². La raison principale qui l'y avoit attiré étoit, comme je l'ai remarqué, d'y épouser une Françoise, et qu'elle lui vint de la main du Roi, toutefois à son gré. Cette vue n'étoit pas cachée³. M. de Vaudémont étoit trop son voisin, et trop bien informé pour l'ignorer, trop avisé et trop touché de l'intérêt de la maison de Lorraine pour ne pas sentir l'importance de lui faire épouser une princesse de cette maison, qui, après sa mort, prétendoit le Montferrat⁴. Si

être supprimé, a été ajouté en interligne, au-dessus d'*uti[le]*, biffé.

1. Dès le milieu de 1703, Philippe V, à l'instigation de Mme des Ursins, avait exprimé le désir que Tessé fût envoyé, au défaut de M. d'Harcourt, comme général habile et comme diplomate propre aux affaires. Voyez sa lettre au Roi, dans les *Mémoires de Noailles*, p. 132, la réponse de Louis XIV, dans ses *Œuvres*, tome VI, p. 131, et la *Gazette d'Amsterdam* de 1704, n° LXXX, de Paris.

2. Ci-dessus, p. 99-105. Les documents diplomatiques relatifs à l'affaire qui va suivre se trouvent au Dépôt des affaires étrangères, vol. *Mantoue* 39 et 40, y compris même des copies de la correspondance du duc avec son représentant à Paris.

3. Le 23 juillet, Tessé écrivait, de son château du Maine, à M. de Torcy (recueil Rambuteau, p. 191) : « Mlle d'Elbeuf remportera la pomme; mais, d'un tel Pâris, ... la peur est le seul mobile qui puisse être un ascendant pour lui plus certain que l'amour, et, si ce mariage se fait, je croirai que c'est parce que le Roi l'aura agréé et permis. Il n'est pas question de quatre pieds trois pouces qu'il veut admettre à la taille favorite de ses Dulcinées; il est question de lui dire : « Je le veux. »

4. En 1708, l'Empereur donnant l'investiture de tout le Montferrat (ci-après, p. 230) à Victor-Amédée, Dangeau fera cette observation (tome XII, p. 168) : « Cette investiture doit fort fâcher M. de Lorraine, car il n'y avoit que lui et Madame la Princesse qui y eussent des prétentions raisonnables. » On avait publié, vers 1697, un *Mémoire pour l'établissement du droit de S. A. R. Mgr le duc de Lorraine sur le pays de Montferrat à l'exclusion de Mme la princesse de Condé*. En un autre endroit des *Mémoires*, sous l'année 1707, nous verrons que la prétention des Lorrains venait du second mariage du duc Henri avec une fille du duc Vincent de Mantoue, en 1606.

* Du a été écrit deux fois dans cette manchette, au bas de la page 457 et au commencement de la page 458.

ce mariage lui donnoit des enfants, encore valoit-il mieux pour eux qu'ils fussent d'une Lorraine, qui cependant seroit très dignement mariée, et, longtemps veuve, par la disproportion d'âge de sa belle-sœur¹ qu'il lui destinoit, pourroit, pendant le mariage, prendre de l'ascendant sur ce vieux mari, et, veuve, sur ses enfants et sur le pays par la tutelle, et faire compter avec soi le Roi même par rapport aux affaires d'Italie². Mme d'Elbeuf, troisième femme et veuve alors du duc d'Elbeuf³, étoit fille aînée de la maréchale de Navailles, dont la mère, Mme de Neuillan, avoit recueilli Mme de Maintenon à son retour des îles de l'Amérique, l'avoit gardée, nourrie et entretenue chez elle par charité, et, pour s'en défaire, l'avoit mariée à Scarron⁴. Mme de Navailles, dont le mari [avoit été⁵] domestique et le plus fidèle confident du cardinal Mazarin jusque dans les temps les plus calamiteux de sa vie, avoit été dame d'honneur de la Reine à son mariage; elle en avoit été chassée par le Roi, et avoit coûté⁶ à son mari la charge de capitaine des cheveu-légers de la garde et le gouvernement du Havre-de-Grâce, pour avoir fait trouver au Roi un mur au lieu d'une porte par laquelle il entroit secrètement la nuit dans la chambre des filles de la Reine. Les deux Reines avoient été outrées

épouse* fort
étrangement
Mlle d'Elbeuf,
qu'il traite
après
fort mal.
[Add. S^cS. 574]

[Add. S^cS. 575]

1. Mlle d'Elbeuf, nommée à la page suivante.

2. Nous possédons, dans les *Mémoires du baron de Breteuil*, ms. Arsenal 3862, p. 297-323 (fragment publié dans le *Magasin de librairie*, tome I, 1858, p. 287-304), un récit des péripéties qui vont être contées, récit très complet, et très exact aussi, puisque le baron, étant, par sa femme, cousin germain de la duchesse d'Elbeuf, eut à s'entremettre activement dans toutes ces intrigues matrimoniales. Excepté sur quelques points secondaires, il confirme les dires de Saint-Simon. Le baron, ayant rempli une mission auprès du duc de Mantoue en 1685, en avoit rapporté une relation qui est également publiée dans le *Magasin de librairie*, tome II, p. 275-292.

3. Tome VII, p. 37. — 4. *Ibidem*, p. 21-22.

5. Verbe oublié.

6. *Avoit coûté* est en interligne, au-dessus de *fait perdre*, biffé.

* La première lettre d'*espouse* surcharge une s.

de leur malheur, et la Reine mère obtint, en mourant, leur rappel de leur exil en leur gouvernement de la Rochelle. Quoique le Roi n'eût jamais bien pardonné ce trait à Mme de Navailles, qu'elle vint très rarement et très courtement à la cour, le Roi, surtout depuis sa dévotion, n'avoit pu lui refuser son estime, et des distinctions qui la marquoient¹. Sous ses auspices, Mme d'Elbeuf, sa fille, s'introduisit à la cour. Avec un air brusque, et de peu d'esprit et de réflexion, elle se trouva très propre au manège et à l'intrigue. Elle trouva moyen de faire que Mme de Maintenon se piquât d'honneur et de souvenir de Mme de Neuillan, et² le Roi de considération pour feu M. et Mme de Navailles; la princesse d'Harcourt rompit des glaces auprès de Mme de Maintenon, Monsieur le Grand s'intéressa auprès du Roi, Mlle de Lillebonne et Mme d'Espinoy l'appuyèrent partout, car rien n'est pareil au soutien que toute cette maison se prête³. Mme d'Elbeuf joua⁴, fut à Marly, à Meudon⁵, s'ancra, vit Mme de Maintenon quelquefois en privance, mena sa fille⁶, belle et bien faite⁷, à la cour, qui fut bientôt de tout avec Mme la duchesse⁸ de Bourgogne. Elle y entra⁹ si avant, et tellement encore dans le gros jeu, où elle avoit embarqué Mme la duchesse de Bourgogne, avec elle, en beaucoup de dettes, que, soit ordre, comme on le crut, soit sagesse de la mère, elle étoit avec sa fille dans ses

1. Anecdote déjà racontée en 1700 (tome VII, p. 29-35), rappelée en partie dans notre tome XI, p. 294.

2. *Et* est en interligne.

3. *Preste* est en interligne, au-dessus de *donne*, biffé, et, ensuite, *M^e* surcharge *el[le]*.

4. Elle prit part au jeu de la cour.

5. Voyez le *Journal de Dangeau*. Elle ne commença d'aller à Marly qu'en août 1697, et n'eut un logement à Versailles qu'en juillet 1701.

6. Suzanne-Henriette de Lorraine, née en 1686 : tome IV, p. 319.

7. Le peintre de Troy avait fait un portrait de la duchesse, avec ses filles, pour le Salon de 1699.

8. *Duchesse* surcharge *Dau[phine]*.

9. *Entra* est en interligne, au-dessus de *fut*, biffé.

terres de Saintonge depuis plus de huit mois, et n'en revinrent que pour trouver¹ M. de Mantoue à Paris. C'étoit Mlle d'Elbeuf que M. de Vaudémont vouloit lui donner, et dont il lui avoit parlé dès l'Italie², et pour elle que toute la maison de Lorraine faisoit les derniers efforts. Monsieur le Prince avoit une fille dont il ne savoit comment se défaire³. Enrichi des immenses biens de Maillé-Brezé, des connétables de Montmorency, sa mère et sa

1. Le commencement de *trouver* surcharge des lettres illisibles.

2. On constate en effet, dans les *Mémoires du baron de Breteuil*, que M. de Mantoue s'était engagé en ce sens avant même d'être veuf, à la seule condition de voir préalablement Mlle d'Elbeuf, et, dans les *Lettres de Tessé*, p. 176-177 et 191, ou dans ses *Mémoires*, tome II, p. 105, 107, etc., que ce nom avait été mis sur le tapis dès la fin de 1703 : « Immédiatement après la mort de Mme de Mantoue, il desira passionnément Mlle d'Elbeuf, sur ce qu'on lui avoit dit qu'elle étoit grande. Il en écrivit, dans son premier mouvement, au prince et à la princesse de Vaudémont, qui lui répliquèrent simplement qu'ils ne savoiient pas si Mme d'Elbeuf n'avoit point quelque autre engagement pour sa fille; que, comme ils ne vouloient ni ne pouvoient entrer en matière sans en rendre compte à la cour, ils recevroient, pour se conduire, les ordres du Roi, à qui ils les demandoient. Depuis ce temps, d'autres partis ont été proposés à la traverse, et enfin ce prince a fait décider dans son Conseil qu'il falloit s'en tenir à Mme d'Arenberg, parce qu'elle étoit, disent-ils, grande, veuve, point François, et en état de lui donner des successeurs. » En ce temps-là, on reparlait d'une alliance de Mlle d'Elbeuf avec le duc de Vendôme, alliance déjà proposée au commencement de 1701 (*Dangeau*, tome VIII, p. 20; *Gazette d'Amsterdam*, 1704, n° 1); mais l'idée en fut abandonnée, et, dès le mois de janvier 1704, Tessé (ses *Mémoires*, tome II, p. 114 et suivantes) écrivit au Roi que M. de Mantoue « n'hésiteroit pas à préférer Mlle d'Elbeuf à la duchesse d'Arenberg, pour peu que S. M. le voulût. » Le baron de Breteuil ne se mit en mouvement qu'après la rupture des pourparlers avec M. de Vendôme.

3. Mlle d'Enghien (tome I, p. 401, note 1), sœur cadette de la princesse de Conti et de la duchesse du Maine, âgée de vingt-six ans et demi. Une première fille, morte à quinze ans (1670-1685), avait porté avant elle le surnom d'Enghien. Celle-ci, un peu moins petite que les autres, baptisée le 8 février 1680 (*Lettres de Mme de Sévigné*, tome VI, p. 254-255; *Gazette*, p. 96), était restée à Maubuisson, pour son éducation, jusqu'à la fin de 1697, époque où le Roi l'avait fait revenir (*Sourches*, tome VI, p. 5). Nous la verrons épouser le duc de Vendôme en 1710.

grand mère héritières¹, il avoit oublié la fille de la Trémoille² et l'héritière de Roye³ dont il étoit sorti, et tous les autres mariages de seigneurs et de leurs filles faits par les diverses branches de Bourbon⁴. Quelque grandement honorables qu'en fussent les alliances directes, elles étoient devenues si onéreuses pour les biens, et si fâcheuses dans les suites⁵ par les procédés⁶, qu'il y avoit pour elles⁷ maintenant aussi peu d'empressement dans la première noblesse, que de dédain nouveau dans les princes du sang : ce qui rendoit leurs enfants difficiles à marier, surtout les filles. Outre que M. de Mantoue parut un débouché pour sa fille à Monsieur le Prince, il avoit des prétentions sur le Montferrat⁸ pour une grosse créance

1. Claire-Clémence de Maillé-Brezé et Charlotte de Montmorency : tome I, p. 139 et 165. — Sur la fortune des Condés, voyez l'Introduction de M. Lecestre, en tête de son édition des *Mémoires de Gourville*, tome I, p. LVII-LXVI, et l'*Histoire des princes de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale, tomes II, p. 256-258, 442-444, et III, p. 250-252 et 439. Il n'étoit presque rien venu des Brezé, en proportion de l'énorme héritage de Montmorency, comprenant Chantilly, Montmorency, Écouen, l'Isle-Adam, Dammartin, etc.

2. Charlotte de la Trémoille, fille du premier duc de Thouars et d'une fille du connétable Anne de Montmorency : tome VII, p. 236.

3. Éléonore de Roye, héritière du comte de Roucy et première femme du premier prince de Condé : tome IV, p. 49.

4. On verra plus tard que notre auteur avoit fait, sur ces alliances de la maison de Bourbon, un travail qui est encore inédit, et qui occupe une partie du volume 44 de ses Papiers, aujourd'hui vol. *France* 199.

5. *Suite*, au singulier, dans le manuscrit.

6. *Procédés* est pris encore ici au sens de *procédures*, comme dans notre tome I, p. 87 et Additions n^{os} 66 et 76, dans le tome VI, p. 157, manchette, ou ci-après, p. 568, et dans la lettre écrite à Mme de Maintenon par le cardinal de Noailles, le 11 mai 1711.

7. *Pr elles* est en interligne.

8. Nous avons vu, dans le tome XI, p. 222, que ce marquisat avoit été partagé par le traité de Cherasco entre le duc de Savoie et le duc de Mantoue, mais que l'Empereur prétendoit l'attribuer en entier au premier. En apprenant la mort de la duchesse de Mantoue, Monsieur le Prince écrivit au maréchal de Tessé, le 8 décembre 1703 (*Mémoires de Tessé*, tome II, p. 401-402) : « Vous savez tous les intérêts qui peuvent

sur la succession de la reine Marie¹ de Gonzague², tante maternelle de Madame la Princesse³, dont toute son industrie n'avoit jamais pu rien tirer depuis tant d'années, balloté sans cesse entre la Pologne et la maison de Gonzague. Il espéroit donc se procurer le paiement de cette dette de façon ou d'autre, par sa fille devenant duchesse de Mantoue, si elle avoit des enfants, ou, si elle n'en avoit point, d'ajouter sa dot et ses droits à sa créance, et, par l'appui de la France, mettre le Montferrat dans sa maison. Il expliqua au Roi ses vues et son dessein, qui lui permit de les suivre, et qui lui promit de l'y servir de toute sa protection. Monsieur le Prince, qui craignoit là-dessus le crédit de Monsieur le Grand, et son habitude avec le Roi de tout emporter d'assaut, fit sentir au Roi, et plus encore aux ministres, les prétentions des ducs de Lorraine sur le Montferrat, fortifiées de l'engagement formel de l'Empereur, pendant cette guerre, d'y⁴ soutenir le duc de Lorraine de tout son pouvoir, si le duc de Mantoue venoit à mourir sans enfants (que la nécessité lui fit changer depuis en faveur du duc de Savoie, mais en insistant sur un dédommagement au duc de Lorraine,

être à discuter entre M. de Mantoue et moi, tant pour le présent que pour l'avenir. Le Montferrat en est un si considérable, qu'il mérite une extrême attention et prévoyance, quoique l'on dise qu'il n'en peut disposer. » Le baron de Breteuil explique, dans sa relation (p. 285-286), quels étaient les droits respectifs des Lorrains et du duc de Mantoue, héritier des Paléologues.

1. *M^e*, en abrégé, dans le manuscrit.

2. Louise-Marie de Gonzague, fille de Charles, duc de Nevers, puis de Mantoue, et de Catherine de Lorraine-Mayenne, épousa en premières noces, le 6 novembre 1645 (contrat original du 26 septembre : Arch. nat., K 540, n° 14), Ladislas-Sigismond IV, roi de Pologne; en secondes noces, le 30 mai 1649, son beau-frère Jean-Casimir, qui succéda à la couronne. Elle mourut le 9-10 mai 1667, comme nous l'avons dit au tome XI, p. 566. Ses papiers sont aux archives de Chantilly.

3. Anne de Bavière, femme du prince de Condé Henri-Jules, était fille d'Anne de Gonzague, sœur de la feue reine.

4. *D'y* corrige *de*.

comme on le verra dans les Pièces¹ concernant la paix d'Utrecht), et le danger pour l'État de laisser mettre un pied en Italie au duc de Lorraine, qui y rendroit l'Empereur, son protecteur, d'autant plus puissant, et qui engageroit le Roi² à des ménagements même sur la Lorraine, auxquels on n'étoit pas accoutumé, surtout en temps de guerre, et qui pouvoient devenir embarrassants. Ces raisons se firent sentir : le Roi promit à Monsieur le Prince tous les bons offices qui ne sentiroient ni la contrainte ni l'autorité ; mais la laideur de Mlle d'Enghien mit un obstacle invincible à cette affaire. Monsieur de Mantoue aimoit les femmes³, il vouloit des enfants⁴ ; il s'expliqua sur les desirs de Monsieur le Prince d'une façon respectueuse, qui ne le put blesser, mais si⁵ nette, qu'il n'osa plus espérer⁶. La maison de Lorraine, informée par Vau-

1. Les Pièces justificatives des *Mémoires*, comme ci-dessus, p. 158.

2. *Le Roy* surcharge un premier à d[es].

3. Nous savons déjà cela. Tessé écrivait à Monsieur le Prince, le 28 décembre 1703 (ses *Mémoires*, tome II, p. 105) : « Ce prince voluptueux est capable de tout faire par les principes imaginaires des plaisirs, dont la possession le dégoûte dans le moment. Si on lui dit qu'il y a à Naples ou en Sicile une belle courtisane, il remue ciel et terre pour l'avoir. Que quelqu'un l'assure qu'à Céphalonie les femmes y sont plus belles, il y dépêchera un envoyé.... » Même venant à Paris pour se remarier, il amena une partie de son harem. Et cependant le baron de Breteuil affirme que ses débauches l'avaient rendu impuissant.

4. Il avait deux bâtards, dont l'un, nommé Jean, né en 1671 et reconnu en février 1705 (*Gazette de Bruxelles*, p. 147), un autre né en 1692, et quatre bâtardes, dont la première était née en 1686. Le premier fils, qu'on appelait le chevalier de Gonzague, vint à la cour de France en 1705 et se maria avec une Provençale. Le duc le prit pour principal ministre à la fin de 1706.

5. *Mais si* est en interligne, au-dessus d'*et si*, biffé.

6. Voyez la correspondance déjà citée de Tessé avec M. de Torcy et avec Monsieur le Prince, au milieu de laquelle l'éditeur de ses *Mémoires* a intercalé (p. 107-110) une instruction de M. de Mantoue au comte Truzzi, son représentant à Paris, janvier 1704. « La princesse de Condé, y était-il dit, nous conviendrait beaucoup pour la noblesse du sang ; mais, sa petite stature étant toute contraire à notre goût, nous doutons que sa vue puisse nous plaire. » Cependant il protestait tou-

démont des démarches qu'il avoit faites, et que la timidité de ce petit souverain à l'égard du gouverneur du Milanois avoit fait recevoir avec quelque agrément, ne trouva pas à Paris ses dispositions¹ si favorables. Dès avant de partir de chez lui, son choix étoit fait et arrêté. Soupant avec le duc de Lesdiguières peu de temps avant sa mort², il avoit vu à son doigt un petit portrait en bague, qu'il le pria de lui montrer; ayant la bague entre ses mains, il fut charmé du portrait, et dit à M. de Lesdiguières qu'il le trouvoit bien heureux d'avoir une si belle maîtresse. Le duc de Lesdiguières se mit à rire, et lui apprit que ce portrait étoit celui de sa femme³. Dès qu'il fut mort, le duc de Mantoue ne cessa de songer à cette jeune veuve⁴. Sa naissance et ses alliances étoient fort convenables; il s'en informa encore secrètement, et il partit dans la résolution de faire ce mariage. En vain lui fit-on voir Mlle d'Elbeuf comme par hasard, dans des églises et en des promenades; sa beauté, qui en auroit touché beaucoup d'autres, ne lui fit aucune impression. Il cherchoit partout la duchesse de Lesdiguières, et il ne la rencontroit nulle part, parce qu'elle étoit dans sa première année de veuve; mais lui, qui vouloit finir, s'en ouvrit à Torcy, comme au ministre des affaires étrangères. Il en rendit compte au Roi⁵, qui approuva fort ce dessein, et qui char-

jours de n'épouser que la femme que le Roi voudrait, tout en faisant agir du côté des Lorraines. Le comte Truzzi avoit jusque-là négocié en faveur des Condés, tandis que M. de Breteuil travaillait pour les Elbeuf.

1. *Dispositions*, dans le manuscrit. — 2. Tome XI, p. 257-258.

3. Louise-Bernardine de Duras, cousine germaine de Mme de Saint-Simon.

4. On doit faire observer que, dans l'Addition n° 574, toute différente comme version, c'est le Roi qui songe le premier à mettre en avant Mme de Lesdiguières devenue veuve. Au contraire, le baron de Breteuil affirme que ce fut par feinte, et de peur d'offenser le Roi et les Condés, que le duc de Mantoue afficha une passion subite pour elle, mais seulement après son installation à Paris, et qu'elle fut la première dupe de cette feinte.

5. *Au Roy* est ajouté en interligne.

gea le maréchal de Duras d'en parler à sa fille. Elle en fut aussi affligée que surprise; elle témoigna à son père sa répugnance à¹ s'abandonner aux caprices et à la jalousie d'un vieil Italien débauché, l'horreur qu'elle concevoit de se trouver seule entre ses mains en Italie, et la crainte raisonnable de sa santé avec un homme très convaincu de ne l'avoir pas bonne². Je fus promptement averti de cette affaire. Elle et Mme de Saint-Simon vivoient ensemble moins en cousines germaines qu'en sœurs; j'étois aussi fort en liaison avec elle : je lui représentai ce qu'elle devoit à sa maison prête à tomber après un si grand éclat par la mort de mon beau-père, la conduite de mon beau-frère, l'âge si avancé de M. de Duras, et l'état de son seul frère, dont les deux nièces emportoient tous les biens³; je lui fis valoir le desir du Roi, les raisons d'État qui l'y déterminoient, le plaisir d'ôter ce parti à Mlle d'Elbeuf, en un mot, tout ce dont je pus m'aviser. Tout fut inutile; je ne vis jamais une telle fermeté⁴. Pontchartrain, qui la vint raisonner, y échoua comme moi; mais il fit pis⁵, car il l'irrita par les menaces qu'il y mêla que le Roi le lui sauroit bien faire. Monsieur le Prince se

1. A est en interligne, au-dessus de *de*, biffé.

2. Madame et le duc du Maine trouvèrent qu'il ressemblait au duc de Vendôme en vieux et en laid (recueil Jaeglé, tome II, p. 6; ci-après, p. 522). Comparez le portrait peu flatteur que le baron de Breteuil avait fait de lui en 1685 : *le Magasin de librairie*, tome II, p. 281-282.

3. Le duc de Duras, marié depuis 1689, avait perdu, en avril 1702, son seul fils, Louis, né en 1693 et reçu chevalier de Malte le 26 novembre 1695. Il ne lui restait que deux filles : 1° Jeanne-Henriette-Marguerite, née en 1694, qui épousa en 1709 le prince de Lambesc-Brionne, et qui mourut le 4 août 1750; 2° Henriette-Julie, née en 1696, qui épousa le comte d'Egmont en 1717, et qui ne mourut que le 20 janvier 1779.

4. M. Bertin, qui a consacré onze pages de ses *Mariages dans l'ancienne société* (p. 63-73) à M. de Mantoue, Mlle d'Elbeuf et Mme de Lesdiguières, fait remarquer quels intérêts purent pousser Saint-Simon à s'entremettre auprès de la cousine de sa femme contre les convenances et contre ses convictions personnelles. Le baron de Breteuil, allié au même degré, a senti la nécessité de se justifier dans son récit.

5. *Pis* est en interligne.

joignit à nos desirs, n'ayant plus aucune espérance pour lui-même, et qui surtout craignoit le mariage d'une Lorraine. Il fut trouver M. de Duras, le pressa d'imposer à Mme de Lesdiguières, lui dit, et le répéta au Roi, qu'il en vouloit faire la noce à Chantilly comme de sa propre fille¹, par sa proche parenté avec la maréchale de Duras, arrière-petite-fille comme lui du dernier connétable de Montmorency². Je ne me rebutai point; je m'adressai à tout ce que je crus qui pouvoit quelque chose sur la duchesse de Lesdiguières, jusqu'aux filles de Sainte-Marie du faubourg Saint-Jacques, où elle avoit été élevée et qu'elle aimoit beaucoup³: je n'eus pas plus de succès. Cependant M. de Mantoue, irrité par les difficultés de voir la duchesse de Lesdiguières, se résolut de l'aller attendre un dimanche aux Minimes⁴. Il la trouva enfermée dans une

1. Dans une rédaction antérieure de cette partie de l'anecdote (notice de la duchesse de LESDIGUIÈRES, dans les *Écrits inédits*, tome VI, p. 22-23), c'est le Roi, et non Monsieur le Prince, qui « s'engagea à la marier et à en faire la noce comme si elle avoit l'honneur d'être sa fille, et de lui procurer tous les avantages qu'elle pourroit désirer. » Voyez ci-après, p. 237.

2. Marguerite-Félicie ou Félice de Levis-Ventadour, maréchale de Duras, était arrière-petite-fille du premier duc de Ventadour et d'une fille du connétable Anne, et petite-fille du second duc et d'une fille du connétable Henri, laquelle était sœur consanguine de Charlotte-Marguerite, princesse de Condé.

3. La plus ancienne des trois maisons de visitandines que possédait Paris (tomes V, p. 76, et VIII, p. 363). C'est là que Françoise d'Aubigné avait été placée pendant un temps et s'était convertie, là aussi que Marie et Hortense Mancini avaient été mises par leur oncle Mazarin, pour y être élevées sous la direction de Mlle de Lamoignon.

4. Ce couvent avait été établi, au commencement de la Régence, sur une partie des jardins du palais des Tournelles, derrière la place Royale, le quartier à la mode d'alors, et la première pierre de l'église en avait été posée, le 18 septembre 1614, par Marie de Médicis; mais la consécration n'avait été faite qu'en 1679. Le portail était de François Mansart, et l'intérieur très riche. Beaucoup de grandes familles y avaient leur chapelle et leur sépulture. C'était une des deux ou trois églises de bon ton: « NARCISSE, dit la Bruyère,va tous les jours fort régulièrement à la belle messe aux Feuillants ou aux Minimes. » Mme de Sévigné en parle constamment. L'église a été abattue sous la Révolution.

chapelle; il s'approcha de la porte pour l'en voir sortir; il en eut peu de contentement : ses coiffes épaisses de crêpes étoient baissées ; à peine put-il l'entrevoir. Résolu d'en venir à bout, il en parla à Torcy, et lui témoigna que la complaisance de se laisser voir dans une église ne devoit pas être si difficile à obtenir. Torcy en parla au Roi, qui lui ordonna de voir Mme de Lesdiguières, de lui parler de sa part du mariage, comme d'une affaire qui lui convenoit et qu'il desiroit, mais pourtant sans y mêler d'autorité, de lui expliquer la complaisance que le duc de Mantoue desiroit d'elle, et de lui faire entendre qu'il souhaitoit qu'elle la lui accordât. Torcy fut donc à l'hôtel de Duras¹, lui exposer² sa mission. Sur le mariage, la réponse fut ferme, respectueuse, courte; sur la complaisance, elle dit que, les choses ne devant pas aller plus loin, elle la trouvoit fort inutile. Mais, Torcy insistant sur ce dernier point de la part du Roi, il fallut bien qu'elle y consentit. M. de Mantoue la fut donc attendre au même lieu où il l'avoit déjà une fois si mal vue : il trouva Mme de Lesdiguières déjà dans la chapelle; il s'en approcha comme l'autre fois. Elle avoit pris Mlle d'Espinoy avec elle. Prête à sortir, elle leva ses coiffes, passa lentement devant M. de Mantoue, lui fit une révérence en glissant, pour lui rendre la sienne, et comme ne sachant pas qui il étoit, et gagna son carrosse³. M. de Mantoue en fut charmé; il redoubla d'instances auprès du Roi et de M. de Duras. L'affaire se traita en plein Conseil, comme une affaire d'État : en effet, c'en étoit une⁴. Il fut résolu d'amuser M. de Mantoue, et cepen-

1. A la place Royale : tome III, p. 49.

2. *Exposer* est en interligne, au-dessus d'*expliquer*, biffé.

3. Comparez le récit du baron de Breteuil, p. 297.

4. Ce qui est certain, c'est que, à partir de septembre, une surveillance secrète fut organisée chez le duc lui-même, par les soins de Pontchartrain et du lieutenant général de police, pour que le Roi fût instruit des moindres incidents : Arch. nat., O¹ 365, fol. 195 v^o, 218, 232 v^o, 247 v^o, 258 v^o et 293 v^o. L'abbé Melani fournissait aussi à M. de Torcy des notes, qu'on trouve dans le volume *Mantoue* 39, aux Affaires étrangères.

dant de tout faire pour vaincre cette résistance, excepté la force de l'autorité, que le Roi voulut bien ne pas employer. Tout fut promis à Mme de Lesdiguières de la part du Roi : que ce seroit S. M. qui stipuleroit dans le contrat de mariage, qui donneroit une¹ dot et la lui assureroit, ainsi que son retour en France, si elle devenoit veuve; sa protection dans le cours du mariage. En un mot, elle fut tentée de toutes les façons les plus honnêtes, les plus honorables pour la résoudre. Sa mère, amie de Mme de Creil si connue pour sa beauté et sa vertu², emprunta sa maison pour une après-dînée, pour que nous puissions³ parler plus de suite et plus à notre aise, à Mme de Lesdiguières⁴, qu'à l'hôtel de Duras : nous n'y gagnâmes qu'un torrent de larmes. Peu de jours après, je fus bien étonné que Chamillart me raconta tout ce qui s'étoit dit de plus particulier là-dessus entre la duchesse de Lesdiguières et moi, et encore entre elle et Pontchartrain là-dessus. Je sus bientôt⁵ après que, craignant enfin que ses refus ne⁶ lui attirassent quelque chose de fâcheux de la part du Roi, ou ne fussent enfin forcés par son autorité absolue, elle s'étoit ouverte à ce ministre à notre insu à tous, pour faire, par son moyen, que le Roi trouvât bon qu'il ne fût plus parlé de ce mariage, auquel elle

1. Une surcharge un *a*.

2. Ce peut être la dame de Creil dont Coulanges parle en 1695 (*Séviigné*, tome X, p. 250), c'est-à-dire Catherine-Antoinette Bétaud de Chemauld, fille d'un président des comptes, mariée le 9 mars 1671, et qui devint veuve en 1697 de Jean de Creil-Soisy, intendant à Rouen; elle ne mourut que le 11 janvier 1735, à quatre-vingts ans passés. On a le portrait d'une dame de Creil en pied, avec un nègre, dans la collection de modes de Bonnart (1695). Est-ce celle-là, ou bien Suzanne d'Argouges, fille du premier président de Rennes, mariée à un autre Jean de Creil en 1681, et qui mourut également en 1735, à soixante-quinze ans?

3. *Puission*, dans le manuscrit.

4. Ces quatre derniers mots sont ajoutés en interligne, et, avant *parler*, il y a un *luy* biffé.

5. Le *b* surcharge un *d*.

6. Ce *ne* semble biffé, mais non le suivant, avant *fussent*.

ne se pouvoit résoudre, que M. de Mantouë en fût si bien averti qu'il tournât ses pensées ailleurs, et qu'elle fût enfin délivrée d'une poursuite qui lui étoit devenue une persécution très fâcheuse. Chamillart la servit si bien, que dès lors tout fut fini à cet égard, et que le Roi, flatté peut-être de la préférence que cette jeune duchesse donnoit à demeurer sa sujette sur l'état de souveraine, fit son éloge, le soir, dans son cabinet, à sa¹ famille et aux Princesses, par lesquelles cela se répandit dans le monde. M. de Duras se soucioit trop peu de tout² pour contraindre sa fille, et la maréchale de Duras, qui l'auroit voulu, n'en eut pas la force. Le duc de Mantoue, informé enfin par Torcy du regret du Roi de n'avoir pu vaincre la résolution de la duchesse de Lesdiguières de ne se point remarier (car ce fut ainsi qu'on lui donna la chose), cessa d'espérer, et résolut de se pourvoir ailleurs.

Il faut achever cette affaire tout de suite. Les Lorrains, qui avoient suivi de toute leur plus curieuse attention la poursuite du mariage avec la duchesse de Lesdiguières, reprirent leurs espérances, le voyant rompu, et leurs errements. Monsieur le Prince, qui les suivoit de près, parla, cria, excita le Roi, qui se porta jusque-là de faire dire à Mme d'Elbeuf, de sa part, que ses poursuites lui déplaisoient³. Rien ne les arrêta : ils comprirent que le Roi n'en viendrait pas jusqu'à des défenses expresses, et, sûrs par l'expérience de n'en être que mieux après à force de flatteries et de souplesses, ils poussèrent leur pointe avec roideur. Un certain Cassado qui se faisoit depuis peu appeler marquis de Monteleon⁴, créature de M. de Vaudé-

1. Sa corrige la. — 2. Ci-après, p. 292.

3. On lit dans les *Mémoires de Tessé*, tome II, p. 123-124, que, d'après le prince Emmanuel d'Elbeuf, frère de la demoiselle, leur mère ayant dit au Roi que, s'il songeait à faire épouser Mlle d'Enghien, elle n'y penserait plus pour sa fille, quoique favorite de la duchesse de Bourgogne, le Roi se défendit d'agir aucunement par contrainte.

4. Isidore Cassado (ici, *Casado*) de Azevedo de Rosalez, marquis de Monteleon par donation de Philippe V, et qu'il ne faut pas confondre

mont et Milanois, avoit obtenu, par lui, l'emploi d'envoyé d'Espagne à Gênes, puis auprès de M. de Mantoue, dont il gagna les bonnes grâces et qu'il accompagna à Paris¹. C'étoit un compagnon de beaucoup d'esprit, d'adresse, d'insinuation et d'intrigue, hardi avec cela et entreprenant, qu'on verra dans la suite devenir ambassadeur d'Espagne en Hollande et en Angleterre, et y bien faire ses affaires, et pas mal celles de sa cour². Il eut pour adjoint, pour

avec le duc de ce nom, avait été *questor del Estado* en Milanois, puis agent de l'Espagne en Italie, ensuite en Angleterre (août 1700), et il revenait d'un séjour auprès du duc de Mantoue; son maître et le cardinal d'Estrées faisaient beaucoup valoir ses services (*Dangeau*, p. 32; *Sourches*, p. 198; *Mercur* de mai, p. 329-331, et de juillet, tome I, p. 188-189). Au bout de six semaines, il repartit pour Madrid, et, en décembre 1704, Philippe V le nomma son envoyé à Gênes sur les instances de Chamillart, qui l'avait pris comme agent confidentiel. (Dépôt de la guerre, vol. 1786, n^{os} 64, 87, 100, 120, etc.) En 1711, on le désigna comme troisième plénipotentiaire aux conférences de paix, avec un titre de conseiller d'épée au conseil des Indes. En 1712, il alla occuper l'ambassade d'Angleterre, et prit une part importante aux conférences de 1713-14. En 1718, il quitta l'ambassade de Londres pour celle de la Haye, où il était encore en 1723. Il vint en France lors du renvoi de l'Infante, retourna ensuite à l'ambassade de Venise, et y mourut le 11 novembre 1733, dans sa soixante-dixième année (*Gazette* de 1733, p. 582 et 606; *Moréri*, tome III, p. 363). Son père était sénateur en Milanois (Dépôt de la guerre, vol. 1783, n^o 269).

1. *Dangeau*, tome X, p. 32; *Sourches*, tome IX, p. 198. C'est lui qui avait fait obtenir l'entrée des troupes françaises dans Mantoue en 1701, et Tessé était fort ami avec lui.

2. Dans la notice GONZAGUE-NEVERS (*Écrits inédits*, tome V, p. 202), il avait écrit ceci sur le même personnage : « Mme d'Elbeuf, par M. de Vaudémont, tonnela M. de Mantoue pour épouser sa fille. M. de Vaudémont en chargea, de Milan, où il étoit, un nommé Primi, théatin profès renié, et un Milanois ami intime du maréchal de Tessé, grand intrigant, et qui, depuis, a fait fortune sous le nom de marquis de Monteleon par le sacrifice de son fils à la Laura, nourrice de la reine d'Espagne, dont il lui a fait épouser la fille, et puis, à sa prière, l'a fait enfermer, et, par ce chemin, a été chargé des affaires d'Espagne, comme ministre plénipotentiaire, en Angleterre, aux Pays-Bas, un instant en France au renvoi de l'Infante, enfin à Rome et vers les princes d'Italie, avec le caractère d'ambassadeur à Venise. Ces deux hommes de beaucoup d'es-

marier M. de Mantoue au gré de Vaudémont¹, un autre Italien subalterne, théatin renié², connu autrefois à Paris, dans les tripots³, sous le nom de Primi, et qui avoit depuis pris le nom de Saint⁴-Mayol⁵, homme à tout faire avec de l'esprit et de l'argent, dont il fut répandu quantité dans la maison⁶. Avec ces⁷ mesures, et le congé donné par Mme de Lesdiguières, ils⁸ vainquirent la répugnance de M. de Mantoue, qui, au fonds, ne pouvoit être que caprice par la beauté, la taille et la naissance de Mlle d'Elbeuf⁹; mais la sienne¹⁰ ne laissa pas de les embarrasser. Avec un rang et du bien, initiée à tout à la cour, et avec une réputation entière, elle ne se vouloit point marier, ou se marier à son gré, et disoit toutes les mêmes raisons qu'avoit alléguées Mme de Lesdiguières pour ne point épouser M. de Mantoue. Elle avoit subjugué sa mère, qui trouvoit même son joug prit persuadèrent M. de Mantoue, qui n'en avoit guères, à l'aide du maréchal de Tessé, qui l'avoit fort pratiqué en Italie.... » Le duc de Gramont se servit aussi de lui à Paris, en janvier et mars 1705, pour tâcher qu'on ne renvoyât pas Mme des Ursins à Madrid (*Cabinet historique*, tome XI, p. 352-353; Dépôt des affaires étrangères, vol. *Espagne* 146, fol. 36 et 62), et le Roi, qui le goûtait fort, lui donna encore une longue audience le 17 mars (*Sourches*, p. 498).

1. De son château de Vernie, Tessé écrivait à M. de Torcy, le 6 juillet (recueil Rambuteau, p. 488) : « J'ai totalement perdu de vue votre sérénissime Mantouan, et je ne sais si le marquis de Monteleon l'aura pu déterminer au choix de celle qui doit lui donner des héros.... »

2. Voyez RENIÉ dans le *Dictionnaire de Littré*.

3. L'initiale de *tripots* surcharge une *s*, et, plus loin, celle d'*avoit* surcharge une lettre illisible.

4. *S*, en abrégé, pour *San* ou pour *Saint*.

5. Jean-Baptiste Primi Félicien Visconti, chevalier, comte de Fassola de Saint-Maiolo (*sic*), au diocèse de Novare, etc. On trouvera ci-après une notice sur cet aventurier, p. 603.

6. Le baron de Breteuil ne parle point de ces deux acolytes.

7. *Ses*, au possessif, dans le manuscrit. — 8. *Il*, dans le manuscrit.

9. On a vu plus haut qu'au commencement de juillet, Tessé considérait l'affaire comme gagnée. Comparez le *Journal de Dangeau*, p. 64, 8 juillet.

10. La répugnance de la demoiselle. Le baron de Breteuil en parle aussi.

pesant, mais qui n'avoit garde de s'en vanter : elle avoit donc grande envie de s'en défaire. Elle la tint à Paris, pour l'éloigner de la cour, de ses plaisirs, de ses semonces. Elle fit un présent considérable à une bâtarde de son mari¹ qui avoit tout l'esprit du monde et toute la confiance de sa fille, et lui fit envisager une fortune en Italie. Toute la maison de Lorraine se mit après Mlle d'Elbeuf, Mlle de Lillebonne surtout, et Mme d'Espinoy, qui vainquirent enfin sa résistance. Quand ils en furent venus à ce point, la souplesse auprès du Roi vint au secours de l'audace d'un mariage conclu contre sa volonté qu'il leur avoit déclarée : ils firent valoir la répugnance invincible du duc de Mantoue pour Mlle d'Enghien, celle de la duchesse de Lesdiguières pour lui, qui n'avoit pu être surmontée, et la spécieuse raison de ne pas forcer un souverain son allié, et actuellement dans Paris, sur le choix d'une épouse, lors surtout qu'il la vouloit prendre

1. *Son mari* est en interligne, au-dessus de *sa fille*, biffé. — Le baron de Breteuil dit que cette bâtarde s'appelait la dame d'Ausselle et avait été gouvernante de Mlle d'Elbeuf. Comme son père, le duc Charles III eut force enfants naturels, que les généalogistes n'ont pas convenablement débrouillés. Deux des bâtardes du père, issues d'une Bournonville et nées à Bruxelles, étaient Élisabeth, demoiselle de Rochefort, et Thérèse, demoiselle de Luigny, que le duc avait amenées en France et instituées ses légataires pour une rente de huit mille livres chacune. Mlle de Rochefort entra en 1670 dans la communauté de Mme de Miramion (Arch. nat., Y 218, fol. 372), et celle-ci consentit, par acte du 13 décembre 1692 (Catalogue d'autographes vendus par M. Ét. Charavay le 23 mars 1888, n° 113), qu'elle reçut du Roi toutes lettres de légitimation et de naturalité : ce qui fut fait pour les deux sœurs, et, après la mort de Mme de Miramion, Élisabeth d'Elbeuf fut élue supérieure à sa place (1696). Thérèse était, depuis 1680 environ, placée auprès de la duchesse douairière d'Uzès (Arch. nat., M 612). — Le duc Charles III aurait eu au moins trois bâtardes dans les derniers temps de sa vie (*Histoire généalogique*, tome III, p. 495), auxquelles il faut ajouter une autre Charlotte, dont le *Moréri* signale seulement la légitimation en décembre 1680. Celle-ci, engendrée pendant le premier veuvage du duc, était née huit jours après son second mariage, c'est-à-dire en mai 1636; la mère s'appelait Marie-Anne Poulain (Arch. nat., X^{1A} 8675, fol. 159 v°).

parmi ses sujettes ; car les Lorrains savent très impudemment disputer, ou très accortement avouer, selon leur convenance occasionnelle¹, la qualité de sujets du Roi. S. M. fut donc gagnée, avec cet ascendant de Monsieur le Grand sur lui, à laisser faire sans rien défendre, et aussi² sans s'en mêler³. Monsieur le Prince obtint que le mariage ne se feroit pas en France, et il fut convenu que, le contrat signé entre les parties⁴, elles s'en iroient, chacun⁵ de leur côté, le célébrer à Mantoue⁶. M. de Mantoue, qui, en six ou sept⁷ mois qu'il fut à Paris, ne vit le Roi que cinq ou six fois *incognito* dans son cabinet, reçut du Roi, la dernière fois qu'il le vit à Versailles⁸, une belle épée de diamants que le Roi avoit exprès mise à son côté, et

1. *Occasionnel* était présenté, dans tous les dictionnaires, comme un terme de philosophie.

2. *Aussy* est en interligne.

3. *Dangeau*, p. 100, 20 août : « Le Roi donna audience, l'après-dinée, à M. de Mantoue, dont le mariage avec Mlle d'Elbeuf est entièrement réglé ; mais on n'en dit point encore les conditions. » — *Sourches*, p. 53, 21 août : « Le soir, comme le Roi sortoit de son cabinet pour aller chez la marquise de Maintenon, la duchesse d'Elbeuf et sa fille se présentèrent pour y entrer. Le Roi entra avec elles dans son cabinet et leur donna un moment d'audience, qu'on ne douta point être pour leur accorder l'agrément d'accomplir le mariage de la jeune princesse avec le duc de Mantoue, en cas qu'il ne fût pas déjà fait, comme plusieurs se l'imaginoient. »

4. Le contrat était signé dès le 18 août ; il y en a un exemplaire imprimé dans le volume *Mantoue* 39, fol. 174-178. Une confirmation de naturalité fut expédiée le mois suivant, pour Mlle d'Elbeuf et ses enfants à venir (*ibidem*, fol. 196). Le baron de Breteuil dit (p. 298) que les splendeurs du trousseau la consolèrent pour un temps. Selon les *Mémoires inédits pour servir à l'histoire des membres de l'Académie de peinture et de sculpture*, tome II, p. 149, Rigaud fit, en 1704, le portrait de M. et Mme de Mantoue ; ce ne put être que par anticipation, avant la célébration du mariage qui va être racontée.

5. Ainsi, au manuscrit.

6. M. de Mantoue n'osa retourner, pour cela, à Charleville, de peur d'y être enlevé par quelque parti ennemi.

7. 5 ou 6 corrigé en 6 ou 7.

8. Le 31 août : *Dangeau*, p. 113.

qu'il en tira pour la lui donner, et lui mettre, lui dit-il, les armes à la main¹ comme au généralissime de ses armées en Italie. Il en avoit eu le titre en effet depuis la rupture avec M. de Savoie, mais pour en avoir le nom et les honneurs, sans autorité, dont il étoit incapable, et sans exercice, dont il auroit trop appréhendé le péril². Il voulut encore aller prendre congé du Roi à Marly, et lui demanda permission de le saluer encore en passant à Fontainebleau, s'en allant à cheval, avec sa suite, en Italie³. Il arriva à Fontainebleau le 19 septembre⁴, et coucha à la ville, chez son envoyé⁵. Le 20^e, il dîna chez Monsieur le Grand, vit le Roi dans son cabinet, et soupa chez Torcy⁷. Le 21^e, il vit encore le Roi un moment, dîna chez Chamillart, et s'en alla, toujours à cheval, coucher à Nemours, et tout de suite en Italie⁹. En même temps Mme et Mlle d'Elbeuf, avec Mme de Pompadour¹⁰, sœur de Mme d'Elbeuf, passèrent à Fontainebleau sans voir personne¹¹, suivant leur proie jusqu'où leur chemin four-

1. *Mains*, au pluriel, dans le manuscrit.

2. La nomination remontait au 19 août, selon la *Chronologie militaire*, tome I, p. 389. D'ailleurs, le duc se contenta, revenu en Italie, d'aller conférer une ou deux fois avec M. de Vendôme pendant le siège de Verue. Il en avait fait à peu près autant en 1702 : voyez notre tome X, p. 220, note 2.

3. *Dangeau*, p. 421.

4. Non pas le 19, mais le 30 : *Dangeau*, p. 138 ; *Sourches*, p. 85.

5. Truzzi (il signait : TRUZY), son ancien secrétaire, installé comme résident depuis le 22 août 1702 et décoré d'un titre de comte. Il se maria à Paris en 1705, et y mourut, le 27 décembre 1726, âgé de soixante ans.

6. Le 1^{er} octobre. — 7. Avant ce nom, Saint-Simon a biffé *M. de*.

8. Le 2 octobre : *Dangeau*, p. 140 ; *Sourches*, p. 85.

9. « Il dîna chez le secrétaire d'État Chamillart, et puis il monta en carrosse pour aller coucher à Nemours, ayant d'ailleurs dessein de faire tout son voyage à cheval, quand même il auroit rejoint sa future épouse » (*Sourches*, p. 85-86). Comparez la *Gazette d'Amsterdam*, n° LXXXIII.

10. Gabrielle de Montault-Navailles : tome VII, p. 37.

11. *Sourches*, p. 85, 29 septembre : « La duchesse d'Elbeuf et sa fille vinrent à Fontainebleau, prendre congé de la duchesse de Bourgogne,

choit¹ pour aller, lui par terre, elles par mer, de peur que le marieur² ne changeât d'avis et leur fit un affront : c'étoit, pour des personnes de ce rang, un étrange personnage que suivre elles-mêmes leur homme de si près. En chemin, la frayeur leur redoubla. Arrivées à Nevers dans une hôtellerie, elles jugèrent qu'il ne falloit pas se commettre plus avant sans de plus efficaces sûretés. Elles y séjournèrent un jour³. Ce même jour, elles y reçurent la visite de M. de Mantoue⁴. Mme de Pompadour, qui, tant qu'elle avoit pu avec son art et ses minauderies, s'étoit insinuée auprès de lui dans le dessein d'en tirer tout ce qu'elle pourroit, lui proposa de ne différer pas à se rendre heureux par la célébration de son mariage. Il s'en défendit tant qu'il put. Pendant cette indécente⁵ dispute, elles envoyèrent demander permission à l'évêque. Il se mouroit⁶; le grand vicaire⁷, à qui on s'adressa, la refusa : il dit qu'il n'étoit pas informé de la volonté du Roi, qu'un mariage ainsi célébré ne le seroit pas avec la dignité requise entre de telles personnes, que, de plus, il se trouveroit dépouillé des formalités indispensablement

car elles avoient déjà pris congé du Roi à Versailles, et ensuite elles allèrent coucher à Nemours, prenant la route de Marseille, où le Roi leur devoit donner deux galères pour passer à Oneglia. »

1. Bifurquait.

2. Nous ne connaissons plus *marieur* qu'au sens d'entremetteur de mariage, et Littré n'a cité que le présent exemple au second sens. Le mot n'étoit pas admis autrefois par le *Dictionnaire de l'Académie*.

3. Le 7 octobre.

4. Le baron de Breteuil raconte (p. 299-301) que le duc avait usé de stratagème pour les faire arrêter à Nevers et pour hâter le dénouement en dépit du Roi.

5. *Indécente*, dans le manuscrit.

6. C'étoit Édouard Vallot, fils du premier médecin. Évêque depuis 1667, il mourut à Paris le 2 septembre suivant, à soixante-huit ans.

7. Édouard de Bargodé, qui, trois semaines plus tard, obtint l'abbaye de Beaulieu, puis eut la coadjutorerie, et enfin l'évêché de Nevers, comme récompense de sa prudente conduite en cette occasion. Il mourut le 20 juillet 1719, à soixante-sept ans.

nécessaires pour le mettre à couvert de toute contestation d'invalidité. Une si judicieuse réponse fâcha fort les dames, sans leur faire changer de dessein. Elles pressèrent M. de Mantoue, lui représentèrent que ce mariage n'étoit pas de ceux où il y avoit des oppositions à craindre, le rassurèrent¹ sur ce que, se faisant ainsi dans l'hôtellerie d'une ville de province, le respect au Roi se trouvoit suffisamment gardé, le piquèrent sur son état de souverain qui l'affranchissoit des lois et des règles ordinaires, enfin le poussèrent tant, qu'à force de l'importuner, elles² l'y firent consentir. Ils avoient dîné : aussitôt le consentement arraché, elles firent monter l'aumônier de son équipage, qui les maria dans le moment. Dès que cela fut fait, tout ce qui étoit dans la chambre sortit pour laisser les mariés en liberté de consommer le mariage, quoi que pût dire et faire M. de Mantoue pour les retenir, lequel vouloit absolument éviter ce tête-à-tête. Mme de Pompadour³ se tint en dehors, sur le degré, à écouter près de la porte ; elle n'entendit qu'une conversation fort modeste et fort embarrassée, sans que les mariés s'approchassent l'un de l'autre. Elle demeura quelque temps de la sorte ; mais, jugeant enfin qu'il ne s'en pouvoit espérer rien de mieux, et qu'à tout événement ce tête-à-tête seroit susceptible de toutes les interprétations qu'on lui voudroit donner, elle céda enfin aux cris que, de temps en temps, le duc de Mantoue faisoit pour rappeler la compagnie, et qui demandoit ce que vouloit dire de s'en aller tous, et de les laisser ainsi seuls tous deux. Mme de Pompadour appela sa sœur ; elles rentrèrent⁴. Aussitôt le duc prit congé d'elles, et, quoiqu'il ne fût pas de bonne heure, monta à cheval, et ne les revit qu'en Italie, encore qu'ils fissent même route jusqu'à Lyon. La nouvelle de cette étrange célébration

1. *Rasseurent*, dans le manuscrit.

2. *Ils* corrigé en *elles*.

3. Ces trois mots ont été ajoutés en interligne.

4. Le baron de Breteuil dit aussi qu'il n'y eut pas consommation.

de mariage ne tarda guères à se répandre avec tout le ridicule dont elle étoit tissue¹. Le Roi trouva très mauvais qu'on eût osé passer ses défenses. Les Lorrains, accoutumés de² tout oser, puis de tout plâtrer, et à n'en être pas plus mal avec le Roi, eurent la même issue de cette entreprise. Ils s'excusèrent sur la crainte d'un affront ; et il pouvoit être que M. de Mantoue, amené à leur point à force de ruses, d'artifices, de circonventions, n'eût pas mieux aimé que de gagner l'Italie, puis se moquer d'eux. Ils aimèrent donc mieux encourir la honte qu'ils essayèrent en courant et forçant M. de Mantoue³, que celle de son dédit, accoutumés comme ils sont à tant d'étranges façons de faire des mariages⁴. De Lyon, Mme de Pompadour revint pleine d'espérances de l'Ordre pour son mari à la recommandation du⁵ duc de Mantoue, qui n'eut aucun succès⁶. Mme d'Elbeuf et sa fille allèrent s'embarquer à

1. *Dangeau*, p. 151, 14 octobre : « M. de Mantoue s'est marié à Nevers. C'est son aumônier qui a fait la cérémonie du mariage, sans que l'évêque, son grand vicaire, ni le curé, en eussent connoissance. Il leur fit demander, après le mariage, des certificats, qu'ils ont refusé de lui donner. On a su cela ici par le curé de Nevers, qui l'a écrit au P. de la Chaise ; mais M. de Mantoue, ni Mme d'Elbeuf, n'en ont rien mandé. » Outre le récit de M. de Breteuil, comparez la *Gazette d'Amsterdam*, n° LXXXVI, et la lettre de Mme d'Huxelles au marquis de la Garde, datée du 14 octobre. « On ajoute, disait Mme d'Huxelles, que ce souverain partit le lendemain, de bonne heure, mais que, tous les soirs, il se doit trouver à la couchée, ne pouvant s'accommoder d'aller si doucement. » Il y a aussi une relation dans les notes recueillies sur ce duc de Mantoue et sur son voyage par le P. Léonard (*Arch. nat.*, K 1325, n° 31), et une autre dans les papiers du prince de Condé, reg. Chantilly T 2, fol. 75.

2. Ce *de* et celui qui suit surchargent deux à.

3. Comme une bête de chasse courue et forcée par les chiens.

4. Monsieur le Prince écrivit au duc de Vendôme, le 13 octobre (reg. Chantilly T 2, fol. 43) : « Je crois que l'aventure de M. de Mantoue ne laissera pas que de vous faire rire. Le Roi en a été très surpris, et encore plus de la sottise de Mme d'Elbeuf. On ne sait point si le mariage a été consommé ; mais celui qui s'est fait ne vaut rien devant les hommes, peut-être est-il meilleur devant Dieu. »

5. *De corrigé en du*.

6. Affaires étrangères, vol. *Mantoue* 42, fol. 8, et 43, fol. 157 et 162.

Toulon sur deux galères du Roi¹, par une mescolance² rare d'avoir défendu à Mme d'Elbeuf de penser à ce mariage, ou l'équivalent de cela, de n'avoir voulu, dans la suite, ni le permettre, ni le défendre, ni s'en³ mêler, d'avoir défendu après qu'il se fit en France, et de prêter après deux de ses galères pour l'aller faire ou achever. Ces galères eurent rudement la chasse par des corsaires d'Afrique; ce fut grand dommage qu'elles ne fussent prises pour achever le roman⁴. Débarquées enfin à sauveté⁵, M. de Vaudémont les⁶ joignit. Il persuada à M. de Mantoue de réhabiliter son mariage par une célébration nouvelle qui rétablît tout le défectueux de celle⁷ de Nevers. Ce prince l'avoit lui-même trouvée si contraire aux défenses précises que le Roi leur avoit faites de se marier en France, qu'il l'avoit⁸ fait assurer par son envoyé qu'il n'en étoit rien et que ce n'étoient que des⁹ bruits faux que ceux qui couroient de son mariage fait à Nevers¹⁰. Cette raison le détermina donc à suivre le conseil de Vau-

1. Ci-dessus, p. 244.

2. Mot italien, signifiant mélange d'éléments contradictoires selon Littré, qui en cite, outre le présent exemple, un autre de d'Aubigné. On peut le signaler encore dans deux Additions de Saint-Simon au *Journal de Dangeau*, tomes III, p. 336, et XVII, p. 350.

3. L'élisicn s' surcharge un *a*.

4. Quoique ces mers fussent constamment infestées par les corsaires barbaresques (ci-après, p. 447), ce furent deux frégates anglaises qui rencontrèrent nos galères à la hauteur de Monaco et qui forcèrent les dames à se réfugier à Gènes dans une chaloupe (*Sourches*, p. 130. *Mercur*e de décembre, p. 173-182; *Gazette de Bruxelles*, 1705, p. 42; récit du baron de Breteuil, p. 303-304).

5. Ci-dessus, p. 201.

6. *Le* corrigé en *les*. — 7. *Cette* corrigé en *celle*.

8. *Lui* corrigé en *l'avoit*. — 9. *Ces* corrigé en *des*.

10. *Dangeau*, p. 173; *Gazette d'Amsterdam*, n° xciii, de Paris; Dépôt des affaires étrangères, vol. *Mantoue* 39, fol. 212-213. La marquise d'Huxelles annonça, le 7 novembre, à M. de la Garde : « M. de Mantoue a écrit à M. de Torcy, pour le dire au Roi, qu'il ne s'étoit point marié, et que, lui ayant promis de ne le faire en France, il n'avoit garde de manquer à sa parole. Il a été à l'armée de M. de Vendôme,

démont. L'évêque de Tortone¹ les maria dans Tortone publiquement, en présence de la duchesse d'Elbeuf et du prince et de la princesse de Vaudémont². Ce beau mariage, tant poursuivi par les Lorrains, tant fui par M. de Mantoue, fait avec tant d'indécence, et refait après pour la sûreté de l'état de Mlle d'Elbeuf, n'eut pas des suites heureuses. Soit dépit de s'être laissé acculer à épouser malgré lui, soit caprice ou jalousie, il renferma tout aussitôt sa femme avec tant de sévérité, qu'elle n'eut permission de voir qui que ce fût excepté sa mère, encore pas plus d'une heure par jour, et jamais seule, pendant les quatre ou cinq mois qu'elle demeura avec eux. Ses femmes n'entroient chez elle que pour l'habiller et la déshabiller précisément. Il fit murer ses fenêtres fort haut, et la fit garder à vue par de vieilles Italiennes. Ce fut donc une cruelle prison. Ce traitement, auquel je ne m'attensais faire recevoir général ; mais il devoit se rendre à San-Salvador pour recevoir Mme et Mlle d'Elbeuf et achever le mariage. »

[Add. S^s. 577]

1. Cette ville (ici, *Tortone*; plus loin, *Tortonno*) passait pour être un des plus petits et des plus pauvres évêchés d'Italie. Le titulaire, suffragant de Milan, était, depuis 1701, Jules Resta.

2. *Dangeau*, p. 487; *Sourches*, p. 436; *Mercur* de décembre, p. 482-483; *Gazette d'Amsterdam*, n^{os} xcii-xcix; récit du baron de Breteuil, p. 304. La célébration eut lieu le 8 novembre. Mme d'Elbeuf l'ayant annoncée à Mme de Maintenon, celle-ci répondit, le 4^{or} décembre (*Correspondance générale*, tome V, p. 284-286) : « Vous avez grande raison, Madame, de me faire l'honneur de me donner part de la conclusion du mariage de Mme la duchesse de Mantoue, puisque personne ne s'intéresse plus à son bonheur et au vôtre, que je crois être la même chose. Dieu veuille bénir cette grande princesse, lui donner un mari fidèle et un garçon dans neuf mois!... Personne n'est plus persuadé que nous de ce que vous dites de M. et Mme de Vaudémont, ni ne desire plus ce qui leur convient, qui me paroît toujours fondé sur la droiture et la raison, dont vous savez que je fais beaucoup de cas. Nous avons compté sur votre bravoure dans l'occasion de Gênes.... Mme la duchesse de Bourgogne.... conserve pour vous et pour Mme la duchesse de Mantoue l'estime et l'amitié qu'elle a eue pour vous dès qu'elle vous a connue.... Il faut finir, Madame, par où je devois commencer, qui sont les compliments de S. M. sur la conclusion de votre mariage.... »

dois pas, et le peu de considération, pour ne pas dire le mépris, qu'on témoigna ici à ce prince toujours depuis son départ, me consolèrent beaucoup de l'invincible opiniâtreté de la duchesse de Lesdiguières. J'eus pourtant peine à croire que, prise de son choix, elle eût essayé les mêmes duretés, ni lui les traitements qu'il reçut, s'il n'eût pas fait un mariage auquel le Roi se montra si contraire. Six mois après, Mme d'Elbeuf, outrée de dépit, mais trop glorieuse pour le montrer, revint remplie, à ce qu'elle affectoit, des grandeurs de son gendre et de sa fille, ravie pourtant au fonds d'être défaite d'une charge devenue si pesante¹. Elle déguisa les malheurs de sa fille jusqu'à s'offenser qu'on dit et qu'on crût ce qui en étoit, et ce qui en revenoit par toutes les lettres de nos armées²; mais, à la fin, Lorraine d'alliance, non de naissance, le temps et la force de la vérité les lui fit avouer. Le rare³, et qui montra bien tout l'art et l'ascendant des Lorrains, elle ne fut pas moins bien traitée après ce voyage que si elle n'eût rien fait que de la volonté du Roi. Je me suis peut-être trop étendu sur cette⁴ affaire; il m'a paru qu'elle le méritoit par sa singularité, et plus encore⁵ pour montrer, par des faits de cette sorte, quelle fut la cour du Roi. Reprenons maintenant le courant⁶ où nous l'avons laissé.

1. *Dangeau*, p. 371, 18 juillet 1705, avec l'Addition n° 577 : « Mme la duchesse d'Elbeuf est revenue d'Italie après avoir laissé Mme la duchesse de Mantoue à Casal, et assure qu'elle est fort heureuse et fort contente de ce mariage. » Elle avait obtenu (*Arch. nat.*, E 1927, 10 septembre) une surséance contre ses créanciers, qui fut prorogée le 30 avril 1705.

2. Et par les lettres de la duchesse elle-même, comme celle à Mme de Maintenon qui est imprimée dans les *Mémoires de Tessé*, tome II, p. 127-130. Nous la verrons, en 1707, rentrer en France, sous la protection des Vaudémont, et se retirer à Pont-à-Mousson.

3. Après *avouer*, ayant d'abord écrit : *à la fin*, il a biffé ces trois mots, et écrit : *mais ce qui est rare*, et a enfin biffé *mais et qui est*, et corrigé *ce en le*.

4. Cette surcharge un [e].

5. *Encore* est en interligne, au-dessus d'en plus, biffé.

6. L'initiale de *courant* surcharge une s qui se trouvait à la fin de *le*.

Tracy; sa
catastrophe,
sa mort.
[Add. S^tS. 578]

La triste destinée que le pauvre Tracy¹ acheva en ce temps-ci put servir de grande leçon aux ambitieux même qui méritent les faveurs de la fortune. C'étoit un gentilhomme de Bretagne, d'esprit et bien fait, parent proche de la duchesse de Coislin², mais pauvre, qui fut exempt³, puis enseigne des gardes du corps⁴. Il se distingua à la cour et à la guerre par ses divers talents⁵, et les fit servir les uns aux autres. Il devint un des meilleurs partisans⁶ de l'armée; ce fut lui qui, étant dehors, sauva l'armée de M. de Luxembourg lors du combat de Steinkerque, comme je l'ai raconté en son lieu⁷. Sa volonté, sa valeur, l'exécution parfaite de tout ce dont il étoit très ordinaire-

1. Jean-Louis du Halegoët, marquis de Tracy, exempt des gardes du corps en 1686, enseigne en janvier 1694, avait reçu une commission de mestre de camp le 10 avril 1701. Il mourut le 30 août 1704 (*Dangeau*, p. 412). Il n'étoit pas brigadier comme va le dire Saint-Simon.

2. Madeleine du Halegoët, dame de Kergrec'h, héritière d'un maître des requêtes, mariée le 29 mars 1654 à Armand, duc de Coislin, celui que nous avons vu mourir en 1702 et dont Saint-Simon a raconté longuement (notre tome X, p. 267-282) les singularités légendaires. Elle mourra le 9 septembre 1705. Tracy appartenait à une branche cadette des Halegoët séparée depuis trois générations, et à qui le marquisat de Tracy étoit venu récemment par une Prouville, fille du lieutenant général de ce nom mort en 1670 (*Chronologie militaire*, tome IV, p. 124-126).

3. La lettre *m* d'*exempt* surcharge un *p*.

4. Voyez l'*Abrégé historique de la maison militaire du Roi*, par le Pippre de Nœufville, tome I, p. 258.

5. Il avait eu un bras cassé à Leuze, avait reçu une blessure grave à Nerwinde, et étoit tout percé de coups, lorsqu'on le fit monter à l'enseigne de sa compagnie (*Dangeau*, tome V, p. 442).

6. Tome I, p. 239.

7. Il ne l'a pas raconté par la raison que le combat de Steinkerque est un des faits importants de la campagne de 1692 qu'il a omis dans la première partie des *Mémoires*, et dont il ne parle jamais que par rappel : voyez nos tomes I, p. 55, note 4, II, p. 46, et VI, p. 353; mais on constate effectivement, dans la longue relation de Luxembourg lui-même, que ce fut Tracy qui, envoyé en partisan du côté de l'armée ennemie, donna avis qu'elle se mettoit en marche. Comparez le même texte dans l'Appendice de la *Gazette* de 1692, et une autre relation, p. 437-440. Feuquière, dans ses considérations sur ce combat (tome III, p. 276-287), ne prononce pas le nom de Tracy.

ment chargé par les généraux, lui acquirent leur estime, puis leur amitié. Il entra dans toute la confiance de M. de Luxembourg. Son service auprès de Monseigneur lui en avoit valu des bontés¹ très particulières. Une des filles d'honneur de Mme la princesse de Conti² le voyoit de bon œil, et, de meilleur encore, la princesse même³. Il fut recueilli et considéré; il avoit lieu d'attendre tout de la fortune et à la guerre et à la cour. Malheureusement, elle ne le servit pas aussi rapidement qu'il l'avoit attendu. Sa tête s'altéra, on s'en aperçut; on s'en tut jusqu'à ce que des disparades plus fortes firent juger dangereux de le laisser approcher d'aussi près que le demandoit son service d'enseigne des gardes du corps en quartier⁴. Il étoit brigadier : on lui donna un régiment. Ce changement d'état acheva de lui tourner la tête⁵ : tant qu'à la fin on

1. L'initiale de *bontés* surcharge un *p*.

2. Il y en eut trois, Mlles de Hautefort Saint-Chamans, de Sanzay et de Viantais (tomes III, p. 138, VI, p. 243, et VIII, p. 237); la dernière seule étoit jolie (*Sourches*, tome I, p. 324 et 390).

3. En 1692, sur l'arrivée de Richard Hamilton, on fit ces vers (Chansonnier, ms. Fr. 12 690, p. 427) :

Roheguyon, Albergotti,
Vous allez répandre des larmes;
Vous ne plairez plus à Conti,
Villeroy n'aura plus de charmes.
Adieu, pauvres amants, et la Chastre et Tracy;
Richard revient ici.

4. Voyez l'*État de la France*, année 1698, tome I, p. 400-402 et 425-429. Tracy faisait partie de la compagnie du maréchal de Duras.

5. Il étoit, avec sa compagnie, en quartier à Beauvais, lorsqu'un premier accès força de le garder à vue, en mars 1701. Au bout de quatre ou cinq semaines, croyant à une simple fièvre chaude, on lui fit changer son enseigne contre le régiment de cavalerie de Marnais, en portant sa pension à six mille livres; mais, dès le mois de janvier suivant, quelques violences commises par lui dans les rues de Paris obligèrent de reconnaître que sa raison étoit altérée, peut-être par suite de ses blessures : on le força de vendre son régiment, qu'il avoit reçu en pur don du Roi, et on le mit d'abord chez les Pères de Nazareth, puis « à un château près de Paris où l'on en a grand soin. » (*Dangeau*, tome VIII, p. 53, 79 et 291.) On avoit pris des mesures pour régler ses dettes : Arch. nat., E 1921, nos 26 et 34, et E 1925, nos 70 et 125.

lui fit entendre de ne plus venir à Versailles. Cela combla¹ son malheur ; son mal redoubla, et se tourna bientôt en fureur, qui obligea de le mettre à Charenton, chez les Pères de la Charité², où le Roi fit prendre grand soin de lui, et où il mourut en ce temps-ci, trois ou quatre ans après y avoir été mis. Il n'étoit point³ marié. Ce fut grand dommage. Je le connoissois extrêmement⁴, et je n'ai guères trouvé un plus galand homme⁵.

En ce même temps Reneville, lieutenant des gardes du corps, qu'on a vu, p. 180⁶, disparoître en 1699, coulé à fond par le jeu, fut reconnu et retrouvé caché, et servant pour sa paye, dans les troupes de Bavière⁷.

En même temps aussi⁸ mourut Rigoville⁹, lieutenant général fort vieux, et homme d'honneur, de valeur et de mérite, qui avoit longtemps commandé les mousquetaires¹⁰

1. Ce verbe est en interligne, au-dessus d'*acheva*, biffé.

2. Ce sont les mêmes religieux qui avaient établi l'hôpital de la Charité, au faubourg Saint-Germain (tome XI, p. 105), et dont le premier fondateur avait été le Portugais Jean de Dieu, canonisé en 1690. Un contrôleur des guerres nommé le Blanc de Saint-Jean les amena à Charenton en 1641. Sur la procédure usitée pour faire enfermer un aliéné à la requête de sa famille, on peut voir le registre de la Secrétairerie coté 0^r 365, fol. 186. Les pensions coûtaient entre six cents et six mille livres. Tracy avait été interdit par sentence du Châtelet du 28 mars 1702.

3. *Point* est en interligne.

4. Sans doute comme servant dans la compagnie de Duras.

5. Toute la phrase qui va suivre a été ajoutée après coup dans le blanc qui restait à la fin du paragraphe, et sur la marge.

6. Tome VI, p. 145-146.

7. M. le Gall, arrivant de Bavière, dit que, depuis trois mois, ce disparu faisait fonction d'aide de camp de l'Électeur, pour quatre cents livres par mois et la table (*Dangeau*, p. 56).

8. *Aussy* est en interligne, ainsi que, plus loin, *l. g^l*.

9. Louis de Vasson, marquis de Rigauville ou Rigoville, mort en août, à soixante-quinze ans, dans l'île de Ré, dont il venait d'être nommé gouverneur le 1^{er} janvier précédent (*Dangeau*, tomes IX, p. 360, et X, p. 123 ; *Sourches*, tome IX, p. 68 et 76).

10. Entré à la première compagnie en 1657, parvenu au grade de maréchal de logis en 1668, il était passé, comme cornette, à la seconde compagnie en 1674, puis, devenu sous-lieutenant en 1692, ne s'était

Reneville
retrouvé.
[*Add. S^cS. 579*]

Mort de
Rigoville.

noirs sous Jonvelle et Vins¹. Le vieux la Rablière mourut aussi à Lille, où il commandoit depuis très longtemps². Il étoit lieutenant général, grand-croix de Saint-Louis dès l'institution, frère de la maréchale de Créquy³. Il but du lait à ses repas toute sa vie, et mangeoit bien et de tout jusqu'à quatre-vingt-sept ou huit ans, et la tête entière. Il avoit été très bon officier, mais un assez méchant homme. Il ne but jamais de vin. Honorable, riche, de l'esprit, et sans enfants. Le maréchal de Boufflers le protégeoit fort. Il se piquoit de reconnaissance pour le maréchal de Créquy⁴, et rendit toute sa vie de grands devoirs à la maréchale de Créquy⁵.

La comtesse d'Auvergne⁶ acheva aussi une courte vie

Mort et

démis de cette charge qu'en novembre 1703; mestre de camp en 1677, brigadier en 1691, maréchal de camp en 1696, lieutenant général à la promotion du 23 décembre 1702. Voyez la *Chronologie militaire* de Pinard, tome IV, p. 482-483, l'*Abrégé historique* de le Pippre, tome II, p. 249, et le *Mercur* de janvier 1703, p. 304-307. Il avoit une pension de deux mille livres sur l'ordre de Saint-Louis.

1. Tome I, p. 40.

2. *Dangeau*, p. 160; *Sourches*, p. 102. François de Bruc de la Rablière, né à Nantes en 1624, mourut à Bouchain, et non à Lille, en octobre 1704, selon la *Chronologie militaire*, tome IV, p. 344-346. Ayant débuté en 1645, dans le régiment d'infanterie de Poitou, il avoit fait l'expédition de Naples, en 1654, comme sergent de bataille, y étoit resté prisonnier jusqu'en 1657, étoit devenu mestre de camp à cette époque, brigadier en 1674, maréchal de camp en 1677, lieutenant de Roi et commandant à Lille en 1681, gouverneur de Bouchain en 1688, lieutenant général en 1690, et s'étoit alors retiré du service, mais avoit eu une grand'croix le 8 mai 1693. Un certain nombre de ses actions de guerre est relevé dans la Table de la *Gazette*.

3. Non pas frère de la maréchale de Créquy, mais de la marquise du Plessis-Bellière, mère de cette maréchale (tome XI, p. 259-260, et ci-après, p. 452).

4. Il servit sous ce maréchal, son neveu par alliance, en 1672 et 1679.

5. Tout cet article sur M. de la Rablière a été ajouté après coup dans la marge du manuscrit, comme celui de Reneville.

6. Élisabeth de Wassenaar ou Wassenaër, mariée en 1699 : tome VI, p. 136-138.

conversion
de la comtesse
d'Auvergne.
[Add. S^t-S. 580]

par une maladie fort étrange et assez rare, qui fut une hydropisie de vents¹, et ne laissa point d'enfants². On a vu en son lieu qui elle étoit, et comment se³ fit ce mariage. Le comte d'Auvergne, qui avoit obtenu la permission de l'amener à Paris et à la cour quoique huguenote, desiroit fort qu'elle se fit catholique. Un fameux avocat, qui s'appeloit Chardon⁴, et qui l'a été de mon père et le mien⁵, avoit été huguenot, et sa femme aussi⁶. Ils étoient⁷ de ceux qui avoient fait semblant d'abjurer, mais qui ne faisoient aucun acte de catholiques⁸, qu'on connoissoit parfaitement pour tels, qui même ne s'en cachotent pas, mais que la grande réputation de Chardon soutenoit, et le nombre de protecteurs considérables qu'elle lui avoit acquis⁹. Ceux-là même avoient fait tout ce qu'ils avoient pu pour leur persuader au moins d'écouter; ils n'en purent venir à bout : le moment de Dieu n'étoit pas venu¹⁰. Il arriva enfin¹¹. Ils

1. Littré n'a pas relevé cette « maladie étrange et rare. » Ce peut être une pneumotose intestinale.

2. Elle mourut le 16 septembre : *Dangeau*, p. 127; *Sourches*, p. 75; *Mercure* d'octobre, p. 35-47.

3. Ce corrigé en se.

4. Daniel Chardon, déjà cité dans notre tome III, p. 195, note 1.

5. Les trois derniers mots ont été ajoutés en interligne.

6. Sa femme s'appelait Marie Caillard et était fille d'un avocat. Ils s'étaient mariés en février 1659.

7. *Ils estoient* surcharge *C'estoi[t]*. — 8. *Cath.*, dans le manuscrit.

9. La conversion de Chardon s'était produite au moment de la Révocation, et le Roi, l'ayant fait venir, lui avait dit « fort obligeamment qu'il étoit bien aise de voir un homme de son mérite qui prenoit le bon parti; que, s'il avoit affaire de lui, il le trouveroit toujours » (*Gazettes* du P. Léonard, ms. Fr. 10 265, fol. 85 v°, 24 novembre 1685). Le *Mercure* annonça, comme notre auteur va le dire, que Chardon avait fini par sentir qu'une religion aussi nouvelle que la réformée ne pouvait être la véritable; mais *la France protestante*, éd. nouvelle, tome IV, p. 46, estime que le vrai motif était la Révocation.

10. « Marie Caillard, plus opiniâtre, fut enfermée en 1686 chez Mme de Miramion. Elle feignit d'abjurer; mais son orthodoxie était suspecte : aussi, en 1691, lui enleva-t-on ses enfants pour les faire élever dans la religion romaine. » (*Ibidem.*)

11. Ces trois mots sont en interligne.

étoient tous deux vertueux, exacts à tout, et d'une piété dans leur religion qui auroit fait honneur à la véritable. Étant un matin dans leur carrosse, tous deux, arrêtés auprès de l'Hôtel-Dieu¹, attendant une réponse que leur laquais fut un très long temps à rapporter, Mme Chardon porta ses yeux vis-à-vis d'elle, au hasard, sur le grand portail de Notre-Dame, et, peu à peu, tomba dans une profonde² rêverie, qui se doit mieux appeler réflexion³. Son mari, qui, à la fin, s'en aperçut, lui demanda à quoi elle rêvoit si fort, et la poussa même du coude pour l'engager à lui répondre. Elle lui montra ce qu'elle considérait, et lui dit qu'il y avoit bien des siècles avant Luther⁴ et Calvin⁵ que toutes ces figures de saints avoient été

1. Sur le parvis de Notre-Dame.

2. Le *p* initial surcharge un *g*.

3. On peut comparer beaucoup d'autres cas, celui, par exemple, de la demoiselle que convertit une comédie jouée à Senlis, dont le sujet étoit la conversion de saint Augustin (*Gazette* de 1641, p. 706). Nous avons eu déjà le récit de la conversion de M. de Lorge par la démonstration de « l'antiquité de la prière pour les morts. »

4. Martin Luther, né en Saxe en 1483, entré dans l'ordre des religieux augustins en 1505, rompit avec Rome en 1517, fut excommunié en 1520, entreprit en 1522 de répandre les traductions en langue vulgaire de la Bible, fit rapidement de nombreux adhérents en Allemagne, travailla de 1524 à 1532 à obtenir pour eux la liberté du culte nouveau, et mourut en 1546.

5. Jean Calvin, né à Noyon en 1509, d'abord curé de Marteville et de Pont-l'Évêque, quitta l'Église pour étudier le droit, puis embrassa avec ardeur les principes de la réforme luthérienne, qui avoient pénétré en France dès les premiers jours, mais y substitua des principes d'indépendance absolue encore plus éloignés du catholicisme, pour le dogme comme pour le culte et la discipline. Bossuet a fait le parallèle des deux réformateurs allemand et français, ce dernier proscrivant tout culte extérieur et toute hiérarchie, rejetant la messe, la présence réelle, l'invocation des saints, etc. Forcé de quitter la France en 1534, Calvin se retira à Genève, qui venoit de proclamer la Réforme, fit adopter par le peuple de cette ville, comme par celui de Strasbourg, son formulaire et son plan d'organisation ecclésiastique, mais prit surtout à partir de 1546 une influence toute-puissante, qui devint du despotisme jusqu'à sa mort, 27 mai 1564.

faites à ce portail¹, que cela prouvoit qu'on invoquoit donc alors les saints; que l'opposition de² leurs réformateurs à cette opinion si ancienne étoit une nouveauté; que cette nouveauté lui rendoit suspects³ les autres dogmes qu'ils leur enseignoient, contraires à l'antiquité catholique; que ces réflexions, qu'elle n'avoit jamais faites, lui donnoient beaucoup d'inquiétude, et lui faisoient prendre la résolution de chercher à s'éclaircir. Chardon trouva qu'elle avoit raison, et, dès ce même jour, ils se mirent à chercher la vérité, puis à consulter, enfin à se faire instruire. Cela dura plus d'un an, pendant lequel les parties⁴ et les amis de Chardon se plaignoient qu'il ne travailloit plus, et qu'on ne pouvoit plus le voir, ni sa femme⁵. Enfin, secrètement instruits et pleinement persuadés, ils se déclarèrent tous deux : ils⁶ firent une abjuration nouvelle, et tous deux ont passé depuis une longue vie dans la piété et dans les bonnes œuvres, surtout dans un zèle ardent de procurer à leurs anciens frères de religion la même grâce qu'ils avoient reçue⁷. Mme Chardon s'instruisit fort dans la controverse; elle convertit beaucoup d'huguenots⁸. Le comte d'Auvergne l'attira chez sa femme : l'une et l'autre avoient de l'esprit et de la douceur; la comtesse la vit volontiers. Mme Chardon en profita; elle en fit une très bonne catholique⁹. Tous les

1. Voyez Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, tomes II, p. 387-390, et VII, p. 51-52, Guilhermy, *Description archéologique des monuments de Paris*, p. 40-77, etc. Modifiées sans aucun scrupule en 1771, puis mutilées encore en 1794, les sculptures des trois portails de la façade, qui dataient des premières années du treizième siècle, ont été habilement rétablies de notre temps.

2. *Que corrigé en de.*

3. *Suspectes*, au féminin, dans le manuscrit.

4. Les clients qui lui confioient leurs affaires.

5. Ces trois derniers mots sont en interligne. — 6. *Ils* corrige *et*.

7. *Receues*, au pluriel, dans le manuscrit.

8. Ni Agrippa d'Aubigné avant notre auteur, ni Voltaire de son temps, n'aspiraient l'h initiale de *huguenots*.

9. La comtesse abjura en avril 1700, entre les mains de l'archevêque

Bouillons, outrés de ce mariage, l'avoient reçue fort froidement; sa vertu, sa douceur, ses manières, à la fin, les charma. Elle devint le lien du père et des enfants, et elle s'acquît le cœur et l'estime d'eux tous et de tout ce qui la connut particulièrement, dont elle fut extrêmement regrettée¹.

Le prince d'Espinoy ne le fut pas tant, à beaucoup près. Il mourut de la petite vérole² à Strasbourg³, par l'opiniâtreté d'avoir voulu changer de linge trop tôt et faire ouvrir ses fenêtres⁴. C'étoit un homme d'assez peu agréable figure,

Mort
et caractère
du prince
d'Espinoy.

de Paris (*Dangeau*, tome VII, p. 289; *Sourches*, tome VI, p. 255; *Gazette d'Amsterdam*, n° XXXIII). Jusque-là, comme étrangère, on avait toléré son hérésie : *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme françois*, 1892, p. 497.

1. Sa mort fut très édifiante selon le *Mercur*.

2. On sait quels ravages cette maladie faisait alors, et combien les médecins étaient impuissants contre elle. C'est ainsi que le prince de Conti était mort en 1685 pour avoir soigné sa femme, dont la charmante figure garda quelques traces ineffaçables de ce mal, ainsi que celle de Madame la Duchesse (1686). Le Roi lui-même en était marqué. Philippe V en a eu aussi des suites assez inquiétantes en 1702 (tome X, p. 438), et son successeur le roi Louis I^{er} y succombera en 1724. Peu de saisons se passaient sans que de nombreux cas se déclarassent à la cour et fissent des victimes. Certains médecins n'ordonnaient aucun remède; on parlait cependant de ceux des empiriques, comme l'abbé Aignan ou le P. du Soleil. Contre la contagion, l'isolement et les quarantaines étaient de rigueur, surtout autour de la maison royale. Les tentatives de préservation par l'insertion semblent avoir commencé en Angleterre un peu plus tard, et souvent elles eurent une issue fatale : voyez la *Gazette* de 1721, p. 446-447 et 470, de 1722, p. 238, 250, 262, de 1743, p. 613, etc., et la *Correspondance de Madame*, tome III, p. 99-100. On peut se reporter, sur tout cela, à la curieuse lettre de Voltaire au baron de Breteuil, janvier 1724. Notre auteur redoutait extrêmement la petite vérole, et nous l'en verrons gravement atteint en 1721, pendant son séjour en Espagne.

3. Le 24 septembre : *Dangeau*, p. 131, 134, 135 et 136; *Sourches*, p. 79, 80, 82 et 83; *Gazette*, p. 457; *Mercur* d'octobre, p. 193-198. Les dames d'Espinoy voulurent le rejoindre, malgré l'opposition de leur famille. Le duc de Roquelaure était atteint aussi à Strasbourg.

4. Ces détails, que l'on retrouve dans la notice du prince (duché de JOYEUSE, au tome VI des *Écrits inédits*, p. 356-357), ne viennent pas

qui avoit beaucoup d'esprit¹, et l'esprit fort orné, avec beaucoup de valeur. J'avois été élevé comme avec lui, c'est-à-dire à nous voir continuellement², plusieurs que nous étions, enfants, puis jeunes gens³. Sa mère l'avoit gâté, et c'étoit dommage, car il avoit des talents pour tout, et beaucoup d'honneur; mais je n'ai connu personne plus follement glorieux, ni plus continuellement avantageux⁴. Il abusa donc de tout ce qu'il avoit de bon et d'utile, ne ménagea personne, voulut surpasser chacun en tout, et fut le fléau de sa femme parce qu'elle étoit d'une maison souveraine qui avoit un rang qu'il n'avoit pas, et un crédit et une considération à la cour et dans le monde dont il ne vouloit pas qu'on crût qu'il voulût dépendre⁵. Avec ce rang des siens et cette faveur si déclarée de Monseigneur, elle se conduisit avec lui comme un ange, sans qu'elle⁶ ait jamais pu rendre sa condition plus heureuse avec lui : aussi se trouva-t-elle bien délivrée, quoique en gardant toutes les bienséances. Presque⁷ personne de la cour ni

de Dangeau. Ce fut l'abbé Aignan qui appliqua son remède : *Notes tirées du cours d'opérations du chirurgien Dionis*, éd. 1740, p. 787; Dépôt de la guerre, vol. 1753, n° 171.

1. La fin d'esprit surcharge des lettres illisibles.

2. Cet adverbe est en interligne.

3. Il étoit né en 1673, et avoit été tenu sur les fonts, à l'église Saint-Julien de Versailles, le 3 mai 1675, par le Roi et la Reine.

4. « C'étoit un homme qu'on étoit forcé d'estimer avec dépit, et qu'on se dédommageoit à hair » (*Écrits inédits*, tome VI, p. 357). Le Chansonnier (ms. Fr. 12 692, p. 184 et 207) dit que le marquis de Coislin et lui se piquaient d'être les arbitres du bel esprit, et que, à la Comédie, ils se plaçaient toujours au balcon pour juger les pièces à tort et à travers; que le prince, fort laid, chassieux, avec un air de porc, étoit, au moral, un esprit dur, brutal, insociable à force de présomption.

5. En 1698, il eut des procès retentissans et malheureux contre les Bournonville et les Ligne : *Annales de la cour pour 1697 et 1698*, tome II, p. 247-248; *Mémoires de Souches*, tome VI, p. 30; factums conservés dans les papiers de M. le Camus, ms. Arsenal 673, fol. 287-317; *Catalogue des factums de la Bibliothèque nationale*, par M. Corda, tome II, p. 198-199.

6. Elle est en interligne. — 7. Avant ce mot, il a biffé l'abréviation d'et.

des armées ne le plaignit. Il laissa un fils et une fille, desquels la catastrophe mérita, trente ans après¹, la compassion de tout le monde et combla les malheurs que leur mère avoit commencé d'éprouver².

Il arriva en ce mois de septembre³ un étrange assassinat. Le comte de Grandpré, chevalier de l'Ordre en 1661, frère aîné du maréchal de Joyeuse chevalier de l'Ordre en 1688⁴, mort sans enfants, avoit laissé des enfants de deux lits⁵. Sa seconde femme étoit fille et sœur des deux

Assassinat, extraction, caractère de Vervins; singularité de sa fin.

1. Vingt ans seulement, en 1724.

2. Louis II de Melun, né en octobre 1694, tenu sur les fonts en juillet 1698 par Monseigneur et la princesse de Conti, mestre de camp du régiment Royal-cavalerie en 1712, lieutenant général d'Artois en 1716, créé duc de Joyeuse en octobre 1714, mais connu sous les titres de prince d'Espinoy, puis de duc de Melun, mourut sans postérité, d'un accident de chasse arrivé à Chantilly le 31 juillet 1724. — Anne-Julie-Adélaïde, mariée le 18 septembre 1714 à Jules-François-Louis de Rohan, prince de Soubise, et nommée gouvernante des enfants de France, en survivance de la duchesse de Ventadour, le 9 avril 1722, mourut à Paris le 18 mai 1724, de la petite vérole, comme son père et comme son mari, celui-ci mort douze jours avant, à vingt-sept ans et cinq mois. Voyez leurs articles dans les *Écrits inédits*, tome VI, p. 357-358.

3. Le 31 août : *Dangeau*, p. 414; *Rapports de police de René d'Argenson*, p. 147-149; ms. Fr. 8124, fol. 83-85 et 248.

4. Tome I, p. 414.

5. Charles-François de Joyeuse, comte de Grandpré (de la dernière branche de ce nom), fut gouverneur de Mouzon et de Beaumont-en-Argonne en 1639, mestre de camp de cavalerie en 1648, maréchal de camp en 1651, lieutenant général en 1653, chevalier des ordres en 1661. Une copie de son portrait est dans le ms. Clairambault 1153, fol. 26. Il mourut subitement, le 8 mars 1680, à soixante ans, ayant laissé d'un premier mariage avec Charlotte de Mailly, dite de Coucy, morte le 24 novembre 1657, dans sa vingt-septième année, deux fils, l'un religieux à Prémontré, et l'autre, Anne-Jules de Joyeuse, comte de Grandpré, né le 29 mars 1653, colonel d'infanterie, pouvu d'une charge de lieutenant de Roi en Champagne et du gouvernement de Stenay en 1698, mais qui, n'ayant pas d'enfants, fit passer Grandpré aux Joyeuse de Saint-Lambert, et mourut en 1726; de son second mariage, en 1658, avec Henriette-Louise de Cominges, qui mourut en 1678, sept enfants au moins, dont aucun ne fit souche, quoique le second, titré baron de Verpel, puis comte de Joyeuse, capitaine de

marquis de Vervins, l'un après l'autre premiers maîtres d'hôtel du Roi. Le dernier des deux mourut jeune en 1663¹. Il étoit gendre du maréchal Fabert², par conséquent beau-

cavalerie, mort en 1725, eût épousé une Mérode en 1689. (*Histoire généalogique*, tome III, p. 843-844.) Les *Mémoires de M. de Bordeaux*, tome I, p. 24-25, racontent que ce Grandpré, d'abord homme à la mode, devint méprisable pour son ivrognerie et sa malpropreté, et qu'il épousa Mlle de Vervins alors que Mazarin lui destinait une autre femme.

1. Claude-Roger de Cominges, marquis de Vervins par sa mère, né le 16 juillet 1604, lieutenant de Roi à Metz comme son père, leva un régiment d'infanterie de son nom en 1632, acheta en 1636 la charge de premier maître d'hôtel du Roi vacante par la mort d'un Cominges-Fléac, et mourut en 1655, ayant épousé, le 7 janvier 1630, une certaine Angélique-Gabrielle de Pouilly dont Tallemant nous a laissé l'historiette, veuve, très grande dame, belle et fière, qui visa aux faveurs de Louis XIII, puis du jeune Condé. Tous deux, en vrais Sauboles, crevaient de graisse. Ils eurent pour fils aîné Louis de Cominges, marquis de Vervins, premier maître d'hôtel après son père le 29 avril 1655 (Arch. nat., KK 1454, fol. 117), mestre de camp d'infanterie, lequel figura au carrousel de 1662 et mourut à trente-trois ans, le 11 novembre 1663, ayant épousé, le 3 octobre 1657, Anne-Dieudonnée Fabert. Leur mariage n'avait pas été heureux. Fabert écrivait à Pomponne, le 5 mai 1660, à propos des noces du fils de ce ministre : « Je frémis lorsque je pense à ces sortes de marchés. J'en ai fait un en ma fille aînée, et j'en ai d'autres à faire en deux autres, dont l'une s'avance assez en âge. Le premier m'a fait sentir la peine qu'il y a à un père de délivrer un enfant à un homme qui en peut être aussi bien le tyran que le mari. » (Catalogue d'autographes vendus par M. Étienne Charavay le 25 février 1891, n° 45.) M. de Vervins n'était pas moins bel homme que ses père et grand-père. Quand il mourut, il était ruiné; sa veuve se remaria, « assez mal à propos, » le 3 mars 1677, avec un grand seigneur flamand, Claude-François, comte de Mérode, marquis de Trélon (*Mémoires de Sourches*, tome I, p. 241). Une donation qu'elle fit à son fils en 1678 est transcrite aux *Insinuations*, Y 235, fol. 330 v°.

2. Abraham Fabert (voyez ci-après, appendice X, sa notice inédite). Avant même d'être lieutenant général, il avait obtenu l'érection de ses terres en marquisat, en mai 1650. Il eut, de son mariage avec la fille du gouverneur de Pont-à-Mousson, un fils, qui périt à Candie le 23 juin 1669, et trois filles : 1° Anne-Dieudonnée, de qui il s'agit ici; 2° Claude, mariée en 1663 au marquis de Caylus; 3° Angélique, demoiselle d'Esternay, mariée en premières noces, mars 1669, à Charles Brûlart, marquis de Genlis, et, en secondes, au marquis de Beuvron.

frère du marquis de Beuvron¹ et de Caylus² père de celui qui a passé en Espagne³, du mari de Mme de Caylus nièce à la mode de Bretagne de Mme de Maintenon⁴, et de l'abbé de Caylus que nous venons de voir évêque d'Auxerre⁵. Vervins avoit épousé⁶ l'aînée, qu'il⁷ laissa grosse de Vervins dont il s'agit ici⁸, et qui se remaria depuis, en Flandres, au comte de Mérode⁹. Vervins eut force procès avec ses cousins germains, enfants de la sœur de son père et du comte de Grandpré¹⁰, dont il fut étrangement tourmenté presque toute sa vie. Enfin il étoit sur le point

1. Le contrat de mariage de celui-ci avec la dernière fille du maréchal, passé le 19 janvier 1677, est dans le registre des Insinuations Y 233, fol. 33 v°. Nous verrons mourir en 1705 (ci-après, p. 459) ce marquis de Beuvron, qui avait eu le maréchal-duc d'Harcourt d'un premier mariage avec Mlle le Tellier de Tourneville. Sa seconde femme ne mourut que le 12 octobre 1730, âgée de quatre-vingt-deux ans.

2. Après *de*, l'auteur a biffé un premier *Cailus*, surchargeant du *C. de Mérode*, et il a corrigé *du* en *de*. — Charles-Henri de Thubières de Pestels de Levis, marquis de Caylus, fils de celui qui figure dans la relation des Grands Jours d'Auvergne, épousa Claude Fabert par contrat du 4 février 1663, et mourut subitement et mystérieusement à Guignes-en-Brie, le 28 décembre 1679, âgé de quarante-deux ans. Son testament, fait le 28 mai 1667, au moment de partir pour l'armée, est dans le registre des Publications Y 28, fol. 28. Sa veuve ne mourut que le 1^{er} avril 1728, à quatre-vingt-trois ans. On possède quelques lettres de Mme de Maintenon à cette dame.

3. Tome IV, p. 17.

4. Ci-après, p. 328. — Ici, *Quailus*; plus haut, *Cailus*.

5. Ci-dessus, p. 158. — 6. *Espousée*, au féminin, dans le manuscrit.

7. *Que* corrige *et*.

8. Louis-Joseph, né posthume le 30 avril 1664, et tenu sur les fonts baptismaux, au Louvre, le jour suivant, par le Roi et la Reine mère. comme son père l'avait été, à huit ans, le 26 avril 1640, par Louis XIII et Mademoiselle.

9. Sur cette alliance, voyez ci-dessus, p. 260, note 1, et le *Mercur*e de janvier 1708, p. 76-80. Claude-François de Mérode, qui portait, outre le titre de marquis de Trélon, ceux de baron de Ray et de prince de Montglion, mourut en 1690, ne laissant que des filles.

10. Ci-dessus, p. 259, note 5. Voyez ce que notre auteur a dit de cette branche dans la notice du premier duché de Joyeuse, au tome V des *Écrits inédits*, p. 251-253.

d'achever de les gagner tous¹, lorsqu'un de ses cousins germains qui avoit des prieurés et se faisoit appeler l'abbé de Grandpré² le fit attaquer comme il passoit dans son carrosse sur le quai de la Tournelle, devant la communauté de Mme de Miramion³. Il fut blessé de plusieurs coups d'épée, et son cocher aussi, qui le voulut défendre. Sur la plainte en justice⁴, l'abbé s'enfuit en pays étranger, d'où il n'est jamais revenu, et bientôt après, sur les preuves, condamné⁵ à être roué vif⁶. Il y avoit longtemps

1. Le 7 août 1694, ses cousins germains le comte de Joyeuse, l'abbé dont il va être parlé et Mlle de Joyeuse lui avaient constitué une rente de quinze cents livres : Arch. nat., Y 264, fol. 118 v°. On possède plusieurs des factums produits dans leur procès en 1701.

2. Louis-Joseph de Joyeuse, dit l'abbé de Grandpré, prieur des Saints-Geosmes ou Gémeaux, au diocèse de Langres. Une donation de 1701 (Arch. nat., Y 40, fol. 52) nous le montre habitant dans l'hôtel de Dangeau.

3. La marquise de Vervins, l'ancienne douairière, dont la conduite ou la santé laissaient sans doute à désirer, avait été amenée du château de Vervins aux Ursulines du faubourg Saint-Jacques, le 3 février 1687, et, de là, conduite aussitôt aux Miramionnes (Arch. nat., O¹ 31, fol. 30 v°); ce doit être la folle enragée, lubrique et cruelle dont Talle-mant des Réaux (tome VI, p. 157-166), Loret (tome I, p. 144-142), Dubuisson-Aubenay (tome II, p. 99), etc., racontent les débordements étranges. Nous voyons, en outre, par les rapports de police, que la sœur du marquis était pensionnaire aux Miramionnes en 1704.

4. L'ordre fut donné de l'arrêter jusque dans les maisons royales (registre O¹ 48, fol. 144-145).

5. Supplétez, avant ce participe, *fut*.

6. Le 25 octobre : Dangeau, p. 170; Arch. nat., O¹ 365, fol. 193, 197, 198, 203 v°, 204, 208 v°, 217, 220 v°, 244, 246 v° et 272, et O¹ 367, fol. 40-278, *passim*. L'abbé alla prendre parti dans l'armée de Rakoczy, selon le *Moréri*, puis dans celle du roi Auguste de Pologne, et périt le 12 février 1706, à la suite de la bataille gagnée par le général Renschild sur ce prince et les Moscovites (Dangeau, tome XI, p. 49). Ce que Saint-Simon ne dit pas, quoique la chose soit piquante, c'est que, M. de Vervins ayant accusé de complicité le comte de Joyeuse, frère de l'abbé, le valet de chambre de Mme de Joyeuse et un garde de la prévôté de l'hôtel, et ces trois prévenus ayant été déchargés par la déclaration du véritable assassin avant qu'on ne l'exécutât, en septembre 1707, M. de Vervins fut condamné à dix mille livres de dommages-intérêts envers son cousin, mais obtint réduction de cette peine

que Vervins étoit menacé d'un mauvais coup de sa part. Vervins se prétendoit Cominges¹ des anciens comtes de ce nom². Son bisaïeul, père du premier des deux premiers maîtres d'hôtel du Roi, étoit ce Saubole³, gouverneur⁴ de la citadelle de Metz, qui est si connu dans la Vie du duc d'Épernon⁵ et dans les Mémoires de ces temps-là⁶, qui à dix livres. L'affaire fit un bruit fort désagréable pour la maison de Joyeuse, particulièrement pour le maréchal, et il fallut que le Roi fit prendre les mesures les plus sévères pour éviter un esclandre nouveau entre les cousins. Voyez les *Rapports de police*, p. 214-215, les *Causes célèbres* (1738), tome XII, p. 115-124, les factums conservés dans le ms. Clairambault 1153, fol. 100-113, l'arrêt du Parlement, 2 septembre 1707, dans le registre X^{2A} 543, et les lettres de M. de Pontchartrain, dans le registre O¹ 366, fol. 224-315, *passim*.

[Add S-S. 581]

1. Les signatures sont généralement : *Comenge*.

2. Voyez une étude de M. Édouard Fleury sur *les Cominges-Vervins* (1875), une généalogie conservée aux Archives nationales, dans le carton M 373, et un manuscrit du P. de Blainville, dans le carton R² 71. La filiation très obscure des différentes familles ou branches du nom de Cominges, descendant plus ou moins authentiquement des premiers comtes de ce nom antérieurs au quatorzième siècle, occupe près de quarante pages, à la suite de celle des ducs de Guyenne, dans le tome II de l'*Histoire généalogique*, p. 629-666. C'est de ce texte que va se servir notre auteur, comme il s'en était servi pour la notice du chevalier des ordres mort en 1670 (Dépôt des affaires étrangères, vol. *France* 189, fol. 123). Aujourd'hui, l'ancien Cominges est divisé entre les trois départements de la Haute-Garonne, de l'Ariège et du Gers.

3. Saubole ou Sobole étoit une seigneurie située près d'Espaon, en Cominges. Roger de Cominges, connu sous ce surnom, naquit en septembre 1553, commença à servir à seize ans, fut capitaine de Saint-Béat en 1585, et obtint la lieutenance de Roi au pays Messin en 1588, puis eut le gouvernement de la citadelle de Metz jusqu'en 1603. Henri IV lui donna un titre de conseiller d'État et le cordon de l'ordre de Saint-Michel, comme acheminement à celui du Saint-Esprit. Il mourut à Vervins, le 24 juillet 1615.

4. L'initiale *G* surcharge *si*.

5. Par son secrétaire Girard : voyez notre tome II, p. 92. Saint-Simon en avait deux éditions. La querelle avec Épernon qui fit enlever Metz à ce Saubole est racontée, non seulement dans l'édition de 1730, tome II, p. 256-265, mais aussi au livre CXXIX de l'*Histoire* du président de Thou.

6. Le père de Fabert imprima en 1610 une relation du voyage que le roi Henri IV fit alors à Metz pour vérifier par lui-même les accusa-

avoit épousé l'héritière de Vervins, qui étoit Coucy¹. Le grand-père de ce Saubole étoit second fils d'Aimery, dit de Cominges, seigneur de Puyguilhem², dont le père, nommé aussi Aimery, étoit cru sorti des vicomtes de Conserans, mais dont l'union n'étoit pas bien prouvée³. Pour ces Conserans, leur auteur Roger⁴ étoit marqué comme étant quatrième fils de Bernard II comte de Cominges et de Diaz de Muret, qui fonda les abbayes de Bonnefonds et de Feuillants, et qui fut tué près la ville de [Saint-]Gaudens, en 1150⁵. Voilà pour l'extraction de Vervins. Quant à lui,

tions de trahison lancées contre les deux Saubole. Voyez, à la Bibliothèque nationale, le ms. Fr. 4828.

1. Isabeau de Coucy, petite-fille du malheureux Jacques de Vervins, fille et héritière pour moitié de Jacques de Coucy de Vervins favori de Charles IX, mariée en 1600, épousa en secondes noces René du Bec, grand-père du marquis de Vardes, et mourut en 1649. Cette branche descendait du fameux Raoul de Coucy et de son second fils Thomas, célèbre par ses prouesses à Bouvines et à Constantinople. Roger de Cominges avait quarante-sept ans quand il épousa Isabeau; tous deux étaient énormément gros.

2. Puyguilhem, à deux lieues et demie O. N. O. d'Aurignac, dans l'ancien Armagnac, ne doit pas être confondu avec la seigneurie du même nom que les Caumont possédaient en Périgord, et dont le beau-frère de notre auteur avait longtemps porté le nom, qu'on prononçait Pégüilem ou Pégüilan. Aimery I^{er} eut pour fils aîné Aimery II, qui mourut jeune, et pour fils cadet Jean, né en 1510, qui fut père de Saubole.

3. C'est l'*Histoire généalogique* qui s'exprime ainsi, p. 659. La filiation des vicomtes de Conserans issus des comtes de Cominges est donnée dans le même ouvrage, p. 642-644. Le titre fut porté aussi par une branche des Foix-Rabat, du quinzième au dix-huitième siècle. L'ancien pays et diocèse de Conserans (*Conсорани*), placé entre le Cominges et le comté de Foix, fait aujourd'hui partie du département de l'Ariège, et a pour ville principale Saint-Girons.

4. Le nom *Roger* est ajouté en interligne.

5. *Histoire généalogique*, p. 630. Diaz était fille de Geoffroy, seigneur de Muret et de Samathan; selon l'*Art de vérifier les dates*, son mari devrait être le troisième du nom de Bernard. Bonnefonds ou Bonnefont, fondé vers 1136, et la Bastide-de-Feuillants, fondée en 1145, l'un et l'autre en Cominges, étaient deux abbayes cisterciennes; la seconde, se séparant de l'ordre en 1565, donna naissance à la congrégation dite des Feuillants. Saint-Gaudens (notre auteur a mal copié l'*Histoire gé-*

c'étoit un grand homme fort bien fait, d'un visage assez agréable, de l'esprit, quelque lecture, et fort le vol des femmes¹; particulier, extrêmement paresseux, fort dans la liaison et les parties de Monsieur le Duc, et fort dans le grand monde². Il quitta le service de bonne heure³, fit plusieurs séjours chez lui en Picardie, toujours reçu avec empressement quand il en revenoit. A la fin, sans dire mot à personne, il se confina dans une terre en Picardie⁴, sans aucune cause de dégoût ni de déplaisir, sans besoin du

néalogique) est à peu de distance N. de Saint-Bertrand-de Cominges.

1. Le *Dictionnaire de l'Académie* donnait plusieurs emplois analogues de *vol*.

2. Voyez Desnoiresterres, *les Cours galantes*, tome IV, p. 16. Il avait figuré au carrousel du 4 juin 1685, y ayant pour emblème un laurier mort, mais muni d'un rejeton vert (*Mémoires de Sourches*, tome I, p. 241). Ce n'est pas lui, mais son oncle Philippe-François, qui, en 1664 (*Histoire des princes de Condé*, tome VII, p. 234), tua en duel, peut-être irrégulièrement, un Launay-Gravé, fut arrêté pour ce fait, convaincu de relations étroites avec l'empoisonneuse Voisin, et renvoyé au Châtelet pour y être jugé, mais relâché comme fou (*Archives de la Bastille*, tomes VI, p. 53, 54, 88 et 89, et VIII, p. 171; Arch. nat., O¹ 22, fol. 241). Un autre duel força plus tard ce Vervins à aller chercher du service en Moscovie, et, n'ayant pu y obtenir le grade qu'il espérait, il finit par se suicider à Moscou, en 1686 (*Dangeau*, tome I, p. 420). Louis de Vervins était aussi un querelleur et un duelliste, si l'on en croit la *Muse historique* de l'année 1651 (tome I, p. 143, 148 et 158), et Monglat rapporte (*Mémoires*, p. 306) qu'il usa d'intimidation pour se faire conserver par le cardinal Mazarin la charge de premier maître d'hôtel de son père, en 1655.

3. Il avait eu dès son bas âge le gouvernement de la ville de Picardie dont il portait le nom, et il en obtint encore le renouvellement en 1713 (Arch. nat., O¹ 57, fol. 87). Comme capitaine de cavalerie, il n'avait pas eu bonne réputation à l'armée de Flandre (Chansonnier, ms. Fr. 12690, p. 342). Il n'alla pas plus loin, et on ne doit pas le confondre avec un Vervins, de tout autre famille, qui fut fait brigadier d'infanterie en mars 1693, ayant longtemps rempli les fonctions de major général auprès de Boufflers.

4. Il perdit contre le duc de Chevreuse, en 1700, un procès pour les terres de Chaulnes, Pecquigny et Magny, qu'il réclamait comme ayant-droit de la maison d'Ongnies par les Coucy-Vervins. Le marquisat de Vervins passait pour rapporter soixante-dix mille livres.

côté de ses affaires : il étoit riche, arrangé¹, et ne fut jamais marié ; sans vue de piété : il n'en eut pas la moindre veine ; sans occasion de santé, qu'il eut toujours parfaite, et sans goût d'ouvriers, dont il n'employa aucun ; encore moins entraîné par le plaisir de la chasse, où il n'alla jamais. Il demeura chez lui² plusieurs années sans aucun commerce avec personne, et, ce qui est incompréhensible, sans bouger de son lit, que le temps de le faire³ faire. Il y dinoit et y soupoit tout seul, y faisoit le peu d'affaires qu'il avoit, et y recevoit le peu de gens qu'il ne pouvoit éconduire, et, depuis qu'il avoit les yeux ouverts jusqu'à ce qu'il les fermât, y travailloit en tapisserie⁴, et lisoit quelquefois un peu ; et a persévéré jusqu'à la mort dans cette étrange sorte de vie, si uniquement singulière, que j'ai voulu la rapporter⁵.

Voyage de
Fontainebleau
par Sceaux.

Le Roi alla à Fontainebleau, où il arriva le 12 septembre, ayant séjourné un jour à Sceaux ; la cour de Saint-Germain y vint le 23, et y demeura jusqu'au 6 octobre⁶. En y arrivant⁷, le Roi apprit que les armées alliées avoient toutes passé le Rhin sur le pont de Philipsbourg, et, bientôt après⁸, que Landau étoit assiégé par le prince Louis de Baden, qui attendoit le roi des Romains, qui y arriva le 25 septembre⁹, et que le prince Eugène et le duc de Marlborough commandoient l'armée d'observation,

1. Un homme qui « fait toutes choses avec ordre » (*Académie*, 1718).

2. Avant *demeura*, il a biffé *y*, et *chez luy* est en interligne.

3. Ce premier *faire* surcharge des lettres illisibles.

4. La même façon de parler se trouve dans une lettre de Mme de Maintenon au maréchal d'Albret (recueil Geffroy, tome I, p. 27).

5. Il mourut à Vervins, le 2 novembre 1725. — La notice consacrée par notre auteur à ce Vervins, comme premier maître d'hôtel (Affaires étrangères, vol. *France* 200, fol. 190), ne présente rien qui n'ait été reproduit ici.

6. *Dangeau*, p. 122, 123, 133 et 143 ; *Mercur*e d'octobre, p. 396-404 ; *Correspondance de Madame*, recueil Jaeglé, tome II, p. 13.

7. Avant d'y arriver, le 10 septembre : *Dangeau*, p. 121 ; *Sourches*, p. 69.

8. *Dangeau*, p. 126 et 131-136 ; *Sourches*, p. 78.

9. Ces six derniers mots sont en interligne.

qu'ils portèrent sur la Lauter¹. Marcin demeura, avec la sienne, sous Haguenau². Le maréchal de Villeroy et son fils s'en allèrent de leurs personnes en Flandres, passant à Fontainebleau, où ils demeurèrent quelques jours³. Ils allèrent après trouver l'électeur de Bavière⁴ à Bruxelles, et, chemin faisant, virent l'électeur de Cologne à Lille, où il avoit établi sa demeure⁵ en même temps que son frère étoit allé à Bruxelles, après⁶ avoir [été] ensemble quelques jours⁷.

Maréchal
de Villeroy
à la cour,
puis* à
Bruxelles.
Électeur de
Bavière
à Bruxelles;
électeur
de Cologne
à Lille.

Pendant tous ces malheurs, Villars étoit venu à bout d'achever à peu près de dissiper les Fanatiques. Cinq ou six de leurs chefs, les autres tués ou accommodés et sortis du pays, obtinrent de se retirer à Genève. On comptoit qu'il ne restoit qu'une centaine de ces gens-là dans les hautes Cévennes, et qu'il n'étoit plus besoin de laisser de

1. Rivière qui descend du Hardt, sépare la basse Alsace de la Bavière rhénane, et va se jeter dans le Rhin sous Neubourg. — « M. de Marlborough et le prince Eugène font travailler à des retranchements sur la Lauter, comme étoient ceux qu'ils y avoient déjà faits, et que M. de Tallard détruisit au commencement de la campagne de l'année passée » (*Dangeau*, p. 131). Comparez les *Mémoires militaires*, tome III, p. 406, 407 et 559-560

2. *Dangeau*, p. 154 et 168. M. de Marcin avait été blessé par accident en août.

3. *Dangeau*, p. 141, 144, 153-155 et 157; *Sourches*, p. 88, 90 et 98.

4. Bavière surcharge Col[ogne].

5. Ce prélat (tome IX, p. 317), mis au ban de l'Empire depuis le 9 février 1702, avait dû quitter ses États en lançant un manifeste, l'Empereur et la Diète ayant également repoussé ses protestations. Il avait encore, en 1703, protesté contre l'adhésion de ses sujets à la Grande Alliance (*Gazette de Bruxelles*, p. 87-88).

6. Le dernier membre de phrase a été ajouté après coup.

7. *Dangeau*, p. 130, 146 et 173. M. de Bavière, comme vicaire général de Philippe V (on remit à la fin de la guerre de déclarer la cession des Pays-Bas qui lui avait été promise : *Affaires étrangères*, vol. *Espagne* 142, fol. 129-131, 140-144, 145, 155, 180, 321, et vol. 144, fol. 182, 194, 199, 205 et 223), eut quelques démêlés avec le maréchal de Villeroy, quand ils se rencontrèrent à Bruxelles; mais cela s'arrangea : voyez la correspondance du maréchal, au Dépôt de la guerre, vol. 1739.

* *Puis* est en interligne, au-dessus d'*et*, biffé.

troupes en Languedoc¹. Peu de jours après², le Roi reçut la nouvelle de la prise d'Ivrée³ après un siège assez court, et qui ne coûta guères que deux cents hommes et

1. C'est Dangeau qui dit cela le 26 septembre (p. 135). Nous avons vu plus haut, p. 116-120, que Villars avait voulu essayer de la douceur, et même de la tolérance; ce fut au grand scandale du « petit ministre » la Vrillière, contre qui Mme de Maintenon et Chamillart l'aïdèrent à se défendre : voyez le livre de M. de Vogüé, tome I, p. 271-286, et le *Mercur* de juin 1704, p. 166-171. Madame disait, à ce propos (recueil Jaeglé, tome II, p. 8 et 10), que le maréchal lui semblait trop romanesque pour réussir, et qu'il lui eût fallu plutôt de la cervelle que du cœur. D'ailleurs, il ne tarda pas, nous l'avons vu, à user des rigueurs quand il en fut besoin. On doit se reporter, sur ce sujet, non seulement à ses propres *Mémoires*, dans l'édition d'Anquetil et dans celle de M. de Vogüé, mais aussi aux correspondances données par M. Roschach dans sa continuation de l'*Histoire du Languedoc*, tomes XIII et XIV. La lettre à laquelle Dangeau a emprunté ses nouvelles du 26 septembre, lettre datée du 20, parut dans l'Extraordinaire LXXXI de la *Gazette d'Amsterdam*, d'après les copies qui circulaient dans le public. « Si ma destinée n'a pas voulu que je fusse employé cette campagne à détruire les bataillons ennemis, disait le maréchal, ou à conserver ceux du Roi, Dieu m'a fait la grâce d'en pouvoir rendre à S. M. qui étoient sinistrement employés, dans le cœur du Royaume, à détruire ses propres sujets et à étouffer une révolte d'autant plus dangereuse qu'il y avoit à craindre qu'elle ne se communiquât dans les provinces voisines.... » Le *Mercur* de septembre, p. 382-402, d'octobre, p. 214-219, et de novembre, p. 444-445, rendit compte des succès obtenus sur divers points; mais nous verrons qu'ils ne furent pas définitifs, et que l'insurrection reprit plusieurs fois.

2. Le 25 septembre et le 7 octobre : *Dangeau*, p. 121, 128, 134, 136, 137, 141-144; *Sourches*, p. 81-84 et 90; *Gazette d'Amsterdam*, n° LXXXI, LXXXIV et LXXXV (avec lettre de Vendôme); *Mercur* de septembre, p. 416-424 et 430-431, et d'octobre, p. 359-380; *Journal de Verdun*, p. 266-267 et 348-349; *Histoire militaire*, p. 365-371; Ottieri, *Istoria delle guerre*, p. 331-334; *Mémoires militaires*, tome IV, p. 249-270, etc. La correspondance est au volume 1778 du Dépôt de la guerre.

3. Cette place forte, avec un évêché, à quarante-neuf kilomètres N. de Turin, sur la Doire Baltée, avait été prise par nous dans la campagne de 1641. Tessé demandait qu'on s'en emparât dès le mois de novembre 1703; mais M. de Vendôme ne s'y résigna que sur les instances du Roi: il eût préféré s'occuper de Verue, en vue du siège de Turin. La ville se rendit le 19 septembre, le château le 29.

quatre cents blessés. M. de Vendôme eut, avec la place, onze bataillons prisonniers de guerre¹.

La Feuillade n'épargnoit pas les courriers pour annoncer ses conquêtes dans les vallées des Alpes², tantôt un petit fort pris, défendu par des milices, tantôt quelque peu de troupes réglées forcées derrière un retranchement qui gardoit quelque passage. Tout cela étoit célébré comme si c'eût été quelque chose³. Chamillart, ravi, en recevoit les compliments, et savoit faire valoir ces merveilles au Roi et à Mme de Maintenon⁴.

Il se présente ici une anecdote très sage à taire, très curieuse à écrire à qui a vu les choses d'aussi près que j'ai fait. Ce qui me détermine au second parti, c'est que⁵ le fait en gros n'a pas été ignoré, et que les trônes de tous les siècles et de toutes les nations fourmillent d'aventures pareilles. Faut-il donc le dire? Nous avons une princesse charmante, qui, par ses grâces, ses soins et des façons uniques en elle, s'étoit emparée⁶ du cœur et des volontés du Roi, de Mme de Maintenon et de Mgr le duc de Bourgogne⁷. Le mécontentement extrême, trop justement conçu contre le duc de Savoie, son père, n'avoit pas apporté la plus petite altération à leur tendresse pour elle. Le Roi, qui ne lui cachoit rien, qui travailloit avec ses ministres en sa présence toutes les fois qu'elle y vouloit entrer et demeurer, eut toujours l'attention pour elle de ne lui ouvrir

Petits exploits
de
la Feuillade.

Anecdote
curieuse;
état brillant
de Mme la
duchesse de
Bourgogne.

1. Ces détails sont pris à Dangeau. — 2. Ci-dessus, p. 126-127.

3. *Dangeau*, p. 85, 88, 128, 139, 141 et 147; *Sourches*, p. 44, 64, 74, 86 et 95; *Mémoires militaires*, p. 153-186; Ottieri, *Istoria delle guerre*, p. 336-340; lettres intimes du duc de la Feuillade à son beau-père et à sa femme publiées dans le recueil de l'abbé Esnault, tome I, p. 312-318, 339, 370-377, 390-399, 405-409 et 412-413.

4. Son gendre ne cessait de lui reprocher de ne l'avoir fait ni colonel des gardes françaises, ni colonel général des dragons.

5. Ce que est ajouté en interligne.

6. *Emparé*, sans accord, dans le manuscrit.

7. Comparez ce qui a déjà été dit dans nos tomes III, p. 276-277, et IX, p. 59.

jamais la bouche de rien de tout ce qui pouvoit regarder le duc son père ou avoir trait à lui. En particulier, elle sautoit au col du Roi à toute heure, se mettoit sur ses genoux, le tourmentoit de toutes sortes de badinages¹, visitoit ses papiers, ouvroit et lisoit² ses lettres en sa présence, quelquefois malgré lui³, et en usoit de même avec

1. Voyez nos tomes III, p. 458, V, p. 456, X, p. 372-373, etc., et ci-dessus, p. 44. Quoique le « temps de poupée » soit passé, la princesse se permet bien des sortes de libertés qui eussent fait condamner à jamais la Dauphine-Bavière, et, soutenue par Mme de Maintenon, qui veut divertir le Roi, elle obtient tout. Voyez une lettre de Madame dans le recueil Brunet, tome II, p. 437, et ces deux passages d'autres lettres de 1698, dans le recueil Jaeglé (tome I, p. 482 et 484-485) : « ... Ils gâtent absolument la duchesse de Bourgogne. En voiture, elle ne reste pas un instant en place; elle s'assied sur les genoux de tous ceux qui se trouvent dans le carrosse, et elle voltige tout le temps comme un petit singe. Tout cela, on le trouve charmant. Elle est maîtresse absolue dans sa chambre. On fait tout ce qu'elle veut. Quelquefois l'envie lui prend d'aller courir à cinq heures du matin : on lui permet tout, et on l'admire. Un autre donnerait le fouet à son enfant, s'il se conduisait de la sorte. Ils se repentiront, je crois, avec le temps, d'avoir ainsi laissé faire à cette enfant toutes ses volontés. » — « Mon Dieu ! qu'à mon avis on élève donc mal la duchesse de Bourgogne ! Cette enfant me fait pitié. En plein diner, elle se met à chanter, elle danse sur sa chaise, fait semblant de saluer le monde, fait les grimaces les plus affreuses, déchire de ses mains les poulets et les perdrix dans les plats, fourre les doigts dans les sauces. Bref, il est impossible d'être plus mal élevée, et ceux qui se tiennent derrière elle s'écrient : « Ah ! qu'elle « a de grâce ! qu'elle est jolie ! » Elle traite son beau-père d'une façon irrespectueuse, et le tutoie. Lui s'imagine alors qu'il est en faveur, et en est tout joyeux. Elle traite, dit-on, le Roi avec plus de familiarité encore. » — « Si cela continue, ajoutait encore Madame (p. 206 et 239), on apprendra bien des petites histoires. » Était-ce, comme cette princesse le semblait croire (*ibidem*, p. 438 et 439), une manœuvre de politique à l'italienne ?

2. *Et lisoit* est en interligne.

3. C'est ainsi qu'en 1702 elle aurait découvert et entravé la promotion projetée de quatre maréchaux, tome X, p. 44-42; comparez tome IX, p. 59. En 1705, nous la verrons moins bien réussir pour connaître à l'avance la promotion de l'Ordre (ci-après, p. 375, note 2); mais elle découvrira plus tard (éd. 1873, tome V, p. 214, année 1707) que Mme d'Espinoy faisait auprès d'elle le métier d'espionne.

Mme de Maintenon. Dans cette extrême liberté, jamais rien ne lui échappa¹ contre personne : gracieuse à tous, et parant même les coups toutes les fois qu'elle le pouvoit; attentive aux domestiques intérieurs du Roi, n'en dédaignant pas les moindres; bonne aux siens, et vivant avec ses dames comme une amie, et en toute liberté, vieilles et jeunes. Elle étoit l'âme de la cour, elle en étoit adorée; tous, grands et petits, s'empessoient à lui plaire; tout manquoit à chacun en son absence, tout étoit rempli par sa présence; son extrême faveur la faisoit infiniment compter, et ses manières lui attachoient tous les cœurs². Dans cette situation brillante, le sien ne fut pas insensible.

Nangis³, que nous voyons aujourd'hui un fort plat maréchal de France⁴, étoit alors la fleur des pois⁵; un visage gracieux sans rien de rare, bien fait sans rien de merveilleux. Élevé dans l'intrigue et dans la galanterie par la maréchale de Rochefort, sa grand mère, et Mme de Blanzac, sa mère, qui y étoient des maîtresses passées⁶, produit⁷ tout jeune par elles dans le grand monde, dont elles étoient une espèce de centre, il n'avoit d'esprit que celui de plaire aux dames, de parler leurs langages⁸, et de s'assurer les plus desirables par une discrétion qui n'étoit pas de son âge, et qui n'étoit plus de son siècle⁹. Personne que lui n'étoit alors plus à la mode. Il avoit eu un régiment

Nangis.

1. *Échapoit* corrigé en *échapa*.

2. Voyez notamment, dans une lettre de Mme de Maintenon à la reine d'Espagne, fin de l'année 1704 (*Correspondance générale*, tome V, p. 281), l'éloge de ses qualités, et même de ses défauts encore enfantins.

3. Avant ce nom, il a biffé *Ce*.

4. Nangis vient d'être nommé maréchal le 11 février 1741, et il mourra le 8 octobre 1742, âgé de soixante et un ans.

5. Locution appliquée déjà (tome III, p. 175) à la mère même de Nangis, devenue comtesse de Blanzac en secondes noces, comme il sera dit encore trois lignes plus loin.

6. Voyez ce qui a été dit des deux dames à l'endroit indiqué.

7. Ce participe est ajouté en interligne.

8. *Leur* au singulier, *langages* au pluriel, dans le manuscrit.

9. Il nous a été présenté ci-dessus, p. 3, comme le « favori des dames. »

tout enfant¹; il avoit montré de la volonté, de l'application et une valeur brillante à la guerre², que les dames avoient fort relevée, et qui suffisoit à son âge³. Il étoit fort de la cour de Mgr le duc de Bourgogne, et à peu près de son âge, et il en étoit fort bien traité⁴. Ce prince, passionnément amoureux de son épouse, n'étoit pas fait comme Nangis; mais la princesse répondoit si parfaitement à ses empressements, qu'il est mort sans soupçonner jamais qu'elle⁵ eût des regards pour un autre que pour lui. Il en tomba pourtant sur Nangis, et bientôt ils redoublèrent. Nangis ne fut pas ingrat; mais il craignit la foudre, et son cœur étoit pris⁶. Mme de la Vrillière⁷, qui, sans beauté, étoit jolie comme les amours et en avoit toutes les grâces⁸, en avoit fait la conquête. Elle étoit fille de Mme de Mailly dame d'atour de Mme la duchesse de Bourgogne, elle étoit de tout dans sa cour. La jalousie l'éclaira bientôt. Bien loin de céder à la princesse, elle se piqua d'honneur de conserver sa conquête, de la lui disputer, de l'emporter. Cette

Mme de
la Vrillière.

1. A huit ans, en 1690, comme succédant à son père, mais sous condition de ne servir qu'après avoir passé deux ans aux mousquetaires.

2. Il n'a encore pris part, à la tête du régiment de Bourbonnais cédé par son oncle Rochefort, qu'aux campagnes d'Allemagne de 1701 et 1702, sous Villeroy et Catinat, puis à celle de 1703 sous Villars, et sert à l'armée de Bavière en 1704. Il a eu un brevet de brigadier le 26 octobre. Voyez la *Chronologie militaire*, tome III, p. 308-309.

3. Ce portrait sera répété en 1719.

4. Du Roi aussi : *Mémoires du duc de Luynes*, tome I, p. 244-245.

5. Ce pronom *elle* est en interligne.

6. Voyez ci-après, p. 605-606, quelques témoignages du temps.

7. L'aînée des trois filles de la comtesse de Mailly, celle que nous avons vue (tome VII, p. 144-147) épouser le secrétaire d'État la Vrillière en 1700, bien malgré elle et avec l'intention de faire payer cher à ces bourgeois l'honneur qu'elle leur faisait. Elle n'est encore âgée que de seize ans, mais a déjà deux filles.

8. Vingt ans plus tard, au dire du président Hénault (*Mémoires*, p. 81), elle conservait encore toutes les grâces de la jeunesse dans une figure enfantine, et le commerce de Nangis avec elle durait toujours, lorsque, en 1723, le cardinal Dubois essaya de la substituer à Mme de Prye auprès du duc de Bourbon.

lutte mit Nangis dans d'étranges embarras. Il craignoit les furies de sa maîtresse, qui se monroit à lui plus capable d'éclater qu'elle ne l'étoit en effet. Outre son amour pour elle, il craignoit tout d'un emportement, et croyoit déjà sa fortune perdue. D'autre part, sa réserve ne le perdoit pas moins auprès d'une princesse qui pouvoit tant, qui pourroit tout un jour, et qui n'étoit pas pour céder, non pas même pour souffrir une rivale. Cette perplexité, à qui étoit au fait, donnoit des scènes continuelles. Je ne bougeois alors de chez Mme de Blanzac à Paris et de chez la maréchale de Rochefort à Versailles, j'étois ami intime de plusieurs dames du palais qui voyoient tout et ne me cachoient rien, j'étois avec la duchesse de Villeroy sur un pied solide de confiance, et, avec la maréchale, tel, qu'ayant toujours été mal ensemble, je les raccommodai si bien, que, jusqu'à leur mort, elles ont vécu ensemble dans la plus tendre intimité¹. La duchesse de Villeroy savoit tout par Mme d'O et par la maréchale de Cœuvres, qui étoit raffolée d'elle, et qui étoient les confidentes et quelque chose de plus. La duchesse de Lorge, ma belle-sœur, ne l'étoit guères moins, et, tous les soirs, me contoit tout ce qu'elle avoit vu et appris dans la journée. J'étois donc instruit exactement et pleinement d'une journée à l'autre. Outre que rien ne me divertissoit davantage, les suites pouvoient être grandes, et il étoit important pour l'ambition d'être bien informé. Enfin toute la cour, assidue et éclairée, s'aperçut de ce qui avoit été caché d'abord avec tant de soin. Mais², soit crainte, soit amour de cette princesse, qu'on adoroit, cette même cour se tut, vit tout³, se parla entre elle, et garda le secret qui ne lui étoit pas même confié. Ce manège, qui ne fut pas sans aigreur de la part de Mme de la Vrillière pour la princesse, et quelquefois insolemment placée, ni sans une souffrance et un éloigne-

1. Déjà dit en 1702 : tome X, p. 413.

2. *Et* corrigé en *mais*.

3. *Tout* est ajouté en interligne.

ment doucement marqué de la princesse pour elle, fit longtemps un spectacle fort singulier¹. Soit que Nangis, trop fidèle à son premier amour, eût besoin de quelque grain de jalousie, soit que la chose se fit naturellement, il arriva qu'il trouva un concurrent. Maulévrier, fils d'un frère de Colbert mort de douleur de n'être pas maréchal de France à la promotion où le maréchal de Villeroy le fut², avoit épousé une fille du maréchal de Tessé³. Maulévrier n'avoit point un visage agréable ; sa figure étoit d'ailleurs très commune. Il n'étoit point sur le pied de la galanterie. Il avoit de l'esprit, et un esprit fertile en intrigues sourdes, une ambition démesurée, et rien qui la pût retenir, laquelle alloit jusqu'à la folie⁴. Sa femme étoit jolie⁵, avec fort peu d'esprit, tracassière, et, sous un extérieur de vierge, méchante au dernier point. Peu à peu elle fut admise, comme fille de Tessé, à monter dans les carrosses, à manger, à aller à Marly, à être de tout chez Mme la duchesse de Bourgogne⁶, qui se piquoit de reconnoissance pour Tessé qui avoit négocié la paix de Savoie et son mariage, dont le Roi lui savoit fort bon gré. Maulévrier⁷ écuma des premiers ce qui se passoit à l'égard de Nangis :

Maulévrier
et sa femme.
[Add. S^s. 582]

1. La Dauphine-Bavière avoit agi plus dignement, selon Madame (recueil Jaeglé, tome I, p. 70), en faisant prier M. de la Trémoille de ne plus se présenter chez elle avec des airs compromettants. Cela se passoit en 1688. La même Madame raconte une bien singulière plaisanterie que la duchesse de Bourgogne se serait permise envers son mari en se substituant à elle-même, dans le lit conjugal, Mme de la Vrillière, présentée ici comme sa rivale auprès de Nangis (*Correspondance*, tome II, p. 112-113).

2. Tomes IV, p. 330, et VII, p. 39.

3. En 1698 : tome IV, p. 330.

4. Comme Nangis, il est brigadier de la promotion d'octobre 1704, s'étant distingué en 1701 à la défense de Caneto.

5. Il y a une marquise de Maulévrier dans la collection de modes de Bonnart, mais avec la date de 1695 ; ce n'est donc pas celle-ci.

6. *Journal de Dangeau*, tomes III, p. 402 et 440, VII, p. 347, VIII, p. 42, 96 et 506, etc.

7. Ce nom est en interligne, au-dessus d'*II*, biffé.

il se fit donner des privances chez Mme la duchesse de Bourgogne par son beau-père, il s'y rendit assidu; enfin, excité par l'exemple, il osa soupirer. Lassé de n'être point entendu, il hasarda d'écrire; on prétendit que Mme Quantin¹, amie intime de Tessé, trompée par le gendre, crut recevoir de sa main des billets du beau-père², et que, les regardant comme³ sans conséquence, elle les rendoit. Maulévrier, sous le nom de son beau-père, reçoit, crut-on, les réponses aux billets par la même main qui les avoit remis. Je n'ajouterai pas ce qu'on crut au delà⁴. Quoi qu'il en soit, on s'aperçut de celui-ci comme de l'autre, et on s'en aperçut avec le même silence. Sous prétexte d'amitié pour Mme de Maulévrier, la princesse alla plus d'une fois pleurer avec elle, et chez elle, dans des voyages de Marly, le prochain départ de son mari et les premiers jours de son absence⁵, et quelquefois Mme de Maintenon avec

1. La première femme de chambre de Mme la duchesse de Bourgogne: tomes III, p. 159, et IV, p. 351.

2. On sait, par la publication de M. le comte de Rambuteau, combien la correspondance de Tessé avec sa maîtresse était suivie et familière.

3. *Co*^e est en interligne.

4. Sur celui-ci, la comtesse de Caylus s'est exprimée comme il suit (p. 195-196): « On a parlé de deux hommes pour lesquels on a prétendu qu'elle avoit eu du goût. Le premier étoit un fou, et il étoit un enfant, quand il alla en Espagne, où il fut aussi l'amoureux de la reine d'Espagne sœur de Mme la duchesse de Bourgogne. Je ne l'ai pas connu, parce que je n'étois pas à la cour dans ce temps-là; mais j'en sais assez pour dire que les passions étoient en lui des folies, et par les excès où elles le portoient, et par les moyens qu'il employoit. Cependant, comme il avoit de l'esprit, il a ébloui pendant un temps les gens les plus sages; Mme de Maintenon n'a pas même été exempte d'avoir quelque bonne opinion de lui: ce qui a paru par des audiences particulières qu'elle a bien voulu lui donner quelquefois. Mme de Maulévrier, fille du maréchal de Tessé, qui fut bien avec Madame la Dauphine jusqu'à la mort de son mari, s'est brouillée avec cette princesse pour n'avoir pas voulu, à ce qu'on dit, lui rendre ses lettres, mais, dans la vérité, pour avoir, je crois, répandu ce bruit-là sans fondements. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'elle a toujours été mal avec elle depuis. »

5. On va voir le départ de Maulévrier pour l'Espagne.

elle. La cour rioit¹. Si les larmes étoient pour lui ou pour Nangis, cela étoit douteux ; mais Nangis toutefois, réveillé par cette concurrence, jeta Mme de la Vrillière dans d'étranges douleurs, et dans une² humeur dont elle ne fut point maîtresse³. Ce tocsin⁴ se fit entendre à Maulévrier. De quoi ne s'avise pas un homme que l'amour ou l'ambition possède à l'excès ? Il fit le malade de la poitrine, se mit au lait, fit semblant d'avoir perdu la voix, et sut être assez maître de soi pour qu'il ne lui échappât pas un mot à voix intelligible pendant plus d'un an⁵, et, par là, ne fit point la campagne⁶, et demeura à la cour⁷. Il fut assez fou pour conter ce projet et bien d'autres au duc de Lorge, son ami, par qui, dans le temps même, je le sus. Le fait étoit que, se mettant ainsi dans la nécessité de ne parler jamais à personne qu'à l'oreille, il se donnoit la liberté de parler de même à Mme la duchesse de Bourgogne devant toute la cour, sans indécence, et sans soupçon que ce fût en secret. De cette sorte, il lui disoit tout ce qu'il vouloit tous les jours, et il prenoit son temps de manière⁸ qu'il n'étoit point entendu, et que, parmi des choses communes, dont les réponses se faisoient tout haut, il en mêloit d'autres dont les réponses courtes se ménageoient de façon qu'elles ne pouvoient être entendues

1. Ce qui précède, depuis *et quelquefois*, est en interligne.

2. *Un*, dans le manuscrit.

3. Il faut se rappeler que Nangis allait épouser Mlle de la Hoguette : ci-dessus, p. 3.

4. Nous aurons souvent cet emploi de *tocsin* au figuré. On trouve dans la *Gazette* de 1669, p. 46 : *sonner le tocsain* (sic) *sur quelqu'un*. Voyez les variantes orthographiques du mot dans un livre récent de M. Alfred Franklin : *les Magasins de nouveautés*, p. 166-167.

5. Comme Mme de Clérambault : tome X, p. 401.

6. Il a fait celle de 1703 avec Villars et s'est distingué à Kehl ; mais, son mal s'étant augmenté, le Roi et Mme de Maintenon l'ont obligé à revenir dès le mois de mars (*Dangeau*, tome IX, p. 140 ; *Mémoires de Villars*, tome II, p. 279).

7. Ce qui précède, depuis *et par là*, est en interligne.

8. *De manière* est en interligne, au-dessus d'*en sorte*, biffé.

que de lui. Il avoit tellement accoutumé le monde à ce manège, qu'on n'y prenoit plus garde, sinon¹ pour le plaindre d'un si fâcheux état; mais il arrivoit pourtant que ce qui approchoit le plus de Mme la duchesse de Bourgogne en savoit assez pour ne s'empresser pas autour d'elle quand Maulévrier s'en approchoit pour lui parler. Ce même² manège dura plus d'un an, souvent en reproches; mais les reproches réussissent rarement en amour. La mauvaise humeur de Mme de la Vrillière le tourmentoit: il croyoit Nangis heureux, et il vouloit qu'il ne le fût pas. Enfin la jalousie et la rage le transportèrent au³ point d'hazarder une extrémité de folie. Il alla à la tribune sur la fin de la messe de Mme la duchesse de Bourgogne. En sortant, il lui donna la main, et prit un jour qu'il savoit que Dangeau, chevalier d'honneur, étoit absent. Les écuyers, soumis au premier écuyer son beau-père, s'étoient accoutumés à lui céder cet honneur à cause de sa voix éteinte, pour le laisser parler en chemin, et se retiroient par respect pour ne pas entendre. Les dames suivoient toujours⁴ de loin: tellement qu'en pleins appartements et au milieu de tout le monde, il avoit, depuis la chapelle jusqu'à l'appartement de Mme la duchesse de Bourgogne, la commodité du tête-à-tête, qu'il s'étoit donné⁵ plusieurs fois. Ce jour-là, il chanta pouille⁶ sur Nangis à la princesse, l'appela par toutes sortes de noms, la menaça de tout faire savoir au Roi, à Mme de Maintenon, au prince son mari, lui serra les doigts⁷ à les lui écraser, en furieux, et la conduisit de la sorte jusque chez elle. En arrivant, tremblante

1. *Sinon* est en interligne, au-dessus d'un *que* surchargé en *pour*; mais *de* n'a pas été biffé.

2. *Mesme* est en interligne, et ensuite le *p* de *plus* surcharge une *l*.

3. Avant *au*, il a biffé *enfin*.

4. *Toujours* est en interligne. — 5. *Donné* est bien au masculin.

6. Locution déjà signalée, mais au pluriel, dans notre tome IV, p. 52, et qu'on trouve ainsi, au singulier, dans une lettre de Mme de Maintenon (*Correspondance générale*, tome IV, p. 383). Voyez ci-après, p. 527.

7. *Doigs*, dans le manuscrit.

et prête à s'évanouir, elle entra tout de suite dans sa garde-robe, et y appela Mme de Nogaret¹, qu'elle appeloit sa *petite bonne*², et à qui elle alloit volontiers au conseil, quand elle ne savoit plus où elle en étoit³. Là, elle lui raconta ce qui venoit de lui arriver, et lui dit qu'elle ne savoit comment elle n'étoit pas rentrée sous les parquets, comment elle n'en étoit pas morte, comment elle avoit pu arriver jusque chez elle. Jamais elle ne fut si éperdue. Le même jour, Mme de Nogaret le conta à Mme de Saint-Simon et à moi dans le dernier secret et la dernière confiance. Elle⁴ conseilla à la princesse de filer doux avec un fou si dangereux, et si fort hors de tout sens et de toute mesure, et toutefois d'éviter sur toutes choses de se commettre avec lui. Le pis fut qu'au partir de là il menaça, dit force choses sur Nangis, comme un homme qui en étoit vivement offensé, qui⁵ étoit résolu d'en tirer raison et de l'attaquer partout. Quoiqu'il n'en dit pas la cause, elle étoit claire. On peut juger de la frayeur qu'en conçut la princesse, de la peur et des propos de Mme de la Vrillière, et de ce que devint Nangis. Il étoit brave de reste pour n'en craindre personne et⁶ prêter le collet à quiconque ; mais, le prêter sur pareil sujet, il en pâmoit d'effroi : il voyoit sa fortune et des suites affreuses entre les mains d'un fou furieux. Il prit le parti de l'éviter avec le plus grand soin qu'il put, de paroître peu, et de se taire. Mme la duchesse de Bourgogne vivoit dans des mesures et des transes mortelles, et cela dura plus de six semaines de la sorte, sans que pourtant elle en ait eu autre chose que l'extrême peur. Je n'ai point su ce qui arriva, ni qui avertit Tessé ; mais il

1. Mlle de Biron : tome III, p. 194-196 et Addition n° 157. Saint-Simon a dit (tome VII, p. 148) que c'étoit son intime amie, et nous la verrons servir d'intermédiaire entre lui et la duchesse de Bourgogne.

2. Et aussi *son puits* (sa confidente), comme on le verra plus tard.

3. Le *Journal de Dangeau* les montre inséparables l'une de l'autre.

4. Ici, l'écriture change.

5. Avant ce *qui*, il a biffé *et*.

6. *Et* surcharge à.

le fut, et fit un trait d'habile homme. Il persuada son gendre de le suivre en Espagne, où il lui fit voir les cieux ouverts pour lui. Il parla à Fagon, qui, du fonds de sa chambre et du cabinet du Roi, voyoit tout et savoit tout. C'étoit un homme d'infiniment d'esprit, et, avec cela, un bon et honnête homme : il entendit à demi-mot, et fut d'avis qu'après tous les remèdes que Maulévrier avoit tentés pour son extinction de voix et sa poitrine, il n'y avoit plus pour lui que l'air des pays chauds ; que l'hiver où on alloit entrer le tueroit infailliblement en France, et lui seroit salulaire dans un pays où cette saison est une des plus belles et des plus tempérées de l'année. Ce fut donc sur le pied de remède, et comme l'on va aux eaux, que Maulévrier alla en Espagne. Cela fut donné ainsi à toute la cour, et au Roi, à qui Fagon persuada ce qu'il voulut par des raisonnements de médecine, où il ne craignit point de contradicteur entre le Roi et lui, et à Mme de Maintenon tout de même, qui, l'un et l'autre, le prirent pour bon, et ne se doutèrent de rien. Sitôt que la parole en fut lâchée, Tessé n'eut rien de plus pressé que de tirer son gendre de la cour et du Royaume, et pour mettre fin à ses folies et aux frayeurs mortelles qu'elles causoient¹, et pour couper court à la surprise et aux réflexions sur un si long voyage d'un homme en l'état auquel Maulévrier passoit pour être. Tessé² prit donc congé les premiers jours d'octobre, et partit, avec son gendre, de Fontainebleau pour l'Espagne³. Mais il étoit trop avisé

Maulévrier
va avec Tessé
en Espagne ;
passent *
par Toulouse,
y voit la
princesse
des Ursins.

1. *Elle causoit*, au singulier dans le manuscrit.

2. *Tessé* est en interligne, au-dessus d'*il*, biffé, comme, à la ligne suivante, *son gendre*, au-dessus de *lui*.

3. *Dangeau*, p. 141, 5 octobre. Les *Mémoires de Sourches* disent, le 6 (p. 89) : « Le maréchal de Tessé partit pour l'Espagne, emmenant avec lui son gendre le marquis de Maulévrier, qui avoit absolument voulu le suivre quoique la parole ne lui fût pas encore revenue depuis plus d'un an et demi qu'il l'avoit perdue par une maladie. » Le départ n'eut cependant lieu que le 10, selon le *Recueil de la guerre d'Espagne*

* *Passe* corrigé en *passent*, et *voit* en *voient*.

pour y aller tout droit : il y vouloit une fortune¹, il la savoit, pour ce pays-là, entre les mains de la princesse des Ursins. Il en savoit trop de notre cour pour ignorer que Mme de Maintenon demouroit sourdement sa protectrice : il ne crut donc pas lui déplaire de lui représenter qu'allant en Espagne pour servir, il ne le pouvoit faire utilement qu'avec les bonnes grâces du roi et de la reine d'Espagne ; qu'il se gardoit bien de pénétrer dans tout ce qui s'étoit passé sur la princesse des Ursins, mais qu'il ne pouvoit ignorer avec tout le monde jusqu'à quel point elle tenoit au cœur de Leurs Majestés Catholiques ; qu'une visite de sa part à Mme des Ursins ne pouvoit influer sur rien, mais que cette attention, qui plairoit infiniment au roi et à la reine d'Espagne, feroit peut-être tout le succès de son voyage en lui conciliant Leurs Majestés Catholiques, et lui aplaniroit tout pour le service des deux rois. Avec ce raisonnement, il supplia Mme de Maintenon de lui obtenir la liberté de passer par Toulouse, uniquement dans la vue de se mettre en état de pouvoir bien répondre à ce qu'on attendoit de lui au pays où le Roi l'envoyoit. Mme de Maintenon goûta fort une proposition qui lui donnoit moyen de charger Tessé de lettres et de choses qui, sans le mettre dans le secret, lui étoient utiles à mander commodément, et, à la princesse des Ursins, d'apprendre. Le Roi, qui alors étoit un peu calmé sur Mme des Ursins, entra dans les raisons du maréchal de Tessé, que Mme de Maintenon sut doucement appuyer, et lui permit de passer à Toulouse². Tessé y demeura trois jours : il n'y perdit

Tessé grand

fait par Tessé lui-même et qui débute ainsi : « Je partis par obéissance pour l'Espagne le 10 octobre.... » On verra, p. 388, la suite de l'histoire de Maulévrier en Espagne, et, en 1706, sa mort tragique, conséquence de la passion dont parle notre auteur.

1. Une fortune de titres et d'emplois, mais non d'argent.

2. *Dangeau*, p. 156, 19 octobre : « M. le maréchal de Tessé a eu permission, en allant en Espagne, de passer à Toulouse pour y voir la princesse des Ursins, qui n'en est pas encore partie. » Tessé y arriva ce jour-là même.

pas son temps¹. Ce premier rayon de retour de considération lui donna une grande joie, et lui rendit Tessé infiniment agréable. Il se livra à elle pour tout ce qu'elle pourroit souhaiter pour les deux cours². Il partit de Toulouse chargé de ses lettres et de ses ordres pour Madrid, où, en arrivant, c'est-à-dire le lendemain qu'il eut fait la première révérence au roi et à la reine, il fut fait grand d'Espagne de la première classe³. Il dépêcha un courrier au Roi pour lui demander la permission d'accepter cette grande grâce, qui la lui accorda aussitôt⁴. Tel fut le lien qui les unit, Mme des Ursins et lui, intimement, pour

d'Espagne en arrivant à Madrid.

[Add. S^t.S. 583]

1. Voyez la *Gazette d'Amsterdam*, n^o LXXXIX et xc, de Paris.

2. Voyez le livre de Combes, p. 168, 169 et 199, et celui du P. Baudrillart, p. 195-196. Le 20 octobre, Tessé envoya des comptes rendus de cette entrevue à Mme de Maintenon (recueil Rambuteau, p. 192-194), au Roi, à Chamillart et à M. de Torcy (ci-après, appendice XI), et ensuite il en fit part à la maréchale de Noailles (recueil Rambuteau, p. 194-195). L'effet de ces lettres, joint au radoucissement qui s'était produit, et auquel les menées de d'Aubigny ne devaient pas être étrangères, fut de faire supprimer un réquisitoire en forme préparé le 20 septembre, à l'adresse de la jeune reine d'Espagne, et où la princesse des Ursins était formellement accusée, si ce n'est de trahir la France, du moins d'avoir conseillé à Marie-Louise la résistance aux volontés du Roi (*Œuvres de Louis XIV*, tome VI, p. 167-170; *Philippe V*, par le P. Baudrillart, p. 190-195).

3. *Dangeau*, p. 188; *Gazette*, p. 583; *Mémoires de Noailles*, p. 176; lettres de Tessé à M. de Torcy, 9 novembre, dans le volume des Affaires étrangères coté *Espagne 142*, fol. 331, et à Monseigneur et à Mme la duchesse de Bourgogne, 12 novembre, dans le recueil Rambuteau, p. 195-200. On n'a mention de ces nouvelles dans les *Mémoires de Sourches*. Il fit sa couverture le 17, et en envoya la relation dès le 18 à la duchesse de Bourgogne, en même temps qu'il rendait compte à Mme de Maintenon de ses rapports avec la jeune reine, qui lui avait manifesté l'espoir que Mme des Ursins irait à Paris : recueil Rambuteau, p. 202-206. Les patentes de grandesse furent signées par Philippe V le 12 novembre 1704 et le 17 mars 1705.

4. Cette autorisation ne fut expédiée qu'en 1705 (Arch. nat., O¹ 49, fol. 83, et O¹ 50, fol. 42 et 121), et la grandesse assise sur ses terres du Maine. Nous avons vu (tome IX, p. 175 et 332, et Addition n^o 398), et nous le reverrons en 1706, que Tessé transféra habilement cette grandesse à son fils.

Comte
de Toulouse
chevalier de la
Toison d'or*.

Mort
du prince
de Montauban;
caractère

tout le reste de leur vie¹. En même temps le roi d'Espagne envoya au comte de Toulouse une Toison d'or de diamants admirable² et le collier de cet ordre, qu'il reçut, à son³ retour à Versailles⁴, des mains de M. le duc de Berry, dans la chambre de ce prince⁵, et son portrait, avec des diamants, au maréchal de Cœuvres⁶.

Un frère de M. de Guémené mourut en ce temps-ci⁷. Il se faisoit appeler le prince de Montauban⁸. C'étoit un homme obscur et débauché⁹, que personne ne voyoit

1. La suite sera racontée p. 388. — 2. Valant cent mille écus, disait-on.

3. A son surcharge en arr[ivant].

4. Ci-dessus, p. 223. Il arriva à Versailles le 10 novembre : *Dangeau*, p. 175 et 178; *Sourches*, p. 125; *Mercure* du mois, p. 346-347; réflexions sur ce retour, dans les Extr. LXXXVII et LXXXVIII de la *Gazette d'Amsterdam*.

5. Cette réception n'est pas mentionnée par *Dangeau*, mais dans le *Journal de Verdun*, février 1705, p. 93-94, avec la lettre de Philippe V à son « libérateur, » qui est aussi dans la *Gazette d'Amsterdam* de 1705, Extr. vi. Les ducs de Berry et d'Orléans avaient reçu leurs colliers, en 1701, dans la chapelle, de la main du Roi (notre tome IX, p. 26-27); Boufflers a reçu le sien chez le duc de Berry (*Dangeau*, tome IX, p. 407).

6. *Dangeau*, p. 154 et 205; *Sourches*, p. 93 et 151; *Gazette d'Amsterdam*, 1705, n° 1; lettres du duc de Gramont publiées par M. Communay, p. 34-36. Les patentes royales et la lettre de commission au duc de Berry sont aux Affaires étrangères, vol. *Espagne 144*, fol. 212-215. — Le dernier membre de phrase, depuis *et son portrait*, a été ajouté après coup à la fin du paragraphe.

7. Le 6 octobre, à Brie-Comte-Robert : *Dangeau*, p. 144; *Mercure*, p. 252-258.

8. Jean-Baptiste-Armand de Rohan : tome V, p. 259. Le surnom de Montauban était venu aux Guémené, en 1443, par l'héritière du maréchal de Bretagne; mais le duc de Montbazou et prince de Guémené, père de Jean-Baptiste-Armand, ne s'était jamais qualifié que comte de Montauban. C'est une seigneurie, avec restes de château fort, à trente kil. N. O. de Rennes. On a vu que le frère aîné (tome VI, p. 233-234) ne voulut pas relever le titre ducal quand leur père mourut enfermé à Liège en 1699, et que, « par raffinement de prinerie, » il conserva celui de Guémené.

9. En 1694 (contrat du 19 juin), il avait acheté, pour soixante mille livres, le régiment de dragons du comte de Verue.

* Manchette placée deux lignes trop haut dans le manuscrit.

jamais, et qui, pour vivre¹, avoit épousé la veuve de Ranes tué lieutenant général et mestre de camp général des dragons, laquelle² étoit Bautru, sœur du chevalier de Nogent³ et de Nogent tué au passage du Rhin, beau-frère de M. de Lauzun⁴. On a vu, p. 154⁵, comment Monsieur escroqua au Roi⁶ un tabouret pour elle. C'étoit une bos-

de sa femme.

1. Dans la notice de MONTBAZON, à l'article du prince et de la princesse de Montauban (*Écrits inédits*, tome VIII, p. 158-161), comme dans les Additions n^o 258 et 259 (tome V), premières rédactions de l'article que nous avons ici, notre auteur a exposé plus au long comment Mme de Ranes, non contente d'avoir déjà ses grandes entrées à Saint-Cloud et dans la familiarité de Monsieur, voulut, par un second mariage, parvenir au tabouret. Comparez les notes de notre tome V, p. 259-260.

2. *Laquelle* est en interligne, sur *qui*, biffé.

3. Louis Bautru, dit le chevalier de Nogent, mestre de camp de cavalerie, fit les fonctions d'aide de camp du Roi dans les campagnes de 1672-1677 et de 1684, mais est qualifié à tort de maréchal de camp par le *Moréri*. Il avait une pension de six mille livres. En 1703, déjà vieux, il se maria avec la veuve du trésorier la Jonchère, et prit alors le titre de marquis de Nogent. Il mourut sans enfants, le 24 janvier 1708, ayant le gouvernement de Sommières depuis 1691.

4. Armand de Bautru, tenu sur les fonts, le 13 août 1631, par le cardinal de Richelieu et la comtesse de Soissons, d'abord marquis, puis comte de Nogent-le-Roi (en Bassigny) après son père, mestre de camp de cavalerie en 1653, survivancier de la charge de capitaine des gardes de la porte, prit possession de cette charge le 23 avril 1658. Il commandait alors la cavalerie dans l'armée du duc de Modène. Il épousa Diane-Charlotte de Caumont-Lauzun, fille d'honneur de la Reine, le 29-30 avril 1663, eut la charge de lieutenant général en basse Auvergne le 4 mai suivant, se distingua dans la campagne de 1667, se démit des gardes de la porte en avril 1670, ayant acheté celle de maître de la garde-robe du marquis de Guîtres en décembre 1669, suivit l'armée de Condé en 1672 comme maréchal de camp, se distingua le 3 juin à la prise du fort de la Lippe, et fut tué le 16 au passage du Rhin (*Gazette*, p. 666; *Mémoires de Mademoiselle*, tome IV, p. 386). C'est de sa femme que Mademoiselle parle si souvent à propos de Lauzun. Il y avait eu encore un autre frère, tué à Altenheim (tome X, p. 336). Voyez ci-après, appendice XII, la notice inédite.

5. Pages 259-260 de notre tome V.

6. *Au Roy* est en interligne. Avant *escroqua*, l'auteur a biffé *lui*, et il a ajouté *p^r elle* sur la marge.

sue tout de travers, fort laide, pleine de blanc, de rouge et de filets bleus pour marquer les veines, de mouches, de parures et d'affiquets, quoique déjà vieille¹, qu'elle a conservés jusqu'à plus de quatre-vingts ans qu'elle est morte². Rien de si effronté, de si débordé, de si avare, de si étrangement méchant, que cette espèce de monstre, avec beaucoup d'esprit, et du plus mauvais, et toutefois de l'agrément quand elle vouloit plaire³. Elle étoit toujours à Saint-Cloud et au Palais-Royal, quand Monsieur y étoit, à qui on reprochoit de l'y souffrir quoique sa cour ne fût pas délicate sur la vertu⁴. Elle n'approchoit

1. N'oublions pas les boules de cire, pour soutenir ses joues affaissées, dont Saint-Simon parle dans l'Addition n° 258. La Bruyère dit (*Caractères*, tome I, p. 172; comparez tome III, 1^{re} partie, p. 208) : « Le blanc et le rouge les rend affreuses et dégoûtantes; le rouge seul les vieillit et les déguise. Ils (tous les hommes, ou la plus grande partie) haïssent autant à les voir avec de la céruse sur le visage, qu'avec de fausses dents en la bouche et des boules de cire dans les mâchoires. » Selon le Chansonnier (ms. Fr. 12 620, p. 78), Mme de Montauban n'étoit pas la seule dans ce cas : sa sœur la marquise de Rambures, avec qui elle faisait tant de folies (*Lettres de Mme de Sévigné*, tome VI, p. 551), usait du même artifice. Une seconde chanson (ms. Fr. 12 691, p. 595; comparez p. 347), qui est peut-être de Barbanson comme celle dont il a été parlé dans notre tome I, p. 126, note 5, et Addition n° 33, p. 361, sur la princesse et sur son ami le chancelier Terrat, se trouve dans le ms. Fr. 12 689, p. 63, et d'autres encore dans les mss. 12 687, p. 407 et 431, et 12 690, p. 409, ou dans le recueil de Tallemant des Réaux, ms. la Rochelle 673, fol. 234; mais ni les vers, ni le commentaire de Gaignières ne sauraient se reproduire ici.

2. En 1725, à quatre-vingt-quatre ans. Mathieu Marais écrivait alors au président Bouhier (*Journal*, tome III, p. 379) : « Cette mort a fait renouveler la chanson de M. Terrat et d'autres encore. Elle est morte intestat, et M. de Ramier (*lisez* : Rannes?) n'en est point du tout fâché. »

3. On trouve encore les Montauban dans les *Caractères*, tome II, p. 394, comme types d'époux séparés. Ils se quittèrent avec grand fracas dès 1686 (*Dangeau*, tome I, p. 296). Poursuivie d'abord par son mari, la princesse argua de violences exercées par lui pour faire prononcer la séparation en 1693-94 : voyez deux arrêts du Conseil (Arch. nat., E 1862, 28 juin 1691, et E 1884, 6 décembre 1694) et les *Annales de la cour*, tome II, p. 182.

4. « La Montauban, qu'on ne nommoit jamais autrement, fut toujours

point de la cour, et personne de quelque sorte de maintien ne lui vouloit parler, quand, rarement, on la rencontroit. Elle passoit sa vie au gros jeu et en débauches, qui lui coûtoient beaucoup d'argent¹. A la fin, Monsieur fit tant² que, sous prétexte de jeu, il obtint un voyage de Marly³. Les Rohans, c'est-à-dire alors Mme de Soubise, l'y voyant parvenue, la soutint de son crédit. Elle joua, fit cent bassesses à tout ce qui la pouvoit aider, s'ancre à force d'esprit, d'art et de hardiesse. Le jeu l'appuya beaucoup. Son jargon à Marly amusa Mme la duchesse

très attachée à Monsieur, qui la logea et la protégea hautement. Le débordement public de sa vie en fut la partie la moins criminelle. C'étoit une femme pleine d'esprit, et qui le mettoit à toutes sortes d'horreurs : en sorte qu'à Saint-Cloud, qui en étoit un étrange repaire, on s'étonnoit qu'elle y fût soufferte. » (*Écrits inédits*, p. 160.) Au Palais-Royal, elle habitait l'hôtel de la Chancellerie d'Orléans, plus tard demeure des d'Argenson, et qui subsiste encore aux n^{os} 10 de la rue de Valois et 19 de la rue des Bons-Enfants ; elle y donna une collation à la duchesse de Bourgogne le 20 mai 1701 (*Dangeau*, tome VIII, p. 106). Plus tard, en 1711 (*ibidem*, tome XIV, p. 30), elle acheta la jolie maison que le duc d'Orléans avait fait arranger pour Mlle de Séry sur le Palais-Royal, et, en 1720, elle vendit au prince la nue-propriété de la Chancellerie.

1. « Femme de grand appétit et digne sœur de Mme de Rambures, » dit le pamphlet déjà cité (à la suite de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, tome III, p. 504-505). Comparez le second couplet de la 3^e Philippique de 1720.

2. *Tant* corrige *temps*, et, plus loin, après *obtint*, il a biffé *enfin*.

3. C'est au voyage du 19 juin 1697 qu'elle figure pour la première fois (*Dangeau*, tome VI, p. 137, avec l'Addition placée dans notre tome V, n^o 258). Non seulement il en fut fait une chanson (ms. Fr. 42 692, p. 253-257), mais on prétendit (*ibidem*, p. 255 ; *Lettres de Mme Dunoyer*, lettre xxx, tome I, p. 364 ; *Annales de la cour pour 1697*, reproduites ci-après, p. 607, et *Mémoires historiques* du P. Léonard, Arch. nat., M 757, p. 5-6) que la princesse d'Harcourt avait reçu d'elle, pour lui obtenir cette faveur, une somme de deux cents louis d'or ou de mille écus, et cela sans le cacher au Roi. Il est vrai que les mêmes *Annales de la cour* prétendent ailleurs (tome I, p. 7) que c'est la duchesse du Lude qui, avant sa grande faveur, aurait fait ce marché avec la princesse d'Harcourt. Amelot de la Houssaye (*Mémoires historiques*, tome II, p. 67) rapporte aussi que Berthelot donna dix mille écus à la duchesse de Richelieu pour faire monter sa fille Gacé dans les carrosses de la Dauphine.

de Bourgogne; la princesse d'Harcourt¹ la protégea chez Mme de Maintenon, qu'elle vit quelquefois²; le Roi la faisoit causer quelquefois aussi³ à table⁴ : en un mot, elle fut de tous les Marlis⁵, et, bien que l'horreur de tout le monde, il n'y en eut plus que pour elle, en continuant la licence de sa vie, ne la cachant pas, et sans se donner la peine du mérite des repenties⁶. Elle survécut le Roi, tira gros de M. le duc d'Orléans, quoiqu'il la méprisât parfaitement, et mourut tout comme elle avoit vécu⁷. Elle avoit un fils de son premier mari, qui servoit et qu'elle

1. Voyez la note précédente.

2. La Beaumelle, qui parle de l'affaire de Marly dans les *Mémoires sur Mme de Maintenon*, a reproduit ailleurs (*Lettres*, tome VIII, p. 170-171) cette lettre de la princesse de Montauban à Mme de Maintenon : « Vous avez, Madame, les airs les plus gracieux pour moi. Hier, vous me saluâtes; aujourd'hui, vous m'avez trouvée à votre passage, et vous avez souri.... J'ai vu avec douleur donner l'abbaye de Maubuisson à un sujet qui me paroissoit n'avoir rien de préférable à ma fille, si ce n'est une étoile plus heureuse. Je serai contente de la mienne, si vous avez assez de bonté pour moi pour me consoler un peu en me menant à Marly ce voyage. En voilà trois de passés sans que le Roi y ait mené la triste princesse de Montauban. » Cette démarche de la princesse pourrait se rapporter au temps où étoit morte l'abbesse Louise-Hollandine (14 février 1707).

3. *Aussy* est en interligne.

4. Au milieu de 1701, le Roi lui donna le logement de Rose, sur la cour des Secrétaires d'État, au-dessus de Bossuet, et, en 1711, la duchesse de Bourgogne, devenue Dauphine, le lui fit échanger pour celui que le baron de Breteuil avoit dans le château même : *Dangeau*, tome VIII, p. 143, et tome XIV, p. 36.

5. En 1714, Dangeau dit que Mmes de Montauban, de Roquelaure, d'Estrées et de la Vallière « ont accoutumé de venir à Marly quand elles se présentent. »

6. « Son argent, moins encore que la peur qu'elle sut donner d'elle, suppléa, tant que le Roi vécut, à ses charmes » (*Écrits inédits*, p. 160).

7. Voyez ci-après, p. 606-608, le passage des *Annales de la cour* dont tout ceci paraît inspiré, avec une lettre de 1720, au Régent, sur l'acquisition de la maison du Palais-Royal, lettre d'une orthographe tout à fait extraordinaire.

traitoit fort mal¹, et une fille du second, qu'elle avoit faite religieuse².

Je perdis un ami avec³ qui j'avois été élevé⁴, et qui étoit un très galand homme et qui promettoit fort : c'étoit le fils unique du comte de Grignan et de cette Mme de Grignan si adorée dans les *Lettres* de Mme de Sévigné, sa mère, dont cette éternelle répétition est tout le défaut⁵. Le comte de Grignan, chevalier de l'Ordre en 1688⁶, s'étoit

Mort du fils
du comte
de Grignan;
mot
impertinent de
sa mère.
[Add. S^s. 584]

1. Louis d'Argouges, marquis de Ranes, né le 2 avril 1669, mousquetaire en 1686, lieutenant de dragons en 1687, capitaine en 1689, colonel en 1690, brigadier depuis le mois de décembre 1702, passa maréchal de camp le 12 novembre 1708, se retira du service en 1712, et mourut le 15 août 1748 (*Chronologie militaire*, tome VI, p. 594). Il avait une sœur qui fut supérieure de la Présentation, et une autre qui épousa en 1709, à trente-cinq ans, le marquis de Vieuxpont.

2. La première fois qu'il a parlé des Montauban (tome V, p. 260), il a oublié cette fille, nommée Jeanne-Armande, et pour laquelle nous venons de voir sa mère briguer Maubuisson. Elle était à Port-Royal en 1700 (Arch. nat., O¹ 44, fol. 116 v^o). — Dangeau dit qu'il n'y avait eu que « des filles » de ce mariage; mais le prince avait deux bâtards d'une maîtresse nommée Marie Sanguin : Arch. nat., MM 758, p. 424.

3. Avec surcharge un *qui* effacé du doigt.

4. Comme avec le prince d'Espinoy, ci-dessus, p. 258.

5. La même idée est développée dans sa notice sur Mme de Sévigné, tome III, p. 393. — Depuis que nous avons eu à parler de ces personnages dans nos tomes II, p. 146, et III, p. 77-78, M. Frédéric Masson a fait paraître, en 1882, une étude intitulée : *le Marquis de Grignan petit-fils de Mme de Sévigné*, et le feu marquis de Saporta une autre étude sur *la Famille de Mme de Sévigné* (1889), auxquelles on ne peut que renvoyer le lecteur.

6. François Adhémar de Monteil, titré d'abord marquis de Grignan, puis comte après la mort de son père (1668), naquit vers 1629, et mourut le 30 décembre 1714, ayant été successivement colonel du régiment de Champagne (1654), capitaine-lieutenant des cheveu-légers de la reine Anne d'Autriche (1656), lieutenant général en Languedoc pour les diocèses de Toulouse, Montpellier, Cominges, Rieux, Albi, Lavaur, Castres, Carcassonne, Saint-Papoul et Saint-Pons (décembre 1663), enfin lieutenant général du duc de Vendôme au gouvernement de Provence (29 novembre 1669). Il eut le collier des ordres à la promotion de 1688, mais ne fut reçu qu'en 1692. Devenu veuf, en 1665, d'Angélique-Claire d'Angennes-Rambouillet, puis, en 1667, de Marie-

ruiné à commander en Provence, dont il étoit seul lieutenant général¹. Ils marièrent donc leur fils à la fille d'un fermier général fort riche². Mme de Grignan, en la présen-

Angélique du Puy-du-Fou, il se maria avec « la plus jolie fille de France » le 29 janvier 1669, et n'en eut qu'une fille, qui devint Mme de Simiane, et le fils dont il s'agit ici, né trois ans et deux mois avant notre auteur, le 17 novembre 1671, et tenu sur les fonts par les députés de l'assemblée des communautés de Provence. La jeunesse de ce fils est racontée par M. Masson; je ne vois à y ajouter que ce fait qu'en juin 1678, à la Bravade d'Aix, il fut nommé roi de l'Oiseau (*Mercur*e du mois d'août, p. 15-27). Comme son père jeune, il prit le titre de marquis.

1. Tandis qu'il en existait trois en Languedoc, comme nous le savons déjà. M. de Grignan avait au-dessous de lui quatre lieutenants de Roi, douze sénéchaux et vingt-quatre gouverneurs ou commandants de places frontières : voyez l'*État de la France*, année 1698, tome III, p. 202-209. Le produit de la lieutenance générale atteignait environ trente mille livres, mais étoit insuffisant pour fournir aux dépenses d'une maison trop hospitalière, et endettée depuis longtemps. Dans les derniers temps, le commandement du Comtat avait été une ressource, mais passagère, et, à partir de 1700, on n'eut même plus de lettres d'État pour échapper aux créanciers. Voyez le chapitre iv du livre de M. Masson, où sont énumérées les dettes et charges de la maison, le livre du marquis de Saporta, p. 95-112 et 356-363, et celui de M. Ernest Bertin sur *les Mariages*, p. 540-548. En mars 1705, le Roi accorda un brevet de retenue de deux cent mille livres sur la lieutenance générale, « sans quoi, dit Dangeau (tome X, p. 273), Mme de Grignan ne pourroit pas trouver ses reprises quand son mari mourra, s'étant engagée à toutes les dettes de son mari, qui vit fort noblement dans son emploi ».

2. Arnaud de Saint-Amans, fils d'un bourgeois anobli de Montpellier, n'étoit que receveur des tailles à Meaux, depuis la fin de 1666, quand il avait épousé, en 1670 (Arch. nat., Y 220, fol. 156 v°), Anne Racyne d'Ormoy, fille d'un huissier ordinaire de la chambre du Roi et sœur d'un aide-major de Dunkerque et de deux ecclésiastiques. Il avait eu ensuite une commission pour les vivres à Marseille, peut-être une autre commission à la trésorerie des états de Provence, et étoit entré en 1687 dans le bail de la ferme générale des domaines et aides passé à Christophe Charrière. Son père avait acheté une charge de secrétaire du Roi, en 1680, pour acquérir la noblesse; mais le *Mercur*e galant présentait la famille comme très ancienne et tirant son nom de la ville de Saint-Amand en Tournaisis. Mme de Saint-Amans, au dire de M. de Grignan, étoit une femme tendre et faible pour tout ce qu'elle aimait. Sa fille, Anne-Marguerite, baptisée le 2 mai 1674, à l'église

tant au monde¹, en faisoit ses excuses, et, avec ses² minauderies en radoucissant ses petits yeux, disoit qu'il falloit bien de temps en temps du fumier sur les meilleures terres³. Elle se savoit un gré infini de ce bon mot, qu'avec raison chacun trouva impertinent, quand on a fait un mariage, et le dire entre bas et haut devant sa belle-fille. Saint-Amans, son père, qui se prêtoit à tout pour leurs dettes, l'apprit enfin, et s'en trouva si offensé, qu'il ferma le robinet⁴. Sa⁵ pauvre fille n'en fut pas mieux traitée⁶ ;

Saint-Jean-en-Grève, avait une dot de quatre cent mille livres, dont deux cent soixante-dix mille durent être appliquées à la liquidation des dettes des Grignan. Le contrat fut passé le 18 novembre 1694 et ratifié le 1^{er} janvier 1695 (Arch. nat., Y 264, fol. 346 v^o à 351), le mariage célébré le 2 janvier à Grignan, où Mme de Sévigné s'était transportée et devait mourir quinze mois et demi plus tard. Cette marquise de Grignan resta veuve pendant vingt-deux ans, sans enfants, et mourut à Paris le 20 septembre 1736, laissant le comté de Grignan aux deux demi-sœurs de son mari, qui le vendirent au marquis du Muy.

1. Lorsqu'elle vint régler la succession de sa mère, à la fin de 1696 : voyez le livre de M. Masson, p. 212-214.

2. *Se*, dans le manuscrit.

3. Même récit dans sa notice SÉVIGNÉ, tome III, p. 394. On a fait observer, avec raison, que Saint-Simon était seul à rapporter ce mot^a, et, en général, on s'est demandé si son jugement sur Mme de Grignan n'était pas d'une sévérité outrée : voyez la notice de M. Mesnard, p. 310-313. Cependant Bussy écrivait, lui aussi, à une amie, en 1678 (*Correspondance*, tome IV, p. 101) : « Cette femme-là a de l'esprit, mais un esprit aigre, d'une gloire insupportable, et fera bien des sottises. Elle se fera autant d'ennemis que la mère s'est fait d'amis et d'adorateurs. » Saint-Simon y reviendra encore en 1705, à propos de la mort de Mme de Grignan.

4. Nous trouverons de même, au figuré, les locutions *tenir le robinet* et *tourner le robinet*. Le *Dictionnaire de l'Académie* de 1718 donnait *lâcher le robinet*, appliqué à un grand parler, comme terme bas.

5. *La corrigé* en *sa*.

6. Le livre de M. Frédéric Masson nous renseigne amplement sur ces divers points de la vie de famille.

^a Voyez cependant une lettre de Coulanges à la mère, tome X des *Lettres*, p. 164-165. Les historiens des fermiers généraux racontent aussi qu'en 1734, quand le savant duc de Pecquigny épousa une fille du financier Bonnier de la Mosson, sa mère la duchesse de Chaulnes lui dit : « Mon fils, ce mariage est bon. Il faut bien que vous preniez du fumier pour engraisser vos terres. »

mais cela ne dura pas longtemps : son mari, qui s'étoit fort distingué à la bataille d'Hochstedt, mourut au commencement d'octobre, à Thionville; on dit que ce fut de la petite vérole¹. Il avoit un régiment, étoit brigadier, et sur le point d'avancer². Sa veuve, qui n'eut point d'enfants, étoit une sainte, mais la plus triste et la plus silencieuse que je vis jamais. Elle s'enferma dans sa maison, où elle passa le reste de sa vie, peut-être une vingtaine d'années, sans en sortir que pour aller à l'église, et sans voir qui que ce fût³.

Mort
de Coigny.

Coigny, dont j'ai assez parlé pour n'avoir plus rien à en dire, avoit passé le Rhin avec son corps destiné sur la Moselle⁴, lorsque le maréchal de Villeroy le passa⁵. Après le malheur d'Hochstedt, et nos armées prêtes à rentrer en Alsace, il fut renvoyé avec son corps sur la Moselle⁶. Il n'avoit pu se consoler de n'avoir pas compris l'énigme de Chamillart, et d'avoir, sans le savoir, refusé le bâton en refusant d'aller en Bavière. Marcin l'avoit eu en sa place. Depuis l'hiver, que Chamillart lui avoit achevé de dévoiler un mystère que le bâton de Marcin déclaré à son arrivée en Bavière lui avoit suffisamment révélé, il ne fit plus que tomber. Le chemin où il étoit, et l'espérance d'y revenir, ne le put soutenir contre l'amertume de sa douleur : il avoit déjà de l'âge; il mourut sur la Moselle, au commencement d'octobre, à la tête de ce petit corps qu'il y

1. La maladie qui faisait alors tant de victimes (ci-dessus, p. 257), et dont la grand'mère du marquis étoit morte en 1696, dont sa mère doit aussi mourir le 16 août 1705. Il faut souligner les deux mots *on dit* ajoutés par Saint-Simon au texte de Dangeau, 15 octobre (p. 154), qui étoit ainsi conçu : « On apprit que le marquis de Grignan, brigadier de cavalerie qui s'étoit fort distingué à la bataille d'Hochstedt, étoit mort de la petite vérole à Thionville. » C'est le 12 que cette mort étoit arrivée : Dépôt de la guerre, vol. 1758, n° 196.

2. Voyez la note reportée ci-après aux Additions et corrections, p. 608.

3. Voyez la fin du livre de M. Frédéric Masson, p. 293-298.

4. Ci-dessus, p. 35. — 5. Ci-dessus, p. 138-139.

6. Dangeau, p. 133. Voyez le volume 1758 du Dépôt de la guerre, et les *Mémoires militaires*, p. 633, 635, 639, 641, 644, 645, 648-649.

commandoit¹. Son fils fut plus heureux², et son petit-fils aussi, à qui on voit maintenant une si brillante fortune³.

Précisément en même temps⁴, mourut aussi⁵ M. le maréchal de Duras, doyen des maréchaux de France⁶, et frère aîné de huit ans de mon beau-père⁷. C'étoit un grand homme maigre, d'un visage majestueux et d'une taille parfaite⁸, le maître de tous en sa jeunesse, et longtemps depuis, dans tous les exercices; galand et fort bien avec les dames; de l'esprit beaucoup, et un esprit libre et à traits perçants, dont il ne se refusa jamais aucun; vif, mais poli, et avec considération, choix et dignité; magnifique en table et en équipages; beaucoup de hauteur sans

Mort
de M. de Duras;
sa fortune et
son caractère.
[Add. S^s. 585]

1. Cette mort arriva le 10-11 octobre, à Königsmakeren, à deux lieues de Thionville : *Dangeau*, p. 148, avec l'Addition placée déjà dans notre tome XI, sous le n° 499; *Sourches*, p. 93 (là, il est parlé d'esquincance, et non de petite vérole); *Mercure* du mois, p. 349-352; Dépôt de la guerre, vol. 1758, n° 190 et 192-194; lettre de la Feuillade à son beau-père Chamillart, dans le recueil Esnault, p. 392-393. « Vous l'aimiez tendrement, dit la Feuillade : cela suffit pour m'affliger; mais, outre cela, je lui connoissois une probité bien rare dans le pays que vous habitez. »

2. Tomes VI, p. 429, et XI, p. 282; ci-après, p. 314.

3. Jean-Antoine-François, comte de Coigny, favori de Louis XV et amant de Mlle de Charolais; né le 27 septembre 1702, mestre de camp en 1718, gouverneur de Caen en 1719, colonel général des dragons en 1734, et brigadier, puis maréchal de camp, la même année, gouverneur de Choisy en 1739, lieutenant général et cordon bleu en 1743, capitaine des chasses de la Varenne du Louvre en 1747, tué en duel le 4 mars 1748.

4. Le 12 octobre : *Dangeau*, p. 148; *Sourches*, p. 96; *Gazette*, p. 483.

5. Ces deux mots sont en interligne.

6. Nous avons vu (tome IV, p. 236-237) qu'il n'avait quitté le titre de duc de Duras, pour prendre celui de maréchal, qu'en cédant la dignité ducale à son fils aîné, le 7 mars 1689, puis au cadet (acte de cession du 23 juillet 1698, Arch. nat., Y 271, fol. 113 v°). Jusque-là, il signait : J. HENRY DE DURAFORT LE DUC DE DURAS.

7. Malade depuis le commencement de la guerre précédente, réduit à l'inaction presque absolue, nous l'avons même vu, en 1702 (tome X, p. 206), manquer son quartier de capitaine des gardes.

8. Rigaud l'avait peint en 1698, et, antérieurement, son portrait avait été gravé dans la collection de Larmessin. Un portrait au pastel, conservé aujourd'hui au Louvre, a été copié pour le musée de Versailles.

aucune bassesse, même sans complaisance; toujours en garde contre les favoris et les ministres, toujours tirant sur eux, et toujours les faisant compter avec lui¹. Avec ces qualités, je n'ai jamais compris comment il a pu faire une si grande fortune. Jusqu'aux² princes du sang et aux filles du Roi, il ne contraignoit aucun de ses dits³, et le Roi même, et parlant à lui, en éprouva plus d'une fois, et devant tout le monde, puis rioit et regardoit la compagnie qui baissoit les yeux. Le Roi, parlant un jour des majors, du détail desquels il s'étoit entêté alors, M. de Duras, qui n'aimoit point celui des gardes du corps, et qui entendit que le Roi ne désapprouvoit pas qu'ils se

1. Comparez le portrait qu'Ézéchiél Spanheim faisait de lui dans sa *Relation de 1690*, p. 332-334. Mais, en 1700, le même Spanheim (*ibidem*, p. 391-392) le considérait comme incapable de rien faire, ayant perdu par l'âge le « peu de bon sens qu'il avoit. » C'est aussi ce que disent les *Caractères de la cour de 1702* et de 1703 : « Il a brillé dans sa jeunesse, et ne vaut presque plus rien; le grand âge l'a dépouillé des bonnes qualités qu'il paroisoit avoir. Toujours prêt autrefois à combattre; mais la témérité ne fit jamais un habile capitaine. Sa vieillesse et une espèce d'enfance où il est rentré le rendent fort incommode. Grand seigneur dans son domestique; suivant la coutume ordinaire, dépensant beaucoup et ne payant personne. Trois mois de fonctions lui conservent encore un peu de nom à la cour, et, si, comme doyen des maréchaux de France, il n'avoit plus à signer les ordres, sa mémoire seroit tout à fait ensevelie. Ce n'est plus qu'un squelette de grandeur. » Et les *Portraits* inédits du Musée britannique (ms. Addit. 29507, fol. 19) : « Le maréchal de Duras étoit autrefois assez bien tourné; mais, à présent, il est si vieux de corps et d'esprit, qu'on ne le compte plus au rang de ceux qui valent quelque chose. Son génie et son mérite ont été fort bornés. Il y a longtemps qu'il est dans les emplois; mais il n'a jamais passé pour un grand capitaine, ni habile général, quoiqu'il se soit toujours estimé infiniment au-dessus de ceux qui valoient mieux que lui. Il doit toute sa fortune à son oncle M. de Turenne. Il a eu l'adresse de s'enrichir des dépouilles des pays où il a commandé: ce qui ne lui a pas acquis une réputation avantageuse. Sans sa charge de capitaine des gardes du corps, on ne le connoitroit presque plus à la cour. »

2. Après *jusque*, il a biffé *a*, et corrigé *ce* en *aux*.

3. Nous en avons eu deux exemples: tomes VIII, p. 34, et IX, p. 56-57.

fissent haïr : « Par...¹ ! dit-il au Roi, derrière lequel il avoit le bâton, et traînant Brissac par le bras pour le montrer au Roi ; si le mérite d'un major est d'être² haï, voici bien le meilleur de France, car c'est celui qui l'est le plus. » Le Roi se mit à rire, et Brissac confondu³. Une autre fois, le Roi parloit du P. de la Chaise. « Il sera damné, dit M. de Duras, à tous les mille diables ; mais je le comprends d'un moine dans la contrainte, la soumission, la pauvreté, qui se tire de tout cela pour être dans l'abondance, régner dans son ordre, se mêler de tout et avoir le clergé, la cour et tout le monde à ses⁴ pieds ; mais ce qui m'étonne, c'est qu'il puisse, lui, trouver un confesseur⁵, car celui-là se damne bien sûrement avec lui, et, pour cela, n'en a pas un morceau de plus, ni un grain de liberté ni de considération dans son convent. Il faut être fou pour se damner à si bon marché. » Il n'aimoit point les jésuites : il lui étoit resté un levain contre eux du commerce qu'il avoit eu avec des prêtres attachés au Port-Royal lors de sa conversion⁶, et qu'il avoit conservé toute sa⁷ vie avec eux. Il avoit suivi Monsieur le Prince, auquel il s'étoit attaché plutôt par complaisance pour ses oncles de Bouillon et de Turenne⁸. Il étoit le meilleur officier de cavalerie

1. *Pardieu!* comme au tome IV, p. 263.

2. *D'estre* est ajouté en interligne.

3. Voyez notre tome VI, p. 222. Une autre fois, Dangeau montre, au contraire (tome V du *Journal*, p. 235-236), M. de Duras essayant de fléchir le Roi en faveur de ce même major.

4. Le manuscrit porte : *ces*.

5. Un pamphlet du temps lui donne comme confesseur le P. Bobinet.

6. Comme son oncle Turenne, comme son frère Lorge, il fut déterminé par la lecture, en manuscrit, du livre de la *Perpétuité de la foi* : voyez notre tome X, p. 329, note 1, et le *Port-Royal* de Sainte-Beuve, tome IV, p. 445. *La France protestante* ne donne pas de date pour son abjuration, mais relève amèrement son ardeur à faire des conversions au temps de la Révocation.

7. *Sa* surcharge *leur*.

8. Encore comme son cadet Lorge : voyez notre tome X, p. 326, et la *Gazette* de 1653, p. 519, et de 1654, p. 154, 179 et 895. Tous

qu'eût eu le Roi, et le plus brillant pour mener une¹ aile et un gros corps séparé; à la tête d'une armée, il n'eut ni les mêmes occasions, ni la même application. Il mena pourtant très bien le siège de Philipsbourg² et le reste de cette courte campagne où le Roi lui avoit confié les premières armes de Monseigneur. Mal d'origine avec Louvois, à cause [de]³ M. de Turenne, et dégoûté des incendies du Palatinat⁴ et des ordres divers qu'il reçut sur le secours de Mayence⁵, se trouvant dans la plus haute fortune, il envoya tout promener, et n'a pas servi depuis⁶. Il avoit fort brillé en chef à⁷ la guerre de Hollande⁸ et aux deux conquêtes deux reparurent à la cour le 10 avril 1656 : *Gazette*, p. 395. Lors du procès de mars 1654, Duras avait été décrété de prise de corps, ainsi que Fiesque, Bouteville et Saint-Ibal : *Gazette*, p. 330.

1. *Un*, dans le manuscrit.

2. Voyez les correspondances publiées dans l'Appendice du tome I des *Mémoires de Calinat*, p. 269-341, l'*Histoire de Louvois*, tome IV, p. 120-140, et les *Lettres de Pellisson*, tome III, p. 381, 397, etc. Le maréchal avait ordre de suivre en tout la direction de Vauban.

3. *A cause* est en interligne, au-dessus de *depuis*, biffé sans addition de la préposition nécessaire.

4. Tome II, p. 151-152 et 301. Voyez, dans l'*Histoire de Louvois*, tome IV, p. 180, ce que Camille Rousset a dit de la douleur que l'obligation de détruire fit éprouver au maréchal en 1688, et des opérations analogues de l'année 1689, p. 227-230; comparez les chansons, dans le *Nouveau siècle de Louis XIV*, tome II, p. 310-312, ou dans le Chanonnier, ms. Fr. 12 689, p. 533-542, et le passage des *Mémoires de Villars*, en 1689 (tome I, p. 120-121), sur un « ouvrage très opposé à la gloire de la nation, et même à celle d'un très bon et très grand roi. » « Le maréchal, dit Villars, étoit occupé à tout brûler et rebrûler, car on détruisoit même les caves, on ne pardonnoit à aucune église. »

5. Tome X, p. 348 et 595-597.

6. Nous avons vu (*ibidem*) que c'est son cadet Lorge qui lui fut substitué pour 1690, et que, seul des capitaines des gardes, il n'eut plus d'armée à commander. D'ailleurs, il était malade cette année-là. Dans la campagne suivante, 1691, il ne fit que suivre le Roi.

7. *A surcharge en*.

8. Il remplaça à Maseyck Chamilly mort le 8 octobre 1672, et, en 1675, reçut le bâton après la mort de Turenne : voyez la *Gazette*, p. 633, les *Œuvres de Louis XIV*, tome IV, p. 14-17, et l'éloge de M. de Lorge par notre auteur, dans notre tome X, p. 334 et suivantes.

de la Franche-Comté, dont il eut le gouvernement à la dernière. Le Roi lui avoit donné fort jeune un brevet de duc¹ pour faciliter son mariage avec Mlle de Ventadour², qui fut longtemps heureux³. Un démon domestique les brouilla : ils trouvèrent à Besançon⁴ Mlle de Bauffremont⁵, tante paternelle de ceux-ci⁶, laide, gueuse, joueuse, mais qui avoit beaucoup d'esprit⁷, et qui sut leur plaire assez pour la prendre avec eux et la mener à Paris, où ils l'ont gardée bien des années⁸. L'enfer n'étoit pas plus méchant, ni plus noir que cette créature. Elle s'étoit introduite dans

[Add. S^s. 586]

1. Les lettres de duché simple sans pairie étoient de mai 1668 ; le Roi ne lui permit de les faire enregistrer au Parlement qu'en mars 1689, quand il céda le titre à son fils aîné : *Dangeau*, tome II, p. 343 ; *Sources*, tome III, p. 46-47.

2. Ci-dessus, p. 235.

3. Cette maréchale étoit fort mal tournée, si l'on en croit la *Correspondance de Bussy*, tome V, p. 415-416, et Saint-Simon dira d'elle : « Femme singulière ; boiteuse, fort grosse, et de beaucoup d'esprit. »

4. Capitale de leur gouvernement. Mme de Sévigné y représente la maréchale avec « le poignard dans le sein » (*Lettres*, tome VIII, p. 517 ; *Lettres inédites*, recueil Capmas, tome II, p. 263-264).

5. Desle de Bauffremont-Listenois, fille du marquis de Meximieux, née au château de Gray le 8 février 1651. Nous la verrons plus loin, p. 457, mourir le 20 avril 1705. Elle avoit une pension de deux mille livres depuis le mois de février 1688.

6. Son frère le marquis de Listenois a laissé deux fils, titrés de même. Nous verrons bientôt l'aîné épouser Mlle de Mailly, puis périr devant Aire, en 1710, étant déjà maréchal de camp, et c'est le second qui épousera en 1712 la dernière héritière du nom de Courtenay. Celui-ci, devenu lieutenant général en 1738, vécut jusqu'en 1755.

7. On la voit, dans les *Brouillons* de 1712 (*Écrits inédits de Saint-Simon*, tome III, p. 338), conter à notre auteur une « histoire » sur les armoiries des Grammont de Franche-Comté.

8. Comparez les pièces réunies dans le Chansonnier, toujours plein d'analogies avec notre texte, mss. Fr. 12 620, p. 77, 12 688, p. 243, et 12 691, p. 451. M. Baillet a critiqué les dires de Saint-Simon dans un article du *Correspondant*, 10 janvier 1890, p. 100-102, à propos de deux religieuses de la même maison ; mais il n'a pu que réfuter la qualification de *gueuse*, impropre évidemment puisque les Bauffremont étoient aussi riches que puissants, et, pour le reste, il n'a fourni ni arguments décisifs ni preuves.

la maison par Mme de Duras; elle s'empara du cœur du maréchal, fit entre eux des horreurs qui causèrent des éclats, et qui confinèrent la maréchale à la campagne¹, dont elle n'est jamais revenue que par de courts voyages, de fort loin à loin, et où elle aimoit mieux sa solitude que la vie où elle étoit réduite à l'hôtel de Duras². Mlle de Bauffremont y en fit tant dans la suite, que le maréchal la congédia³, mais pour se livrer à une autre gouvernante qui ne valoit pas mieux, et qui, avec de l'esprit, de l'audace, une effronterie sans pareille, des propos de garnison, où pourtant elle n'avoit jamais été, et le jeu de même, le gouverna de façon qu'il ne pouvoit s'en passer, qu'elle le suivoit exactement partout à Versailles et à Paris, domina son domestique, ses enfants, ses affaires, en tira tant et plus, et, jusqu'à son déjeuner le matin, l'envoyoit chercher chez lui. C'étoit une commère au-dessus des scandales, et qui rioit de celui-là, comme n'y pouvant avoir matière. Cela dura jusqu'à la mort du maréchal⁴, que le curé de Saint-Paul⁵ se crut obligé en conscience de la chasser de l'hôtel de Duras, avec éclat par sa résistance, quoi que pût faire la maréchale, arrivée sur cette extrémité, pour sauver cet affront. Depuis que le maréchal étoit devenu doyen des maréchaux de France⁶, on n'appeloit plus sa dame que la Connétable; elle en rioit, et le trouvoit fort bon. Cette dangereuse et impudente créature étoit fille de Besmaus gouverneur de la Bastille, et femme de Saumery sous-gouverneur des enfants de France,

1. Sans doute au château de la Motte, où le maréchal alla se reposer en 1695 : *Dangeau*, tome V, p. 306.

2. De là vient que *Dangeau* ne parle d'elle que trois ou quatre fois.

3. Le Chansonnier dit qu'on la força de se retirer dans un couvent, mais que le maréchal continua de la voir.

4. *La* corrige *sa*, et *du M^r* a été ajouté en interligne.

5. Gilles le Sourd, qui fut curé de l'église Saint-Paul et Saint-Louis de 1692 à 1711, et dont le portrait se voit encore dans la sacristie.

6. Le 5 novembre 1694 : *Dangeau*, tome V, p. 115-116; notre tome VI, p. 367, note 2.

dont elle eut beaucoup d'enfants, et qui, avec toute son arrogance, étoit petit comme une fourmi devant elle, et lui laissoit faire et dire tout ce que bon lui sembloit. Il reviendra en son particulier sur la scène. Sa femme étoit une grande créature sèche, qui n'eut jamais de beauté ni d'agrément, et qui vit encore à plus de quatre-vingt-dix ans¹.

M. de Duras, n'allant plus à la guerre, avoit presque toujours le bâton pour les autres capitaines des gardes qui servoient². Il n'aima jamais rien que son frère³, et assez Mme de Saint-Simon, avec quoi j'avois trouvé grâce devant lui, en sorte que j'en ai toujours reçu toutes sortes de prévenances et de marques d'amitié. De ses enfants⁴, il n'en faisoit aucun compte. Rien ne l'affecta jamais, ni ne prit un moment sur sa liberté d'esprit et sur sa gaieté naturelle; il le dit un jour au Roi, et il ajouta qu'il le défioit, avec toute sa puissance, de lui donner jamais de chagrin qui durât plus d'un quart d'heure. Sa propreté étoit extrême, et poussée même fort loin. A quatre-vingts ans, il dressoit encore des chevaux que personne n'avoit montés⁵. C'étoit aussi le plus bel homme de cheval et le meilleur qui fût en France. Lorsque les enfants de France⁶ commencèrent à apprendre sérieusement à y monter, le Roi pria M. de Duras de vouloir bien les voir monter et présider à

1. Tout cela a déjà été dit dans notre tome VI, p. 366-368. Mme de Saumery ne mourut qu'en 1743.

2. Voyez sa contestation avec M. de Noailles, en 1702, dans notre tome X, p. 205-206.

3. Le maréchal-duc de Lorge, père de Mme de Saint-Simon.

4. Nous connaissons déjà Jacques-Henri, duc de Duras, Jean-Baptiste, devenu duc après la mort de cet aîné en 1697 (tome IV, p. 255-258), et les duchesses de la Meilleraye et de Lesdiguières, mariées à bon marché (tome III, p. 49). Une autre fille, Marie, religieuse à Conflans en 1696, devint abbesse de Notre-Dame de Saintes en 1725, et y mourut le 30 mai 1754, ayant refusé d'accepter Fontevault en 1742.

5. *Monté*, sans accord, dans le manuscrit.

6. Les enfants du Dauphin. Les écuyers Bournonville et du Plessis furent chargés de cette partie de l'éducation du duc de Bourgogne.

leur manège; il y fut quelque temps, et à la grand¹ écurie², et à des promenades avec eux, puis dit au Roi qu'il n'iroit plus, que c'étoit peine perdue, que ses petits-fils n'auroient jamais ni grâce ni adresse à cheval, qu'il pouvoit s'en détacher, quoi que les écuyers lui pussent dire dans la³ suite, et qu'ils ne seroient jamais à cheval que des paires de pincettes : il tint parole, et eux aussi⁴. On a vu en son lieu ce qu'il décocha au maréchal de Villeroy, lorsqu'il⁵ passa de Flandres en Italie⁶. On ne finiroit pas à rapporter ses traits. Aussi les gens importants le ménageoient, et le craignoient plus qu'ils ne l'aimoient. Le Roi se plaisoit avec lui, et il s'étoit fait à en tout entendre, et, si⁷ M. de Duras eût voulu, il en eût tiré beaucoup de grâces. Il fut attaqué de l'hydropisie dont il mourut ayant le bâton : il disputa quelque temps; enfin il fallut céder, et lui-même comprit très bien qu'il n'en reviendrait pas. Il prit congé du Roi dans son cabinet⁸, qui le combla d'amitiés, et qui s'attendrit jusqu'aux larmes. Il lui demanda ce qu'il pouvoit faire pour lui; il ne demanda rien, et n'eut rien aussi, et il est certain qu'il ne tint qu'à lui d'avoir sa charge ou son gouvernement pour son fils; il ne s'en soucia pas⁹. Quelque temps après, le Roi alla à Fontainebleau¹⁰; il s'y fâcha de ce que les dames négligeoient de s'habiller

Comédies*.

1. *Grd*, en abrégé et sans accord, dans le manuscrit.

2. Louis XIV avait organisé magnifiquement cette grande écurie en 1666 (ses *Mémoires*, tome I, p. 74), et nous avons déjà vu (tome VI, p. 396, note 5) que les coureurs anglais y étaient devenus meilleurs que ceux mêmes de la petite écurie.

3. *Le*, dans le manuscrit.

4. Sauf le duc de Berry. — 5. L'initiale de *lorsque* surcharge un *q*.

6. En 1701 : tome IX, p. 56-57.

7. *Si* corrige *s'il*, et *M. de Duras* a été ajouté en interligne.

8. Il vint pour remettre le bâton le 15 juin 1704, et trouva encore moyen de rendre au maréchal de Noailles l'équivalent du tour que celui-ci lui avait joué en 1700 : *Sourches*, tome VIII, p. 392.

9. Voyez ci-après, p. 301 et suivantes.

10. Le 12 septembre : *Dangeau*, p. 423; *Sourches*, p. 70.

* Après ce seul mot de manchette, on voit un *a* effacé du doigt.

pour la comédie¹, et se passoient d'y aller, ou s'y² mettoient à l'écart pour n'être pas obligées à s'habiller³ : quatre mots qu'il en dit, et le compte qu'il se fit rendre de l'exécution de ses ordres, y rendit toutes les femmes de la cour très assidues en grand habit⁴. Là-dessus, il nous vint des nouvelles de l'extrémité de M. de Duras⁵. On ne vivoit pas alors comme on fait aujourd'hui : l'assiduité, dont le Roi ne dispensoit personne de ce qui étoit ordinairement à la cour, n'avoit pas permis à Mmes de Saint-Simon et de Lauzun de s'absenter de Fontainebleau ; mais, sur ces nouvelles, elles furent dire à Mme la duchesse de Bourgogne qu'elles s'en iroient le lendemain, et que, pour la comédie, elles la supplioient de les en dispenser ce soir-là. La princesse trouva qu'elles avoient raison, mais que le Roi ne l'entendrait pas : tellement qu'elles capitulèrent de s'habiller, de venir à la comédie en même temps qu'elle, ou un moment après ; qu'elles en sortiroient aussitôt sous prétexte de n'y avoir plus trouvé place, et que la princesse le diroit au Roi. Je marque cette très légère bagatelle pour montrer combien le Roi ne comptoit que lui et vouloit être obéi, et que ce qui n'auroit pas été pardonné aux nièces

Bienséances.

1. Dangeau, à ce voyage (p. 145), mentionne des représentations fréquentes de comédie, mais dit que le Roi n'y alloit jamais, non plus qu'aux musiques.

2. *Se corrigé en s'y.*

3. On voit, en effet, dans la correspondance de Madame (recueil Jaeglé, tome I, p. 272), que le grand habit étoit obligatoire à Versailles, considéré comme résidence, tandis que le manteau et la robe simple étoient permis à Marly, Meudon, Saint-Cloud, comme résidences passagères, de voyage. Il fallait un cas exceptionnel, une grossesse par exemple (*Dangeau*, tome XV, p. 52), pour qu'une princesse obtint d'aller à la comédie sans grand habit.

4. Il a déjà été parlé du grand habit dans nos tomes VI, p. 11-12, et X, p. 374, et nous avons vu qu'il comportait une longue queue ou traîne, avec le corps de robe. Comparez le *Mercure* de janvier 1708, p. 279-280. Saint-Simon se plaint, dans son mémoire de 1711 (*Écrits inédits*, tome III, p. 192), que cette distinction ait été usurpée par toutes les femmes.

5. Il avait reçu le viatique le 26 septembre (*Sourches*, p. 85).

de M. de Duras en l'état où il étoit, partout ailleurs qu'à la cour, y étoit un devoir, qui eut besoin d'adresse et de protection pour ne se pas faire une affaire sérieuse en préférant la bienséance¹. M. de Duras mourut en bon chrétien et avec une grande fermeté. La parenté, les amis, beaucoup d'autres, et la connétablie² accompagnèrent son corps à Saint-Paul³. M. de Soubise, alerte sur tout, et dont la belle-fille⁴ étoit fille unique du duc de

Ruse
d'orgueil de
M. de Soubise
inutile.

1. La mort fut connue à Fontainebleau le jour suivant, tandis que le Roi alloit au salut (*Dangeau*, p. 148). « Le soir, disent les *Mémoires de Sourches* (p. 96), sa famille^a vint saluer le Roi sans avoir de grands manteaux. (*En note* : On y trouva à redire, et depuis ils en reprirent et vinrent saluer le Roi en cérémonie.) »

2. Nous avons déjà dit, dans la première rédaction de l'historiette de *la Connétable* (tome VI, p. 367), ce qu'étoit la juridiction de la connétablie, maintenue entre les mains des maréchaux de France malgré la suppression de la dignité de connétable en 1627. On peut voir le détail du personnel judiciaire et militaire dans l'*État de la France*, année 1698, tomes II, p. 399, et III, p. 370-376, ou dans le *Grand dictionnaire géographique* d'Expilly. Une compagnie de quarante-huit gardes, quatre exempts, etc. (voyez les *Œuvres de Molière*, tome V, p. 490-492, notes), fournissait un détachement en permanence chez le maréchal doyen, et, s'il mourait, ce détachement ne le quittait qu'après l'inhumation de son corps : *Mémoires du duc de Luynes*, tome II, p. 2-5.

3. Une copie de l'acte d'inhumation, où signa Saint-Simon, se trouve dans les papiers de feu M. Rochebilière, ms. Nouv. acq. fr. 3622, n° 8261. Le 13 octobre, Mme d'Huxelles écrivit ces nouvelles au marquis de la Garde : « M. le maréchal de Duras mourut hier, à neuf heures du matin. Mme la maréchale se retira à la Roquette, les deux filles vinrent à l'hôtel de Mazarin, le fils et le duc de la Meilleraye allèrent à Fontainebleau. La connétablie se rendit chez M. le maréchal d'Estrées, qui est le doyen des maréchaux de France à présent. Il l'a renvoyée à la garde du corps mort, qu'on portera à Duras suivant l'intention du testateur ; car ce pauvre maréchal défunt a fait un testament quoiqu'il ne laisse pas grand'chose. On compte, de dettes, deux cent mille écus pour les mariages de Mmes de la Meilleraye et de Lesdiguières, quatre cent mille livres aux deux filles de Mme la duchesse de Duras afin de retirer la duché, deux cent mille francs qui sont encore dus de la charge de capitaine des gardes, et cent mille de dettes criardes. »

4. Anne-Geneviève de Levis, princesse de Rohan : tome I, p. 129.

^a *En note* : « C'est-à-dire son fils le comte de Duras, son gendre le duc de la Meilleraye, et le duc de Lauzun, qui étoit son neveu par sa femme. »

Ventadour frère de la maréchale de Duras, lequel n'y étoit pas, envoya proposer à la famille de mener le deuil. Celui qui le mène est en manteau et précède toute la parenté. Je leur fis remarquer que ce n'étoit que pour cela que M. de Soubise s'y offroit, et dire après qu'il avoit précédé la famille, et ne point parler qu'il eût mené le deuil. On se moqua de moi; mais je tins ferme, et leur déclarai que, si l'offre étoit acceptée, je me retirerois et ne paroîtrois à rien. Cela les arrêta. M. de Soubise fut remercié, et, ce qui montra la corde, il ne vint point à l'enterrement, ni son fils, et il fut fort piqué.

La longueur de la maladie de M. de Duras avoit donné temps aux machines. Le duc de Guiche, revenu fort mal de l'armée du maréchal de Villeroy, se portoit mieux¹, et il étoit à Fontainebleau, depuis longtemps mal avec le Roi par sa conduite, et ayant reçu plusieurs dégoûts². Malgré cela³, les Noailles se mirent dans la tête de lui faire tomber le régiment des gardes, qu'avoit son beau-frère le maréchal de Boufflers, qui étoit aussi à Fontainebleau, et de le faire capitaine des gardes du corps. Quelque belle que fût cette dernière charge, celle de colonel étoit sans comparaison⁴ : il n'y avoit donc pas moyen de faire entrer

Régiment des
gardes arraché
par ruse
au maréchal de
Boufflers
pour le duc
de Guiche,
et le maréchal
fait capitaine
des gardes du
corps.
[Add. S.^s 587]

1. « Le soir du 13, disent les *Mémoires de Sourches* (p. 97), on vit arriver à la cour le duc de Guiche, tout pâle et tout défat de sa maladie; mais la charge de colonel des gardes étoit un merveilleux remède pour remettre sa santé. » Les mêmes *Mémoires*, précédemment, p. 16 et 41, avaient donné quelques détails sur son « mal très extraordinaire. »

2. Nous l'avons vu cependant se faire pourvoir, en 1703, de la charge de colonel général des dragons, au grand dépit de la Feuillade : tome XI, p. 74; *Mercur* de mars 1703, p. 242-243; *Michel Chamillart*, par l'abbé Esnault, tome I, p. 390-392. Ensuite, à Eckeren, il s'étoit signalé par sa belle conduite, mais avait refusé de porter la nouvelle de la victoire à Paris, estimant qu'il étoit à l'armée pour faire son devoir, et non des courses : *Gazette d'Amsterdam*, 1703, Extr. LIX.

3. Ce qui précède, depuis *depuis longtemps*, est en interligne.

4. Voyez une note ci-après, p. 613, sur ces deux commandements. Boufflers avait failli, en 1691, avoir la compagnie du duc de Noailles, celui-ci devant prendre le régiment des gardes : *Sourches*, tome III, p. 484.

Duchesse
de Guiche.

Boufflers dans cette affaire. Il vivoit intimement avec le duc et la duchesse de Guiche, sa belle-sœur, et avec tous les Noailles ; ils étoient lors au comble de la faveur, et le maréchal n'avoit garde de se défier d'eux. Le mariage du duc de Noailles, qui avoit environné Mme de Maintenon des siens, en avoit plus approché sa sœur aînée, la duchesse de Guiche, que pas une. Son âge, fort supérieur à celui de ses sœurs¹, y contribuoit. Quoiqu'elle eût quitté le rouge², sa figure étoit encore charmante. Elle avoit infiniment d'esprit, du souple, du complaisant, de l'amusant, du plaisant, du bouffon même, mais tout cela sans se prodiguer ; du sérieux, du solide. Raffolée³ de Monsieur de Cambray, de Mme Guyon, de leur doctrine, et de tout le petit troupeau⁴, et dévote comme un ange, séparée d'eux par autorité et fidèle à l'obéissance, tout cela étoit devenu des degrés de mérite, auprès de Mme de Maintenon, supérieurs à celui qu'elle tiroit de l'alliance de son frère. Sa retraite la faisoit rechercher ; elle n'accordoit pas toujours d'aller aux voyages de Marly, et Mme de Maintenon croyoit recevoir une faveur toutes les fois qu'elle venoit chez elle. Il pouvoit y avoir du vrai ; mais ce vrai n'étoit pas sans art. Sa dévotion, montée sur le ton de ce petit troupeau à part, qui avoit ses lois et ses règles particulières, étoit, comme la leur, compatible avec la plus haute et la plus

1. Tome IX, p. 21.

2. Nous avons déjà vu (tomes III, p. 165, note 3, et VI, p. 588) que les dévotes affectaient de se passer de rouge. Marie-Thérèse l'avait supprimé en 1677, parce que Louis XIV la trouvoit trop âgée, à trente-neuf ans, pour porter des rubans de couleur (*Correspondance de Bussy*, tome III, p. 228), et la reine d'Angleterre n'en mettoit pas pendant l'absence de son mari (*Dangeau*, tome V, p. 401). L'abbé J.-J. Boileau avait examiné cette question (recueil de ses *Lettres*, 1737-1742, tome II, lettre xxxiii) : Une femme mariée doit-elle mettre du rouge sous prétexte de plaire à son mari ou de lui obéir ? Plus tard, Mme du Deffant, vieille et invitée à le supprimer, répondait : « Quant au rouge et au président Hénault, je ne leur ferai pas l'honneur de les quitter. »

3. L'initiale de *raffollée* surcharge un *a*.

4. Comme la duchesse de Mortemart : tome XI, p. 332-333.

vive ambition, et avec tous les moyens de la satisfaire¹. Quoique son mari n'eût rien d'aimable, même pour elle, elle en fut folle d'amour toute sa vie². Pour lui plaire, et pour se plaire à elle-même, elle ne songeoit qu'à sa fortune³. Sa famille, si maîtresse en cet art, n'en avoit pas moins de passion; ils s'entr'aidèrent. Rien n'est pareil au trébuchet⁴ qu'ils imaginèrent pour tendre au maréchal de Boufflers, et dans lequel ils le prirent; aussi tout étoit-il bien préparé à temps, et il n'y fut pas perdu une minute. M. de Duras mourut à Paris le dimanche matin, 12 octobre, et, l'après-dînée, le Roi le sut au sortir du salut⁵. Le lendemain matin, comme le Roi, au sortir de son lever, eut donné l'ordre⁶, il appela le maréchal de Boufflers, le surprit par un compliment d'estime⁷, de confiance, et jusqu'à la tendresse; lui dit qu'il ne pouvoit pas lui en donner une plus sensible marque qu'en l'approchant au plus près de sa personne et la lui remettant entre les mains, que c'étoit ce qui l'engageoit à le préférer à qui que ce fût pour lui donner la charge de M. de Duras, persuadé qu'il l'accepteroit avec autant de joie et de sentiment qu'il la lui donnoit avec complaisance⁸. Il n'en falloit pas tant pour étourdir un homme qui ne s'attendoit à rien moins, qui n'avoit aucun lieu de s'y attendre, qui avoit peu d'esprit, d'imagination, de repartie, pour qui le Roi étoit un dieu,

1. La Feuillade, qui redoutait son ascendant sur Chamillart, écrivait à celui-ci, en 1704 (recueil Esnault, tome I, p. 320) : « Je sais quels sont les charmes de son esprit; mais je ne la crois ni si naturelle ni si désintéressée que la cadette des deux autres (Lillebonne). »

2. On la trouvoit toujours mélancolique et craintive à cet égard (Geffroy, *Madame de Maintenon*, tome II, p. 167).

3. Elle s'occupait beaucoup d'affaires de finance avec l'assentiment de Mme de Maintenon et du Roi lui-même (tomes IX, p. 21-22, et X, p. 384).

4. Acception de ce mot déjà signalée dans notre tome VIII, p. 347.

5. Ci-dessus, p. 291 et 300, note 1.

6. *Dangeau*, p. 149; *Sourches*, p. 96-97; *Mercur*, p. 353-355.

7. L'élosion d' est ajoutée en interligne.

8. Mêmes procédés que pour dépouiller le duc de Chaulnes en 1695 (tome II, p. 256).

et qui, depuis qu'il l'approchoit et qu'il étoit parvenu au grand, n'avoit pu s'accoutumer à ne pas trembler en sa présence¹. Le Roi, bien préparé, se contente de sa révérence, et, sans lui laisser le moment de dire une parole, dispose tout de suite de la charge de colonel du régiment des gardes, et lui dit qu'il compte lui faire une double grâce de la donner au duc de Guiche : autre surprise, autre révérence, pendant laquelle le Roi tourne le dos, se retire, et laisse le maréchal stupéfait, qui se crut frappé de la foudre. Il sortit donc du cabinet sans avoir pu proférer un seul mot, et chacun lui vit les larmes aux yeux. Il s'en alla chez lui, où sa femme ne pouvoit comprendre ce qui venoit d'arriver, et qui s'en prit abondamment à ses yeux. Les bons Noailles, et la douce, humble et sainte² duchesse de Guiche, leur bonne et chère sœur, avec qui ils vivoient comme telle, non contents de lui avoir arraché sa charge, eurent le front de le prier de demander au Roi, pour le duc de Guiche, le même brevet de cinq cent mille livres qu'il avoit sur le régiment des gardes³, qui alloit payer le pareil de M. de Duras⁴. Boufflers, hors de lui de douleur et de dépit, mais trop sage pour donner des scènes, avala ce dernier calice, et obtint ce brevet de retenue au premier mot qu'il en dit au Roi, toujours sur le ton de lui faire des grâces pour son beau-frère⁵. Jamais Boufflers ni sa femme ne se sont consolés du régiment des

1. Nous aurons plus tard, en 1711, son portrait complet.

2. L'abréviation *S^{te}* surcharge *dévo[te]*. — 3. Ci-dessus, p. 35.

4. Le 1^{er} avril 1672, en même temps que M. de Duras étoit nommé, le Roi lui avait donné un brevet de retenue de deux cent mille livres, équivalent de ce qu'il fallait payer aux Charost, et un autre brevet de trois cent mille livres y avait été ajouté le 12 décembre 1695.

5. Le 17 octobre, « le maréchal de Boufflers parla au Roi pour le duc de Guiche, qui n'osoit demander un brevet de retenue sur la charge de colonel des gardes, et S. M. lui en accorda un de cinq cent mille livres » (*Dangeau*, p. 155). Le brevet sur la charge de capitaine des gardes ne fut expédié que le 10 décembre suivant, avec les provisions (*Arch. nat.*, O¹ 48, fol. 186-188, et E 1929, arrêt du 5 décembre 1704). Sur le règlement de l'achat du duc de Guiche, voyez E 1930, n^o 153.

gardes¹, jamais ils n'en ont pardonné le rapt au duc, et moins encore à la duchesse de Guiche²; mais, en gens qui ne veulent point d'éclats, et d'éclats inutiles, ils gardèrent les mêmes dehors avec eux et avec tous les Noailles³. Ils essayèrent de consoler le maréchal, comme un enfant avec un hochet : le Roi lui dit de conserver partout le logement de colonel des gardes, et de continuer d'en mettre les drapeaux à ses armes⁴.

Le gouvernement de la Franche-Comté fut donné à Tallard, à l'étonnement et au scandale de tout le monde⁵.

Tallard gouverneur de la Franche-Comté.

1. Il le commandait depuis février 1692. Le *Mercure* de décembre 1704 rend compte, p. 230-235, de la façon dont il prit congé du régiment et dont son successeur fut installé.

2. La Feuillade, encore plus jaloux, reprocha à son beau-père d'avoir tout laissé mener par la duchesse de Guiche, et fit entendre qu'il comptait, comme compensation, sur un commandement en chef pour 1705.

3. L'*Histoire de la maison de Gramont* conteste (p. 267-268) qu'il y eût eu aucune intrigue.

4. Le 1^{er} janvier suivant, des lettres patentes concédèrent au maréchal et à ses héritiers le droit d'orner leur écusson des étendards des dragons et des drapeaux du régiment des gardes, en considération de ce qu'il était le premier du règne à avoir exercé consécutivement les trois charges de colonel général des dragons, de colonel des gardes françaises et de capitaine des gardes du corps : O¹ 49, fol. 19 v^o.

5. *Dangeau*, p. 149-150; *Mercure* du mois, p. 355-359. Le Grand-Prieur, puis M. d'Alègre, avaient demandé ce gouvernement (Dépôt de la guerre, vol. 1738, n^o 421, et vol. 1783, n^o 260). L'annotateur des *Mémoires de Sourches* dit (p. 97, note 6) que l'étonnement fut général, et ce couplet courut (Chansonnier, ms. Fr. 12 693, p. 247) :

A mal servir on est bien sûr
De belle et bonne récompense,
Témoin l'affaire de Namur
Qui fit Boufflers pair de France.
Tallard n'est-il pas mal traité?
Il n'a que la Franche-Comté!

Il y avait encore, attachée à ce gouvernement (tome VII, p. 187), une pension de vingt mille livres (*Mercure*, septembre 1700, p. 193); le Roi la continua au fils de M. de Duras, comme il avait fait en 1702 pour le fils du maréchal de Lorge, et celui-ci, qui allait quitter le service, hérita du justaucorps bleu : *Dangeau*, p. 150; *Sourches*, p. 97; *Gazette d'Amsterdam*, n^o LXXXVI. Le Roi déclara d'ailleurs qu'il reconnaissait le comte de Duras pour duc, mais ne l'aiderait point à retirer le

Mot salé
de M. le duc
d'Orléans.

40 000 ^{li}
de pension
au fils enfant
du prince
de Conti.

Siège de Verue
par le duc
de Vendôme.

M. le duc d'Orléans dit là-dessus, plaisamment, qu'il falloit bien donner quelque chose à un homme qui avoit tout perdu. Comme il le dit sur-le-champ et tout haut, ce bon mot vola de bouche en bouche, et il déplut fort au Roi¹.

Peu de jours après², le Roi donna quarante mille livres de pension au petit comte de la Marche, tout enfant, fils du prince de Conti³. Cela parut prodigieux, et l'étoit en effet pour lors⁴. Pour aujourd'hui, à ce qu'en ont tiré ces princes depuis la mort du Roi, ce seroit une goutte d'eau.

M. de Vendôme⁵ s'opiniâtra à vouloir assiéger Verue⁶; il dépêcha, à son ordinaire, un courrier pour mander qu'en y arrivant le 14 octobre, il avoit emporté trois hauteurs que les ennemis avoient négligé de retrancher, d'où il les avoit chassés à la vue de M. de Savoie et de toute sa cour, qui avoit été obligé de se retirer à toutes jambes⁷. Avec

duché des mains de la veuve et des filles du frère aîné (*Sourches*, p. 99; comparez *ibidem*, tome VI, p. 124 et 128).

1. Ci-après, Addition n° 587, p. 500. Le remerciement de Tallard au Roi est au Dépôt de la guerre, vol. 1751, n° 135.

2. On ne sut la nouvelle que le 23 octobre (*Dangeau*, p. 161; *Sourches*, p. 102); mais le brevet étoit du 15, avec jouissance du 1^{er} janvier de l'année courante (Arch. nat., O¹ 48, fol. 156 v°).

3. Louis-Armand de Bourbon, né le 10 novembre 1695, avoit été seulement présenté et tenu sur les fonts le 30 juin 1704, par le Roi et la reine d'Angleterre (*Dangeau*, p. 58). Il conserva son titre de comte jusqu'à la mort de son père, en 1709, reçut l'Ordre le 1^{er} janvier 1711, fit la campagne de 1713 sous Villars, prit place au conseil de régence le 5 avril 1717, fut fait gouverneur et lieutenant général de Poitou le 29, lieutenant général des armées le 1^{er} janvier 1719, pour commander la cavalerie à l'armée de Roussillon, et mourut le 4 mai 1727.

4. Cette pension sera portée à soixante-dix mille livres lorsque le prince succédera à son père.

5. Ici, l'écriture change, indice d'un temps d'arrêt.

6. *Verrua Savoja*, ville du comté d'Asti, dont les Scaglia portaient le nom (ci-dessus, p. 211). Elle étoit bâtie sur une éminence très forte, au bord du Pô, entre Turin et Casal. Les Espagnols n'avoient pu s'en emparer en 1635. Il y avoit trois enceintes, mais place pour deux bataillons seulement. Victor-Amédée venait d'y envoyer un commandant jeune et résolu (*Sourches*, p. 219, note 4; *Gazette d'Amsterdam*, n° xxxvi).

7. Ces détails sont pris au rapport reproduit dans le *Journal de Dan-*

ces fanfaronnades, il repaissoit le Roi, à l'appui de Mme de Maintenon par M. du Maine¹. Jamais siège si follement entrepris, peu qui aient tant coûté de temps, d'hommes et d'argent; il influa encore sur la campagne suivante, qu'on ne put ouvrir à temps par le délabrement de l'armée². Le terrain étoit extrêmement mauvais, même dans la plus belle saison, et on alloit se trouver dans la mauvaise, et, tandis que la place étoit attaquée d'un côté, elle étoit soutenue³ de l'autre par un camp retranché de l'autre côté de l'eau, qui rafraîchissoit la place tout à son aise de troupes et de tout, et inquiétoit continuellement notre armée⁴. L'opiniâtreté et l'autorité que M. de Vendôme s'étoit acquise par son crédit l'emportèrent sur toute raison de guerre et sur le sentiment de toute son armée, qui à peine osa-t-elle témoigner⁵ ce qu'elle en pensoit, tant le peu d'officiers généraux, de ceux qui étoient le mieux avec le duc de Vendôme, furent mal reçus dans leurs courtes et modestes représentations. Outre ces difficultés, la subsistance de la cavalerie y étoit d'une difficulté extrême : tellement qu'il fallut, dès les premiers commen-

geau, p. 158-160, ainsi que dans le *Mercur* du mois, p. 409-411, et analysé dans les *Mémoires de Souches*, p. 101-102. Sur les premières opérations, il y a des rapports d'ingénieurs dans le *Michel Chamillart* de l'abbé Esnault, tome I, p. 399-400, 402-405 et 409-416. La correspondance, au Dépôt de la guerre, remplit les volumes 1777 à 1779.

1. Ci-dessus, p. 122. Nous avons, dans le ms Fr. 14 178, fol. 288 v° et 289, la copie d'une lettre obligeante que Vendôme écrivit au duc de Savoie, le 18 novembre, pour offrir de lui ménager un accommodement avec Versailles, et de la réponse de Victor-Amédée.

2. Le jugement de Saint-Simon sur cette entreprise est absolument contredit par le général Pelet, dans le tome IV des *Mémoires militaires*, p. 306-307, et par Quincy, *Histoire militaire*, p. 399-400. Comparez Chéruel, *Saint-Simon considéré comme historien*, p. 583.

3. Après ce mot, Saint-Simon a biffé *et raffraîchie*.

4. Ci-après, p. 340. « Toutes ces difficultés, disent les *Mémoires de Souches*, n'empêchoient pas qu'on n'espérât fortement de la bonne fortune et de la bonne conduite du duc de Vendôme, outre que la foiblesse des ennemis étoit encore une bonne raison pour attendre un bon succès. »

5. Les deux premières lettres de ce verbe surchargent une *m*.

Retour de
Fontainebleau
par Sceaux.
Rouillé
sans caractère
près
l'électeur de
Bavière;
son caractère
et ses emplois.

cements, renvoyer presque tous les équipages de l'armée du côté d'Alexandrie, où M. de Vaudémont leur fit donner des quartiers et du fourrage, mais pour de l'argent, à un prix modique¹. On comprend ce que ce peut être pour tous les officiers généraux et particuliers qui font un grand siège sans investiture vis-à-vis un camp² ennemi séparé d'eux par la rivière³, dans un très mauvais terrain, sans équipages, et qui sont, avec cela, obligés de les nourrir, hors de leur portée, à leur dépens. Ce fut avec cette bonne nouvelle que le Roi partit de Fontainebleau, le 23 octobre, pour retourner à Versailles par Sceaux, où il séjourna un jour⁴. Incontinent après, il envoya Rouillé⁵, sans caractère, résider à Bruxelles auprès de l'électeur de Bavière, avec vingt-quatre mille [livres] d'appointements⁶. Il étoit président en la Cour⁷ des aides⁸, frère de Rouillé⁹ qui avoit été directeur des finances et qui étoit conseiller d'État¹⁰, et il étoit revenu, il y avoit deux ans¹¹, de Lisbonne, où il avoit été ambassadeur avec satisfaction. C'étoit un homme d'esprit, appliqué, capable¹², un peu

1. Ce sont les termes mêmes du rapport indiqué ci-dessus.

2. Le *Dictionnaire de l'Académie* ne sembleroit pas admettre que l'on supprimât la préposition *de* après *vis-à-vis*.

3. Le Pô.

4. *Dangeau*, p. 161-162; *Sourches*, p. 102-103; *Mercure* d'octobre, p. 401-403; lettre de Madame, dans le recueil Rolland, p. 260-262.

5. Ici, *Roullier*. — Pierre Rouillé de Marbeuf : tome XI, p. 314-315.

6. Dix-huit mille livres d'appointements et une gratification annuelle de deux mille écus : *Dangeau*, p. 162; *Sourches*, p. 116. Il ne prit aucune qualité parce qu'il avoit eu déjà celle d'ambassadeur. Son instruction est dans le recueil des *Instructions de Bavière*, p. 119-132.

7. Ce mot *cour* surcharge *ch[ambre des comptes]*.

8. Il n'étoit président ni des aides, ni des comptes, mais président au Grand Conseil, n'ayant pu se faire nommer ni maître des requêtes, ni premier président du parlement de Bordeaux. Il finit par vendre sa présidence.

9. Ici, *Roullier*.

10. Rouillé du Coudray : tomes IX, p. 18, et XI, p. 256.

11. Un an seulement : tome XI, p. 314-315. — *Ans* surcharge une *L*.

12. « Fort sage, fort avisé, fort instruit » (*ibidem*).

timide¹, et que les ducs de Chevreuse et de Beauvillier protégeoient fort. Il figurera dans la suite, et on le verra employé aux affaires les plus importantes et les plus secrètes, où il se conduisit toujours très bien²; il est donc bon, dès ici, de le connoître³.

Les Mécontents d'Hongrie ne se laissèrent point abattre par le grand et inespéré succès de la bataille d'Hochstedt. Loin d'écouter les propositions que l'Empereur leur fit faire⁴, ils prirent Neutra⁵, et Ragotzi fut élu prince de Transylvanie. Il en envoya donner part au Grand Seigneur, et lui offrir pour sa protection le même tribut que payoient⁶ à la Porte son bisaïeul et son grand-père en la même qualité⁷. Ils se rendirent depuis maîtres d'Épéries et de Cassovie⁸, et de cent quarante pièces de canon qu'ils y trouvèrent⁹. Il y avoit déjà du temps que des Alleurs¹⁰ étoit secrè-

Progrès
des Mécontents.
Ragotzi
élu prince de
Transylvanie.
Des Alleurs;
subsides.

1. Taciturne, disent les notes de Léonard : Arch. nat., MM 827, fol. 114 v^o.

2. Aux négociations de Hollande.

3. Son éloge sera répété en 1709 et en 1712. — 4. Ci-dessus, p. 32.

5. Nitrach, dans la langue du pays : ville forte de la haute Hongrie, entièrement entourée par une rivière du même nom.

6. Avant ce verbe, il a biffé *luy*.

7. Tout cela est pris au *Journal de Dangeau*, p. 137, 29 septembre. Voyez, dans la *Gazette* de 1642, p. 829, une pareille investiture pour Georges I^{er} Rakoczy, déjà cité, ainsi que son père, dans notre tome VIII, p. 308. En 1687, la Transylvanie avait été asservie, comme la Hongrie, et forcée de reconnaître la protection de l'Autriche, au lieu de celle des Turcs. En 1704, Rakoczy s'intitula : « François II, par la grâce de Dieu élu prince de Transylvanie, seigneur d'une partie de la Hongrie, comte de Siener, duc de Monkacs et de Makvits. »

8. Ces deux villes sont de la haute Hongrie, comme Neutra : la première, sur la Toricza, près des mines de sel; la seconde, appelée Caschau dans le pays, avait vu exécuter en masse les rebelles de 1687.

9. *Dangeau*, p. 167; *Sourches*, p. 98; *Gazette d'Amsterdam*, 1705, n^o XI.

10. Tome IV, p. 277 et 283. Cet agent avait refusé l'ambassade de Portugal en 1703 : tome XI, p. 315, note 5, et le poste de Naples en avril 1704 (*Dangeau*, tome IX, p. 478). Voyez, sur son origine, sur ses débuts comme page favori de Mademoiselle, et sur les services que sa femme lui rendit, le *Mémoire historique sur l'ambassade de France à Constantinople*, publié par M. Schefer, p. 57. Son instruction et sa correspondance sont aux Affaires étrangères, vol. *Hongrie* 9 et 10.

tement de la part du Roi auprès de Ragotzi, à qui il donnoit trois mille pistoles par mois¹. Il envoya, en ce temps-ci, un officier de confiance à l'électeur de Bavière, à Bruxelles, qui le renvoya au Roi². Ragotzi vouloit quelque augmentation et moins de secret dans la protection du Roi, pour se donner plus de crédit, et à son armée plus de confiance³. La vérité étoit que personne ne doutoit en Europe qu'il ne fût soutenu par la France, quelque obscurément qu'elle le fit⁴. Ils prirent bientôt après Neu-

1. Forval (tome IV, p. 434) avait eu une pareille mission en 1677, et le marquis de Bonnac, dans son séjour en Pologne, avait également soutenu les Mécontents au début. Des Alleurs, désigné en mars 1704, n'arriva à l'armée de Rakoczy qu'au commencement de 1705, amenant des ingénieurs, des artilleurs et des officiers (*Gazette d'Amsterdam*, n° XXI; *Mémoires de Villars*, tome II, p. 345). Il y eut un titre de major général. Avant son arrivée, un autre français, le colonel de Fierville, avait été pris dans la bataille gagnée par Heister, à Tynau, sur la principale armée des Mécontents, le 26 décembre 1704 : *Gazette d'Amsterdam*, 1705, Extr. IV, et n° V et VIII; *Mémoires de Souches*, p. 463 et 473; *Journal de Verdun*, p. 426-434 et 206-207. Malgré cette défaite, Rakoczy put rallier ses forces et redescendit bientôt jusque dans les faubourgs de Vienne, d'où l'Empereur vit de nouveau la banlieue incendiée.

2. *Dangeau*, p. 467 et 489. Une relation du voyage de cet agent, secrétaire à l'ambassade de Constantinople, est indiquée dans le catalogue des manuscrits de Cheltenham, en Angleterre, n° 2819. « On voyoit alors à la cour, disent les *Mémoires de Souches* (p. 438), un gentilhomme hongrois qui ne parloit que latin, et qu'on écouloit volontiers, parce qu'on le croyoit envoyé de la part du comte Tœkœly et du prince Ragotzki, aussi bien que de tous les Hongrois et Transylvains mécontents. »

3. « On sait seulement, dit *Dangeau*, que le prince Ragotzki, qui veut s'attacher d'intérêts à la France, demande une petite augmentation de subsides. On lui donne déjà trois mille pistoles par mois; il en voudroit avoir mille de plus, et qu'elles fussent payées en espèces, afin que, dans son armée et en Hongrie, on fût assuré qu'il est payé par le Roi et qu'il en reçoit de l'argent. »

4. La *Gazette d'Amsterdam* venait de publier, Extr. LVIII, une lettre interceptée que Marcin écrivait au chef des Mécontents le 17 janvier précédent. De même, le grand-père de Rakoczy avait reçu nos subsides pendant la guerre de Trente ans, puis Tœkœly en 1682. Un recueil d'*Actes et documents pour servir à l'histoire de l'alliance de Rakoczy avec les Français et les Suédois* a été publié à Pesth en 1874.

hausel¹, et obligèrent ensuite le général Heister de se hâter de se retirer devant eux².

L'Empereur cependant fit à l'électrice³ de Bavière⁴ des propositions si étranges, qu'elle ne les voulut pas écouter⁵. Les Impériaux trouvant plus de difficulté qu'ils ne pensoient à leur conquête, la cour de Vienne changea de ton, sans changer de volonté, et conclut un accommodement par lequel il fut convenu que l'Électrice retireroit toutes ses troupes des places du Danube, et qu'elle demeureroit dans la paisible possession de la Bavière, qui ne payeroit aucunes contributions⁶; mais elle ne fut obéie qu'à Pas-

La Bavière
en proie
à l'Empereur.

1. Ce nom en surcharge un autre commençant par l'initiale *G.* — Neuhausel (*Owar* dans le pays) était une petite ville très forte, sur la Neutra, proche du Danube et couvrant l'île de Schutt. Le prince Charles de Lorraine, le comte Caprara et le prince de Commercy l'avaient enlevée aux Turcs, en 1685, après trente-cinq jours de tranchée ouverte, et le prince de Conti avait pris part à ce siège glorieux; mais les Mécontents de 1704 ne trouvèrent presque pas de résistance (*Gazette* de 1685, p. 419-529, *passim*; *Dangeau*, tome X, p. 192, 195 et 200; *Sourches*, p. 145 et 146; *Journal de Verdun*, 1705, p. 69-70; *Gazette d'Amsterdam*, Extr. xcix).

2. *Dangeau*, p. 210, 26 décembre.

3. L'initiale majuscule surcharge une *l.* — 4. Ci-dessus, p. 183.

5. A la fin de juillet, l'Électeur ayant envoyé à Marlborough une énergique protestation contre la conduite horrible des alliés en Bavière, et le général anglais ayant répondu qu'il n'avait qu'à faire un accommodement avec eux, l'Électeur répliqua que, depuis qu'on l'avait obligé de tirer son épée, il en avait perdu le fourreau (*Gazette d'Amsterdam*, n° Lxvii, de Paris). *Dangeau* dit (p. 156, 172, 173, etc.) : « Les propositions que l'Empereur avoit faites à Mme l'électrice de Bavière pour un accommodement étoient si déraisonnables et si honteuses, que cela n'a fait qu'irriter cette princesse et tous ses sujets. » Comparez la *Gazette d'Amsterdam*, Extr. Lxxii, Lxxv, Lxxxii et Lxxxvi, et le *Journal de Verdun*, 1704, p. 281-282, 285-286 et 361-363.

6. *Dangeau*, p. 182; *Sourches*, p. 130. Le texte, arrêté à Straubingen le 28 octobre, est dans la *Gazette d'Amsterdam*, Extr. xc. L'Électrice le fit ratifier le 7 novembre, devant Landau; puis l'Empereur l'accepta sous la forme définitive donnée dans l'Extraordinaire cii, et, *in extenso*, dans le recueil Lamberty, tomes III, p. 114-117, et XIII, p. 497-500. Comparez l'*Istoria delle guerre*, par le comte Otticri, tome III, p. 258-265, et les *Feldzüge des prinzen Eugen*, tome VI, p. 630-647 et 893.

sau : les gouverneurs d'Ingolstadt, Brünnau et Kuefstein¹ s'excusèrent sur leur serment à l'Électeur, sans un ordre duquel, signé de sa main, ils ne sortiroient pas de leurs places, et la cavalerie bavaroise, qu'on vouloit séparer, en répondit autant². Le prince Eugène remarqua³ en Bavière, prit les places, et mit le pays et la famille électorale en étrange état⁴.

Trèves
et Trarbach
perdus.
Marlborough
en diverses

Marlborough, d'autre part, suivit de près son frère⁵, qu'il avoit envoyé sur la Moselle avec un gros détachement; ils s'emparèrent de Trèves⁶, et, tôt après, firent le siège de Trarbach⁷, et le prirent : pendant quoi le duc

1. Brünnau est en Bavière, et Kuefstein, sur l'Inn, dans le Tyrol.

2. *Dangeau*, p. 192, 195 et 196; *Sourches*, p. 138, 141 et 146; *Gazette d'Amsterdam*, Extr. xcvi et xcviij-c, n° cii, et Extr. civ.

3. Verbe que nous ne trouvons pas dans le *Dictionnaire de l'Académie*, mais dans les *Recherches* de Nicot, et qui était fréquemment employé par *Dangeau*, tomes III, p. 325, IV, p. 165, 169, 186, IX, p. 275, etc., comme par la *Gazette*, année 1675, p. 283, etc.

4. *Dangeau*, p. 203; *Gazette d'Amsterdam* de 1705, Extr. II et III. L'Électrice accoucha d'un fils, à Munich même, le 23 décembre.

5. Son frère cadet, Charles Churchill, né le 2 février 1656, mort le 9 janvier 1715. C'est lui qui, à Nerwinde, avait fait prisonnier leur neveu Berwick. Guillaume III lui donna le grade de lieutenant général et le gouvernement de Kingsale, et la reine Anne, le gouvernement de la Tour de Londres, puis celui de Bruxelles, le régiment des Coldstream-guards, enfin le gouvernement de Guernesey; mais il fut disgracié en janvier 1711. A Hochstedt, il a conduit l'infanterie anglaise avec Orkney et Ingolsby, et forcé Blindheim à se rendre; aussi le commit-on à la garde des prisonniers de distinction.

6. *Dangeau*, p. 171-172.

7. Traërbach ou Trarbach était un des fiefs dont la réunion à l'Alsace, comme dépendance du comté de Veldenz, avait été prononcée en 1680-81 (*Histoire de Louvois*, tome III, p. 27-29). Très fort par sa situation au-dessus de la Meuse, en face de Mont-Royal et au milieu des électors ecclésiastiques, comme le Roi l'avait constaté dans son voyage de Luxembourg, ce poste avait été pris ensuite par nous en 1687 et fortifié, puis repris le 7 novembre 1702 et fortifié de nouveau; le prince de Hesse-Cassel, en janvier 1703, n'avait pu s'en emparer après six semaines de blocus (*Dangeau*, tome IX, p. 106-141). La mort des principaux officiers de la garnison força seule les défenseurs de 1704 de se rendre aux alliés le 18 décembre (*Dangeau*, tome X, p. 172, 175-176, 181, 190,

de Marlborough s'alla promener en Allemagne, et voir les électeurs de Brandebourg et d'Hanover, le landgrave de Hesse et quelques autres princes¹. Chacun, après, quitta les armées en Flandres, qui se séparèrent incontinent pour les quartiers d'hiver. Il n'y eut que celle d'Alsace qui, sous Marcin, attendoit impatiemment la prise de Landau pour s'aller reposer de même. Cette² place capitula enfin le 23 décembre³. Laubanie y avoit fait merveilles, même après y⁴ avoir perdu les deux yeux⁵. Le roi des Romains le

cours
d'Allemagne*.

Landau
rendu au roi
des Romains;
Laubanie,

194, 199, 202-203 et 210; *Gazette*, p. 586-587; *Gazette d'Amsterdam*, n° civ, de la Haye; recueil de Lamberty, tomes III, p. 121-123, et XIII, p. 37-39; *Feldzüge des prinzen Eugen*, tome VI, p. 594, etc.).

1. L'électeur de Brandebourg avait mis sur pied une armée de vingt-cinq mille hommes au commencement de l'année. Le prince héréditaire de Hesse-Cassel, envoyé par son père à la tête de leur contingent, avait été fait général de la cavalerie anglaise sous les ordres de Marlborough.

2. Cette surcharge la.

3. Lisez : novembre (*Dangeau*, p. 192-194; *Sourches*, p. 142-143; *Gazette*, p. 596-597; *Journal de Verdun*, 1705, p. 59-67; *Mercure* de novembre, p. 396-407, et de décembre, p. 106-173; *Quincy*, p. 292-314; *Ottieri*, *Istoria delle guerre*, tome III, p. 261 et suivantes; *Feldzüge des prinzen Eugen*, tome VI, p. 568-589 et 878-889; *Mémoires militaires*, tome IV, p. 940-949, etc.). On possède plusieurs journaux de la défense, dont l'un (Dépôt de la guerre, vol. 1751, n° 205-207), rédigé sur l'ordre de Laubanie, est imprimé dans l'Appendice du tome IV des *Mémoires militaires*, p. 949-964; comparez les mss. Fr. 4166 et Nouv. acq. fr. 1222, fol. 1-136, de la Bibliothèque nationale, et le ms. 137 de la bibliothèque d'Aix. Des estampes du temps se trouvent dans la collection Hennin, n° 6936-6939. Les Allemands firent frapper une médaille commémorative, qui a été publiée en 1888, dans les *Mittheilungen des historischen Vereins der Pfalz*. A la date même de décembre 1704 (annonces de la *Gazette d'Amsterdam*, 1705, n° 1), on joua en Hollande une comédie intitulée : *les Aventures galantes de la prise de Landau*, mais qui se devait rapporter à l'un des sièges précédents.

4. Cet y est en interligne.

5. C'est le 10 ou le 11 octobre, selon sa relation (p. 955), qu'une bombe le blessa. Quand on le revit à Paris, un œil était perdu; il finit par perdre aussi l'autre, et ne survécut pas beaucoup plus d'un an et demi: *Dangeau*, p. 162, 180, 194 et 206; *Sourches*, p. 143 et 153; *Gazette d'Amsterdam*, n° ci et cii, de Paris, et n° i et ii de 1705.

* *Allemagne* corrigé en *Allemagne*.

aveuglé
dedans, récom-
pensé.
Séparation des
armées.

traita avec toute la distinction que sa valeur méritoit, lui surtout, et sa garnison, dont il ne sortit que la moitié de ce qu'elle étoit au commencement du siège¹. Le Roi donna à Laubanie trente-six mille livres de pension, outre de petites qu'il avoit déjà, et sa grand croix de Saint-Louis de six mille livres². C'étoit un excellent officier, et un très galand homme d'ailleurs³, aveuglé dans Landau, et qui avoit très bien servi toute sa vie⁴.

Coigny
colonel
général des
dragons.

Coigny⁵, fils de celui que nous venons de voir mourir sur la Moselle⁶, eut, par la protection de Chamillart, l'agrément d'acheter du duc de Guiche la charge de colonel général des dragons⁷, qui fut le commencement et

1. *Dangeau*, p. 194; *Sourches*, p. 143. La capitulation, signée le 24, fut la même qu'avaient obtenue Mélac en 1702, le comte de Frise en 1703.

2. *Dangeau*, p. 195, avec rectification p. 235. La grand'croix lui avait été donnée le 21 octobre précédent, le siège étant commencé depuis six semaines. Dans le public, on eût voulu mieux encore (*Chansonnier*, ms. Fr. 12 693, p. 261) :

Pour assurer sa vie,
Il lui faut un bâton.

Mais Dangeau raconte qu'il repoussa les offres faites de la part du Roi, regrettant de ne pouvoir plus agir pour le service d'un si bon maître.

3. Allusion à sa conduite envers M. de Charost, en 1689, sur laquelle notre auteur reviendra en 1711 : tome IX de 1873, p. 401. Comparez son article nécrologique dans le *Mercur* d'août 1706, p. 49-53 et 182.

4. On a deux portraits du temps dans la collection Hennin, n^o 6934 et 6935 du catalogue.

5. François de Franquetot : tomes VI, p. 429, et XI, p. 282. Il changea son titre de marquis de Coigny contre celui de comte aussitôt que son père fut mort.

6. Ci-dessus, p. 290.

7. On a vu ci-dessus, p. 304, le duc de Guiche pourvu du régiment des gardes. Il fit marché avec Coigny pour le même prix de quatre cent quatre-vingt mille livres que les dragons lui avaient coûté en 1703 : tome XI, p. 74; *Dangeau*, p. 169 et 174; *Sourches*, p. 124; Arch. nat., E 1930, n^o 151. Selon la *Chronologie militaire*, les provisions du nouveau colonel général furent expédiées le 7 décembre. — Nouveau sujet de récriminations jalouses pour la Feuillade, qui écrivit à son beau-père (recueil Esnault, tome I, p. 395) : « Il n'est pas, de vous à moi, de naissance à occuper un pareil emploi, et n'a aucun acquis. C'est un dégoût marqué pour tout le corps des dragons. »

le fondement de la grande fortune où on le voit aujourd'hui¹.

Depuis le² retour de Charmont de Venise³, le Roi, mécontent de cette république⁴ sur plusieurs griefs, n'y avoit envoyé personne, et refusé même d'admettre son ambassadeur⁵ à son audience⁶. Par force souplesses et propos de respect peu solides, ils⁷ se raccommoquèrent avec le Roi⁸. L'abbé de Pomponne vieillissoit dans la charge d'aumônier de quartier⁹; le Roi s'étoit expliqué avantageusement sur lui¹⁰, mais que son nom d'Arnauld lui répugnoit trop dans l'épiscopat pour l'y faire jamais monter¹¹: il fallut donc se tourner ailleurs. Il étoit beau-frère de Torcy; Pomponne, son père, lui avoit fait mettre le nez dans ses papiers avec l'agrément du Roi, et il continuoit de même avec Torcy¹²; il avoit déjà été à Rome et en diverses cours d'Ita-

Abbé
de Pomponne
ambassadeur
à Venise.
[Add. S^tS. 588]

1. En 1741, il est maréchal de France et gouverneur général de l'Alsace, ayant passé à son fils, depuis 1734, la charge des dragons.

2. *Le surcharge u[n]*.

3. Ci-dessus, p. 97-98.

4. *De cette Rép.* est en interligne, au-dessus de *d'eux*, biffé.

5. La première lettre d'*Amb.* est un *a* minuscule corrigé en majuscule.

6. Ce nouvel ambassadeur s'appelait Laurent Tiepolo; il fit son entrée à Paris le 16 novembre 1704, eut sa première audience le 18 (ms. Arsenal 3862, p. 293-295), et mourut à Venise, le 12 avril 1742, dans sa soixante-neuvième année, étant procureur de Saint-Marc. Voyez ses dépêches de 1704 dans les mss. Ital. 1924 et 1925.

7. Les Vénitiens : voyez la correction ci-dessus, note 4.

8. Dépôt des affaires étrangères, *Venise* 440, fol. 379-421.

9. Il a trente-cinq ans, mais n'est aumônier que depuis le 1^{er} septembre 1698 : tome VI, p. 354.

10. *Lettres de Mme de Sévigné*, tome IX, p. 580.

11. Cinquante ans plus tard, quand il mourut, le duc de Luynes disoit (*Mémoires*, tome XV, p. 440) : « On ne peut pas douter qu'il ait eu de l'attachement pour les jansénistes; on en voit la raison par le détail de sa famille.... »

12. Le marquis d'Argenson le qualifiait plus tard (*Loisirs*, tome I, p. 403, éd. Jannet) de « linotte savante. » Selon le duc de Luynes, le trait principal du caractère de l'abbé étoit un parfait contentement de lui-même et de tout ce qui le touchait.

lie : tout cela ensemble le fit choisir pour l'ambassade de Venise, et il remit sa place d'aumônier¹.

Puysieux ; sa
famille,
son caractère.
Son adresse
le fait chevalier
de l'Ordre.
[Add. S^tS. 589
et 590]

Puysieux, revenu depuis peu, par congé, de son ambassade de Suisse, où il faisoit fort bien², avoit obtenu, ainsi que l'année précédente, la singulière faveur de rendre compte directement au Roi des affaires de ce pays-là, et dans son cabinet, tête à tête³. Il étoit petit-fils de Puysieux secrétaire d'État, fils du chancelier de Sillery, enveloppé dans sa disgrâce, qui lui fit perdre sa charge⁴, et de sa seconde⁵ femme, qui étoit Estampes⁶, sœur de M. de Valençay chevalier de l'Ordre en 1619, gouverneur de Montpellier, puis de Calais, et grand maréchal des logis de la maison du Roi⁷, de l'archevêque-duc de Reims⁸, du cardinal de Valençay⁹, de la seconde maréchale de la

1. *Dangeau*, p. 477, 12 novembre : « L'abbé de Pomponne partira incessamment pour l'ambassade de Venise. On avoit tenu cela secret jusques ici, et on ne le dira à l'ambassadeur de Venise qui est ici que quand il aura fait son entrée. » La déclaration officielle eut lieu le jour même de l'audience de cet ambassadeur, 18 novembre ; l'abbé ne prit congé du Roi que le 3 février 1705.

2. « On a envoyé le congé à M. de Puysieux, notre ambassadeur en Suisse, qui a permission du Roi de venir ici faire ses affaires pendant six semaines. On est très content de lui de la manière dont il se conduit en ce pays-là. » (*Dangeau*, tome IX, p. 408, 15 janvier 1704.) Voyez ci-dessus, p. 1.

3. Nous ne trouvons pas ce détail dans le *Journal de Dangeau*.

4. Tomes V, p. 86-87, et XI, p. 201.

5. Le manuscrit porte : 2^d, au masculin.

6. Charlotte d'Estampes-Valençay : tome V, p. 87.

7. Jacques II d'Estampes, marquis de Valençay, chevalier des ordres en 1619, etc., mort à Boulogne le 21 novembre 1639, âgé de soixante ans.

8. Léonor, second fils de Jean d'Estampes, fait abbé de Vaas en 1600 et de Bourgueil en 1605, évêque de Chartres en 1620, abbé de la Cour-Dieu en 1634, archevêque de Reims et abbé de Saint-Martin de Pontoise en 1644, mourut le 8 avril 1651, à soixante-trois ans. Auteur d'écrits dogmatiques ou de polémique.

9. Achille d'Estampes-Valençay, né à Tours le 5 juillet 1593, reçu chevalier de Malte de minorité à huit ans, servit d'abord la Religion et arriva à une commanderie, puis entra dans les armées de Louis XIII, fit

Chastre¹, tante paternelle de la maréchale d'Hocquincourt², et³ du grand prieur de France et ambassadeur à Rome⁴. Elle avoit un autre frère, qui s'étoit avisé de se faire de robe, et qui, après avoir été ambassadeur aux Grisons⁵ et en Hollande, étoit devenu conseiller d'État⁶, et beau-père

même les fonctions de vice-amiral au siège de la Rochelle, obtint alors un grade de maréchal de camp, accompagna la Reine mère en Flandre et fut capitaine de ses gardes depuis le mois de septembre 1632 jusqu'en août 1633, revint alors en France pour obtenir sa grâce, commanda les galères de Malte en 1635, fut appelé à Rome par Urbain VIII, pour mener son armée contre le duc de Parme (septembre 1642 à mai 1644), reçut le chapeau de cardinal le 14 décembre 1643, et mourut le 7 juillet 1646. Comme le frère qui précède, il a son historiette dans Tallemant des Réaux. Celui-ci fut à la fois homme d'Église, homme d'épée, duelliste, etc.; l'autre étoit surnommé le *maréchal de camp comique*, parce qu'il avoit pour mission de placer les invités du cardinal de Richelieu à la comédie, grand escroc d'ailleurs, et des plus habiles à duper les créanciers.

1. Élisabeth d'Estampes, femme de Louis de la Chastre, second maréchal de ce nom, mourut à Coubert le 14 septembre 1654, âgée de soixante-douze ans, étant veuve depuis 1630.

2. Éléonore d'Estampes, mariée en novembre 1628 avec Charles de Monchy, marquis d'Hocquincourt, maréchal de France en 1651, devint veuve le 13 juin 1658, et mourut à Plainville, le 27 mai 1679, âgée de soixante-douze ans.

3. Cette conjonction est en interligne.

4. Henri d'Estampes, né en 1603, reçu chevalier de Malte en 1608, servit sur les galères de la Religion, puis alla la représenter à Rome et à Venise, commanda ensuite l'armée navale de France à partir de 1632 jusqu'en 1649, que la Régente l'envoya remplacer Fontenay-Mareuil à l'ambassade de Rome, revint au commencement de 1654, eut alors les abbayes de Bourgueil et de Champagne, fut élu grand prieur de la province de Champagne en octobre 1659, grand prieur de France le 23 mai 1670, et passa le reste de sa vie à Malte, comptant devenir cardinal ou remplacer le grand maître Cotoner, mais mourut avant celui-ci, en avril 1678.

5. Les trois ligues de cette partie de la Suisse allemande, constituées depuis le quinzième siècle en république fédérative, ne faisaient pas encore partie des Cantons et avaient leur diète particulière, auprès de laquelle la France entretenait un représentant.

6. Jean d'Estampes, conseiller au Parlement en 1619, maître des requêtes de 1626 à 1637, président au Grand Conseil, conseiller d'État

du comte de Béthune, chevalier d'honneur de la Reine et chevalier du Saint-Esprit, en son temps un personnage¹. Mme de Puyseulx, veuve dès 1640, ne² mourut qu'en 1677, à quatre-vingts ans, avec toute sa tête et sa santé. C'étoit une femme souverainement glorieuse, que la disgrâce n'avoit pu abattre, et qui n'appeloit jamais son frère le conseiller d'État que « mon frère le bâtard. » On ne pouvoit avoir plus d'esprit qu'elle en avoit, et, quoique impérieux, plus tourné à l'intrigue³. Elle haïssoit mortellement le cardinal de Richelieu pour la disgrâce de son beau-père et de son mari, et elle étoit dans l'intime confiance de la Reine⁴. Revenue de Sillery⁵ dès 1640, cette amitié se resserra de plus en plus par les besoins et par les intrigues, en sorte que, lorsque la Reine fut régente, chacun compta avec Mme de Puyseulx, et y a compté tant qu'elle

en 1655, alla comme ambassadeur au pays des Grisons en 1637, puis fut nommé en Hollande le 5 octobre de la même année, et mourut le 4 février 1671, à soixante-dix-sept ans. — Tous ces personnages étoient enfants de Jean d'Estampes et de Sarah d'Haplaincourt, laquelle avoit pour trisaïeul Gilles de Saint-Simon, bailli de Senlis, quinquaiïeul de notre auteur. Leurs portraits sont encore conservés dans la famille d'Estampes. Voyez, dans l'*Histoire généalogique* et dans le *Moréri*, la généalogie dont se sert Saint-Simon.

1. Marie d'Estampes, fille du conseiller, épousa en premières noces, le 24 juillet 1652, non pas le chevalier d'honneur Hippolyte de Béthune-Selles (tome XI, p. 296), mais son fils aîné Philippe, comte de Selles, né le 3 novembre 1630, mort le 12 mars 1658, sans enfants. Elle se remarqua avec le marquis de Rouillac, dont elle eut la fameuse duchesse d'Épernon, et elle mourut le 13 décembre 1697.

2. Avant *ne*, il a biffé *qui*.

3. Comparez ce qu'il a déjà dit en 1698 : tome V, p. 87-88. A sa mort, Mme de Sévigné s'écria (*Lettres*, tome V, p. 319) : « Nous en voilà délivrés ! Ne trouvez-vous pas qu'elle contraignoit un peu ses amis ? Il falloit marcher si droit avec elle ! »

4. Voyez *Madame de Sablé*, par Victor Cousin, p. 355-356 et p. 421-427.

5. Ce village, si renommé pour ses vins mousseux et situé sur la Vesle, à dix kilomètres S. E. de Reims, avoit été érigé en marquisat le 23 avril 1632 (ms. Fr. 22 720, fol. 27), et la cour y avoit logé le 6 octobre 1673. Le château de Puyseulx est tout à côté.

a vécu. Le Roi et Monsieur, dans leur enfance, ne bougeoient de chez elle; dans leur jeunesse, ils continuèrent à y aller, et, tant qu'elle a été au monde, le Roi l'a toujours singulièrement distinguée et considérée. Elle étoit magnifique, et ruina elle et ses enfants. On portoit, en ces temps-là, force points de Gênes, qui étoient extrêmement chers; c'étoit la grande parure, et la parure de tout âge¹: elle en mangea pour cent mille écus en une année, à ronger entre ses dents celle qu'elle avoit autour de sa tête et de ses bras². Elle eut des fils comblés d'abbayes³, une fille abbesse⁴, une autre mariée au fils du maréchal d'Estampes⁵, et son fils aîné, M. de Sillery, qui épousa une fille⁶ de M. de la Rochefoucauld si connu par son esprit et par la figure qu'il fit dans la minorité de Louis XIV⁷. Sillery, ruiné, servit peu; il étoit fort aimable, et fort du

1. Voyez ce qu'en dit Quicherat dans son *Histoire du costume*, p. 508-509.

2. Anecdote déjà racontée dans notre tome V, p. 88, mais en d'autres termes, et avec le chiffre de cinquante mille écus, doublé ici.

3. Nicolas-François Brûlart, abbé de Saint-Basle (1629), de la Cour-Dieu (1635), du Jard (1645), de la Plisse (1648 jusque vers 1653), de Saint-Michel de Tonnerre (1675) et de Lespau, qu'il échangea en 1689 contre le prieuré de Sainte-Eulalie de Benet; et Léonor-Adam, abbé de Marines, mort en décembre 1699. Un troisième, Charles-Claude, baron de Précigny, fut reçu à l'ordre de Malte en juillet 1640, et servit dans la campagne de 1642 en Franche-Comté.

4. Marie-Éléonore, élue en 1666 abbesse d'Avenay en Champagne, et morte le 3 février 1687. Une autre fille, Françoise, fut religieuse dans la même maison.

5. Charlotte, mariée le 6 mai 1641 à François d'Estampes, marquis de Mauny, et morte le 28 septembre 1697, à soixante-dix-huit ans, figure dans Tallemant des Réaux et dans les *Précieuses*. M. de Mauny, qui étoit premier écuyer de Gaston d'Orléans et lieutenant de ses gendarmes depuis 1639, mourut en mars 1667, avant son père, qui ne mourut que le 20 mai 1668, à Mauny, âgé de soixante-dix-huit ans. Celui-ci, qui avoit commencé à servir en 1610 sous le nom de la Ferté-Imbault, eut le bâton de maréchal, par l'entremise de Monsieur, dans la promotion du 5 janvier 1651, et le collier des ordres le 31 décembre 1661.

6. Lisez : *sœur*.

7. Tome V, p. 86.

grand monde. M. de la Rochefoucauld, son beau-frère¹, les retira chez lui à Liancourt, où ils sont morts². Ils laissèrent plusieurs enfants³, dont Puyseulx duquel⁴ je parle ici fut l'aîné. C'étoit un petit homme fort gros et entassé⁵, plein d'esprit, de traits et d'agrément, tout à fait joyeux, doux⁶, poli et respectueux, et le meilleur homme du monde. Il savoit beaucoup, avec goût, et avec une grande modestie ; il étoit d'excellente compagnie, et un répertoire de mille faits curieux. Tout le monde l'aimoit. Il servit tant qu'il put⁷; mais M. de Louvois le prit en aversion, et l'arrêta tout court. Il étoit maréchal de camp, et déjà gouverneur de Huningue⁸, fort bien avec le Roi, qui se souvenoit toujours de sa grand mère avec amitié, et d'avoir passé sa première jeunesse à jouer chez elle avec ses enfants. Après la mort de Louvois, il fut employé en haute Alsace, et fait enfin lieutenant général⁹. Il trouva l'ambassade de Suisse tout auprès de lui et à sa bien-séance¹⁰ : M. de la Rochefoucauld la lui obtint, et il y servit à merveilles. Ses anciennes privances et M. de la Rochefoucauld lui obtinrent ces audiences du Roi tête

1. Lisez : *neveu*. — 2. Tome V, p. 86.

3. Au moins sept fils, dont nous connaissons déjà les trois survivants, et quatre filles. Voyez le *Mercure* de janvier 1705, p. 22-23.

4. *Dont je corrigé en duquel*.

5. Ci-dessus, p. 208.

6. Cet adjectif est en interligne.

7. Voyez la *Chronologie militaire*, tome IV, p. 398-399.

8. Il étoit lieutenant-colonel, sous le duc du Maine, du régiment de Turenne, où il avoit débuté en 1655, lorsque le brevet de maréchal de camp lui fut accordé le 25 février 1676, et, trois ans et demi plus tard, il fut le premier gouverneur d'Huningue (7 août 1679), y résida jusqu'en 1697, et ne s'en démit que quelques jours avant de mourir.

9. Ordre du 20 juin 1695, pour commander en Alsace en l'absence du marquis d'Huxelles, et pouvoir de lieutenant général, du 3 janvier 1696, pour être employé à l'armée du Rhin.

10. Comme il le rappela dans son discours du 14 juillet 1699 à la diète de Bade, il étoit le troisième de sa famille chargé du poste de Suisse. Son grand-père l'avoit-même occupé trois fois avant de devenir garde des sceaux et chancelier : *Mercure* de janvier 1705, p. 43-46.

à tête, à ses retours, pour lui rendre un¹ compte direct de son ambassade : ce qui ne fut jamais accordé à nul autre². Torcy étoit le seul ministre que M. de la Roche-foucauld vit sur un pied d'amitié et de familiarité. Il falloit tout ce préambule pour comprendre ce qui va suivre. Puitsieux, arrivant de Suisse par congé après le retour de Fontainebleau cette année, fut fort bien traité du Roi dans l'audience qu'il en eut³. Comme il avoit beaucoup d'esprit et de connoissance du Roi, il s'avisa tout à coup de tirer hardiment sur le temps, et, comme le Roi lui témoignoit de l'amitié et de la satisfaction de sa gestion en Suisse⁴, il lui demanda s'il étoit bien vrai qu'il fût⁵ content de lui, si ce n'étoit point discours, et s'il y pouvoit compter. Sur ce que le Roi l'en assura, il prit un air gaillard et assuré, et lui répondit que, pour lui, il n'étoit pas de même, et qu'il n'étoit pas content de S. M. « Eh ! pourquoi donc, Puitsieux ? lui dit le Roi. — Pourquoi, Sire ? parce qu'étant le plus honnête homme de votre royaume, vous ne laissez pourtant⁶ pas de me manquer de parole depuis plus de cinquante ans. — Comment, Puitsieux, reprit le Roi, et comment cela ? — Comment cela, Sire ? dit Puitsieux. Vous avez bonne mémoire,

1. Une, dans le manuscrit. — 2. Déjà dit en commençant, p. 316.

3. Il avoit fait demander par l'évêque son frère que Mme de Maintenon lui procurât une audience ; mais elle s'excusa sur ce que le Roi n'aimoit point qu'elle fit le rôle de ministre d'État : voyez sa lettre au cardinal de Noailles, tome V de la *Correspondance générale*, p. 275.

4. En dehors du Dépôt des affaires étrangères, nos bibliothèques publiques (voyez l'*Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse*, par M. Édouard Rott, tome IV) possèdent des copies de la relation de son ambassade et de son mémoire sur la Suisse (ms. Mazarine 1902 et ms. Grenoble 1314), et le brouillon avec corrections, en deux volumes in-folio, en a passé sous mes yeux dans un chartrier particulier. J'ai déjà dit que presque tous les actes de cette ambassade, lettres, mémoires, discours, étoient immédiatement publiés dans les gazettes de Hollande, d'où ils ont passé dans le *Mercurie historique et politique* et dans le recueil de Lamberty.

5. Fut, à l'indicatif, dans le manuscrit. — 6. Pourtant est en interligne.

et vous ne l'aurez pas oublié : Votre Majesté ne se souvient-elle pas qu'ayant l'honneur de jouer avec vous à colin-maillard¹ chez ma grand mère, vous me mîtes votre cordon bleu sur le dos pour vous mieux cacher au colin-maillard, et que, lorsqu'après le jeu je vous le rendis, vous me promîtes de m'en donner un quand vous seriez le maître. Il y a pourtant longtemps que vous² l'êtes, et bien assurément; et toutefois ce cordon bleu est encore à venir. » Le Roi s'en souvint parfaitement, se mit à rire, et lui dit qu'il avoit raison, qu'il lui vouloit tenir parole, et qu'il tiendrait un chapitre exprès avant le premier jour de l'an pour le recevoir ce jour-là. En effet, le jour même, il en indiqua un pour le chapitre, et dit que c'étoit pour Puy sieulx³. Ce fait n'est pas important; mais il est plaisant, il est tout à fait singulier avec un prince aussi sérieux et aussi imposant que Louis XIV, et ce sont de ces petites anecdotes de cour qui ont leur curiosité⁴.

1. Sur ce jeu au dix-septième siècle, voyez les *Mémoires sur Mme de Sévigné*, par Walckenaer, tomes I, p. 51, et II, p. 398-399. En 1686, Dangeau (tome I, p. 380-381) nous montre encore Monseigneur jouant avec les dames à colin-maillard et à de « petits jeux à courir. » Comparez une lettre de 1696, dans la *Correspondance de Madame*, recueil Jaeglé, tome I, p. 438.

2. L'initiale de v^e surcharge une lettre illisible.

3. Dangeau dit, le 1^{er} décembre (p. 494; comparez *Sourches*, p. 442) : « Le Roi, en sortant de la messe, fit entrer M. de Puy sieulx dans son cabinet, et lui dit qu'il le faisoit chevalier de l'Ordre. Il sera reçu le premier jour de l'an. Le Roi fera assembler le chapitre pour cela un des jours de cette semaine. » — L'anecdote que nous venons de lire est confirmée par cette lettre de la marquise d'Huxelles, du 3 décembre, que les éditeurs du *Dangeau* ont reproduite (p. 221) : « Le Roi a fait M. de Puy sieulx chevalier du Saint-Esprit sur ce qu'il l'a prié de se ressouvenir que c'étoit chose promise par S. M. dès son âge de quatre ans, lorsqu'il avoit l'honneur de le faire jouir (?) de son Ordre étant âgé d'autant d'années. Le Roi lui dit : « Mais suis-je tenu aux paroles « que je donnois en ce temps-là? » Après cela, il lui accorda. »

4. C'est pour la même raison que, dans l'année précédente (tome XI, p. 369), il s'est excusé de trop s'étendre sur son rôle personnel dans l'affaire de la quête.

En voici une plus importante, et de laquelle l'État se sent encore ¹. Pontchartrain, secrétaire d'État de la marine, en étoit le fléau, comme de tous ceux qui étoient sous sa cruelle dépendance ². C'étoit un homme qui avoit de l'esprit, du travail, de l'adresse, mais gauche à tout, désagréable et pédant à l'excès, volontiers le précepteur grossier de tout le monde; suprêmement noir ³, et aimant le mal précisément ⁴ pour le mal; jaloux jusque de son père, qui s'en plaignoit amèrement à ses plus intimes amis ⁵; tyran cruel

Comte de Toulouse de retour, résolu de perdre Pontchartrain, est arrêté par sa femme. Caractère de Pontchartrain. [Add. S^tS. 591]

1. Nous verrons cela jusqu'en 1715.

2. Le portrait qui va suivre se retrouvera plusieurs fois. En voici l'équivalent, d'abord dans les *Caractères* inédits de 1703 (Musée britannique, ms. Addit. 29 507, fol. 33) : « Il est d'une petite taille, et est borgne. Il avoit besoin de toute la faveur de son père, qui étoit dans le Contrôle général lorsque le fils fut fait secrétaire d'État. C'est un homme d'un génie fort commun, qui ne fait presque rien que par ses commis. Il n'y a point de fonds à faire sur lui pour les affaires importantes. » En 1700, Ézéchiél Spanheim disoit de même (*Relation*, p. 422) : « Il est secouru par l'intendant général M. Arnoul et par plusieurs commis qui y sont consommés. — Joueur, dur, cruel, méprisé, glorieux, ambitieux. » Son cousin Phélypeaux, dans les mémoires inédits dont il a été parlé ci-dessus, p. 431, note 6, fait ce portrait : « Un vilain borgne, ayant assez d'esprit, mais aussi mal tourné que son corps, qui étoit infiniment; d'ailleurs le cœur très mauvais, ne voulant point d'amis, ni obliger qui que ce soit, mais faisant le mal pour le mal même, sans intérêt et par générosité. » L'âge l'avoit donc bien changé, si c'est en toute sincérité que Vauban, dix ans auparavant, dirigeant la tournée de Jérôme en Bretagne, écrivoit à son père (lettre citée par Jal, dans le *Dictionnaire critique*, p. 1232) : « Il est affable, doux et honnête, fort attaché à ce qu'il doit apprendre, ne perdant pas un moment de temps de voir et de s'instruire. Il a bon esprit, et son honnêteté lui attire fort l'estime des officiers de la marine. »

3. Capable de toutes les noirceurs.

4. Cet adjectif, en abrégé, est ajouté en interligne.

5. En 1724, le commissaire de police Narbonne dit encore (*Journal*, p. 414-415) : « Il étoit très malfaisant. Il se faisoit une règle étroite de ne pas rendre justice, même à la recommandation de son père. Après la mort de Louis XIV, le duc d'Orléans ôta tous ses emplois au comte de Pontchartrain; le Chancelier étant allé le voir, il lui dit que, s'il trouvoit une seule personne qui dit du bien de son fils, il le conserveroit dans ses emplois. » Notre auteur a résumé ailleurs, en

jusque de sa femme, qui, avec beaucoup d'esprit, étoit l'agrément, la douceur, la complaisance, la vertu même, et l'idole de la cour; barbare jusqu'avec sa mère: un monstre en un mot, qui ne tenoit au Roi que par l'horreur de ses délations de son détail de Paris¹, et une malignité telle, qu'elle avoit presque rendu d'Argenson bon. Un amiral étoit sa bête, et un amiral bâtard du Roi son bourreau; il n'y avoit rien qu'il n'eût² fait contre sa charge, et, pour l'empêcher de la faire, point d'obstacles qu'il n'eût semés sur son chemin, rien qu'il n'eût employé pour l'empêcher de commander la flotte, et, après, pour rendre cette flotte inutile, comme il y avoit réussi l'année précédente de celle-ci³. Il lui disputa tous ses honneurs, toutes ses distinctions, ses pouvoirs encore davantage, et lui en fit retrancher des uns et des autres qui, par leur nature et par leur exemple, ne pouvoient être, et n'avoient pas été contestés. Cela fut hardi contre un fils de la personne, bien plus que si c'eût été contre un fils de France; mais il sut prendre le Roi par son foible, balancer le père naturel par le maître, s'identifier⁴ avec le Roi, et lui persuader qu'il ne s'agissoit de l'autorité qu'entre le Roi et l'amiral. Ainsi le fils de l'amour disparut aux yeux d'un maître, toujours maître de préférence infinie à tout autre sentiment. Sous ce voile, le secrétaire d'État le fut entièrement, et nourrit le comte de Toulouse de contretemps pour le faire échouer, et de dégoûts à le mettre au désespoir, sans qu'il pût que très légèrement se⁵ défendre. Ce fut un spec-

deux mots (notre tome VI, p. 559), que c'était « en tout et par tout le contradictoire parfait de son père. »

1. Comme secrétaire d'État de la maison du Roi. — 2. *Eut*, au manuscrit.

3. Il a dit seulement (tome XI, p. 312) que le comte de Toulouse et son mentor le maréchal de Cœuvres n'avaient pas eu des forces « bastantes pour se mesurer avec les Anglois et les Hollandois. »

4. Ce verbe, qui se retrouve dans l'Addition correspondante, n'est pas donné dans les dictionnaires; Littré lui-même ne l'a point relevé. *Identifier* ne paraît dater que de Voltaire et de Rousseau.

5. *Ce*, dans le manuscrit.

tacle public à la mer et dans les ports où la flotte toucha, qui indigna toute la marine, où Pontchartrain étoit abhorré, et le Comte adoré par son accès facile, sa douceur, sa libéralité, son application, sa singulière équité¹. Le maréchal de Cœuvres, M. d'O et tous les autres chefs de degré ou de confiance ne furent pas mieux traités : tellement qu'ils excitèrent tous le Comte à ce qu'il s'étoit déjà proposé, qui étoit de perdre Pontchartrain en arrivant, par montrer au net les contretemps et leurs suites, et le secrétaire d'État comme l'auteur de malice méditée, et, de là, par effort de crédit auprès du Roi. Il falloit l'audace de Pontchartrain pour s'être mis en ce danger, prévu et déploré souvent et inutilement par son sage père, par sa mère et par sa femme. L'ivresse dura jusqu'au retour du comte de Toulouse, que la famille fut avertie de

1. « Le 18 juin, selon les *Mémoires de Sourches* (tome VIII, p. 396), on disoit que le comte de Toulouse étoit toujours à la grande rade de Toulon, faisant tous les efforts imaginables et de ses soins et de sa bourse.... » Et l'annotateur a ajouté : « Cela donna occasion à un sanglant démêlé entre le comte de Toulouse et le comte de Pontchartrain, les créatures du Comte jetant feu et flamme contre ce secrétaire d'État de la marine pour n'avoir pas trouvé tout ce qu'ils croyoient trouver à Toulon, et celui-ci rétorquant l'argument contre eux, et disant hautement que c'étoit la faute des commandants de la flotte de n'avoir pas attaqué les ennemis, qui n'étoient nullement aussi forts qu'ils l'avoient mandé. » Comparez *ibidem*, p. 399 et 401-402. Dans la correspondance publiée par M. Communay en 1883, le duc de Gramont donne à entendre que, sous main, Pontchartrain faisait décrier toutes les manœuvres et les opérations de l'amiral. Mais la Feuillade, encore qu'il accusât toujours le « vilain borgne, » écrivait à son beau-père, à propos du siège de Nice projeté, le 6 avril 1704 (recueil Esnault, tome II, p. 10) : « Je suis convaincu qu'il n'y a point eu de mauvaise volonté de la part de M. de Pontchartrain ; les galères ont été dans leur assoupissement ordinaire. » Il est juste de faire remarquer que, si l'amiral et ses amis se plaignaient de n'avoir pas des forces suffisantes, un illustre conseiller de Pontchartrain, Vauban, étoit formellement d'avis qu'il falloit « renoncer à la vanité des grandes armées navales, » mais plutôt employer les vaisseaux du Roi à faire la course avec des escadres de soutien, et à ruiner ainsi le commerce des Anglais et des Hollandais. Voyez sa lettre du 24 octobre 1706, dans le *Dictionnaire critique* de Jal, p. 1233-1234.

toutes parts de l'orage, et Pontchartrain lui-même, par l'accueil qu'il reçut de l'amiral et des principaux de la flotte. Aussi abject dans le danger qu'audacieux dans la bonace¹, il tenta tout à la fois pour prévenir sa chute, et n'en remporta que des dédains. Enfin, le jour venu où le Comte devoit travailler seul à fonds avec le Roi pour lui rendre un compte détaillé de son voyage, et de tout faire pour perdre Pontchartrain, sa femme² prit sur sa modestie et sur sa timidité naturelle de l'aller trouver chez Mme la duchesse d'Orléans, et le³ forcer à entrer seul avec elle dans un cabinet. Là, fondue en larmes⁴, reconnoissant tous les torts de son mari, exposant quelle seroit sa condition à elle, si il étoit perdu selon ses mérites, elle désarma l'amiral, et en tira parole de tout oublier, pourvu qu'à l'avenir le secrétaire d'État ne lui donnât pas lieu de rappeler l'ancien avec le nouveau. Il avoua qu'il n'avoit jamais pu résister à la douceur et à la douleur de Mme de Pontchartrain, et que, quelque résolution qu'il eût faite, les armes lui étoient tombées des mains en considérant quel seroit le malheur de cette pauvre femme entre les mains d'un cyclope furieux de sa chute, qui n'auroit plus rien à faire dans son délaissement que de la tourmenter⁵. Ce fut ainsi que Pontchartrain fut sauvé; mais il en coûta cher à l'État : la peur qu'il eut de succomber sous la gloire ou sous la vengeance d'un⁶ amiral fils du Roi le

Suites
funestes
à l'État.

1. Ce mot « ne se dit guère que de la mer » (*Académie*, 1718).

2. Mme de Pontchartrain.

3. Avant *le*, il a biffé *là*, surchargeant *de* et reporté plus loin.

4. Emploi de *fondue* que ne donnait pas l'*Académie*. Ci-après, p. 503.

5. Le Comte étoit revenu le 10 novembre. Dangeau dit, le 23 (p. 484) : « Hier, avant le conseil de finances, le Roi travailla avec M. le comte de Toulouse et M. de Pontchartrain. Il avoit paru, au retour de M. le comte de Toulouse, qu'il n'étoit pas content de M. de Pontchartrain, qui prétend n'avoir eu aucun tort avec ce prince, et qui prend le Roi à témoin de sa conduite. C'est lui seul qui peut en savoir le fond. » C'est sur ce passage du *Journal* que notre auteur a fait l'Addition, base du présent passage des *Mémoires*.

6. D'un surcharge de l'.

détermina à perdre lui-même la marine, pour la mettre hors d'état de revoir l'amiral à la mer. Il se le promit, et se tint exactement parole : cela ne fut que trop bien vérifié depuis par les faits¹, et que les débris de la marine ne l'appauvrirent pas. Le comte de Toulouse ne revit plus ni port ni vaisseaux², et il ne sortit depuis que de très foibles escadres, et le plus rarement qu'il se put. Pontchartrain eut l'impudence de s'en applaudir devant moi³.

Au commencement de novembre mourut, sur la frontière de Flandres⁴, un homme qui fit plaisir à tous les siens⁵ : ce fut Caylus, frère de celui d'Espagne et de

Mort
de Caylus
caractère de
sa femme.

1. *Faits* surcharge des lettres illisibles.

2. En 1705, on crut d'abord que l'amiral ferait une nouvelle campagne (*Dangeau*, p. 231; *Sourches*, p. 461); mais tous les armements commencés furent suspendus au dernier moment. En 1706, nous verrons M. de Toulouse reprendre la mer; mais il se retirera devant la flotte anglaise, encore supérieure en nombre. Depuis lors, est-ce la haine de Pontchartrain qui l'empêcha de servir, ou bien simplement la maladie des reins dont lui-même commençait à souffrir?

3. Notre auteur ignore, oublie ou dissimule que l'on accusait le père de Pontchartrain d'avoir commencé cette ruine de la marine dès le jour où il avait succédé à Seignelay. Deux personnages considérables dans l'administration navale, Bonrepas et Valincour, l'un attaché à Seignelay, l'autre à l'amiral, ont précisé ces accusations, que j'ai résumées, en 1877, dans *M. de Bonrepas, la marine et le désastre de la Hougue*.

4. « M. de Caylus mourut, il y a quelques jours, à Bruxelles » (*Dangeau*, p. 179-180, 16 novembre). Même mention dans les *Mémoires de Sourches*, p. 429; article dans le *Mercur* de décembre, p. 189-192. Voyez sa notice ci-après, Additions et corrections, p. 614.

5. C'est-à-dire dont la mort fit plaisir à tous les siens. Mme de Maintenon écrivait au maréchal de Villeroy, général de l'armée où servait Caylus (*Correspondance générale*, tome V, p. 276-277, 15 novembre) : « Il ne me paroît pas, Monsieur, que vous ayez d'autres affaires en Flandre que de suivre la maladie de M. de Caylus. Je ne sais si je suis la dupe des soins que vous avez pris dans cette occasion; mais il vaut encore mieux l'être que de manquer de reconnaissance. Recevez donc, Monsieur, les assurances de la mienne.... Vous avez conduit cette affaire au gré de tout le monde; Dieu veuille lui faire miséricorde! Le monde n'en a pas pour lui. » Le même jour, Mme de Maintenon adressa ses condoléances à la veuve, mais sur un ton contraint et sec qui s'explique par ce fait que les tendances ou apparences jansénistes dont

l'évêque d'Auxerre, cousin germain d'Harcourt, qui avoit épousé la fille de Villette, lieutenant général des armées navales¹, cousin germain de Mme de Maintenon, qui avoit toujours pris soin d'elle comme de sa propre nièce². Jamais un visage si spirituel, si touchant, si parlant, jamais une fraîcheur pareille³, jamais tant de grâces ni plus d'esprit, jamais tant de gaieté et d'amusement, jamais de créature plus séduisante⁴. Mme de Maintenon l'aimoit à ne se pouvoir passer d'elle, au point de fermer les yeux sur une conduite que Mme de Montchevreuil avoit autrefois trop éclairée⁵,

il va être question tout à l'heure les avaient brouillées momentanément et gênaient la « tante » qui l'avait élevée.

1. Ci-dessus, p. 217. — 2. Voyez ci-dessus, p. 261.

3. *Pareilles*, au pluriel, dans le manuscrit.

4. Comparez le *Mercur*e, à propos de la mort du mari, décembre 1704, p. 191-192, et ci-après, p. 558, la notice FABERT. Le portrait de la comtesse peint par Rigaud, et gravé par Daullé en 1743, n'est que de l'extrême vieillesse; mais elle est représentée en habit d'hiver dans la collection de modes de Bonnart, 1694.

5. Quand on avait marié Mme de Caylus, comme elle n'était âgée que de quinze ans à peine, Mme de Maintenon l'avait laissée d'abord sous la direction de sa belle-mère, puis, ne s'entendant pas avec celle-ci, l'avait envoyée à Saint-Germain, sous la férule de la terrible Mme de Montchevreuil. Saint-Simon a raconté ailleurs (notre tome VI, appendice XXI, p. 589) que cette nièce bien-aimée et la fille même de Mme de Montchevreuil « ne laissèrent pas d'être prises sur le fait, sans qu'elle se fût aperçue de rien, et chassées avec scandale. » Sur le mariage Caylus, 14-15 mars 1686, voyez *Dangeau*, tome I, p. 310-311, *Sourches*, tome I, p. 367, les propres *Souvenirs de Mme de Caylus*, p. 164, et surtout ces pages des *Mémoires de l'abbé de Choisy*, tome I, p. 191-192 : « Mlle de Mursay avoit tout ce qu'il faut pour se bien marier : une protection si puissante, que la fortune de son mari paroisoit immanquable; les jeux et les ris brilloient à l'envi autour d'elle; son esprit étoit encore plus aimable que son visage; on n'avoit pas le temps de respirer, ni de s'ennuyer, quand elle étoit quelque part; toutes les Champmeslé du monde n'avoient point ces tons ravissants qu'elle laissoit échapper en déclamant, et, si sa gaieté naturelle lui eût permis de retrancher certains petits airs un peu coquets que toute son innocence ne pouvoit pas justifier, c'eût été une personne tout accomplie.... » L'abbé raconte ensuite que ce mariage, trouvé bien médiocre pour une si charmante personne, était un témoignage de la modération de Mme de

et qui, n'étant pas devenue meilleure dans le fonds, avoit encore des saillies trop publiques. Son mari, blasé, hébété depuis ¹ plusieurs années de vin et d'eau-de-vie, étoit tenu à servir hiver et été sur la frontière, pour qu'il n'approchât ni de sa femme, ni de la cour ². Lui aussi ne demandoit pas mieux pourvu qu'il fût toujours ivre ³. Sa mort fut donc une délivrance dont sa femme ni ses plus proches

[Add. S^c.S. 592]

Maintenon, qui avait repoussé avec beaucoup de dignité la demande de Boufflers. — Le Roi ajouta aux « droits et espérances » de la demoiselle une somme de cinquante mille livres, comme on le verra dans le contrat reproduit ci-après, appendice XIII. Il donna en outre, le 27 avril suivant, un collier de perles valant vingt-huit mille deux cents livres (ms. Arsenal 4267, p. 137; *Correspondance de Bussy-Rabutin*, tome V, p. 522-523).

1. *Depuis* corrige de *pl[usieurs]*.

2. Capitaine de cavalerie à la suite lorsqu'il se maria, mais pourvu d'un régiment de dragons dès le commencement de la guerre de 1688, il suivit Monseigneur, comme menin et comme aide de camp, au siège de Philipsbourg et aux autres, y servit très utilement, dit la *Gazette*, et fut blessé à Fleurus, puis à la défense de Namur, en 1695. Il était employé à l'armée de Boufflers en Flandre, lorsque le Roi le créa lieutenant général (23 décembre 1702). Le 14 février suivant, il fut autorisé à lever une compagnie de cent volontaires à pied, qui, selon le *Mercur* (mars 1703, p. 244-246, et mai, p. 154-156), rendit de bons services aux maréchaux de Villeroy et de Boufflers. — Il ne portait que le titre de comte parce que sa mère (ci-dessus, p. 261), veuve depuis la fin de 1679, vivait encore. Il avait perdu plusieurs enfants. L'aîné de ceux qui lui restaient, onduyé le 31 octobre 1692, venait de débiter fort bien à la cour malgré son jeune âge; c'est celui qui devint célèbre comme savant archéologue et collectionneur. Un autre, né en 1698, fut lieutenant général aux colonies.

3. Mme de Maintenon avait vainement essayé, dès le premier jour, de le tirer de l'engourdissement. Dans une lettre du 24 juin 1686, à M. de Jussac, qui n'a pas été comprise dans les recueils modernes, elle disait : « Il faut qu'il hasarde quelque chose. Combien y en a-t-il qui font leur fortune n'ayant rien du tout, et que ne doit point faire un jeune homme poussé et soutenu de tous côtés!... On n'a jamais tout à la fois. Je le puis servir, mais non pas lui donner de l'argent, dont j'ai assurément fort peu. » (Répertoire d'autographes de M. Étienne Charavay.) Plusieurs des lettres insérées dans le tome III de la *Correspondance générale*, p. 80, etc., témoignent de la persistance de ces efforts.

ne se contraignirent pas de la trouver telle. Mme de Maintenon se tint toujours dans la chambre de cette belle à son mariage¹, à recevoir les visites, et la princesse d'Harcourt, servante à tout faire, chargée des honneurs à tout ce qui y venoit². Mme de Caylus s'échappoit tant qu'elle pouvoit chez Madame la Duchesse, où elle trouvoit à se divertir³. Elle aimoit le jeu sans avoir de quoi le soutenir, encore mieux la table, où elle étoit charmante⁴; elle excelloit dans l'art de contrefaire, et surpassoit les plus fameuses actrices à jouer des comédies; elle s'y surpassa à celles

1. Ces trois mots sont en interligne, au-dessus de *vefve*, biffé.

2. Ces détails ne sont pas pris à Dangeau (tome I, p. 309-310), qui dit simplement, le 14 mars 1686 : « M. le comte de Quélus (*sic*) épousa Mlle de Murcé (*sic*), à minuit, dans la chapelle. Toute la cour a été voir aujourd'hui la mariée, qu'on a trouvée bien plus jolie que quand elle entra dans le couvent. » Ils ne se trouvent pas non plus dans les *Mémoires de Sourches*, tome I, p. 367, qui font cette réflexion : « Grand mariage pour une fille qui avoit si peu de bien ! Mais la faveur fait ordinairement ces sortes d'effets, et l'on ne s'étonne point que l'espérance d'une puissante protection fasse passer par-dessus toutes les autres considérations. » Notre auteur avait alors onze ans; s'est-il souvenu de ce qu'il avait entendu raconter, sinon vu lui-même ?

3. La jeune femme arriva à la cour en 1687. En ce temps-là, le Roi l'emmenait à Marly dans son propre carrosse, avec l'autre « nièce » de Mme de Maintenon, Mme de Mailly, et la comtesse de Mornay (Coëtquen), belle-fille de Mme de Montchevreuil. Les deux premières de ces « trois comtesses, » comme on les appelait, reçurent pour logement à Versailles l'ancien appartement des filles de la Reine : voyez le *Journal de Dangeau*, tome II, p. 97 et 98. C'est alors que Mme de Caylus, comme elle le raconte elle-même (*Souvenirs*, p. 164-165), s'attacha à Madame la Duchesse malgré les remontrances de sa tante et protectrice.

4. Dans le délicieux portrait que l'abbé Gély fit plus tard d'elle, comme un type d'urbanité, d'aisance, de naturel et de simplicité (*Œuvres diverses*, éd. 1745, p. 229), il dit : « Après qu'on avoit admiré la droiture de son bon sens dans les conversations sérieuses, si on se mettoit à table, elle en devenoit la déesse.... Elle répandoit une joie si douce et si vive, un goût de volupté si noble et si élégant, dans l'âme de ses convives, que tous les âges et tous les caractères paroisoient aimables et heureux : tant est surprenante la force, ou plutôt la magie, d'une femme qui possède de véritables charmes ! »

d'*Esther* et d'*Athalie* devant le Roi¹. Il ne la goûta pourtant jamais, et fut toujours réservé, même sévère, avec elle; cela surprenoit et affligeoit Mme de Maintenon². Je me suis étendu sur Mme de Caylus, qui, après de longs revers, fit enfin une sorte de personnage. Ce³ revers étoit arrivé; plusieurs imprudences en furent cause. Il y avoit trois ou quatre ans qu'elle étoit chassée de la cour et réduite à demeurer à Paris⁴.

Le feu Roi, qui n'aimoit la dignité que pour lui, et qui aimoit la majesté de sa cour, regrettoit toujours celle des cerceles de la Reine sa mère, parmi lesquels il avoit été nourri, et dont la splendeur finit avec elle⁵. Il essaya de les soutenir chez la Reine sa femme, dont la bêtise et l'étrange

Cerces.
[Add. S^cS. 593]

1. Son succès dans *Esther*, en 1689, a déjà été rappelé dans notre tome VI, p. 172 et 173. Quant à *Athalie*, qui fut répétée seulement, en janvier et février 1691, devant une assistance très restreinte, rien ne prouve que Mme de Caylus y ait eu un rôle, ni dans les mentions du *Journal de Dangeau* ou des *Mémoires de Sourches*, ni dans les *Souvenirs*, où elle-même a raconté (p. 143-149) comment ce fut précisément le trop grand succès des actrices qui fit renoncer le Roi et Mme de Maintenon à continuer ce divertissement.

2. C'est encore elle-même qui a raconté (p. 170) comment, en 1692, le Roi découvrit qu'elle avait fait pour son amie Madame la Duchesse des « portraits vifs de Mme de Montchevreuil et de sa dévotion, » et que « ces plaisanteries, qui lui avoient paru innocentes, ... disposèrent les esprits à recevoir les impressions désavantageuses qui lui firent enfin quitter la cour pour quelque temps. » Mme de Maintenon l'avait cependant avertie « qu'il n'y avoit rien de bon à gagner avec ces gens-là. »

3. Tout ce qui suit a été ajouté après coup à la fin du paragraphe.

4. On verra plus loin, p. 407-411, les motifs de cette disgrâce. Elle remontait à septembre 1696, époque où Dangeau annonce (tome V, p. 476) que son logement du château a été donné à la marquise du Châtelet, et ne parle plus d'elle ensuite. Les *Mémoires de Sourches* disent que le Roi, en mars 1699, lui permit de revenir à la cour, en même temps que Mme de Saint-Géran, et qu'elle refusa : voyez notre tome VI, p. 135, note 6. Selon la *Gazette d'Amsterdam* de 1697, n° LXXVII, une première permission de revenir lui avait été donnée à la mi-septembre de cette année-là. — A Paris, les deux époux habitaient un hôtel de la rue de Vaugirard.

5. Tomes I, p. 218, et IV, p. 315-316.

langage les éteignirent bientôt¹. Le Roi, qui ne s'en pouvoit départir, les releva du temps de Madame la Dauphine, après la mort de la Reine². Elle avoit³ l'esprit, la grâce, la dignité et la conversation très propres à cette sorte de cour; mais les incommodités de ses fréquentes grossesses, celles des longues suites de ses couches, la longue maladie qui dura depuis la dernière jusqu'à sa mort, les interrompirent bientôt⁴. L'excessive jeunesse, pour ne pas dire l'enfance, de Mme la duchesse de Bourgogne, ne permit pas d'y penser depuis son arrivée jusqu'en ce temps-ci, que le Roi, toujours touché des cercles, la crut assez formée pour les tenir⁵. Il voulut donc que, tous les mardis, qui est le jour que tous les ministres étrangers sont à Versailles⁶,

1. Comparez la notice COISLIN, dans les *Écrits inédits*, tome VI, p. 224-225. Il est parlé de ces cercles de la reine Marie-Thérèse dans le *Journal du voyage du cavalier Bernin*, p. 157, dans les *Lettres de Mme de Sévigné*, tome II, p. 134-135, etc.

2. *Écrits inédits*, tome VI, p. 225.

3. L'initiale d'*avoit* surcharge un *e*.

4. Voyez les *Lettres de Mme de Sévigné*, en 1680, tome VI, p. 322-323. Mme de Caylus raconte (*Souvenirs*, p. 106-108) que le Roi, voyant la Dauphine répondre mal à ses prévenances, la laissa dans sa solitude, et que toute la cour, par suite, l'abandonna. D'ailleurs, les contemporains s'accordent sur sa mauvaise santé et sur son caractère de lendore.

5. Il oublie qu'une première reprise des cercles chez la jeune princesse a eu lieu au moment du mariage, et que lui-même nous a décrit celui du 8 décembre 1697 (tome IV, p. 315-316), puis celui du mardi 13 janvier 1699, pour l'audience de l'ambassadrice anglaise (tome VI, p. 89-90).

6. Voyez notre tome V, p. 66, note 2. Les *Mémoires de Pontchartrain* prouvent que ces audiences de huitaine ou de quinzaine, générales pour tous les ministres étrangers, étaient déjà fixées au même jour sous Louis XIII. Après avoir été reçus par le Roi, s'il y avait lieu (voyez le *Journal de Dangeau*, tome X, p. 325 et 334), et après avoir causé ou conféré avec le secrétaire d'État, comme ils se trouvaient éloignés de leur résidence, l'introducteur des ambassadeurs les emmenait dîner à la table du grand chambellan : voyez la *Relation de Spanheim*, p. 150 et 213. Quand le Roi était à Marly, les ambassadeurs ne pouvant s'y présenter, M. de Torcy les recevait à Paris (*Sourches*, tome XII, p. 26). Ses bureaux conservaient un mémorandum de ces

Mme la duchesse de Bourgogne dînât seule, servie par ses gentilshommes servants, qu'il y eût à son dîner force dames assises et debout, et qu'ensuite elle tint un cercle où Mme la duchesse d'Orléans, les princesses du sang et toutes les dames assises et debout se trouvassent avec tous les seigneurs de la cour. Cet ordre commença à s'exécuter de la sorte à la mi-novembre de cette année¹, et se continua quelque temps ; mais la représentation sérieuse, et l'art d'entretenir et de faire entretenir un si grand monde n'étoit pas le fait d'une princesse vive, timide en public, et encore bien jeune : peu à peu elle en brûla²,

audiences, que nous retrouvons, de 1680 à 1724, dans les volumes *France* 297-313 du Dépôt des affaires étrangères.

1. *Dangeau*, p. 481, mardi 18 novembre : « Le Roi donna le matin audience à l'ambassadeur de Venise, qui fit ici son entrée.... Mme la duchesse de Bourgogne lui donna audience l'après-dinée.... Mme la duchesse de Bourgogne avoit dîné à son grand couvert, seule à table, servie par ses gentilshommes servants, ce qui ne lui étoit pas arrivé depuis plus de quatre ans ; elle en usera de même tous les mardis. Il y avoit beaucoup de dames à son dîner, après lequel il y eut un grand cercle, où Mme la duchesse d'Orléans et Madame la Duchesse vinrent, et ce cercle dura assez longtemps avant que l'ambassadeur arrivât, et finit après l'audience. » Ce qu'il y avoit de nouveau, c'étoit seulement que la princesse dînât en public. Selon les *Mémoires de Sourches* (p. 432), il s'y trouva quinze duchesses et soixante autres dames, comme au grand couvert du Roi. Au cercle de l'après-dinée, encore plus nombreux, on compta quarante duchesses et plus de cent dames, à cause de l'audience de l'ambassadeur, et il fut décidé que ce train continuerait deux fois par semaine durant tout l'hiver. L'inaction forcée pendant les derniers mois de grossesse avoit singulièrement pesé à la duchesse de Bourgogne, et, la veille même de ses relevailles, le mardi 29 juillet, au matin, elle avoit « reçu les compliments de tous les ministres étrangers couchée dans son lit, avec tous les ornements les plus galants et les plus magnifiques. » Puis, le soir, après être allée dîner chez Mme de Maintenon, elle s'étoit remise au lit, les rideaux tout ouverts, et avoit tenu ainsi un cercle magnifique, où étoient venus le roi d'Angleterre, sa mère, et le Roi lui-même (*Dangeau*, p. 84 ; *Sourches*, p. 30 et 31).

2. *Brûler* un devoir, une obligation, comme *brûler* une carte, c'est-à-dire les mettre de côté, s'en débarrasser par omission volontaire. Le *Dictionnaire de l'Académie* ne donnait pas cette acception.

et, à la fin, ils cessèrent¹, sans qu'ils aient été rétablis depuis².

Berwick
de retour
d'Espagne.

Le duc de Berwick avoit appris son rappel étant à la tête de son armée en présence des ennemis; il avoit continué à donner ses ordres sans la moindre émotion³. Ils trouvèrent moyen de se retirer en lieu où ils ne purent être attaqués; alors Berwick rendit publique la nouvelle qui le regardoit comme s'il n'eût pas été question de lui⁴. Outre qu'il étoit froid et naturellement silencieux, fort maître de soi⁵ et grand courtisan, peut-être que, content d'avoir dépassé les lieutenants généraux par le commandement en chef d'une armée, il regretta peu un pays où il avoit trouvé tant de mécomptes, et une cour si passionnée où il n'y avoit de salut ni de résolution que par la reine et par l'esprit absent de la princesse des Ursins. Tessé et lui se rencontrèrent arrivant à Madrid chacun de son côté; ils conférèrent, et Berwick prit aussitôt congé, et salua le Roi à Versailles, le 3 décembre⁶.

1. Nous voyons encore grande toilette, grand couvert et grand cercle le 10 février 1705 : *Dangeau*, p. 253.

2. Madame en donnoit plus tard cette raison (recueil Brunet, tome II, p. 240; comparez le recueil Jaeglé, tome III, p. 75) : « Il n'y a plus de cour en France, et c'est la faute de la Maintenon, qui, voyant que le Roi ne vouloit pas la déclarer reine, ne voulut plus qu'il y eût de grandes réceptions, et persuada à la jeune Dauphine de se tenir dans sa chambre à elle, où il n'y avoit plus de distinction de rang, ni de dignité.... »

3. C'est *Dangeau* qui dit cela textuellement (p. 163). Berwick, en effet, étoit en présence de l'ennemi, le 7 octobre, lorsque lui arrivèrent à la fois de Madrid une permission de combattre, de Versailles (21 septembre) l'ordre de revenir, provoqué par le duc de Gramont (ci-dessus, p. 224-225. Il répondit à la lettre du Roi, sur un ton très sec : « Je serai toujours ravi de tout ce qui pourra contribuer au bien du service, » mais déclara à Chamillart qu'il s'en rapportait à la justice du Roi pour démêler sa droiture des intrigues où il s'étoit trouvé (Dépôt de la guerre, vol. 1788, n° 258, et vol. 1789, n° 40, 43, 86 et 92-94).

4. *Dangeau* dit seulement : « Il continua à donner ses ordres avec beaucoup de sang-froid, et ne marqua pas le moindre chagrin, ni la moindre altération; et on lui sait fort bon gré ici de cela. »

5. *Soy surcharge luy*. — 6. *Dangeau*, p. 176, 192 et 197.

Le marquis de Charost¹ et² les ducs ses père et grand-père³ vinrent dîner dans ma chambre à Marly, où il y avoit longtems que je retournois⁴, venant faire signer au Roi le contrat de mariage⁵ du marquis de Charost et de la fille, devenue héritière⁶, de la duchesse de Choiseul sœur de l'ancien évêque de Troyes Bouthillier, retiré, de la maréchale de Clérambault, etc., et de son premier mari, Brûlart, mort premier président du parlement de Dijon⁷. C'est elle que nous voyons remariée au duc de Luynes⁸ et dame

Mariage
du marquis
de Charost
et de
Mlle Brûlart,
depuis
duchesse
de Luynes
et dame
d'honneur
de la Reine.
[Add. S^tS. 594]

1. Louis-Joseph de Béthune, marquis de Charost, né en juillet 1684, mousquetaire en 1699, capitaine de cavalerie en 1704, colonel en 1702, passera brigadier en 1708, mais sera tué à Malplaquet, le 11 septembre 1709. Sur son mariage, voyez le *Mercur* de janvier 1705, p. 208-241.

2. *Et surcharge se*, et ensuite *pères* est au pluriel.

3. Armand I^{er}, dit le duc de Béthune depuis sa cession de 1695, et Armand II, duc actuel de Charost : tomes III, p. 93, et V, p. 174. Nous savons déjà que le second est ami intime de notre auteur, quoique plus âgé de douze ans.

4. Ci-dessus, p. 51, et ci-après, p. 401. Comparez nos tomes X, p. 63, et XI, p. 357.

5. Le mercredi 17 décembre, à Marly, « le Roi, avant que d'entrer au Conseil, signa le contrat de mariage du marquis de Charost avec Mlle Brûlart. Il avoit permis aux ducs de Béthune et de Charost de venir ici pour cela. La noce se fera demain à Paris, chez la duchesse de Choiseul, mère de la mariée. » (*Dangeau*, p. 204.) On comptait (*ibidem*, p. 199) que la mariée auroit un million de bien. Elle s'appelait Marie Brûlart (tome VI, p. 184), et mourut à Versailles, le 11 septembre 1763, dans sa soixante-dix-neuvième année, n'ayant eu du marquis de Charost qu'une fille, morte jeune, et point d'enfants du second mariage dont il va être parlé. Elle avoit dû épouser le vidame d'Amiens (note du duc de Luynes sur le *Journal de Dangeau*, tome IX, p. 353, et ci-dessus, p. 5, note 3).

6. Par la mort de son frère, tué à la bataille de Spire : *Sourches*, p. 146 ; *Dangeau*, tome IX, p. 353.

7. Nous avons vu ce mariage du duc de Choiseul se faire en 1699.

8. Charles-Philippe d'Albert, fils aîné du duc de Montfort que nous venons de voir mourir prématurément (p. 240), né le 30 juillet 1695, épousera, en 1710, l'héritière de Bourbon-Soissons et de Neuchâtel, et se remariera, le 13 janvier 1732, avec la marquise de Charost. Il n'eut point d'autre emploi que celui de mestre de camp de cavalerie (1719-1732), mais s'occupa beaucoup d'histoire, et tint plusieurs journaux de la cour pour faire suite à celui de son grand-père Dangeau. On n'en a pu-

d'honneur de la Reine, lorsque la maréchale de Boufflers, qui l'avoit été malgré elle¹, remit cette place² et se retira à Paris³.

Mort
de Mme de
Gamaches.

La bonne femme⁴ Gamaches⁵, veuve du chevalier de l'Ordre, mère de Cayeux, qui alors prit le nom de Gamaches⁶, mourut à plus de quatre-vingts ans⁷. Elle étoit fille⁸ et sœur des deux Briennes Loménie, secrétaires d'État⁹, et tante paternelle de sa belle-fille¹⁰. C'étoit une femme aimable, de beaucoup d'esprit¹¹, toute sa vie fort du grand monde, et qui conserva sa tête, sa santé et des amis jusqu'à la fin¹². Elle avoit été amie¹³ intime de Mme de Longue-

blié que la partie connue sous le nom de *Mémoires du duc de Luynes*, 1735-1758, où ses étroites et constantes relations avec notre auteur, leurs communications réciproques de souvenirs ou d'idées sont souvent mises en lumière. Nous ne saurions laisser oublier que c'est lui, qui, en communiquant à Saint-Simon le manuscrit du *Journal de Dangeau*, l'a amené à composer les *Mémoires*. Il mourut à Dampierre le 2 novembre 1758, ayant eu le collier des ordres en 1748.

1. Le 27 avril 1725.

2. Ces deux mots sont ajoutés en interligne, l'auteur ayant biffé la avant *remit*.

3. Le 14 octobre 1735 : *Mémoires de Luynes*, tome I, p. 25 et 125-126.

4. Comme il dit : le bonhomme, pour un vieillard très âgé et respectable. Voyez le *Lexique de la langue de Molière*, par Ch. Livet, tome I, p. 268.

5. Marie-Antoinette de Loménie-Brienne : tome V, p. 98.

6. Voyez notre tome I, p. 104-105, et, en dernier lieu, notre tome X, p. 180; article dans le *Mercur* de janvier 1707, p. 128-131.

7. Le 8 décembre : *Dangeau*, p. 196 et 200; *Sourches*, p. 146. Dangeau dit : « à près de quatre-vingts ans, » ce qui est peut-être une mauvaise lecture des éditeurs, pour *plus*, car la marquise étoit dans sa quatre-vingt-unième année (*Gazette*, p. 600).

8. *Fille* surcharge *sœur*, et, plus loin, *Loménie* est en interligne.

9. Tome V, p. 98.

10. Louise-Madeleine de Loménie, mariée par contrat du 13 décembre 1680 (Arch. nat., Y 239, fol. 236 v°).

11. Auteur de deux des portraits qui composent la *Galerie de Mlle de Montpensier*.

12. Elle termina « une longue vie par une plus heureuse mort, » disent les *Mémoires de Sourches*.

13. *Anie*, au manuscrit.

ville depuis son dernier retour¹, et dans la plus étroite confiance de la princesse de Conti Martinozzi. J'ai ouï conter à mon père que, toutes les semaines, à jour pris, elles venoient toutes les deux dîner chez sa première femme, la meilleure amie qu'eût la princesse de Conti; que mon père alloit ce jour-là dîner chez ses amis, et qu'elles dînoient toutes trois la clochette sur la table² et passaient ensemble le reste du jour. Toutes deux alors étoient fort belles. J'en ai trouvé à la Ferté deux petits portraits en pied de ce temps-là, en pendants d'oreille, les plus agréables du monde, que j'ai conservés avec soin³.

Enfin le vieux duc de Gesvres mourut aussi, et délivra sa famille d'un cruel fléau⁴. Il n'avoit songé qu'à ruiner

Mort
du duc
de Gesvres.

1. A propos de son père, dans le tome I, il a parlé à plusieurs reprises de cette princesse et du rôle joué par elle dans le parti de Condé et pendant la Fronde. Une première fois, en 1651, elle avait quitté momentanément la politique et la galanterie pour se retirer aux Carmélites de Bourges. C'est après l'amnistie générale de 1653 que son retour à la vertu et à la piété fut définitif, et il devint une vraie pénitence lorsqu'elle eut perdu son mari en 1663.

2. Voyez notre tome VI, p. 49, note 5. C'était une invention de ce fou de marquis de Rouillac pour dîner seul et sans valets à le regarder, selon Tallemant des Réaux (*Historiettes*, tome VI, p. 449).

3. L'inventaire de 1755 analysé par Armand Baschet (*le Cabinet du duc de Saint-Simon*, p. 62) ne mentionne que deux portraits peints sur toile, dans une petite pièce qui séparait la chambre à coucher du duc de sa bibliothèque. Le terme de *pendants d'oreille* serait-il pris ici au figuré, comme ci-dessus, p. 148?

4. Nous l'avons vu se remarier au commencement de 1703 : tome XI, p. 5-6. Il mourut le 9 décembre 1704 : *Dangeau*, p. 496; *Sourches*, p. 138, 139 et 145; ms. Nouv. acq. fr. 3618, n° 3673 : *Mercur* du mois, p. 238-239. Il n'avait pas encore quatre-vingt-deux ans, tandis que sa fille arriva presque à quatre-vingt-trois, ses deux fils à quatre-vingt-quatre et à quatre-vingt-huit. Depuis bien des mois, les médecins l'avaient condamné. Le 10 mai précédent, Mme d'Huxelles écrivait : « Tous ses enfants sont chez lui, y couchant et y mangeant. La jeune femme tâche d'avoir quelque bribe. Elle lui demanda, l'autre jour, un beau meuble non achevé et sa croix de l'Ordre de diamants : ce qu'il accorda ; mais, comme tout est inventorié, il fallut en parler au duc de

ses enfants, et y avoit parfaitement réussi¹. J'ai assez parlé² de cette espèce³ de monstre pour n'avoir rien à y ajouter⁴. Le duc de Tresmes avoit depuis longtemps la survivance de sa charge⁵ et de la capitainerie de Montceaux⁶; il eut, le lendemain de cette mort, le gouvernement de Paris⁷.

Mort
du président
Payen.

Le président Payen⁸, homme d'esprit, de bonne compagnie, et qui étoit assez parmi le grand monde et les gens de la cour⁹, étant en ce temps-ci chez Armenonville,

Tresmes, qui répondit souhaiter que la dernière pièce fût d'un plus grand prix pour consentir à ce présent, estimé deux mille francs. »

1. Voyez un arrêt du Conseil, de 1706, dans le registre E 1735, fol. 177 et 284. Suivant un état conservé dans les Papiers du Contrôleur général, Arch. nat., G⁷ 637, les payements faits de 1670 à 1689 s'étoient élevés à plus de quinze cent mille livres. Selon les *Mémoires de Sourches*, p. 148, les obsèques du duc coûtèrent cinquante mille livres, et tout autant son tombeau dans la splendide sépulture des Luxembourg, aux Célestins, qu'il avoit fait réparer en 1702 : notre tome VI, p. 601, note 1 ; *Épithaphier du vieux Paris*, par M. Raunié, tome II, p. 418-419.

2. Particulièrement au tome VI, p. 403-416.

3. *Cette esperce*, au manuscrit.

4. Sa notice militaire est dans la *Chronologie* de Pinard, tome IV, p. 93-95. Rien de plus étrange que l'écriture et l'orthographe de ses lettres aux contrôleurs généraux.

5. Le père avoit définitivement renoncé à faire son service de premier gentilhomme depuis novembre 1701 : *Dangeau*, tome VIII, p. 239-240 ; *Sourches*, tome VII, p. 152.

6. Tome VI, p. 422, note 6.

7. Le défunt avoit eu ce gouvernement, renouvelable de trois en trois ans, et qui rapportait de trente à quarante mille livres, à la mort du duc de Créquy, le 13 février 1687 (Arch. nat., X^{1a} 8681, fol. 83-87), et les Gazettes du P. Léonard, ms. Fr. 10263, fol. 215, racontent comment le Roi lui en fit l'agréable surprise. Deux semaines plus tard, le 26 février 1687, il avoit obtenu le justaucorps bleu. Son fils, pourvu par lettres du 10 décembre 1704, sera installé le 24 janvier 1705 : ci-après, p. 413.

8. Paul Payen, conseiller à la Cour des aides en 1671, président depuis le 8 mai 1681.

9. Famille de robe, mais bien alliée, qui avoit sa sépulture aux Filles Saint-Thomas. Il n'y avoit qu'une parenté éloignée entre le président et Mme de Lionne, ci-dessus, p. 40.

à Rambouillet¹, qu'il vendit depuis au comte de Toulouse², sortit un moment avant souper, hors la cour, apparemment pour quelque nécessité, et, comme il avoit de gros yeux sortants qui voyoient fort peu, il tomba dans le fossé, où on le trouva mort, la tête cassée sur la glace³. Il fut fort regretté⁴. Le Roi l'avoit chargé de gouverner les abbayes du Grand Prieur, et lui donnoit deux mille livres de pension⁵. Il étoit vieux et point marié⁶.

Bouligneux, lieutenant général⁷, et Wartigny⁸, maréchal

Bouligneux et

1. Le duc d'Uzès, héritier par sa femme des Angennes, pour qui cette terre avait été érigée en marquisat, l'avait vendue à M. d'Armenonville en 1698. Voyez les monographies publiées par Auguste Moutié en 1850, par M. J. Maillard en 1891.

2. Cette vente se fera en 1705.

3. *Dangeau*, p. 206, 24 décembre; *Sourches*, p. 151; *Mercure* de janvier 1705, p. 173-174.

4. « Homme d'esprit et fort en commerce avec beaucoup de courtisans, » dit *Dangeau*.

5. *Dangeau*, p. 148, 11 octobre; *Sourches*, p. 95.

6. Après ce mot, il a biffé le paragraphe suivant : « Il mourut en ce mesme temps une personne des plus singulières, la Duch. d'Aiguillon, sœur du Duc de Richelieu et du père du M. de Richelieu gendre du duc Mazzarin, à près de 70 ans. »

7. Louis de la Palu, comte de Meilly, puis marquis de Bouligneux, débuta en 1682 au régiment du Roi, eut en 1684 le régiment d'infanterie de Limousin, fit toute la guerre suivante, et passa brigadier en 1693. Maréchal de camp depuis le 29 janvier 1702, il avait pris part à toutes les actions principales de l'armée d'Italie, et il venait d'être fait lieutenant général en février 1704. Il fut tué devant Verue le 14 décembre. (*Chronologie militaire*, tome IV, p. 520-521; V. des Diguères, *Étude sur les Médavy-Grancey*, p. 222-224; *Gazette* de 1705, p. 8; *Dangeau*, p. 211; *Mercure* de janvier 1705, p. 109-114.) De bonne maison bourguignonne et très riche, « assez adroit et fort honnête garçon, » il s'était refusé à épouser Mlle de Biron (*Sourches*, tomes I, p. 106, et II, p. 103).

8. César de Brouilly, marquis de Wartigny, entré aux dragons en 1676, mestre de camp en 1689, brigadier en 1702, maréchal de camp le 10 février 1704, venait de se défaire du régiment des dragons du Dauphin, qu'il avait eu en 1700. Il fut tué devant Verue le 27 octobre (*Dangeau*, p. 173; *Gazette* de 1704, p. 548; *Mercure* de novembre 1704, p. 281-284; Dépôt de la guerre, vol. 1778, n° 199; lettre à M. Desmaretz, dans les Papiers du Contrôlé général, G⁷ 535, 28 octo-

Wartigny
tués devant
Verue.
Singularité
arrivée à des
masques*
de cire.

de camp, furent tués devant Verue; deux hommes d'une grande valeur, mais tout à fait singuliers. On avoit fait, l'hiver précédent, plusieurs masques de cire de personnes de la cour, au naturel, qui les portoient sous d'autres masques, en sorte qu'en se démasquant, on y étoit trompé en prenant le second masque pour le visage, et c'en étoit un véritable, tout différent, dessous; on s'amusa fort à cette badinerie¹. Cet hiver-ci, on voulut encore s'en divertir. La surprise fut grande lorsqu'on trouva tous ces masques naturels frais, et tels qu'on les avoit serrés après le carnaval, excepté ceux de Bouligneux et de Wartigny, qui, en conservant leur parfaite ressemblance, avoient la pâleur et le tiré de personnes qui viennent de mourir. Ils parurent de la sorte à un bal, et firent tant d'horreur, qu'on essaya de les raccommoier avec du rouge; mais le rouge s'effaçoit dans l'instant, et le tiré ne se put rajuster. Cela m'a paru si extraordinaire, que je l'ai cru digne d'être rapporté; mais² je m'en serois bien gardé aussi, si toute la cour n'avoit pas été, comme moi, témoin, et³ surprise extrêmement, et plusieurs fois, de cette étrange singularité. A la fin on jeta ces deux masques.

Mort de la
duchesse
d'Aiguillon;
son caractère.

Le 18 octobre⁴, mourut à Paris la duchesse d'Aiguillon, sœur du duc de Richelieu, qui ne fut jamais mariée. C'étoit une des plus extraordinaires personnes du monde, avec beaucoup d'esprit⁵. Elle fit un mélange de vanité et

bre). Il y a une lettre de lui à Chamillart dans le recueil de l'abbé Esnault, tome I, p. 265. Voyez ci-après, p. 537, son éloge par Louville.

1. Il en a été parlé en 1700, tome VII, p. 55.

2. *Mais* est en interligne, au-dessus d'*et*, biffé.

3. *Témoin et* est en interligne.

4. Lisez : *décembre*. — *Dangeau*, p. 202; *Sourches*, p. 150; *Mercur* de janvier 1705, p. 181-185, et d'avril, p. 102-138; Éd. de Barthélemy, *la Marquise d'Huxelles*, p. 198-199, etc.

5. « Mme la duchesse d'Aiguillon, dit Dangeau, mourut à Paris, dans un couvent où elle étoit novice. Elle l'avoit été dans deux ou trois autres sans se faire religieuse. Elle signoit : LA DUCHESSE NOVICE, et étoit

* *Masque*, au singulier, dans le manuscrit.

d'humilité, de grand monde et de retraite, qui dura presque toute sa vie¹. Elle se mit si mal dans ses affaires, qu'elle raccommoda depuis², qu'elle cessa d'avoir un carrosse et des chevaux. Elle auroit pu, quand elle vouloit sortir, se faire mener par quelqu'un ou se faire porter en chaise : point du tout; elle alloit dans ces chaises à roue qu'on loue, qu'un homme traîne, et qu'un petit garçon pousse par derrière, qu'elle prenoit au coin de la rue³. En cet équipage elle s'en alla voir Monsieur, qui étoit au Palais-Royal, et dit à son traîneur d'entrer. Les gardes de la porte⁴

fort extraordinaire en tout. » Marie-Madeleine-Thérèse de Wignerod, née le 25 avril 1636, avait porté le nom de demoiselle d'Agenois avant de recueillir le titre ducal en 1675, et mourut au couvent de la rue Cassette.

1. Voyez *les Mariages dans l'ancienne société*, par M. Bertin, p. 149-151.

2. Voyez, en 1691, la *Correspondance administrative* publiée par Depping, tome II, p. 263-264.

3. C'est ce qu'on appelait alors, comme aujourd'hui, du sobriquet de *vinaiquette*. Sous Henri III et sous la première régence, Paris ne connaissait que les chaises à l'italienne, à peine couvertes, et portées par deux hommes; un privilège pour en établir dans Paris à l'usage du public fut accordé le 22 octobre 1617 à Pierre Petit, capitaine des guides, Jean Regnault d'Ézanville et Jean Douet. Ces chaises, qui reçurent un numérotage, se multiplièrent à tel point, qu'elles gênaient la circulation dans les rues; mais elles furent perfectionnées si habilement, que, disent les *Lois de la galanterie*, « ayant été enfermé là-dedans sans se gêner le long des chemins, l'on en sort aussi propre que si l'on sortoit de la boîte d'un enchanteur. » Les inventeurs finirent par substituer deux roues à l'un des porteurs, et ces chaises roulantes, analogues à celles dont nous avons vu le Roi et Mme de Maintenon se servir (tomes II, p. 280, note 1, et V, p. 367, note 4), furent l'objet d'un nouveau privilège, accordé, le 28 septembre 1686, à Charles du Fresny de Rivière (Arch. nat., O¹ 30, fol. 321 v^o). Dans les premiers temps, on voit Anne d'Autriche en donner une à M. de Caracène (*Gazette* de 1664, p. 1272-1273); Gourville et Mme de Sévigné en parlent. Il y en eut même à trois roues, inventées en 1693 (Jal, *Dictionnaire critique*, p. 350), et d'autres à quatre places, avec parasol (*Sévigné*, tome VII, p. 430). Toutes les chaises publiques, à porteurs ou roulantes, dépendaient de la petite écurie, dit l'*État de la France*, année 1698, tome I, p. 559.

4. Ces gardes de la porte du duc d'Orléans étaient au nombre de seize, appointés à deux cents livres chacun, avec un capitaine et un lieutenant (*État de la France*, 1702, tome II, p. 136).

le repoussèrent; il eut beau dire ce qu'il voulut, il ne put les persuader. Mme d'Aiguillon¹ laissoit disputer en silence. Comme elle se vit éconduite, elle dit tranquillement à son pousseur de la mener dans la rue Saint-Honoré; elle y arrêta chez le premier marchand de drap, et se fit ajuster à sa porte une² housse rouge³ sur sa vinaigrette, et, tout de suite, retourna au Palais-Royal. Les gardes de la porte, bien étonnés de voir cet ornement sur une pareille voiture, demandèrent ce que cela vouloit dire. Alors Mme d'Aiguillon se nomma, et, avec autorité, ordonna à son pousseur d'entrer. Les gardes ne firent plus de difficulté, et elle alla mettre pied à terre au grand degré. Tout le Palais-Royal s'y assembla, et Monsieur, à qui on le conta⁴, se mit à la fenêtre, et toute sa cour, pour voir cette belle voiture houssée⁵. Mme d'Aiguillon la trouva si à son gré, qu'elle y laissa sa housse, et s'en servit plusieurs années, ainsi houssée, jusqu'à ce qu'elle pût remettre son carrosse sur pied. Elle prit et quitta⁶ plusieurs fois le voile blanc aux Filles du Saint-Sacrement de la rue Cassette⁷, à qui elle fit

1. *Aiguillon* corrige un *E*. — 2. *Un*, dans le manuscrit.

3. Couverture de l'impériale que nous connaissons déjà comme réservée aux dames titrées, et l'un des insignes de la dignité ducale auxquels notre auteur tenait plus particulièrement : il dit, en un endroit (*Écrits inédits*, tome III, p. 191), que ce morceau d'écarlate et quatre coups de pinceau étaient la seule distinction qui restât aux duchesses. Il parle aussi des housses dans plusieurs passages de ses *Projets de rétablissement du royaume de France*, de 1712 (tome IV des *Écrits inédits*, p. 204-206, 208, 211, 212, 229 et 230).

4. *Compta* corrigé en *conta*.

5. Selon les dictionnaires, *housser* ne signifiait que nettoyer avec un balai ou *houssoir*; mais *houssé* se disait, en blason, du cheval couvert d'une housse. Saint-Simon se sert de ce même terme de *carrosse houssé* dans ses *Projets* de 1712, p. 208.

6. Les deux derniers mots sont en interligne.

7. Ces filles de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, d'abord établies dans la rue Férou en 1654, s'étaient transférées à la rue Cassette en 1669. Elles suivaient la règle de Saint-Benoît, avec un quatrième vœu d'adoration perpétuelle. Leur costume est représenté dans *Histoire des ordres religieux*, par Hélyot, tome VI, p. 370-390.

de grands biens, et dont elle faisoit fort la supérieure, sans avoir pu se résoudre à y faire profession⁴; et elle le portoit depuis plusieurs années, lorsqu'elle mourut dans ce monastère, à près de soixante-dix ans. Elle avoit encore beaucoup de bien, et ne se remaria jamais².

[Add. S^cS. 595]

Le marquis de Richelieu³, fils de son frère⁴ et⁵ cadet du duc de Richelieu, étoit un homme obscur, ruiné, débauché⁶, qui avoit été longtemps hors du Royaume pour avoir enlevé des Filles Sainte-Marie de Chaillot⁷ une fille du duc Mazarin⁸ qui s'est depuis rendue fameuse par les désor-

Marquis de Richelieu ;
explication de
sa prétention
de succéder
à la
dignité

1. Gazettes du P. Léonard, ms. Fr. 10 265, fol. 15 v^o, 4 mai 1682 : « La duchesse d'Aiguillon veut se faire religieuse. Il y a longtemps qu'elle demande l'habit aux Filles du Saint-Sacrement, pour lesquelles elle a une amitié particulière. » Nous avons plusieurs actes de donations pieuses faites par elle à cette congrégation, en 1682, 1689, 1691 (Arch. nat., Y 242, fol. 204 v^o, Y 254, fol. 347 v^o, et G^r 427, janvier 1691, placets au Roi), et elle lui laissa cent mille écus.

2. Lisez : *ne fut jamais mariée*, comme au début de l'article.

3. Louis-Armand-Jean du Plessis-Wignerod né le 9 novembre 1654, tenu sur les fonts à Avon, le 19 août 1661, par le Roi et la Reine mère, ne fut que mestre de camp de cavalerie et gouverneur de la Fère (septembre 1684). Il mourut à Paris, le 22 octobre 1730.

4. Le marquis Jean-Baptiste-Amador du Plessis, second fils du marquis du Pont-de-Courlay et de Marie-Françoise du Guémadeuc, né le 8 novembre 1632, mestre de camp en 1650, maréchal de camp en 1652, brigadier de cavalerie à la première création de 1657, gouverneur de Saint-Germain-en-Laye le 10 mars 1661, mourut le 11 avril 1662 (*Chronologie militaire*, tome VI, p. 353-354). Il avait épousé une fille de la Beauvais. Portraits dans le ms. Clairambault 1140, fol. 182-188.

5. Il a mis cet *et* en interligne, mais entre *cadet* et *du*.

6. L'annotateur des *Mémoires de Sourches* dit, en 1682 (tome I, p. 124 et 161) : « C'étoit un garçon extraordinaire. Il étoit de complexion très amoureuse; il étoit un des plus vigoureux et des plus agiles hommes de son temps. Comme son oncle de Richelieu n'avoit point d'enfants, il étoit le présomptif héritier de toute la maison, et, quand son oncle auroit eu des enfants, la duché de Fronsac lui étoit toujours substituée. » Il avait été question, en 1679, de lui faire épouser Mme d'Albret : *Correspondance de Bussy*, tome IV, p. 417.

7. Tome IX, p. 293.

8. Marie-Charlotte de la Porte-Meilleraye-Mazarin, fille du duc Armand-Charles et d'Hortense Mancini, née le 28 mars 1662, mariée à la fin

d'Aiguillon
rejetée par
le Roi.

[Add. S^tS. 596]

dres et les courses de sa vie errante, belle comme le jour¹. C'étoit un homme enterré² dans la crapule et la plus vile compagnie, quoique avec beaucoup d'esprit, et qu'on ne voyoit ni ne rencontroit jamais nulle part. On l'annonça à Marly, à Pontchartrain, comme nous allions nous mettre à table chez lui, pour souper. Toute la compagnie en fut extrêmement surprise : on jugea qu'[il]³ lui étoit survenu quelque affaire bien pressante, pour laquelle⁴ il étoit permis à tout le monde de venir à Marly, par les derrières, chez le ministre à qui on avoit à parler, en s'en allant après tout de suite, et ne se montrant point. Tandis que Pontchartrain étoit allé lui parler, j'imaginai que Mme d'Aiguillon étoit morte, qu'il venoit pour faire parler au Roi sur le duché; conséquemment, qu'il n'y avoit ou point de droit, ou un droit litigieux, parce qu'un fils de duc, ou un héritier nécessaire dont le droit est certain, est duc d'abord, ne demande aucune permission pour en prendre le nom et le rang⁵, et vient seulement, comme tout autre homme de qualité, faire sa révérence au Roi, etc., en manteau long, s'il ne demande la permission de se dispenser de cette cérémonie, comme fait maintenant presque tout le monde depuis la prostitution des manteaux longs

de 1682 au marquis de Richelieu, et morte à Dieppe le 13 mai 1729. C'étoit la sœur aînée de la marquise de Bellefonds.

1. On a son portrait en pied, de 1694, dans la collection de modes de Bonnart. C'étoit, en 1682, une des plus jolies personnes de la cour; point méchante, dit le Chansonnier (ms. Fr. 12 692, p. 199), mais coquette et étourdie; horriblement débauchée plus tard, selon Madame, et s'enivrant (recueil Brunet, tome I, p. 40 et 59; recueil Jaeglé, tome I, p. 208). Notre auteur racontera que, pour ne pas perdre les bonnes grâces de Monsieur le Prince, elle lui proposa de faire assassiner le comte de Roucy, qui « partageoit ses faveurs. » Sur son enlèvement, son mariage et sa « vie errante, » voyez les Additions et corrections, p. 614-621.

2. Enterrée, au féminin, corrigé en enterré.

3. Il a été omis en passant de la page 473 à la page 474 du manuscrit.

4. Lesquelles corrigé en laquelle.

5. Voyez ce qu'il a dit à propos de la grandesse, tome IX, p. 249, 250, 275 et 283.

à toutes sortes de gens¹. En effet Pontchartrain, de retour, nous dit que la duchesse d'Aiguillon étoit morte, qu'elle avoit fait le marquis de Richelieu son héritier, et qu'il venoit le prier d'obtenir du Roi la permission d'être duc et pair². Le Roi, à qui il en rendit compte le lendemain, lui ordonna de mander au marquis de Richelieu d'instruire le Chancelier de sa prétention, avec lequel S. M. l'examineroit à son retour à Versailles, qui fut peu de jours après³. Le fait est que le cardinal de Richelieu avoit obtenu, en 1638, une érection nouvelle d'Aiguillon⁴ en duché-pairie mâle et femelle pour sa chère nièce de Combalet⁵ et ses enfants, etc., si elle se remarioit, car

1. Cet abus est un de ceux sur lesquels il reviendra plus d'une fois, se plaignant que l'usage se soit introduit de placer dans les antichambres, à la disposition de tout venant, des piles de manteaux, alors que ce vêtement de cérémonie devrait être réservé aux princes et gens titrés. Voyez l'article xxxiii du mémoire de 1711 sur les *Changements arrivés à la dignité de duc*, dans le tome III des *Écrits inédits*, p. 75.

2. Tout de suite, chacun avoit pensé, comme le dit Dangeau (p. 202), que les deux Richelieu se disputeraient le duché.

3. *Ibidem*, vendredi 19 : « Le marquis de Richelieu vint ici (à Marly) ; mais il ne vit point le Roi, il vit M. de Pontchartrain, à qui S. M. a ordonné d'examiner les prétentions qu'il a au duché d'Aiguillon, pour lui en rendre compte. »

4. La baronnie d'Aiguillon, en Agenais, au confluent du Lot et de la Garonne, avait été érigée une première fois en duché-pairie pour le fils aîné du duc de Mayenne (1599-1621), une seconde fois pour Puylaurens (1634-1635).

5. Marie-Madeleine de Wignerod du Pont-de-Courlay, fille de la sœur du cardinal de Richelieu, née vers 1604, épousa, par contrat passé le 26 novembre 1620, au Louvre, dans le cabinet de la Reine mère, de qui elle étoit fille d'honneur, Antoine de Beauvoir du Roure, sieur de Combalet (départ. Ardèche), neveu du connétable de Luynes, lequel périt, sans avoir eu d'enfants et n'étant que capitaine dans le régiment de Navarre, au siège de Montpellier, en 1622. Elle fut dame d'atour de la Reine mère de 1625 à 1631. Le cardinal son oncle eût voulu la remariée soit au comte de Soissons, soit même à Monsieur ; mais elle persista toute sa vie dans un veuvage cénobitique, et mourut le 17 avril 1675, renouvelant chaque année, dit-on, son vœu d'entrer dans les carmélites. Fléchier et Brisacier prononcèrent son oraison funèbre. Feu M. Bonne-Avenant a publié en 1879 un volume sur sa vie et ses œuvres charitables,

elle étoit veuve sans enfants d'un Beauvoir du Roure, avec la clause inouïe, devant et depuis cette érection, en cas qu'elle n'eût point d'enfants, de choisir qui bon lui sembleroit pour lui faire don du duché d'Aiguillon, en vertu duquel don la personne choisie seroit duc ou duchesse d'Aiguillon et pair¹ de France, dont la dignité et la terre passeroit à sa postérité². Mme de Combalet, dès lors duchesse d'Aiguillon et en portant le nom, mourut en 1675 sans s'être remariée, et fit un testament par lequel elle exerça le pouvoir que lui donnoit cette clause en faveur de sa nièce, fille de son frère³, non mariée, qui, en conséquence, fut sans difficulté duchesse d'Aiguillon, pair de France, et en porta le nom. Mme de Combalet, que je continue d'appeler ainsi pour la distinguer de sa nièce, fit une longue substitution, par son testament, du duché d'Aiguillon et de tous ses biens, par laquelle elle ne fait aucune mention de sa dignité qu'en faveur de sa nièce, n'en dit pas un mot sur aucun autre appelé après elle, si elle meurt sans enfants, à la terre et duché d'Aiguillon, d'où je conclus, dans le mémoire que je fis pour le Chancelier⁴ : 1° que les lois qui sont exceptions ou extensions du droit commun se prennent à la rigueur et précisément à la lettre ; que la clause extraordinaire et inouïe

et elle a une historiette dans Tallemant des Réaux. La congrégation des Missions étrangères possède d'elle un portrait qui a été exposé au Trocadéro en 1878; Jérôme Falck et Moncornet en ont gravé d'autres.

1. *Et pair surcharge avec.*

2. Les lettres patentes d'érection, qui sont imprimées dans le tome IV de l'*Histoire généalogique*, p. 483-484, portent simplement ces termes : « Pour en jouir, par ladite dame, ses héritiers et successeurs, tant mâles que femelles, tels qu'elle voudra choisir.... » C'étaient les formules applicables à tous les duchés femelles, c'est-à-dire à ceux qui pouvaient se transmettre par les femmes aussi bien que par les héritiers et successeurs masculins : voyez notre tome II, p. 65, 66, etc.

3. Voyez sa notice ci-après, p. 621.

4. Ce mémoire (ci-après, appendice XV) se trouve aux Affaires étrangères, avec le testament de la duchesse d'Aiguillon, 17 mai 1674, copié par notre auteur, dans les volumes *France* 206, 212 et 222.

de choix en faveur de Mme de Combalet n'en porte qu'un, et non davantage; encore moins l'étend-elle à la personne par elle choisie pour avoir droit, comme elle, de faire un nouveau choix à faute d'enfants; 2° ce choix a été fait et consommé par Mme de Combalet en faveur de Mme d'Aiguillon sa nièce, et il¹ a eu tout son effet; 3° que Mme d'Aiguillon, à faute d'enfants, n'a aucun droit de choix, ni de laisser à personne sa dignité, éteinte en elle faute de postérité; 4° que Mme de Combalet, pour qui la clause de choix a été faite, a tellement senti qu'elle n'étoit que pour elle et que son choix à elle ne se pouvoit répéter par la personne choisie par elle, ni par elle-même, Mme de Combalet, après le premier, que, dans toute l'étendue de sa substitution, elle n'a énoncé sa dignité, avec le duché d'Aiguillon, qu'en faveur de sa nièce, et, toutes les fois qu'elle a appelé, après elle, d'autres substitués au duché d'Aiguillon, elle n'a jamais fait la moindre mention de la dignité, mais uniquement de la possession de la terre; 5° que le choix est consommé dans la personne de Mme d'Aiguillon, qu'elle n'a aucun titre pour en faire un autre, que la clause insolite a sorti son effet et n'a plus d'existence, que Mme d'Aiguillon, morte fille, par conséquent sans postérité, peut disposer de la terre et duché d'Aiguillon comme de ses autres biens, mais non de sa dignité, qui est éteinte par le droit commun, qui reprend toute sa force sitôt qu'il n'y a plus de loi expresse qui en excepte; 6° que le marquis de Richelieu peut être seigneur et possesseur du duché d'Aiguillon, soit comme appelé à cette substitution par Mme de Combalet sa grand tante, soit comme héritier testamentaire de Mme d'Aiguillon sa tante, mais qu'il ne peut jamais recueillir d'elles la dignité de duc et pair d'Aiguillon. Les ducs de la Trémoille, la Rochefoucauld et autres en parlèrent au Chancelier, comme s'opposant²

1. Avant *il*, Saint-Simon a biffé l'abréviation de *que*.

2. *Opposants*, au pluriel, dans le manuscrit.

aux prétentions du marquis de Richelieu¹. Je fis mon mémoire en peu d'heures, je le lus au Chancelier, et le lui laissai². Il avoit les pièces du marquis de Richelieu³, et l'avoit amplement entretenu. Il rapporta au Roi cette affaire, qui⁴ tint une partie de la matinée du lendemain⁵, sans tiers entre le Roi et lui, et il en reçut l'ordre de rendre au marquis de Richelieu ses papiers, de lui défendre de sa part de prendre le nom et⁶ les marques de duc, d'en prétendre aucun rang ni honneurs, ni d'en faire aucune poursuite dans quelque tribunal que ce pût être⁷.

1. « Mémoire fait par moi, qui fis signer à plusieurs pairs l'opposition aux prétentions de M. le marquis de Richelieu » (Affaires étrangères, vol. *France* 206, fol. 183-184). Voyez ci-après, p. 583, sa lettre au prince de Monaco.

2. Ces quatre derniers mots sont en interligne.

3. Vol. *France* 206, fol. 185 : « Transaction entre le duc de Richelieu et la duchesse d'Aiguillon ; testament de Mme d'Aiguillon ; » fol. 188-189 : « Mémoire pour M. Armand-Louis de Wignerod, marquis de Richelieu, substitué au duché-pairie d'Aiguillon » (copies de la main de Saint-Simon); fol. 220 : « Remarques (autographes) sur le mémoire de M. le marquis de Richelieu du 26 décembre 1704. »

4. Ou *qu'il*, la fin du mot étant cachée par une tache d'encre qui a été faite anciennement sur la page opposée du manuscrit, et qui a maculé également celle-ci.

5. Ces deux derniers mots sont en interligne. — 6. *Et* est en interligne.

7. Ces quatre mots sont en interligne, au-dessus de *de son roy*, surchargé d'autres lettres. — Dangeau dit seulement, le 22 décembre (p. 205) : « M. le duc de Richelieu a bien voulu voir chez lui M. le marquis de Richelieu, son neveu ; ils sont raccommodés, et il ne lui dispute rien sur le duché d'Aiguillon. » Puis, le 25 (p. 207) : « Il y a plusieurs ducs et pairs qui s'opposent à ce que le marquis de Richelieu soit reçu duc d'Aiguillon. » Mais les *Mémoires de Sourches* contiennent ces trois articles, aux 19 et 26 décembre, et au 3 janvier : « L'après-dinée, on apprit que la duchesse d'Aiguillon, qui s'étoit, depuis quinze ou seize ans, retirée dans un monastère de Paris, y étoit enfin morte de maladie, et sa mort donnoit occasion à une question que le Roi seul pouvoit décider, qui étoit de savoir si ce seroit son frère le duc de Richelieu qui hériteroit de sa duché, qui étoit femelle, ou bien le marquis de Richelieu, son neveu. Le duc de Richelieu étoit l'aîné, et le marquis seulement fils du cadet ; mais le cardinal de Richelieu, en faisant donner à la vieille duchesse d'Aiguillon la duché d'Aiguillon,

La chose en demeura là jusqu'en 1711, qu'elle n'eut pas un meilleur succès. Il sera temps alors de dire ce qu'elle est devenue depuis¹.

Denonville, qui avoit été sous-gouverneur de Mgr le duc de Bourgogne, et qui avoit marié son malheureux fils à la fille de la Vienne premier valet de chambre du Roi², qu'il n'a pas rendue heureuse, fit tant auprès du Roi, qu'il permit qu'il vînt tâcher de se justifier de sa belle harangue de Pleintheim³. Le duc de Marlborough lui donna aussitôt un

Denonville
obtient
permission
de venir
se justifier.

Marlborough

lui avoit aussi fait donner la faculté de la transmettre à tel de ses héritiers qu'elle voudroit, et elle l'avoit transmise à sa nièce la duchesse d'Aiguillon qui venoit de mourir, et, en cas qu'elle n'eût point d'enfants, à son neveu le défunt marquis de Richelieu et à ses enfants. » — « Le 26, on commençoit à dire à la cour que les ducs et pairs se remuoient fortement pour empêcher que le marquis de Richelieu n'eût la duché d'Aiguillon, et cela, selon les apparences, parce qu'il auroit été plus ancien que la plupart d'entre eux. On disoit même que le Roi avoit renvoyé au premier président du parlement de Paris le mémoire que le marquis de Richelieu lui avoit donné, afin de l'examiner, avec les lettres d'érection de la duché d'Aiguillon et les autres pièces qui concernoient cette affaire, et de pouvoir lui en rendre compte. » — « L'après-dînée du 3 janvier, le Roi donna, dans son cabinet, une longue audience au premier président du parlement de Paris, lequel avoit conféré tout le soir précédent avec le Chancelier, et on ne douta pas que ce ne fût pour l'affaire des ducs contre le marquis de Richelieu; mais on ne sut en aucune manière ce qui s'étoit passé dans cette audience. »

1. Le marquis de Richelieu étant mort en 1730 sans avoir réussi, son fils le comte d'Agenois parvint, le 16 mai de l'année suivante, à se faire mettre en possession du titre de duc d'Aiguillon malgré l'opposition de vingt-deux ducs et pairs; mais il n'eut rang que de cette date. C'est ce qui est raconté dans l'Addition placée ici, n° 596.

2. Il avoit épousé, le 15 avril 1697, Jeanne-Catherine Quantin de la Vienne, qui mourut le 31 janvier 1742, à soixante-sept ans. Elle avoit deux cent cinquante mille livres de dot (*Dangeau*, tome VI, p. 87-88).

3. Ci-dessus, p. 178 et 202. Contrairement à ce que l'on avoit cru d'abord, le Roi se refusa à voir le fils, et permit seulement que l'acheteur du régiment Royal, qui était le jeune d'Aubigné, ce prétendu parent de Mme de Maintenon, payât dix mille écus au colonel cassé; mais celui-ci les refusa : *Dangeau*, p. 202 et 212; *Sourches*, p. 132; *Gazette d'Amsterdam*, n° civ, de Paris. Comme aide de camp du duc de Bourgogne, il avoit été fait brigadier en février 1704 (*Dangeau*, tome IX,

passé
en Angleterre
avec Tallard et
les principaux
prisonniers.

Villars
rappelé
de Languedoc,
où Berwick

congé de quelques mois. Il¹ étoit revenu de ses voyages d'Allemagne en Hollande, où il avoit fait venir le maréchal de Tallard et tous les prisonniers considérables²; il les fit embarquer avec lui, pour orner le triomphe de son retour en Angleterre³.

Villars, qui avoit à peu près vu finir l'affaire des Fanatiques⁴, tenoit par commission les états de Languedoc⁵. Il eut ordre de revenir à Paris⁶, et le duc de Berwick d'aller

p. 440; *Mercur* de mai, p. 182-183; *Chronologie militaire*, tome VIII, p. 140). Il ne reprit des fonctions que sous la Régence, comme lieutenant général au pays Chartrain.

1. Marlborough.

2. Avant de partir, Tallard put aller aux bains d'Aix-la-Chapelle.

3. *Dangeau*, p. 200 et 211; *Sourches*, p. 154; *Gazette d'Amsterdam*, n^o ciii et civ. Voyez ci-après, p. 384.

4. *Dangeau*, p. 147, 148, 154, 158, 169 et 226; *Mercur* de janvier 1705, p. 157-161; *Gazette de Bruxelles*, p. 276, 277, 284-286, 309, 330, etc.; *Mémoires de Villars*, tome II, p. 169-170.

5. *Dangeau*, p. 210; *Gazette*, p. 623-624. Voyez les *Mémoires de Villars*, tome II, p. 167-168, et la *Correspondance des Contrôleurs généraux*, tome II, n^o 730. La session dura du 4 décembre au 19 février. Le *Mercur* du mois d'avril suivant reproduisit, p. 60-63, comme le *Journal de Verdun*, p. 106-108, la harangue adressée au maréchal par le représentant des états. D'avance (sa lettre au prince de Conti, dans l'Appendice de ses *Mémoires*, tome I, p. 332), il s'étoit promis « de les faire boire et manger, danser leurs femmes, et des comédiens tant qu'il pourrait, afin que la douceur de la musique et les plaisirs leur fissent prendre en grande douceur tout l'argent que M. de Bâville leur demanderait. » Les votes du don gratuit et des subsides se firent, comme d'ordinaire, sans difficulté. Ainsi qu'il a été déjà dit dans notre tome X, p. 317, notes 4 et 5, le maréchal fit peindre un tableau commémoratif de cette session si flatteuse pour son orgueil, et on en fit une reproduction dans l'*Histoire du Languedoc* éditée en 1729. Une biographie manuscrite du maréchal conservée à Chantilly, ms. 1747, dit (fol. 66 v^o) qu'il « parut dans cette auguste assemblée comme les illustres Romains qui, après avoir commandé avec tant de gloire les armées, venoient présider dans le sénat. » On trouve dans les Papiers du Contrôleur général, G⁷ 1004, 10 octobre 1705, la liste des prélats, barons et autres députés qui avoient assisté à l'assemblée.

6. *Dangeau*, p. 212-213, 30 décembre : « Le Roi a envoyé un courrier à M. de Villars pour le faire revenir de Languedoc; il n'atten-

commander dans cette province après la fin des états et le retour du maréchal de Villars. Ce fut par où finit cette année. On ne voulut pas laisser Berwick sans un emploi principal en chef après la conduite qu'il avoit eue en Espagne et la façon dont il en étoit revenu. va commander.

Le premier jour de cette année¹, l'abbé d'Estrées et Puitsieux furent reçus dans l'ordre du Saint-Esprit, et l'abbé en rochet et camail violet comme les évêques². Harcourt avoit le bâton pendant la cérémonie, parce qu'au changement de quartier parmi les capitaines des gardes, celui qui sort garde le bâton jusqu'au sortir de la messe du Roi, et, à la porte de la chapelle, le donne à celui qui le relève. Tandis que Puitsieux prêtoit son serment³, le Roi se tourna par hasard, vit Harcourt vêtu de son justaucorps à brevet⁴, et fut choqué que ce qui l'approchoit là

1705.
Maréchaux
de France
subitement
nommés
chevaliers
de l'Ordre.
Abus et suites
de cette
promotion.
Bon mot de
M. de Lauzun.
[Add. S^tS. 597]

dra point que le duc de Berwick, que le Roi envoie commander en Languedoc en sa place, y soit arrivé. On croit que le Roi donnera au maréchal de Villars le commandement de l'armée de la Moselle ou de celle d'Alsace. » Le maréchal répondit au Roi : « Servez-vous de moi, car je suis le seul général de l'Europe dont le bonheur à la guerre n'ait jamais été altéré. Dieu me conserve cette fortune pour le service de Votre Majesté! » Voyez l'ouvrage de M. de Vogüé, tome I, p. 288-292.

1. *Dangeau*, p. 219; *Sourches*, p. 153. Voyez ci-après, appendices XIV et XVI, des fragments d'écrits de notre auteur sur l'Ordre.

2. « Le Roi, étant arrivé à la chapelle, reçut d'abord l'abbé d'Estrées, parce que les ecclésiastiques sont toujours reçus avant la messe. Il étoit habillé de violet (*En note* : quoiqu'il ne fût point évêque; mais on prétendoit qu'il y avoit des exemples pareils, et que le violet n'étoit pas une couleur particulière aux évêques), et les cardinaux commandeurs ne vouloient pas le souffrir avec eux; mais le Roi décida que tous les ecclésiastiques devoient être ensemble. » (*Sourches*.)

3. Sur la réception de celui-ci, qui avait *Dangeau* pour un de ses parrains, voyez le *Mercur* du mois, p. 8-23.

4. Notre auteur ne reviendra que bien plus tard sur ces justaucorps à brevet (éd. 1873, tome XII, p. 69-70; Addition au *Journal de Dangeau*, tome I, p. 393); il faut donc expliquer ici ce que c'étoit. Voltaire dit : « Pour distinguer ses principaux courtisans, Louis XIV avait inventé des casaques bleues brodées d'or et d'argent. La permission de les porter étoit une grande grâce pour des hommes que la vanité mène. On les

de si près ne fût pas chevalier de l'Ordre¹. Cette fantaisie, qui ne lui avoit jamais pris, et qui ne lui revint plus dans demandait presque comme le collier de l'Ordre. » (*Siècle de Louis XIV*, p. 476.) Bussy-Rabutin placé (ses *Mémoires*, tome II, p. 133) au commencement de l'année 1662 la désignation de soixante courtisans qui, pour pouvoir suivre le Roi dans tous ses petits voyages de plaisir sans en demander la permission, reçurent alors la « casaque de moire bleue en broderie d'or et d'argent pareille à la sienne. » La première liste fut dressée en effet le 23 décembre 1661, pour 1662, et nous l'avons dans les *Bienfaits du Roi* de l'abbé de Dangeau, mss. Fr. 7651, fol. 23 et 30, et 7666, fol. 88 v^o et 89; elle a été publiée dans le recueil des *Curiosités historiques* de 1759, tome I, p. 101-103, et comprend trente et un noms, dont un Anglais, lord Craft, envoyé du roi Charles II; mais, peu à peu, le nombre en fut porté à quarante-quatre, ou même plus. La formule du brevet était à peu près invariable, et nous en avons les textes, à partir de 1672, dans les registres de la secrétairerie d'État. Celui de Condé (Arch. nat., K 118, n^o 125, 4 février 1665) a été imprimé dans les *Œuvres de Louis XIV*, tome VI, p. 375; celui de son petit-fils le duc de Bourbon (10 octobre 1685), dans le *Musée des Archives nationales*, n^o 886. Mais, de ce qu'ils spécifient la dérogation à l'ordonnance somptuaire renouvelée sans cesse depuis 1639 pour le moins, et qui, particulièrement en 1661 et en 1665, avait proscrit l'application de passements de dentelles ou broderies d'or et d'argent sur les vêtements, on a supposé à tort que les justaucorps à brevet ne remontaient pas plus haut que 1665. — Le justaucorps était l'ancienne casaque, allongée peu à peu jusqu'aux jarrets et serrée à la taille. Ces changements de forme ont fait croire à quelques auteurs, sur le vu de l'historiette bien connue de Vardes revenant d'exil avec son vêtement vieux de plus de vingt ans, qu'il n'y avait plus eu de concessions de ce genre après 1665; mais nous en pouvons noter chaque année, à mesure qu'il se produisait une vacance dans les privilégiés : ainsi, en 1702, 1703, 1704 (*Dangeau*, tomes VIII, p. 507, et IX, p. 76 et 256; ci-dessus, p. 61, note 7, 305, note 5, 338, note 7, etc.), et Saint-Simon dira lui-même (tome XII de 1873, p. 69-70, cité ci-dessus) que l'empressement à briguer cette distinction persista jusqu'à la mort de Louis XIV. Aussi était-on obligé de donner des promesses, des expectatives, comme pour le conseil d'État (*Dangeau*, tome IX, p. 256), et les fils n'avaient nulle assurance d'hériter du justaucorps paternel : M. d'Harcourt eut par faveur singulière celui du comte de Beuvron, en septembre 1688, « afin qu'il ne sortit pas de la famille » (*Dangeau*, tome II, p. 176). On remarquera que le justaucorps bleu, avec ses broderies d'argent et sa doublure rouge, représentait les couleurs tricolores de la maison royale.

1. Après avoir écrit : *que ce*, il l'a, par mégarde, répété en interligne.

la suite, le frappa tellement pour lors, et il le dit ensuite, que, dans le moment, il voulut faire Harcourt; puis, songeant qu'il y en avoit d'autres à faire, s'il faisoit celui-là, il rêva qui faire, et qui laisser, pendant le reste de la cérémonie. Enfin il s'arrêta aux maréchaux de France, parce que, les faisant tous, aucun d'eux n'auroit à se plaindre, et que, se bornant à ce petit nombre, cette borne n'excluoit personne personnellement. Il y auroit eu grandement à répondre à un raisonnement si faux. Jamais les maréchaux de France n'avoient eu droit à l'Ordre comme tels, et plusieurs ne l'ont jamais eu. Une dignité, ou plutôt un office de la couronne purement militaire, tel qu'est celui-là, et qui est la récompense du mérite militaire, est donné sans égard à la naissance, et c'est pour la naissance que l'Ordre a été institué¹. Alors même le cas en existoit : de neuf maréchaux de France qui n'avoient pas l'Ordre, il y en avoit plus d'un qui n'étoient pas nés pour cet honneur-là, et plus d'un aussi qui, ayant quelque noblesse, n'étoient pas faits pour porter l'Ordre². En un mot, le Roi le conçut et l'exécuta. En sortant de la chapelle, il fit

1. Voyez le préambule de ses *Remarques sur l'Ordre*, publié dans l'Appendice de notre tome XI, p. 444-445. Dans la suite des mêmes *Remarques* (vol. France 189, fol. 35 v° et 36), il a donné une liste des maréchaux ayant eu ou n'ayant pas eu l'Ordre. Nous l'avons vu déjà plusieurs fois protester contre le caractère presque purement militaire donné par Louvois à la promotion du Saint-Esprit de 1688; dans son mémoire de 1711 sur les *Changements arrivés à la dignité de duc et pair* (*Écrits inédits*; tome III, p. 67-68), il a représenté la promotion de 1705 comme continuant celle de 1688. « Une distinction destinée à décorer et honorer la plus haute noblesse comme noblesse, disait-il, fut déferée à un office de la couronne comme particulièrement office de la couronne, tellement militaire que la naissance n'y fait rien.... La dignité de duc et pair, la première du Royaume, cette dignité qui n'est conférée que par l'union de la naissance avec le mérite, et qui, par sa nature, est à la tête de toute la noblesse, fut exclue pour la première fois de l'Ordre, et ces deux offices de duc et pair et de maréchal de France changèrent ainsi de place, de nature et d'état pour la première fois. »

2. Ils feront leurs preuves à la façon de Barbari, dirent alors les faiseurs de vaudevilles (ms. Fr. 42 693, p. 253 et 257).

dire de main en main aux chevaliers d'entrer dans son¹ cabinet, au lieu de demeurer en haie dans sa chambre, et qu'il vouloit tenir chapitre². Il le tint donc tout de suite en rentrant, et nomma en bloc les maréchaux de France: d'où M. de Lauzun dit que le Roi, comme les grands capitaines, avoit pris son parti le cul sur la selle³. C'est depuis cette promotion qu'on s'est infatué de croire que le bâton donne l'Ordre de droit, que Monsieur le Duc, étant premier ministre, et qui haïssoit les rangs et les dignités par ce qu'il leur devoit, et qu'il ne vouloit devoir ni rendre à personne, tout confondre, et que tout fût égal et peuple devant les princes du sang, fit les maréchaux de France en 1724⁴, excepté ceux qu'il fit maréchaux de France le

1. *Son*, écrit à la fin d'une ligne, est répété à la ligne suivante.

2. *Dangeau*, p. 219. « On fut bien surpris, disent les *Mémoires de Sourches* (p. 454), quand, quelques officiers principaux voulant entrer dans le cabinet du Roi pour y voir changer d'habit à S. M., ils apprirent qu'elle alloit tenir un nouveau chapitre auquel personne ne s'attendoit. Tous les prétendants furent dans une grande altération; mais le chapitre ne dura qu'un moment, et on apprit, par les premiers chevaliers qui sortirent du cabinet, que le Roi avoit déclaré qu'il donneroit le collier de l'Ordre à tous les maréchaux de France qui ne l'avoient point, qui étoient, etc. » L'annotateur a ajouté: « Au grand regret des ducs, lesquels ne purent se tenir d'en témoigner leur chagrin, qui n'étoit pas sans raison, particulièrement celui des pairs, qui avoient certainement le rang, entre les officiers de la couronne, devant les maréchaux de France. » Les chevaliers non titrés devaient aussi garder rancune aux maréchaux de ce que ceux-ci, en 1687, s'étaient permis de leur infliger la qualification peu respectueuse de *sieur* (*ibidem*, tome II, p. 69-70), et, de plus, suivant l'usage adopté depuis 1688 (notre tome II, p. 45), les nouveaux nommés devaient nécessairement prendre le pas sur les simples gentilshommes.

3. Locution déjà relevée dans nos tomes X, p. 341, et XI, p. 420. — Ce membre de phrase, depuis *d'où M.*, a été ajouté en interligne et sur la marge du manuscrit, probablement en même temps que la manchette.

4. Le manuscrit porte : 1624. — C'est la promotion où il a déjà dit ci-dessus, p. 194, que Monsieur le Duc « y fourra tant de canailles. » Le duc de Luynes raconte, en 1746 (tome VII de ses *Mémoires*, p. 201), qu'elle avait été préparée par le cardinal Dubois, et que, le dossier étant soumis au Roi par Monsieur le Duc, ce fut Fleury (dont il va être

même jour¹, et ne fit point les ducs que ceux qu'il lui plut de faire², tandis qu'aucun d'eux en âge, et non en disgrâce marquée³, n'avoit jamais été omis comme tels en pas une grande promotion, même par Louis XIV, qui les dépouilla et les avilit tant qu'il put toute sa vie, et qui, publiquement, au chapitre de la promotion de 1688, fit les excuses qu'on a vues sur les trois seuls qu'il ne fit pas, et en voulut bien dire les raisons⁴. Le cardinal Fleury, depuis

parlé) qui fit ajouter le duc d'Uzès, disant qu'il « falloit envoyer une lettre de cachet au premier pair de France, ou le faire chevalier de l'Ordre. »

1. Promotion du 2 février 1724. Voyez trois pages des *Mémoires de Mathieu Marais*, tome III, p. 81-83.

2. Cette promotion comprit un grand d'Espagne, Brancas-Céreste, et les derniers maréchaux de Louis XIV, dont un, Gacé, se désista en faveur de son fils. Sur trente-neuf ducs vivant alors et non décorés de l'Ordre, neuf le reçurent qui étaient plus âgés que notre auteur : Sully (né en 1668), la Rochefoucauld (1666), Luxembourg (1664), Villeroy (1666), Tresmes (1655), Béthune (1663), Berwick (1671), Antin (1667), Valentin-Monaco (1667); sept étaient moins âgés que lui : Uzès, premier pair de France (29 décembre 1675), Mortemart (1681), Saint-Aignan (1684), Noailles (1678), Chaulnes (1676), Villars-Brancas (1682), Hostun-Tallard (1683). Quatre ducs l'avaient eu dans de précédentes promotions : Coislin et Tallard, en 1701; Villars, en 1705; Aumont, en 1712. Quatre le reçurent en 1728, avec Saint-Simon, dont un, Roquelaure, avait vingt ans de plus que lui, et les trois autres étaient plus jeunes : Harcourt (1689), Richelieu (1696) et Gramont (1698). Le duc de Luynes, né en 1695, le reçut seulement en 1748, tandis que le duc de Boufflers, qui n'était que de 1706, l'eut en 1743. Douze ducs enfin ne l'eurent jamais, pour des motifs divers qui nous sont déjà connus, ou qui seront exposés plus tard : la Trémoille, Brissac, Montbazou, la Force, Rohan, Bouillon, Estrées, Mazarin, Rohan-Rohan, Melun-Joyeuse, la Feuillade-Rouannez, Mancini-Nevers.

3. Le souvenir du procès du duc de la Force le fit exclure, dit Mathieu Marais en 1724.

4. Il a raconté, non pas dans les *Mémoires*, mais dans la grande Addition sur la promotion de 1688 (tome I, p. 319) et dans la notice sur cette promotion (tome V, p. 570-571 et 575), que le Roi s'était excusé alors de ne point nommer le duc de la Force père parce qu'il était protestant, les ducs de Ventadour et de Brissac de peur d'« exposer son ordre dans les cabarets et les mauvais lieux, » le duc de Rohan parce qu'ils ne « s'aimaient point » l'un l'autre, enfin le duc de la Ferté, à

son règne, a fait tous les maréchaux de France¹, quoiqu'il n'ait fait que de petites promotions de l'Ordre² : en sorte que le droit établi et suivi, depuis l'institution de l'Ordre, en faveur de la première dignité du Royaume³, et qui, au contraire de l'office de maréchal de France, suppose tellement la grande naissance, que les érections ont menti là-dessus quand la faveur déplacée y⁴ a élevé des gens du commun⁵, a été pour ainsi dire aboli et transmis à un office de la couronne qui ne suppose⁶, et qui souvent tombe sur des gens de peu ou d'aucune naissance, depuis que la fantaisie momentanée du feu Roi a été prise pour une loi parce qu'on l'a voulu de la sorte, tandis que lui-même a fait des maréchaux de France depuis, à qui il n'a jamais songé de donner l'Ordre, et qui ne l'ont eu que longtemps après sa mort⁷. Cela peut s'appeler un rare échange. Mais achevons tout de suite cette promotion du Saint-Esprit. Ces maréchaux étoient⁸ : le duc d'Harcourt; Cœuvres, grand d'Espagne; Villars, qui venoit d'être fait duc; Catinat; Vauban, qui s'appeloit le Prestre, étoit de Nivernois⁹. S'il étoit gentilhomme, c'étoit bien tout au

qui il ne manquait que très peu d'âge, parce que ses goûts de vin, de cabaret et de mauvaise compagnie ne permettaient pas de lui accorder une dispense. Des trois premiers, il répétera en 1706 ce qu'il avait écrit précédemment.

1. Les a tous faits chevaliers de l'Ordre.

2. En 1728, 1729, 1731, 1733, 1735, 1736, 1737, 1739, 1740, 1741, 1742. Sur toutes ces promotions, il n'y eut que deux maréchaux non ducs en 1728, et un en 1739.

3. La duché-pairie. — 4. Y surcharge un a.

5. C'est-à-dire que les considérants, préparés par les impétrants eux-mêmes, selon l'usage constant, leur attribuaient une extraction et des origines beaucoup plus illustres qu'exactes et authentiques.

6. Ne suppose [que peu ou point de naissance].

7. Les quatre maréchaux de France qu'il fit en 1706, 1708 et 1709 n'eurent l'Ordre qu'en 1724.

8. *Étoient* corrigé *estoit*, et *Harcourt* a été ajouté après coup en interligne, puis corrigé en *le duc d'Harcourt*.

9. Et non de Bourgogne, comme notre auteur l'a dit à propos de sa promotion à la dignité de maréchal de France : tome XI, p. 27.

plus¹ : il montra son frère aîné² pour le premier qui ait servi de leur race, et qui avoit été seulement en l'arrière-ban de Nivernois, au retour duquel il mourut en 1635. Rien donc de si court, de si nouveau, de si plat, de si mince. Voilà ce que les grandes et uniques parties militaires et de citoyen ne pouvoient couvrir dans un sujet d'ailleurs si digne du bâton et de toutes les grâces que le seul mérite doit et peut acquérir. Rosen étoit de condition : on l'a vu par ce que j'en ai rapporté sur le³ témoignage de M. le prince de Conti, qui s'en informa fort en son voyage de Pologne⁴; mais je ne sais si c'étoit bien là de quoi faire un chevalier de l'Ordre. Chamilly s'appeloit Bouton; il étoit de bonne noblesse de Bourgogne, dès avant 1400 chambellans des ducs de Bourgogne et baillis de Dôle⁵; ces emplois ne se donnoient alors qu'à des gens distingués. Ce nom assez ridicule de Bouton le fit passer mal à propos pour peu de chose. Châteaurenault s'appeloit Rousselet⁶; il étoit de Dauphiné⁷. Il falloit que ce ne fût rien du tout, puisqu'eux-mêmes ne montrèrent rien avant le bisaïeul du maréchal, intitulé seigneur de quelques petits fiefs ou rotures⁸, mort en 1564⁹, et qui dut son être et celui de ses

1. Une généalogie dressée en 1758, pour l'ordre de Malte, remonte jusqu'à l'année 1357, tandis que la filiation de l'*Histoire généalogique*, tome VII, p. 654-655, que notre auteur a sous les yeux, ne dépassait pas 1550. Dans une lettre du 15 décembre 1671, à Louvois, Vauban dit que « la fortune l'a fait naître le plus pauvre gentilhomme de France. »

2. Non pas son frère aîné, mais celui de son père, par conséquent son oncle : Paul I^{er} le Prestre, écuyer, seigneur de Vauban, qui « mourut en 1635, au bourg de la Ratière, près de Rethel, au retour de la campagne faite l'année précédente par l'arrière-ban de Nivernois. » Sur cette convocation de l'arrière-ban en 1635 (et non l'année précédente), voyez notre tome I, p. 153, note 2. Vauban venait de naître en 1633, et il n'eut point de frère : Jal, *Dictionnaire critique*, p. 1225.

3. *Le corrigé s[on]*. — 4. Tome XI, p. 30-31.

5. Déjà dit au tome XI, p. 10. — 6. *Ibidem*, p. 22.

7. Et non Breton comme il l'avait dit au tome XI, p. 24

8. Terres non nobles. « Ce n'est pas un fief, une seigneurie, c'est une *roture* » (*Académie*, 1718).

9. Déjà dit aussi. « François Rousselet, seigneur de la Pardieu, de

enfants à la sœur du maréchal et du cardinal de Gondy, qu'il épousa en 1533, en décembre¹, c'est-à-dire du temps qu'Antoine² Gondy, son beau-père, étoit banquier à Lyon, et quelques mois avant que Catherine de Médicis y passât après son mariage, et qu'elle y prit Catherine de Pierrevive, sa belle-mère, à son service, qui devint sa favorite, sa confidente, la gouvernante de ses enfants, et qui fit la fortune des Gondy en France³. Avec cela, le fils de⁴ Rousset ne fut que le protégé des Gondy, gouverneur de leurs châteaux de Machecoul et de Belle-Isle, et rien de plus⁵.

Jaunage et de la Bastie en Dauphiné, et de Lilly en Normandie, mourut avant le 5 novembre 1564. Femme : Méraude de Gondy, fille d'Antoine de Gondy, seigneur du Perron, et de Marie-Catherine de Pierrevive, et sœur du cardinal de Gondy et du maréchal-duc de Retz; survécut son mari, et fit partage avec ses frères au mois de février 1574. » (*Histoire généalogique*, tome VII, p. 651.)

1. C'est à l'article RETZ (tome III, p. 894) qu'il a trouvé cette date grâce au renvoi indiqué à la suite de l'article qu'on vient de citer.

2. *Ant.*, en abrégé, dans le manuscrit.

3. « Antoine de Gondy, II^e du nom..., passa en France, s'établit d'abord à Lyon, de même que plusieurs autres familles considérables de Florence, y exerça différents emplois, et acquit les terres du Perron et de Toislay. Il mena sa femme à Florence au mois d'avril 1516. Catherine de Médicis, passant par Lyon en 1533, prit Marie de Pierrevive, sa femme, à son service, et attacha Antoine à celui du duc d'Orléans, depuis Dauphin, son mari, en qualité de maître d'hôtel, et il continua d'exercer cette charge lorsque ce prince fut parvenu à la couronne.... » (*Histoire généalogique*, tome III, p. 893.) Marie-Catherine de Pierrevive, fille d'un maître d'hôtel ordinaire du Roi, avait épousé Antoine de Gondy le 20 janvier 1516; elle fut inhumée auprès de son mari, dans l'église des Quinze-Vingts, le 4 août 1574. — Notre auteur aura l'occasion de revenir sur l'origine des Gondy, origine contestée en tous les temps, comme on peut le voir dans un appendice du tome IX des *Œuvres du cardinal de Retz*, p. 420-436, ou dans les notes préparées pour la continuation du tome III de l'*Histoire généalogique*, Arch. nat., M 609.

4. Ayant d'abord écrit : *le p^r Rousset*, il a mis *fils de* en interligne et biffé par mégarde *le*, au lieu de *p^r*.

5. Cependant l'*Histoire généalogique* présente Albert Rousset, seigneur de la Pardieu, etc., mort en 1621, comme ayant été successivement enfant d'honneur et gentilhomme de la chambre du duc de Savoie, puis, en France, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire

Il acheta d'eux une terre en Bretagne et Châteaurenault en Touraine¹. Le père n'ayant rien été, qui étoit le beau-frère, le fils ne pouvoit guère être mieux, et cela montre le cas que le maréchal de Retz, si puissant toute sa vie, et le cardinal son frère faisoient de cette alliance et de leur propre neveu. Leur petit-neveu, père du maréchal, ne fut rien du tout², dont le³ frère aîné, pour tout grade, fut lieutenant de la mestre de camp du régiment des gardes⁴. Cela est bien neuf, bien chétif, bien éloigné de l'ordre du Saint-Esprit. Pour le bâton, Châteaurenault l'avoit dignement mérité. Montrevel, tout au contraire, sans aucune sorte de mérite, avec une grande naissance, étoit de plain pied avec l'Ordre, et d'une inégalité au bâton qui faisoit honte à le lui voir entre les mains⁵. Harcourt, s'il étoit Harcourt comme il le prétendoit⁶, valoit au

de sa chambre, capitaine de trente hommes d'armes de ses ordonnances, etc.

1. Il « acquit la terre de la Blanchardière, en Bretagne, et la baronnie de Châteaurenault, en Touraine, par échange avec Henri de Gondy, duc de Retz, le 23 mai 1618, et obtint des lettres d'érection de cette terre en marquisat au mois de décembre 1620 » (*Histoire généalogique*, tome VII, p. 651). En 1700, Châteaurenault, près de Tours, sur la Bransle, comptait dix-neuf cents habitants, et la justice s'étendait sur dix-sept paroisses.

2. François II, deuxième marquis, mort en décembre 1677.

3. Dont le est en interligne, au-dessus d'*et son*, biffé. Plus loin, *fut* est également en interligne.

4. De la première compagnie, appartenant au mestre de camp ou colonel et commandée par un capitaine-lieutenant. Voyez l'*Abrégé historique de la maison militaire*, tome III, p. 208. François Rousselet, troisième marquis, eut cette compagnie en 1648, la quitta en 1652 pour commander un vaisseau, et mourut en décembre 1684.

5. Comparez notre tome XI, p. 49-52.

6. L'article HARCOURT, dans les notes fournies en 1706 par d'Hozier (ms. Clairambault 749, p. 79), commence en ces termes : « De quel côté que l'on regarde la maison d'Harcourt, elle est tellement distinguée par sa grandeur et par l'élevation qu'elle a eue dans le Royaume, qu'il n'y a aucune race qu'elle puisse trouver au-dessus d'elle. » Et, après avoir énuméré les personnages illustres de ce nom, depuis Anchetil, constructeur du château d'Harcourt au commencement du onzième siècle, il va jusqu'à Philippe d'Harcourt, sire de Bonnetable en 1374,

moins Montrevel pour la naissance; il étoit duc, et on a vu plus d'une fois ici quel personnage ce fut.

Catinat
refuse l'Ordre
faute
de pouvoir
prouver.

Catinat étoit arrière-petit-fils¹ du lieutenant général de Mortagne au Perche, mort en 1584²; c'étoient apparemment des manants de là autour, puisque c'est le premier qu'on connoisse. Son fils et son petit-fils furent conseillers au Parlement³; le petit-fils devint doyen de cette compagnie, et⁴ eut Saint-Gratien de sa femme, fille d'un autre conseiller au Parlement⁵. De ce mariage quantité d'enfants, dont le

troisième fils de Jean V, comte d'Harcourt, et de Blanche de Ponthieu, marié par son frère aîné avec l'héritière de Guillaume de Tilly, baron de Beaufort, Beuvron, etc., d'où « la branche qui s'est depuis fait connoître par le titre de la seigneurie de Beuvron.... » La généalogie de cette illustre maison, publiée par Gilles-André de la Roque en 1662, et dont Saint-Simon possédait un exemplaire, ne conteste point la vraisemblance de cette origine.

1. *Arrière* est ajouté en interligne.

2. Nicolas Catinat, ou Catinal, seigneur de Bougis ou Bourgis, « fit quelques acquisitions en la paroisse de Mesmers en 1573 et 1576, vivoit encore en 1583, et étoit mort en 1584 » (*Histoire généalogique*, tome VII, p. 636). La filiation donnée à la suite des *Mémoires de Catinat*, tome III, p. 347-358, comprend trois degrés de plus.

3. Pierre I^{er}, pourvu de sa charge le 18 mai 1586, et mort vers 1626; Pierre II, seigneur de la Fauconnerie, reçu conseiller le 5 mai 1623, et mort conseiller de grand'chambre et doyen, le 13 février 1674. Tous deux furent marguilliers d'honneur à Saint-Benoit. Selon une note du P. Léonard (Arch. nat., MM 824, fol. 14), la fortune devait venir d'un grand-père receveur du chapitre de Saint-Martin de Tours.

4. *Et* est en interligne.

5. Catherine-Françoise Poille, fille de Jacques Poille, conseiller au Parlement, mort en 1623, auteur d'un volume de poésies (1626), et de Catherine Tiraqueau (fille de l'ami de Rabelais), fut mariée par contrat du 8 janvier 1624, et mourut en juillet 1649. Nous avons déjà eu mention de sa terre de Saint-Gratien, tome X, p. 149 et 306. Son mari, que Colbert fit entrer dans la Chambre de justice de 1662 comme homme de bien, bon juge et d'assez d'esprit (il opina en faveur de l'indulgence pour Foucquet), est ainsi caractérisé dans le tableau du Parlement dressé vers la même époque (*Correspondance administrative*, tome II, p. 37) : « Homme d'honneur, très capable, hors d'intérêt; a une grande probité, et grande créance dans la grand'chambre; est l'un des piliers de M. le premier président (Lamoignon); a grande

maréchal Catinat fut le cinquième fils¹. L'aîné² fut conseiller au Parlement, puis conseiller d'honneur en faveur de son frère, et laissa³ un fils aussi conseiller au Parlement⁴. Catinat apprit de bonne heure à Paris la promotion des maréchaux de France : il alla à Versailles, et fit demander au Roi à lui parler dans son cabinet, qui l'y fit entrer au sortir de son dîner. Là, il remercia le Roi de l'honneur qu'il venoit de lui faire, et, en même temps, lui dit qu'il ne pouvoit le tromper, et lui expliqua qu'il ne pouvoit faire de preuves. Il étoit extrêmement mécontent, et avec grande raison ; il étoit philosophe, il s'accoutumoit de propos délibéré à la retraite⁵. Cela se passa de sa part très

déférence aux sentiments de M. Pucelle, son gendre, et de son fils, conseiller au Parlement, qui promet beaucoup, et de son frère, lieutenant général à Tours, qu'il croit presque en tout ; est assez dépendant de M. le Tellier, et aussi de M. Talon. »

1. Et le onzième enfant sur seize, dont l'aînée, mariée en 1652 à Claude Pucelle, ne mourut que le 19 mars 1702.

2. René Catinat, seigneur de Courteraye, Saint-Mars, etc., né le 30 avril 1630, reçu conseiller au Parlement le 29 mai 1655, honoraire en août 1696, mourut subitement le 24 janvier 1704. « Esprit doux, agréable, de beaucoup d'honneur, de nul intérêt, aimé dans sa chambre (des enquêtes), retiré et renfermé dans sa famille » (*Correspondance administrative*, p. 58). Voyez le *Mercur*e de février 1704, p. 190-194.

3. Avant *laissa*, l'auteur a biffé *qui*.

4. Pierre Catinat de Saint-Mars, qui hérita Saint-Gratien de son oncle, né le 10 avril 1670, pourvu conseiller au Parlement le 6 décembre 1696, mourut le 30 mars 1745, dernier du nom.

5. Depuis qu'on l'avait forcé à se retirer à Saint-Gratien par dégoût des intrigues : tome X, p. 306. En racontant ailleurs le pareil acte d'humilité de l'archevêque de Sens qui va être rappelé quatre lignes plus loin, notre auteur a dit, d'une façon plus claire (*Écrits inédits*, tome VI, notice COISLIN, p. 263) : « Ce fut le second exemple dans l'Ordre, que le maréchal Fabert avoit donné le premier, et que le maréchal Catinat imita quatre ans après celui-ci, en 1705. Il fut nommé avec tous les maréchaux de France, comme on le verra au titre d'HARCOURT, et il ne fut point pressé. Il étoit retiré à sa campagne, et très justement mécontent. On l'accusa du refus pour le refus, et qu'à la rigueur il auroit pu faire les preuves, qui sont si minces qu'il eût bien mieux valu n'en point demander, comme dans tous les autres grands ordres de l'Europe, dont les statuts n'en demandent point, et qui, dans un nombre moindre

respectueusement, mais fort froidement, jusque-là qu'il y en eut qui crurent qu'il n'avoit pas été trop fâché de faire ce refus¹. Le Roi le loua fort, mais sans le presser² comme il avoit fait en pareil cas l'archevêque de Sens Fortin de la Hoguette³, et toute la cour, qui sut le jour même ce refus, y applaudit extrêmement⁴. Au sortir du cabinet du Roi, il s'en alla à Paris, et s'y déroba modestement à toutes les louanges⁵. Ce fut donc le troisième, et tous trois

de moitié pour la Toison, et des trois quarts pour la Jarretière et l'Éléphant, sont infiniment mieux conservés. »

1. Dangeau raconte ainsi les faits, le vendredi 2 janvier (p. 222) : « Le Roi alla tirer l'après-midi, et, avant que de sortir, il donna audience au maréchal de Catinat, qui la lui avoit demandée. Ce maréchal le remercia fort de l'honneur qu'il lui avoit fait de le nommer chevalier de l'Ordre, honneur qu'il auroit toujours souhaité, mais qu'il ne vouloit pas tromper S. M. ; qu'il ne pouvoit faire de preuves que de son père, qui avoit été doyen de la grand'chambre, et de son grand-père, qui avoit été conseiller du Parlement. On a fort loué le procédé de ce maréchal. Voilà présentement trois exemples de bonne foi en pareille occasion : feu M. le maréchal de Fabert, M. l'archevêque de Sens depuis peu, et M. de Catinat aujourd'hui. » Comparez les *Mémoires de Sourches*, p. 454.

2. Il ne manquait qu'un degré de noblesse. Saint-Foix, l'historiographe de l'Ordre, dit (tome III, p. 197-198) que le Roi répondit à Catinat, comme à Fabert en 1661, qu'il regrettait de ne pouvoir lui accorder une dispense, se trouvant lié par la constitution fondamentale.

3. Raconté dans notre tome VIII, p. 283-285.

4. Voyez des vers très louangeurs dans le Chansonnier, ms. Fr. 12 693, p. 265-266, et dans le *Nouveau siècle de Louis XIV*, tome III, p. 185.

5. Selon une lettre de la marquise d'Huxelles datée du 4 janvier, il « remercia hier le Roi du Saint-Esprit, disant qu'il lui avoit fait déjà plus d'honneur qu'il ne méritoit, et qu'en celui-ci, lui manquant un degré, il ne vouloit faire de faux serments, ni que S. M. en fit par trop de bonté pour lui, laquelle avoit juré de garder les statuts de l'Ordre ; qu'il ne demandoit que de venir savoir de temps en temps des nouvelles de sa santé, et à prier Dieu dans sa retraite pour sa continuation. » Clairambault raconte (ms. 4174, fol. 77) que les Catinat, à qui il réclamait un bisaïeul bien authentique, avec des qualifications meilleures que celle de *noble homme*, ne purent y satisfaire, et qu'on en resta là, sans que le maréchal déclarât s'il acceptait ou non la nomination à l'Ordre, le Roi l'ayant laissé libre d'agir à son gré.

du règne du Roi, qui refusa l'Ordre faute de pouvoir faire ses preuves : le maréchal Fabert en 1661¹, et ces deux-ci.

1. Ci-dessus, p. 260 ; tome VIII, p. 283, note 6, et Addition n° 374, p. 397 ; ci-après, appendice X, p. 558. Huit ans avant la promotion de 1661, Mazarin avait offert le même honneur à Fabert, en même temps qu'un brevet de retenue pour ses enfants, et Fabert avait refusé le brevet et répondu quant à l'Ordre : « Mon père ayant été le premier gentilhomme de sa race, je ne vois pas d'apparence que je pusse tirer de ce brevet-là plus d'avantage que de l'autre, sans faire des faussetés qui seroient honteuses ; ainsi je tiens mon bien et mon honneur bornés à l'état présent de ma fortune » (Lettre du 21 février 1653 : Arch. nat., KK 1072, fol. 351 ; comte de Cosnac, *Souvenirs du règne de Louis XIV*, tome VI, p. 103-107). Effectivement, le maréchal était fils d'un imprimeur juré de Metz, mais qui avait été honoré de toutes sortes de distinctions. Quoi qu'il en soit, Louis XIV revint à la charge au moment de faire la promotion de décembre 1661 ; Fabert répondit au duc de Noailles qu'il eût accepté, si la difficulté de fournir les preuves réglementaires pouvait être levée par ce seul fait d'être officier de la couronne, mais qu'il ne voulait point s'exposer à un refus. « Quant aux preuves qu'il faudroit pour être chevalier par la voie ordinaire, j'aimerois mieux la mort, écrivait-il, que d'y donner mon consentement. Je n'ai fait de ma vie faussetés, et, pour porter une marque d'honneur sur mon manteau, je ne rendrai jamais ma personne aussi infâme qu'elle le seroit, si je m'étois porté à mentir à mon roi. » Celui-ci répondit, le 29 décembre : « Ce rare exemple de probité me paroît si admirable, que je vous avoue que je le regarde comme un ornement de mon règne.... Ne pouvant faire davantage pour rendre justice à votre vertu, je vous assurerai.... que jamais il n'y eut dispense accordée avec plus de joie que celle que je vous enverrois de mon propre mouvement, si je le pouvois sans renverser le fondement de mes ordres. » Cette correspondance, publiée dès le siècle dernier dans les *Mémoires de Noailles*, p. 388-389, dans les *Pièces intéressantes et peu connues*, tome VI, p. 259-263, dans les *Œuvres de Louis XIV*, tome V, p. 64-66, se retrouve dans le livre du colonel Bourelly, tome II, p. 300-313. A propos du refus de Fabert, Bussy-Rabutin écrivait, dans ses *Mémoires*, tome II, p. 121 : « Cette action me parut belle, et je l'admiraï comme venant d'un homme qui se trouvoit assez paré de sa vertu sans vouloir acheter d'autres ornements de la moindre tache à son honneur. Cependant la plupart des courtisans dirent, les uns qu'elle venoit de vanité, et les autres de bassesse ; mais la vérité fut qu'ils la blâmèrent parce qu'ils ne se sentoient pas le cœur assez bien fait pour l'imiter. » Il y a, dans le Chansonnier, ms. Fr. 42617, p. 433, des vers de l'année 1665 comparant la modestie du refus de Fabert avec l'audace des Colbert.

Combien d'autres en auroient dû faire de même, sans parler des légers !

Villars
et sa naissance ;
fait
duc vérifié.
[*Add. S^t.S. 598*]

Venons maintenant au maréchal de Villars¹, le plus complètement et constamment heureux de tous les millions d'hommes nés sous le long règne de Louis XIV². On a vu ci-devant³ quel fut son père, sa fortune, son mérite, celui que Mme Scarron lui trouva, et que, devenue Mme de Maintenon, elle n'oublia jamais. Il passoit pour être fils du greffier de Condrieu⁴. Son père eut pour tant un régiment, peut-être de milice, et passa en 1635 pour sa prétendue noblesse⁵. On sait assez comment se font ces recherches de noblesse⁶. Ceux qui en sont

1. Outre l'Addition, on trouvera ci-après, appendice XVI, une rédaction primitive tirée des *Remarques sur l'Ordre*.

2. Voyez le « Caractère de Villars, » dans notre tome X, p. 307-321.

3. Tomes I, p. 76-81, V, p. 88-89, VII, p. 290, X, p. 304, 308, etc.

4. Déjà dit au tome I, p. 77, où nous avons donné une note sur la vraie extraction de cette famille. On trouvera ci-après, appendice XVII, la notice que d'Hozier lui consacra dans le mémoire sur les familles ducales qu'il dressa en 1706. — Le grand Noël de 1696 faisait parler ainsi Villars père (ms. Fr. 12 692, p. 151) :

A Condrieu, dit-on, don, don,
Mon père écrivoit, la, la, la,
Les contrats d'importance.

« Le grand-père de Villars étoit un simple procureur de village, » dit encore en 1719 la mère du Régent (recueil Brunet, tome II, p. 114).

5. Il suit l'*Histoire généalogique*, tome V, p. 105 : « Claude de Villars, III^e du nom, seigneur de la Chapelle, baron de Masclas, mestre de camp d'un régiment d'infanterie par commission du 13 septembre 1622, gentilhomme de la chambre du Roi, fut maintenu dans sa noblesse par jugement des commissaires du Roi au régallement des tailles, du 19 février 1635, et fit son testament le 14 avril 1657. »

6. En 1635, il ne s'agissait pas d'une recherche ou réformation de la noblesse comme celle qui eut lieu trente ans plus tard, en 1663 et dans les années suivantes, à l'instigation de Colbert, et dont il est parlé par tant de contemporains, Mme de Sévigné, Bussy, la Fontaine, Foucault, Huet, etc. On peut voir, sur ce sujet, les articles de feu Louis Paris, dans son *Cabinet historique*, tome VI, 1^{re} partie, p. 214-218, 246-259 et 305-318, et tome XVI (1870), 1^{re} partie, p. 1-11, avec une bibliographie des manuscrits de cette grande recherche classés par provinces, 2^e partie, p. 1-7 et 38-49. Une revision fut entreprise en 1685.

chargés ne sont pas de ce corps, et, plus que très ordinairement, le haïssent, et ne songent qu'à l'avilir : ils dépêchent besogne, leurs secrétaires la défrichent, et font force nobles pour de l'argent¹. Aussi est le proverbe qu'ils en font plus qu'ils n'en défont². La femme de ce

1. Voyez, par exemple, dans les Papiers du Contrôle général, Arch. nat., G⁷ 304, 1^{er} janvier 1700, une dénonciation des gains énormes faits par les cessionnaires du traitant Belleguise en Languedoc, ou bien les détails consignés sur un exemplaire de la *Recherche de Champagne* (Cabinet des titres, vol. 715, p. 399).

2. C'est Bâville qui s'exprime ainsi dans le *Mémoire sur le Languedoc* dressé pour l'instruction du duc de Bourgogne (éd. 1734, p. 124) : « On peut dire qu'elles (les recherches) ont fait plus de mal que de bien, et que la facilité que l'on a eue à donner des jugements de noblesse à des familles qui ne le méritoient pas, a beaucoup mêlé ce corps.... » Bâville n'était pas seul à penser ainsi ; son collègue M. de Creil écrivait de Moulins, en 1684 : « La recherche qui fut faite il y a dix-huit à dix-neuf ans fit plus de nobles qu'il n'y en avoit ; le traitant, pour de l'argent, consentoit à tout : aussi a-t-il fait amende honorable dans la généralité du Berry et dans celle-ci, plus heureuse en cela que le traitant du Poitou, que M. Rouillé, lors intendant, fit pendre, pour un cas pareil, à Poitiers. » De même, en 1693, à Rennes, le procureur général la Bédoyère, et, en 1707, l'intendant Lebret, à Aix (*Correspondance des Contrôleurs généraux des finances*, tomes I, n^{os} 136 et 1222, et II, n^o 1264). Le résultat avait donc été l'inverse de celui que Colbert eût voulu obtenir, diminuer le nombre des privilégiés qui arguaient d'une prétendue noblesse sans titres valables, et les faire rentrer dans le nombre des taillables. Un des exemples les plus caractéristiques est le jugement rendu en 1699, en faveur de Boileau, contre toute vraisemblance : voyez la *Correspondance de Boileau et Brossette*, p. 7-11, 19-27 et 39. Boileau, sans doute, s'était pourvu de pièces justificatives chez ces faussaires, complices et associés des traitants, dont Saint-Simon parlera bientôt, et auxquels la chanson du temps fait allusion :

Apportez-nous bon nombre de pistoles,
 Nous aurons soin de vous ;
 Nous vous ferons, moyennant bonnes sommes,
 Anciens gentilshommes.

La Fontaine a stigmatisé le principal de ces traitants, la Vallée-Corné, dans son épître V :

Homme rusé, Janus à double front,
 L'un de rigueur, l'autre à composer prompt....

Le fabuliste était poursuivi pour avoir pris sans droit la qualité d'écuyer.

grand-père du maréchal étoit Louvet, qui est le nom des Cauvissons¹, et ces Cauvissons ne sont pas grand chose². Le père de celui-là eut, disent-ils³, un guidon dans la

1. « Charlotte Louvet de Nogaret-Cauvisson, fille d'Aymar Louvet et de Louise d'Auzon de Montravel,... fut mariée par contrat du 16 décembre 1620 » (*Histoire généalogique*, p. 105).

2. Voyez nos tomes III, p. 194, et VII, p. 147-148. Gaignières, dans son commentaire du Chansonnier (ms. Fr. 12 689, p. 236), rapporte qu'ils descendaient d'un Louis Louvet ou Louet, seigneur de Mirandol, marié en 1471 à Marguerite de Murat, laquelle avait pour quarteau le chancelier Nogaret, mais qu'on disait aussi que ce Louet descendait d'un médecin, tout comme les Cadart d'Ancezune et les Robin de Barbantane. Aussi, lorsque M. de Nogaret avait acheté le régiment d'infanterie de la Ferté-Senneterre, les officiers, ne voulant pas qu'il lui donnât son nom comme cela se faisait pour les régiments de gentilshommes, obtinrent-ils du Roi qu'on l'appelât le régiment de la Sarre. Le duc de Luynes dit encore, en 1752 (*Mémoires*, tome XI, p. 433), que les Cauvisson-Nogaret sont de la même maison que le chancelier de Philippe le Bel si connu pour sa participation à l'attentat d'Anagni. Quant à l'*Histoire généalogique*, elle admet (tome VI, p. 300-301) que Marguerite de Murat « porta les biens de la maison de Nogaret dans la maison de Louet, d'où sont venus les seigneurs de Cauvisson (suivant la prononciation des derniers temps), dont quelques-uns se sont surnommés de Nogaret. » Voyez aussi le *Mercur* de janvier 1707, p. 171-172, et le manuscrit des *Honneurs de la cour* : Arch. nat., MM 810, p. 385. — Sur ce Louis Louvet, qui étoit lieutenant du sénéchal de Beaucaire sous Louis XI, et sur sa famille, on peut voir le tome III de l'*Histoire de Nîmes*, par Ménard, p. 24-25, 242-243, etc. La généalogie du *Moréri* en fait un chambellan du roi Charles VII, et, de son père, un chambellan de Charles VI, avec de très belles alliances.

3. « Claude de Villars, II^e du nom, seigneur de la Chapelle et de Masclas, dit *le Jeune*, guidon de la compagnie de M. de Peyrand capitaine de cent cheval-légers, est employé au nombre des cent gentilshommes de la maison du Roi depuis 1578 jusqu'en 1585, fut gentilhomme de la Reine mère le 15 septembre 1582, et du Roi le 22 février 1598. Il commandoit à Montluel le 25 mars 1597, et fut fait chevalier de Saint-Michel le 14 mai 1604. La noblesse du Lyonnais lui donna la commission, le 4 août 1614, pour dresser ses mémoires et les présenter aux états, et le marquis d'Alincourt, gouverneur de cette province, lui en donna une autre, le 20 mars 1619, pour commander à Coindrieux (*sic*). Il testa le 28 juin 1624, et avoit fait un premier testament le 23 décembre 1594. » (*Histoire généalogique*, tome V, p. 104.)

compagnie de cheveu-légers du sieur de Peyrand¹, c'est-à-dire d'une compagnie levée dans le pays par qui en voulut prendre la peine. On le donne encore pour avoir commandé à Montluel² et à Condrieu³ par commission de M. d'Alincourt, gouverneur de la province⁴. Ce dernier eût été bien étonné, quelque fortune qu'il eût faite, s'il eût vu celle de son fils⁵. A quel excès l'eût-il donc été, s'il eût pu prévoir celle de la postérité d'un manant renforcé, qu'il trouva sous sa main à mettre dans un colombier⁶! Ce même homme eut une place dans les cent gentilshommes de la maison du Roi, c'est-à-dire les becs-de-corbin, depuis longtemps dès lors anéantis par les compagnies des gardes du corps⁷, et ces places s'achetoient déjà du capitaine pour s'exempter de la taille⁸. J'ai peine à croire que la noblesse du⁹ Lyonnais l'ait employé en 1614 à dresser ses mémoires et à les présenter aux états, peut-être comme un compagnon entendu et intrigant, car on n'ose préférer le mot de député de la noblesse, qu'on n'eût pas oublié, s'il eût eu cet honneur, qui auroit constaté la sienne. On le dit aussi chevalier de

1. Les auteurs ou les compositeurs de l'*Histoire généalogique* ont imprimé *Peyrand*, pour *Peyraud*, et il semble que notre auteur ait fait la même erreur. C'est très probablement Noël de Fay, seigneur de Peyraud et lieutenant de Roi en Dauphiné, dont la petite-fille, Jeanne de Fay, selon les généalogies, épousa en 1581 Claude II de Villars.

2. Petite ville de Bresse, sur les confins du Dauphiné, au S. E. de Trévoux. On y voit encore les ruines d'un très ancien château.

3. Notre auteur écrit : *Coindrieux*, comme l'*Histoire généalogique*.

4. C'est ce fils du secrétaire d'État Villeroy qui a figuré dans notre tome XI, p. 194-199.

5. Voyez au même endroit l'« Origine de la première fortune solide de MM. de Villeroy. »

6. Une bicoque, un semblant de château fort, de donjon.

7. Tome V, p. 381. Comparez la notice de LAUZUN, qui fut capitaine d'une des deux compagnies : *Écrits inédits*, tome VII, p. 313-315.

8. Lauzun vendait encore les charges deux mille livres, à raison de l'avantage des privilèges qui y étaient attachés, et notamment du *committimus* : Arch. nat., O¹ 44, fol. 396.

9. De corrigé en du.

Saint-Michel; mais, dès lors, qu'est-ce qui ne l'étoit pas avec la plus légère protection, qui que l'on pût être¹? Le père de celui[-ci] est donné pour avoir été mis commander dans Condrieu par le duc de Nemours²; outre la petitesse de l'emploi, il ne prouve point de noblesse³. Ce qu'ils ont de mieux est un oncle paternel de Villars père du maréchal, archevêque de Vienne, duquel un oncle paternel le fut aussi⁴. De ces temps-là de troubles, encore plus que de ceux-ci, on choisissoit des évêques par d'autres raisons que par la naissance, et cette illustration, quand elle est unique, n'en est pas une. Ils prétendent en avoir eu deux antérieurs, et ainsi quatre de suite⁵; mais on prétend

1. Ailleurs (notice LONGUEVILLE, tome VII des *Écrits inédits*, p. 41), il a rappelé que, dès le temps de Charles IX, cet ordre (tome XI, p. 179) était devenu « collier de toutes bêtes, » selon le mot de Montaigne, dit-il. En effet, Montaigne parle des avantages primitifs et du discrédit de cet ordre dans les *Essais*, liv. II, chap. VII et XII; mais je n'y trouve pas le dicton allégué par notre auteur, et Agrippa d'Aubigné l'attribuait au capitaine la Roche-du-Maine : voyez la promotion de 1560, dans *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, par M. le baron de Ruble, tome II, p. 330-331, et dans l'*Histoire universelle* d'Aubigné, éd. de Ruble, tome I, p. 247; comparez les *Mémoires de Tavannes* (1555), p. 195, les *Mémoires de Cheverny*, p. 475 et 479, les *Journaux de P. de l'Estoile*, tome I, p. 297, etc.

2. « Claude de Villars.... se retira à Coindrieux et y fut établi capitaine par le duc de Nemours le 11 décembre 1589 » (*Histoire généalogique*, p. 104). Ce duc de Nemours est Charles-Emmanuel de Savoie (février 1567-juillet 1595), qui faillit être massacré aux états de Blois avec son frère utérin Henri de Guise, se fit donner, à la fin de 1588, le gouvernement de Lyon (notre tome XI, p. 196, note 3), défendit Paris contre les royalistes, avec son autre frère Mayenne et les Seize, mais fut emprisonné à l'instigation de ce même frère en 1593, put se sauver en Franche-Comté, et mourut à Annecy au moment où il se préparait à reconquérir le Lyonnais avec l'aide des Espagnols.

3. Ce Claude de Villars, ancien fermier et marchand, avait épousé en 1544 la fille du capitaine de Condrieu, Jean Gayan, secrétaire du Roi.

4. Voyez la note suivante.

5. Lisez : cinq. — Le premier, et le seul qui eût une notice individuelle dans les éditions primitives du *Moréri*, est Pierre de Villars, que l'*Histoire généalogique* place au premier degré de la filiation (p. 101-102); créature du cardinal de Tournon, conseiller clerc au Parlement

aussi que ces deux précédents étoient de ces anciens Villars seigneurs de Dombes¹, égaux en naissance aux Dauphins², avec qui ils avoient des alliances directes, des filles de Savoie, et de très grandes terres³; que ce Villars

en 1555, évêque de Mirepoix en 1566, archevêque de Vienne de 1576 à 1587, mort le 14 novembre 1592, à soixante-quinze ans. Il s'étoit démis de Mirepoix, puis de Vienne, au profit de son neveu, autre Pierre de Villars, né le 3 mars 1545, qui mourut le 18 août 1613, à soixante-huit ans, s'étant démis, lui aussi, de Vienne en 1598, au profit de son frère cadet Jérôme, conseiller au parlement de Paris depuis 1588, et ce dernier, qui mourut le 18 janvier 1626, eut pour successeur son cousin et coadjuteur Pierre, grand-oncle du maréchal, évêque d'Éphèse, lequel mourut doyen de l'épiscopat français le 25 mai 1662, et fut, à son tour, remplacé par Henri de Villars, propre oncle du maréchal, chanoine de Vienne et agent général du clergé, à qui le cardinal Mazarin avait fait obtenir la coadjutorerie en 1655, et qui mourut le 27 décembre 1693, à soixante-douze ans, sans avoir pris les mesures nécessaires pour que son neveu Villars recueillît toute sa succession (*Dangeau*, tome IV, p. 429 ; *Mercur* de janvier 1694, p. 217-224 ; *Mémoires de Villars*, tome I, p. 167 ; oraison funèbre du maréchal par Massillon). L'archevêché de Vienne valait de vingt à vingt-cinq mille livres.

1. Ce petit pays, de soixante-quatre paroisses, mais très riche et productif, venu des sires de Beaujeu aux ducs de Bourbon et de Montpensier, avait été constitué en souveraineté, sous le protectorat de la France, en 1682, comme nous le verrons plus tard, et Mlle de Montpensier l'avait donné, bon gré mal gré, au duc du Maine (tome I, p. 124-125). Il ne fut annexé à la France qu'en 1762. Il y avait à Trévoux un parlement, dont le procureur général, M. de Poleins, écrivit pour le duc du Maine un *Abrégé de l'histoire de la souveraineté* qui n'a été publié qu'en 1884. En 1874, M. M.-C. Guigue avait donné deux éditions de l'ouvrage, inédit jusque-là, de Samuel Guichenon : *Histoire de la souveraineté de Dombes*.

2. Les Dauphins de Viennois et de Dauphiné, qui ne commencèrent qu'au milieu du douzième siècle à porter ce titre dynastique, et dont la succession passa dans la maison de la Tour sous Philippe le Bel.

3. Villars de la Dombes, gros bourg situé au N. O. de Trévoux, sur la Chalaronne, avait été porté dans la maison de Levis-Lautrec, tige des Ventadour, par l'héritière de Humbert VI, sire de Thoire et de Villars, en 1372, et, plus tard, Philibert II de Savoie le donna à son fils naturel le Grand Bâtard, d'où vint le marquis de Villars, amiral de France en 1572, mort en 1580. Sur les sires de Thoire et de Villars du moyen âge, qui s'appelaient presque tous Humbert, comme les Dau-

du maréchal¹ étoit aumônier du second de ces archevêques, qui le prit en amitié, l'éleva, le fit évêque *in partibus*, puis son coadjuteur². En effet, il est difficile d'ajuster ces deux premiers Villars archevêques de Vienne, oncle et neveu³, qui ont tous deux fait un personnage très principal dans toutes les affaires de leur temps⁴, être fils d'un homme de rien et tout à fait inconnu, frère du juge ordinaire de Lyon devenu lieutenant particulier civil et criminel de ce siège, et celui-là père du second de ces deux premiers archevêques et du lieutenant général au présidial et sénéchaussée de Lyon, qui succéda après à son beau-père en la place de premier président au parlement de Dombes⁵.

phins, et qui furent très puissants du onzième au treizième siècle, voyez Guichenon, *Histoire de Bresse*, 2^e partie, p. 127-132, 3^e partie, p. 397, et dernière partie, p. 186-187 et 249-259, et *Histoire de la souveraineté de Dombes*, tome I, p. 16-17. L'*Histoire généalogique* les mentionne (tome I, p. 343) pour une alliance avec la maison de Bourgogne. Le *Mercur* de janvier 1705, à propos du duché de notre maréchal, reconnu (p. 277-282) qu'il ne se rattachait pas à l'ancienne maison de même nom; en février 1702 (p. 279), le même recueil s'étoit contenté de dire que sa maison, à lui, avait donné de grands hommes à l'épée et à l'Église, dont plusieurs archevêques de Vienne. Dès 1705, le maréchal fit insérer deux autres personnages de son nom dans les considérants de ses lettres de duché, que l'on trouvera plus loin, p. 375.

1. Sans doute son grand-oncle Pierre, qui mourut en 1662 : ci-dessus, p. 368, note 5.

2. L'*Histoire généalogique* dit (tome V, p. 104-105) : « Pierre de Villars fut nommé en 1608 coadjuteur de Nicolas de Villars, son oncle, évêque d'Agen; mais Jérôme de Villars, archevêque de Vienne, son cousin, le demanda en 1612 pour son coadjuteur, et le fit sacrer à Paris évêque titulaire d'Ephèse, etc. »

3. Il y eut même deux neveux, comme nous l'avons vu.

4. Voyez les trois notices dans l'*Histoire généalogique*, p. 101-103.

5. Le premier degré donné est un Pierre de Villars qui « épousa à Lyon Suzanne Jobert, veuve de Jean Chapoton, » d'où : 1^o François, qui suit; 2^o Claude de Villars, auteur de la branche du maréchal; 3^o le premier archevêque du nom de Pierre. François « exerça comme son père des charges honorables au parlement de Dombes, au présidial et en la sénéchaussée de Lyon. Les registres du parlement portent que,

Voilà un préambule étrange de ce qui va suivre. Le Roi et Chamillart étoient fort étourdis d'Hochstedt et de ses grandes suites. C'étoit le premier revers qu'il avoit essuyé, et ce revers le ramenoit de l'attaque de la Bohême et de l'Autriche à la défense de l'Alsace, qui se regardoit comme très difficile après la perte de Landau, sans compter les États de l'électeur de Bavière et ses enfants en proie à la vengeance de l'Empereur. Tallard étoit prisonnier; Marcin sembloit trop neuf et trop futile pour se reposer sur lui d'un emploi si important; Villeroy, quel qu'il fût, étoit destiné pour la Flandre avec l'Électeur; Boufflers étoit hors de gamme¹, et tous les autres maréchaux aussi². De princes du sang, le Roi n'en vouloit pour rien à la tête de ses armées. Restoit Villars, car Harcourt se gardoit bien de se vouloir éloigner de la cour, ni Mme de Maintenon de s'en défaire dans la crise où ils se trouvoient pour

le 19 mai 1565, François de Villars, juge ordinaire de Lyon, fut reçu conseiller au siège présidial de cette ville; il y fut lieutenant particulier, civil et criminel en 1578 et 1579.... » Ce François, d'abord garde des sceaux au parlement de Dombes, échevin de Lyon en 1578, écrivit et publia un *Abrégé de la doctrine chrétienne*. De la fille du châtelain de Condrieu, il eut le second archevêque, Pierre II, et le troisième, Jérôme, cadets de Balthazar, lieutenant général à Lyon, qui épousa, le 6 avril 1592, Louise, fille de Nicolas de Langes, seigneur de Laval, premier président du parlement de Dombes, succéda à son beau-père dans cette charge, le 3 novembre 1596, fut trois fois prévôt des marchands de Lyon, et y mourut le 12 avril 1629, âgé de soixante-dix ans; sa veuve, le 9 août 1630. Leur fille ainée passa la première présidence à son mari Pierre de Sève. Nous avons l'éloge de ce Balthazar, par Chérubin de Marcigny, 1627; son épitaphe et celle de son père, mort en 1582, sont dans l'*Histoire* de Guichenon, tome II, p. 41 et 22. La *Gallia christiana*, sur les archevêques de Vienne (tome XVI, col. 425-432), donne les épitaphes latines de Pierre II, *civis Lugdunensis ex nobili et antiqua Villariorum gente*, et de Jérôme, *Villartix surculus familiæ vetustæ, hercle et nobilis*.

1. *Mettre quelqu'un hors de gamme*, c'est « le déconcerter, lui rompre ses mesures, le réduire à ne savoir plus que répondre » (*Académie*, 1718). On en cite un exemple des *Pensées* de Pascal.

2. *Aussy* est en interligne.

lors. Villars, comme on l'a vu¹, avoit, comme Harcourt, et par les mêmes raisons paternelles², toute la protection de Mme de Maintenon, conséquemment celle de Chamillart, plus favori alors, s'il se peut, encore que ministre tout-puissant de la guerre et des finances. Villars, qui, dès la Bavière, avoit osé prétendre à la dignité de duc³, n'avoit rien rabattu de son audace pour ses pillages et sa chute en Languedoc⁴; il y triomphoit de la besogne qu'il y avoit trouvée faite, il en donnoit la consommation comme due uniquement à lui, et Bâville, le plus haineux des hommes, et qui n'avoit jamais pu souffrir Montrevel⁵, secondoit du poids de son témoignage⁶ les vanteries de Villars⁷. Ce maréchal n'avoit cessé d'écrire au Roi, à Chamillart, à Mme de Maintenon, sur les fautes d'Hochstedt et sur celles de ses suites, de leur mander tout ce qu'il auroit fait, de déplorer de s'être trouvé éloigné de ces armées⁸, en un mot de fanfaronner⁹ avec une effronterie qui ne lui avoit jamais manqué, et qui le servit d'autant mieux en cette occasion, qu'il parloit à des gens ébranlés et dans le dernier embarras sur le choix d'un général capable de soutenir un poids devenu si difficile du côté du Rhin et de la Moselle, et si âpres à se flatter et à se promettre. Mme de Maintenon tira sur le temps. Elle sentit l'em-

1. Ci-dessus, p. 46 et 364. Comparez notre tome XI, p. 158.

2. Tous deux fils d'anciens tenants de Mme de Maintenon. De plus, Villars avoit pour intermédiaire auprès de celle-ci Mme de Saint-Géran, sa parente maternelle.

3. Tome XI, p. 153. — 4. Ci-dessus, p. 46-48. — 5. *Ibidem*.

6. *Tesmoignages*, au pluriel, dans le manuscrit.

7. C'était un échange réciproque de bons services : voyez les témoignages obligeants rendus à Bâville par le maréchal, dans les lettres de celui-ci, à Chamillart, que comprend l'arrangement de ses *Mémoires* fait par Anquetil, et comparez le tome I de *Villars d'après sa correspondance*, p. 271-286.

8. Ci-dessus, p. 169, note 4.

9. Seul exemple de ce verbe que Littré ait relevé. On ne le trouvoit pas dans le *Dictionnaire de l'Académie*, mais bien dans les *Recherches italiennes et françaises* d'Oudin (1642).

barras et le besoin, elle vit les pillages de Villars et ses insolences avec l'Électeur effacées, elle comprit quelles pouvoient être les grâces d'un homme devenu comme nouveau : elle en profita, et Villars, qui sentit ses lettres goûtées, fit sentir aussi¹ combien il se trouvoit affligé sur la manière dont ses espérances d'être duc avoient été reçues. Quand le Roi se fut bien laissé mettre dans la tête qu'il n'y avoit que Villars dont il se pût servir dans la conjoncture présente, il fut aisé de lui persuader qu'il ne s'en falloit pas servir mécontent et offensé, et, de là, le ministre et la dame qui le faisoit agir parvinrent à faire qu'il seroit duc en arrivant. Il reçut donc un courrier qui lui porta ordre de finir le plus promptement qu'il lui seroit possible les états de Languedoc, qu'il avoit la commission de tenir², et de se rendre en même temps à la cour le plus diligemment qu'il lui seroit possible³. Il arriva à Versailles le 15 janvier⁴, et fit la révérence au Roi comme il arrivoit de se promener à Marly. Le Roi, en descendant de carrosse, lui dit de monter en haut, et qu'il lui parleroit. Étant rhabillé et entré chez Mme de Maintenon, il l'y fit appeler, et, dès qu'il le vit : « Je n'ai pas maintenant, lui dit-il, le temps de vous parler ; mais je vous fais duc⁵. » Ce monosyllabe⁶ valoit mieux que toutes les audiences, dont aussi, pour le maréchal, il étoit le but. Il sortit transporté de la plus pénétrante joie, et, en apprenant la grâce qu'il venoit de recevoir, causa la

1. *Aussy* est en interligne, et, ensuite, *affligé* corrige *affligée*.

2. Ci-dessus, p. 350.

3. « Il arriva un courrier de M. de Villars, qui sera ici au premier jour, » dit Dangeau le 6 janvier (p. 226). Il avait été rappelé par une lettre du 29 décembre.

4. Le vendredi 16 : *Dangeau*, p. 232 ; *Sourches*, p. 162 ; *Mercure* du mois, p. 275-277.

5. C'est à peu près textuellement ce que rapporte le *Journal de Dangeau* ; mais Villars lui-même a fait parler beaucoup plus longuement le Roi dans ses *Mémoires*, tome II, p. 170.

6. Il a écrit, par mégarde : *monsyllabe*.

plus étrange surprise, pour ne pas dire au delà, et la plus universelle consternation dans toute la cour, qui, contre sa coutume, ne s'en contraignit pas¹. Jusqu'à Monsieur le Grand jeta chez lui feu et flammes devant tout le monde, et tous les Lorrains s'en expliquèrent avec le même ressentiment et aussi peu de ménagement². Les ducs, ceux qui aspiraient³ à l'être, ceux qui n'y pouvoient penser, furent également affligés⁴. Tous furent indignés d'avoir, les uns un égal de cette espèce, les autres d'en être précédés et distingués, les princes du sang d'avoir à lui rendre, et les autres princes d'avoir à céder ou à disputer à⁵ une fortune aussi peu fondée en naissance⁶. Le murmure fut donc plus grand pour cette fois que la politique, les compliments froids et courts, et le nouveau duc les cherchant, se les attirant, et allant assez infructueusement au-devant de chacun, montrant, au travers de

1. Villars dit lui-même qu'après sa conversation avec le Roi, « les compliments des courtisans furent, à l'ordinaire, aussi vifs que peu sincères, car les grâces que les seuls services attirent ne sont pas de leur goût.... »

2. Ici, l'écriture change. — 3. Avant *aspiroient*, il a biffé *y*.

4. L'annotateur des *Mémoires de Sourches* dit (p. 162) : « On prétendoit que, les ducs s'étant déchainés particulièrement contre le maréchal de Villars sur sa promotion au cordon bleu, le Roi l'avoit fait duc pour les en châtier. »

5. A est en interligne, au-dessus d'*avec*, biffé.

6. De là ce couplet (ms. Fr. 12 693, p. 253) :

Que, sans égard à la naissance,
On fasse un maréchal de France,
Quand la valeur l'a mérité,
La récompense est ordinaire;
Mais le public est irrité
D'un duc petit-fils d'un notaire.

Et celui-ci encore (p. 254) :

Les greffiers de Coindrieux,
Ses aïeux,
Auroient-ils jamais pu croire
Qu'on vît duc et cordon bleu
Leur neveu?
Le beau trait pour notre histoire!

beaucoup d'effronterie, grand respect aux uns et grand embarras à tous¹.

Le jour de la Chandeleur venu², les maréchaux furent reçus³ excepté Harcourt, qui s'étoit trouvé mal, et l'abbé d'Estrées chanta la messe comme prélat de l'Ordre. Pontchartrain, fort mal avec tous les Estrées⁴, content d'avoir échappé au comte de Toulouse par la compassion qu'il

Remarques
sur la
cérémonie de
l'Ordre où
les maréchaux
de France
furent reçus.

1. Les lettres d'érection en duché simple ne furent expédiées qu'au commencement du mois de septembre suivant, après l'acquisition de Vaux (Arch. nat., registre O¹ 49, fol. 125-131; comparez l'*Histoire généalogique*, tome V, p. 95). En voici le début : « Les hommes nés pour les plus grandes choses n'ont point de motif plus fort et plus puissant que l'amour de la gloire, et les princes qui veulent récompenser de pareils sujets n'ont point de plus riches trésors à leur distribuer que des titres et des marques d'honneur. Ainsi, faisant attention aux importants services que notre très cher et bien aimé cousin Louis-Hector, marquis de Villars, maréchal de France, chevalier de nos ordres, nous a rendus dans la guerre et dans les négociations, nous avons cru qu'il étoit juste de lui accorder une récompense éclatante et qui passât jusqu'à sa postérité. Il est d'une des plus anciennes et des plus nobles maisons de notre royaume, de laquelle étoit Guillaume de Villars, prieur et commandeur de Saint-Gilles, de la langue de Provence, et depuis grand maître de l'ordre de Jérusalem en 1296. Barthélemy de Villars, chevalier, seigneur de Montbel, se distingua par sa fidélité et par sa valeur sous les règnes de Charles V et de Charles VI. Cinq archevêques de Vienne qui ont été de cette maison lui ont donné aussi de l'éclat dans l'Église, et enfin le feu marquis de Villars, père de notre cousin le maréchal de Villars, mérita par ses services, tant dans la guerre que dans les ambassades de Danemark, de Savoie et d'Espagne dont nous l'avions chargé, que nous le fissions lieutenant général de nos armées, conseiller d'État et chevalier de nos ordres... »

2. *Dangeau*, p. 245-246; *Sourches*, p. 169-170; *Gazette d'Amsterdam*, n° xiii, etc. Voyez ci-après l'appendice XVI. Selon les *Mémoires de Sourches*, la cour avait cru qu'il y aurait une promotion à cette occasion, car le nombre des vacances s'élevait à quinze; mais la curiosité indiscreète de la duchesse de Bourgogne y fit renoncer le Roi.

3. Voyez ci-après, p. 586, une note de Torey sur les commissaires nommés pour recevoir les preuves.

4. Il nous a été dit (tome XI, p. 16) que le maréchal de Cœuvres devait son bâton aux Pontchartrain, et Dangeau, à la fin de mars 1705 (p. 292), époque où cessa la brouille dont il s'agit, n'en reporte l'origine qu'à six mois plus tôt, c'est-à-dire au temps du combat de Malaga.

[*Add. S^s. 599*] avoit eue de sa femme¹, fit une niche à l'abbé d'Estrées, qu'il me conta en s'en applaudissant fort. Quoiqu'il ne fût pas lors, ni de quatre ans depuis, officier de l'Ordre², il alla, comme secrétaire d'État de la maison du Roi, lui faire remarquer que l'abbé d'Estrées, n'étant point évêque, ne devoit point s'asseoir en officiant devant lui qu'aux temps où les prêtres s'y asseyent³, et n'avoir comme eux qu'un siège ployant, et non pas un fauteuil. L'avis fut goûté, et toujours exécuté depuis, à la grande amertume du pauvre abbé d'Estrées⁴. Il fut réglé, à l'occasion de cette promotion, qu'encore que les grands d'Espagne n'observent entre eux aucun rang d'ancienneté⁵, ils le garderoient en France, parce que les ducs l'avoient toujours fait entre eux, et qu'étant égaux, et par conséquent mêlés ensemble, ce mélange ne se pouvoit exécuter autrement; et cela s'est depuis toujours observé parmi eux. Ainsi⁶, Harcourt étant malade, qui étoit duc plus ancien que le maréchal de Cœuvres étoit grand, ce maréchal fut présenté seul par les ducs de la Trémoille et de Chevreuse, et, après avoir reçu l'Ordre seul, prit sa place après le dernier duc, n'y en ayant point de moins ancien que lui grand⁷. Le maréchal de Villars, déclaré duc héréditaire, n'étoit pas encore enregistré au Parlement; il n'avoit point même de terre qui pût être érigée⁸: ce ne

1. Ci-dessus, p. 323-326.

2. Pontchartrain n'achètera la charge de prévôt des ordres du Roi qu'en 1709.

3. Il a écrit : *asséent*, et, ensuite : *un qu'un*, au lieu d'*eux qu'un*.

4. « L'abbé d'Estrées officia, mais sans mitre, et ne s'assit que dans les endroits où s'assoient les célébrants des grandes messes qui ne sont pas évêques » (*Dangeau*). Nous l'avons vu, plus haut, officier en violet le 1^{er} janvier.

5. Cela a été dit dans le tome IX, p. 129 et suivantes.

6. L'initiale d'*ainsy* surcharge un *d*.

7. C'est *Dangeau* qui rapporte cela, comme les autres détails.

8. Au moment d'acheter Verneuil aux héritiers de la duchesse, il y renonça pour le laisser à Monsieur le Prince (*Dangeau*, p. 279); puis il pensa à une terre de Normandie qui venait des Saint-Luc et valait

fut que plusieurs mois après qu'il acheta Vaux, où M. Foucquet avoit dépensé tant de millions et donné de si superbes fêtes¹. Vaux² relevoit presque toute de Nangis³, avec qui il s'accommoda pour ne relever que du Roi, suivant le privilège d'y forcer les suzerains des duchés⁴,

quatre cent trente mille livres, pour un revenu de vingt mille (*Gazette d'Amsterdam*, 1705, n° XLII).

1. Vaux-le-Vicomte, dans la paroisse de Maincy, à un peu plus d'une lieue de Melun, avait été acheté par le père du surintendant. Sur l'histoire de cette terre, des magnificences que Foucquet y déploya dans les derniers temps de sa puissance, et des fêtes incomparables qu'il y donna à la cour en 1660 et 1661, voyez les *Mémoires sur Foucquet*, par Chérueil, tome I, p. 467-470, et tome II, p. 222-227, la *Maréchale de Villars*, par Charles Giraud, p. 142-151, le *Surintendant Foucquet*, par M. Lair, tome I, p. 73, 387-388, 482-483 et 521-531, et tome II, p. 43-51, les *Œuvres de la Fontaine*, tome IX, p. 342-352, le *Siècle de Louis XIV*, p. 456-457, et les estampes d'Israël Silvestre. « Ce palais et les jardins, dit Voltaire, lui avaient coûté dix-huit millions, qui en valent aujourd'hui environ trente-cinq. »

2. *Vaux* est en interligne, au-dessus d'*Elle*, biffé. C'est le 29 août qu'il traita de cette terre avec la veuve du surintendant Foucquet, sur le pied de cinq cent cinquante mille livres, pour un revenu de vingt-deux mille (*Dangeau*, p. 403; *Gazette d'Amsterdam*, n° LXXV).

3. Sur Nangis, voyez le *Mémoire de la généralité de Paris*, p. 226.

4. Les lettres d'érection dont les considérants ont été cités tout à l'heure, p. 375, disent : « Avons créé, érigé et élevé, créons, érigeons et élevons, par ces présentes signées de notre main, en titre de duché, les terres et seigneuries de Vaux-le-Vicomte, appartenantes à notredit cousin le maréchal de Villars, ensemble les vicomtés de Melun, seigneurie de Maincy, circonstances et dépendances, acquises par notredit cousin le maréchal de Villars, par contrat passé par-devant Lemoine et Tabouré, notaires au Châtelet de Paris, le 29^e août dernier, que nous avons unies audit duché pour ne composer à l'avenir, avec ce que notredit cousin pourra acquérir dans la suite, qu'une seule et même terre en titre et dignité de duché, sous le nom de duché de Villars : à l'effet de quoi nous avons changé et commué, changeons et commuons par ces présentes le nom de ladite terre de Vaux en celui de Villars, pour, par notredit cousin Louis-Hector, marquis de Villars, maréchal de France, ses enfants et descendants mâles en ligne directe, nés et à naître en loyal mariage, jouir à perpétuité, comme seigneur propriétaire dudit duché, des titres, honneurs, dignités, rangs, prérogatives, prééminences et privilèges qui y appartiennent, ainsi qu'en jouissent les

et on peut croire que Nangis, qui servoit dans¹ son armée², où le marché se conclut, et qui étoit un de ses plus bas courtisans, de la complexion dont il le connoissoit sur la bourse, ne lui tint pas la bride haute³. Villars donc, jusqu'à son enregistrement, n'étant considéré que comme duc à brevet, c'est-à-dire non vérifié ou enregistré⁴, n'eut aucun rang dans l'Ordre jusqu'à ce qu'il le fût⁵; il marcha entre les maréchaux de Chamilly et de Châteaurenault, comme leur ancien de maréchal de France, et tous trois ensemble furent présentés par le comte de Solre⁶ et par le marquis d'Effiat. Après avoir reçu l'Ordre, ils pri-

autres ducs de notre royaume, soit en assemblée de noblesse, faits de guerre, qu'aux autres lieux, et ce sous le ressort immédiat de notre cour de parlement de Paris, en laquelle nous voulons que les appellations qui seront interjetées des officiers dudit duché ressortissent nûment et sans moyen. Et, à cet effet, nous avons distrait et exempté ledit duché de Villars et ses dépendances, distrayons et exemptons de tous autres uges, cours et juridictions où elles avoient accoutumé de ressortir, tant en première instance que par appel, avant la présente érection, et en tous cas, hors et excepté les cas royaux, dont la connoissance appartiendra à nos juges devant lesquels ils avoient coutume de ressortir; le tout à la charge d'indemniser nos officiers et les autres, si aucuns y a. Lequel duché notredit cousin tiendra de nous nûment et en plein fief à cause de notre couronne, et relèvera de notre tour du Louvre sous une seule foi et hommage, lequel il sera tenu de nous prêter en ladite qualité de duc, à la charge par lui d'indemniser pareillement les seigneurs particuliers de qui pourroient relever tant lesdites terres et fiefs que celles qu'il pourra unir ci-après audit duché. »

1. Dans corrigé so[us].

2. « Il servit, en 1703, sous le maréchal de Villars, à l'attaque des lignes de Wissembourg, qu'on emporta le 3 juillet; il y reçut deux contusions » (*Chronologie militaire*, tome III, p. 309).

3. *Tenir la bride haute* à quelqu'un, c'est « le traiter avec quelque sorte de sévérité, de peur qu'il ne s'échappe » (*Académie*, 1718). Comparez un exemple dans les *Lettres de Peiresc*, tome III, p. 555.

4. L'enregistrement par les cours compétentes ne pouvait se faire sur un simple brevet de la forme indiquée par M. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 783; il fallait des lettres patentes, *ibidem*, p. 765-780.

5. *Dangeau*, p. 246. — Les lettres patentes, dont j'ai donné une partie, furent enregistrées le 5 septembre au Parlement.

6. Un Croy, prince de l'Empire : tome IV, p. 320.

rent les dernières places après tous les chevaliers, et Villars comme eux¹. MM. d'Estampes et de Puyzieux présentèrent après les maréchaux de Vauban, Rosen et Montrevel, qui s'assirent, après avoir reçu l'Ordre, après les trois autres maréchaux, et, au retour de la chapelle chez le Roi, marchèrent tous six les derniers de tous, et le maréchal de Cœuvres précéda tous les chevaliers qui n'étoient pas ducs². Je remarque³ ce détail, qui, depuis l'institution de l'Ordre, a toujours été observé et pratiqué sans aucune difficulté de même, et il se trouvera dans la suite que cette remarque n'est pas inutile. J'ajouterai⁴ que les preuves de Rosen ne furent que testimoniales. Torcy, qui, comme chancelier de l'Ordre, rapporta les preuves, ne montra que les attestations du commandant pour le roi de Suède en Livonie⁵, et des premiers seigneurs et des principaux magistrats du pays, qu'il pouvoit entrer dans tous les chapitres nobles⁶. Torcy s'appuya de l'exemple des maréchaux de Schonberg père et fils, dont le dernier fut duc et pair d'Halluin⁷, et du cardinal de Fürstenberg⁸, dont les preuves pour l'ordre du Saint-Esprit ne furent que testimoniales.

1. Ce détail est le seul qui ne vienne pas de Dangeau.

2. Lui seul, comme grand d'Espagne, avait eu deux ducs pour parains, ces Messieurs étant parvenus à éviter que le Roi ne persistât à les désigner pour le même emploi auprès des simples gentilshommes, disent les *Mémoires de Sourches*, p. 169.

3. Remarque surcharge une *m*.

4. Toujours d'après le *Journal de Dangeau*, p. 246.

5. Conquête par les Suédois en 1617, la Livonie leur avait été cédée définitivement par la Pologne, dans le traité d'Oliva; elle passera aux Russes après Poltava. Une description de ce pays par le baron de Blomberg fut publiée à Utrecht en 1705.

6. Voyez notre tome XI, p. 30-31, et les notes.

7. Dangeau ne parle que d'un « M. de Schonberg. » Nous connaissons déjà l'un et l'autre, tome I, p. 165, et tome IV, p. 22; le père eut l'Ordre en 1619, et le fils, seul duc d'Halluin, le reçut le 14 mai 1633, deux ans et demi avant d'avoir le bâton. Ils étaient originaires de la Misnie, que représente aujourd'hui le royaume de Saxe.

8. Reçu le 2 février 1694 : *Dangeau*, tome IV, p. 429 et 445.

Harcourt
et Bedmar
reçus extraor-
dinairement
chevaliers
de l'Ordre.
Caractère
de Bedmar;
ses obligations
au Roi.

Achevons de sortir de la matière de l'Ordre. Le marquis de Bedmar¹ y avoit été nommé, ses preuves admises, et il le portoit en attendant qu'il fût reçu² : le Roi avoit été extrêmement content de lui, lorsqu'il avoit été gouverneur des armes aux Pays-Bas³ sous l'électeur de Bavière, gouverneur général de ces provinces depuis l'avènement de Philippe V à la couronne d'Espagne, et encore davantage depuis que le commandement en chef roula sur lui par *intérim* tandis que l'Électeur fut en Allemagne⁴. Bedmar, sorti de bonne heure d'Espagne, avoit toujours servi au dehors⁵. Il avoit de l'esprit, de la grâce, du liant, des manières douces, affables, honnêtes; il étoit ouvert et poli, avec un air de liberté et d'aisance fort rare aux Espagnols; de la valeur et du maniement de troupes; grand courtisan, qui fit son capital⁶ de plaire aux maréchaux de Villeroy et de Boufflers, qui le vantèrent fort au Roi, à nos officiers généraux, particuliers, et de bien traiter partout les troupes françaises⁷. De tout cela, le Roi le prit en amitié, demanda et obtint pour lui la grandesse de première classe, que sa naissance comportoit fort⁸, le fit chevalier de l'Ordre, et, depuis le malheur d'Hochstedt

1. Ci-dessus, p. 138 et 144.

2. *Dangeau*, tome IX, p. 423, et tome X, p. 115; *Gazette*, p. 82; registre de l'Ordre, aux Archives nationales, MM 839⁴, p. 1247.

3. En 1698. C'est à cette occasion qu'on l'avait vu pour la première fois à Paris et à Versailles : tome V, p. 64-65.

4. A partir de mars 1701 : tome VIII, p. 248-251.

5. Il avait commencé par commander une compagnie d'infanterie à Milan, puis un terce espagnol en Flandre, était alors passé général de bataille, et avait eu le gouvernement de la ville de Bruxelles.

6. « Faire fonds principalement sur quelque chose, ou en faire sa principale occupation » (*Académie*, 1718). Voyez Ch. Livet, *Lexique de la langue de Molière*, tome I, p. 329.

7. Comparez un pareil éloge dans notre tome X, p. 187-189. Notre auteur le refera encore deux fois. Il avait pu connaître M. de Bedmar, avant d'aller lui-même en Espagne, dans ses deux séjours de 1698 et de 1700 à la cour de France.

8. Tome X, p. 188. Depuis M. de Bedmar a été fait conseiller d'État (tome XI, p. 132).

et le retour de l'Électeur aux Pays-Bas¹, lui procura la vice-royauté de Sicile, que le cardinal del Giudice n'exerçait que par *intérim*². Bedmar quitta donc les Pays-Bas. Il salua le Roi le 2 mars, et en fut reçu en homme comblé de ses grâces³. Le 8⁴, il fut reçu extraordinairement chevalier de l'Ordre, avec Harcourt, qui le précéda comme plus ancien duc que Bedmar n'étoit grand⁵, et ils furent présentés ensemble par le maréchal de Villeroy et le duc de Beauvillier. Tout se passa comme aux fêtes de l'Ordre, excepté qu'il n'y eut qu'une messe basse⁶. Il n'y avoit presque point d'exemple de réception hors⁷ les fêtes de

1. Ci-dessus, p. 183, 267 et 308. La maladie avait forcé également M. de Bedmar, en août 1704, à quitter l'armée et à regagner Bruxelles, d'où il partit le 12 février 1705.

2. Tome VIII, p. 186. Le cardinal a été nommé archevêque de Monreale, en Sicile, au mois d'octobre 1703. Dès cette époque, M. de Bedmar désirait le remplacer dans la vice-royauté (tome XI, p. 132, note 3), et Louis XIV chargea M. de Gramont d'obtenir cette nomination (Affaires étrangères, vol. *Espagne 142*, fol. 129, et vol. *144*, fol. 174). C'était un poste fructueux, mais difficile, comme on le voit dans les *Mémoires de Mme d'Aulnoy*, tome I, p. 106-110. Le marquis de Bedmar y arriva le 5 juillet. Il a son article dans le tome IV, p. 34-43, de la *Storia cronologica de' vice-re di Sicilia*.

3. *Dangeau*, p. 270; *Sourches*, p. 186-187.

4. *Dangeau*, p. 273; *Sourches*, p. 189-190. Comparez le *Mercur* d'avril, p. 5-11. Quand le marquis prit congé le 27, le Roi lui fit présent d'une croix de l'Ordre en diamants valant plus de quinze mille livres (*Dangeau*, p. 288; *Sourches*, p. 205; Maze-Sencier, *le Livre des collectionneurs*, p. 89).

5. Ce détail n'est pas tiré de *Dangeau*; Saint-Simon le reprend dans une première rédaction qu'il avait placée, en 1711, au milieu de son mémoire sur les *Changements arrivés à la dignité de duc et pair* (tome III des *Écrits inédits*, p. 58-59).

6. « Le maréchal d'Harcourt tenoit la droite, parce qu'il étoit plus ancien duc que le marquis de Bedmar n'étoit grand d'Espagne. Mais on ne chanta point le *Veni Creator* en plain-chant avant la messe, suivant les statuts de l'Ordre; le Roi le fit chanter en musique, en manière de motet, pendant une messe basse, qui fut célébrée par l'abbé Blouin, son chapelain en semaine. » (*Sourches*, p. 190.)

7. *Hors surcharge dans*.

l'Ordre. Il se trouva pourtant que le marquis de Béthune¹, l'allant porter au roi de Pologne son beau-frère, avoit été reçu ainsi², et nous verrons dans la suite le duc d'Aumont l'être de même, partant pour son ambassade extraordinaire d'Angleterre³. Reprenons maintenant le fil ordinaire.

Action
devant Verue.

Il se passa une assez grande action, le soir du 26 décembre, devant Verue⁴. M. de Savoie fit passer le⁵ pont de Crescentin⁶, par un brouillard fort épais, à la plupart des troupes qu'il avoit dans ce camp, et qui, sans entrer dans Verue, dont on se souviendra qu'elles avoient la communication libre⁷, vinrent envelopper les tranchées par la droite et par la gauche, se rejoignirent à la queue, pour couper⁸ toute retraite pendant qu'elles attaqueroient par les deux flancs et par la queue même, et qu'en même temps la tête le seroit par une sortie de la garnison : c'est ce qu'elles⁹ exécutèrent. Chartoigne, lieutenant général¹⁰, et Imécourt¹¹, maréchal de camp de tranchée, rassemblèrent

1. François-Gaston : tome III, p. 309.

2. Le 22 décembre 1675 : *Gazette*, p. 983. Outre l'article consacré à ce personnage dans les *Chevaliers du Saint-Esprit* (notre tome XI, p. 546), on trouve une note, sur la réception alléguée ici, dans les Papiers de notre auteur, vol. *France* 188, fol. 29-30. C'est d'ailleurs Dangeau qui, par son premier texte (p. 270), lui a rappelé ce précédent.

3. En 1712 : suite des *Mémoires*, éd. 1873, tome IX, p. 367.

4. Ce qui va suivre est pris au *Journal de Dangeau*, p. 223, 3 janvier. Comparez les *Mémoires de Souches*, p. 155-156, qui résument presque dans les mêmes termes la nouvelle apportée par le courrier Buffet, le *Journal de Verdun*, p. 58-59, 118-121 et 270-272, la *Gazette d'Amsterdam*, n^{os} IV-IX, et l'*Histoire militaire* de Quincy, p. 380-382. Il n'est pas question de cet incident dans les *Mémoires militaires* de Pelet.

5. *Le corrige la*.

6. Crescentino est dans une sorte d'îlot, au-dessous du confluent de la Doire Baltée avec le Pô. Victor-Amédée s'y était installé depuis le mois de mai, et la *Gazette d'Amsterdam* en recevait des bulletins réguliers.

7. Ci-dessus, p. 307.

8. *Couper* surcharge une lettre illisible. — 9. *Elles* corrige *ils*.

10. Tome II, p. 216. Cet officier, parvenu par les degrés, était fort estimé et faisait les fonctions de directeur général de l'infanterie. Il perdit à ce siège un fils âgé de quinze ans.

11. Jean-Bernard de Vassinhac d'Imécourt, né en 1663, frère cadet du

tout ce qu'ils purent pour faire face partout et se défendre; le premier y fut blessé et pris¹, l'autre tué. Cependant l'attaque fut si bien soutenue partout, que M. de Vendôme, qui venoit de se coucher, eut le temps de faire prendre les armes à six brigades d'infanterie, à la tête desquelles il rechassa les ennemis de tous les postes qu'ils avoient pris. Ils tinrent assez dans la batterie; mais, à la fin, ils cédèrent, et furent poursuivis jusque dans les fossés. Il y eut force monde tué et blessé de part et d'autre, mais beaucoup plus du leur. M. de Savoie étoit ce pendant dans une des tours du donjon, attendant un meilleur succès. Leur surprise fut grande le lendemain, lorsque, de vingt-trois pièces de canon qu'ils avoient enclouées, ils virent et entendirent qu'on avoit trouvé moyen d'en désenclouer vingt et une, qui tirèrent sur eux à l'ordinaire.

Le siège de Gibraltar se pousoit comme on pouvoit².

Combat naval

lieutenant général, lieutenant au régiment de Picardie en 1689, et employé en cette qualité sous le maréchal de Lorge, colonel d'infanterie en 1693, brigadier en 1702, avait le régiment d'Auvergne depuis 1703, venait d'être créé maréchal de camp le 26 octobre 1704, et faisait les fonctions de major général (*Chronologie militaire*, tome VI, p. 574-575; *Dangeau*, tome X, p. 219, 223, 224 et 226; *Mercure* de janvier 1705, p. 331-334). Le père avait été huguenot (*la France protestante*, tome IX, p. 452-453), et ses huit ou dix fils servaient tous.

1. Il mourut le 30 (*Dangeau*, p. 229; *Sourches*, p. 160; *Mercure* du mois de janvier 1705, p. 334-337; recueil de Lamberty, tome III, p. 161), au moment où le duc de Savoie allait l'échanger contre le général Vaubonne, et la *Gazette d'Amsterdam* raconte (Extr. ix) qu'il adressa ce dernier mot, tout militaire, au prince : « Quoique j'aie fait la guerre depuis quarante ans, Votre Altesse Royale vient pourtant de m'apprendre une chose du métier que j'avois ignorée jusqu'ici, car je ne savois pas qu'on attaquât des tranchées par la queue. »

2. Ci-dessus, p. 223. Un plan des attaques, en octobre, se trouve dans le registre de Chantilly T 11, fol. 91, ainsi qu'aux Affaires étrangères, vol. *Espagne* 139, fol. 122, et des relations du siège, mois par mois, dans le *Mercure*. Comparez le *Journal de Dangeau*, p. 156-158, 167, 168, 170, 171, 177, 188, 193, 195, 199 et 204, les *Mémoires de Sourches*, les gazettes, le volume 1789 du Dépôt de la guerre, n° 208 et 227, l'*Histoire militaire* de Quincy, p. 442-458, etc. La correspondance de Madrid est au Dépôt des affaires étrangères, vol. *Espagne* 142.

et secours
jeté dans
Gibraltar.

Six vaisseaux anglois s'y présentèrent le 24 décembre, escortant sept frégates destinées¹ à y entrer et à y porter du secours. Pointis² les attaqua, prit quatre frégates ; mais il ne put empêcher les trois autres d'entrer, et de porter aux assiégés mille hommes de secours, avec les munitions et les rafraîchissements dont elles étoient chargées³. Le roi d'Espagne envoya quatre mille [hommes] de renfort à ce siège⁴.

Marlborough
grandement
reçu

Marlborough⁵ fut reçu en Angleterre avec des acclamations et des honneurs extraordinaires⁶. La Chambre basse

1 *Destinées* surcharge *pr.*

2. Sur l'arrivée de ce marin, voyez le *Journal de Dangeau*, p. 158, 167, 177, 199, 204 et 213. Il venait de recevoir un brevet de lieutenant général espagnol demandé pour lui par M. de Villadarias. Sa correspondance est au Dépôt de la marine, B³ 27, fol. 343-385.

3. Une tentative pour entrer par conspiration dans la ville fut déjouée vers le même temps (*Gazette d'Amsterdam*, Extr. VIII et XV).

4. Tous ces détails sont pris au *Journal de Dangeau*, p. 224. Le duc de Luynes a ajouté à un des articles antérieurs, celui du 19 septembre (p. 129), une longue note sur les fautes de M. de Pointis, de M. de Visconti et de M. de Villadarias. Ce dernier était très suspect, ou du moins considéré comme un fort médiocre général (notre tome XI, p. 573). Chamillart écrivait au duc de Gramont, dans les derniers jours de novembre (recueil Esnault, tome I, p. 402) : « Quoi qu'en puisse mander M. Renau, j'appréhende que cette entreprise ne finisse pas aussi heureusement qu'il seroit à desirer. Il faut de bonnes troupes pour prendre une ville d'assaut : celles qui sont aux ordres de M. de Villadarias ne valent rien. » Nous verrons ces pronostics défavorables se réaliser à la fin d'avril 1705.

5. Ci-dessus, p. 350. Il arriva à Londres le 25 décembre.

6. *Dangeau*, p. 227 et 242 ; *Sourches*, p. 372. Comparez le *Journal de Verdun*, p. 153-154 et 228-231, le recueil de Lamberty, tome III, p. 328-331, les *Mémoires de Marlborough*, par W. Coxe, tome I, p. 361-364, le *Siècle de Louis XIV*, p. 354-355, etc. Les vainqueurs entreprirent alors de faire préparer une relation officielle d'après les rapports de Marlborough et de ses officiers : *Gazette d'Amsterdam*, Extr. XI. Le 14 janvier, les drapeaux français furent transportés en grande pompe à Westminster : *ibidem*, n° VIII. Le principal témoignage de l'admiration des Anglais fut la construction de ce splendide château de Blenheim, à Woodstock, où plus tard Voltaire vit tant de tableaux et de tapisseries représentant notre défaite de 1704. Quant à la pyramide que l'empereur Léopold

lui envoya une députation; son orateur¹ le harangua; il le fut aussi par le chancelier, lorsqu'il alla prendre séance pour la première fois dans la Chambre haute². Ils ne voulurent point souffrir le maréchal de Tallard dans Londres, ni près de cette ville, où il avoit été longtemps ambassadeur et avoit conservé force connoissances : ils l'envoyèrent fort loin de là et de la mer, à Nottingham³, avec les prisonniers les plus distingués, et répandirent les autres ailleurs⁴. Ils eurent tous les lieux où on les mit pour prison, avec la liberté de se promener partout, et même à la campagne, mais sans découcher, et doucement observés de fort près⁵.

en Angleterre.
Tallard et
les principaux
prisonniers
à Nottingham.

Le Grand Prieur, de son côté, attaqua, le 2 février, les postes que le général Patay⁶ gardoit entre le mont

Action légère
en Italie.
Lautrec tué ;

aurait fait ériger sur le champ de bataille avec une inscription « flétrissante » pour Louis XIV (*Nouveau siècle*, tome III, p. 151-152), elle n'exista que dans l'esprit des réfugiés français qui avaient proposé cette manifestation, ou des entrepreneurs qui offrirent de faire dans Londres même une place Marlborough, avec pyramide et inscriptions triomphales (*Gazette d'Amsterdam*, Extr. IX; Voltaire, *Anecdotes sur Louis XIV*).

1. Ci-dessus, p. 157.

2. La chambre des lords, ou seigneurs, où le chancelier, en place du roi, faisait le même office que le *speaker* aux Communes : voyez le *Moréri*, tome I, art. ANGLETERRE, p. 82, et le *Journal de Verdun*, 1704, p. 433-437. Le duc de Marlborough étant venu y prendre place le 26 décembre, le président lui adressa un compliment, qui fut reproduit par la *Gazette d'Amsterdam* (Extr. II), et qu'on trouve dans le recueil de Lamberty, comme la réponse du duc aux députés des Communes et l'adresse qu'elles firent ensuite présenter à la reine.

3. Cette ville, chef-lieu de comté, sur la Trent, auprès de la forêt de Sherwood, est à cent soixante-quinze kil. N. O. de Londres. C'est là que la guerre civile avait commencé en 1642.

4. *Dangeau*, p. 211 et 227; *Sourches*, p. 154 et 162; *Journal de Verdun*, p. 154-156; *Gazette d'Amsterdam*, n^{os} I-III, avec liste des prisonniers. Madame écrivait, le 28 décembre (recueil Jaeglé, tome II, p. 17) : « Ce doit être une grande mortification pour Tallard d'arriver en vaincu dans un pays où, il y a quelques années, il a brillé comme ambassadeur. Il peut dire avec Mascarille : « J'étais César; me voilà Pompée! »

5. Cette dernière phrase n'est pas prise à Dangeau.

6. Le colonel Paté ou Patté (c'est Dangeau qui a écrit : *Patay*),

son caractère. Baldo¹ et l'Adige, avec mille chevaux et trois bataillons en divers endroits. Ces troupes firent une assez molle défense, et furent chassées de partout. On leur prit six drapeaux et quatre cents prisonniers, et cette expédition leur ôta la communication avec le Véronois, d'où ils tiroient leurs vivres². Médavy avoit, le même jour, assemblé ses troupes de l'Oglio³, pour inquiéter les ennemis de ce côté-là et les empêcher de secourir leur major général Patay⁴. Le comte de Linange⁵, qui commandoit l'armée depuis que le prince Eugène n'étoit plus en Italie⁶, se sentant beau-

fameux partisan, étoit, selon l'annotateur des *Mémoires de Souches*, tome IX, p. 458 et 467, un Lorrain parvenu par tous les degrés dans l'armée impériale, et, selon le *Mercur* de novembre 1706, p. 437-438, le fils d'un ancien officier de cette armée, ayant servi avec distinction. En 1704, on lui avoit confié un corps de plus de deux mille hommes pour protéger les communications avec l'Adige. Il devint bientôt sergent général, avec un titre de baron, et reçut de l'Empereur le régiment de dragons de Palfy. Nous retrouverons son nom en 1707.

1. Cette montagne, de deux mille mètres passés, sépare la vallée de l'Adige du lac de Garde, à l'O., avant le célèbre passage de Vérone et le village de Rivoli.

2. Ces détails sont pris à Dangeau, p. 255. Comparez les *Mémoires de Souches*, p. 175, 183, 189 et 193, le *Journal de Verdun*, p. 183-184, et les *Mémoires militaires*, tome IV, p. 359-360.

3. Cette rivière, venant du pays de Brescia, va se jeter dans le Pô sous Borgoforte, entre l'Adda et le Mincio.

4. Le *Journal* dit : général major.

5. Philippe-Louis, comte de Leiningen-Westerburg, né en 1652, élevé à Paris, converti au catholicisme le 5 décembre 1671 et marié alors à une fille d'Henri de Rueil, marquis de Ruzé, laquelle mourut le 8 juin 1700 sans enfants, avoit quitté la France, peu après le commencement de la guerre de 1701, de dépit d'avoir été condamné par la Chambre souveraine de Brisach à rendre Oberbronn à une autre branche de sa famille, et étoit alors retourné au service de l'Empire. Il périt à Cassano, le 16 août 1705. Sur cette famille, encore représentée parmi les maisons princières d'Allemagne, et dont le nom avoit été francisé chez nous en *Linange*, on peut se reporter à Imhof, *Notitia S. R. Imperii*, p. 306-308, à Lehr, *l'Alsace noble*, tome I, p. 299-338, et aux *Genealogische Tabellen* de Hübner, n° 474. Linange lui venoit d'une alliance avec les comtes de Saarbrück au treizième siècle.

6. Il avoit quitté le Trentin, pour remplacer le prince Charles de

coup supérieur à Médavy, leva tous ses quartiers pour le venir combattre : sur quoi, Médavy se retira sur l'Oglio en un poste où il ne¹ pouvoit pas l'être, et détacha Lautrec², avec cinq cents chevaux, pour observer les ennemis. Il fut coupé par un corps plus fort que le sien pendant que le gros marchoit à lui pour l'attaquer. Dans cette presse, il remarqua en arrière pour rompre les troupes qui l'avoient coupé, et se percer une retraite avant que de se trouver pris en tête et en queue. Il réussit en effet, et rejoignit Médavy avec soixante prisonniers qu'il avoit faits ; mais il reçut une grande blessure, dont il mourut peu de jours après à Brescia³, où on l'avoit porté⁴. Ce fut un extrême dommage. Il étoit fort bien fait, avec infiniment d'esprit, de grâce dans l'esprit, et du⁵ savoir, une grande application, une grande volonté, et beaucoup de talents pour la guerre ; doux, poli et très aimable. Le traitement plus que très dur d'Ambres, son père⁶, lui avoit [fait] prendre le parti, depuis plusieurs années, de ne bouger de sa garnison et des frontières⁷, faute de subsistance et de pouvoir soutenir ses humeurs. Cette vie, et une santé assez délicate, l'avoit rendu très particulier et très studieux, et il s'étoit enfin fort accoutumé à ce genre

Vaudémont, en juin, puis, à l'entrée de l'hiver, avait pris le commandement à défaut du prince Eugène.

1. Ne corrige un p.

2. Ce fils du marquis d'Ambres qui fut un des compagnons de notre auteur à l'armée du Rhin, en 1696 : tome II, p. 146.

3. Cette ville et le pays Bressan, dont elle étoit la capitale, appartenaient aux Vénitiens depuis 1517, par cession du roi François I^{er}. Voyez une notice dans le *Mercure* de juillet 1706, p. 147-151.

4. *Dangeau*, p. 255, 269 et 274. Le récit est pris au premier de ces trois articles. Comparez les *Mémoires de Souches*, p. 175-176 et 198, la *Gazette*, p. 108 et 116, les *Mémoires militaires*, p. 360-362, l'*Histoire militaire* de Quincy, p. 345, la *Gazette d'Amsterdam*, n° II, etc.

5. Du corrige de.

6. Tome V, p. 146. Nous verrons plus tard que c'étoit un vieil ennuyeux et un vrai tyran.

7. Il avait un régiment de dragons et étoit brigadier depuis 1703.

de vie, quoique fait pour la meilleure compagnie, qu'il aimoit beaucoup, et dont aussi il étoit fort recherché.

Conduite
de Maulévrier
à Madrid,
et sa faveur.

Maulévrier, dans le dessein où nous l'avons laissé¹, s'étoit chargé de force lettres importantes pour la princesse des Ursins, et de celles de Mme la duchesse de Bourgogne pour la reine d'Espagne². Au succès qu'on a vu de Tessé fait grand le lendemain de son arrivée à Madrid³, on peut juger si lui et son gendre avoient bien travaillé à Toulouse. Mme des Ursins regarda cette visite et les nouvelles qu'elle en reçut comme les avant-coureurs de sa délivrance, et Tessé et son gendre livrés à elle comme des gens qu'il falloit combler, et qui lui seroient également utiles aux deux cours. Elle gagnoit tout à l'échange de Berwick pour Tessé⁴. Maulévrier

1. Ci-dessus, p. 279.

2. M. de Noailles l'avait fort recommandé, d'autre part, au duc de Gramont : *Cabinet historique*, tome XI, p. 348.

3. Ci-dessus, p. 281.

4. Les deux lettres par lesquelles Tessé rendit compte de son « pèlerinage » à Mme de Maintenon et à la maréchale de Noailles, et comença la réhabilitation de Mme des Ursins, lettres datées de Toulouse même le 20 octobre, sont imprimées dans le recueil de M. de Rambuteau, p. 192-195. En dehors des registres du maréchal que possèdent les héritiers du comte Édouard de Barthélemy, et dont M. le comte de Rambuteau a tiré les éléments de sa publication de 1888, le Musée britannique a recueilli (mss. Addit. 9773-9776) une copie du recueil qu'il fit sur son séjour en Espagne de 1704 à 1706, comprenant ses lettres, non seulement à Chamillart et à Torcy, mais aussi à Louis XIV, à Philippe V, à Mme de Maintenon, à la duchesse de Bourgogne, au prince de Condé, à Pontchartrain fils, etc. Quatre lettres ont été communiquées par Gustave Masson à l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, année 1868, 1^{re} partie, p. 26-30 et 37-39. Les originaux de la correspondance officielle se trouvent disséminés dans les fonds *Espagne* du Dépôt des affaires étrangères et du Dépôt de la guerre. Ceux des lettres aux Noailles existaient à la bibliothèque du Louvre, mais y ont été brûlés dans l'incendie de 1871, avec les lettres du duc de Gramont et de M. Amelot : *Cabinet historique*, tome XVIII, 2^e partie, p. 196-213 et 264-278. — Tessé avait emmené, à sa suite, comme commissaire des guerres, la Porte du Theil, si connu dans la suite pour ses travaux d'histoire diplomatique et pour ses services au

n'oublia rien pour se rendre considérable; il n'avoit que trop de quoi jeter de la poudre aux yeux. Mme des Ursins y fut prise¹. Elle étoit trop bien informée pour ignorer les visites continuelles, à Marly, de Mme de Maintenon et de Mme la duchesse de Bourgogne à Maulévrier sous prétexte d'aller chez sa femme, et quantité d'autres détails; mais, quand Maulévrier lui eut raconté son roman en beau², et que Tessé en appuyoit la croyance, elle ne crut pouvoir trop acheter un homme aussi initié dans le plus intérieur, et capable de si profondes et de si hardies intrigues : elle lui donna³ donc sa confiance ainsi qu'à Tessé, et leur⁴ assura ainsi toute celle du⁵ roi et de la reine d'Espagne avant que d'être arrivés auprès d'eux. De Toulouse, elle gouvernoit leur esprit et leurs affaires plus despotiquement encore, s'il se peut, et plus sans partage, que le cardinal Mazarin⁶, chassé du Royaume, ne gouverna jamais la Reine mère et les affaires de France de chez l'électeur de Cologne⁷, où il étoit retiré⁸. Tessé

Dépôt des affaires étrangères, et Orry essaya vainement de retenir pour lui ce collaborateur : voyez *le Dépôt des affaires étrangères*, par Arm. Baschet, p. 276-278, où sont cités quelques spécimens de la correspondance badine du maréchal.

1. Une lettre de Tessé à M. de Torcy, du 11 décembre, donne le tableau complet de la cour espagnole.

2. Ci-dessus, p. 274-279.

3. Ce verbe est répété deux fois.

4. *Leur* est en interligne, au-dessus de deux *luy* biffés, dont le premier surchargeait un autre mot.

5. *De du*, dans le manuscrit.

6. *Mazzarin* est ajouté en interligne.

7. Maximilien-Henri de Bavière; tome VII, p. 92. Comme le raconte Pomponne (*État de l'Europe*, 1671-1680, p. 210-220), cet électeur, tout entier aux recherches de chimie, finit par laisser le gouvernement de ses États aux deux frères Fürstenberg.

8. Mazarin, quittant le sol français à la prière de la Reine mère, se retira d'abord à Bouillon, qui dépendait de Liège, et y séjourna du 14 au 27 mars 1651, puis alla s'installer à Brühl, autre maison de l'Électeur entre Bonn et Cologne, et n'en revint qu'au bout de dix mois. Voyez le livre XII de l'ouvrage de Chéruel : *Histoire de France pendant la*

et Maulévrier, annoncés à Madrid sur le pied de ce que je viens d'expliquer, et chargés encore des lettres de la princesse des Ursins, trouvèrent une ouverture entière dans le roi et la reine d'Espagne¹. La première conversation fut un épanchement de cœur de leur part, surtout de celle de la reine : c'étoit par eux qu'elle fondeoit ses plus grandes espérances du retour de la princesse des Ursins, sans laquelle elle ne croyoit pouvoir subsister ni vivre². Tessé, pressé d'aller sur la frontière donner ordre³ à tout, et par la chose même, et par les ordres réitérés du Roi, ne put différer dès qu'il eut conféré avec Berwick à Madrid⁴ et fait sa couverture⁵. Maulévrier, allé en Espagne comme un malade aux eaux, demeura à Madrid pour suppléer à l'absence de son beau-père dans tout ce qui regardoit l'intime confiance du palais sur Mme des

minorité de Louis XIV, le tome IV des *Lettres de Mazarin* publiées par le même historien, et les quatre-vingt-quinze *Lettres de Mazarin à la Reine* publiées par Ravenel dès 1836. Toute la correspondance prouve à quel point, du fond de l'exil, Mazarin continuait, comme le dit notre auteur, à « gouverner la Reine mère et les affaires de France. »

1. Voyez, dans le livre de Combes, p. 202-204, le jugement que Tessé porta dès la première heure sur les hommes et les choses. A son ami Pontchartrain, il écrivait, le 6 décembre (recueil Rambuteau, p. 215) : « Nous n'y voyons goutte. La Providence gouverne tout; l'on vit au jour la journée. Le premier chapitre, qui est celui de l'argent, quand on en parle, l'on dit : *Nada*; *idem* pour les munitions; et l'armée : *Caret*. » Le contingent français étoit alors réduit à quelque cinq mille hommes, et presque plus de chevaux : *Gazette d'Amsterdam*, n° II, de Paris; lettres de Tessé à Chamillart.

2. En novembre, la reine dit à Tessé, qui le rapporta aussitôt à Mme de Maintenon (recueil Rambuteau, p. 205) : « Quand on m'ôta Mme des Ursins, qui me tenoit lieu de tout, je pris le parti de m'adresser à Mme de Maintenon pour me conduire, et je la priaï de tout mon cœur de le faire. Je fus sensible à ce qu'elle ne me fit point de réponse, et ma tête s'égaroit. Enfin je reçus une lettre qui me donna une extrême consolation, et depuis j'ai lieu d'être contente, et j'espère que cela durera. »

3. Dans le manuscrit : *donner à ordre*. — 4. *Madrid* surcharge *la*.

5. Le 17 novembre : *Dangeau*, p. 188; ci-dessus, p. 281. Ses lettres de Madrid, au Roi et à Chamillart, sont au Dépôt de la guerre, vol. 1789, n° 177, 179, 189, 249 et 250.

Ursins. Avec de l'esprit, la connoissance qu'il avoit de notre cour, les lumières qu'il avoit tirées de la confiance de la princesse des Ursins à Toulouse, il donna à la reine des conseils pour des démarches dont elle éprouva l'utilité. Elle, Mme des Ursins, Mme de Maintenon, tout marchoit en cadence¹. Maulévrier sut profiter de ce que la reine n'avoit personne de notre cour à qui elle pût s'ouvrir de son desir le plus ardent, ni plus instruit, ni de qui elle fût là-dessus plus sûre. Elle prit² tant de goût à ces entretiens secrets, qu'elle fit donner les entrées à Maulévrier par le roi d'Espagne³, qui, par chez ce prince, entroit chez la reine à toute heure. Il avoit pour cautions son beau-père, Mme la duchesse de Bourgogne et la princesse des Ursins. Avec ces avantages, il sut pousser ses privances bien loin. En sous-ordre, la reine vouloit aussi le rappel du duc de Gramont, coupable du crime, irrémédiable à ses yeux, d'être contraire au retour de Mme des Ursins, et de ne l'avoir vue que froidement dans sa route⁴. Par là il étoit devenu insupportable au roi et à la reine⁵.

1. Aux plaintes éplorées de la reine Louis XIV et Mme de Maintenon avaient d'abord répondu par de fortes semonces, et cela jusqu'au commencement d'octobre; la visite de Tessé à Toulouse fut le point de départ d'un revirement complet, qui se constate dans la correspondance de la reine avec Mme de Maintenon, durant les mois de novembre et de décembre (recueil Lavallée, tome V, p. 270 et suivantes).

2. Avant ce verbe, il a biffé *y*.

3. Cette nouvelle arriva à la cour le 23 décembre : *Dangeau*, p. 205.

4. Voyez une lettre de la princesse à Mme de Maintenon, dans la *Correspondance générale*, tome V, p. 442-445.

5. Voyez le livre de Combes, chap. xv, et celui du P. Baudrillart, tome I, p. 180-185 et 199-210. Ce dernier auteur cite les portraits, au physique et au moral, que l'ambassadeur envoya du roi et de la reine, dès son arrivée, à Mme de Maintenon, puis un jugement tout contraire, défavorable, porté sur la reine. Aussi cette dernière conçut-elle une rancune non moins vive que celle dont témoignent les lettres de Mme des Ursins à Mme de Maintenon (recueil 1826, tome III, p. 187, 194, 244, 246, 433, 434, etc.). On peut voir d'ailleurs, dans une lettre de Tessé (recueil Rambuteau, p. 237), avec quelle crudité irrévérencieuse le duc s'exprimait sur la reine et sur son ancienne camarera-mayor. Il se

Adresse
étrange de
la reine
d'Espagne.

Adresse
d'Harcourt
et de Mme de
Maintenon en
faveur de
Mme des Ursins.
[Add. S^tS. 600
et 601]

Les affaires les plus pressantes périssent entre ses mains. Il y avoit plus : par un conseil profond, la reine d'Espagne avoit persuadé au roi son mari de choquer en tout les volontés du Roi son grand-père et de négliger en tout ses conseils avec affectation. Le Roi s'en plaignoit avec amertume. Le but étoit de le lasser par là, et de lui faire comprendre qu'il n'y avoit que Mme^e des Ursins, bien traitée et renvoyée toute-puissante, qui² pût remettre les choses dans le premier état, et le faire obéir en Espagne comme dans les premiers temps³. Quand tout fut bien préparé, et que, le Roi adouci par le temps de l'exil, par les grâces faites aux Estrées, par les insinuations éloignées, par les artifices des lettres qui lui venoient de Tessé, où il n'étoit pas toutefois question de la princesse⁴,

croyait sûr d'avoir gagné la confiance du roi et de le soustraire à toute autre influence, et prenait les ordres de Versailles à ce sujet par le moyen de la correspondance secrète que M. Geoffroy a publiée dans son livre sur *Madame des Ursins*, p. xxxvii-xli et 470-476 (comparez les lettres que Chéruel avoit données, en 1856, dans le tome IV de son édition des *Mémoires*, p. 445-449, et une lettre toute mystérieuse, du 25 décembre, avec la réponse du Roi, au Dépôt des affaires étrangères, vol. *Espagne* 139, fol. 202-208); mais la reine, dirigée par Mme des Ursins, Mme de Maintenon et les autres amis dont il va être parlé y mirent promptement ordre. Les archives de la maison de Gramont, où M. Geoffroy a eu la bonne fortune de retrouver la correspondance secrète, possèdent aussi les registres de l'ambassadeur, allant du 26 mai 1704 au 28 mai 1705, et sans doute la relation du séjour en Espagne dont il s'entretenait avec Chamillart; nous pouvons donc espérer que, quelque jour, cet ensemble viendra compléter les lettres adressées aux Noailles que Louis Paris avoit insérées dans son *Cabinet historique*, en 1865 et en 1872, mais dont les originaux ont disparu lors de l'incendie de 1871, et les dépêches publiées par M. Communay en 1884 et 1885. La correspondance diplomatique, aux Affaires étrangères, commence au volume *Espagne* 139.

1. Avant M^e, il a biffé *par*.

2. Il a corrigé *que* en *qui*, et, ici, l'écriture change.

3. Voyez les plaintes de la reine et une lettre de l'ambassadeur à Mme de Maintenon, au Dépôt des affaires étrangères, vol. *Espagne* 141, fol. 183-184 et 187.

4. Il ne cessait pourtant d'en écrire à Mme de Maintenon.

qu'il¹ fut jugé qu'il étoit temps d'agir plus à découvert, et que le Roi, lassé des dépits de la reine, de la mollesse pour elle de son petit-fils, et de la résistance qu'il trouvoit à tout ce qu'il proposoit de plus utile et de plus raisonnable en Espagne, où il avoit longuement éprouvé avec tant de complaisance qu'on n'y cherchoit qu'à prévenir son goût et sa volonté, surtout à lui² marquer une complaisance et une obéissance parfaite, on se garda bien de lui laisser entrevoir qu'on songeât, ni Mme des Ursins elle-même³, à aucun retour en Espagne, comme, pour obtenir Toulouse au lieu de l'Italie, on avoit pris le même soin de l'empêcher de s'apercevoir qu'il pût être jamais question de la revoir à Paris et à la cour. Ce changement de l'Italie à Toulouse, que la mollesse ou le peu de lumière des ministres souffrit dans un temps de colère à eux si favorable pour l'empêcher⁴, fut le salut de toute la grandeur de leur ennemie, qui, une fois en Italie et à Rome, eût été trop éloignée d'Espagne et de France pour machiner à temps et utilement, et, revenue là en son premier état de consistance, y seroit demeurée pour toujours. On se garda donc bien, je le répète, de laisser entrevoir au Roi aucun desir, aucune idée de retour en Espagne; mais Harcourt, d'une part, qui, avec art et hardiesse, s'étoit toujours conservé la liberté de parler au Roi des choses d'Espagne, et Mme de Maintenon de l'autre, lui représentèrent peu à peu le pouvoir sans bornes de la reine d'Espagne sur le roi son mari, le dépit extrême dont elle donnoit des marques jusqu'à la contradiction la plus continuelle et la plus aigre pour tout ce qui venoit du Roi⁵, aux dépens de ses propres affaires, par une humeur dont elle n'étoit plus maîtresse, et qui en effet avoit bien sa

1. Avant ce qu'il, il a biffé *et*.

2. Ces trois mots en surcharge d'autres illisibles.

3. La première lettre d'*elle* surcharge à. — Voyez tome XII, p. 399, note 4.

4. Ci-dessus, p. 91-97. — 5. *Du Roy* est en interligne.

cause dans la dureté qu'éprouvoit une personne pour qui elle avoit déployé tout ce qui étoit en elle pour adoucir l'ignominie de son sort; qu'après tout, il n'étoit question, pour la contenter, que d'une complaisance entièrement étrangère et indifférente aux affaires, qui n'y pouvoit rien influer, de permettre à Mme des Ursins de venir à la cour, y dire tout ce qu'il lui plairoit pour sa justification, et devenir après tout ce qu'il lui plairoit, excepté d'y¹ demeurer et de retourner en Espagne, retour dont la reine même ne parloit plus, et se bornoit à ce que son amie pût être entendue elle-même; que ce qui ne se refusoit pas aux plus coupables pouvoit bien s'accorder à une personne de son sexe et de cette qualité²; que, quelques fussent les fautes qu'elle eût commises, sa chute de si haut et si prompte, l'exil où, depuis si longtemps, elle en donnoit le spectacle, le contraste des récompenses si marquées du cardinal et de l'abbé d'Estrées, étoient une pénitence qui méritoit bien qu'enfin le Roi, content de lui avoir fait sentir le poids de son indignation, et à la reine d'Espagne celui de son autorité paternelle, voulût bien marquer à une princesse par les mains de qui on étoit réduit à passer pour toutes les affaires, et qui étoit outrée, une considération qui sûrement l'adouciroit, la charmeroit même, et la feroit rentrer dans le chemin d'où le dépit l'avoit égarée, qui³, s'il étoit continué, pouvoit, par⁴ de mauvais conseils d'humeur et de colère, porter les affaires en de fâcheuses extrémités qui, après les malheurs d'Hochstedt, de Gibraltar, de la révolte de la Catalogne, demandoient des soins et une conduite qui ne pouvoient réussir que par

1. De corrigé en d'y.

2. Dès l'arrivée de Tessé à Madrid, la reine et son mari demandèrent pour la princesse permission d'aller à Versailles (Lavallée, *Correspondance générale*, tome V, p. 270 et suivantes), tandis que Tessé appuyait cette manœuvre auprès de Mme de Maintenon et de la duchesse de Bourgogne (recueil Rambuteau, p. 210-214, 217-218, 223-224, etc.; *Philippe V*, par le P. Baudrillart, tome I, p. 197-199).

3. Ce dépit. — 4. Ce par corrige p^r.

un grand concert¹. L'archevêque d'Aix², maître consommé en intrigues, l'homme le plus hardi, le plus entreprenant, le plus plein d'esprit et de ressource, et qui, depuis les temps de Madame et le retour de son exil, s'étoit conservé une sorte de liberté avec le Roi, qu'il connoissoit parfaitement³, rompit les premières glaces⁴, et ne parla que de l'état malheureux de Mme des Ursins, qu'une folie sans excuse (il vouloit parler de la lettre apostillée) avoit précipitée dans l'abîme de l'humiliation. Il exagéra sa douleur⁵ d'avoir déplu et de ne pouvoir être écoutée, après n'avoir été appliquée en Espagne qu'à y faire obéir le Roi, et cherché⁶ en tout à lui plaire. A mesure qu'Harcourt d'une part, et Mme de Maintenon de l'autre, avec qui il agissoit de concert, et à qui, dans cette crise, il donna d'utiles et de fermes conseils⁷, il retournoit à la charge. Le Roi, dont la vérité n'approcha jamais dans la clôture où il s'étoit emprisonné lui-même, fut le seul des deux monarchies qui ne se douta du tout point⁸ que l'arrivée de Mme des Ursins à sa cour fût le gage assuré de son retour en Espagne, et de celui d'une puissance plus grande que jamais⁹. Fatigué des contradictions qu'il y éprouvoit, inquiet du désordre dangereux qui en résultoit aux affaires, dans un temps où leur changement de face demandoit un parfait unisson entre les deux couronnes, lassé des instances qui lui étoient faites et des réflexions qui lui étoient présentées, il accorda enfin la grâce qui

1. Tessé recommandait que « l'on prit avec elle de bonnes mesures d'intelligence, se livrant à elle, la regardant comme le premier ministre, et l'ambassadeur de France comme son très humble serviteur. »

2. Daniel de Cosnac. Voyez ci-après, Additions et corrections.

3. Tome VIII, p. 274-278 et Addition n° 373. — 4. Ci-dessus, p. 93.

5. Ayant d'abord écrit : « l'humiliation, de sa douleur », il a modifié sa phrase, changé la virgule en point, et écrit en interligne : *il exagéra*, mais a oublié de biffer *de* avant *sa douleur*.

6. Et après avoir cherché. — 7. Ci-dessus, p. 93 et p. 132, note 2.

8. *Du tout point* est en interligne, au-dessus de *jamais*, biffé.

9. Dès septembre 1704, on estimait cette rentrée inévitable : *Sourches*, p. 79.

Permission
accordée à
la princesse
des Ursins
de venir
à la cour.

Réunion
d'Harcourt
au Chancelier
et à son fils,
et d'eux,
par lui, à la
princesse
des Ursins.

lui étoit si pressamment demandée, dont les ministres se trouvèrent fort étourdis. Harcourt profita de ce court intervalle. Il étoit irréconciliable avec Torcy et avec le duc de Beauvillier. Chamillart n'étoit son homme que parce qu'il étoit celui de Mme de Maintenon; il n'auroit pas voulu moins se mêler de ses deux départements que de celui de Torcy¹: ce n'étoit donc pas là où il pouvoit compter de se réunir réellement. L'esprit, le tour, la capacité du Chancelier lui plaisoient; la malignité et l'inquisition de Pontchartrain lui pouvoient être utiles; leur département n'avoit rien qui pût le tenter, ni leur en donner ombrage; ils étoient ennemis déclarés de Chamillart, et le Chancelier mal avec Beauvillier de tout temps, et même avec peu de mesures. Tout cela plaisoit fort à Harcourt, et lui donna le desir de se réunir au père et au fils, avec qui il n'avoit point eu d'occasion de prises particulières. Cela pouvoit lui servir pour les choses du Conseil, et ôter au Roi l'idée fâcheuse qu'il ne pouvoit vivre avec pas un de ses ministres. Je fus surpris qu'il m'accueillit avec une attention très marquée et suivie, qu'il entama des propos avec moi, pour voir comment j'y prendrois cette recherche. Je² me tins en garde avec un homme ennemi de ce que j'avois de plus intime, et qui ne faisoit rien qu'avec des vues. Ma politesse ne lui suffit pas. L'affaire de Mme des Ursins s'avançoit dans les ténèbres³. Il étoit pressé de s'unir aux Pontchartrain; c'étoit sur moi qu'il avoit jeté les yeux pour la former⁴. Il se dégoûta, et tourna court sur le premier écuyer, déjà de ses amis, et qui, n'ayant pas mes raisons, devint bientôt son homme,

1. Voyez leur correspondance, ci-après, appendice V.

2. *Je* est en interligne, et la dernière lettre de *tins* corrige un *t*, parce que, primitivement, il avait coupé la phrase par un point après *j'y prendrois*, et écrit : *Cette recherche me tint*.

3. Avant de sortir d'Espagne, elle avait déjà envoyé d'Aubigny négocier et préparer le terrain. D'Orléans, elle l'expédia encore à Paris : voyez le livre de Combes, chap. XIII, p. 171, et celui de M. Geffroy, p. 179-182.

4. Pour former cette union.

et fit en un instant l'union qui leur convenoit à tous¹. Le Chancelier mal avec Beauvillier, brouillé ouvertement avec Chamillart, sans liaison avec Torcy², contre lequel son fils crevoit de jalousie, totalement déchu auprès de Mme de Maintenon, avec peu d'affaires, rares, et souvent plutôt embarrassantes pour lui qu'agréables, directement avec le Roi, et ne tenant plus à lui que par l'habitude et par l'esprit et l'agrément, il fut ravi de se lier à un homme tel qu'étoit Harcourt, et tel qu'il pouvoit si naturellement devenir, qui avoit avec lui des aversions ou des raisons communes d'éloignement, avec qui d'ailleurs il ne pouvoit entrer en compromis ni en soupçon pour son ministère, ni pour celui de son fils, lequel³, abhorré de tout le monde, et de ses confrères même, ne faisoit que prendre haleine⁴ de la peur que le comte de Toulouse lui avoit faite⁵, étoit trop heureux de se pouvoir lier avec un homme aussi considérable que l'étoit Harcourt au dehors, et plus encore en dedans, dont la protection et les conseils lui pouvoient être d'un usage si utile. Mais, en faisant cette union, Harcourt, qui, tout en douceur, donnoit⁶ la loi, voulut à découvert que Mme des Ursins y fût⁷ comprise, et qu'il pût lui répondre pour toujours à l'avenir de leur amitié et de leurs services. Ce point fut gagné avec la même facilité, et toutes les grâces du Chancelier s'y déployèrent. C'étoit l'ennemie de ceux qu'il haïssoit, ou avec qui il vivoit sans liaison. Ni lui, ni son fils n'étoient pas à portée qu'on leur demandât de rompre des glaces. S'engager à vouloir du bien à une personne

1. Nous verrons en 1711 (tome IX de 1873, p. 21 et suivantes) une autre preuve du crédit dont M. de Beringhen jouissait chez les deux Pontchartrain.

2. Voyez notre tome X, p. 27 et 30.

3. *Lequel* est en interligne, au-dessus de *qui*, biffé.

4. Voyez HALEINE 2°, propre et figuré, dans le *Dictionnaire de Littré*.

5. Ci-dessus, p. 323-326.

6. Cet imparfait est en interligne, au-dessus de *faisoit*, biffé.

7. *Fust* corrige *pust*.

éloignée, sans moyen de la servir, étoit s'engager à peu de chose; et, si elle venoit à reprendre le dessus, elle leur devenoit une protection. L'union entre eux venoit donc d'être conclue, et Harcourt, le premier écuyer et les Pontchartrain s'étoient vus, promis, et convenus de leurs faits, précisément quelques jours devant que le Roi eût lâché la grande parole, sur laquelle il fut dépêché un courrier à Toulouse, portant permission de venir quand elle voudroit à Paris et à la cour¹. Quelque informée qu'elle fût de tout ce qui se brassoit pour elle, la joie surpassa l'espérance; mais le coup d'œil de son retour à la toute-puissance en Espagne, conséquent à cette permission², ne la déranga pas plus qu'avoit fait la chute de la foudre sur elle à Madrid : toujours maîtresse d'elle-même, et attentive à tirer tout le parti qu'elle pourroit de son admission à se justifier, elle³ conserva l'air d'une disgraciée qui espère, mais qui est humiliée. Elle avoit prévenu ses intimes amis de s'en tenir exactement à ce ton. Elle crai-

Politique
de la
princesse
des Ursins.

1. La cour sut le 17 novembre qu'un courrier portant la permission de venir à Paris étoit parti pour Toulouse : *Dangeau*, p. 180. L'auteur des *Mémoires de Sourches* n'apprit que le 21 (p. 134) qu'« on disoit que la princesse des Ursins arriveroit dans peu de jours à Paris et qu'elle viendroit à la cour. » *Dangeau* ajoutait : « On ne dit point encore si on la renverra en Espagne. » Le texte des lettres du Roi et de Torcy à la reine et à Mme des Ursins, datées du 16, se trouve aux Affaires étrangères, vol. *Espagne 144*, fol. 236-238, suivi des lettres de remerciement du couple royal, fol. 288-289, d'une autre lettre du Roi à la reine, 30 novembre, fol. 266, et des remerciements de Mme des Ursins et de la reine au duc de Gramont, fol. 267-268. En écrivant à Mme de Maintenon (*Correspondance générale*, tome V, p. 279), la reine ajoutait : « Vous marquez de ne pas accepter ma confiance, à cause, dites-vous, que vous ne pouvez pas me servir. Quoi que vous en disiez, je veux vous la donner.... Vous ne pouvez pas me refuser vos conseils, et, quoique de loin, quand on a l'esprit que Dieu vous a donné, cela ne fait rien, et, tout ce que vous manderez, je suis sûre que je me trouverai fort bien de le suivre. » On a (p. 280-281) l'original de la réponse.

2. Comme conséquence de la permission de venir à Versailles. Voyez le *Dictionnaire de Littré*, CONSÉQUENT 1°.

3. Avant elle, l'auteur a biffé à elle mesme.

gnit surtout de laisser rien apercevoir au Roi qui le fronçât¹, et qui le tint² en garde. Elle prit avec une grande présence d'esprit ses mesures en Espagne; elle ne se précipita point de partir, et partit néanmoins assez promptement pour ne rien laisser refroidir, et marquer son empressement à³ profiter de la grâce qu'elle recevoit, et qu'elle avoit toujours tant souhaitée⁴.

A peine le courrier fut-il parti vers elle, que le bruit de son retour se répandit sourdement et devint public, et confirmé peu de jours après. Le mouvement qu'elle produisit⁵ à la cour fut inconcevable; il n'y eut que les amis intimes de Mme des Ursins qui demeurèrent dans un état tranquille et modéré. Chacun ouvrit les yeux, et comprit que l'arrivée d'une personne si importante n'auroit rien d'indifférent⁶. On se prépara à une sorte de soleil levant⁷ qui alloit changer et renouveler bien des choses dans la nature. On ne voyoit que gens à qui on n'avoit jamais

Attente
à la cour
de la princesse
des Ursins.

1. Littre a cité cet emploi, comme dérivé de la locution *faire froncer le sourcil*. Il se retrouvera dans la suite des *Mémoires*, éd. 1873, tomes VII, p. 155, X, p. 251, XI, p. 40, et il est dans les *Écrits inédits*, tome IV, p. 95.

2. *Tint* est à l'indicatif. — 3. *A* est en interligne, au-dessus de *de*, biffé.

4. Le 4 novembre, elle écrivait encore à la maréchale de Noailles : « J'ai grande envie de vivre dans un pays où l'on n'a de commerce qu'avec qui l'on veut. C'est ce qui m'a fait préférer Rome, jusqu'à cette heure, à tout autre lieu, parce que l'on n'y voit que les gens qu'on veut voir, outre que le climat est doux, commode pour une paresseuse qui aime à être bien logée et à entendre les meilleures musiques qu'il y ait, et enfin qui cherche à passer le reste de sa vie avec quelque tranquillité.... Je prends du lait d'ânesse, dont j'avois beaucoup de besoin. Je m'en trouve assez bien, et j'espère, quand je l'aurai fini, être bientôt après en état de m'en aller en Italie.... » (Recueil Geffroy, p. 179-180.)

5. Que cette nouvelle produisit, idée contenue dans *le bruit de son retour*.

6. De Madrid, Tessé rendit compte des effets produits par la nouvelle (Affaires étrangères, vol. *Espagne* 139, fol. 174).

7. Nous avons déjà eu cet emploi au figuré, tome IX, p. 120. *Adorer le soleil levant*, c'est « s'attacher, faire sa cour à une puissance et à une faveur naissante » (*Académie*, 1718).

ouï préférer son nom, qui se vantoient de son amitié, et qui exigeoient des compliments sur sa prochaine arrivée. On en trouvoit d'autres, liés avec ses ennemis, qui n'avoient pas honte de se donner pour être transportés de joie, et de prodiguer les bassesses à ceux de qui ils se flattoient qu'elles seroient offertes en encens à la princesse des Ursins. Parmi ces derniers, les Noailles se distinguèrent; leur union intime avec les Estrées, et, par leur gendre favori, avec le duc de Gramont, ne les arrêta point : ils se publièrent ravis du retour d'une personne qu'ils avoient, disoient-ils¹, dans tous les temps aimée et honorée, et qui étoit de leurs amies depuis toute leur vie; ils le voulurent persuader à ses meilleurs amis, à Mme de Maintenon, à elle-même². Elle arriva enfin à Paris, le dimanche 4 janvier³. Le duc d'Albe, qui avoit cru bien faire en s'attachant fortement aux Estrées, espéra⁴ laver cette tache en lui prodiguant tous les honneurs qu'il put. Il alla en cortège fort loin hors Paris, à sa rencontre, avec la duchesse d'Albe, et la mena coucher chez⁵ lui, où il lui donna une fête⁶. Plusieurs personnes de distinction allèrent plus ou moins loin à sa rencontre; les Noailles n'y man-

Princesse
des Ursins
à Paris.

1. *Disoient t'ils* (sic) est ajouté en interligne.

2. Nous savons en réalité, par toutes les correspondances, que les Noailles, surtout la maréchale, avaient été ses meilleurs amis de tout temps, ses conseillers intimes, ses confidents et ses intermédiaires auprès de Mme de Maintenon et du Roi.

3. *Dangeau*, p. 225 : « Mme des Ursins arriva le soir à Paris, et elle verra le Roi au retour de Marly. » La cour venait de quitter Versailles dans l'après-dinée. Comparez la *Gazette*, p. 36, et le *Mercur*e du mois, p. 343-349.

4. *Espéra* est en interligne, au-dessus de *crut*, biffé.

5. Avant *chez*, il a biffé *au*.

6. *Dangeau* n'en parle point; mais nous en trouvons la mention dans le n° v de la *Gazette d'Amsterdam*, et le récit dans le *Mercur*e du mois, p. 343-348. Depuis leur arrivée à Paris, le duc et la duchesse d'Albe n'avaient cessé de donner des fêtes somptueuses ou d'en recevoir à tout propos : quoique le *Mercur*e en rende compte minutieusement, on n'y voit jamais figurer Saint-Simon ni sa femme.

quèrent pas, et les plus loin de tous¹. Mme des Ursins eut lieu d'être surprise d'une entrée si triomphante. Il lui fallut capituler pour sortir de chez le duc d'Albe : il lui importoit de se mettre en lieu de liberté. De préférence à la duchesse de Châtillon, sa propre nièce², elle alla loger chez la comtesse d'Egmont, qui ne l'étoit qu'à la mode de Bretagne, mais nièce de l'archevêque d'Aix, qu'elle avoit eue autrefois longtemps chez elle avec la duchesse de Châtillon, et qu'elle y avoit mariées l'une et l'autre³. Cette préférence étoit bien due à la considération de l'archevêque d'Aix, qui, dans les temps les plus orageux, n'avoit trouvé rien de difficile pour son service jusqu'à cet agréable moment. Le Roi étoit à Marly, et nous étions, Mme de Saint-Simon et moi, de ce voyage⁴, comme, depuis que Chamillart m'avoit raccommo dé⁵, cela nous arrivoit souvent. Pendant le reste de ce Marly, ce fut un concours⁶ prodigieux chez Mme des Ursins, qui, sous prétexte d'avoir besoin de repos, ferma sa porte au commun, et ne sortit point de chez elle⁷. Monsieur le Prince y courut des premiers⁸, et, à son exemple, tout ce qu'il y eut de plus grand,

1. La princesse écrivait à Mme de Noailles le 8 décembre, n'étant pas encore partie (recueil Geffroy, p. 181) : « M. d'Aubigny m'a dit que vous voulez prendre la peine, Madame, de venir au-devant de moi. Quoique cela puisse peut-être un peu vous incommoder, je ne laisse pas que d'en être fort aise, car j'ai grand besoin d'instructions et de conseils tels que les vôtres. »

2. Celle que la princesse avait voulu faire épouser à notre auteur.

3. Tomes II, p. 260, III, p. 37, IV, p. 59, VI, p. 84, VII, p. 235-236, etc. Mme d'Egmont habitait rue de l'Université, entre la rue des Saint-Pères et la rue de Beaune.

4. Dangeau les nomme au bal du 5, p. 225. — 5. Ci-dessus, p. 51.

6. *Un concours* est en interligne, au-dessus d'un premier *un concours* surchargeant un autre mot et biffé.

7. Elle loua et meubla l'hôtel de Ventadour, situé dans la rue de Tournon, entre l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires et la maison de Terrat : *Gazette d'Amsterdam*, n° xv ; *Gazette de Bruxelles*, p. 63 ; *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1868, 2° partie, p. 79-80.

8. *Des p^{re}* est en interligne.

et de moins connu d'elle. Quelque flatteur que fut¹ ce concours, elle n'en étoit pas si occupée qu'elle ne le fût beaucoup plus de se mettre bien au fait de tout ce que les dépêches n'avoient pu comporter, et de² la carte présente³. La curiosité, l'espérance, la crainte, la mode, y attiroit cette foule, dont plus des trois quarts n'entroit pas. Les ministres en furent alors effrayés. Torcy eut ordre du Roi de l'aller voir : il en fut étourdi. Il ne répliqua pas ; en homme qui vit la partie faite et le triomphe assuré, il obéit. La visite se passa avec embarras de sa part, et une froideur haute de l'autre. Ce fut l'époque qui fit changer de ton à Mme des Ursins : jusque-là modeste, suppliante, presque honteuse, elle en vit et en apprit tant, que, de répondante⁴ qu'elle s'étoit proposé d'être, elle crut pouvoir devenir accusatrice, et demander justice contre ceux qui, abusant de la confiance du Roi, lui avoient attiré un traitement si fâcheux et si long, et mise⁵ en spectacle aux deux monarchies. Tout ce qui lui arrivoit passoit de bien loin ses espérances : elle-même s'en est étonnée avec moi plusieurs fois, et, avec moi⁶, s'est moquée de force gens, et souvent des plus considérables, ou qu'elle ne connoissoit comme point, ou qui lui avoient été fort contraires, et qui s'empressoient bassement auprès d'elle⁷.

1. *Fut* est bien à l'indicatif.

2. *De* est ajouté en interligne.

3. La carte de la cour, comme dans notre tome VII, p. 201, et comme ci-après, p. 406. « On dit proverbialement et figurément... qu'un homme sait la carte, pour dire qu'il sait parfaitement les intrigues, les intérêts de la cour, les manières du monde..., etc. » (*Académie*, 1718). C'est dans ce sens qu'on avait imaginé la *Carte du pays de Tendre*, celle du *pays de Braquerie*, etc.

4. *Respondant*, « celui qui subit un examen public, qui soutient une thèse » (*Académie*, 1718). Ici, il y a une idée d'humilité voulue, analogue à celle d'un accusé qui subit l'interrogatoire.

5. Et l'avaient mise.

6. Ces cinq derniers mots sont en interligne, au-dessus d'un premier *et avec moy*, biffé.

7. Déjà dit p. 399-400.

Le Roi revint à Versailles le samedi 10 janvier¹; Mme des Ursins y arriva le même jour. Elle logea à la ville, chez d'Alègre². J'allai aussitôt la voir, n'ayant pu quitter Marly à cause des bals de presque tous les soirs. Ma mère l'avoit fort vue à Paris, où Mme de Saint-Simon et moi lui avions envoyé témoigner notre joie et notre empressement de la voir. J'avois toujours conservé du commerce avec elle, et j'en avois reçu en toute occasion des marques d'amitié. Sandricourt³, qui étoit de ma maison et qui servoit en Espagne, duquel j'aurai un mot à dire en son temps⁴, en avoit reçu, à ma prière, toutes sortes de distinctions, et elle l'avoit fort recommandé aux principaux chefs espagnols. Je fus très bien reçu. Cependant je m'étois promis quelque

Princesse
des Ursins à
Versailles.

1. *Dangeau*, p. 228; *Sourches*, p. 159. « Le soir, disent ces derniers *Mémoires*, le Roi revint s'établir à Versailles, et l'on apprit que la princesse des Ursins étoit arrivée, et qu'elle avoit été toute l'après-dînée à Saint-Cyr, enfermée avec la marquise de Maintenon. Elle soupa le même soir chez le marquis de Torcy, ministre et secrétaire d'État, et ce ne fut pas sans quelque étonnement de la part des courtisans, qui avoient appris quelque chose de leurs démêlés. (*En note* : Ils étoient fort brouillés ensemble; mais le Roi lui avoit positivement ordonné de se raccommo-der avec elle.) »

2. A Versailles, dans la maison de la rue Saint-François, aujourd'hui de Gravelle, qu'habita plus tard Paris du Verney, et qui fut ensuite achetée à l'héritière des d'Alègre pour la compagnie des cheveu-légères de la garde (*Mémoires de Luynes*, tome XII, p. 30).

3. Louis-François de Rouvroy, titré plus tard marquis de Sandricourt, avoit levé une compagnie de cavalerie en 1701, après un an passé aux mousquetaires, et, devenu mestre de camp du régiment de Berry en 1702, il l'avoit commandé à l'armée de Flandre, puis mené à l'armée d'Espagne, en décembre 1703. Il y resta jusqu'en 1709, sous Tessé, Berwick et Bezons, puis servit sur la frontière, de 1710 à 1713. Brigadier le 14 octobre 1705, il ne passa maréchal de camp que le 8 mars 1718, fit comme tel la campagne de 1733 en Italie, devint lieutenant général le 20 février 1734, servit en Italie jusqu'à la paix, fut employé à l'armée de Bohême en 1742, concourut à la défense de Prague, en ramena la quatrième division intacte, ne servit plus depuis, et mourut à Paris, le 15 août 1751. Voyez la *Chronologie militaire*, tome V, p. 124-125, et les *Mémoires de Luynes*, tome XI, p. 206.

4. A propos de son mariage avec une Gourgue.

chose de plus ouvert. J'y fus peu. Harcourt, qui, habilement, ne l'avoit pas encore vue, y arriva, et me fit retirer discrètement. Elle m'arrêta pour me charger de quelque bagatelle avec un air de liberté; et, tout de suite, reprenant toute son ouverture, elle me dit qu'elle se promettoit bien de me revoir bientôt, et de causer avec moi plus à son aise. J'en vis Harcourt surpris. Sortant de la maison, j'y vis entrer Torcy. Il avoit fait en sorte, dès Paris, par sa mère¹, qu'elle iroit souper chez lui. Elle étoit contente de l'avoir humilié, venu² chez elle par ordre du Roi³. Il n'étoit pas temps de faire des éclats, et contre un ministre : elle n'avoit encore vu ni le Roi, ni Mme de Maintenon, et ce qui se passeroit avec eux devoit être la boussole⁴ de sa conduite. Le lendemain dimanche, huitième jour de son arrivée à Paris, elle dina seule chez elle, se mit en grand habit, et s'en alla chez le Roi, avec lequel elle fut dans son cabinet deux heures et demie tête à tête; de là, chez Mme la duchesse de Bourgogne, avec⁵ qui elle fut aussi assez longtemps seule dans son cabinet. Le Roi dit, le soir, chez Mme [de] Maintenon, qu'il y avoit encore bien des choses dont il n'avoit point encore parlé à Mme des Ursins. Le lendemain elle vit Mme de Maintenon en particulier fort longtemps, et fort à son aise⁶. Le mardi⁷, elle y retourna, et y fut très longtemps en tiers entre elle et le Roi⁸. Le mercredi, Mme la duchesse de Bourgogne,

1. Ci-après, p. 622. — 2. Lui étant venu. — 3. Ci-dessus, p. 402.

4. Le *Dictionnaire de l'Académie* ne donnait pas encore en 1718 cet emploi figuré de *boussole*, que nous retrouverons souvent.

5. L'initiale d'*avec* surcharge un *q*.

6. Tout cela est pris au *Journal de Dangeau*, p. 229, 11 janvier. Les *Mémoires de Sourches* disent (p. 160) : « L'après-dinée, sur les deux heures, il y eut un grand cercle chez la duchesse de Bourgogne, où la princesse des Ursins fut reçue magnifiquement, et ensuite elle alla chez le Roi, dans le cabinet duquel elle resta enfermée avec lui pendant deux heures et demie. » C'était le septième jour, et non le huitième, depuis l'arrivée à Paris.

7. *Dangeau*, p. 230.

8. *Ibidem*, p. 231 : « M. le comte de Toulouse y fut une heure (chez

qui avoit diné et joué chez Mme de Mailly, y fit venir la princesse des Ursins à la fin du jeu, passa seule avec elle dans un cabinet, et y demeurèrent très longtemps¹. Un mois après² arriva un colonel dans les troupes d'Espagne, Italien³ appelé Pozzobuono⁴, dépêché exprès et uniquement par le roi et la reine pour venir apporter leurs remerciements au Roi sur la princesse des Ursins, et ordre au duc d'Albe d'aller, avec tout son cortège, lui faire une visite de cérémonie, comme la première fois qu'il fut chez les princesses du sang. De ce moment il fut déclaré qu'elle demeureroit ici jusqu'au mois d'avril pour donner ordre à ses affaires et à sa santé. C'étoit déjà un grand pas que d'être maîtresse d'annoncer ainsi son séjour. Personne, à la vérité, ne doutoit de son retour en Espagne⁵; mais la parole n'en étoit pas lâchée. Elle évitoit de s'en expliquer, et on peut juger qu'elle n'essuya pas là-dessus de questions indiscrettes. Elle se mesura fort à voir Monseigneur, Madame, M.⁶ et Mme la duchesse d'Orléans, et les princesses du sang, donna plusieurs jours au flot du monde, puis se renferma sous prétexte d'affaires, de santé, d'être sortie, et, tant qu'elle put, ne vit à Paris⁷ que ses amis, ou ses plus familières connoissances, et les gens que, par leurs places, elle ne pouvoit refuser. Tant d'audiences, et si longues, suivies de tant de sérénité et de foule, fit un grand effet dans le monde, et augmenta fort

Mme de Maintenon). Ensuite Mme la princesse des Ursins y vint, qui fut enfermée fort longtemps avec le Roi et Mme de Maintenon, et il paroît que S. M. est contente d'elle, et qu'on pourroit bien la renvoyer en Espagne. » Comparez les *Mémoires de Sourches*, p. 161.

1. *Dangeau*, p. 232. — 2. Le 5 février.

3. L'initiale d'*Italien* surcharge a[ppelé].

4. Ce Pozzobuono ou Pozzobueno, titré marquis, colonel du régiment de los Colorados et inspecteur de l'infanterie en Estramadure, devint lieutenant général, et sa veuve, Dorothee de Rucbens, mourut à Madrid, le 29 août 1734, âgée de soixante-deux ans.

5. Voyez ci-après, p. 441.

6. *M^r* surcharge et les.

7. L'initiale majuscule de *Paris* corrige une minuscule.

les empressements. Deux jours après ma première visite à Versailles, je retournai chez elle; je lui retrouvai¹ avec moi son ancienne ouverture, avec laquelle elle me fit quelques reproches d'avoir été plus intimement de ses amis avant ses affaires que depuis. Cela ne servit qu'à nous réchauffer dans la conversation même, où elle s'ouvrit, et me parut avoir envie de me parler. Je ne laissai pas d'être en garde par rapport à M. de Beauvillier; je savois le raccommodement du Chancelier, je ne la craignois pas sur Chamillart, et je ne² me souciois point de Torcy, avec qui je n'étois en aucune liaison. Elle ne me fit point d'embarras; elle savoit trop la carte de la cour pour ignorer mon intimité avec M. de Beauvillier, et sa politesse, et je puis dire son amitié, car elle m'en donna des marques dans tout son séjour, m'épargna là-dessus toute délicatesse. Le Nonce³ nous interrompit; mais je la revis bientôt, et elle me parla de mille choses, et d'ici, et d'Espagne, avec confiance, et de la cour, et d'autres qui la regardoient. Elle fit à Mme de Saint-Simon toutes sortes d'amitiés et d'avances, et on verra bientôt⁴ que cela ouvrit fort les yeux de toute la cour sur nous. Laissons-la triompher et besogner à son aise, et retournons en arrière, dont ce long mais curieux récit nous a distraits. Mais il ne faut pas oublier que cette réception du Roi à Mme des Ursins, au retour de laquelle Tessé s'étoit tant livré⁵, plut tellement au roi et à la reine d'Espagne, qu'ils donnèrent à Tessé toutes sortes de pouvoirs et de distinctions militaires⁶, de confiance et de faveur personnelle, et, à son gendre, toutes celles de leur cour.

[Add. S^s. 602]

1. Les premières lettres de ce verbe surchargent peut-être *mon*.

2. *Je ne ne me*, dans le manuscrit.

3. Gualterio. — 4. Ci-après, p. 435-437.

5. Ci-dessus, p. 389-395.

6. Philippe V lui envoya, le 16 décembre, des patentes de vicaire général de ses troupes, préparées dès le mois d'octobre, et pareilles à celles qu'avait eues jadis don Juan (*Dangeau*, p. 233; *Mémoires de Tessé*, tome II, p. 136-138; *Gazette de Bruxelles*, 1705, p. 12).

Quelque occupée que pût être Mme de Maintenon du retour et de la réception de Mme des Ursins, rien ne la put distraire de la maladie antijanséniste¹. Mme de Caylus avoit mis son exil à profit² : elle étoit retournée à Dieu de bonne foi ; elle s'étoit mise entre les mains du P. de la Tour³, qui fut ensuite, s'il ne l'étoit déjà, général des Pères de l'Oratoire⁴. Ce P. de la Tour étoit un grand homme bien fait, d'un visage agréable, mais imposant⁵, fort connu par son esprit liant mais ferme, adroit mais fort, par ses sermons, par ses directions⁶. Il passoit, ainsi que la plupart de ceux de sa congrégation, pour être janséniste, c'est-à-dire réguliers, exacts, étroits dans leur conduite, studieux, pénitents ; haïs de Saint-Sulpice et des jésuites, et, par conséquent, nullement liés avec eux⁷ ; enviés des uns dans leur ignorance, et des autres par la jalousie du peu de collèges

Pension
du Roi à
Mme de Caylus
à condition
de quitter
le P. de la Tour ;
caractère de
ce Père.

[Add. S^sS. 603]

1. Mot composé que Littré n'a pas relevé.

2. Ci-dessus, p. 331.

3. *La Tour* est écrit à la suite d'un premier *la Tour*, biffé et surchargeant un autre nom effacé du doigt.

4. Il y avait huit ans passés que les oratoriens l'avaient élu, malgré les jésuites, qui lui reprochaient d'avoir Mme de Fontpertuis pour pénitente, mais qu'il désarma ensuite en rompant avec elle à cause de ses relations avec Arnauld, et les jésuites l'avaient alors invité à venir prêcher chez eux (*Mercur*e d'octobre 1696, p. 57-65 ; *Annales de la cour pour 1697*, tome II, p. 115-117).

5. Un beau portrait de lui existe au collège oratorien de Juilly.

6. « Beaucoup de sens, d'esprit et de savoir, et d'une grande conduite et piété, » dira-t-il plus tard (éd. 1873, tome XV, p. 298). Voyez ci-dessus son rôle dans l'affaire de la béate Rose, tome VIII, p. 473.

7. Les jésuites, même les plus célèbres, comme Bourdaloue, se voyaient enlever par le Père leurs pénitentes les plus en vue ; dans le passage indiqué plus haut, les *Annales de la cour* citent la duchesse d'Aumont, Mme de Harlay-Bonneuil, etc. Ces « Tourettes, » comme les appelait Tessé, étaient par suite très suspectées et tenues à l'écart : lettres de Mme de Maintenon au cardinal de Noailles, datées du 3 août 1696 et du 19 février 1703, et lettre du 13 juin 1710, au duc de Noailles (recueil Geffroy) ; Chansonnier, ms. Fr. 12694, p. 5, etc. On allait jusqu'à prétendre que le Père mêlait quelque galanterie à ces relations : ms. Fr. 12692, p. 104, 155, 230, 431 et 479.

et de séminaires qu'ils gouvernoient, et du grand nombre¹ d'amis, et illustres, qui les leur préféroient². Depuis que le P. de la Tour conduisoit Mme de Caylus, la prière continue et les bonnes œuvres partagèrent tout son temps, et ne lui en laissèrent plus pour aucune société; le jeûne étoit son exercice ordinaire, et, depuis l'office du jeudi saint jusqu'à la fin de celui du samedi, elle ne sortoit point de Saint-Sulpice³. Avec cela, toujours gaie, mais mesurée, et ne voyant plus que des personnes tout à fait dans la piété, et même assez rarement. Dieu répandoit tant de grâces sur elle, que cette femme si mondaine, si faite aussi pour les plaisirs et pour faire la joie du monde, ne regretta jamais, dans ce long espace, que de ne l'avoir pas quitté plus tôt, et ne s'ennuya jamais un moment dans une vie si dure, si unie, qui n'étoit qu'un enchaînement sans intervalle de prière et de pénitence. Un⁴ si heureux état

1. *Nombre* surcharge un premier *nombre*.

2. Suivant l'arrêt du 22 juillet 1686, rendu pour l'union de cures et de vicairies à la congrégation de l'Oratoire (Arch. nat., E 1835), son principal objet étoit « d'élever des sujets dignes de servir l'Église dans les fonctions du sacerdoce et d'instruire ceux que Dieu appelle à ce saint emploi des devoirs et des obligations de leur ministère, pour travailler conjointement, sous les sieurs archevêques et évêques, dans les diocèses où ils sont appelés, à l'édification des fidèles et à l'administration des sacrements, etc. » Mais, parallèlement à l'Institution proprement dite, ou noviciat des futurs Pères, il avoit été établi en divers lieux de province des collèges pour l'instruction et l'éducation des jeunes gens, et la vogue de cet enseignement étoit devenue telle en trois quarts de siècle, qu'on ne comptoit pas moins de trente collèges et douze séminaires de 1700 à 1740. Voyez le livre du P. Chauvin, *les Oratoriens instituteurs* (1889), et celui de l'abbé Paul Lallemand : *Histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire* (1888), p. 23-109. Les jésuites, de leur côté, installés en France depuis le règne d'Henri IV, avoient multiplié, eux aussi, leurs collèges, dont le plus illustre, celui de Clermont ou de Louis-le-Grand, à Paris, étoit toujours rempli des fils des plus grandes familles. De 1700 à 1750, on en comptoit, pour toute la France, quatre-vingt-neuf. L'« antijansénisme » nuisait déjà aux oratoriens, comme notre auteur l'a dit antérieurement, tome VII, p. 84, et comme on le voit dans les livres indiqués ci-dessus.

3. Sa paroisse, puisqu'elle habitait rue de Vaugirard.

4. L'écriture change ici.

fut troublé par l'ignorance et la folie du zèle de sa tante, pour se taire sur plus haut : elle lui manda que le Roi ni elle ne se pouvoient accommoder plus longtemps de sa direction du P. de la Tour¹, que c'étoit un janséniste qui la perdoit; qu'il y avoit dans Paris d'autres personnes doctes et pieuses dont les sentiments n'étoient point suspects, qu'on lui laissoit le choix de tous ceux-là; que c'étoit pour son bien et pour son salut que cette complaisance étoit exigée d'elle; que c'étoit une obéissance qu'elle ne pouvoit refuser au Roi; qu'elle étoit pauvre depuis la mort de son mari; enfin que, si elle se conformoit de bonne grâce à cette volonté, sa pension de² six mille livres

1. Dans sa lettre du 19 février 1703 au cardinal de Noailles, Mme de Maintenon disait (recueil Geffroy, tome II, p. 15) : « Toutes ces pénitentes du P. de la Tour ont-elles d'autres livres que ceux qui s'appellent *de ces Messieurs* (de Port-Royal)?... Ne sont-ce pas là des marques de cabale, qui détruisent toute l'édification qu'on devoit tirer de la sainteté de leur vie? C'est au moins l'effet qu'a fait sur moi la conversion de Mme de Caylus. J'aurois été ravie, si je l'avois vue simple, estimant la piété partout, lisant tout ce qui est bon sans prévention, et se tenant même à la plus grande simplicité, qui est ce qui convient à notre sexe; mais il n'y en a plus depuis ces nouveautés. Elles portent l'orgueil avec elles.... Je ne sais comment les conducteurs de ces femmes-là, par politique même, ne les tiennent pas plus humiliées, car leur décision marque trop clairement qu'elles soutiennent un parti. » A Mme de Caylus elle-même, le 5 janvier suivant, elle écrivait (*Correspondance générale*, tome V, p. 237) : « Il est inutile de vous souvenir de ce que je vous ai écrit, si vous n'en changez point de conduite.... Je voudrois bien que vous aimassiez en tout ce qu'il y a de plus simple. » Et, en juin, elle s'expliquait en ces termes à la duchesse de Ventadour (p. 249) : « J'ai grande confiance en ses prières (du P. de la Tour), et, malgré certains pénitents que je lui vois, je ne crois point sa morale relâchée. Dites-lui encore que je pense tout comme lui sur la comtesse de Caylus, et que je n'ai aucun chagrin contre elle. J'en puis avoir pour elle, et je donnerois tout mon sang pour qu'elle eût moins de foiblesse. » Dans les mois suivants, juillet et août 1704, elle profita plusieurs fois (p. 250-252 et 255) de la présence de sa nièce à Paris pour lui faire faire des achats destinés à l'établissement de Saint-Cyr, et l'invita même à venir la voir dans cette maison.

2. Avant *de*, il a biffé *de* 6[000], qui surchargeait *seroit*.

seroit augmentée jusqu'à dix¹. Mme de Caylus eut grand peine à se résoudre. La crainte d'être tourmentée prit sur elle plus que les promesses; elle quitta le P. de la Tour, prit un confesseur au gré de la cour, et bientôt ne fut plus la même : la prière l'ennuya, les bonnes œuvres la lassèrent, la solitude lui devint insupportable². Comme elle avoit conservé les mêmes agréments dans l'esprit, elle trouva aisément des sociétés plus amusantes, parmi lesquelles elle redevint bientôt tout ce qu'elle avoit été. Elle renoua avec le duc de Villeroy, pour lequel elle avoit été

1. *Dangeau* dit, le 5 janvier 1705 (p. 224-225) : « Le Roi a donné quatre mille francs de pension à Mme de Caylus; elle en avoit déjà six mille. On a souhaité d'elle qu'elle ne fût plus sous la direction du P. de la Tour, et elle a pris un directeur qui n'est point Père de l'Oratoire. » Cette nouvelle avoit été sue dès le 29 décembre, selon les *Mémoires de Sourches*, dont l'annotateur écrit (p. 152, note 3) : « On disoit qu'on la verroit incessamment reparoître à la cour, d'où elle étoit absente depuis plusieurs années, d'abord par sa disgrâce auprès de la marquise de Maintenon, sa protectrice, et depuis n'ayant point voulu quitter Paris quand on avoit voulu la rappeler à la cour, et cela par chagrin d'avoir été chassée. » On voit Mme de Maintenon, dans deux de ses lettres (*Correspondance générale*, tome V, p. 295 et 305), s'employer à obtenir cette grâce du Roi et à faire expédier le brevet de pension, qui fut daté du 30 décembre (Arch. nat., O¹ 48, fol. 201; *Musée des Archives nationales*, n° 946).

2. Mme de Maintenon essaya d'abord de l'occuper pour Saint-Cyr; puis, en mars 1705, elle lui écrivit (tome V, p. 319) : « Je savois la sage réponse du P. de la Tour. Il est sage en tout, et plût à Dieu qu'il ne fût pas à la tête d'une congrégation dont il sort tant de maximes suspectes! Mais, pour vous, demeurez en paix et laissez dire le monde. Vous ne pouvez trop le haïr, le craindre et le mépriser. Soutenez votre piété.... » Et, le 1^{er} avril (p. 320) : « Le déchainement n'est pas cessé. Vous n'avez jamais été dévote que par politique, vous ne pensez plus qu'à vous remarier : voilà sur quoi on brode tous les jours quelque chose de nouveau. » Le même volume de la *Correspondance générale* comprend encore (p. 461) une autre lettre du 30 décembre suivant, pleine de sages conseils : « Vous serez une bonne mère, et vous ne serez pas assez sotte pour vous remarier. Vivez en paix, ma chère nièce; ne reprenez point le monde, choisissez un certain nombre d'amis pour quelque société, voyez peu d'hommes, et que ce peu soient honnêtes gens.... Occupez-vous de vos enfants, servez Dieu sans cabale, etc. »

chassée de la cour¹. On verra bientôt² que cet inconvénient ne parut rien aux yeux du Roi et de Mme de Maintenon, en comparaison de celui de se³ sanctifier sous la conduite d'un janséniste. Le P. de la Tour, qui excelloit par un esprit de sagesse, de conduite et de gouvernement⁴, étoit guetté avec une application à laquelle rien n'échappoit, sans qu'il fit jamais un faux pas. Le Roi, qui, poussé par les jésuites et Saint-Sulpice, lui cherchoit noise⁵ de tout son cœur, s'est plusieurs fois écrié avec dépit, mais avec admiration, sur la sagesse de cet homme, avouant que, depuis fort longtemps qu'il l'épioit, il n'avoit jamais pu le trouver en faute. Sa conversation étoit gaie, souvent salée, amusante, mais sans sortir du caractère qu'il portoit. C'étoit un homme imposant et dans la plus grande considération. Avec tout cela, ses lumières le trompèrent à la fin, et on le verra, dans la suite, tomber dans un terrible panneau, où son autorité, croyant éviter un grand mal, entraîna le cardinal de Noailles et⁶ le chancelier Daguesseau, et eut de funestes suites⁷. Le P. de la Tour⁸ étoit gentilhomme de bon lieu d'auprès d'Eu⁹, et avoit été page de Mademoiselle¹⁰.

1. Voyez une allusion dans la lettre de Mme de Maintenon citée ci-dessus, p. 327, note 5.

2. Suite des *Mémoires*, éd. 1873, tome V, p. 125-126.

3. Sa corrigé en *se*.

4. Comparez notre tome VII, p. 85, et ci-dessus, p. 407.

5. Ce mot est ajouté en interligne.

6. Cette conjonction est en interligne.

7. En 1718 : éd. 1873, tome XVI, p. 403.

8. Cette dernière phrase a été ajoutée après coup dans le blanc qui restait à la fin du paragraphe.

9. Les d'Arères venaient de Savoie, et leur seigneurie de la Tour était dans le pays de Bugey. Une généalogie dressée par d'Hozier nous montre un chambellan du duc de Savoie en 1523, deux capitaines du château de Fragues, etc. La famille, établie en Normandie, se fit confirmer dans sa noblesse en 1668.

10. Le père de l'oratorien, écuyer de Mlle de Montpensier, et fort aimé de cette princesse, est cité plusieurs fois dans ses *Mémoires*.

Mort
de Pavillon.

Pavillon¹, neveu du célèbre évêque de Pamiers² si connu dans les affaires du jansénisme et de la régale³, mourut vieux à Paris, où il étoit de l'Académie des sciences et des inscriptions⁴, assez pauvre et point marié. C'étoit un homme infirme, de⁵ beaucoup d'esprit et fort agréable, qui avoit toujours chez lui une compagnie choisie, mais excellente, où alloient même des gens considérables, un fort honnête homme, et qui fut fort regretté⁶.

1. Étienne Pavillon, le « doux mais faible » continuateur de Voiture, né à Paris en 1632, avait d'abord commencé des études théologiques sous son oncle l'évêque, puis avait rempli pendant dix ans les fonctions d'avocat général à Metz, lorsqu'il vint se créer une existence absolument indépendante à Paris. Comme parent de Mme de Pontchartrain et comme favori de tous les grands seigneurs, il fut reçu à l'Académie française, le 17 décembre 1691, en remplacement de Benserade (notre tome VI, p. 573, note 2), remplaça également Racine à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par nomination directe du Roi, en avril 1699, et eut trois mille livres de pensions. Les infirmités dont il souffrait depuis bien des années l'empêchèrent de prendre aucune part aux travaux des deux compagnies; mais il s'en consola par les amitiés qui l'entourèrent jusqu'à sa mort, arrivée à Paris le 10 janvier 1705 (*Dangeau*, p. 230). Ses œuvres, aussi futiles que peu considérables, forment deux petits volumes in-12. Son éloge a été écrit par d'Alembert pour l'Académie française, et prononcé par Bignon et par l'abbé Tallemant à l'Académie des inscriptions : *Histoire de l'Académie*, tome I, p. 337-342; *Mercur* de janvier 1705, p. 249-253, et de mai, p. 152-156.

2. Non pas de Pamiers, mais d'Alet (Aude). Notre auteur confond Nicolas Pavillon avec Fr.-Ét. de Caulet, évêque de Pamiers de 1644 à 1680, et dont le rôle dans les affaires du jansénisme, de la régale et de Port-Royal fut encore plus considérable que celui de Pavillon. Ce dernier, né à Paris le 17 novembre 1597, fut désigné à Richelieu, en 1637, par saint Vincent de Paul, comme l'un de ses plus dévoués et éloquents auxiliaires, pour occuper le siège d'Alet, dont ni le Pape, ni Louis XIV ne purent le faire descendre. Il y mourut le 8 décembre 1677. Le prince de Conti l'avait pris pour directeur. Saint-Simon possédait sa *Vie*, imprimée en trois volumes en 1738.

3. Voyez ci-après, p. 622, une note sur la régale.

4. De l'Académie française et de celle des inscriptions et belles-lettres, comme on l'a vu dans la note 1. L'erreur vient de Dangeau.

5. Avant *de*, Saint-Simon a biffé *et*.

6. Comparez l'article que feu M. Victor Fournel a consacré à cet

Livry¹ eut, en ce même temps², quatre cent mille livres de brevet de retenue sur sa charge³, et le comte d'Évreux, bientôt après⁴, une augmentation de cent mille livres du sien⁵, qui étoit déjà de trois cent cinquante mille livres.

Le duc de Tresmes fut reçu en grand pompe à l'hôtel de ville comme gouverneur de Paris⁶. Il y fut harangué par le prévôt des marchands⁷, qui le traita toujours de *Monseigneur*. M. de Montbazou et les gouverneurs de Paris qui l'avoient précédé avoient eu ce traitement, qui s'étoit perdu ensuite⁸; le duc de Créquy le fit rétablir, et les ducs de Gesvres et de Tresmes en profitèrent. La Ville lui donna le même jour un grand festin où il mena quantité de gens de la cour et de Paris, qui furent placés à la droite d'une table longue, dans trente fauteuils; vis-à-vis, sur trente

Brevets
de retenue à
Livry
et au comte
d'Évreux.

Duc
de Tresmes
reçu à
l'hôtel de ville.

académicien dans la *Nouvelle biographie générale* de 1865. Dangeau dit seulement : « Homme de beaucoup d'esprit, et qui étoit de l'Académie des sciences (*sic*) et de celle des inscriptions. »

1. Ci-dessus, p. 86 et 151.

2. *Dangeau*, p. 231; *Sourches*, p. 161. Le brevet fut expédié le 13 janvier : Arch. nat., O¹ 49, fol. 5 v°. On n'obtenoit plus facilement la survivance; il ne l'eut que sous la Régence.

3. La charge de premier maître d'hôtel du Roi : ci-dessus, p. 86 et 151.

4. *Dangeau*, p. 254, 12 février; Arch. nat., E 1934, arrêt du 10.

5. Sur la charge de colonel général de la cavalerie légère, dont il avoit eu l'agrément en 1703 (tome XI, p. 60-61); mais c'est seulement en février 1705 que, grâce au comte de Toulouse, il avoit pu trouver les derniers cent mille francs dus à son oncle et régulariser sa situation : *Dangeau*, p. 252-253, et *Sourches*, p. 172 et 173. Dans une lettre que feu Éd. de Barthélemy a datée à tort de décembre 1705 (*la Marquise d'Huxelles*, p. 194), Coulanges parle de « la joie de toute la maison de Bouillon pour la belle charge du comte d'Évreux, assaisonnée de tous les agréments du monde grâce à S. M., » et des bruits qui couraient déjà d'un mariage avec quelque riche héritière.

6. Ci-dessus, p. 338.

7. M. Boucher d'Orsay, conseiller au Parlement : ci-dessus, p. 204.

8. Tout ce qui précède, comme ce qui suit, vient de l'article du 24 janvier du *Journal de Dangeau*, p. 238, où il est dit de plus que « le maréchal de l'Hospital, le maréchal d'Aumont et M. de Mortemart avoient laissé perdre ce droit. »

chaises à dos, furent les échevins, les conseillers de ville¹ et les conviés du prévôt des marchands, qui étoit seul avec le duc de Tresmes et à sa gauche, au haut bout de la table, dans deux fauteuils²; le prévôt des marchands et tous les officiers de la ville en habits de cérémonie³. On parla fort de la magnificence du repas, qui fut en poisson parce que c'étoit un samedi, 24 janvier⁴. Le duc de Tresmes jeta de l'argent au peuple en entrant et en sortant de l'hôtel de ville⁵.

Mariage de
Rupelmonde
avec une
fille d'Alègre.

Mme d'Alègre⁶ maria, en ce même mois⁷, sa fille à Rupelmonde, Flamand et colonel dans les troupes d'Espagne⁸, pendant que son mari étoit employé sur la frontière⁹; elle

1. Quatre échevins et vingt-six conseillers, choisis parmi les notables bourgeois et magistrats, au suffrage de second degré, pour quatre ans.

2. « Il y avoit quatre-vingt-dix personnes au dîner, à la même table dans la grande salle, le duc de Tresmes à droite, et le prévôt des marchands à gauche, au bout de la table, dans des fauteuils » (*Dangeau*).

3. Les robes mi-cramoisies et tannées : *Armoiries de la ville de Paris*, tome I, p. 205-348.

4. Ce détail n'est pas pris au *Journal de Dangeau*.

5. Le 22 janvier, il étoit allé prendre séance à la grand'chambre du Parlement, où sa charge le faisait conseiller d'honneur. Voyez la relation du *Mercur*, p. 393-394, et le procès-verbal officiel de la Ville (Arch. nat., H 1844, fol. 84 v° à 96); comparez les curieux comptes rendus des deux réceptions du duc de Chevreuse, en 1757, dans les *Mémoires de Luynes*, tome XVI, p. 276-278 et 323-325.

6. Nous avons vu (tomes III, p. 8, et VI, p. 57) la marquise d'Alègre marier sa fille aînée à M. de Barbezieux, puis la recueillir chez elle après le « grand vacarme » de 1698.

7. Le 25 janvier : *Dangeau*, p. 239; *Mercur* du mois, p. 349-369; *Gazette d'Amsterdam*, n° x, etc.

8. Maximilien-Philippe-Joseph de Recourt de Lens et de Licques, des comtes de Boulogne, etc., comte de Rupelmonde, colonel d'un régiment wallon depuis 1702, passera brigadier dans l'armée espagnole en 1706, puis maréchal de camp, et périra en Espagne, le 10 décembre 1710. Sa femme, Marie-Marguerite-Élisabeth d'Alègre, née en 1688, devint dame du palais de la Reine le 27 avril 1725, se démit au profit de sa belle-fille le 25 mai 1741, et mourut à Bercy, le 31 mai 1752. La minute de leur contrat de mariage, du 25 janvier 1705, est actuellement conservée dans l'étude de M^e Cocteau, notaire à Paris.

9. Ces quatre derniers mots sont en interligne, au-dessus de *pri-*

s'en défit à bon marché, et le duc d'Albe en fit la noce¹. Elle donna son gendre pour un grand seigneur², et fort riche, à qui elle fit arborer un manteau ducal³. Sa fille, rousse comme une vache⁴, avec de l'esprit et de⁵ l'intrigue, mais avec une effronterie sans pareille, se fourra à la cour, où, avec les sobriquets de *la Blonde* et de *Vaque-à-tout*, parce qu'elle étoit de toutes foires et marchés⁶, elle s'initia dans beaucoup de choses, fort peu contrainte par la vertu, et jouant le plus gros jeu du monde. Ancrée suffisamment, à ce qui lui sembla, non contente de son manteau ducal postiche, elle hasarda la housse sur sa chaise à porteurs⁷. Le manteau, quoique nouvellement, c'est-à-dire depuis vingt ou vingt-cinq ans, se souffroit à plusieurs gens qui n'en tiroient aucun avantage; mais, pour la housse, personne n'avoit encore osé en prendre sans droit⁸. Celle-ci fit grand bruit, mais ne dura que vingt-sonnier, biffé. — M. d'Alègre commandait l'ancien corps de Coigny sur la Moselle.

Caractère et
audace
de Mme de
Rupelmonde,
extraction de
son mari, etc.
[Add. S^tS. 604]

1. Voyez les comptes rendus des gazettes et la lettre de la marquise d'Huxelles datée du 5 février.

2. Le *Mercur*e avait vanté, dès le mois de décembre 1704, p. 195-198, l'antiquité de cette maison de Boulogne-Licques depuis « Eustache, cuens de Boulogne, surnommé Anguien, » et il en donna la généalogie en janvier 1705, p. 369-377.

3. Tome III, p. 210-211. Dans le chapitre xiii de son mémoire de 1711 sur les *Changements arrivés à la dignité de duc* (*Écrits inédits*, tome III, p. 144-144), il avait signalé le cas de Mme de Rupelmonde parmi tant de « médiocres Flamands » venus en France.

4. C'est le premier emploi que donnât le *Dictionnaire de l'Académie*. Plus d'un siècle avant Sterne, voici l'anecdote qui courait dans les recueils d'ana (copie de Gaignières, ms. Nouv. acq. fr. 4529, p. 101) : « Un Anglois nouvellement débarqué à Dieppe, ayant eu contestation avec son hôtesse, qui étoit rousse et de mauvaise humeur, mit sur ses tablettes, pour commencer les remarques de son voyage : « Femme française rousse et criarde. »

5. L'initiale de cette préposition surcharge une *l*.

6. Je ne trouve cette locution, facilement compréhensible, dans aucun dictionnaire ni lexique.

7. Ci-dessus, p. 342.

8. Comparez notre tome VI, p. 320.

quatre heures : le Roi la lui fit quitter, avec une réprimande très forte. Le Roi, lassé des lettres de Mme d'Alègre, qui, tantôt pour Marly¹, tantôt pour une place de dame du palais², exaltoit sans cesse les grandeurs de son gendre, chargea Torcy de savoir par preuves qui étoit ce M. de Rupelmonde. Les informations lui arrivèrent, prouvées en bonne forme³, qui démontrèrent que le père de ce gendre de Mme d'Alègre, après avoir travaillé de sa main aux forges de la véritable dame de Rupelmonde⁴, en étoit devenu facteur⁵, puis maître, s'y étoit enrichi, en avoit ruiné les possesseurs, et étoit devenu seigneur de leurs biens et de leurs terres en leur place⁶. Torcy me l'a⁷ conté

1. Mme de Rupelmonde fut présentée par la princesse des Ursins au Roi, le 3 février, chez Mme de Maintenon, et eut peu après (*Dangeau*, p. 261) l'invitation pour Marly.

2. L'initiale majuscule de *Palais* corrige une minuscule.

3. Comparez une généalogie de la maison de Recourt, rectifiant et amplifiant toutes les précédentes filiations, dans le *Dictionnaire de la Noblesse*, tome XVI, col. 868-884, et, d'autre part, une note, à propos du manteau, dans le ms. Clairambault 719, p. 107-108; ci-après, p. 624.

4. Rupelmonde est un très gros bourg de la Flandre orientale, à l'embouchure de la Rupel. Suivant la généalogie indiquée ci-dessus, c'est le grand-père de notre personnage de 1705, capitaine d'infanterie wallonne, qui « acheta de Philippe IV roi d'Espagne, le 9 avril 1658, les ville, château, terre et seigneurie de Rupelmonde, mouvants du comté de Flandre, moyennant la somme de trente et une mille livres, et en donna son relief, le 5 septembre de la même année, en la Chambre du conseil de Flandre. » Le grand-père de ce premier comte de Rupelmonde aurait été capitaine du château de cette ville, colonel d'infanterie wallonne, grand bailli du pays de Waës, etc., et Philippe IV, en 1630, aurait érigé pour lui la terre de Wissekerke en baronnie.

5. *Facteur*, « celui qui est chargé de quelque négoce, de quelque trafic, pour quelqu'un » (*Académie*, 1718).

6. Tout comme le père ou le grand-père du comte de Mortagne, également venu des Flandres : tome V, p. 35. — Le père, Philippe-Eugène-François de Boulogne de Licques, selon le contrat de mariage du fils, avait obtenu en 1670 des lettres d'érection de Rupelmonde en comté, et avait épousé, par contrat du 21 avril 1677, Marie-Anne-Eusèbe de Truchsess, des comtes de Wolfegg, fille d'une Arenberg et issue de très haute origine. Les alliances antérieures étaient plus modestes.

7. *Ma la*, dans le manuscrit.

longtemps depuis en propres termes ; mais l'avis étoit venu trop tard, et avoit trouvé Mme de Rupelmonde admise à tout ce que le sont les femmes de qualité. Le Roi ne voulut pas faire un éclat. Jamais je ne vis homme si triste que ce Rupelmonde, ni qui ressemblât plus à un garçon apothicaire¹. Je me souviens qu'un soir que nous étions à Marly, et qu'au sortir du cabinet du Roi, Mme la duchesse de Bourgogne s'étoit² remise au lansquenet, où étoit Mme de Rupelmonde, qui y coupoit, un suisse du salon entra quelques pas, et cria fort haut : « Madame Ripilmand, allez coucher ! Votre mari est au lit, qui envoie vous demander. » L'éclat de rire fut universel. Le mari, en effet, avoit envoyé chercher sa femme, et le valet, comme un sot, avoit dit au suisse la commission, au lieu de demander à parler à Mme de Rupelmonde et la faire appeler à la porte du salon. Elle ne vouloit point quitter le jeu, moitié honteuse, moitié effrontée ; mais Mme la duchesse de Bourgogne la fit sortir. Le mari fut tué bientôt après³. Le deuil fini, la Rupelmonde intrigua plus que jamais, et, à force d'audace et d'insolence, de commodités et d'amourettes⁴, parvint longtemps depuis à être dame du palais de la Reine à son mariage⁵, et, par une longue et publique habi-

1. Il a déjà dit (tome VI, p. 60) que son propre beau-frère le duc de Brissac avoit une « figure de plat apothicaire. »

2. L'éllision s' corrige un c'.

3. Ce pourrait être au voyage d'octobre 1710, où Mme de Rupelmonde suivit à cheval les duchesses de Bourgogne et de Berry (*Dangeau*, tome XIII, p. 259), puisque son mari mourut le 10 décembre suivant, d'une blessure reçue à l'attaque de Brihuega (*Sourches*, tome XII, p. 418).

4. En ce temps-là, en 1710, Mme de Maintenon se plaisait à reconnaître que Mme de Rupelmonde se « conduisait parfaitement » pour plaire à Mme la duchesse de Bourgogne, jouant, dansant, montant à cheval, et passant pour une très bonne femme (*Lettres à Mme des Ursins*, éd. 1826, tome II, p. 33, 131 et 132).

5. A cette époque, les hommages et la familiarité de Voltaire, qui avoit composé pour elle l'*Épître à Uranie*, et qui l'avoit suivie, en 1722, à Bruxelles, à Cambray et à la Haye, lui faisaient une place à part

tude avec le comte depuis duc de Gramont, à faire le mariage de son fils unique avec sa fille, rousse et cruellement laide, sans un sol de dot¹.

Duc d'Aumont
gagne
contre le duc
d'Elbeuf
une affaire
piquante.

— Les ducs d'Elbeuf père et fils², gouverneurs de Picardie³, avoient une dispute avec le maréchal et les ducs d'Aumont⁴, gouverneurs de Boulogne et de Boulonnois⁵, qui étoit devenue fort aigre, et qui avoit été plus d'une fois sur le dans les femmes d'esprit. En 1731, on crut qu'elle se remarierait avec le duc de Brancas, revenu de sa retraite monastique (*Lettres de Mme de Sévigné*, tome XI, p. 88). A la cène de cette même année, elle avait eu le crève-cœur de voir condamner par Louis XV ses prétentions à prendre le pas sur certaines duchesses (*Mémoires de Villars*, tome V, p. 311-313).

1. Louis, comte de Lesparre, puis de Gramont, second fils du maréchal Antoine V, né le 29 mai 1689, entré aux gardes en 1705, colonel de dragons en 1706, brigadier en 1719, chevalier des ordres en 1728, maréchal de camp en 1734, lieutenant général en 1738, ne succéda au titre de duc de Gramont, et aux commandements qui y étoient joints, qu'à défaut de fils de son frère aîné, mort le 16 mai 1741 : ce qui précise encore la date de rédaction de la présente partie des *Mémoires*. Ce duc de Gramont fut tué à Fontenoy, le 11 mai 1745, conduisant les gardes françaises. De son mariage avec une fille du duc de Biron, il avait eu deux fils et la fille dont il s'agit ici : Marie-Chrétienne-Christine de Gramont, demoiselle de Lesparre, née le 15 avril 1721, mariée le 21 avril 1733 à Yves-Marie, comte de Rupelmonde. Celui-ci, né le 22 décembre 1707, colonel d'infanterie et brigadier en 1734, maréchal de camp en 1743, très bon officier selon Voltaire, fut tué en Allemagne, le 15 avril 1745, dernier du titre. La veuve, qui avait succédé à sa belle-mère, comme dame du palais, le 25 mai 1741, se retira en 1751 aux Carmélites de la rue Saint-Jacques, n'ayant eu qu'un fils, mort jeune. Elle y mourut en 1790.

2. Charles III, mort en 1692, et Henri, duc actuel, qui étoit survivancier depuis 1686.

3. En 1700, nous avons déjà vu (tome VII, p. 49) le duc actuel se faire donner une gratification à propos de ce gouvernement.

4. Antoine d'Aumont, fils cadet du prévôt de Paris mort en 1614, fut élevé enfant d'honneur de Louis XIII, devint capitaine des gardes en 1632, chevalier des ordres en 1633, gouverneur de Boulogne et du Boulonnais en 1635, maréchal de France en 1651, gouverneur de Paris en 1662, duc et pair en 1665, et mourut le 1^{er} janvier 1669, dans sa soixante-huitième année. On le surnommoit Tarquin le Superbe.

5. Ce gouvernement vient de passer du premier duc au second : ci-dessus, p. 38.

point de leur faire mettre l'épée à la main l'un contre l'autre. M. d'Elbeuf disoit que Boulogne et le Boulonnois étoient du gouvernement de Picardie, et le prouvoit parce qu'il étoit en usage de présenter au Roi les clefs de Boulogne quand il y étoit venu, et d'y donner l'ordre M. d'Aumont présent ; mais il prétendoit, de là, mettre son attache aux provisions de gouverneur de Boulogne et du Boulonnois¹, et c'est ce que MM. d'Aumont lui contestoient². Le Roi enfin jugea cette affaire en ce temps-ci, et M. d'Aumont la gagna de toutes les voix du conseil de dépêches³.

La Feuillade, arrivé au commencement de janvier, présenté par Chamillart, et reçu en conquérant⁴, ne dédaigna pas de danser à Marly avec nous⁵. Il avoit laissé sa petite armée en Savoie et⁶ dans les vallées voisines, et au blocus de Montmélian⁷. Le voyage fut court et brillant. Un mois après, il travailla avec le Roi et Chamillart chez

Petits
exploits de
la Feuillade*.

1. *L'attache* étoit un *visa*, une espèce d'enregistrement nécessaire pour que les ordres du Roi adressés ou présentés à un gouverneur de province ou à un intendant fussent reconnus et mis à exécution.

2. Le duc d'Aumont, dit Dangeau, prouva que ni son père ni son bisaïeul n'avaient fait mettre l'attache sur leurs provisions.

3. Le 9 février : *Dangeau*, p. 252 ; *Gazette d'Amsterdam*, n° xv.

4. Le 5 janvier : *Dangeau*, p. 225 ; *Sourches*, p. 157. Il fut accueilli très gracieusement par le Roi, disent les *Mémoires de Sourches*.

5. Le jour même de son arrivée. Dangeau nomme les danseurs et danseuses.

6. *Et* est en interligne.

7. Montmélian, au S. E. de Chambéry, considéré comme la seule place de Savoie qui eût quelque valeur, à cause de la situation de son château sur l'ancien *Mons Æmilianus*, avait été surpris par Henri IV en 1600, et, en dernier lieu, enlevé par Catinat, à la fin de 1691, après deux mois de siège et de bombardement. Vauban eût voulu alors que l'on en rasât les fortifications ; cette précaution n'ayant pas été prise, et Victor-Amédée étant rentré en possession de la place, il en avait augmenté les moyens de défense depuis 1697, et, cette fois, il ne faudra pas moins de deux ans de blocus pour que la Feuillade en ait raison. Voyez les *Mémoires militaires*, tomes IV et V, de janvier 1704 à décembre 1705, l'*Istoria delle guerre*, par Ottieri, tome III, p. 413-414, et les lettres de la Feuillade à Chamillart, dans le recueil Esnault.

* Même manchette qu'en 1704, ci-dessus, p. 269.

Mme de Maintenon, comme les généraux d'armée, prit congé et s'en retourna¹. Il ne tarda pas à marcher à Nice et à Villefranche², et détacha Gévaudan³ pour s'emparer de Pignerol tout ouvert⁴. Le marquis de Roye, lieutenant général des galères⁵, les mena devant Villefranche avec des vaisseaux chargés des munitions⁶; elle fut bientôt prise l'épée à la main. Il fut de là à Nice, où il ouvrit la tranchée le 17 mars⁷, et cependant le château de Villefranche se rendit aux troupes qu'il y avoit laissées⁸. Nice se rendit le 17 avril⁹, et la garnison se retira au château,

1. Le 8 février (*Dangeau*, p. 252).

2. Ces deux places étaient visées par nos généraux depuis le début de la campagne.

3. François de Gévaudan débuta aux dragons de Listenois en 1673, passa lieutenant-colonel du régiment d'Asfeldt en 1678, eut une commission de mestre de camp en 1688, fit toute la guerre suivante, à partir de 1689, avec un régiment de son nom, eut le grade de brigadier en 1696, reprit un régiment en 1702, passa maréchal de camp à la fin de la même année, servit en Languedoc en 1703 avant de passer à l'armée du duc de la Feuillade, où il fut créé lieutenant général le 26 octobre 1704, et se distingua encore au siège de Turin en 1706; mais la *Chronologie militaire* (tome IV, p. 610-612) perd ses traces à partir de cette dernière époque et on ne le trouve pas dans les généalogies.

4. *Dangeau*, p. 268, 27 février. — 5. Tome XI, p. 151, 334 et 336.

6. M. de Roye, pourvu d'un pouvoir spécial pour commander les vaisseaux en même temps que les galères (10 décembre 1703), avait été désigné dès le 18 mars 1704 pour bloquer les deux ports lorsque le siège en serait fait. Villefranche n'avait d'ailleurs pour garnison que moins de cent soldats piémontais et trente matelots anglais. La Feuillade s'en empara le 7 mars (*Dangeau*, p. 277-278; *Sourches*, p. 195-196; *Gazette*, p. 144); mais il prétendit que les galères l'avaient mal secondé, non par la faute du ministre, mais par celle du lieutenant général, « une bête brutè, incapable de décider la moindre chose » (*Michel Chamillart*, tome II, p. 10).

7. Dans la nuit du 15 au 16 : *Dangeau*, p. 284-285; *Sourches*, p. 203; *Mémoires militaires*, tome V, p. 116.

8. Le 2 avril : *Dangeau*, p. 289, 293, 297 et 298; *Sourches*, p. 213 et 214; *Gazette d'Amsterdam*, n° xxxv; *Gazette de Bruxelles*, p. 182-183. Ce château était perché sur un roc très escarpé.

9. Le 17 est la date de l'arrivée de cette nouvelle : *Dangeau*, p. 305; *Sourches*, p. 221. La ville avait ouvert ses portes le 10.

qu'on ne songea pas à attaquer, entre lequel et la ville on fit une trêve indéfinie, à laquelle M. de Savoie consentit¹.

L'électrice de Brandebourg² mourut au commencement de février³. Elle étoit sœur du duc d'Hanover fait neuvième électeur⁴, et qui, depuis, a succédé⁵ à la reine Anne à la couronne d'Angleterre⁶. Cette princesse mérite d'être remarquée pour n'avoir jamais approuvé que l'Électeur son mari prît le titre de roi de Prusse⁷. On n'en prit point le deuil parce qu'il n'y avoit point de parenté avec le Roi⁸.

Mort de
l'électrice de
Brandebourg.

1. La suspension d'armes entre la ville et le château ne fut signée que pour six mois, le 19 : *Dangeau*, p. 317. Sur toute cette partie de la campagne de 1705, voyez les *Mémoires militaires*, tome V, p. 113-127, le *Mercur* de mars, p. 360-369 et 385-389, et d'avril, p. 399-418, l'*Istoria* d'Ottieri, p. 415-417, et le tome II de *Michel Chamillart*, par l'abbé Esnault. On peut comparer la campagne de Catinat en 1691, dans ses *Mémoires*, tome II, et dans l'*Histoire de Louvois*, tome IV, p. 455-458. Vauban avait été alors d'avis de faire un échange de tout le littoral avec la Savoie.

2. Sophie-Charlotte, fille de l'évêque-duc de Brunswick-Hanovre et deuxième femme de l'électeur Frédéric III de Brandebourg, née le 12 octobre 1668, mariée à Neuhaus le 8 octobre 1684, mourut à Hanovre le 1^{er} février 1705. B. Neukirch en 1705, J.-P. Erman en 1790 et en 1801, Varnhagen en 1837, Goeschel en 1851, ont écrit son éloge ou sa vie.

3. *Dangeau*, p. 254; *Mercur* d'avril, p. 273-293; *Gazette*, p. 86.

4. C'est leur père qui avait été créé neuvième électeur en 1692, et nous l'avons vu mourir en 1698 : tome V, p. 46-47.

5. Le manuscrit porte : *qui a depuis a succédé*.

6. Nous avons vu, en 1699 (tomes VI, p. 115-116, et VII, p. 359), le futur roi Georges d'Angleterre recevoir l'investiture de l'électorat.

7. Tome VII, p. 360-370. C'est *Dangeau* qui, en 1701, avait mentionné l'opposition de l'Électrice (tome VII, p. 369, note 2), et qui, en 1705, la rappelle encore « par parenthèse. » Gourville raconte, dans ses *Mémoires*, tome II, p. 127, que cette princesse avait été élevée en dehors de toute croyance, et, en effet, elle refusa les secours religieux à sa mort. Il y a un portrait d'elle, complet et intéressant, dans l'*État de la cour de Brandebourg en 1694*, publié par M. Schefer, p. 15-21, et l'on y voit qu'elle avait beaucoup de goût pour les Français. La duchesse de Hanovre écrit à Madame qu'elle n'avait fait que passer comme une fleur (recueil Jaeglé, tome II, p. 21-24).

8. Il n'y a pas mention de cela dans le *Journal de Dangeau*. La cour de Vienne prit le deuil parce que c'était une cousine germaine de la reine des Romains.

Villars¹, après avoir travaillé avec le Roi², prit congé de lui les premiers jours de février. Il revint un mois après; il avoit été faire un tour sur la Moselle. Quinze jours après, il s'en alla à Metz en³ attendant qu'il pût assembler son armée⁴.

Marcin arriva d'Alsace⁵, et Arco de Flandres, pour y retourner bientôt⁶.

Courtebonne, lieutenant général⁷, mourut⁸. Il étoit excellent officier et gouverneur de Hesdin⁹, frère de la femme de Breteuil conseiller d'État¹⁰, mère de Breteuil que nous verrons deux fois secrétaire d'État de la guerre¹¹. Le Roi

Mort de
Courtebonne.
Filles
de Saint-Cyr.
Mariage de
Mlle d'Osmont

1. Ci-dessus, p. 373. — 2. Voyez ses *Mémoires*, tome II, p. 173-174.

3. Avant *en*, il a biffé un premier *assembler*.

4. *Dangeau*, p. 237, 248, 275 et 280; *Sourches*, p. 170 et 196; *Mémoires militaires*, tome V, p. 382-390; lettre du 21 mars, dans le *Mercur*e d'avril, p. 423-425. C'est dans l'intervalle qu'il avait acheté Vaux.

5. *Dangeau*, p. 309-310. — 6. *Ibidem*, p. 271 et 281.

7. Jacques-Louis de Calonne, marquis de Courtebonne (il signait : COURTEBOURNE, qui est la vraie orthographe), entré au service en 1672, mestre de camp en 1677, gouverneur d'Hesdin en 1687, inspecteur général de la cavalerie en 1690, brigadier en 1691, lieutenant de Roi d'Artois en 1694, maréchal de camp en 1696, lieutenant général en décembre 1702, directeur général de la cavalerie en décembre 1703, avait combattu, à Hochstedt (*Chronologie militaire*, tome IV, p. 480-482). Courtebourne avait été érigé en marquisat, pour son père, en juin 1674.

8. Le 17 février, à cinquante-deux ans : *Dangeau*, p. 259; *Sourches*, p. 179.

9. Hesdin-Fert, sur la Canche, ville forte d'Artois changée d'emplacement au temps de Charles-Quint, et conquise par les Français en 1639. Le gouvernement rapportait douze mille livres et avait été acheté cent dix mille livres au duc de Créquy, en 1687 : *Dangeau*, tome II, p. 2 et 5; *Sourches*, tome II, p. 3; *Mémoires de Luynes*, tome I, p. 254.

10. Anne de Calonne de Courtebonne, mariée le 18 décembre 1684 à l'intendant François le Tonnellier de Breteuil (tome VI, p. 40, et ci-après, p. 462), mourut le 16 mai 1737, à quatre-vingt-six ans; très riche, mais très glorieuse malgré l'origine bourgeoise de sa fortune, et dépitée de n'avoir pas fait une plus noble alliance, selon le Chanonnier (mss. Fr. 12620, p. 377, et 12688, p. 555-562). Rigaud peignit son portrait en 1691 et en 1694.

11. Ce fils, François-Victor, marquis de Fontenay-Trésigny, né le

avec
Havrincourt.
[Add. S^s. 605]

se servit de ce gouvernement pour faire plaisir à Mme de Maintenon. Elle trayoit d'ordinaire une demoiselle ou deux de Saint-Cyr, des plus prêtes à en sortir, pour se les attacher, écrire ses lettres, et la suivre partout¹. Le Roi, qui les voyoit là sans cesse, prenoit souvent de la bonté pour elles, et les marioit. Mlle d'Osmont² se trouva dans ce cas-là, avec plus d'esprit et d'agrément que la plupart des autres. On lui trouva un parti, d'Havrincourt³, qui avoit quelque peu servi de colonel de dragons en Italie⁴. Il avoit du bien en Artois, Hesdin lui convenoit : il en donna vingt-cinq mille écus aux enfants de Courtebonne, et on lui donna cent mille livres sur l'hôtel de ville⁵. Ce fut un

7 avril 1686, conseiller au Parlement en 1705, maître des requêtes en 1712, intendant à Limoges en 1718, prévôt et maître des cérémonies des ordres en 1721, nommé une première fois secrétaire d'État de la guerre le 1^{er} juillet 1723, chancelier de la Reine le 28 mai 1725, démissionnaire de la guerre en juin 1726, y fut rappelé le 17 février 1740, fut déclaré ministre d'État le 3 mars 1741, et mourut le 7 janvier 1743.

1. Mlle d'Aumale, la plus connue de ces secrétaires, succéda à celle dont il va être parlé. Voyez la publication de M. Albert Asselin : *Quelques lettres inédites d'Anne d'Osmond, marquise d'Havrincourt, et de Marie-Jeanne d'Aumale (1721-1724)*.

2. Anne-Gabrielle d'Osmont, cousine germaine du premier marquis, entra à Saint-Cyr en 1688, se maria le 10 mars 1705, et mourut chez sa fille l'abbesse de Montreuil, le 12 novembre 1761, âgée de quatre-vingts ans. La Beaumelle a fait d'elle une fille de Louis XIV et de Mme de Maintenon. Les lettres que celle-ci lui écrivait ont été comprises par Lavallée dans les *Conseils et instructions aux demoiselles*.

3. François-Dominique de Cardevac, baron d'Havrincourt, en faveur de qui cette terre d'Artois avait été érigée en marquisat au mois de septembre 1693, y mourut le 4 avril 1747, âgé de quatre-vingt-deux ans. Une notice historique sur sa famille et sur son marquisat a été publiée en 1885.

4. Capitaine de cavalerie depuis 1688, il avait eu le commandement des dragons d'Artois le 31 octobre 1690.

5. Voici comment Dangeau raconte tout cela (p. 266-267) : « Le Roi donne cent mille francs sur la maison de ville à Mlle d'Osmont qui est chez Mme de Maintenon, et qui a été longtemps à Saint-Cyr. On la marie à M. d'Havrincourt, gentilhomme du pays d'Artois qui a vingt-cinq mille livres de rente en fonds de terre, et à qui il en viendra encore dix mille après la mort de sa mère, qui est fort vieille. Il a été colonel

homme d'esprit et adroit, qui, au lieu de se laisser estranger¹, et sa femme, sut plaire et en tirer les meilleurs partis : moyennant quoi il s'enrichit extrêmement, et trouva moyen, même longtemps depuis la mort du Roi, d'avoir un régiment royal de cavalerie et son gouvernement pour son fils². Mme la duchesse de Bourgogne s'amusa fort de cette noce, et donna la chemise³ pour se divertir et faire sa cour à Mme de Maintenon⁴.

Mort

Il mourut en même temps⁵ un autre homme, qui avoit

de dragons ; il a servi quelque temps en Italie en cette qualité, et sa mauvaise santé lui avoit fait quitter le service ; il demande avec empressement à y rentrer. Le Roi, en faveur de ce mariage, lui donne le gouvernement de Hesdin, et il payera vingt-cinq mille écus aux enfants de Courtebonne, qui avoit ce gouvernement. » Comparez le *Mercure de mars*, p. 114-115, et la *Correspondance générale de Mme de Maintenon*, tome V, p. 314-315. L'annotateur des *Mémoires de Souches* dit, p. 182, que, « comme Mme de Maintenon témoignoit avoir beaucoup d'amitié pour elle, la jeune personne avoit poussé ses vues bien haut, et on avoit proposé à divers hommes de qualité distinguée de l'épouser ; mais ils n'y avoient pas topé. »

1. Tome VIII, p. 268.

2. Louis de Cardevac, marquis d'Havrincourt, né en 1707, l'aîné de huit enfants, débuta dans le régiment du Roi en 1721, passa aux dragons Nicolay en 1731, eut le régiment des cuirassiers du Roi en 1734, le gouvernement d'Hesdin, par démission de son père, en 1737, le grade de brigadier en 1744, celui de maréchal de camp en 1748, l'ambassade de Suède de 1749 à 1762, une place de conseiller d'État d'épée en 1757, le grade de lieutenant général en 1758, l'ambassade de Hollande en 1763, et y mourut le 15 février 1767, ayant épousé une fille de l'ambassadeur Languet de Gergy.

3. Tomes IV, p. 314, et VIII, p. 347.

4. Le 9 mars, les fiançailles furent célébrées à la chapelle haute, après signature du contrat (voyez la notice de 1885, p. 78-79 et 160-163) chez Mme de Maintenon. Le soir du 10, la duchesse de Bourgogne alla donner la chemise, chez Mme de la Lande, à la mariée, qui avait diné chez Mme de Maintenon (*Dangeau*, p. 275). Lavallée a publié (tome V, p. 379-381) une lettre de conseils très sages adressée par celle-ci à la jeune marquise, six mois plus tard.

5. C'était un faux bruit, enregistré par Dangeau le 17 février (p. 260), et non rectifié ensuite. Saint-Simon a même ajouté à la table de son manuscrit du *Journal*, année 1705, une note sur ce prétendu mort.

fait bien des manèges en sa vie, qui avoit succédé à l'archevêque d'Aix dans la charge de premier aumônier de Monsieur : c'étoit Tressan¹, qui ne put aller plus loin que l'évêché du Mans, et qui enfin, de guerre lasse, s'y confina, et vendit sa charge à l'abbé de Grancey².

Cela me fait souvenir d'une tracasserie qui arriva lors entre M. et Mme la duchesse d'Orléans³. Saint-Pierre⁴, qui avoit beaucoup d'esprit et de l'intrigue, et qui, très bon marin, avoit été cassé pour n'avoir pas voulu prendre du petit Renau⁵ les leçons publiques de marine que le Roi avoit ordonnées⁶, avoit amené sa femme⁷ de Brest, plus intrigante encore que lui, et fort vive⁸. Elle avoit été jolie quoique jeune encore, et avoit été fort sur le trottoir⁹ à Brest, d'où elle étoit. Je ne sais qui la produisit à Mme la duchesse d'Orléans : elle devint sa favorite, s'établit partout à sa suite, quoique sans emploi chez elle¹⁰, et vécut

de Tressan
évêque
du Mans.

Tracasserie
entre
Saint-Pierre
et Nancre
pour
les suisses de
M. le duc
d'Orléans.
[Add. S^tS. 606]

1. Louis de la Vergne, qui ne mourra qu'en 1712 (tome VIII, p. 277-278). Notre auteur annoncera alors sa mort pour la seconde fois, et s'étendra davantage sur le personnage (éd. 1873, tome IX, p. 181).

2. En 1688. Il y sera rappelé par le duc d'Orléans en 1706, sans que Saint-Simon en parle (*Dangeau*, tomes II, p. 137, et XI, p. 255).

3. Ce sont deux passages du *Journal de Dangeau*, tome X, p. 263 et 268, qui lui rappellent le fait.

4. Louis-Hyacinthe Castel : tome VIII, p. 321. — 5. Tome X, p. 241.

6. En 1691 : cela sera expliqué dans le prochain volume.

7. Françoise-Jeanne de Kerven-Kerfily, fille d'un capitaine des vaisseaux du Roi et chevalier de l'ordre de Saint-Michel, mariée le 3 avril 1688, morte le 27 février 1740, dans sa soixante et onzième année.

8. Ces trois derniers mots sont en interligne.

9. « Terme populaire qui n'a guère d'usage qu'en cette phrase proverbiale : *Cette fille est sur le trottoir*, pour dire qu'elle est à marier.... On dit aussi, dans le style familier, de plusieurs personnes qui prétendent à une même charge, qu'*ils sont sur le trottoir*. » (*Académie*, 1718.) Ce que Saint-Simon dit à la page suivante autoriserait une interprétation beaucoup plus désobligeante.

10. Nous la voyons dans le carrosse de la duchesse en 1699, à Fontainebleau (*Dangeau*, tome VII, p. 162), puis prenant part à une orgie des Princesses (notre tome II, p. 373, note 1), et recevant du duc, à la fin de 1701, une pension de mille écus (*Dangeau*, tome VIII, p. 272; *Gazettes du P. Léonard*, M 766, 4 janvier 1702).

comme à Brest. Elle avoit de l'esprit, de la gaieté, de la douceur ; elle plut, et s'insinua fort avec le monde sous la protection de sa princesse¹. Saint-Pierre étoit un homme froid, se piquant de lecture, de philosophie et de sagesse². A la dévotion près, et dans le bas étage³, c'étoit un ménage tout comme celui de M. et Mme d'O, de chez qui aussi ils ne bougeoient. M. le duc d'Orléans n'en faisoit pas grand cas, et ne trouvoit ni l'importance du mari à son gré, ni le fringant et le petit état de la femme propre à figurer favorite de Mme la duchesse d'Orléans. Ils vouloient une place à se fourrer, à quelque prix que ce fût, qui leur donnât quelque consistance. Liscouët⁴ mourut, qui avoit les suisses de M. le duc d'Orléans, et la place est lucrative⁵ : Saint-Pierre et sa femme se mirent après. Mme la duchesse d'Orléans prétendit que M. le duc d'Orléans la lui avoit promise. Nancreé⁶, qui étoit Dreux

1. M. d'Heudicourt fit des chansons contre elle : ms. Fr. 42694, p. 31.

2. Ce portrait sera développé en 1706, puis en 1745.

3. Nous aurons aussi, en 1706, quelques pages sur l'extraction de ces Castel.

4. René, chevalier du Liscouët, avait eu le gouvernement de Chartres, dans l'apanage de Monsieur, de 1686 à 1702, et recevait une pension de quatre mille livres, du duc d'Orléans, depuis cette dernière époque. Il mourut à Paris le 22 février 1705 : *Dangeau*, p. 263 ; *Sourches*, p. 181. Dans la table de son manuscrit du *Journal*, Saint-Simon dit que ce Liscouët avait été « fort dans un certain monde et le gros jeu. » Nous voyons de plus, dans les *Gazettes* du P. Léonard, en 1682 (ms. Fr. 40265, fol. 15 v°), qu'il avait été pris trichant au jeu de l'hôtel de Soissons, et, dans l'*Histoire amoureuse des Gaules*, tome II, p. 420, que c'étoit un de ceux qui avaient entretenu la maréchale de la Ferté. Monsieur l'avait envoyé en mission à Londres, en juillet 1688.

5. Cette garde comprenait trente-quatre suisses, divisés en deux escouades, avec deux lieutenants, deux enseignes et quatre exempts. Le capitaine n'avait que trois mille six cents livres d'appointements, mais disposait de toutes les charges et places qui venaient à vaquer, et en percevait un droit d'entrée. Voyez l'*État de la France*, année 1702, tome II, p. 446-448. Selon le *Journal de Dangeau*, tome X, p. 263, le produit atteignait quinze mille livres.

6. Louis-Jacques-Aimé-Théodore de Dreux, dit le marquis de Nancreé, pourvu du commandement des suisses en février 1705, fut plus tard,

comme le gendre de Chamillart¹, étoit un garçon de beaucoup d'esprit, d'agrément, et fort orné; il avoit quitté le service lassé d'être lieutenant-colonel², où il avoit percé par ancienneté³. Son père⁴ étoit mort lieutenant général et gouverneur de [Arras]⁵, qui, en secondes noces, avoit épousé une fille de la Bazinière⁶ sœur de la mère du président⁷ de Mesmes mort premier président⁸, et

grâce à son maître et au cardinal Dubois, chargé de l'ambassade d'Espagne (février à octobre 1718), et mourut à Paris le 7 juillet 1719, dans sa cinquante-neuvième année, non marié. C'est un des « roués » du Régent dont parlera souvent notre auteur.

1. Voyez notre tome X, p. 441-442 et appendice IX. — Nancreé, petit château du quinzième siècle, dans la paroisse de Jars (Cher), étoit venu, par succession du président Pierre Ruellé, au grand-père du marquis, lequel avoit pris le titre de comte. Il appartient maintenant à M. le marquis de Vogüé, comme légataire de sa grand'tante la princesse de la Trémoille.

2. L'abréviation *l'* surcharge *an[cien]*.

3. L'annotateur des *Mémoires de Souches* (tome IX, p. 482, note 4) dit en effet qu'étant lieutenant-colonel de cavalerie, mais ne pouvant obtenir un régiment et se dégoûtant du service, il s'étoit attaché au duc de Chartres et lui avoit cédé pour soixante mille francs de tableaux moyennant une rente de trois mille francs, qui se trouva éteinte par le don dont il va être parlé plus loin. C'est donc lui qui, en 1690, n'avoit pu obtenir l'agrément du Roi pour acheter le régiment de Monsieur le Duc (*Dangeau*, tome III, p. 439). En 1686, il avoit été envoyé à la Bastille pendant quelque temps, pour violences et insultes à un commissaire (*Archives de la Bastille*, tome VIII, p. 468-470).

4. Il étoit fils aîné de Claude-Antoine de Dreux, comte de Nancreé, qui, entré au service dans les gardes en 1644, étoit devenu maréchal de camp et gouverneur du Quesnoy en 1658 et 1660, gouverneur d'Ath en 1669, lieutenant général en 1672, gouverneur d'Arras et lieutenant général en Artois, avec le commandement de cette province, en 1679; mort le 2 avril 1689 (*Chronologie militaire*, tome IV, p. 252-253).

5. Le nom de ville est resté en blanc.

6. Veuf d'une fille du comte de Montgomery dont il avoit eu quatre fils, il s'étoit remarié, le 10 septembre 1683, avec Marie-Anne Bertrand de la Bazinière (elle signait : BASINIÈRE), qui mourut à Paris, le 9 septembre 1727, âgée de quatre-vingts ans. Mme de Sévigné parle de celle-ci comme d'une jeune fille « façonnrière, coquette et mignarde. »

7. Dans le manuscrit, *P.* — 8. Tome XI, p. 170.

intimement avec lui et avec son beau-fils. Celui-ci s'étoit trouvé dans des parties de M. le duc d'Orléans à Paris. Il étoit appuyé auprès de lui de l'abbé Dubois et de Canillac, qui lui firent donner la charge¹. Voilà la Saint-Pierre aux grands pleurs, son mari aux grands airs de dédain, et à dire² que c'étoit l'affaire de Mme la duchesse d'Orléans, qui s'en brouilla avec M. le duc d'Orléans. Jamais elle ne l'a pardonné à Nancre; jamais, ce qui est bouffon à dire, Saint-Pierre ne l'a pardonné à M. le duc d'Orléans, quoiqu'il ait eu mieux dans la suite³, et à peine, en aucun temps, a-t-il pris la peine de mettre le pied chez lui. Ce détail de Palais-Royal semble maintenant fort fade⁴ et fort peu ici en sa place; les suites feront voir qu'il ne devoit pas être omis. Le rare est que Saint-Pierre arracha, sans se donner la peine de s'en remuer, quatre mille livres d'augmentation de pension d'une de six mille que Mme la duchesse d'Orléans lui avoit déjà obtenue⁵, et que M. le duc d'Orléans n'en fut pas mieux dans ses bonnes grâces.

Brevet
de retenue à
Grignan;
mariage du
chevalier

A propos de grâces pécuniaires, Grignan, fort endetté à commander en Provence⁶, obtint deux cent mille livres de brevet de retenue sur sa lieutenance générale de cette province⁷. Lui et sa femme, se voyant sans garçons⁸, tour-

1. *Dangeau*, p. 263; *Sourches*, p. 182.

2. *Et à dire* est en interligne, au-dessus d'un *et* non biffé.

3. Nous le verrons, en 1706, se faire donner la charge de premier écuyer de la duchesse d'Orléans (et non de Madame, comme il a été imprimé dans notre tome VIII, p. 321, note 3) par cette princesse même, et malgré le prince.

4. *Fade* est en interligne, au-dessus de *plat*, biffé.

5. *Dangeau*, p. 268, 26 mars 1705 : « M. le duc d'Orléans a augmenté de quatre milles livres la pension de M. de Saint-Pierre; il lui donnoit déjà six mille livres, si bien qu'il en a dix mille présentement, et sa femme, outre cela, en a trois mille de Mme la duchesse d'Orléans. » Voyez le *Mercur* de janvier 1702, p. 83-84, et ci-dessus, p. 425, note 10.

6. Ci-dessus, p. 288. — 7. *Dangeau*, p. 273, 7 mars; *Sourches*, p. 192.

8. Voyez ce qu'en dit Mme des Ursins, *Correspondance générale de Mme de Maintenon*, tome V, p. 400-401.

mentèrent tant le chevalier de Grignan¹, qu'ils lui firent épouser Mlle d'Oraison². C'étoit un homme fort sage, de beaucoup d'amis, très considéré, avec beaucoup d'esprit et du savoir³. Une goutte presque sans relâche lui fit quitter le service, où il s'étoit distingué⁴, et la cour, où il auroit figuré même sans place⁵. Il étoit menin de Monseigneur, des premiers qui furent faits⁶. Il étoit retiré depuis longtemps en Provence, d'où il ne sortit plus⁷. Ce mariage

de Grignan
avec
Mlle d'Oraison.
[Add. S^cS. 607]

1. Joseph de Castellane-Adhémar, appelé d'abord Adhémar, puis le chevalier de Grignan, enfin le comte d'Adhémar après son mariage, mourut le 15 novembre 1713, à soixante-trois ans. Il avait débuté aux mousquetaires en 1666, était passé au régiment de cavalerie du Plessis-Praslin en 1667, avait eu une place d'exempt aux gardes du corps de 1668 à 1669, un brevet d'aide de camp en 1670, en 1671 un régiment de son nom, à la tête duquel il avait fait toute la guerre de Hollande, le grade de brigadier en 1677, celui de maréchal de camp en 1688, mais s'étoit retiré alors en passant son régiment à son neveu. Il habitait à Versailles, rue des Bourdonnais, dans le quartier du Parc-aux-Cerfs (Arch. nat., O¹ 37, fol. 94 v^o). Il signait : ADHÉMAR DE GRIGNAN.

2. *Oraison* corrigé en *Oraison*. — Dangeau dit, le 31 mars (p. 291) : « Le chevalier de Grignan, qui est fort incommodé, a consenti, par complaisance pour sa famille, à se marier, dans l'espérance de conserver leur nom. Il épouse Mlle d'Oraison, fille de mérite qui a trente-cinq ans; elle aura cinquante mille écus de bien après la mort de son père. » Gabrielle-Thérèse, fille du marquis d'Oraison, grand sénéchal de Provence, était sœur cadette de l'autre fille dont Mme de Sévigné n'avait pas voulu pour son petit-fils, et qui avait épousé le marquis d'Ancezune en 1695. Elle fut mariée avec M. de Grignan en avril 1705.

3. Walckenaer est revenu à plusieurs reprises sur ce personnage, dans ses *Mémoires sur Mme de Sévigné*, tomes III, p. 287-289, IV, p. 54-55, et VI, p. 34-36. On avait glosé beaucoup sur ses attentions pour sa belle-sœur. Son sobriquet était : *le Petit Glorieux*.

4. Il avait été très estimé de Turenne, puis de Catinat. A Altenheim, il avait secondé de son mieux le beau-père de notre auteur.

5. Cela se voit bien dans la correspondance de Mme de Sévigné avec les Grignan. M. Frédéric Masson a publié quelques lettres du chevalier dans le *Marquis de Grignan*, p. 76, 79, 289-292 et 312. « Très honnête gentilhomme de toutes manières, » disent en 1688 les *Mémoires de Sourches*, tome II, p. 208. Comparez *la Marquise d'Huxelles*, p. 151.

6. En 1680 : tome III, p. 181, note 3; *Sévigné*, tome VI, p. 273-276.

7. Il s'était fait une retraite délicieuse à Mazargues, tout proche de

fut fort inutile : il n'en vint aucuns enfants¹; mais ils n'avoient pas à craindre l'extinction de leur maison, tant il subsistoit encore de branches de Castellane².

En même temps, le petit-fils de Montal mort chevalier de l'Ordre, et qui auroit mieux été maréchal de France³, épousa une sœur de Villacerf, premier maître d'hôtel de Mme la duchesse de Bourgogne⁴, et M. d'O maria sa fille aînée à M. d'Espinay, assez⁵ pauvre⁶.

Mariage
de Montal
avec
la sœur de
Villacerf,
et d'Espinay
avec une
fille d'O.

[*Add. S^s. 608*]

Marseille, dans une situation que sa belle-sœur, qui devait mourir là même deux ans plus tard, décrit avec beaucoup de verve en 1703 (*Lettres de Mme de Sévigné*, tome X, p. 477-479).

1. On le savait d'avance : *Sourches*, tome IX, p. 97. Notre auteur fera son portrait à la date de sa mort, 1713.

2. A la fin du siècle dernier, les généalogistes comptaient encore une dizaine de branches. Celle de Novejan subsiste de nos jours, et ses représentants sont bien connus. Quant aux Grignan, le dernier du nom fut l'évêque de Carcassonne, qui ne mourut qu'en 1722, et le titre comtal ne fut relevé que pour la forme par le fils de Mme de Vibraye.

3. Voyez nos tomes I, p. 121-122, et III, p. 122. Le fils aîné du lieutenant général, Louis de Montsaulnin, marquis du Montal, mestre de camp de cavalerie, était mort avant son père, le 28 juin 1686, âgé de trente-huit ans, servant depuis dix-neuf, et laissant le garçon qui suit et trois filles; un autre fils était mort à Londres en 1691. L'aîné, Charles-Louis, comte du Montal, né le 7 juin 1681, débuta sous les ordres de son aïeul en 1696, puis passa au régiment du Roi, obtint le régiment de Poitou en 1702, fit toutes les campagnes d'Allemagne et de Flandre, devint brigadier en 1710, maréchal de camp en 1719 et lieutenant général en 1734, gouverneur de Villefranche-de-Roussillon en 1740, de Guise en 1743, et commandant en Lorraine la même année, fut fait chevalier des ordres l'année suivante, et mourut dans ses terres de Bourgogne, le 22 août 1738. Voyez la notice de son aïeul dans l'Appendice de notre tome III, p. 412.

4. Marie-Anne Colbert de Villacerf, née en juillet 1683, mariée le 21 avril 1703 (*Dangeau*, p. 290, 306; *Sourches*, p. 208, 222; *Mercur* de mai, p. 245-251), morte le 6 juin 1740. Rigaud la peignit en 1713 et en 1718, pour trois cents livres. Elle avait cent mille écus en mariage. Cette union était faite par l'archevêque de Toulouse, son oncle.

5. Avant *assez*, l'auteur a biffé *co^e M^{rs} de S. Luc*.

6. Marie-Anne d'O, née le 14 octobre 1687, vivait alors chez Mme de Montespan, au couvent de Saint-Joseph. Elle fut mariée le 15 avril 1703, devint dame d'atour de la duchesse d'Orléans, à la place de Mme de

Mme des Ursins, triomphante à Paris fort au-dessus de ses espérances¹, faisoit en même temps bien des choses en Espagne. Rivas, autrefois Ubilla, secrétaire des dépêches universelles, célèbre pour avoir dressé² le testament de Charles II³, fut chassé⁴; il ne s'en releva jamais, et Mejo-

Rivas chassé;
Mejorada
en sa place.
Ronquillo.

Castrics, en mai 1718, et mourut le 4 avril 1727. Son mari, François-Rodrigue des Hayes, marquis d'Espinay et de Boisguérout en Normandie, ancien page du Roi, puis mousquetaire, était capitaine de cavalerie au régiment de Bourgogne depuis 1693. Il eut un régiment de dragons à lever à la fin de l'année 1705, ne passa brigadier qu'en 1719, inspecteur général en 1732, maréchal de camp en 1734, lieutenant général à la fin de la même année, et commandant à Strasbourg en 1743 (*Chronologie militaire*, tome V, p. 185-187). Il mourut dans cette ville le 7 juillet 1745, à soixante-dix ou soixante-treize ans. Ces d'Espinay se disaient et étaient acceptés pour être de même souche que les Saint-Luc (*Dangeau*, p. 287; *Sourches*, p. 205; *Mercure* d'avril, p. 339-342; lettre de la marquise d'Huxelles, 1^{er} avril 1705); mais notre auteur a contesté leur communauté d'origine dans ses Additions au *Journal de Dangeau* (n° 102, dans notre tome II, p. 400, et n° 608, placé ici). On peut consulter les généalogies faites dans notre siècle par Lainé et Courcelles. — Le comte de Toulouse se montra fort généreux à l'occasion du mariage de 1705, et envoya à Saint-Joseph, pour les habits de noce, une somme de mille louis. Du reste, le marié n'était pas absolument pauvre, puisque, selon Dangeau, il avait une dizaine de mille livres de rente et un beau château. La duchesse du Lude présenta Mme d'Espinay le 23 mai (*Sourches*, p. 254).

1. Ci-dessus, p. 405-406. — 2. *Dressé* corrige une s. — 3. Ci-dessus, p. 58.

4. Sur la demande de Louis XIV, on avait rendu les affaires de la guerre à Rivas en juillet (voyez sa lettre à Chamillart, Dépôt de la guerre, vol. 1786, n° 110); mais il était desservi par de nombreux ennemis, comme un fourbe dangereux, qui ruinait l'institution du *despacho* : voyez notre tome VIII, p. 154, 155, 576, 577 et 584, le P. Baudrillart, *Philippe V*, tome I, p. 183-188, 219-224 et 688-689; lettres du duc de Gramont, dans *le Cabinet historique*, tome XI, 1^{re} partie, p. 360, et dans les volumes des Affaires étrangères cotés *Espagne* 142 et 144, les lettres de Tessé à Chamillart et à Torcy, 17 et 18 novembre 1704, 15 et 21 janvier 1705, etc. On lui accorda cependant, comme compensation, une place de gentilhomme de la chambre avec exercice et une bonne commanderie. Cette nouvelle révolution eut lieu à la fin de janvier 1705 et fut connue à Versailles le 4 février : *Dangeau*, p. 248; *Gazette*, p. 79 et 114; *Gazette d'Amsterdam*, n° xv et xxi; *Gazette de Bruxelles*, p. 106 et 107; *Mercure* du mois d'avril, p. 157-162 et 344-347. Les *Mémoires de Sourches* ne disent mot des affaires intérieures de l'Espagne.

rada¹ fut mis en sa place². Le père de ce dernier³ l'avait eue⁴ avant Rivas⁵. Il consentit à détacher pour Ronquillo⁶ le département de la guerre, que celui-ci refusa⁷. Ce dernier⁸ étoit corrégidor de Madrid, avec grande réputation⁹;

1. Pierre-Caëtan Fernandez de Angulo, marquis de Mejorada, chevalier de l'ordre d'Alcantara, eut encore une charge de gentilhomme de la chambre avec exercice en février 1706, ne passa conseiller d'État que le 15 avril 1714, et mourut le 16 mai 1721, à Biñuelas. Selon le marquis de Saint-Philippe, c'étoit un homme d'esprit, d'un jugement solide, très expérimenté et fécond en expédients, mais d'un caractère tant soit peu dur. Tessé disoit de lui, en avril 1705 (ses *Mémoires*, tome II, p. 158) : « Le marquis de Mejorada est honnête homme, riche, bien intentionné; n'a jamais servi, ne veut être responsable de rien, ni se charger de rien. Ce seroit un bon et fidèle commis sous ceux qui lui tailleroient et décideroient sa besogne; mais jamais, de lui-même, il ne se portera qu'à plaire à ces Messieurs. » Il avoit achevé son éducation dans les pays du Nord en y apprenant plusieurs langues, le français surtout, et avoit eu ensuite un emploi de secrétaire de suspatronat, mais avoit refusé d'entrer au conseil des finances (*Mercur*, avril 1705, p. 344-346).

2. La *Gazette d'Amsterdam* et celle de *Bruxelles* donnent le détail de la distribution des secrétaireries faite en même temps.

3. Pierre Fernandez del Campo, après avoir occupé très longtemps diverses secrétaireries, fut chargé du *despacho* en 1669 et créé marquis de Mejorada en 1673, par le crédit de la reine; mais Valenzuela le força à se retirer en 1676. Mort le 4 mars 1680 (*Gazette*, p. 153).

4. *Eüe* est en interligne, au-dessus d'*esté*, biffé.

5. *Mémoires du marquis de Villars*, éd. Morel-Fatio, p. 25.

6. François Ronquillo y Briceño, comte de Gramedo, chevalier de l'ordre de Calatrava et ancien majordome de don Juan, fils d'un conseiller d'État mort en 1691, avoit été successivement corrégidor de Palencia, de Cordoue, enfin de Madrid, au sortir de l'émeute du 28 avril 1699, jusqu'à la fin de 1703, et, non agréé pour le gouvernement politique de la Castille, avoit été fait capitaine général des armées (lettre de Tessé à Chamillart, 18-20 décembre 1704, au Dépôt de la guerre, vol. 1789, n° 251). A la suite du refus dont il va être parlé, il devint gouverneur du conseil de Castille du 9 novembre 1705 au 9 novembre 1713. Exilé en avril 1714, il mourut le 30 mai 1719.

7. *Dangeau*, p. 291; *Gazette d'Amsterdam*, n° xxvii, xxix et xxxi; *Gazette de Bruxelles*, p. 248; *Mercur* d'avril, p. 151-153; Dépôt des affaires étrangères, vol. *Espagne* 146, fol. 152 et 196.

8. *Ce d'* est en interligne, au-dessus d'*il*, biffé.

9. Comme corrégidor, il avoit contresigné l'original du testament de

il vouloit une plus haute fortune, et il parvint en effet, quelque temps après, à être gouverneur du conseil de Castille¹. D'un autre côté, le duc de Gramont étoit accablé de dégoûts². Poussé à bout sur toutes les affaires, qui ne réussissoient que lorsqu'il ne s'en mêloit pas³, il demanda une audience à la reine, quoique le roi fût à Madrid, dans l'espérance de réussir par elle. Il l'obtint, lui exposa diverses choses importantes et pressées par rapport au siège de Gibraltar. La reine l'écouta paisiblement, puis, avec un sourire amer, lui demanda s'il convenoit à une⁴ femme de se mêler d'affaires, et lui tourna le dos⁵. Mme des Ursins, qui, à cause de Mme de Maintenon, ménageoit les Noailles, ne vouloit pas elle-même demander son rappel; mais, outre qu'elle ne lui pardonnoit point les choses passées, il lui étoit important d'avoir un ambassadeur dont elle pût disposer : il falloit réduire celui qui l'étoit à demander son rappel lui-même, et c'est à la fin ce qui arriva⁶. Les Noailles, qui faisoient tout, comme on

Dégoûts
à Madrid du
duc
de Gramont,
qui demande
son rappel
et à la Toison.

Charles II. C'étoit un honnête homme, trop rigide, mais plein d'amour pour son pays et d'affection pour la France : Legrelle, *Succession d'Espagne*, tome II, p. 151; Combes, *la Princesse des Ursins*, p. 224-225.

1. C'est ce que nous verrons dans le prochain volume.

2. Sur tout ce qui va suivre, on doit voir le *Philippe V* du P. Baudrillart, tome I, p. 199-210.

3. Le 20 avril, « il arriva un courrier du duc de Gramont, et le Roi dit, en se couchant, au prince de Condé, que, depuis trois mois, on faisoit, en Espagne, tout au contraire de ce qu'il mandoit qu'on fit : ce qu'on expliqua ensuite de l'opiniâtreté avec laquelle les Espagnols vouloient que l'on continuât le siège de Gibraltar (*en note* : On les soupçonnoit de vouloir y faire achever de périr toutes les troupes françoises) » (*Sourches*, p. 223).

4. Une surcharge un jambage.

5. Le P. Baudrillart a retrouvé dans les lettres diplomatiques le détail de plusieurs autres audiences données par la reine à l'ambassadeur, mais point de celle-ci. Nous avons vu que M. de Gramont avait imaginé une correspondance secrète entre le jeune roi et son grand-père, pour contrecarrer l'influence de la reine et sa politique.

6. Le 23 mars, il écrivit au Roi : « Sire, retirez-moi promptement d'ici; je ne vous y suis plus propre, et j'y ruinerois dorénavant les

a vu, pour son fils leur gendre, ne se soucioient point de lui ; mais, par honneur pour eux-mêmes, ils desiroient au moins qu'il fût honnêtement congédié : c'est ce que la maréchale de Noailles négocia avec la princesse des Ursins, qui lui fit valoir la Toison qu'elle demandoit comme le comble de la considération du roi et de la reine pour eux, et tout l'effort de son amitié et de son crédit. Elle en fit sa cour à Mme de Maintenon, pour lui témoigner combien tout ce qui approchoit de son alliance l'emportoit sur les raisons les plus personnelles, et lui en faire valoir le sacrifice particulier que la reine d'Espagne lui faisoit de tout son mécontentement. Cette grâce fut donc assurée, mais seulement conférée peu avant le départ du duc de Gramont¹.

Triomphe
éclatant et
solide
de la princesse
des Ursins.
Assurée
de retourner
en Espagne.
[Add. S^tS. 609]

On retourna à Marly, où il y eut force bals². On peut croire que Mme des Ursins fut de ce voyage ; son logement fut à la Perspective³. Rien de⁴ pareil à l'air de triomphe qu'elle y prit, à l'attention continuelle en tout qu'eut le Roi à lui faire les honneurs comme à un diminutif de reine étrangère à sa première arrivée, et à la ma-

affaires... » Mais déjà le changement était réglé, puisque, le 24, Dangeau note ceci (p. 285) : « M. le duc de Gramont, ambassadeur en Espagne, demandoit depuis longtemps d'être rappelé, sa santé n'étant pas trop bonne en ce pays-là, et ne croyant pas, dans la disposition présente, y pouvoir bien servir le Roi. On lui envoie son congé, et on a nommé en sa place M. Amelot. Cela n'est pas encore public. » En effet, l'ambassadeur écrivait le 23, et une lettre du 29 le releva de ses fonctions (Noailles, p. 481-483). Son dépit n'en fut pas moins vif d'être rappelé « comme un galopin » (Geffroy, *Madame des Ursins*, p. 476).

1. Dangeau, p. 259, 16 février : « Le roi d'Espagne a écrit au Roi, il y a quelques jours, pour le prier de permettre au duc de Gramont.... d'accepter l'ordre de la Toison. » Selon la correspondance qui était jadis à la bibliothèque du Louvre, c'est le 21 janvier 1705 que Philippe V accorda à l'ambassadeur cette marque « d'estime et de reconnaissance, » au reçu de la première nouvelle d'un prochain retour de Mme des Ursins à Madrid.

2. Voyez le *Journal de Dangeau*, les *Mémoires de Souches*, et le *Mercure* de janvier, p. 396-398.

3. Tome X, p. 371. — 4. De surcharge n'est.

jestueuse façon aussi dont tout étoit reçu avec une proportion de grâce et de respectueuse politesse, dès lors fort effacée, et qui faisoit souvenir les vieux courtisans de la cour de la Reine mère¹. Jamais elle ne paroissoit que le Roi ne se montrât² tout occupé d'elle, de l'entretenir, de lui faire remarquer les choses, de rechercher son goût et son approbation avec un air de galanterie, même de flatterie, qui ne foiblit point. Les fréquents particuliers qu'elle avoit avec lui chez Mme de Maintenon, et qui duroient des heures, et quelquefois le double³, ceux qu'elle avoit les matins, fort souvent, avec Mme de Maintenon seule, la rendirent la divinité de la cour. Les Princesses l'environnoient dès qu'elle se montroit quelque part, et l'alloient voir dans sa chambre. Rien de plus surprenant que l'empressement servile qu'avoit auprès d'elle tout ce qu'il y avoit de plus grand, de plus en place, de plus en faveur. Jusqu'à ses regards étoient comptés, et ses paroles adressées aux dames les plus considérables leur imprimoient un air de ravissement. J'allois presque tous les matins chez elle. Elle se levoit toujours de très bonne heure, et s'habilloit et se coiffoit tout de suite, en sorte que sa toilette ne se voyoit jamais; je prévenois l'heure des visites importantes, et nous causions avec la même liberté qu'autrefois. Je sus par elle beaucoup de détails d'affaires, et la façon de penser du Roi, de Mme de Maintenon surtout, sur beaucoup de gens. Nous riions⁴ souvent ensemble de la bassesse qu'elle éprouvoit de personnes les plus considérées⁵, et du mépris qu'elles s'en attiroient, sans qu'elle le leur témoignât, et de la fausseté d'autres fort considérables, qui, après lui avoir fait, et nouvellement à son⁶ arrivée, du pis qu'elles avoient pu,

Amitié
de la princesse
des Ursins
pour Mme de
Saint-Simon
et pour moi,
et ses bons
offices.

1. Les sept derniers mots sont en interligne.

2. *Se monstrast* est en interligne, au-dessus de *parust*, biffé.

3. Ci-dessus, p. 404. — 4. *Riyons*, dans le manuscrit.

5. La quatrième lettre *s* corrige un *d*.

6. *A son* surcharge en *arr[ivant]*.

lui prodiguoient les protestations, et tâchoient à lui vanter leur attachement dans tous les temps, et à faire valoir leurs services. J'étois flatté de cette confiance de la dictatrice de la cour. On y fit une attention qui m'attira une considération subite. Outre que force gens des plus distingués me trouvoient les matins seul avec elle, et que les messages qui lui pleuvoient rapportoient qu'ils m'y avoient trouvé, et, très ordinairement, qu'ils n'avoient pu parler à elle, elle m'appeloit souvent dans le salon, où, d'autres fois, j'allois lui dire un mot à l'oreille avec un air d'aisance et de liberté fort envié, et fort peu imité. Elle ne trouvoit jamais Mme de Saint-Simon sans aller à elle, la louer, la mettre dans la conversation de ce qui étoit autour d'elle, souvent de¹ la mener devant une glace et de raccommoier sa coiffure ou quelque chose de son habit, comme, en particulier, elle auroit pu faire à sa fille. Assez souvent elle la tiroit de la compagnie, et causoit bas à part longtemps avec elle; toujours quelques mots bas de l'une à l'autre, et d'autres haut, mais qui ne se comprennoient pas. On se demandoit avec surprise, et beaucoup avec envie, d'où venoit une si grande amitié, dont personne ne s'étoit douté, et ce qui achevoit de tourmenter la plupart, c'est que Mme des Ursins, sortant de la chambre de Mme de Maintenon, d'avec le Roi et elle, ne manquoit guères d'aller à Mme de Saint-Simon, si elle la trouvoit dans le premier cabinet, où elle avoit la liberté d'entrer avec quelques autres dames privilégiées, et la mener en un coin, et de lui parler bas. D'autres fois, la trouvant dans le salon sortant de ces particuliers, elle en usoit de même. Cela faisoit ouvrir les yeux à tout le monde, et lui attiroit force civilités. Ce qu'il y eut de plus solide fut tout le bien qu'elle dit d'elle au Roi et à Mme de Maintenon, à plusieurs reprises, et nous avons su, par des voies sûres et tout à fait éloignées de Mme des Ursins, qu'il n'y avoit sorte de bons offices

1. Ainsi au manuscrit.

qu'elle ne lui eût rendus, sans jamais les lui avoir demandés¹, et souvent, et avec art et dessein, et qu'elle avoit dit au Roi et à Mme de Maintenon plus d'une fois qu'ils n'avoient aucune femme à la cour, et de tout âge, si propre, ni si faite exprès en vertu, en conduite, en sagesse, pour être dame du palais, et, dès lors même, quoique si jeune, dame d'honneur de Mme la duchesse de Bourgogne, si la place venoit à vaquer, ni qui s'en acquittât avec plus de sens, de dignité, ni plus à leur gré et à celui de tout le monde. Elle en parla de même à Mme la duchesse de Bourgogne plusieurs fois, et ne lui déplut pas, parce que, dès lors aussi, cette princesse avoit jeté ses² vues sur elle, si la duchesse du Lude, qui la survécut, venoit à manquer. Je suis persuadé qu'outre la bonne opinion qu'avec toute la cour, le Roi et Mme de Maintenon en avoient déjà, ces témoignages de Mme des Ursins, dans la confiance qu'ils avoient prise en elle, leur firent l'impression dont, toujours depuis, les effets se sont fait sentir, et, à la fin, comme on le verra en son temps³, beaucoup plus que nous n'aurions voulu. Mme des Ursins ne m'oublia pas non plus; mais une femme étoit plus susceptible de son témoignage, et faisoit aussi plus d'impression. Cette façon d'être avec nous, et pour nous, ne se ralentit point jusqu'à son départ pour l'Espagne.

Entre plusieurs bals où Mme des Ursins fut toujours traitée avec les mêmes distinctions, je veux dire un mot de celui où Mme des Ursins obtint avec quelque peine que le duc et la duchesse d'Albe fussent conviés⁴. Je dis avec peine, parce qu'aucun ambassadeur, ni étranger, n'avoit

Duc et
duchesse
d'Albe
à un bal à
Marly;
singularités.

1. Ces six mots sont en interligne, et, de même, à la ligne suivante, plus d'une fois.

2. Ses corrige sa.

3. En 1710, quand elle sera obligée d'accepter le poste de dame d'honneur de la duchesse de Berry.

4. Le 23 février : *Journal de Dangeau*, p. 263-265, avec reproduction de l'article du *Mercur* du même mois; *Mémoires de Souches*, p. 181-182.

jamais été admis à Marly¹, excepté Vernon une fois², lors³ du mariage de Mme la duchesse de Bourgogne, pour faire cette distinction à M. de Savoie, dont il étoit envoyé, et, dans les suites, les ambassadeurs d'Espagne⁴.

La séance du bal dans le salon étoit un carré long fort vaste⁵. Au haut bout, c'est-à-dire du côté du salon qui séparoit l'appartement du Roi de celui de Mme de Maintenon, étoit le fauteuil du Roi, ou les fauteuils quand le roi et la⁶ reine d'Angleterre y étoient⁷, laquelle étoit entre les deux rois. Les⁸ fils de France et M. le duc d'Orléans étoient les seuls hommes dans ce rang, que les princesses du sang fermoient⁹. Vis-à-vis étoient assis les danseurs, et, avec eux, M. le comte de Toulouse, et, dans¹⁰ les commencements que j'y ai dansé, Monsieur le Duc, qui dansoit encore; des deux côtés, les dames qui dansoient, les titrées les premières des deux côtés, sans aucun mélange entre elles d'aucun¹¹ autre¹², non plus qu'à table avec le Roi ou avec Monseigneur, ou chez Mme la duchesse de Bourgogne; derrière le Roi, le service, Monsieur le Prince quelquefois, et ce qu'il y avoit de plus distingué, et der-

1. Voyez les *Mémoires de Souches*, tomes VI, p. 317-318, X, p. 310, et XII, p. 114, ceux du *duc de Luynes*, tome VIII, p. 434, le *Journal de Dangeau*, tome XIV, p. 434, etc.

2. Non pas M. de Vernon, mais, avant lui, le comte de Govon, venu comme envoyé extraordinaire en 1696 : tome III, p. 267.

3. *Lors surcharge au m[ariage]*.

4. Nous y verrons venir ainsi, après le duc d'Albe, le prince de Cellamare et le cardinal del Giudice.

5. Il a déjà donné cette description en 1700 (tome VII, p. 58), mais est entraîné à une redite par l'article du *Journal de Dangeau*. Comparez un bal de 1708, à Versailles, dans le *Mercure* de janvier, p. 267-287, et un de 1739, dans les *Mémoires de Luynes*, tome II, p. 339-340.

6. Le manuscrit porte : *et le la*.

7. C'est le cas au bal du 23 février. — 8. *Ses* corrigé en *Les*.

9. Le 23 février, ce sont à droite Mme la princesse de Conti, à gauche les petites demoiselles de Charolais et de Sens.

10. *Dans* corrige un *t*.

11. Il y a bien *aucun*, au masculin.

12. Voyez notre tome VII, p. 58. Il y aura mélange plus tard.

rière encore; derrière les danseuses, les dames qui ne dansoient point, et derrière elles les hommes de la cour spectateurs, et quelques autres derrière les danseurs; Monsieur le Duc, ne dansant plus¹, et M. le prince de Conti toujours, derrière les dames spectatrices. En masque ou non, c'étoit de même, excepté qu'à visage couvert, les fils de France se mêloient au bas bout parmi les danseurs. Le roi d'Angleterre et la princesse sa sœur² ouvroient³ toujours le bal, et, tant qu'il dansoit, le Roi se tenoit debout⁴. Après deux ou trois fois de ce cérémonial, le Roi demouroit assis à la prière de la reine d'Angleterre. Le duc et la duchesse d'Albe arrivèrent sur les quatre heures⁵, et descendirent chez la princesse des Ursins, qui avoit eu permission de les mener chez Mme de Maintenon avant que le Roi y entrât. Ce fut une grande faveur de Mme des Ursins: Mme de Maintenon ne voyoit jamais aucun étranger ni aucun ambassadeur⁶, et le duc et la duchesse d'Albe n'avoient pas encore vu son visage⁷. On fit pour eux une chose sans conséquence: le Roi fit mettre la duchesse d'Albe au premier rang du fonds, à côté et au-dessous de Mme la princesse de Conti, pour qu'elle vît mieux le bal, et Mme des Ursins à côté et au-dessous d'elle. A souper⁸, on fit mettre la duchesse d'Albe auprès de Madame la

1. Une fois qu'il eut cessé de danser, comme neuf lignes plus haut.

2. Louise-Marie Stuart, née le 8 mai 1692, morte le 18 avril 1712.

3. La syllabe *ou*, biffée une première fois, est rétablie en interligne.

4. Voyez le *Journal de Dangeau*, tome XII, p. 80, et comparez les *Mémoires de Luynes*, en 1738, tome II, p. 16, 288, 289, 292, et, en 1739, les *Lettres du commissaire Dubuisson au marquis de Caumont*, publiées par A. Rouxel (1882), p. 514-515.

5. Comparez l'article du *Mercure* de février, p. 377-381.

6. C'est ainsi qu'elle n'a vu le duc de Mantoue que passant dans l'antichambre du Roi.

7. « Ils descendirent à l'appartement de la princesse des Ursins, qui avoit obtenu de Mme de Maintenon la permission de les mener dans sa chambre. Ils ne l'avoient pas vue encore depuis qu'ils sont en France, parce qu'elle ne voit jamais les ambassadeurs » (*Dangeau*, p. 264).

8. La description du souper est prise aussi à *Dangeau*.

Duchesse¹, à la table du Roi, et Mme des Ursins auprès d'elle. Le maréchal de Boufflers fut chargé du duc d'Albe au bal, et de prier des courtisans distingués à une table particulière² qu'il tint pour le duc d'Albe, servie par les officiers du Roi. Il y en eut une autre pareille pour le duc de Perth et pour les Anglois. Après souper, Mme la duchesse de Bourgogne fit jouer la duchesse d'Albe au lansquenet avec elle. Le Roi, à son coucher, donna le bougeoir au duc d'Albe, et lui fit un³ compliment sur la peine de s'en retourner coucher à Paris. Il parla fort à lui et à Mme d'Albe⁴. Aux autres bals, Mme des Ursins se mettoit auprès du grand chambellan⁵, et, avec sa lorgnette⁶, regardoit un chacun. A tout moment le Roi se tournoit pour lui parler, et Mme de Maintenon, qui, à cause d'elle, venoit quelquefois, avant le souper, un quart d'heure ou une demi-heure à ces bals, déplaçoit le grand chambellan, qui se mettoit derrière elle. Ainsi elle étoit joignante Mme des Ursins, et tout près du Roi, de l'autre côté en arrière, et la conversation entre eux trois étoit continuelle. Mme la duchesse de Bourgogne s'y mêloit beaucoup, et Monseigneur quelquefois. Cette princesse aussi n'étoit occupée que de Mme des Ursins, et on voyoit qu'elle cherchoit à lui plaire. Ce qui parut extrêmement singulier, ce fut de voir celle-ci paroître dans le salon avec un petit épagueul⁷ sous le bras, comme⁸ si elle

1. Au-dessous, dit Dangeau.

2. Celle du grand maître, disent les *Mémoires de Souches*.

3. *Un surcharge des*. — 4. Tout cela est pris à Dangeau, mais non la suite.

5. Le duc de Bouillon.

6. Elle avait de très mauvais yeux, presque toujours malades. Voyez les *Mémoires du marquis de Franclieu*, publiés en 1896, p. 73 et 75. — La *lorgnette*, dit le *Dictionnaire de l'Académie* de 1718, est une « sorte de petite lunette qui éclaircit les objets, et dont se servent ceux qui ont la vue courte.... Il est du style familier. »

7. Sans doute de la petite race qui venait d'être mise à la mode par le roi Charles II d'Angleterre, et qu'on appela, pour cette raison, *King's Charles*.

8. Ce mot *surcharge et el[le]*.

eût été chez elle¹. On ne revenoit point d'étonnement d'une familiarité que Mme la duchesse de Bourgogne n'eût osé hasarder; encore moins, à ces bals, de voir le Roi caresser² le petit chien, et à plusieurs reprises. Enfin on n'a jamais vu prendre un si grand vol; on ne s'y accoutumoit pas, et, à qui l'a vu, et connu le Roi et sa cour, on en est surpris encore quand on y pense après tant³ d'années. Il n'étoit plus douteux alors qu'elle ne retournât en Espagne. Ses particuliers si fréquents avec le Roi et Mme de Maintenon rouloient sur les affaires de ce pays-là⁴. Le duc de Gramont demandoit son retour, la reine d'Espagne le pressoit avec ardeur. Le Roi et Mme de Maintenon, intérieurement blessés contre lui, et peu contents de sa gestion en ce pays-là, ne s'y opposoient pas; mais il

1. La veuve de Gaston d'Orléans, vers 1671, menait aussi avec elle un petit chien, du nom de Mignon, à qui la Fontaine dédia son épître ix, et la princesse de Tarente en donna un à Mme de Sévigné, en 1675, pour remplacer Marphise.

2. Avant ce verbe, il a biffé *carrasser*. — 3. *Tant* surcharge un *d*.

4. La reine d'Espagne agit d'abord auprès de Mme de Maintenon, et une partie de leur correspondance est imprimée dans le tomé V du recueil de Lavallée, p. 270-318, novembre 1704 à mars 1705. Puis le roi s'adressa à Louis XIV, et, en même temps, à Mme de Maintenon et au duc de Beauvillier (lettre au duc de Beauvillier publiée dans le tome IV de *l'Isographie des hommes célèbres*). Déjà Tessé avait eu permission de faire espérer le retour de la princesse à Madrid, mais en dehors de l'ambassadeur, et celui-ci n'en fut avisé du Roi lui-même qu'avec toutes sortes de ménagements, le 13 janvier, par lettre confidentielle, en même temps que par lettre officielle. Prévenu déjà par Maulévrier, il répondit que cette nouvelle avait rempli la reine d'une joie délirante, frappé Philippe V de stupeur, et provoqué la consternation de tous les bons Espagnols; mais il fit encore des efforts pour que Philippe V combattit le retour, à l'insu de la reine, et pour qu'il demandât même que Mme des Ursins fût attachée définitivement à la duchesse de Bourgogne. Louis XIV répondit de telle façon et notifia si raidement sa volonté, qu'il ne resta plus à son petit-fils qu'à faire amende honorable (10 mars). Voyez le récit dans l'ouvrage du P. Baudrillart, tome I, p. 200-208, et les textes dans *l'Histoire de la maison de Gramont*, p. 447-450. Il y a aux Archives nationales, K 121, dossier 38, une lettre de Philippe V à Madame la Princesse, datée du 4 février, sur la grande nouvelle.

Amelot
ambassadeur
en Espagne;
son caractère.
[Add. S^s.S. 610]

falloit choisir un ambassadeur. Amelot fut choisi¹. C'étoit un homme d'honneur, de grand sens, de grand travail, et d'esprit. Il étoit doux, poli, liant, assez ferme, de plus un homme fort sage et modeste. Il avoit été ambassadeur en Portugal, à Venise, en Suisse, et avoit eu d'autres commissions au dehors. Partout il avoit réussi, s'étoit fait aimer, et avoit acquis une grande réputation². Il étoit de robe, conseiller d'État, par conséquent point susceptible de Toison ni de grandesse³. Mme des Ursins ne crut pas pouvoir trouver mieux pour avoir sous elle un ambassadeur sans famille et sans protection ici autre que son mérite, qui⁴, sous le nom de son caractère, l'aidât mieux dans toutes les affaires, et qui, en effet, ne fût sous elle qu'un secrétaire renforcé, qui, témoin ici de sa gloire, lui fût souple, et à l'abri du nom duquel elle agiroit avec toute autorité en Espagne, et toute confiance de ce pays-ci. Il étoit bien avec le Roi et avec Mme de Maintenon, à portée de recevoir d'elle des ordres et des impressions particulières qui le retiendroient du côté des ministres. Elle s'arrêta donc à lui, et le fit choisir, avec ordre très exprès de n'agir que de concert avec elle, et, pour trancher le mot, sous elle⁵. La déclaration suivit de près la résolution

1. *Dangeau*, p. 285, 290 et 310; *Sourches*, p. 206, 207 et 222. Michel-Jean Amelot, marquis de Gournay (tome IV, p. 285), conseiller d'État semestre, avait été chargé de la direction du commerce à son retour de l'ambassade de Suisse, en 1699, et nommé membre du conseil de commerce. Il était neveu de la première femme du prince de Soubise.

2. Comparez les *Mémoires de Mme de la Fayette*, p. 241, les *Mémoires de Noailles*, p. 182, et surtout l'étude préliminaire du baron de Girardot en tête de la *Correspondance de Louis XIV avec M. Amelot pendant son ambassade en Espagne*, publiée en 1864.

3. Six mois plus tard, la princesse des Ursins écrivait à Mme de Maintenon (recueil de 1826, tome III, p. 212) : « S. M. peut avec sûreté se reposer de l'événement sur la prudence de son ambassadeur, qui, n'envoyant point d'être fait grand d'Espagne, n'aura d'autre principe pour agir que la juste subordination qui doit être entre un roi et ses sujets. »

4. Avant *qui*, l'auteur a biffé *et*.

5. Dans l'instruction qui fut délivrée à M. Amelot le 24 avril, il est

prise¹. Amelot eut plusieurs entretiens longs et près à près avec Mme des Ursins ; il reçut immédiatement du Roi des ordres particuliers, plus encore de Mme de Maintenon². Dès que la nouvelle en fut arrivée en Espagne, le duc de Gramont fut traité avec plus de ménagement, et fut fait chevalier de la Toison, suivant l'engagement que Mme des Ursins en avoit bien voulu prendre³. Elle obtint une autre chose, bien plus difficile, parce que le Roi s'étoit peu à peu laissé⁴ aller à la résolution de ne lui rien refuser. Ce

Orry
retourne en
Espagne.
[Add. S^tS. 611]

dit : « Le sieur Amelot est témoin de la promesse solennelle que la princesse des Ursins a faite au Roi d'agir en tout d'un parfait concert avec l'ambassadeur de S. M. Il n'y a pas lieu de douter qu'elle ne l'exécute. Le Roi veut aussi que le sieur Amelot y réponde par une union et par une confiance réciproques.... » (*Correspondance avec M. Amelot*, p. 4.)

1. *Dangeau*, p. 290, 30 mars : « M. Amelot, le conseiller d'État, a été déclaré ambassadeur en Espagne. Il s'étoit défendu quelque temps, par modestie, d'accepter cet emploi ; mais le Roi l'a voulu : il a obéi. C'est Mme la princesse des Ursins qui l'a proposé. Il a déjà été ambassadeur en Portugal, à Venise et en Suisse, et a été fort aimé et estimé dans ses ambassades. Il aura vingt mille écus d'appointements, dont on lui en avancera une année, et quarante mille francs, outre cela, pour son équipage. »

2. *Dangeau*, p. 306, 18 avril : « L'après-dinée, le Roi fut longtemps enfermé chez Mme de Maintenon, avec Mme des Ursins, qui est de ce voyage-ci (à Marly), et M. Amelot, que le Roi avoit fait venir de Paris. Il partira dans huit jours pour son ambassade d'Espagne.... » Les *Mémoires de Sourches* disent aussi (p. 222) qu'en venant prendre congé le 22, l'ambassadeur resta enfermé pendant trois heures, avec le Roi et Mme des Ursins, chez Mme de Maintenon.

3. Ci-dessus, p. 434. Les *Mémoires de Sourches* disent (p. 206-207), le 29 mars : « On sut.... que le duc de Gramont revenoit de son ambassade d'Espagne, et que S. M. Cath. lui avoit donné l'ordre de la Toison d'or et lui avoit fait présent de trois beaux tableaux du Titien (*en note* : Il étoit servi à souhait, car il aimoit mieux cela que des diamants) ; mais on ne disoit pas encore qui étoit nommé pour remplir sa place, quoiqu'il y eût déjà quelques gens qui le sussent. » L'auteur des *Mémoires de Noailles* nous apprend (p. 182) que l'ambassadeur avait refusé d'accepter le présent ordinaire et un collier en diamants de deux mille pistoles, disant qu'il valait mieux appliquer cet argent aux troupes. La *Gazette d'Amsterdam*, n° xxix, parle d'une Toison de cent mille livres.

4. *Laisser*, à l'infinif, corrigé en *laissé*.

fut le retour d'Orry en Espagne¹, sous prétexte de la grande connoissance qu'il avoit des finances de ce pays-là, et des lumières qu'Amelot ne pouvoit tirer de personne plus sûrement, ni avec plus d'étendue et de détail, que de lui, sur ces matières. On se persuada que, sous les yeux d'Amelot, il ne pourroit plus retomber dans les manquements qui, avec ses mensonges, avoient fait son crime : il fut donc effacé². Amelot partit sur la fin d'avril³, et Orry incontinent après, c'est-à-dire un mois après la déclaration de son ambassade⁴. Mme des Ursins obtint encore d'emmener en Espagne le chevalier Bourk⁵ avec

Bourk; son
caractère,
ses aventures,

1. Dangeau, p. 306. Orry, lui aussi, eut une très longue audience du Roi, avec Mme des Ursins, sans aucun ministre (*Sourches*, p. 229).

2. Voyez les *Mémoires de Noailles*, p. 181-182.

3. Dangeau dit seulement, à propos du chevalier du Bourk qui va paraître ci-dessous, le 23 avril (p. 310) : « M. Amelot, notre ambassadeur, est parti. » Il arriva à Madrid le 19 mai : *Gazette*, p. 279.

4. En apprenant le retour prochain de Mme des Ursins, M. de Gramont avait demandé en grâce au Roi, dans leur correspondance secrète (Geffroy, *Madame des Ursins*, p. 475), de se garder surtout d'envoyer avec elle le *Sujet à caution*, c'est-à-dire Orry, ce fou, cet ambitieux, qui seul avait fait tourner la tête à la princesse. Il protesta en vain (vol. *Espagne* 146, fol. 164 et 179) contre cette mesure. Trois mois plus tard, Tessé s'exprimait comme il suit, dans un tableau de la cour de Madrid destiné à Chamillart : « Orry seul avoit commencé de saper par le fondement l'autorité des conseils, et en eût été capable, parce qu'il faisoit signer au roi tout ce qu'il vouloit. Je ne sais si tout ce qu'il proposoit étoit faisable, et il faut se garder de la séduction de ses projets, qu'il établit quasi toujours sur des principes dont l'exécution est impossible; mais, s'il avoit réussi, le roi d'Espagne eût pu devenir un puissant monarque, et facilitoit tout au Roi. Il étoit soutenu par la reine, à qui il étoit agréable, et cet homme-là eût été pendu ou grand homme. » (*Mémoires de Tessé*, tome II, p. 166.) Tour à tour, Philippe V, selon qu'il cédoit à l'influence de la reine ou à celle de l'ambassadeur, avait demandé qu'on lui rendit ou qu'on ne lui rendit pas Orry. Son grand-père lui écrivoit un jour, le 3 février : « Je ne renverrai point Orry; cependant vous me l'aviez demandé, et je croyois que vous le souhaitiez avant que d'avoir reçu votre dernière lettre; » puis, le 23 mars : « Je vous renvoie Orry, et je rappelle le P. Daubenton. » (*Ouvres de Louis XIV*, tome VI, p. 180-181.)

5. Dangeau, p. 310, jeudi 23 avril : « Mme la princesse des Ursins

caractère public d'envoyé du roi d'Angleterre, et six mille francs d'appointements payés par le Roi¹. C'étoit un gentilhomme irlandois catholique, qui, faute de pain, s'étoit intrigué à Rome et fourré chez le cardinal de Bouillon, qui alors étoit ami intime de Mme des Ursins. Bourk étoit homme de beaucoup d'esprit, entièrement tourné à l'intrigue, homme d'honneur pourtant, et malade de politique et de raisonnement. Le cardinal de Bouillon, qui l'avoit trouvé propre à beaucoup de choses secrètes, l'y avoit fort employé². Il avoit fait sa cour à Mme des Ursins, qui l'avoit³ goûté. Il y eut je ne sais quelle petite obscure négociation sur le cérémonial entre les cardinaux et les petits princes d'Italie; le cardinal de Bouillon fit envoyer Bourk vers eux avec une lettre de créance du sacré collège. Il s'élevoit aisément, et avoit besoin d'être contenu. Il réussit, fut connu et caressé de plusieurs cardinaux. L'état

sa chétive
fortune.
[Add. S^{ts}S. 612]

prendra congé du Roi samedi pour retourner en Espagne. Elle a obtenu pour le chevalier du Bourg (*sic*), Irlandois, qu'elle ramène avec elle, la qualité d'envoyé du roi d'Angleterre à Madrid, et c'est le Roi qui payera ses appointements, qui sont de deux mille écus. » — Toby Bourke^a, d'une maison irlandaise qui passait pour ancienne (voyez, au Cabinet des titres, les dossiers bleus 3026, fol. 2, et 3076, fol. 36), étoit sorti de son pays pour cause de catholicisme et avait étudié les sciences, les arts, les lettres, et surtout le français, en France même, d'où il étoit allé à Rome. Ayant beaucoup plu au Pape et aux cardinaux, il avait été emmené par le nouveau nonce à Madrid (1702), où la jeune reine l'avait fait nommer chevalier de Saint-Jacques et gentilhomme de la chambre. C'est en juin 1704 qu'il étoit revenu en France, avec une mission assez mystérieuse de la même reine (Affaires étrangères, vol. *Espagne* 141, fol. 167 et 226, et vol. 143, fol. 303; *Correspondance générale de Mme de Maintenon*, tome V, p. 246-247). Le *Mercure* fit son éloge dans les volumes d'avril 1705, p. 425-429, de juillet 1705, p. 151-158, et de septembre 1708, p. 116-122.

1. Il eut sa première audience à Madrid le 30 juin 1705 : *Gazette de Bruxelles*, p. 410 et 458.

2. Une lettre écrite par lui au cardinal de Bouillon, le 15 novembre 1701, sur les intrigues de la cour de Rome, se trouve dans le ms. Nouv. acq. fr. 778, fol. 43. L'Addition n° 612 parle de mission à Modène.

3. L'élosion l' surcharge une autre lettre.

^a Il signait ainsi d'abord, avant de s'intituler le chevalier du Bourk.

de domestique du cardinal de Bouillon commença à lui peser; il s'en retira avec ses bonnes grâces et une pension. Fatigué, dans les suites, de ne trouver point d'emploi à Rome, il revint en France, s'y maria à une fille de Varennes que nous avons vu ôter du commandement de Metz¹, et bientôt après s'en alla vivre à Montpellier. Voyant le règne de Mme des Ursins en Espagne, il alla l'y trouver, et en fut très bien reçu². Elle s'en servit en beaucoup de choses, et lui donna un accès fort libre auprès du roi et de la reine d'Espagne. Il eut lieu de nager là en grande eau. Il aimoit les affaires et l'intrigue, il l'entendoit bien, et, avec l'esprit diffus, et quelquefois confus, il étoit fort instruit des intérêts des princes, et passoit sa vie en projets³. Avec tout cela et ses besoins, rien ne l'empêchoit de dire la vérité à bout portant aux têtes principales, à Orry, à Mme des Ursins, à la reine d'Espagne, et, dans les suites, au roi et à l'autre reine sa femme⁴, à Alberoni⁵, aux

1. Tome X, p. 496. Le chevalier n'épousa Marie-Anne Nagu de Varennes qu'en août 1708 : voyez le *Mercur* de septembre, p. 416-417.

2. Par une lettre de la princesse des Ursins à M. de Torcy datée du 7 avril 1703, on voit que c'est la reine d'Angleterre qui lui avait recommandé le chevalier, quoique, chargé de surveiller l'amirante de Castille au temps où celui-ci se préparait à partir pour la France, il se fût laissé duper par lui. Comparez le livre de Combes, p. 415-416.

3. C'est ainsi qu'il se chargea d'envoyer à Chamillart des rapports hebdomadaires sur la cour de Madrid, dont il existe environ deux cents au Dépôt de la guerre. Après l'abbé Millot, feu Fr. Combes s'en est servi dans ses *Lectures historiques* (tome II, 1885); mais il ne put en faire agréer la publication. Le chevalier fournit aussi des correspondances aux Noailles, à qui le Nonce l'avait recommandé.

4. Élisabeth Farnèse : tome IX, p. 178.

5. Jules Alberoni, né à Plaisance le 31 mai 1664. Nous verrons comment, ayant accompagné le représentant de son duc de Parme auprès de M. de Vendôme à partir de 1702, il s'attacha à ce général, le suivit partout, jusqu'en Espagne, avec la qualité d'agent de Parme et un titre de comte, retourna à Madrid, après la mort de Vendôme, comme envoyé extraordinaire de Parme, fit le second mariage de Philippe V, entra dans le cabinet de ce prince, fut créé cardinal par Clément XI le 12 juillet 1717, évêque de Malaga, archevêque de Séville, premier mi-

ministres les plus autorisés, qui tous l'admirent dans leur familiarité, s'en servirent au dedans, le consultèrent et l'estimèrent, mais le craignirent assez pour ne lui jamais donner d'emploi, ni de subsistance que fort courte¹. Je l'ai fort vu en Espagne², et m'en suis bien trouvé³. Bourk avoit eu un fils, qui mourut, et une fille fort jolie. Il la voulut faire venir, avec sa mère, le trouver en Espagne; elles s'embarquèrent en Languedoc, et furent prises par un corsaire. La mère se⁴ noya, la fille fut menée à Maroc⁵, où elle montra beaucoup d'esprit et de vertu; elle y fut bien traitée, mais gardée longtemps, puis, à grand peine, renvoyée en France⁶. Bourk, quelque temps après mon retour d'Espagne, lassé d'y espérer en vain, revint trouver sa fille, qui étoit à Paris dans un couvent⁷. Il y trouva

nistre et grand d'Espagne à la fin de la même année, fut disgracié le 5 décembre 1719, et se retira alors en Italie, où il parvint en 1725 à se faire sacrer évêque de Malaga le 18 novembre et eut de Clément XII la légation de Romagne en 1734, puis celle de Bologne. Il mourut dans sa ville natale de Plaisance, le 26 juin 1752.

1. En 1715, il eut le poste d'envoyé extraordinaire à Stockholm.

2. C'est à ce propos qu'il consacrera au chevalier, en 1722, une seconde notice, encore plus détaillée que celle-ci.

3. Voyez l'éloge qu'il fait de lui dans les *Lettres et dépêches de l'ambassade d'Espagne*, publiées par M. Drumont, p. 269-273.

4. Se corrige f[ut].

5. Maroc étoit une des capitales du sultanat de même nom : voyez la description que le *Moréri* en fait; mais, ici, à *Maroc* signifie vraisemblablement au pays de Maroc. Cette façon de parler étoit constante.

6. Le président Hénault raconte cette aventure, assez longuement, et avec quelques différences de détail, dans ses *Mémoires*, p. 163-168. C'est le 25 octobre 1719 que Mme du Bourk et sa fille Marianne, passant de Cette en Espagne, furent prises sur leur tartane par un corsaire algérien, qui eut égard à leur passeport de la cour de France; mais, une tempête ayant séparé la tartane du corsaire et jeté le petit navire sur la côte kabyle, les pillards laissèrent périr la mère et son fils, âgé de huit ans, pour emmener plus facilement la fille en captivité. Elle parvint toutefois à se faire racheter par le consul d'Alger, et arriva à Marseille le 1^{er} mars 1720.

7. C'est en octobre 1725 qu'il vint à Paris, et la veuve de Louis I^{er}, alors installée au palais de Luxembourg, le fit grand maître de sa garde-

encore moins son compte qu'en Espagne, où, au moins, il voyoit familièrement les ministres. Il me dit son ennui, et qu'il s'en alloit à Rome avec sa¹ fille, retrouver son amie Mme des Ursins et son roi naturel². Il y fut bien reçu de l'un et de l'autre, et sa fille entra fille d'honneur chez la reine d'Angleterre³; mais le pauvre Bourk ne trouva pas plus de jointure⁴ à Rome qu'en France et en Espagne. Ainsi cet homme propre à beaucoup de choses, et qui avoit été de part à⁵ quantité d'importantes, trouva toujours les portes fermées partout à la moindre fortune⁶.

Parlant d'Anglois catholiques, le feu roi Jacques crut, en mourant, devoir faire acte de miséricorde ou de justice, je ne sais trop lequel. Le comte de Melfort, frère du duc de Perth, avoit été son ministre; il l'avoit exilé à Orléans⁷. Middleton⁸

Melfort rap-
pelé à
Saint-Germain
et déclaré duc.
Middleton
se fait

robe. En 1727, il prit part aux intrigues de la duchesse Sforce et du duc de Nevers qui aboutirent à la reclusion de la reine, comme le raconte la lettre de notre auteur au cardinal Gualterio datée du 8 décembre 1727. Voyez, au Cabinet des titres, le dossier bleu 3076, fol. 2, et le ms. Clairambault 1092, fol. 130-133.

1. Sa surcharge une *m*.

2. Jacques III, le Prétendant, se retira à Rome en 1718, et Mme des Ursins l'y rejoignit au commencement de 1720, ayant passé à Gênes les premières années de sa retraite forcée.

3. Marie-Clémentine Sobieska, née le 18 juillet 1702, petite-fille du roi de Pologne, épousa le Prétendant à Rome, le 3 septembre 1719, et mourut dans la même ville le 18 janvier 1735.

4. Nous avons déjà eu cet emploi dans notre tome X, p. 109.

5. Prendre part à quelque chose.

6. Saint-Simon dira plus tard que le chevalier ou comte du Bourk finit ses jours à Rome, après quelques années de résidence entre son roi (le Prétendant) et Mme des Ursins. Dans un acte du 14 mars 1733 (Archives du département du Rhône, liasse E 481), on voit sa fille Marie-Anne ou Marianne passer procuration pour vendre une rente noble provenant de sa grand'mère la marquise de Varennes, Gabrielle du Lieu, morte en 1732. Elle habitait encore Rome, à la Trinité-des-Monts.

7. A Rouen, puis à Angers, en 1701 : voyez tome VIII, p. 98-100.

8. Charles, second comte de Middleton, avait été, sous le roi Charles II, envoyé extraordinaire à Vienne (juillet 1680), chevalier de la Jarretière (août 1682), secrétaire d'État d'Écosse (septembre 1682), puis d'Angleterre (25 août 1684). Après avoir passé les cinq premières années de la

étoit entré en sa place¹, dont personne n'avoit d'opinion². Il étoit protestant³, plein d'esprit et de ruse, avec force commerces en Angleterre, pour le service de son maître, disoit-il; mais on prétendoit que c'étoit pour le sien, et qu'il touchoit tous ses revenus⁴. Sa femme, qui avoit pour le moins autant d'esprit que lui, et beaucoup de manège, étoit catholique et gouvernante de la princesse d'Angleterre⁵. Elle⁶ le soutint fort par la reine, avec qui elle étoit fort bien. Melfort étoit revenu à Paris⁷. Ce ne fut qu'en ce

catholique.

domination de Guillaume d'Orange dans la retraite à la campagne, il fut forcé d'émigrer en 1693, et, à peine arrivé à Saint-Germain, devint premier ministre et chef du conseil de Jacques II, au-dessus de Melfort (avril 1693), puis le remplaça complètement en juin 1694, et reçut de son prince des patentes du titre de comte de Monmouth et pair d'Angleterre, mais ne le porta qu'après la mort de Jacques et sur l'ordre de sa veuve. Lorsque Jacques III, retiré à Bar, s'entoura d'anglicans (1713), Middleton le quitta pour prendre les fonctions de grand écuyer de sa mère, et il mourut à Saint-Germain, le 8 août 1719, âgé de soixante-neuf ans. Beaucoup de lettres de lui aux ministres français, sur la cour de Jacques II et sur ses manœuvres, ont été publiées dans le tome I des *Macpherson's original papers* (from Nairne's papers). Le Musée britannique possède (ms. Addit. 31 257) un volume de ses lettres au Prétendant et au cardinal Gualterio, 1711-1717.

1. En mai-juin 1694: *Dangeau*, tomes V, p. 17 et 20, et VI, p. 228-229; *Annales de la cour pour 1697*, tome II, p. 204. Depuis lors, Melfort, tenu à distance de Saint-Germain, ne se mêla plus des affaires de la cour, tout en y conservant une charge.

2. Il veut dire sans doute que personne n'en avoit bonne ou sûre opinion, pour les raisons indiquées ci-après. Voyez le *Guillaume III* de Macaulay, tome III, p. 124-125.

3. Le seul de cette religion qu'il y eût à la cour de Saint-Germain. Voyez les notes de l'éditeur des *Archives de la Bastille*, tome IX, p. 404 et 453, et tome X, p. 110.

5. Catherine Brudenell, fille du comte de Cardigan, qui fut aussi dame d'honneur de la veuve de Jacques II, mourut à Saint-Germain-en-Laye, le 11 mars 1743, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

6. Elle est en interligne.

7. C'est en décembre 1697 que Jacques II avait permis à M. de Melfort, alors relégué à Rouen, de revenir demeurer à Paris, même de faire quelques visites à Saint-Germain, et il lui avait rendu les appointements de sa charge de gentilhomme de la chambre; mais, quatre ans plus

temps-ci qu'il fut rappelé à Saint-Germain et déclaré duc : le feu roi d'Angleterre l'avoit ordonné ainsi en mourant¹. Le duc de Perth, son frère, avoit été gouverneur du roi². Middleton craignit, à ce retour, que Melfort³ ne reprît son ancienne place qu'il occupoit en son absence. Il tourna court : il fut trouver la reine, lui dit que la sainte vie, et surtout la sainte mort du feu roi son mari, et l'exhortation qu'il avoit faite⁴ en mourant à ses domestiques protestants⁵, l'avoit converti ; il se fit catholique, et reverdit⁶ en crédit et en confiance à Saint-Germain⁷. Melfort

tard, en 1701, l'incident de sa lettre à son frère le duc de Perth l'avoit fait exiler à Angers, comme il vient d'être dit : *Journal de Dangeau*, tomes VI, p. 228-229, et VIII, p. 52-53 et 57.

1. *Dangeau*, tome X, p. 279, 16 mars 1705 : « Le roi et la reine d'Angleterre ont rappelé Milord Melfort, qui étoit exilé, et ils l'ont déclaré duc. Le feu roi Jacques, en mourant, lui avoit donné cette dignité ; mais Milord Melfort n'en avoit rien dit, et, durant son exil, n'en avoit point pris la qualité. LL. MM. veulent qu'il la prenne présentement suivant l'intention du feu roi Jacques. » Le lendemain (*Sourches*, p. 198), « on vit Milord Melfort, revenu de son exil avec le titre de duc qu'on lui avoit rendu, faire la révérence au Roi et paroître comme s'il ne lui fût rien arrivé. »

2. Tome VIII, p. 98. J'ai publié dans l'Appendice du tome IX, p. 425-432, deux lettres de ce duc sur la fin de son maître. A peine reconnu, Jacques III avoit déclaré le comte de Perth duc en Écosse, en même temps que Middleton comte de Monmouth en Angleterre : *Dangeau*, tome VIII, p. 289 ; *Gazette d'Amsterdam*, septembre 1701, n° LXXX.

3. Les lettres *or* en surchargeant d'autres illisibles.

4. *Fait*, sans accord, dans le manuscrit.

5. Voyez notre tome IX, p. 426.

6. Seul exemple de cet emploi de *reverdir* que Littré ait cité.

7. C'est en août 1702, par conséquent deux ans et demi avant la réapparition de lord Melfort, que cette conversion fut connue (*Dangeau*, tome VIII, p. 480) : « Milord Middleton, premier ministre du roi d'Angleterre, et qui étoit protestant, se fait catholique, et son fils se fait catholique avec lui. Sa femme, qui a beaucoup de mérite et de vertu, étoit déjà catholique. Le feu roi Jacques, en mourant, avoit fort exhorté ce milord à prendre ce bon parti-là. » Nous avons, dans les papiers du couvent de Chaillot (Arch. nat., K 1302, n° 77), une lettre de la reine d'Angleterre à la Mère Priolo, sur cette conversion. Notre auteur y reviendra encore en 1708, et ajoutera bien des détails.

ne fut de rien¹; mais lui et sa femme² eurent en France le rang et les honneurs de duc et de duchesse³ comme tous ceux qui l'avoient été faits à Saint-Germain, ou qui y étoient arrivés tels⁴.

Plusieurs personnes marquées ou connues moururent en même temps, comme à la fois :

Mme du Plessis-Bellièrè, la meilleure et la plus fidèle amie de M. Foucquet, qui souffrit la prison pour lui et beaucoup de traitements fâcheux, à l'épreuve desquels son esprit et sa fidélité furent toujours⁵. Elle conserva sa tête,

Mort de
Mme du Plessis-
Bellièrè.
[Add. S^t.S. 613]

1. Quoique, dira notre auteur, les exils qui l'avaient frappé fussent injustes, et que Milord Middleton, au contraire, fût à bon droit soupçonné de trahir son maître au profit de la maison d'Orange.

2. Sa seconde femme, Euphémie Wallace, qui mourut à Saint-Germain le 6 mai 1743, âgée de quatre-vingt-dix ans.

3. *Duchesses*, au pluriel, dans le manuscrit.

4. Il y avait, en cela, réciprocité entre Saint-Germain et Versailles : voyez notre tome IX, p. 270.

5. Tome XI, p. 260. Sur la carrière militaire de son mari, voyez la *Chronologie militaire* de Pinard, tome IV, p. 86-87. Quand on apprit sa mort dans l'expédition de Naples, le cardinal Mazarin alla faire à la veuve une visite de condoléance qui fut mentionnée par la *Gazette* (janvier 1655, p. 104); mais elle refusa les honneurs du Louvre qu'on lui offrait. Les deux époux étaient depuis longtemps amis de Foucquet, puisqu'on voit celui-ci intervenir en 1650 (*Musée des Archives nationales*, n° 844) en faveur de M. du Plessis-Bellièrè, gouverneur de Dieppe; la marquise, devenue veuve, fut marraine d'une fille de Foucquet en 1656 (Jal, *Dictionnaire critique*, p. 594), et Foucquet donna deux cent mille livres à Mlle du Plessis-Bellièrè, lorsque celle-ci épousa le marquis de Créquy. La mère fut, jusqu'à la fin, et même après la chute du surintendant, sa conseillère la plus intelligente, comme le rapportent Mme d'Huxelles, Gourville et l'abbé de Choisy. Ce dernier, il est vrai, l'accuse d'avoir « attaqué » Mlle de la Vallière au profit de Foucquet; mais ni cette allégation (qui vient sans doute des documents apocryphes de la fameuse cassette), ni celle qui a longtemps représenté la marquise comme une maîtresse attitrée du surintendant, ne reposent sur rien de sérieux. Mme de Motteville, bien que ne lui étant pas favorable, dit (tome IV, p. 290-291) : « Celle-là étoit amie de Foucquet, et, à ce qu'on a dit, avoit beaucoup aidé à lui gâter l'esprit par toutes ses intrigues. Elle le servoit particulièrement à entretenir les liaisons qu'il avoit avec les principaux de la cour. Elle avoit beaucoup d'esprit et d'am-

sa santé, de la réputation, des amis jusqu'à la dernière vieillesse¹, et mourut à Paris, chez la maréchale de Créquy, sa fille, avec laquelle elle demouroit à Paris².

Mort,
caractère et
fortune
de Magalotti.
[*Add. S'S. 614*]

Magalotti³, un de ces braves⁴ que le cardinal Mazarin avoit attiré⁵ auprès de lui, quoique fort jeune, par le privilège de la nation⁶. Il avoit vu le Roi jeune chez le cardinal, et conservé liberté avec lui⁷. Le Roi avoit pour lui

bition: les honnêtes gens s'en trouvoient bien : ils entroient dans ses intérêts, et, pour les en payer, elle trouvoit toujours le moyen de les obliger. » Comparez le dernier ouvrage sur *Nicolas Fouquet*, par M. Jules Lair, tome I, p. 97-98, 405, 413, 462, 543-544, et tome II, p. 73.

1. L'abbé de Choisy dit, au début de ses *Mémoires* (tome I, p. 32) : « Je fais conter à M. de Pontchartrain, j'en ai usé ainsi avec feu Pellisson, je laisse jaser la bonne femme du Plessis-Bellière, qui ne radote point.... » M. Lair a reproduit le joli portrait que Mlle de Scudéry avoit fait de la marquise, sous le nom de MÉLINTHE, dans le tome VII de la *Clélie*.

2. L'hôtel de Créquy étoit situé rue Saint-Nicaise, proche du Louvre. C'est là que la marquise, qui ne bougeait plus de son lit, sourde et aveugle, mais conservant tout son esprit, mourut le 25 mars 1705, en dictant une lettre : *Dangeau*, p. 286-287; *Sourches*, p. 204; *Gazette*, p. 156; *Mercur* d'avril, p. 183-187, etc. L'acte d'inhumation, reproduit dans le *Dictionnaire critique* de Jal, p. 978, la dit, ainsi que le *Mercur* et la *Gazette*, âgée de cent ans ou environ; cependant la marquise d'Huxelles, dans sa lettre du 27 mars, prétend qu'elle n'avoit atteint que sa quatre-vingt-dix-septième année. Nous avons vu plus haut, p. 253, son frère cadet la Rablière mourir à quatre-vingt-cinq ans.

3. Bardo de' Bardi, appelé le comte de Magalotti en souvenir du frère de sa mère et par ordre du roi Louis XIII : tome I, p. 258.

4. *Brave* doit être pris ici dans le sens du *bravo* italien.

5. Ce singulier est bien au manuscrit, conformément à l'usage grammatical que nous avons déjà signalé.

6. Il mourut le 10 avril : *Dangeau*, p. 298; *Sourches*, p. 214; *Mercur* de mai, p. 25-29; *Gazette de Bruxelles*, p. 230, 247 et 288; *Gazette d'Amsterdam*, n° xxx, etc. L'abbé Aignan l'avoit tiré d'apoplexie le mois précédent.

7. Quand le lieutenant général Magalotti, favori de Mazarin, fut tué devant la Motte-en-Argonne, en 1645 (*Chronologie militaire*, tome V, p. 27-28; *Gazette*, p. 553, 593 et 594; vers de Colletet sur cette mort), la Régente tint à exprimer à sa mère les regrets que cette perte lui inspirait : Arch. Nat., O¹ 12, fol. 172 v°. Bardo de' Bardi et son frère François-Louis ne furent naturalisés qu'en 1673. Sur eux et leur

de la bonté et de la distinction, qui pourtant ne le put soustraire à la haine de M. de Louvois, acquise par son intimité avec M. de Luxembourg. C'étoit un homme délicieux¹ et magnifique, aimé et considéré, et qui avoit été toute sa vie dans les meilleures compagnies des armées où il avoit servi². Il étoit lieutenant général, gouverneur de Valenciennes³, et avoit le régiment Royal-Italien, qui vaut beaucoup⁴. Dans sa vieillesse, le plus beau visage du

famille, voyez *la Toscane françoise*, par l'Hermitte-Soliers, p. 126-134, ainsi que sur les Magalotti, p. 448-456. Bardo, entré chez le cardinal de Richelieu en 1641, choisi ensuite pour faire l'exercice aux premiers mousquetaires, accompagna le duc de Gramont en Espagne en 1659, puis le cardinal Mazarin aux conférences de paix.

1. *Délicieux* « se prend aussi quelquefois pour voluptueux. *C'est un homme délicieux dans son boire....* Il ne se dit guère solitairement en ce sens-là. » (*Académie*, 1718.)

2. En 1671, Mme de Sévigné écrivait à sa fille (tome II des *Lettres*, p. 157) : « Je crois que vous serez aise de voir un homme de ce mérite, un homme du monde, un homme avec qui vous parlerez françois et italien, si vous voulez, un homme dont les perfections sont connues de toute la cour, etc. » Bayle prétendait (*Lettres choisies*, tome I, p. 54) qu'il aurait été plus capable que Bourdaloue d'assister le chevalier de Rohan montant à l'échafaud.

3. Lieutenant général depuis 1676, il eut l'honneur d'ouvrir la tranchée devant Valenciennes et emporta le chemin couvert à la tête du régiment des gardes : ce qui lui valut le gouvernement de cette ville par provisions du 18 mars 1677 (Pellisson, *Lettres historiques*, tome III, p. 185 ; provisions originales aux Archives nationales, K 119^B, n° 43, et K 121, n° 8, 23 et 31). Selon le Chansonnier, ms. Fr. 12620, p. 466, Louvois le forçait, comme gouverneur, de tenir table ouverte matin et soir, quoique, de lui-même, il fût déjà assez galant et hospitalier.

4. Sur ce régiment, le second du nom, levé en Italie, en 1671, par Magalotti, voyez Susane, *Histoire de l'infanterie françoise*, tome VI, p. 285-289, et Rousset, *Histoire de Louvois*, tome I, p. 329. Magalotti le conserva jusqu'à sa mort, mais sans le commander lui-même, ne quittant pas le régiment des gardes ; cependant les *Mémoires de Sourches* disent (tome VI, p. 61) qu'il parut à sa tête au camp de Compiègne, avec l'uniforme brun doublé de jaune, le plumet rouge, la cocarde blanche, et ses longs cheveux qui lui donnaient un aspect vénérable. A la fin du camp, le Roi lui rendit son grand état-major, qui rapportait une douzaine de mille livres outre les trente mille livres du régiment.

monde, et le plus vermeil, avec des yeux¹ italiens et vifs, et les plus beaux cheveux blancs du monde²; et portoit toujours³ le jupon à l'italienne⁴. Louvois, qui l'ôta du service, l'empêcha aussi d'être chevalier de l'Ordre quoique bon gentilhomme florentin. C'étoit d'ailleurs un très bon homme, avec bien de l'esprit, de l'entendement, et de l'agrément. Albergotti, son neveu⁵, eut le Royal-Italien⁶. Il avoit plus d'esprit que son oncle, de grands talents pour la guerre et beaucoup de valeur⁷, plus d'ambition encore, et tous moyens lui étoient bons. C'étoit un homme très dangereux, très intimement mauvais, et foncièrement

Albergotti,
et son
caractère.

1. L'initiale d'*yeux* surcharge un *I*.

2. Cette particularité se distingue dans le portrait gravé par Vermeulen, le même peut-être que, suivant le Pippre (*Maison militaire du Roi*, tome III, p. 66-69), on voyait dans toutes les maisons bourgeoises de Valenciennes.

3. *Et portoit toujours* a été ajouté en interligne, au-dessus d'*avec*, biffé, et, à la fin de la phrase, après *italienne*, Saint-Simon a biffé *qu'il conserva toujours*.

4. Le *giuppone*, que Furetière définissait en 1690 : « Espèce de grand pourpoint ou de petit justaucorps qui a de longues basques, qui ne serre point le corps, et qui n'a point de basquière » Voyez le *Dictionnaire critique* de Jal, p. 711, à propos du jupon de l'huissier Loyal, dans le V^e acte de *Tartuffe*. Il n'est plus question que du jupon de femme dans le *Dictionnaire de l'Académie* de 1718.

5. Ci-dessus, p. 23. Il était fils d'un sénateur florentin et de la sœur de Magalotti.

6. *Dangeau*, p. 298; *Sourches*, p. 214. Ce fut le neveu et lieutenant-colonel d'Albergotti, le chevalier de ce nom, qui vint annoncer la mort de son grand-oncle au Roi, en l'absence du lieutenant général, qui servait en Italie, et il obtint pour celui-ci le régiment seulement, le gouvernement de Valenciennes étant réservé à M. de Marcin (*Dangeau*, p. 313). Une curieuse lettre de Mme de Maintenon à sa nièce Caylus (*Correspondance générale*, tome V, p. 324-325) nous révèle que les parents de la toute-puissante marquise avaient compté sur elle pour leur assurer cette aubaine, et qu'elle fut forcée de leur faire entendre qu'elle ne demanderait plus rien pour eux. Le produit était de trente mille livres environ (*Dangeau*, tomes XI, p. 214, et XIV, p. 33; *Mercure* de mai 1705, p. 394-395).

7. Voyez son article dans la *Chronologie militaire* de Pinard, tome IV, p. 449-453.

malhonnête homme, avec un froid dédaigneux, et des journées sans dire une parole¹. Son oncle l'avoit initié dans la confiance de M. de Luxembourg, et, par là, dans la compagnie choisie de l'armée, qui lui fraya celle de la cour. Il étoit intimement aussi avec M. le prince de Conti par la même raison, et fort bien avec Monsieur le Duc². Il fut accusé, et sa conduite le vérifia, d'avoir passé d'un camp à l'autre, c'est-à-dire d'avoir toujours tenu à un filet³ à M. de Vendôme lors et depuis sa rupture avec M. de Luxembourg⁴, M. le prince de Conti et leurs amis, et, après la mort de M. de Luxembourg, de s'être jeté de ce côté-là sans mesure⁵. M. de Luxembourg fils,

1. Dans un tableau des officiers généraux de l'armée de Flandre dressé pour le duc de Bourgogne en 1711, Fénelon s'exprime ainsi : (*Correspondance*, tome I, p. 504) : « M. d'Albergotti, ancien lieutenant général, est haï ; on s'en défie. Ses amis mêmes, s'il est vrai qu'il en ait, ne comptent nullement sur son cœur. Il est haut, sec, dur, plein d'humeur, trop âpre pour son intérêt et trop épargnant, ambigu dans ses conseils et dans ses ordres, quelquefois extraordinaire dans ses projets. D'ailleurs, il est actif, laborieux, plein de valeur, d'expérience et de connoissances acquises. » Généralement, Albergotti passait pour être un espion, comme le marquis de Termes, et on l'évitait en conséquence : Chansonnier, mss. Fr. 12690, p. 342, et 12691, p. 352. Notre auteur étendra le portrait à l'occasion de la mort d'Albergotti, en 1717.

2. Il étoit aussi des familiers de Monseigneur, comme on le voit dans le *Journal de Dangeau*.

3. Nous avons eu dans notre tome V, p. 150, la locution « ne tenir lus à quelqu'un que par un filet d'estime, » et, dans l'Addition n° 57 (tome I, p. 379) : « Cela ne tint qu'à un filet. » Nous la retrouverons encore, et Littré l'a relevée dans *les Précieuses ridicules*. Ici, toute la phrase est compliquée et embrouillée.

4. Tome II, p. 185, 232 et 246.

5. La Fare raconte ceci, dans ses *Mémoires*, à propos de la victoire de Steinkerque (p. 299) : « Le duc de Luxembourg envoya Albergotti, l'un de ses favoris, qui s'étoit distingué dans cette occasion, en porter la nouvelle au Roi. Albergotti, qui avoit fait une cabale avec le prince de Conti et avec le fils aîné du général, pour le gouverner, et qui vouloit le brouiller avec MM. de Vendôme, et surtout avec le Grand Prieur, naguères son favori, ne parla que peu ou point d'eux dans le récit qu'il fit au Roi. Cependant ils avoient eu grande part au bon

M¹. le prince de Conti et leurs amis s'en plaignoient fort en particulier ; en public, ils gardèrent des dehors. Albergotti devint un favori de M. de Vendôme, qui lui valut la protection de M. du Maine, laquelle² l'approcha de Mme de Maintenon. Je me suis étendu sur ce maître Italien ; on verra dans la suite qu'il étoit bon de le connoître³.

Mort du duc
de Choiseul,
qui
éteint son
duché-pairie.
Mort

J'ai assez parlé en plusieurs occasions du duc de Choiseul⁴ pour n'avoir rien à ajouter, sinon que, par sa mort⁵, il ne vaqua qu'un collier de l'Ordre, et que ce duché-pairie fut éteint⁶.

On a suffisamment vu, à propos du procès de préséance

succès.... » Ce fut lui également que M. de Luxembourg envoya porter au Roi le détail de Nerwinde, en 1693 (notre tome I, p. 259), et il aida Racine à en rédiger une relation pour la *Gazette* (*Œuvres de Racine*, tome I, p. 415). Pourtant M. de Luxembourg eut quelque peine à obtenir pour lui, l'année suivante, un brevet de maréchal de camp : *Œuvres de Louis XIV*, tome IV, p. 419-420.

1. M. corrige et l[e]. — 2. Laquelle est ajouté au-dessus de qui, biffé.

3. Notre auteur, en 1706, l'accusera d'avoir refusé de secourir le duc d'Orléans sous les murs de Turin, et cela par ménagement pour Chamillart et pour son gendre.

4. Nous l'avons vu manquer le bâton en 1693, aller en otage à Turin en 1696, perdre sa première femme en 1698, et se remarier en 1699 avec Mme Brûlart. On peut comparer son article dans la notice du duché de Choiseul, tome VI des *Écrits inédits*, p. 279-284. Le père de notre auteur avait déposé, en 1685, dans l'information de vie et mœurs du duc : Arch. nat., K 646, n° 14.

5. Cette mort arriva le 12 avril, jour de Pâques. « Le duc de Choiseul mourut à Paris, dit Dangeau (p. 300). Le duché est éteint, parce qu'il n'a point laissé de garçons ; il a des filles de son premier mariage. Il n'avoit ni charge ni gouvernement ; il avoit une pension de douze mille francs. Il étoit chevalier de l'Ordre, avoit un logement dans le château, et un justaucorps à brevet. » Comparez les *Mémoires de Sourches*, p. 216, le *Mercur* de mai, p. 8-16, etc. La marquise d'Huxelles, dans sa lettre du 13 avril, prétend qu'il s'empoisonna en mâchant du tabac comme remède contre la goutte.

6. Quand il avait dépassé la cinquantaine, sa première femme lui donna un fils, le 10 novembre 1688 ; mais cet enfant mourut le 13 août 1690, et il ne resta plus qu'une fille née en 1683 ; puis, une seconde naquit en 1692. Le Roi fit à chacune une pension de deux mille livres ; mais elles moururent sans avoir pris alliance, l'une en 1710, la seconde

avec M. de Luxembourg, quel étoit le président de Maisons¹, pour n'avoir rien à en dire de plus, sinon qu'il mourut fort vieux en ce temps-ci², démis de sa charge en faveur de son fils, duquel il sera fort mention dans la suite³.

Mlle de Bauffremont suivit de près M. de Duras, à propos duquel je l'ai fait connoître⁴.

Saissac, dont j'ai suffisamment parlé aussi⁵, finit son indigne⁶ vie⁷, et laissa une belle, jeune et riche veuve, fort consolée⁸, qui perdit bientôt après le fils unique

du président de Maisons.

Mort de Mlle de Bauffremont. Mort de Saissac.

en 1720. J'ai déjà dit (tome V, p. 347, note 5) qu'une certaine demoiselle de Saint-Cyr parvint, en 1726, à se faire reconnaître par le Parlement comme fille du duc et de la duchesse sa première femme, et à revendiquer la succession de celle-ci; mais Saint-Simon ne parle point, dans ses *Mémoires*, de cette cause célèbre. Quant au duché, qui demeurerait éteint, les terres furent vendues à la mort de la fille aînée, en 1711, et achetées par M. Terray; le titre ne devait être relevé qu'en 1762, au profit du ministre de Louis XV, qui étoit de la branche des comtes de Chevigny-en-Auxois.

1. Jean de Longueil, marquis de Maisons et président à mortier : tome III, p. 91, etc.

2. Avant le 10 avril : *Dangeau*, p. 300; *Sourches*, p. 216; *Mercur* de mai, p. 16-25.

3. Le fils a déjà figuré dans nos tomes III et X. Il avait la survivance de la présidence depuis 1695, l'exercice depuis 1701, et son père s'étoit retiré alors dans leur beau château, où il mourut. Ce père, selon les portraits du Parlement faits vers 1662, à une époque où il n'étoit encore que conseiller aux enquêtes et survivancier, passait pour un esprit au-dessus du commun et particulier, avec de l'honneur, un bon ménage, etc., mais gouverné par Gourville, par Mme de Sablé, et par d'autres. Nous avons vu sa liaison scandaleuse avec la dame Bailly.

4. Ci-dessus, p. 295. Elle mourut le 20 avril, pour avoir voulu faire passer des dardres qu'elle avait au visage, et ayant reçu beaucoup de monde la veille : *Dangeau*, p. 308; *Sourches*, p. 224; *Mercur* de juin, p. 100-102. Elle fut inhumée à Saint-Roch.

5. Tome V, p. 118-122 et appendice VII.

6. *Indigne* surcharge un *d*, et, plus loin, *jeune* surcharge et *r[ic]he*].

7. Le 25 avril, à soixante-dix ans : *Dangeau*, p. 312; *Sourches*, p. 226; *Mercur* de mai, p. 263-267. Il étoit goutteux depuis longtemps, et sa mort fut étrange suivant une lettre de Mme de Maintenon (*Correspondance générale*, tome V, p. 334).

8. Nos *Mémoires* ne parleront plus d'elle; mais elle figure souvent

qu'elle en avoit eu¹, et hérita de tous ses biens. En lui s'éteignit l'illustre maison de Clermont-Lodève². Comme il avoit la fantaisie de ne porter jamais aucun deuil, personne aussi ne le prit de lui, non pas même le duc de Chevreuse, son beau-frère³.

Mort et deuil
du duc

Le Roi le porta quelques jours du duc Maximilien⁴, oncle paternel de l'électeur de Bavière, uniquement pour gra-

dans ceux du *marquis d'Argenson*, du *duc de Luynes*, de *Mathieu Marais*. Ce fut une des familières du Régent, et elle vécut presque constamment avec son frère le chevalier de Luynes et sa sœur Mme de Verue.

1. *Eus*, au pluriel, dans le manuscrit. — Constance (*sic*) de Guilhem de Castelnau de Clermont-Lodève, né le 15 mai 1699, mourut en juillet 1745. Voyez une curieuse page de la notice du duché de LUYNES, dans les *Écrits inédits*, tome VIII, p. 289-290.

2. M. de Saissac, par la mort de son frère sans enfants, en novembre 1692^a, avait hérité de tous les biens substitués (arrêts des 10 janvier 1695 et 27 février 1696, rendus par le Conseil entre lui et le cardinal de Bony, prétendu légataire : Arch. nat., E 1889 et 1895; *Mercur* de décembre 1692, p. 205). Nous avons des filiations de la maison des Guilhem de Clermont-Lodève et Castelnau aux Archives nationales, M 363, et dans la *Noblesse du Comté-Venaissin*, par Pithon-Curt, tome II, p. 124-126; M. Ernest Martin, ancien officier de marine, en a publié en 1892 une *Chronique et généalogie*. Le Laboureur avait donné leurs seize quartiers, en 1683, dans ses *Tableaux généalogiques*, tabl. 95. Cette maison « ne manquoit ni de grandeur ni d'orgueil, et ceux-là (MM. de Clermont-Lodève) singulièrement, » disait en 1711 notre auteur (*Écrits inédits*, tome III, p. 127). Ils prétendaient au titre de cousin du Roi : *Histoire du maréchal de la Feuillade*, p. 21-23; Cabinet des titres, vol. 457, dossier bleu 4408.

3. *Écrits inédits*, tome VIII, p. 289-290; comparez notre tome V, p. 121, où nous avons marqué les dissentiments survenus dès 1698 entre M. de Saissac et les Luynes. On le voit aussi se quereller avec son beau-frère le chevalier, en 1705, dans les *Archives de la Bastille*, tome XI, p. 248.

4. Maximilien-Philippe-Jérôme, duc de Bavière à Munich, mort le 20 mars 1705 : tome X, p. 249. Le second fils de son neveu fut son héritier universel (*Gazette* de 1705, p. 176; *Mercur* d'avril, p. 294-295 et 313).

^a C'est de ce frère que l'empoisonneur Lesage, en 1679, prétendit que M. de Saissac avait cherché à se défaire par des maléfices, peut-être avec la complicité de sa belle-sœur (*Archives de la Bastille*, tome VI, p. 34-36).

tifier ce prince¹. Ce duc Maximilien² avoit épousé une sœur de M. de Bouillon³, dont il n'eut point d'enfants⁴, et avec qui il vivoit depuis longtemps à la campagne en Bavière⁵, dans une grande piété et dans une grande retraite.

M. de Beuvron, chevalier de l'Ordre et lieutenant général de Normandie⁶, y mourut, à plus de quatre-vingts ans, chez lui, à la Mailleraye⁷, avec la consolation d'avoir vu son fils Harcourt arrivé à la plus haute et la plus complète fortune, et son autre fils Sézanne en chemin d'en faire une, et déjà chevalier de la Toison d'or⁸. On a vu comment elle étoit due aux agréments de la jeunesse du

Maximilien de
Bavière.

Mort
de Beuvron.

1. Dangeau dit (p. 304) : « Monseigneur et Messeigneurs ses enfants prirent hier le deuil pour la mort du prince Maximilien de Bavière, qui étoit oncle de Madame la Dauphine, et le Roi, qui avoit envie de le porter pour faire honneur aux électeurs de Bavière et de Cologne, m'ordonna de lui dire s'il n'y avoit point quelque parenté assez proche. Je lui en trouvai deux, une au troisième degré, et une du trois au quatre, et le Roi prendra le deuil vendredi. » C'étoit un oncle à la mode de Bretagne, ayant pour mère une sœur de la mère d'Anne d'Autriche (*Sourches*, p. 220). Très Autrichien de cœur, il s'étoit refusé, comme régent, à faire épouser Mlle de Valois par le jeune électeur, ou du moins à faire contracter à celui-ci un mariage agréable à la France (Pomponne, *État de l'Europe en 1680*, p. 254-258; André Lebon, *Instructions pour les ambassadeurs en Bavière*, p. 56-69).

2. Ici, comme dans la manchette, *Max.*, en abrégé.

3. Mauricette-Fébronie : tome X, p. 249; *Gazette* de 1668, p. 386, 405 et 582-584. C'est elle sans doute qui, peu avant, avoit dû épouser le frère du roi de Portugal : recueil des *Instructions pour les ambassadeurs en Portugal*, p. 115.

4. L'éllision *d'*, écrite d'abord à la fin d'une ligne, est répétée au début de la suivante.

5. A Turekheim.

6. François III d'Harcourt, l'ami de Mme Scarron : tome II, p. 34, et ci-dessus, p. 261. Il mourut le 22 avril : *Dangeau*, p. 341; *Sourches*, p. 226; *Mercure* de mai, p. 29-39.

7. Tome XI, p. 55.

8. Sur ce dernier, voyez notre tome X, p. 153. L'un et l'autre vinrent faire la révérence de deuil en grand manteau, le 23 mai : *Sourches*, p. 254. L'aîné avoit la survivance de Normandie, le second vit sa pension portée de mille écus à deux mille.

père¹. C'étoit un très honnête homme, et très bon homme, considéré, et encore plus aimé².

Mort du petit
duc de
Bretagne; son
deuil.

Enfin on perdit Mgr le duc de Bretagne d'une manière très prompte³. Mgr le duc de Bourgogne, et Mme la duchesse de Bourgogne surtout, en furent extrêmement affligés; le Roi marqua beaucoup de religion et de résignation⁴. Aussitôt après, c'est-à-dire le 24 avril⁵, le Roi s'en alla à Marly, où il mena qui il lui plut sans que personne eût demandé⁶. Nous en fûmes, Mme de Saint-Simon et moi. La goutte qui y prit au Roi, et qui fut extrêmement longue, y fit demeurer plus de six semaines⁷, et c'est depuis cette goutte qu'on ne vit plus le Roi à son coucher, qui devint pour toujours un temps de cour réservé aux entrées⁸. Il n'y eut point de cérémonies,

Longue goutte
du Roi.
Son coucher
retranché
au public pour
toujours.
[Add. S^{ts}. 615]

1. En dernier lieu, par simple allusion, dans notre tome X, p. 27.

2. L'abbé Fossart prononça son oraison funèbre à Rouen : *Mercur* de septembre 1705, p. 44-48.

3. Le 13 avril : *Dangeau*, p. 301; *Sourches*, p. 217-219; *Mercur* d'avril, p. 363-371; *Gazette d'Amsterdam*, n° xxxiii, etc. Les premiers mois avaient été pleins de promesses, et, de laid tout d'abord, cet enfant avait paru devenir beau, avec quelque ressemblance du Roi; mais il avait fallu changer plusieurs fois de nourrice. Madame et la marquise d'Uxelles disent que les médecins tuèrent le petit malade (*Correspondance générale de Mme de Maintenon*, tome V, p. 285; *Correspondance de Madame*, recueil Jaeglé, tome II, p. 25 et 27). La *Gazette d'Amsterdam* donna une analyse de l'autopsie.

4. Outre les articles du *Journal de Dangeau*, des *Mémoires de Sourches* et du *Mercur*, voyez les lettres de Mme de Maintenon et les condoléances de son directeur, dans le tome V de la *Correspondance générale*, p. 326, 327, 331-333 et 340-341, ou dans le tome II des *Lettres édifiantes*, p. 169-170, la lettre du duc de Bourgogne à son frère Philippe V, dans le rapport du P. Baudrillart sur sa *Mission en Espagne*, p. 73-74, et ci-après, Additions et corrections, la lettre de la reine à Mme de Maintenon.

5. Lisez : le 14 (*Dangeau*, p. 301-302; *Sourches*, p. 218).

6. Le *Journal* dit qu'il y eut autant de courtisans et de dames qu'à l'ordinaire, et l'annotateur des *Mémoires de Sourches* estime que c'était une façon « d'étourdir la douleur de la maison royale et de tout le monde. » Mme des Ursins reçut un avis spécial.

7. Jusqu'au samedi 23 mai.

8. Il a déjà été parlé du coucher dans nos tomes V, p. 65-66 et Addi-

sinon que le corps du petit prince fut porté dans un carrosse du Roi non drapé, environné de gardes et de pages avec des flambeaux¹. Dans ce même carrosse étoient le cardinal de Coislin, à la première place parce qu'il portoit le cœur sur un carreau sur ses genoux; Monsieur le Duc, comme prince du sang, à côté de lui; M. de Tresmes, comme duc, et non comme premier gentilhomme de la chambre², au devant, avec Mme de Ventadour comme gouvernante. Une sous-gouvernante³ et un aumônier du Roi⁴ étoient⁵ aux portières⁶. Le Roi, Monseigneur, ni M. et Mme la duchesse de Bourgogne, n'en prirent point le deuil⁷. M. le duc de Berry et toute la cour le porta comme

tion n° 243, p. 417, et VI, p. 82-83. Outre l'*État de la France*, voyez le Cérémonial de Sainctot, dans le Supplément du *Corps diplomatique*, tome IV, p. 429-430. Pendant cette maladie, il n'y eut également que les privilégiés au dîner et au souper; mais rien n'interrompit la tenue des conseils, ni le travail avec les ministres. L'avantage de Marly étoit que le petit chariot du Roi pouvait venir le prendre, de plain-pied, jusque dans sa chambre, pour la promenade ou même pour la chasse, et les *Mémoires de Sourches* donnent des détails sur la manière de le faire passer dans la petite calèche avec laquelle il suivait les chiens.

1. Dans la nuit du 15 au 16 : *Dangeau*, p. 302-303; *Sourches*, p. 219; procès-verbal dans le recueil du baron de Breteuil, ms. Arsenal 3863, p. 41-58, et dans celui de Desgranges, ms. Chantilly 427, p. 153-158. Lorsque Louis XIV avait perdu le premier duc d'Anjou, âgé de moins de trois ans (10 juillet 1671), il avait réglé qu'on ne ferait plus les grandes cérémonies pour les enfants au-dessous de sept ans, mais seulement un convoi pour porter le corps à Saint-Denis et le cœur au Val-de-Grâce. Cette fois, en 1705, il y eut trois carrosses sans deuil, quarante gardes du corps, cinquante gendarmes, cinquante cheval-légers, cent mousquetaires.

2. Cependant, disent les *Mémoires de Sourches*, il remplaçait, comme ordonnateur de la cérémonie, M. de Beauvillier, dont c'étoit l'année.

3. Mme de la Lande.

4. L'abbé de Sourches, chargé de garder le cœur pendant le dépôt du corps à Saint-Denis.

5. *Étoient* surcharge un mot illisible.

6. Les tableaux de Van der Meulen et de P.-D. Martin montrent ainsi les personnages secondaires aux portières du carrosse royal.

7. Mais ils le prirent le même jour, comme nous l'avons vu, pour le duc Maximilien de Bavière.

d'un frère¹. De Saint-Denis, ils rapportèrent le cœur au Val-de-Grâce². Paris et le public fut fort touché de cette perte.

Mort
de Rubentel.
[Add. S.S. 616]

Rubentel³, vieux, retiré, disgracié comme je l'ai rapporté en son temps⁴, mourut aussi à Paris quelques jours après⁵.

Mort
de Breteuil.
Armenonville
conseiller
d'État.
Mort du
fils unique

Breteuil, conseiller d'État, qui avoit été intendant des finances, et dont le fils est aujourd'hui secrétaire d'État de la guerre pour la seconde fois⁶, ne tarda pas à les suivre⁷. Sa place de conseiller d'État fut donnée à Armenonville, déjà directeur des finances⁸; je le remarque parce que

1. *Dangeau*, p. 302; *Sourches*, p. 221. L'étiquette était : la laine pendant trois semaines, la soie pendant quinze jours, et huit jours de petit deuil. On peut voir la description du costume féminin dans une lettre de Mme de Sévigné, tome III, p. 355-356.

2. Ce dépôt des cœurs de la maison royale (notre tome VIII, p. 369) avait été inauguré le 30 décembre 1662 pour la petite Madame Anne-Élisabeth, morte à l'âge de quarante-trois jours : *Muse historique de Loret*, tome IV, p. 4. Il était d'usage que les religieuses envoyassent demander chaque cœur par une députation : *Mémoires de Luynes*, tome XI, p. 409. Le cérémonial de réception est décrit dans le *Journal de Dangeau*, année 1690, tome III, p. 409-410. Il y eut en tout quarante-cinq dépôts jusqu'en 1789 : voyez le recueil des *Inscriptions de la France*, tomes I, p. 796, et V, p. 124-126.

3. Tome I, p. 243.

4. Tome III, p. 322-325.

5. Le 29 avril : *Dangeau*, p. 317; *Sourches*, p. 231; *Mercur* de mai, p. 267-270; *Gazette*, p. 216; *Gazette d'Amsterdam*, n° xxxvii. Rubentel était cousin germain, par sa mère, du maréchal de Catinat, mais brouillé également avec lui comme avec tant d'autres. En 1679, il s'était fortement compromis, non seulement avec des femmes galantes, mais avec les empoisonneurs : *Archives de la Bastille*, tome V, p. 376-379.

6. Ci-dessus, p. 422.

7. Il mourut le 9 mai : *Dangeau*, p. 322; *Sourches*, p. 236; *Mercur*, p. 327-332. Nous avons vu supprimer son intendance des finances en 1701. Comme intendant de la généralité d'Amiens, il a été l'objet d'une étude de feu M. Boyer de Sainte-Suzanne. Dans sa jeunesse, au Parlement, il passait pour aller vite et bien servir, mais se laissait gouverner, surtout par les femmes, et prenait souvent les choses de travers (Depping, *Correspondance administrative*, tome II, p. 43).

8. La place de conseiller ordinaire de M. de Breteuil fut donnée par

nous le verrons aller bien plus haut. En même temps aussi, d'Alègre perdit son fils unique¹.

Bouchu, conseiller d'État et intendant de Dauphiné², perdu de goutte, mais toujours homme de plaisir, voulut quitter cette place³; je le remarque parce qu'elle fut donnée à Angervilliers, quoique fort jeune, et seulement encore intendant d'Alençon⁴. Nous le verrons secrétaire

d'Alègre.

Angervilliers
intendant
de Dauphiné
et des armées.
[Add S^tS. 617]

ancienneté à l'intendant de Paris, Phélypeaux, frère du Chancelier, et celle de conseiller semestre à M. d'Armenonville, qui, jusque-là, ne siégeait au Conseil que comme intendant des finances, et qui ne put passer ordinaire qu'en 1717 : *Dangeau*, p. 322; *Mercure* de mai, p. 336-337.

1. Emmanuel-Yves-Joseph, marquis d'Alègre, né le 26 décembre 1685, mort le 9 mai 1705 : *Dangeau*, p. 322; *Sourches*, p. 236; *Mercure*, p. 314-317. Il avait acheté, au commencement de 1703, le régiment Royal-Cravates, pour plus de cent mille livres, que le Roi rendit au père. La marquise d'Huxelles dit, dans sa lettre du 14 mai : « Il étoit confisqué comme un homme de cent ans, d'avoir été abandonné de trop bonne heure aux mœurs de la jeunesse de ce temps. Il prenoit du lait d'ânesse, et on l'a trouvé mort dans son lit... Il y en a qui disent que le feu président Donneville, père de Mme d'Alègre, a substitué tous ses biens, faute de mâles, à Mme de Barbezieux. »

2. Étienne-Jean Bouchu, né le 23 septembre 1655, étoit fils d'un conseiller d'État. Conseiller au parlement de Metz en 1679, maître des requêtes en 1685, intendant en Dauphiné depuis 1686 et aux armées d'Italie depuis 1693, conseiller d'État semestre depuis décembre 1702, il mourut le 27 octobre 1715. Il possédait le marquisat de Lessart.

3. *Dangeau*, p. 292; *Mercure* de mai, p. 239-240.

4. *Dangeau*, p. 293. Nicolas-Prosper Bauyn d'Angervilliers, né le 15 janvier 1675, conseiller aux enquêtes dès 1692 et maître des requêtes dès 1697, commissaire au conseil de commerce en 1700, avait eu l'intendance d'Alençon en 1702. Il reçut celle de Dauphiné en 1705, avec l'intendance de l'armée en 1707, passa à l'intendance d'Alsace en 1715, devint conseiller d'État en 1720, intendant de la généralité de Paris en 1724, secrétaire d'État de la guerre le 23 mai 1728, en place de M. le Blanc, ministre le 30 décembre 1729, et mourut à Marly le 15 février 1740. C'est sur la recommandation de M. de la Feuillade que Chamillart l'avait nommé à Alençon d'abord, et qu'après avoir essayé de l'envoyer à Caen en place de Foucault (*Mercure* d'avril 1704, p. 385), il lui donna le Dauphiné, poste important à cause des armées d'Italie, qui en dépendaient nécessairement, la Feuillade ayant d'ailleurs à se plaindre de l'âge avancé et de l'inaction de M. Bouchu (*Michel Chamillart*, tome I, p. 322 et 324).

d'État de la guerre, et aurons occasion d'en parler plus d'une fois¹.

Bouchu;
son caractère;
singularité
de ses dernières
années.
[Add. S^sS. 618]

Puisque j'ai parlé de Bouchu, il faut que j'achève l'étrange singularité qu'il donna en spectacle autant qu'un homme de son état en peut donner. C'étoit un homme qui avoit eu une figure fort aimable, et dont l'esprit, qui l'étoit encore plus, le demeura toujours. Il en avoit beaucoup, et facile au travail, et fertile en expédients². Il avoit été intendant de l'armée du Dauphiné, de Savoie et d'Italie toute l'autre guerre et celle-ci³. Il s'y étoit cruellement enrichi, et il avoit été reconnu trop tard, non du public, mais du ministère⁴; homme d'ailleurs

1. Notre auteur se contentera, en 1720, de noter sa promotion de conseiller d'État en expectative, en disant quelques mots de sa capacité et de sa probité, à cause de l'alliance de sa fille unique avec le marquis de Ruffec. C'est pour la même raison qu'il ne parle nulle part du grand-père de cette bru, le trop fameux partisan Bauyn.

2. Cette réputation, aidée du souvenir de son père intendant en Bourgogne, et de la protection de son beau-père le conseiller d'État Rouillé, dont la fille lui avait apporté plus de deux cent mille écus en mariage, lui valut une première intendance dès qu'il eut été maître des requêtes pendant un an.

3. Sous Catinat, pendant la précédente guerre, et, dans celle-ci, sous Tessé, la Feuillade et le duc de Vendôme, qui tous firent son éloge et lui valurent l'estime du Roi et une place de conseiller d'État semestre (*Dangeau*, tomes I, p. 308, II, p. 296, VIII, p. 225 et 284, et IX, p. 61-62; *Sourches*, tome I, p. 366; *Mémoires militaires*, tome IV, p. 82; *Michel Chamillart*, tome I, p. 214; *Saint-Simon considéré comme historien*, p. 574-575). Il était d'usage, pendant la guerre, que l'intendant de chaque province frontière, Flandre, Alsace, Franche-Comté, Dauphiné, Béarn, Roussillon, fût chargé de l'intendance des armées opérant dans le voisinage, sans quitter l'administration de sa province.

4. Après avoir dit d'abord de M. Bouchu : « Il paroît avoir l'esprit bien supérieur aux affaires, et il est, de plus, d'une très agréable compagnie, » le duc de la Feuillade ne s'entendit plus avec lui et le dénonça comme ayant volé, par lui-même ou par les siens, quelque dix mille écus sur l'habillement des milices; de plus, on l'accusoit aussi de malverser sur les hôpitaux militaires (*Michel Chamillart*, tome I, p. 214, 323-324, 374-375). Bouchu passait pour avoir fait produire à la Savoie, pendant l'occupation, un revenu annuel de sept à huit millions, alors que, jusque-là, elle ne rapportait pas plus de cent cinquante

fort galant et de très bonne compagnie. Lui et sa femme¹, qui étoit Rouillé, sœur de la dernière duchesse de Richelieu et de la femme de Bullion², se passaient très bien l'un de l'autre. Elle étoit toujours demeurée à Paris, où il étoit peu touché de la venir rejoindre³, et peu flatté d'aller à des bureaux et au Conseil, après avoir passé tant d'années dans un emploi plus brillant et plus amusant. Néanmoins, il n'avoit pu résister à la nécessité d'un retour honnête, qu'il avoit mieux aimé demander que se laisser rappeler⁴. Il partit pour ce retour le plus tard qu'il lui fut possible, et s'achemina aux plus petites journées qu'il

mille livres au duc Victor-Amédée (*Mémoires du duc de Luynes*, tome XI, p. 442).

1. Élisabeth Rouillé de Meslay, née le 22 juin 1664, mariée le 7 septembre 1683, se remaria en secondes noces, le 20 mars 1731, avec le duc de Châtillon, et mourut à Paris, le 8 février 1740. Du premier mariage elle avait eu deux filles : l'aînée mourra en 1707, et, auparavant, nous verrons l'autre épouser le fils de Tessé en 1706.

2. Tomes V, p. 137-139, et X, p. 112-114.

3. En 1718, pour avoir un titre comme sa sœur Richelieu, elle voulut épouser le prince d'Auvergne, au prix des plus gros sacrifices d'argent, mais rompit ce mariage faute d'obtenir un douaire suffisant, et n'arriva que treize ans plus tard à devenir la femme du duc de Châtillon, infirme et cul-de-jatte (*Mémoires de Mathieu Marais*, tome IV, p. 208-209). Madame raconte (recueil Brunet, tome II, p. 191-192) une curieuse ruse dont elle usa en 1719 pour causer d'affaires avec Law.

4. Sa pension de six mille livres lui fut conservée, et sa femme en vint remercier le Roi (*Sourches*, p. 254). On a, dans les Papiers du Contrôle général (Arch. nat., G⁷ 246), la lettre du 10 mars 1705, par laquelle il demanda à Chamillart de le rappeler au Conseil, pour qu'il pût se reposer de vingt ans d'intendance, et la réponse de Chamillart lui annonçant que d'Angervilliers irait le remplacer. Une autre lettre, du 13 avril (*Correspondance des Contrôleurs généraux*, tome II, n° 784), prouve que l'intendant partit de Dauphiné avec l'intention arrêtée de se rendre droit à Paris, et même d'y achever un travail de revision des fonds commencé à Grenoble. Le même fonds renferme sa correspondance, comme intendant, avec les contrôleurs généraux le Peletier, Pontchartrain et Chamillart; nombre de lettres en ont été analysées ou reproduites dans les tomes I et II du recueil imprimé. Nous donnons ci-après, appendice XVIII, une lettre qu'il adressa de sa retraite, en 1712,

put. Passant à Paray¹, terre des abbés de Cluny assez près de cette abbaye, il y séjourna. Pour abrégér, il y demeura deux mois dans l'hôtellerie. Je ne sais quel démon l'y fixa ; mais il y acheta une place, et, sans sortir du lieu, il s'y bâtit une maison, s'y accomoda un jardin, s'y établit, et n'en sortit jamais depuis : en sorte qu'il y passa plusieurs années, et y mourut sans qu'il eût été possible à ses amis ni à sa famille de l'en tirer. Il n'y avoit, ni dans le voisinage, aucun autre bien que cette maison qu'il s'y étoit bâtie ; il n'y connoissoit personne, ni là autour auparavant. Il y vécut avec les gens du lieu et du pays, et leur faisoit très bonne chère, comme un simple bourgeois de Paray².

à Desmaretz, pour obtenir une place de conseiller d'État ordinaire, quoique ayant cessé de faire aucun service depuis 1705.

1. Voyez, sur cette localité devenue si célèbre comme lieu de dévotion, une notice de M. Quarré de Verneuil, dans le tome XV des *Annales de l'Académie de Mâcon* (1877). On en a la description, par Coulanges, en 1705, dans les *Lettres de Mme de Sévigné*, tome X, p. 523, et dans les *Amis de la marquise d'Huxelles*, p. 233-246.

2. Dans une communication faite à l'Académie de Mâcon en 1882, imprimée dans les *Annales* de cette Société, 2^e série, tome IV, p. 261-307, et tirée à part, M. Armand Bénét, archiviste du département de Saône-et-Loire, a rectifié le présent passage des *Mémoires* et l'Addition correspondante, où notre auteur, au lieu de Paray-le-Monial, parlait de Tournus (plus prudent ou insuffisamment informé, Dangeau avait dit simplement que M. Bouchu finit ses jours en Bourgogne). Il est vrai que l'abbaye de Cluny avait à Paray un doyenné et un magnifique château abbatial, embelli par le cardinal de Bouillon pendant son exil de 1704 ; mais Paray ne se trouve pas à proximité de Cluny, et n'est point non plus sur la route de Grenoble à Paris par Lyon, comme l'indiquent les *Mémoires*. Tournus, au contraire, remplit ces deux conditions, et d'ailleurs, quoi qu'en disent les *Mémoires* et l'Addition, l'intendant avait, pour s'y arrêter, et même pour s'y fixer, la raison que son propre frère, Claude Bouchu, abbé d'Ambournay, y possédait une maison (*Lettres de Mme de Sévigné*, tome X, p. 515 ; les *Amis de la marquise d'Huxelles*, p. 234), à côté de la magnifique abbaye fréquemment habitée par le cardinal de Bouillon (notre tome VII, p. 404). C'est là que Bouchu finit ses jours le 27 octobre 1715. Ainsi, d'une part, les *Mémoires* font erreur sur la localité, et, d'autre part, l'Addition et les *Mémoires* méconnaissent les motifs qui retinrent Bouchu parti pour Paris.

APPENDICE

PREMIÈRE PARTIE

ADDITIONS DE SAINT-SIMON AU JOURNAL DE DANGEAU

516. *Rappel de la duchesse de Nemours.*

(Page 1.)

9 janvier 1704. — On fut enfin honteux de l'exil d'une vieille princesse dont tout le crime étoit d'être extrêmement riche, sans héritiers, et en procès avec un prince du sang, le prince de Conti¹, que le Roi n'aimoit point, mais à qui, par orgueil, il trouvoit mauvais qu'on résistât, et qu'il vouloit amuser, et le public, qui en étoit idolâtre, par des choses qui ne lui coûtoient rien, et petites en comparaison de celles où son mérite le portoit, et où il ne vouloit pas le laisser atteindre.

517, 518 et 519. *Les visites du Roi, de la Reine et des princes aux gens titrés.*

(Pages 5-6.)

29 septembre 1688. — Le Roi et la Reine alloient voir toutes les femmes titrées aux occasions de morts, mariages et couches. L'habitation de Saint-Germain rendit ces visites moins régulières, et la mort de M. de Lesdiguières, que le Roi n'aimoit point, ni sa femme, qui étoit Gondy, les finit tout à fait. Le Roi alloit même voir des seigneurs fort considérables en certaines occasions, et le dernier qu'il ait visité fut le maréchal de Gramont, à une grande maladie. Monsieur a continué jusqu'à sa mort dans cet usage; mais Madame, ayant vu Madame la Dauphine, qui a toujours été grosse ou hors d'état d'aller, ne visiter personne, s'en défit aussi peu à peu, et, depuis la mort du Roi, Mme la duchesse d'Orléans, qui avoit doucement évité de visiter d'autres que les titrés, a évité depuis toutes visites.

17 janvier 1704. — On a vu dans ces Mémoires et dans ces Additions

1. Ces quatre derniers mots ont été ajoutés postérieurement.

l'époque et la cause de la cessation des visites de la Reine aux occasions, non seulement de règle et d'usage constant aux duchesses et aux princesses, mais aux femmes des simples maréchaux de France, exclusivement à toutes autres. On a vu aussi que, longtemps depuis, Mme la Dauphine de Bavière fut sur le même pied, et que peu à peu Madame s'y mit sur cet exemple. Mme la duchesse d'Orléans, petite-fille de France, se met ici sur le pied où la Reine étoit n'y avoit guères que trente ans, et on verra enfin qu'elle est arrivée à celui où elle est depuis cette date, c'est-à-dire de ne visiter plus que les princesses du sang, et cela de volonté d'une part, et de tolérance de l'autre, sans que le Roi ait donné, sur rien de tout cela, le moindre signe, ni que personne aussi s'en soit formalisé, qu'au coin chacun de son feu. Pour la duchesse de Mortemart, le duc de Beauvillier aima mieux que Mme la duchesse de Bourgogne ne lui fit point l'honneur de l'aller voir, dès que c'étoit à titre de fille du gouverneur de Mgr le duc de Bourgogne, et non plus de duchesse.

26 janvier 1705. — On a vu en plus d'un endroit ce qui regarde ces visites.

520. *La Dauphine-Bavière.*

(Page 9.)

21 avril 1690. — Madame la Dauphine fut peu regrettée. Elle avoit beaucoup d'esprit ; mais les mœurs allemandes s'y laissèrent trop sentir dans une cour qui n'étoit occupée qu'à adorer toutes les volontés et toutes les inclinations du Roi, ou ce qu'on pouvoit imaginer lui plaire. Mme de Maintenon fut, de ce côté-là, une pierre d'achoppement contre laquelle elle se brisa. Le Roi fit des merveilles dans les commencements, et Mme de Maintenon chercha aussi à lui plaire et à l'appivoiser ; mais, si elle y répondit d'abord avec grâce, elle ne tarda pas, après la mort de la Reine, à laisser sentir que le joug de Mme de Maintenon lui pesoit, et que sa cause lui étoit odieuse. Ses grossesses, ses couches, qui furent toutes fort difficiles, la retirèrent de la compagnie du Roi et des amusements de la cour, en lui rendant les voyages impossibles, et le Roi, qui aimoit que tout contribuât à rendre sa cour brillante et agréable, et qui ne pouvoit souffrir aucun contretemps, et qui mesuroit à sa santé celle de tout le monde, supporta d'abord cet éloignement avec peine, après avec chagrin ; et, à la fin, Madame la Dauphine, mal servie par Mme de Maintenon, lui devint par degrés indifférente, à charge, et quelque chose de plus. D'un autre côté, cette princesse, qui aimoit Monseigneur avec passion, voyoit avec peine qu'il en aimoit d'autres et qu'après quelques années d'une sincère amitié, il s'étoit peu à peu éloigné d'elle. Elle n'avoit jamais été belle, ni rien d'approchant. Les séparations de lieux avoient accoutumé Monseigneur à l'être d'elle. Mme la princesse de Conti, fille du Roi, n'étoit occupée qu'à l'amuser chez elle ; l'habitude, qui a plus de pouvoir sur ces princes que sur les autres hommes, rendit à Monseigneur les devoirs à Madame la Dauphine

importuns. L'aversion se mit entre elle et Mme la princesse de Conti. Monseigneur se trouva entre une épouse infirme et chagrine, et les jeux et les ris qui, partout ailleurs, naissoient sous ses pas. Besolla, que Madame la Dauphine avoit amenée avec elle, devint bientôt toute sa consolation, et une très longue maladie de Besolla, qui ne fut pas sans soupçon de poison, aigrit encore Madame la Dauphine, qui, accoutumée à passer la plupart de ses journées tête à tête avec elle, ne put s'en passer longtemps, et les alla passer dans sa chambre tant que la santé de Besolla l'empêcha d'en sortir. Elle n'étoit pourtant que femme de chambre, et, quoique fille d'esprit, de mérite, et qui eût bien voulu pouvoir amener sa maîtresse à une conduite¹ plus complaisante, sa faveur si marquée aliéna fort les esprits, et donna un champ libre à Mme de Maintenon et à Mme la princesse de Conti : tellement que Madame la Dauphine étoit souvent accusée de faire la malade, par préférer le tête-à-tête avec Besolla à tous les devoirs, et aux plaisirs même de son état. Cette injustice alla si avant, qu'il fallut son extrémité, et sa mort ensuite, pour persuader sa maladie. On a toujours cru que Clément, son accoucheur, l'avoit blessée en sa dernière couche, depuis laquelle elle n'eut pas un jour de santé, et que, comme on se soucioit peu d'elle, tout conspira à sauver la réputation de Clément. Mme la princesse de Conti fut aussi fort accusée d'avoir approché d'elle, aussitôt après, avec des senteurs dont elle n'est pas revenue. Sur la fin de sa vie, les démêlés de ses frères avec le cardinal de Fürstenberg pour l'électorat de Cologne, où le Roi prit tant de part si peu à propos et avec si peu de succès, ne diminuèrent pas ses déplaisirs, et il est vrai qu'une princesse qui, par ce prodigieux mariage, avoit fait une si haute fortune, fut heureuse de ne pas vivre longtemps. La Table des matières s'est assez étendue sur tout ce qui se passa pour n'en rien dire ici de plus. MM. de Vendôme y haussèrent encore d'un degré à la suite de MM. du Maine et de Toulouse.

§21. *Les deuils d'enfants à la cour.*

(Page 11.)

21 janvier 1704. — Excepté pour le premier prince du sang, et pour des raisons directes, c'étoit toujours un gentilhomme ordinaire qui alloit aux princes du sang de la part du Roi. Le desir de relever les bâtards leur fit envoyer un maître de la garde-robe, et, par conséquent, aux princes du sang, comme la même raison fit porter le deuil des maillots, tandis qu'on ne l'a pas porté un seul jour des enfants du Roi et de la Reine avant l'âge de sept ans, ni de ceux de Monsieur. Cette nouveauté fut commencée pour un maillot de M. du Maine, et toutefois n'a pas toujours été continuée sans interruption pour ceux des princes du sang, ni pour l'envoi du maître de la garde-robe, mais pourtant presque toujours depuis.

1. Après *conduite*, le manuscrit porte : *et*.

522 et 523. *Envoi d'un gentilhomme ordinaire de la part du Roi.*

(Page 12.)

12 août 1707. — Cet envoi d'un gentilhomme ordinaire de la part du Roi aux ducs et aux princes étrangers, et à leurs femmes, et d'un écuyer ou maître d'hôtel de quartier de la Reine, s'est de tout temps observé, même lorsque LL. MM. visitoient encore, et toujours depuis. On les fait asseoir dans un fauteuil, on les presse de se couvrir, les dames sortent un peu la porte de leur chambre pour les conduire, et les hommes les mènent à leur carrosse.

23 mars 1711. — On a souvent parlé de ces envois de gentilshommes ordinaires de la part du Roi. N'en déplaise aux Mémoires, le Roi n'y manquoit guères aux gens titrés sans des raisons particulières, et ces raisons particulières même ne l'y firent manquer que dans les dernières quinze années de son règne, où, à la vérité, elles se multiplièrent davantage, car déjà il y manquoit quelquefois, mais très rarement.

524. *Le comte d'Ayen devient duc par la démission de son père.*

(Page 14.)

20 février 1704. — Mme de Maintenon, qui affectoit des modesties qui sentoient le relent de son ancien état, ne voulut jamais que le maréchal de Noailles donnât le tabouret à sa belle-fille en la mariant, et le lui fit acheter par ce délai.

525. *Le baron de Bressey.*

(Page 17.)

12 janvier 1704. — On a vu, lors du siège de Namur par le Roi, en 1692¹, quel étoit ce baron de Bressey.

526, 527 et 528. *Le marquis de Termes.*

(Page 19.)

17 décembre 1684. — Termes étoit de même maison que M. de Montespan, et n'avoit de noble que sa naissance et de la valeur. Il étoit pauvre, et si bas, qu'il fit l'impossible pour être premier valet de chambre du Roi. Il fut tellement accusé de lui rapporter tout ce qu'il voyoit ou entendoit, qu'il étoit seul au milieu de la cour, sans que personne voulût lui parler, encore moins le recevoir. Monsieur le Duc et Mme la princesse de Conti le soupçonnèrent d'avoir fait quelque rapport sur leur compte, et, dans leur colère, firent coucher des Suisses dans l'antichambre de Monsieur le Prince, qui n'y étoit pas, et qui donnoit sur la galerie auprès de la cour des Princes, et, comme Termes se retiroit

1. Notre tome I, p. 37.

tard et passoit souvent par là, il se trouva brusquement chargé à grands coups de bâton par ces Suisses, qui, n'épargnant que sa tête, le menèrent battant à l'autre bout de la galerie, et l'y laissèrent si moulu de coups, qu'il en fut plusieurs jours au lit. On se douta bien d'où venoit l'insulte; mais, comme elle ne put être démêlée assez pour prouver par qui, Termes en fut pour sa bastonnade, et le Roi bien fâché, sans s'en pouvoir prendre à de gens si grands, qui, faute de preuves, en demeurèrent quitte pour en rire, et à ignorer d'où la sérénade étoit partie.

19 février 1688. — Termes étoit un Pardaillan, de même maison que M. de Montespan, qui, par je ne sais quel accident, avoit un palais d'argent qui lui donnoit un parler fort étrange, et ne l'empêchoit pas de chanter très agréablement. Il sera parlé davantage de lui dans la suite: il suffit ici de dire qu'une¹ personne ne vouloit non seulement avoir commerce avec lui, mais qu'on évitoit même avec soin d'en être abordé, parce que personne ne doutoit qu'il ne fût un fieffé rapporteur, et bien payé du Roi pour l'être. La Chesnaye étoit à peu près dans le même prédicament; mais, quoique bien des gens doutassent² qu'il le méritât, on prenoit avec lui, à peu près, les mêmes précautions. On a vu ci-devant qu'il étoit: à quoi il faut ajouter qu'il étoit dévot. Ces deux hommes-là n'avoient jamais de chambre à Marly; mais ils en louoient une au village, et, sans demander, avoient la liberté d'être, tous les voyages, au château, dans les jardins et partout, à faire leur cour, comme les courtisans qui étoient sur la liste et qui avoient des chambres.

2 mars 1704. — Termes étoit cousin germain de M. de Montespan, fils des deux frères, et oncle à la mode de Bretagne de M. d'Antin. Son père avoit été premier gentilhomme de la chambre de Monsieur Gaston, sa mère étoit du Faur-Pibrac, sa femme étoit fille de Chastelain, secrétaire du Conseil, avec qui il étoit mal, et dont il n'eut qu'une fille, religieuse; sa sœur avoit épousé le marquis de Cardaillac, et le chevalier de Termes, son seul frère, n'avoit jamais vécu qu'obscurément. Termes étoit pauvre, bien fait, et je ne sais par quel accident il avoit un palais d'argent, qui lui rendoit la parole fort étrange, et ne nuisoit point à sa voix, qu'il avoit belle, et chantoit parfaitement. Il avoit été assez bien avec les dames en sa jeunesse, et il avoit beaucoup d'esprit, qui étoit même orné. Il ne passoit pas même pour manquer de valeur; mais il avoit peu servi. Avec tout cela, ne bougeant de la cour, il n'y étoit reçu dans aucune maison, ni à côté de personne. Il passoit pour rapporter tout au Roi, dont il tiroit sa très petite subsistance, et dont il avoit eu la bassesse d'avoir voulu être premier valet de chambre. Il louoit une chambre au village de Marly, et, sans avoir jamais de logement, il y étoit dans le salon et dans les jardins tant qu'il vouloit. Le Roi lui parloit quelquefois; mais il vivoit dans un mépris et dans une solitude, au milieu du plus grand monde, qui ne paroissoit pas suppor-

1. Ces quinze mots ont été biffés postérieurement.

2. On a biffé *en avant* *doutassent*.

table; et toujours poli et cherchant à accrocher quelqu'un, qui s'enfuyoit toujours. Il reçut une fois une pluie de bastonnades, à une heure après minuit, de quatre ou cinq Suisses, tout du long de la galerie des Princes à Versailles, dont il fut moulu et plusieurs jours au lit. Il s'en plaignit au Roi; mais les auteurs ne se trouvèrent pas. Personne ne douta que cette rude bastonnade ne lui eût été distribuée par ordre de Monsieur le Duc et de M. le prince de Conti, dont il avoit fait des rapports au Roi, qui leur revinrent, et que le Roi ne voulut pas approfondir le fait, qui fit un grand éclat, mais dont on ne fit que rire.

529. *Tessé et le duc de Vendôme.*

(Page 23.)

6 janvier 1704. — M. de Tessé, bon courtisan, prévoyoit de loin que le crédit de M. du Maine et de Mme de Maintenon feroit changer le Roi malgré toute la fermeté qu'il lui avoit montrée en le congédiant, et, n'osant obéir après des ordres si exprès, il évita de se commettre à la nécessité de commander, et donna ainsi tout ce qu'il pouvoit donner jusqu'à prise tacite à M. de Vendôme à faire valoir en son temps.

530. *Fortune de la Feuillade.*

(Page 26.)

31 janvier 1704. — Chamillart portoit ainsi par degrés, mais rapides, son gendre à la tête des armées, dont ce gouvernement¹ fut un grand échelon²....

531. *Le baron Pallavicin.*

(Page 32.)

6 mars 1704. — Ce Pallavicin étoit un homme très bien fait, de trente-cinq ou trente-six ans, point marié, de beaucoup d'esprit et de talents à la guerre, dont on n'a jamais bien démêlé l'histoire. Il avoit été fort bien avec M. de Savoie; son père étoit grand écuyer, et sa mère dame d'honneur. On n'a jamais su l'occasion de sa désertion, et encore moins si elle n'étoit pas feinte. Il empauma le maréchal de Villeroy, dont il fut l'homme de confiance à l'armée, et même à la cour, jusqu'à ce qu'il fut tué. Peu d'autres se seroient fiés en lui.

532, 533 et 534. *Les ducs à l'adoration de la Croix.*

(Page 35.)

14 avril 1702. — Le seul capitaine des gardes alloit à l'adoration

1. Le gouvernement de Dauphiné.

2. La fin de cette Addition, relative aux prérogatives du gouverneur de Dauphiné, trouvera place dans la suite des *Mémoires*, en regard de la p. 135 du tome V de l'édition de 1873.

avant personne ; nul autre officier de la couronne, ni grand officier de la maison du Roi, qu'en son rang et après les ducs. Les dames n'y alloient plus depuis longtemps. On s'avisait que la duchesse de Ventadour y devoit aller comme duchesse ; mais question si elle couperoit les ducs suivant l'ancienneté de M. de Ventadour, et cela ne devoit pas faire la moindre difficulté. La question finit comme il se voit ici.

20 mars 1704. — Ce n'étoit pas depuis plusieurs années, mais de tout temps, que les ducs alloient à l'adoration de la Croix immédiatement après les princes du sang, et qu'ils les suivoient en toutes les cérémonies. Le Roi, élevé et habitué par ses ministres à tout abaisser, ôta peu à peu toutes les cérémonies qu'il put, et estropia le peu qui restèrent. Il se servit des disputes de rang qu'il trouvoit, et sur lesquelles il défavorisa toujours les ducs, dont la dignité lui étoit odieuse par son antiquité et ses prérogatives qui ne venoient pas de lui, par les brèches qu'il y faisoit pour ses bâtards, et, à leur occasion, pour les princes du sang, qu'il dédommageoit de ceux-là aux dépens des ducs, pour ses ministres, pour ceux qui étoient ou qui faisoient les princes étrangers, que Mme de Maintenon favorisoit, ou d'autres crédits auprès de lui, et par l'aversion qu'on avoit pour ceux à qui on sent qu'on fait injure et injustice. Il aimoit Monsieur le Grand sans savoir pourquoi, dont la fadeur pour lui, en contraste avec sa brutalité et sa stupidité pour le reste du monde, lui plaisoit. Il lui savoit gré d'avoir cédé de bonne grâce à l'entreprise nouvelle sur la quête. Il n'avoit ni M. de la Rochefoucauld, retiré les jours saints aux Loges de Saint-Germain, ni aucun duc, pour lors, dont la moue et l'air triste lui pût déplaire. Il savoit leur peu d'union, de courage et de fermeté, et il leur donna, par un valet à gages tel qu'étoit M. de Noailles, ce beau change du refus de la demande inepte et sans exemple de Monsieur le Grand, pour leur ôter une possession de tout temps en la seule cérémonie subsistante à leur avantage.

10 avril 1705. — Les ducs perdirent l'adoration de la Croix sans en dire un seul mot ; les grands officiers de la maison du Roi, qui y alloient après eux, furent aussi les compagnons muets de cette perte.

535, 536 et 537. *Le ministre Lionne, sa femme et ses enfants.*

(Page 40.)

1^{er} mai 1689. — Le célèbre Lionne, ministre et secrétaire d'État, mort en 1671, laissa quatre fils, et une fille mariée au marquis de Cœuvres, depuis duc d'Estrées. Les trois cadets furent l'abbé de Lionne, prieur de Saint-Martin des-Champs, si riche en bénéfices, qui passa sa vie à boire vingt pintes d'eau tous les matins, un missionnaire évêque de Rosalie, et un chevalier de Malte. L'aîné eut la survivance de secrétaire d'État, et, n'ayant pas été jugé propre à la faire, elle fut donnée à M. de Pomponne, et il en sortit par être maître de la garde-robe du Roi ; mais sa tête fort mal en ordre lui permit peu de temps de l'exercer. C'est celle qu'eut M. de Souvré, fils de M. de Louvois.

M. de Lionne mourut en 1708, et laissa un fils, qui a épousé une fille du¹ cabaret de Phalsbourg, et a eu un régiment d'infanterie; mort sans enfants en 1731, brigadier d'infanterie. Tel est souvent le succès des fortunes des ministres.

1^{er} février 1697. — M. de Lionne, père de l'abbé dont il est ici question, fut le plus habile ministre d'État pour les affaires étrangères qui ait paru du règne de Louis XIV, et qui ait porté la gloire, l'honneur et les avantages plus haut. Sa famille étoit ancienne dans le parlement de Grenoble, et l'alliance de son père, conseiller au même parlement, avec la sœur de M. Servien, fit sa fortune. Sa mère étant morte fort jeune, son père se fit prêtre, et devint évêque de Gap en 1638. Il avoit envoyé son fils auprès de Servien, son oncle, alors secrétaire d'État après Beauclerc, qui approcha ce jeune homme des affaires; mais, l'oncle ayant été congédié et de Noyers mis en sa place, Lionne alla voyager à Rome, en 1636, et y fit amitié avec Mazarin, depuis cardinal et premier ministre, qui dura toute leur vie, et qui rétablit sa fortune. En 1642, il fut envoyé en Italie et y finit la guerre de Parme, devint secrétaire des commandements de la Reine mère, et fut obligé de se retirer pendant les grands orages de sa régence. Revenu après sur l'eau, il fut prévôt et grand maître des cérémonies de l'Ordre, et alla en 1634 vers les princes d'Italie, et fit réussir l'élection d'Alexandre VII, ce Chigi qu'il sut après si bien humilier à l'affaire des Corses du duc de Créquy. En 1636, il fut envoyé secrètement à Madrid, où il prépara tout pour la paix des Pyrénées. En 1638, il alla à Francfort avec le maréchal de Gramont, pour l'élection à l'Empire, où il fit cette fameuse ligue du Rhin qui opposa la moitié de l'Empire à l'Empereur et ferma aux Espagnols tout chemin de secourir les Pays-Bas. Au retour, il fut ministre d'État, et travailla seul à la conclusion de la paix des Pyrénées sous le cardinal Mazarin. Après la mort de ce maître de l'État, le Roi, qui en prit le timon, le choisit avec le Tellier, Fouquet, et, après la chute de ce dernier, avec Colbert, pour gouverner principalement sous lui, dont il releva la gloire par la satisfaction éclatante de l'affaire des Corses et par celle du baron de Watteville en Angleterre, qui, ayant insulté et précédé le maréchal d'Estrades, produisit la déclaration solennelle du roi d'Espagne de céder partout au Roi par ses ambassadeurs aux siens. M. de Lionne tira aussi Dunkerque des mains des Anglois, pour de l'argent, après une possession de plusieurs siècles². Il fut enfin secrétaire d'État des affaires étrangères en 1663, par la retraite de M. de Brienne, et mourut dans cet emploi, à soixante ans, à Paris, le 1^{er} septembre 1671, pour avoir voulu imiter cette austère diète qui a rendu Cornaro célèbre. Ce grand ministre ne fut heureux ni en femme ni en enfants. La femme, Paule Payen, tomba dans la plus étrange misère, et vieillit en cet état, et comme une espèce de folle, jusqu'en 1704,

1. Ainsi, et non *de* ou *d'un*, dans le manuscrit.

2. Un correcteur a biffé *siècles*, pour y substituer, en interligne, *années*.

qu'elle mourut. Son fils aîné devint fol, étant maître de la garde-robe du Roi, et mourut tel en 1708, et ne laissa qu'un fils d'une autre Lionne qu'il avoit épousée; et ce fils, qui a montré de la valeur et du mérite, est tombé dans l'inconvénient d'épouser la servante d'un cabaret de Phalsbourg, dont il n'a pu faire casser le mariage. Les autres enfants du secrétaire et ministre d'État furent cet abbé de Lionne, abbé de Marmoutier, de Chalis, de Cercamp, et prieur de Saint-Martin-des-Champs de Paris, qui, pour ses désordres, fut enfin mis en tutelle, et a passé le reste de sa vie dans son prieuré, à ne voir personne et à avaler tous les jours autour de vingt pintes d'eau de rivière¹, qui est une sorte de prodige; et il est mort dans cet exercice de beaucoup d'années, en 1721. Il eut un frère célèbre dans les missions des Indes et de la Chine, et dans les affaires des jésuites et des autres missionnaires de ce pays-là qui ont fait tant de bruit et tant de maux, qui est mort enfin à Paris, au séminaire des Missions étrangères, à cinquante-huit ans, en 1713, après de grands voyages et une vie très laborieuse; un chevalier de Malte, dont on n'a guères oui parler, et la marquise de Cœuvres, première femme du duc d'Estrées, fils de l'ambassadeur à Rome, dont le mariage hâta le chapeau du cardinal d'Estrées, pour ne pas dire le lui valut. Elle mourut dès 1684; son fils unique est mort sans enfants, et son duché a passé au maréchal d'Estrées. Tel a été le succès de la fortune de ce grand M. de Lionne. Il avoit fait donner l'archevêché d'Embrun à son père, qui le refusa, et qui mourut évêque de Gap, fort saintement, sans avoir voulu avoir part à la fortune ni aux affaires de son fils, qui avoit une grande considération pour lui². Il avoit eu sa charge de prévôt et grand maître des cérémonies de l'Ordre, en 1653, de la Vrillière, secrétaire d'État, père de Châteauneuf, aussi secrétaire d'État, et la vendit en 1657 au sieur Rogier de Villeneuve, fils d'un président à mortier du parlement de Bretagne, à qui on la vit vendre quatre ans après, sans lui conserver le cordon bleu, à la Bazinière, trésorier de l'Épargne, qui la perdit dans sa déroute, sans conserver aussi le cordon bleu; et la charge passa à son gendre de Mesmes³, président à mortier au parlement de Paris, père du président de Mesmes, qui l'eut après d'Avaux, son oncle paternel, qui lui-même l'avoit eue durant son ambassade en Hollande, en survivance de son frère le président de Mesmes, puis en titre après lui.

24 mars 1704. — Mme de Lionne étoit Payen, d'une bourgeoisie de Paris, veuve en 1671 du plus habile ministre qui ait été en place du dernier règne; il étoit secrétaire d'État avec le département des affaires étrangères et ministre d'État, et si connu, qu'il est inutile de s'y éten-

1. Rivière est en interligne, peut-être de la main de Saint-Simon, au-dessus de *reigles*, biffé.

2. Ici, on a biffé : « Le frère du maréchal de la Feuillade, mort évêque de Metz, fut archevêque d'Embrun, par le refus de l'évêché de Gap, auquel il avoit été nommé. »

3. Le manuscrit porte : *mesme*.

dre. Sa mère, qui étoit Servien, lui valut sa fortune par l'alliance du surintendant Servien. Son père, veuf de bonne heure, quitta sa charge de conseiller au parlement de Grenoble, et se fit prêtre. La sainteté de sa vie, qui l'éleva à l'évêché de Gap, l'empêcha de profiter de la fortune de son fils, et lui fit refuser l'archevêché d'Embrun, qui fut donné à M. d'Aubusson, mort évêque de Metz, qui avoit été nommé à Gap dans la pensée que l'autre accepteroit Embrun. M. de Lionne crut se faire une longue santé par la diète de Cornaro, dont le livre faisoit du bruit. Il l'entreprit, et en mourut au grand malheur de l'État. Sa famille tomba en confusion et en misère : son fils, survivancier de sa charge, fut congédié et fait maître de la garde-robe, dont il ne fut guères en état de faire de fonction, et laissa un fils, mort jeune, sans postérité de la servante d'un cabaret de Phalsbourg qu'il avoit épousée, et dont il ne put faire casser le mariage; deux autres fils d'Église, qui en épuisèrent les extrémités, l'un accablé des plus riches bénéfices et mis en tutelle par l'indigne usage qu'il en faisoit, sous Henriau¹, fils d'un procureur de Paris, qui vendoit toutes les collations de Saint-Martin des Champs, et qui d'ailleurs étoit un si dépravé misérable, que toute la faveur de Pontchartrain et du P. le Tellier réunis, auxquels il s'étoit vendu, ne put arracher un évêché du Roi, que la Constitution et tout ce qu'il y commit de crimes lui fit depuis trouver à Boulogne. Cet abbé de Lionne, son pupille, tenta un autre remède encore plus étrange que son père, qui pourtant le mena plus loin. Il buvoit tous les jours de sa vie dix-huit à vingt-deux pintes d'eau de rivière : aussi ne vaquoit-il à autre chose, après avoir été fort débauché en sa jeunesse. Son frère fut missionnaire aux Indes, et fort connu, sous le nom d'évêque de Rosalie, dans les fameux démêlés des Missions étrangères et des jésuites; il mourut à Paris². La marquise de Cœuvres, dont le cardinal d'Estrées avoit fait le mariage avec son neveu, depuis duc d'Estrées, pour faciliter sa promotion, vécut peu, et ses enfants n'ont point laissé de postérité. Tel est la triste et rapide fin de celle des ministres pour la plupart. Mme de Lionne étoit une espèce de folle, avec beaucoup d'esprit et de hauteur, qui se seroit fait craindre avec un peu plus de mesure et de bien. Elle mangea promptement tout, et passa sa vie dans la dernière indigence et dans l'apparent mépris de tout, et mourut à la fin dans la piété depuis plusieurs années.

538. *La duchesse de Ventadour faite gouvernante
en survivance des enfants de France.*

(Page 42.)

25 mars 1704. — Il y avoit longtemps que Mme de Ventadour et le maréchal de Villeroy, son plus que bon ami d'ancien jeu, travailloient à cette survivance. Depuis quelques années, elle s'étoit fait³ dévote, et

1. *Henriot*, dans le manuscrit. — 2. *Paris*, en interligne, corrige *Rome*.

3. Ainsi, sans accord.

les converties l'emportoient de bien loin, auprès de Mme de Maintenon, sur les vierges ou sur les femmes qui n'avoient eu qu'un ou deux maris. Elle avoit quitté Madame pour ranger toute pierre de son chemin, et, à la fin, elle réussit. Sa joie en fut jusqu'à la dernière indécence, et la douleur de sa mère ne la fut guères moins. Elle n'avoit jamais voulu rien entendre là-dessus : de sorte que cela se fit à son insu, et qu'elle en fut outrée comme une vieille qu'on met en tutelle, et à qui on ne laisse que le nom. Aussi, avec le peu d'esprit qu'elle avoit apporté au monde et l'amour de l'esclavage, commençoit-elle à radoter. Ce furent tous apanages dont sa fille devint pleinement héritière.

539. *M. de Bissy, évêque de Toul, devient évêque de Meaux.*

(Page 54.)

10 mai 1704. — Monsieur de Toul, fils du vieux Bissy commandant en Lorraine, dont il a déjà été parlé à propos de la prophétie de son père sur lui¹, qu'il accomplit si bien, et qui s'est tant fait connoître avant et depuis qu'il est devenu cardinal, avoit de grands démêlés avec M. de Lorraine, duquel, comme évêque diocésain, il avoit imaginé de prétendre un fauteuil devant lui. L'aigreur s'y mit; disputes sur la juridiction séculière. Monsieur de Toul envoya un agent à Rome, et en conçut de telles espérances de tirer un chapeau de ces querelles, qu'il refusa l'archevêché de Bordeaux avec une opiniâtreté que rien ne put vaincre. Il en fit tant enfin, que, M. de Lorraine n'y pouvant plus durer, et Monsieur de Toul lui-même se trouvant engagé outre mesure, et espérant tout des dispositions de Rome, des jésuites et des manèges que la proximité de Meaux le laisseroit en liberté de mettre en usage, il fit le sacrifice au Roi de l'accepter, et à Mme de Maintenon, auprès de laquelle il avoit su s'introduire, de s'approcher de la cour, où il ne fut pas longtemps oisif.

540. *Orry en Espagne.*

(Page 62.)

17 mars 1704. — Orry et Mme des Ursins s'étoient intimement liés, lui, sentant son autorité, pour faire sa fortune, elle pour être maîtresse des finances et des affaires, et tous deux pour ne souffrir qui que ce fût en tiers et partager le gâteau. Il avoit de l'esprit et de l'habileté, encore plus de friponnerie et d'impudence. Avec lui, tout étoit toujours prêt, sans que quoi que ce soit le fût, et il n'avoit pas honte de promettre aux généraux ce qui, deux heures après, se vérifioit sans nulle existence. Le déchet du crédit de Mme des Ursins en notre cour fit le sien; les plaintes, ou plutôt les cris, furent écoutés, et c'est ce qui le mit dans une si grande peine.

1. Notre tome IX, p. 319 et suivantes, avec l'Addition n° 411.

341. *La princesse des Ursins ouvre les lettres de l'abbé d'Estrées.*

(Page 65.)

3 janvier 1704. — Ce fut une belle esclandre, et qui, à la fin, coûta cher à Mme des Ursins, et dont elle se tira par des miracles de cour, après de sensibles angoisses¹. Le cardinal d'Estrées mis en déroute avec tous les Espagnols qui avoient eu part au testament de Charles II et depuis aux affaires, Louville expédié, et le roi d'Espagne entièrement pris, elle ne se contraignit pas de donner à sa nouvelleunte, et personnellement à l'abbé d'Estrées, toutes les sous-barbes possibles. L'abbé, qui se vouloit ancrer dans son ambassade et se rattraper aux affaires, en espérance qu'elles le porteroient à tout, souffroit ces mépris avec une extrême impatience, et butoit à perdre la princesse dans notre cour, sans quoi il se voyoit perdu lui-même. Quelque puissante qu'y fût la princesse par Mme de Maintenon, elle ne laissoit pas d'être inquiète des dépêches de l'abbé d'Estrées, surtout le cardinal d'Estrées venant d'arriver à notre cour, et, dans cette inquiétude, elle voulut s'éclaircir par elle-même. M. de Louvois et ceux qui l'ont suivi ont enseigné à toutes les cours le pernicieux secret d'ouvrir les lettres et de les refermer en un moment sans qu'il y paroisse, et ce détestable abus n'a fait que se multiplier depuis. Mme des Ursins s'en servit donc tant qu'elle put, et en profita de même, jusqu'à ce qu'enfin un mot qu'elle trouva dans une lettre de l'abbé d'Estrées au Roi la transporta de colère au point de lui faire commettre la plus folle imprudence².... Il y avoit donc, dans la dépêche de l'abbé d'Estrées au Roi, un fort article sur lui³, sur son crédit, sur les affaires qu'il faisoit à toutes mains, sur ce qu'il étoit le seul homme qui couchât dans le palais, et sur ce qu'on disoit que la princesse et lui étoient mariés, après en avoir fait entendre tous les préalables. Ce dernier mot de *mariés*, l'orgueil de la princesse ne le put digérer. Elle prit une plume, et, de sa propre main, mit à côté, à la marge, rien que ces trois mots : *Pour mariés, non!* referme la dépêche comme elle étoit, et la renvoie. Qui fut bien étonné? ce fut le Roi et ses ministres, car ces lettres-là d'ambassadeurs se lisoient entières au conseil d'État, quand ils virent cette surprenante apostille. Le premier mouvement du Roi et des autres fut de rire de la chose, de ce que, ne démentant que le mariage, elle passoit légèrement tout ce qui le faisoit croire; mais, après avoir ri, on releva fort la hardiesse d'avoir ouvert la dépêche de l'ambassadeur au Roi, et celle de le prouver elle-même par l'audace de l'apostille. Le Roi en fut choqué au dernier point, et on verra que cette affaire, qui perdit Mme des Ursins pour un temps, la pensa perdre pour toujours.

1. Ici ont été biffés ces mots : « On remet ailleurs à parler d'Orry. »

2. Ici se trouve l'anecdote sur d'Aubigny qui a été placée dans notre tome XI, Addition n° 493.

3. Aubigny.

542. *Disgrâce de la princesse des Ursins.*

(Page 68.)

19 avril 1704. — On n'avoit fait que rire en apparence de la note de Mme des Ursins à la lettre au Roi de l'abbé d'Estrées; mais Mme de Maintenon en vit le Roi trop profondément irrité, en sus de tant d'autres choses qui lui déplaisoient dans sa conduite, qu'elle ne put seule arrêter sa colère. On attendit même le départ du roi d'Espagne de Madrid pour ne pas exposer son obéissance à sa complaisance pour la reine sa femme, et le coup parut frappé sans retour. La suite fera voir l'adresse, la souplesse, et toute l'étendue des ressources des femmes.

543. *L'abbé d'Estrées est fait commandeur du Saint-Esprit.*

(Page 69.)

3 avril 1704. — Tout concourut à faire à l'abbé d'Estrées cette grâce sans exemple : la petite envie de faire dépit à Mme des Ursins et de mortifier le roi et la reine d'Espagne, qui, pour lui faire plaisir, avoient insisté au rappel de cet ambassadeur; le crédit, brillant alors, des Noailles, joint à la considération du cardinal d'Estrées, et un dédommagement tacite au maréchal de Cœuvres de soumettre son bâton à M. le comte de Toulouse, qui, tout amiral qu'il étoit, ne lui auroit pas commandé, s'il n'avoit été bâtard du Roi. Le cardinal Portocarrero étoit l'unique exemple d'une place dans l'Ordre assurée d'avance avec la permission de le porter, et l'abbé d'Estrées eut, comme le cardinal de Janson, à attendre, pour le porter, que la place fût vacante; mais ce qui étoit sans exemple étoit de le donner à un abbé, car l'abbé des Châtelliers, qui étoit Daillon et oncle paternel du grand-père du duc du Lude, grand maître de l'artillerie, avoit été nommé à l'évêché de Luçon, puis à celui de Maillezais, dont le siège a été depuis transféré à la Rochelle, desquels il ne voulut point, et fut, tôt après sa promotion, nommé à l'évêché de Bayeux, qu'il accepta, et mourut en 1600; et, depuis lui, nul abbé, même nommé évêque, n'avoit eu l'Ordre. Ce qui acheva encore d'y déterminer le Roi pour l'abbé d'Estrées fut qu'il s'étoit déclaré qu'il ne le feroit point évêque, et que, dans la nécessité où il se voulut croire de quelque récompense d'éclat pour lui, il ne pouvoit lui donner que celle-là.

544. *La duchesse de Gramont Castelnau.*

(Page 83.)

28 janvier 1694. — La duchesse de Gramont étoit fille de ce marquis de Castelnau blessé à mort à la bataille des Dunes, et que le cardinal Mazarin fit maréchal de France sur la certitude que lui donnèrent les chirurgiens qu'il n'en pouvoit revenir, et, en effet, il mou-

rut peu de jours après. Il laissa un fils, qui n'a point laissé de postérité, et qui, voyant le duc de Gramont, alors le marquis de Louvigny, amoureux de sa sœur et bien avec elle, l'obligea à l'épouser; et ce mariage ne fut pas heureux, quoique sans grands éclats.

545. *Second mariage du duc de Gramont.*

(Page 85.)

27 avril 1704. — Ce mariage énorme du duc de Gramont étoit fait il y avoit du temps. C'étoit une créature qui s'appeloit la Cour, et qui avoit été femme de chambre de la femme de d'Aquin, premier médecin du Roi, qui l'avoit chassée, et qui servit après, en la même qualité, Mme de Livry, femme du premier maître d'hôtel du Roi. Des Ormes, contrôleur général de la maison du Roi, qui est une charge sous le premier maître d'hôtel, et qui jouoit souvent chez Livry, trouva cette femme de chambre à son gré. Elle en fut chassée, et des Ormes, après, l'entretenoit sans façon. Le duc de Gramont, qui le connoissoit fort du jeu et de chez Livry, soupoit souvent avec des Ormes et sa créature, et d'autres gens encore avec eux. Devenue vieille et borgnesse, des Ormes s'en lassa, et le duc de Gramont la prit et l'épousa. Elle avoit beaucoup d'esprit et de montant à gouverner, et toute la crasse et l'avarice de ses pareilles. Un si monstrueux mariage, et d'un homme rien moins que dévot, est encore moins surprenant que l'usage qu'il hasarda d'en faire. Il se mit dans la tête de la parité avec celui de Mme de Maintenon, et que, de le déclarer, rien ne feroit sa cour davantage par ce témoignage si net de son approbation de celui du Roi, et par cet exemple qui pouvoit servir à Mme de Maintenon à faire déclarer le sien; mais, outre que la parité n'y pouvoit être, c'est que plus elle auroit été, et plus elle eût été odieuse, et plus elle eût piqué le Roi et Mme de Maintenon, et plus les cris de la famille et les bruits du monde les auroient éloignés d'une imitation, outre que les temps de cette déclaration étoient dès longtemps passés. Le duc de Gramont n'en recueillit aussi que la plus complète ignominie, la défaveur et le dommage. Il eut beau choisir le moment de son envoi en Espagne et remuer Saint-Sulpice et les dévots : ce fut pour néant, et le Roi défendit que sa femme mit le pied dans Versailles et ne prit ni housse ni manteau ducal.

546. *Les prêtres de la Mission à Versailles.*

(Page 88.)

22 janvier 1704. — Le Roi et Mme de Maintenon s'infatuèrent de la nouvelle congrégation de la Mission, qui, sous cette protection, s'est multipliée et enrichie à l'excès, a fait des établissements infinis et des édifices somptueux de tous côtés : en sorte qu'elle est devenue comme un ordre nouveau, au détriment de l'État, qui en regorge, et de l'Église,

où elle ne fait que des ignorants dont le mérite consiste en leur crasse affectée et en leurs simagrées. Leur institut est de n'habiter jamais de ville, et de se répandre par les campagnes pour faire la mission aux pauvres villageois, et apprendre à lire aux enfants et la religion aux pères et mères. La grossièreté première est demeurée avec l'ignorance de ces Messieurs; la finesse, la politique, l'avarice et la domination leur sont venues avec le crédit, les richesses, les séminaires et les palais dans les villes. Les exceptions, qui font les règles, ont peut-être produit une douzaine de très bons sujets en tout le Royaume. Un de ceux-là étoit le sieur Hébert, qui, de curé de Versailles, passa à l'évêché d'Agen, qu'il a longuement, sagement et saintement gouverné. Ce Huchon-ci¹ lui succéda, mais si grossier, si ignorant, si ridicule en toutes ses façons et en toutes ses expressions, qu'il y en a cent contes plaisants, et même honteux, par les sottises qu'il débitoit en chaire, de platitudes continuelles, et très souvent d'ordures, dont Mme de Maintenon et tout ce qui assistoit chez elle aux conférences qu'il y faisoit tous les mois pour l'assemblée où se faisoit la quête des pauvres, ne se pouvoient tenir de rire, ni s'empêcher souvent de rougir. Rien d'ailleurs ne dédommageoit en lui d'une telle ineptie. Cela s'appeloit simplicité, et il n'est pas croyable le crédit et l'autorité dont cette barbe sale jouit tant que le Roi vécut.

547. *La seconde duchesse de Gramont privée du rang et des honneurs de duchesse.*

(Page 88.)

30 novembre 1708. — Dangeau, ici, n'est ni instruit ni correct². Lorsqu'un duc, pair ou héréditaire, c'est-à-dire vérifié non pair, se démet à son fils, il se dépouille en sa faveur de la propriété de son duché, qui emporte la dignité, et on lui expédie des lettres de conservation de rang et d'honneurs dont il jouit, excepté au Parlement, s'il est pair, et aux cérémonies d'État; mais, dans le courant ordinaire et dans les cérémonies de cour, tout va³ comme s'il ne s'étoit pas démis, et précède son fils et tous les ducs moins anciens que lui partout. Jamais ces lettres ne font mention de sa femme, qui ne laisse pas de conserver son rang et ses honneurs partout, comme si son mari ne se fût point démis, parce que la femme jouit du rang et des honneurs de son mari de droit. Par la même raison, un duc démis et veuf, qui se remarie, communique de droit son rang et ses honneurs à la femme qu'il épouse,

1. Le successeur de M. Hébert à la cure de Versailles. Les *Mémoires* parleront du premier comme évêque d'Agen et à l'occasion d'actes de son ministère, mais sans prononcer son nom, ni reproduire le portrait fait ici.

2. Dangeau dit que le Roi interdit à la duchesse de Gramont les honneurs de duchesse parce que le duc avait cédé son duché à son fils et que les honneurs ne lui avaient été conservés que personnellement.

3. *Va* est ajouté en interligne.

et qui, pour en jouir, n'a besoin d'aucun autre titre que de celui de son mariage, et d'être reconnue pour la femme légitime d'un tel duc. C'est aussi ce qui arriva à la seconde femme du duc de Saint-Aignan, qui a porté la housse et le manteau, et joui du rang et des honneurs de son mari tant qu'elle a vécu, et qui en eût joui à la cour, si sa modestie lui eût permis de céder à l'instance que le Roi en fit à son mari à plusieurs reprises. C'étoit le même cas, à la vertu près, que cette duchesse de Gramont¹. Elle avoit été femme de garde-robe, puis femme de chambre de la première duchesse de Saint-Aignan, et, lorsque le duc de Saint-Aignan, devenu veuf, la voulut épouser, il avoit cédé son duché au duc de Beauvillier, son fils, comme le duc de Gramont avoit cédé le sien au duc de Guiche, son fils, lorsqu'il fit cet infâme mariage. La différence fut donc que le Roi voulut bien reconnoître le mariage du duc de Saint-Aignan, ce qui seul emportoit le rang et les honneurs pour sa femme à la cour et partout, et que le Roi ne voulut jamais reconnoître le mariage du duc de Gramont, ce qui excluait de tout rang et honneur une femme non reconnue. C'est, à la vérité, un exemple unique ; mais ce mariage le fut aussi encore plus. Cette folle politique de croire en faire sa cour au Roi et à Mme de Maintenon fut² ce qui, plus que l'infamie de ce mariage, valut ce juste affront au duc de Gramont. La curiosité fait ajouter que la première cession ou démission de duché de père à fils que l'on connoisse, n'en ayant qu'un, est celle du connétable de Montmorency à son fils, qui eut le col coupé à Toulouse, après le combat de Castelnaudary, en 1633.

548. *Espérances de la princesse des Ursins.*

(Page 93.)

27 juin 1704. — Mme des Ursins ne perdoit point courage avec une protectrice sûre comme Mme de Maintenon et un agent aussi actif et aussi plein d'expérience et de ressources que l'archevêque d'Aix ; on verra en elle jusqu'où peut aller l'art et la puissance des dames.

549. *Le duc de Mantoue incognito à Versailles.*

(Page 101.)

12 mai 1704. — *L'incognito* étrange et tout neuf que feu Monsieur avoit procuré à M. de Lorraine venant faire son hommage du duché de Bar fut un exemple pour M. de Mantoue, qui avoit livré sa place et son État au Roi de si bonne grâce. On peut juger des conséquences de pareilles condescendances ; on en verra qui surprendront.

1. Ces cinq derniers mots sont ajoutés en interligne.

2. Ce verbe *fut* est ajouté en interligne, au-dessus de *comme il a été dit*, biffé.

550 et 551. *La Queue épouse une fille naturelle du Roi.*

(Page 106.)

19 mai 1704. — Ce la Queue étoit un gentilhomme accommodé, seigneur de la Queue, à six lieues de Versailles, qui avoit épousé une fille du Roi et d'une comédienne, qui n'a point été reconnue, et que Bontemps, avant sa mort, avoit mariée pour que cela ne parût point, mais la Queue sachant bien qui il épousoit. Elle ne sortoit point de sa campagne à la Queue, et s'y montrait même fort peu. On dit qu'elle ressembloit fort au Roi, en fort laid, et qu'elle ne regardoit pas sans jalousie et sans douleur l'état de Mme d'Orléans et de Mesdames la Duchesse et princesse de Conti, qu'elle ne voyoit jamais. L'un et l'autre sont morts, et sans aucune fortune.

25 décembre 1704. — Ce la Queue étoit gendre du Roi non reconnu, mais bien connu pour tel, comme il a été dit p. 312¹.

552. *Rivarolles.*

(Page 108.)

1^{er} juin 1704. — C'étoit un Piémontois de qualité, mécontent de son pays, que M. de Louvois avoit attiré jeune au service de France, où il avoit perdu une jambe et étoit devenu lieutenant général. Il étoit très bon officier et d'une valeur brillante. Sa jambe de bois fut emportée d'un coup de canon à Nerwinde : « La peste des sots ! s'écria-t-il dans la commotion du coup. Ils seront bien attrapés ; ils ne savent pas que j'en ai une autre dans mon coffre. » Il avoit été grand-croix de Saint-Lazare, lorsque M. de Louvois en fit étant vicaire général de cet ordre tandis que le Roi en fut grand maître, et, quand le Roi cessa de l'être, et qu'il établit l'ordre de Saint-Louis, les grands-croix qui restoient de Saint-Lazare, dont étoit Rivarolles, le furent de Saint-Louis. Avec sa jambe de bois, il étoit un des plus forts à jouer à la paume.

553 et 554. *La duchesse de Verneuil et sa sœur la marquise de Laval.*

(Page 110.)

22 avril 1688. — Le duc de Sully et le duc de Coislin, pères de M. d'Enrichemont et de Mlle de Coislin, étoient fils des deux filles du chancelier Séguier.

6 juin 1704. — Ces Mémoires, qui, page 37², parlent de la famille de la duchesse de Verneuil à l'occasion de son extrémité, devoient ajouter qu'elle étoit seconde fille du chancelier Séguier, et avec lui dans son carrosse, quand il courut tant de péril d'être tué aux Barriades de Paris, et que le maréchal de la Meilleraye l'alla délivrer. Sa

1. L'Addition qui précède.

2. *Journal de Dangeau*, tome X, p. 30, 1^{er} juin.

sœur aînée avoit épousé le marquis de Coislin en premières noces, dont elle eut le duc, le cardinal et le chevalier de Coislin, et, par amour, en secondes noces, le marquis de Laval, cadet de M. de Boisdauphin, dont elle eut la maréchale de Rochefort. Cette marquise de Laval dit, à la mort de Mme de Verneuil, qui avoit quatre-vingt-deux ou trois ans, qu'elle avoit toujours bien cru que sa sœur mourroit jeune, parce qu'elle aimoit trop à faire des remèdes. Cette bonne femme n'en faisoit jamais, et poussa sa carrière bien plus loin. Elle appeloit cela mourir jeune pour se consoler d'être elle-même plus vieille. On ne fit quoi que ce fût du tout, aux obsèques de Mme de Verneuil, qui sentit bâtardise ni principauté du sang. Il n'y eut que le deuil de la cour, et rien autre.

555. *Le comte de Tréville.*

(Pages 112-113.)

10 juin 1704. — Troisvilles, que par corruption l'on¹ appeloit Tréville, étoit un gentilhomme de Béarn qui avoit beaucoup d'esprit et de lecture, et un esprit galant et fort agréable. Il débuta fort agréablement dans le monde et à la cour, où des dames du plus haut parage et de beaucoup d'esprit le recueillirent fort, et peut-être plus que de raison. La guerre, où son père commandoit les mousquetaires, ne lui fut pas si favorable que la cour, et on l'accusa de n'y pas être si propre. Il s'en dégôûta bientôt, mais pour se jeter dans une grande dévotion. Celle du fameux Port-Royal étoit celle des gens d'esprit : il tourna de ce côté-là, et se retira tout à fait. Il persévéra plusieurs années, puis alla revoir son pays. Il s'y dissipa, et se livra, à son retour, à des devoirs qui devinrent un soulagement de la solitude. Le pied lui glissa parmi les toilettes qu'il fréquenta : de dévot, il devint philosophe, et, dans cette philosophie, on lui reprocha de l'épicurien. Il se remit à faire des vers, à donner des repas recherchés, à exceller par un bon goût difficile à atteindre. Ses remords et ses anciens amis de piété l'y rappeloient par intervalle, et sa vie dégénéra en haut et bas, en quartiers de relâchement et de régularité, et le tout en une sorte de problème, qui, sans l'esprit qui le soutenoit et le faisoit désirer, l'eût tout à fait déshonoré et rendu ridicule. Ses dernières années furent plus réglées et plus pénitentes, et répondirent moins mal au commencement de sa dévotion. Ce qu'il conserva dans tous les temps fut l'abandon de la cour, auquel il joignoit souvent la satire, qui lui attira ce refus du Roi pour l'Académie : foible vengeance, mais qu'il ne put se refuser faute de trouver son homme mieux à sa portée. Cette satire et Port-Royal, qui toutefois étoit bien éloigné de l'approuver, étoient chacun plus qu'il ne falloit pour se plonger dans la disgrâce ; mais ce qui seul y auroit suffi, c'étoit la profession de ne jamais voir le Roi. Cela² seul étoit un

1. L'élosion l' a été ajoutée postérieurement.

2. Avant ce mot, un correcteur a biffé postérieurement : « il se retrouvera des occasions qui feront voir à quel point. »

crime, non de lèse-majesté, mais, ce qui étoit bien pis, de lèse-personne de Louis XIV, qu'il étoit acharné à venger.

556. *Le maréchal de Villars et Cavalier.*

(Page 117.)

17 mai 1704. — Cette réduction des Fanatiques étoit encore éloignée. Le public digéra plus difficilement que la cour la conférence de Cavalier, leur chef, avec le maréchal de Villars.

557. *Mort du fils de M. de Vaudémont.*

(Page 124.)

25 mai 1704. — M. de Vaudémont, gouverneur de Milanois, de Charles II, pour l'Empereur et le roi Guillaume, son ami intime, et lui personnellement mal avec le Roi, qu'il n'avoit jamais servi, resté gouverneur de Milanois en reconnoissant Philippe V, et général d'armée, pour les deux couronnes, d'un corps séparé, ou conjointement avec le général du Roi; et avoir, dans ce même Milanois, son fils unique général en chef d'une armée impériale, qui, depuis cette guerre, avoit toujours servi l'Empereur en Milanois dans les premiers emplois!

558. *Complaisances de Tessé pour la Feuillade.*

(Page 125.)

25 mai 1704. — Avec le même liant et pliant que le maréchal de Tessé s'étoit rencontré en Italie avec M. de Vendôme, quoi que lui eût dit le Roi là-dessus, il fit la navette avec la Feuillade au gré de Chamillart, puis le malade, et enfin demanda son congé, quand il en fut temps, pour faire cueillir à ce gendre bien-aimé le fruit de ses complaisances, pour le porter peu à peu, et comme naturellement, à commander une armée et à faire des exploits sans que le Roi s'en pût dédire. Cela s'appelle, comme disoit le vieux maréchal de Villeroy, tenir le pot de chambre au ministre. On le lui verra enfin renverser sur la tête ce même pot de chambre, et de la même main, comme disoit le même maréchal qu'il falloit faire aux ministres hors de place, ou comme Tessé fit aux ministres bien ébranlés, et les culbuter.

559. *Phélypeaux revient de captivité.*

(Pages 128-129.)

13 juin 1704. — Phélypeaux fit une relation de ce qui s'étoit passé à son égard depuis les premiers errements de la rupture, tout à fait curieuse et pleine d'esprit, où il ne ménagea ni M. de Savoie ni sa cour. Il en montra quelques copies, qui furent fort recherchées, et qui mériteroient de l'être encore aujourd'hui comme alors. C'étoit un franc

épicurien, de beaucoup d'esprit et de savoir, mais qui ne faisoit guères cas de personne, qui espéroit tout par son mérite et par l'appui de ceux de son nom qui étoient dans le ministère, mais qui demeura fort en arrière¹. Il étoit frère d'un évêque de Lodève, plus savant, plus spirituel, plus adroit et plus épicurien que lui, plus aisé encore que lui, sur tout cela, dans sa taille, et qui, par la faveur de son nom et de Bâville, menoit presque tout en Languedoc depuis les chutes du cardinal Bonsy, entretenoit chez lui une maitresse, et cela jusqu'à sa mort, d'une façon publique; et, tout aussi librement, ne se piquoit pas de croire en Dieu. Et cela lui fut souffert quarante ans durant, car il mourut fort vieux et ne sortoit guères de sa province.

§60. *La Bourlie et sa famille.*

(Page 146.)

3 août 1704. — La Bourlie étoit un gentilhomme de valeur et fort sage, qui avoit été attaché au duc de Saint-Simon, dont il eut même un don assez considérable dans les marais de Blaye, lorsque le duc les fit dessécher et partager en différentes métairies; et ce bien en nature a passé à ses enfants, dont l'aîné l'a possédé longtemps, et vendu à la fin de sa vie. La Bourlie en fut toujours reconnoissant dans sa fortune. Il devint sous-gouverneur du Roi et gouverneur de Sedan². Guiscard, son fils, s'éleva bien plus haut : il devint³ lieutenant général, gouverneur de Dinant et de Namur, chevalier du Saint-Esprit, ambassadeur, infiniment riche, et beau-père du duc d'Aumont et grand-père de celui d'aujourd'hui. Ses deux frères ne prospérèrent pas de même. L'un eut le régiment de Normandie, qu'il quitta pour de fâcheuses affaires qu'il se fit. Il n'en eut pas de moins tristes dans sa province. C'étoit un homme d'une grande valeur, mais grand brigand et intraitable. Ce qui le mit à la Conciergerie fut un vol qui lui fut fait chez lui : il soupçonna un valet, et, de son autorité, lui fit donner, en sa présence, une question bien plus cruelle que la justice ne la pratique. Il avoit de plus cent autres vilaines affaires sur le corps. L'autre frère avoit beaucoup de bénéfices, très débauché, et très semblable à la Bourlie. Il finit par où l'on voit ici, et tous deux misérablement, l'un en France, l'abbé en Angleterre, et dans le dernier mépris.

§61. *Augicourt.*

(Page 149.)

13 juillet 1704. — D'Augicourt étoit un gentilhomme de Picardie, d'esprit et de valeur, et qui, après avoir servi dans les troupes, fut connu par M. de Louvois, qui se l'attacha et lui fit quitter son emploi

1. Ici, a été biffée cette phrase : « Cela se retrouvera en son temps. »

2. Après ce nom, on a biffé un *etc.*

3. *Il devint*, en interligne, remplace *nous le verrons*, biffé.

pour le prendre chez lui et s'en servir en beaucoup d'affaires secrètes, et même à la guerre en différentes occasions. Il y fit très bien ses affaires, et parvint à une grande confiance de M. de Louvois, qui le fit connoître au Roi, avec lequel ces affaires secrètes lui donnèrent plusieurs entretiens et diverses occasions de lui rendre compte. La bourse alloit bien; mais ce métier, qui n'alloit pas à la brillante fortune, dégoûta à la fin un homme que la confiance de M. de Louvois, et quelque part en celle du Roi, avoit rendu ambitieux et plein de soi-même, avec une humeur naturellement farouche. Il fut accusé de faire sa cour au Roi au dépens du ministre. Le fait est que M. de Louvois le chassa avec éclat, et s'en plaignit comme du plus ingrat, du plus faux et du plus indigne de tous les hommes, sans qu'il ait jamais rien articulé de particulier, sans que d'Augicourt se soit hasardé d'entrer en aucune autre justification que de dire vaguement qu'il l'avoit bien servi, mais qu'il n'y avoit pas moyen de durer avec lui; sans que le Roi se soit formalisé, ni entremis de cette rupture; sans qu'il ait cessé de le voir en particulier, de s'en servir en plusieurs choses secrètes, et sans lui avoir rien prescrit à l'égard de M. de Louvois, ni empêché de paroître publiquement à la cour et partout. Il lui augmenta même ses bienfaits publiquement, mais mesurément, et, en secret, lui donnoit de l'argent et lui faisoit les petites grâces qu'il lui pouvoit faire; et, outre les audiences secrètes, d'Augicourt lui parloit assez souvent bas, comme tous les autres gens de la cour qui avoient à parler au Roi en allant et venant, et il étoit toujours bien reçu et bien écouté. Il voyoit aussi Mme de Maintenon en particulier, avec qui il étoit d'autant mieux qu'il étoit mal avec son maître. Du reste, haï, craint et méprisé comme sa conduite avec M. de Louvois le méritoit, qu'il soutint avec M. de Barbezieux et avec tous les Tellier, qui le détestoient et qu'il regardoient comme une mortification rude et continuelle, tant qu'ils existèrent, d'avoir sous leurs yeux d'Augicourt sur le pied où il étoit. Il n'entroit dans aucune maison de la cour que chez M. de Livry et Monsieur le Grand, où le jeu étoit ouvert toute la journée, et il étoit grand joueur et net, mais de mauvaise humeur. Il avoit aussi joué avec Monsieur, et jouoit aussi avec Monseigneur, quand il y avoit du lansquenet public. On peut croire que cet homme fut une cruelle poire d'angoisse à Louvois les dernières années de sa vie, et à Barbezieux toute la sienne. Il ne fréquentoit aucuns des ministres, en aucun temps, ni des généraux d'armées.

562. *Le marquis de Vérac.*

(Page 152.)

28 juin 1704. — On a vu¹ que Marillac fut fait conseiller d'État comme Vérac, homme de qualité d'ailleurs, devint chevalier de l'Ordre.

1. En 1691 : *Journal*, tome III, p. 374.

Son nom étoit Saint-Georges, et son fils, dont il est parlé ici, devint lieutenant général et chevalier de l'Ordre en 1724.

563. *Le secrétaire d'État le Blanc.*

(Page 158.)

5 juillet 1704. — C'est le Blanc qui fut longtemps secrétaire d'État dans la Régence, et dont il sera bien parlé en son temps.

564. *Stanislas Leszczynski élu roi de Pologne.*

(Page 158.)

4 août 1704. — Si l'auteur des Mémoires eût pu lire dans l'avenir, il se seroit plus étendu sur ce palatin Leszczynski, et Châteauneuf, notre ambassadeur à la Porte en même temps que ce palatin l'étoit au même lieu de sa République et de son roi, Châteauneuf, dis-je, qui l'y précédoit de si loin, l'eût traité avec un grand respect; mais de telles profondeurs sont réservées à Dieu même, et il n'y a point de négromancien qui eût prédit que la fille de ce palatin tombé du trône dans l'exil et la pauvreté, par cela même, deviendroit reine de France et mère d'un Dauphin, en chassant l'infante d'Espagne, fille d'un grand roi fils de France, venue sur la foi des traités les plus solennels et les plus utiles, et sur la signature d'un contrat de mariage célèbre, pour épouser le Roi son cousin germain, tous deux enfants des deux frères, et sans qu'il y eût ni cause ni prétexte le plus léger.

565. *L'abbesse de Fontevrault.*

(Page 161.)

18 août 1704. — Cette abbesse de Fontevrault avoit plus d'esprit qu'aucun de sa famille, ce qui étoit beaucoup dire, et le même tour qu'eux, et plus de beauté que Mme de Montespan. Elle savoit beaucoup, et même de la théologie. Son père l'avoit coffrée fort jeune; avec peu de vocation, elle avoit fait de nécessité vertu, et devint une bonne religieuse et une meilleure abbesse, et adorée autant que révérée dans tout cet ordre, dont elle étoit chef. Elle avoit un esprit de gouvernement singulier, qui se jouoit du sien, et qui auroit embrassé avec succès les plus grandes affaires. Elle en avoit eu qui l'avoient attirée à Paris dans le temps du plus grand règne de sa sœur, qui l'aimoit et la considéroit fort, et qui la fit venir à la cour, où elle fit divers voyages et de longs séjours; et c'étoit un contraste assez rare de voir une abbesse dans les parties secrètes du Roi et de sa maîtresse. Il goûtoit fort cette abbesse, à qui tout ce qu'il y avoit de plus élevé en rang, en place et crédit faisoit la cour, et qui conserva presque une égale considération après l'éloignement de sa sœur. Sa nièce, qui lui succéda tout aussitôt par ces raisons, et qui étoit religieuse de Fontevrault, auroit paru une

les pierreries d'Espagne de fort près¹. C'étoit pour solliciter des secours d'argent dans cette extrémité des affaires. Il vit longtemps le Roi dans son cabinet le 15 juillet; mais, dans les six semaines qu'il demeura ici sur le pied de retourner en Espagne², Amelot et le duc de Berwick mandèrent que la commotion y étoit si générale et si grande contre lui, qu'il seroit fort nuisible de l'y renvoyer³. En

ne retourne plus en Espagne, frise la corde de près, puis président à mortier au parlement de Metz.

1. Ci-dessus, p. 407. Pour se débarrasser d'Orry, comme on va le voir, M. de Berwick l'avait adjoint à Vazet sous prétexte de négocier la vente des pierreries et un emprunt sur l'*assiento* (Affaires étrangères, vol. *Espagne* 164, fol. 328, et vol. 165, fol. 30; Guerre, vol. 1977, n° 202).

2. Dans les premiers jours, le bruit courut (*Dangeau*, p. 157) qu'il allait repartir sous peu, avec une somme d'argent considérable, et le Roi l'annonça à Amelot le 18 juillet; il s'agissait des deux millions de billets de monnaie offerts par le Roi (ci-dessus, p. 407, note 6).

3. *Dangeau*, p. 200, 5 septembre. Amelot eût préféré garder Mesnager, qui étoit à Madrid depuis le 7 janvier 1705 (Guerre, vol. 1883, n° 46 et 175) : voyez la correspondance diplomatique, vol. *Espagne* 156, fol. 118 et suivants. Berwick s'exprime ainsi, dans ses *Mémoires* (tome I, p. 334-335) : « Le manque d'argent nous détermina à faire partir Orry en poste pour Paris, afin d'y représenter nos besoins et de tâcher en même temps d'emprunter quelque argent sur les pierreries de la reine, qu'il porta avec lui. Ce fut M. Amelot qui m'en fit premièrement la proposition, et d'abord je m'y opposai, par la raison que je ne savois à qui m'adresser pour tous les détails, outre qu'il étoit le seul au fait des finances d'Espagne, dont il avoit toujours caché avec soin la connoissance à qui que ce fût; mais enfin la nécessité où nous étions, et l'impossibilité de trouver des ressources ailleurs, me fit consentir à son voyage à condition qu'il reviendrait au plus tôt. Dès que les Espagnols le virent parti, ils se mirent à se déchaîner si publiquement contre lui, que je me crus obligé de m'opposer à son retour autant que j'avois été contre son départ. En effet, il étoit de la justice et de la bonté de S. M. Cath. d'avoir quelque complaisance pour le goût d'une nation qui venoit de lui donner des preuves si éclatantes de son attachement pour sa personne.... M. Amelot avoit eu de la peine à se rendre à mes raisons, craignant de déplaire à la reine et à Mme des Ursins; mais enfin son bon sens et les discours qu'il entendoit tenir devant lui le déterminèrent, et nous écrivîmes conjointement en France pour qu'on y gardât Orry. J'envoyai à ce dernier et à la princesse des Ursins copie de ma dépêche au Roi, afin qu'ils vissent que je n'agissois point par des souterrains. La cour de France goûta nos raisons, et Orry eut ordre de rester à Paris. » Cette décision, disent les *Mémoires de Sourches* (p. 163), surprit d'au-

effet ses hauteurs, sa dureté, sa brutalité, sa grossièreté¹, le mensonge continuel dont, en toutes sortes d'affaires, il faisoit une profession ouverte, l'avoient rendu si odieux, que personne ne vouloit plus traiter avec lui². Il en avoit usé avec Amelot comme il avoit fait avec Puysegur, et son effronterie avoit si peu de bornes, que le duc de Berwick m'a conté que ce qu'il lui promettoit pour le lendemain, et quelquefois pour deux heures après, ne s'exécutoit point, et qu'il nioit de l'avoir promis : tellement que Berwick, qui ne le voyoit jamais que pour affaires indispensables, prit enfin le parti de lui porter chaque demande sur du papier, et de lui faire écrire et signer au bas sa réponse. Avec cela encore, il manquoit de parole : on lui rapportoit le papier ; il ne pouvoit plus nier, mais faisoit la gambade³, et répondoit qu'il n'avoit pu résister au maréchal sachant bien qu'il ne pouvoit exécuter ce qu'il promettoit⁴. Avec cette conduite tout périssoit, ex-

tant plus que le Roi venait de faire recevoir Orry chevalier de Saint-Michel par M. de Tessé ; mais il survint en outre une lettre de Philippe V notifiant qu'un munitionnaire espagnol lui avait fait des offres pour ses armées à la condition absolue que Orry ne revint point, et enfin, dans le courant du mois d'août, le chevalier des Pennes, alors renfermé à la Bastille, dénonça en détail toute une série de faits qui impliquaient, non seulement la négligence d'Orry, mais même sa trahison (*Archives de la Bastille*, tome XI, p. 307-311). Des dénonciations semblables venaient en foule d'Espagne : voyez, entre autres, au 1^{er} janvier 1706 (*Guerre*, vol. 1976, n° 3), celle de l'ingénieur de Rosmain.

1. Ces quatre derniers mots sont ajoutés en interligne.

2. Tessé écrivait à M. Chamillart, le 12 mars 1706 : « J'aime Orry et je l'estime. Il a beaucoup d'esprit et de bonnes choses, il doit même être secouru et consolé, car il fait ce qu'il peut ; mais il n'est pas en lui de n'être pas menteur. Au demeurant, galant homme. »

3. Comme le singe que son bateleur fait gambader pour séduire les spectateurs, ou comme le ménestrel du moyen âge dont parlent les fabliaux (*Romania*, tome II, p. 315-325). On disait surtout : « Payer en monnaie de singe, en gambades. »

4. Voici comment Berwick lui-même l'a dépeint (*Mémoires*, p. 336-337) : « Orry étoit homme de beaucoup d'esprit, très éloquent, et d'un travail infini ; mais il vouloit trop entreprendre, ce qui faisoit qu'il ne

cepté sa bourse. Quand il fut résolu qu'il ne retourneroit point, il fut question de lui faire rendre compte de deux millions comptants qu'il avoit touchés ici, dans ces six semaines, pour le payement des troupes en Espagne¹. Ce compte fut tel, que le Roi le voulut faire pendre; il en fut à deux doigts². Mme de Maintenon, qui sentit combien cette catastrophe porteroit sur la protection que Mme des Ursins ne cessoit de lui donner, et sur l'intime liaison toujours subsistante entre eux, détourna le coup par Chamillart³, et fit si bien dans la suite, toujours pour couvrir et soutenir Mme des Ursins, qu'on lui donna, pour le dégrader et le réhabiliter, une charge de président à mor-

pouvoit trouver assez de temps pour finir aucune affaire. Son imagination étoit si vive, qu'elle lui fournissoit des expédients pour tout; mais aussi, dès qu'il avoit projeté quelque chose, il s'imaginait et assurait hardiment qu'elle étoit faite. Il excelloit principalement dans la connoissance et le maniement des finances, et je doute que personne y eût mieux réussi, s'il avoit travaillé sous un homme habile et posé, qui lui eût fait tenir pied à boule, et l'eût empêché de se mêler d'autre chose. Ses vues pour la politique et pour la guerre étoient presque toujours fausses; mais la bonne opinion qu'il avoit de lui-même les lui faisoit soutenir comme bonnes. Ses manières dures, et le changement total qu'il avoit fait dans les coutumes d'Espagne, lui attirèrent la haine de toute la nation. Ses ennemis l'accusoient d'avoir beaucoup volé; mais je lui dois cette justice d'assurer que, quoique je l'aie souvent ouï dire, personne ne m'a jamais pu citer un fait. S'il a pris, il l'a fait avec adresse. » Comparez son éloge dans de nombreuses lettres de Mme des Ursins à Mme de Maintenon (éd. Bossange, tomes III, p. 193, 208, 222, 253, et IV, p. 186-187) et dans une lettre de la princesse à Chamillart (Guerre, vol. 1885, n° 275). Philippe V lui avoit donné, le 22 février 1706, un titre de surintendant général de ses troupes et armées.

1. *Dangeau*, 5 septembre, p. 200 : « M. de Chamillart va travailler avec lui pour lui faire rendre compte des deux millions qu'on lui avoit donnés en dernier lieu pour porter en Espagne. » Voyez ci-dessus, p. 441, note 2.

2. Ceci n'est plus pris à *Dangeau*, mais sera répété par notre auteur à la mort d'Orry. On a (ms. Clairambault 1175, fol. 84-102) les réponses que celui-ci fit plus tard à toutes les accusations de prévarication, de concussion, etc.

3. Voyez ci-après, p. 625-626, des fragments de la correspondance de Chamillart.

tier au parlement de Metz¹, qu'il garda pour ces mêmes raisons, mais qu'il n'exerça point, par[ce] qu'il ne savoit mot de lois ni de jurisprudence². Il a laissé deux fils, qui sont sa vive image³. Qui croiroit qu'en titre et en effet on les ait rendus les arbitres et les maîtres des finances du Roi, et de la fortune de tous ses sujets⁴? Ce fut un coup hardi à

1. C'est pendant son séjour à Madrid que Orry avait traité avec le président Vallier et obtenu les dispenses de temps de service (Guerre, vol. 1976, n° 142, 28 février 1706, et n° 183, 21 mars) : il fut pourvu le 27 juin, avant de revenir. Sa femme était déjà en pourparlers pour acheter au prix de cent dix mille livres l'hôtel de Mme de Beauvais, dans la rue Saint-Antoine; il consumma cette acquisition en prenant les devants pour l'expliquer à Chamillart (vol. 1977, n° 301), et s'occupa de rendre les dedans de l'hôtel plus commodes et plus agréables.

2. J'ai déjà eu l'occasion de dire (tome V, p. 133, note 3) que ce parlement de Metz ne semblait fait que pour « décrasser » les financiers ou donner une apparence de service aux jeunes gens qui voulaient passer à une magistrature plus élevée et plus effective. Aussi était-il rempli de gens, incapables et indignes, sans éducation ni naissance, sans désir de travailler (*Correspondance administrative*, tome II, p. 366). Voyez d'ailleurs l'*Histoire du parlement de Metz*, par le conseiller Emm. Michel, p. 267 et suivantes. Mais Orry, pour son compte, avait étudié le droit à Paris et pris ses licences et le titre d'avocat.

3. D'un premier lit : Philibert Orry, comte de Vignory, né à Troyes le 22 janvier 1689, d'abord mousquetaire et capitaine de cavalerie (son père essaya, en 1706, de lui faire donner un régiment en Espagne : Guerre, vol. 1976, n° 143), puis conseiller au parlement de Metz (1713), maître des requêtes (22 mai 1715), intendant à Soissons (23 juin 1722), intendant en Roussillon (1727) et à Lille (1730), contrôleur général des finances (20 mars 1730), ministre d'État (11 novembre 1736), directeur général des bâtiments (31 mars 1737), grand trésorier des ordres du Roi (février 1743), démissionnaire des finances et des bâtiments en décembre 1745, mort dans son château de la Chapelle, le 9 novembre 1747; d'un second lit : Jean-Henri-Louis Orry de Fulvy, né le 24 janvier 1703, conseiller au Parlement (1723), maître des requêtes et intendant des finances (1731), conseiller d'État (mars 1737), mort à Paris le 3 mai 1751. — Par une pièce de la correspondance de Pontchartrain (Arch. nat., O¹ 54, fol. 170), on voit que, en novembre 1707, Orry cherchait une justification de sa noblesse jusque dans le Trésor des chartes.

4. Ceci doit être écrit dans la seconde partie de l'année 1741, et, à la même date, on lit dans les *Mémoires du marquis d'Argenson*

Amelot¹, avec qui Orry étoit fort brouillé, d'avoir empêché son retour; mais la conduite, la capacité et la réputation de ces deux hommes étoient si diamétralement opposées, l'un en vénération et en amour à toute l'Espagne et aux troupes, l'autre en dernière horreur², que Mme des Ursins n'osa se fâcher pour cette fois, n'en vécut pas moins bien avec Amelot et avec Berwick³, alors tous deux si néces-

(tome III, p. 374) : « M. Orry (le fils) prépare la levée du dixième pour le 1^{er} octobre prochain, et ne fait que menacer le Royaume d'une ruine assurée. Sa lettre circulaire aux intendants n'est qu'un tissu de duretés inouïes. Ce sera une espèce de taxe d'aisés; on présumera ce que vous avez et devez avoir de revenus, on vous l'estimera, et vous en payerez le revenu. On ne cherche que les gens les plus durs pour les placer directeurs du dixième dans les provinces. On prétend tirer cinquante millions de ce dixième, tandis que le dernier dixième de 1734 et 35 n'a été qu'à trente millions.... Comment feront les provinces? On n'y comprend rien en vérité. Tout sera ruine, épuisement, banqueroute, misère. » Le portrait de Philibert Orry, dans une série qui date de quelques années plus tard (*ibidem*, tome IV, p. 196-199), est moins dur et moins passionnément violent que tous les passages des *Mémoires* proprement dits écrits par d'Argenson du vivant de ce ministre.

1. Au-dessus d'Amelot, il a ajouté, puis biffé *Berwick, surtout à*.

2. Le duc d'Albe, de Paris, appuyait les manœuvres contre Orry, et menaçait de quitter son poste tant que l'on conserverait aux finances un homme dont la présence suffisait pour qu'il ne lui vînt plus un sol des cinquante mille écus de rente qu'il possédait aux Indes (lettre de la marquise d'Huxelles, 17 décembre 1705).

3. La princesse, qui commençait à trouver dans Amelot l'« homme le plus appliqué, le plus estimé et le plus sage, » écrivit à Mme de Maintenon, le 9 septembre (recueil Bossange, 1826, tome III, p. 344-345) : « M. Amelot ayant jugé qu'il ne falloit pas que M. Orry revînt présentement, son retour en ce pays ne doit plus être sur mon compte. Je l'ai demandé lorsque j'étois en France, parce que j'étois seule en état de parler. Aujourd'hui, M. l'ambassadeur est encore mieux instruit que moi des affaires d'Espagne : il doit décider si M. Orry y est nécessaire ou non.... Après ces précautions, on aura grand tort, si on me charge davantage des désordres dont M. Orry pourroit être cause, s'il est vrai que sa présence ou ses manières déplaisent également.... » Le 7 octobre, elle répète encore (p. 357-358) qu'elle laisse M. Amelot seul juge de l'opportunité d'un rappel nouveau. De son côté, Mme de Maintenon répondait (*ibidem*, tome I, p. 35, 39 et 42) : « Le parti qu'on a pris nous surprend; mais il faut toujours se rapporter à ceux qui sont sur

saires, ne put pas même¹ leur en savoir un trop mauvais gré, et se rabattit à sauver son ami de la corde pour sauver sa propre réputation à elle-même.

La reine
douairière
d'Espagne con-
duite de
Tolède
à Bayonne.

Avant² de rentrer à Madrid, et dès que le roi d'Espagne s'en revit le maître, il jugea à propos de se délivrer de la reine douairière d'Espagne, dont la conduite avoit été plus que suspecte dans tous les temps³. Le roi, par la considération de la mémoire de Charles II, qui l'avoit appelé à sa couronne par son testament, et duquel elle étoit veuve, n'avoit pas voulu lui faire éprouver les rigueurs de la retraite dans un monastère sans y voir personne et sans en sortir, qui est la destinée que l'usage d'Espagne impose aux reines veuves, lorsqu'un fils sur le trône ne les en dispense pas par son autorité⁴. Celle-ci n'avoit point d'enfants; elle étoit sœur de l'Impératrice veuve de l'empereur Léopold et mère de l'empereur Joseph et de l'Archiduc. On a vu⁵ combien, du vivant, et

les lieux.... Nous sommes rassurés quand nous voyons que cela s'est fait de concert avec vous. » Orry resta en correspondance avec Mme des Ursins, qui disait encore, à la fin de l'année (*ibidem*, tome III, p. 375) : « Je n'ai guère connu d'homme avoir autant d'esprit, ni plus de hardiesse et d'intrépidité. Ces sortes de gens-là sont assez rares. » Nous la verrons enfin faire rappeler le financier par Philippe V, en 1713, et le maintenir aux affaires jusqu'à sa propre chute.

1. Avant *mesme*, il a biffé *trop*. Il avait écrit : *pust*.

2. Ce paragraphe se trouve beaucoup plus loin dans le manuscrit, à la suite des sièges de Menin et d'Ath; mais, ici, l'auteur a écrit en marge : « N°. P. 552 (*sic*) cy après, l'art. de la Reine D. d'Esp., le mettre à la suite de celui cy d'Orry; » et, à la page 553, et non 552, on trouve cette autre note en regard du texte : « N°. Mettre cet article de la Reine D. d'Esp. cy dev. p. 546, immédiatement après celui d'Orry. »

3. Voyez nos tomes VI, VII et VIII.

4. Comparez le second chapitre du tome II de l'ouvrage de M. Legrelle : *la Diplomatie française et la succession d'Espagne* (1889). Voyez aussi l'article de la reine dans Florez, *Memorias de las reynas catholicas* (1761), tome II, p. 969-979. C'est au couvent des *Descalceadas reales* qu'il étoit d usage de reléguer les reines veuves sans fils.

5. Dans notre tome VI.

dans les fins de Charles II, cette princesse étoit active pour les intérêts de l'Empereur, et intimement unie avec tous les seigneurs espagnols attachés particulièrement à la maison d'Autriche¹. Philippe V, qui avoit raison de ne la pas laisser à Madrid, lui donna le choix d'une autre demeure²: elle desira d'aller à Tolède dans le beau palais que Charles V y avoit rétabli³, et dont les superbes restes font déplorer l'incendie qui le détruisit à la retraite des troupes de l'Archiduc de cette ville, un peu après ce temps-ci⁴. La conduite de la reine douairière n'avoit pas démenti son inclination pendant cette dernière prospérité de l'Archiduc son neveu⁵: tellement qu'une des premières choses que le roi d'Espagne⁶ jugea à propos de faire aussitôt son espèce de rétablissement fut de l'éloigner tout à fait⁷. Il chargea donc le duc d'Ossone, l'un de ses capi-

1. Particulièrement l'Amirante et Aguilar, sans parler de ses cousins les princes de Darmstadt, ni de l'ambassadeur autrichien Harrach.

2. Voyez notre tome VIII, p. 66-67. Cela se passait dès l'entrée de Philippe V en Espagne. Peu après, M. de Torcy (lettre à Louville, 29 juillet 1704), redoutant et les tendances naturelles de la reine et les machinations de son entourage, insista pour qu'on l'amenât en France, à Paris, où le palais de Luxembourg lui eût été assigné comme résidence. Il fallut aussi faire partir le capucin allemand qu'elle avoit comme confesseur, et sur les menées duquel l'ambassadeur vénitien Alvise Mocenigo s'est longuement étendu.

3. Il a corrigé *retablir* en *restably*. — Voyez les *Mémoires de Mme d'Aulnoy*, tome I, p. 470-483, l'*État présent*, par Vayrac, tome I, p. 377-384, les *Voyages de Gourville* (1699), p. 166-167. Charles II avoit fait un long séjour, en 1698, dans le palais archiépiscopal, à défaut de l'Alcazar (*Gazette*, du 24 avril au 19 juin 1698).

4. C'est seulement en 1710 que nous verrons arriver ce malheur par le fait de Stahremberg.

5. Une tentative inopportune pour faire proclamer ce neveu à Tolède fut vivement réprimée par les habitants eux-mêmes : *Mémoires de Berwick*, tome I, p. 340 ; *Mémoires de Saint-Philippe*, tome II, p. 66-67 ; Combes, *Madame des Ursins*, p. 257 ; Ottieri, *Istoria*, p. 129-132.

6. Ce nom commence par un *E* corrigeant un *e* minuscule.

7. Le premier projet remontait à janvier ; la résolution fut prise le 6 septembre (Affaires étrangères, vol. *Espagne* 155, fol. 223 v°, vol. 156, fol. 121, et vol. 157, fol. 202 v° ; Dépôt de la guerre, vol. 1978, n° 40).

taines des gardes, qui l'avoit toujours suivi, de prendre cinq cents chevaux, d'aller à Tolède, de voir en arrivant la reine douairière, de lui dire que le roi d'Espagne la trouvoit là trop proche des armées pour y demeurer tranquillement, et qu'il souhaitoit que, sans aucun délai, elle allât trouver la reine à Burgos. La reine douairière parut fort affligée et fort interdite de ce compliment, chercha des excuses et des délais; mais le duc d'Ossone mêla si bien la fermeté avec le respect, qu'il ne lui donna que vingt-quatre heures, au¹ bout desquelles il la fit partir avec tout ce qu'elle avoit là autour d'elle, et, au lieu de Burgos, la fit conduire à Vitoria². Pendant ce voyage, on avoit dépêché au Roi pour avoir ses ordres sur le lieu de la frontière et de France où on la mèneroit. Pau fut choisi pour la commodité et l'agrément du château et des jardins³; mais la reine douairière, informée enfin du lieu où elle alloit, demanda Bayonne par préférence, et l'obtint⁴. Le duc de Gramont, qui y étoit⁵, lui céda sa maison, et la reçut avec toutes sortes d'honneurs⁶. Elle y a passé plus

1. Aux corrigé en au.

2. Tout cela est pris textuellement du *Journal de Dangeau*, p. 499; comparez les *Mémoires de Sourches*, p. 163 et 167, la copie de la correspondance de Philippe V avec Louis XIV, au Dépôt de la guerre, vol. 1980, p. 97, 98 et 104, la *Correspondance de Louis XIV avec M. Amelot*, tome I, p. 149-151, les *Lettres de Mme des Ursins à Mme de Maintenon*, tome III, p. 336-337 et 341, etc. — Vitoria, en Biscaye, est au N. E. de Burgos et à peu près à mi-chemin entre cette ville et la frontière de France.

3. Pris textuellement au *Journal de Dangeau*, p. 200. — Le château de Pau, rebâti au quatorzième siècle, avait été embelli par Henri d'Albret, roi de Navarre, et par Marguerite de Valois.

4. C'est là que la reine douairière d'Angleterre que nous venons de voir mourir avait primitivement fixé sa résidence en 1692; mais Amelot eût préféré Pau pour le cas présent.

5. Depuis son retour de Madrid, il affectait de se confiner dans son gouvernement.

6. *Dangeau*, p. 222. Comparez la *Correspondance avec M. Amelot*, tome I, p. 157-158, 160, 163 et 168, les *Lettres de Mme des Ursins à Mme de Maintenon*, tome III, p. 348 et 364-365, les *Mémoires de Ber-*

de trente ans¹. J'aurai occasion de parler d'elle dans la suite².

Fontaine-Martel³ étoit mort mangé de gouttes, ne laissant qu'une fille encore enfant⁴. Il étoit frère d'Arcy, dont j'ai parlé, qui avoit été gouverneur de M. le duc d'Orléans, et qui avoit valu à Fontaine-Martel la place de premier écuyer de Mme la duchesse d'Orléans⁵. Elle étoit obsédée des Saint-Pierre, et, par eux, toujours aigrie sur celle des Suisses qu'avoit eue Nancre⁶. Ils firent tant auprès d'elle, qu'elle se fit une véritable affaire d'obtenir cette place de son⁷ premier écuyer pour Saint-Pierre, et M. le duc d'Orléans la lui donna pour avoir repos, à condition que Saint-Pierre ne se présenteroit pas devant lui. Quelque deshonorante que fût cette condition, Saint-Pierre et sa femme

Mort de Fontaine-Martel, et sa dépouille. Caractère*, conduite, extraction et dégoût de Saint-Pierre. [Add. S^tS. 690]

wick, tome I, p. 356-357, le volume *Espagne* 165, fol. 195-349, *passim*, etc. Le duc de Gramont rendit compte à la princesse des Ursins du bon ménage que sa femme et lui faisaient avec la reine.

1. Bayonne avoit deux châteaux, un vieux, du douzième siècle, où Mme des Ursins avoit logé en juin et juillet 1704 (Jal, *Dictionnaire critique*, p. 4215-4216), l'autre terminé en 1489; la reine s'installa dans une très petite maison aux portes de la ville, comme on le verra en 1707. De grands honneurs lui furent rendus à son arrivée : Dépôt de la marine B⁴ 30, fol. 163-165; *Gazette d'Amsterdam*, n^o LXXXII, de Paris. Beaucoup de prisonniers d'État espagnols étoient internés à Bayonne.

2. Dès l'année prochaine.

3. Henri Martel, comte de Fontaine-Martel : tome I, p. 91, et tome X, p. 209. Il mourut le 28 avril (*Dangeau*, p. 87; *Sourches*, p. 68; *Mercure* de mai, p. 72-76), et fut inhumé à Brétigny-sur-Oise. Nous avons vu qu'il ne paraissait guère à la cour.

4. Henriette-Madeleine-Julie de Fontaine-Martel, mariée le 29 décembre 1716 à Charles-François-Marie, marquis d'Estaing, et morte le 19 mai 1733, à trente-sept ans, sans enfants. C'étoit, selon Dangeau, une « assez grande héritière. »

5. Tome I, p. 91. Les deux frères s'étoient fait une donation mutuelle le 11 mai 1675, et la succession du marquis d'Arcy avoit été partagée entre les Fontaine-Martel et les Clères (Arch. nat., Y 230, fol. 192 v^o; E 1919, arrêt du 7 juin 1702).

6. Tome XII, p. 425-428 et Addition n^o 606, p. 511.

7. L'initiale de *son* surcharge un *p*.

* *Caractère* est en interligne.

n'étoient pas gens à lâcher prise. La place étoit utile et pleine de commodités, elle honoroit fort Saint-Pierre, elle lui donnoit un état de consistance qu'il n'avoit pas : il la reçut donc avec avidité, et tint des propos et une conduite, à l'égard de M. le duc d'Orléans, plus qu'indécents¹. C'étoit un petit noble tout au plus, de basse Normandie², qui ne s'étoit jamais assis³ devant la vieille duchesse de Ventadour⁴ mère de la maréchale de Duras, quand il alloit lui faire sa cour à Sainte-Marie, dont il étoit voisin⁵.

1. *Dangeau*, p. 93 ; *Sourches*, p. 75, 1^{er} et 2 mai. « Mme la duchesse d'Orléans, dit Dangeau, a souhaité si vivement que M. de Saint-Pierre eût la charge de son premier écuyer, que le Roi et M. le duc d'Orléans y ont consenti ; mais M. le duc d'Orléans, à qui le choix ne plaisoit point, déclara à Mme la duchesse d'Orléans que, si Saint-Pierre acceptoit la charge, il lui retrancheroit treize mille francs de pension qu'il lui donnoit à lui ou à sa femme, et lui ôteroit le logement qu'il avoit à Paris au Palais-Royal. » — « Et cela, ajoutent les *Mémoires de Sourches*, avec des discours très désavantageux pour sa femme et pour lui. (*En note* : Le duc d'Orléans le traita avec cette dureté, qui ne lui étoit pas ordinaire, parce qu'il s'étoit aheurté à avoir cette charge sachant bien que le duc d'Orléans l'avoit destinée au comte de Clères, neveu du défunt comte de Fontaine-Martel.) »

2. Leur noblesse se trouvant fort contestée, surtout depuis les obsèques de Monsieur, ils avaient répondu par l'organe du *Mercur* (*Dangeau*, tome VIII, p. 175 ; *Mercur* d'avril 1695, p. 247-250, de novembre 1701, p. 351-355, de janvier 1702, p. 83-92, de janvier 1703, p. 150-151 ; ms. Clairambault 1069, fol. 197 ; Quartiers de Malte, au Cabinet des titres, ms. Fr. 32402, p. 1547). A la prière de Saint-Pierre, le Roi chargea M. Daguesseau père de voir ses titres, et, leur valeur ayant été reconnue jusqu'en 1453, des commissaires du Conseil rendirent un jugement conforme le 21 février 1704. En 1725, le fils de M. de Saint-Pierre et l'abbé de Saint-Pierre eurent encore à subir de pareilles contestations (*Lettres de Mathieu Marais*, tome III, p. 292).

3. *Assis* a été ajouté en interligne.

4. Marie-Françoise de la Guiche, que nous avons vue mourir en 1701, retirée dans sa terre de Normandie : tome IX, p. 46.

5. Notre auteur avait rappelé ce fait dès 1722, dans son *Mémoire des prérogatives que les ducs ont perdues depuis la Régence* (éd. 1873, tome XIX, p. 370), mais en le plaçant à l'Isle-Marie. Sainte-Marie-du-Mont (notre tome IX, p. 17) est au centre du Cotentin, tandis que Saint-Pierre-Église, dont les Castel portaient le nom, est à l'extrémité N. de

Pour achever, il n'y eut¹ manèges qu'il ne fit, et chose qu'il ne mît en œuvre pour faire aller sa femme à Marly, et, par conséquent, pour la faire manger et entrer dans les carrosses. Mme la duchesse d'Orléans le voulut prendre au point d'honneur, à cause de la charge; on alléguait l'exemple de Mme de Fontaine-Martel qui y avoit été admise sans difficulté². Le Roi tint bon toute sa vie, car ils ne se lassèrent point d'y prétendre : il répondit que, quand le premier écuyer de Mme la duchesse d'Orléans seroit un homme³ de qualité comme l'étoit Fontaine-Martel, il savoit la différence des domestiques des petits-fils de France⁴ d'avec ceux des princes du sang⁵, mais que, pour un premier écuyer tel que Saint-Pierre, il étoit étonné que cela se pût imaginer, moins encore proposer. Il n'y eut peut-être que les deux dernières années de la vie du Roi, tout au plus, que, rebutés cent et cent fois, ils se le tinrent pour dit. La Saint-Pierre se fourroit partout, divertissoit le monde et soi-même tant qu'elle pouvoit, avec un air étourdi; mais point du tout méchante ni glorieuse⁶. Le mari étoit un faux Caton⁷, bien glorieux, bien présomptueux, bien insolent, jusqu'à ne prendre pas la peine de voir le Roi de dépit de Marly⁸, quoique ne bougeant de Versailles, méchant et dangereux avec force souterrains, et un froid silencieux et indifférent copié sur d'O, mais avec beaucoup d'esprit⁹. Son nom étoit Castel. Les trois tantes pa-

la presque-île, et l'Isle-Marie, la terre des Bellefonds, est dans le même canton. Voyez les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, tome XIV (1844), p. 190-232.

1. Il a écrit, par mégarde, *eust*. — 2. Tomes I, p. 92, et X, p. 209-210.

3. L'abréviation *ho*^e surcharge la voyelle finale d'*une*.

4. Comme le duc d'Orléans, fils de Monsieur. — 5. Comme les Condés.

6. Il y a beaucoup de vers, d'Heudicourt entre autres, sur les débordements de Mme de Saint-Pierre, dans le *Recueil dit de Maurepas*, publié en 1865, tomes II, p. 227 et 339, et III, p. 27-31.

7. Comme Reneville et Harlay : tome VI, p. 448 et 451.

8. De ce que sa femme n'allait pas à Marly.

9. Comparez notre tome XII, p. 425-426, et une redite sur les mêmes Saint-Pierre, dans la suite des *Mémoires*, éd. 1873, tome XI, p. 191-192.

ternelles du maréchal de Bellefonds avoient épousé : 1642, un Castel¹; la seconde, un Cadot, qui sont les Sébevilles²; la troisième fut mère du maréchal de Villars³. Voilà une parenté médiocre : on sait en Normandie quels sont les Gigaults⁴; mais le surprenant est que la mère de ces trois femmes étoit Aux-Épaulles⁵, bonne et ancienne maison éteinte⁶ dont étoit aussi la mère de la duchesse de Ventadour⁷ mère de la maréchale de Duras, qui n'en rabattoit rien pour cela avec les Saint-Pierre⁸.

1. Madeleine Gigault de Bellefonds, mariée le 2 mars 1642 à Charles Castel, pour qui Saint-Pierre fut érigé en baronnie en février 1644.

2. Jeanne-Françoise Gigault de Bellefonds épousa, le 19 avril 1640, François II Kadot, marquis de Sébeville, qui fut envoyé à Vienne de 1681 à 1684; elle mourut le 31 octobre 1703, à quatre-vingt-quatre ans, et son mari quatre mois plus tard, à quatre-vingt-six ans et six semaines. Ces Kadot (et non *Cadot*) de Sébeville ont une généalogie, qui semble suspecte pour les origines, dans le *Dictionnaire de la Noblesse*. Comparez les articles nécrologiques des deux époux dont il s'agit ici, dans le *Mercur* de décembre 1703, tome I, p. 43-54, et de mars 1704, p. 26-62, et le dossier bleu du Cabinet des titres, vol. 147, n° 3680. Sébeville, en Cotentin, avait été érigé en marquisat en avril 1680.

3. Nous venons de la voir mourir, p. 425.

4. On a la filiation du maréchal dans le tome VII de l'*Histoire généalogique*, p. 394-396. Origines et alliances peu brillantes.

5. Jeanne, dame de l'Isle-Marie et de Chef-du-Pont, fille puînée d'Henri-Robert Aux-Épaulles, baron de Sainte-Marie-du-Mont, mariée le 28 février 1607 à Bernardin Gigault, marquis de Bellefonds, gentilhomme ordinaire et gouverneur de Valognes, grand-père du maréchal.

6. Maison de bannerets normands, dont le dernier mâle, chevalier des ordres en 1633, et de qui le marquisat de Nesle vint aux Montcavrel et aux Mailly, mourut le 29 mai 1650; ils descendaient, dit-on, de Madeleine de Dreux d'Esneval, arrière-petite-fille de Robert de France, comte de Dreux. Il y en a une histoire dans l'article sur Sainte-Marie indiqué plus haut, et une généalogie manuscrite aux Archives nationales, R² 68. On les appelaient aussi, par latinisation, *ad Humeros* et *des Humères*. La signature étoit : AUX ESPAULLES.

7. Suzanne Aux-Épaulles, veuve de Jean de Longaunay, puis seconde femme du maréchal de Saint-Géran, mère de Marie de la Guiche, ci-dessus, p. 450.

8. Ces dix lignes, depuis *Son nom étoit Castel*, ont été ajoutées dans le blanc qui restait à la fin du paragraphe et sur la marge.

S'il n'est pas temps encore de parler du personnel¹ de M. le duc d'Orléans, je ne puis différer de dire de quelle façon j'étois avec lui depuis que j'étois rentré dans son² commerce de la façon dont je l'ai raconté en son lieu³. L'amitié et la confiance pour moi étoit entière ; j'y répondis toujours avec le plus sincère attachement. Je le voyois presque toutes les après-dînées à Versailles, seul dans son entre-sol. Il me faisoit des reproches, quand le hasard rendoit mes visites plus rares, et il me permettoit de lui parler en toute liberté. Aucun chapitre ne nous échappoit ; il se répandoit sur tous avec moi, et il trouvoit bon que je ne lui cachasse rien sur lui-même. Je ne le voyois qu'à Versailles et à Marly, c'est-à-dire à la cour, et jamais à Paris. Outre que je n'y étois presque point, et, quand j'y allois pour y coucher une nuit, et rarement deux, c'étoit pour des devoirs ou des affaires, ses compagnies, ses parties, la vie qu'il menoit à Paris ne me convenoit point. Je m'étois mis tout d'abord sur le pied de n'avoir aucun commerce avec personne du Palais-Royal, ni de ses compagnies de plaisir, ni avec ses maîtresses. Je n'en voulus pas avoir davantage avec Mme la duchesse d'Orléans, que je ne voyois jamais qu'aux occasions de cérémonies et de devoirs indispensables fort rares, et une minute, et je ne me mêlai jamais de quoi que ce fût de leurs maisons. Je crus toujours qu'une autre conduite là-dessus me seroit fort importune et ne me mèneroit qu'à des tracasseries : de sorte que je n'en voulus jamais entendre parler. Le soir même qu'il fut déclaré général pour l'Italie, je le suivis du salon chez lui⁴, où nous causâmes longtemps tous deux. Il m'apprit⁵ qu'on avoit dépêché à

Ma façon d'être
avec M. le
duc d'Orléans¹.

1. L'ensemble des qualités ou des défauts. Voyez notre tome XI, p. 229, et, avec une autre acception, le tome II, p. 323.

2. *Dans son* est en interligne, au-dessus d'*avec luy en*, biffé.

3. En 1702, tome X, p. 206-212. — 4. Ci-dessus, p. 392.

5. En face du présent passage, il avait placé par mégarde cette man-

* Par suite de l'addition qui précède, cette manchette se trouve trois lignes trop bas dans le manuscrit.

Marcin, en Flandres, où il étoit encore avec ce qu'il avoit amené au maréchal de Villeroi, qui ne l'avoit pas attendu pour sa bataille ¹, ordre de se porter sur-le-champ de sa personne sur le Rhin y prendre le commandement de l'armée, et, en même temps, à Villars, d'en partir, et, de sa personne, aller par la Suisse à l'armée d'Italie, qu'il commanderoit sous lui, d'où ² M. de Vendôme ne devoit point partir qu'ils ne fussent arrivés l'un et l'autre et n'eussent conféré avec lui, et qu'il n'étoit général qu'à condition, pour ce commandement, de ³ ne faire rien que de l'avis du maréchal, et quoi que ce soit au contraire, dont le Roi, en le nommant, venoit d'exiger sa parole ⁴. Il en sentit moins le poids que la joie de se voir arrivé à ce qu'il avoit tant désiré toute sa vie, et ⁵ sans l'avoir demandé, et lorsque, depuis si longtemps, il ne l'espéroit plus et n'y songeoit plus. M. le prince de Conti se contraignit ⁶, et fit fort bien le soir dans le salon. Madame la Duchesse ⁷, qui y jouoit, ne prit pas la peine de quitter, ni d'aller à M. le duc d'Orléans : elle lui cria, comme il passoit à portée, qu'elle lui faisoit son compliment, d'un air piqué. Il passa sans répondre. Monsieur le Duc n'étoit pas encore de retour des états de Bourgogne ⁸. Les jours suivants, M. le duc d'Orléans voulut que j'entrasse avec lui en beaucoup de choses. Je crus ne pouvoir lui rendre un meilleur service, à Chamillart, et aux affaires, que de lui bien et nettement dire l'obligation qu'il avoit à Chamillart de le faire servir, de lui bien faire entendre que, quelle que fût sa disproportion d'avec lui, un ministre demouroit

chette : « Marchin en Italie sous M. le D. d'Orléans au refus de Villars, » puis l'a biffée pour en reporter la substance plus loin (notre tome XIV).

1. Pages 368 et 383. — 2. *Et* surchargé en *d'*. — 3. *De* est en interligne.

4. Ces décisions sont portées à la date du 23 dans le *Journal de Dangeau*, p. 139. L'ordre étoit du 21, les lettres du 22 : Guerre, vol. 1933, fol. 61 et 69, et vol. 1937, n° 217.

5. *Et* est en interligne.

6. De chagrin d'avoir été écarté : ci-dessus, p. 391.

7. L'amie du prince de Conti. — 8. Ci-dessus, p. 433, note 5.

toujours le maître, et faisoit enrager les plus grands princes quand il vouloit¹; que l'honneur, la reconnaissance, l'intérêt de sa gloire et de ce qu'il alloit manier, exigeoient entre eux un concert, une union, une franchise entière, surtout une exclusion de tout genre de fripons qui, pour pêcher en eau trouble et pour leurs intérêts particuliers, voudroient semer de la défiance et les éloigner l'un de l'autre. Je lui représentai qu'il ne pouvoit douter de Chamillart, du caractère droit et vrai dont il étoit², qui, l'ayant mis à la tête d'une puissante armée, ne tenant qu'à lui de le laisser oisif comme il étoit, n'oublieroit rien pour se maintenir dans la bienveillance qu'il devoit se promettre de ce service; qu'une réflexion si naturelle le devoit continuellement tenir en garde contre ceux qui, sûrement, ou jaloux ou ennemis de l'un et de l'autre, voudroient lui grossir les soupçons, les mécontentements, le chagrin qui pouvoient naître avec le temps par le manquement involontaire de beaucoup de choses qui ne se faisoit que trop sentir en beaucoup d'occasions partout. Il reçut avec amitié et avec plaisir ces considérations, m'expliqua fort au long ses instructions et ses ordres, et m'ordonna de lui écrire souvent et librement sur lui-même.

Il étoit depuis longtemps amoureux de Mlle de Séry³. C'étoit une jeune fille de condition sans aucun bien, jolie, piquante, d'un air vif, mutin, capricieux, et plaisant⁴. Cet air ne tenoit que trop ce qu'il promettoit. Mme de Ventadour, dont elle étoit parente, l'avoit mise fille d'honneur auprès de Madame⁵; là, elle devint grosse, et eut un

Mlle de Séry.
Fait légitimer
le fils qu'elle
avoit de
M. le duc
d'Orléans, et se
fait appeler
Mme la

1. *Ils le vouloient corrigé en il vouloit.* — 2. *Etoit surcharge une l'.*

3. Il en a déjà été dit un mot en 1701 : tome VIII, p. 315. Voyez *les Maîtresses du Régent*, par M. de Lescure (1860), p. 64-140.

4. Le duc de Luynes s'exprime de même, dans ses *Mémoires*, tome VIII, p. 467. La Hode, dans sa *Vie de Philippe d'Orléans*, tome I, p. 22, vante en outre sa douceur d'esprit et sa tendresse sincère, mais dit d'ailleurs que ce n'étoit pas une beauté parfaite.

5. *Dangeau*, tome V, p. 408, 40 mai 1696 : « Madame a donné à

comtesse
d'Argenton par
lettres
patentes.
[Add. S^t.S. 691,
692 et 693]

filz de M. d'Orléans. Cet éclat la fit sortir de chez Madame¹. M. le duc d'Orléans s'attacha à elle de plus en plus. Elle étoit impérieuse et le lui fit sentir; il n'en étoit que plus amoureux et plus soumis. Elle dispoit de beaucoup de choses au Palais-Royal²; cela lui fit une petite cour et des amis, et Mme de Ventadour, avec toute sa dévotion de repentie et ses vues³, ne cessa point d'être en commerce étroit avec elle, et ne s'en cachoit pas. Elle fut bien conseillée : elle saisit ce moment brillant de M. le duc d'Orléans pour faire reconnoître et légitimer le filz qu'elle en avoit, aujourd'hui, par la régence de son père, devenu grand prieur de France, général des galères, et grand d'Espagne, avec des abbayes⁴. Mais Mlle de Séry ne se

Mlle de Céry (*sic*), parente de Mme de Ventadour, la place de fille d'honneur qui vaque chez elle par le mariage de Mlle de Clisson. » Ce n'est pas la même duchesse de Ventadour que ci-dessus, mais sa belle-fille, la dame d'honneur et confidente de Madame. Le grand-père paternel de Mlle de Séry, maréchal de camp mort en 1684, avait épousé une sœur du maréchal de la Motte-Houdancourt, tante de Mme de Ventadour; le père existait encore, et une sœur avait épousé le comte de Tilly (Cabinet des titres, dossier bleu LE BEL).

1. Mlle de Séry étoit vers le quatrième mois de sa grossesse quand, en février 1702 (notre tome X, p. 99-100), Madame cassa la chambre de ses filles, qui eurent alors une pension de deux mille cinq cents livres chacune.

2. Voyez ci après, p. 626.

3. Tome XI, p. 99-100.

4. C'est à propos de la grandesse qu'il a déjà été parlé de ce bâtard : tome IX, p. 280. — *Dangeau*, p. 144, 29 juin 1706 : « M. le duc d'Orléans fait reconnoître le filz qu'il a eu de Mlle de Séry, et lui donne cinq cent mille livres, dont la mère aura la jouissance. » Comparez les *Mémoires de Sourches*, p. 412. Nous avons, dans le registre des Insinuations coté Y 278, fol. 397 v°, le texte d'un acte du 30 par lequel le duc d'Orléans constitua à « haute et puissante demoiselle Mlle de Séry, demeurant rue des Victoires, » une rente de vingt-cinq mille livres, au capital de cinq cent mille livres, avec substitution au filz naturel qu'il avait eu d'elle, et qui n'étoit pas encore nommé. Le baptême eut lieu le 8 juillet suivant, à Chilly. Les lettres de légitimation, qui attribuaient au jeune Jean-Philippe le titre de chevalier d'Orléans, furent expédiées au commencement de juillet, et enregistrées au Parlement le 27 : Arch.

contenta pas de cette légitimation ; elle trouva indécent d'être publiquement mère et de s'appeler *Mademoiselle*. Nul exemple pour lui donner le nom de *Madame* : c'étoit un honneur réservé aux filles de France, aux filles duchesses femelles¹, et, depuis l'invention de Louis XIII que j'ai rapportée en son lieu pour Mlle d'Hautefort, aux filles dames d'atour². Ces obstacles n'arrêtèrent ni la maîtresse ni son amant : il lui fit don de la terre d'Argenton³, et força la complaisance du Roi, quoique avec beaucoup de peine, d'accorder des lettres patentes portant permission à Mlle de Séry de porter le nom de *Madame* et de comtesse d'Argenton⁴. Cela étoit inouï. On

nat., X^{1A}-8701, fol. 608 v° à 610. L'enregistrement à la Chambre des comptes donna lieu à quelques difficultés, que la volonté du Roi trancha (registre de la Secrétairerie O¹ 367, fol. 246 v° et 260). Pour la suite, voyez l'article ORLÉANS, dans le *Moréri*, tome VIII, 1^{re} partie, p. 414.

1. Comme la duchesse d'Épernon (tome II, p. 98), ou la duchesse d'Aiguillon que nous venons de voir mourir.

2. Tome I, p. 163-165. Comparez les *Écrits inédits*, tome VI, p. 39, et les *Mémoires de Mlle de Montpensier*, tome I, p. 231. Lorsque le Roi appelait ainsi *Madame* une personne non mariée, il la *damait*, selon l'expression du temps (*Dictionnaire des étiquettes*, par Mme de Genlis, tome I, p. 115-116). Feu Pierre Bonnassieux a fait paraître en 1878 un article sur les *Dames damées* du dix-huitième siècle, qu'il ne faut pas confondre avec les filles damées dont parlent la Fontaine et Molière.

3. Argenton, en Berry, sur la Creuse, tout aux confins de la Marche, avec un château démoli dans le temps de la Fronde, venait de Mlle de Montpensier.

4. C'est seulement deux ans et demi plus tard, en février 1709, que le prince parvint à régulariser cette situation : « M. le duc d'Orléans a acheté la baronnie d'Argenton, en Berry, près de Bourges, et l'a fait ériger en comté. Il donne cette terre à Mlle de Séry, qui s'appellera la comtesse d'Argenton. Cette terre est d'un médiocre revenu, mais assez noble ; elle est enclavée dans les terres que ce prince a données au chevalier d'Orléans son fils, et dont sa mère a la jouissance sa vie durant. » (*Dangeau*, tome XII, p. 334.) Selon la lettre de Mme d'Huxelles au marquis de la Garde datée du 12 du même mois, le Roi s'étoit, jusque-là, refusé à donner des lettres patentes, disant que c'étoit « pour faire entrer Mlle de Séry dans le carrosse de Madame. » Mme de Maintenon écrivit à Mme des Ursins, qui, par gratitude, avait poussé l'af-

craignit les difficultés de l'enregistrement : M. le duc d'Orléans, prêt à partir et accablé d'affaires, alla lui-même chez le premier président et chez le procureur général, et l'enregistrement fut fait¹. Son choix pour l'Italie avoit été reçu avec le plus grand applaudissement de la ville et de la cour : cette nouveauté ralentit cette joie et fit fort crier ; mais un homme bien amoureux ne pense qu'à satisfaire sa maîtresse et à lui tout sacrifier. Tout se² conçut, se fit, et se consumma à cet égard sans que lui et moi nous nous en dissions un seul mot. Je fus³ fâché de la chose, et qu'il eût terni un départ si brillant par une singularité si bruyante et si déplacée⁴ ; mais ce fut tout, et je me fus fidèle à ce que je m'étois proposé dès le moment que je rentrai en commerce avec lui, de ne lui parler jamais de sa maison, de son domestique⁵, ni de ses maîtresses. Il se doutoit bien que je n'approuverois pas ce qu'il faisoit pour celle-là : il se garda bien de m'en ouvrir la bouche en aucun temps.

Curiosités sur
l'avenir très
singulières.

Mais voici une chose qu'il me raconta dans le salon de Marly, dans un coin où nous causions tête à tête un jour que, sur le point de son départ pour l'Italie, il arrivoit de Paris, dont la singularité, vérifiée par des événements qui ne se pouvoient prévoir alors, m'engage à ne la pas omettre. Il étoit curieux de toutes sortes d'arts et de sciences, et, avec infiniment d'esprit, avoit eu toute sa vie la foiblesse si commune à la cour des enfants d'Henri II faire : « Je suis bien aise qu'on l'appelle *Madame* sans que cela coûte rien à personne » (recueil Bossange, tomes I, p. 378 et 390, et IV, p. 195 et 217-218).

1. On a vu plus haut que l'enregistrement de la légitimation ne fut fait que le 27 juillet, et le duc d'Orléans étoit parti de Paris le 1^{er}.

2. Le manuscrit porte : *ce*. — 3. *Je fus* surcharge *J'en*.

4. Il est étonnant que, à défaut de sa propre mémoire, le *Journal* qui sert de guide à notre auteur ne l'ait pas empêché de faire une faute de chronologie aussi considérable pour l'importance qu'il attache à ces faits. En juillet 1706, on ne sut pas autre chose que la légitimation du chevalier d'Orléans et sa dotation.

5. Même emploi que ci-dessus, p. 136 et 262.

que Catherine de Médicis avoit, entre autres maux, apportée d'Italie : il avoit, tant qu'il avoit pu, cherché à voir le diable, sans y avoir pu parvenir, à ce qu'il m'a souvent dit, et à voir des choses extraordinaires et savoir l'avenir¹. La Séry avoit une petite fille chez elle, de huit ou neuf ans, qui y étoit née et n'en étoit jamais sortie, et qui avoit l'ignorance et la simplicité de cet âge et de cette éducation. Entre autres fripons de curiosités cachées dont M. le duc d'Orléans avoit beaucoup vu en sa vie, on lui en produisit un chez sa maîtresse², qui prétendit faire voir dans un verre rempli d'eau tout ce qu'on voudroit savoir³. Il demanda quelqu'un de jeune et d'innocent pour y regarder, et cette petite fille s'y trouva propre. Ils s'amusèrent donc à vouloir savoir ce qui se passoit alors même dans des lieux éloignés, et la petite fille voyoit, et rendoit ce qu'elle voyoit à mesure. Cet homme prononçoit tout bas quelque chose sur ce verre rempli d'eau, et aussitôt on y regardoit avec succès. Les duperies que M. le duc d'Orléans avoit souvent essayées l'engagèrent à une épreuve qui pût le rassurer. Il ordonna tout bas à un de ses gens, à l'oreille, d'aller sur-le-champ à quatre pas de là chez Mme de Nancre⁴, de bien examiner qui y étoit, ce

1. Comparez la suite des *Mémoires*, éd. 1873, tome XI, p. 185. On voit dans les *Mémoires de Retz*, tome I, p. 129-131, qu'en 1639, la princesse de Guéné, Arnauld d'Andilly et d'autres évoquaient souvent le diable.

2. En effet, Madame écrivait, six ou huit mois plus tard (recueil Jaeglé, tome II, p. 52) : « Il y a un fou à Paris qui s'imagine pouvoir évoquer des esprits dans sa chambre. Mon fils a voulu se divertir avec lui, et immédiatement on a dit par la ville qu'il cherchait des devins qui lui dissent quand le Roi mourra, et cent autres impertinences de ce genre. »

3. C'était un procédé de divination fort commun alors, et qui, peut-être, n'est pas tombé en entière désuétude : voyez des exemples du temps cités dans les *Lettres de Madame*, recueil Jaeglé, tome II, p. 29 et 30, dans les *Mémoires de l'abbé de Choisy*, tome I, p. 221-223, dans les *Archives de la Bastille*, tomes V, p. 348, 440-441, et VI, p. 286, dans la pièce de *la Devineresse* de Donneau de Visé, etc.

4. Marie-Anne de la Bazinière, belle-mère du familier du Palais-Royal : tome XII, p. 427. Nous voyons dans la *Gazette d'Amsterdam*

qui s'y faisoit, la position et l'ameublement de la chambre, et la situation de tout ce qui s'y passoit, et, sans perdre un moment ni parler à personne, de le lui venir dire à l'oreille. En un tournemain la commission fut exécutée sans que personne s'aperçût de ce que c'étoit, et la petite fille toujours dans la chambre. Dès que M. le duc d'Orléans fut instruit, il dit à la petite fille de regarder dans le verre qui étoit chez Mme de Nancre et ce qu'il s'y passoit. Aussitôt elle leur raconta, mot pour mot, tout ce qu'y avoit vu celui que M. le duc d'Orléans y avoit envoyé, la description des visages, des figures, des vêtements, des gens qui y étoient, leur situation dans la chambre, les gens qui jouoient à deux tables différentes, ceux qui regardoient ou qui causoient assis ou debout, la disposition des meubles : en un mot, tout. Dans l'instant M. le duc d'Orléans y envoya Nancre, qui rapporta avoir tout trouvé comme la petite fille l'avoit dit, et comme le valet qui y avoit été d'abord l'avoit rapporté à l'oreille de M. le duc d'Orléans. Il ne me parloit guères de ces choses-là, parce que je prenois la liberté de lui en faire honte¹; je pris celle de le pouiller² à ce récit, et de lui dire ce que je crus le pouvoir détourner d'ajouter foi et de s'amuser à ces prestiges, dans un temps surtout où il devoit avoir³ l'esprit occupé de tant de grandes choses. « Ce n'est pas tout, me dit-il, et je ne

de janvier 1706, n° XII, que le duc d'Orléans lui donna à cette époque un des logements du palais, et il le lui confirma à vie quand Nancre mourut (*Dangeau*, tome XVIII, p. 76).

1. Voilà une réprobation formelle, qui sera plusieurs fois répétée par la suite; et cependant on ne peut s'empêcher de saisir des traces de crédulité dans tous les récits de divination, de sorcellerie, de prophétie, etc., qui nous ont été faits jusqu'ici : tomes I, p. 57, IV, p. 223-226, VI, p. 222-231 et 582-583, XII, p. 559, etc. Voyez la conclusion de l'appendice de la BÉATE, tome VIII, p. 510.

2. *Pouiller* a déjà été employé dans notre tome VI, p. 278, mais avec un sens plus voisin de *poulier*, exciter, élever, entraîner. Ici, c'est bien chercher noise et querelle, chanter pouille.

3. *Avoir* a été ajouté en interligne.

vous ai conté cela que pour venir au reste. » Et tout de suite me conta qu'encouragé par l'exactitude de ce que la petite fille avoit vu de la chambre de Mme de Nancre, il avoit voulu voir quelque chose de plus important, et ce qui se passeroit à la mort du Roi¹, mais sans en rechercher le temps, qui ne se pouvoit voir dans ce verre. Il le demanda donc tout de suite à la petite fille, qui n'avoit jamais oui parler de Versailles, ni vu personne que lui de la cour. Elle regarda, et leur expliqua longuement tout ce qu'elle voyoit. Elle fit avec justesse la description de la chambre du Roi à Versailles, et de l'ameublement qui s'y trouva en effet à sa mort; elle le dépeignit parfaitement dans son lit, et ce qui étoit² debout auprès du lit ou dans la chambre, un petit enfant avec l'Ordre³, tenu par Mme de Ventadour, sur laquelle elle s'écria parce qu'elle l'avoit vue chez Mlle de Séry⁴; elle leur fit connoître Mme [de]⁵ Maintenon, la figure singulière de Fagon, Madame, Mme la duchesse d'Orléans, Madame la Duchesse, Mme la princesse de Conti; elle s'écria sur M. le duc d'Orléans : en un mot, elle leur fit connoître ce qu'elle voyoit là de princes et de⁶ domestiques, seigneurs ou valets. Quand elle eut tout dit, M. le duc d'Orléans, surpris qu'elle ne leur eût point fait connoître Monseigneur, Mgr le duc de Bourgogne, Mme la duchesse de Bourgogne, ni M. le duc de Berry, lui demanda si elle ne voyoit point des figures de telle et telle façon. Elle répondit constamment que non, et répéta celles qu'elle voyoit. C'est ce que M. le duc d'Orléans ne pouvoit comprendre, et dont il s'étonna fort avec moi, et en rechercha vainement la raison. L'événement l'expliqua : on étoit

1. Ci-dessus, p. 459, note 2.

2. *Et ce qui étoit* est en interligne, au-dessus d'un *et* qu'il a oublié de biffer, et, plus loin, *du lit* est également en interligne.

3. L'héritier de la couronne : voyez le récit de la mort du Roi dans le tome XI, éd. 1873, p. 448.

4. Ci-dessus, p. 455. — 5. Préposition oubliée en fin de ligne.

6. *Princes et de* est ajouté en interligne.

lors en 1706, tous quatre étoient alors pleins de vie et de santé, et tous quatre étoient morts avant le Roi. Ce fut la même chose de Monsieur le Prince, de Monsieur le Duc et de M. le prince de Conti, qu'elle ne vit point, et vit les enfants des deux derniers, M. du Maine, les siens, et M. le comte de Toulouse. Mais, jusqu'à l'événement, cela demeura dans l'obscurité¹. Cette curiosité achevée, M. le duc d'Orléans voulut savoir ce qu'il deviendrait. Alors ce ne fut plus dans le verre. L'homme qui étoit là lui offrit de le lui montrer comme peint sur la muraille de la chambre, pourvu qu'il n'eût point de peur de s'y voir, et, au bout d'un quart d'heure de quelques simagrées, devant eux tous, la figure de M. le duc d'Orléans, vêtu comme il l'étoit alors, et dans sa grandeur naturelle, parut tout à coup sur la muraille, comme en peinture, avec une couronne fermée sur la tête. Elle n'étoit ni de France, ni d'Espagne, ni d'Angleterre, ni impériale. M. le duc d'Orléans, qui la considéra de tous ses yeux, ne put jamais la deviner; il n'en avoit jamais vu de semblable : elle n'avoit que quatre cercles, et rien au sommet². Cette

1. Il est parlé de cette devineresse et du duc d'Orléans, mais non de la scène de la mort du Roi, dans les *Mémoires du duc de Luynes* (tome X, p. 161), sous l'année 1749, c'est-à-dire du vivant de notre auteur, à propos de prédictions faites au roi Stanislas : « On sait ce qui arriva, dans un genre tout différent, à M. le duc d'Orléans régent. Ce prince, à force de raisonner, étoit parvenu au point de n'avoir point de religion. Il étoit chez Mme d'Argenton, à laquelle il étoit fort attaché. Mme d'Argenton avoit une femme de chambre fort jeune, laquelle, à ce que l'on disoit, voyoit toutes sortes de choses dans un verre d'eau. M. le duc d'Orléans voulut qu'elle y regardât ; il étoit seul avec Mme d'Argenton. La petite femme de chambre dit qu'elle voyoit un petit homme rouge ; aussitôt M. le duc d'Orléans, tournant le dos, se met à réciter l'évangile saint Jean : la femme de chambre dit avec étonnement que le petit homme se mettoit à genoux. Cette femme de chambre étoit accablée de fatigue quand on l'avoit fait regarder longtemps dans le verre d'eau. »

2. C'est depuis Charles VII et François I^{er} que nos rois, à l'imitation des empereurs, portaient la couronne fermée (*Histoire de la Pairie*, par J. le Laboureur, éd. 1740, p. 285-286, et ms. Clairambault 721, p. 185; Gélyot, *la Vraie et parfaite science des armoiries*, p. 205-

couronne lui tournoit la tête. De l'obscurité précédente et de celle-ci, je pris occasion de lui remonter la vanité de ces sortes de curiosités, les justes tromperies du diable que Dieu permet pour punir des curiosités qu'il défend, le néant et les ténèbres qui en résultent au lieu de la lumière et de la¹ satisfaction qu'on y recherche². Il étoit assurément alors bien éloigné d'être régent du Royaume, et de l'imaginer : c'étoit peut-être ce que cette couronne singulière³ lui annonçoit⁴. Tout cela s'étoit passé⁵ à Paris, chez sa maîtresse, en présence de leur plus étroit intrinsèque, la veille du jour qu'il me le raconta, et je l'ai trouvé si extraordinaire, que je lui ai donné place ici, non pour l'approuver, mais pour le rendre⁶.

206). Notre auteur a expliqué plus clairement son allusion à la quasi-royauté du Régent dans sa notice SAINT-SIMON (éd. 1873, tome XXI et supplémentaire, p. 168-169).

1. Ces quatre derniers mots sont ajoutés en interligne.

2. Comparez la démonstration de l'absurdité de ces croyances donnée par le P. Griffet, en 1769, dans le deuxième chapitre de son *Traité des preuves*.

3. *Singulière* est ajouté en interligne.

4. Aucun traité héraldique, à ma connaissance, ne décrit de couronne particulière aux régents.

5. *Passé* est en interligne.

6. Comme on vient de le voir, il y a une première rédaction de ces deux anecdotes dans la notice SAINT-SIMON, p. 168-169. Notre auteur y disait en commençant, et en parlant de lui-même : « Quelque éloigné que le duc de Saint-Simon fût de ces sortes de curiosités, et quelques choses qu'il ne se soit contraint en aucun temps de lui dire sur sa vie, il (le Régent) ne pouvoit s'empêcher de lui confier ses aventures, et il lui en conta deux, entre sa nomination au commandement de l'armée d'Italie et son départ, qui la suivit de près, qui, toutes les deux, méritent de trouver place ici.... »

APPENDICE

PREMIÈRE PARTIE

ADDITIONS DE SAINT-SIMON

AU JOURNAL DE DANGEAU

619. *Le fils du prince d'Harcourt marié à Mlle de Montjeu.*

(Page 1.)

30 avril 1705. — Ce mariage du fils du prince d'Harcourt ne fut pas illustre. Nicolas Castille, de la lie du peuple, étoit, par les degrés de fortune, parvenu à devenir trésorier de l'Épargne, et son père, qui subtilement avoit épousé une Jeannin, lui en fit joindre le nom au sien, et en avoit été recrépi du vain et subalterne nom de contrôleur général des finances sous les intendants. Ce Nicolas eut sa charge de trésorier de l'Épargne d'un Fieubet, dont il épousa la fille, et, à force d'argent, se décora en 1657 de la charge de greffier de l'Ordre, qui lui fut ôtée avec le cordon bleu, et donnée en 1671 à Phélypeaux-Châteauneuf, fils et père des deux la Vrillière, tous trois secrétaires d'État. Le fils de ce Nicolas Castille, soi-disant Jeannin de sa grand mère, se fit conseiller à Metz, fut rudement taxé pour les biens de son père, et pourrit dans l'exil. Il ne laissa pas de demeurer fort riche, et, comme il mourut dans l'embaras avec le Roi, la princesse d'Harcourt en obtint tout ce qu'elle voulut par Mme de Maintenon, pour faire le mariage de son fils, qui, dans la suite, quadrupla ses biens au fameux Mississipi et à toutes sortes de métiers infâmes. Il tira tout ce qu'il put encore de M. de Lorraine, et une terre, entre autres, en Lorraine, à qui il fit donner le nom de Guise, qu'il prit, et qui ne fit en rien souvenir ni du vaste duché de Guise, ni des fameux ducs de ce nom. Aussi se contenta-t-il du titre de comte, puis de prince de Guise; car, pour duc, il ne l'étoit point. Il avoit été trépané trois fois pour des chutes et des coups de tête, dont il étoit resté sourd. C'étoit pour cela que sa pieuse mère le forçoit d'être d'Église; mais, faute d'autres enfants, elle le maria.

620. *La confession dans la famille royale.*

(Pages 8-9.)

28 mars 1703. — La gêne de la confession étoit grande dans la famille royale. Monseigneur n'a jamais eu d'autre confesseur que celui du Roi. Il en donnoit à ses petits-fils, et Mme la duchesse de Bourgogne, élevée à Turin dans l'éloignement des jésuites, en eut un pour confesseur en arrivant, qui lui ayant été ôté, comme on l'a vu¹, pour les affaires de la Chine, le Roi lui en nomma d'autres, dont elle ne s'accommoda pas ; et celui-ci enfin, qu'il lui fallut bien accepter, a demeuré ; on ne verra que trop tôt et trop tristement combien à contre-cœur, et l'énormité de cette gêne². Sa belle-mère ne s'en étoit sauvée qu'à la faveur du langage, et de ce qu'ayant amené de Bavière un jésuite allemand, les jésuites la laissèrent faire ; celui-là mourut, et ce ne fut pas peu d'affaires de garder son compagnon, allemand aussi, sous prétexte de l'habitude de se confesser en cette langue.

621. *Retour de Maulévrier ; sa fin.*

(Page 21.)

2 avril 1706. — Maulévrier en avoit usé en Espagne comme en France, et son beau-père, qui lui avoit procuré toutes sortes d'accès auprès du roi et de la reine d'Espagne, fut si effrayé de ses nouvelles amours, qu'il n'eut point de repos qu'il ne l'eût renvoyé en France. Ses insolences si dangereuses n'y avoient pas servi le trop haut amour³ qu'il y avoit laissé, et qui avoit obligé Tessé de l'emmener en Espagne, et il trouva, à son retour, une frayeur et des fuites qu'il ne méritoit que trop, et qui, avec le désespoir de ses vastes espérances d'Espagne perdues, lui fit voir celles de France en même état, et achevèrent sa cervelle. De frénésie, il n'en eut point d'autre que celle de son ambition, et de la pousser par de telles routes. Ce fut une grande délivrance pour qui avoit tant lieu de redouter ses furieuses et folles passions, et pour Nangis encore, qu'il vouloit attaquer partout, et dont la valeur, quoique bien décidée, ne l'auroit pas mis à l'abri de l'éclat le plus terrible, et peut-être le plus funeste à sa fortune, si Maulévrier l'eût rencontré⁴. Il laissa une veuve fort consolée, qui avoit de la beauté et quelque esprit, et assez pour troubler toutes les femmes de la cour pour sa méchanceté et ses tracasseries, et qui l'y perdirent à la fin. Elle a mené depuis une longue vie, obscure et honteuse.

1. Ces cinq mots ont été biffés par le correcteur.

2. Cette phrase a été biffée.

3. Le correcteur a biffé à tort ce mot, pour le remplacer, en interligne, par *renom*.

4. Ci-dessus, p. 324-331.

622. *Le petit Renau.*

(Pages 27-28.)

3 septembre 1692. — Le petit Renau, Basque de lieu obscur et courant fort jeune le pays, entra chez Colbert du Terron, intendant de marine, porta la queue à sa femme avec un petit habit bizarre répondant à sa taille, et y montra tant d'esprit et d'ouverture, que du Terron crut devoir essayer d'en faire quelque chose, et y réussit si bien, qu'on n'a point eu de son temps un plus fort homme dans les connoissances les plus importantes à la navigation; joignit à ces talents beaucoup de valeur, de probité et de modestie, qu'il a décorées par des actions éclatantes en tous ces genres, qui lui ont acquis des amis et beaucoup de réputation. On s'en voulut servir pour une école de marine qu'on établit, et qui en révolta beaucoup d'officiers. Ces deux-ci¹ se mirent à la tête de cette petite révolte, et la payèrent chèrement. Saint-Pierre se raccrocha mal depuis, par sa femme, chez Mme la duchesse d'Orléans, et passa sa vie dans les extérieurs de la cour, à faire l'homme important et de qualité sans que personne l'en ait jamais voulu croire. Il étoit d'après M. d'O, et sa femme d'après Mme d'O, en beaucoup de choses; et cela étoit assez plaisant.

623. *Claire-Clémence de Maillé-Brezé, princesse de Condé.*

(Pages 31-32.)

19 avril 1694. — Madame la Princesse étoit fille unique du maréchal de Brezé et de la sœur aînée du cardinal de Richelieu et du cardinal de Lyon. L'année qu'il fut conclu², Monsieur le Duc, qui commandoit en Catalogne, eut ordre de Monsieur son père de voir en passant, à son retour à Paris, le cardinal de Lyon, sur le pied de l'oncle de celle qu'il alloit épouser. Le cardinal le reçut de son mieux, et, en bon chartreux, ne songea point aux folies du cardinalat. Monsieur le Duc arrive à Paris, et est bien étonné qu'il reçoit un ordre exprès de Monsieur son père de retourner tout court à Lyon pour expier la faute qu'il avoit commise de s'y être laissé donner la main dans le logis du cardinal, et plus indigné encore quand, arrivé à Lyon, il trouva que le cardinal étoit allé à Aix sous prétexte que, ne venant que d'être transféré de ce siège, il y avoit encore des affaires; et ordre à Monsieur le Duc de l'y aller chercher, qu'il fallut exécuter. Le mariage fait, le duc de Brezé, amiral tout jeune, non marié, et de grande espérance, et frère unique de la nouvelle mariée, fut tué à Porto-Longone, et lui laissa un grand héritage. Elle fit l'admiration de la cour et de la famille où elle avoit eu l'honneur d'entrer, et on ne peut s'empêcher de s'intéresser en elle en lisant les *Mémoires de Lenet*. Son malheur fit la fortune de Rabutin, un de ses pages, qui s'enfuit hors du Royaume et s'éleva aux premiers emplois des armées de l'Empereur en Hongrie.

1. Saint-Pierre et le chevalier des Adrets. — 2. Son mariage.

On a prétendu qu'elle n'avoit pas mérité cette disgrâce, ni le bruit qu'on répandit après, qu'elle avoit l'esprit aliéné. Quoi qu'il en soit, elle fut menée à Châteauroux, étroitement gardée, sans recevoir ni lettres ni visites, avec le château et la promenade des environs pour prison. On crut que son veuvage lui procureroit plus de liberté; mais Monsieur son fils se montra encore plus dur que son père, dont on lui laissa toujours ignorer la mort. Au reste, nulle mention de mantes, ni de manteaux pour personne, aux visites à cette occasion¹, qui furent pleinement reçues.

624. *La marquise de Florensac.*

(Page 47.)

2 juillet 1705. — Mme de Florensac étoit belle comme le jour, et n'avoit pas été cruelle; elle avoit été exilée à cause de Monseigneur, dont l'amour commençoit à faire du bruit. Son mari, menin de Monseigneur, et frère du duc d'Uzès, et l'un des plus sots hommes de France, ne s'en aperçut point, ou guères. Leur fille unique est devenue duchesse d'Aiguillon, comme on l'a vu dans la dernière Addition du précédent volume².

625. *Mme des Ursins et ses deux frères.*

(Pages 62-63.)

16 juin 1705. — Non seulement Mme des Ursins se justifia, retourna, se fit prier et presser, fit ses conditions et imposa toutes les lois qu'elle voulut pour régner désormais, absolument et sans contrainte, en Espagne; mais elle voulut triompher ici, où rien ne lui fut refusé. On l'a vue mal avec M. de Noirmoutier, son frère, pour ses deux mésalliances, qu'elle ne pouvoit pardonner à un aveugle peu riche, parce qu'il étoit son frère. Ses conseils, ses amis, son esprit, et, tout aveugle qu'il étoit, ses cabales la servirent en plusieurs choses, mais qui ne l'eussent menée à rien sans l'opinion où elle avoit su mettre Mme de Maintenon que son règne étoit le sien et son triomphe sa gloire; elle se seroit peu souciée de son frère aveugle et sans enfants, sans cet orgueil de triomphe, et elle ne voulut point partir qu'il ne fût duc. Elle fit plus. Elle étoit brouillée à mort avec son frère l'abbé de la Trémoille, auditeur de rote, au point de l'avoir voulu faire mettre à l'Inquisition pour ses mœurs, et réduit à s'absenter longuement à Naples. Le pourquoi seroit un trop long épisode. Ils n'étoient que replâtrés en se séparant, et toutefois elle voulut le faire cardinal, après avoir porté un si rude coup à sa réputation et à sa fortune: aussi y trouva-t-elle à Rome les plus violents obstacles, qui eurent besoin de toute la force et de toute

1. A l'occasion de sa mort.

2. L'Addition du 23 décembre 1704, placée dans notre tome XII, p. 504-506, n° 596.

la persévérance des deux couronnes pour être forcées, et dont elle emporta d'ici les paroles les plus positives.

626. *Le cardinal de la Trémoille.*

(Page 68.)

20 janvier 1720. — Le cardinal de la Trémoille étoit un petit homme fort bossu et laid, avec beaucoup de physionomie ; il avoit de l'esprit, mais un esprit plaisant et libertin, comme ses mœurs, qu'il ne prit jamais la peine de contraindre, ni son esprit d'apprendre rien. Ce n'étoit pas le chemin de parvenir dans l'état ecclésiastique : aussi prit-il de bonne heure le parti de profiter du grand mariage que sa sœur avoit fait à Rome en y épousant le duc de Bracciano, aîné de la maison des Ursins, prince du *soglio* et chevalier du Saint-Esprit, pour aller se transplanter dans un pays où ces défauts ne sont pas un obstacle à la fortune. Il s'y contraignit aussi peu qu'il avoit fait en France : ce qui ne l'empêcha pas d'être nommé par le Roi auditeur de rote, par la considération de M. et de Mme de Bracciano et les services des cardinaux de Bouillon et d'Estrées, alors amis intimes de sa sœur. Son union avec elle ne laissa pas d'être toujours fort médiocre ; elle le vouloit porter au cardinalat, et le reprenoit de ses vices, auxquels il avoit lâché la main, et de ses bouffonneries, qui, mêlées d'escroqueries pour subvenir à des besoins que ses passions multiplioient, le faisoient fort mépriser. Il la voyoit peu et se moquoit volontiers d'elle ; les basses compagnies où il se plaisoit le plus n'aideroient pas à les rapprocher. A la mort du duc de Bracciano, Mme de Bracciano étoit à Rome, après de longs séjours en France. Elle n'avoit jamais eu d'enfants, et elle trouva de grandes dettes qui lui donnèrent beaucoup d'affaires, et qui l'obligèrent à laisser vendre à don Livio Odescalchi, neveu du feu pape Innocent XI, le duché de Bracciano, avec la condition qu'elle cesseroit d'en porter le nom : ce qui lui fit prendre celui de princesse des Ursins, que la suite de sa vie a rendu célèbre. L'abbé de la Trémoille, avec le caractère d'auditeur de rote, ne put s'empêcher, par honneur, d'entrer dans ces affaires de sa sœur. Elles se trouvèrent fort embrouillées, et pleines de prétentions réciproques. L'abbé de la Trémoille trouva souvent que Madame sa sœur avoit tort, le lui dit aussi souvent ; elle le trouva fort mauvais, et au point qu'ils se brouillèrent ouvertement. Elle prétendit après qu'il servoit contre elle ceux à qui elle avoit affaire, et s'en persuada si bien, qu'elle crut capital pour elle de l'éloigner de Rome. Cela étoit difficile à pratiquer contre un auditeur de rote, dont la place est considérable, et la fonction continuelle. Elle imagina de s'adresser à visage découvert à l'Inquisition, et de s'y plaindre de l'affront qu'elle recevoit de la conduite de son frère, qu'elle accusa nettement de sodomie. Vrai ou faux, l'accusation intentée ne se put rétracter, ni l'Inquisition s'empêcher d'instrumenter. On peut juger du fracas et du scandale. L'abbé de la Trémoille en eut si grand peur, qu'il se

sauva à Naples, où il étoit encore lorsque la princesse des Ursins fut choisie pour être camerera-mayor de la reine d'Espagne, et il n'accorda son affaire avec l'Inquisition qu'après le départ de sa sœur pour aller joindre la princesse sur sa route et l'accompagner en Espagne. Quoique les procédures tombassent et qu'il demeurât auditeur de rote, cette éclatante aventure, entée sur toute la vie et le maintien de l'abbé de la Trémoille, mit un si fâcheux vernis sur sa personne, que, lorsque Mme des Ursins pensa être renvoyée en Italie sur ses démêlés avec l'abbé d'Estrées et l'ouverture qu'elle fit de sa dépêche au Roi, qu'après un exil à Toulouse elle eut permission de venir se justifier à la cour, et qu'elle eut eu l'art de tourner cette justification en éclatant triomphe, elle fit M. de Noirmoutier duc vérifié, et voulut, uniquement pour sa propre vanité, faire son autre frère, l'abbé de la Trémoille, cardinal. Le Pape tint bon pendant six mois contre tous les efforts du Roi et du roi d'Espagne, protestant tout haut qu'il ne déshonoreroit pas le sacré collègue au point de faire cardinal un bouffon débauché et pis encore; mais¹ l'abbé de la Trémoille le fut enfin par les instances infatigables des deux couronnes. Sa vie, depuis son cardinalat, fut un peu moins scandaleuse du côté des mœurs publiques; mais il ne put contenir ses bouffonneries, ni voiler son ignorance. Au fond, bon homme, sociable, aimable à qui n'y prenoit point de part, mais emportant partout où il pouvoit, et ne rendant guères : ce qui fit un cardinal chargé des affaires du Roi qui n'eut que la considération de son emploi, et qui, personnellement, n'en eut jamais aucune²....

627. *Prétention des cardinaux de draper en violet.*

(Pages 69-70.)

21 février 1696. — Jamais les cardinaux de Richelieu, Mazarin, ni ceux de leur temps, n'ont donné chez eux la main à aucun prince du sang, ce qui a duré du temps depuis eux : sur quoi le voyage de Monsieur le Prince le héros, lors de son mariage, à Lyon, puis à Aix, est célèbre. Ils ne la donnent à aucun prince d'Italie, ni d'Allemagne. Depuis longtemps les Électeurs évitent de les voir, et, sur cet exemple, M. de Savoie ne le[s] voyoit plus jusqu'à ce que la qualité de roi de Sicile, puis de Sardaigne, en a levé la difficulté. M. le cardinal de Bouillon prétendit draper de violet comme le Roi, et, à son exemple, les autres cardinaux en usèrent de même. Cela passa. A la fin, Monsieur, qui, comme fils de France, et ses enfants comme petits-enfants de France, et ceux de même rang, comme les filles de Gaston, n'avoient et n'ont encore que la distinction des clous bronzés en violet, mais qui drapent de noir, fut choqué de cette nouveauté des cardinaux, et s'en plaignit au Roi. Le cardinal de Bouillon soutint sa prétention. On s'informa de

1. *Mais* est en interligne, au-dessus de *que*, biffé.

2. La fin de cette Addition trouvera place à la mort du cardinal, en 1720.

leur manière de draper à Rome, et il se trouva que c'étoit en noir. Là-dessus, le Roi leur ordonna de s'y conformer, et, depuis ce temps, ils ont continué d'habiller leur livrée; mais ils ne drapent plus leurs carrosses, chaises à porteurs, ni harnois. *Æquiparantur regibus* étoit leur unique raison de cette prétention nouvelle, puisqu'ils ne l'avoient jamais eue, et que le Roi seul drape en violet.

628. *Voyage du duc de Lauzun à Aix-la-Chapelle.*

(Page 83.)

12 septembre 1705. — M. de Lauzun est un nom sur lequel il faut enrayer tout court, si on ne veut faire un juste volume, et même plus. Il suffira donc de dire ici en passant qu'ayant inutilement, depuis son retour, tenté toutes sortes de voies, pris toutes les diverses formes, et frappé à toutes portes pour être de quelque chose, il feignit, dans une santé parfaite, ce besoin des eaux d'Aix-la-Chapelle pour y voir des étrangers considérables, lier commerce avec eux, et essayer, par ce moyen, de se fourrer dans quelque chose, dans un temps où l'on desiroit beaucoup la paix, et où l'on étoit encore délicat sur les premières démarches. Cette ressource lui manqua comme les autres, sans se lasser toujours d'en chercher.

629. *Le Grand Prieur à Cassano.*

(Page 93.)

23 août 1705. — La retenue des *Mémoires*¹ va jusqu'à supprimer des faits. Le Grand Prieur, peu d'accord avec son frère pour des valets et des affaires domestiques, après la plus étroite et la plus constante amitié et union, lui avoit causé beaucoup de peine pendant toute cette campagne. La valeur de l'ainé étoit des plus nettes, celle du cadet plus que douteuse. Ce combat de Cassan, qui ne bâta pas bien d'abord, et que la valeur et le coup d'œil de Praslin rétablit, à qui il en coûta depuis la vie, déplut tellement au Grand Prieur, que, le comptant perdu dès le commencement, il en alla attendre l'événement dans une cassine fort éloignée, avec quelques troupes pour se garder. Ce trait, qui fut vu et su de toute l'armée, acheva de le déshonorer. M. de Vendôme ne put ni le voiler ni le dissimuler, et le Grand Prieur, n'osant paroître, repassa les monts, et eut ordre de s'arrêter à Lyon, qu'il fit adoucir, par son frère, par la liberté de venir à Paris. La faveur de sa naissance et l'expérience de tout ce qui lui avoit été pardonné à tant de reprises lui fit espérer quelque chose de ce qu'il venoit de voir en Mme des Ursins; mais, pour le coup, il fut trompé, et il n'a revu le Roi de sa vie.

1. C'est ainsi qu'il qualifie le journal de Dangeau.

630. *Le marquis de Praslin; sa mort.*

(Page 98.)

29 octobre 1705. — On a vu, sur l'affaire de Crémone et le combat de Cassan, ce qui a été dit du marquis de Praslin. C'étoit un homme d'une grande ambition, d'infiniment d'esprit, de beaucoup et de toutes sortes de lectures, et singulièrement plein d'honneur et de valeur, et d'une haute naissance, et très capable d'amitié; avec cela, haut à la main, n'estimant qu'avec poids et connoissance, paresseux et particulier quand il n'avoit que faire, et d'ailleurs le premier à tout et de tout, civil et accueillant l'officier, avec les plus grandes parties de guerre. Il étoit magnifique et voluptueux, et comptoit pour peu ce qui étoit au delà de ce monde. Étant blessé à mort de façon à durer, mais avec peu d'espérance, il rentra en lui-même et pria l'abbé de Châteauneuf, qu'on a vu dans ces *Mémoires* avoir été envoyé¹ en Pologne redresser les torts de l'abbé, depuis cardinal de Polignac, de le venir trouver; et cet abbé, homme de beaucoup d'esprit et de savoir, et ami intime de Praslin, partit à l'instant de Paris pour l'aller trouver. On crut qu'il voulut s'éclaircir avec lui sur la religion; ce qui est de certain, c'est qu'il se tourna si entièrement et si parfaitement à la piété, au détachement, à la pénitence, qu'il fut un exemple mémorable pendant ce qui lui resta à vivre, et dans les plus cruelles douleurs, dont il ne pouvoit se rassasier. Il étoit le dernier de la branche de Choiseul-Hostel, et on lui avoit fait épouser la dernière de la branche de Choiseul-Praslin. Sa seule fille se maria quelques années après, de son choix, à M. de Rennepont. Praslin n'avoit que quarante-six ans.

631. *M. de Senneterre.*

(Page 99.)

19 février 1692. — Ce Senneterre est celui qui fut chevalier de l'Ordre en 1724.

632. *Marie Mancini, femme du connétable Colonna.*

(Page 104.)

40 septembre 1705. — C'est cette fameuse nièce du cardinal Mazarin que le Roi voulut si sérieusement épouser, dont cette volonté fut cause de l'éloignement des nièces et du mariage de celle-là en Italie, et qui dit si bien au Roi : « Vous m'aimez, vous êtes roi, et je pars! » Elle partit toutefois, et courut bien le monde depuis. C'étoit la plus folle et la meilleure de ces Mancines; pour la plus galante, on auroit peine à le décider, excepté la duchesse de Mercœur, qui mourut dans la première jeunesse et dans l'innocence des mœurs.

1. On a corrigé ce membre de phrase en *qui avoit été envoyé*.

633. *Surville et la Barre.*

(Page 118.)

31 août 1705. — Surville étoit cadet du marquis d'Hautefort, et tous deux lieutenants généraux, mais de réputation fort différente. On a vu comment ce cadet épousa la fille du maréchal d'Humières veuve de Vassé. C'étoit le génie du monde le plus court, et, soit vérité, soit jalousie, on n'étoit pas persuadé d'une valeur bien nette de sa part ; on l'étoit davantage d'une étrange liberté de mœurs, et, malgré tout cela, le Roi lui donna son régiment d'infanterie, qu'il régloit immédiatement par lui-même et qui donnoit au colonel un rapport continuel à lui, en sorte que cet emploi étoit fort distingué. La Barre étoit le capitaine de la colonelle du régiment des gardes, homme d'esprit, de manège, fort mal voulu dans son corps, où il étoit accusé de rapporter au Roi, dont il étoit fort bien traité, et, par cette aversion, on lui disputoit la valeur, qu'il montra pourtant depuis n'être pas équivoque. Surville, un peu ivre, le maltraita cruellement de paroles. La compagnie se mit entre deux, chose fort ordinaire, et dont, ordinairement aussi, elle se repent après. Malgré cela, ils s'approchèrent ; la Barre crut avoir essuyé quelque main-mise dans ces moments si peu mesurés, et où tout est pèle-mêle. Surville, ayant cuvé son vin, mit en usage tout ce qu'il put honnêtement pour pallier l'affaire et satisfaire la Barre. Ils n'avoient pu depuis être à portée de se battre, et, comme c'étoient deux hommes pour qui le Roi avoit de la bonté, il ne dédaigna pas de s'en mêler lui-même par la gravité du cas et la difficulté, même aux maréchaux de France, de les satisfaire. Dans la suite de l'affaire, qui fut longue, Surville et sa famille s'impatientèrent, et, fort supérieurs en tout à la Barre, tinrent des propos offensants, qui gâtèrent tout et donnèrent encore meilleur jeu à la Barre et à ses souterrains près du Roi. Cette affaire se retrouvera encore ; mais, en attendant, il faut dire ici que la Barre en sortit avec tout l'avantage, et que Surville y laissa du sien, en perdit le régiment du Roi et sa fortune, que nous lui verrons perdre une autre fois après avoir été remis à flot par le généreux crédit du maréchal de Boufflers.

634. *Le prince de Bournonville et ses enfants.*

(Page 125.)

29 septembre 1705. — Ce prince de Bournonville étoit fils et petit-fils de gens qui avoient figuré par la maison d'Autriche ; lui et la maréchale de Noailles étoient enfants des deux frères, et fort en liaison. Ses biens de Flandre l'avoient attaché à la France, y ayant son oncle et ayant perdu son père fort jeune. Il avoit épousé une sœur du second lit du duc de Chevreuse. Il avoit de l'esprit, de l'honneur et de la valeur ; mais tout cela étoit tourné en petit et à gauche : aussi ne fit-il aucune fortune. Il n'avoit aucun rang ni honneurs, et n'étoit point grand d'Espagne.

Il laissa un fils et deux filles, et leur mère étoit déjà morte. La fille aînée fut nourrie par la maréchale de Noailles, qui la maria au duc de Duras; la seconde, fort différente de sa sœur en figure, en monde et en biens, épousa l'aîné de la maison de Mailly, homme fort obscur, et le fils la seconde fille du duc de Guiche, depuis maréchal de Gramont. Il étoit déjà attaqué d'une maladie bizarre de nerfs, qui lui fit longtemps courir toutes les eaux du Royaume, qui le rendit paralytique, et qui le tua à la fin sans avoir jamais été le mari de sa femme, qui, aussitôt après sa mort, se remaria au duc de Ruffec fils aîné du duc de Saint-Simon.

635. *Mort du marquis d'Usson.*

(Page 128.)

30 septembre 1705. — Ce d'Usson avoit une figure de Sancho Pança, beaucoup d'esprit et de valeur, avoit de bonnes parties de guerre, que ses vanteries gâtoient quelquefois; mais, à tout prendre, il avoit souvent très utilement servi, et ce fut une perte.

636. *Ninon de l'Enclos.*

(Pages 140-141.)

19 octobre 1705. — Cette fameuse courtisane, si connue sous le nom de Ninon, et, depuis que l'âge lui eut fait quitter le métier, sous celui de l'Enclos, est un exemple étonnant du triomphe du vice spirituellement conduit et réparé de quelque vertu. Le bruit qu'elle fit, et plus encore le désordre qu'elle causa dans la plus haute et la plus brillante jeunesse, obligea la Reine mère, tout indulgente qu'elle étoit aux personnes galantes et plus que galantes, de lui envoyer une lettre de cachet pour se retirer dans un couvent. Un exempt la lui porta, et, comme elle la lut, elle remarqua qu'il n'y avoit point de couvent désigné. « Monsieur, dit-elle à l'exempt sans se déconcerter, puisque la Reine a tant de bonté que de me laisser le choix du couvent où elle veut que je me retire, je vous supplie de lui dire que je choisis celui des Grands Cordeliers de Paris; » et rendit la lettre de cachet avec une belle révérence. L'exempt, stupéfait de cette effronterie sans pareille, n'eut pas un mot à répliquer, et la Reine la trouva si plaisante, qu'elle la laissa en repos. Elle n'avoit jamais qu'un tenant à la fois, mais des adorateurs en foule, et, quand elle se lassoit du tenant, elle lui disoit franchement, et en prenoit un autre. Celui qu'elle quittoit avoit beau gémir et parler: c'étoit un arrêt, et cette créature avoit usurpé une telle autorité, que le délaissé n'osoit se prendre à celui qui le supplantoit, trop heureux encore d'être admis sur le pied d'ami de la maison. Elle en eut d'illustres, et de toutes conditions, de la sorte, et elle eut tant d'esprit, qu'elle se les conserva tous, et les maintint unis, ou, pour le moins, sans le moindre bruit. Tout se passoit chez elle avec un respect et une décence extérieure que les plus hautes princesses soutiennent rarement avec des foiblesses, et eut de la

sorte pour amis tout ce qu'il y avoit de plus trayé et de plus élevé à la cour : en sorte qu'il devint à la mode d'être reçu chez elle, et qu'on avoit raison de le désirer par les liaisons qui s'y formoient. Jamais ni jeu, ni ris, ni disputes, ni propos de religion ou de gouvernement ; beaucoup d'esprit, et fort orné, des nouvelles anciennes et modernes, des nouvelles de galanteries, et toutefois sans ouvrir la porte aux médisances, formoient les entretiens, qu'elle sut soutenir par l'esprit, la considération, le nombre et la marque des amis et des connoissances, quand les charmes cessèrent de lui attirer du monde et quand la bienséance à la mode lui défendit de mêler le corps avec l'esprit. Elle savoit toutes les intrigues de l'ancienne et de l'actuelle cour, et sa conversation étoit charmante. Désintéressée, fidèle, secrète et sûre au dernier point, et, à la foiblesse près, vertueuse et pleine de la plus fine probité. Elle a gardé des dépôts d'argent et d'autres de secrets considérables, et elle est entrée en des choses importantes pour ses amis ; et tout cela lui acquit de la réputation et une considération singulière. Elle avoit été amie intime de Mme de Maintenon tant qu'elle avoit été à Paris, qui n'aimoit pas qu'on lui parlât d'elle, mais qui n'osoit la désavouer. Elle lui a écrit quelquefois, jusqu'à sa mort, avec amitié. L'autre y étoit moins réservée avec ses amis intimes, et, quand il lui est arrivé de s'intéresser fortement pour quelqu'un ou pour quelque chose, ce qu'elle savoit bien ménager et rendre rare, elle en écrivoit à Mme de Maintenon, qui la servoit efficacement et avec promptitude ; mais elles ne se sont vues que deux ou trois fois, bien en secret, depuis la fortune. Elle avoit des reparties admirables, et il y en a deux, entre autres, au dernier maréchal de Choiseul, qu'on ne peut oublier : l'une est une correction admirable, l'autre un tableau vif d'après nature. Le maréchal, qui avoit été galant et bien fait, étoit de ses anciens amis. Mal avec M. de Louvois, il déplorait sa fortune, lorsque, malgré le ministre, le Roi le mit de la promotion de 1688. Il ne s'y attendoit en façon du monde, quoique de la première naissance et des plus anciens et des meilleurs lieutenants généraux. Il fut donc ravi de joie, et se regardoit avec volupté avec son cordon bleu. Lenelos l'y surprit chez elle deux ou trois fois ; à la fin, impatientée : « Monsieur le comte, lui dit-elle, si je vous y prends encore, je vous nommerai vos camarades. » Il y en avoit en effet plusieurs à faire pleurer¹ ; mais quels et combien en comparaison de ceux de 1724 ! L'autre mot fut d'ennui. Le bon maréchal étoit toutes les vertus mêmes, mais peu réjouissantes, avec peu d'esprit. Après une longue visite, Lenelos bâille, le regarde, et s'écrie : « Que de vertus vous me faites haïr ! » On peut juger de la risée et du scandale ; cela pourtant ne les brouilla point. Lenelos vécut, saine de corps et d'esprit, fort au delà de quatre-vingts ans, toujours considérée et visitée ; elle donna ses dernières années à Dieu, et sa mort fit une nouvelle.

1. Une main qui ressemble tant soit peu à celle de Saint-Simon a d'abord surchargé *pamer* en *pasmer*, puis biffé ce verbe, et substitué *pleurer* en interligne.

637. *Aventure fâcheuse de Courtenvaux.*

(Pages 150-151.)

10 octobre 1705. — Courtenvaux, fils aîné de Louvois, qui lui avoit fait donner, puis ôter la survivance de sa charge de secrétaire d'État, comme très incapable, en avoit été consolé par la charge de capitaine des cent-suisses comme on l'a vu en son temps, p. 1, et avoit épousé la fille aînée du maréchal d'Estrées, sœur du maréchal de Cœuvres. C'étoit un petit homme de mauvaise mine, que personne ne fréquen-toit, avec une voix ridicule, et un des sots personnages du monde, colère pourtant, et têtù quand il se capriçoit. Le Roi, plus curieux de rapports et de savoir tout ce qui se passoit qu'on ne le pouvoit croire, quoiqu'on le crût beaucoup, avoit autorisé Bontemps, puis Blouin, comme gouverneurs de Versailles, d'avoir quantité de Suisses, qui, avec la livrée du Roi, ne dépendoient que d'eux, outre ceux des portes du dedans et du dehors, où ils en avoient pu mettre; et ces Suisses étoient instruits à rôder, surtout les soirs, les matins et les nuits, dans les degrés, les galeries et les corridors, les privés et les passages, à se tenir dans ceux qui étoient obscurs et peu passants, à s'y cacher, et même dans les cours et dans les jardins, quand le temps le pouvoit permettre. Ils ne disoient mot à personne; mais ils tâchoient d'écouter, de suivre et d'attendre les gens pour voir combien ils demeuroient où ils étoient entrés. Les nouveaux étoient dressés par les anciens à con-noître leurs lieux et leur monde, et, tous les matins, ils rendoient compte de leurs rencontres et de leurs découvertes. Ce manège, dont d'autres subalternes ou valets se mêloient aussi, se faisoit à Versailles, à Marly, à Fontainebleau, et partout où la cour alloit. Ces Suisses dé-ploisoient fort à Courtenvaux, parce qu'ils ne le reconnoissoient en rien, et qu'ils enlevoient à ses cent-suisses des postes et des récompenses qu'il leur auroit bien vendues: tellement qu'il les tracassoit souvent. Entre la grand pièce des Suisses et la salle des gardes du Roi à Fontai-nebleau, il y a un passage étroit entre le degré et le logement occupé lors par Mme de Maintenon, puis une pièce carrée, où est la porte de ce logement, et qui, en la traversant droit, donne dans la salle des gardes. Ce passage, qui a une porte sur le balcon qui environne la cour en Ovale, et qui communique aux degrés et en beaucoup d'endroits, est un passage public et indispensable de communication de tout le châ-teau à qui ne va point par les cours, et, par conséquent, fort propre à observer les allants et venants. Il y couchoit quelques gardes du corps et quelques-uns des cent-suisses. Le Roi aime mieux, cette année-là, y faire coucher de ces Suisses de Blouin, et Courtenvaux, qui prit cela pour une nouvelle entreprise de leur part, se mit tellement en colère, qu'il n'y eut pouille qu'il ne leur dit, avec force menaces. Les bons Suisses laissèrent aboyer le petit Courtenvaux, et en firent avertir le Roi,

1. Le correcteur a biffé depuis *comme on l'a vu.*

qui entra dans une colère si extraordinaire pour lui, mais si terrible, qu'elle fit trembler toutes les princesses et leurs dames d'honneur, et tout ce qui se trouva le soir dans le cabinet, où il le fit venir. Il fut au moment de perdre sa charge, et, sans Mme la duchesse de Bourgogne, qui aimoit fort la duchesse de Villeroy, sa sœur, et la maréchale de Cœuvres, sa belle-sœur, et les Noailles, on ne sait ce qui en seroit arrivé.

638. *Le duc de la Feuillade est chargé du siège de Turin.*

(Page 157.)

16 septembre 1705. — Qui l'auroit cru après ce qui a été mis en Addition à côté du mariage de la Feuillade¹? Le Roi, qui en détourna Chamillart, et qui lui déclara si nettement qu'il ne feroit jamais rien pour lui, se laissa aller à y consentir, et, presque en même temps, à tous les rapides degrés par lesquels ce ministre, alors si accrédité, porta ce nouveau gendre, en moins de deux ans, de l'état de colonel réformé à celui de général en chef d'une petite armée. Non content de cette complaisance pour Chamillart, lui-même lui proposa ce que le ministre n'eût jamais osé : ce fut de faire faire le siège de Turin par la Feuillade. La modestie de Chamillart s'y opposa. Peut-être avoit-il conservé un reste de jugement sur ce gendre si bien aimé, qu'il craignit de le commettre à une expédition si importante; mais le Roi, qui lui vouloit faire sa cour, y persista si résolument, qu'il lui fallut bien obéir, pour le malheur du Roi et du Royaume. Le Roi dit qu'il se trouvoit si mal ou si médiocrement des généraux arrivés tard à ce comble, qu'il vouloit essayer des jeunes gens; mais, s'il jugea de tous par celui-ci, il tomba dans une erreur bien étrange. La Feuillade, enivré de soi-même, ne voulut croire personne, se fit haïr de son armée, quoiqu'il fût le dispensateur des grâces et qu'il y abondât de tout, et se méprit de confiance et d'opiniâtreté de bout en bout. Vauban, qui l'avoit prévu et qui fut consulté, fit un acte de grande vertu : il sentit l'importance du succès, et l'impossibilité de réduire la Feuillade à une autre manière d'attaque, par dépêche, que celle qu'il faisoit, et qui entraînoit nécessairement le blâme et ne pouvoit avancer l'affaire, proposa au Roi d'y aller remédier et de laisser son bâton derrière la porte, ce furent ses paroles, qu'il n'étoit pas juste qu'il eût reçu pour qu'il le rendit inutile. Il en pressa vivement le Roi, qu'il n'y put jamais résoudre, jaloux à la fin de son choix, qu'il vouloit soutenir, et embarrassé de faire cette peine à son ministre, à qui il avoit voulu plaire par cet endroit si sensible, et encore plus de montrer sa foiblesse à toute l'Europe en acceptant l'offre de Vauban de ne l'employer que d'ingénieur étant maréchal de France. Il falloit que la Feuillade se trouvât bien à bout pour renvoyer ici à la consultation; et il falloit être bien enivré de lui pour

1. Addition n° 410, dans notre tome IX, p. 312.

ne l'en croire pas au moins à ce trait et continuer à se livrer à son ignorance et à sa présomption, qui perdirent l'Italie.

639 et 640. *Le comte d'Aguilar.*

(Page 172.)

23 novembre 1705. — Le comte d'Aguilar fut dépêché pour persuader au Roi de reprendre Barcelone, et y réussit au malheur de l'État et du roi d'Espagne, dont la couronne en fut à deux doigts de sa perte. C'étoit un grand, qui étoit Manriquez y Lara¹, jeune, plein d'ambition, de fausseté, de noirceur et de ruse, et le premier homme d'Espagne en esprit et en capacité, et le plus dangereux dans une cour. Les plus grands emplois lui passèrent par les mains, dont aucun ne lui demeura. Il étoit grand poltron et grand pillard, et ne put s'enrichir; il fut successivement capitaine des gardes, colonel des gardes, chef des finances, et plus longtemps de la guerre, capitaine général et commandant en chef, gentilhomme de la chambre et favori, conseiller d'État, c'est-à-dire ministre, et tout cela avec rapidité; jamais content de rien, craint et haï de tous; et a passé les vingt dernières années de sa vie, qui n'a pas été longue, toujours en disgrâce, et presque toujours exilé en une commanderie de Saint-Jacques, de trente mille livres de rente, pour laquelle il quitta la Toison, dont le duc de Frias, connétable de Castille, fut si indigné, qu'il demanda le collier qu'il quittoit, et remit, pour l'avoir, une commanderie qu'il avoit, de vingt mille livres de rente. Alors la Toison et le Saint-Esprit étoient incompatibles avec les autres ordres d'Espagne, dont l'appât des riches et nombreuses commanderies faisoit mépriser la Toison aux Espagnols, qu'ils laissoient aux Italiens et aux Flamands, qui en étoient avides; mais, depuis une vingtaine d'années, ils ont trouvé moyen de s'accommoder avec Rome, qui les a rendus compatibles moyennant une annate de tous les cinq ans, dont ils obtiennent encore de fortes remises, et, depuis ce temps-là, les plus grands seigneurs d'Espagne sont devenus fort empressés pour la Toison, et peut-être encore plus pour le Saint-Esprit. Le comte de Frigilliana, son père, disoit de soi-même qu'il seroit le plus méchant homme d'Espagne, s'il n'avoit pas son fils. Il y auroit bien à en dire sur ce rare et vieux seigneur.

23 décembre 1711. — Ce comte de Frigilliana étoit peut-être l'homme d'Espagne le plus laid, qui avoit le plus d'esprit, et qui étoit le plus adroit des ministres et des courtisans, très bien avec Charles II, et mieux encore avec Philippe V, qu'il réjouissoit avec ses plaisanteries et ses disparades toujours salées, et qui en tiroit assez d'argent. Il étoit fort peu accommodé. C'est lui qui, au sortir du conseil de l'ouverture du testament de Charles II, aussitôt après sa mort, qui tenoit tous les esprits en mouvements sur la succession, sauta au col de l'ambassadeur

1. Manrique de Lara, dans le texte des *Mémoires*.

2. Le commencement et la fin de cette Addition se placeront au tome XVIII de 1873, p. 83 et 85.

de l'Empereur, qui attendoit avec une grande inquiétude, et qui lui dit d'un visage riant, qui lui fit d'abord concevoir les plus certaines espérances, qu'il lui faisoit ses compliments de tout son cœur sur la décision du Conseil, et qu'il prenoit pour jamais congé de la très auguste maison d'Autriche. C'est encore lui qui disoit que son fils portoit dans l'âme toute la laideur qu'on lui voyoit à lui sur le visage, et qu'il avoueroit peut-être qu'il étoit le plus méchant homme du monde, si son fils n'y étoit pas. Pour venir à son fils, il ne cédoit guères à son père en esprit et en capacité ; mais la perfidie, la profondeur d'ambition et l'avarice les surpassoient. Il quitta la Toison, alors incompatible avec les ordres lucratifs d'Espagne, pour la place de chancelier de l'ordre de Saint-Jacques, de dix mille écus de rente, et sur-le-champ le connétable de Castille la demanda, et l'obtint en remettant pour davantage de commanderies. Le comte d'Aguilar eut un temps les finances, puis la guerre ; il eut aussi le régiment des gardes espagnoles, qu'il quitta pour une compagnie des gardes du corps ; il devint capitaine général des armées, et passa pour manquer de courage....

641. *La fortune du duc de Roquelaure.*

(Page 182.)

10 décembre 1705. — Roquelaure avoit besoin de toute la puissance de l'orviétan pour se tirer de l'état où sa fuite des lignes, et le désordre qui s'en étoit suivi, l'avoit précipité. Il y trempa longtemps, et y trempa encore aux yeux du monde, et n'a pas servi depuis ; mais le Roi, anciennement épris des charmes de Mlle de Laval, qui entra fille d'honneur de Mme la dauphine de Bavière sans avoir de chausses, la maria à Biran, fils de Roquelaure, duc à brevet, et lui donna un brevet de duc en mariage. On n'oubliera guères le mot qu'il dit en pleine et nombreuse compagnie à la couche de sa femme, qui ne se fit rien moins qu'attendre, et dont est venue la princesse de Léon : «Soyez la bienvenue, Mademoiselle, lui dit Roquelaure ; je ne vous attendois pas si tôt. » C'étoit un plaisant de profession, et, comme l'on voit ici, jusque sur soi-même, qui, à travers de beaucoup de bas comique, en disoit quelquefois d'assez bonnes. Le Roi eut toujours de la considération et de la distinction pour Mme de Roquelaure, née aussi plus que personne pour cheminer dans une cour, et ne put enfin résister à ses peines sur la situation de son mari. Nous le verrons bientôt récompensé du commandement de Languedoc, pour le tirer moins honteusement du service, et il y demeura bien au delà de la vie du Roi. Il est immense les biens que le crédit et l'art de cette femme sut acquérir, qui fit de sa maison une des plus riches de France, elle qui n'y avoit rien apporté et qui l'avoit trouvée fort obérée ; mais la beauté heureuse étoit, sous le feu Roi, la dot des dots, dont Mme de Soubise est bien un autre exemple. Celle-ci pourtant fit si bien avec son Languedoc et son industrie, que, longtemps après la mort du Roi, et en 1724, elle fit encore son mari maré-

chal de France, dans cette rare promotion qu'en fit Monsieur le Duc, alors premier ministre.

642. *Conduite indépendante de la duchesse du Maine.*

(Page 186.)

21 décembre 1705. — Mme du Maine avoit depuis longtemps secoué le joug de la contrainte, et ne s'embarrassoit pas plus du Roi, ni de Monsieur le Prince, son père, que de M. du Maine, qu'elle avoit subjugué. Elle s'étoit fait craindre à lui par beaucoup de hauteur, qui lui faisoit sentir l'inégalité de son mariage, et par une humeur qui l'inquiéta sur sa tête, et qui le détermina, pour avoir plus tôt fait, de la laisser entièrement sa maîtresse; et le Roi, complaisant pour M. du Maine, ferma les yeux à tout : au moyen de quoi Monsieur le Prince n'eût pas été bien reçu à contrarier. Elle se lâcha donc à tout ce qui lui plut, en fêtes, en bals, en feux d'artifices, et s'adonna tellement à jouer des comédies en public à Clagny, maison bâtie superbement, presque dans Versailles, pour Mme de Montespan, et qui étoit venue d'elle à M. du Maine, que, pendant bien des années, elle ne fit presque plus autre chose.

643. *Aventure fâcheuse de M. de Coislin, évêque de Metz.*

(Pages 187-188.)

22 décembre 1705. — Jamais aventure si éclatante, si ridicule, ni avec un si léger fondement. Un enfant de chœur de la cathédrale de Metz, fils d'un cheval-léger de la garde, sortit pleurant et s'enfuyant de l'appartement de Monsieur de Metz, tandis que tout le domestique dinoit, et s'alla plaindre à sa mère que Monsieur de Metz l'avoit cruellement fouetté. De ce fouet, fort indiscret, s'il fut vrai, et fort peu du métier et de la dignité d'un évêque, des gens charitables voulurent faire entendre pis. La plainte du fouet seulement fut portée au Roi, et le reste lui fut jeté en soupçon : tellement que cela fit un vacarme épouvantable, qui s'en alla tôt après en fumée. Le rare est que Monsieur de Metz s'étoit fait prêtre de concert avec son oncle, malgré son père, qui le vouloit marier voyant le marquis de Coislin impuissant plus que reconnu depuis son mariage; que l'abbé de Coislin dit, pour ses raisons, qu'en quittant sa survivance de premier aumônier, son abbaye et ses espérances ecclésiastiques, il mourroit de faim tant que son aîné, qui ne l'étoit de guères, vivroit, et on crut que, se sentant impuissant lui-même, il ne voulut pas s'exposer au mariage comme avoit fait son frère. La vérité est qu'il n'avoit ni peu ni point de barbe, et, quoique sa vie n'eût jamais été ni dévote ni bien mesurée, on n'avoit jamais pu attaquer ses mœurs. La suite de sa vie, qui a duré jusqu'en 1733, et qui a été infiniment réglée, appliquée à son diocèse, et toute éclatante des plus grandes et des meilleures œuvres en tout genre, a magnifiquement démenti ou l'imprudence, ou le guet-apens dont son oncle et lui pensèrent mourir de dou-

leur, et dont la santé du cardinal, qui étoit la vertu, la pureté et l'honneur même, ne s'est jamais bien rétablie.

644. *Le comte de las Torrès.*

(Page 223.)

7 janvier 1706. — Le comte de las Torrès prétendoit être Ossorio y Moscoso, dont les comtes d'Altamire, anciens grands d'Espagne, ne convenoient pas trop. C'étoit un grand homme, fort bien fait, très galant, encore plus romanesque, et qui s'acheva de ruiner, longtemps après, par un opéra de sa façon, dont il fit toute la dépense; très brave homme, médiocre capitaine, qui écumoit toujours en parlant du cardinal Alberoni, et qui, longtemps délaissé, se chargea à quatre-vingts ans de l'entreprise de Gibraltar, dont il répondit. Il réussit pour lui, parce qu'il se fit payer pendant le cours du siège et faire grand d'Espagne; mais l'entreprise échoua après une grande dépense. Il avoit un fils fort poltron, fort savant, fort spirituel et fort méchant, qui, lors du mariage de Portugal, s'attacha fort au prince des Asturies. On l'y craignit, on le chassa : il étoit fort pauvre, et il en mourut après, de déplaisir, avant son père.

645. *Projet de donner à Saint-Simon l'ambassade de Rome.*

(Page 232.)

14 février 1706. — On a déjà remarqué que, sur les faits mêmes, les *Mémoires* ne disoient pas tout. On avoit persuadé au Roi la nécessité d'avoir un ambassadeur à Rome, et, de plus, qu'il n'y avoit plus moyen de s'en passer maintenant que le départ du cardinal de Janson laissoit les affaires sans aucun ministre. La difficulté du choix, que la dépense excessive rendoit encore plus embarrassant, avoit retenu. Deux hommes s'y présentoient de grand cœur : Dangeau, qui, de longue main, entretenoit commerce à Rome dans cette vue et s'étoit lié au cardinal Ottonbon, et d'Antin, porté par une grande brigade; et tous deux dans l'espérance de se faire faire ducs. Le Roi, qui ne les vouloit point faire, que Mme de Maintenon éloignoit du fils de Mme de Montespan, et l'un et l'autre remplis des ridicules de Dangeau, ne vouloit ni de l'un ni de l'autre; mais, entre les deux, la naissance et les talents de d'Antin l'auroient emporté, et même balancèrent d'abord le choix. Mais cela même déterminâ le Roi à un duc, et, entre ceux qui l'étoient, à celui de tous qui s'en doutoit le moins par son âge et par sa situation avec le Roi, et qui étoit le plus éloigné de le desirer. Ce fut le duc de Saint-Simon, qui n'avoit que trente et un ans, et qui ne fut proposé par personne. Il y avoit six semaines que le Roi, raisonnant de cette ambassade au Conseil, l'y nomma, et défendit d'en parler. Torcy, qui avoit alors de l'éloignement pour lui sans le connoître, voulut voir ce qu'en droit le nonce Gualterio, qui en fut si transporté de joie, qu'il accourut

à l'instant dans la chambre du duc de Saint-Simon, en ferma les portes, et le lui apprit. Il avoit lié une amitié étroite avec l'archevêque d'Arles, depuis cardinal de Mailly, étant vice-légat d'Avignon, et, à son occasion, le Nonce et le duc, fort ami et parent de l'archevêque, avoient eu à traiter ensemble et étoient devenus amis particuliers. M. de Saint-Simon, ami intime du duc de Beauvillier, du Chancelier et de Chamillart, eut toutes les peines du monde à croire le Nonce, parce qu'aucun d'eux ne lui en avoit rien dit. Il les fut trouver, et le lui avouèrent, mais que le secret leur en avoit été imposé. Il voulut refuser; tous trois l'en empêchèrent, et Mgr le duc de Bourgogne avec eux, qui tous lui dirent qu'il se perdrait d'autant plus que le choix n'avoit été suggéré par personne. Ce choix, à la fin, transpira et devint public, en sorte que, quand lui ou la duchesse sa femme dansoient aux bals de Marly, on se disoit : « C'est Monsieur l'ambassadeur ou Madame l'ambassadrice. » Ce qui retint de nommer fut l'effort qui se faisoit à Rome pour surmonter le dégoût du Pape et de sa cour intime en faveur de l'abbé de la Trémoille pour un chapeau par la France et l'Espagne unies. Ses mœurs, sa vie de saltimbanque, toute sa conduite, surtout le souvenir de son voyage de Naples pour se soustraire à l'Inquisition, étoient des obstacles, qui furent longtemps invincibles. Sa promotion, qui réussit enfin, délivra M. de Saint-Simon d'une ambassade si ruineuse : on continua de se contenter d'un cardinal chargé des affaires, sans envoyer un ambassadeur, et, comme il n'y avoit que le cardinal de la Trémoille, il en fut chargé dès qu'il fut promu, et l'on déclara qu'il n'y auroit point d'ambassadeur. Mais le rare de la cour d'alors fut que le duc de Saint-Simon se trouva perdu pour une ambassade dont il ne se douta jamais, pour laquelle personne ne parla pour lui, dont il ne vouloit point, et qui finit par ne point être. D'Antin, outré de la préférence, et les envieux, dont personne ne manqua jamais, craignirent les suites de ce choix, et y pourvurent d'une façon également sûre et nouvelle : ils firent vanter au Roi le discernement de son choix, l'esprit, la lecture, l'application du duc de Saint-Simon, dont ils firent un portrait admirable. Le Roi ne craignoit rien tant que l'esprit et l'application, et ne haïssoit rien plus que ceux en qui il en croyoit beaucoup; il les regardoit comme des censeurs secrets et les prenoit en aversion. Ces bons amis de cour le persuadèrent donc si bien de tous ces talents du duc de Saint-Simon, que son affaire fut bientôt faite avec lui, et tellement faite, qu'après s'en être fort tard aperçu, il eut toutes les peines du monde à en revenir, et encore après une disgrâce assez marquée. Cette anecdote, qui a caractérisé si fort la cour d'alors, a paru mériter de n'être pas oubliée.

646. *Le deuil ne dispense personne des fêtes de la cour.*

(Page 242.)

13 février 1706. — Perte de parents, ni d'amis, ni aucunes bien-séances, ne dispensent de quoi que ce fût à la cour, et le Roi prenoit ces choses de façon que, la mort dans le cœur et au scandale public, il falloit être non seulement des fêtes et des bals, mais aller même aux comédies.

647. *L'abbé de Polignac nommé auditeur de rote.*

(Page 249.)

27 mai 1706. — L'abbé de Polignac fut, à l'instant de la promotion du cardinal de la Trémoille, nommé auditeur de rote en sa place, par les mêmes raisons qui avoient fait aller Maulévrier en Espagne. Il étoit ami intime de Torcy et revenu dans la fleur de la cour, qui l'avoit trop parfumé, et qui le pensa perdre plus profondément qu'il ne l'avoit été encore.

648. *Le cardinal de Coislin.*

(Page 250.)

5 février 1706. — Le cardinal de Coislin n'étoit à la cour que le moins qu'il pouvoit, et toujours en dispute avec le Roi là-dessus, qui en étoit même piqué quelquefois; tout le reste du temps en son diocèse, qu'il administroit avec une grande vigilance, et par des gens bien choisis. Il y donnoit tout le revenu de l'évêché, et faisoit d'ailleurs de grandes aumônes, quoiqu'il vécût partout fort honorablement. On sut, depuis sa mort, qu'il étoit dans de grandes pratiques de pénitence depuis bien des années, et qu'il se relevoit seul toutes les nuits, à la dérobée de ses gens, pour prier; et c'est à quoi sa dernière maladie fut attribuée. Les missionnaires de la paroisse de Versailles s'emparèrent de lui à son extrémité, et, avec une barbarie étrange, n'en voulurent plus laisser approcher son confesseur. Telle est la domination de ces gens. Le Roi voulut que le curé de Versailles accompagnât le corps à Orléans, qui est un honneur qui n'avoit encore été rendu à personne, et dont sa vertu fut jugée digne. Tout le diocèse fut aux hauts cris; mais ces regrets ne furent que le commencement de ses douleurs.

649 et 650. *M. de Villeroy archevêque de Lyon; sa toute-puissance dans cette ville.*

(Page 258.)

29 août 1686. — L'archevêque de Lyon, oncle des deux maréchaux de Villeroy, commandoit à Lyon et dans tout ce gouvernement avec une autorité d'autrefois. Les intendants souffroient impatiemment de n'y être rien, ou fort peu de chose, et l'archevêque étoit en attention continuelle sur eux, pour les contenir et ne leur rien passer. Ces dis-

positions réciproques en avoient fait rappeler beaucoup, à mesure qu'ils se brouilloient avec l'archevêque. Le Roi, las enfin d'en changer sans voir cesser ces démêlés, envoya le duc de Villeroy, gouverneur de la province, à Lyon, avec tout pouvoir, et, en même temps, le chargea d'une liste entière du Conseil, pour la montrer à son oncle, afin qu'il y choisit pour intendant qui bon lui sembleroit, et qu'après cela au moins, il vécût en repos. Le duc, depuis maréchal de Villeroy, partit tout bouffi d'une distinction si extraordinaire, et ne douta pas que son oncle ne s'en trouvât comblé; mais le petit bonhomme lui dit d'abord qu'il n'étoit qu'un sot, qu'il n'avoit qu'à rempocher sa liste, et dire au Roi qu'il estimoit tant tous ceux de son Conseil qu'il n'y pouvoit choisir personne, et que tous lui seroient également bons; puis ajouta qu'il ne seroit pas la dupe d'en demander aucun pour qu'on lui fermât la bouche sur ce choix dès qu'il s'en voudroit plaindre, qu'il se plaindroit de tous quand et comme bon lui sembleroit, et toutes les fois qu'il voudroit, que c'étoit une porte qu'il ne se fermeroît jamais et le moyen de les tenir de court ou de les faire ôter, et lui cependant de demeurer le maître. Il tint parole et le demeura si bien, qu'en aucun temps personne n'a été si maître, ni si universellement, que lui, jusqu'à sa mort, et sous un gouvernement où qui que ce soit n'avoit pu conserver l'ombre de l'autorité de sa charge.

1^{er} juin 1693. — L'archevêque de Lyon, frère et oncle des deux maréchaux de Villeroy, peut être considéré comme le dernier seigneur qui ait été en France. Il commandoit dans Lyon et dans tout le gouvernement avec une pleine autorité, sans inspection de personne, et rien ne s'y faisoit que par lui. Il avoit un grand équipage de chasse, et devenu aveugle à la fin de sa vie, il alloit encore à la chasse à cheval entre deux écuyers. Il vivoit magnifiquement; tout trembloit sous lui, la ville, les troupes, jusqu'à l'intendant. Le Roi, fatigué de ce qu'il s'en plaignoit souvent, et avec peu de raison, quoiqu'on la lui donnat toujours, envoya le duc de Villeroy, depuis maréchal, à Lyon, avec une liste du Conseil et le choix à l'archevêque d'y prendre tel intendant qu'il voudroit, et le duc de Villeroy s'acquitta de cette commission comme de la chose du monde la plus agréable pour son oncle. « Vous êtes un sot, lui répondit l'oncle; je ne le suis pas assez pour choisir et donner dans cette baie, pour que M. l'intendant que j'aurai choisi fasse après des siennes, et qu'on me dise après : « Mais c'est vous-même qui l'avez pris! » Mon neveu, puisqu'il faut avoir des intendants, il faut aussi avoir la liberté de s'en plaindre et la ressource de les faire chasser : c'est ce dont je ne me départirai pas. » Aussi ne fit-il, et nul intendant n'y subsista qu'à titre de son valet à l'aveugle¹. C'étoit un petit prestolet, à mine de curé de village, aussi haut que son frère étoit bas, qui le menoit à la baguette, et son neveu au bâton, qui avoit plus d'esprit et de sens encore que son frère, fut peu archevêque, et moins com-

1. Cette historiette répétée deux fois ne se retrouve pas dans les *Mémoires*.

mandant que roi de ces provinces, qu'il ne quittoit presque jamais. Il avoit eu l'Ordre en 1662.

651. *Le marquis d'Heudicourt et la chanson des Montsoreau.*

(Pages 260-261.)

24 septembre 1710. — ... Il (le marquis d'Heudicourt)¹ fit un jour une chanson sur le grand prévôt² et sur toute sa famille, si folle, si plaisante, si ravissante par son naturel, que le maréchal de Boufflers, qui étoit l'homme du monde le plus sérieux, en éclata de rire derrière le Roi, à sa messe, en le voyant³. Ce rire en gagna d'autres : tellement que le Roi se tourna de surprise, qui fut au comble quand il vit le maréchal rire à l'excès. Au sortir de la messe, il lui demanda à qui il en avoit eu, et dans un lieu si peu convenable; le maréchal, riant de nouveau, répondit qu'il ne lui pouvoit dire que dans son cabinet. Il lui dit la chanson en rentrant, et voilà le Roi aux larmes. Mais ce ne fut pas tout : c'est qu'il fut deux jours à ne pouvoir regarder aucun Montsoreau sans tomber au même état, et toute la cour encore plus à son exemple. Cette espèce de huée dura longtemps, et on s'en souvient encore⁴.

652. *M. du Charmel.*

(Page 263.)

11 février 1706. — L'exil du Charmel est un exemple si singulier de la foiblesse des rois, et même des plus gens de bien, qu'il sera curieux de s'y étendre. On a parlé ailleurs de ce gentilhomme⁵, assez pour qu'on se souvienne ici quel il étoit dans le monde, et comment, touché tout à coup, il se retira sans regarder derrière soi. Sa vie fut constante, toute de prières, de bonnes œuvres, et d'une pénitence souvent terrible, et d'autant plus qu'elle étoit de tous les moments, sans pouvoir être aperçue, sinon par les jeûnes et la frugalité en tout temps. C'étoit un homme à cilice, à pointes de fer et à toutes sortes d'inventions pareilles, qui étoit grand mangeur, plus grand jeûneur, et dont la prière étoit telle, qu'on l'a vu à genoux, sans appui, sans livre et en même posture, un vendredi saint, depuis quatre heures du matin jusqu'à près de dix heures, à plate terre, dans une chapelle derrière le chœur de la Trappe, où il passoit d'ordinaire les carêmes au réfectoire matin et soir, et le premier et le dernier au chœur à tous les offices du jour et de la nuit. Il avoit un grand zèle, beaucoup d'usage du monde, qu'une longue et sainte retraite avoit rouillé, et fort peu d'esprit, une grande dureté

1. Le commencement de cette Addition contient le récit de l'affaire que Heudicourt eut avec Villars, et trouvera place en 1710 (tome VIII de 1873, p. 49 et suivantes).

2. Ici, le correcteur a ajouté *de Sourches de Montsoreau*.

3. En voyant le grand prévôt.

4. Comparez ci-après l'appendice XII.

5. Addition n° 268, dans notre tome V, p. 381.

sur lui-même en tout, et une fidélité à tout ce qu'il se proposoit, presque inflexible, pour ne pas dire qu'elle l'étoit; et tout cela avec une grande gaieté et liberté d'esprit. Il étoit devenu, depuis sa retraite, ami intime de M. Nicole et de toutes personnes suspectes de jansénisme, sur lequel il ne se contenoit pas assez. Il étoit ami intime d'un M. Boileau qui avoit élevé le comte d'Albert et le chevalier de Luynes, qui ne retinrent pas longtemps ses instructions, et qui logeoit alors depuis longtemps à l'Archevêché, avec toute la confiance du cardinal de Noailles. Le fameux *Cas de conscience* qui brouilla ce cardinal avec les jansénistes tomba fort sur ce M. Boileau, qui fut si fortement accusé d'y avoir eu part, que le cardinal, outré contre lui, s'en défit sans bruit par un canonicat de Saint-Honoré qui vauqua tout à propos, et que Boileau fut trop heureux de prendre, et dans lequel il a passé le reste d'une très longue vie, fort retiré dans son cloître Saint-Honoré. Le Charmel, qui étoit fort bien avec le cardinal de Noailles, s'avisait d'éclater contre lui, et de cesser de le voir, sans que le charitable prélat pût doucement le ramener. A son tour, il fut piqué : les plus saints ne sont pas impeccables, et l'on va voir qu'il se vengea. On a vu en d'autres endroits de ces Additions¹ la délicatesse du Roi pour être vu de ceux dont il se soucioit le moins, et surtout de ceux qui avoient rompu avec le monde. Peu après cette brouillerie, Cavoye, qui avoit été fort des amis du Charmel, et qui de temps en temps le voyoit encore, lui manda que le Roi, se promenant à Marly, avoit fort parlé des gens retirés, et dit que, ceux qui l'étoient au loin et à la campagne, comme Saint-Louis à la Trappe, et ne se mêloient que de prier Dieu, il admiroit leur vertu et ne trouvoit point mauvais qu'ils ne le vissent point voir, mais qu'il y en avoit de retirés dans Paris et aux environs, qui se mêloient de tout, qui, sous prétexte de piété et de bonnes œuvres, entroient en plus de choses et voyoient plus de gens qu'ils n'avoient jamais fait dans le monde, et que, dans la vérité, toute leur dévotion ne consistoit que dans un seul point, qui étoit de ne le point voir et d'en faire profession; que M. de Fieubet, M. Peletier, le chevalier de Gesvres, et d'autres qu'il cita, les valoient bien pour le moins en tout, qu'ils avoient rompu avec tout, et ne prétendoient à rien qu'à leur salut, et que toutefois leur retraite, quoique entière, ne les empêchoit pas de le venir voir une fois au moins l'année; et qu'après tous ces propos tenus avec quelque chaleur, il s'étoit tourné à Cavoye, et lui avoit demandé que faisoit le Charmel, et s'il en avoit encore quelquefois des nouvelles. Quinze jours ou trois semaines après, le Roi, au même lieu, se remit sur le même chapitre, mais avec plus d'aigreur contre ces solitaires qui ne le vouloient point voir, parmi lesquels il nomma le Charmel à Cavoye, qui lui dit qu'il avoit eu de ses nouvelles, et qu'il s'étoit même fort informé à lui de la santé de S. M. : à quoi le Roi ne

1. Le correcteur a biffé les neuf derniers mots, pour les remplacer par *avoit*, en interligne.

répondit rien. Cavoye le manda au Charmel, et l'exhorta fort à ne pas tarder de voir le Roi, ou du moins, puisqu'il n'étoit point exilé, de le charger de lui dire qu'il iroit se présenter devant lui, s'il l'osoit après tant d'années; qu'il avoit craint de s'exposer à le voir, et quelques moments de l'air de la cour, depuis qu'il l'avoit quittée. Le Charmel en parla à un ami distingué de la cour¹, qui, quoique jeune et qui y a figuré depuis, qui appuya de toutes ses forces l'avis de Cavoye, persuadé même que le Roi n'avoit parlé que pour lui; il ajouta que sa réputation, et quelquefois ses volontaires imprudences de jansénisme avoient besoin de cette complaisance pour prévenir des orages qu'on ne calmoit pas aisément quand ils avoient éclaté; que c'étoit un respect qui, dans un sujet, devenoit un devoir, quand il étoit désiré encore plus, ainsi qu'une précaution sage et nécessaire quand le Roi se monroit piqué, et qu'il en coûtoit si peu pour changer cette pique en bonne volonté. Mais le Charmel fut inflexible, sans en avoir jamais pu donner de raison. Il le paya tôt et cher. Le P. Quesnel² étoit alors pourchassé en Flandre; il alla et vint des gens de sa part à Paris. Le cardinal de Noailles, piqué comme on l'a vu contre le Charmel, fut averti qu'il étoit en commerce avec ces allants et venants, qu'il croyoit occupés à travailler contre lui par le décrier et par des ouvrages. Il fut encore excité contre le Charmel par gens qui s'aperçurent que cela étoit facile, et qui en espèrent du mal pour l'un et de l'obscurcissement pour la réputation de l'autre. Ils le persuadèrent que le Charmel cacheoit et recéloit des lettres et de ces messagers. On mit en campagne des espions, qui le certifièrent; on échauffa de plus en plus le cardinal, qui, à la fin, se plaignit au Roi de la conduite du Charmel, qui le troubloit dans Paris. Il n'en fallut pas tant au Roi sur un homme contre qui il étoit de plus en plus animé depuis qu'il avoit daigné parler à Cavoye, et qu'il avoit parlé en vain, à quoi il étoit si peu accoutumé. La lettre de cachet fut donc expédiée à l'instant, et ne laissa pas vingt-quatre heures au Charmel pour partir. Elle l'exiloit, à la vérité, en sa maison du Charmel près Château-Thierry, qu'il avoit fort raccommoquée; mais elle l'y tint cloué avec tant de sévérité, qu'il ne lui fut jamais permis d'en découler. Il y passa le reste de sa vie, qui fut encore de plusieurs années, mais dans une solitude bien plus profonde qu'à Paris, et dans la privation de tout ce qui y soutient. La pénitence sans relâche, la prière et les bonnes œuvres l'y occupèrent tout entier. Plus que jamais les infirmités l'y éprouvèrent, sans le pouvoir faire relâcher sur rien. La pierre se déclara; mais la rancune du Roi fut plus dure qu'elle: il fit demander permission de se venir faire tailler à Paris, et il exposa tout l'abandon d'une campagne dans une opération aussi dangereuse, et il en fut opiniâtrément refusé. Il le fut donc au Charmel, et il en mourut presque aussitôt après.

1. Saint-Simon lui-même.

2. Ce nom est en interligne, remplaçant *M. Arnault*, biffé.

653. *Le chevalier de Gesvres.*

(Page 267.)

13 janvier 1696. — Le chevalier de Gesvres¹ étoit un cadet² du duc de Gesvres qui se mit de très bonne heure dans le bien, et d'une santé très délicate. La piété le lia fort avec M. de Beauvillier, et, dès qu'il eut quitté le service, [il] se retira peu à peu du monde. Il logeoit chez son père, qui ne lui donnoit rien et le tourmentoit à l'excès sur sa dévotion et sa retraite, sans altérer en rien sa piété et sa patience. La mort de sa mère lui ayant, après quelques années, procuré un très petit revenu, il s'alla loger au faubourg Saint-Jacques, où il fut encore plus retiré que chez son père. Il alloit dans sa famille par nécessité, très rarement à Versailles, et ne voyoit d'amis que très peu, et gens de bien, sans se mêler de quoi que ce soit. La mort de son père, qui le vexoit toujours sur sa retraite et le forçoit à remplir plus de devoirs du monde qu'il ne vouloit, l'affranchit de cette servitude, et il ne pensoit plus qu'à Dieu dans sa solitude, lorsque le duc de Tresmes, son frère, l'avertit que le Roi s'apercevoit qu'il ne le voyoit plus, et le trouvoit mauvais jusqu'à lui en avoir parlé à plusieurs reprises. Le Roi étoit fort choqué de ne point voir les gens, même qu'il vouloit traiter avec le plus d'indifférence, et même le plus mal; mais il étoit surtout offensé que les gens retirés pour tout le monde le fussent aussi pour lui. C'est ainsi qu'il voulut voir M. Fieubet depuis sa retraite, et tous ceux qu'il a vus se retirer, et a su montrer à ceux qui n'ont pas eu cette complaisance qu'il savoit s'en ressentir. Le chevalier de Gesvres obéit donc, et alla depuis, deux ou trois fois l'année, paroître à un lever du Roi, où S. M. ne manquoit guères à lui parler, ou à lui témoigner d'ailleurs qu'elle prenoit plaisir à cette complaisance. M. de Beauvillier étoit le seul, outre le Roi, que le chevalier de Gesvres vit à Versailles: et, ce tribut payé, se renfermoit dans sa solitude. Depuis la mort du Roi, il n'en sortit plus, et ne voyoit que le duc de Tresmes de sa famille, priant tous les autres de le laisser dans son obscurité, et n'alloit chez pas un que dans des cas de maladies sérieuses; d'amis et de société, point; de campagne, nulle; sa maison et sa paroisse de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, et son confesseur au confessionnal, sans jamais aller ailleurs ni sortir de sa maison; sans jansénisme, sans molinisme, sans parti sur rien dans l'Église, dans une ignorance entière de tout temporel, et n'entrant en rien de spirituel qu'en ce qui lui étoit personnellement propre pour s'avancer dans la vertu, sans voir qui que ce soit et sans se dissiper par rien hors sa chambre, sous prétexte de bonnes œuvres. Du reste, la vie commune, sans austérité, dont sa santé n'étoit pas capable, et avec deux ou trois domestiques. C'est bien là une vie cachée en Dieu et ensevelie avec Jésus-Christ. Monsieur de Bourges, son frère, étant sur le point de recevoir le chapeau de cardinal, pour lequel il avoit gémi et travaillé

1. Cette Addition n'est pas rentrée dans les *Mémoires*. — 2. Un fils cadet.

toute sa vie, le duc de Tresmes, leur frère aîné, alla voir le chevalier et le lui apprit : « Ho ! mon frère, lui répondit-il, que je le plains ! Mais, je vous prie, laissons cela, et ne me parlez ni de monde ni de famille, si ce n'est de leur santé, comme je vous en ai prié. » Ce fut toute sa réponse, et en effet, ce n'est que sur ce pied-là qu'il se laisse voir au duc de Tresmes¹.

654. *Le duc de Vendôme et son frère le Grand Prieur.*

(Page 279.)

20 juin 1712. — M. de Vendôme a fait à si bon marché une si grande et si singulière figure, qu'on ne peut s'empêcher de s'arrêter un peu sur lui. Né avec beaucoup d'esprit et de valeur, il fut longtemps dans une situation ordinaire. Sa jeunesse ne le détourna point de faire sa cour au Roi et de le suivre volontaire à la guerre de Hollande ; il s'attacha ensuite à Monseigneur, et s'initia fort dans ses bonnes grâces. Une des choses par lesquelles il plut davantage au Roi fut son assiduité auprès de lui, et son éloignement pour la vie de Paris, où il ne demeura presque jamais. Devenu rival de M. le prince de Conti, moins âgé que lui de dix ans, dans la cour de Monseigneur, et M. le prince de Conti ayant bientôt donné de l'inquiétude au Roi par son mérite naissant et par ses charmes, cette concurrence plut encore au Roi, et, depuis que le prince de Conti fut tombé en disgrâce par son voyage de Hongrie, et que M. de Vendôme eut commencé à devenir plus homme, il parut au Roi celui qu'il lui falloit pour opposer au prince de Conti. M. du Maine, et Mme de Maintenon pour lui, craignoient les qualités aimables de ce prince, jointes à celles de sa naissance si propre à offusquer les bâtards, et regardèrent Vendôme comme leur appui naturel pour écarter les princes du sang. Cet appui fit passer au Roi ce qui lui eût été insupportable en tout autre, et Vendôme eut toutes sortes de débauches sans prendre la peine de cacher les plus abominables. Anet, qu'il accommoda fort et où il faisoit souvent des tours courts et des parties de chasse, fut pour lui un autre soutien par la conformité du goût du Roi pour les maisons de campagne, et par politique pour ceux qui aimoient et qui ornoient les leurs et qui se plaisoient à la chasse parce que ces futilités les² dissipoiënt de toute application à choses meilleures et plus importantes ; les éloignements de Paris et de rien suivre nulle part, et en incommodant leurs affaires, les tenoient plus souples et plus dépendants de ses bienfaits. Il attira Monseigneur à Anet par des parties de chasse, et le Roi, si attentif alors à ne point perdre de vue son fils, trouvoit tout bon de M. de Vendôme. Mais ce qui l'établit le plus dans une faveur assurée, ce fut sa naissance et l'amour toujours croissant du Roi pour ses bâtards. Devenu lieutenant

1. Le chevalier ne mourut que le 15 avril 1741.

2. *Le*, au singulier, dans le manuscrit.

général par tous les degrés comme les autres, et servant en cette qualité, sa jalousie pour M. le prince de Conti le brouilla avec M. de Luxembourg, qui devoit tout à Monsieur le Prince le héros et qui, respect à part, amoureux des grandes qualités qu'il voyoit jointes avec les plus aimables dans le prince de Conti, le traitoit comme son fils, et le formoit par l'expérience aux leçons qu'il avoit apprises de cet oncle fameux, dont il avoit toujours été le mieux aimé de toute sa famille. Vendôme ne put supporter les préférences d'un prince que le brillant, l'amour des troupes, et la haute supériorité de naissance distinguoient si fort de lui, et le Grand Prieur son frère encore moins, qui avoit eu avec lui des prises fort humiliantes. Tout cela fit enfin un éclat qui conduisit MM. de Vendôme dans l'armée du maréchal de Catinat, où ils n'eurent personne ni au-dessus ni à côté d'eux, et un général qui ne songea qu'à leur plaire. Ils y servirent ainsi deux campagnes, tandis que le Roi, poussé et par lui-même et par Mme de Maintenon, qui l'étoit elle-même par M. du Maine, songea à le distinguer et à le mettre en chef. Jaloux donc du mérite militaire de Monsieur le Duc et de M. le prince de Conti, en peine encore plus de celui de son neveu le duc d'Orléans¹, et piqué de n'avoir pas trouvé dans M. du Maine de quoi y faire contre, il s'étoit défait d'eux avec adresse, mais en maître. Il avoit fait entendre à Monsieur qu'il n'étoit pas convenable que son fils continuât à servir sous des généraux d'armée, et qu'il l'étoit aussi peu, pour lors, à ses affaires, de lui en donner une à commander. Il fit ensuite le même compliment à Monsieur le Prince pour Monsieur le Duc et M. le prince de Conti, et le chargea de leur faire comprendre qu'ils lui feroient plaisir de ne plus demander à servir. L'obéissance fut entière, mais peu volontaire; pas un pourtant n'osa le témoigner qu'à ses plus intimes amis ou serviteurs. Défait d'eux de la sorte, il fit faire encore une campagne à M. du Maine, et puis plus; et pour M. le comte de Toulouse, qui étoit amiral, et qui n'avoit jamais songé qu'à commander des flottes, c'étoit une chose à part sans embarras. Délivré de ceux-ci, pour pousser M. de Vendôme, il le fit commander comme naturellement en Provence, en 1695, dont il étoit gouverneur; mais il y joignit le comté de Nice et les environs de ces pays, avec quelques troupes, sous l'autorité toutefois de Catinat, qui commandoit l'armée de Piémont. Une bruyante de la maréchal de Noailles, qui commandoit l'armée de Roussillon, et que Barbezieux perdit pour quelques mois auprès du Roi, fit l'affaire de M. de Vendôme. Le maréchal, grand courtisan, et qui sentoit, il y avoit longtemps, de quoi il s'agissoit pour le duc, et les embarras qui traversoient les desirs de M. du Maine, de Mme de Maintenon et du Roi même, saisit la conjoncture pour se raccommoier avec le Roi par un endroit si sensible, se procurer pour l'avenir de si solides appuis, et se tirer honorablement d'affaires, comme on l'a vu en son temps sur ce maréchal². En un mot, il fut convenu que le duc de Vendôme

1. Ces quatre mots ont été ajoutés en interligne par le correcteur.

2. Membre de phrase biffé par le correcteur.

retourneroit le printemps prochain de 1696 commander en Provence et aux mêmes pays où il avoit passé la dernière campagne; que M. le maréchal de Noailles retourneroit à l'ordinaire commander l'armée du Roussillon; qu'aussitôt après son arrivée, il seroit malade et demanderoit son congé; qu'en l'obtenant pour revenir à la cour, M. de Vendôme passeroit en Roussillon, où il recevoit du maréchal une patente de général d'armée; enfin, que le Grand Prieur reviendrait de l'armée du maréchal Catinat prendre le commandement de Provence et des pays que son frère quitteroit. La chose s'exécuta ainsi; elle parut une transition de proximité et de convenance. C'étoit une petite armée que celle de Roussillon; mais la patente de général, que M. de Vendôme trouva toute prête entre les mains du maréchal de Noailles, et dont la date étoit antérieure à leur départ de la cour, fut bien une preuve de ce jeu, qui ne fut su alors que de très peu de personnes¹. Bientôt après, cette armée de Roussillon en devint une principale; on voulut mettre son général en état de rouler avec les grands généraux. Il fit des expéditions les années suivantes, qui retentirent fort à la cour, et, en 1697, il prit Barcelone. Ce fut dans ces dernières années que M. de Vendôme commença à prendre le grand vol qui l'a porté si haut depuis². On a vu dans ces *Mémoires*³ le nouveau rang que le Roi donna à MM. du Maine et de Toulouse, auquel il associa M. de Vendôme pour la préséance sur les pairs au Parlement. Les airs de commodité et de familiarité qu'il accoutuma le monde à lui voir prendre sous le masque de simplicité et d'aversion pour la contrainte se tournèrent peu à peu en distinction, et, de l'un à l'autre, approchèrent, avec le commun des gens, des manières des princes du sang. Sa malpropreté, pour ne pas dire son insupportable saleté, devint en lui une singularité, qui peu à peu se tourna en grandeur, quoiqu'elle n'y eût aucune aptitude, et sa façon d'être mal servi, point suivi, et d'aller souvent par pays avec le seul postillon de la poste, en sorte de mérite et de modestie. Le Roi, qui en plaisantoit avec complaisance, mit toutes ces choses en honneur pour lui tout seul. Son tabac, qui fut un autre sujet de plaisanterie, et dont il étoit barbouillé et souvent tout couvert, dégoûtoit tout le monde excepté le Roi, qui ne le pouvoit souffrir en nul autre, non pas même pris sobrement et proprement, et pour lequel Monseigneur, qui en prenoit assez, s'en contraignit encore plusieurs années après. Mais ce qui fut, tout à la fin, énormité sans pareille et prodige, c'est l'audace avec laquelle il prit un congé public du Roi, et même de toutes les princesses, pour s'aller faire traiter à Anet de ce mal qui déshonorait naguères, et qui se cache encore avec les plus grands soins, et les nouvelles que le Roi avoit de lui pendant cette opération, et l'at-

1. Voyez le récit dans notre tome II, p. 285-291.

2. Tome IV, p. 326.

3. Le *Journal de Dangeau*, année 1694, dans le tome V, p. 5 et suivantes; comparez notre tome II, p. 401 et suivantes.

tention qu'il affecta d'y donner; le retour aussi triomphant¹ des mœurs que l'avoit été le départ, et, s'il fût arrivé d'une victoire, il n'auroit pas été reçu avec plus d'applaudissements. Le malheur fut que les chirurgiens le manquèrent et qu'il y laissa beaucoup de dents et assez de son nez, ce qui lui changea fort la physionomie malgré l'air haut et superbe auquel il s'étoit depuis peu formé. Le Roi fut sensible à ce triste succès, et entra dans des détails là-dessus qu'il auroit abhorrés à l'égard de ses enfants légitimes, et qui eussent à peine été permis sur une blessure reçue dans une bataille. A son exemple, les courtisans parurent y prendre la même part. Les accidents de ce beau mal et de la cure devinrent les entretiens publics; mais le Roi eut soin de bien recommander qu'on se gardât de laisser apercevoir à M. de Vendôme qu'on le trouvât changé et qu'on se défiât de sa guérison². A qui a connu le Roi, cette conduite si singulièrement éloignée de ses mœurs surprendra plus que quelque chose qu'il ait faite, et marquera plus à plein la puissance qu'il laissa usurper sur soi à la naissance de M. de Vendôme et à ses appuis. De là se peut fixer l'époque du vol entier de grandeur que prit le duc, le plus près qu'il put de celui des princes du sang en toutes choses, et qu'il cessa de voiler comme auparavant, sinon au petit nombre de ceux dont il n'osa encore tenter de subjuguier la dignité ou la naissance. Pour tout le reste, c'en fut fait. C'étoit plaire au Roi d'être bien avec lui: Anet devint un petit Marly, les ministres même le courtoisoient, et nul des princes du sang, même des deux bâtards, ne prit rien d'approchant du ton et des manières dans lesquelles il s'établit avec le Roi, avec Monseigneur, avec la maison royale, avec les ministres. Ce fut dans cette posture qu'il reçut le commandement de l'armée d'Italie en 1702, aussitôt après l'enlèvement du maréchal de Villeroy à Crémone. Sur ce théâtre, il fit admirer ce que peut la fortune, et la ferme résolution d'applaudir à tout, puisqu'il le fut sans cesse; et outre toute mesure, de ce qu'il fit de bien et de ce qu'il fit de mal, et de ce qui eût été imperceptible en tout autre, et de ce qui auroit perdu qui que c'eût été. Il y devint fanfaron, présomptueux, opiniâtre sans ressource, hasardeux par paresse, par mépris, par audace, et ne songea qu'à insulter les plus distingués par l'insolence de ses façons, et à se faire aimer et applaudir de la multitude par la licence qu'il laissa monter au comble en tout genre de pillage, de débauche, et de mépris de toute discipline et de toute subordination. Avec cela, et des combats hardis qui ne servoient qu'à répandre beaucoup de sang sans aucun autre fruit, et à l'exalter sans cause, un siège d'hiver que son opiniâtreté prolongea de cinq mois pour n'avoir pas voulu fermer Verue de tous côtés, qui ruina l'armée avec des inconvénients pernicieux qui suivirent, et dont il ne fut que mieux à la cour, une

1. La liaison de ce membre de phrase échappant au correcteur, il a cru devoir corriger *trionphant* en *trionpha*.

2. Nous avons vu ce scandale se répéter jusqu'à trois fois, en 1697, 1699 et 1700.

course vers le Tyrol, qui, par l'événement, coûta l'Italie et couvrit de gloire Stahremberg, qui passa dix rivières devant lui, le ramena battant, s'il faut ainsi dire, et le gagna essentiellement de la main, tout lui tourna à profit, et les plus grands capitaines ne lui étoient pas comparables. Il pensa être enlevé dans son lit. Il ne pouvoit quitter les camps où il étoit à son aise. Les gens de détail et d'indignes favoris commandoient l'armée plus que lui. Peu de ses favoris, et nul autre, le voyoient à ses soupers dissolus de tous les soirs, et il avoit accoutumé tout le monde à sa chaise percée, sur laquelle il passoit ses matinées à recevoir et la foule et les gens en tout genre les plus distingués, devant lesquels, à mesure que cela lui venoit, il faisoit sans façon ce pour quoi on est en pareille posture. Devant eux, on ôtoit le bassin, s'il étoit trop plein, qui, lavé, lui servoit tout de suite de bassin à barbe, et, sur cette même chaise percée, il mangeoit un déjeuner chaud, avec cinq ou six familiers, devant tout le monde, parce qu'il ne dinoit jamais et qu'il soupoit toujours. Devant la compagnie, il se torchoit le cul, et c'est ce qui commença la fortune du célèbre Alberoni, depuis premier ministre d'Espagne et cardinal. L'évêque de Parme, venu traiter d'affaires de la part du duc son maître avec lui, en fut reçu avec la même familiarité ou la même indécence, et se trouva si indigné de l'avoir vu sur cette chaise percée, et si offensé de lui avoir vu se torcher le cul sans aucune façon, qu'il se retira, bien résolu de ne s'exposer de sa vie à une réception si peu attendue. Il s'en retourna donc à Parme, d'où son maître, n'ayant pu le vaincre là-dessus, dépêcha en sa place Alberoni, que son esprit avoit fait percer, sans toutefois l'avoir encore élevé qu'à être admis en quelques affaires par les ministres de Parme; mais M. de Parme, sûr de son adresse, le crut encore de trop bon lieu pour aller négocier à la fumée des ordures qui avoient chassé son évêque. Celui-ci, qui ne devoit pas être si délicat, s'insinua dans l'esprit de M. de Vendôme par les plus basses flatteries, et en même temps auprès de ses principaux domestiques, presque tous gens de sac et de corde, grands pillards et grands débauchés. Il n'oublia rien pour leur plaire, et il admiroit M. de Vendôme se torchant le derrière, et s'écrioit avec transport : *Culo del angelo!*¹ et le ravissoit par ses saillies et par des soupes au fromage et d'autres ragoûts bizarres qu'il lui faisoit de sa main. Tant fut procédé, qu'après avoir fait les affaires de son maître, il en changea, entra chez M. de Vendôme, devint enfin un de ses plus confidants, le suivit en Espagne, et y fit la fortune que chacun sait après la mort de son maître, et qui passe le temps de ces Additions². Il accompagna M. de Vendôme dans ce tour qu'il vint faire à la cour, et qu'on a vu ici, en son temps, avoir été plus qu'un triomphe. Gâté de la sorte, l'événement de Ramillies l'acheva; il fut regardé comme le seul homme qui, en Flandres comme en Italie, pût réparer les malheurs du maréchal de Villeroy. On a vu encore en son temps par quels rapides

1. Ou plutôt : *Culo di angelo!* comme ci-dessus, p. 289.

2. Ce dernier membre de phrase a été biffé par le correcteur.

degrés, de soumis aux maréchaux de France, il devint leur égal, et puis leur supérieur : ce qui fut cause de bien des contretemps qui eurent de tristes suites. On a tiré un sage rideau sur sa dernière campagne de Flandre et sur la disgrâce qui la suivit. On a vu en son temps l'union d'intérêts et de rang de ce général avec Mme des Ursins, l'audace et les désordres qui suivirent leur nouvelle *Allesse*; on s'accoutuma à celle de M. de Vendôme, moins encore s'il se peut qu'à sa chaise percée, et sa déclaration de prince du sang d'Espagne mit le comble au désespoir et à l'aliénation des esprits; il fut déserté, même à l'armée, de presque tous les grands, et détesté des autres autant que d'eux. Ses premiers succès reçurent des retardements et des atteintes qui furent les fruits de cette rage. Sa solitude et son abandon augmentèrent; il ne put ni le digérer ni le dissimuler, et il fut tel enfin, qu'il demeura tout seul avec deux ou trois officiers généraux françois à Vinaroz¹, où l'on prétend qu'il fut empoisonné en partant pour s'y rendre, ou en y arrivant. Sa maladie fut également courte, rapide et singulière, et l'on crut que cette déclaration de prince du sang d'Espagne en combla la résolution et en précipita l'effet. Plusieurs furent soupçonnés, et un plus que tous les autres, mort longtemps depuis, et presque toujours depuis en disgrâce et en exil. M. de Vendôme n'entendit parler d'aucun prêtre, et demeura livré à quatre ou cinq valets, tandis que les autres partagèrent ce qu'il fut parent, et n'approchèrent plus de lui. Ainsi, sans secours que d'un chirurgien, il passa les derniers jours de sa vie, et, comme ils le virent à l'extrémité, ils se saisirent de tout ce qui restoit de choses à prendre autour de lui. Enfin, sentant qu'ils tiroient ses matelas de dessous lui et sa couverture, il leur dit pitoyablement de ne le laisser pas mourir sur sa paillasse, et je ne sais s'il l'obtint. Telle fut la fin d'un homme dont l'aveuglement voulut faire un héros, et qui, dans la vérité, ne fut jamais un homme. Le Roi en parut soulagé, et la princesse qu'il avoit tristement épousée ne le fut pas moins, quoique hors de portée de se revoir; mais, malgré l'étrange désordre des affaires de M. de Vendôme, elle ne laissa pas d'y profiter beaucoup. Mme des Ursins, et par conséquent le roi et la reine d'Espagne, en furent affligés, et nul autre qu'eux, si ce n'est quelques valets dont les rapines étoient par là finies, et Alberoni, qui demuroit fort en l'air; mais il sut bientôt se procurer la gaine² de son maître, puis arriver où il parvint. Mme des Ursins, qui vouloit soutenir jusqu'au bout son ouvrage, et plus encore flatter le Roi par son endroit le plus sensible, fit ordonner par le roi d'Espagne que M. de Vendôme seroit porté à l'Escorial. Cela se fit sans pompe. Ce fut un nouveau dépit à l'Espagne; mais il faut expliquer où il fut enterré³. Le superbe caveau de l'Escorial qu'on appelle le Panthéon ne reçoit que les corps des rois, et ceux des

1. Le manuscrit porte : *Viñerez*.

2. *Gesne* corrigé en interligne en *guaisne*.

3. La description qui suit se retrouvera dans les *Mémoires*, à l'année 1722.

reines qui ont eu des enfants. Vers la moitié du degré par lequel on y descend, se trouve une porte qui entre dans une pièce comme en contre-sol, un peu longue mais étroite. C'est dans l'épaisse muraille de ce lieu, qui est nue tout autour et sans aucun ornement, qu'on fait des niches, où l'on met les corps qui arrivent dans l'Escorial; on referme ces niches avec de la pierre, en sorte qu'il n'y paroît point, et on laisse ainsi les corps jusqu'à ce qu'on juge qu'ils soient à peu près consommés : c'est ce qui donne le nom à ce lieu ou à cette pièce, qu'on appelle le *Pourrissoir*. Après donc un certain nombre de mois, on tire le corps qu'on y a mis de la sorte, et on le porte dans le Panthéon, s'il y doit être, sinon dans une autre pièce qui est de plain pied au delà du pourrissoir, duquel on y entre uniquement. Cette pièce est plus grande, mais de même forme et hauteur; on n'en peut mieux comparer les murailles qu'à celles d'une bibliothèque dont les tablettes seroient toutes pour des in-folios, mais dont la profondeur passe la hauteur d'un homme. Sur ces tablettes, qui vont l'une sur l'autre jusqu'au haut, sont rangés des cercueils à nu, c'est-à-dire sans aucun poêle dessus, et tous côte à côte, avec une courte inscription du nom, de l'état, de l'âge et du jour de la mort sur chacun : ce sont toutes reines qui n'ont point eu d'enfants, et infants ou infantes. Pour M. de Vendôme, il a été mis au Pourrissoir pour y demeurer enfermé dans la muraille, au dehors de laquelle il n'y paroît quoi que ce soit et nulle inscription : en sorte que, si on ne montrait où il est, on ne l'imagineroit pas, parce qu'il ne paroît qu'une suite de mur nu et de blanc à l'ordinaire. C'est donc là où il attend la résurrection universelle, comme n'ayant pas dû être mis parmi les infants. Mais, puisque la mort du Grand Prieur, son frère, dépasse le temps de nos *Mémoires*, achevons tout d'un coup cette curiosité.

Aussi débauché, mais moins infâment pour le goût et le genre de débauche que son aîné, mais aussi bien plus crapuleux, il servit la plupart de sa vie, et eut le malheur de ne pas acquérir de réputation en ce métier; la valeur fort équivoque et la capacité nulle, mais récompensée d'une audace à front d'airain et des propos les plus hasardés. Plus glorieux dès les premiers temps que son frère, beaucoup mieux fait et bien avec les dames, adroit et galant, soutenu de beaucoup d'esprit, et même de quelques lettres, il vécut avec son frère dans la plus intime union. Il étoit le maître de son domestique et de ses affaires, que l'abbé de Chaulieu faisoit sous lui, à qui l'esprit et la débauche l'avoient uni. Moins assidu à la cour que M. de Vendôme et fort adonné à la liberté de la vie de Paris, il ne fut bien avec le Roi que par le reflet¹ de sa bâtardise et par celui de son frère : aussi essayait-il des exils et des disgrâces qui le firent plusieurs fois passer en pays étranger. On a vu dans ces *Mémoires*² l'humiliation qu'il essaya, quand,

1. Ou *reflu*.

2. En 1698 : *Journal de Dangeau*, tome VI, p. 387-393. Comparez notre tome V, p. 313-316.

à Meudon, il osa quereller M. le prince de Conti, et il en reçut de plus d'une espèce en sa vie. Aussi plein de tabac et aussi sale que son frère, il en faut rapporter un trait qui suffira en ce genre pour tous deux. Ils servoient de lieutenants généraux en Flandre, fort peu avant que leur brouillerie avec M. de Luxembourg les fit passer en Italie sous M. Catinat; ils vivoient et étoient toujours logés ensemble. A un camp de passade, on tendit leurs deux lits dans une petite chambre haute, fort étroite, en sorte qu'on avoit peine à passer entre deux; ils se couchèrent. Un moment après, l'ainé soulève la couverture; à l'instant, le cadet s'écrie médiocrement. M. de Vendôme se tourne, et vit le Grand Prieur qui s'essuie le visage à ses draps; c'est qu'il lui avoit lâché un jet de foire tout plein sur le visage. « Oh! mon frère, lui dit-il, je vous demande pardon. — Ce n'est rien, mon frère, répondit l'autre. » Et tous deux se rendormirent. M. de Vendôme soutenoit bien sérieusement à Mme la princesse de Conti, qui étoit la personne du monde la plus propre, que tout le monde, et elle la première, faisoit au lit tous les jours, que lui aussi y faisoit toujours, mais avec cette différence qu'on le nioit¹ sans savoir pourquoi, et que lui l'avouoit de bonne foi. Leurs chiennes faisoient leurs petits dans leurs draps sans qu'ils en changeassent. On peut juger, par ces échantillons, de leur propreté. Quelques années avant la disgrâce de M. de Vendôme, les deux frères se brouillèrent. L'ainé s'aperçut enfin que l'autre le pilloit : il chassa l'abbé de Chaulieu, et le Roi lui aida à faire que Crozat, un des plus riches hommes de Paris, et dont le comte d'Évreux épousa la fille, se mit à la tête de ses affaires. Le Grand Prieur s'étoit aussi ruiné avec un grand prieuré et ses six abbayes, avec quelques-unes desquelles il fit d'étranges marchés. Depuis cette brouillerie des deux frères, il n'y eut plus que du replâtrage entre eux. Ils servirent néanmoins ensemble, et l'ainé, par orgueil, vouloit faire de l'autre un général d'armée, sans l'aimer et sans l'estimer. A la fin, ils se brouillèrent ouvertement, et, soit que le Grand Prieur s'en prit à son frère, qui lui avoit fait donner une armée séparée de lui à commander, où il s'étoit fort mal conduit, de ce que ce commandement en chef lui fut doucement ôté et qu'il fut obligé d'aller rejoindre M. de Vendôme, soit quelque autre raison plus honteuse à laquelle il donna grand lieu, jamais il ne voulut demeurer au combat que son frère donna à Calcinato le 17 avril 1706², où il y eut beaucoup de sang répandu sans qu'il nous en demeurât autre avantage. Le Grand Prieur, le voyant sur le point de s'engager, s'en alla, quoi qu'on lui pût représenter, dans une cassine voisine hors de toute portée, avec quelques soldats qu'il prit pour l'y garder, où il demeura pendant tout le combat; honteux ensuite de rejoindre l'armée, il n'y parut plus, et il repassa les Alpes. Ces *Mémoires*

1. On lit *crioit*, et non *cachoit*, comme il a été imprimé; mais c'est sans doute une mauvaise transcription du copiste. Voyez ci-après, p. 498.

2. Lisez : *Cassano le 10 août 1705*.

nous disent la vie errante et exilée qu'il mena depuis, et les aventures qui lui arrivèrent. Lors de la mort du Roi, il étoit à Lyon, où il lui avoit été permis de fixer sa demeure; bientôt après, le Régent lui permit de revenir à Paris, où il ne tint pas à lui qu'il ne prit un grand vol. Depuis les dreniers¹ où les bâtards s'étoient élevés après la disgrâce de M. de Vendôme, ils n'avoient plus rien de commun avec le Grand Prieur, qui reçut à cet égard plusieurs mortifications sur ce qu'il prétendit et sur ce qu'il tenta; mais il se consola par de l'argent dont le Régent lui fut libéral, et le fameux Law encore davantage. Toutefois, ses vaines tentatives, également odieuses à ceux qu'il vouloit égaler et à ceux qu'il vouloit surpasser, l'éloignèrent de tout le monde, qui déjà s'en étoit peu approché par le mépris de sa personne, qu'il acheva de combler par l'infâme procès qu'il intenta à Matignon ancien évêque de Condom, sur l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, dont il s'étoit démis sous le feu Roi, et que ce prélat avoit acceptée en en remettant une autre, à condition de payer pour le revenu de cette dernière aux créanciers du Grand Prieur pendant nombre d'années, et en jouir après paisiblement². A peine l'évêque en fut-il à ce terme, que le Grand Prieur prétendit rentrer dans la possession de cette abbaye malgré sa démission, et disputa cette affaire avec autant de hauteur et d'emportement qu'avec peu d'apparence du plus léger fondement, et fut piqué de la perdre comme de la plus atroce injustice. Il vendit, en 1719, son grand prieuré de France au bâtard du Régent presque encore enfant, dont il eut un gros argent et quantité d'actions sur la compagnie des Indes, si connue et si courue alors sous le nom de *Mississipi*, et dont l'agiotage a fait une si mortelle plaie à l'État. Tout l'ordre de Malte cria, quoique accoutumé à voir cette place, due à l'ancienneté, en proie aux bâtards depuis longtemps, et le public encore plus de la vente publique d'un bénéfice comme d'une charge et d'une terre. Vendôme voulut après se dépêtrer de ses vœux, dans le dessein de se marier et de perpétuer sa bâtardise. Le Régent l'y servit, et il obtint à Rome tout ce qu'il lui falloit pour cela; mais il chercha vainement un parti qui pût satisfaire sa vanité et sa bourse: tellement qu'il laissa ses bulles et ses dispenses à Rome, sans les payer, garda ses abbayes, et acheva une vie honteuse dans la crapule et dans l'obscurité dont il ne s'étoit pu tirer, et dans laquelle il s'enfonça de plus en plus³. Il ne fut que peu de jours malade. Le prince de Conti, avec qui la débauche l'avoit lié depuis un an malgré la disproportion étrange des âges et des tempéraments, devint son apôtre et lui fit recevoir ses sacrements; il y avoit peut-être quarante-cinq ou cinquante ans qu'il n'en avoit approché, et il y en avoit plus de quarante qu'il ne s'étoit couché qu'ivre. Ainsi finit cette race bâtarde de Vendôme qui, de façon ou d'autre, a fait de grands maux à l'État dans toutes ses trois générations.

1. Les derniers temps, ou degrés?

2. Cette anecdote ne se retrouvera pas dans les *Mémoires*.

3. Comparez la suite des *Mémoires*, éd. 1873, tome XVI, p. 314-316.

655. *Alberoni et le duc de Vendôme.*

(Page 287.)

10 janvier 1708. — Il se trouvera bien quelqu'un qui publiera la Vie d'Alberoni, qui a fait tant de bruit dans le monde et qui est parvenu à être premier ministre d'Espagne, et à faire son pis-aller du cardinalat et des trésors qu'il y a pris. Il suffira ici de parler des vils commencements de sa fortune. C'étoit le fils d'un jardinier d'autour de Parme, qui, à force de fruits, d'esprit et d'adresse, s'étoit introduit parmi les valets de M. de Parme, et s'étoit glissé jusqu'à lui, qui lui avoit trouvé de l'esprit et de l'entregent. M. de Parme s'en servit en des bagatelles intérieures. La guerre d'Italie l'obligea de traiter quelquefois avec M. de Vendôme; il lui envoya l'évêque de Parme en son camp. Mais, avant de parler de l'indignation du prélat, il en faut toucher la cause, et cette cause auroit dû trouver place ici il y a longtemps. M. de Vendôme étoit le plus sale et le plus débauché de tous les hommes, et débauché à toutes mains; c'étoit en outre le plus vain, le plus glorieux et le plus superbe des humains, et qui se piquoit en même temps d'être le plus simple, parce que cette simplicité, qui convenoit à son ordure, lui servit de degré d'abord, et de comble après à son orgueil. Sa maison étoit une maison de Bohêmes, gentilshommes et valets, dont pas un, pour l'ordinaire, ne le servoit, et, général d'armée, il s'en alloit fort bien dans sa chaise, tout seul avec son postillon, de Paris en Italie. Ses chiens couchoient en foule dans son lit, ses chiennes y faisoient leurs petits, ce qu'il mangeoit étoit horrible, et lui donnoit des indigestions continuelles. Il disputoit les choses du monde les plus absurdes, et maintint une fois à Mme la princesse de Conti fille du Roi, la personne du monde la plus propre, que tout le monde faisoit au lit, et elle toute la première, et que toute la différence qu'il y avoit de lui à tout le monde, c'est que la mode étoit de s'en cacher, tandis que pour lui, simple et vrai, il l'avouoit de bonne foi. La vérité étoit qu'il ne s'en contraignoit pas, et que, couchant un jour à l'armée en même chambre que son frère le Grand Prieur, en deux lits de camp fort proches, il arriva que M. de Vendôme leva sa couverture, tourna le cul, et entendit son frère s'écrier. Le fait étoit qu'il lui avoit couvert le visage. « Mon frère, s'écria-t-il, je vous demande pardon. — Oh! ce n'est rien, mon frère, répondit l'autre en se torchant avec ses draps. » Tout cela n'étoit que gentillesses, qu'il sut après tourner en dignité, quand il eut escaladé ducs et maréchaux de France. Il se levait le plus tard qu'il pouvoit à l'armée, où il recevoit le monde au lit, en sortoit presque nu, et se mettoit sur sa chaise percée devant quiconque, et ne s'y contraignoit en rien. D'abord les gens d'un certain état de grade ou de naissance se sentirent choqués d'une telle réception; mais tout est mode, et le crédit et l'autorité font tout recevoir: très peu s'abstiennent de ces puantes heures, et M. de Vendôme les savoit bien remarquer. Ce fut donc par hauteur et par insolence qu'il se mit ainsi à chier

devant tout le monde, et à y accoutumer tout ce qu'il y avoit de plus grand ; et l'électeur de Bavière, après qu'il fut avec lui en Flandres, y étant arrivé une fois ou deux pour lui parler, fut le seul à qui il en ait jamais fait excuse, mais de ces excuses qui n'ont que les mots. Là il donnoit ses ordres, écoutoit les requêtes et discussions de chacun, et soutenoit la conversation. Les jours de barbe, on tiroit le bassin de sous lui, on le lavoit, puis on le lui mettoit sous le menton, et, la barbe faite, on le remettoit sous lui. On apportoit après un déjeuner sur une petite table, qu'on approchoit de lui ; il mangeoit et rendoit en même temps, et on déjeunoit avec lui. Après déjeuner, il y causoit encore, puis se torchoit le cul devant la compagnie, s'habilloit, et commençoit sa journée. Ses audiences, ses signatures se passoient sur cette chaise percée, et l'évêque de Parme l'essuya comme les autres. Il en fut étrangement scandalisé ; mais ce fut bien pis le lendemain matin, qu'étant arrivé bien plus tard que la veille dans l'espérance de trouver l'opération faite, non seulement il l'y trouva encore, mais, comme il vouloit s'habiller, il se torcha le cul devant lui, qu'il lui présenta dans toute sa dimension. L'évêque, outré, partit le jour même, protestant qu'il ne reverroit de sa vie un homme qui lui avoit fait une telle insulte, et jamais M. de Parme ne put l'apaiser. Cela le réduisit à lui substituer Alberoni, qui n'en étoit pas à ces bagatelles près. C'étoit un drôle qui avoit tout l'esprit et toute la ruse et la délicatesse possible, qui connoissoit son monde par ses informations avant que de l'avoir vu, et qui n'aborda M. de Vendôme que l'encensoir à la main et par le nez. Il lui parla d'ordures, et le mit si à son aise, qu'il en obtint tout, et se mit dans sa familiarité. Dès la première fois, s'étant trouvé à la cérémonie du torche-cul fort peu modeste : *Oh! culo del angelo!* s'écria-t-il ; et fit sa cour à merveilles. Il se procura plusieurs envois d'autant plus aisément que M. de Parme réussissoit toujours par lui, et finalement il entra si avant dans les soupers et dans les autres débauches de M. de Vendôme, et, par là, dans sa confiance, qu'il crut trouver mieux son compte avec lui, et quitta M. de Parme pour être un des secrétaires de M. de Vendôme, qu'il acheva de se dévouer par lui faire des potages au fromage et d'autres ragoûts italiens ; car M. de Vendôme étoit bien plus gourmand qu'ivrogne, et surtout de rogatons extraordinaires. Son goût et son discernement alloient de compagnie : le poisson puant étoit celui qu'il aimoit le mieux. Alberoni ne fut pas longtemps dans la maison, qu'il en reconnut tous les autres¹, et qu'il y devint le favori ; cela fâcha les autres valets, qui, tout publiquement, et en pleine marche d'armée, lui donnèrent cent coups de bâton. Il se sauva demi-étreint à toutes jambes, se plaignit amèrement à M. de Vendôme, qui s'en fâcha ; tout le reste en rit, et lui, à la fin, avec les autres, et il n'en fut rien. Il s'ancre de plus en plus auprès de lui jus-

1. Le manuscrit porte bien : *autres* ; mais ce doit être une mauvaise lecture du mot *aitres*, au sens d'êtres, ou du mot *antres*.

qu'à la fin de sa vie, où, se trouvant en Espagne, en grand commerce entre M. de Vendôme et Mme des Ursins, M. de Parme l'y chargea de ses affaires, quand, par la mort de M. de Vendôme, il fut valet à louer. En voilà assez pour maintenant; le reste se retrouvera en son temps.

656. *Voyage triomphal du duc de Vendôme.*

(Page 291.)

12 février 1706. — Jamais triomphe n'approcha de tous ceux de M. de Vendôme en ce voyage. Chaque pas qu'il faisoit, et le plus indifférent, lui en procuroit un nouveau, et ce n'est point trop dire que tout disparut devant lui, princes du sang, grands, ministres, ou ne parut que pour le faire éclater bien loin au-dessus d'eux, et que le Roi ne sembla le¹ demeurer que pour la seule fonction de l'élever davantage. Le peuple s'y joignit, et M. de Guise, plus puissant après les Barricades de Paris, ne pouvoit pas paroître alors plus superbement que fit M. de Vendôme en ce voyage.

657 et 658. *Le fils de Tessé fait grand d'Espagne par surprise.*

(Page 302.)

19 février 1706. — Les rois sont dupes autant que les autres hommes, et d'ordinaire beaucoup plus. Le Roi, qui ne lut jamais, et qui n'entretint jamais personne sinon de ses affaires et par nécessité étroite, ne savoit rien, et ne s'en cachoit pas. Il ne douta point que les grandesses ne se cédassent en Espagne comme il voyoit céder tous les jours les duchés en France, et ignoroit que cela étoit jusqu'alors sans exemple en Espagne, où les fils aînés des grands en sont dédommagés par une sorte de rang et des honneurs plus étendus en leurs femmes, et qui les approchent fort du rang et des honneurs des femmes des grands. Tessé fit ainsi son affaire, et fit en France grand son fils, qui, de son vivant, ne l'eût jamais été en Espagne, du moins sans une grandesse nouvelle accordée à ce fils. Ceux des ducs de Berwick et de Saint-Simon le furent, dans la suite, de la grandesse même de leur père. On verra ces premiers et uniques exemples en leurs temps; on verra incontinent aussi comment la tromperie faite au Roi servit à Tessé pour consolider son affaire en Espagne, en achevant de tromper les deux rois l'un par l'autre.

26 mars 1706. — Tessé, après avoir surpris le Roi, acheva son affaire en surprenant le roi d'Espagne, qui comprit que le Roi son grand-père s'étoit engagé, et à qui Mme des Ursins, que ce maréchal avoit cultivée et servie dans sa disgrâce, et avec qui il s'étoit achevé de lier à Toulouse, où il obtint permission de la voir allant en Espagne,

1. Ce *le* a été biffé mal à propos par un correcteur qui n'a pas compris la phrase.

arracha du roi d'Espagne, contre toutes les règles et les usages, qui jusqu'alors n'avoient jamais été enfreintes sur ces démissions¹.

659. *Lord Feversham.*

(Page 304.)

21 janvier 1692. — Milord Feversham étoit le premier officier de la maison de cette reine portugaise, et le maître de tout chez elle. Personne ne doutoit qu'elle ne l'eût épousé, et l'un et l'autre trouvoient fort bon qu'on en fût persuadé. Il étoit frère des maréchaux-ducs de Duras et de Lorge.

660 et 661. *Mme de Brégy et Estoublon.*

(Page 305.)

29 avril 1688 — Estoublon² étoit de condition et Provençal, un fort honnête homme, mais plaisant au dernier point, et un grand homme noir, olivâtre, qui ne rioit jamais, avec je ne sais quel air niais et naturel dont il attrapoit les nouveaux venus. Il avoit usurpé une telle liberté avec la Reine mère, qu'il lui demanda un de ses carrosses pour remener sa femme de Saint-Germain. Ce carrosse ne revenoit point ; la Reine le sut et demanda à Estoublon ce qu'il en avoit fait : « Ce que
« vous m'avez permis, Madame; vous m'avez fait la grâce de me le
« prêter pour remener ma femme, et il la remène en Provence. Je ne
« sais pas bien le temps qu'il faut pour aller et venir. Voilà ce qu'est
« devenu votre carrosse. » On en rit, et ce fut tout. Une autre fois, passant devant la chambre de Mme de Brégy, qui donnoit sur une galerie, à Saint-Germain, il en trouva la porte entr'ouverte, et la vit sur son lit, le derrière à l'air, et une seringue appuyée au lit ; il se glisse doucement, insinue le lavement, remet la seringue, et se retire. La femme de chambre, qui étoit allée dans la garde-robe chercher je ne sais quoi, revient, et propose à sa maîtresse de se remettre en posture ; elle demande ce qu'elle veut dire, et ajoute enfin qu'elle rêve apparemment. Grande cacophonie entre elles. Enfin la femme de chambre regarde à la seringue, et la trouve vuide, et proteste tant et si bien qu'elle n'y a pas touché, que la Brégy croit que c'est le diable qui lui a donné son lavement. C'étoit une antique beauté et un esprit, grande intrigante, et à qui, de la Régence et de la jeunesse du Roi et de Monsieur, il étoit resté grande familiarité avec eux et avec la Reine mère. Dès qu'elle parut chez elle, voilà le Roi et Monsieur à lui parler de son lavement ; et elle, étonnée et furieuse tout ce qu'on peut l'être, apprit la dernière de la cour ce qu'elle devoit à Estoublon.

Cet Estoublon, à la fin de sa vie, homme de bien dès longtemps, le devint de plus en plus. Il se mit à Paris, à un quatrième étage, dans la

1. Il manque un régime direct au verbe *arracha*.

2. Son nom n'est même pas prononcé dans les *Mémoires*.

paroisse de Saint-Sulpice, occupé uniquement de son salut et de bonnes œuvres, donnant tout aux pauvres, et il avoit du bien ; sa dévotion étoit d'en ramener tous les jours quelques-uns dîner avec lui, et de manger avec eux. Dans ces temps-là, Messieurs de Saint-Sulpice s'étoient mis dévotement dans la tête de tirer par le for de la conscience la connoissance de tout ce qui se passoit, sous prétexte de ce qu'ils appeloient la correction fraternelle, et obligeoient tous ceux qui se confessoient à eux de leur rendre un compte exact de toutes choses. Ils surent donc par le valet d'Estoublon qu'il voyoit tous les jours des gens de fort mauvaise mine, et qu'il leur donnoit à dîner. Les inquisiteurs comptent toujours sur le mal : je ne sais ce qu'ils soupçonnèrent ; mais ils eurent un ordre de la police, et mirent Estoublon au Châtelet. Voilà un homme bien étonné, à quatre-vingts ans qu'il avoit. Cependant, lui comme il put, et ses voisins, qui étoient édifiés de lui, firent tant qu'il en sortit ; mais il eut beau demander justice : on ne songea qu'à l'apaiser, et il se retira chez lui en Provence. C'étoit la pauvre faveur de Saint-Sulpice. Toutefois, cela fit assez de bruit pour réveiller d'autres choses et pour mettre au net tout le pot aux roses de la correction fraternelle, qui fit un furieux vacarme. Le curé la Barmondière fut obligé de chasser plusieurs prêtres, de détester en pleine chaire ses informations, et d'en écrire une apologie en forme d'instruction. Toutefois, on fut longtemps à se rapprocher avec eux à confesse.

13 avril 1693¹. — Mme de Brégy si connue par sa beauté, son esprit et sa familiarité avec le Roi, la Reine sa mère et Monsieur, et par le lavement qu'Estoublon lui donna si subtilement.

662, 663 et 664. *La marquise de la Fayette
et sa fille la duchesse de la Trémoille.*

(Pages 312-313.)

29 mai 1693. — Mme de la Fayette étoit mère du marquis de la Fayette qui, de la fille de Marillac, ne laissa qu'une fille unique, qui a été mère du duc de la Trémoille. Mme de la Fayette étoit la plus intime amie et confidente de M. de la Rochefoucauld qui figura tant, avec Mme de Longueville, pendant la minorité de Louis XIV, et qui, tant qu'il a vécu, alloit tous les jours chez elle, où il y avoit, les soirs, un rendez-vous de ce qu'il y avoit de meilleur à Paris pour les lettres galantes, et, outre cela, fort bonne compagnie. C'étoit un tribunal pour les ouvrages d'esprit. Elle retira la Fontaine, si connu par ses *Contes* et ses *Fables*, qui seroit mort de faim sans elle, et qui vécut plusieurs années et mourut chez elle².

11 août 1694. — Avec ce M. de la Fayette, sa maison s'éteignit, ancienne et bonne. Il s'appeloit Mottier. Il étoit fils de cette Mme de la

1. Ces trois lignes ne se trouvent pas en regard de l'article du 13 avril 1693, mais au sommaire analytique qui termine le volume.

2. Singulière confusion avec Mme de la Sablière !

Fayette si connue par son esprit et sa liaison si longue et si intime avec M. de la Rochefoucauld, celui de la minorité de Louis XIV. Il étoit gendre de Marillac, conseiller d'État, et ne laissa qu'une fille unique, qui hérita de tout le bien de son grand-père, et qui fut mère du duc de la Trémoille d'aujourd'hui. La Fayette laissa un frère, homme d'esprit, de lettres, de campagne, cynique et singulier, qui avoit de l'honneur et des amis. Il avoit des abbayes, et nul ordre. Il est mort bien des années après, sans avoir été tenté de se marier.

14 décembre 1706. — Le mariage du fils aîné de M. de Beauvillier étoit fait quand il mourut, et son frère huit jours après lui, avec la fille unique de la Fayette, qui épousa depuis M. de la Trémoille, dont le duc de la Trémoille d'aujourd'hui est fils unique¹....

665. *Origine des distinctions de MM. de la Trémoille.*

(Page 313.)

27 avril 1706. — Lors de ce² désordre des tabourets donnés, puis ôtés, après rendus, lors de la régence de la Reine mère de Louis XIV, et depuis peu à peu étendus, M. de la Trémoille, beau-frère de M. de Bouillon, et desireux de devenir prince comme lui, en obtint. Dès le commencement, il eut le tabouret pour sa belle-fille sans s'être démis de son duché. Elle étoit Hesse, sœur de l'électrice palatine mère de Madame, et fille de cette belliqueuse landgrave qui servit si constamment et si utilement la France. C'est ce qui valut et ce tabouret et celui d'une vieille Mlle de la Trémoille, sa belle-sœur. Depuis cela, il est demeuré à la fille aînée et à la femme du fils aîné des ducs de la Trémoille, privativement aux cadets et aux cadettes. On verra en son temps ce qu'a obtenu le prince de Talmond, frère de M. de la Trémoille. Ce duc son grand-père obtint en même temps le *pour*, qui est une distinction des princes qui voyagent avec la cour, sur le logis desquels les fourriers écrivent avec leur craie : *Pour Monsieur un tel*, et, sur tous les autres logis, seulement : *Monsieur un tel*; et c'est ce qui s'appelle *marquer*. Cette distinction du *pour* est tout à fait idéale, et n'emporte aucune sorte de préférence de logis. Les ambassadeurs en firent tant de bruit au voyage du sacre du Roi³, que M. le duc d'Orléans, à la fin, le leur accorda.

666. *Raccommodement des ducs de Bouillon et d'Albret.*

(Page 316.)

13 avril 1706. — Le duc d'Albret, fils aîné de M. de Bouillon, n'avoit jamais servi que quelques campagnes volontaire⁴, parce qu'il avoit

1. La fin de cette Addition sera placée en regard de la p. 55 du tome V de l'édition de 1873.

2. Le correcteur, à tort, a changé *de ce* en *du*.

3. Louis XV, en 1722.

4. Le copiste, à tort sans doute, a écrit au pluriel : *volontaires*.

porté le petit collet jusqu'en 1692, qu'il devint l'aîné par la mort du prince de Turenne sans enfants, tué à Steinkerque. Il avoit épousé ensuite la fille du duc de la Trémoille; il avoit fait un voyage à Turenne, où il avoit trouvé une substitution, portée par un testament de son grand-père, qui lioit entièrement les mains à M. de Bouillon, le mettoit, lui, en état de n'en point payer les dettes, et réduisoit ses cadets fort à l'étroit. Cette découverte produisit une demande en justice qui fit un prodigieux éclat. M. de Bouillon mit aisément le Roi de son côté, qui étoit volontiers pour les pères contre les enfants, qui aimoit M. de Bouillon, et qui n'avoit jamais guères été content de la conduite de pas un de ses enfants : de sorte que cette affaire perdit le duc d'Albret si entièrement avec le Roi, que son père même, après leur raccommodement, ne put pas redresser ce qu'il avoit gâté. L'éclat fait et les procédures introduites en justice, le duc d'Albret ne se soucia pas d'aller plus loin. Elles affichoient l'état de son père et le mirent hors d'état d'emprunter et de disposer : c'étoit là tout ce qu'il en vouloit, et, dès qu'il l'eut solidement obtenu par la chose même, il ne songea plus qu'à apaiser le bruit et à se raccommoder avec M. de Bouillon.

667. *Joyeux.*

(Pages 319-320.)

22 avril 1706. — Ce Joyeux étoit une espèce tout à fait singulière : un habit brun fort ample, grande perruque et grand rabat, le dos plat par le haut, rompu par en bas, et marchant presque plié en deux ; et au demeurant très propre. Il avoit une bonne abbaye, et d'autre bien, qu'il avoit assuré aux enfants du bonhomme Bontemps, dont il étoit camarade et ami intime. Il avoit été à la Reine mère, puis au Roi dans les intrigues serviles de ses amours, et avoit dansé mieux qu'homme de France avant d'être devenu comme il étoit, et avoit été des ballets du Roi avec les meilleurs danseurs. Le Roi l'avoit mis auprès de Monseigneur comme un homme de confiance. Il avoit beaucoup d'esprit, de l'emportement et de la malignité souvent, parfois aussi serviable et bon homme ; mais il ne lui falloit pas marcher sur le pied. Monseigneur le traitoit fort bien, et s'en consola encore mieux¹....

668. *Du Mont.*

(Page 321.)

22 avril 1706. — Pour² du Mont, c'étoit tout autre chose. Son père étoit un gentilhomme de bon lieu, à qui M. de Saint-Simon, étant premier gentilhomme de la chambre et premier écuyer de Louis XIII, fit la petite fortune, et qui lui-même l'acheva étant devenu sous-gouverneur

1. La fin de cette Addition forme l'Addition suivante.

2. Le commencement de cette Addition, relatif à Joyeux, vient d'être donné sous le n° 667.

de Louis XIV. C'étoit un fort homme d'honneur, et propre à cet emploi, dans lequel il mourut, et à qui la Bourlie succéda. Le Roi prit soin de son fils, qui étoit tout enfant, et en chargea Beringhen père, premier écuyer ; et, dans la suite, il l'attacha à Monseigneur, duquel il devint particulièrement et principalement l'écuyer en chef sous le premier écuyer. C'étoit un homme de fort peu d'esprit, mais né et élevé à la cour, et qui en savoit la routine et le manège, qui le conservèrent bien auprès du Roi quoiqu'il eût seul la dernière confiance de Monseigneur, dont il gouvernoit la bourse particulière, et quelquefois les plaisirs. Il ne laissoit pas d'être fort honnête homme, et, quoique sa faveur l'enflât un peu quelquefois, il ne s'est jamais oublié avec les ducs de Saint-Simon père et fils en rien, et toujours se présentant à tout à leur égard. Sa faveur fut toujours la même jusqu'à la mort de Monseigneur, avec qui il perdit tout ce qu'on peut perdre, et toutefois conserva de la considération par estime et fut toujours bien traité du Roi. Il ne fut pas heureux en femme ni en neveux, et mourut longtemps après le Roi, sans enfants.

669. *Le procès du prince Emmanuel de Lorraine.*

(Page 333.)

19 février 1707. — Le procès fut fait et parfait au prince Emmanuel de Lorraine comme à Langalerie et à Bonneval, sans aucune différence, et sans que M. d'Elbeuf ni aucun autre de la maison de Lorraine ait rien tenté là-dessus, comme avoit, en cas pareil, vainement tâché la maison de Bouillon sur le prince d'Auvergne.

670. *Désertion de Langalerie.*

(Pages 334-335.)

25 mars 1706. — Langalerie étoit fils d'un ancien lieutenant général estimé, tué à la bataille de Fleurus ; lui-même étoit bon officier et brave, et étoit parvenu assez vite. Il avoit même paru un homme assez sage et réglé, de fort peu d'esprit pourtant, mais ne promettant rien moins qu'une telle folie. L'ambition lui tourna la tête et le perdit chez l'Empereur, qu'il fut convaincu d'avoir voulu trahir, gagné par les Turcs, et fit une fin tragique.

671. *Le chevalier de Bonneval passe aux ennemis.*

(Page 336.)

11 avril 1706. — Bonneval étoit un cadet de qualité, gueux, brave, de beaucoup d'esprit et orné de lecture, avec beaucoup de talents pour la guerre et pour beaucoup de choses, outrément débauché et grandement pillard. Il s'étoit engraisé aux dépens de ces petits princes d'Italie que nous ménagions assez mal à propos, comme il n'y a que trop paru depuis ; on lui vouloit faire rendre gorge et lui retenir beau-

coup sur ce qu'il avoit pris du plat pays : piqué et ruiné, il fit son marché avec l'Empereur, et le servit contre nous avec un succès qui le conduisit à une fortune où nous le laisserons en attendant que nous le retrouvions en son temps, où ce sera celui d'en achever l'horrible catastrophe. Ce fut en peu de temps le troisième déserteur de marque, à l'exemple de MM. de Savoie et de Lorraine, que des François de naissance ou de grade n'avoient pas encore suivi, excepté le prince d'Auvergne, qui en avoit mené le branle en ces derniers temps.

672. *M. de Vendôme commande aux maréchaux de France.*

(Page 345.)

15 mars 1706. — Après ce qu'on a vu que le Roi avoit dit à Tessé sur M. de Vendôme par rapport aux maréchaux de France, et ce que le maréchal de Villeroy lui rompit après qu'il fut parvenu plus loin et presque obtenu de commander les maréchaux de France arrivés au bâton depuis qu'il étoit lui-même général d'armée, on a lieu de s'étonner beaucoup d'une patente si extraordinaire pour les commander tous. Avec du temps, rien n'étoit impossible à Mme de Maintenon, et en chose qui étoit les bâtards, et rien encore d'impossible à M. du Maine là-dessus, particulièrement auprès d'elle, qui l'avoit élevé, qu'elle avoit toujours tendrement aimé, qui le regardoit comme son ouvrage, et son élévation comme sa création. On en verra bien d'autres effets dans les suites. Les maréchaux de France furent outrés, et, comme les ducs, sans oser dire une parole.

673. *Le cardinal de Médicis cherche à se marier.*

(Page 352.)

19 avril 1706. — Le Grand-Duc n'avoit que deux fils et un frère, qui étoit depuis longues années cardinal sans s'être engagé dans les ordres. Son fils aîné, qui avoit été d'une grande espérance, étoit sans enfants de la sœur de Mme la Dauphine et de l'électeur de Bavière, et sans espérance d'en avoir par l'état déplorable où la débauche et les remèdes l'avoient réduit. Le puîné, Gaston¹, aujourd'hui grand-duc, n'avoit point d'enfants non plus d'une Saxe-Lauenbourg, sœur de la princesse de Bade mère de la feuë duchesse d'Orléans; elle étoit chez elle en Allemagne, et lui à Florence, brouillés ensemble à ne se jamais revoir. Nul autre Médicis au monde qu'une branche infiniment éloignée, aînée, qui ne sortoit ni des souverains, ni des premiers Médicis dominateurs de Florence, qui étoient restés depuis des siècles à Naples, dont l'aîné étoit grand d'Espagne sous le nom de prince d'Ottajano, et desquels les Médicis de Florence n'avoient jamais voulu ouïr parler. Dans cette situation de famille, qui s'en alloit éteinte, le Grand-Duc exigea de son frère de quitter le chapeau pour se marier. Un vieux car-

1. Ce nom a été ajouté en interligne par le correcteur.

dinal italien, hors d'espérance, par son âge, de succéder à son neveu et de devenir souverain, ne tenta pas Mlle d'Armagnac de quitter les agréments et la liberté de la cour de France pour s'aller confiner avec lui. Il épousa une Guastalle, d'une branche cadette de Gonzague, dont il n'eut point de postérité.

674. *Fautes et disgrâce du maréchal de Villeroy.*

(Page 368.)

22 juin 1706. — Voici l'histoire de la disgrâce du maréchal de Villeroy, qui fut profonde et longue. Le Roi, outré des mauvais succès de ses armes, et qui avoit mis son honneur à n'écouter rien sur la paix, dont toutefois il commençoit à sentir tout le besoin à moins qu'il n'eût la totalité de la monarchie d'Espagne pour le roi son petit-fils, avoit fait les plus grands efforts pour avoir de belles et nombreuses armées et pour se procurer des victoires qui, malgré les suites de la bataille d'Hochstedt, forçassent ses ennemis à terminer la guerre à son gré. Il avoit excité le maréchal de Villeroy, en partant, à donner une bataille; il l'avoit piqué par le succès que le maréchal de Villars avoit eu de bonne heure en Alsace. La levée du siège de Barcelone, et l'ébranlement qu'il causa à toute l'Espagne, alluma de plus en plus le dépit du Roi et la passion d'avoir incessamment une puissante revanche, et il ne cessa de redoubler ses ordres à son maréchal de Villeroy, et par Chamillart, et par des billets même de sa main. Marcin lui menoit d'Alsace un puissant renfort de troupes; Villeroy avoit ordre d'en attendre la jonction avant de rien entreprendre, mais, aussitôt après, de ne rien marchander. Ces mêmes ordres, et d'attendre Marcin, et de chercher aussitôt après à combattre, lui avoient été réitérés plusieurs fois. Villeroy se sentit piqué d'être si souvent et si pressamment excité à donner une bataille : il crut qu'il y alloit du sien de différer, il se flatta de vaincre, et se promit tout d'une victoire si passionnément désirée du Roi, s'il n'en partageoit la gloire avec personne. C'est ce qui le précipita à donner celle de Ramillies de telle sorte que l'électeur de Bavière eut à peine le temps d'arriver à l'armée le matin même, sur le point du combat. Plusieurs officiers principaux n'étoient arrivés que la veille, plusieurs autres n'avoient pas encore joint, et Marcin étoit encore à deux journées de lui, dont il avoit des nouvelles, et dont la jonction étoit instante et sûre. En l'attendant suivant ses ordres, il auroit été de plus d'un quart plus fort, et, comme il étoit, sans lui, supérieur aux ennemis, et qu'il les eût combattus sur un autre terrain que celui où il donna son combat, et où M. de Luxembourg n'avoit pas cru qu'on le pût hasarder sans y être battu, la victoire auroit été sûre et complète, et pouvoit, en ce commencement de campagne, avoir les plus grandes et les plus heureuses suites. Toute la gauche du maréchal ne put combattre, étant séparée des ennemis par un marais et par des rebords de ces marais, qui ne se pouvoient passer devant eux. Ce même marais séparoit ses

deux lignes dans leur centre : la droite y fut repoussée par les ennemis, qui, de là, leur tirèrent toujours des troupes fraîches, et qui, après avoir défait notre droite, qui se perdit dans ce marais, retourna par derrière une ligne restée devant notre gauche, la prit en flanc et la mit en fuite, déjà ébranlée par le triste succès de l'autre aile. Le maréchal de Villeroy perdit la tramontane, et plusieurs officiers généraux avec lui, Guiscard surtout, qui en fut perdu. Ainsi, ayant perdu très peu de monde, mais beaucoup étant restés longtemps ou engagés dans le marais, ou dispersés en le traversant, la fuite fut grande, et ce qu'il y eut de plus honteux, c'est qu'on ne put jamais persuader le maréchal de tenir ferme sous ses places, et que, son armée rassemblée et augmentée sans cesse par le retour des gens dispersés, il la fit marcher, sans s'arrêter, toujours en arrière, malgré tout ce que l'Électeur lui put dire et lui faire représenter par plusieurs officiers généraux, et malgré tout ce qu'il pouvoit faire encore avec Marcin, qui tournoit et forçoit ses marches pour le joindre. Une conduite si étrange mit le Roi au désespoir, et l'engagea à envoyer Chamillart en Flandre pour être bien informé par lui, et par les gens à qui il parleroit, de tous les états de l'armée, comme tout s'y étoit passé, de la perte, du désordre, et des remèdes qui s'y pourroient apporter. Quelque amitié et quelque habitude qui protégeât le maréchal auprès du Roi, il ne put ne pas voir clair à son incapacité et à sa conduite, et ne put sentir à quoi il s'exposeroit, s'il laissoit son armée et sa frontière entre les mains d'un homme à qui la tête avoit tourné si absolument, et qui étoit encore fort loin d'être remise; mais cette même amitié fut assez forte pour se prêter à tous les moyens honorables de l'en tirer : il lui fit insinuer de demander son retour, il lui fit dire qu'il étoit résolu, et que, ce parti étant indispensable, il seroit, sans comparaison, plus honnête pour lui qu'il parût qu'il le demandoit, et en le faisant assurer qu'il le recevroit et le traiteroit de manière qu'il paroîtroit à tout le monde que c'étoit à regret qu'il lui auroit accordé son retour. Rien ne prit sur le maréchal : ni les lettres de la main du Roi, qui l'assuroit qu'il seroit de moitié avec lui pour couvrir et les fautes et le retour, et lui marquer plus d'amitié que jamais, et les remontrances de ses amis, tout fut inutile. Plus le Roi en faisoit, jusqu'à lui demander cette complaisance comme une marque de sa déférence et de son amitié pour son maître, plus le maréchal s'obstina à répondre durement qu'il n'étoit point un fourbe, et que rien ne lui feroit demander ce qu'il ne desiroit pas et ce qu'il regardoit comme le plus grand affront qu'il pût recevoir. Il se flattoit sans doute, à tant de ménagements pour tant de si grandes fautes, que l'amitié du Roi et la protection de Mme de Maintenon ne se pourroient jamais résoudre à l'arracher de son armée, avec laquelle il se flattoit sans doute de réparer ses malheurs; mais, à la fin, le Roi, outré de cette opiniâtreté invincible et des bontés si extrêmes et si peu méritées, se sentit plus

1. Le copiste a écrit : *ces*.

outré contre l'inflexibilité du maréchal que contre ses fautes, et lui envoya ordre de revenir sur-le-champ, puis changea sa lettre, et lui manda d'attendre M. de Vendôme, et qu'il vouloit bien encore, malgré lui, dire et laisser croire qu'il ne le rappeloit qu'à sa prière. Cela fut exécuté de la sorte, et le maréchal ne sut pas profiter de ce dernier effort de bonté¹....

675. *Le duc d'Orléans prévoit la défaite de Ramillies.*

(Page 370.)

31 mai 1706. — M. le duc d'Orléans dit à qui le voulut entendre que le maréchal de Villeroy seroit battu, s'il tentoit ou souffroit une action dans ce poste de Ramillies. Il y avoit été avec le feu maréchal de Luxembourg, qui n'en avoit pas voulu courir le hasard, et qui, sur le lieu, en avoit montré les raisons à M. le duc d'Orléans, qui les avoit bien retenues. Il en arriva comme il l'avoit annoncé, et pis encore, parce que la tête y tourna, et qu'avec une très médiocre perte, cette défaite se tourna en fuite, qui nous fit perdre une très grande partie de la Flandre²....

676. *Voyage de Chamillart en Flandre.*

(Page 380.)

31 mai 1706. — La³ consternation de la frontière et de la cour fut telle, que le Roi envoya Chamillart sur les lieux pour y avoir un homme d'autorité et de confiance qui pût se bien faire rendre compte de tout par diverses personnes, et l'informer après comment tout s'étoit passé, et voir et lui dire au juste à quoi en étoient les affaires. On verra en son lieu les suites de ce voyage par la cour, que les *Mémoires* feront voir par les événements de la guerre.

677. *Répuissance du Roi à employer les princes du sang à la tête des armées.*

(Page 391.)

22 juin 1706. — Il⁴ y avoit longtemps que M. le duc d'Orléans et les princes du sang desiroient de se voir à la tête des armées. Le malheur d'Hochstedt le leur avoit fait espérer comme un moyen de ranimer tout par leur exemple; mais le Roi n'avoit pu s'y résoudre, et avoit rebuté Chamillart plus d'une fois là-dessus. Il n'avoit jamais eu de vrai retour pour M. le prince de Conti, l'amour des troupes et de la cour; son mérite lui étoit odieux, et le secret dépit de ne pouvoir donner d'armée à M. du Maine, qu'il avoit égalé aux princes du sang, les en éloignoit plus que tout. Forcé enfin par Chamillart en ce dernier malheur de Ramillies, il ne put toutefois gagner sur soi d'envoyer le

1. Voyez la fin de cette Addition plus loin, n° 677.

2. La fin de cette Addition forme le numéro suivant.

3. Le commencement de cette Addition forme le numéro précédent.

4. Voyez le commencement de cette Addition ci-dessus, n° 674.

prince de Conti sur-le-champ en Flandre, comme le ministre l'en pressa, et il se résolut à ce changement de généraux d'armée pour mettre en Flandre celui dont il espéroit le plus d'entre eux, d'envoyer en sa place un prince qui, au-dessus des princes du sang, piquoit moins son dépit par rapport à M. du Maine. C'étoit perdre bien du temps par l'éloignement de l'Italie; mais il en fallut passer par là.

678, 679 et 680. *La marquise de Courcelles et son petit-fils le chevalier.*

(Page 415.)

23 décembre 1685. — Cette Mme de Courcelles n'étoit que trop fameuse et par ses galanteries, son esprit et ses aventures. Elle étoit sœur de père et de mère du premier maréchal de Villeroy; son premier mari, le vicomte de Tallard, étoit Bonne, sieur d'Auriac, de même nom que le connétable de Lesdiguières, dont son grand-père étoit cousin au cinquième degré. Elle n'eut de lui qu'une fille unique, fort connue sous le nom de Mme de la Baume, fort du monde, fort galante aussi et de beaucoup d'esprit, dont le mari n'a point ou peu paru et a vécu dans sa province. Leur fils a été le maréchal de Tallard, qui a fait une grande fortune, à laquelle les Villeroy ont fort contribué. Pour revenir à Mme de Courcelles, elle se remaria à M. de Courcelles par amour. Il s'appeloit Champlais, et il étoit lieutenant général de l'artillerie; elle en eut un fils qui, par les carabiniers¹, est devenu officier général et n'étoit pas sans mérite, mais dont les Villeroy et les Tallard n'ont jamais pris grand soin. Mme de Courcelles continua de porter ce nom jusqu'à sa mort, quoique remariée encore, et toujours de moins en moins; elle mourut extrêmement vieille, avec l'esprit toujours du monde, aimable et galant.

18 juillet 1688. — Cette Mme de Courcelles, médiocrement mariée, avoit fait en son temps grand bruit dans le monde, par ses galanteries, et même par son esprit; ce second mariage fut un effet de son goût. Elle étoit veuve d'Alexandre de Bonne, vicomte de Tallard, de même maison que le connétable de Lesdiguières, dont elle eut une fille, qui fut mère du comte de Tallard, depuis duc et maréchal de France, laquelle ne fit guères moins parler d'elle.

21 mai 1706. — Ce chevalier de Courcelles étoit petit-fils de cette Mme de Courcelles fameuse par ses plus que galanteries, sœur du maréchal de Villeroy le père.

681 et 682. *L'abbé Testu.*

(Pages 419-420.)

24 juillet 1684. — L'abbé Testu étoit un fort honnête homme, de bonne famille du Parlement, plein d'esprit, de lettres, autrefois très

1. Le copiste a lu et transcrit très lisiblement : *cavaldaiers*.

galant, singulier et vif à l'excès, qui a passé sa vie jusqu'à la dernière vieillesse dans le grand monde et dans les meilleures compagnies. Il étoit fort de celles de l'hôtel d'Albret, et avoit conservé un commerce continuel avec Mme de Maintenon, souvent utile à ses amis, et qu'il n'a pas voulu se le rendre à lui-même. Il avoit conservé un ascendant sur elle jusqu'à la gronder et à lui parler de toutes choses, et elle à lui.

26 juin 1706. — Cet abbé Testu étoit plein d'esprit, et d'un esprit fort orné, un répertoire d'anecdotes de la cour, et des meilleures et plus illustres compagnies du grand monde, où il avoit toujours été recherché, un très honnête homme, et même bon homme, d'une bonne famille du parlement de Paris. Il avoit passé sa jeunesse à la cour, et avoit fort connu Mme de Maintenon chez le maréchal d'Albret, et depuis chez Mme de Montespan, et il conserva avec toutes les deux considération, amitié, liberté et commerce jusques à la fin de sa vie, et a utilement servi des gens auprès d'elles. C'est peut-être le premier homme connu qui se soit plaint de ce mal si malheureusement devenu commun depuis, ignoré de ceux qui l'ont et de ceux qui le traitent, et qui, sous mille formes différentes, est appelé *vapeurs*.

683, 684 et 685. *Les Pot de Rhodes.*

(Pages 423-424.)

15 avril 1684. — M. de Rhodes Pot, grand maître des cérémonies, et le dernier de cette ancienne et illustre maison, étoit amoureux de Mlle de Tonnerre, et fit enfin tant de fracas, qu'il fut mis à la Bastille, et la fille chassée.

27 janvier 1695. — Cette Mme de Rhodes étoit mère de Rhodes, le dernier de cette bonne et illustre maison de Pot, qui vendit à Blainville, fils de M. Colbert, la charge de grand maître des cérémonies de France, qu'ils avoient eue de père en fils depuis que Henri III l'avoit créée pour eux¹....

2 juillet 1606. — On a parlé de M. de Rhodes ailleurs ; il fut le dernier de sa maison. Cette fille unique qu'il laissa épousa le prince d'Isenghien, déjà veuf, et mourut sans enfants.

686. *La marquise de Villars.*

(Page 425.)

25 juin 1706. — Cette marquise de Villars étoit sœur du père du maréchal de Bellefonds : une petite bonne femme sèche, vive, méchante comme un serpent, de l'esprit comme un démon, qui étoit d'excellente compagnie, qui avoit passé sa vie jusqu'au dernier bout dans les meilleures et les plus choisies de la cour et du grand monde, et qui con-

1. La fin de cette Addition concerne M. de Rouville, frère de Mme de Rhodes, et ne se retrouvera pas dans les *Mémoires*.

seilloit toujours à son fils de ne point donner de scènes au monde sur sa femme, de se vanter au Roi tant qu'il pourroit, mais de ne jamais parler de soi à personne.

687. *La princesse de Montbazon.*

(Page 429.)

30 juillet 1706. — Cette princesse de Montbazon étoit femme de celui qui est mort fou et enfermé à Liège pendant si longtemps. C'étoit une femme d'une vie galante, obscure et fort extraordinaire, sœur de père de la célèbre duchesse de Liancourt, laquelle étoit¹ grand mère de la femme du duc de la Rochefoucauld.

688 et 689. *Mme de Polignac et Monseigneur; aventure du marquis du Bordage.*

(Page 431.)

13 décembre 1686. — Monseigneur étoit amoureux de Mme de Polignac, et cela avoit hâté son mariage. Elle étoit Mlle de Rambures, fille de Madame la Dauphine, robine plaisante, bien de l'esprit, et point du tout bonne. Cela dura toujours avec Monseigneur, jusqu'à ce qu'il découvrit que le marquis de Créquy, qui étoit dans cette intrigue, étoit pour le moins aussi bien traité que lui; c'est ce qui fit l'éclat : ils furent chassés, et Mme de Polignac n'est pas revenue à la cour depuis, seulement, à la fin de sa vie, des moments, se montrer une fois ou deux l'année. Elle n'en fut pas moins galante, sans que son mari le trouvât mauvais. Elle joua tant qu'elle se ruina, et s'en alla en Auvergne, où elle mourut assez étrangement, ce dit-on, et fort lasse de vivre. Le Bordage, fort du grand monde et du grand jeu, bien qu'accusé de ne pouvoir devenir père, étoit, depuis plusieurs années, le grand tenant de la maison; il² la fut voir en Auvergne, et se trouva à sa mort. Sa douleur fut telle, que, revenu à Paris, il prit une tapée d'opium en cachette, qui l'auroit mis en l'autre monde, si ses valets, surpris de son long sommeil, et bien plus de ne le pouvoir réveiller, ne fussent courus au secours et le sauvèrent. Mme de Coligny, la grande amie commune, eut grand peine après à lui remettre la cervelle, et il fut du temps sans se remettre dans le monde. Polignac n'en eut point d'enfants. Un second mariage avec une fille de Mme de Mailly, dame d'atour de Mme la Dauphine dernière, puis de la Reine, et fort belle, lui en procura plusieurs, dont on croit fort peu être à lui; et fut aussi bon mari avec celle-là qu'avec l'autre. Son frère, devenu cardinal, ne le portoit pas si patiemment.

2 août 1706. — Mme de Polignac avoit été chassée de la cour pour

1. *Laquelle estoit*, en interligne, paraît être de la main de Saint-Simon.

2. *Il a été ajouté* par un correcteur, et la virgule qui suivait *maison* transformée en point-virgule.

avoir été trop bien avec Monseigneur, ce qui a été dit en son temps¹, et n'y reparut depuis que des moments; elle ne s'en soucia guères, et se consola à Paris à se divertir, sans ménagement pour son mari, qui en avoit de rare[s] pour elle. Elle y joua longtemps, et à la fin se ruina, de sorte qu'elle s'en alla aux terres de son mari, où l'ennui et la tristesse la tuèrent bientôt après. Le Bordage, qui en étoit passionné, quoiqu'on lui disputât d'avoir de quoi l'être, la fut trouver dès qu'il la sut bien malade, et fut témoin de sa triste mort, qui l'outra de telle sorte qu'il ne la voulut pas survivre, et qu'il seroit mort sans ses valets², qui le crevèrent de vinaigre et de choses spiritueuses, et le réveillèrent ainsi, qu'il n'en étoit presque plus temps. Il en fut malade des temps infinis, et plus encore à s'en consoler. Ce trait lui acquit grandement la faveur des dames.

690. *Saint-Pierre fait premier écuyer de la duchesse d'Orléans.*

(Page 449.)

1^{er} mai 1706. — Fontaine-Martel³, qui étoit frère de M. d'Arcy chevalier de l'Ordre et mort auprès de M. le duc d'Orléans, dont il avoit été le dernier et le plus digne gouverneur, étant mort et laissant vacante la charge de premier écuyer de Mme la duchesse d'Orléans, elle y voulut avoir M. de Saint-Pierre, et prétendit que, pour une charge chez elle, on ne le lui pouvoit pas refuser. Cela fit une forte brouillerie entre elle et M. le duc d'Orléans, qui, de sa vie, n'a pu souffrir les Saint-Pierre.

691, 692 et 693. *Mademoiselle de Séry, depuis comtesse d'Argenton, et son fils le Grand Prieur.*

(Pages 455-456.)

14 novembre 1694. — Elle⁴ prit bientôt après le nom de Mlle de Séry, et finit par être maîtresse de M. de Chartres puis d'Orléans, être mère du Grand Prieur, et s'appeler Mme d'Argenton.

10 mai 1696. — Cette Mlle de Séry devint depuis maîtresse déclarée de M. de Chartres, lors duc d'Orléans, s'appela Mme d'Argenton par

1. Ce membre de phrase a été effacé.

2. Le correcteur a modifié la tournure primitive, qui étoit : *que, sans ses valets, il seroit mort.*

3. Le commencement de cette Addition a été placé dans notre tome XII, Addition n^o 606.

4. Un correcteur a remplacé *Elle* par *Cette Mlle de Chaumont*. En effet, dans le passage du *Journal*, il s'agit d'une parente de la duchesse de Ventadour, nouvelle venue en cour, laquelle s'appelait Mlle de Chaumont et fut nommée fille d'honneur de Madame en place de Mlle de Rouvroy, au milieu de novembre 1694. Saint-Simon l'identifie à tort avec Mlle de Séry, qui étoit aussi parente de la même duchesse, mais qui ne fut nommée que dix-huit mois plus tard, à la place de Mlle de Clisson.

concession du Roi, et fut mère du chevalier d'Orléans qui devint grand prieur, grand d'Espagne et général des galères, et abbé d'Hautvillers pendant la régence de son père.

29 juin 1706. — Mlle de Séry étoit une jeune fille de condition sans bien, fort jolie, une brune piquante, d'un air mutin et capricieux, vif et plaisant, qui étoit parente de Mme de Ventadour, et qui fut mise par elle fille d'honneur de Madame. M. d'Orléans en devint amoureux et en eut ce fils, qu'il prit ce temps de faveur du Roi pour reconnoître et le faire légitimer. Mlle de Séry n'avoit pu demeurer chez Madame avec cet éclat; elle possédoit M. d'Orléans avec empire, et voulut absolument être appelée *Madame*. Du comment, il n'y en avoit point d'exemple; mais M. le duc d'Orléans força le Roi, en partant pour l'Italie, d'en faire un, et il permit à Mlle de Séry de prendre le nom de comtesse d'Argenton, terre à M. le duc d'Orléans, qu'il lui donna. Nous le verrons, dans sa régence, acheter pour ce fils le grand prieuré de France du chevalier de Vendôme, bien étrangement, puis la charge de général des galères du maréchal de Tessé, lui donner l'abbaye d'Hautvillers, enfin profiter des conjonctures d'Espagne pour l'y envoyer à l'occasion du voyage de Mlle de Beaujolois, sa fille, qui alloit pour épouser don Carlos, et faire faire le chevalier d'Orléans grand d'Espagne à vie. Au moins a-t-il été heureux en lui.

APPENDICE

SECONDE PARTIE

I

PROCÉDURE EN CASSATION DE L'ARRÊT CONCERNANT CLUNY¹.

* A Versailles, le 23 mai 1705.

« LE ROI étant informé qu'il auroit été présenté requête au Grand Conseil par le sieur cardinal de Bouillon, abbé, chef et supérieur général de tout l'ordre de Cluny, et Jean Marin, prêtre, procureur général dudit ordre, contenant que le procès pendant audit Grand Conseil entre ledit sieur cardinal de Bouillon et quelques religieux et communautés de l'étroite observance de Cluny y auroit été jugé par arrêt du 30^e mars dernier; que ce procès n'avoit que quatre chefs : le premier, la juridiction; le second, la présidence aux chapitres généraux et définitoires; le troisième, l'influence de l'abbé aux élections des supérieurs et officiers de la réforme, et le quatrième, les diètes ou assemblées intermédiaires aux chapitres généraux; que tous les juges se seroient expliqués, le jour que l'arrêt a été rendu, et encore depuis, d'une manière uniforme sur ces quatre chefs, savoir : que ledit sieur cardinal de Bouillon étoit maintenu, en qualité d'abbé-chef d'ordre, dans toute la juridiction sur tout l'ordre de Cluny, dans le droit et possession de présider aux chapitres généraux et aux définitoires, et que les deux chefs accordés aux réformés, par exception à cette juridiction générale, étoient accompagnés de modifications qui conservoient l'autorité et la juridiction entière des abbés de Cluny, et l'unité du régime dans ledit ordre; que vingt-cinq jours se seroient écoulés sans qu'on ait travaillé à la rédaction de cet arrêt, et enfin que, le sieur premier président dudit Grand Conseil et le rapporteur l'ayant rédigé, signé et mis au greffe, par la communication que l'on a prise de cet arrêt rédigé on a trouvé plusieurs dispositions essentielles changées, ajoutées et

1. Ci-dessus, p. 45. — On donne ici l'arrêt d'évocation rendu le 23 mai, plutôt que l'arrêt de jugement du 9 juin, parce que les faits sont bien plus explicitement exposés dans le premier que dans le second.

contraires à ce que les juges avoient dit avoir été décidé, et que ces changements sont si extraordinaires et si importants, qu'outre qu'ils laissent une semence perpétuelle de procès dans ledit ordre, et qu'ils établissent un double régime entre les deux observances, ils semblent anéantir toute la juridiction des abbés de Cluny; et que, comme l'on doit croire que ces changements si essentiels dans l'arrêt ont été causés ou par l'intervalle qui s'est écoulé entre le jugement et la rédaction, ou parce que ledit sieur premier président, ni le rapporteur, n'ont pas prévu les conséquences infinies qui résultent, contre les abbés et tout l'ordre de Cluny, des chefs qu'ils ont changés ou augmentés en formant leur dispositif; d'autant plus que, contre l'usage et la pratique ordinaire de la Compagnie, on ne fit point d'arrêté lors du jugement du procès.

« Ledit sieur cardinal de Bouillon et ledit procureur général de l'ordre auroient cru, dans ces circonstances, devoir représenter, par ladite requête au Grand Conseil, qu'il étoit de la justice d'ordonner que les juges du semestre d'hiver, qui ont assisté au jugement de ce procès, seroient assemblés pour entendre la lecture de l'arrêt et connoître si le dispositif rédigé est conforme à leurs décisions; que c'étoit même l'usage de la Compagnie dans toutes les affaires de rapport un peu importantes, et qu'il y a des épices de petits commissaires de tous les grands arrêts qui ne sont établies que pour cette lecture avant l'expédition; que cet usage est nécessaire et équitable, et ne va qu'au bien de la justice. Et auroient lesdits sieurs cardinal de Bouillon et procureur général dudit ordre conclu à ce que lesdits juges du semestre d'hiver, qui ont opiné au jugement dudit procès, seroient assemblés pour entendre la lecture dudit arrêt et le rendre conforme à leurs décisions. Et S. M. touchée de l'importance de cette requête et des prières répétées que lui auroient réciproquement faites le sieur abbé d'Autvergne, coadjuteur dudit sieur cardinal de Bouillon en la dignité d'abbé, chef et supérieur général de l'ordre de Cluny, et le sieur premier président dudit Grand Conseil, d'évoquer à soi et de se retenir la connoissance d'une affaire de cette conséquence en elle-même, et dont les suites ne le sont pas moins pour le cours ordinaire de la justice;

« LE ROI, ÉTANT EN SON CONSEIL, a évoqué et évoque à soi et à son Conseil ladite requête et tout ce qui s'en est ensuivi; ordonne qu'elle sera incessamment remise entre les mains de M. le Chancelier, avec toutes les pièces et mémoires qui y étoient joints et tout ce qui a été fait en conséquence, pour, sur le compte qu'il en rendra à S. M., être par elle ordonné ce que de raison.

« PHÉLYPEAUX. »

II

LE DUC DE VENDÔME ET LE GRAND PRIEUR A CASSANO¹.

La journée de Cassano est trop bien racontée dans les documents du temps indiqués ci-dessus, p. 93, note 4, pour qu'il soit besoin d'y revenir. Je me contente de réunir ici quelques témoignages authentiques qui montreront à quel point notre auteur a dénaturé les faits de parti pris, par haine du vainqueur, et pour faire valoir sa prétendue créature le brigadier le Guerchoys.

Et tout d'abord, les *Mémoires* (inédits) *du chevalier de Quincy*² prouvent que l'épisode de Vendôme mangeant un morceau dans une cassine au milieu de l'affaire, lorsque Chemerault vint lui annoncer le rétablissement du combat par le régiment de la Vieille-Marine, était antérieur de quarante-huit heures. C'est le 14, au Paradiso, maison de plaisance des jésuites de Bergame placée sur les bords de l'Adda supérieure, que la scène se passa. Les ennemis cherchaient à jeter un pont en face du passage que M. de Broglie avait négligé de garnir de retranchements suffisants, et, malgré la vaillance de nos soldats, il avait été impossible de tenir contre un feu plongeant de flanc.

« Ce fut alors, dit le chevalier, que M. de Vendôme se trouvoit dans la situation du monde la plus triste, ne sachant quel parti prendre. Enfin, comme il mangeait un petit morceau de pain bien noir et du fromage pourri, sans vin (nous étions partis de notre quartier sans domestiques; ainsi nous ne pouvions rien lui offrir), M. de Chemerault arriva, qui lui dit : « Monseigneur, tranquillisez-vous. Il est vrai, nous ne pouvons point empêcher le prince Eugène de faire son pont et de passer la rivière; mais nous l'empêcherons de déboucher... » Chemerault démontra alors son projet de défense. A mesure que M. de Chemerault parloit, le visage de notre général prenoit un air riant, et, lorsqu'il eut fini son discours, il lui dit : « Mon ami, je vous ai bien « de l'obligation. Que l'on me donne un cheval, et allons encore exa-
« miner. » J'ai été témoin de ce discours. Ainsi il faut rendre justice à M. de Chemerault, car, sans lui, nous aurions été bien embarrassés; mais, dans la suite, il voulut trop faire valoir, et à l'armée et à la cour, le service qu'il avoit rendu dans cette occasion à M. de Vendôme : il gâta tout, et il perdit l'amitié de ce prince. Il échappe bien des choses à un général d'armée; c'est aux autres officiers généraux d'exécuter non seulement ses ordres, mais aussi de l'aider de leurs lumières, et ne point faire trophée des bons conseils qu'ils donnent. »

1. Ci-dessus, p. 93-96 et 100-102, et Addition n° 629, p. 471.

2. Dont M. Lecestre prépare la publication, comme je l'ai dit, pour la Société de l'Histoire de France.

On voit que Saint-Simon a, tout à la fois, transposé de date et travesti cette scène au détriment du duc de Vendôme¹. Il a surtout ignoré absolument ce qui se passa avant la bataille, quelle était la situation respective des deux frères sur l'Adda, comment le prince Eugène se transporta habilement d'un point à l'autre, et comment M. de Vendôme, par son adresse naturelle à parer les coups imprévus, put arriver à temps du Paradiso à Cassano.

Quant au fort de la bataille, voici comment le marquis du Quincy, qui s'est servi des notes du chevalier son frère et qui a eu les documents les plus sûrs pour écrire son grand ouvrage, raconte les faits² :

« Sitôt que les huit compagnies de grenadiers eurent rejoint la brigade de la Marine, les ennemis se saisirent du pont, et s'avancèrent jusqu'à une cassine près de l'Adda, dont ils s'emparèrent. Cela jeta beaucoup de désordre parmi nos troupes. M. de Vendôme ramena plusieurs fois les bataillons à la charge pour s'opposer au débouché des ennemis; mais il fut enfin obligé de se rapprocher de la colonne. Le prince Eugène crut, dans ce moment, avoir la victoire; mais M. de Vendôme, qui avoit été joint par les quinze bataillons qui venoient du Paradiso, rallia ses troupes, et, les ayant ramenées lui-même à la charge l'épée à la main, rétablit l'affaire, qui commençoit à aller mal... »

Le prince Eugène essaya alors de percer le centre par trois endroits à la fois : « M. de Vendôme se mit lui-même à la tête des troupes attaquées³. Il y eut un cheval tué sous lui, et reçut un coup dans sa botte. Il combattit à pied, en attendant qu'on lui eût amené un autre cheval, à la tête des grenadiers et des brigades de Grancey et de Bourk, qui, ayant la baïonnette au bout du fusil, repoussèrent les ennemis. Un de leurs soldats, ayant reconnu M. de Vendôme au milieu du feu, se détacha de sa troupe, et le coucha en joue pour le tuer. M. Cotron, capitaine de ses gardes, l'ayant aperçu, se mit au-devant de lui, reçut le coup dans le corps, et sauva la vie de son maître⁴. Action remarquable et digne d'une éternelle mémoire, qui marquoit bien le fort attachement qu'il avoit pour un prince si utile à sa patrie, si aimé des troupes, et si digne de l'être. Ce capitaine ne fut pas le seul de la maison du prince qui le suivit dans le péril, puisqu'il eut plusieurs de ses officiers tués auprès de lui⁵. »

¹ Ci-dessus, p. 94 et 95.

² *Histoire militaire du règne de Louis le Grand*, tome IV, p. 609-610.

³ Dans son propre rapport (p. 331), M. de Vendôme tait son intervention personnelle.

⁴ Saint-Hilaire, autre témoin oculaire, a rapporté cet acte d'héroïsme dans ses *Mémoires*, tome III, p. 196. Cotron survécut.

⁵ Relation du prince Eugène : « Le duc de Vendôme fut légèrement blessé à la jambe. Il eut un cheval tué sous lui, et deux de ses valets et son secrétaire et son capitaine des gardes furent emportés à ses côtés d'un coup de canon. » (*Mémoires militaires*, p. 735.) Cette relation allemande officielle, que le général Pelet a prise dans l'*Histoire du prince Eugène*, est celle que la *Gazette d'Amsterdam* publia dès le 1^{er} septembre, Extr. LXX. —

Le chevalier de Quincy, arrivé en toute hâte du haut de l'Adda, trouva M. de Vendôme en train de préparer une nouvelle attaque : « Il étoit à pied, l'épée à la main, son cheval ayant été tué sous lui. Il étoit couvert de poussière et de tabac. Les Impériaux étoient à demi-portée de fusil, le feu ne discontinuoit pas. » Et, à la fin de l'affaire : « M. de Vendôme passa à cheval. L'on portoit devant lui les drapeaux que l'on avoit pris aux ennemis; ils étoient tous ensanglantés. Il avoit son habit et sa veste déboutonnés, le visage tout en sueur, sa chemise remplie de tabac et de poussière. Il avoit l'air du dieu Mars. L'on peut dire que, par sa fermeté, son coup d'œil juste et sa grande valeur, il fit changer la victoire, et qu'il conserva l'armée du Roi, et par conséquent l'Italie. » Plus loin encore : « Qui n'auroit pas cru que tout étoit perdu? Mais M. de Vendôme ne se rebutoit jamais; au contraire, sa valeur et sa fermeté ne paroissent jamais avec plus d'éclat que lorsque les affaires paroissent désespérées. Il se montre à nos bataillons fugitifs : sa présence les arrête; il les rallie, il les fait mettre en bataille.... » Et ce dernier tableau : « La nuit venue, je fus chez M. de Vendôme. Je le trouvai à table, avec le Grand Prieur son frère. Ils n'avoient pour tout régal que du pain de munition, avec un petit morceau de fromage¹. Leur table étoit un billot sur lequel étoit fichée une baïonnette, dans laquelle il y avoit une chandelle qui leur servoit de flambeau. Je remarquai beaucoup d'aigreur entre les deux frères. Cette conversation fut le commencement de leur désunion, qui fut cause que le Grand Prieur fut rappelé un mois après.... »

Saint-Frémond, dont le rôle fut si brillant dans cette journée, apporte aussi son témoignage personnel² : « Il ne falloit pas moins que la personne de M. de Vendôme pour les rallier et les reconduire lui-même, l'épée à la main, deux fois, à la charge.... Notre général avoit une belle panache blanche (*sic*) pareille à celle d'Henri IV auprès de laquelle la brave noblesse normande se rallioit le jour de la bataille d'Ivry. M. de Senneterre vous racontera combien de gens ont été tués ou blessés auprès de M. de Vendôme. »

Mme de Maintenon eut soin que ce rapport de Saint-Frémond fût

Dans une lettre du marquis de Villette à son père (catalogue de la vente faite par Eugène Charavay le 3 avril 1890, n° 148), nous lisons : « Il a eu un cheval blessé sous lui, et a eu lui-même une blessure, que son grand cœur lui fait compter pour rien. » Selon le chevalier de Quincy, ce fut dans le même temps que le prince Eugène reçut une balle au col, ce qui l'obligea de se retirer. Cette blessure ayant d'abord été représentée comme grave, la *Gazette d'Amsterdam*, n° LXXII, correspondance de Paris, rapporte que le roi de France eut une exclamation généreuse : « Je ne voudrais pas qu'il fût mort; ce serait dommage, quoique j'y gagnasse. »

1. Saint-Frémond dit, dans son rapport (p. 732) : « Il y a huit jours que M. de Vendôme et ceux qui avoient l'honneur d'être avec lui vers le haut de l'Adda n'ont pas vu de lit, et ont toujours mangé quelques morceaux de viande froide au coin d'une haie. »

2. Pelet, *Mémoires militaires*, p. 731.

envoyé à Madrid, et la princesse des Ursins lui répondit¹ : « Je prends part à la satisfaction que vous avez de revoir à Versailles M. le Grand Prieur ; il est là dans son centre, et il y auroit de la cruauté de ne pas l'y laisser. Pour Monsieur son frère, je trouve que M. de Saint-Frémond a raison de croire qu'il voyoit Henri IV ralliant ses troupes, en parlant comme il faisoit aux soldats, et en leur montrant l'exemple de la valeur qu'ils suivoient si bien. Cependant il me reste un doute pour que la ressemblance soit parfaite : c'est de savoir si le rabat ou cravate de ce grand roi étoit aussi plein de tabac que l'est celle de M. le duc de Vendôme son petit-fils. Je vous avoue que cette circonstance me paroît nécessaire à savoir. »

De cette lettre de la princesse, je puis rapprocher celle que le Dauphin écrivit au vainqueur de Cassano, et dont l'original est dans une collection d'autographes² :

« A Marly, ce 23 août 1705.

« Vous savez que je suis fort paresseux à écrire, et que je ne le fais que pour de bonnes occasions. Celle-ci a été [assez] importante pour que je vous en témoigne ma joie. Vous ne doutez pas, à ce que je crois, que je ne sois sensible à ce qui vous regarde, et que tous les avantages que vous remportez sur les ennemis me font encore plus de plaisir que d'un autre. J'espère que vous finirez bientôt et glorieusement la guerre d'Italie, et que j'aurai bientôt le plaisir de vous revoir et de vous mener à Meudon, où vous trouverez bien des choses nouvelles, et qui seront, je crois, de votre goût. On pourra vous en avoir parlé, car il y a eu plusieurs officiers d'Italie qui y ont été. J'espère aussi, à mon tour, que nous ferons quelques voyages d'Anet, quand vous serez en ce pays ici, et que je pourrai vous assurer moi-même de l'estime et de l'amitié que j'ai pour vous.

« Louis.

« La princesse du Boisdoré est plus charmante que jamais, et vous fait mille compliments. »

Quant au Grand Prieur, les correspondances de l'armée furent aussi unanimes à présenter son rôle et son attitude sous un jour vraiment pitoyable, qu'elles l'étaient à glorifier la bravoure de son frère aîné. Avant même la bataille, les principaux lieutenants du duc de Vendôme, par exemple Saint-Frémond et Médavy, demandoient instamment qu'on les débarrassât d'un chef encore plus dangereux que nul, qui s'entêtait à ne jamais obéir et à laisser tout aller en désordre³. Médavy écrivait, le 4 juillet : « Tous les officiers généraux et particuliers de l'armée sont si affligés et abattus de ses mauvaises manœuvres, qu'on peut

1. Lavallée, *Correspondance générale*, tome V, p. 401-402.

2. Vente faite par M. Étienne Charavay, le 18 décembre 1880, n° 151 du catalogue.

3. *Mémoires militaires*, p. 714-717, et ci-dessus, p. 102, note 2.

dire que ce n'est plus la même armée que commandoit M. de Vendôme, et ces mêmes soldats qu'il a menés planter leurs drapeaux à la portée du pistolet de l'armée de M. le prince Eugène retranchée, sont si étonnés et abattus de nous voir fuir et retrancher partout, que les soldats crient tout haut qu'avec leur père Vendôme ils n'avoient d'autres retranchements que leurs épées et leurs fusils, et qu'avec cela ils alloient tête levée partout. Au nom de Dieu, Monseigneur, apportez remède à tous ces malheurs ; il y va de l'intéret du Roi et de la gloire de la France. J'ai déjà eu l'honneur de vous mander plusieurs fois : le mal est pressant, il y faut un prompt et violent remède.

A Cassano, la mesure fut comble. Le rapport du prince de Vaudémont¹ suffirait pour nous édifier. On y voit M. de Vendôme arrivant à toute bride dans la bagare du pont, cherchant son frère à grands cris, apprenant qu'il dormait encore dans une maison quoiqu'on eût essayé plusieurs fois, au cours de la nuit, de l'aviser de l'approche des ennemis, et le faisant appeler sur le seuil de la porte. Là, une scène si violente, si scandaleuse, si écœurante pour les témoins, qu'il fallut que Saint-Frémond séparât les deux princes, et l'ainé, toujours indulgent, se retira par prudence, en criant seulement au Grand Prieur de s'étendre sur la droite vers Rivolta pour dégager le terrain. Ce détail de l'ordre de s'éloigner est positif ; il n'y a donc eu ni « désobéissance formelle, » ni « poltronnerie publique par la fuite, » ni « licence d'emmener des troupes pour s'en faire garder dans la cassino si éloignée où il s'étoit retiré². » Le chevalier de Quincy faisait partie du corps emmené par le Grand Prieur ; dans les *Mémoires* cités tout à l'heure, il confirme les dires de M. de Vaudémont : « Le Grand Prieur, à cause de la grande chaleur, avoit gagné notre avant-garde pour arriver au plus tôt à Rivolta. Il y resta pendant tout le combat. Chose des plus surprenantes : il a assuré qu'il ne savoit point ce qui se passoit à Cassano, quoiqu'il n'y eût que six milles³ de l'un à l'autre bourg. Il est très certain que le vent étoit contraire. » C'est cette dernière circonstance que le duc fit valoir par pitié, en ajoutant que c'étoit lui-même qui avait renvoyé le corps d'armée à Rivolta⁴ ; mais, là encore, le témoignage du prince de Vaudémont est accablant⁵ : « Savez-vous, Monsieur, ce qu'il y fit pendant toute l'action ? Il mit pied à terre et se fit jeter un porte-manteau au pied d'un arbre, et s'y coucha au grand scandale de tous, en disant de temps en temps d'un air moqueur, entendant le grand feu,

1. *Mémoires militaires*, p. 727-728.

2. Ci-dessus, p. 102.

3. Trois milles seulement selon le duc de Vendôme.

4. Cette excuse fut insérée dans la *Gazette*, p. 420 ; mais Quincy dit, en un autre endroit : « Que qui que ce soit ne soit venu l'avertir que son infanterie étoit attaquée, cela me surprendra toujours, le combat ayant duré au moins trois bonnes heures : il commença à deux heures après midi, et il ne finit qu'à cinq heures et demie. »

5. *Mémoires militaires*, p. 728.

qu'il lui sembloit que Monsieur son frère avoit là de la besogne! Enfin, Monsieur, l'on admire la souffrance et l'excès de bonté de M. de Vendôme, l'on est scandalisé de l'indigne conduite et de tout le mauvais de Monsieur son frère. Jugez, après cela, si M. de Vendôme desire ardemment qu'on le débarrasse de ce frère qu'il a sur les épaules, et qui le fait souffrir mort et passion; et, par-dessus cela, réfléchissez sur l'extrémité et l'état horrible où cet homme a mis les affaires du Roi. J'oublois de vous dire que M. de Vendôme, en le quittant pour aller au pont, lui dit : « Vous m'avez mis là les affaires dans un étrange « état; Dieu sait ce qui va nous arriver!... » C'est, je vous assure, un abominable homme. Le pauvre M. de Vendôme, en m'embrassant tendrement les larmes aux yeux, me fit comprendre ce qu'il n'osoit me dire. »

III

DONATION DE NINON DE LANCLOS A SON FILS¹.« 10 juillet 1655².

« Par-devant les notaires gardes-notes du Roi au Châtelet de Paris soussignés, fut présente damoiselle Anne de Lanclos, fille majeure usante et jouissante de ses droits, demeurant à Paris, rue et près la porte Richelieu; laquelle, pour l'amitié et affection particulières qu'elle porte à Louis de Mornay, son fils naturel, âgé de trois ans ou environ³, volontairement a reconnu et confessé avoir donné, cédé, quitté et transporté par donation irrévocable faite entre vifs, en la meilleure forme que faire se peut, sans espérance de la pouvoir révoquer ci-après pour quelque cause que ce soit, audit Louis de Mornay, ce acceptant pour lui par Jean de Bellengreville, bourgeois de Paris, y demeurant rue de la Verrerie, paroisse Saint-Gervais, pour ce présent, au nom et comme son tuteur onéraire à cette fin seulement, par acte du Châtelet de Paris du jourd'hui, la somme de six mille livres tournois, à icelle avoir et prendre par ledit sieur Louis de Mornay sur tous et chacuns les biens meubles et immeubles présents et à venir de ladite damoiselle de Lanclos, aussitôt après son décès arrivé, et non plus tôt; lesquels biens elle a dès à présent affectés et obligés et hypothéqués au paiement de ladite somme, de laquelle ledit Louis de Mornay disposera comme il voudra. Cette donation ainsi faite pour la bonne amitié que ladite damoiselle porte à sondit fils, et parce que ainsi est sa volonté, etc.

« Fait et passé en l'étude de Desnotz, l'un des notaires soussignés, l'an 1655, le 10^e juillet. Et ont signé la minute des présentes, etc. »

1. Ci-dessus, p. 143, note 2.

2. Enregistrements au Châtelet, reg. Y 192, fol. 224 v^o. La copie est du nombre de celles que m'a obligamment remises M. Campardon.

3. C'est celui qui Villarceaux obtint en 1690 les lettres de légitimation qui ont été publiées par Guessard dans *la Correspondance littéraire*, et dont l'acte se trouve dans les enregistrements du Parlement X^{1A} 8685, fol. 185 v^o, ainsi que dans les registres de la Secrétairerie: voyez notre tome I, p. 108, fin de note. — On croit aussi que Ninon eut du comte de Moret, frère cadet de Vardes qui mourut en 1658, un autre fils, nommé Antoine et qualifié chevalier de Moret, qui fut tué au siège de Lille en 1667. Un troisième, nommé le chevalier de Villiers, et qu'on croyait du fait de Jarzé, se serait tué d'amour pour sa propre mère, comme le raconte le duc de Luynes. Quant à Louis de Mornay, dit de la Boissière, entré dans la marine en 1671, avec l'appui des d'Estrées, il mourut en 1730, capitaine de vaisseau depuis 1687.

IV

LETTRE DE NINON DE LANCLOS A LA MARQUISE DE VILLETTE¹.

« Ce premier septembre.

« Je dois aux charmes de vostre esprit et de vostre politesse madame les choses trop flateuses qui sont dans la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire mais il y a une vérité dont ie ne veux pas m'oster le plaisir. Vous avez connu la diférence que ie fesois de vous a toute les autres femmes et n'aves pas dédegné d'estre un peu sensible a mon gout vous le donnez a tout ce qui vous voit ma vanité va iusques a croire que ie vas plus loin que les autres. dans ce santiment et que par la ie mérite quelque chose de vous. Accordez le a ma véritable tendresse et a tout ce que ie sens pour tout ce qui vous touche les peines vous vont chercher iusques a marcilly Mademoiselle vostre fille en a esté une bien grande voir souffrir est egal a souffrir soy même M labbé de chateaufort qui vous ayme et vous estime plus que personne a plaint avec moy cet accident vous allez avoir des visites a le faire oublier M Raimont ira a trante lieux de paris quel plus grand effort peut on attendre dans un siècle (?) ou lamitié nest pas lunique vertu ie douterois du proiet pour tout autre que pour vous il ce propose des chasses avec Monsieur vostre fils dont Mon le comte de flesque ne parleroit pas avec plus dardeur depuis que vous avez donné a ce comte la qualité de follet il a tout a fait perdu celle de fou que ses amis luy donnoient souvent si les princes y trouvoient le même avantage il n'auroient pas à ce plainte de vous madame nest ce point trop discourir mais il me semble que vous me le permettes et que vous voules bien savoir que ie suis au monde pour vous honorer ie suis ravie que Monsieur de villette soit en bonne senté ie le souhaite pour luy et pour sa maison a quoy vous estes la plus interessée par l'attachement que vous avez pour luy. »

1. Ci-dessus, p. 143, note 3. Cette lettre, qui a passé dans la vente de la collection Bovet faite par M. Étienne Charavay le 21 janvier 1888, peut être des environs de 1672. Elle ne porte ni souscription ni suscription ; mais, au bas de la quatrième page, une main du temps a écrit : « Lettres de Mlle de Lanclos. » On la peut comparer : 1° avec une autre lettre, à Bonrepas, signée et munie de cachets, publiée en fac-similé dans le même *Catalogue de la collection Bovet*, p. 778, n° 2051, et avec un reçu signé ANNE DE LANCLOS, *ibidem*, n° 2053 ; 2° avec la trop fameuse lettre « de la chambre jaune, » publiée par Feuillet de Conches, dans le tome II de ses *Causeries d'un curieux*, p. 588 ; 3° avec une lettre au maréchal d'Albret, sur sa nomination au gouvernement de Guyenne (septembre 1671), publiée dans les *Archives historiques de la Saintonge*, tome IX, p. 421. Nous reproduisons la présente lettre aussi conforme que possible à l'original autographe.

V

LE PRÉSIDENT ROSSIGNOL ET SON PÈRE¹.

Le P. Léonard de Sainte-Catherine a enregistré en 1694 les quelques notes qui suivent dans un portefeuille de *Familles de Paris* aujourd'hui conservé aux Archives nationales, MM 827, fol. 109 :

« M. ROSSIGNOL. — Il est de Lyon; homme de fortune, fort laid, qui a gagné de grands biens à déchiffrer des lettres. Il fut d'abord à M. le cardinal de Richelieu. Il a épousé une Quantin-Richebourg, fermier dans les gabelles (ce qui fait qu'il est parent de Mme de Pontchartrain, dont le père avait épousé une Quantin de Richebourg²), dont il a eu des enfants, entre autres deux garçons et une fille.

« L'aîné des garçons fut tué malheureusement par un accident. Il revenoit des environs de Paris; il demanda ses pistolets à son laquais, qui, lui présentant par le canon, et le chien d'un de ces pistolets, qui étoient chargés, venant à se lâcher, le blessa en sorte qu'il mourut peu après.

• Le second fils, qui étoit destiné pour être d'Église, quitta la cléricature, se mit dans la robe. Il est président à la Chambre des comptes. Il s'est mis dans la dévotion sous la direction du P. de la Tour, de l'Oratoire. Il n'est pas marié; il a aussi le talent de déchiffrer, pour quoi il a pension.

« La fille a épousé M. Croiset, président aux enquêtes.

« Lundi 21 juin, le président de la Chambre des comptes, qui a été auparavant conseiller du Parlement, épousa Mlle de Pommereuil³ fille du conseiller d'État. Ce mariage afflige Mme la présidente Croiset, sa sœur, qui comptoit sur la succession de ce frère. »

1. Ci-dessus, p. 149-150.

2. C'est la femme du Chancelier, Marie de Maupeou, qui avait pour mère Catherine Quantin de Richebourg, sœur de Mme Rossignol. Ces deux dames étoient filles d'un maître des requêtes de la reine Marguerite et d'une Pavillon sœur de l'évêque d'Alet. Les Richebourg sont ceux par qui M. de Caumartin eut la terre de Saint-Ange.

3. Michelle de Pomereu, fille du conseiller au Conseil royal, mariée en juillet 1694 (*Mercure* du mois, p. 94), et morte le 11 novembre 1727, à soixante-deux ans.

VI

COURTENVAUX ET LES CENT-SUISSES¹.(Fragment inédit de Saint-Simon².)

« M. de Courtenvaux, fils aîné de M. de Louvois, eut un moment la survivance de sa charge de secrétaire d'État. Il y fut si inepte, et y fit tant de sottises, que son père la lui fit ôter et la fit donner à Barbezieux, son troisième fils, et envoya celui-ci³ voyager, pour le dépayser, assez longtemps. Il ne réussit ni en ses voyages, ni à la tête du régiment de la Reine-infanterie, qu'il eut quelque temps, où il ne montra ni courage ni ouverture; avare⁴ et obscur, sot à l'excès, d'ailleurs respectueux, mais⁵ embarrassé avec la bonne compagnie, qu'il ne voyoit jamais que chez le Roi, et, bien qu'avare, libéral en table pour lui tout seul, et en grisettes, et ruinant ses affaires par incapacité et par opiniâtreté à les gouverner. C'étoit un petit homme chafouin, à voix enrouée et ridicule, compté pour rien à la cour et dans le monde, dont il étoit comme ignoré, quoique toujours à la cour. C'est peut-être le seul homme de quelque chose que le Roi ait jamais maltraité. Il ne l'aimoit point, et s'importunoit fort de lui, quand il avoit quelque compte à lui rendre des cent-suisse, qu'il avoit trouvé moyen de lui valoir beaucoup. M. de Vardes les avoit mis sur un grand pied; Tilladet, avec sa faveur, ne les avoit pas laissés déchoir, et celui-ci⁶ mettoit tout à profit. Le Roi, qui vouloit être informé de tout, avoit partout des espions et des rapporteurs de toutes espèces. Outre les Suisses des portes des parcs, et ceux des portes des appartements de Versailles et⁷ de Marly, qui étoient sous Bontemps, puis sous Blouin, premiers valets de chambre et gouverneurs de Versailles et de Marly, il avoit ajouté une vingtaine de Suisses, sous la même charge, pour les besoins du château, mais beaucoup plus pour y rôder, surtout la nuit, dans les galeries, les corridors, les cours et les jardins, écouter aux portes, suivre les gens, en un mot espionner, puis rapporter à Blouin leurs découvertes, qui les rendoit au Roi. Courtenvaux portoit impatiemment ces Suisses, qui ne le reconnoissoient en rien. Il avoit voulu plusieurs fois leur donner des

1. Ci-dessus, p. 150-156, et Addition n° 637, p. 476.

2. Dépôt des affaires étrangères, vol. 43 des Papiers de Saint-Simon (aujourd'hui vol. *France* 200, fol. 184 v°).

3. *Cy* est en interligne.

4. Avant ce mot, il a biffé *d'ailleurs*, reporté plus loin.

5. Après *mais*, il a biffé un second *obscur*.

6. *Cy* en interligne.

7. *Et* est en interligne, et, plus loin, *qui estoient* surcharge et de *Fo[ntainebleau]*.

atteintes, et toujours rudement repoussé par le Roi. A un des derniers¹ voyages du Roi à Fontainebleau, huit ou dix de ces Suisses couchèrent dans ce qu'on appelloit l'antichambre de Mme de Maintenon, aujourd'hui de Madame la Duchesse, qui est la pièce de communication de la salle des Suisses et du degré du Roi à sa salle des Gardes, et qui a une porte sur le balcon qui tourne la cour en Ovale. Courtenvaux, comme un sot qui ne voyoit pas l'usage de ces Suisses, ne put les digérer si proche des siens et comme ayant une salle à part, indépendante de lui et de la sienne, et prétendit les chasser de là avec hauteur et leur substituer des cent-suisse, si, par plus de sûreté, on en vouloit faire coucher là. Les Suisses ne dirent mot, et continuèrent. Voilà Courtenvaux en furie, et qui se met en devoir de les faire sortir. Peu de moments après, le Roi en fut informé, qui fit dire aux Suisses de ne désemparer point, et qu'avant l'heure du coucher il y mettroit ordre. En effet, dès qu'après son souper il fut entré dans son cabinet avec sa famille, comme à Versailles, mais où les dames des princesses étoient avec lui, parce qu'à Fontainebleau il n'y en avoit qu'un, les duchesses sur leurs tabourets, la maréchale de Rochefort et les autres dames debout ou assises à cru sur le parquet, il ordonna qu'on lui fit venir Courtenvaux, qui se préparoit à son expédition militaire. Un huissier courut le chercher. Dès qu'il parut : « Je vous trouve bien hardi, » lui dit le Roi, de prétendre l'emporter sur mes ordres et de chasser « des Suisses d'où je leur ai ordonné de coucher ! » Au premier mot que Courtenvaux voulut dire : « Taisez-vous, lui dit le Roi ; vous ne « savez que dire et faire des sottises, et je ne sais ce qui me tient « que je ne vous chasse tout à l'heure. » Et la colère montant toujours : « Vous êtes un impertinent, ajouta-t-il en le menaçant de sa « canne ; sortez d'ici ! » Le pauvre diable en eut à peine la force, et tout ce qui étoit dans le cabinet pâlit. Jamais le Roi ne s'étoit emporté de la sorte, et il l'étoit tellement, que, Courtenvaux sorti, il en dit encore mille choses désagréables, et si fâcheuses, qu'on crut qu'il auroit donné ordre de se défaire de sa charge. Le lendemain il n'osa paroître, ni de quelques jours. La duchesse de Villeroy, sa sœur, la maréchale d'Estrées, sa belle-sœur, tout ce qui tenoit aux Estrées et aux Louvois, et les Noailles et leurs amis à cause du maréchal d'Estrées et de sa sœur Mme de Courtenvaux, tout se mit en pièces, et Mme la Dauphine² avec eux, par amitié pour la maréchale d'Estrées et la duchesse de Villeroy. La crainte dura plusieurs jours. A la fin, le Roi lui pardonna, et lui permit de paroître à l'ordinaire, pourvu qu'il n'entendît plus parler de nouvelles sottises de sa part. Il végéta de la sorte jusqu'à la mort du Roi, et mourut en 17[21]³, ayant obtenu, comme tant d'autres, la survivance de sa charge pour son fils, qui avoit épousé une Noailles. Mais l'inouï fut que, ce fils étant mort deux ans

1. *A un des d^{rs} corrige au d^r.*

2. La duchesse de Bourgogne.

3. En blanc.

après, et ne laissant qu'un fils en nourrice, le maréchal d'Estrées obtint la charge pour lui, que Courtenvaux, son oncle, a faite, et très bien faite, jusqu'à ce qu'il ait été en âge de l'exercer. C'est donc lui qui la possède actuellement, et qui ne promet pas mieux nulle part que son grand-père¹. Il a aussi un régiment, et² est veuf, avec des enfants, d'une fille du feu duc de Gontaut fils aîné du maréchal-duc de Biron³. »

1. Suite des *Mémoires*, éd. 1873, tome XVIII, p. 449.

2. Toute cette fin de phrase depuis *et* a été ajoutée après coup.

3. Le duc de Gontaut est mort le 28 janvier 1736, et sa fille le 11 juin 1737.

VII

LETTRES DU DUC DE BEAUVILLIER A L'ÉVÊQUE D'ALET¹.

« A Fontainebleau, ce 26 septembre 1704.

« Monsieur,

« J'ai reçu avec bien de la reconnaissance la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur la mort de M. de Blainville. Depuis ce temps-là, j'ai appris celle de M. le duc de Montfort, à laquelle j'ai été extrêmement sensible, et parce que je l'aimois, et par l'extrême affliction qu'elle cause à M. et à Mme de Chevreuse². Je suis bien persuadé, Monsieur, que vous ne prendrez pas moins de part à ce dernier accident qu'aux autres qui l'ont précédé, et je vous en fais d'avance mon remerciement. Dieu, par d'autres endroits, me console infiniment, car M. Amette³ a fait deux voyages à Montargis, où il me mande avoir trouvé toutes mes filles dans d'excellentes dispositions. Il ne doute pas que la vocation de la cadette ne soit aussi vraie que celle de ses sœurs. J'ai eu ma fille de Mortemart qui, depuis quatre jours, est accouchée d'une

1. Ci-dessus, p. 178. Ces lettres proviennent du dossier vendu par M. Étienne Charavay le 18 février 1888, et que j'ai déjà indiqué et employé dans nos tomes XI, p. 333, note 5, et XII, p. 210, note 2. — L'évêque d'Alet, nommé Charles-Nicolas Taffoureau de Fontaine, docteur de Sorbonne, appartenait depuis vingt-cinq ans au chapitre de l'église métropolitaine de Sens, où figuraient, dit le *Mercur* de 1698, « beaucoup de gens de mérite, de capacité et de vertu, » et il en était doyen depuis quatre ans, en même temps que vicaire général et official de l'archevêque, lorsque le Roi le choisit pour remplacer à Alet M. Méliand, démissionnaire. Voici dans quelles conditions ce choix fut fait selon Dangeau (tome VI, p. 453, 2 novembre 1698) : « Le Roi ne le connoit que par réputation, et personne ne le lui avoit recommandé. S. M. ordonna au P. de la Chaise, le matin, de savoir de l'archevêque de Sens si tout le bien qu'on lui avoit dit de cet homme-là étoit véritable. L'archevêque confirma le Roi; mais il sollicitoit pour un autre homme de ses amis. Ce grand vicaire est de l'église de Sens. Il s'appelle Tafforeau (*sic*). Il ne songeoit point à être évêque. » L'annotateur des *Mémoires de Sourches* (tome VI, p. 87) ajoute, sur ce « certain Taffoureau » : « Les courtisans ne s'épargnèrent sur un nom si extraordinaire; mais la personne pouvoit avoir plus de mérite que le fils d'un duc et pair. » On le trouva fort éloquent lorsque, les années suivantes, il vint haranguer au nom des états de Languedoc (*Dangeau*, tome VIII, p. 484; *Sourches*, tome VII, p. 351). C'est sans doute comme vicaire général de Sens qu'il s'était lié d'abord avec Mlles de Beauvillier, lorsqu'il venait visiter le couvent de Montargis, puis avec leur père, qui lui donna toute sa confiance. Il mourut en 1708.

2. On a vu ces deux morts dans notre tome XII, p. 183 et 206-210. J'ai même donné, à l'occasion de la seconde, une lettre de M. de Chevreuse au même évêque d'Alet.

3. Julien Amette, chanoine de Sens et archidiacre du Gâtinais.

filie. Elle eut un accident, qui ne dura que demi-quart [d'heure], mais qui lui fit voir la mort de très près; elle la recevoit avec une grande tranquillité, en s'abandonnant à la miséricorde infinie de Dieu, et avec une résignation peu commune à une personne aussi jeune. Voilà, Monsieur, de vrais bonheurs pour un père qui desire d'aimer Dieu de tout son cœur. Souvenez-vous toujours, je vous en supplie, que j'ai recommandé mon second fils à vos prières. Il me semble, et à ceux qui sont auprès de lui, que son trop de vivacité naturelle se modère, et que les impétuosités qu'elle lui causoit en certaines occasions deviennent plus rares, et bien moins fortes que par le passé¹. Ce sera le 23 octobre que ma fille de Montrésor, autrefois Mortain, prendra l'habit, et le 24 que ma fille de Buzançois, autrefois d'Ambigny, fera sa profession. Je ne vous dis rien de plus, étant certain que vous ne les oublierez pas. Je suis, avec ma cordialité et mon dévouement ordinaire,

« Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« LE DUC DE BEAUVILLIER.

« Mme de Beauvillier est à Paris, auprès de Mme de Chevreuse. »

II

« A Marly, ce 12 décembre 1704.

« Monsieur,

« J'ai reçu avec bien de la reconnaissance les deux dernières lettres dont vous m'avez honoré, l'une au retour de vos visites, et l'autre depuis. J'ai fait chercher chez les libraires le petit livre du P. Lallemand suivant le titre que vous m'en avez envoyé; mais on ne le trouve plus, tous les exemplaires ayant été vendus. Un jésuite m'a fait espérer qu'il m'en prêteroit un, et j'en suis fort aise, car, suivant le jugement que vous en faites, il me sera utile à lire². Nos pauvres religieuses font toujours merveilles; la novice est ravie de l'être, et ma fille d'Argis (dont la santé est moins mauvaise) ne respire que pour l'imiter. J'ai présenté mon fils au Roi, il y a dix ou douze jours; je l'ai mené à toute la maison royale (suivant l'usage), et même aux vieux seigneurs et à mes amis et amies particulières. Il n'a été ni dissipé, ni dérangé par ces choses bien nouvelles pour lui, et je crois qu'aux grâces que Dieu lui a faites, il a joint une solidité qui me fait espérer la persévérance dans ses bons sentiments³. Je suis content de son frère; mais continuez, Monsieur, je

1. Dès 1699, il se plaignait que ce cadet fût prompt et opiniâtre.

2. C'est le livre très antijanséniste du jésuite Jacques-Philippe Lallemand (1660-1748), qui venait de paraître sous ce titre : *le Père Quesnel séditieux dans ses Réflexions sur le Nouveau Testament*. Saint-Simon le qualifia « un des principaux boute-feu des jésuites. »

3. Dans une lettre du 10 octobre précédent, il annonçait à l'évêque qu'on pressentait un mariage pour ce fils, quoique trop jeune encore. Il s'agissait de Mlle de la Fayette, ci-dessus, p. 178, note 4, et p. 312.

vous en supplie, à prier spécialement pour lui, car les mondains qui le voient sont charmés de lui, et cela me fait peur. Je vous rends compte du détail de ma famille parce que je suis convaincu de la bonté que vous avez d'y prendre intérêt. Soyez aussi convaincu de la parfaite reconnaissance avec laquelle je suis, etc. »

III

« A Marly, ce 27 août 1705.

« Monsieur,

« Si je répons tard à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 du mois passé, je vous supplie d'être persuadé que je n'en suis pas moins sensible aux marques obligeantes de votre souvenir. C'est avec mes meilleurs amis comme vous, Monsieur, que j'agis le plus librement et que je diffère sans scrupule à donner de petites marques d'attention qui ne sont pas essentielles, quand je suis trop entraîné par une multiplicité de devoirs indispensables dans mon état. J'éprouve journellement, Monsieur, la difficulté de rompre tant de liens qui nous garrottent de toutes parts. Par la sainte grâce de Dieu, je sens quelque chose de cette confiance en sa miséricorde que vous reconnoissez un fort moyen pour les rompre ; mais, à vous parler simplement, ce courage, qui en est un autre, me manque beaucoup, et je vous conjure avec instance de m'aider de vos prières pour l'obtenir, et la fidélité à en faire usage. Je verrai avec plaisir l'ami dont vous me parlez à la fin de votre lettre. J'espère qu'un jour vous lui serez utile. S'il me met bien naturellement à portée de lui parler, je le ferai avec cordialité et sans oublier combien je suis peu propre à le faire avec utilité. Je crois que vous recevez souvent, et peut-être trop de nouvelles de Montargis. Si cela n'étoit pas, je peux vous assurer que tout y est dans une fort bonne situation. La cadette de mes filles sera religieuse comme six de ses aînées. Elle [le] desire ardemment, et ce sera cet automne, si sa santé ne se dément point, et qu'elle continue à être mieux des petites incommodités auxquelles elle étoit sujette. La mère prieure s'affaiblit pour le corps, et je crains que nous ne la conservions pas aussi longtemps qu'il seroit à désirer pour sa communauté. Permettez-moi, Monsieur, de vous recommander toujours mes deux fils. Le cadet se corrige des impétuosités où son tempérament l'entraînoit, et le fait par le secours de Dieu et en vue de le contenter.

« Je suis, avec mon dévouement ordinaire, etc. »

IV

« A Fontainebleau, le 25 septembre 1705.

« Monsieur,

« Je vous envoie des lettres de nos sept bénédictines, dont les dispositions, grâces à Dieu, sont très édifiantes, et je ne saurois assez le remercier de ses infinies miséricordes pour elles.

« Pour ma fille de Mortemart, ce n'est pas la plus heureuse de la famille selon que je l'avois prévu, non qu'elle ne soit aussi bien mariée et mieux qu'elle n'auroit dû espérer, mais parce que sa bonne volonté la fait beaucoup souffrir, quand elle n'est pas pleinement fidèle à ce que Dieu demande d'elle. Je suis fort content de mes fils. L'aîné se soutient non seulement dans l'innocence, mais encore dans la piété et la pratique des devoirs chrétiens. Le cadet, chaque jour, s'adoucit et devient raisonnable; il me paroit que Dieu l'éclaire sur ses défauts, et qu'il travaille à les combattre avec plus de suite que son âge (sans beaucoup de grâces) ne comporteroit. Je me répands dans ce détail par confiance en votre charité. Continuez-la-nous à tous, en ne nous oubliant pas au saint autel et dans vos prières. Je le mérite un peu par le dévouement cordial avec lequel je suis, etc.

« Mme de Beauvillier est à Paris; sans cela, je serois chargé de vous faire un compliment pour elle. »

V

« Ce 26 décembre 1705¹.

« Monsieur, c'est des consolations comme celles que vous nous donnez que nous goûtons, Mme de Beauvillier et moi. Vous avez grande raison de la puiser dans la volonté de Dieu; elle doit être respectée et adorée au-dessus de tous les sentiments de la nature, et faire reconnoître comme des grâces réelles ce qui paroit affliction aux sens et à la raison. Je vous remercie très humblement de votre amitié chrétienne, et Mme de Beauvillier aussi, et de vos prières, et vous assure que je suis, avec une parfaite reconnoissance, etc. »

VI

« Ce 8 janvier 1706, à Vaucresson.

« Monsieur,

« La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur la mort de mes fils m'a été d'une grande consolation. Par la miséricorde de Dieu, j'avois quelque chose des sentiments de foi qui y sont exprimés; mais ce que vous m'en marquez en détail est bien propre à me convaincre de plus en plus de ces grandes vérités. J'espère, si je suis fidèle, que cette privation servira fort à diminuer dans mon cœur le trop d'attache qui y restoit encore pour les créatures. Je vous supplie de demander pour moi que Dieu ait pitié de ma foiblesse, et que ses desseins s'accomplissent dans toute leur étendue, sans que, de ma part, j'y mette de nouveaux obstacles.

« Je joins à cette lettre un paquet cacheté que je crois de la mère prieure, car il est venu avec des lettres ouvertes que mes sept filles m'ont adressées pour vous. En vérité, leurs dispositions sont touchantes,

1. Cette lettre est simplement signée de M. de Beauvillier, et non autographe comme les autres.

et Dieu leur fait bien des grâces. Elles me parlent et m'écrivent très ouvertement de ce qui les regarde, et sur les défauts qui leur restent comme sur ce qui est à leur propre avantage. Ainsi c'est, je crois, par une simple confiance, et non par amour-propre, qu'elles m'ont envoyé leurs lettres sans les fermer. Je vous supplie cependant (comme je me pourrais tromper) de m'en mander votre avis et si, pour le plus sûr, je devrois leur conseiller de fermer leurs paquets à l'avenir.

« Je vous supplie encore une fois de redoubler pour moi vos prières et d'être persuadé du respect et de la reconnaissance avec laquelle je suis, etc. »

VIII

LETTRE DU MARÉCHAL DE TESSÉ AU ROI¹.

« Au camp de Gandesa, ce 4 février 1706.

« Le public, Sire, marie mon fils depuis six semaines. La meilleure partie a voulu traverser de simples propositions par donner au monde comme fait ce qui n'étoit qu'à peine crayonné, et mon éloignement a occasionné le ridicule qu'il soit seulement possible que j'écoute aucune chose sans vos ordres, votre agrément et vos grâces². Je reçois, par un courrier que l'on m'a dépêché, des articles que je mande au marquis de Maulévrier de jeter au feu, si cet établissement pour mon fils n'est pas du goût de Votre Majesté. Je n'en ai jamais eu d'autre que celui de vous plaire, de vous servir aveuglément et de vous être attaché. J'ai même compté que mon fils ne se marieroit jamais qu'il n'en coûtât à Votre Majesté quelques agréments, et, si cette prétendue proposition de ce prétendu mariage vous est agréable, je suis dans le même esprit, quelque avantageux qu'il pût être pour ma famille, de n'y point penser sans recevoir quelque témoignage essentiel de la bonté de Votre Majesté.

« Je sais, Sire, la répugnance insurmontable que vous avez pour les survivances. Je lèverois de tout mon cœur cette loi que vous vous êtes faite par une démission de la charge de premier écuyer de la maîtresse à laquelle vous m'avez donné; mais mon fils est peut-être trop jeune, et n'a pas encore assez mérité pour avoir un tel agrément.

« J'ai eu, Sire, le bonheur d'avoir une femme qui, n'ayant point été élevée à la cour, a eu assez bon esprit pour ne desirer jamais de s'y présenter. Mon fils ne jouira peut-être pas du même repos : de sorte, Sire, que l'honneur que Votre Majesté m'a accordé en me faisant grand d'Espagne ne sera jamais d'aucune utilité pour ma femme. Je vous en réponds, j'obtiens, si vous me le permettez, du roi votre petit-fils la permission de me démettre en faveur de mon fils de cette grâce, comme, en France, font les ducs qui remettent par vos bontés ce titre à leurs enfants, quand Votre Majesté le permet³.

« Je parle, dans la lettre que j'écris à M. Chamillart, d'une autre

1. Sur le mariage de son fils : ci-dessus, p. 184, note 4. L'original de cette lettre est au Dépôt de la guerre, vol. 1979, n° 47.

2. Le volume 1888 renferme (n° 209) une autre lettre du 8 décembre précédent, où il disait au ministre que tous ces bruits étaient prématurés, rien ne se pouvant faire qu'avec l'agrément du Roi, et qu'il n'y avait eu autre chose que des propos échangés avec M. Bouchu.

3. Ci-dessus, p. 302-303.

grâce dont, pour vous abrégér la lecture, je n'ose importuner Votre Majesté.

« En un mot, Sire, je serai content, si Votre Majesté l'est. Mes dépêches d'affaires vous sont souvent assez désagréables à entendre lire, sans multiplier par de nouvelles importunités ce que Votre Majesté me permet de lui écrire.

« TESSÉ. »

IX

LE PROCÈS CONTRE LES HÉRITIERS BRISSAC¹.

De toutes les pièces produites à l'occasion de cette affaire depuis la minorité de notre auteur jusqu'à l'arrêt définitif du 8 août 1705, il suffira de donner deux ou trois textes, et d'en indiquer quelques autres qui ont été imprimés dans le temps pour les besoins du procès.

Ainsi, en dehors des dossiers du Cabinet des titres, la collection de Factums formée à la Bibliothèque nationale, et cataloguée par M. Corda, renferme (F^m 4095, 4096 et 4097) le contrat de mariage de la duchesse de Brissac (1663), son testament (11 juillet 1683) et l'homologation de la séparation prononcée par le Parlement (31 juillet 1683). C'est par ce testament de 1683 que Mme de Brissac léguait tous ses biens à son frère, alors vidame de Chartres, pour en jouir à partir de sa vingt et unième année, mais avec clause de substitution perpétuelle². La succession et le règlement des dettes furent l'objet d'un premier arrêt du Conseil qui se trouve en original aux Archives nationales, registre E 1830, 10 juillet 1685. Nous avons ensuite, dans le recueil Thoisy³, à la Bibliothèque nationale, un factum pour le légataire universel, les créanciers et légataires particuliers, demandant l'exécution de l'arrêt du 2 août 1689, et un autre factum antérieur à 1692, l'un et l'autre dirigés contre les directeurs des créanciers, suivis de l'arrêt rendu au parlement de Rouen le 31 juillet 1694; dans le ms. Clairambault 1140, fol. 113-117, le factum imprimé pour Saint-Simon contre les d'Aumont opposants aux arrêts de 1683, 1685 et 1694, d'une part, et, d'autre part, contre la duchesse douairière de Brissac et le nouveau duc de ce nom.

Mais, avant d'arriver à la conclusion de l'affaire, il faut préciser quelques-uns des détails de son historique qui n'ont été qu'insuffisamment indiqués ci-dessus, p. 196.

Le parlement de Rouen, où elle avait été évoquée par arrêt du 2 septembre 1688, rendit, le 2 août 1689 et le 31 juillet 1694, deux arrêts confirmatifs de ceux du parlement de Paris, 31 juillet 1683 et 11 janvier 1685,

1. Ci-dessus, p. 191-209.

2. Des exemplaires imprimés du testament se trouvent aussi aux Archives nationales, dans les titres de l'église de Saint-Maximin, carton S 6163 et 6170. Il y avait, de net et liquide, plus de cinq cent mille livres. L'usufruit était légué au marquis et à la marquise de Saint-Simon. Une assez grande quantité de legs pieux formait un total de vingt-deux mille livres; l'un d'eux était affecté à la création de deux sœurs de charité à Saint-Maximin.

3. Recueil Thoisy, vol. 196, fol. 38-56.

qui avaient homologué la séparation du 4 août 1666, et délégué en premier rang le légataire universel de Mme de Brissac pour se faire rembourser les quatre-vingt-douze mille livres qu'il réclamait à M. de Brissac, avec les intérêts (ci-dessus, p. 192, note 7). C'est au moment où Saint-Simon allait être payé sur les deniers consignés depuis la mort de son beau-frère, que M. et Mme d'Aumont firent opposition comme créanciers du défunt. Sur le règlement de juges obtenu le 11 septembre 1701, le conseil privé prononça le renvoi à Rouen par un arrêt du 29 janvier 1703 (Arch. nat., V⁶ 791).

L'affaire fut introduite; mais, les magistrats de Rouen ayant accordé à M. et Mme d'Aumont, le 27 juillet 1703, un délai de huitaine, ce duc en profita pour user des lettres d'état qu'il avait obtenues depuis trois jours, et les faire signifier le 2 août. Saint-Simon introduisit immédiatement une instance au Conseil, et, par l'arrêt du 19 novembre qu'on va lire, il fit casser la surséance, sauf aux parties à faire juger par le conseil privé si des lettres d'état subséquentes pourraient produire une nouvelle surséance. La mort du duc d'Aumont, survenue le 19 mars suivant, trancha cette question.

« Du 19^e novembre 1703, à Versailles¹.

« SUR LES REQUÊTES respectivement présentées au Roi étant en son Conseil, l'une par le sieur duc de Saint-Simon, pair de France, légataire universel de la feuë dame duchesse de Brissac, sa sœur, et l'autre par le sieur duc d'Aumont, aussi pair de France, chevalier des ordres de S. M.; celle dudit sieur duc de Saint-Simon contenant qu'en cette qualité il est créancier de la succession du feu sieur duc de Brissac de la somme de quatre-vingt-douze mille livres, pour reste de la restitution de la dot de ladite dame sa sœur, et de près de vingt années d'intérêts qui en sont échus; que le paiement de cette somme a été ordonné du vivant dudit feu sieur duc de Brissac par trois arrêts contradictoires, le premier du 31 juillet 1683, rendu au profit de ladite dame duchesse de Brissac, le second du 11 janvier 1685, rendu au profit des sieurs de Fieubet et de la Reynie, exécuteurs de son testament, le troisième du 31 juillet 1694, rendu au profit du suppliant, par lequel l'exécution des deux premiers a été ordonnée et que, conformément à iceux, le suppliant seroit le premier délégué sur le prix du duché de Brissac pour ladite somme de quatre-vingt-douze mille livres et intérêts d'icelle. Le prix de ce duché et des autres terres de la succession dudit feu sieur duc de Brissac ayant été consigné, le suppliant a produit ses titres pour être payé; mais le sieur duc et la dame duchesse d'Aumont, qui en poursuivent la distribution, ont encore formé de nouvelles oppositions à l'exécution de ces trois arrêts, dont les deux premiers ont été rendus avant qu'ils fussent créanciers du

1. Arch. nat., E 1922.

feu sieur duc de Brissac, auquel ils n'ont prêté leurs deniers que depuis son second mariage, et plus de vingt-trois ans après le contrat du premier, qui est le titre du suppliant. Il les a soutenus non recevables, et il a demandé le renvoi de ces nouvelles oppositions au parlement de Rouen, où le dernier arrêt contradictoire a été rendu. Cela a encore formé un procès en règlement de juges, sur lequel, par arrêt contradictoire du Conseil du 29 janvier dernier, les parties ont été renvoyées audit parlement de Rouen pour y procéder tant sur ces nouvelles oppositions que sur les fins de non-recevoir proposées par ledit suppliant. Les sieur duc et dame duchesse d'Aumont ont été condamnés en tous les dépens de l'instance, et, après avoir pratiqué tous les délais imaginables, la cause a enfin été retenue au parlement de Rouen par arrêt du 13 juillet dernier; mais ensuite, lors de la plaidoirie, le procureur des sieur et dame d'Aumont a demandé une remise à la huitaine. Elle lui a été accordée par arrêt du 27 dudit mois. Pendant ce délai, le sieur duc d'Aumont a obtenu des lettres d'état, sous prétexte qu'il étoit en son gouvernement de Boulogne, qu'il a fait signifier au suppliant le 2^e août ensuivant, lequel a été obligé de cesser ses poursuites pour venir représenter à S. M. que les sieur duc et dame duchesse d'Aumont n'ont formé ces nouvelles oppositions et n'agissent en cette instance qu'en qualité de poursuivant l'ordre et distribution du prix du duché de Brissac; que, sur ce fondement, il leur a été permis, par l'arrêt du Conseil du 29 janvier dernier, d'employer les dépens auxquels ils sont condamnés, ensemble ceux par eux faits en faits extraordinaires de criées et de distribution; que si, par l'article 16 de la déclaration du 23 décembre 1702, les opposants aux saisies réelles ne peuvent se servir de lettres d'état pour suspendre les poursuites d'un décret, à plus forte raison un poursuivant ne peut arrêter la distribution du prix, ni l'ordre des deniers consignés. D'ailleurs, il s'agit de la restitution d'une partie de la dot de ladite feu dame duchesse de Brissac, qui ne peut être encore arrêtée, suivant l'article 22 de ladite déclaration, par des lettres d'état, d'autant plus que la cause pour laquelle elles ont été accordées au sieur duc d'Aumont ne subsiste plus puisqu'il est actuellement à Paris et de retour de son gouvernement de Boulogne. Il faut d'ailleurs considérer qu'il y a plus de deux ans qu'il a formé ces oppositions dont il s'agit; que, dans les règles, tout opposant à l'exécution des arrêts doit être prêt d'en expliquer les moyens; que, depuis le 16 mars 1703, que les sieur et dame d'Aumont ont été assignés, ils ont eu tout le temps d'envoyer leurs instructions et leurs pièces à Rouen; qu'il reste même encore assez de temps pour cela avant l'ouverture du parlement, et qu'enfin cette signification de lettres d'état n'est qu'une chicane imaginée par les gens d'affaires dudit sieur duc d'Aumont pour perpétuer le procès et retarder la restitution d'une dot due depuis près de quarante ans : sur quoi le suppliant étoit obligé de réclamer la justice de S. M. A ces causes, requéroit qu'il lui plût, sans s'arrêter aux lettres d'état obte-

nues par le sieur duc d'Aumont, tant à cause de son retour à Paris, que de la qualité en laquelle il s'agit et de la matière dont est question, ni à celles qu'il pourroit ci-après obtenir, il sera passé outre au jugement de l'instance pendante entre les parties au parlement de Rouen ;

« Et celle dudit sieur duc d'Aumont, qu'il avoit lieu d'espérer que, s'étant, par acte qu'il a fait dénoncer au sieur duc de Saint-Simon le 15^e octobre dernier 1703, désisté des lettres d'état qu'il a plu à S. M. lui accorder le 31 juillet 1703 pendant qu'il obéissoit à ses ordres dans la province du Boulonnois, le sieur duc de Saint-Simon auroit fait cesser toute contestation sur la signification qu'il lui en avoit fait faire ; mais ses gens d'affaires, qui ne pensent qu'à en faire naître de nouvelles, lui ont fait présenter à S. M. une seconde requête, par laquelle il demande non seulement la mainlevée desdites lettres d'état dont le sieur duc d'Aumont s'est désisté, mais encore de celles qu'il pourroit ci-après obtenir, sous prétexte des articles 16 et 22 de la déclaration touchant les lettres d'état du 23 décembre 1702. Le sieur duc d'Aumont, qui a un très grand intérêt dans le procès qui est pendant entre les parties et autres au parlement de Rouen, le sieur duc de Saint-Simon prétendant, par le moyen de ce procès, enlever aux légitimes créanciers du feu sieur duc de Brissac plus de deux cent mille livres sous prétexte d'une prétendue séparation de biens d'entre le feu sieur duc de Brissac et la dame de Saint-Simon, sa première femme, quoique entièrement opposée à la disposition précise de la coutume de Paris et faite entre le mari et la femme en fraude des créanciers du mari, et d'arrêts qui ont été collusoirement rendus pour tâcher de donner quelque force à cette prétendue séparation de biens nulle, à l'exécution desquels arrêts ledit sieur duc d'Aumont a formé opposition, pourroit soutenir que cette question ne se trouve point dans la disposition des articles 16 et 22 de la déclaration pour les lettres d'état, parce que l'article 16 ne dispose qu'à l'égard des opposants en particulier aux saisies réelles, et non à l'égard du poursuivant, comme l'est ledit sieur duc d'Aumont de la distribution du prix du duché de Brissac, représentant et soutenant dans cette qualité de poursuivant les intérêts de tous les créanciers en général ; que l'article 22 ne peut s'entendre que lorsqu'il s'agit de la restitution d'une dot, et non lorsqu'il y a contestation pour savoir si elle est due, et que les titres sur lesquels elle est prétendue sont attaqués par la voie de nullité et autres moyens de droit, comme ils le sont en l'espèce présente ; que d'ailleurs le sieur duc de Saint-Simon n'a la voie de faire sa demande qu'au parlement de Rouen, où l'instance principale est pendante, ne la faisant qu'en exécution de ladite déclaration du 13 décembre 1702, et que, par icelle, l'exécution en est attribuée aux juges par-devant lesquels le procès principal est pendant. Cependamment, comme S. M. a trouvé bon de lui accorder la permission de venir pour donner ses soins à cette affaire, qui lui est très importante, et qu'il desire, autant et plus que

ledit sieur duc de Saint-Simon, qu'elle finisse, espérant que, par l'arrêt qui sera rendu, bien loin que ledit sieur duc de Saint-Simon soit jugé créancier du feu sieur duc de Brissac d'une somme aussi considérable qu'il prétend l'être, il sera condamné de rapporter des sommes considérables que lui ou ses auteurs ont reçues avec intérêt, se rapportant entièrement à la justice ordinaire de S. M. de prononcer sur les fins de la requête dudit sieur duc de Saint-Simon ce qu'elle estimera juste et raisonnable.

« Vu lesdites requêtes, oui le rapport, et tout considéré ;

« LE ROI, ÉTANT EN SON CONSEIL, a levé et ôté la surséance portée par lesdites lettres d'état du 24 juillet dernier pour ce qui en reste à expirer; ce faisant, permet audit sieur duc de Saint-Simon de continuer ses procédures au parlement de Rouen sur les contestations qui y sont pendantes entre lui et ledit sieur duc d'Aumont. Et, sur le surplus de la demande dudit sieur duc de Saint-Simon, S. M. a renvoyé et renvoie les parties au conseil d'État privé pour connoître et juger si lesdites contestations sont de nature que les poursuites puissent en être sursises à l'avenir par les lettres d'état que ledit sieur duc d'Aumont pourra obtenir.

« PHÉLYPEAUX. »

Voici maintenant l'arrêt obtenu habilement par Saint-Simon¹ :

« Du 5^e août 1705, à Marly.

« SUR LA REQUÊTE présentée au Roi étant en son Conseil par le sieur duc de Saint-Simon, contenant que, le feu sieur duc d'Aumont ayant, en qualité de poursuivant l'ordre du prix des biens du feu sieur duc de Brissac, formé opposition, dès l'année 1701, à trois arrêts contradictoires rendus en faveur du suppliant au sujet de la restitution de la dot de la feuë dame duchesse de Brissac, et ayant été renvoyé par arrêt contradictoire du Conseil au parlement de Rouen, pour y procéder tant sur lesdites oppositions que sur les fins de non-recevoir proposées par ledit suppliant, ledit sieur duc d'Aumont fit signifier, il y a deux ans, des lettres d'état pour en retarder le jugement, et S. M., par arrêt contradictoire de son conseil d'État du 19 novembre 1703, leva la surséance portée par icelles; mais, le décès dudit sieur duc d'Aumont étant arrivé peu de temps après, cela a arrêté la décision de cette contestation, et, la dame duchesse d'Aumont, sa veuve et ses héritiers ayant repris l'instance, elle a été entièrement et contradictoirement instruite, mise sur le bureau et rapportée pendant cinq séances entières, et les sieurs ducs de Brissac et d'Humières étoient en la ville de Rouen pour solliciter et soutenir leurs intérêts : de manière qu'il ne restoit plus qu'à opiner pour terminer les contestations, et cela seroit fait à présent, si on n'avoit fait signifier, le 4^e du présent mois d'août, de nouvelles lettres d'état obtenues par le sieur duc d'Aumont, qui est à

1. Arch. nat., E 1931, fol. 270.

Boulogne. Et d'autant qu'il s'agit d'oppositions formées il y a cinq ans à l'exécution de trois arrêts contradictoires, et qu'elles n'ont été formées par le feu sieur duc d'Aumont, et reprises par la dame sa veuve et par ses enfants, qu'en qualité de poursuivant l'ordre et distribution du prix des biens du feu sieur duc de Brissac, ce qui ne peut être retardé par des opposants, et à plus forte raison par un poursuivant sous prétexte de lettres d'état qu'il peut obtenir suivant la déclaration de S. M. du 23 décembre 1702, le suppliant est obligé d'y avoir recours pour lui en donner mainlevée.

« A ces causes, requéroit qu'il plût à S. M. ordonner que, sans avoir égard auxdites lettres d'état, il sera passé outre au jugement de ladite instance.

« Vu ladite requête, ouï le rapport et tout considéré;

« LE ROI, ÉTANT EN SON CONSEIL, ayant égard à ladite requête, a fait et fait pleine et entière mainlevée au suppliant des lettres d'état obtenues par ledit sieur duc d'Aumont, et, sans s'y arrêter, a ordonné et ordonne qu'il sera passé outre par le parlement de Rouen au jugement de ladite instance, comme il auroit pu faire auparavant la signification desdites lettres.

« PHÉLYPEAUX. »

Quant à l'arrêt du parlement de Rouen, 8 août 1705, il se trouve dans les registres originaux de cette cour, à Rouen même; mais sa trop grande étendue, dix-huit feuillets, ne permet pas de l'insérer ici. On a vu que la question avait été laissée indécise de savoir en quel cas les lettres d'état pouvaient produire leur effet. M. de Pontchartrain écrivit, sur un cas de ce genre, au procureur général, le 14 août 1706¹ :

« S. M. a précisément marqué, par l'article 25 de cette déclaration du 28 décembre 1702, que les juges pourront, nonobstant la signification des lettres d'état, passer outre aux jugements des procès où il sera question des cas expliqués par cette déclaration. Cependant, à la moindre occasion, soit que les particuliers déguisent le fait, soit qu'effectivement on leur refuse justice au Parlement sur l'exécution littérale de cette déclaration, ils ne laissent pas de présenter des requêtes, et en voici une qui récemment vient de m'être envoyée par M. Pasquier, lieutenant particulier du Châtelet, qui se plaint, ainsi que vous le verrez par sa lettre, de ce qu'on ne veut pas le juger au Parlement, et qu'on le renvoie à se pourvoir par-devers le Roi. Je vous prie de voir si on lui a fait ce refus, qui pourroit être fondé, ou s'il y a quelque autre raison qu'il ne dit pas, afin que, quand j'en rendrai compte à S. M., je puisse me servir des éclaircissements que vous m'aurez donnés sur ce sujet. »

1. Arch. nat., O¹ 367, fol. 225.

X

LE CARDINAL DE POLIGNAC¹.(Fragment inédit de Saint-Simon².)

« Le cardinal DE POLIGNAC étant encore en vie à soixante-dix-huit ans, on sera sobre sur son article³. Il étoit fils et petit-fils des vicomtes de Polignac chevaliers de l'Ordre, et sa mère étoit fille du comte du Roure, aussi chevalier de l'Ordre et un des lieutenants généraux de Languedoc ; son fils a eu sa charge après lui. Ce sont des seigneurs d'ancienne et illustre maison de part et d'autre⁴. Le vicomte de Polignac, gouverneur et seigneur du Puy comme ses pères, et, comme eux, seul vicomte des états de Languedoc, y précédant tous les barons, est lieutenant général, veuf sans enfants de la dernière de la maison de Rambures, remarié à une Mailly sœur de la duchesse Mazarin, dont il a des enfants, qui ont l'un un régiment, l'autre est dans la gendarmerie. Peu heureux en ses mariages, et séparé depuis longtemps de sa femme, il loge et vit avec ses enfants chez le cardinal son frère. Il y est mort⁵.

« Ce prélat apporta au monde le corps le mieux fait, le visage le plus engageant, l'esprit le plus doux, le plus fin, le plus agréable, et beaucoup, et en même temps toutes les grâces naturelles qui rendent l'un et l'autre propres à charmer. Il cultiva l'un avec un grand succès, ne négligea pas l'autre, et tira de tous deux les plus avantageux partis. Une voix touchante, une éloquence libre, choisie, mais naturelle, un ordre merveilleux en tout ce qu'il dit, une conversation intarissable et charmante qui se proportionne à tous, et qui élève sans peine jusqu'à lui, une expression heureuse et coulante, en un mot tout ce qu'il faut pour persuader ; et le miracle est qu'il ne persuade pas : les savants l'accusent de moins de fonds que d'universalité qu'une grande justesse orne infiniment, et les gens d'État et d'affaires surprennent le commun du monde en lui refusant une grande capacité. Il est vrai qu'il est bien rare de se trouver également fait pour les amours, pour les amuse-

1. Ci-dessus, p. 211-220.

2. Dépôt des affaires étrangères, vol. Saint-Simon 45 (*France* 200), *CARDINAUX DE LOUIS XIV*, fol. 164 v°.

3. Melchior de Polignac étoit né le 11 octobre 1661, et ne mourut que le 20 novembre 1744, à quatre-vingts ans : ce qui met la rédaction de la présente notice aux environs de 1739.

4. Les cinq derniers mots ont été ajoutés en interligne.

5. Cette dernière phrase a été ajoutée après coup dans le blanc resté à la fin du paragraphe et en interligne. Le vicomte de Polignac étant mort le 4 avril 1739, on peut supposer que la notice avait été rédigée dans les premiers mois de l'année.

ments, pour les sciences, pour les affaires, et, avec cela, pour la fortune, et de réussir en toutes ces choses également.

« La naissance et la figure firent percer l'abbé de Polignac de bonne heure, et lui acquirent des connoissances, puis des amis, et peut-être plus d'amies. Le cardinal de Bouillon, dans l'éclat de sa faveur, se l'attacha comme son parent, et il eut part à sa première disgrâce. Le savoir lui donna d'autres amis; sa profession lui en fournit moins. Il entreprit trois fois une licence, et trois fois il l'abandonna. Ce n'étoit pas assurément faute d'esprit, ni d'aptitude. Il voulut plusieurs fois courir la lice de son métier, le séminaire et ses suites, sans avoir même à peine commencé. Il vit la cour de Rome avec le cardinal de Bouillon, et, dès qu'il commença à vivre à la nôtre, il y fit les délices de la meilleure compagnie. Mais tout cela ne conduisoit à rien, pas même à la subsistance, et il étoit cadet, et cadet fort mal aisé : il ne vit de porte que celle des négociations. Il s'attacha fort à Torcy, qui en étoit le ministre sous son père et son beau-père, qui tous le goûtèrent, et lui procurèrent l'ambassade de Pologne, pendant laquelle le roi Jean Sobieski mourut. Ce fut donc sur lui que roula toute la négociation de l'élection de M. le prince de Conti : il l'imagina, l'avança, et se crut tellement sûr du succès, qu'il pressa le voyage de ce prince. L'ambassadeur ne fut pas heureux. Les Polonois ne cherchoient qu'à gagner de l'argent de tous côtés; le prince, fort amoureux dans sa famille, couvrait de modestie et de sage retenue son invincible répugnance à un adieu éternel, et son ambition n'en étoit pas blessée à l'âge de Louis XIV, au point où il étoit avec le Dauphin; ses mœurs douces enfin étoient trop éloignées de celles des Sarmates. D'ailleurs, le Roi, qui fournissoit l'argent, n'y étoit ni prompt ni prodigue. Il ne vouloit pas que rien lui fût entièrement reproché; mais il n'avoit jamais pu oublier le voyage de Hongrie et cette fatale découverte des lettres que les amis de ce prince lui écrivoient de la cour. Soit que l'abbé de Polignac eût mal pris ses mesures, soit qu'on lui manquât vilainement de parole, soit que les lenteurs d'argent et de départ du prince eussent tout gâté, il en résulta un triste et dangereux voyage, tel que personne ne l'ignore, et que le Roi, fort en colère contre son ambassadeur, le rappela, et, sans le laisser approcher de la cour, l'exila en son abbaye de Bonport, où il demeura ruiné plusieurs années, et mal, de plus, avec M. le prince de Conti¹.

« Tiré enfin de cet exil, et peu à peu rapproché du monde et de la cour, il s'y servit de tous ses avantages, et il n'en oublia aucun. Ils devinrent tels, qu'ils alarmèrent assez pour déterminer à un éloignement prompt, et en même temps honnête : tellement que, le cardinal de la Trémoille ayant heureusement passé de la rote dans le sacré collège, on fit pont d'or à l'abbé de Polignac, et on le fit partir promptement pour aller remplir à Rome la place d'auditeur de rote pour la

1. Voyez nos tomes III et IV.

France. Elle entra pour cela dans ses vues de la nomination du roi Jacques II¹ d'Angleterre au cardinalat. Il partit donc dans l'automne de 1707. Torcy ne l'y laissa pas longtemps, et le fit revenir à la fin de 1709, dès qu'il vit jour à une négociation en Hollande. En effet, on le joignit au maréchal d'Huxelles pour aller à Gertruydenberg, voir ce qu'il se pouvoit espérer de la paix, et, lorsqu'il en fut question sous de meilleurs auspices, il retourna, avec le même maréchal, la traiter à Utrecht. Cependant le Pape fit la promotion des couronnes; mais, comme Utrecht et le chapeau ne s'accordoient pas, il demeura *in petto* jusque vers la fin de la négociation, et, lorsqu'elle fut en état de ne pouvoir plus être accrochée, et d'être promptement achevée, il fut expectoré, et revint aussitôt recevoir à Marly sa calotte de la main du Roi, comme il sortoit de chez Mme de Maintenon pour son souper. Alors les abbayes plurent sur lui. Outre Bonport, Bégard et le prieuré de la Voulte, il eut Corbie, Anchin et Mouzon. Depuis longtemps intimement lié avec M. et Mme du Maine, il brilla fort à la cour, et le Roi s'accoutuma si bien à lui, qu'il le chargea de négociations, dans l'affaire de la Constitution, où son cœur et son esprit parurent être d'un côté, encore plus sa crainte et ses ménagements de l'autre : en sorte qu'il ne réussit au gré de personne. La mort du Roi ne l'avança pas. Les sciences l'avoient approché de M. le duc d'Orléans; mais, du vivant du Roi, ce n'étoit par le bon nid. Son dévouement à M. et Mme du Maine le rendirent suspect au Régent. Il n'eut auprès de lui que des amis de cour; il se trouva à l'écart, puis conduit et gardé en son abbaye de Corbie, puis d'Anchin, par un gentilhomme ordinaire du Roi, lorsque M. et Mme du Maine furent arrêtés. Il ne fut pleinement délivré de tous ces contrastes que par la mort du Pape, et le conclave où il fallut aller : après lequel il resta à Rome chargé des affaires du Roi, que le cardinal de Rohan avoit faites dans le court intervalle de la mort du cardinal de la Trémoille, 10 janvier 1720, jusqu'à celle du Pape. Il s'y fit diacre et prêtre, et y eut bientôt après le riche archevêché d'Auch.

« Les longues absences ne se passent point sans révolutions, et le gouvernement de France étoit dans la troisième, que le cardinal de Polignac étoit encore à Rome. Le Régent, le cardinal Dubois et les restes de la Régence étoient disparus. Monsieur le Duc, qui avoit succédé, et qui avoit aussi eu ses directeurs, et singulièrement sa directrice, avoit fait place au précepteur du Roi, aussitôt après le cardinal Fleury. Un nouvel astre pointoit sur l'horizon, auquel personne ne pouvoit s'attendre. Le cardinal de Polignac, quoique très bien avec le Pape, avoit ses dégoûts. Rien de sa part ne plaisoit au tout-puissant ministre. Les jésuites abusoient de sa douceur et de sa politique. L'abbé de Gamaches, qui lui avoit succédé dans la place d'auditeur de rote, s'étoit élevé contre lui jusqu'à ne garder plus ni mesure ni bienséance, et il étoit soutenu. L'ennui et le dégoût avoient donc pris au cardinal, mais beau-

1. Ainsi dans le manuscrit.

coup plus encore l'aiguillon du premier ministre. Son expérience dans les affaires, qu'aucun cardinal ne lui pouvoit disputer, les talents qu'il se sentoit, une dignité qui, depuis si longtemps, s'est approprié le droit exclusif de suppléer aux rois qui ne veulent pas tout faire, l'âge si avancé de celui qui s'en trouvoit en possession actuelle, la nécessité de se trouver à la vacance qu'un absent ne recueillerait pas, toutes ces choses pressaient le cardinal de Polignac de revenir en France. Il le demanda donc, et longtemps, avec ardeur et persévérance. A la fin il l'obtint; mais il falloir à l'ambassadeur, puisqu'il n'y avoit point de cardinal qu'on pût envoyer à Rome. Ce fut encore un délai à le choisir, et, quand le duc de Saint-Aignan fut nommé, c'en fut un autre pour se préparer au voyage. Cependant Polignac jetoit les haut cris : sa santé périssoit, ses domestiques étoient congédiés, son palais remercié; il ne savoit plus, disoit-il, que devenir à Rome. C'étoit de quoi on s'embarassoit peu ici. A la fin pourtant, M. et Mme de Saint-Aignan partirent pour s'aller embarquer à Marseille; une tortue auroit fait plus de diligence. La nouveauté d'une si singulière lenteur faisoit la surprise et l'entretien de tout le monde. Ils furent près de trois mois de Paris à Livourne. Ils y séjournèrent, et se préparèrent à aller saluer l'infant Don Carlos, lorsqu'un courrier leur apporta la nouvelle de l'association du garde des sceaux Chauvelin au premier ministre, et l'ordre, en même temps, de se hâter d'arriver à Rome. Ce fut alors que le mystère fut développé. Ils arrivèrent à Rome le quatrième jour. Chauvelin, qui ménageoit cette grande affaire, n'osoit presser ce qu'il ne falloir que recevoir à peine, et pour le seul soulagement de Son Éminence. Il ne savoit donc si ni quand il¹ pourroit éclore; et cependant il ne vouloit point, vis-à-vis de lui, d'un personnage tel que le cardinal de Polignac. Ce fut pour celui-ci² un coup de foudre, et d'autant plus sensible que, pour courir après ce qui lui étoit échappé, il perdoit en même temps le seul reste de figure qu'il pût faire, pour aller grossir oisivement la cour d'un champignon qui l'avoit renversé, et que ces³ délais sans cesse prolongés jusqu'à l'indécence, et coupés tout court dans l'instant de l'association, lui disoient clairement que le nouveau César l'avoit en butte. Aussi ne put-il se résoudre à partir. Il manda qu'il falloir qu'il mit le nouveau venu au fait des affaires et des personnes; après, sa santé; puis, il voulut voir Naples; il ne put convenablement ne pas s'arrêter à Rome au retour. Il partit enfin; mais il se promena par l'Italie, et s'en alla à peu près comme M. de Saint-Aignan étoit venu. Avec tout son esprit, ce n'étoit pas moins marquer le but qu'il avoit eu de revenir en France, par ce contraste d'impatience et de lenteur, que celle de M. de Saint-Aignan, terminée tout à coup par l'association, en avoit dévoilé le motif. Polignac arriva donc

1. *Il* est en interligne, au-dessus d'*elle*, biffé.

2. *Celui-cy* est en interligne, au-dessus de *luy*, biffé.

3. Avant *ces*, Saint-Simon a biffé *cette*.

comme un homme qui craint d'arriver. La réception qu'il eut ne le trompa pas ; mais il espéra tout vaincre par ses charmes. Il dissimula, il s'établit à la cour, il chercha des points d'appui. Il eut beau faire ; cette belle cour, où il avoit brillé, s'étoit changée en un désert : plus d'amis, plus de connoissances, plus même de visages de connoissance. Tout avoit péri ou étoit dispersé, tout étoit concentré dans le premier ministre et dans son vicaire. Du reste, chasses, soupers, jeux ; et trente ans, c'étoit vieillesse. Toutes les manières changées : en un mot, un peuple étranger, une terre nouvelle. Le cardinal de Polignac n'y put tenir. Ni société, ni considération, ni espérance ; cette terre le dévorait, et il y renonça. Mais Paris ne le mit guères plus à son aise. A deux ou trois maisons près, tout le reste lui fut inconnu, et la morgue de la pourpre arrivant de son centre attendit vainement des empressements. L'ennui le tourna vers les Académies. Heureusement il se trouvoit de toutes, et ce jargon l'amusoit. Il y trouvoit de l'encens, et sa dignité n'étoit point blessée ; mais ce vuide étoit vu, et n'étoit pas applaudi. Il espéra vainement Rouen ou Metz, il tenta inutilement l'Ordre pour son frère ; on ne lui fut pas avare de dégoûts. Auch eût été un devoir pressant, s'il y en avoit encore pour les cardinaux ; il eût été au moins un asile de bienséance. Mais deux cents lieues pour ne trouver qu'un village et des Gascons campagnards, et n'ouïr¹ parler que de curés, de grands vicaires, de fonctions épiscopales², quelle chute des conclaves, des consistoires, des congrégations, des négociations, des espérances du premier ministère ! Il s'amusa donc à plaider pour ses réparations, et il perdit cruellement son procès. Il plaide encore, et va, les étés et les automnes, passer quelques semaines en quelqu'une de ses abbayes. Il admire chez lui, avec goût, mille excellentes choses qu'il a rapportées de Rome, où on peut peut-être penser, sans jugement trop téméraire, qu'il soupire autant de retourner qu'il a désiré de revenir, et que la mort du Pape ne l'affligera point pour se rétablir en quelque figure, du moins en quelques occupations, et y fixer ses tabernacles pour le reste de ses jours³. »

1. L'élosion *n'* est en interligne, ainsi que *que*, plus loin.

2. Ce mot est en interligne.

3. Cependant, l'année suivante, en février 1740, il prétexta de son âge pour ne pas se rendre au conclave qui venait de s'ouvrir, et il mourut vingt mois après, dans la nuit du 20 novembre 1741, sans être jamais allé à Auch, où il y avait des « réparations immenses » (*Mémoires de Luynes*, tome IV, p. 25-26).

XI

LETTRE DU ROI AU CARDINAL DE JANSON¹.

« Je crois ne pouvoir mieux réparer la perte que j'ai faite du cardinal de Coislin, que j'aimois [et] estimois, qu'en vous mettant à sa place et en vous approchant de moi. Je suis assuré que vous ferez aussi bien dans la charge de grand aumônier que vous avez fait dans les emplois de confiance que je vous ai donnés. Je ne me² suis pas encore déterminé sur le choix de³ celui que⁴ j'enverrai à Rome pour que vous puissiez⁵ en partir dans la belle saison. J'attends ce temps avec autant d'impatience que vous; j'espère que votre santé⁶ sera assez bonne pour qu'il n'y ait aucun retardement à votre⁷ voyage, et que j'aurai bientôt le plaisir de vous voir et de vous assurer moi-même de mon amitié⁸. »

1. Ci-dessus, p. 256. La minute autographe de cette lettre annonçant au cardinal qu'il est appelé à la succession du cardinal de Coislin a passé à deux reprises dans les ventes faites par M. Étienne Charavay le 21 janvier 1884 et le 15 mars 1887.

2. *Ne me* est en interligne, au-dessus d'un premier *ne me*, qui surchargeait *suis*.

3. Ces quatre mots sont en interligne.

4. *Que* corrige *qui*, et, ensuite, *qui vous sera* et un mot illisible sont biffés.

5. Ainsi au manuscrit.

6. Après *santé*, il y a un premier *sera* biffé.

7. *Vostre* est en interligne.

8. Au dos, en écriture du siècle dernier : « Je croy que cette letre du roy louis 14 estoit pour M^r le cardinal de jenson. » L'expédition paraît être en déficit au Dépôt des affaires étrangères. Deux lettres de remerciement du cardinal à Chamillart se trouvent au Dépôt de la guerre, vol. 1961, nos 21 et 148.

XII

LES SOURCHES ET LEUR FAMILLE¹.(Fragment inédit de Saint-Simon².)

« M. DE SOURCHES DU BOUCHET, chevalier de l'Ordre 1661. Ce sont des gentilshommes de bon lieu, mais fort ordinaires, du pays du Maine. Il n'y en a rien à remarquer. Celui-ci s'étoit mis sur le pied de considération et de distinction à la cour. Il y étoit volontiers pris pour arbitre. C'étoit un fort honnête homme, et fort sage. On disoit de lui que personne n'entendoit mieux les affaires des autres, et plus mal les siennes. En effet, il se ruina on ne sait à quoi.

« M. DE SOURCHES, fils du précédent. Il épousa l'héritière de Chambes-Montsoreau, grande et riche alliance, et la meilleure femme du monde, qui savoit bien qui elle étoit. La gueuserie, la misérable compagnie, la façon basse empressée de faire sa cour, la dévotion affichée et mal associée, en un mot un tas de choses plates et mal conduite[s], avec une figure qui annonçoit la faim, mirent à la mode de les mépriser, en sorte qu'on eût été honteux d'être trouvé en quelque commerce avec eux. L'augmentation de leur famille fit encore pis. On n'en vit jamais une si pleine de toutes sortes de ridicules; et, avec cela, tous honnêtes gens, bonnes gens, et fort braves gens, lieutenants généraux peu capables, mais estimés pour leur volonté et leur assiduité, des sobriquets, des aventures, des ingénuités : en un mot, un tissu de conduite à se faire moquer de soi et à s'ôter toute sorte de considération et d'égarde. Sourches pourtant raccommoda enfin ses affaires, et faisoit très bien sa charge, dont il tiroit très gros. Il fut fort touché de n'être point chevalier de l'Ordre en 1688, avec raison à ceux qu'on fit et son père l'ayant été. On crut que le Roi, qui aimoit Cavoye, voulut, en ne le faisant pas, lui fermer la bouche par le grand prévôt. Il mourut, lui et sa femme, la même année que le Roi³, et avoit obtenu, l'année précédente, sa charge pour son fils, en s'en démettant tout à fait.

« M. DE MONTSOREAU, richement marié à une femme de peu, qui réussit fort bien à la cour, et dont tout le monde avoit pitié. Elle est morte à petit feu des jalousies de son mari et de ses caprices, dont il faisoit toute la cour témoin, et souvent confidente. Ses frères et sœurs étoient des Argus qui l'épioient partout, à quoi sa conduite n'a jamais donné le moindre lieu, et qui la faisoient encore plus souffrir que le mari; et

1. Ci-dessus, p. 260-262.

2. Dépôt des affaires étrangères, vol. Saint-Simon 45 (*France* 200), fol. 191, PRÉVÔTS DE L'HÔTEL DU ROI MAL DITS GRANDS PRÉVÔTS DE FRANCE.

3. Mme de Sourches mourut plus de deux mois après Louis XIV, le 25 novembre; mais son mari lui survécut jusqu'au 4 mars 1716.

tout cela publiquement. On peut juger quelles sources de ridicule. Aussi n'en sont-ils revenus pas un, et les ridicules à la cour sont pis que les vices, les fautes et les disgrâces. Son frère l'évêque de Dol, étant aumônier du Roi, n'étoit pas même souffert des clercs de chapelle ; il étoit incrusté de Saint-Sulpice, et c'étoit tout. Il se promenoit à Marly, son chapeau tout sur le derrière de la tête, devant le pavillon du Roi, sur les terrasses. Cela ennuya le Roi et Mme de Maintenon, qui, à la fin, lui firent dire de se promener ailleurs. Il s'en alla infester les fenêtrés de Madame la Duchesse, qui s'en ennuya à son tour, et le fit prier de se promener ailleurs. Il s'étoit mis à attendre, les soirs, le coucher du Roi, rangé entre le balustre et la table de toilette, à Versailles, et à peu près de même à Marly, le dos à la muraille ; et là, de lire devant tout le monde une bible grecque que personne ne lui passoit d'entendre. Ce manège dura assez longtemps. Enfin on lui fit dire d'étudier chez lui, et de ne plus prendre la chambre du Roi pour son cabinet. Il y en a mille. Il n'étoit convié nulle part ; mais, à la table des maîtres d'hôtel, où les aumôniers du Roi mangent, quand ils n'ont pas mieux, et à celle du P. de la Chaise, où il alloit quelquefois, il portoit dans un étui un hanap de cristal qui tenoit pinte, et l'avaloit tout d'un trait trois ou quatre fois. Ce n'est pas qu'il y mit beaucoup de vin ; mais il n'aimoit pas à boire de petits coups, ni à s'en contraindre. Enfin on le fit évêque de Dol. Il fut bien aise, et on en fut délivré. C'est un très homme de bien, grand pied plat, et qui a passé et passe encore sa vie à plaider. Il s'est brouillé avec toute la Bretagne, et n'y paroît nulle part¹.

« Avec tout cela, M. de Montsoreau obtint, pendant la Régence, sa survivance pour son fils tout enfant, et ce fils, à son âge, a eu une conduite si bonne et si heureuse, qu'il s'est fait aimer et considérer de tous les jeunes gens, et s'est entièrement tiré du ridicule et du discredit de sa famille. Il s'est fait estimer aussi au peu de guerre qu'il a pu voir dans les cheval-légers de la garde, où il est, et il a épousé une fille du maréchal-duc de Biron, qui est très vertueuse, et se fait aussi fort aimer et considérer. »

Parmi les chansons sur les Montsoreau que contient le recueil Gaignières-Clairambault, ms. Fr. 12 694, il en est deux que le compilateur n'attribue point à Heudicourt comme celle qui les précède (ci-dessus, p. 262, note 5), mais qui sont plus plaisantes et parent faire rire la cour. L'une, en huit couplets, que le chevalier de Quincy, dans ses Mémoires inédits, attribue à Heudicourt, quoique le Chansonnier n'en dise rien, et qui a été publiée en 1865 dans le *Recueil dit de Maurepas* (Leyde), tome III, p. 98-101, commence ainsi (p. 513) :

Messieurs, voici des couteaux ;
Messieurs, voici des couteaux
Pour châtrer les Montsoreaux

1. Il ne mourut qu'en 1748.

Et les empêcher de faire
Tic tic tac, et lon lon la,
Et les empêcher de faire
Ce qu'on appelle *cela*.

Plus loin, une complainte, datée de mars 1710, et comptant aussi huit couplets, fait parler ainsi le grand prévôt (p. 517-518) :

Or, écoutez, petits et grands,
Le malheur de mes trois enfants
Châtrés à la fleur de leurs ans
Par des envieux courtisans, etc.

Ensuite on trouve une chanson contre Heudicourt lui-même.

XIII

MÉMOIRE CONCERNANT LA PRÉSÉANCE DU DUC DE VENDÔME
SUR LES MARÉCHAUX DE FRANCE¹.

« Dépôt de la guerre, juillet 1747².

« Il est constant que les maréchaux de France ont pris l'ordre de feu M. le duc de Vendôme; mais ce que le Roi fit à cet égard, en faveur de ses services, avoit pour base le rang qu'il tenoit en France comme petit-fils de César de Vendôme, fils naturel d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort.

« César de Vendôme, né en 1594 et légitimé en 1595, obtint, le 25 avril 1610, des lettres patentes, enregistrées au Parlement, qui, sans lui donner le titre de prince, paroissent lui en avoir donné le rang. C'est ainsi que s'explique Henri IV : « Et bien qu'en cette considération, comme pour avoir l'honneur d'être sorti de nous, tels droits de préséance ne lui pussent être légitimement débattus et contestés par aucuns princes ni autres personnes,... après les princes de notre sang, voulons et nous plaît que dorénavant notredit fils et sesdits enfants qui naitront en loyal mariage tiennent et possèdent le premier rang et la préséance après les princes de notre sang, devant tous autres princes et seigneurs de notre royaume, en tous lieux, actes et endroits, tant militaires qu'autres cérémonies publiques et privées auxquelles on a accoutumé et sera requis de tenir rang, nonobstant toutes autres déclarations, etc.... »

« La mort prématurée de ce grand roi ne changea rien au sort de César de Vendôme et de ses descendants. César de Vendôme jouit de ce rang à plusieurs lits de justice. MM. le duc de Vendôme et le Grand Prieur, en 1678, précédèrent les ducs et pairs à la cérémonie du mariage de la reine d'Espagne à Fontainebleau, et M. le duc de Vendôme, en 1689, précéda les princes lorrains à celle des chevaliers de l'Ordre. Ces faits sont rapportés dans un mémoire qui parut lors de l'affaire des princes légitimés.

« L'arrêt du Parlement du 26 mai 1694 ordonna que le duc de Vendôme y seroit reçu comme duc et pair de France, pour avoir séance en la Cour et ailleurs conformément aux lettres patentes du mois d'avril 1610; et, qui plus est, le Parlement, suivant les ordres du Roi, en usa à son égard, lors de sa réception, comme il en avoit usé à l'égard de M. du Maine.

1. Ci-dessus, p. 296, note 3.

2. Archives nationales, M 645, n° 73. Ce travail dut être fait par le garde du Dépôt de la guerre à l'occasion de la nomination du maréchal de Saxe. Comparez les n° 7 et 57-61, de même origine.

« Il est à remarquer que ces termes des lettres patentes de 1610 : *en tous endroits, tant militaires qu'autres cérémonies publiques, etc.*, sembloient étendre jusque sur la guerre la préséance de la maison de Vendôme et préparer au duc de Vendôme la distinction que lui accorda le feu Roi.

« Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, mort en 1650, et dont la veuve n'est décédée que le 10 août 1743, ne paroit pas avoir obtenu de titre particulier pour prendre rang immédiatement après les princes du sang. Cependant la relation du différend survenu entre lui et les maréchaux de Schonberg et de Bassompierre en 1627, à l'occasion du siège de la Rochelle, rapportée par Bassompierre dans ses *Mémoires*, donne à entendre que les enfants bâtards des rois étoient considérés comme princes et au-dessus des maréchaux de France. MM. de Schonberg et de Bassompierre ne refusoient pas de servir sous lui, car il n'en étoit pas question ; ils refusoient de le laisser servir, comme eux, de lieutenant général sous le Roi, disant qu'il n'y avoit que les maréchaux de France qui pussent faire cette fonction dans l'armée où le Roi étoit en personne : ce qui paroissoit fondé sur l'usage de ce temps. Louis XIII entendit d'abord le duc d'Angoulême dans son Conseil. Il y dit que le maréchal de Bassompierre « ne feroit pas difficulté d'être lieutenant général en une armée où M. de Guise commanderait, et que lui (duc d'Angoulême), il ne le voudroit pas souffrir pour compagnon. » Le duc d'Angoulême s'estimoit donc plus que le duc de Guise, sous qui les maréchaux de France n'eussent pas fait difficulté de servir. Il ajouta que d'autres maréchaux de France avoient bien obéi à des princes, et il en cita des exemples. Le duc d'Angoulême, en s'appliquant ces exemples, se plaçoit donc dans la classe des princes pour commander comme eux aux maréchaux de France.

« M. de Bassompierre fut ensuite entendu avec M. de Schonberg. Il convint qu'il ne feroit pas de difficulté de servir de lieutenant général sous M. de Guise ; il ajouta : « Aussi ne ferois-je pas peut-être dans une armée où il seroit général. » Le sens de ces paroles paroit être qu'il n'eût peut-être pas fait difficulté de servir de lieutenant général sous le duc d'Angoulême. Il dit d'ailleurs qu'il ne fait point difficulté d'« honorer les princes, » mais sans avilir sa charge, et il insista sur l'usage en faveur des maréchaux de France pour servir sous le Roi à l'exclusion des princes, « et non pas seulement des princes étrangers ou bâtards, mais les princes du sang. » Le duc d'Angoulême trouvoit ici sa place entre les princes bâtards : il est donc sensible que le duc d'Angoulême, tenu pour prince chez le militaire, eût cru, dans l'occasion, devoir commander les maréchaux de France commandés par des princes étrangers habitués en France, qui étoient au-dessous de lui. Tel est en effet le rang qu'il tient dans un ancien *État de la France* de 1648, où se trouvent César de Vendôme, Charles de Valois, duc d'Angoulême, et ses trois enfants, immédiatement après les princes du

sang, et avant les princes étrangers des maisons de Lorraine et de Savoie habitués en France.

« Le feu Roi reconnut le rang de M. de Vendôme, lorsqu'il refusa de le nommer maréchal de France en lui disant que « cette dignité étoit « au-dessous de lui. » C'est un fait que M. de Vendôme rappelle dans une lettre à M. de Chamillart, du 12 mars 1706, qui sera rapportée ci-après.

« M. de Vendôme se vit à la tête des armées, avec le titre de lieutenant général, sans autre ambition jusqu'en 1703, où, commandant alors en Italie, il apprit que le maréchal de Tessé devoit venir sur la Secchia, et espéra de le voir à ses ordres. Voici les termes de sa lettre au Roi du 17 décembre, datée de San-Benedetto : « A l'égard du commandement, je ne crois pas qu'il y apporte aucune difficulté, puisque « je suis son ancien de plus de dix ans, et que je n'en ferai jamais « aucune d'obéir à M. de Villeroy et à M. de Boufflers, qui sont mes « anciens ; et il me semble même que cela convient au bien du service, et « pour lever toute sorte de difficulté pour toujours. J'attendrai les ordres « qu'il plaira à Votre Majesté de me donner par le retour de ce courrier, et je les suivrai aveuglément et avec ma soumission ordinaire. »

« Mais sa douleur égala sa surprise, lorsqu'il lut dans une lettre du Roi du 14 décembre, concernant sa correspondance avec M. de Tessé : « Vous trouverez avec lui les mêmes facilités, pour les secours dont « vous pourriez avoir besoin, que si l'armée qu'il commande étoit à vos « ordres. » Il regarda cette disposition du Roi comme une espèce d'affront. « Je vois par là, dit-il dans une lettre à M. de Chamillart du « 23 décembre, que le Roi a plus d'égards pour M. de Tessé que pour « moi. Il y a longtemps que je vois venir cela, et j'en suis, depuis plus « d'un mois, dans un chagrin mortel. Jugez vous-même.... ce que le « public va dire de moi, de voir venir ici un maréchal de deux jours « partager le commandement avec moi, qui ai eu l'honneur de commander les armées depuis dix ans. Je ne me serois jamais douté que « pareille chose fût arrivée, quoique cela ne soit pas sans exemple, « puisque la même chose arriva au maréchal de Brissac en ce même « pays, lequel, après avoir servi très utilement pendant cinq ans, se « trouva disgracié quand il revint à la cour. »

« P. S. Il ajoute qu'il sait que M. de Tessé pense très différemment de lui, qu'ainsi S. M. seroit mal servie : « S. M. a fait une règle que l'ancienneté commanderoit partout, et je n'imagine pas qu'elle la veuille « rompre pour moi seul. Si elle croit M. le maréchal de Tessé plus « capable que moi de la bien servir, j'ai tant de zèle pour ses intérêts, « que je lui obéirai avec plaisir, si elle le souhaite. »

« L'offre d'obéir à qui il eût dû commander pouvoit paroître sincère de la part de M. de Vendôme, à cause de la vérité de son caractère. D'ailleurs, sa modestie éclatoit ici aux dépens des prérogatives de sa naissance, puisqu'il ne demandoit qu'à jouir de l'avantage de l'ancienneté ; mais l'appui qu'il trouva dans la suite de la part de M. le duc

du Maine le fit ressouvenir de ce qu'il pouvoit se devoir à lui-même.

« Quoi qu'il en soit, le Roi, qui l'estimoit, tâcha d'adoucir sa peine par une lettre du 27 décembre, en lui répondant de la docilité de M. de Tessé. Voici les termes : « Sans rien décider sur le commandement « général qu'il ne convient pas de vous laisser par l'éloignement dans « lequel les deux armées seront obligées d'agir, vous trouverez de sa « part (de la part de M. de Tessé) tant de volonté pour ce qui ira au « bien de mon service, de soumission à tout ce que vous lui mande- « rez, que j'ai lieu de croire que vous en serez content. » Le Roi laissa d'ailleurs à son choix de commander l'armée de Piémont ou celle de la Secchia, laissant celle qu'il jugeroit à propos à M. de Tessé; mais l'honneur de terminer la guerre avec le duc de Savoie paroissoit bien préférable, sans comparaison, au parti de soutenir une guerre défensive sur la Secchia.

« Au mois de février 1704, M. de Vendôme fut obligé de partir pour se rendre à la cour par rapport aux affaires d'Italie, et la conjoncture fut favorable pour faire valoir ses prérogatives. Il dit, dans une de ses lettres, que M. le duc du Maine a présenté un mémoire au Roi sur ce sujet¹, et il ajoute : « Comme ma cause est commune avec les enfants « de M. le duc du Maine, j'ai tout lieu d'espérer que Votre Majesté ne « laissera pas cette affaire indécise, étant devenue aussi publique « qu'elle l'est, et qu'elle n'aura pas moins de considération pour les « gens de notre rang que les rois ses prédécesseurs. »

« Voici la lettre qu'il écrivit à M. de Chamillart, de Paris, le 12 mars, sur ce sujet². Il la lui envoya dans une autre lettre qui laisse deviner qu'ils en étoient auparavant convenus ensemble, à l'effet que M. de Chamillart la montrât au Roi; mais, comme l'on sait d'ailleurs que M. de Chamillart rendoit compte au Roi de toutes ses actions et lui monroit tout ce qu'il faisoit, il y a lieu de croire que le Roi avoit arrangé la forme de cette manière avec le ministre. « J'ai suivi vos conseils, « Monsieur, et j'ai pris sur moi de ne point parler au Roi de la chose « qui m'intéresse davantage, étant trop assuré de votre amitié pour « douter que vous ne fassiez mieux valoir que je n'aurois pu faire moi- « même les raisons que j'ai de supplier S. M. de me donner une déci- « sion favorable sur la prétention que j'ai de commander ceux de « Messieurs les maréchaux de France qui pourroient se trouver dans « mon armée, ou à portée de la joindre. Je vous avouerai que je n'ai « de ma vie été plus touché que lorsque le Roi rappela M. de Tessé de « Lombardie pour qu'il ne fût pas à mes ordres. *Ma naissance et le* « *rang* qu'il a plu à S. M. de me conserver au Parlement et dans les

1. C'est le mémoire donné dans notre tome XII, appendice I.

2. En 1706 : ci-dessus, p. 297. Outre l'original du Dépôt de la guerre qu'emploie l'auteur du mémoire, lequel devait être montré au Roi, et le billet particulier pour Chamillart, M. de Vendôme avait fait un mémoire plus détaillé, qui sera donné plus loin, p. 561, d'après la copie faite par le chevalier de Bellerive, mais qui ne se retrouve pas au Dépôt.

« cérémonies publiques me mettent au-dessus des ducs et pairs et de
 « tous les princes étrangers. Le refus que S. M. fit, il y a plusieurs
 « années, de me nommer maréchal de France, me disant que *cette*
 « *dignité étoit au-dessous de moi*, tous les exemples des princes étran-
 « gers qui ont commandé des maréchaux de France, les services que
 « j'ai rendus au Roi depuis plusieurs années, ceux que j'ai l'honneur
 « de rendre depuis quatre ans, l'amitié dont S. M. m'a toujours honoré,
 « toutes ces raisons, appuyées de vos bons offices, me font attendre de
 « sa justice une décision favorable. Je vous avoue que je partirois de
 « ce pays-ci bien mortifié, si S. M. ne me donnoit pas cette satisfac-
 « tion. »

« La satisfaction fut prompte. Voici la réponse de M. de Chamillart,
 du 14 mars : « J'ai lu au Roi la lettre que vous m'avez fait l'honneur
 « de m'écrire, Monseigneur, de Paris, le 12 de ce mois, par laquelle
 « vous suppliez S. M. de s'expliquer sur votre prétention de comman-
 « der Messieurs les maréchaux de France, s'ils se trouvoient dans une
 « même armée que vous, ou à portée de vous joindre. Je n'ai rien
 « oublié pour faire connoître à S. M. la peine que vous aviez de lui
 « demander comme une grâce ce que vous croyez être *en droit de pré-*
 « *tendre incontestablement par votre naissance*. Je ne me suis point
 « servi de tous les exemples que vous avez des princes qui ont commandé
 « des maréchaux de France, parce que j'ai cru que la seule volonté du
 « Roi devoit décider S. M., et que, lui rappelant les services considé-
 « rables que vous lui rendez depuis quatre ans, l'amitié que S. M. a
 « toujours eue pour vous, votre zèle et votre attachement, qui lui sont
 « parfaitement connus, devoient déterminer S. M. en votre faveur. J'ai
 « pris même la liberté de lui dire que je ne pouvois me persuader que
 « ce qu'elle décideroit pour vous pût tirer à conséquence pour tout
 « autre qui l'auroit moins mérité que vous. » (NOTA : cela pouvoit
 regarder M. le Grand Prieur.) Le ministre rapporte tout ce qu'il a dit à
 S. M. à cette occasion sur « une marque d'honneur qu'elle ne peut,
 « dit-il, vous refuser, si S. M. veut bien faire réflexion qu'en vous la
 « refusant, elle vous mettroit au-dessous de Messieurs les maréchaux
 « de France, qui pourroient commander ceux qui auroient une nais-
 « sance égale à la vôtre.... C'est par ordre de S. M. que je vous mande
 « qu'elle veut bien vous assurer dès à présent le commandement de
 « ses armées, même au-dessus de Messieurs les maréchaux de France,
 « au cas que, dans la suite, il s'en trouve à portée de vous joindre ou
 « qu'elle croie du bien de son service d'en envoyer dans les armées où
 « vous commanderez, et qu'elle est bien aise d'accorder cette distinc-
 « tion à votre naissance et aux services importants que vous lui rendez
 « depuis si longtemps. »

« M. de Vendôme s'en retourna content en Italie, où il se distingua
 encore par de nouveaux mérites. Après la bataille de Calcinate, il fut
 tenté de demander au Roi un titre acrédité par l'opinion publique,
 mais plus chimérique que réel. Il en écrivit en ces termes à M. de Cha-

millart : « Le Roi m'a assez récompensé par la lettre que vous m'avez
 « fait obtenir de S. M. Je n'ai plus rien à espérer à présent que d'obte-
 « nir un brevet de maréchal général des camps et armées de S. M.,
 « comme l'avoit M. de Turenne. Il me semble que cela est personnel, et
 « que cela ne tire à aucune conséquence pour cette décision que le Roi
 « appréhende tant, puisque M. de Turenne en a joui, et que la lettre
 « que j'ai emportée les mêmes prérogatives ; et il n'est question que de
 « la convertir en un brevet. Je vous dirai tout : je veux encore vous
 « devoir ceci ; mais, quand vous ne l'obtiendriez pas, je n'en serai pas
 « moins votre très humble serviteur. »

« Il traitoit ainsi de brevet les provisions données à M. de Turenne
 en 1660, et il attribuoit sans doute à ce prétendu brevet une préroga-
 tive très indépendante, et dont il n'a été question que douze ans après
 leur date : celle d'obliger les maréchaux de France à prendre l'ordre
 de lui. C'étoit peut-être là cette décision qu'il dit que le Roi ap-
 préhendoit tant ; mais cela n'est pas clair.

« M. de Chamillart en rendit compte au Roi, qui ne se ressouvenoit
 plus de la forme de l'expédition. « J'ai parlé au Roi, dit-il en réponse,
 « du brevet de maréchal général de ses camps et armées. S. M. m'a
 « assuré qu'elle n'avoit point de connoissance qu'il en eût été expédié
 « pour M. de Turenne. Elle convient qu'elle l'a oui dire : mais la forme
 « n'en est pas connue. Elle est persuadée que la lettre qu'elle m'a
 « commandée de vous écrire vous donne tout ce que vous pouvez espé-
 « rer par un pareil brevet, et j'ai peine à croire que M. de Turenne en
 « ait eu davantage. » Voilà tout ce que M. de Vendôme put tirer du
 ministère.

« La nécessité de ranimer en Flandre la confiance des troupes après
 la malheureuse affaire de Ramillies obligeant ensuite le Roi de tirer
 M. de Vendôme d'Italie pour remplacer le maréchal de Villeroy qui se
 désistoit du commandement, S. M. destina d'abord le maréchal de Vil-
 lars pour l'Italie, et lui ordonna de *prendre l'ordre une fois* de M. de
 Vendôme avant que M. de Vendôme lui en remit le commandement.
 Mais, le maréchal de Villars s'étant excusé d'aller en Italie, le Roi lui
 substitua le maréchal de Marcin, à qui il ordonna, par une lettre du
 1^{er} juillet, de se rendre en toute diligence à l'armée de Lombardie.
 « Vous y trouverez encore le duc de Vendôme, dit le Roi. Je lui ai
 « promis que, lorsqu'il se trouveroit avec quelqu'un des maréchaux de
 « France, il leur donneroit l'ordre. Vous le prendrez de lui une fois
 « seulement. Je ne doute point que vous ne soyez bien aise d'être à
 « portée de lui procurer cet agrément. » M. de Chamillart dit en con-
 formité, dans une lettre du 2 juillet, à M. de Vendôme : « J'ai fait
 « connoître à M. de Marcin les intentions du Roi pour qu'il reçoive
 « l'ordre de vous une fois seulement avant votre départ. »

« M. de Marcin, voué à l'obéissance, répondit au Roi en ces termes,
 le 5 juillet : « Je ne manquerai pas, étant à l'armée, de prendre l'ordre
 « de M. de Vendôme comme Votre Majesté me l'ordonne, heureux

« d'avoir eu l'avantage d'exécuter un ordre qu'elle témoigne souhaiter
 « qu'il soit suivi, et de trouver cette occasion de procurer cet agrément
 « à M. de Vendôme, que j'honore infiniment. » Il effectua sa promesse.
 Le fait a été cité plus d'une fois comme constant; mais je ne trouve
 point qu'il en parle dans ses lettres suivantes. Ayant obéi par devoir,
 il crut peut-être, par respect pour sa charge, pouvoir se dispenser de
 l'écrire.

« C'est un fait également constant, et cité depuis à titre d'exemple,
 que le maréchal de Vauban, envoyé alors en Flandre pour veiller à la
 sûreté des places, prit l'ordre de M. de Vendôme à Lille, S. M. le lui
 ayant prescrit. Aussi dit-il dans une lettre au ministre : « M. de Ven-
 « dôme, de l'heure qu'il est, a bien lieu d'être content de moi; mais je
 « ne sais si mes confrères le seront de même. »

« Quelle différence dans les événements ! Le 19 avril, M. de Vendôme
 avoit défait les ennemis à Calcinato; il quitte le Piémont au commen-
 cement d'août, et, le 7 de septembre, l'affaire de Turin nous fait perdre
 toute l'Italie ! Ce contraste étoit frappant. Le Roi crut devoir achever
 ce qu'il avoit commencé en faveur de M. de Vendôme, et lui adressa
 cette lettre, le 1^{er} novembre : « Mon cousin, bien que la lettre que Cha-
 « millart vous écrivit par mon ordre le 14 mars dernier, puisse assez
 « faire connoître que la satisfaction que j'avois des services que vous
 « m'avez rendus, *jointe à votre naissance*, m'avoit déterminé à vous
 « accorder le commandement sur tous les maréchaux de France, s'ils
 « se trouvoient dans une même armée que vous, ou dans un lieu où
 « vous auriez le commandement, et que le maréchal de Marcin, en Ita-
 « lie, et le maréchal de Vauban, à Lille, vous aient déferé cet honneur en
 « recevant l'ordre de vous, en exécution de ceux que je leur avois
 « donnés, j'ai cru néanmoins que les nouveaux services que vous
 « m'avez rendus par la bataille de Calcinato devoient être reconnus par
 « un titre encore plus authentique, et en vous écrivant cette lettre
 « afin qu'à l'avenir ma signature ne laisse pas douter de ma volonté,
 « et que tous les maréchaux de France reçoivent sans difficulté l'ordre
 « de vous, dans tous les lieux où vous aurez le commandement, lors-
 « qu'ils s'y trouveront avec vous. »

« Voilà les titres de la préséance de M. de Vendôme sur les maré-
 chaux de France.

« M. de Vendôme fut chargé de commander encore en Flandre en
 1708, sous M. le duc de Bourgogne. Le maréchal de Matignon étoit à
 la même armée. Apparemment qu'il prit l'ordre de M. de Vendôme;
 car M. de Chamillart, en exhortant M. de Berwick à s'y conformer,
 comme on le va voir, dit dans une de ses lettres : « Ce n'est point le
 « maréchal de Matignon seul qui a donné l'exemple : vous avez vu ceux
 « qui, avant lui, se sont conformés aux volontés du Roi. »

« L'on sait que M. de Gacé ou de Matignon avoit été fait maréchal
 de France à l'occasion de l'entreprise sur l'Écosse, dont le non-succès
 ne nuisit point à la promotion résolue par le Roi. Il reçut la patente

en mer, par les mains du roi d'Angleterre, et l'on a dit dans le public que M. d'Andrezel, chargé des paquets contenant les brevets de la promotion, les avoit délivrés avant le temps qui lui avoit été prescrit. Quoi qu'il en soit, et quoique l'on n'eût pu débarquer, le Roi le fit ou le confirma maréchal de France à son retour. Une pareille grâce étoit trop récente à son égard pour commencer par résister aux volontés du Roi par rapport à M. de Vendôme : ainsi l'on conçoit qu'il a pu s'y soumettre sans peine.

« Le maréchal de Berwick, qui eut ordre de joindre l'armée de Mgr le duc de Bourgogne, avoit été créé maréchal de France en 1706, par distinction. Le roi d'Espagne, très content de sa conduite précédente, l'avoit demandé pour lui donner le commandement général sur les frontières de Castille et d'Estramadoure, et, pour éviter tout sujet de discussion avec les capitaines généraux, le Roi l'avoit fait maréchal de France. Ce ne fut pas sans peine et sans négociation qu'il se soumit à recevoir l'ordre de M. de Vendôme; et peut-être qu'étant fils naturel de Jacques II, roi d'Angleterre, il se croyoit intérieurement au niveau de l'arrière-petit-fils d'Henri IV.

« Avant son départ pour l'armée, M. de Chamillart l'avoit disposé à se soumettre aux volontés du Roi. Voici les termes de sa lettre du 3 juillet : « Permettez-moi de vous rappeler notre dernière conversation « à Saint-Germain, où la question de M. de Matignon fut traitée am-
« plement. Je n'ai pas oublié les vives et pressantes instances de
« Messieurs vos confrères pour suspendre l'effet de la soumission aux
« volontés du Roi; mais je connois, en même temps, que vous étiez
« dans des principes qui ne peuvent être qu'agréables à un maître qui,
« seul, par sa bonne volonté, règle les rangs dans son royaume, et qui
« d'ailleurs vous a donné des marques suffisantes de son estime et de
« la satisfaction qu'il a de vos services pour que vous regardiez comme
« un effet du hasard tout ce qui pourra vous mettre en état de vous
« soumettre à une loi nouvelle et qui ne pourroit tirer à conséquence;
« peut-être même ne vous trouverez-vous pas dans ce cas.... Je vous
« demande, pour le Roi,... de me mettre en état, par une réponse
« digne de vous, d'assurer S. M. que, dans tous les cas, vous n'aurez
« d'autre volonté que la sienne. »

« Dans une autre lettre, M. de Chamillart dit : « S. M. a vu avec
« peine que vous balanciez à suivre une décision qu'elle a voulu qui
« servit de règle pour Messieurs les maréchaux de France dans les
« armées où M. de Vendôme sera commandant en chef ou en second,
« comme il l'est dans celle de Mgr le duc de Bourgogne;... que le bien
« du service aille devant tout.... Le rang de M. de Vendôme n'en est
« point un, que parce que le Roi le lui a donné. Il se trouve dans un
« cas singulier; il ne peut tirer à conséquence. Ce n'est point le maré-
« chal de Matignon seul qui a donné l'exemple; vous avez vu ceux qui,
« avant lui, se sont soumis aux volontés du Roi. »

M. de Berwick se rendit à ces instances, et écrivit à M. de Chamillart

en ces termes, le 7 juillet : « Vous connoissez ma soumission aux ordres
« du Roi.... Ainsi, quoique ce me soit une mortification très sensible
« de me trouver sous M. de Vendôme, ou sous qui que ce soit que
« mes maîtres ou mon souverain, je ne balance pas à partir. »

Cependant, quand le moment s'approcha de joindre l'armée de Mgr le duc de Bourgogne, il témoigna à M. de Bernières, intendant de l'armée, qu'il ne prendroit point l'ordre de M. de Vendôme sans un ordre du Roi, se réduisant volontiers à n'être à l'armée qu'en simple particulier, et comme un homme de confiance auprès de Mgr le duc de Bourgogne. M. de Chamillart, qui en fut informé par M. de Bernières, lui répondit en ces termes : « Je n'ai rien oublié.... pour procurer à M. le maréchal
« de Berwick de servir ainsi qu'il le desiroit auprès de Mgr le duc de
« Bourgogne, au cas que l'armée qu'il commande se joigne à la grande
« armée. Le Roi, qui a donné depuis deux ans à M. de Vendôme un
« caractère dont il est en possession avant de quitter l'Italie et de-
« puis qu'il est venu en Flandre, n'a pas voulu donner atteinte à son
« rang, et S. M., par une distinction singulière pour M. le maréchal de
« Berwick, veut bien qu'après qu'il aura pris l'ordre de M. de Vendôme,
« le premier jour, il ne fasse plus aucun service dans l'armée. S. M.
« l'attachera, dans tout le reste de la campagne, auprès de la personne
« de Mgr le duc de Bourgogne.... Si M. de Vendôme étoit maréchal
« de France, qu'il commandât l'armée en cette qualité, sans que Mgr le
« duc de Bourgogne y fût, par son ancienneté de lieutenant général il
« n'y a pas à douter qu'il ne l'eût été (maréchal de France) avant
« M. de Berwick, et qu'à ce titre seul il eût eu le commandement sur
« lui, comme Messieurs les maréchaux de France, quand ils sont en-
« semble, ne roulent point ; c'est le plus ancien qui commande. »

La douleur du maréchal de Berwick est peinte dans une lettre du 13 août, du camp de Château-l'Abbaye. Il y dit, comptant joindre dans quelques jours, qu'il a tâché d'éviter une mortification qui lui mettroit
« le poignard dans le cœur. » Il offroit de faire tout ce que l'on voudroit. « Il ne s'agit, disoit-il, que de me dispenser d'une chose que je
« ferai, si le Roi l'ordonne, mais qui m'outrera de douleur à jamais. »

M. de Chamillart ne cherchoit qu'à le fortifier par de sages conseils :
« Prenez sur vous tout ce qu'un homme vertueux peut sacrifier, dans
« une pareille conjuncture, au bien public, à son souverain et à son
« bienfaiteur, et, si vous pouvez vous vaincre sur la première démarche
« pour ne point donner atteinte à la possession de M. de Vendôme, le
« reste se conduira avec tant de ménagement, d'agrément et de distinc-
« tion pour vous, que vous pourrez en être flatté ; car l'un vous sera
« personnel, et l'autre regarde tout le corps de Messieurs les maréchaux
« de France, qui ont une loi commune avec vous. »

Il ne manqua pas d'ailleurs d'exhorter M. de Vendôme à faire de son

1. Ici il y a un renvoi, et en marge cette note : « *Nota.* La clarté manque ici ; mais retourner aux Invalides pour vérifier la minute : cela me retarderoit trop. » Le Dépôt était alors aux Invalides.

mieux pour adoucir à l'égard de M. de Berwick l'amertume d'un pareil cérémonial. Il lui dit, dans une lettre du 14 août : « Quoique le Roi lui
 « ait déclaré qu'il prendrait l'ordre de vous, qu'il y ait répondu avec
 « soumission,... ce sacrifice qu'il fera sera forcé. Je vois bien que vous
 « avez un grand intérêt, de votre côté, de ne vous point relâcher d'une
 « prérogative que S. M. a bien voulu accorder à vos services, joints à
 « *votre naissance*; mais permettez-moi..., de vous proposer d'adoucir,
 « en tout ce qui dépend de vous, le chagrin que le maréchal de Ber-
 « wick pourroit avoir de servir sous vos ordres comme un simple lieu-
 « tenant général. Il offre de rester auprès de la personne de Mgr le duc
 « de Bourgogne un jour d'action : il y seroit très utile; mais vous
 « pouvez, sans le fixer et lui faire faire le personnage de volontaire,
 « exiger de lui de prendre une seule fois l'ordre de vous. »

Enfin le Roi, par une lettre à Mgr le duc de Bourgogne, du 22 août, réduisit ainsi ce qu'il exigeoit du maréchal de Berwick : « Je desire
 « que le maréchal de Berwick, le jour qu'il joindra l'armée que vous
 « commandez, après que vous aurez donné l'ordre au duc de Vendôme,
 « le reçoive de lui; qu'il le donne ensuite au lieutenant général de jour,
 « pour le faire passer à toute l'armée, et qu'après cette journée, il ne
 « fasse plus aucun service que celui dont vous le chargerez, ou qu'il
 « voudra auprès de vous, ou dans les conseils où il se trouvera avec
 « vous, le duc de Vendôme, le maréchal de Matignon, et ceux que vous
 « jugerez à propos d'y appeler. »

« Le maréchal de Berwick se soumit à la fin, s'étant rendu de sa per-
 sonne le 29 août au camp de Ninove. Mgr le duc de Bourgogne, écrivant
 au Roi, dit : « Il a pris l'ordre ce soir selon vos intentions, et va devenir
 « inséparable de moi. »

« Puisque le Roi eut tant de difficulté à se faire obéir à l'égard de
 M. de Vendôme, il n'est point étonnant que S. M. eût trouvé précé-
 demment tant de répugnance de la part des maréchaux de France à se
 soumettre de même à l'égard de M. de Turenne. M. de Vendôme, indé-
 pendamment de ses services, étoit d'une maison qui ne cédoit en
 France qu'aux princes du sang, et à qui cédoient toutes les autres. M. de
 Turenne n'avoit que le rang que lui donnoient les brevets accordés à sa
 maison, de longs services et l'occasion unique de la bataille du faubourg
 Saint-Antoine du 2 juillet 1652, ineffaçable de la mémoire du Roi, et
 suivie de près de la cessation des troubles de Paris. L'on peut juger
 par là de l'extrême difficulté qu'eût rencontrée l'exécution des ordres du
 Roi, si S. M. eût voulu communiquer la même prérogative à quelque
 général moins titré et qui n'eût pas tenu le rang de prince en France,
 par exemple si elle eût voulu honorer d'une pareille distinction le
 maréchal de Berwick, qui, quoique fils naturel de Jacques II, n'a eu en
 France que le rang que lui donnoit la duché-pairie de Fitz-James, éri-
 gée seulement en 1710.

« Au surplus, la distinction accordée à M. de Vendôme surpassoit
 beaucoup celle qui fut accordée à M. de Turenne; car le commande-

ment sur les maréchaux de France fut accordé pour toujours à M. de Vendôme. A l'égard de l'ordonnance du 21 avril 1672, elle faisoit tomber par dévolution la direction des armées au vicomte de Turenne en cas d'absence du Roi et des princes, et régloit que la parole passeroit du Roi aux princes, et d'eux à M. de Turenne, pour la rendre aux maréchaux de France, qui la donneroient aux lieutenants généraux ; mais on lit à la fin : « La présente ordonnance ne pouvant avoir lieu « que pour la campagne prochaine seulement, ni être tirée à consé-
« quence.... »

« DELAFAYE. »

La lettre citée ci-dessus, p. 554, par le commis du Dépôt, d'après l'original autographe, dont Chamillart jugea bon de faire lui-même une transcription (Bibl. nat., ms. Fr. 11 247, fol. 88), semble être la réduction d'une autre lettre qu'on trouve dans le recueil de la correspondance du duc de Vendôme transcrit par le chevalier de Bellerive. Ce second texte, qui est daté à tort d'Anet, puisque Vendôme, après avoir pris congé le 11 et avant de se mettre en route le 15, séjourna à Clichy et à Paris, comprend une paraphrase abrégée du mémoire que le duc du Maine avait fait deux ans auparavant pour son cousin, et qui a été donné dans notre tome XII. Une phrase de la réponse de Chamillart (ci-dessus, p. 555) y fait évidemment allusion.

« D'Anet, le 12 mars 1706¹.

« J'ai suivi vos conseils, Monsieur, et j'ai pris sur moi de ne point parler au Roi de la chose qui m'intéresse davantage, étant trop assuré de votre amitié pour douter que vous ne fassiez mieux valoir que je n'aurois pu faire moi-même les raisons que j'ai de supplier S. M. de me donner une décision favorable sur la prétention que j'ai de commander ceux de MM. les maréchaux de France qui pourroient se trouver dans mon armée ou à portée de la joindre. Le Roi doit se souvenir du refus qu'il me fit en 1693 de me nommer maréchal de France, en me disant, en présence de M. le comte de Pontchartrain, depuis chancelier, et de M. de Barbezieux, votre prédécesseur, que le sang d'Henri IV, son grand-père, qui couloit dans mes veines, mettoit cette dignité au-dessous de moi.

« Le rang qu'il a plu à S. M. de me conserver et de me fixer, par ses lettres patentes au Parlement, immédiatement après les princes légitimes de son sang, au-dessus de tous les princes étrangers, à la cour, au sacre des Rois, en toute assemblée publique et particulière, cette préséance, [qui] me met au-dessus de Messieurs les ducs, est sans comparaison plus marquée que ce que je demande. Messieurs les maréchaux de France savent que le Roi regarde leur prétention comme une vision, et, n'ayant pour eux ni le droit ni l'usage constant, n'ont garde de presser le Roi sur la décision que je lui demande. Il est décidé et avoué

1. Ms. Fr. 14 178, fol. 54 v°.

par un consentement de tous les temps que les princes lorrains généraux d'armée sont en possession, depuis plus de deux cents ans, de commander les maréchaux de France; il faut n'avoir jamais rien lu pour l'ignorer, et dans un temps où cette dignité n'étoit pas, à beaucoup près, si multipliée qu'aujourd'hui.

« Le maréchal de Strozzi, qui fut tué au siège de Thionville, y commandoit sous le duc François de Guise. Le maréchal de Matignon servit en différentes occasions sous le duc de Mayenne. Le feu Roi, de glorieuse mémoire, faisant le siège de Montauban, en 1621, le connétable de Luynes commandoit un quartier et avoit sous lui deux maréchaux de France, et M. le duc de Mayenne, qui vint joindre l'armée royale avec celle qu'il commandoit en Guyenne, eut son attaque séparée au quartier de Ville-Bourbon. En 1623 ou 1624, le maréchal de Thémynes servit aussi [sous] le duc d'Elbeuf et sous le même duc de Mayenne. Le maréchal de Bassompierre, de la maison souveraine de Clèves, si jaloux de son autorité et des prérogatives de son rang, suivit Louis XIII au siège de la Rochelle. M. le duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, commandoit l'armée avant l'arrivée de S. M. Il est nécessaire de faire remarquer au Roi que M. d'Angoulême n'a jamais eu les honneurs que j'ai. Le maréchal de Bassompierre fit difficulté d'obéir à M. le duc d'Angoulême : mais il conclut par avouer que lui, maréchal de Bassompierre, ne feroit point de difficulté d'obéir à M. le duc d'Angoulême comme auroient fait les autres maréchaux de France; mais il soutint en même temps que, le Roi commandant son armée en personne, non seulement M. d'Angoulême, mais tous les princes du sang même, devoient recevoir l'ordre des maréchaux de France, qui étoient faits, disoit-il, pour donner à tout le monde les ordres du Roi, lorsqu'il étoit lui-même à la tête de ses armées. Ainsi, du propre aveu du maréchal de Bassompierre, M. d'Angoulême, général d'armée, devoit commander les maréchaux de France en l'absence du Roi, et il ne lui contestoit précisément que ce qu'il se croyoit en droit de contester à Messieurs les princes du sang.

« Enfin, Monsieur, tous les exemples des princes qui ont commandé des maréchaux de France, les services que j'ai rendus au Roi et à l'État depuis plusieurs années, ceux que j'ai l'honneur de lui rendre depuis quatre ans à la tête de ses armées d'Italie, l'amitié dont S. M. m'a toujours honoré, toutes ces raisons, appuyées de vos bons offices, me font attendre une décision favorable. Je vous avoue que je partiroy de ce pays-ci bien mortifié, si S. M. ne me donnoit pas cette satisfaction. Je l'attends par votre réponse, avec une impatience que je ne puis vous exprimer. Faites bien connoître à S. M., en lui lisant ma lettre, que c'est uniquement par discrétion, et par la crainte que j'ai eue de lui faire de la peine en lui demandant sur-le-champ une décision, que je n'ai point pris la liberté de lui parler.

« Adieu, Monsieur; ma cause est juste, et mes intérêts sont bien entre vos mains. Je suis, plus que personne du monde,

« Votre sincère serviteur.

« LOUIS DE VENDÔME. »

Le ministre ne donna que sept semaines plus tard la décision définitive, non par une lettre spéciale, mais à propos de la victoire de Calcinato et dans une dépêche ordinaire, dont il suffira de donner ce début :

« Versailles, le 3 mai 1706¹.

« Monseigneur,

« Je ne sais ce que le Roi vous mande par la lettre de sa main que vous trouverez ci-jointe. Ce que tout le monde a vu, et dont vous pouvez être assuré, c'est que S. M. n'a jamais eu de joie plus parfaite que celle que vous lui avez donnée, et qu'il ne s'est rien passé de plus grand, de mieux conduit, de plus heureux, ni de plus glorieux pour ses armes, que ce que vous venez de faire.

« J'ai parlé au Roi du brevet de maréchal général de ses camps et armées. S. M. m'a assuré qu'elle n'avoit point de connoissance qu'il en eût été expédié pour M. le vicomte de Turenne. Elle convient qu'elle l'a ouï dire; mais, la forme ne m'étant pas connue, elle est persuadée que la lettre qu'elle m'a commandé de vous écrire vous donne tout ce que vous pouvez espérer par un pareil brevet, et j'ai peine à croire que M. de Turenne ait eu davantage. Si vous pouviez me donner des éclaircissements sur cela, je ferois en sorte d'en profiter.... »

Ce second paragraphe est reproduit ci-dessus, p. 556, dans le mémoire de Delafaye.

1. Copie du chevalier de Bellerive : ms. Fr. 14 178, fol. 62.

XIV

PORTRAITS DU DUC DE VENDÔME¹.

I

« M. de Vendôme, qui a plus de vivacité et d'ardeur que d'attention au total des affaires, ne peut souffrir la supériorité des ennemis sur lui; c'est une honte et un dépit personnel.... M. de Vendôme est paresseux, inappliqué à tous les détails, croyant toujours tout possible sans discuter les moyens, et consultant peu. Il a de grandes ressources par sa valeur et par son coup d'œil, qu'on dit être très bon pour gagner une bataille; mais il est très capable d'en perdre une par un excès de confiance. »

II

« Le duc de Vendôme porte ses propres cheveux, qui sont blonds et peu frisés. Il est d'une assez grande taille, bien fournie partout. C'est un héros de la nouvelle impression, qui n'a commencé à commander en chef qu'au siège de Barcelone, où il fut bien heureux de n'avoir affaire qu'à des Espagnols, et très peu d'Allemands. Il seroit à plaindre dans le poste où il est, s'il n'avoit pas plus de troupes que son antagoniste. Au reste, c'est un bon cœur d'homme, libéral, généreux, qui fait plaisir quand il le peut. Son esprit ne surprend point. Aussi ne s'applique-t-il guère qu'aux plaisirs, qui lui ont souvent coûté bien cher. Mais il a l'estime du souverain, et c'est assez. »

III

« C'est une chose étrange que la prévention. A croire le bruit commun, ce prince est un héros; mais écoutez ce qui se dit à l'oreille entre les officiers judicieux et qui l'ont vu dans l'action : « S. A. n'est qu'un « fantôme de héros. Il n'a ni tête ni bras, un peu de bonheur fait tout « son mérite; encore semble-t-il que les Alpes doivent être la barrière « de sa fortune. » Les ennemis même du bigotisme prétendent que ce

1. Ci-dessus, p. 279, note 4. — Le premier article est extrait d'une lettre écrite par Fénelon au duc de Chevreuse le 12 novembre 1706 (*Correspondance de Fénelon*, tome I, page 175-176); le deuxième, des *Portraits et caractères de 1703* du Musée britannique (éd. 1897, p. 28-29); le troisième, des *Nouveaux portraits de la cour de France* publiés en 1703 et 1706 (édition Éd. de Barthélemy, 1863, p. 19); le quatrième, des *Loisirs ou Essais du marquis d'Argenson* (éd. originale de 1785, p. 150-162), et le cinquième, du *Siècle de Louis XIV* (éd. Bourgeois, p. 331-333).

duc a le privilège d'être bien récompensé quoique fort vicieux. D'ailleurs, une bonne pâte d'homme, libéral, d'un abord un peu trop facile et se mêlant indifféremment; d'un discernement épais, ayant assez de vanité pour vouloir aimer beaucoup les gens d'esprit, et trop peu de bon goût pour les connoître. La bienséance ne permet pas qu'on parle de sa manière de vivre que lorsqu'il ne vivra plus. Ses campagnes d'Italie ont détrompé beaucoup de gens, et en détrompent tous les jours; mais il en a la principale obligation à la foiblesse de son redoutable ennemi. »

IV

« M. le duc de Vendôme étoit né, comme le grand Condé, avec la science de la guerre, pour ainsi dire, infuse : il avoit le même courage, le même sang-froid au milieu des plus grands dangers, le même coup d'œil juste et rapide; mais ces avantages étoient balancés par de grands défauts. Je ne l'ai point connu personnellement; mais j'ai eu occasion de parler de lui avec tant de militaires qui avoient fait la guerre sous ses ordres, que je ne peux pas me tromper.... M. de Vendôme ne mettoit pas tant de profondeur dans ses desseins (que le prince Eugène), ne faisoit pas tant de réflexions et de combinaisons pour préparer ses opérations. Il négligeoit même trop les détails; mais, quand les moments critiques et décisifs étoient venus, il se relevoit, pour ainsi dire, sembloit appeler à lui tout son génie, prenoit des partis également sages et vigoureux, et monroit plus d'héroïsme et d'intelligence que le prince Eugène même n'en eût eu peut-être en pareille circonstance. Les soldats françois, qu'il n'assujettissoit pas à une discipline trop sévère, l'aimoient, et avoient pris une telle confiance en lui, qu'ils eussent tout risqué pour le tirer d'un mauvais pas....

« Son caractère étoit doux et bienfaisant. Il ne connoissoit ni la haine, ni l'envie, ni la vengeance; il se piquoit de ressembler en cela à son grand-père Henri IV. Il n'étoit ni haut, ni vain, ni fastueux, persuadé qu'on ne pouvoit ni ne vouloit lui manquer. Effectivement, il n'a jamais été forcé à croire le contraire; il n'y avoit que les princes du sang qui pussent lui disputer en France....

« Voyons-le à présent d'après d'autres mémoires, peut-être aussi fidèles, sous un jour moins avantageux. Il étoit d'une taille ordinaire, d'un tempérament vigoureux. Sa figure et son air étoient nobles, et il avoit de la grâce dans la parole et dans le maintien, beaucoup d'esprit naturel, mais peu cultivé. Il étoit d'une ignorance profonde, même dans le métier de la guerre, qu'il n'avoit point étudié, et sur lequel il n'avoit jamais réfléchi. Brave jusqu'à l'intrépidité, hasardeux même quand il pouvoit surmonter sa paresse, il réussissoit presque toujours par ce que l'on pouvoit appeler un effet de son étoile. Il possédoit la science du monde et celle de la cour au même degré que celle de la guerre, c'est-à-dire par routine et sans aucuns principes. Malgré cela il plaisoit assez généralement, quoiqu'il ne fût courtisan que du Roi seul et fit

sentir à tout le reste qu'il étoit petit-fils d'Henri IV, et qu'il ne devoit céder qu'aux descendants légitimes de ce monarque. Ce genre de vanité plaisoit à Louis XIV, qui, ayant comme son grand-père des enfants naturels, vouloit les éгалer aux princes mêmes de son sang. Le duc de Vendôme n'étoit poli qu'avec mesure, et réservé avec ceux qu'il croyoit pouvoir lui tenir tête; mais il affectoit d'être familier et populaire avec les officiers du dernier rang, les soldats et ceux de ses domestiques qu'il croyoit incapables d'abuser de ses bontés. Opiniâtre et inaccessible aux conseils et aux représentations de ceux qui auroient attiré l'attention de tout autre, il ne se laissoit gouverner que par ceux qui lui prodiguoient des louanges, l'admiration et le respect. Dès qu'on s'aperçut, dans les armées qu'il commandoit, que c'étoit le moyen d'obtenir sa confiance, il trouva dans le militaire du rang le plus distingué, et même dans les officiers généraux, des gens assez bas pour le prendre par son foible dans l'espérance qu'il les mettroit à portée de faire leur fortune. Il portoit, surtout à la fin de ses jours, le libertinage, la malpropreté et la paresse à un excès si prodigieux, qu'il est inconcevable que ces défauts ne lui aient pas fait plus de tort. Au milieu de la cour de Louis XIV, tantôt galante, tantôt dévote, il ne se cachoit pas de se livrer aux plaisirs les plus sales et les plus coupables; et Louis XIV n'osoit pas lui reprocher un genre de débauche qui, dans tous les temps de son règne, auroit perdu tout autre. On bravoit hautement dans la petite cour d'Anet ce dont tout le monde eût rougi à Versailles. Ceux qui ont servi sous lui dans ses campagnes d'Italie m'ont assuré qu'il avoit manqué plus de vingt fois les plus belles occasions de battre l'ennemi par pure paresse, et qu'il s'étoit mis autant de fois dans le risque de faire écraser son armée, par sa négligence; mais, heureusement, ceux qui commandoient sur les ailes et sur les derrières étoient plus attentifs et plus vigilants. Il n'y a personne qui n'ait entendu parler de *la fraîcheur de M. de Vendôme*, expression dont on se sert encore pour désigner une marche faite dans la plus grande chaleur du jour: elle ne vient que de ce que M. de Vendôme annonçoit toujours le soir qu'il partirait le lendemain de très bonne heure, mais que, le moment indiqué étant arrivé, il restoit si longtemps dans son lit, qu'il ne se mettoit jamais en marche qu'aux environs de midi, même dans les temps et les pays les plus chauds.

« Le plus grand avantage qu'il eût sur le prince Eugène, c'étoit de dérouter tous les calculs de celui-ci, parce que lui-même n'en faisoit aucun. Comme il ne partoît jamais à jour ni à point nommés, aucun espion ne pouvoit avertir du moment où il se mettoit en mouvement. Comme il ne tenoit point de conseil avec ses officiers généraux, on ne savoit jamais ce qu'il vouloit faire. Il entroit en campagne sans plan fixe, et s'embarrassoit fort peu de ceux que la cour lui indiquoit. Ainsi l'on pouvoit bien dire que ses desseins étoient impénétrables. Son audace et son coup d'œil dans les grandes opérations réparaient tout.... »

V

« Le duc de Vendôme, petit-fils de Henri IV, était intrépide comme lui, doux, bienfaisant, sans faste, ne connaissant ni l'envie ni la vengeance. Il n'était fier qu'avec des princes; il se rendait l'égal de tout le reste. C'était le seul général sous lequel le devoir du service, et cet instinct de fureur purement animal et mécanique qui obéit à la voix des officiers, ne menassent point des soldats au combat : ils combattaient pour le duc de Vendôme, ils auraient donné leur vie pour le tirer d'un mauvais pas, où la précipitation de son génie l'engageait quelquefois. Il ne passait pas pour méditer ses desseins avec la même profondeur que le prince Eugène, et pour entendre comme lui l'art de faire subsister les armées. Il négligeait trop les détails, il laissait périr la discipline militaire; la table et le sommeil lui dérobaient trop de temps, aussi bien qu'à son frère. Cette mollesse le mit plus d'une fois en danger d'être enlevé; mais, un jour d'action, il réparait tout par une présence d'esprit et par des lumières que le péril rendait plus vives, et, ces jours d'action, il les cherchait toujours. Moins fait, à ce qu'on disait, pour une guerre défensive, et aussi propre à l'offensive que le prince Eugène.

« Ce désordre et cette négligence qu'il portait dans les armées, il l'avait à un excès surprenant dans sa maison, et même sur sa personne; à force de haïr le faste, il en vint à une malpropreté cynique dont il n'y a point d'exemple, et son désintéressement, la plus noble des vertus, devint en lui un défaut qui lui fit perdre, par son dérangement, beaucoup plus qu'il n'eût dépensé en bienfaits. On l'a vu souvent manquer du nécessaire. Son frère le Grand Prieur, qui commanda sous lui en Italie, avait tous ces mêmes défauts, qu'il poussait encore plus loin, et qu'il ne rachetait que par la même valeur. Il était étonnant de voir deux généraux ne sortir souvent de leur lit qu'à quatre heures après midi, et deux princes, petits-fils de Henri IV, plongés dans une négligence de leurs personnes dont les plus vils des hommes auraient eu honte.

« Ce qui est surprenant encore, c'est ce mélange d'activité et d'indolence avec lequel Vendôme fit contre Eugène une guerre vive d'artifices, de surprises, de marches, de passages de rivières, de petits combats aussi inutiles que meurtriers, de batailles sanglantes où les deux partis s'attribuaient la victoire.... Vendôme était vainqueur toutes les fois qu'il n'avait pas affaire au prince Eugène en personne; mais, dès qu'il le retrouvait en tête, la France n'avait plus aucun avantage. »

XV

PORTRAITS DU GRAND PRIEUR¹.

I

« M. le chevalier de Vendôme, grand prieur de France, a à peu près le même couleur de cheveux que son frère, mais pas tant d'embonpoint. Il est assez beau de visage. Il passe pour plus brave que son aîné; mais il n'a pas tant de bonheur. On peut dire qu'il l'égalé aussi en esprit et en divertissements, quelquefois trop amers. »

II

« Digne frère du prince dont on vient de donner le portrait, auquel il ne cède ni en courage ni en débauche, si ce n'est que celui-ci prend ses plaisirs un peu plus régulièrement, bornant toute sa bonne fortune à une chanteuse célèbre, pour laquelle il n'épargnoit point les revenus de la Sainte Église. Ce seigneur s'en fut en Italie, peut-être plus pour se consoler de sa maîtresse qui s'étoit retirée dans un cloître par un dégoût d'amour, que pour aller partager les foibles lauriers du prince son frère. »

III

« Je suis assez vieux pour avoir connu M. le grand prieur de Vendôme, frère cadet du célèbre duc de Vendôme, dont il possédoit toutes les bonnes qualités, ainsi que tous les défauts, mais dans une moindre proportion. Il en est résulté qu'il s'est acquis moins de gloire que son aîné, et que sa mémoire sera moins vénérée de la postérité. Mais, dans le monde et dans la société, M. le Grand Prieur a mieux réussi que son frère. J'ai souvent entendu conter, par des témoins oculaires, des anecdotes sur la malpropreté vraiment cynique de M. le duc de Vendôme, si singulières, que je les écrirois, si elles n'étoient encore plus dégoûtantes et révoltantes qu'elles ne sont plaisantes et risibles. C'est en applaudissant à ces *saloperies* que le cardinal Alberoni fit sa fortune : tant il est vrai que l'on y parvient par toutes sortes de moyens; et les prêtres et les moines italiens ne sont rebutés par aucuns.

« Le duc de Vendôme avoit un cadet qui possédoit toutes les bonnes qualités et tous les défauts de son frère, mais dans de moindres por-

1. Ci-dessus, p. 299, note 1. Le premier article est extrait des *Portraits et caractères* du Musée britannique (éd. 1897, p. 29); le deuxième, des *Nouveaux portraits de la cour de France*, publiés en 1703 et 1706 (p. 19-20 de l'édition Éd. de Barthélemy); le dernier, des *Loisirs ou Essais du marquis d'Argenson*, éd. originale de 1783, p. 161-167.

portions. Il en est résulté qu'il a acquis moins de gloire, et que sa mémoire sera moins révéree par la postérité; mais, dans le monde et dans la société, on a supporté M. le grand prieur de Vendôme; il a même été regardé, sur la fin, comme un aimable voluptueux, et est mort, à l'âge de soixante-douze ans, entouré de gens d'esprit, qui s'amusaient chez lui et avec lui, et l'ont regretté. Je l'ai souvent vu au Temple, j'ai eu pour amis des gens de sa société, et j'en connois encore quelques-uns qui passent pour être de bonne compagnie. Au lieu que, si M. le duc de Vendôme eût vécu plus longtemps, et que, la paix étant faite, ses talents, ou plutôt son bonheur à la guerre, fussent devenus inutiles à l'État, son genre de vie et sa crapule révoltante auroient fini par le rendre méprisable à tous les honnêtes gens, et, quelque grand seigneur et grand général qu'il fût, personne n'eût voulu vivre avec lui¹. . . . Il montreroit la même bravoure que son aîné, les mêmes talents pour la guerre; peut-être même en avoit-il davantage, car il étoit moins opiniâtre et moins paresseux. Mais il ne commandoit pas en chef; par conséquent, les succès de son frère ne contribuèrent point à sa gloire. Mais qui sait à quel point il y eut part, et, si ses conseils eussent été suivis, si le duc de Vendôme n'en eût pas obtenu davantage? Le libertinage du Grand Prieur n'étoit pas moins grand que celui de son frère, quoique, à certains égards, ses goûts fussent un peu plus honnêtes. Ses plaisirs le firent manquer à son devoir, et à se trouver à la bataille de Cassano, en 1705². . . .

« Le Grand Prieur fut longtemps amoureux de Mlle Rochois, fameuse actrice de l'Opéra, et cet amour lui fit honneur par comparaison avec le genre de débauche qu'avoit adopté son frère. De même, il paroissoit propre en comparaison de son aîné; cependant il y avoit, surtout à la fin de ses jours, bien de la négligence dans son ajustement. Il prenoit beaucoup de tabac d'Espagne, et en avoit d'excellent. Sa seule tabatière étoit une poche doublée de peau et destinée à cet usage; il y fouilloit à pleine main, et se barbouilloit le nez du tabac qu'il entiroit. Une bonne partie tomboit sur son habit, qui en étoit toujours horriblement chargé, et on prétend que ses valets de chambre faisoient d'assez gros profits à râcler ce tabac de dessus ses vêtements; ils le mettoient dans des boîtes de plomb, et le vendoient comme fraîchement arrivé d'Espagne. »

1. Ici, quelques lignes sur la carrière militaire du prince.

2. Ici, une page sur la disgrâce du prince, sur sa vie au Temple, et sur la société qu'il y réunissoit.

XVI

TRANSMISSION DE LA GRANDESSE DE TESSÉ A SON FILS ¹.(Fragment inédit de Saint-Simon ².)« Le maréchal DE TESSÉ, mort ³.

« Le comte DE TESSÉ.

« Le père, qui s'est démis à son fils en conservant le rang sans permission d'Espagne, où le fils ne seroit pas traité de grand durant la vie du père. Cela est sans exemple. Le mien n'en est pas un, parce que, outre l'unicité du cas du futur mariage du Roi, la grandesse m'a été donnée avec cette permission même, et, comme les ducs ont en Espagne le rang entier de grands, cela n'a rien fait au mien en France ni en Espagne, où j'ai fait faire à mon fils la ⁴ cérémonie de sa couverture; au lieu que M. le maréchal de Tessé, qui n'est point duc, l'a faite, et que son rang n'a d'existence en Espagne, ni en France, que comme grand d'Espagne. Comme ces Messieurs sont François et ici, il n'y a rien à en apprendre. »

1. Ci-dessus, p. 302-303 et 534.

2. Dépôt des affaires étrangères, vol. *Espagne* (mémoires et documents) 92, fol. 172.3. *Mort* a été ajouté après coup.4. *La* corrige *sa*.

XVII

MÉMOIRES D'ÉCONOMIE POLITIQUE ET DE PHILOSOPHIE DE
M. DE BÉLÉBAT¹.

Le manuscrit Fr. 1205, à la Bibliothèque nationale, qui est le recueil indiqué par le P. Lelong, n° 27 203, comme ayant fait partie de la collection de M. le Blanc, renferme les mémoires suivants de M. de Bélébat :

1^{re} partie. Épître au Roi, fol. 1; Relations commerciales avec la Hollande, fol. 4; Origine de la vénalité des charges, fol. 11; Origine et usage des biens d'Église, fol. 17; Droits et prétentions de la cour de Rome, fol. 33; Union inséparable des intérêts du Roi avec ceux de ses sujets, fol. 43; Intérêts du Roi à l'égard de l'Europe, fol. 48; Conclusion, fol. 57.

2^e partie. Projet pour soutenir la guerre à l'aide des revenus ordinaires du Royaume, fol. 61; État présent des affaires en août 1699, fol. 78; Vues et intentions de Guillaume d'Orange, fol. 88; Intérêts de la France et de l'Espagne, fol. 93 v°.

3^e partie. Gouvernement des États par la connaissance de l'esprit humain suivant les intérêts de leurs princes, fol. 96; Projet de conseils particuliers, présenté au Roi en avril 1699, fol. 148; Mémoire pour assister les pauvres, présenté en 1698, fol. 151; Existence de Dieu, fol. 157; Immortalité de l'âme, fol. 158 v°; Justice puissante de Dieu, fol. 163; Preuves de la religion chrétienne, fol. 164 v°; Mémoire sur la conduite des armées, présenté au Roi en octobre 1702, fol. 168.

4^e partie. Origine des Parlements, fol. 170; Observation des ordonnances, fol. 181; Conservateurs des hypothèques pour tous les immeubles, fol. 185; Mémoire sur la capitation, présenté au Roi lors de l'établissement, pour la faire lever par huit députés des quatre ordres, fol. 188.

Ces mémoires, dictés par un patriotisme intelligent, sont écrits avec autant de franchise et de hardiesse que de fermeté. La thèse de leur auteur était que la France ne devait se sauver que par le commerce, et le commerce se soutenir que par la liberté; que le Roi ne pouvait être riche qu'à condition d'aider ses sujets à s'enrichir; qu'il n'y a d'utile que ce qui est juste. Il voulait substituer aux ministres quatre conseils, composés chacun d'un président, un vice-président, cinq conseillers du premier ordre, dix du second, un contrôleur général, huit intendants ou consultants, et un secrétaire. Les attributions de chaque conseil étaient : 1^o Affaires ecclé-

1. Ci-dessus, p. 306, note 6.

siastiques; 2° Finances, commerce, bâtiments; 3° Guerre de terre et de mer
4° Police¹.

En économie politique, l'auteur établissait, comme principes fondamentaux, que la France devait envoyer à l'étranger au moins un tiers de ses produits, et mettre tout en usage pour augmenter sa population, surtout en négociants et en trafiquants; que la puissance d'un État ne consiste ni dans l'étendue des terres, ni dans les richesses métalliques, mais dans le nombre des habitants, comme le prouve bien la situation de l'Espagne : plus il y a d'hommes et plus il y a de contribuables, plus il y a de consommateurs.

Un point remarquable est qu'il soutient, très habilement, que la pluralité des religions dans un même État est plutôt utile à celui-ci que nuisible, les persécutions ayant pour résultat positif de redoubler l'ardeur des hérésies.

1. Ce projet, daté d'avril 1699, a été indiqué dans notre tome VII, p. 644.

XVIII

LES BALLETS DE LOUIS XIV¹.

Les ballets avaient été fort à la mode pendant tout le règne de Louis XIII², et celui de *la Félicité* fut exécuté à l'occasion de la naissance de son héritier³. Suivant l'exemple de son père, Louis XIV, pendant quelque vingt-cinq ans, fit une large place à la danse dans ses exercices corporels. A l'origine, quelques scrupules inquiétèrent sa mère; mais l'abbé de Beaumont se munit de consultations pour les calmer⁴. Le jeune roi se distingua dès lors dans toutes les occasions, et les contemporains ne tarissaient pas en éloges, en flatteries : « Il dansoit la courante mieux que personne du monde, et il dansoit soi-même aux entrées de ballets, dont il s'acquittoit encore de si bonne grâce et de si bon air, qu'il y en avoit peu qui le surpassassent. Monsieur le Grand et le marquis de Villeroy y faisoient merveilles de leur côté, et qui ne savoit pas danser alors faisoit fort mal sa cour à S. M....⁵ » Ailleurs, dans un autre ouvrage apocryphe de même provenance⁶ : « Quoique ce spectacle ne fût fait que pour lui donner du plaisir, et qu'on ne dût pas s'attendre qu'un grand prince comme il étoit voulût se rabaisser si bas que de vouloir lui-même en donner aux autres, mais soit qu'il crût plaire par là à sa maîtresse, ou qu'il se plût à lui-même, comme cela arrive souvent à ceux qui dansent bien, il n'en manquoit pas un où il ne fit son personnage. » Un ambassadeur vénitien le représente infatigable, quittant le Conseil tout frais et dispos, alerte au plaisir, pour aller fatiguer les meilleures danseuses dans le palais d'Hercule, puis, au sortir de la danse, courant s'exercer au jeu de la lance et à la course des têtes⁷.

Sous les somptueux costumes mythologiques⁸, la « majesté inséparable de toutes ses actions⁹ » ajoutait aux charmes de sa personne, sans que jamais le respect cessât de régler l'admiration. Mme de Sévigné, pendant le procès de Fouquet, écrit à Pomponne¹⁰ : « Toutes les fois qu'à nos ballets je regarde notre maître, ces deux vers du Tasse me reviennent à la tête :

*Goffredo ascoltà, e in rigida sembianza
Porge più di timor che di speranza.*

1. Ci-dessus, p. 320. — 2. Ci-dessus, p. 38, note 7. Le 24 février 1626, Louis XIII alla danser son ballet à l'hôtel de ville. On trouvera quelques détails dans *le Louvre*, par M. Albert Babeau, p. 112, 113, 124-125 et 131-132.

3. *Gazette* de 1639, p. 137-147.

4. Émile Bourgeois, *le Grand Siècle*, p. 15-16.

5. *Histoire de M. de la Feuillade* (par Courtilz de Sandras), p. 14.

6. *Mémoires de M. de Bordeaux*, par le même, 1^{re} édition, tome IV, p. 431.

7. Cité par M. Lair dans *Louise de la Vallière*, p. 102.

8. M. Émile Bourgeois a reproduit le costume du Roi-Soleil.

9. *Gazette* du 13 janvier 1663, p. 47. — 10. *Lettres*, tome I, p. 482-483.

Ses premiers succès comme danseur remontaient à février 1645¹; ils se continuèrent jusqu'au delà de sa trentième année, en 1669, sans autre interruption que les temps de discordes et de guerres civiles. La *Gazette* ne manquait pas, chaque fois, d'en entretenir ses sujets. Benserade, chargé de composer les vers des livrets, fit sa réputation et sa fortune par son habileté à y introduire des allusions flatteuses pour tous. De lui sont la mascarade de *Cassandre*, le premier ballet que Louis dansa au Palais-Royal, pendant le carnaval de 1651, et dont la *Gazette* publia le texte², puis les *Fêtes de Bacchus*. Voici le compte rendu d'une des représentations de l'été de cette année-là³ :

« L'activité du Roi et le plaisir que S. M. prend à entretenir la merveilleuse disposition de son corps lui faisant agréer le divertissement de la danse, l'un des plus conformes à son âge, S. M. dansa devant la Reine, le même jour 12 [juin], un petit ballet fait en vingt-quatre heures, dans le jardin du palais Cardinal, sur un haut d'ais⁴ élevé dans une salle dressée à l'instant, à la façon de ces palais enchantés des romans, tapissée de feuillages courbés en berceau et ornée de tous les autres parements naturels de la saison; laquelle salle étoit encore couverte d'une grande toile cirée pour défendre du vent le nombre extraordinaire de lumières appuyées sur des chandeliers de cristal. Dans le fond duquel appartement champêtre le palais Brion, éclairé d'une infinité de lanternes de toutes couleurs aux armes du Roi, formoit une très agréable perspective; laquelle, jointe à l'adresse de S. M., qu'on ne se lasse point d'admirer, causa un si grand contentement, qu'elle fut priée de le redanser, comme elle fit, le 15 ensuivant, en présence de la Reine, de Mademoiselle, de la princesse de Carignan, de la princesse Louise, et presque de toute la cour. »

Pour 1653, la fête des Rois fut l'occasion de huit entrées improvisées chez le duc d'Anville, « ce qui n'empêcha pas que S. M., qui voulut, pour rendre ce spectacle royal, en être l'un des personnages, n'y fit remarquer la grâce et l'adresse qui lui sont familières dans toutes ses actions. » Le 14 janvier, petit ballet chez le maréchal de Gramont; le 23 février enfin, ce ballet fameux, avec décorations et costumes magnifiques, que Mme de Sévigné vit représenter, et où Monsieur, frère du Roi, et le jeune Villeroy étoient habillés en femmes⁵ :

« Ce jour-là, 23, fut dansé dans le Petit-Bourbon, pour la première fois, en présence de la Reine, de Son Éminence et de toute la cour, le grand ballet royal de *la Nuit*, divisé en quatre parties ou quatre veilles,

1. *Gazette* de 1645, p. 180.

2. *Gazette* de 1651, p. 221-232, 247, 480, etc.; *Journal du valet de chambre Dubois*, publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2^e série, tome IV, p. 22.

3. *Gazette* de 1651, p. 624. — 4. Telle est l'orthographe de la *Gazette*

5. *Gazette* de 1653, p. 47, 72, 176, 222-224, 236 et 283. On le donna encore le 2 mars et le 16.

dont la première est ouverte par cette Nuit qui en fait le sujet, et composé de quarante-trois entrées, toutes si riches, tant par la nouveauté de ce qui s'y représente que par la beauté des récits, la magnificence des machines, la pompe superbe des habits et la grâce de tous les danseurs, que les spectateurs auroient difficilement discerné la plus charmante, si celles où notre jeune monarque ne se faisoit pas moins connoître sous ses vêtements que le soleil se fait voir au travers des nuages qui voilent quelquefois sa lumière, n'en eussent reçu un caractère particulier d'éclatante majesté, qui en marquoit la différence et faisoit dire, par un sentiment très juste, que, si toutes les parties de ce rare divertissement ne se rapportoient qu'à la gloire de ce prince, ce n'étoit que par une nécessaire réflexion de celle qu'il leur communiquoit. Mais, comme, sans contredit, il y surpassoit en grâce tous ceux qui à l'envi y faisoient paroître la leur, Monsieur, son frère unique, étoit aussi sans pareil en la sienne, et cet astre naissant ôtoit si aisément la peine de le découvrir, par les gentilleses et les charmes qui lui sont naturels, qu'on ne pouvoit douter de son rang. Je laisse donc à juger à tous ceux qui n'apprendront les particularités de ce grand ballet que par le récit qui leur en sera fait, le contentement que put avoir l'assemblée qui en étoit spectatrice, nonobstant la disgrâce qui sembla le vouloir troubler par le feu qui prit à une toile, dès la première entrée et à la première heure de cette belle Nuit, qui étoit représentée par le Roi, mais ne servit néanmoins qu'à faire admirer la prudence et le courage de S. M., laquelle, pour empêcher le désordre qui seroit arrivé par la terreur que chacun auroit eue à son exemple, si elle se fût effrayée, ne rassura pas moins l'assistance par sa fermeté qu'autrefois César fit le nautonier qui le conduisoit et pâlissoit dans l'effort d'une tempête qui les menaçoit du naufrage. Tellement que ce feu, s'étant heureusement éteint, laissa les esprits dans leur première tranquillité, et fut même interprété favorablement, ainsi qu'il l'a toujours été des anciens, notamment par les Assyriens, qui l'ont adoré, et par les Perses, qui le faisoient porter par honneur devant leurs souverains et, en augure de leur victoire, à la tête de leurs armées. »

Pendant tout le carnaval de 1654, on dansa au Louvre les *Proverbes*, puis, durant la seconde quinzaine d'avril, au Petit-Bourbon, un autre ballet qui s'intercalait dans les entr'actes des *Noces de Thétis et Pélée*¹. De même en 1655²; cette année-là, en octobre, Dangeau composa les vers d'un ballet royal, et Fromenteau en écrivit les airs. Louis XIV y représentait un débauché : ce qui a justement scandalisé Walckenaer³. Il dansa encore en 1656, dans *Psyché ou la Puissance de l'amour*, et, en 1657, dans la première des dix entrées de *l'Amour malade*, où il

1. *Gazette* de 1654, p. 200, 380, 404, 428.

2. *Gazette* de 1655, p. 35, 36, 152, 175 et 579; Babeau, le *Louvre*, p. 141-144. A partir de 1653, Lully fit aussi la musique de beaucoup de ballets.

3. *Mémoires sur Mme de Sévigné*, tome IV, p. 357-359.

« représenta le Divertissement même, avec tant de grâce et de majesté, que l'on peut dire qu'il n'eut jamais tant de douceurs et de charmes qu'en la personne de ce grand prince, qui, se délassant des travaux de ses campagnes laborieuses par ces plaisirs tout à fait innocents, y parut en effet à ses peuples, qu'il a la bonté d'en rendre participants, la plus auguste et la plus solide cause de leur contentement, aussi bien que de leur prospérité¹. » En février 1658, dans *Alcidiane*, il représentait « les passions d'un prince des plus belliqueux et des plus conquérants². » Deux étrangers que M. de Beringhen fit entrer au Louvre ne goûtèrent pas un divertissement payé par trois heures d'attente : « C'en est un assez maigre pour qui en a vu de pareils, écrivaient-ils dans leur journal³; aussi est-il assez surprenant que le Roi y en trouve un si grand à le danser si souvent, car il semble qu'il s'en devoit lasser. » Suit la description des entrées. Une représentation fut donnée spécialement pour la reine Christine pendant le séjour qu'elle fit au Louvre. « Chaque fois que le Roi dansoit, elle faisoit des exclamations, et disoit tout haut qu'il ne se pouvoit rien de mieux⁴. » En 1659, ballet de *la Raillerie*⁵; en février 1661, ballet de *l'Impatience*, au cours de la préparation duquel la galerie du Louvre fut brûlée; en 1662, ballet sur la Grandeur de la maison royale, où la jeune reine Marie-Thérèse figura, avec son époux, « au milieu de leur belle troupe⁶. » Philidor l'ainé, garde de la bibliothèque de musique de Versailles, nous a transmis, dans un recueil spécial de ces divertissements de son maître, le livret du ballet des *Arts* dansé le 8 janvier 1663⁷. « En la première entrée, le Roi, par cette majesté qui est inséparable de toutes ses actions, découvrit aisément ce qu'il étoit dans cette charmante troupe composée de Madame et de quatre demoiselles de qualité. » Louise de la Vallière étoit une de celles-ci⁸.

Les Amants déguisés défrayèrent le carnaval suivant; la Reine étoit en Proserpine, le comte d'Armagnac en Pluton, Saint-Aignan en gouverneur d'Égypte, les ducs d'Enghien et de Sully, les marquis de Villequier et de Villeroy en jardiniers⁹. En 1665, le Roi et Madame Henriette figurèrent Alexandre et Roxane dans la dernière entrée de *la*

1. *Gazette* de 1656, p. 83, 191 et 216, et de 1657, p. 72 et 95; *Voyage de deux jeunes Hollandais*, p. 63-64. Le livret de *Psyché* étoit de Benserade.

2. *Gazette* de 1658, p. 144, 163-164 et 199.

3. *Journal d'un voyage à Paris en 1657-1658*, par deux jeunes Hollandais, p. 417-418.

4. *Ibidem*, p. 423-424.

5. *Gazette* de 1659, p. 192 et 216, et *Muse historique*, tome III, p. 24-25.

6. *Gazette* de 1662, p. 147 et 170-171; Babeau, *le Louvre*, p. 161-164.

7. Bibliothèque de la ville de Versailles, mss. 1070-73 et 1075.

8. *Gazette* de 1663, p. 47-48, 72, 96, 120 et 168; *Muse historique*, tome IV, p. 8-9; Jules Lair, *Louise de la Vallière*, p. 101.

9. *Gazette* de 1664, p. 166-168, avec livret, et p. 204. Walckenaer a fait une note sur les rôles remplis par Villeroy de 1655 à 1668.

Naissance de Vénus, au Palais-Royal¹. Le 2 décembre 1666, à Saint-Germain, on dansa *les Muses*, où la quatrième entrée, pour Euterpe, était figurée par le Roi et M. de Villeroy en bergers, par Madame, Mme de Montespan, Mlles de la Vallière et de Toussy en bergères². En 1667, le divertissement du *Sicilien* :

L'on y voit aussi notre sire,
Et cela, je crois, est tout dire;
Mais, de plus, Madame y parolt³....

En 1668, *le Carnaval*⁴; en 1669, *Flore*, ballet composé en l'honneur de la paix, et où Louis figura le Soleil accompagné des Éléments⁵. En 1670, il devait encore paraître en Neptune, puis en Apollon, dans le ballet qui fut dansé le 4 et le 17 février; mais MM. d'Armagnac et de Villeroy le suppléèrent⁶ : il renonçait dorénavant à la scène. La tradition⁷ veut qu'il ait été sensible aux vers de *Britannicus*, sur Néron, débités devant lui au commencement de l'année. Il avait trente-deux ans. Depuis lors, il ne figura plus qu'en simple danseur, dans quelques bals⁸; en 1677, un Anglais le vit encore « se donner le mouvement d'un maître de ballet, faire reculer les spectateurs, et prendre la peine de tout disposer par lui-même. »

La meilleure étude sur les ballets dansés par Louis XIV paraît être celle de feu Victor Fournel, dans le tome II de ses *Contemporains de Molière*, p. 184-618. Elle ajoute un grand nombre de livrets à ceux de *la Nuit et des Fêtes de Bacchus* que Paul Lacroix avait reproduits dans les *Ballets et mascarades de cour de Henri III à Louis XIV*. Il y en a d'ailleurs une collection, faite jadis par Philidor, à la bibliothèque de la ville de Versailles, mss. 1070-1073. On peut encore signaler *l'Histoire de la musique dramatique*, par Chouquet, p. 83-108, et *les Origines de l'opéra français*, par M. Nutter, p. XL-LXV.

Je n'ai point trouvé mention de Joyeux dans les relations du temps qui viennent d'être citées; mais le jeune Brienne rapporte cette anecdote, où figure le nom d'un autre valet de chambre favori : « Un jour, S. M. dansoit avec Bontemps et quelques autres une entrée de ballet, avec de certaines castagnettes aux mains et des plaques aux pieds. Un de ces danseurs lui donna un coup de plaque dans le gras de la jambe, et lui fit fort mal : c'est qu'il n'adressa pas bien et manqua son coup contre la plaque, parce que le Roi étoit sorti de cadence. S. M. se retira sans dire un seul mot⁹. »

1. *Gazette* de 1665, 31 janvier et 14 février, p. 111-112 et 160.

2. *Gazette*, p. 1239-1240; *Gazettes en vers*, tome II, p. 602, 675, 1054-1055.

3. *Gazettes en vers*, tome II, p. 635, 878 et 1055.

4. *Gazette* de 1668, p. 72 et 99.

5. *Gazette* de 1669, p. 167, 191, 216 et 239. C'est de ce ballet que Saint-Simon parlera à propos de Lauzun et Mme de Montespan.

6. *Gazette* de 1670, p. 143, 169-180 et 192. — 7. *Siècle de Louis XIV*, p. 484.

8. *Lettres de Mme de Sévigné*, tome III, p. 358 et 396.

9. *Mémoires de Louis-Henri de Brienne*, tome II, p. 328.

XIX

LES POT DE RHODES¹.(Fragment inédit de Saint-Simon².)

« M. DE RHODES, François Pot, grand maître des cérémonies de France, premier écuyer tranchant, porte-cornette blanche, et prévôt et grand maître des cérémonies de l'Ordre en survivance de son frère, qu'on a vu, p. 69³, qui n'eut point d'enfants. Celui-ci eut ces survivances dès 1612; mais il n'exerça qu'en 1616, après la mort de son frère, et fut tué au siège de Montpellier en 1622. Il étoit frère de Mme de Verderonne l'Aubespine, dont le mari fut greffier de l'Ordre à l'institution et eut un moment la survivance de la charge de secrétaire d'État de M. de Villeroy, en 1588, deux mois avant qu'il fut congédié, et de la mère du duc de Puylaurens, favori de Gaston. Il épousa la fille de Claude d'Aubray, dont il eut Claude Pot, seigneur de Rhodes, qui eut ses charges, hors celle de l'Ordre, dont il s'étoit défait⁴. La grand mère⁵ et la femme de ce M. de Rhodes-ci étoient tante et nièce, filles des deux maréchaux de la Chastre père et fils. Celle-ci avoit déjà eu deux maris. Elle avoit épousé en 1622 le comte d'Alais, colonel général de la cavalerie, fils et frère des deux ducs d'Angoulême, qui mourut à Pezénas quatre ou cinq mois après son mariage. Elle se remaria en 1625 au troisième duc d'Uzès, qui ne l'étoit pas encore. Ils se brouillèrent, se démarièrent, et se remarièrent chacun de leur côté. Elle épousa enfin M. de Rhodes, dont elle eut une fille unique, qui épousa M. de Vitry, duc à brevet, fils du maréchal de Vitry. Cette Mme de Rhodes étoit fort intrigante, fort du grand monde, et fort avant dans tous les troubles de son temps, et fort attachée au garde des sceaux de Châteauneuf, son oncle, et dont la mère étoit sœur du premier maréchal de la Chastre.

« M. de Rhodes, pour un homme de sa naissance, se remaria bien étrangement : il épousa une bâtarde du cardinal de Guise et de Charlotte des Essarts, dont Henri IV avoit eu l'abbesse de Fontevault. C'est ce cardinal de Guise, qui n'en avoit que l'habit, qui, avec l'archevêque de Reims, ne fut jamais que sous-diacre, et qui mourut de maladie à la suite de Louis XIII, devant Saint-Jean-d'Angely, où il endossoit

1. Ci-dessus, p. 423-425.

2. Dépôt des affaires étrangères, vol. 34 des Papiers de Saint-Simon (aujourd'hui France 189), fol. 117. Comparez l'article de l'*Histoire généalogique*, tome IX, p. 310-312.

3. Vol. France 189, fol. 68.

4. Cette phrase a été ajoutée en interligne.

5. La *grd mère* corrige *sa mère*.

bravement le harnois, et laissa une bande de bâtards. Il en eut plusieurs enfants, dont un seul fils a paru et eu postérité : Henri Pot, seigneur de Rhodes, qui, de Gabrielle de Rouville de Clinchamp, ne laissa qu'un fils qui ait paru ; Charles Pot, premier marquis de Rhodes, bien fait et avec beaucoup de valeur et d'esprit, mais qui se crut tout permis et fit quantité d'incartades de toutes sortes, et de telles à Mlle de Tonnerre, fille d'honneur de Mme la Dauphine de Bavière, sœur du comte de Tonnerre et de l'évêque-duc de Langres, qu'il se fit chasser de la cour après l'avoir mérité bien d'autres [fois], et chasser aussi Mlle de Tonnerre, qu'on maria après comme on put, dans un fond de province. Il vendit donc sa charge de grand maître des cérémonies de France, en 1684, à M. de Blainville, frère puîné de M. Seignelay et fils de M. Colbert, puis se maria à une Simiane, veuve d'un autre¹ Simiane, comte de Montcha, et elle nièce de l'évêque-duc de Langres premier aumônier de la Reine, et fille du marquis de Gordes que nous verrons chevalier de l'Ordre en 1661. Elle vit encore². Il en eut une fille unique, mariée au prince d'Isenghien, que nous verrons chevalier de l'Ordre en 1714³, et morte à vingt-un [ans], sans enfants, en janvier 1715. M. de Rhodes mourut, depuis longtemps accablé de goutte, quoique jeune encore, 1^{er} juillet 1705 ; et en lui s'éteignit cette ancienne et illustre maison. »

1. Ces quatre derniers mots surchargent d'autres mots illisibles.

2. Elle ne mourut que le 2 février 1740, à quatre-vingt-cinq ans.

3. Le manuscrit porte : 1614.

XX

ARRÊTS ET PIÈCES CONCERNANT SAINT-SIMON.

Années 1705 et 1706.

Arrêts relatifs au gouvernement de Blaye.« A Versailles, le 2 juin 1705¹.

« SUR LA REQUÊTE présentée au Roi en son Conseil par Messire Louis, duc de Saint-Simon, pair de France, gouverneur des ville, citadelle et comté de Blaye, contenant que, le sieur Meusnier, trésorier-payeur des assignations sur la ferme du convoi et comptable de Bordeaux, ayant, en l'année 1700, fait refus de payer au suppliant des quartiers échus de la somme de six mille livres par chacun an qu'il a droit de prendre sur la ferme et comptable de Bordeaux, sous prétexte de prétendues saisies qui avoient été faites entre ses mains par quelques créanciers du suppliant, il fut obligé d'avoir recours à S. M., et de lui remonter que cette somme, étant de même nature que les appointements qu'il plaît à S. M. lui donner en la susdite qualité de gouverneur de Blaye, n'est point sujette à être saisie. Sur quoi, S. M. eut la bonté de lui accorder, le 16 janvier 1700, un arrêt de son conseil d'État, qui ordonna, conformément à plusieurs autres arrêts précédents, que ladite somme de six mille livres seroit payée au suppliant par les sieurs de Loubert et ledit Meusnier, nonobstant lesdites saisies et toutes autres faites ou à faire, à ce faire contraints comme pour les propres deniers et affaires de S. M., et que, moyennant ledit payement, ils en seroient bien et valablement déchargés en vertu dudit arrêt. Et quoique cet arrêt, qui a été bien et dûment signifié audit Meusnier dès le 4 février de ladite année 1700, lui ait fait connoître que ladite somme de six mille livres par an n'est point susceptible de saisies, il n'a pas laissé de faire refus de lui payer le quartier de janvier dernier sous prétexte de deux prétendues saisies qu'il dit avoir été faites en ses mains, et d'un arrêt du Conseil du 30 juin 1704, par lequel S. M. a accordé au suppliant un délai de deux années pour payer ses créanciers, et lui a fait mainlevée des saisies et arrêts qui pourroient être faits sur lui, à la charge de payer par lui, à la fin de chacune desdites années, une année d'arrérages ou intérêts à ses créanciers. Et, le suppliant l'ayant voulu faire contraindre en vertu dudit arrêt du Conseil du 16 janvier 1700, ledit Meusnier, pour éviter la vente de ses meubles, a payé la somme de quinze cents livres entre les mains de la Ruelle, huissier au Conseil, et s'est opposé à la délivrance de cette somme jusqu'à ce que le sup-

1. Arch. nat. E 757, n° 30.

pliant lui ait apporté mainlevée des saisies et arrêts faits en ses mains, et encore jusqu'à ce qu'il ait satisfait à l'arrêt du 30 juin 1704.

« Et d'autant que cette opposition est une contravention manifeste à l'arrêt du conseil d'État du 16 janvier 1700, qui a jugé, conformément à plusieurs autres arrêts précédents, que cette somme de six mille livres par an accordée par S. M. au suppliant, en qualité de gouverneur de Blaye, n'est point susceptible de saisies, que l'arrêt du Conseil du 30 juin 1704 ne regarde point ledit Meusnier, et que le commandement et l'exécution sur lui faite ne l'ont point été en vertu dudit arrêt du 30 juin dernier, mais en vertu de celui du 16 janvier 1700 ;

« A ces causes, requéroit le suppliant qu'il plût à S. M. ordonner que ledit arrêt du Conseil du 16 janvier 1700 sera exécuté selon sa forme et teneur, et, conformément à icelui, que, sans avoir égard aux saisies faites ou à faire ès mains dudit Meusnier et à l'opposition dudit Meusnier, le suppliant sera payé de la somme de quinze cents livres qui lui est due pour le quartier échu le 1^{er} avril dernier de la somme de six mille livres par chacun an à lui accordée sur la ferme du convoi et comptable de Bordeaux suivant l'état de S. M., et, à cet effet, que de la Ruelle, huissier du Conseil, sera tenu d'en vider ses mains en celles du suppliant en vertu de l'arrêt qui interviendra, à ce faire contraint par toutes voies dues et raisonnables, même comme pour les propres deniers et affaires de S. M. : quoi faisant, il en demeurera bien et valablement déchargé ; et qu'à l'avenir ledit Meusnier et autres trésoriers seront tenus de payer le suppliant nonobstant toutes saisies faites ou à faire à l'échéance de chaque quartier, desquelles saisies il plaira à S. M. de faire dès à présent mainlevée ; à ce faire contraints par corps en vertu dudit arrêt, et sans qu'il en soit besoin d'autre ;

« Vu ladite requête, lesdits arrêts et autres pièces ; ouï le rapport du sieur Chamillart, conseiller ordinaire au Conseil royal, contrôleur général des finances ;

« LE ROI EN SON CONSEIL, ayant égard à ladite requête, a ordonné et ordonne que ledit arrêt du Conseil du 16 janvier 1700, et autres précédents rendus en faveur du suppliant, seront exécutés ; ce faisant, qu'il sera payé par chacun an, et dans les termes ordinaires, de ladite somme de six mille livres, suivant le fonds qui en a été et sera fait à l'avenir dans les états de S. M., par les receveurs-payeurs des charges assignées sur le convoi et comptable de Bordeaux en exercice, nonobstant toutes saisies et oppositions faites et à faire pour quelque cause et occasion que ce soit.

« Et en conséquence, veut S. M. que la somme de quinze cents livres consignée par ledit Meusnier ès mains de la Ruelle, huissier du Conseil, pour le quartier échu au 1^{er} avril dernier, soit délivrée par ledit de la Ruelle ès mains du suppliant, nonobstant l'opposition dudit Meusnier, dont S. M. lui a fait pleine et entière mainlevée, et qu'en remettant audit Meusnier la quittance du suppliant de ladite

somme de quinze cents livres, ledit la Ruelle en demeure bien et valablement déchargé¹.

« PHÉLYPEAUX. DE BEAUVILLIER. CHAMILLART. »

« A Marly, le 19^e jour de septembre 1705².

« SUR LA REQUÊTE présentée au Roi, en son Conseil, par le sieur duc de Saint-Simon, contenant que, par le traité fait pour le dessèchement des palus et comtau de Blaye en l'année 1647, les commissaires députés par S. M. ayant cédé, en son nom, au feu sieur duc de Saint-Simon tout le droit qu'elle y pouvoit avoir, et consenti qu'il en jouit à titre de propriété incommutable sans en rien excepter ni réserver, si ce n'est la foi et hommage qu'il a été chargé d'en faire à S. M. : ce qui a été confirmé par des lettres patentes enregistrées partout où besoin a été, et par un arrêt contradictoire du conseil d'État, du 19 mars 1672, rendu contre les fermiers du domaine, ledit feu sieur duc de Saint-Simon auroit fait faire les canaux nécessaires pour ce dessèchement, et, entre autres, un grand canal qui sépare le marais de Saint-Simon de celui de Blaye, et qui, se joignant à un ancien canal appelé de Fresneau, porte les eaux desdits marais dans la rivière de Gironde. Mais, comme ce canal qui sépare les deux marais auroit empêché la communication de l'un à l'autre, et même du grand marais de Saint-Simon à la ville de Blaye, si on n'y avoit pourvu, ledit feu sieur duc de Saint-Simon fut obligé de faire faire un bateau ou bac pour servir au passage de ce canal, fait à ses dépens, et de laisser dans sa propre terre, au milieu des deux marais, les chemins nécessaires pour conduire à ce passage; et, pour l'entretien de ce bateau et d'un homme pour en avoir soin, les habitants de ces marais et ceux qui y ont affaire ont toujours volontairement payé une modique redevance, qui n'a jamais passé six deniers par chaque personne, neuf deniers par chaque tête de gros bétail et un denier pour chaque mouton : ce qui suffit à peine pour les frais nécessaires à l'entretien de ce passage, dont le fermier de la métairie la plus proche, qui appartient au suppliant, a toujours été chargé. Le suppliant ayant fait l'hommage de ce fief à S. M. et présenté son aveu et dénombrement à la Chambre des comptes, qui l'a renvoyé au bureau des finances de Bordeaux, le fermier du domaine et

1. *L'Encyclopédie méthodique des finances*, tome I, p. 354, rapportant que les habitants de Blaye, en vertu d'un privilège particulier, ne payaient qu'une partie des droits sur leur approvisionnement de sel, et que, en outre, depuis 1689, l'état-major n'acquittait plus aucun droit sur les neuf pipes de sel destinées à sa consommation particulière, ajoute que, dans l'année 1705, le contrôleur général Chamillart prescrivit d'en laisser passer, franches et quittes de toute perception des droits de comptabilité et convoi, cinq pipes destinées au gouverneur.

2. Arch. nat., E 760, n° 230.

le procureur de S. M. ont fait difficulté de consentir à la vérification de ce droit de passage, que le suppliant y a employé pour ne rien omettre, sous prétexte que, dans la cession générale qui a été faite par les commissaires de S. M. au feu sieur duc de Saint-Simon de tout le droit et intérêt que S. M. pouvoit avoir auxdits palus et comtau de Blaye, on n'a pas nommé ce droit de passage, qui n'étoit pas lors établi, parce que les marais étoient remplis d'eau et inaccessibles, et que le canal duquel il s'agit n'étoit pas fait : ce qui oblige le suppliant d'avoir recours à S. M. et de la supplier de considérer que ce canal, ayant été fait aux dépens du père du suppliant, lui appartient suivant le traité fait avec les commissaires de S. M. ; que les chemins qui y conduisent ont pareillement été faits dans sa terre ; que S. M. lui a cédé tous ses droits sans en rien excepter ni réserver ; que ce passage est absolument nécessaire aux habitants de ce marais ; que ce qu'ils payent au batelier suffit à peine pour son entretien et pour celui du bateau ; que personne ne s'en est jamais plaint.

« A ces causes, requéroit le suppliant qu'il plût à S. M., pour faire cesser cette difficulté, le maintenir en possession de ce bac et lui accorder des lettres patentes pour autoriser, en tant que besoin seroit, tant pour l'avenir que pour le passé, cette petite rétribution qui se paye pour l'entretien de ce passage, laquelle ne pourra excéder lesdites sommes de six deniers pour chaque personne, neuf deniers pour chaque tête de gros bétail et un denier pour chaque mouton, suivant l'usage qui s'observe depuis cinquante ans.

« Vu ladite requête et pièces y jointes, ensemble l'avis du sieur de la Bourdonnaye, commissaire départi en la généralité de Bordeaux, auquel ladite requête auroit été renvoyée, contenant que le produit desdits droits ne peut produire que pour payer les salaires des gens employés audit passage, en sorte qu'il estimoit qu'il seroit juste de les accorder audit sieur duc de Saint-Simon ;

« Ouï le rapport du sieur Fleuriau d'Armenonville, conseiller ordinaire au conseil royal, directeur des finances ;

« LE ROI EN SON CONSEIL, conformément à l'avis dudit sieur de la Bourdonnaye, a maintenu et gardé, maintient et garde le suppliant en possession et jouissance dudit bac par lui établi sur ledit canal qui sépare le marais de Saint-Simon de celui de Blaye, lui permet de continuer de percevoir sur ledit bac six deniers pour chaque personne, neuf deniers pour chaque tête de gros bétail et un denier pour chaque mouton. Et seront toutes lettres à ce nécessaires expédiées.

« PHÉLYPEAUX. CHAMILLART. FLEURIAU. »

Correspondance et arrêt concernant les dettes de Saint-Simon.

En 1704, Saint-Simon, pour obtenir une nouvelle surséance contre ses créanciers, avait prouvé que, sur ses revenus, et même sur la dot de sa femme, il avait amorti des principaux de rentes constituées par son père,

soldé les arrérages et intérêts, payé les domestiques, marchands, artisans et créanciers privilégiés, mais qu'il lui restait à rembourser 225,833^{fr} de principaux de rentes, 16,902^{fr} d'obligations, et à acquitter 61,000^{fr} d'arrérages. En conséquence, la surséance avait été renouvelée pour deux ans¹. Cependant les héritiers de M. de Bretonvilliers, poursuivant le recouvrement d'une rente de six cents livres constituée en 1654, entamèrent une procédure dans laquelle Saint-Simon essaya de faire intervenir l'autorité de M. de Pontchartrain fils, comme le prouve la lettre suivante de ce secrétaire d'État à M. de Bretonvilliers :

« 13 janvier 1706².

« M. le duc de Saint-Simon ayant présenté au Roi sa requête pour demander la cassation d'une sentence que vous avez obtenue aux requêtes du Palais au préjudice de l'arrêt de surséance qui lui a été accordé, S. M. m'a ordonné de vous la communiquer, afin de savoir les raisons que vous pouvez avoir pour soutenir cette sentence. »

On ne sait si la lettre suivante de Saint-Simon au directeur général Desmaretz se rapporte à la même affaire :

« Ce samedi 29 avril [1706], à Versailles³.

« Je serai demain au soir, à sept heures, à Paris, Monsieur, et je reviendrai nécessairement coucher ici après-demain. Si donc vous vouliez bien faire avertir le sieur de Praly de se trouver chez vous, à quelque heure que ce soit de ce peu de temps que je serai à Paris, tout me sera bon pourvu que vous ayez agréable de me le mander, et nous expédierions cette petite, mais très commode affaire.

« Personne au monde ne vous honore, Monsieur, et ne vous est plus assurément dévoué que

« LE DUC DE SAINT-SIMON. »

Le 6 juin, il prouva que, conformément à l'arrêt de surséance, il avait payé tous les arrérages dus par lui, et même liquidé certaines dettes dont le paiement eût pu être retardé, à savoir les dépenses de sa maison et les arrérages des dettes hypothécaires qui suivent :

Au président de Bosmelet.	3000 ^{fr}
A Mme des Marchais.	622
Au président de Bretonvilliers.	600
A M. de Maulévrier.	2222
A M. Dorieu.	2715
A Mme Voysin.	740
A Mme de Vaubrun.	200

1. Arch. nat., E 1928, arrêt du 30 juin 1704.

2. Arch. nat., O¹ 367, fol. 9 v^o.

3. Arch. nat., G⁷ 543². J'ai publié cette lettre en 1886, dans le tome XXI et supplémentaire de l'édition des *Mémoires*, p. 391-392.

A la veuve du procureur Guy.	138
A la succession Bonneau.	308
A Cadeau.	100
A Mathieu.	123
Au procureur Thirou.	150
A Mme la duchesse de Chevreuse.	150

En outre, ses fermiers hors Paris avaient payé 1050^{li}, etc.¹.

En conséquence, le Conseil lui accorda cette nouvelle surséance de deux ans, fondée principalement sur ce que la somme de deux cent mille livres due par la succession Brissac était encore à toucher :

« 26 juin 1706².

« SUR LA REQUÊTE présentée au Roi, étant en son Conseil, par le sieur duc de Saint-Simon, pair de France, contenant qu'ayant trouvé la succession du feu sieur duc de Saint-Simon, son père, chargée de plusieurs dettes qu'il avoit contractées pour signaler sa fidélité au service de S. M. pendant les guerres civiles de Guyenne, il auroit fait tous ses efforts pour les acquitter, en y employant même la dot de la dame son épouse, et, comme il étoit pressé par quelques-uns de ses créanciers qui vouloient être payés tous à la fois, ce qui étoit impossible, et qu'ils le menaçoient de faire saisir ses biens, il remontra à S. M., au mois de juin 1704, qu'il avoit déjà acquitté pour trois cent soixante-huit mille cent soixante dix-neuf livres de principaux de rentes constituées ou obligations portant intérêts, qu'il en avoit payé plus de cent quarante-deux mille livres d'arrâges et intérêts, et qu'il avoit payé, outre cela, plus de quatre-vingt mille livres dues par la succession de son père à plusieurs domestiques, marchands et autres créanciers privilégiés : au moyen de quoi il ne devoit plus, de reste, que deux cent vingt-cinq mille huit cent trente-trois livres de principaux de rentes, et seize mille neuf cent deux livres dues par des obligations ; de toutes lesquelles dettes subsistantes il n'étoit dû de reste que soixante et une mille livres d'arrâges et intérêts, et il justifia le tout par des états, qu'il certifia véritables, et qui sont demeurés attachés à sa requête. Sur quoi, S. M. eut la bonté de lui accorder, par arrêt de son conseil d'État du 30 juin 1704, un délai de deux années, pendant lequel temps elle fit défenses à ses créanciers de le poursuivre, à la charge néanmoins de payer auxdits créanciers, à la fin de chacune desdites deux années, une année des arrâges et intérêts qui leur étoient dus, et sans que ladite surséance pût empêcher le paiement des dettes privilégiées exprimées dans cet arrêt. Le suppliant espéroit que cette surséance le mettroit en état de satisfaire tous ses créanciers par le recouvrement qu'il croyoit pouvoir faire de plus de trois cent mille livres qui lui sont dues ; mais, n'ayant pu se faire

1. Mémoire et état certifié véritable par lui-même, et conservé dans le ms. Clairambault 1218, fol. 37-48.

2. Arch. nat., E 1935, fol. 349-352.

payer d'environ deux cent mille livres à lui dues par la succession de feu M. le duc de Brissac, duquel il est le premier créancier, parce que la discussion des biens dudit feu sieur duc de Brissac, qui se poursuit continuellement, n'a encore pu être achevée, ne pouvant d'ailleurs se faire payer de ce qui lui est dû par d'autres personnes qui, étant dans le service, obtiennent des lettres d'état qui l'empêchent de les poursuivre, et la difficulté du commerce et le peu de valeur des biens de la terre ayant mis les fermiers du suppliant hors d'état de lui payer exactement le prix de leurs baux comme ils avoient coutume, il seroit encore exposé à voir ses biens saisis quoiqu'il n'ait contracté aucunes dettes de son chef, et qu'au contraire il ait déjà acquitté la plus grande partie de celles que son père lui a laissées, si S. M. n'avoit la bonté de lui continuer la même surséance pendant trois années, pendant lesquelles il fera son possible pour satisfaire ses créanciers. C'est ce qui l'oblige de supplier très humblement S. M. de lui accorder encore cette nouvelle grâce, qu'il espère d'autant plus que non seulement il a satisfait exactement aux conditions de la première, mais qu'il a même payé, pendant les deux années portées par l'arrêt du Conseil, plusieurs sommes à ses créanciers au delà de celles qu'il étoit obligé de leur payer suivant cet arrêt, et qu'il a amorti une rente dont il a payé le principal, comme il paroît par l'état, par lui certifié, attaché à la présente requête : ce qui fait voir sa bonne volonté, et qu'il en auroit acquitté davantage, s'il lui avoit été possible.

« Requeroit à ces causes le suppliant qu'il plût à S. M. lui accorder encore un délai de trois années à compter du jour de l'expiration de celui porté par l'arrêt du Conseil du 30 juin 1704, et faire défenses à ses créanciers d'exercer pendant ledit temps aucunes contraintes, ni faire aucunes poursuites contre sa personne et biens.

« Vu ladite requête, l'état signé et certifié par le suppliant, tant des dettes hypothécaires par lui acquittées en principaux, arrérages et intérêts depuis le décès de son père, que de celles qu'il a payées depuis l'arrêt du Conseil du 30 juin 1704, et de celles qui restent encore dues, et tout considéré ;

« LE ROI, ÉTANT EN SON CONSEIL, a accordé et accorde audit sieur duc de Saint-Simon un nouveau délai de deux années, pendant lequel temps S. M. fait défenses à ses créanciers d'exercer aucunes contraintes, ni faire aucunes poursuites contre sa personne et biens, lui faisant S. M. mainlevée des fruits et revenus de sesdits biens nonobstant les baux judiciaires qui pourroient en avoir été faits, même des meubles servant à son usage, sans préjudice néanmoins des saisies réelles des fonds appartenant audit sieur duc de Saint-Simon et des saisies des principaux à lui dus, qui subsisteront, comme aussi sans préjudice des criées commencées, qui pourront être continuées jusques à la certification inclusivement, à la charge par ledit sieur duc de Saint-Simon de payer, si fait n'a été, les arrérages échus pendant les deux années portées par ledit arrêt du 30 juin 1704, comme aussi de

payer, à la fin de chacune des deux années de la présente surséance, une année d'arrérages ou intérêts aux créanciers; autrement et à faute de ce faire, il sera déchu du surplus du temps porté par ladite surséance, et permis, en vertu du présent arrêt, aux créanciers qui n'en auront pas été payés, de faire et continuer leurs poursuites par-devant les juges qui en doivent connoître, auxquels S. M. enjoint de n'avoir, audit cas, aucun égard à la surséance, sans qu'il soit besoin de se pourvoir au Conseil pour en avoir la mainlevée, et sans que ladite clause puisse être réputée comminatoire, n'entendant S. M. que ladite surséance ait lieu contre les créanciers dudit sieur duc de Saint-Simon pour poursuivre la reconnaissance des promesses et écritures privées, pour condamnations d'intérêts, et généralement pour poursuivre les condamnations qui vont à établir le titre de la dette ou l'hypothèque, ni que ladite surséance puisse empêcher les saisies entre les mains des débiteurs dudit sieur duc de Saint-Simon, pour la sûreté des principaux seulement, et sans que ladite surséance puisse empêcher le paiement des aliments, médicaments, nourritures, pensions viagères, arrérages de douaires, gages de domestiques, parties des marchands, ouvriers, et journées d'artisans et mercenaires, des loyers des maisons pour une année et les réintégrandes, ni empêcher de poursuivre les actions pour occuper et vider les maisons, ni retarder le paiement des reliquats de comptes de tutelle, la restitution des dépôts, le paiement des dommages et intérêts en matière criminelle, les lettres et billets de change, les arrérages de rentes foncières et redevances de baux emphytéotiques, les frais funéraires, ni pour les poursuites de ses cautions, qui pourront, nonobstant ladite surséance, agir contre lui par les mêmes voies par lesquelles ils seront poursuivis : dans tous lesquels cas, S. M. permet aux créanciers dudit sieur duc de Saint-Simon de faire et continuer leurs poursuites par-devant les juges auxquels la connoissance en appartient.

« PHÉLYPEAUX. »

On verra renouveler cette surséance en 1708.

Le placet qui suit, adressé par Saint-Simon au contrôleur général Chamillart, se place encore en 1706¹ :

« M. le duc de Saint-Simon a besoin de faire tenir trois mille livres en sa terre de la Ferté pour payer des ouvriers et autres choses pressantes. Il n'a que des billets de la Monnoie. Il supplie M. Chamillart de lui faire donner par l'un des receveurs généraux des finances d'Alençon, ou par les fermiers des aides, une rescription de cette somme de trois mille livres sur le receveur des tailles de Verneuil au Perche, ou sur le receveur des aides du même lieu, qui n'est qu'à trois lieues de la Ferté, et de les engager à recevoir en paiement des billets de la Monnoie de la même somme, qui leur seront donnés à Paris. »

1. Arch. nat., G⁷ 543².

La lettre suivante n'a plus trait à des affaires d'intérêts :

« De la Ferté, ce 15 juillet 1706¹.

« C'est seulement pour vous dire, Monsieur, que notre poste de Brésoles² ne va rien moins que comme nous l'avions projeté, et que si, de Paris ou d'ici, le moment que vous y serez, vous n'avez la bonté d'y mettre ordre, cela ira fort mal. C'est tout ce que j'aurai l'honneur de vous dire, et que je vous honore, Monsieur, très cordialement.

« LE DUC DE SAINT-SIMON.

« Il n'y a point de faute des gens de Brésoles. »

Enfin, le 26 août, le secrétaire d'État Pontchartrain écrivait à Saint-Simon³ :

« Je vois, par une lettre que m'a écrite M. l'évêque de Chartres, que vous ne vous occupez pas à votre campagne des seuls plaisirs que les gens de votre âge et de votre condition ont accoutumé d'y chercher et d'y trouver. Votre sagesse et votre piété paroissent en tous lieux. Vous vous intéressez au salut de deux filles nommées Bordeau et Cajet, et le Roi, suivant votre desir, donne ses ordres à M. de Bouville pour les faire conduire dans la maison des Filles de Boisville. C'est de quoi j'ai cru devoir vous avertir⁴. »

1. Arch. nat., G⁷ 543². Lettre publiée en 1875, dans le tome XIX des *Mémoires*, p. 248. Elle est adressée à Desmaretz, directeur des finances.

2. Brezolles, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Dreux, sur la route de Chartres à Verneuil, est à huit ou dix kil. N. E. de la Ferté-Vidame, et à peu près à la même distance de Maillebois, la terre de Desmaretz. J'ai donné, dans le tome II de la *Correspondance des Contrôleurs généraux*, n^o 1292, l'analyse d'une lettre de 1707 par laquelle le directeur recommandait à l'intendant de la généralité d'Alençon (c'était alors ce le Guerchoys dont notre auteur a parlé ci-dessus, p. 202) de favoriser son bailliage de Châteauneuf, la châtellenie de la Ferté-Vidame et celle de Brezolles dans la répartition d'une diminution de taille accordée à la généralité.

3. Arch. nat., O¹ 367, fol. 240. Cette lettre a été publiée par Depping, dans la *Correspondance administrative*, tome IV, p. 521, et reproduite, en 1886, dans le tome XXI et supplémentaire des *Mémoires*, p. 221.

4 Cette lettre est précédée de deux lettres à Monsieur de Chartres et à l'intendant Bouville. L'ordre de prendre au bourg de la Ferté Marie Bordeau et Jeanne Cajet, et de les conduire aux Filles de Boisville jusqu'à nouvel ordre, est dans le registre de la Maison du Roi O¹ 50. C'étaient deux nouvelles catholiques ; elles restèrent au couvent, car on trouve encore entre 1730 et 1740, dans les registres des dépêches de la même secrétairerie, plusieurs lettres à la duchesse de Saint-Simon ayant trait à la Cajet ou Cayet et à son internement.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Pages 22-24. Aucun des documents conservés au Dépôt des affaires étrangères et au Dépôt de la guerre, fonds *Espagne*, ne dit rien n des brigues de M. de Maulévrier pour obtenir la grandesse, ni de la défense que son beau-père lui aurait faite de l'accepter, ni enfin de l'ordre qui lui aurait été donné de rentrer en France. On y voit en outre que Tessé ne l'avait pas fait venir au siège de Gibraltar pour l'éloigner de la cour : le maréchal n'y arriva lui-même que le 5 février, tandis que Maulévrier s'y était établi spontanément dès le mois précédent, à l'insu de sa femme et de son beau-père¹, comme volontaire, pour rendre compte de l'état des choses à Philippe V en revenant tout aussitôt à Madrid, et retourner de là en France². Il réussit très bien auprès de M. de Villadarias³. Quant à son ingérence dans l'intimité du ménage royal et aux conséquences qui faillirent en résulter, la correspondance de Tessé avec les ministres permet de deviner certaines choses, et, tout au moins, de croire que l'on redouta en Espagne, comme en France, une exaltation dangereuse. Ainsi le duc de Gramont ajoutait de sa main à une lettre au ministre, sous la date du 27 janvier : « Si l'on ne m'a pas gardé le secret sur les lettres secrètes que je vous ai envoyées, et qu'on en ait fait part à la personne que vous savez⁴ dans les fréquentes et longues audiences qu'on a eues avec elle, comptez que cela ne manquera pas de revenir ici, et que l'homme que vous connoissez en mourra de douleur, et que ni lui ni la dame ne me le pardonneront de la vie⁵. » Et Torcy, de son côté, écrivait à l'ambassadeur, le 1^{er} février⁶ : « J'ai regu le billet que vous m'avez écrit de votre main⁷ au sujet de M. de Maulévrier. Je suis très fâché que vous n'ayez pas eu sujet d'être content de sa conduite. Il m'avoit promis, avant de partir, qu'il feroit en sorte que vous en seriez satisfait. » A en juger par une lettre de Tessé

1. Voyez d'ailleurs le *Journal de Dangeau*, p. 262, et les *Mémoires de Sourches*, p. 178-179.

2. Guerre, vol. 1883, n^o 141 et 159 (rapports de Maulévrier à Chamillart).

3. *Ibidem*, n^o 204, lettre de Tessé à Chamillart, 10 février.

4. Est-ce la jeune reine ? Dans une lettre du même temps au maréchal de Noailles (*Mémoires de Saint-Simon*, éd. Chéruel de 1856, tome IV, p. 448), le duc de Gramont demande en grâce que ses lettres restent entre le Roi et Mme de Maintenon, car tout ce qu'il dit de Marie-Louise revient immédiatement à celle-ci.

5. Affaires étrangères, vol. *Espagne* 145, fol. 241. — 6. *Ibidem*, fol. 236 v^o.

7. Ce billet manque malheureusement, Torcy ayant sans doute jugé à propos de le supprimer.

au ministre, 22 mars¹, c'est le duc de Gramont qui aurait dit et écrit à ses amis que Maulévrier, dans un séjour de douze jours en tout à Madrid, était devenu amoureux de la jeune reine; et cette lettre de Tessé est bien connue : c'est celle où il accuse l'ambassadeur de s'être exprimé en termes grossièrement outrageants sur ce qui se passait dans l'intérieur du palais.

Le 25 mars, Tessé écrivit à M. Chamillart² : « M. de Maulévrier a certainement trouvé le moyen de se faire de la réputation et de l'estime dans la nation espagnole. Comme il est colonel du régiment de Navarre, il paroît que, si ce régiment est en état de servir, il doit naturellement le joindre, d'autant plus que je ne vois pas qu'il y ait apparence, en Espagne, de faire présentement une belle campagne. Il a souhaité de venir en Espagne parce qu'alors il n'y avoit d'action de guerre qu'en Espagne. Par l'expérience que j'ai faite de lui, je sens bien qu'il me seroit utile pour mille choses, et bon même pour le service. Dans ce dernier cas, je ne laisserois pas de craindre pour sa mauvaise santé les chaleurs excessives. » C'était demander son rappel sous la formule la plus honorable. Maulévrier supplia le ministre de suspendre ce rappel³; mais Tessé persista à annoncer un départ imminent⁴, et, le 8 avril, il écrivait à Chamillart⁵ : « Il y a quelques semaines que je pris la liberté de vous demander vos ordres et vos conseils; mais le commencement des chaleurs a fait une si subite et visible impression sur l'extinction de la voix de M. de Maulévrier, que c'est une loi pour son retour en France, qui ne laisse pas la liberté d'attendre qu'elle s'augmente.... » Le 21 avril, le ministre répondit⁶ que, les trois bataillons de Navarre étant prêts à entrer en campagne, le Roi approuvait que Maulévrier revint, si cela lui convenait ainsi qu'à son beau-père. Maulévrier avait déjà quitté le siège, emportant une lettre où le maréchal disoit à M. de Torcy, 9 avril⁷ : « Les premières chaleurs ont fait une telle impression sur son extinction de voix, qu'il n'a pas été possible d'espérer qu'il soutint les secondes. Il vous dira lui-même les autres raisons. J'ai grand regret en lui; je m'y étois tout à fait accommodé, il m'étoit bon à mille choses. » Maulévrier fit un séjour à Madrid, et en partit le 27, emportant ce certificat de bonne conduite de la main de Philippe V⁸ : « Le marquis de Maulévrier partant pour s'en retourner en France, je ne puis m'empêcher de lui rendre auprès de Votre Majesté la justice qu'il mérite, et de lui dire que c'est un fort honnête homme, qui, étant allé volontaire au siège de Gibraltar, y est demeuré jusqu'à la fin malgré sa mauvaise santé,

1. Vol. *Espagne* 150, fol. 144.

2. Guerre, vol. 1884, n° 156. — 3. *Ibidem*, n° 179.

4. Affaires étrangères, vol. *Espagne* 152, fol. 224.

5. Guerre, vol. 1884, n° 245.

6. *Ibidem*, n° 319.

7. Affaires étrangères, vol. *Espagne* 150, fol. 164.

8. Vol. *Espagne* 151, fol. 298.

qu'il a même risquée par un excès de zèle et de bonne volonté, qu'il y a parfaitement servi, et que le marquis de Villadarias m'en a écrit tous les biens du monde. » Lassé par le voyage si dur de Madrid à la frontière¹, Maulévrier fit un arrêt à Bayonne et envoya au ministre les paquets dont il était chargé, avec de vives instances pour que l'on fit partir sans retard Mme des Ursins, Amelot et Orry².

Page 26, note 2. La lettre suivante, de Tessé à M. de Torcy, sur le siège de Gibraltar, distraite de la correspondance du Dépôt des affaires étrangères, a passé dans une vente d'autographes faite par M. Étienne Charavay le 20 mai 1890, n° 139 du catalogue :

« Du camp devant Gibraltar, ce 7 mars (1705).

« Je prends la liberté, Monsieur, de vous adresser une lettre pour M. l'abbé de Pomponne. J'ai cru que vous me le pardonneriez, car je ne sais sous quel lieu de notre hémisphère il habite présentement. Pour moi, je sais bien que je suis au pied d'une des colonnes d'Hercule, sur laquelle il n'y a guère d'apparence que nous montions, si l'on ne prend d'autres mesures. Je crois avoir proposé, sur cela, ce qu'il y avoit de raisonnable ; il faut bien que l'on ne le croie pas à Madrid, puisque l'on ne l'exécute pas.

« Au surplus, mon gendre m'a communiqué un article d'une de vos lettres où l'on me reproche le manquement de concert. Je voudrois donc que l'on me dit ce que c'est que ce manquement, car, à Madrid, il n'a été question que de m'en faire partir pour venir ici, où je devois certainement trouver poudre, boulets, canons, secours. Au diable si j'y ai trouvé que de la pluie et cinq mille hommes lassés, qui ne peuvent, et peut-être ne veulent pas en prendre trois mille bien retranchés et qui ne manquent de quasi rien ! Mais, qu'il me soit reproché, suivant ce que vous mandez au marquis de Maulévrier, un manque de concert, quand l'on n'a parlé ni de fonds pour la guerre, ni de projets de campagne, ni de rien, que de l'inutilité dont j'étois audit Madrid, il n'y a qu'à dire si l'on pouvoit. Voilà laconiquement ce que je puis avoir l'honneur de vous mander, et que j'aurai toujours celui d'être à vous, Monsieur, au delà des expressions. »

Le 22 avril, Chamillart annonça comme il suit, à M. de Villeroy, que l'on renonçait au siège, quoi qu'en eût le roi d'Espagne (Dépôt de la guerre, vol. 1834, n° 259) : « S. M. a envoyé ses ordres à M. de Tessé pour retirer ses troupes et ses canons et mortiers, s'il est possible. Le roi d'Espagne veut absolument que l'on prenne cette place, dans laquelle il [y] a beaucoup de troupes pour la défendre et toutes sortes de munitions, avec la liberté de la mer pour y apporter toutes sortes de secours. S. M. Cath. se met peu en peine, pour l'exécution de ses ordres, que ses généraux n'aient point d'armée de terre ni de

1. Le duc de Gramont rendit compte de son départ le 29 : vol. *Espagne* 146, fol. 328 et 335.

2. Guerre, vol. 1885, n° 6, lettre du 2 mai. Ci-dessus, p. 24.

mer, ni poudres, ni autres munitions. Il n'y a que Dieu qui a le pouvoir de faire ce qu'il lui plaît en disant : « Je veux ! »

Page 28, note 1. Colbert de Terron avait réuni un certain nombre de correspondances d'anciens ambassadeurs, qui passèrent dans la collection de l'abbé de Rothelin, et sont arrivées de là au Dépôt des affaires étrangères. Sa correspondance de Saintonge remplit presque à elle seule bien des volumes des manuscrits Colbert, à la Bibliothèque nationale.

Ibidem, note 4. L'engagiste du domaine de Rochefort reçut ordre, par arrêté du Conseil du 1^{er} décembre 1665 (Arch. nat., E 1728, n° 258), de remettre ses titres à M. de Terron, pour qu'il procédât au retrait.

Page 36, note 1. Saint-Simon a déjà fait allusion aux « ressources accoutumées du conseil impérial » (tome VI, p. 114-115), et nous avons vu (tome X, p. 167-169, 490-491, 506-511) qu'on attribua à ce même conseil, en 1702, le projet de se débarrasser de Philippe V, pendant son séjour en Italie, par le fer ou par le poison, si bien que le prince Eugène crut devoir protester contre le bruit public et pour lui-même et pour son maître (*ibidem*, p. 176, note 5). En 1705, Chamillart dénonça à Torcy un autre projet d'attentat préparé par ou pour le roi des Romains (Affaires étrangères, vol. *Espagne* 153, fol. 332), et notre auteur répéta (éd. 1873, tomes VII, p. 93, et IX, p. 269) que, pour supprimer des adversaires redoutables, la cour de Vienne, — elle suivait donc sur ce point les traditions de la république de Venise, — n'avait pas scrupule de recourir à des moyens réprouvés par les nations civilisées. Les témoignages de cette croyance générale se trouvent partout. Ainsi Louville, pendant ce même voyage de Naples, exprime au duc de Beauvillier (lettre du 13 juin 1701) la crainte que le gouvernement autrichien ne fasse attenter à la vie du jeune roi au moyen de poison glissé dans des lettres, des fleurs ou du tabac. Villars aussi, bien au courant des choses de Vienne, fait deux allusions, discrètes il est vrai (ses *Mémoires*, tome I, p. 277 et 289), à ce qu'on appelait « le miracle de la maison d'Autriche. » En 1721, Madame, quoique Allemande, écrit tout crûment (recueil Brunet, tome II, p. 357-358) : « On n'est pas scrupuleux à l'égard du poison dans le conseil impérial, et, sans que l'Empereur le sache, on expédie les gens dans l'autre monde. » En 1744, le duc de Luynes (tome V de ses *Mémoires*, p. 323, note 1) s'exprime absolument comme notre auteur, et cite les mêmes cas que celui-ci vient d'énumérer. Nous avons déjà constaté, dans notre tome VIII, p. 654, que M. de Luynes n'était pas moins crédule que Saint-Simon, ou que Madame, à l'endroit de ces prétendus empoisonnements politiques; mais le lecteur aussi a pu remarquer, avec nous, que tous les trois rapportent volontiers les mêmes légendes avec une telle identité qu'ils semblent les avoir puisées à la même source. — Voltaire rejetait ces légendes, fondées, disait-il (*Siècle de Louis XIV*, p. 301), sur le vieux dicton que ceux-là commettent le crime à qui le crime peut servir. Il n'y a plus, ajoutait-il, que des écrivains vils, sans pudeur (comme la Beaumelle), pour répéter que la cour de Vienne

eut de tout temps des empoisonneurs en titre d'office, comme un souverain a des huissiers et des trabans.

Page 37, note 2. Il ne s'agit pas ici du conseil aulique, qui traitait les affaires de l'Empire (*Moréri*, tome I, p. 390), mais du conseil privé de l'Empereur ou *Staats-conferenz*, de ce conseil dont les procès-verbaux intimes ont été utilisés de nos jours par l'historien Gœdeke, puis par M. le marquis de Vogüé (*Mémoires de Villars*, tome I, p. 203, note 3; *Villars d'après sa correspondance*, tome I, p. 107-108, etc.). Imhof a donné la liste des membres qui y siégeaient en 1693, dans l'Appendice de sa *Notitia S. R. Imperii*, p. 480 : Dietrichstein, Waldstein, Salm, Harrach, Strattmann, Königsegg et Kinsky. C'est sans doute de ce conseil qu'il est question dans le curieux article des *Mémoires de Sourches*, en 1705, sur la mort de Léopold (tome IX, p. 239) : « Le même matin, 15 mai, le Roi, qui venoit de recevoir un paquet du secrétaire d'État de Chamillart, lequel étoit à sa maison de l'Étang, dit aux courtisans qui avoient l'honneur de le suivre à la promenade que le maréchal de Marcin lui mandoit que toutes les lettres qu'on recevoit de toutes parts à Strasbourg portoient que l'Empereur étoit mort le 2 du courant, et cette nouvelle fit faire beaucoup de raisonnements, dans lesquels le Roi voulut bien entrer, disant que l'Empereur étoit la meilleure tête de l'Europe, mais qu'il faisoit une chose qu'il ne pouvoit approuver, qui étoit que, dans les plus grandes affaires de l'État, il en passoit toujours à la pluralité des voix dans son Conseil; que, pour lui, il étoit persuadé qu'un grand monarque devoit prendre les voix de tous ceux qui composoient son Conseil, mais qu'il étoit à propos qu'il digérât leurs sentiments, et qu'il choisit lui-même le meilleur. » Le volume 3 du fonds *Autriche* (mémoires et documents), au Dépôt des affaires étrangères, renferme un mémoire (fol. 267-272) sur le conseil aulique proprement dit, et les listes sont dans Imhof, p. 479-489.

Page 37, note 3. Villars, dans ses *Mémoires*, tome I, p. 201, dit, comme les *Mémoires de Sourches* et comme notre auteur : « Ce prince, avec un extérieur très désagréable, avoit de très grandes qualités, beaucoup d'esprit, un sens droit, de la probité, de la religion, et une continue application aux affaires. On ne pouvoit lui reprocher que de n'être pas assez décidé; car, quoiqu'il pensât assez souvent plus juste que ses ministres, il se défioit un peu trop de ses lumières, et ne manquoit jamais, par cette raison, de déférer à la pluralité des suffrages. »

Page 38, note 4. La Hode et Bruzen de la Martinière, dans leur histoire de Louis XIV, se sont exprimés ainsi sur Léopold (tome V, p. 372) : « Sans avoir les qualités brillantes qui font les grands princes, il sut se rendre plus maître du corps germanique qu'aucun de ses prédécesseurs ne l'avoit jamais été. Il étoit maître des diètes, il en prescrivait les délibérations, il en déterminoit les résolutions : en un mot, il y agissoit en maître, sans que personne osât élever la voix pour se plaindre, ou se mettre en posture de se faire écouter. On le vit créer un neuvième électeur, en menacer d'autres du ban de l'Empire, faire

un roi *en vertu de sa toute-puissance* (c'est ainsi qu'il s'exprimoit), sans le consentement, et même contre le sentiment des trois collèges. L'Allemagne, toujours si jalouse de la grandeur de la maison d'Autriche, ne s'arma et ne combattit, pendant tout son règne, que pour l'agrandir. Sous lui, la Hongrie et la Transylvanie devinrent, pour sa maison, comme des provinces héréditaires. Actuellement, toute l'Europe avoit les armes à la main et s'épuisait pour le rendre, du moins, aussi puissant que l'avoit été Charles-Quint.... »

Page 43, notes 1 et 3. Malgré l'obligeance de l'archiviste municipal de la ville de Lyon, il n'a pas été possible de retrouver l'acte d'inhumation de M. de Manville dans les registres paroissiaux; mais les recherches ont fait connaître qu'il y eut conflit d'autorité entre les divers pouvoirs lorsqu'il s'agit d'instruire contre les assassins contumaces, et que, à l'exemple des auteurs de la lettre publiée par le *Mercure historique et politique*, les consuls de Lyon, dans la correspondance échangée en cette occasion, cherchèrent, sinon à justifier l'assassinat, du moins à en rejeter la responsabilité sur la victime elle-même.

Page 50, note 4. C'est le 13 août que Mme de Grignan mourut selon cette lettre de M. Testu de Ménonville, lieutenant de la citadelle de Marseille, au ministre Chamillart, datée du 14 (Dépôt de la guerre, vol. 1898, n° 338) : « Hier¹, sur le midi, la pauvre Mme la comtesse de Grignan mourut partie de la petite vérole et d'une apoplexie de sang. On ne l'a point saignée; on croit que, si elle l'avoit été, elle auroit pu échapper. Elle est généralement regrettée de tout le monde². M. de Grignan en est très affligé, et il a raison. » Le ministre répondit (vol. 1819, n° 441) : « Je regrette fort Mme de Grignan, qui étoit de mes amies. M. le comte de Grignan m'en avoit fait part lui-même. » La lettre de M. de Grignan ne se retrouve ni dans les papiers de la Guerre, ni dans ceux du Contrôle général. La comtesse fut soignée par le médecin Chambon, qui avait également traité Mme de Sévigné dans sa dernière maladie, improprement qualifiée jusqu'ici de petite vérole³. Mme de Grignan, dit Chambon⁴, « s'étoit épuisée par la charge et le fardeau des affaires qui regardoient sa maison, dont elle soutenoit tout le poids,

1. Ainsi la date de mort est le 13, comme on le disait autrefois, non pas le 16, comme on le dit maintenant, et comme je l'avais admis moi-même jusqu'à la découverte de ce document précis.

2. Chambon refusa de saigner en raison d'un épuisement qui datait déjà de bien des années; mais un médecin nommé Raymond s'y risqua, assisté de deux confrères, et la mort s'ensuivit aussitôt (Saporta, *la Famille de Mme de Sévigné*, p. 123-124).

3. Dans une brochure publiée l'année dernière sous ce titre : *A propos du deuxième centenaire de Mme de Sévigné*, M. E. le Mire, de Rouen, a démontré que celle-ci ne mourut pas de la petite vérole, mais d'une fièvre continue gagnée en soignant sa fille. Ensuite il a rapporté les circonstances de la maladie de Mme de Grignan d'après ce que Chambon en a dit dans son *Traité des métaux et des minéraux*.

4. *Lettres de Mme de Sévigné*, tome I, p. 305, note 1.

et qui avoit le même sort que bien d'autres grandes maisons. » Le *Journal de Verdun* d'octobre 1705, p. 301-302, ajoute que les « causes secondes » de cette mort furent « la petite vérole et les fatigues qu'elle se donna pour recevoir le comte de Toulouse à Marseille¹. »

A l'occasion de la mort du jeune marquis de Grignan (tome XII, p. 288, note 1), nous avons vu que la situation de fortune de ses parents était singulièrement compromise; c'est à quoi fait aussi allusion, mais en termes peu intelligibles, cette lettre que Mme d'Huxelles adressa le 21 septembre 1705 au marquis de la Garde² : « Mme de Grignan avoit de l'esprit plus que les autres; mais, quelquefois, elle se portoit aussi à ce que les autres ne pensoient pas. Son zèle pour la conservation du nom de Grignan est néanmoins un bel endroit, hors qu'il en doit coûter beaucoup à la victime, quelque mérite que puisse avoir votre nouvelle cousine. Un bon accommodement dans les affaires de la maison sera utile aux parties différentes, et je voudrois que la cassette se fût trouvée meilleure; mais le ménage, ni le caractère de cette illustre morte, ne m'a jamais paru intéressé. » Mme des Ursins, en réponse à une lettre de Mme de Maintenon qu'on ne possède pas, fit cette oraison funèbre³ : « Voilà donc la pauvre Mme de Grignan morte par les mains d'un charlatan! Elle qui avoit beaucoup d'esprit, et qui ne se piquoit pas moins de savoir la médecine que la philosophie de Descartes, comment a-t-elle pu se mettre en telles mains?... Le mariage que l'on croit que fera M. de Grignan me paroît, avec votre permission, risible. A son âge, et cassé autant qu'il me le parut lorsque la reine passa à Marseille, prétend-il laisser des héritiers⁴? »

D'après le petit nombre de lettres que l'on connaît de Mme de Grignan⁵, elle paroît avoir eu de l'esprit et de la facilité; mais son caractère étoit peu aimable, comme le fait entendre notre auteur : très infatuée de la noblesse et de la haute situation de son mari, elle ne perdoit pas une occasion de blesser les Provençaux, et même les plus grands personnages du pays⁶; à la cour également, les excès de sa fran-

1. Ci-dessus, p. 129.

2. Lettre tirée du manuscrit d'Avignon.

3. *Lettres à Mme de Maintenon*, éd. 1826, tome III, p. 218.

4. Il ne semble pas que cette singulière idée de remariage ait été signalée ailleurs.

5. Entre autres, la lettre assez jolie à M. de Pontchartrain, en 1691, qui est exposée au musée des Archives nationales, n° 893, et le petit écrit sur les *Maximes des Saints* imprimé dans le tome XI des *Lettres de Mme de Sévigné*, 2^e partie, p. 291-294 : voyez notre tome IV, p. 70. En somme, on ne connaît le talent épistolaire de Mme de Grignan que par les éloges hyperboliques que sa tendre mère faisoit incessamment de son style, de ses narrations, de ses idées spirituelles, de son ton plaisant et plein de sel, etc. Il en est donc de cela comme de sa beauté « meilleure à lire dans les lettres de sa mère qu'elle n'étoit à voir. »

6. Walckenaer, *Mémoires sur Mme de Sévigné*, tome IV, p. 19-20 et 238-240.

chise avaient été mal accueillis¹. On a beaucoup disserté sur les portraits qui passent pour représenter la comtesse²; à ceux qui ont été décrits en dernier lieu par feu M. de Saporta, nous en pouvons ajouter encore un qui est au musée de Versailles, n° 4264, un autre qui fait partie des collections du château de Mouchy, une miniature que feu Henri Bordier fit figurer à l'exposition du Trocadéro, n° 281, et une toile attribuée à Mignard dans le catalogue de la vente Wyss-Menusier (1891). La description de cette dernière toile la rend singulièrement suspecte : sous un baldaquin de brocart, Mme de Grignan, qui présente un plan du château de Grignan peint par elle-même, a pour siège un tabouret à colonnes surmontées de pommes de pin d'or; les bijoux et la toilette bleue rappellent d'autres portraits bien connus. La ville de Paris a acquis récemment, pour le musée Carnavalet, une peinture attribuée à Mignard, 1675, et venant de la vente Rougemont. Enfin on a signalé récemment, aux *Uffizi* de Florence, une toile attribuée encore à Mignard et où Mme de Sévigné est peinte avec sa fille. Cette peinture rappellerait donc le tableau de famille retracé par l'abbé Arnauld (ses *Mémoires*, p. 540) : la mère entre son fils et sa fille, « tous trois tels que les poètes représentent Latone au milieu du jeune Apollon et de la petite Diane. » Avec l'âge, Diane avait rougi du visage et épaissi de la taille. On croit aussi qu'elle loucha pendant un temps.

Je dois, ici, rectifier une erreur que j'ai commise, après d'autres auteurs, dans la note 6 de la page 287 de notre tome XII, et que Saint-Simon répètera en 1715. Les Grignan avaient, outre Mme de Simiane, une autre fille, cette Marie-Blanche que Mme de Sévigné appelait tendrement ses *Petites entrailles*. Née le 15 novembre 1670, elle était entrée à la Visitation d'Aix dès sa seizième année, et, depuis lors, personne de la famille ne parlait plus d'elle; cependant elle survécut trente ans à sa mère, et ne mourut qu'en 1735.

De même, Saint-Simon a dit, dans l'Addition n° 584 (notre tome XII, p. 498), que Mme de Simiane « se confina à la fin en Provence, *sans enfants*. » C'est moins une erreur qu'un *lapsus*, car notre auteur ne pouvait ignorer, non plus que nous, qu'il existait des représentantes féminines de la descendance de Mme de Sévigné et de Mme de Grignan issues du mariage de Mlle de Simiane avec le marquis de Villeneuve-Vence. Leur postérité subsiste encore aujourd'hui, et est très nombreuse.

Le *Mercury* d'août 1705 publia (p. 298-304) un article nécrologique dont voici les principaux passages : « Mme la comtesse de Grignan, si

1. Voyez les *Portraits de la cour en contre-vérités*, en 1668, ms. la Rochelle 673, fol. 142. Les *Annales de la cour pour 1697 et 1698* rapportent (tome II, p. 248-249) que Madame, avec sa brusquerie accoutumée, lui fit une scène fort vive parce qu'elle était venue la féliciter de ce qu'un accident qu'venait de lui arriver au bras « n'était rien. »

2. Walckenaer, *ibidem*, tomes IV, p. 60, note 1, et V, p. 453-454; *Iconographie bretonne*, par M. de Surgères, tome II, p. 232-233; le feu marquis de Saporta, *la Famille de Mme de Sévigné*, p. 36-52.

renommée par son esprit et par sa beauté, et si honorée par toutes les plus rares qualités de son sexe et de sa naissance, mourut le 13 de ce mois, à une lieue de Marseille. Son nom étoit François-Marguerite de Montmoron de Sévigné. Elle étoit fille de feu M^{re} Henry de Montmoron, marquis de Sévigné, maréchal des camps et armées du Roi, et gouverneur de la ville et château de Fougères en Bretagne, où cette maison est reconnue pour grande et ancienne, et de feu dame Marie de Rabutin, si connue et si estimée à cause de son esprit et de tant d'autres avantages. M. le marquis de Sévigné, si distingué dans le monde, et qui a servi avec tant d'approbation dans la gendarmerie, dont il a commandé une compagnie, n'avoit point de frère, et n'avoit de sœur que celle qui vient de mourir. Elle épousa en 1669, etc.... Elle a passé pour une des plus belles et des plus parfaites personnes de son temps. Elle aimoit la vertu et le mérite ; elle avoit un goût acquis et naturel pour les arts et pour les sciences, et elle tenoit lieu d'un Mécène à tous les gens de lettres et à tous les gens de quelque mérite qui avoient besoin de sa protection. Elle avoit toujours eu de grands sentiments de religion, et on écrit de Provence que, par un pressentiment d'une mort prochaine, ses sentiments pour Dieu se redoublaient tous les jours et se fortifioient davantage. Elle ne laisse qu'une fille. qui n'est pas indigne d'elle : c'est Mme la marquise de Simiane. M. le comte de Grignan a aussi deux filles du premier lit, cousines germaines de feu Mme la duchesse d'Uzès fille de feu M. le duc de Montausier : l'une est Mme la marquise de Vibraye, et l'autre, qui est l'aînée, Mlle de Grignan¹, qui mène depuis sa première jeunesse une vie sainte et retirée.... »

Page 50, note 6. Castagnet est le camisard André Castanet, qui fut supplicié le 26 mars 1705.

Page 54, note 2. Le duc de Gramont, en revenant d'Espagne, après s'être arrêté dans son gouvernement de Bayonne, eut soin de passer par Saintes pour ne pas rencontrer Mme des Ursins, qui faisait le même trajet en sens inverse, et il ne se gêna point pour répandre partout le bruit que les conspirations espagnoles avaient été provoquées par l'annonce du retour de la camarera-mayor ; mais, à peine rentré à la cour, il se remit en relations épistolaires avec celle-ci, et, entre autres lettres, lui écrivit les deux qui suivent, que j'emprunte aux registres de correspondance conservés dans les archives de sa maison :

« A Versailles, ce 30 août 1705.

« J'ai reçu, Madame, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Madrid, le 14 de ce mois. J'ai, toute ma vie, trop abhorré le faux pour ajouter aucune foi aux gens que je sais qui le pratiquent. Je ne suis point susceptible de prétentions injustes avec personne, mais moins encore avec mes amis qu'avec les autres. Ainsi permettez-

1. Louise-Catherine.

moi de vous dire, Madame, que, sur quoi que ce puisse être, il ne m'est point arrivé de prendre l'apparent pour le réel, ni de tomber dans l'inconvénient de ne pas rendre justice à qui je la devois; et vous savez bien, dans le fond de votre cœur (entre nous autres, coupeurs de bourses du temps jadis), que je vous accuse vrai. J'ai de bons témoins ici qui savent ce que je leur ai écrit mainte fois sur votre sujet, lorsqu'il a été question de le faire, et dans des temps même moins heureux pour vous que d'autres. En un mot, Madame, je n'ai jamais eu, et n'aurai jamais rien à me reprocher sur votre compte. Si j'étois resté à Madrid, vous auriez peut-être trouvé en moi un manque d'intelligence pour les grandes affaires qui s'y traitent, n'y étant pas versé de mon bas âge autant qu'il seroit à désirer, mais au moins une union parfaite avec vous et une droiture sur laquelle peu de gens eussent pu me devancer. Voilà, Madame, ce que je ne puis encore m'empêcher de vous dire. Après cela, comme il n'y a rien de meilleur, ni de plus capable, que tout ce qui est auprès de vous, il y a lieu de se persuader que les affaires se tourneront à bien et à la gloire de LL. MM. Cath. et à la vôtre : ce que je souhaite, je vous le jure en homme d'honneur, avec plus de passion que personne, bien que la manière dont j'ai été congédié de la capitale d'Espagne, entre vous et moi, ait été un peu durette, et peu méritée, car, si j'avois servi Dieu avec le même zèle, l'ardeur et le désintéressement que j'ai servi le roi et la reine d'Espagne, je serois le plus grand saint de paradis; et vous savez quelle en a été la gratitude, et si le triste envoyé de la chétive république de Lucques eût été congédié différemment de ce que le duc de Gramont l'a été. Je vous mentirois aussi, Madame, si je vous cachois que je ne l'ai pas ressenti vivement, car, comme j'ai eu l'honneur de vous le mander une fois de Madrid, que, quoique les Basques fussent pauvres, ils ne laissoient pas d'être glorieux, mais glorieux d'une belle gloire.... »

La seconde lettre ne porte pas de date :

« J'ai reçu, Madame, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4 de ce mois. Vous en auriez eu des miennes plus fréquemment depuis votre arrivée à Madrid, si j'avois pu imaginer que la lecture vous en eût fait quelque plaisir; mais la crainte du contraire m'a contenu, je vous l'avoue, et fait garder le silence plus souvent que mon inclination ne me portoit à le faire. Si je puis jamais, Madame, me retrouver en quelque endroit à portée d'avoir l'honneur de vous entretenir une demi-heure, je ne serois pas en peine de vous faire convenir qu'on vous a fortement abusée sur mon compte, et que vous ne m'avez jamais rendu la justice que je méritois de vous; et souvenez-vous (car le caractère de Ganelon et d'*embustero* ne m'alla jamais) qu'il s'en faut tout que je n'aie pas agi, pendant le cours de mon ambassade, en galant homme sur votre chapitre, et que vos véritables intérêts ne me tinsent pas fortement à cœur; Dieu, le Roi, S. M. Cath. et le P. Daubenton m'en sont témoins fidèles. Vous n'aurez, de mes jours, autre chose de moi sur le fait en question, jusques à ce que le hasard me rapproche

de vous en quelque endroit. J'ai été traité indignement de qui, certainement, je ne devois pas l'être. Je n'ai jamais sorti des règles du respect, et n'en sortirai de ma vie. J'ose vous assurer seulement, Madame, qu'un homme tel que moi, et d'intentions aussi droites et aussi pures, méritoit un sort plus heureux que le mien.

« Je pars dans huit jours pour m'en aller à Bayonne, où le Roi m'envoie. J'y aurai une attention continuelle pour tout ce qui aura relation au bien du service du roi et de la reine d'Espagne. Ce sont sentiments desquels je ne me départirai de mes jours. Je souhaite plus que vous, Madame, qui est beaucoup dire, que les affaires d'Espagne aient en tout un succès favorable; mais, quoi qu'il puisse arriver, LL. MM. Cath. et vous, Madame, pouvez compter sur ma fidélité et mon zèle à vendre et à dépendre. Il n'est si petit compagnon que ce soit qui, peut-être dans la vie, ne trouve une occasion de rendre un service essentiel.

« Continuez-moi toujours, Madame, l'honneur de votre amitié, que j'ai chérie en tout temps, et soyez persuadée du respect et de la sincérité avec laquelle je suis votre très humble, etc. »

C'est évidemment au reçu de cette seconde lettre que la princesse écrivit à Mme de Noailles, le 9 mai 1706 (recueil Geffroy, p. 241) : « Il m'écrit souvent; je n'ai pas de meilleur ami que lui, et je l'en puis croire sur sa parole, puisqu'il n'est ni Ganelon ni *embustero*. » *Embustero* signifie menteur, et Ganelon est ce traître dont le nom était devenu en quelque sorte proverbial pour son rôle dans la légende de la mort de Roland à Roncevaux.

Page 60, note 2. Mme des Ursins manifesta, sincèrement ou non, son intention de partir dès le commencement de mai, comme le prouve cette lettre au contrôleur général Chamillart (Arch. nat., G⁷ 1003) :

« A Paris, le 6 mai 1705.

« Je suis forcée, Monsieur, à vous supplier de donner vos ordres pour que ma pension de 1704 me soit payée au plus tôt. Ce secours m'est absolument nécessaire dans les dépenses excessives auxquelles je me trouve engagée; car je n'ai plus assez de bien en fond (*sic*) pour assurer ce que je voudrois emprunter. Je vous supplie très humblement aussi, Monsieur, de vouloir bien demander l'ordre du Roi pour le passeport dont j'ai besoin. J'espère que vous voudrez bien y comprendre les vingt ballots que j'avois laissés à Marseille et qui arrivèrent au mois de février dernier. Les gens de la douane ont estimé beaucoup trop quelques bagatelles, et m'inquiètent pour l'acquit des droits qu'ils prétendent. Je suis plus enrhumée que jamais; cependant je compte toujours de partir jeudi prochain¹, après que j'aurai eu l'honneur de vous assurer à Versailles, Monsieur, que vous n'avez point de très humble servante qui vous honore aussi parfaitement que je fais.

« LA PRINCESSE DES URSINS. »

1. Le 6 mai étant un mercredi, elle parle sans doute du jeudi de la semaine suivante, 14 mai.

A cette lettre est jointe la pièce suivante : « État de la visite faite par Jacquin, visiteur au bureau général de la douane de Paris, de vingt ballots arrivés pour Mme la princesse des Ursins, le 27 février dernier, par le coche d'eau de Lyon : la valeur de trois mille livres, en bronze, porcelaine, et autres petites curiosités ; le surplus, vieilles hardes et papiers. »

Le mémoire des hardes qu'elle emporta ou expédia est conservé au Dépôt des affaires étrangères, vol. *Espagne* 147, fol. 28, 20 mai 1705.

Page 74, note 4. La combinaison imaginée sur cette promotion du duc de Saxe-Weitz, que le feu pape avait repoussé jusque-là pour cause d'alliance avec les hérétiques de Brandebourg et d'hostilité déclarée contre l'archevêque de Cologne, son supérieur, fut proposée dès 1704, et M. de Torcy la remit sans cesse sur le tapis pendant les années 1705 et 1706 : Affaires étrangères, vol. *Rome* 451, fol. 174 et 179, vol. 452, fol. 229 v°, vol. 462, fol. 50, 255, 293, vol. 464, fol. 244 v°, 245, 246, 262, 263, etc.

Page 75, note 6. Le voyage de la princesse est raconté dans le livre de Geffroy, p. 186-195, et dans celui de Combes, p. 214-222. Marchant à toutes petites journées comme une malade, elle ne put partir de Bordeaux que le 7 juillet, après avoir adressé à Mme de Maintenon une longue dépêche de politique (recueil Lavallée, t. V, p. 355-359) et avoir chargé Mme de Noailles mère de remercier la duchesse de Bourgogne, qui l'avait fort bien traitée et venait même de lui écrire une lettre fort aimable¹. En passant à Bayonne, le lieutenant de Roi Gibaudière, suppléant le duc de Gramont, lui rendit les plus grands honneurs². Les lettres de la princesse à Torcy, datées de Saint-Jean-de-Luz, Burgos, etc., sont au Dépôt des affaires étrangères, vol. *Espagne* 151, et ses lettres à Mme de Maintenon dans le recueil Lavallée. Elle-même rendit compte de sa rentrée triomphale dans Madrid (*ibidem*, t. V, p. 377 et suivantes). On en trouvera en outre le détail dans la *Gazette d'Amsterdam*, n° LXIX, dans les lettres du chevalier du Bourk et de Tessé (Affaires étrangères, vol. *Espagne* 148 et 151; Guerre, vol. 1886, n° 188; *Lettres du maréchal de Tessé à la duchesse de Bourgogne*, p. 229, 249, 259 et 261-262). Tessé disait à M. de Torcy : « La grande affaire du jour est le retour heureux de votre amie Mme la princesse des Ursins, fraîche, gracieuse, et telle qu'elle étoit à Rome de votre temps. Je ne sais, de vous deux, qui doit avoir pardonné à l'autre, car il faudroit savoir qui a offensé, ou qui a été offensé. Passons, comme on dit, l'éponge sur le passé. » Le chevalier du Bourk, mis en rapport avec la maréchale de Noailles par le nonce Gualterio, lui écrivait le 19 août : « Cette femme est belle....

1. « J'en suis charmée de même que de la personne.... Toutes les fois que je la voyois et qu'elle vouloit bien me faire la grâce de me parler, je m'apercevois que je la trouvois toujours plus aimable et plus digne d'être aimée. » (Recueil Geffroy, p. 190.)

2. Dépôt de la guerre, vol. 1886, n° 49 et 109; Jal, *Dictionnaire critique*, p. 1216; recueil Combes, p. 218-219.

Je ne crains pour elle que la crainte de ceux qui lui ont été contraires ; mais, s'ils la connoissoient bien, ils ne la craindroient guères, car elle ne sait pas haïr, et son excessive bonté fait que ses amis ont bien plus à craindre de se voir confondus dans la foule des flatteurs, que ses ennemis n'ont à craindre de sa vengeance » (Bibl. nat., ms. Fr. 6944, fol. 50). Et, le 7 octobre suivant (fol. 52) : « Votre chère amie jouit d'une très parfaite santé. Il semble qu'un mouvement perpétuel et une fatigue inconcevable sont nécessaires pour l'empêcher de tomber malade. L'amitié et la confiance de LL. MM. Cath. à son égard augmentent tous les jours, s'il est possible. Tous les honnêtes gens l'estiment, l'honorent et l'aiment infiniment. » Enfin, au sujet de la lettre précédente : « Je voulois seulement faire comprendre jusqu'où cette dame pousoit son désintéressement, puisque ses amis n'avoient rien à espérer de sa faveur qu'autant qu'elle les jugeroit utiles au service des deux rois, et que, si elle croyoit ses ennemis plus propres pour ce même service, elle les préféreroit à ceux qui ont de l'attachement personnel pour elle. Il est vrai que cet héroïsme, qui n'accommode guères les amis, ni les parents, ne laisse pas d'être fort glorieux et très utile au public, qui est un animal bien ingrat. »

C'est à partir de cette époque, ou, plus exactement, du départ de la princesse, que la correspondance commença régulière entre elle et Mme de Maintenon, celle-ci écrivant chaque dimanche et demandant des réponses aussi exactes, avec promesse de brûler les lettres. Cet engagement réciproque ne fut d'ailleurs tenu ni d'un côté ni de l'autre. Après la mort de Mme de Maintenon, les lettres de Mme des Ursins passèrent aux Noailles, chez qui la Beaumelle les trouva en 1740-1750 ; on pense que le duc de Choiseul les demanda ensuite au nom du roi Louis XV, et fit faire pour lui-même la copie que ses héritiers ont communiquée à Bossange, pour l'édition de 1826, en quatre volumes, et qui appartient maintenant au Musée britannique, mss. Addit. 20 918-20 920. Geffroy a découvert à Stockholm, en 1854, une autre copie des lettres de Mme des Ursins, comprenant à la fois une partie de celles qui composent la copie Choiseul, et une partie des lettres adressées à la maréchale de Noailles, celles-ci formant d'ailleurs plus des huit dixièmes de l'ensemble. L'Avertissement de 1826 ne dit pas où l'on trouva, en contre-partie, les lettres de Mme de Maintenon, qui ne commencent qu'à l'année 1706, et l'on s'est demandé si la curiosité n'avait pas poussé M. de Choiseul à les faire chercher jusqu'à Rome, entre les mains où ces lettres pouvaient être restées depuis 1722. Comme originaux de lettres de Mme de Maintenon à la princesse, je n'en vois à signaler que deux, du mois de juillet 1706, qui se retrouvent aujourd'hui dans les papiers du maréchal-duc d'Harcourt, et que feu M. Hippeau a publiées à la suite de sa brochure de 1862.

Page 79, ligne 42. Le Roi, qui estimait beaucoup M. d'Alègre, raconta lui-même comment celui-ci avait été pris par la cavalerie ennemie (*Sourches*, tome IX, p. 315).

Page 85, note 6. Un passage des *Mémoires de Souches*, tome IX, p. 395, 23 octobre, confirme l'anecdote du séjour de Lauzun au camp d'après les nouvelles venues de Flandre : « Milord Marlborough étoit revenu le 19 à son armée, lui avoit fait passer les nuits au bivouac depuis qu'il avoit su que le duc de Bavière avoit fait faire des ponts sur la grande Nèthe. La Tour, mestre de camp de cavalerie, ayant été détaché avec deux cents chevaux pour s'aller embusquer auprès du camp des ennemis, avoit remarqué cela, et ensuite, s'étant joint avec les houssards, il avoit poussé leur garde jusqu'auprès de leur camp, pour régaler le duc de Lauzun, lequel étoit venu depuis peu d'Aix-la-Chapelle à l'armée des Couronnes, où il étoit encore. » Une autre correspondance, postérieure de quelques jours (p. 396-397), explique comment il n'y eut pas prise entre les deux armées, quoique si voisines.

Page 88, note 6. La maréchale s'étoit installée, dans le courant du mois de novembre, à Strasbourg, où elle avoit une maison de campagne donnant sur l'Ill. Chacun lui fit fête, et, entre autres, l'évêque lui offrit, le 22, un magnifique repas à l'occasion du sacre de l'abbé de Camilly. Le lendemain, M. de Villars donna congé à tous ses officiers généraux, et lui-même revint dans les derniers jours de décembre à Versailles, où sa femme fut présentée le 31 décembre et prit le tabouret au souper. (*Souches*, tome IX, p. 424 et 447 ; *Dangeau*, tome X, p. 494 et 499 ; *Mémoires du marquis de Franclieu*, p. 47 ; ci-dessus, p. 180.) A l'occasion de leur arrivée à Paris le 18 décembre, Mme d'Huxelles écrivait (*la Marquise d'Huxelles*, p. 89-92) : « Le déchainement est grand contre le maréchal ; mais qu'importe ! il est nanti, et l'on veut que la maréchale ne desire plus le laisser retourner à l'armée.... On a prôné fort la maréchale du changement de procédé ; le maréchal continue à n'être pas si prôné en ses perfections.... » Le premier soin des deux époux fut d'aller visiter leur duché de Vaux, et Villars n'eut audience du Roi que le jour de Noël.

Page 90, note 12. Substituez cette note : « Le 21 (*Mémoires militaires*, p. 156-157 ; Dépôt de la guerre, vol. 1866, n° 109). »

Page 96, note 2. Le chevalier de Quincy, dans ses *Mémoires* inédits, dit avoir vu, à côté du petit pont du Ritorto, le cadavre de M. de Linange, qui avoit eu la tête traversée par une balle de bas en haut : « C'étoit un des plus gros et des plus grands hommes que j'aie jamais vus ; l'on prétend qu'il étoit aussi un des plus forts buveurs de son armée. Il étoit généralement aimé et estimé de tout le monde. M. de Vendôme le fit enterrer honorablement dans l'église de Cassano. »

Ibidem, note 3. Un comte Charles de Guldenstiern, mais non Guldenstein, président du tribunal de la cour royale de Suède, mourut à Stockholm en juin 1723 (*Journal de Verdun*, septembre 1723, p. 223).

Page 113. On trouvera ci-après, p. 627, la note sur les reliques de saint Trophime.

Page 130, note 6. Théophile Catelan, sieur de Sablonnières, appartenait à une famille de traitants aussi riche que décriée, qui se fit faire

une fausse généalogie bretonne dans le *Mercur*e d'août 1706, p. 179-182, et d'octobre, p. 121-135. Par sa mère, il tenait de près aux Frémont, par conséquent à Mme de Saint-Simon (notre tome III, p. 488-489). Son père, dont Tallemant a parlé ainsi que de la mère (*Historiettes*, tomes V, p. 440, et VI, p. 457-458 et 460), mourut en 1666, secrétaire du Conseil; les mazarinades, particulièrement le *Catalogue des partisans* de 1649, le représentent comme une « engeance venue du Dauphiné après avoir été laquais, » et l'on trouve dans le ms. Clairambault 499, fol. 69-88, un factum imprimé pour lui contre les délations dont il était l'objet. Ce fut une des victimes de la Chambre de justice en 1662 et 1663, comme intéressé en diverses affaires d'offices ou de gages d'officiers dont les dossiers se trouvèrent raturés et surchargés de sa main. C'est M. Cornuel qui l'avait marié (recueil de Moreau, tome I, p. 120). M. de Jonzac, de qui le fils épousa une fille du financier, écrivit à Colbert cette variante du mot de Mme de Sévigné sur le marquis de Grignan : « On ne fait ces mariages-là que pour mieux servir le Roi » (*Archives de la Bastille*, tome II, p. 31, 34, 87, 108, 118, 128 et 140). Le fils, d'abord procureur du Roi en la capitainerie du bois de Boulogne (27 mars 1678), lieutenant des chasses de la Varenne du Louvre (26 décembre 1678), puis capitaine d'une partie de la même Varenne, vendit celle-ci pour succéder au baron de Beauvais comme capitaine des chasses, gouverneur et gruyer des châteaux de Madrid, bois de Boulogne, pont de Saint-Cloud, plaine de Saint-Denis, et généralement de toutes les plaines environnant Paris à trois lieues à la ronde. Cette charge lui coûta cent cinquante mille livres, avec un brevet de retenue de cent mille, et il en eut les provisions le 17 janvier 1698 (Arch. nat., O¹ 41, fol. 122 v^o, et O¹ 42, fol. 9; *Dangeau*, tome VI, p. 170 et 276). Le Roi appréciait fort ses soins pour entretenir le gibier (*Dangeau*, tome IX, p. 154), et, en vue de le dédommager de l'arrangement de 1705, il lui donna, en juillet 1706, à la mort de M. de Congis, la capitainerie-conciergerie des Tuileries, qui prit le nom de Varenne des Tuileries (*Dangeau*, tome XI, p. 163; *Mercur*e d'août 1706, p. 179-182, et d'octobre, p. 122-123 et 133; Arch. nat., O¹ 50, fol. 100 et 104 v^o). Il vendit cette nouvelle charge à Bontemps en décembre 1714, puis la capitainerie de Boulogne, plaine Saint-Denis, etc., à Sainte-Maure, en 1719, et mourut à Paris le 24 juillet 1721. Il avait épousé, par contrat du 13 mai 1673, Geneviève Coigneux, veuve du président de Thoré, laquelle tient une grande place dans les *Historiettes*; elle mourut en janvier 1688. Une partie du bois de Boulogne porte encore le nom de Pré-Catelan, mais non pas, on le voit, en souvenir d'un troubadour qui y aurait été enterré.

Pages 135, note 1. L'obligation s'impose à tout éditeur de Saint-Simon, et plus encore à son commentateur, d'examiner à fond l'extraordinaire récit intercalé au milieu de la digression sur le premier président Lamoignon, qui, dans ses premières lignes, semblait ne devoir être qu'un éloge. L'étude que j'ai rédigée à cette intention vient de

paraître dans la *Revue des Questions historiques*, ses proportions ne m'ayant pas permis de lui donner place dans l'Appendice du présent volume. Ici, je me borne à en résumer les conclusions principales :

1° Fargues n'eut aucune part aux « mouvements de Paris », c'est-à-dire à la Fronde de 1648 à 1652. C'est seulement en 1658 qu'il profita de la guerre contre les Espagnols et contre Condé pour s'emparer d'une place frontière, celle d'Hesdin, dont il avait la garde comme major, et pour s'y maintenir indépendamment, au grand dépit du Roi et de Mazarin, jusqu'à la paix des Pyrénées; il se fit donner alors des lettres d'abolition spéciales.

2° Au lieu de « quitter Paris pour toujours, afin d'éviter toute noise, de se retirer chez lui sans faire parler de lui, » et de « demeurer ignoré, » Fargues, enrichi par les subsides de l'Espagne et par dix-huit mois de toute-puissance, de contributions et d'exactions sur le pays qui environnait Hesdin, vint s'installer à proximité de Paris, dans cette région du Hurepoix couverte de demeures seigneuriales et fréquentée continuellement par la noblesse et par la haute magistrature; il y possédait un fief assez important qui relevait de quatre seigneuries contiguës et, entre autres, de celle du premier président de Lamoignon. Soit sur ses terres, soit à Paris, où il fréquentait beaucoup l'hôtel de Condé en souvenir de ce qu'il s'était jadis appuyé sur le prince pour soutenir sa propre rébellion, il mena un train qui sembla à bon droit insolent, ou qui, du moins, attira l'attention des ministres de Louis XIV, peut-être de celui-ci même, sans qu'il fût besoin, pour cela, d'une aventure nocturne qui amenât les chasseurs sous son toit de Cincehours-Courson.

3° Ce n'est pas le premier président, le plus proche voisin de Cincehours, qui fut chargé par Louis XIV et sa mère « d'éplucher secrètement la vie et la conduite de Fargues » et de « trouver des moyens juridiques de le perdre et de châtier ses insolences passées. » Les poursuites furent commencées à la requête de la Chambre de justice instituée depuis le mois de novembre 1661 pour procéder à la fois contre Fouquet et contre les financiers ou prévaricateurs de toute espèce qui avaient tiré profit des troubles et des guerres depuis 1635.

4° Les subdélégués chargés de l'affaire de Fargues ne cherchèrent pas à l'« impliquer dans un meurtre commis à Paris au plus fort des troubles, » puisque Fargues n'avait jamais quitté son poste d'Hesdin, sur la frontière; mais ils le poursuivirent pour péculat, faussetés et malversations dont il s'était rendu coupable, soit comme major de la place et du régiment de M. de Bellebrune, soit comme associé des fournisseurs qui fabriquaient le pain de munition pour les troupes. Ce fut Colbert qui dirigea toute l'affaire, comme le reste des opérations de la Chambre.

5° Ces faits étaient tout à fait indépendants des actes couverts par les lettres d'abolition accordées à Fargues en décembre 1659 et par l'amnistie générale de 1660; par conséquent, les magistrats spécialement chargés de poursuivre les exactions commises en finance depuis 1635 avaient la faculté de remonter, pour Fargues, jusqu'à vingt ou

vingt-cinq ans de date sans violer « l'esprit, le droit, l'usage et l'effet » des amnisties politiques.

6° Fargues ne fut pas jugé pour meurtre devant le Parlement, présidé par M. de Lamoignon, comme le fait supposer le récit de notre auteur, mais par le présidial d'Abbeville, dans le ressort duquel les faits s'étaient passés, et l'affaire fut confiée par Colbert, d'abord aux sub-délégués de la Chambre de justice, puis au maître des requêtes Machault, fort connu pour sa sévérité.

7° Fargues n'eut point « promptement la tête coupée, » mais fut pendu après une procédure de plus de trois mois.

9° Si les biens confisqués sur lui revinrent au premier président, ce n'est pas « en récompense » de ce que celui-ci avait vengé le Roi et sa mère, mais parce que, dans le régime féodal, le seigneur suzerain d'un fief confisqué pour délit contre le Roi se trouvait *ipso facto* substitué à son vassal : sans quoi c'est lui-même qui aurait été frappé par la confiscation, plus encore que le vassal. Or, Cincehours, habitation de Fargues, et les terres qui en dépendaient se trouvaient mouvoir de plusieurs seigneuries différentes, dont l'une, Bâville, appartenait aux Lamoignon depuis plus d'un siècle, et dont une autre, la châtellenie royale de Montlhéry, était engagée au premier président. Celui-ci, en raison de l'importance de sa situation et des services qu'il y rendait, l'emporta d'autant plus facilement sur ses compétiteurs que le Roi lui faisait remise de trois cent cinquante-quatre mille livres de restitutions liquidées par le présidial, et il passa d'ailleurs une transaction avec ses voisins pour les désintéresser. Par suite des lettres de don, datées de juillet 1667, Cincehours et le fief de Launay-Courson furent incorporés, et Louis XIV les érigea en un seul comté de Launay-Courson, qui devint le partage du fameux Bâville : si bien que le nom même de Cincehours disparut à jamais.

Ainsi la légende du premier président Lamoignon « enrichi du sang de l'innocent » qu'il aurait fait condamner et exécuter n'a pas plus de fondement que celle du gendre et second successeur de ce même magistrat, c'est-à-dire du premier président Harlay, « enrichi du dépôt que son ami lui avait confié à garder. » D'ailleurs, chacun sait qu'aucun des chefs suprêmes du parlement de Paris n'a trouvé, ni ne trouvera grâce devant notre auteur : les Mesmes, les Novion, les Portail auront leur tour. C'est une querelle de castes entre l'hermine des pairs et le « vil petit-gris » des parlementaires. Il fallait donc prouver leur corruption.

Quant à la question subsidiaire de la noblesse et du nom même des Lamoignon, elle est très délicate ; j'en ai exposé l'état au cours de cette même étude sur le procès Fargues, sans la trancher absolument, mais en penchant toutefois à croire avec Saint-Simon que le personnage auquel il fait allusion, Charles la Moygnon (*sic*), le grand-père du premier président, quoique portant le nom d'une antique maison de chevalerie de sa province, était un simple avocat, d'origine bourgeoise, quand il quitta le Nivernais pour s'établir à Paris vers la fin du règne de François I^{er},

et qu'il remplissait encore auprès de François de Clèves, duc de Nevers, et de sa fille la princesse de Condé, les fonctions de chef de leur Conseil; homme très distingué d'ailleurs et digne des charges que lui confièrent les rois suivants, puisqu'il aurait sans doute reçu la dignité de chancelier après l'Hospital, si la mort ne l'eût enlevé en 1572. C'est celui-là qui eut en don du duc son maître la terre de Launay-Courson, et qui devint également seigneur de Bâville; mais son fils aliéna Launay-Courson au seigneur de Cincehous prédécesseur de Fargues. D'ailleurs, un bon généalogiste moderne, Lainé, a dit très justement, quant à l'obscurité des temps antérieurs au seizième siècle : « Cette illustre maison n'a pas besoin d'une origine chimérique; son nom, qui occupe une des places les plus honorables dans l'histoire, peut se passer de ce vain étalage d'ancienneté, de cette nuit des temps où sont ensevelies la plupart des anciennes races. »

Page 135, note 2, ligne 9. On trouve le détail des routes de chasse que Louis XIV fit ouvrir sur toute la forêt de Fontainebleau dans les *Comptes des bâtiments du Roi* publiés par M. J. Guiffrey.

Page 140, note 5. Il faut signaler encore, sur Ninon, un article du recueil des *Pièces intéressantes et peu connues* (1790), tome VIII, p. 89-108, et un article des *Supercheries* de Quérard, éd. 1870, tome II, col. 736-743.

Page 142, note 5. Molière a dit (*le Misanthrope*, acte III, sc. 1, vers 836) : « Je suis le misérable, et toi le fortuné. »

Page 143, note 3. Ajoutez : « Les deux jeunes Hollandais dont Faugère a publié le *Voyage à Paris en 1657 et 1658* rapportent (p. 183) avoir entendu dire « que, depuis peu, elle étoit retournée en un couvent, et que peut-être elle n'en étoit sortie que pour réparer le seul « défaut que la reine de Suède avoit remarqué en cette cour, lorsqu'elle « écrivit au cardinal qu'il ne manquoit rien au Roi que la conversation « de cette rare fille pour le rendre parfait. Elle a effectivement beau- « coup d'esprit, et tous ceux qui s'en piquent se rendent chez elle « pour exercer le leur, comme sous une maîtresse avouée pour la belle « galanterie. »

Page 147, note 5. Mme de Sévigné écrivait à sa fille, le 5 janvier 1689 (*Lettres*, tome VIII, p. 385) : « Je trouvai hier Choiseul avec son cordon. Il est fort bien. Ce seroit jouer de malheur de n'en pas rencontrer présentement cinq ou six tous les jours. »

Page 156, note 4. Le Roi voulut absolument voir le billet d'enterrement du comte de Tonnerre (Depping, *Correspondance administrative*, tome II, p. 820); était-ce à cause des prétentions de ces Clermont?

Page 157, note 4. Quand le comte mourut, sa femme étoit en train d'organiser une loterie de deux cents jambons (*ibidem*, p. 821).

Page 167, note 6. Il y a une épigramme sur la méprise d'Asti dans la *Marquise d'Huxelles*, p. 89.

Page 172. Saint-Simon, parlant de l'idée qui lui vint, à la suite des désastres de 1705 et de l'épuisement général, de couper court à la guerre en acceptant un démembrement de la monarchie espagnole,

oublie de dire que la nécessité d'une concession en ce sens était admise partout, même dans la sphère gouvernementale, et que les ministres de Louis XIV ou ses agents diplomatiques poussèrent assez loin leurs premières avances. Ainsi, en juillet 1703¹, le Roi prescrivit à Amelot de « commencer de bonne heure à insinuer aux Espagnols l'impossibilité qu'il y avait de finir la guerre sans qu'il en coûtât quelque chose à leur monarchie, » et, deux mois plus tard, une brochure fut lancée dans le public pour habituer les esprits à cette perspective d'abandons inévitables². D'autre part, les Hollandais firent faire sous main, par Callières, des ouvertures dans le même sens³. M. de Tallard, prisonnier en Angleterre, envoyait également des réflexions sur les divers moyens de préparer la paix⁴, le maréchal de Villeroy excitait lui-même les ministres à entrer dans cette voie⁵, et enfin la Feuillade approuvait l'idée de son beau-père de faire passer à Turin des propositions assez tentantes⁶. Le mystérieux épisode du 17 octobre raconté ci-dessus, dans une note de la page 162⁷, se rattache probablement à quelqu'une de ces négociations secrètes, et, du moins, il prouve combien, à la cour, on s'attendait à quelque coup de théâtre pacifique. Le marquis d'Alègre, très bien vu du Roi, avait été fait prisonnier, comme notre auteur l'a dit, à la journée des lignes d'Heylissen. Ce n'était pas seulement un brillant officier; ses goûts naturels le portaient vers les choses de la diplomatie. Marlborough lui ayant donné un congé pour venir passer deux mois en France à la fin d'août 1703, on remarqua que le Roi lui donna d'abord une longue audience, puis l'invita exceptionnellement à Marly (*Dangeau*, p. 407-408 et 415). Son temps écoulé, d'Alègre retourna en Hollande; mais il s'était offert pour sonder le terrain, et même planter quelques jalons, à cette époque de l'année 1703 où, comme le dit notre auteur (ci-dessus, Addition n° 628), « on desiroit beaucoup la paix, et on étoit encore délicat sur les premières démarches⁸. » D'Alègre n'eut pas beaucoup de succès à la Haye, et l'on affecta à Versailles de désavouer en apparence son travail comme s'il n'avait eu mission que de prendre des renseignements et de manifester des intentions conciliantes⁹; mais celles-ci n'en existaient pas moins, et il est inadmissible que Chamillart et son maître fussent résolus à « ne céder pas un moulin de toute la succession d'Espagne. » Saint-Simon prétend

1. Affaires étrangères, vol. *Espagne* 147, fol. 269.

2. Bibl. nat., L^b 37 4299 : *Lettre écrite au Roi pour le rétablissement de la paix générale de l'Europe*, etc., suivant la copie imprimée à Lyon du 12 septembre 1703.

3. Callières à M. Chamillart, 6 octobre 1703 : Guerre, vol. 1838, n° 199-202.

4. *Ibidem*, n° 228. — 5. Vol. 1839, n° 112, 163, 164, etc.

6. En avril 1705 : recueil Esnault, tome II, p. 107 et 143.

7. Anecdote rapportée dans les *Mémoires de Sourches*, à la date du 17 octobre.

8. La lettre de d'Alègre est du 29 septembre : Guerre, vol. 1899, n° 246.

9. *Correspondance avec Amelot*, tome I, p. 115; *Mémoires militaires*, tome VI, p. 124, note 3; Affaires étrangères, vol. *Espagne* 155, fol. 101.

cela pour s'attribuer un rôle d'homme raisonnable, capable de faire la part du feu et de dresser un projet de démembrement conciliatoire, qui d'ailleurs n'est guère ingénieux ni intelligible¹. La vérité est que Louis XIV ne perdait aucune occasion de manifester ses intentions pacifiques, sa résignation même, et l'on peut dire que, si ses ouvertures n'eurent pas de succès en 1705, c'est parce que, d'une part, Marlborough et les Anglais détournèrent les États-Généraux de Hollande d'y prêter l'oreille au moment où l'on allait passer à l'examen de trois solutions spécieuses², et que, d'autre part, Mme des Ursins, d'abord bouleversée de la chute de Barcelone, puis reprenant courage, fit prévaloir à Madrid un plan d'offensive nouveau, absolument contraire à toute idée de cession, et invita délibérément Chamillart à se ranger aux mêmes idées, celles que le comte d'Aguilar alla faire triompher à Versailles³. Cependant les négociations reprirent dès les premiers jours de l'année nouvelle⁴, et l'on sait que Vauban rédigea alors (2 février 1706), à son tour, un plan de démembrement dont l'article principal était d'envoyer Philippe V régner en Amérique avec ses partisans, et d'abandonner l'Espagne aux factions civiles. « Le commerce du Pérou et du Mexique, dit Voltaire⁵, n'eût plus été que pour les Français, et, dans ce revers de la famille de Louis XIV, la France eût encore trouvé sa grandeur. Philippe V y consentit, on délibéra sur ce projet à Versailles ; mais la constance des Castillans et les fautes des ennemis conservèrent la couronne à Philippe V. » Le projet de Vauban a parfaitement existé⁶, et l'on y retrouve précisément (art. 3) la « cession du duché de Milan au duc de Lorraine en échange des duchés de Lorraine et de Bar en faveur de la France, » comme dans le projet de notre auteur ; mais il est difficile, connaissant la correspondance qui s'échangeait alors entre Madrid et Versailles, d'admettre, avec Voltaire, que Philippe V aurait consenti à s'expatrier au delà de l'Océan. Le marquis d'Alègre, toujours dispos, « quoique cela ne parût ni de

1. Ci-dessus, p. 171.

2. Guerre, vol. 1838, nos 281, 290, 334, et vol. 1839, nos 13, 31, etc. Déjà (*Mémoires de Sourches*, tome IX, p. 395, 24 octobre 1705) l'Europe entière considérait la Hollande comme devant être le siège des conférences.

3. Lettres de Mme des Ursins à Chamillart, 20 novembre et 4 décembre 1705, dans le recueil Geffroy, p. 208-213 ; recueil Combes, p. 238-240 ; Baudrillart, *Philippe V*, tome I, p. 239 et suivantes.

4. Ci-dessus, p. 368 : « Le Roi commençoit à sentir le poids de la guerre, il avoit dès lors envie de la terminer ; mais il vouloit donner la paix, et non la recevoir. » Voyez le tome VI de l'*Histoire de France* de Ranke, traduction française, p. 69-72.

5. *Siècle de Louis XIV*, p. 376.

6. Le colonel de Rochas d'Aiglun l'a heureusement fait rentrer au Dépôt des fortifications, et il l'a publié en 1891, sous le titre de *Projet d'une carte politique de l'Europe en 1706, par Vauban* ; mais Vauban lui-même l'avait intitulé : *Projet de paix assez raisonnable pour que tous les intéressés à la guerre présente en fussent contents, s'il avoit lieu, et qu'il plût à Dieu d'y donner sa bénédiction*.

son métier, ni de son génie, » s'était remis en campagne, et le bruit courut dans les gazettes à la main¹ qu'il proposait les bases suivantes : l'Espagne et les Indes à Philippe V, Naples et la Sicile à l'Électeur, Milan constitué en république, le duc de Savoie rétabli dans tous ses États, la Bavière donnée à l'Archiduc, les Pays-Bas espagnols au duc Léopold de Lorraine, et la Lorraine à la France; mais le marquis échoua encore cette fois, et les alliés voulurent lui fermer la bouche en le rappelant en Angleterre². A cette époque, c'est-à-dire au printemps de 1706, Louis XIV crut que quelques concessions en Milanais auraient raison de Victor-Amédée, et permettraient par conséquent de reporter tous les efforts de la lutte sur les autres points³; une lettre récemment publiée⁴ prouve que la duchesse de Bourgogne intervint à ce propos par l'intermédiaire de sa mère. « Tout ce qui se passe en Italie, lui disait-elle, me fait faire bien des réflexions et me donne beaucoup d'espérance. J'avoue la vérité, que ce seroit le plus grand plaisir que je pourrois avoir dans cette vie, si je pouvois voir revenir mon père à la raison. Je ne comprends point comment il ne fait point quelque accommodement, surtout dans la malheureuse situation où il se trouve, et sans aucune espérance de pouvoir être secouru. Veut-il encore se laisser prendre Turin? Le bruit court ici que l'on ne sera pas longtemps sans en faire le siège.... Est il possible qu'il croie que nous ne lui fissions pas un bon accommodement? Je vous assure que tout ce que le Roi souhaiteroit, ce seroit de voir son royaume tranquille, et celui du roi son petit-fils aussi. Il me semble que mon père devoit desirer la même chose pour lui, et, quand je songe qu'il en est le maître, je suis toujours étonnée que cela ne soit point.... » De ce côté-là, les négociations étaient déjà avancées, et l'on croyait même que les princes italiens allaient avoir raison des hésitations de Victor-Amédée et se débarrasser des Allemands et du parti de la guerre⁵, quand survint le désastre de Ramillies, qui changea la face des choses. De notre côté, les armées étaient lasses⁶; les événements d'Espagne amenèrent même Mme des Ursins à reconnaître qu'il faudrait consentir des sacrifices inévitables. Dans une lettre du 4 juillet 1706, à Mme de Maintenon, elle disait : « Si nous avions le malheur de perdre l'Espagne, il seroit au moins à souhaiter de conserver les États d'Italie, et un prince qui en seroit le maître ne laisseroit pas d'être un grand roi, et de pouvoir être

1. *Mémoires de Souches*, tome X, p. 20, janvier 1706.

2. Dépôt de la guerre, vol. 1933, n^o 49, 134, 165 et 224; *Journal de Dangeau*, tome XI, p. 57, 100 et 270.

3. Lettre à Amelot citée par le P. Baudrillart, p. 272.

4. Par M. Paul Boselli, dans les *Mémoires de l'Académie de Turin*, tome XXVII, p. 497.

5. *Souches*, tome X, p. 98 et 106.

6. D'Antin écrivait au ministre, le 28 août 1706 (*Guerre*, vol. 1939, n^o 224) : « Convenons qu'il en faut venir là; même dans l'armée, il n'y a plus la même émulation, la même volonté, etc. »

heureux. » En octobre 1706, Louis XIV fit proposer des conférences sériuses, et il ne cacha pas que, faute de pouvoir faire autrement, son petit-fils devait s'attendre à un grand démembrement de sa monarchie; mais on sut bientôt que les exigences de plus en plus arrogantes des Anglais et des Hollandais ne laissaient aucun espoir de traiter, si peu honorablement que ce fût, et « il ne fallut plus songer qu'à la guerre¹. »

Page 174, manchette. Supprimez le pluriel à *différentes* et la note.

Pages 188 et 189. Chamillart écrivit, le 14 décembre 1705, à M. de Saint-Contest, intendant à Metz (Dépôt de la guerre, vol. 1854, n° 435) que le chanoine Crespin s'était plaint que, sous prétexte de réprimande, l'évêque lui avait fait donner le fouet en sa présence, et que les chirurgiens, au sortir de là, l'avaient trouvé tout en sang. Le chapitre se joignait à la famille pour protester contre un pareil abus de pouvoir; mais le Roi, par égard pour MM. de Coislin, voulut que l'intendant accommodât les choses à l'amiable de manière à apaiser la famille du plaignant et le chapitre. La dépêche suivante du ministre à l'intendant, datée du 11 janvier 1706 (Guerre, vol. 1906, n° 94), confirme les dires de Dangeau et de notre auteur sur la terminaison de ce ridicule incident :

« J'ai rendu compte, hier au soir, au Roi de la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire sur l'affaire de M. l'évêque de Metz avec la famille Crespin, et de tous les papiers qui m'avoient été remis de leur part. S. M., après avoir pris connoissance de tout, a trouvé l'accusation si grave, et les preuves si mal établies, qu'elle a jugé qu'elle devoit user de son autorité pour faire faire une réparation à M. l'évêque de Metz telle qu'il convient à un homme de son caractère, et capable de maintenir la dignité d'un évêque dont la conduite doit paroître sans reproche pour procurer le bien qu'il peut faire dans son diocèse. C'est pour cela qu'elle m'a commandé d'expédier des ordres en forme pour obliger le chanoine Crespin, son père, sa mère et sa sœur, de se rendre chez M. l'évêque de Metz à tel jour et telle heure qu'il lui plaira indiquer, pour que, en votre présence, et de telle qu'il plaira à Monsieur de Metz nommer, la famille Crespin lui demande pardon, aussi bien que le chanoine, de ce qu'il a fausement et malicieusement inventé. S. M. me commande, en même temps, d'expédier un ordre pour que le sieur de la Rivière, cheveu-léger, qui lui a présenté les placets, se rende à Metz, et qu'après que le chanoine Crespin et sa famille auront demandé pardon à Monsieur de Metz, et en leur présence et de toute l'assemblée, il lui demande aussi pardon, de son chef, de ce qu'imprudemment il s'est chargé des deux placets qu'il a présentés au Roi. S. M. veut aussi que le chanoine Chaillot soit mandé pour être présent à cette réparation, et qu'ensuite, et en présence de

1. Paroles de Louis XIV au duc d'Albe, 23 novembre : *Dangeau*, p. 253-254; sa lettre à Philippe V, 28 novembre, dans le livre du P. Baudrillart, tome I, p. 275; *Correspondance avec Amelot*, tome I, p. 162-170.

toute l'assemblée, il déclare à Monsieur de Metz que méchamment et malicieusement il a déposé que le chanoine Crespin avoit été fouetté, et qu'il lui en demande pardon. Après cette satisfaction faite à M. l'évêque de Metz, l'intention du Roi est que vous vous rendiez au chapitre tel jour que vous voudrez choisir avec les chanoines, que vous vous fassiez représenter les registres capitulaires, et que vous fassiez lacérer en votre présence tous les actes qui auront été transcrits dans ledit registre, qui auront rapport à cette affaire. Vous rendrez compte ensuite à S. M. de l'exécution de ses ordres. »

Page 202, note 2. Le 14 février 1692, le duc Claude de Saint-Simon écrivait au contrôleur général le Peletier (Arch. nat., G⁷ 543²) :

« Monsieur,

« Agrérez, s'il vous plaît, que j'emploie tout le crédit que je puis avoir auprès de vous en faveur de M. Leguerchois (*sic*), qui aura l'honneur de vous rendre cette lettre. Il vient de perdre Monsieur son père, procureur général au parlement de Rouen, et il espère que le Roi lui fera la grâce de lui conserver cette charge, ou en lui donnant son agrément pour la remplir lui-même, ou en permettant que M. Dubois-le-Vicomte, son beau-frère, ancien conseiller au même parlement, l'exerce pendant quelques années, pour la lui remettre quand S. M. le jugera à propos. Il y a plus d'un siècle que les charges d'avocat général et de procureur général sont dans cette famille, et elles ont été exercées avec tant d'honneur et de probité, qu'il a sujet d'espérer que le Roi ne désapprouvera pas le desir qu'il a d'imiter les exemples de ses ancêtres. Il a commencé depuis quelque temps à travailler sous Monsieur son père, et je lui connois de si bonnes inclinations, que j'ose vous répondre qu'il servira très dignement le Roi et le public, si S. M. a la bonté de lui accorder ce qu'il demande. Je vous serai très obligé, Monsieur, si vous voulez bien y contribuer par vos bons offices, et je vous supplie de me croire avec un attachement sans réserve, Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« LE DUC DE SAINT-SIMON. »

Page 203, ligne 4. La Cour des aides de Rouen, créée en 1483 pour juger en dernier ressort les litiges relatifs aux impôts, fut unie à la Chambre des comptes de la même ville en octobre 1705.

Page 208, note 2. Le 5 janvier 1708, M. Maignart de la Vaupalière, conseiller au parlement de Rouen, écrivit à l'intendant le Rebours la lettre qui suit (Arch. nat., G⁷ 562), touchant certaines augmentations que Chamillart voulait faire au marquisat acheté pour son fils :

« Cette terre de Cany-Caniel étoit fort à la bienséance de M. d'Ocqueville (*sic*), et je suis persuadé qu'il est très fâché de ne l'avoir point achetée, le fief qui donne les honneurs et patronage de Cany étant du compris de l'acquisition que vient de faire M. de Chamillart; mais ce ne peut être une raison pour dégoûter M. d'Ocqueville de sa terre, qui est de trente-trois mille livres de rente, une maison et des jardins

magnifiques, où il a dépensé en ajustements plus de deux cent mille francs. C'est un homme fort riche, assez jeune pour jouir longtemps de cette belle maison, dont il fait tout son plaisir, où il fait sa demeure depuis vingt ans, n'ayant été occupé, pendant ce temps, qu'à des acquisitions, pour en augmenter le revenu, qui se montent à plus de six cent mille francs. Les noms des terres qu'il a achetées sont Grainville, Bosville, Bertheauville, Bertreville, Ouainville et Claville, avec toutes les hautes justices, qui n'ont point encore été établies. Ce qu'il a acheté de M. de Cany est de cent quatre-vingt mille livres. M. d'Occueville n'a rien dans le bourg de Cany-Caniel, et une prairie d'une demilieu le sépare. Une petite rivière qui est dans cette vallée fait aussi la séparation de sa terre, tous ses villages étant sur la gauche en descendant cette rivière, où il a beaucoup d'étendue, en sorte que, du côté de Galleville, il n'a que Barville, la garenne de Cany, Bosville et les bois de Grainville.... » On a vu, dans la note de la page 208, que M. d'Hocqueville parvint dès 1713 à réunir les deux terres; il en fit un superbe domaine qu'une petite-nièce de ce magistrat porta en 1789 dans la maison de Montmorency-Luxembourg, actuellement représentée par Mme la comtesse Antoine d'Hunolstein. Le château de Cany-Barville, dont la construction est attribuée à Fr. Mansart (1640-1646), est encore une des plus magnifiques résidences de la Normandie.

Page 221, note 4. Au dernier jour du carnaval de 1693, le duc de Beauvillier ayant été obligé d'accompagner en masque ses élèves à un bal chez leur père, l'annotateur des *Mémoires de Sourches* a fait cette réflexion (tome IV, p. 427, note 1) : « Cela ne convenoit à la gravité d'un ministre, ni à la piété dont il faisoit profession; mais, avec les princes, il y a certaines choses où il faut se résoudre malgré ses propres inclinations et malgré les bienséances. »

Page 230, note 1. Guy Patin raconte (*Lettres*, tome II, p. 365) que Du Plessis-Mornay appelait Élisabeth d'Angleterre *la reine Jaquette*, comme méritant le haut-de-chausses. Il y a une chanson de 1723 sur « l'Amour troussant sa jaquette. » Une légende bien connue rapporte que Boileau enfant fut mal protégé par sa jaquette contre la rage d'un dindon.

Page 243, note 6. En décembre 1686, quand le Roi était au fort des douleurs de la fistule et de l'opération, non seulement il voulut qu'on entrât dans sa chambre deux ou trois fois par jour, mais il répondit à la Dauphine, qui protestait contre l'appartement et le bal : « Madame, je veux qu'il y ait appartement, et que vous y dansiez. Nous ne sommes pas comme les particuliers; nous nous devons tout entiers au public. Allez, et faites la chose de bonne grâce. » (*Sourches*, tome I, p. 463-464, note.)

Page 270, note 3, ligne 8. On peut voir dans le tome III de la *Correspondance des Contrôleurs généraux*, n° 1012, comment les ministres désignaient aux électeurs les prélats du premier ordre et les bénéficiers du second pour représenter l'un ou l'autre à l'assemblée du clergé.

Page 279, note 4. On a reproché à Saint-Simon d'avoir abusé de son talent, en même temps que de son rigorisme, dans ce portrait de Ven-

dôme; mais il serait difficile de trouver un contemporain qui ait parlé de ce grand capitaine sans faire au moins quelque allusion à ses vices.

Page 284, note 8. Le *Journal du valet de chambre Dubois*, publié dans le tome IV de la 2^e série de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, nous montre (p. 25), en 1655, le jeune roi entrant dans sa chambre de l'Alcôve après avoir donné le bonsoir aux courtisans, et s'asseyant « sur sa chaise percée, où ses plus familiers l'entretiennent, comme MM. les premiers gentilshommes et quelques autres qui ont le pouvoir d'y entrer. »

Page 290, note 5. Après *Mémoires secrets*, ajoutez : « où ce texte a été défiguré, tome II, p. 235. »

Page 293, note 2. « Les badots l'ont suivi en troupe; la réception du Roi et de Monseigneur ne se peut exprimer » (*la Marquise d'Huxelles*, p. 95). Il y a aussi quelques détails dans les dépêches de l'ambassadeur vénitien, ms. Ital. 4926, fol. 296, 308 v^o et 349.

Page 294, note 5. Dans le commentaire de son Chansonnier (ms. Fr. 42693, p. 465), Gaignières raconte que tout Paris alla voir le vainqueur de Cassano à la Comédie, le surlendemain de son retour, et que l'on chantait ce couplet d'apothéose :

Le fils de Gabrielle
Arrive dans ces lieux.
Une gloire immortelle
Le rend égal aux dieux.
Les cœurs à son passage
Volent aujourd'hui,
Et c'est le seul hommage
Digne de lui.

Suit (p. 467) une chanson sur la visite que lui fit le prince de Conti.

Page 304, note 6. Lord Feversham a dans le *Dictionary of national biography* une notice très détaillée, qui complète et rectifie sur quelques points la note donnée dans notre tome IV, p. 54 : c'est à la fin de l'année où il devint veuf, 1679, qu'il commença à être attaché à la maison de Catherine de Portugal comme maître de l'écurie, et ce fut cette reine qui obtint sa relaxation du roi Guillaume en 1688; lorsqu'elle quitta l'Angleterre en 1692, elle lui laissa la garde de sa maison, ce qui lui valut le surnom de *king dowager*; en octobre 1698, elle le fit encore nommer gardien de l'hôpital général de Sainte-Catherine.

Page 305, note 8. Mme de Bélébat était fille de Jean de Flecelles, vicomte de Corbeil, secrétaire du Conseil en 1611, président à la Chambre des comptes et conseiller d'État de 1626 à 1649, et sœur de Nicolas de Flecelles, vicomte de Corbeil, dit le comte de Brégy¹. Celui-ci, baptisé le 28 mars 1615, d'abord destiné aux armes comme cadet d'une famille de magistrature, et pourvu d'un « drapeau » au

1. *Armorial général* de d'Hozier, registre V; Cabinet des titres, dossiers bleus, vol. 272, dossier 7063, et *Pièces originales*, vol. 4163.

régiment des gardes, prit le parti de la robe par suite de la mort de son aîné, et acheta en 1637 une charge de conseiller au Parlement. Puis, ayant été introduit à la cour par son mariage avec Mlle de Chansans, il devint diplomate lors des négociations de la paix, alla en mission en Hollande pour le siège de Gravelines, à Münster pour réconcilier les ambassadeurs d'Avaux et Servien, en Danemark pour traiter la question de Holstein, et en Pologne pour le mariage de Marie de Gonzague (1644 et 1645)¹, retourna ensuite en Allemagne, y reçut une commission d'ambassadeur à la cour de Pologne, et, en outre, jusqu'en 1650, fit diverses courses diplomatiques en Saxe, en Brandebourg, en Transylvanie, en Courlande, et surtout en Suède, auprès de la reine Christine, qui l'attacha à sa personne, le nomma capitaine de ses gardes, fit sa fortune, et lui permit enfin de revenir en France au commencement de 1650, à l'occasion de la mort du président son père, mais avec un titre d'ambassadeur extraordinaire de Suède². Il reprit du service dans les armées, comme maréchal de camp, le 1^{er} août 1651, fut chargé de négocier la retraite du duc de Lorraine en juin 1652³, et eut ensuite un emploi à l'armée de Milanais, sous les ordres du prince Thomas de Savoie, se distingua au combat de la Bormida en 1654, fut promu lieutenant général dans la même armée le 16 juin 1655, prit part aux sièges de Pavie (1655) et d'Alexandrie (1657), puis alla en Flandre, où il s'empara de la ville de Gravelines (1658), etc., et conserva un régiment de cavalerie jusqu'en 1661⁴. Il eut aussi, comme ambassadeur, à partir du 1^{er} mai 1644, un titre de conseiller d'État d'épée. C'était, selon Mademoiselle⁵, un pauvre homme, qui se croyait important à cause de ses missions diplomatiques⁶, et n'était que ridicule; d'humeur batailleuse⁷, et fort mauvais époux, peut-être à cause des répugnances de sa femme, dont il se consola par des amours illégitimes, ou même ancillaires, dans un âge déjà avancé, comme en témoigne l'historiette que Tallemant des Réaux lui a consacrée ainsi qu'à sa femme⁸. Deux donations de 1672 et 1683 nous font connaître un bâtard, nommé Nicolas-François, qu'il

1. Son instruction a été publiée dans la préface du recueil publié par M. Louis Farges pour le ministère des Affaires étrangères, tome I, p. xxx-xli; comparez p. 2-13. L'instruction pour aller en Hollande est dans le ms. Arsenal 3135, p. 553-573.

2. *Journal de Dubuisson-Aubenay*, tome I, p. 198 et 227.

3. *Ibidem*, tome II, p. 231; *Mémoires de Mademoiselle*, tome II, p. 171; *Mémoires de Conrart*, p. 559-560.

4. La *Chronologie militaire* (tome IV, p. 213-214) n'a pas connu ces actions de guerre, que rapporte la *Gazette*, et auxquelles Tallemant des Réaux fait allusion.

5. *Mémoires*, tome II, p. 318.

6. Ses papiers diplomatiques sont passés par héritage aux Montmorency-Luxembourg, actuellement représentés par Mme la comtesse A. d'Hunolstein.

7. *Muse historique*, tomes I, p. 246-247, et II, p. 170.

8. *Historiettes*, tome V, p. 422-427.

avait eu de Marie de Noblecourt¹. Il mourut à Paris le 22 octobre 1689, ayant fait don de ses biens et acquêts, le 9 mars 1686, à son fils aîné, Jean-Baptiste². On voulut attribuer à ce Brégy les *Mémoires de M. de **** (1643-1690), publiés pour la première fois en 1760, et compris depuis lors dans nos grandes collections : attribution fondée sur ce que l'auteur ou le héros de ces *Mémoires* est présenté comme ayant rempli des fonctions diplomatiques analogues à celles de Brégy; mais un petit-neveu du comte déclara dans le temps que cette compilation n'avait aucun rapport avec les mémoires authentiques qui étaient restés en sa possession. D'ailleurs, nous venons de voir que M. de Brégy n'eut de missions ni en Angleterre, ni à Rome, ni à Lisbonne, comme le prétendu M. de ***, et enfin on ne saurait admettre qu'un seul et même homme ait pu, pendant quarante-sept ans, assister et prendre part à tous les événements qui se passaient aux quatre coins de l'Europe. Il paraît acquis que la compilation est une œuvre apocryphe de Meusnier de Querlon, qui a seulement pris comme canevas principal la carrière de M. de Brégy.

C'est le 18 juin 1637 que Brégy épousa Charlotte de Saumaise de Chasans, nièce et élève du célèbre latiniste, et fille d'un secrétaire des commandements de Monsieur³. La mère de Charlotte, remariée au financier Hébert, était une femme de chambre favorite de la reine Anne d'Autriche⁴; elle obtint pour sa fille (6 août 1642) une place de « fille de dehors, » puis de dame d'honneur, qui mit celle-ci dans la familiarité de la Reine⁵ et du cardinal, de qui elle était peut-être espionne à gages⁶. Belle brune, femme d'esprit et d'intrigue, mais « façonnrière, vaine et coquette en diable » selon Tallemant, elle affectait d'avoir même acquis quelque droit aux bonnes grâces du cardinal⁷. Madame, soixante-dix ans plus tard, parlait d'elle en ces termes, qui confirment l'Addition de notre auteur au *Journal de Dangeau*⁸ : « Le cardinal Mazarin était amoureux d'une femme qui était chez la Reine. Je l'ai connue : elle logeait au Palais-Royal, et on la nommait Mme de Brégy. Elle était très belle, et beaucoup de gens ont été amoureux d'elle; mais c'était une honnête femme⁹. Elle a servi fidèlement la

1. Arch. nat., Y 244, fol. 231. — 2. Arch. nat., Y 249, fol. 9 v°.

3. *Gazette* de 1637, p. 372.

4. Ni muette, ni philosophe, dit Mme de Motteville.

5. Mme de Motteville dit, dans ses *Mémoires*, tome I, p. 174, que cette intimité, en 1644, ne se composait que d'elle-même, de sa sœur, de Mlle de Beaumont, de Mme de Brégy, et quelquefois de Mme Hébert. Mme de Brégy figure dans l'*État de la France* comme dame de la Reine, sur le même pied que la maréchale de Vitry, la marquise de Saint-Simon et autres du premier rang, et elle se qualifia jusqu'à sa mort du titre de dame d'honneur.

6. Chéruel, *Minorité de Louis XIV*, tome I, p. 194.

7. *Mémoires de Mme de Motteville*, tome I, p. 316.

8. Ci-dessus, p. 501, n° 660.

9. Les quelques couplets lancés contre sa vertu paraissent être sans fondements sérieux.

Reine, et a fait que le cardinal a mieux vécu avec la Reine qu'auparavant. Elle avait beaucoup d'esprit. Monsieur l'aimait à cause de la fidélité qu'elle avait pour la Reine¹. » Cette fidélité s'était affirmée surtout pendant la Fronde², et non seulement Anne d'Autriche la reconnut en créant pour Mme de Brégy une charge de dame du lit en janvier 1650³ et en lui faisant des cadeaux considérables⁴, jusque dans son testament, où elle la porta parmi les familières appelées à un legs de trente mille livres chacune; mais Louis XIV, en 1670, lui fit un don de trois cent mille livres sur le Trésor royal⁵, et l'on voit qu'il l'estimait sincèrement, soit par une charmante lettre de la main qu'il lui adressa le 4 juin 1661⁶, soit par son intervention gracieuse dans le procès en séparation qu'elle soutenait contre son mari en 1673⁷. Tallemant des Réaux donne les motifs de cette séparation; mais la *Muse historique* en fait entendre une autre raison assez vraisemblable⁸: Mme de Brégy tenait beaucoup à sa beauté, à son élégance, à ses lis, à ses roses, et, ayant déjà quatre enfants, elle redoutait la multiplicité des grossesses. Comme je l'ai dit plus haut, ce fut aussi, sans doute, la raison des dérèglements de son mari; toujours est-il qu'elle avait obtenu à l'amiable une séparation de biens, le 17 mai 1651, que son mari voulut faire casser cette séparation en 1659, et, que, le Parlement en ayant prononcé la rescision le 22 août 1665, il s'ensuivit une longue procédure, où l'intervention de Louis XIV auprès du premier président Lamoignon, en 1673, ne réussit peut-être pas comme l'espérait Mme de Brégy⁹.

En tant que femme d'esprit et femme de lettres, Mme de Brégy

1. *Correspondance de Madame*, éd. Brunet, tome I, p. 353-354.

2. Elle eut beaucoup de peine à rejoindre la cour à Saint-Germain, en 1649: *Journal de Dubuisson-Aubenay*, tome I, p. 145 et 176.

3. *Ibidem*, p. 198 et 227.

4. Tallemant assure qu'elle reçut plus de quatre cent mille livres. Entre autres dons, elle eut, outre la dot réglementaire de douze mille livres, la charge de capitaine aux gardes devenue vacante par la mort de son frère Chasans, valant trente mille livres, cinq mille livres de rente sur les vendeurs de vin et sur le sel, des meubles, de la vaisselle, etc. On voit, en novembre 1652, la Reine l'aller visiter à l'occasion d'une maladie (*Muse historique*, tome I, p. 310). Tout cela n'empêchait pas Mme de Brégy d'accuser sa maîtresse de manquer de libéralité.

5. Arch. nat., O¹ 16, fol. 225 v^o, 20 juin 1670.

6. *Œuvres de Louis XIV*, tome V, p. 19: « Quand on sait demander les choses d'aussi bonne grâce que vous faites, et même des choses raisonnables, on n'importune jamais. Il ne tiendra pas à moi que votre procès ne finisse; mais souvenez-vous, une fois pour toutes, que votre respect m'offenserait, si, dans les occasions, vous ne recouriez à moi avec la confiance que mérite l'estime que j'ai pour vous. »

7. *Lettres de Colbert*, tome VI, p. 308-312. — 8. En 1650, tome I, p. 47 et 59.

9. Sur cette affaire, nous avons un factum du mari imprimé vers 1661 (Bibl. nat., F^m in-fol. 17 602) et l'arrêt du Parlement, 22 août 1665, également imprimé (*Pièces originales*, vol. 1163, fol. 152-162). M. de Brégy prétendait posséder environ trente-six mille livres de rente et avoir fort bien

tint une place considérable dans le monde des précieuses, et les historiens de ces dames ne l'ont pas oublié; Titon du Tillet l'a même placée dans son *Parnasse françois*. C'est BELARMIS du *Dictionnaire* de Somaize, BÉLINDE du *Cercle des femmes savantes*¹. Le libraire Ribou publia en 1666 un recueil de ses *Lettres et poésies*. On a aussi d'elle plusieurs portraits insérés dans la *Galerie de Mademoiselle*, le portrait et l'épithaphe de Madame Henriette², cinq questions d'amour auxquelles Quinault, Perrigny et Payen répondirent en vers, le tout recueilli par Conrart³. Sa réputation était si bien établie, que ce fut une des femmes les plus appréciées de Christine de Suède dans son passage à Paris; Tallemant raconte que cette reine fit de vains efforts pour l'emmenner dans son royaume, et il a même reproduit la lettre de refus que Mme de Brégy adressa à Christine dans les termes les plus galants. Toutes ces œuvres excitaient l'admiration de Quinault, de Benserade; mais nous n'y trouvons plus que préciosité et qu'affectation, et cette appréciation est confirmée par deux apophtegmes ou boutades dont Madame avait conservé le souvenir⁴.

Mme de Brégy termina sa vie à la cour de Monsieur⁵, dans un logement du Palais-Royal où elle mourut le 13 avril 1693, âgée de soixante-quatorze ans⁶, réduisant ses deux fils à leur légitime, et laissant tout le reste à sa fille la marquise d'Escots⁷. Un factum des dernières années de sa vie⁸ nous donne l'explication de cette dureté pour ses fils⁹, qui lui contestaient son douaire et la restitution de ses apports dotaux ou de ses acquêts. Son testament, du 2 juillet 1692, est conservé dans le ms. 675 de la bibliothèque de l'Arsenal, fol. 488.

Pages 334-336. La désertion simultanée d'un officier général aussi connu et réputé que Langalerie, et d'un colonel d'aussi bonne famille que le chevalier de Bonneval, suivie presque immédiatement de celle

administré la fortune de sa femme, qui n'avait apporté que soixante mille livres de dot et était très dépensière. On trouve dans les Papiers de Conrart (ms. Arsenal 5418, p. 1165-1167) une lettre en vers qu'il était censé lui avoir adressée sur ce qu'elle s'opposait au mariage de leur fille.

1. Ch. Livet, *Dictionnaire des Précieuses*, tomes I, p. 38, et II, p. 180-181; P. Boiteau, *Histoire amoureuse des Gaules*, tome I, p. 253-256, note; G. Desnoireterres, *les Cours galantes*, tome III, p. 178-184.

2. Victor Cousin a publié ses lettres à la marquise de Sablé et l'épithaphe de Madame (*Madame de Sablé*, 1834, p. 334-339).

3. Arsenal, mss. 5418, 5420, 5422. — 4. Recueil Jaeglé, tome II, p. 19 et 231.

5. En 1677, elle prit part aux cabales ourdies par Mme de Fiennes autour du chevalier de Lorraine: *Correspondance de Bussy*, tome III, p. 262.

6. Actes de décès d'elle et de son mari copiés par Rochebilière, ms. Nouv. acq. fr. 3615, n° 1301 et 1306-1308.

7. *Sourches*, tome IV, p. 187.

8. Imprimé, dans le recueil Thoisy, vol. 196, 1^{re} pièce.

9. L'aîné qualifié comte, et le second marquis. Mme d'Escots se remaria en 1700 avec le d'Usson qui vient de mourir en 1705 (ci-dessus, p. 128), et elle-même mourut le 10 juin 1706. Une autre fille était entrée en religion.

du prince Emmanuel, fit grand bruit. De plus, la suite des aventures de Langalerie devint si étonnante, qu'elle est encore aujourd'hui le sujet de beaucoup de publications françaises ou étrangères, et serait même de nature à tenter le romancier aussi bien que l'historien ; mais tout ce qui a été écrit jusqu'ici est incomplet, erroné ou défectueux. J'ai essayé de reprendre le même sujet à l'aide de documents nouveaux et d'une comparaison plus soignée de ceux qui ont été publiés depuis bientôt deux siècles ; on trouvera donc dans la *Revue historique* de novembre 1897 une étude sur Langalerie comprenant ses origines, ses débuts, sa carrière militaire, ses relations avec le ministre de la guerre et avec Mme de Maintenon, son mariage, ses dernières campagnes sous M. de Vendôme, les motifs et les circonstances de sa désertion, la part prise par lui aux campagnes de 1706 et 1707 contre ses anciens camarades de l'armée française, le procès de 1706-1707 qui aboutit à sa condamnation en même temps qu'à celle de Bonneval et du prince Emmanuel, sa vie errante ensuite à Vienne, à Dresde, en Lithuanie, à Hambourg, à Francfort, à Berlin, à la Haye, à Cassel, à Amsterdam, etc., sa conversion au protestantisme à la suite d'un second mariage, les folles entreprises auxquelles il s'adonna pendant ses dernières années avec l'aide des communautés juives et d'un certain nombre de dupes crédules, son prétendu traité avec les Turcs, son arrestation par la police impériale, sa condamnation et sa fin désespérée en prison, enfin sa descendance.

Page 341, ligne 1. Le mot attribué ici à Turenne, et que nous retrouverons en 1715, ne serait-il pas celui de Condé sur M. de Créquy battu à Consarbrück : « Il ne lui manquoit que cela pour devenir un capitaine » ?

Page 359, note 4. Tessé écrivait, le 20 avril 1706 (Dépôt de la guerre, vol. 1979, n° 221) : « Le spectacle de cette entreprise est une chose qui ne s'est, je crois, jamais vue : un roi qui assiège un prince qui se dit roi comme lui, et l'armée qui assiège assiégée elle-même au point que l'on ne peut passer les gardes du camp de cent pas, une flotte sous voile prête à partir, s'il en vient une supérieure qu'elle attend, et des royaumes entiers sous les armes sans que le peuple sache précisément ce qu'il veut, ni ce qu'il est. »

Page 363, note 4. En apprenant le ban fulminé contre les deux électeurs, Alberoni, qui était à la suite de M. de Vendôme à Rivoli, écrivit à son ami Rocca (*Lettres* publiées par M. Émile Bourgeois, p. 20) : « On croit que ce ban..., avec toute la grande cérémonie, soit comme l'excommunication du Pape en certains cas, qui ne fait ni bien ni mal. Ce sont néanmoins des exemples que ces animaux grossiers de princes d'Allemagne ne devraient pas permettre. »

Page 365, note 5. Vauban a raconté lui-même, dans l'Abrégé de ses services, que, en 1671, « il accompagna feu M. de Louvois en Piémont, où il resta six semaines près M. le duc de Savoie, à visiter, à sa réquisition, les places de Verue, Verceil et Turin, dont il fit des dessins pour S. A. R., qui en fut si contente qu'en prenant congé de lui, après

mille honnêtetés, elle lui fit présent elle-même de son portrait enrichi de diamants, et lui a souvent écrit depuis. » Dressant cet Abrégé trente ans après le voyage, Vauban s'est trompé d'une année; la correspondance de Louvois, de juillet à septembre 1670, donne la vraie date (C. Rousset, *Histoire de Louvois*, tome I, p. 294). Nous n'avons pas les lettres de Vauban à Louvois; mais ses plans « pour l'augmentation de Turin » subsistent en partie. (Communication de M. le colonel de Rochas.)

Page 367, note 3. Il vient de passer, dans une vente faite par M. Étienne Charavay le 30 mai 1896, n° 424 du catalogue, une lettre de Vauban adressée, le 12 mai 1706, à l'ingénieur Tardif, le successeur insuffisant de Lapara, et l'on y lit ceci : « J'apprends que vous avez pris possession de votre direction (des fortifications du Dauphiné), et que vous avez bien trouvé des malfaçons, et des endroits où même on on s'est écarté de mon dessein. C'est ce qu'il faudra me faire voir, quand vous y serez de retour; mais prenez garde à vous munir et à demander ici des copies des projets généraux qui ont été faits là-dessus, car il n'y en a guère où je n'aie travaillé. Il faudra, s'il vous plaît, les suivre positivement, et avoir un petit commerce avec moi sur cela. Je souhaite que vous puissiez voir bientôt la fin du siège pour lequel on vous a fait partir, et que vous en reveniez en parfaite santé. »

Page 369, note 4. Par lettres originales, il faut entendre les minutes de Chamillart ou les duplicata qu'il transcrivit lui-même des lettres du Roi, le tout réuni actuellement dans le volume 1933 du Dépôt de la guerre.

Page 369, note 5, et page 370, note 5. Le maréchal de Villeroy, en arrivant à Bruxelles, envoya le détail de ses projets, le 23 avril et les jours suivants (Guerre, vol. 1936, n° 53-58, 64-67 et 75-77). Le 26, Chamillart lui adresse une injonction, peu claire d'ailleurs, d'avoir à se préparer (n° 72, publié par Pelet, p. 12-13). A partir du 6 mai, Villeroy donne à entendre qu'il croit bon de livrer bataille ou de prendre Lewe (n° 122-124 et 146), et, dans le même temps, le Roi lui fait connaître ses intentions par cette dépêche du 7 (n° 117) : « Le plus grand inconvénient qui pourroit arriver, ce seroit d'être exposé à donner ou recevoir la bataille. Mes troupes n'en ont point perdu, de mon règne, en nombre à peu près égal. Les ménagements que j'ai eus jusqu'à présent et les partis de sagesse que j'ai cru devoir prendre ayant produit des effets tout contraires à ce que j'aurois dû espérer, les ennemis les ayant attribués à foiblesse, je ne vois rien qui les puisse mieux déterminer à venir à un accommodement qui est devenu nécessaire, que de leur faire voir que j'ai des forces suffisantes pour attaquer partout.... Communiquez ma lettre à l'électeur de Bavière. » En conséquence, comme le dit notre auteur, le Roi adresse ordres sur ordres à M. de Marcin de presser sa jonction, à M. de Villeroy de ne rien risquer avant cette jonction (n° 132, 153-156, 165, 176, etc.); mais, à partir du 18 mai, le Roi commence à manifester quelque hésitation (n° 180 et 194), tandis que Villeroy se décide à porter entre les deux Geetes l'armée, qui lui semble incomparablement belle. « Je vous avoue, écrit-il, que je

serai bien tenté de proposer à M. l'Électeur de marcher en avant, même avant l'arrivée de M. de Marcin, si j'apprends que les ennemis demeurent dans la situation où ils sont. » Et au ministre : « L'affaire de Barcelone ne nous laisse pas un moment de repos. La mer libre pour les ennemis me fait envisager des choses qui n'arriveront pas, s'il plaît à Dieu. Le cœur me bat dès que je vois arriver un courrier. » C'est cette dernière dépêche dont le porteur, parti le 21, n'arriva en cour que le 24, alors que la défaite était déjà consommée.

Page 372, note 3. L'Électeur écrivit à Chamillart cette lettre autographe, datée du 18 juin (Dépôt de la guerre, vol. 1937, n° 180) : « MM. les maréchaux ont toujours eu tous les égards et honnêtetés possibles pour moi, et M. le maréchal de Villeroy n'y manque en rien, pas même à me donner part de tout, et sans oublier la moindre chose de la cérémonie de recevoir mes ordres. Cependant, le jour d'une bataille, je ne fais pas remuer ce que je veux : marque de cela est que, si les six bataillons que j'avois demandés pour les porter au marais où notre aile droite étoit appuyée (*sic*), je ne crois pas qu'il eût été possible de perdre la bataille. Outre l'avantage que cette infanterie nous auroit donné, les quatorze escadrons de dragons n'auroient point été obligés de mettre pied à terre en confusion..., et auroient servi de réserve et pour quatrième ligne à notre droite.... J'ai voulu qu'on fasse des deux armées de M. de Villeroy et de Marcin une, et qu'on fit l'ordre de bataille. J'ai été trois jours à le demander; je n'ai pu l'obtenir, marque que l'on ne croit pas trop dans le monde que je commande, et que les amis, tout comme les ennemis, parlent ici de l'armée de M. le maréchal de Villeroy sans qu'il soit question de moi.... »

Page 381, note 6. Le grand Escaut est ce fleuve tel qu'il baigne Tournay, Oudenarde, Gand, Anvers, avant de se séparer en deux bras.

Pages 387 et 388. La correspondance du Dépôt de la guerre, vol. 1936, comprend deux lettres de l'Électeur, 24 mai (n° 208 et 209), le compte rendu de Villeroy (n° 210), les réponses du Roi à l'Électeur et au maréchal, cette dernière très sèche (n° 228 et 229), un second et un troisième envoi de Villeroy (n° 238-239 et 251). La correspondance du mois de juin est conservée dans le volume 1937. Le 7 (n° 65), le Roi écrit à M. de Villeroy qu'il avait gardé quelque espoir que l'on pourrait garder Gand, mais qu'il ne veut point récriminer sur ce qui est fait, et il donne ces consolations au vaincu : « Je ne vous demande point votre justification sur le reste. Je connois vos bonnes intentions. Vous êtes à plaindre bien plus par les événements qui ont suivi la journée du 23, que par la perte que mon armée y avoit faite. » Rien dans les lettres suivantes des 10, 12 et 14, rien non plus dans celles qui furent adressées à M. de Vendôme pour le tenir au courant des faits en même temps que pour le rappeler d'Italie, ne faisait pressentir la résolution de se priver des services du maréchal. C'est seulement le 16 (n° 159) que Chamillart annonce à celui-ci que l'envoi de Souternon est inutile, le Roi « sachant tout mieux qu'aucun officier général, » puis énumère

les griefs que l'on a contre le maréchal : il a eu tort de ne pas faire appuyer sa cavalerie de la droite par l'infanterie et par un gros feu; M. de Guiscard, au lieu de demander ce secours de bonne heure, n'a fait descendre que trop tard les quinze escadrons de dragons; la seconde ligne de cavalerie de cette même droite était trop éloignée de la première; le maréchal, connaissant le terrain pour l'avoir pratiqué antérieurement, devait, de lui-même, fortifier cette droite entre la Geete et la Mehaigne, etc. Je n'ai ensuite retrouvé qu'un billet autographe de Villeroi au ministre (n° 239), daté du 24 juin : « Le courrier la Valée ma remis M^e la lettre du Roy du 22 et la vostre de mesme date. Je supplie instamment S. M. de me permettre de quitter l'armée en remettant le commandement à M. de Gacé qui est le premier lieutenant général toutes les troupes sont séparées par corps avec des officiers généraux, et quelque chose que puissent entreprendre les ennemis, il est impossible de rassembler les troupes par letat ou elles sont.... »

Page 393, 1^{re} ligne de note. Avant : fol. 306 v^o, ajoutez : « ms. Fr. 14 178 ».

Page 400, note 3. Le duc de Noailles rendit compte au ministre (Dépôt de la guerre, vol. 1982, n° 140) de son succès à apaiser et rassurer les gens du pays que traversait l'armée en retraite; Chamillart répondit, soit à cette lettre, soit à une autre, le 24 juin (n° 285) : « Je crois, Monsieur, que vous avez porté bonheur au roi d'Espagne. Il me paroît que vous n'avez rien oublié pour l'amuser le long de sa route et pour l'empêcher de mourir de faim. Le sieur Day, trésorier des états de Béarn, assure que personne ne fait mieux des fricassées que vous. Après avoir rempli tous vos devoirs parfaitement de ce côté-là, vous avez la satisfaction de retourner glorieux dans votre gouvernement, revêtu du caractère de lieutenant général, avec la confiance de S. M., qui vous donne le commandement de ses armes. Les miquelets ont déjà tant de respect pour vous, que j'espère que, lorsqu'ils apprendront que le général ennemi qui doit leur faire la guerre est le seul homme pour qui ils ont marqué de la considération au retour de Barcelone, ils n'auront pas le courage de se défendre contre vous, et que vous obligerez la meilleure partie à rentrer dans leur devoir. Ce seroit un grand miracle, si vous les engagiez à nous faire autant de bien qu'ils nous ont fait de mal, et s'ils vouloient vous mettre en possession de Gironne. Il faut attendre des temps plus heureux pour songer à de nouvelles entreprises. Le Roi m'a chargé de la réponse à la lettre que vous lui aviez écrite, et de vous dire de sa part qu'il étoit très content de la manière dont vous l'avez servi, et de tout ce que vous avez fait depuis que vous êtes parti de ce pays-ci.... »

Page 410, note 6. Dans une lettre du 27 octobre 1706 qui devait être adressée à Torcy, et que possède maintenant M. le duc de la Trémoille, Mme des Ursins rendit compte en ces termes de la rentrée de sa maîtresse dans la capitale : « LL. MM. Cath. ont été reçues dans Madrid avec des cris de joie qui perçoient les nues, et qui me rendront sourde plus de six mois. Tous les grands, à la réserve du duc de Medina-

Celi, que j'en ai bien grondé, car je suis toujours fâchée quand il fait quelque chose de mal à propos, se sont trouvés à Atocha. M. le cardinal Portocarrero attendoit LL. MM. au bas du degré du palais. Il m'a paru un peu abattu; j'ai tâché de le consoler. Il m'a écrit très souvent pendant notre voyage. Il nous vient tous les jours de bonnes nouvelles du côté d'Aragon et de Valence.... »

Page 413, note 7, et page 416, note 2. La confusion entre les deux marquises de Courcelles se retrouve dans les Additions n° 678, 679 et 680 (ci-dessus, p. 510). Le premier marquis, ou baron, eut une assez belle carrière militaire, que Pinard a résumée dans sa notice de maréchal de camp. Le second est mentionné aussi dans la *Gazette* comme ayant été blessé une fois en commandant l'artillerie à l'attaque d'Alost (septembre 1667), et une autre fois en montant des premiers à l'assaut de Dôle (février 1668). C'était une créature de Louvois, qui fit son mariage avec Sidonie, dans le beau monde de l'hôtel de Soissons, alors que Colbert eût voulu l'obtenir pour son frère Maulévrier, et Sidonie devint la maîtresse de Louvois, mais fut condamnée pour un autre adultère au bout de trois ans et demi, le 7 septembre 1669. Courcelles mourut en septembre 1678, le jour même où il devait déposer dans l'affaire du meurtre du marquis d'Albret. C'est son frère le commandeur qui poursuit ce procès et qui obtint la condamnation définitive des assassins, le 5 janvier 1689. C'est aussi le commandeur qui devint officier général, et non le second marquis son aîné, comme le semblerait indiquer, à première lecture, l'Addition n° 678. Dans cette Addition, le copiste de notre auteur a lu *cavaldaiers*, au lieu de *carabiniers*. En effet, le commandeur se distingua en Roussillon et en Espagne avec sa brigade de carabiniers, de 1693 à 1697, et il ne s'en démit qu'en devenant maréchal de camp en 1702.

Page 427, note 1. Sur cette famille des financiers Berthelot, on peut voir le *Dictionnaire de la Noblesse*, le *Nobiliaire de Picardie*, les *Mariages dans l'ancienne société*, par M. Ernest Bertin, p. 576, la *Bibliographie bretonne*, par M. R. Kerviler, tome III, p. 69-72, etc., sans compter les dossiers du Cabinet des titres. Notre auteur parlera encore de ce « nom si vil. » Cependant deux Berthelot enrichis par les fermes, à savoir Pléneuf et Séchelles, avaient épousé les filles du receveur général Rioult de Douilly, qui était un frère cadet du Douilly allié aux Frémont, et ainsi à la duchesse de Saint-Simon : voyez notre tome III, p. 24-25, notes. Sur la disproportion de l'alliance avec les Matignon, il y a une lettre impertinente de Caumartin de Boissy dans *les Correspondants de la marquise de Balleroy*, tome II, p. 318. Le père de Mme de Gacé, François Berthelot, né en 1628, anobli par une charge de secrétaire du Roi (1668-1704) et créé comte de l'île de Saint-Laurent, au Canada, en avril 1676, avait été successivement receveur général des bois de l'île-de-France (1656), commissaire général des poudres et salpêtres (1672), trésorier général et secrétaire des commandements de la Dauphine (1680), avec brevet de conseiller d'État (novem-

bre 1684). Après avoir perdu de l'argent dans les poudres et salpêtres, il obtint, en 1687, la direction de la compagnie des gabelles et cinq grosses fermes, « comme l'homme d'affaires le plus capable de faire les recouvrements sans tourmenter les peuples » (*Dangeau*, tome II, p. 36). Il mourut très vieux, le 3 février 1712, à l'Arsenal. Il avait la terre de Jouy, près Versailles. C'est de sa seconde femme, nommée Regnault d'Uchy ou de Duchy, que naquirent Nicolas Berthelot, Jean-Étienne Berthelot de Pléneuf, cinq autres fils et deux filles, qui devinrent la première présidente de Novion et la comtesse de Gacé.

Page 431, note 6. Madame, de même que la comtesse de Caylus, parle de la liaison avec Monseigneur. Spanheim (*Relation de 1690*, p. 44) en dit ceci : « Ce n'est que trois ou quatre ans après le mariage du Dauphin qu'on commença à s'apercevoir de quelque penchant qu'il avoit pour... Mlle de Rambures, qui, sans avoir une grande beauté, avoit un tour d'esprit adroit, insinuant, porté à l'intrigue, et ainsi capable d'entretenir l'inclination d'un amant de cette importance : ce qui fit prendre le parti, dans la suite, de la marier à un jeune gentilhomme de Guyenne nommé le marquis de Polignac, et de l'éloigner de la cour, où on ne la vit depuis que très rarement. » Ce ne fut qu'un mariage de convenance. Comme la demoiselle insistait pour avoir l'agrément du Roi : « L'aimez-vous ? dit celui-ci. — Non, Sire ; mais c'est un homme de grande qualité, que j'aime mieux épouser qu'un autre. » (*Correspondance de Bussy*, tome V, p. 528.) La princesse de Montauban, tante de Mlle de Rambures et digne émule de la mère de celle-ci (notre tome XII, p. 284, note 1), fit une noce magnifique chez elle ; le lendemain du mariage, Monseigneur et Monsieur y allèrent faire les compliments d'usage. Quelques jours après, Mme de Sévigné et Mme de Grignan reçurent la visite de l'épousée, « brillante, vive, toute entêtée de la grandeur de la maison de Polignac, en aimant le nom et les personnes, se chargeant de la fortune des deux frères, et ayant soutenu fort généreusement et avec courage la première improbation du Roi et... mis de bons ouvriers en campagne » (*Lettres*, tome VII, p. 500). Mme de Polignac continua, jusqu'à la fin de l'année, à être de toutes les parties de Monseigneur à Paris ou à Saint-Cloud (*Dangeau*, tome I, p. 342, 352, 389, 395) ; c'est seulement en décembre 1686 qu'il y eut rupture de la part du prince (*ibidem*, p. 428), qui se consola vite avec une autre fille de la Dauphine, Mlle de la Force, plus tard Mme du Roure. En racontant cette nouvelle liaison (nos tomes II, p. 136-138, et X, p. 224-226), Saint-Simon y a rattaché la disgrâce du marquis de Créquy. J'ai signalé cette erreur, qui ne se répète pas ici. Le passage suivant du *Journal de Dangeau* (tome I, p. 428, 13 décembre 1686) ne peut laisser aucun doute : « On croit que M. le marquis de Créquy ira voyager, et que la cour a conseillé à son père de lui faire prendre ce parti-là. On dit aussi que Mme de Polignac ne paroîtra pas sitôt à la cour. Monseigneur lui a fait dire par [un blanc] qu'il ne vouloit plus avoir aucun commerce avec elle. » Dangeau laisse tou-

jours entendre les choses à demi-mot; mais l'auteur des *Mémoires de Sourches*, ne se croyant pas astreint à pareille discrétion, a donné tous les détails, en se bornant à dissimuler le nom de l'héroïne; on y voit (tome I, p. 468-470) que, le comte de Sainte-Maure, d'abord seul confident de l'inclination de Monseigneur, ayant obtenu la permission de prendre pour auxiliaire le jeune marquis de Créquy, et celui-ci ayant eu l'audace de « parler pour lui au lieu de parler pour son maître, » le comte de Gramont, qui conservait rancune de ses mauvais procédés à l'égard de sa fille ainée, se fit livrer par un valet la correspondance des deux amants et la fit tomber entre les mains du Roi. Le Roi adressa les remontrances voulues au Dauphin, « mêlant très sagement des discours d'ami avec des conseils de père, » et Monseigneur avoua même que la demoiselle l'avait excité à prendre plus de crédit dans les affaires et à se préparer pour le cas où son père viendrait à mourir. En retour, on fit voir à Monseigneur les lettres, « dans lesquelles le marquis de Créquy et cette dame ne le traitoient pas avec tout le respect qu'ils devoient (ils le traitoient de *gros giffard*) : ce qui ayant achevé d'aliéner son esprit contre cette dame, il consentit sans peine que le Roi exilât le marquis hors du Royaume et qu'il reléguât cette dame à ses terres, avec ordre de s'y rendre aussitôt qu'elle seroit relevée de ses couches, car elle étoit extrêmement grosse. » Le père du marquis, et même son beau-père le duc d'Aumont, intercédèrent vainement : « Le Roi demeura ferme dans sa résolution, et toute la grâce qu'il lui accorda fut de trouver bon que le marquis vint prendre congé de lui publiquement comme pour s'en aller voyager en Italie, d'où il avoit permission de passer en Hongrie la campagne prochaine, avec trois officiers, à son choix, du régiment d'infanterie dont il étoit colonel. » Mme de Polignac ne reparut à la cour qu'au bout de près de neuf ans, le 1^{er} septembre 1695. Dangeau dit (tome V, p. 270) : « C'est Monsieur qui a parlé pour son retour, et qui l'a obtenu; Monseigneur ne s'en est point mêlé. » Les amours de Mlle de Rambures, son mariage, etc., sont racontés longuement dans le pamphlet intitulé : *la France devenue italienne*, auquel font suite *les Amours de Mgr le Dauphin avec la comtesse du Roure*.

Page 432, note 1. Le Chansonnier raconte que, son suisse lui ayant fait manquer un double rendez-vous, dont elle se faisait fête, avec M. du Bordage et M. d'Angervilliers, ce fut l'auteur du mécompte qui le répara séance tenante (ms. Fr. 12 692, p. 15, année 1696) :

Oh! la belle comparaison
De deux blondins à votre suisse!

Page 440, note 6. Colbert, qui cherchait tous les moyens de peupler les colonies d'Amérique, surtout d'y envoyer des femmes, parce qu'elles faisaient défaut, eut l'idée, en 1669, d'y transporter des filles tirées de l'Hôpital général, et, chaque année, il dirigeait du côté des Iles et du Canada un convoi de cent cinquante de ces femmes, âgées de quinze à

trente ans. Elles trouvaient facilement à se marier avec les colons ou les soldats devenus agriculteurs ; mais l'expérience prouva qu'elles étaient impropres aux travaux de la terre et incapables de supporter le climat de l'Amérique : aussi Colbert regrettait-il qu'il ne fût pas au pouvoir du Roi de peupler de force ces pays de villageois de nos provinces agricoles¹. Après la Révocation, au moment des plus grandes rigueurs, Louvois imagina de déporter de côté-là les protestants opiniâtres des Cévennes et du pays Messin, malgré les objections que lui faisaient les officiers ou magistrats de la province. Au bout de trois ans, en 1689, on y renonça, non point par humanité, mais parce que ces déportés trouvaient moyen de s'évader des colonies et de revenir au pays natal². Les convois annuels continuaient cependant à être fournis par l'Hôpital, c'est-à-dire qu'on dirigeait de l'autre côté de l'Océan, chaque année, deux ou trois centaines de débauchés ou de malfaiteurs de deux sexes³. Je ne sais si la mesure prise contre les faux-sauniers de 1706⁴ eut un caractère permanent et spécial à ce genre de délit ; mais la correspondance de Demaretz avec le secrétaire d'État de la marine⁵ prouve qu'en 1710, pour débarrasser les prisons qui s'encombraient de plus en plus de criminels de la même catégorie condamnés aux galères, ces ministres firent accepter au Roi l'idée d'en envoyer une partie aux Iles, et que les fermiers généraux des gabelles se chargèrent d'en transporter cent cinquante à Saint-Domingue. Une autre série de lettres des deux ministres datées de 1714, et très intéressantes⁶, semble prouver qu'on n'eut pas à se féliciter de cette déportation de criminels et de galériens, et qu'il fallut chercher dans l'émigration volontaire d'autres ressources qui permissent de lutter contre la concurrence des colonies anglaises ou hollandaises, déjà aussi peuplées que prospères.

Page 443, note 3. Comme on l'a vu plus haut, Amelot et Berwick, après avoir redemandé instamment Orry, ne tardèrent pas à reconnaître que toute l'Espagne, peuples, soldats, officiers, était déchainée contre lui, et qu'il y aurait du danger à faire revenir un homme si universellement haï⁷. M. Amelot réclamait de préférence Mesnager ; Chamillart répondit⁸ : « Orry sera bien surpris, lorsqu'il apprendra que vous pouvez vous passer de lui. Si j'avois pu en être informé plus tôt, cela

1. *Lettres de Colbert*, tome III, 2^e partie ; Depping, *Correspondance administrative*, tome II, p. 593. Deux ans auparavant, en 1667, on voit la Reynie envoyer de même des *Cypris* de Paris à la Nouvelle-France, pour y « perpétuer le genre humain » (*Gazettes en vers*, tome II, p. 875 et 877).

2. C. Rousset, *Histoire de Louvois*, tome III, p. 499-502.

3. Depping, tome II, p. 694, année 1695. En 1704, à propos d'une demande en relégation des maîtresses de deux gentilshommes, le ministre répond (*ibidem*, p. 841) qu'on n'envoie personne de force aux colonies.

4. Ci-dessus, p. 440. Les pièces relatives à la répression de 1706 sont aux Archives nationales, G⁷ 1226.

5. *Correspondance des Contrôleurs généraux*, tome III, n^o 701 ; Arch. nat., G⁷ 1238, 11 septembre 1710.

6. *Ibidem*, n^o 1721. — 7. Guerre, vol. 1978, n^o 42. — 8. En marge du n^o 48.

m'auroit été d'un grand secours pour éviter les discussions dans lesquelles il faudra entrer pour voir l'usage du fonds qu'on lui avoit remis en billets de monnaie jusques à concurrence de deux millions de livres, non compris les cent mille écus de l'*assiento*, et il a fait des négociations à des conditions dont il étoit le maître¹. Je suis persuadé qu'il a agi avec toute la bonne foi et la probité que l'on doit attendre d'un honnête homme. Il m'a assuré qu'il avoit fait remettre en Espagne jusques à huit cent mille francs. Je ne doute pas que le reste ne se trouve entre ses mains. J'ai trouvé beaucoup de vanités en lui. Pourvu qu'il n'y ait que cela à redire! Il a de quoi se consoler, car, de la manière dont j'en entends parler, ses affaires ne sont pas en mauvais état.... » On voit que notre auteur a simplement exagéré les craintes ou les soupçons dont Chamillart avoit pu lui faire part sans autre détail. Comme des allusions inquiétantes arrivaient toujours de Madrid, le ministre voulut en avoir le cœur net, et il obtint alors des rapports très intéressants, mais tellement étendus, qu'il est impossible d'en donner ici plus que l'indication : Dépôt de la guerre, vol. 1977, n° 233, 250, 273, 274, et vol. 1978, n° 133.

Page 456, ligne 5. Dans une lettre de janvier 1706 (*la Marquise d'Huxelles*, p. 90), on voit que le duc d'Orléans tança la maréchale de Cœuvres et Mme d'O d'être allées se plaindre au Roi que Mlle de Séry fût passée, tout endimanchée, devant Mme la duchesse de Bourgogne, pour aller se pavaner dans une loge de l'Opéra.

Page 413. L'envoi des reliques de saint Trophime est raconté dans une publication spéciale faite en 1711 par le jésuite Antoine-Marie Bonucci. Je n'avois pu me procurer ce petit livre à Paris; mon éminent confrère l'abbé Duchesne a bien voulu le rechercher à Rome même, et il y a trouvé toute une série de pièces confirmant et complétant le récit de Saint-Simon. C'est à la requête de la confrérie des Cinq-Plaies, siégeant dans l'église Saint-Philippe *in via Giulia*, et grâce aux soins d'un de ses membres, l'abbé Crozier, très probablement français d'origine, que le pape Clément XI obtint l'envoi de quelque relique du saint évêque d'Arles, fort réputé pour le soulagement des podagres. Bonucci a publié les lettres écrites par M. de Mailly au Pape les 16 février et 27 avril 1705, son attestation de l'authenticité des reliques, la réponse du Pape (14 juillet 1705), qui envoya en échange à Arles un fragment de la Vraie Croix, et une lettre de remerciement de M. de Mailly, 26 septembre 1706. Le livre de Bonucci est intitulé : *Istoria di S. Trofimo, arcivescovo di Arles, primate in Francia ed avvocato de' podagrosi...*, *dedicata alla venerabile congregazione delle Cinque Piaghe*. Une traduction française en fut faite à Arles en 1734.

1. Les billets de monnaie, à changer contre espèces, perdaient alors un cinquième (*Correspondance de Madame*, recueil Jaéglé, tome II, p. 48).

TABLES

TABLE DES SOMMAIRES

QUI SONT EN MARGE DU MANUSCRIT AUTOGRAPHE.

Fin de 1705.

	Pages.
Mariage du comte d'Harcourt, et ses suites, avec Mlle de Mont- jeu; son extraction.	1
Gène de la confession dans la famille royale. P. de la Rue confesseur de Mme la duchesse de Bourgogne.	8-9
Pontchartrain se raccommode avec le maréchal de Cœuvres et demeure brouillé avec d'O.	11
Villeroy, Villars et Marcin, généraux des armées de Flandres, de la Moselle et d'Alsace.	12
Lapara envoyé à Verue	13
Communication de Verue avec Crescentin coupée.	15
Verue rendu à discrétion.	16
Prince Eugène en Italie.	»
Siège de Turin projeté et publié.	17
Princesse des Ursins tentée de demeurer en France.	»
Se résout enfin de retourner en Espagne.	20
Conduite, audace et succès avortés de Maulévrier; rappelé en France, où il arrive.	21
Gibraltar secouru, le siège levé.	25
Renau; son caractère, sa fortune. Rochefort comment de- venu port.	27-28
Progrès de Ragotzi. Princesse de Condé. Rabutin et sa for- tune en Allemagne.	31-32
Mort de l'empereur Léopold, etc.	38
Deuil tardif et abrégé pour l'Empereur.	39
Duretés en Bavière; l'Électrice à Venise.	»

Lapara prend la Mirandole.	40
Vaubecourt, lieutenant général, tué à une échauffourée en Italie; sa femme; fatuité du maréchal de Villeroy.	42-43
Goutte du Roi empêche la cérémonie ordinaire de l'Ordre de la Pentecôte.	44
Prisonniers vigoureusement échappés de Pierre-Encise.	45
Procès jugé devant le Roi sur l'arrêt de la coadjutorerie de Cluny rendu au Grand Conseil.	»
Mort de l'abbé d'Hocquincourt.	46
Mort, etc., de Mme de Florensac.	47
Mort de Mme de Grignan.	50
Mariage de Sézanne avec Mlle de Nesmond.	51
Nouveau brevet de retenue à Torey.	52
Mort de la duchesse de Coislin.	»
Mort de Mme de Vauvineux; sa famille.	»
Duc de Gramont de retour. Amelot dans la junte. Mort de l'Amirante en Portugal. Mort, à Madrid, du marquis de Villafranca.	54
Conspirations en Espagne. Leganès arrêté et conduit au Château-Trompette à Bordeaux.	56
Princesse des Ursins prend congé, et diffère encore son départ un mois.	60
Noirmoutier duc vérifié, et autres grâces à la princesse des Ursins.	62-63
Vie et caractère de Noirmoutier.	63
Vie et caractère de l'abbé, depuis cardinal de la Trémoille.	68
Prétention de la princesse des Ursins [de] draper en violet de son mari, qui la brouille pour toujours avec le cardinal de Bouillon. Raison pour laquelle les cardinaux ne drapent plus en France.	69-70
Belle campagne de Villars.	76
Roquelaure battu et culbuté dans nos lignes.	79
Belle action et récompense de Caraman.	80
Reste de la campagne de Flandres.	»
Ambition, art et malignité de Lauzun.	82
De Zeddes tué.	87
Hagenau pris par les Impériaux. Peri et Harling récompensés.	88-89

TABLE DES SOMMAIRES.

631

Siège de Chivas; prince d'Elbeuf tué.	90
Fascination du Roi sur MM. de Vendôme.	92
Combat de Cassan.	93
Mort de Praslin.	98
Disgrâce du Grand Prieur sans retour.	101
La connétable Colonne près de Paris.	104
Archevêque d'Arles tancé pour son commerce à Rome. Ma liaison avec lui et avec le Nonce, depuis cardinal Gual- terio. Fantaisie des Nonces sur la main cessée depuis. . .	106
Caractère de Gualterio.	109
La Feuillade achève le siège de Chivas.	115
L'Archiduc passe par mer devant Barcelone, et l'assiège. . .	116
Fâcheux démêlé entre Surville et La Barre; leur état et leur caractère.	118
Affaire du <i>banquillo</i> . Connétable de Castille majordome- major.	121-122
Voyage de Fontainebleau par Sceaux.	124
Mariage de Bercy à une fille de Desmaretz.
Mort, famille et caractère de Bournonville.	125
Mort, caractère et famille de Virville.	126
Mort et caractère d'Usson.	128
Comte de Toulouse et maréchal de Cœuvres à Toulon, et re- viennent tout court.	128-129
Comte de Toulouse achète Rambouillet d'Armenonville, à qui on donne la capitainerie de la Meute et du bois de Boulogne seulement.	129-130
Mort de la première présidente Lamoignon; sa famille; carac- tère et fortune du premier président Lamoignon.	131
Corruption des premiers présidents successeurs de Bellière. Catastrophe singulière de Fargues	135
Mort et singularités de Ninon, dite Mlle l'Enclos	140-141
Mort de Rossignol.	149
Courtenvaux; son caractère; cruellement réprimandé par le Roi. Inquisition de ce prince.	150-151
Mort du comte de Tonnerre.	156
La Feuillade proposé par le Roi à Chamillart pour faire en chef le siège de Turin	157

Gratitude et grandeur d'âme de Vauban	158
Vendôme grand courtisan.	160
Siège de Turin différé	161
Darmstadt tué devant le Mont-Jouy.	162
Lerida et Tortose saisis par les Catalans révoltés.	163
Siège de Badajoz levé par les ennemis	»
Barcelone rendu à l'Archiduc; la garnison prisonnière de guerre	164-165
Retour de Fontainebleau par Villeroy et Seeaux. Couronnement de Stanislas en Pologne.	165
Mort du fameux Tekeli.	166
Prises de mer; Saint-Pol tué	»
Cruelle méprise de la Feuillade.	167
Augmentation des compagnies; nouveaux régiments; force milice	169
Idée de nos ministres bien différente sur la paix	170-171
Aguilar à Paris; sa mission, son caractère, sa fortune	172
Ordres d'Espagne devenus compatibles avec ceux de la Maison et du Saint-Esprit	175
Ronquillo gouverneur du conseil de Castille	176
Duc de Noailles en Roussillon	177
Mort des deux fils du duc de Beauvillier. Piété du père et de la mère.	177-178
Jésuites emportent la cure de Brest devant le Roi	179-180
Retour de Marcin, Villars et Villeroy.	180-181
Surville à la Bastille	181
Roquelaure tâche de se justifier au Roi; sa femme.	182
Mariage du fils aîné de Tessé avec la fille de Bouchu.	184
» du duc de Duras avec Mlle de Bournonville.	»
» de Listenois avec une fille de la comtesse de Mailly.	185-186
Folies de la duchesse du Maine.	186
Duc de Berry délivré de ses gouverneurs.	187
Montmélian rendu par les ennemis	»
Aventure étrange de l'évêque de Metz.	187-188
Mon procès de Brissac	191
Deux fortes difficultés à succéder à la dignité de Brissac.	193

Cossé reçu duc et pair de Brissac	195
État et reprises de mon procès de Brissac	195-196
Voyage à Rouen	203
Singulière attention du Roi.	204
Intimité de tout temps et jamais interrompue entre le duc d'Humières et moi. Ingratitude de Brissac	»
Course à Marly; service de la Vrillière	206
Je gagne mon procès	207
M. et Mme d'Hocqueville	208
Fortunes nées de ce procès.	209
Anecdote sur l'abbé, depuis cardinal de Polignac.	211

1706.

Force bals à Marly tout l'hiver, et à Versailles	220
Surville perd le régiment du Roi, donné à du Barail	222
Révolte de Valence et sédition à Saragosse	223
Berwick prend Nice et retourne à Montpellier	225-226
Boselli décapité.	226
Mort de la princesse d'Isenghien	229
Mort de Bellegarde; histoire singulière.	»
Mort de Ximène.	231
Je suis choisi sans y penser pour l'ambassade de Rome, qui, par l'événement, n'eut point lieu.	232
Mort de la comtesse de la Marck	242
Ma situation à la cour après ce choix pour Rome.	244
La Trémoille cardinal avec dix-neuf autres	247
Abbé de Polignac auditeur de rote	249
Mort du cardinal de Coislin, et sa dépouille	250
300 000 ^l sur Lyon au maréchal de Villeroy; sa puissance à Lyon	258
300 000 [^l] de brevet de retenue au grand prévôt; chanson facétieuse.	260-261
400 000 [^l] de brevet de retenue au premier écuyer	262
Grâces pécuniaires chez Mme de Maintenon	»
Exil du Charmel, et ses singuliers ressorts; piété de du Char- mel.	263

Duc de Vendôme; ses mœurs, son caractère, sa conduite . . .	279
Alberoni; commencement de sa fortune.	287
Voyage triomphant de Vendôme à la cour	291
Patente de maréchal général offerte, et refusée par Vendôme.	296
Grand Prieur; son caractère	297
Berwick, fait maréchal de France à trente-cinq ans, retourne en Espagne. Roquelaure va commander en Languedoc. Le comte de Toulouse et le maréchal de Cœuvres à Toulon . .	300
Petits exploits du duc de Noailles.	301
Tessé fait asseoir sa belle-fille en dupant les deux rois. . . .	302
Mort de la reine douairière d'Angleterre; comte de Fevers- ham	304
Mort de Bélébat	305
Mort de Polastron.	307
Catastrophe de Saint-Adon	308
Querelle qui jette Mme de Barbezieux dans un convent . . .	"
Mariage du comte de Rochecouart avec Mlle de Blainville. .	310
Mariage du duc d'Uzès avec une fille de Bullion	312
Mariage du prince de Tarente avec Mlle de la Fayette. Origine des distinctions de M. de la Trémoille	312-313
Ducs de Bouillon et d'Albret raccommodés. 20 000 [*] de pension pendant la guerre au comte d'Évreux.	316
Victoire des Suédois	317
Généraux des armées.	318
Du Bourg attaqué à Versailles	318-319
Joyeux; son être, sa mort	319-320
Du Mont; sa famille, son caractère.	321
Catastrophe curieuse de Maulévrier.	324
Départ de l'abbé de Polignac, etc.	332
Prince Emmanuel d'Elbeuf passe aux Impériaux et est pendu en effigie.	333
Langalerie, lieutenant général, puis Bonneval, brigadier, pas- sent aux ennemis et sont pendus en effigie.	334-335
Vastes projets pour la campagne; réflexions	340
Billet signé du Roi à M. de Vendôme, qui s'engage à faire recevoir l'ordre de lui et obéir par un maréchal de France, en Italie seulement.	345

Cardinal de Médicis veut se marier de la main du Roi; Mlle d'Armagnac le refuse	332
Villars, maître de la Mutter et de la Lauter, prend Haguenau et délivre le Fort-Louis.	335
Le roi d'Espagne et Tessé devant Barcelone.	356
Berwick foible contre les Portugais.	360
Chavagnac ravage les Anglois aux îles de l'Amérique.	361-362
Électeurs de Cologne et de Bavière au ban de l'Empire.	363
Siège de Turin résolu, et la Feuillade, singulièrement confirmée à le faire, arrive devant la place	364-365
Villeroy part avec ordre de combattre, non avant, mais dès que Marcin l'auroit joint.	368
Pique de Villeroy, qui n'attend point Marcin et choisit mal son terrain.	369
Dispositions de Villeroy; bataille de Ramillies.	374
Course de Chamillart en Flandres.	380
Bonté du Roi pour Villeroy excessive; folie plus excessive de Villeroy.	385
Villeroy rappelé; Vendôme choisi en sa place; M. le duc d'Orléans en Italie	390
Disgrâce du maréchal de Villeroy.	394
Comte de Toulouse de retour à Versailles, et sa flotte à Toulon.	395
Levée du siège de Barcelone.	396
Le roi d'Espagne gagne Pampelune par le pays de Foix, puis Madrid	401
Tessé revient à la cour; duc de Noailles fait lieutenant général seul, et commande en chef en Roussillon.	402
La reine d'Espagne, etc., à Burgos; le roi d'Espagne joint Berwick de sa personne; dispersion de sa cour; ses ennemis maîtres de Madrid. Tessé salue le Roi. Vazet remet au Roi les pierreries du roi et de la reine d'Espagne.	405-406
Zèle des évêques d'Espagne et des peuples; évêque de Murcie.	408
Madrid au pouvoir du roi d'Espagne, qui y rentre, et la reine; les ennemis chassés des Castilles. Comte d'Oropesa passe à l'Archiduc. Patriarche des Indes arrêté y passant, avec le comte et la comtesse de Lemos. Soulagement du palais.	410-411
Contades fait major du régiment des gardes; son extraction, son caractère.	413
150 000 ^l à M. de Soubise, et la nomination de son fils au cardinalat déclarée.	414-415

Mort du chevalier de Courecelles, et sa parenté.	415
Mort de Montchevreuil.	416
Mort de Boulémont.	417
Mort de Mlle de Foix.	418
Mort de Brou, évêque d'Amiens; son caractère.	418-419
Mort de l'abbé Testu; son caractère; personnage singulier.	419-420
Mort de Rhodes; son caractère.	423-424
Mort de la mère du maréchal de Villars; son caractère.	425
Mort de Mme de Gacé.	426
Mort de la princesse de Tingry.	427
Mort de la duchesse Max. de Bavière.	"
Mort de Congis, et sa dépouille.	427-428
Mort de Laubanie, et sa dépouille.	429
Mort de la duchesse de Montbazou; son extraction, son caractère.	"
Mort de Mme de Polignac; son caractère, ses aventures. Trait étrange du Bordage.	431
Baguettes du Parlement baissées à Dijon, chez Monsieur le Prince	433
Baronnies de Languedoc réelles, non personnelles	434
200 000 ["] de brevet de retenue à Bullion.	436
Cardinal de Janson arrivé de Rome.	437
Mariage de des Forts avec la fille de Bâville.	"
Foucault cède à son fils l'intendance de Caen.	437-438
Fortune de l'abbé de la Bourlie en Angleterre.	439
Galanterie du roi à Marlborough. Verboom arrêté allant aux ennemis. Faux-sauniers.	439-440
Orry à Paris; ne retourne plus en Espagne, frise la corde de près, puis président à mortier au parlement de Metz.	440-441
La reine douairière d'Espagne conduite de Tolède à Bayonne.	446
Mort de Fontaine-Martel, et sa dépouille. Caractère, conduite, extraction et dégoût de Saint-Pierre.	449
Ma façon d'être avec M. le duc d'Orléans.	453
Mlle de Séry. Fait légitimer le fils qu'elle avoit de M. le duc d'Orléans, et se fait appeler Mme la comtesse d'Argenton par lettres patentes.	455-456
Curiosités sur l'avenir très singulières.	458

II

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES

ET DES MOTS OU LOCUTIONS ANNOTÉS DANS LES MÉMOIRES

N. B. Nous donnons en italique l'orthographe de Saint-Simon, lorsqu'elle diffère de celle que nous avons adoptée.

Le chiffre de la page où se trouve la note principale relative à chaque mot est marqué d'un astérisque.

L'indication (Add.) renvoie aux Additions et Corrections.

A

- Aboyer, *155.
 Académie française (l'), 266.
 ACQUI (la ville d'), *167.
 AGENOIS (la comtesse d'). Voyez AIGUILON (la duchesse d').
 AGUILAR (Rodrigue-Manuel Manrique de Lara, comte de Frigiliana et d'), 173.
 AGUILAR (Inigo-de-la-Croix Manrique de Lara, comte d'), 172-176.
 AGUILAR (Marie d'Arellano, comtesse d'), 172.
 Aide-major des gardes du corps (la charge d'), *384.
 AIGUILON (Anne-Charlotte de Crusol-Florensac, comtesse d'Ageinois, puis duchesse d'), *49.
 AIRE (l'évêque d'). Voyez BEZONS (Armand Bazin de), FLEURIAU d'ARMENONVILLE (Louis-Gaston).
 AIX (l'archevêque d'). Voyez COSNAC (Daniel de).
 AIX-LA-CHAPELLE (les eaux d'), *83, 84, 87.
 ALBE (Antoine-Martin de Tolède, duc d'), 56, 122, 123, 172.
 ALBE (Isabelle-Zacharias Ponce de Léon, duchesse d'), 56.
 ALBERONI (l'abbé), 287-290 (Add.), 291.
 ALBERT (L.-J. de Luynes, comte d'), 264.
 ALBRET (Emmanuel-Théodose de la Tour-d'Auvergne, duc d'), 316, 317, 332.
 ALBRET (l'hôtel d'), à Paris, 420.
 ALCANTARA (la ville d'), *361.
 ALCANTARA (l'ordre d'), *175, 176.
 ALÈGRE (Yves, marquis d'), 77, 79 (Add.).
 ALENÇON (l'intendance d'), 210.
 ALEXANDRE VIII, pape, *233.
 ALINCOURT (Charles de Neufville, marquis d'), 258.
 ALINCOURT (Jacqueline de Har-

- lay-Sancy, marquise d'), *193.
- ALINCOURT (Marguerite de Mandelot, marquise d'), 258.
- ALLEMAGNE (l'), 36, 83, 169, 180, 352, 363, 364.
- ALLEMAGNE (les empereurs d'). Voyez CHARLES-QUINT, JOSEPH I^{er}, LÉOPOLD.
- ALLEMAGNE (les impératrices d'). Voyez BAVIÈRE-NEUBOURG (Éléonore de), ESPAGNE (Marguerite-Thérèse d'), HANOVRE (Wilhelmine-Amélie de Brunswick-).
- ALLEMANDS (les), 89, 165.
- ALLEURS (Pierre Puchot, marquis des), 364.
- Almanach (l'), *237. — *Almanac.*
- ALSACE (la province d'), 12, 76, 78, 79, 318, 319.
- Altesse (le titre d'), 281.
- Ambassadeur de France (la charge d'), à Rome, 234-240, 243, 244.
- Ambassadrices de France (les), 240.
- AMELOT (Michel-Jean), marquis de Gournay, 43, 54, 406, 441, 442, 445, 446.
- AMÉRIQUE (l'), 361, 440 (Add.).
- AMIENS (l'évêché d'), *419.
- AMIENS (l'évêque d'). Voyez BROU (Henri Feydeau de), SABATIER (Pierre).
- Amirante de Castille (Jean-Thomas Henriquez, duc de Medina del Rioseco, dit l'), 54, 59.
- ANET (le château d'), 283, 295, 297.
- ANGERS (l'évêque d'). Voyez PELLETIER (Michel le).
- ANGLAIS (les), 129, 164, 362, 398, 439.
- ANGLETERRE (l'), 36, 164, 171, 304, 305.
- ANGLETERRE (les rois d'). Voyez CHARLES II, GUILLAUME III, JACQUES II, JACQUES III.
- ANGLETERRE (les reines d'). Voyez ESTE (M.-B.-É. d'), PORTUGAL (Catherine de).
- ANGLETERRE (la couronne royale d'), 462.
- ANGLURE (la maison d'), 417.
- ANGOUËME (M.-H. de la Guiche, duchesse d'), 430.
- ANGOUËME (la ville d'), 311.
- ANHALT-DESSAU (Léopold, prince d'), *96.
- ANJOU (la province d'), 413.
- ANNE D'AUTRICHE, reine de France, 47, 137, 138, 144, 142, 313, 320.
- ANTIBES (la ville d'), 129, 347.
- ANTIN (Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, marquis puis duc d'), 233, 234, 237, 244, 245.
- ANVERS (la ville d'), 377.
- Apparemmment, *179.
- ARAGON (l'), 116, 223, 225, 226.
- Archevêché (l'), à Paris, 264.
- Archevêques (les), 108.
- Archiduc (l'). Voyez CHARLES III (l'archiduc Charles, dit le roi).
- ARCOS (Joachim Ponce de Léon, duc d'), 224, 225.
- ARCY (René Martel, marquis d'), 449.
- ARGENTON (la comtesse d'). Voyez SÉRY (Mlle de).
- ARGENTON (le comté d'), *457.
- ARLES (la ville d'), 108, 109, 114.
- ARLES (l'archevêché d'), 108, 112.
- ARLES (l'archevêque d'). Voyez MAILLY (le cardinal de).
- ARMAGNAC (le comte d'). Voyez Grand (Monsieur le).
- ARMAGNAC (C. de Neufville-Villeroy, comtesse d'), 353, 354.
- ARMAGNAC (Charlotte de Lorraine, demoiselle d'), 353, 354.
- ARMENONVILLE (Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau d'), 129, 130, 257, 428. — *Armenonville* et *Arménonville.*

- ARQUIEN (Marie-Casimire de la Grange d'), reine de Pologne, 39, 40.
- ARRAS (la ville d'), 121, 181, 222.
- ARTAGNAN (P. de Montesquiou d'), 82.
- Artillerie (les charges vénales de l'), *397.
- ASSOMPTION (la fête de l'), 9.
- ASTI (la ville d'), *167 (Add.), 168.
— *Asti et Ast.*
- AUBERY (la famille), 53, 65.
- AUBIGNÉ DE LA ROCHE-FERRIÈRE (Louis d'), *379.
- AUGUSTE, électeur de Saxe et roi de Pologne, 40.
- Aumônier du Roi (les charges d'), 107.
- AUMONT (L.-M.-V., duc d'), 201.
- AUMONT (Louis, duc d'), 201, 209.
- AUMONT (Françoise-Angélique de la Motte-Houdancourt, duchesse d'), *196-201, 209.
- AUTRÉGLISE (le village d'), *372. — *Neuféglise.*
- AUTRICHE (Claude-Félicité d'), impératrice, *34.
- AUTRICHE (Marie-Anne-Josèphe d'), reine de Portugal, *34.
- AUTRICHE (Marie-Élisabeth-Lucie-Thérèse, archiduchesse d'), *34.
- AUTRICHE (Marie-Madeleine-Josèphe, archiduchesse d'), *34.
- AUTRICHE (la maison d'), 57, 122, 125, 363, 378, 447.
- AUTUN (la ville d'), 6.
- AUVERGNE (François-Égon de la Tour, prince d'), 334.
- AUVERGNE (Henri-Oswald de la Tour, abbé d'), 45, 46, 73.
- AUX-ÉPAULES (la maison), *452.
- Aveuglement (l'), *64.
- AVIGNON (Guillaume d'), *383, 384.
— *Davignon.*
- AVIGNON (la ville d'), 108.
- AVIGNON (le vice-légat d'), 109.
- Avis (vaisseau d'), *395.
- AYETONE (Guillaume-Raymond de Moncade, marquis d'), *357.

B

- BADAJOS (la ville de), *59, 163, 164, 360.
- BADE (Louis, prince de), 76-78, 88.
- BADE (Françoise-Sibylle-Auguste de Saxe-Lauenbourg, princesse de), *352.
- BAGNOLS (Dreux-Louis Dugué de), *377.
- BALARUC (les eaux de), *403.
- Ballets du Roi (les), 320.
- Bals masqués (les), 220, 221 (Add.).
- BALTIQUE (la mer), 166.
- Ban de l'Empire (le), *363 (Add.).
- Banquiers expéditionnaires en cour de Rome (les), *113.
- Banquillo* (le), 121, 122.
- BAR (Armand-Jules, marquis de), *379.
- BARAIL (Louis Prévost du), *222.
- BARBEZIEUX (le marquis de), 151.
- BARBEZIEUX (M.-T.-D.-E. d'Alègre, marquis de), 308-310.
- BARCELONE (la ville de), 116, 117, 129, 162-165, 171, 172, 176, 177, 300-302, 340, 356-359 (Add.), 360, 395, 396, 398, 400, 406, 413.
- BARNABITES (les), *9.
- BARRE (Antoine du Château de la), *118, 120, 121, 181, 222.
- Barrer sur quelque chose (se), *407.
- BASCARA (la ville de), *302.
- BASQUES (les), 27, 29.
- Bassin à barbe (le), *285.
- BASTILLE (la), 181, 222, 429.
- Bâtards du Roi (les), 233, 243, 420.
- Bâter mal, *123.

- Battre (se faire), *86.
- BAVAROIS (les), 375.
- BAVIÈRE (Maximilien-Emmanuel, électeur de), 81, 118, 121, 308, 363 (Add.), 369, 370, 372 (Add.), 376, 380-382, 385, 386.
- BAVIÈRE (Maximilien-Philippe-Jérôme, duc de), 427.
- BAVIÈRE (Joseph-Ferdinand-Léopold, prince électoral de), 36.
- BAVIÈRE (Joseph-Clément de), électeur de Cologne, 363 (Add.).
- BAVIÈRE (M.-Ant.-Josèphe d'Autriche, électrice de), 36.
- BAVIÈRE (Charlotte-Cunégonde Sobieska, électrice de), 39, 40.
- BAVIÈRE (Mauricette-Fébronie de la Tour-d'Auvergne, duchesse de), 427.
- BAVIÈRE-NEUBOURG (Éléonore de), impératrice d'Allemagne, 34, 38, 39, 446.
- BAVIÈRE-NEUBOURG (Marie-Anne de), reine d'Espagne, 36, 446-449.
- BAVIÈRE (la), 39, 364, 367.
- BÀVILLE (Nicolas de Lamoignon de), 432, 439, 437.
- BÀVILLE (la terre de), *139.
- BAYONNE (la ville de), 54, 448, *449.
- BEAUNE (Charlotte de). Voyez NOIRMOUTIER (la marquise de).
- BEAUVAIS (l'évêque de). Voyez POTIER (Augustin).
- BEAUVAU (Anne de Ligny du Charmel, marquise de), 278.
- BEAUVAU-CRAON (Marc, marquis de), 278, 279.
- BEAUVAU-CRAON (Anne-Marie de Lignéville, marquise de), 279.
- BEAUVILLIER (le duc de), 24, 31, 110, 171, 172, 177-179, 206, 207, 217-221 (Add.), 236-240, 249, 293, 313, 331.
- BEAUVILLIER (Henriette Colbert, duchesse de), 177-179, 221.
- BEAUVILLIER (Paul-Jean-Baptiste, marquis de), 178, 179.
- BEAUVILLIER (les demoiselles de), 179.
- BEAUVILLIER. Voyez SAINT-AIGNAN.
- BEDELIÈVRE (Thomas-Charles, président de), marquis de Quevilly, *203.
- BEDELIÈVRE (l'hôtel de), à Rouen, *203, 208.
- BÉLÉBAT (Charles-Paul Hurault, marquis de), *305 (Add.), 306, 307. — *Belesbat et Bellesbat*.
- BÉLÉBAT (la terre de), *307.
- BELLEFONDS (le maréchal de), 425, 452.
- BELLEFONDS (Jeanne Aux-Épaules, marquise de), *452.
- BELLEGARDE (N. de Mainmères, marquis de), *229, 230.
- BELLIÈVRE (Pomponne II de), *133.
- BELLUGA (Louis-Antoine), évêque de Murcie, *408.
- BÉNÉDICTINES (le couvent des), à Conflans, 242.
- BERCY (Anne-Louis-Jules de Malon de), *124.
- BERCY (Charles-Henri de Malon de), *124.
- BERCY (Charlotte-Angélique Desmaretz, dame de), *124.
- BERGEYCK (Jean de Brouhoven, comte de), *377.
- BERINGHEN (Henri de), 321.
- BERINGHEN (Jacques-Louis, marquis de), 262.
- BERNARD (Samuel), 434-436.
- BERNIÈRES (Jacques Maignart de), *379. — *Berniere*.
- BERRY (le duc de), 187, 461, 462.
- BERTHELOT (la famille), 426, 427 (*Add.). Voyez PLÉNEUF.
- BERWICK (Jacques Fitz-James, duc puis maréchal de), 50, 54, 225, 226, 300, 301, 318, 360, 361,

- 403, 405, 406, 408, 409, 411, 413, 441, 442, 445, 446.
- BEUVRON (François III d'Harcourt, marquis de), 51.
- BEUVRON (Angélique Fabert, marquise de), *51.
- BEZONS (Armand Bazin de), évêque d'Aire, archevêque de Bordeaux, puis de Rouen, 108.
- BIGNON (Jérôme II), 192.
- Bien-disant, *337.
- BIRAN (le marquis de), *182. Voyez ROQUELAURE (le duc de).
- BISCHWEILER (la ville de), *355, 356. — *Bischweiler*.
- BLAINVILLE (Jules-Armand Colbert, marquis de), 310.
- BLAINVILLE (Gabrielle de Rochechouart, marquise de), 310, *341.
- Blanc-signé (un), *316.
- BLAYE (le gouvernement de), 211.
- BLOUIN (Louis), 76, 153, 154.
- BOHÈME (le roi de), 34.
- BOHÈME (la), 36.
- BOHÈMES (les), *289.
- BOILE (René Mascon du), *319.
- BOILEAU (Jean-Jacques, abbé), 264-266.
- BONNE (la maison de), 415.
- BONNELLES (Anne-Jacques de Bulion, marquis de), 312.
- BONNEVAL (Claude-Alexandre, chevalier puis comte de), *336 (Add.), 337-339.
- BONNEVAL (la maison de), *337.
- BONREPAUS (Fr. Dusson de), 428.
- BONTEMPS (Alexandre), 153, 320.
- Bord (courir le bon), *104.
- BORDAGE (René-Amaury de Montbourcher, marquis du), 432-433.
- BORDAGE (la terre du), *432.
- BORDEAUX (la ville de), 60.
- BORDEAUX (l'archevêché de), 108.
- BORDEAUX (l'archevêque de). Voyez BEZONS (Armand Bazin de),
- BOURLÉMONT (Louis d'Anglure de).
- BORGO-SAN-DONNINO (l'évêché de), *287.
- BOSCHERVILLE (l'abbaye de), 190.
- BOSELLI (Galéas, comte), *226-228. — *Bozelli*.
- BOSELLI (Scipion, comte), *228.
- BOSSUET (Jacques-Bénigne), évêque de Meaux, 419.
- BOUCHERAT (Louis), chancelier de France, 196.
- BOUCHU (Étienne-Jean), 184.
- BOUFFLERS (le maréchal de), 421, 262.
- BOUHIER (la famille), *65.
- BOUHIER DE BEAUMARCHAIS (Vincent), *65.
- BOUILLON (Frédéric-Maurice de la Tour, duc de), 314, 345.
- BOUILLON (Godefroy-Maurice de la Tour, duc de), 202, 316, 317, 332, 427.
- BOUILLON (le cardinal de), 45, 46, 69-71, 73, 215, 256.
- BOUILLON (Frédéric-Jules de la Tour, chevalier de), 308-310.
- BOUILLON (la maison de), 200, 202, 316.
- BOULOGNE-SUR-MER (la ville de), 201, 206, 209.
- BOULOGNE (le bois de), *130, 428.
- BOULTZ (René, abbé le), *209.
- BOURBON (le duc de). Voyez Duc (Monsieur le).
- BOURG (le maréchal du), 318, 319, 355.
- BOURG (Éléonor, marquis du), 355.
- BOURGES (l'archevêque de). Voyez GESVRES (Léon Potier de), PHELYPEAUX (Michel).
- BOURGOGNE (Philippe le Bon, duc de), 424.
- BOURGOGNE (le duc de), 217-220, 237, 244, 324, 325, 327, 331, 461, 462.
- BOURGOGNE (la duchesse de), 9, 10,

- 406, 155, 216, 221, 254, 276,
324-329, 331-333, 461, 462.
- BOURGOGNE (la province de), 5, 434.
- BOURGOGNE (les états de), *433, 454.
- BOURGOGNE (le régiment de), *319.
- BOURLÉMONT (Nicolas d'Anglure,
comte de), 417.
- BOURLÉMONT (Louis d'Anglure de),
archevêque de Bordeaux, 417.
- BOURLIE (Georges de Guiscard,
comte de la), 321.
- BOURLIE (Antoine de Guiscard,
abbé de la), 439.
- BOURNONVILLE (Alexandre I^{er}, prince
de), 125.
- BOURNONVILLE (Alexandre-Albert-
François-Barthélemy, prince
puis duc de), 125, 126, 184.
- BOURNONVILLE (Alexandre-Hippo-
lyte-Balthazar, prince de), 125.
- BOURNONVILLE (Ambroise-François,
duc de), 125.
- BOURNONVILLE (Philippe-Alexandre,
prince de), 125.
- BOURNONVILLE (Catherine-Charlotte-
Thérèse de Gramont, princesse
de), puis duchesse de Ruffec,
*125.
- BOURNONVILLE (Marie-Charlotte-Vic-
toire d'Albert de Luynes, prin-
cesse de), 125, 126, 184.
- BOURNONVILLE (Angélique-Victoire,
demoiselle de), duchesse de
Duras, 125. Voyez DURAS (la
duchesse de).
- BOURNONVILLE (Delphine-Victoire,
demoiselle de), 125.
- Bouteille (être dans une), *218.
- BOUZOLS (Marie-Françoise Colbert
de Croissy, marquise de), 234.
- BRACCIANO (Flavio Orsini, duc de),
69, 71.
- BRACCIANO (Livio Odescalchi, duc
de), 72.
- BRACCIANO (la duchesse de). Voyez
URSINS (la princesse des).
- BRACCIANO (le duché de), 72.
- BRANCAS (Louis, marquis de), 401,
402, 404.
- BRASSIÈRE (en), *342, 343.
- BRÉGY (Nicolas de Flecelles, comte
de), 305 (*Add.).
- BRÉGY (Charlotte de Saumaise de
Chasans, comtesse de), 305
(*Add.), 306.
- BREST (la ville de), 179, 180.
- BRETAGNE (Louis de France, pre-
mier duc de), 254.
- BRETAGNE (la province de), 52,
432.
- Brevets de retenue (les), 437.
- BRIONNE (Henri de Lorraine-Har-
court, comte de), 221, 222,
322.
- BRISSAC (Charles I^{er} de Cossé, ma-
récchal de), 199.
- BRISSAC (Charles II de Cossé, duc
et maréchal de), 195, 199.
- BRISSAC (H.-A. de Cossé, duc de),
191, 192, 194, 196.
- BRISSAC (Artus-Timoléon, comte de
Cossé, puis duc de), 191, 193-
196, 198-204, 207, 209.
- BRISSAC (M.-G.-L. de Saint-Simon,
duchesse de), 192.
- BRISSAC (Élisabeth de Verthamon,
duchesse de), 196.
- BRISSAC (M.-L. Béchameil, comtesse
de Cossé, puis duchesse de),
193, 199, 209.
- BRISSAC (la maison de), 198.
- BRISSAC (le duché de), 191, 192,
194, 195.
- BROGLIE (Victor-Maurice, comte et
maréchal de), 132.
- BROGLIE (François-Marie, comte et
maréchal de), *132.
- BROGLIE (Marie de Lamoignon, com-
tesse de), 132.
- BROU (Henri Feydeau de), évêque
d'Amiens, 418, 419.
- BROU. Voyez FEYDEAU.

Brouhahas (les), *181.
 BRUXELLES (la ville de), 42, 418, 425, 274, 370, 372, 377.
 BRUYÈRE (Jean de la), 233.
 BUDE (la ville de), 31.
 BUEN-RETIRO (le palais du), 57, 58.
 BULLION (Charles-Denis de), 312, 436, 437.
 BULLION (la famille de), 437. Voyez BONNELLES.
 BURGOS (la ville de), 405, 406, 448.
 BUSSY-RABUTIN (Roger, comte de), 6.
 Buter à quelque chose, *213.

C

Cabinet ovale (le), à Fontainebleau, *155.
 CADEROUSSE (Marie-Renée de Rambures, duchesse de), *431.
 CADIX (le port de), 27, 59.
 CADOT. Voyez SÈBEVILLE (Kadot de).
 CAEN (l'intendance de), 438.
 CALATRAVA (l'ordre de), *175, 176.
 CALCINATO (la ville et le combat de), *348-350, 365, 390.
 CALLIÈRES (François de), 170, 171, 234, 236, 241.
 CAMBRAY (l'archevêque de). Voyez FÉNELON.
 CANILLAC (Philippe de Montboisier, marquis de), 307.
 CANILLAC (Claire-Julie Hurault, marquise de), *307.
 CANY (la terre de), *208 (Add.).
 Capitaine général (la charge de), en Espagne, 174.
 Capitaines des gardes du corps (les), en Espagne, 123, 174.
 Capitulations (les), dans l'Empire, *36.
 CARAMAN (Pierre-Paul Riquet, comte de), *80.

Cardinaux (les), 63, 70, 71, 74, 107, 109, 232, 233, 241, 243, 247, 254, 445.
 CASAL (la ville de), 168.
 CASONI (Laurent, cardinal), *247.
 CASSANO (le bourg de), *93.
 CASSANO (le combat de), 93-100, 116, 157. — *Cassano* et *Cassan*.
 CASTAGNETO (le bourg de), *90, 115. — *Castagnette*.
 CASTEL (Charles), *452.
 CASTEL (Madeleine Gigault de Bellefonds, dame), *452.
 CASTEL (la famille), *450-452. Voyez SAINT-PIERRE.
 CASTIGLIONE-DELLE-STIVIERE (la ville de), *348. — *Castiglione delle Stevere*.
 CASTILLE (la), 410, 413.
 CASTILLE (le connétable de). Voyez Connétable de Castille (le).
 CASTILLE. Voyez JEANNIN.
 CATALANS (les), 163, 223, 231.
 CATALOGNE (la), 47, 116, 123, 171, 224, 300, 318, 398.
 CATELAN (Théophile), 130 (*Add.), 428.
 CATHERINE DE MÉDICIS, reine de France, 459.
 Caton (un), 451.
 CAUMARTIN (Jean-François-Paul Lefèvre, abbé de), 327, 332.
 CAVALIER (Jean), 439.
 CAVOYE (le marquis de), 267-269.
 Cent-suisse (la charge de capitaine des), 151, *152, 154.
 Cevade (la), *399.
 CÉVENNES (les), 51.
 CHAISE (le P. de la), 272, 323, 438.
 CHAISE (Antoine-Dreux d'Aix, marquis de la), 323.
 Chaises percées (les), *284 (Add.), 287, 288.
 CHALON-SUR-SAÔNE (la ville de), 104,

- CHÂLONS-SUR-MARNE (le gouvernement de), 43.
- CHAMARANDE (Louis d'Ornaison, comte de), 447.
- CHAMARANDE (Geneviève-Scholastique d'Anglure de Bourlémont, comtesse de), 447.
- CHAMBORD (le château de), 63.
- Chambre des comptes (la), à Paris, 66.
- Chambre du Roi (la), à Versailles, 461.
- CHAMILLART (Michel), 12, 14, 83, 92, 110, 115, 116, 157, 158, 161, 171, 172, 188, 206, 210, 236-240, 243, 245, 276-278, 291, 293, 330, 337, 340, 346, 365, 366, 369, 380, 381, 387, 390-392, 402, 443, 454, 455.
- CHAMILLART (Michel II), marquis de Cany, 239.
- CHAMILLART (Élisabeth-Thérèse le Rebours, dame), 381.
- CHAMILLART (la famille), 239.
- CHAMILLY (le maréchal de), 428.
- CHAMLIN (N. de), 79, *80.
- CHAMPAGNE (la lieutenance générale de), 43.
- CHAMPLAIS (la famille de), *415. Voyez COURCELLES.
- CHARENTE (la), rivière, 29. — *Charante*.
- CHARLES-QUINT, empereur d'Allemagne, 35, 364, 447.
- CHARLES IX, roi de France, 438.
- CHARLES II, roi d'Angleterre, 304.
- CHARLES II, roi d'Espagne, 36, 55, 57, 171, 173, 446, 447.
- CHARLES III (Charles, archiduc d'Autriche, dit le roi), 34, 59, 116, 117, 162, 163, 171, 357, 360, 378, 408, 440-442, 446, 447.
- CHARLES XII, roi de Suède, 318.
- CHARMEL (Louis de Ligny, comte du), 263-270, 275-279.
- CHARMEL (la terre du), *275.
- CHARTRES (l'évêque de). Voyez GODET DES MARAIS (Paul).
- CHARTREUX (le couvent des), à Paris, *326.
- CHASTRE (Edme, comte de la), *142, 143.
- CHASTRE (Louis, marquis de la), *142, 143.
- CHÂTEAUNEUF (Balthasar Phélypeaux, marquis de), 5, 6, 211, 311.
- CHÂTEAURoux (le duché et le château de), *32.
- CHÂTEAU-THIERRY (la ville de), 275.
- CHÂTEAU-TROMPETTE (le), à Bordeaux, *60.
- CHÂTELET (Suzanne Gigault de Bellefonds, marquise du), 330.
- CHAULIEU (l'abbé de), 101.
- CHAULNES (Charles d'Albert d'Ailly, duc de), 232, 233.
- CHAUMONT (Charles d'Ambly, marquis de), *97.
- CHAUMONT (Louise-Françoise de Jus-sac, marquise de), 97.
- CHAVAGNAC (Henri-Louis de), *361.
- CHEMERAUT (J.-N. de Barbezières, comte de), 95.
- CHEVREUSE (Charles-Honoré d'Albert, duc de), 31, 125, 172, 217-219.
- CHEVREUSE (Marie de Rohan-Montbazou, duchesse de), 429.
- CHINE (la), 9.
- CHIVAS (la ville de), *90, 115, 158.
- CHOIN (Mlle de), 246.
- CHOISEUL (Cl., comte et maréchal de), 147 (Add.), 148.
- CHOISY (François-Timoléon, abbé de), *306.
- CHOISY (Jeanne-Olympe Hurault, dame de), 306.
- CHOISY-LE-ROI (le gouvernement de), *320.

- CIFUENTÈS (Ferdinand de Silva, comte de), *360.
- CITRON (le chien), *3.
- CLAGNY (le château de), *186.
- CLARE (Charles O'Brien, vicomte), *379.
- CLÉMENT XI, pape, 73, 74, 112-114, 232, 237, 241, 243, 248, 249.
- CLÉMENT XII, pape, *247.
- Clergé (les assemblées du), *270 (Add.), 271-273.
- CLERMONT-TONNERRE (Fr. de), évêque-comte de Noyon, 157.
- CLERMONT-TONNERRE (François-Louis de), évêque-duc de Langres, 157.
- CLICHY (le village de), *102, 298, 345.
- CLUNY (l'abbaye de), 45, 202.
- COCHFILLET. Voyez VAUCELLAS.
- COÛVRES (Victor-Marie, comte d'Estrées, maréchal de), 11, 12, 129, 301, 360, 395.
- COÛVRES (Louise-Françoise de Noailles, comtesse d'Estrées, maréchale de), 153, 155, 216, 326.
- COISLIN (Armand du Cambout, duc de), 52, 189.
- COISLIN (Pierre du Cambout, marquis puis duc de), 52, 189, 190.
- COISLIN (le cardinal de), 189-191, 250-256.
- COISLIN (Henri-Charles de), évêque de Metz, 52, 188 (Add.), 189 (Add.), 190, 191, 250, 256.
- COISLIN (Madeleine du Halegoët, duchesse de), 52.
- COLBERT (J.-B.), ministre, 340.
- COLBERT DE TERRON (Charles), 27, *28, 29 (Add.). — *Du Terron*.
- COLOGNE (l'électeur de). Voyez BAVIÈRE (Joseph-Clément de).
- COLONNA (Laurent-Onuphre, connétable), 104. — *Colonne* et *Colonc*.
- COLONNA (Marie Mancini, connétable), *104-106.
- Commanderies des ordres espagnols (les), *175.
- Communication des procès (la), *206.
- Communion dans la famille royale (la), 9.
- Compagnies d'infanterie (les), *169.
- Compas dans l'œil (le), *20.
- Comte (Monsieur le). Voyez TOULOUSE (le comte de).
- COMTE (le P. le), 8, 9.
- CONCHE (Denis Calvin de), *349, 350. — *Conches*.
- CONCIERGERIE DU PALAIS (la), à Paris, 138.
- Confesseurs du roi et de la famille royale (les), *9.
- CONGIS (Louis-Henri le Boulanger de Montigny, marquis de), *427, 428.
- CONGIS (Louis-Henri II le Boulanger de Montigny, marquis de), *428.
- Connétable de Castille (Joseph Fernandez de Velasco, duc de Frias, dit le), 122, 123, 175, 404.
- Connétable de Castille (la charge de), 123.
- Conseil d'État (le), en France, 133, 196, 200, 206, 235-237, 241, 243, 313.
- Conseil des dépêches (le), 45, 206.
- Conseil des finances (le), 235.
- Conseil de Castille (le), en Espagne, 411.
- Conseil de Castille (la charge de gouverneur du), 176.
- Conseil aulique de guerre (le), en Autriche, *386.
- Conseil impérial (le), 36 (Add.), *37 (Add.).
- Conseillers d'État (les), en France, 210.

Conseillers d'État (les), en Espagne, 57, 174, 225.
 Conseils d'Espagne (les), 406.
 CONSTANTINOPLE (la ville de), 166.
 CONTADES (Érasme de), 414.
 CONTADES (Georges-Gaspard de), *413, 414.
 CONTI (François-Louis de Bourbon, prince de), 291, 391, 454, 462.
 CONTI (Marie-Anne, légitimée de France, princesse de), 86, 284, 309, 461.
 CONTI (Louise-Élisabeth de Bourbon-Condé, princesse de), *50.
 CONTI (Michel-Ange, cardinal), *249.
 Contrebande (un homme de), *219.
 CORDELIERS (les). Voyez GRANDS CORDELIERS (les).
 CORSINI (Laurent, cardinal), *247.
 COSNAC (Daniel de), archevêque d'Aix, 18-20, 67.
 COSSÉ (Artus, comte de Gonnor, maréchal de), 199.
 COSSÉ (le comte de). Voyez BRISSAC (le duc de).
 Coucher du Roi (le), 393.
 Coudes (percer les), *107.
 COUR (Pierre de la), 201.
 Cour des aides de Rouen (la), 203 (*Add.).
 COURCELLES (Louis de Champlais, baron de), 415 (*Add.), 416.
 COURCELLES (Camille de Champlais, chevalier de), *415 (Add.).
 COURCELLES (Marie de Neufville-Villeroy, vicomtesse de Tallard, puis marquise de), 415 (Add.).
 COURCELLES (Marie-Sidonie de Lenoncourt, marquise de), *416 (Add.).
 COURCILLON (Philippe-Égon, marquis de), *380.
 Couronne impériale (la), 462.
 Couronnes (la promotion des), *63, 74.
 Couronnes de souverains (les), *462.

COURSON (le château et la terre de), *136, 137, 139.
 COURTENVAUX (Michel-François le Tellier, marquis de), 150-156.
 COURTRAY (la ville de), 381.
 CRAON (le marquis de). Voyez BEAUVAU-CRAON.
 CRÉMONE (la ville de), 279, 389.
 CRÉQUY (François de Blanchefort, maréchal de), 258.
 CRÉQUY (François-Joseph, marquis de), 431 (Add.).
 CRESCENTIN (le camp de), 13-15.
 CROZAT (Antoine), 345.
 CUENCA (la ville de), *441.
 Cuver son vin, *418.

D

DAGUESSEAU (Henri-François), 458.
 Damées (les filles), *457.
 Dames d'atour (les), 457.
 DANEMARK (la reine de). Voyez HESSE-CASSEL (Charlotte-Amélie de).
 DANGEAU (le marquis de), 233, 234, 244, 259, 260, 380.
 DANGEAU (Sophie de Bavière-Löwenstein, marquise de), 233, 234, 260.
 DANUBE (le), 31.
 DARMSTADT (Georges, prince de Hesse-), 36, 59, 163.
 Dauphin de France (le), 70. Voyez Monseigneur.
 Dauphine (M.-A.-Chr.-V. de Bavière, dite Madame la), 182, 352, 424, 431.
 DAUPHINÉ (la province de), 126.
 DAUVET DES MARETS (la famille), *6. Voyez MARETS (des).
 DAVIGNON. Voyez AVIGNON (d').
 De, pour des, partitif, *154, 289.
 Départements des secrétaires d'État (les), *188, 206, *211.

Déportation aux Iles (la), 440
(*Add.).
DESMARETZ (Nicolas), 124, 329-331.
Deuils (les), 39, 69-71.
DIEPPE (la ville de), 208.
DIEST (la ville de), *82.
DIJON (la ville de), 316.
Dirimant, *73.
Domestique (le), *136, 262, 458.
DOURDAN (la ville de), 135.
Dragonades (les), 252, 253.
Draper, 39, 69-71.
DREUX (Thomas III, marquis de),
158, 461.
DREUX (Catherine-Angélique Chamillart, marquise de), 381.
Duc (Louis III de Bourbon-Condé, duc de Bourbon, dit Monsieur le), 391, 454, 462.
Duc (Louis-Henri de Bourbon-Condé, duc de Bourbon, dit Monsieur le), 166.
Duchés-pairies (les), 191, 192, 194, 195, 233, 237, 303.
Duchesse (Louise-Françoise, légitimée de France, duchesse de Bourbon, dite Madame la), 234, 245, 246, 454, 461.
Duchesses (les), 457.
Ducs à brevet (les), 65, 182.
Ducs et pairs (les), 410, 411, 491, 192, 194, 195, 197, 225, 237, 244.
Ducs héréditaires (les), 63.
Ducs vérifiés (les), 68.
DUNKERQUE (la ville de), 394.
DURAS (le maréchal de), 185, 243, 304, 307.
DURAS (Jean-Baptiste de Durfort, duc de), 125, 184, 185.
DURAS (Marguerite-Félice de Levis-Ventadour, maréchale de), 450, 452.
DURAS (Angélique-Victoire de Bourbonville, duchesse de), 125, 184, 185, 243.

DURET DE CHEVRY (Charles), 66.
DYLE (la), *81. — *Dille*.

E

Écorne (une), *346. — *Escorne*.
Égarement (un), *137.
EGMONT (Marie-Angélique de Cosnac, comtesse d'), 67.
ELBEUF (Charles III de Lorraine, duc d'), 91, 333.
ELBEUF (Philippe de Lorraine, prince d'), 90 (Add.), 91, 92.
ELBEUF (Emmanuel-Maurice de Lorraine, prince d'), *333, 334, 336, 339.
Empereurs d'Allemagne (les), 34, 63, 109, 175, 386.
Empire d'Allemagne (l'), 1, 34, 36, 363, 364. Voyez ALLEMAGNE (l').
ENCLOS (Ninon de l'). Voyez NINON DE LANCLOS.
Enquêtes (les chambres des), au parlement de Paris, 197.
ENTRAGUES (Louis-César de Crémeaux, marquis d'), 308, *309, 310.
ENTRAGNE (Bernard-Angélique de Crémeaux, abbé d'), *309.
Entrées (les secondes), *393.
Éreinter quelqu'un, 5.
Épargne (l'), 65.
Épaulé (prêter l'), *402.
ESCAUT (le grand), 381 (*Add.).
ESPAGNE (l'), 17, 19-21, 36, 43, 53, 56, 60, 61, 66, 74, 75, 92, 116, 121-123, 171-173, 175, 176, 210, 225, 300, 302, 303, 318, 324, 325, 327, 331, 340, 352, 359, 401, 403, 407, 408, 411, 438, 441, 443, 445, 446.
ESPAGNE (les rois d'), 109. Voyez CHARLES II, PHILIPPE V.
ESPAGNE (le prétendu roi d'). Voyez CHARLES III.

- ESPAGNE (les reines d'), *446. Voyez
 BAVIÈRE-NEUBOURG (Marie-Anne
 de), ORLÉANS (Marie-Louise d'),
 SAVOIE (Marie-Louise de).
 ESPAGNE (la couronne royale d'), 462.
 ESPAGNE (Marguerite-Thérèse d'),
 impératrice d'Allemagne, *34.
 ESPAGNOLS (les), 22, 74.
 ESPINOY (Élisabeth de Lorraine-
 Lillebonne, princesse d'), 245,
 246, 291.
 ESTAING (François III, comte d'),
 *43, 115. — *Estain*.
 ESTAING (Marie de Vaubecourt-
 Haussonville, comtesse d'), *43.
 ESTE (M.-B.-É. d'), reine d'Angle-
 terre, 124.
 ESTRÉMADURE (l'), 223, 360.
 ESTRÉES (le cardinal d'), 56, 69,
 73.
 ESTRÉES (Jean, abbé d'), 56, 73.
 ESTRÉES (la maison d'), 12.
 ÉTANG (le château de l'), 236, 276,
 277, 293, 380.
 État (les lettres d'), *201, 205-209.
 ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE (l'), 174. Voyez
 ROME.
 EUGÈNE (Eugène-Fr. de Savoie, dit
 le prince), 16, 41, 44, 93, 94,
 96, 160, 286, 292, 338, 347,
 348, 351, 352, 390.
 EUROPE (l'), 37, 149, 318, 340,
 364, 366, 435.
 ÈVÈCHÈS (les Trois-), 76.
 ÈVÈQUES (les), 113.
 ÈVREUX (Henri-Louis de la Tour-
 d'Auvergne, comte d'), 317.
 Exclusif, *119.
 Exempts de police (les), *141.
- F
- FABRONI (Charles-Augustin, cardi-
 nal), 247, *248.
- FAGON (G.-C.), 76, 461.
 FALKENSTEIN (Jean-Léopold-Donat
 de Trautson, comte de), *350.
 FANATIQUES (les), 50, 51.
 FARGUES (Balthasar de), 135 (Add.),
 *136-139.
 Faux-sauniers (les), 440.
 FAYETTE (René-Armand Mottier,
 comte de la), *313.
 FAYETTE (Marie-Madeleine Pioche
 de la Vergne, comtesse de la),
 *313.
 FAYETTE (Jeanne-Madeleine de Ma-
 rillac, comtesse de la), 313.
 FAYETTE (Marie-Madeleine de la).
 Voyez TARENTE (la princesse de).
 Femmes du palais (les), en Espa-
 gne, 412.
 FÈNELON (François de Salignac de
 la Mothe-), archevêque de Cam-
 bray, 71.
 FERTÉ-ALAIS (la terre de la), *103.
 FERTÉ-VIDAME (la terre de la), 202,
 208, 209.
 FERVACQUES (Alphonse-Noël de Bul-
 lion, marquis de), 436.
 FÈTE-DIEU (la), 56.
 FEULLADE (Louis d'Aubusson, duc
 de la), 115, 116, 157-159, 161,
 167, 168, 177, 239, 365-367,
 390, 402, 403.
 FEULLADE (M.-Th. Chamillart, du-
 chesse de la), 157, 381.
 FEUQUIÈRE (Marie-Madeleine-Thé-
 rèse-Geneviève de Monchy, mar-
 quise de), 46, 47.
 FEVERSHAM (Louis de Durfort, comte
 de), 304 (*Add.), 305.
 FEVERSHAM (Marie Soudes, com-
 tesse de), *305.
 FEYDEAU DE BROU (la famille), *418.
 Voyez BROU.
 Fiacre (un), *326.
 FIESQUE (Jean-Louis-Mario, comte
 de), 64.
 FIEUBET (Gaspard de), 192, 267.

- FIGURIERS (la ville de), 301.
 Fil (rompre le), *20.
 FILIPPUCCI (Gabriel), *248, 249. — *Philippucci*.
 Filles d'honneur de la Dauphine (les), 424, 431.
 Filles d'honneur de Madame (les), 333, 433.
 FLANDRE MARITIME (la), *394.
 FLANDRES (les), 12, 79, 82, 118, 180, 308, 318, 340, 368, 380-382, 389-392, 394, 434.
 FLAVIGNY (l'abbaye de), *107.
 FLERS (Louis de Pellevé, marquis de), *322.
 FLERS (Madeleine-Angélique-Françoise de Gaureaul du Mont, marquise de), *322.
 FLEURIAU D'ARMENONVILLE (Louis-Gaston), évêque d'Aire, puis d'Orléans, 237, 238. — Voyez ARMENONVILLE.
 FLEURUS (la bataille de), 334.
 FLORENSAC (Louis de Crussol, marquis de), *49.
 FLORENSAC (François-Emmanuel de Crussol, marquis de), *49.
 FLORENSAC (Marie-Thérèse-Louise de Senneterre de Lestrangle, marquise de), *47, 48.
 FOIX (Henri-François de Foix-Candalle, duc de), 418.
 FOIX (Suzanne-Henriette, demoiselle de), *418.
 FOIX (le pays de), 401.
 FONTAINEBLEAU (le château de), 124, 129, 150, 153, *154, *155, 158, 163, 307, 319.
 FONTAINE-MARTEL (Henri Martel, comte de), 449, 451.
 FONTAINE-MARTEL (Antoinette-Madeleine de Bordeaux, comtesse de), 451.
 FONTAINE-MARTEL (Henriette-Madeleine-Julie, demoiselle de), *449.
 FONTARABE (la ville de), 401, 404.
 FORBIN (Louis-Victor, chevalier de), *98. — *Fourbin*.
 FORGATSCH (Simon, comte), 31.
 Forlonger (se), *135.
 FORT-LOUIS (le), 353, 368.
 Fortuné (un), 142 (*Add.).
 FOUCAULT (Nicolas-Joseph), 437, 438.
 FOUCAULT (Nicolas-Joseph II), marquis de Magny, *438.
 FOUQUET (Nicolas), 4, 5.
 Fourrage (un), *343.
 FRANÇAIS (les), 36, 232, 281, 353, 391.
 FRANCE (la), 20, 23, 24, 29, 37, 47, 49, 69-71, 73, 76, 103, 106, 110, 171, 223, 227, 228, 300, 301, 313, 320, 340, 352, 359, 370, 390, 399, 401, 407, 431, 438, 439, 448.
 FRANCE (les rois de), 109. Voyez CHARLES IX, FRANÇOIS I^{er}, FRANÇOIS II, HENRI II, HENRI III, HENRI IV, LOUIS XIII, LOUIS XIV, LOUIS XV.
 FRANCE (les reines de), 70. Voyez ANNE D'AUTRICHE, CATHERINE DE MÉDICIS.
 FRANCE (les fils, filles, petits-fils et petites-filles de), 70, 283, 431, 437.
 FRANCE (la couronne de), 462.
 FRANCHE-COMTÉ (l'intendance de), 210.
 FRANÇOIS I^{er}, roi de France, 66.
 FRANÇOIS II, roi de France, 458.
 Frégate (une), *395.
 FRIAS (le duc de). Voyez Connétable de Castille (le).
 FRIGILLIANA (le comte de). Voyez AGUILAR (le comte d').
 FRISE (Jules-Henri, comte de), 353, 356.
 FÜRSTENBERG (Antoine-Égon, prince de), 229.

G

- GACÉ (Charles-Auguste de Goyon-Matignon, comte de), maréchal de Matignon, 82, 426.
- GACÉ (Louis-Jean-Baptiste de Matignon, comte de), *427.
- GACÉ (Marie-Élisabeth Berthelot, comtesse de), *426, 427.
- GALICE (la), *300.
- GALLOWAY (Henri II de Massué, marquis de Ruvigny, lord), 163, 164.
- Galopin (un), *292.
- Gambade (faire la), *442.
- GAND (la ville de), 381, 382.
- Gangrène (une), *281. — *Gagrenne*.
- Garçons bleus (les), 120.
- Gardes du corps (les), en France, 92, 154, 383-385.
- Gardes du roi d'Espagne (les), 79.
- Gardes espagnoles (la charge de colonel du régiment des), 174.
- Gardes françaises (le régiment des), 120, 210, 308, 375, 413, 428.
- GASSION (Jean, comte de), *373, 374.
- Gaze (une), prétexte, *71.
- GÈNES (la ville et la république de), 103, 171, 347.
- Genilshommes de la chambre (les), en Espagne, 174.
- GESVRES (Léon Potier de), archevêque de Bourges, 108.
- GESVRES (Jules-Auguste Potier, chevalier de), *267.
- GESVRES (la famille Potier de), 425.
- GIBRALTAR (la ville de), 23-26 (Add.), 27, 123, 171.
- GIGAULT (la famille), *452.
- GIRONE (la ville de), 302, 357.
- GODET DES MARAIS (Paul), évêque de Chartres, 256.
- GONZAGUE (la maison de), 354.
- GONZAGUE-GUASTALLA (Éléonore de).
Voyez MÉDICIS (la princesse de).
- GOUFFIER (Charles-Antoine), marquis d'Heilly, *379.
- Gouttes (les), *126.
- GRAMONT (Antoine-Charles, duc de), 22, 24, 54 (Add.), 56, 448.
- Grand (Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, grand écuyer, dit Monsieur le), 353, 354.
- Grand aumônier de France (la charge de), 256, 437.
- Grand'chambre (la), au parlement de Rouen, 204.
- Grand Conseil (le), 45, 46, 196.
- Grand-Duc (le). Voyez TOSCANE (le grand-duc de).
- Grand fauconnier de France (la charge de), *6.
- Grand maître des cérémonies (la charge de), 424.
- Grand prévôt de France (la charge de), *260.
- Grand Prieur (le). Voyez VENDÔME (Philippe de).
- Grand'garde (une), *85, 86. — *Grande garde* et *grand garde*.
- Grands d'Espagne (les), 22, 23, 57, 122, 172, 225, 302, 303, 401, 406, 447.
- GRANDS CORDELIERS (le couvent des), à Paris, *141.
- GRANGE-TRIANON (Louis de la), 65.
- GRENADE (la ville de), en Espagne, 56, 58.
- GRÈVE (la place de), à Paris, 334, 339.
- GRIGNAN (François Adhémar de Monteil, comte de), 50 (Add.).
- GRIGNAN (Françoise-Marguerite de Sévigné, comtesse de), 50.
- Grison (un), *326.
- GROLÉE (la maison de), *126.
- GROSBOIS (les Camaldules de), 277.
- GUALTERIO (Philippe-Antoine), non-

- ce, 39, 75, 109-114, 234, 235, 237, 247.
- GUASTALLA (la maison de Gonzague-), 354.
- GUÉMÉNÉ (Charles III de Rohan, prince de), 53, 429.
- GUÉMÉNÉ (Charlotte-Élisabeth de Cochefillet, princesse de), *53.
- GUERCHOYS (Pierre le), *202 (Add.).
- GUERCHOYS (Pierre-Hector le), *202, 203, 210.
- GUERCHOYS (Barbe de Becdelièvre, dame le), *203.
- GUERCHOYS DE SAINTE-COLOMBE (Pierre le), *95, 97, 210.
- GUICHE (Armand de Gramont, comte de), 135-137, 139.
- GUICHE (Antoine de Gramont, duc de), 375, 414.
- GUICHE (Philibert de la), *430.
- GUILLAUME III, prince d'Orange, roi d'Angleterre, 36, 37.
- GUISCARD (Louis, comte de), 321, 374.
- GUISE (le prince de). Voyez HARCOURT (le comte d').
- GUTTENSTEIN (Wenzel, comte de), *96 (Add.). — *Guldenstein*.
- GUYENNE (la), 211.
- H**
- HAGUENAU (la ville d'), 88, 89, 355, 356.
- HALLUIN. Voyez SCHONBERG.
- HAMEL (Mlle du). Voyez MONTSOUREAU (la comtesse de).
- HANAU (la maison de), *315. — *Hanaw*.
- HANOVRE (Wilhelmine-Amélie de Brunswick-), impératrice d'Allemagne, 39.
- HARCOURT (Alph.-H.-Ch. de Lorraine, prince d'), 2, 7, 8.
- HARCOURT (Anne-Marie-Joseph de Lorraine, comte d'), *2, 7, 8.
- HARCOURT (M.-Fr. de Brancas d'Oise, princesse d'), 1, 2, 7, 8.
- HARCOURT (Marie-Louise-Chrétienne Jeannin de Castille, demoiselle de Montjeu, comtesse d'), 2, *3, 4, 7, 8.
- HARCOURT (Henri, maréchal-duc d'), 19, 51, 67, 268.
- HARCOURT (Marie-Anne-Claude Brûlart de Genlis, duchesse d'), *51.
- HARLAY (Achille III de), premier président, 132, 139, 193-195, 458.
- HARLAY (Madeleine de Lamoignon, première présidente de), *132.
- HARLAY DE SANCY (Nicolas de), *193.
- HARLING (Éberhard-Ernest, comte d'), *89, 90. — *Arling*.
- HARRACH (Louis-Thomas, comte d'), 173.
- Haut huppé, *291.
- HAUTEFORT (François-Isaac, marquis d'), 118.
- HAUTEFORT (Marie d'), 457.
- HAUTEFORT (la maison d'), 121.
- HAUTERIVE (François de l'Aubespine, marquis d'), 53.
- HAUVILLERS (l'abbaye d'), 265.
- HAVRÉ (Charles-Antoine-Joseph de Croÿ, duc d'), 404. — *Havrec*.
- HÉMERY (Michel Particelli d'), *311.
- HENRI II, roi de France, 458.
- HENRI III, roi de France, 258, 424, 458.
- HENRI IV, roi de France, 4.
- HERMANNSTADT (la ville d'), 31-32. — *Hermenstadt*.
- HÉRON (Jacques-François de Caradas, chevalier du), *350.
- HERVY (Louis Phélypeaux d'), *311.
- HESSE-CASSEL (Guillaume V, landgrave de), 314, *315.

HESSE-CASSEL (Amélie-Élisabeth de Hanau, landgravine de), *315.
 HESSE-CASSEL (Charlotte-Amélie de), reine de Danemark, 314.
 HEUDICOURT (Pons-Auguste Sublet, marquis d'), *261.
 HEUDICOURT (Bonne de Pons, marquise d'), 421.
 HEYLISSEM (l'abbaye d'), *79. — *Heilisem*.
 HOCHSTEDT (la bataille d'), en 1704, 171, 310.
 HOCQUEVILLE (Pierre VII de Becdelièvre, premier président d'), *203, 206, 208 (Add.), 209.
 HOCQUEVILLE (Anne-Françoise le Boulz, première présidente d'), *208, 209.
 HOCQUINCOURT (Charles de Monchy, maréchal d'), *46.
 HOCQUINCOURT (Louis-Léonor de Monchy, abbé d'), *46.
 HOLLANDAIS (les), 129.
 HOLLANDE (la), 84, 274.
 HOLLANDE (la guerre de), 266.
 HOLSTEIN (Dorothee-Élisabeth, duchesse de). Voyez RABUTIN (la comtesse de).
 HOMPESCH (Reinhart-Vincent Van), *84.
 HONGRIE (la), 33, 36, 391. Voyez Mécontents (les).
 HONGRIE (le roi de), 34.
 HORNES (Philippe-Maximilien, comte d'), 79.
 HUCHON (Claude), curé de Versailles, 255, 256.
 HUMIÈRES (le maréchal-duc d'), 119.
 HUMIÈRES (Louis-François d'Aumont, duc d'), 202-203.
 HURAUT DE L'HOSPITAL (Henri), *305, 306.
 HURAUT DE L'HOSPITAL (Renée de Flecclles de Brégy, dame), *305.
 HURAUT (la famille), *305.

HUXELLES (le maréchal d'), 244, 246.
 HUY (la ville d'), 82.

I

IBERVILLE (Pierre le Moyne d'), *362.
 IBRAHIM. Voyez TALON (Omer III).
 Identité de choses, *366.
 ILES FRANÇAISES D'AMÉRIQUE (les), 440 (Add.).
 IMÉCOURT (Philippe-Anne de Vassinhac, chevalier d'), *168.
 Impériaux (les), 78, 355, 390.
 INDES (Pierre Portocarrero, patriarche des), 412.
 INNOCENT XI, pape, 233.
 INNOCENT XII, pape, 73.
 INNOCENT XIII, pape, *249.
In petto, *249.
 Inquisition (l'), 71, 72, 74.
 Intendants d'armée (les), 210.
 Intendants des finances (les), 437.
 Intendants des provinces (les), 210, 258.
 IRLANDE (l'), 84.
 ISENGHIEN (Louis de Gand de Mérode, prince d'), 229, 425.
 ISENGHIEN (Anne-Marie-Louise de Fürstenberg, princesse d'), 229.
 ISENGHIEN (Marie-Louise-Charlotte Pot de Rhodes, princesse d'), *425.
 ISLE (le fort de l'), près Verue, 15.
 ITALIE (l'), 1, 16, 87, 101, 105, 108, 112, 169, 171, 175, 210, 230, 244, 279, 287, 292, 297, 318, 335, 337, 338, 340, 345, 346, 352, 354, 368, 389-392, 403, 440, 453, 454, 458.
 ITALIENS (les), 88.

J

- JACQUES II, roi d'Angleterre, 36.
 JACQUES III, roi d'Angleterre, 124.
 Jaloux (un endroit), *85.
 JANSÉNISTES (les), 264, 266, 273, 275, 276.
 JANSON (le cardinal de), 232, 237, 256, 437.
 Jaquette (une), *230 (Add.). — *Jacquette*.
 JARRETIÈRE (l'ordre de la), 305.
 Jaune (ricaner), *267.
 JAVARIN (l'évêque de). Voyez SAXE-ZEITZ (le duc de).
 JAVELLE (le moulin de), *323.
 JEAN SOBIESKI, roi de Pologne, 34.
 JEANNIN (Pierre), *4.
 JEANNIN DE CASTILLE (Nicolas), 3-6.
 JEANNIN DE CASTILLE (Charlotte Jeannin, dame), *3.
 JEANNIN DE CASTILLE DE MONTJEU (Gaspard), *3, 4, 6.
 JEANNIN DE CASTILLE DE MONTJEU (Louise-Diane Dauvet des Marts, dame), *6. — Voyez MONTJEU.
 JEANNIN (la famille), *3.
 JÉSUITES (les), 9, 10, 179, 180, 264, 265, 271, 272.
 JOSEPH I^{er}, empereur d'Allemagne, 34, 39, 73, 74, 334, 336, 338, 363, 364, 446.
 JOYEUX (Michel Thomassin, dit), 319-321.
 JUOIGNE (le défilé de), *376.
 Junte (la), en Espagne, 54.
 JUSSAC (Marie-Françoise Évrard de Saint-Just, comtesse de), 97.

K

- KADOT. Voyez SÈBEVILLE. — *Cadot*.
 KAËRGROËT. Voyez KERGREC'H.

KERGREC'H (la famille du Halegoët de), 52.

KÖNIGSEGG (Lothaire-Joseph-Dominique, comte de), *41. — *Königseck*.

L

- LAMBERT (Henri-François, marquis de), 416.
 LAMOIGNON (Guillaume de), premier président, 132-135 (Add.), 138, 139, 437.
 LAMOIGNON (Chrétien-François de), 432, 437.
 LAMOIGNON (Madeleine Potier, première présidente de), 131, 132, 140.
 LAMOIGNON (la famille de), 131, 135 (*Add.), 437.
 LAMPOURDAN (le), *301.
 LANDAU (la ville de), 355, 429.
 LANGALERIE (Henri-François de Gentils, marquis de), *334.
 LANGALERIE (Philippe de Gentils de Lajonchapt, marquis de), *334-336 (Add.), 338, 339.
 LANGALERIE (Marie-Anne de Pourroy de Vausserre, marquise de), 335.
 LANGALERIE (la famille de Gentils de), *336. — *Langallerie*.
 LANGRES (l'évêque de). Voyez CLERMONT-TONNERRE (Fr.-L. de).
 LANGUEDOC (le), 50, 51, 132, 226, 301.
 LANGUEDOC (les états de), *435, 436.
 LANGUEDOC (les baronnies de), *435.
 LANTI (Louise-Angélique de la Trémoille-Noirmoutier, duchesse), 69.
 LANZO (la vallée de), en Italie, *415. — *Lens*.
 LAPARA (Louis de), 14, 40, 41, 358.

- LAUBANIE (Yrieix de Magontier de), 429.
- LAUTER (la), *78, 87, 356. — *Lauter* et *Loutler*.
- LAUTERBOURG (la ville de), *79, 356.
- LAUTERBOURG (les lignes de), *78, 79.
- LAUZUN (Antoine-Nompar de Caumont, duc de), 82, 85 (Add.), 86, 87, 135-137, 139, 202, 418.
- LAUZUN (Geneviève-Marie de Lorge, duchesse de), 202, 242.
- LAVAL (Mlle de). Voyez ROQUELAURE (la duchesse de).
- LAVAUUR (l'évêque de). Voyez MAILLY (Victor-Augustin de).
- LAXENBOURG (le château de), *364.
- LEGALL (Fr.-R., baron de), 302, 357.
- LEGANÈS (D.-M. Felipez de Guzman, marquis de), 57-59.
- LEMONS (Ginez Fernandez de Portugal-Castro, comte de), 412.
- LEMONS (Catherine-Marie de Silva-Mendoza, comtesse de), 412.
- LENS. Voyez LANZO.
- LÉOPOLD, empereur d'Allemagne, 1, 33-37 (Add.), 38 (Add.), 39, 173, 446, 447.
- LERIDA (la ville de), *163.
- LESDIGUIÈRES (le connétable de), 258, 415.
- LESSIVE (une), au jeu, *308. — *Lescive*.
- LESTRANGE (Jean-Gabriel de Sennerterre, comte de), *47.
- LEVIS (Marie-Françoise d'Albert de Luynes, marquise de), 330.
- LEWE (la ville de), 79, 82. — *Law* et *Lewe*.
- LIANCOURT (Jeanne de Schonberg, duchesse de), 430.
- Licence en Sorbonne (une), *214.
- LIÈGE (la ville de), 429.
- LIEUES d'Espagne (les), *174.
- LIGUE (la), 258.
- LILLE (la châtellenie de), *382.
- LILLE (la ville de), 381, 382.
- LILLEBONNE (Béatrix-Hiéronyme de Lorraine, demoiselle de), 245, 246, 291.
- LINANGE (Philippe-Louis, comte de), 96 (Add.).
- LINZ (la ville de), *34. — *Lintz*.
- LISBONNE (la ville de), 25.
- LISTENOIS (Jacques-Antoine de Bauffremont, marquis de), *185.
- LISTENOIS (Louise-Françoise de Mailly, marquise de), *185.
- Livrée de deuil (la), 70, 74.
- LIVRY (Louis Sanguin, marquis de), 201.
- LODI (la ville de), *42.
- LOMBARDIE (la), 115.
- LONGÉPIERRE (Hilaire-Bernard de Requeleyne, dit le baron de), 333.
- LONGUEVAL-CRÉCY (François-Anibal, comte de), *47.
- LONGUEVILLE (Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, duchesse de), 313.
- LORGE (le maréchal de), 83, 201, 304, 341.
- LORGE (Guy-Nicolas de Durfort, duc de), 83, 326.
- LORGE (Élisabeth-Geneviève-Thérèse Chamillart, duchesse de), 83, 381.
- LORRAINÉ (Charles IV, duc de), 365.
- LORRAINÉ (Léopold, duc de), 7, 96, 171, 279.
- LORRAINÉ (le prince Joseph de), *96.
- LORRAINÉ (la maison de), 1, 8, 246, 353.
- LORRAINÉ (la), 7, 171, 279.
- LOUIS XIII, roi de France, 131, 321, 457.
- LOUIS XIV, roi de France, 5, 9,

- 11-14, 17, 19, 22-27, 30, 31, 37, 39, 44-46, 52, 54, 56, 61-63, 70, 73-75, 80, 83, 84, 87, 88, 92, 93, 99, 102-104, 106, 108, 109, 113, 114, 116, 119-124, 129, 130, 135, 137-139, 147, 150, 153-159, 161, 165-167, 169-172, 180-184, 186, 188, 189, 195, 204, 206, 210, 215, 216, 220-222, 231-238, 240-243 (Add.), 244, 245, 249, 252-256, 258, 262, 263, 265, 266, 268, 269, 272-280, 282, 283, 291-297, 300-303, 305, 306, 316-323, 325, 328, 330, 331, 333, 334, 338, 340-342, 345-349, 352-354, 356, 361, 364-366, 368, 369, 380, 381, 383, 384, 386-389, 391-395, 397, 402, 404, 407, 413-415, 419, 420, 424, 425, 428, 433, 434, 437, 439-441, 443, 448, 451, 454, 457, 461, 462.
- LOUIS XV, roi de France, 466, 444, 461.
- LOUIS, dauphin de France, fils de Louis XV, *307.
- LOUVAIN (la ville de), *376, 377.
- LOUVILLE (le marquis de), 236.
- LOUVOIS (le marquis de), 37, 447, 449, 451, 340-342, 417.
- LUDE (Henri de Daillon, duc du), 435-437, 439.
- LUXE aux armées (le), *343, 344.
- LUXEMBOURG (le maréchal de), 370, 386.
- LUXEMBOURG (le duc de), 197, 199, 427.
- LUXEMBOURG (la ville de), 415.
- LUYNES (Louis-Charles d'Albert, duc de), 264.
- LUYNES (Charles-Hercule d'Albert, chevalier de), 264.
- LUYNES (Anne de Rohan-Montbazou, duchesse de), 429.
- LYON (la ville de), 102, 103, 258, 259.
- LYON (le gouvernement de), 258, 259.
- LYONNAIS (le gouvernement de), 258.
- LYONNAIS (le régiment de), *45.

M

- Madame (Élisabeth-Charlotte de Bavière, duchesse d'Orléans, dite), 89, 90, 243, 314, 333, 335, 392, 455, 456, 461.
- Madame (le titre de), *457.
- Mademoiselle (le titre de), 457.
- MADRID (la ville de), 21, 23, 24, 54, 56-58, 75, 122, 174, 225, 300, 324, 401, 404-406, 410, 412, 446, 447.
- MAESTRICHT (la ville de), 79.
- MAGNANI (N.), *290.
- MAILLY (Louis, comte de), 406.
- MAILLY (Louis-Charles, marquis de), 406.
- MAILLY (François, abbé puis cardinal de), archevêque d'Arles, 406-414, 272, 273, 423.
- MAILLY (Victor-Augustin de), évêque de Lavaur, 406, 407.
- MAILLY (Jeanne de Monchy-Montcauvrel, marquise de), 406, 407.
- MAILLY (M.-A.-F. de Saint-Hermine, comtesse de), 406, 408, 410, 414, 485, 200, 276, 277.
- MAILLY (la maison de), 406.
- MAILLY (l'hôtel de), à Paris, *406.
- MAINE (le duc du), 14, 186, 215, 244, 245, 291, 293, 296, 345, 391, 392, 462.
- MAINE (la duchesse du), 2, 7, 186, 215, 244.
- MAINE (la province du), 302.
- MAINE (le gouvernement du), 436.

- Mainmise (une), *118.
 MAINTENON (la marquise de), 1, 12, 44, 17-19, 54, 60-62, 67, 74, 110, 114, 145, 146, 154, 156, 158, 233, 245, 256, 262, 269, 273, 276, 278, 291, 293, 324-326, 329, 330, 332, 345, 366, 381, 392, 395, 397, 402, 420, 421, 443, 461.
 MAINTENON (la terre de), 129.
 Maison du Roi (la), 152.
 Maison militaire du Roi (la), 371, 374, 375.
 Major des gardes françaises (la charge de), 413, 414.
 Majordome-major (la charge de), en Espagne, 55, 56, 122, 123.
 MAJORQUE (l'île de), *411.
 MALAGA (la ville de), 59, 411.
 MALEBRANCHE (Nicolas de), 30-31.
 MALINES (la ville de), 377.
 MANDELOT (François de), 258.
 MANRIQUE DE LARA (la maison), 172.
 MANTOUE (le duché de), 353.
 MANTOUE (les ducs de), 354.
 MANVILLE (Joseph de Barrême de), *45 (Add.).
 MARCILLAC (Henri-Madeleine de Crugy, comte de), *91, 92.
 MARCIN (le maréchal de), 12, 13, 78, 180, 318, 355, 368, 369, 383, 386, 454.
 MARCK (Marie-Marguerite-Françoise de Rohan-Chabot, comtesse de la), 242.
 Maréchal général (la patente de), *296, 345.
 Maréchaux de France (les), 121, 222, 296, 297, 300, 345, 346.
 MARESCHAL (Georges), 76.
 MARETS (François Dauvet, comte des), *6.
 MARIIGNANE (Paul Covet, comte de), *161.
 MARILLAC (René de), 313.
 Marine (l'école de), *30.
 MARLBOROUGH (John Churchill, duc de), 76, 77, 79, 369, 370, 380, 439, 440.
 MARLY (le château de), 24, 54, 61, 62, 92, 116, 120, 124, 153, 169, 206, 207, 215, 216, 218, 220, 221, 235, 236, 241, 243, 266, 268, 275, 292, 295, 320, 324, 329, 330, 355, 392, 415, 451, 453, 458.
 MARS (le dieu), 296.
 MARSEILLE (la ville de), 50, 128.
 MASSAY (l'abbaye de), *107.
 Mater, *5. — *Matter*.
 MATIGNON (le maréchal de). Voyez GACÉ (le comte de).
 MATIGNON (Marie-Thomas-Auguste, marquis de), *427.
 MAUBEC (François-Marie de Lorraine-Harcourt, prince de), 1.
 MAUBEUGE (le gouvernement de), *231.
 MAULÉVRIER (François-Édouard Colbert, marquis de), 21-24 (Add.), 27, 216, 324-331.
 MAULÉVRIER (Henri Colbert, chevalier de), *349.
 MAULÉVRIER (Marthe-Henriette de Froullay de Tessé, marquise de), 24, 324, 325, 328-330.
 MAUPERTUIS (Louis de Melun, marquis de), 429.
 MAURE (Jean-Baptiste de Rochecouart, comte de), puis comte de Rochecouart, *310, 311.
 MAYENCE (la ville de), 356.
 MAZARIN (le cardinal), 131, 137, 138.
 MAZARIN (Armand-Charles de la Porte de la Meilleraye, duc), 307.
 MAZARIN (la famille), 104.
 MEAUX (l'évêque de). Voyez BOSUET (J.-B.).

- Mécontents de Hongrie (les), 31, 364.
- Médaille (un), *438.
- MÉDAMY (Jacques-Léonor de Gran-
cey, maréchal de), 292.
- MÉDICIS (François-Marie, cardinal
de), 352-354.
- MÉDICIS (Éléonore de Gonzague-
Guastalla, princesse de), 354.
- MÉDICIS (la maison de), 352, 353.
- MÉDICIS-OTTAJANO (la branche de),
*353.
- MEDINA-SIDONIA (Jean Perez de
Guzman, duc de), 404.
- MEHAIGNE (la), *371.
- MEILLERAYE (Paul-Jules de la Porte-
Mazarin, duc de la), 307.
- MEILLERAYE (Marie de Cossé, ma-
réchale de la), 493.
- MEJORADA (Pierre-Caëtan Fernan-
dez de Angulo, marquis de),
410.
- MÉLIAND (Antoine-François), *197,
199, 200, 210. — *Méliant*.
- MÉLIAND (Nicolas II), *197.
- MÉLIAND (la famille), 199.
- MELLA (la), *115. — *Melo* (le).
- Mémoires de Saint-Simon* (les), 99.
- MENGUY (Guillaume, abbé), *197.
- MENIN (la ville de), 382.
- MERCŒUR (Laure-Victoire Man-
cini, duchesse de), *104, 105.
- MÉRINVILLE (François III des Mons-
tiers, comte de), *434. — *Me-
rinville* et *Mérinville*.
- MÉRINVILLE (François-Armand des
Monstiers, marquis de), *436.
- MÉRINVILLE (Gaspard des Monstiers,
comte de), *434-436.
- MESMES (Jean-Antoine de), premier
président, 449.
- MESMES (Marie-Thérèse Feydeau de
Brcu, première présidente de),
*449.
- METZ (la ville de), 488.
- METZ (le parlement de), 444.
- METZ (l'évêché de), 489, 490.
- METZ (le chapitre de la cathédrale
de), *188, 189.
- METZ (l'intendant de). Voyez SAINT-
CONTEST.
- MEUDON (le château de), 295.
- MEUDON (le gouvernement de), 319-
321, 323.
- MEUTE (la). Voyez MUETTE (la).
- MILAN (la ville de), 87, 333.
- MILANAIS (le), 57.
- MILANAIS (les), 226.
- Milices (les), *169.
- Ministres (les), 49, 22.
- Ministres d'État (les), 238.
- Miquelets (les), *301, 359, 360,
399, 400.
- MIRABEAU (Jean-Antoine Riquetti,
marquis de), *97. — *Mirebaut*.
- MIRANDOLE (la ville de la), *40, 41,
44.
- MIREBAUT. Voyez MIRABEAU.
- MODÈNE (Renaud d'Este, duc de),
171.
- Moinerie (la), *107.
- MONACO (Louis Grimaldi, prince
de), 241, 312.
- MONACO (Antoine Grimaldi, duc de
Valentinois, puis prince de),
221, 241.
- MONCHY (la maison de), *46, 47.
- MONJUCH (le). Voyez MONT-JOUY (le).
- MONMOUTH (Jacques, duc de), 305.
- MONPONT (la terre de), *448.
- MONS (la ville de), 382.
- Monseigneur (Louis, dauphin de
France, dit), 9, 48, 49, 70, 86,
237, 245, 246, 291, 293, 295,
319-323, 431, 461, 462.
- Monseigneur (le titre de), 281.
- Monsieur (Philippe, duc d'Orléans,
dit), 36, 70, 156, 243.
- MONT (Félix de Gaureaul du), *321.
- MONT (Hyacinthe de Gaureaul du),
321-323.
- MONT (Angélique-Françoise-Made-

leinc Boutier de Château-d'Assy, dame du), *322.
 MONT (la famille Gaureaul du), *321.
 MONTBAZON (Charles II de Rohan, duc de), 429.
 MONTBAZON (Louis VII de Rohan-Guémené, duc de), 429.
 MONTBAZON (Jeanne-Armande de Schonberg, duchesse de), *429.
 MONTBAZON (Anne de Rohan, duchesse de), 429.
 MONTCHEVREUIL (Henri de Mornay, marquis de), 416, 417.
 MONTCHEVREUIL (Marguerite Boucher d'Orsay, marquise de), 421.
 MONTECHIARO (le bourg de), *348.
 MONTELLANO (Louise de Gand y Sarmiento, duchesse de), 21.
 MONTESPAN (Athénaïs de Rochecouart, marquise de), 186, 233, 420.
 MONTFERRAT (le), 168, 353.
 MONTGRIS (la tour de). Voyez TORRELLA DE MONTGRI.
 MONTJEU (M. de). Voyez JEANNIN DE CASTILLE.
 MONTJEU (Marie-Louise-Chrétienne Jeannin de Castille, demoiselle de), *3. Voyez HARCOURT (la comtesse d').
 MONTJEU (la terre de), *4, 5.
 MONT-JOUY (le), à Barcelone, *162, 163, 358, 359.
 MONTLAUR (François de Lorraine-Harcourt, prince de), *1.
 MONTMÉLIAN (la ville de), 187.
 MONTPELLIER (la ville de), 51, 226, 300, 437.
 MONTSOREAU (Louis de Bouschet, comte de), 260-262.
 MONTSOREAU (Jeanne-Agnès-Thérèse de Pocholles du Hamel, comtesse de), *264.
 MONTSOREAU (la famille de), 261. Voyez SOURCHES.
 MORAVIE (la), 31.

MORIAN. Voyez MOYRIA.
 MORNAY (Léonor, comte de), 417.
 MORTEMART (Louis II de Rochecouart, duc de), 179.
 MORTEMART (Marie-Anne Colbert, duchesse de), 310.
 MORTEMART (Marie-Henriette de Beauvillier, duchesse de), 179.
 MORVILLE (Ch.-J.-B. Fleuriau, comte de), 130, 428.
 MOSCOVIE (la), 318.
 MOSCOVITES (les), 317, 318.
 MOSELLE (la), 12, 318, 368.
 MOTTE-HOUDANCOURT (Charles, comte de la), 372, 382.
 MOTTEVILLE (Bruno-Emmanuel Langlois, président de), *205.
 MOTTIER (la famille), 312.
 Mousquetaires (les), 429.
 Mousquetaires (les capitaines des), 429.
 MOYRIA-MÉRIGNAT (Chrysante de), 97, *98. — *Moriac*.
 MUETTE (le château de la), *130, 428. — *Meutte*.
 MUNICH (la ville de), 39.
 MURCIE (la ville de), *408.
 MURCIE (l'évêque de). Voyez BEL-LUGA (L.-Ant.).
 MUTTER (la), *355, 356.

N

NAMUR (la ville de), 382.
 NANCÉ (Louis-Jacques-Aimé-Théodore de Dreux, marquis de), 449, 460.
 NANCÉ (Marie-Anne de la Bazinière, comtesse de), 459-461.
 NANGIS (Louis-Armand de Brichanteau, marquis de), 216, 325, 327.
 NANGIS (Pierre-César de Brichanteau, chevalier de), *363.

NAPLES (la ville et le royaume de), 71, 72, 174, 352, 353.
 Nasse (rester dans la), *11.
Naviglio (un), *90, 91.
 NESLE (Louis II de Mailly, marquis de), 106.
 NESMOND (André, marquis de), *51.
 NESMOND (Marie-Louise-Catherine de), comtesse de Sézanne, *51.
 NETTANCOURT (la maison de), *44.
 NEUFÉGLISE (le village de). Voyez AUTRÉGLISE.
 NEVERS (Philippe-Julien-François Mazzarini-Mancini, duc de), 105.
 NICE (la ville de), 128, 226.
 NICOLE (Pierre), 264.
 NIEUPORT (la ville de), 394.
 NIÈVES ou NEVIS (l'île de), *362.
 NINON DE LANCLOS, 131, 140 (Add.), 141-143 (Add.), 144-148. — *L'Enclos*.
 NOAILLES (le cardinal de), 264-266, 270, 272-278.
 NOAILLES (Anne-Jules, duc et maréchal de), 177, 185, 277, 400.
 NOAILLES (Adrien-Maurice, duc de), 12, 173, 177, 301, 302, 357, 358, 396, 397, 399, 400 (Add.), 401-404.
 NOAILLES (M.-Fr. de Bournonville, duchesse et maréchale de), 125, 185.
 NOAILLES (la maison de), 273.
 NOËL (la fête de), 9, 181, 189, 250.
 NOGARET (Marie-Madeleine-Agnès de Gontaut-Biron, marquise de), 330, 331.
 NOIRMOUTIER (Louis II de la Trémoille, duc de), 65.
 NOIRMOUTIER (Antoine-François de la Trémoille, duc de), 18-20, 62-68, 73.
 NOIRMOUTIER (Charlotte de Beaune, marquise de), *66.
 NOIRMOUTIER (Lucrèce Boubier, marquise de), *65.

NOIRMOUTIER (Renée-Julie Aubery, duchesse de), 53, 65.
 NOIRMOUTIER (Marguerite de la Grange-Trianon, duchesse de), 65.
 NOIRMOUTIER (Marie-Élisabeth Duret de Chevry, duchesse de), 66, 68.
 NONCES DU PAPE (les), 109-111.
 NORMANDIE (la province de), 322, 450, 452.
 NOYON (André Potier de), 132.
 NOYON (Nicolas Potier de), premier président, 3, 132, 133, 139.
 NOYELLES (Frédéric, comte de), *82.
 NOYON (l'évêque de). Voyez CLERMONT-TONNERRE (Fr. de).
 Nuits blanches de Sceaux (les), *2.

O

O (le marquis de Villers d'), 12, 451.
 O (M.-A. de la Vergne de Guilleragues, marquise d'), 216.
 OCQUERRE (Nicolas IV Potier, seigneur d'), *131.
 ODESCALCHI (Livio). Voyez BRACCIANO (le duc de).
 Ondoïement des princes (l'), 255.
 OPÉRA (l'), à Paris, *294.
 ORANGE (le prince d'). Voyez GUILLAUME III.
 ORANGE (la ville d'), 440.
 ORATOIRE (la Congrégation de l'), 276.
 ORATOIRE (l'Institution de l'), 263.
 ORLÉANS (Philippe, duc d'), 31, 210, 308, 370, 391, 392, 449, 450, 453-463.
 ORLÉANS (Jean-Philippe, chevalier d'), grand prieur de France, *456.
 ORLÉANS (Mlle de Blois, légitimée de France, duchesse de Chartres,

puis d'), 97, 449, 451, 453, 461.
 ORLÉANS (Auguste-Marie-Jeanne de Bade, duchesse d'), 352.
 ORLÉANS (Marie-Louise d'), reine d'Espagne, 36.
 ORLÉANS (la ville d'), 189, 250, 252, 253, 256.
 ORLÉANS (le diocèse d'), 251-256.
 ORLÉANS (l'évêque d'). Voyez COISLIN (le cardinal de), FLEURIAU d'ARMENONVILLE (L.-G.), PELETIER (Michel le).
 OROPESA (Manuel-Joachim Alvarez de Portugal, comte d'), 411.
 ORRY (Jean), 54, 300, 440-443 (Add.), 444-446.
 ORRY (Philibert), comte de Vignory, *444.
 ORRY DE FULVY (Jean-Henri-Louis), *444.
 OSSONE (le duc d'). Voyez OSUNA (le duc d').
 OSTENDE (la ville d'), 394.
 OSUNA (Pierre-Teliez-Giron, duc d'), 404, 447, 448.
 OTTAJANO (les ducs d'). Voyez MÉDICIS-OTTAJANO. — *Ottajano*.
 OTTORONI (Pierre, cardinal), 233, 234.

P

Palais (le), à Paris, 65.
 Palais de justice (le), à Rouen, 204, 207, 208.
 PALAIS-ROYAL (le), à Paris, 308, 453, 456.
 PALAMOS (la ville de), 417.
 Palatin (Jean-Guillaume-Joseph, électeur), 34.
 Palatin (Frédéric V, électeur), 364.
 Palatine (Charlotte de Hesse-Cassel, électrice), *314.
 PAMPELUNE (la ville de), 58-60, 404, 405.

Papes (les), 409, 413, 471. Voyez CLÉMENT XI, CLÉMENT XII, INNOCENT XI, INNOCENT XII, INNOCENT XIII.
 PÂQUES (la fête de), 9, 329.
 PARIS (la ville de), 6, 7, 24, 43, 45, 52-54, 63, 67, 101-103, 105-107, 108, 111, 132, 137-139, *141, 143, 172, 179, 185, 205, 209, 241, 242, 264, 267, 274, 276, 279, 291, 294, 308, 326, 327, 329, 343, 390, 418, 420, 424, 431-433, 453, 458, 463.
 Parlement de Dijon (le), 433, 434.
 Parlement de Paris (le), 68, 192, 194-197, 205, 229, 334.
 Parlement de Rouen (le), 196, 197, 201, 203-205, 207, 208.
 PARME (François II Farnèse, duc de), 171, 287-290.
 PARME (l'évêque de), 287-289.
 PARME (la ville de), 290.
 PARME (la bataille de), *210.
 PASSY (le village de), 105.
 Patrouiller, *153.
 PAU (la ville de), 401, 402, 404.
 PAU (le château de), *448.
 PAU (l'intendance de), 210.
 PAYS-BAS ESPAGNOLS (les), 57, 175, 274, 378, 382.
 PELETIER (Claude le), ministre, 256, 267.
 PELETIER (Michel le), évêque d'Angers, puis d'Orléans, 256, 257.
 PELETIER DE SOUZY (Michel le), 437.
 PELETIER DES FORTS (Michel-Robert le), 437.
 PELETIER DES FORTS (Marie-Madeleine de Lamoignon de Bâville, dame le), *437.
 PELETIER (la famille le), 437.
 PELLEVE (Hyacinthe-Louis de Pellevé de Flers, marquis de), *323.
 PELLEVE (Marie-Angélique d'Aix de la Chaise, marquise de), *323.
 PELLEVE (la famille de), *323.

- PENTECÔTE (la fête de la), 9, 44, 370.
 PERCHE (le gouvernement du), 436.
 PÉRÉGRINE (la perle), *407.
 PERI (Jean-Baptiste, marquis de), 88-90, 356. — *Peri, Péri et Pery*.
 PÉROU (un), 259.
 Personnel de quelqu'un (le), *453.
 PHALSBOURG (la ville de), 355, 356.
 PHÉLYPEAUX (Michel), archevêque de Bourges, 311.
 PHÉLYPEAUX. Voyez HERVY.
 PHILIPPE V, roi d'Espagne, 21-26, 55, 56, 58, 61, 73-76, 87, 122, 171, 172, 176, 225, 302, 303, 352, 356, 360, 396, 398, 401-411, 413, 440, 446-448.
 PHILIPPSBOURG (la ville de), 106.
 PICARDIE (la), 261.
 Pied (à joint), *129.
 Pied qui glisse (un), *7.
 PIERRE II, roi de Portugal, 304.
 PIERRE-ENCISE (le château de), *44, 45.
 Pierre d'achoppement (une), *274.
 Pinacle (être au), *24.
 PIPER (Charles, comte), *318.
Plaideurs (les), de Racine, 3.
 PLÉNEUF (Jean-Étienne Berthelot de), *426, 427 (Add.). — *Pléneuf*.
 Pô (le), fleuve, 13, 90, 159.
 Poil et à la plume (être au), *298.
 POINTIS (le baron de), 25.
 POLASTRON (Jean-Baptiste, comte de), *307.
 POLASTRON (N. de), *307.
 POLASTRON (Jean-Denis, comte de), *307.
 POLASTRON (la famille de), 307.
 POLIGNAC (Scipion-Sidoine-Apollinaire-Armand-Gaspard, marquis de), 431, 432.
 POLIGNAC (Melchior, abbé puis cardinal de), 211-220, 249, 325, 332.
 POLIGNAC (Marie-Armande de Ram-
 bures, marquise de), *431 (Add.), 432 (Add.).
 POLIGNAC (la maison de), *214.
 POLIGNAC (la terre de), *432.
 POLOGNE (la), 211.
 POLOGNE (les rois de). Voyez AUGUSTE, JEAN SOBIESKI, STANISLAS LESZCZYNSKI.
 POLOGNE (la reine de). Voyez ARQUIEN (Marie-Casimire de la Grange d').
Pompée, tragédie de Corneille, 148.
 Pont d'or (un), *19.
 PONTARRÉ (Pierre-Nicolas Camus de), 207, 208.
 PONTCHARTRAIN (le chancelier de), 12, 110, 171, 197, 206, 207, 236-240.
 PONTCHARTRAIN (Jérôme Phélypeaux, comte de), 11, 12, 128, 129, 172, 204, 275-277, 293, 301, 395.
 PONTCHARTRAIN (Marie de Maupeou, chancelière de), 11.
 PONTCHARTRAIN (la terre de), 207, 236.
 PONTOISE (la ville de), 10, *11.
 POPOLI (Rostang Cantelmi, duc de), 165.
 PORT-ROYAL (l'abbaye de), 264.
 PORTOCARRERO (le cardinal), 406, 408, 409.
 PORTOCARRERO (Pierre), patriarche des Indes, 412.
 PORTUGAIS (les), 300, 360, 405, 406, 410.
 PORTUGAL (Catherine de), reine d'Angleterre, 304, 305.
 PORTUGAL (le), 34, 54, 116, 123, 163, 249, 300, 304, 318, 410.
 PORTUGAL (le roi de). Voyez PIERRE II.
 POT (la maison), 423, 425. Voyez RHODES.
 Pot (faire son), *38.

POTIER (Augustin), évêque de Beauvais, *131.
 POTIER (la famille), 131. Voyez GESVRES, NOVION, OCQUERRE.
 Pouiller quelqu'un, *460.
 Pour (le), 315.
 PRASLIN (Gaston-Jean-Baptiste de Choiseul d'Hostel, marquis de), 98, 99.
 Premier écuyer du Roi (la charge de), 262, 321, 322.
 Premier écuyer de la duchesse d'Orléans (la charge de), 449-451.
 Présidents à mortier (les), 205.
 Presse (être en), 390, *405.
 Prévôt des marchands de Lyon (la charge de), 258, *259.
 Primer, *422.
 Prince (Louis de Bourbon, le grand Condé, dit Monsieur le), 32, 192, 313, 340.
 Prince (Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, dit Monsieur le), 32, 186, 433, 434, 462.
 Princes du sang (les), 293-295, 391, 392, 451.
 Princes étrangers (les), 110, 111, 314, 315, 429.
 Princesse (Claire-Clémence de Maillé-Brezé, princesse de Condé, dite Madame la), 32.
 Princesses (les), filles du Roi, 155.
 Prise (être en), *5.
 Problème (le), 264, 265, 275.
 PROISY (le comte de). Voyez XIMENEZ (Geoffroy de).
 PROTESTANTS (les), 252, 253.
 PROVENÇAUX (les), 50.
 PROVENCE (la), 105, 112.
 PROVENCE (la charge de lieutenant général de), 434.
 PUY (la ville du), 432.
 PUYÉGUR (Jacques-François de Chastenet, marquis de), 395, 442.

Q

QUANTIN (Marie-Angélique Poisson, dame), 326, 327, 329.
 QUESNEL (le P.), 274.

R

RABUTIN (Jean-Louis, comte de), 31-33.
 RABUTIN (Dorothee-Élisabeth, duchesse de Holstein, comtesse de), *33.
 RAGOTZI (François-Léopold, prince), 31, 364.
 RAMBOUILLET (le château et la terre de), 129, 428.
 RAMBOUILLET (le duché-pairie de), 129.
 RAMBURES (la maison de), *431.
 RAMILLIES (le village et la bataille de), *371-373, 375, 395, 413, 454.
 Rare, extraordinaire, *320.
 Réchapper quelqu'un, *433.
 Recru (un cheval), *136.
 Réfléchir un rayon, *68.
 Réformés (les officiers), *308.
 Régence de Louis XV (la), 104, 210, 241, 240, 323.
 Régiments étrangers (les), en France, *232.
 REHNSKIÖLD (Charles-Gustave, comte), *317. — *Rinschild*.
 REIMS (la ville de), 439.
 REIMS (l'archevêque de). Voyez TELLIER (Ch.-Maurice le).
 RENAU D'ÉLIGAGARAY (Bernard), 26, 27, 29-31. — *Renaut et Renault*.
 Renversement de tête (un), *386.
 Représenter, pris absolument, *339.

- Requêtes du Palais (les), 65, 149.
 Résidence des évêques (la), *108, 254.
 RETIRO (le). Voyez BUEN-RETIRO (le).
 REVENTLAW (Christian, comte de), *348. — *Revenclaw*.
 Révocation de l'édit de Nantes (la), 252.
 REYNIE (Gabriel Nicolas de la), 492.
 RHIN (le), 79, 87, 88, 340, 355, 368, 454.
 RHODES (Charles Pot, marquis de), 423-425.
 RHODES (Anne-Marie-Thérèse de Simiane de Gordes, marquise de), 424, 425.
 RICHEBOURG (Guillaume de Melun-Espinoy, marquis de), *360, 361.
 RICHELIEU (Armand-Jean du Plessis-Wignerod, duc de), 421.
 RICHELIEU (Marguerite-Thérèse Rouillé, duchesse de), 421.
 RICHELIEU (Marie-Charlotte de la Porte de la Meilleraie-Mazarin, marquise de), 403.
 Ricochet (le tir à), *158.
 RIEUX (la terre de), en Languedoc, *435, 436.
 RINSCHILD. Voyez REHNSKIÖLD.
 ROCHECHOUART (Jean-Baptiste de Rochechouart, comte de Maure, puis de), *310, 311.
 ROCHECHOUART (Marie-Madeleine Colbert de Blainville, comtesse de), *310, 311.
 ROCHECHOUART (la maison de), 310, 311.
 ROCHFORD (la maréchale de), 188.
 ROCHFORD-SUR-MER (la ville de), *28 (Add.), 29.
 ROCHEFOUCAULD (François VI, duc de la), 313.
 ROCHEFOUCAULD (François VII, duc de la), 430.
 ROCHEFOUCAULD (Jeanne-Charlotte du Plessis-Liancourt, duchesse de la), 430.
 ROCHELLE (la ville de la), 28, 428.
 ROHAN (Hercule-Mériadec de Rohan-Soubise, prince de), 126.
 ROHAN (Armand-Gaston-Maximilien de Rohan-Soubise, cardinal de), 415.
 ROHAN (Louis, chevalier de), 429.
 ROHAN (la maison de), 429.
 ROHAN-CHABOT (Louis, duc de), 242.
 Roi (le régiment d'infanterie du), *149, 222.
 Romaine (une offre), *159.
 ROMAINS (les anciens), 285, 390.
 ROMAINS (le roi des), 34. Voyez JOSEPH I^{er}, empereur.
 Romancine (une), *331.
 ROME (la ville et la cour de), 9, 66, 69, 71-75, 103, 104, 109, 112-114, 176, 232, 234, 235, 237, 240, 241, 243, 244, 247, 347, 437. Voyez État ecclésiastique (l').
 RONCOVERI (Alexandre, comte), évêque de Borgo-San-Donnino, *287-289.
 RONQUILLO (François), 176.
 ROQUELAURE (Gaston-Jean-Baptiste, duc de), 182.
 ROQUELAURE (Gaston-Jean-Baptiste-Antoine, duc de), 79-81, 182, 183, 301, 370.
 ROQUELAURE (Marie-Louise de Montmorency-Laval, duchesse de), 81, 182-184, 301.
 ROQUELAURE (Françoise, demoiselle de), *182.
 ROQUELAURE (la maison de), 183.
 ROSE (le marquis de), *117.
 ROSES (la ville de), 301. — *Roze*.
 ROSSIGNOL (Antoine), *149, 150.
 ROSSIGNOL (Charles-Bonaventure), *149, 150.
 ROSSIGNOL (la famille), 150.

- Rote (la charge d'auditeur de), 69, 249.
 ROUEN (la ville de), 201-204, 207.
 ROUEN (l'archevêque de). Voyez BEZONS (Armand Bazin de).
 Rouges (les troupes), *374.
 Rouir, au figuré, *107.
 ROUSSILLON (le), 177, 399, 401-404.
 Routes de chasse (les), *135 (Add.).
 ROYAL (le pont), à Paris, *106.
 ROYAL-ROUSSILLON (le régiment d'infanterie de), *232.
 ROYALE (la place), à Paris, 43.
 RUE (le P. de la), 9-11.
 RUFFEC (Jacques-Louis de Saint-Simon, duc de), 125.
 RUFFEC (Catherine-Charlotte-Thérèse de Gramont, princesse de Bourbonville, puis duchesse de), *125.
 RUVIGNY (Henri I^{er} de Massué, marquis de), 439.
 RUVIGNY (Henri II de). Voyez GALLOWAY (lord).
- S
- SABATIER (Pierre), évêque d'Amiens, *419.
 SAINT-ADON (N. Péchot de), *308.
 SAINT-AIGNAN (Louis de Beauvillier, comte de), 178, 179, 313.
 SAINT-CHRISTOPHE (l'île de), *361, 362.
 SAINT-CONTEST (Michel-Étienne de Barberie de), 488.
 SAINT-ESPRIT (l'ordre du), 5, 44, 53, 55, 99, 147, 176, 429, 434, 461.
 SAINT-ESPRIT (la charge de greffier de l'ordre du), 5, 6.
 SAINT-ESPRIT (les fêtes annuelles de l'ordre du), *44.
 SAINT-ESPRIT (les insignes de l'ordre du), 5.
 SAINT-GÉRAN (Suzanne Aux-Épaules, maréchale de), *452.
 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (le château et la cour de), 107, 124, 135, 137, 221, 417.
 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (le gouvernement de), 417.
 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (la capitainerie de), 417.
 SAINT-HONORÉ (les chanoines de l'église), 265.
 SAINT-JACQUES (l'ordre de), en Espagne, 174, *175, 176.
 SAINT-LAURENT-DES-EAUX (le bourg de), *63.
 SAINT-LOUIS (Louis le Loureux de), 266.
 SAINT-LOUIS (l'ordre de), 80, 229, 307, 429.
 SAINT-LOUIS (la grand'croix de l'ordre de), *429.
 SAINT-NECTAIRE. Voyez SENNETERRE.
 SAINT-PIERRE (Louis-Hyacinthe Castel, comte de), 30, 449-452.
 SAINT-PIERRE (Françoise-Jeanne de Kerven-Kerfily, comtesse de), 449-452.
 SAINT-POL-HECOURT (Marc-Antoine, chevalier de), 466, 467.
 SAINT-SERNIN (Jean-Benoît-César-Auguste des Porcelets de Malhane, marquis de), *319.
 SAINT-SIMON (Claude, duc de), 406, 211, 230, 321, 322, 330, 417.
 SAINT-SIMON (Louis, duc de), 20, 21, 76, 99, 106-108, 110-114, 125, 135, 170, 171, 172 (Add.), 177, 179, 188, 191-193, 195-211, 218-221, 230, 234-246, 259, 260, 263, 268, 269, 275-278, 293, 322, 324, 326, 327, 329, 330, 331, 341, 379, 380, 387, 392, 401, 438, 442, 453, 454, 458, 460, 461, 463.

- SAINT-SIMON (Charlotte de l'Aubepine, duchesse de), 53, 106, 208.
- SAINT-SIMON (Marie-Gabrielle de Lorge, duchesse de), 200, 202, 203, 205, 206, 208, 209, 235, 236, 238-244, 330.
- SAINT-SIMON (la maison de), 106.
- SAINT-SIMON (le duché de), 192.
- SAINT-SIMON (l'hôtel de), à Paris, 209.
- SAINT-SULPICE (la congrégation de), 256, 419.
- SAINT-VICTOR (l'abbaye), à Paris, 106, 107.
- SAINT-WLIET (la ville de), *82. — *S. Wliet*.
- SAINTE-MARIE-DU-MONT (la terre de), *450.
- SANCY. Voyez HARLAY DE SANCY.
- SARAGOSSE (la ville de), *224, 408.
- SARFAU (un), *288. — *Sarot*.
- SARRE (la), 76.
- SAVERNE (la ville de), 90.
- SAVOIE (Victor-Amédée II, duc de), 9, 90, 115, 116, 160, 168, 171, 365.
- SAVOIE (Marie-Louise de), reine d'Espagne, 17, 21-24, 54, 56, 57, 73, 75, 76, 324, 401, 404-407, 410 (Add.), 412, 448.
- SAVOIE (la), 115, 403.
- SAVOIE (les troupes de), 15.
- SAXE-LAUBOURG (la maison de), *352. — *Saxe-Lauenbourg*.
- SAXE-WEIMAR ET IÉNA (Bernard, duc de), *315.
- SAXE-WEIMAR ET IÉNA (Marie-Charlotte de la Trémoille, duchesse de), *315.
- SAXE-ZEITZ (Chr.-Aug., duc de), évêque de Javarin, 63, 73, 74 (Add.), 247.
- SAXONS (les), 317.
- SCARRON (Mme), 420. Voyez MAIN-
TENON (la marquise de).
- SCEAUX (le château de), 2, 7, 124, 165, 244.
- SCHONBERG (Henri, maréchal de), *429.
- SCHONBERG (Frédéric-Armand, maréchal de), duc d'Halluin, 430.
- SCHONBERG (Anne de la Guiche, maréchale de), *430.
- SCHONBERG (Anne de Piennes, maréchale de), duchesse d'Halluin, 430.
- SCHULEMBOURG (Jean-Mathias, comte de), *317, 318.
- SCIPION (le comte). Voyez BOSELLI (le comte).
- SÉBEVILLE (François II Kadot, marquis de), *452. — *Cadot de Sébeville*.
- SÉBEVILLE (Jeanne-Françoise Gigault de Bellefonds, marquise de), *452.
- Secrétaires d'État (les), 11, 111, 113, 151, 211.
- SÉGOVIE (la ville de), *410.
- SEIGNELAY (le marquis de), 30.
- SEINE (la), 323.
- SEMBLANÇAY (Jacques de Beaune, baron de), *66.
- SENNETERRE (Henri de la Ferté, marquis de), *47.
- SENNETERRE (Henri de Senneterre, comte de Briennon, puis marquis de), *99.
- SENNETERRE (Anne de Longueval, marquise de), *47, 48.
- SENOZAN (François Ollivier, comte de), *127. — *Senozan et Sénozan*.
- SENOZAN (Marie-Anne-Jeanne-Madeleine de Grolée, comtesse de), *127.
- SÉRY (M.-L.-M.-V. le Bel de la Boissière, demoiselle de), comtesse d'Argenton, 455, 456 (Add.), 457-463.
- SERY (l'abbaye de), *321.

- SÉVIGNÉ (la marquise de), 50.
 SÉVILLE (la ville de), 26.
 SÉZANNE (Louis-François d'Har-
 court, comte de), 51.
 SÉZANNE (Marie-Louise-Catherine
 de Nesmond, comtesse de), *51.
 SICILE (la), 171.
 SIERCK (le bourg de), *76-78. —
Circk.
 SILÉSIE (la), 40.
 SILLERY (Félix-François Brûlart,
 comte de), *224.
 SILLERY (le régiment de), *224.
 SIMIANE (François-Louis de), mar-
 quis de Montcha, 425.
 SOBIESKI (les princes), 40.
 SODOME (la ville de), 282.
 Sodomie (la), *282.
 SOISSONNAIS (le régiment de), *97.
 Sollicitations de juges (les), *198,
 200.
 SOUBISE (François de Rohan, prince
 de), 378, 314, 415, 429.
 SOUBISE (Maximilien-Gaston-Guy-
 Benjamin, prince de Rohan-),
 *378, 379, 415.
 SOUBISE (Anne de Rohan-Chabot,
 princesse de), 184, 242, 415.
 SOURCHES (Louis-François de Bous-
 chet, marquis de), *260-262.
 SOUTERNON (Antoine d'Aix de la
 Chaise, comte de), 375, 383.
 STAHEMBERG (Guidobaldo, comte
 de), 468.
 STANISLAS LESZCZYNSKI, roi de Po-
 logne, 165, 166.
 STENAY (la ville de), 417.
 STENAY (le gouvernement de), 417.
 STRASBOURG (la ville de), 13, 87, 88.
 STURA (la), *115. — *Sture.*
 Subséquent, *114.
 Succès, issue, *193, 209, 238, 283.
 SUÈDE (le roi de). Voyez CHARLES XII.
 SUÉDOIS (les), 317, 318.
 Sueur (un), *255.
 SUISSE (la), 454.
 Suisses du Roi (les), 153-155, 216.
 Suisses du duc d'Orléans (les),
 449.
 SULLY (Maximilien-Henri de Bé-
 thune, chevalier puis duc de),
 221, 222.
 SULLY (Madeleine-Armande du
 Cambout, duchesse de), 52.
 SURVILLE (Louis-Charles d'Haute-
 fort, marquis de), 118-121, 181,
 222.
 SURVILLE (A.-L. de Crevant d'Hu-
 mières, marquise de Vassé,
 puis marquise de), 119.

T

- Tableau (l'ordre du), *344.
 Tabourets de grâce (les), 313-315,
 429.
 TALLARD (Alexandre de Bonne,
 comte d'Auriac et de), 415.
 TALLARD (le maréchal de), 127, 415.
 TALLARD (Catherine de Bonne, com-
 tesse de), 415, 416.
 TALLARD (Marie-Catherine de Viri-
 ville, maréchale de), 127.
 TALMOND (Frédéric-Guillaume de la
 Trémoille, prince de), 316.
 TALON (Denis), 229, 230,
 TALON (Omer III), dit Ibrahim, mar-
 quis du Boulay, *230.
 TALON (Élisabeth-Angélique Favier
 du Boulay, dame), 229, *230.
 TARDIF (Remy), *367 (Add.).
 TARENTE (Henri-Charles de la Tré-
 moille, prince de), *314.
 TARENTE (Charles-Louis-Bretagne
 de la Trémoille, prince de),
 *312.
 TARENTE (Amélie de Hesse-Cassel,
 princesse de), *314, 315.
 TARENTE (Marie-Madeleine de la
 Fayette, princesse de), *312.

- TAVIERS (le village de), *374, 373, 374.
- TAXER une charge, *6.
- TEKELI (Émeric, comte), 466. — *Teckeli*.
- TELLIER (Ch.-Maurice le), archevêque de Reims, 265.
- TELLIER (la famille le), 452, 455, 456.
- TER (le), 302.
- Terre (perdre), *325.
- TERRON. Voyez COLBERT DE TERRON.
- TESSÉ (le maréchal de), 21, 23, 26 (Add.), 163, 171, 184, 223, 224, 297, 300, 302, 303, 348, 324, 325, 327, 329, 331, 343, 359, 360, 395-397, 402, 403, 407.
- TESSÉ (René-Mans de Froullay, comte de), 484, 302, 303.
- TESSÉ (Philibert - Emmanuel de Froullay, chevalier de), 359.
- TESSÉ (Marie-Élisabeth-Claude-Pétronille Bouchu, comtesse de), *484.
- TESTU (Jacques, abbé), *419-423.
- THÜNGEN (Jean-Charles, baron de), 89.
- Tic (un), *422.
- Tiers (un), entretien à trois, *61.
- TILLADET (Jean-Baptiste de Cassagnet, marquis de), *151.
- TINGRY (Marie-Louise-Charlotte - Claire d'Albert de Luxembourg, princesse de), *427.
- TOISON D'OR (l'ordre de la), 475, 476, 423, 424.
- TOLÈDE (la maison de), 56.
- TOLÈDE (la ville et le palais de), 406, *447, 448.
- TONNAY-CHARENTE (Jean-Claude de Rochedouart, comte de), *311.
- TONNAY-CHARENTE (Marie Phélypeaux de la Vrillière, comtesse de), *311.
- TONNERRE (Fr.-Joseph de Clermont, comte de), 456 (Add.), 457.
- TONNERRE (Jacques de Clermont, comte de), 456, *457.
- TONNERRE (Louise-Madeleine de Clermont, demoiselle de), 424.
- TORCY (le marquis de), 23, 24, 52, 114, 207, 215, 219, 234-241, 249, 293, 327, 332.
- TORRÈS (Christophe de Moscoso y Montemayor, comte de las), *223, 225.
- TORROELLA-DE-MONTGRI (la ville de), *400.
- TORTOSE (la ville de), *463.
- Tortuosité (une), *199.
- TOSCANE (Côme III de Médicis, grand-duc de), 171, 352.
- TOSCANE (Ferdinand de Médicis, grand-prince de), 352.
- TOSCANE (Gaston de Médicis, prince de), 352.
- TOSCANE (Marguerite-Louise d'Orléans, grande-duchesse de), 352.
- TOSCANE (Yolande-Béatrice de Bavière, grande-princesse de), 352.
- TOSCANE (Anne-Marie-Françoise de Saxe-Lauenbourg, princesse de), 352.
- TOSCANE (la), 353, 354.
- TULON (la ville de), 429, 301, 395.
- TOULOUSE (le comte de), 41, 42, 429, 293, 301, 317, 353, 360, 395, 428, 462.
- TOULOUSE (la ville de), 66, 324, 325, 401.
- TOUR (le P. de la), 276.
- TOURAIN (le gouvernement de), 260.
- Tournelle (la chambre de la), 205.
- TOUSSAINT (la fête de la), 9.
- Translater, *257.
- TRANSYLVANIE (la), 31.
- TRAPPE (l'abbaye de la), *263, 267.
- Travers avec quelqu'un (être de), *236.

TRÉMOÏLLE (Henri, duc de la), 314, 315.
 TRÉMOÏLLE (Charles-Belgique-Hollande, duc de la), 312.
 TRÉMOÏLLE (Joseph-Emmanuel, abbé puis cardinal de la), 63, 67-69, 71-74, 232, 237, 241, 243, 247.
 TRÉMOÏLLE (Marie de la Tour-d'Auvergne, duchesse de la), 314, 315.
 TRÉMOÏLLE (Marie-Charlotte de la), *315. Voyez SAXE-WEIMAR (la duchesse de).
 TRÉMOÏLLE (la maison de la), 312-316
 Tremper en ou dans quelque chose, *5, 273.
 Trépan (l'opération du), *2.
 TRESMES (Bernard-François Potier, duc de), 267.
 TRÈVES (la ville de), 77, 79.
 TREVIGLIO (la ville de), *96.
 TRÉVILLE. Voyez TROISVILLES.
 TRIANON (le château de), 153, 380.
 TROISVILLES (Henri-Joseph de Peyre, comte de Tréville ou), 266, 267.
 TROPHIME (saint), évêque d'Arles, 113, *114 (Add.).
 TSERCLAËS (Albert-Octave, prince de), 58, 225.
 TUILERIES (le gouvernement et la capitainerie des), *428.
 TURCS (les), 35, 359.
 TURENNE (le maréchal de), 296, 297, 314, 315, 340, 343, 361 (Add.).
 TURIN (la ville de), 9, 17, 115, 157-161, 340, 346, 364-367, 390.

U

UCEDA (J.-Fr. Acuña y Pacheco, duc d'), 71.
Unigenitus (la constitution), 113.

URSINS (Anne-Marie de la Trémouille-Noirmoutier, princesse des), 17-22, 24, 52-54, 56, 60 (Add.), 61-63, 65-69, 71-75 (Add.), 76, 122, 123, 210, 300, 303, 324, 325, 412, 443, 445, 446.
 USSON (Jean Dusson de Bonnac, marquis d'), 128.
 UZÈS (Émanuel II de Crussol, duc d'), 49.
 UZÈS (Jean-Charles de Crussol, duc d'), 237, 312.
 UZÈS (Anne-Hippolyte Grimaldi de Monaco, duchesse d'), 312.
 UZÈS (Anne-Marguerite de Bullion-Fervacques, duchesse d'), *312.

V

Vacances des Parlements (les), *205.
 VALENCE (la ville de), en Espagne, *223.
 VALENCE (le royaume de), 117, *223, 226, 356, 399.
 VALENCIENNES (la ville de), 440.
 VALLIÈRE (Marie-Thérèse de Noailles, marquise de la), 329.
 Vapeurs (les), maladie, *421.
 VARDES (François-René du Bec-Crespin, marquis de), 135.
 VASSÉ (Louis-Alexandre, marquis de), 119.
 VAUBAN (le maréchal de), 158, 159, 358, 365 (Add.), 366, 394.
 VAUBECOURT (Louis-Claude de Netancourt-Haussonville, comte de), *42-44.
 VAUBECOURT (Catherine Amelot de Gournay, comtesse de), *43.
 VAUBONNE (Joseph Guibert, marquis de), 439, 440.
 VAUCELLAS (André de Cochefillet, baron de), 53.

- VAUCELLAS (Élisabeth de l'Aubes-
pine, dame de), 53.
 VAUCRESSON (la terre de), 236, 293.
 VAUDÉMONT (le prince de), 226,
228, 291, 292, 333.
 VAUDÉMONT (Anne-Élisabeth de Lor-
raine-Elbeuf, princesse de), 333.
 VAUDREY (Jean-Charles, chevalier
puis comte de), *98.
 VAUVINEUX (Charles de Cochefillet,
comte de), *53.
 VAUVINEUX (Françoise-Angélique
Aubery, comtesse de), *52-53.
 VAZET (Henri), 407, 440.
 VELASCO (François-Marie Fernan-
dez), vice-roi de Catalogne, 417,
465.
 VENDÔME (Louis, duc de), 43-46,
40, 44, 88, 90, 92-95, 97, 100-
104, 115, 160, 161, 279 (Add.),
280-293 (Add.), 294 (Add.),
295-299, 318, 345-352, 389-392
(Add.), 394, 454.
 VENDÔME (Philippe de), grand
prieur de France, 44, 92, 94,
101-104, 297-300, 347.
 VENDÔME. Voyez MERCŒUR (la du-
chesse de).
 VÉNERIE (le château de la), *461.
 VENISE (la ville et la république de),
39, 40, 174, 336, 338.
 VENTADOUR (Marie-Françoise de la
Guiche, duchesse de), 450, 452.
 VENTADOUR (Charlotte-Éléonore-Ma-
deleine de la Motte-Houdan-
court, duchesse de), 455, 456,
461.
 VERBOOM (Prosper-Joseph de), *440.
— *Verbaum*.
 VERCEIL (la ville de), 44.
 Verre d'eau (la divination par le),
*459.
 VERSAILLES (le château et la ville
de), 8, 23, 59, 61, 62, 108, 111,
129, 153, 178, 186, 188, 207,
221, 241, 256, 268, 294, 295,
319, 320, 327, 333, 345, 380,
381, 395, 401, 402, 404, 407,
427, 440, 451, 453, 461.
 VERSAILLES (le gouvernement de),
153.
 VERSAILLES (le curé de). Voyez HU-
CHON.
 VERTHAMON (Michel-François de),
45, 46, 196.
 VERUE (la ville de), 43-46, 40, 44.
 VICH (la ville de), *417. — *Vig*.
 VIEILLE-MARINE (le régiment de la),
*95, 98, 210.
 VIENNE (la ville et la cour de), 1,
33, 34, 40, 292, 336, 338, 364.
 VIG. Voyez VICH.
 VILLADARIAS (Franco del Castillo-
Faxardo, marquis de), 26, 27.
 VILLAFRANCA (François de Tolède,
marquis de), 54-56.
 VILLARS (Louis-Hector, maréchal-
duc de), 12, 13, 76-78, 87, 88
(Add.), 180, 318, 353, 356,
368, 425, 426, 452, 454.
 VILLARS (Marie Gigault de Belle-
fonds, marquise de), 425, 426,
452.
 VILLEFRANCHE-SUR-MER (la ville de),
428.
 VILLEROY (Nicolas III de Neufville,
seigneur de), secrétaire d'État,
258.
 VILLEROY (Nicolas IV de Neufville,
maréchal de), 193, 258, 415.
 VILLEROY (François de Neufville,
maréchal de), 12, 43, 77-81, 84,
86, 87, 118, 181, 193, 194,
258, 259, 279, 297, 318, 346,
368-369 (Add.), 370 (Add.), 371,
376, 380-383, 385-387 (Add.),
388 (Add.), 389, 390, 392-394,
454.
 VILLEROY (Louis-Nicolas de Neuf-
ville, duc de), 221, 375, 383.
 VILLEROY (Camille de Neufville-),
archevêque de Lyon, 258.

VILLEROY (Marguerite de Cossé-Brissac, maréchale de), 193, 194, 198, 199.
 VILLEROY (Marie le Tellier de Louvois, duchesse de), 153, 155, 330.
 VILLEROY (la maison de), 258.
 VILLEROY (le château de), 165.
 VILVORDE (la ville de), *376. — *Wilvorde*.
 VIRVILLE (François-Joseph de Grolée, marquis de), *126, 127.
 VIRVILLE (Claude-François de Grolée, marquis de), *127.
 VIRVILLE (Sabine de la Tour-Gouvert, marquise de), *127.
 VITORIA (la ville de), *448. — *Vitoria*.
 Voie (à bout de), *83.
 VRILLIÈRE (Louis Phélypeaux, seigneur de la), 211, 311.
 VRILLIÈRE (Louis II Phélypeaux, marquis de la), 206, 207, 211.
 VRILLIÈRE (Marie Particelli, dame de la), *311.

W

WALLONS (les), 375.
 WISSEMBOURG (la ville de), *78. — *Weissembourg*.
 WÜRTEMBERG (Charles-Alexandre, prince de).

X

XIMENEZ (le cardinal), 231.
 XIMENEZ (Joseph, comte de), *231. — *Ximène*.
 XIMENEZ (Geoffroy de), comte de Proisy, *231.
 XIMENEZ (la famille), *231.

Z

ZEDDES (Jean-Baptiste-Frédéric de), *87. — *Dezzeddes*.

III

TABLE DE L'APPENDICE

PREMIÈRE PARTIE

ADDITIONS DE SAINT-SIMON AU JOURNAL DE DANGEAU.

(Les chiffres placés entre parenthèses renvoient au passage des *Mémoires* qui correspond à l'Addition.)

	Pages.
619. Le fils du prince d'Harcourt marié à Mlle de Montjeu (p. 1)	465
620. La confession dans la famille royale (p. 8-9)	466
621. Retour de Maulévrier; sa fin (p. 21)	»
622. Le petit Renau (p. 27-28)	467
623. Claire-Clémence de Maillé-Brezé, princesse de Condé (p. 31-32)	»
624. La marquise de Florensac (p. 47)	468
625. Mme des Ursins et ses deux frères (p. 62-63)	»
626. Le cardinal de la Trémoille (p. 68)	469
627. Prétention des cardinaux de draper en violet (p. 69-70) . .	470
628. Voyage du duc de Lauzun à Aix-la-Chapelle (p. 83)	471
629. Le Grand Prieur à Cassano (p. 93)	»
630. Le marquis de Praslin; sa mort (p. 98)	472
631. M. de Senneterre (p. 99)	»
632. Marie Mancini, femme du connétable Colonna (p. 104) . .	»
633. Surville et la Barre (p. 118)	473
634. Le prince de Bournonville et ses enfants (p. 125)	»
635. Mort du marquis d'Usson (p. 128)	474
636. Ninon de Lenclos (p. 140-141)	»
637. Aventure fâcheuse de Courtenvaux (p. 150-151)	476

638. Le duc de la Feuillade est chargé du siège de Turin (p. 157)	477
639 et 640. Le comte d'Aguilar (p. 172).	478
641. La fortune du duc de Roquelaure (p. 182)	479
642. Conduite indépendante de la duchesse du Maine (p. 186)	480
643. Aventure fâcheuse de M. de Coislin, évêque de Metz (p. 187-188)	»
644. Le comte de las Torrès (p. 223)	481
645. Projet de donner à Saint-Simon l'ambassade de Rome (p. 232)	»
646. Le deuil ne dispense personne des fêtes de la cour (p. 242).	483
647. L'abbé de Polignac nommé auditeur de rote (p. 249).	»
648. Le cardinal de Coislin (p. 250)	»
649 et 650. M. de Villeroy, archevêque de Lyon; sa toute-puissance dans cette ville (p. 258).	»
651. Le marquis d'Heudicourt et la chanson des Montsoreau (p. 266-261)	485
652. Monsieur du Charmel (p. 263).	»
653. Le chevalier de Gesvres (p. 267)	488
654. Le duc de Vendôme et son frère le Grand Prieur (p. 279).	489
655. Alberoni et le duc de Vendôme (p. 287).	498
656. Voyage triomphal du duc de Vendôme (p. 291).	500
657 et 658. Le fils de Tessé passe grand d'Espagne par surprise (p. 302)	»
659. Lord Feversham (p. 304)	501
660 et 661. Madame de Brégy et Estoublon (p. 305).	»
662, 663 et 664. La marquise de la Fayette et sa fille la duchesse de la Trémoille (p. 312-313).	502
665. Origine des distinctions de MM. de la Trémoille (p. 313).	503
666. Raccourcement des ducs de Bouillon et d'Albret (p. 316).	»
667. Joyeux (p. 319-320)	504
668. Du Mont (p. 321).	»
669. Le procès du prince Emmanuel de Lorraine (p. 333)	505
670. Désertion de Langalerie (p. 334-335).	»
671. Le chevalier de Bonneval passe aux ennemis (p. 336)	»
672. Monsieur de Vendôme commande aux maréchaux de France (p. 345)	506

TABLE DE L'APPENDICE.

673

673. Le cardinal de Médicis cherche à se marier (p. 352).	»
674. Fautes et disgrâce du maréchal de Villeroy (p. 368)	507
675. Le duc d'Orléans prédit la défaite de Ramillies (p. 370) . .	509
676. Voyage de Chamillart en Flandre (p. 380).	»
677. Répugnance du Roi à employer les princes du sang à la tête des armées (p. 391)	»
678, 679 et 680. La marquise de Courcelles et son petit-fils le chevalier (p. 415)	510
681 et 682. L'abbé Testu (p. 419-420).	»
683, 684 et 685. Les Pot de Rhodes (p. 423-424).	511
686. La marquise de Villars (p. 425)	»
687. La princesse de Montbazon (p. 429).	512
688 et 689. Madame de Polignac et Monseigneur; aventure de du Bordage (p. 431).	»
690. Saint-Pierre fait premier écuyer de la duchesse d'Orléans p. 449).	513
691, 692 et 693. Mademoiselle de Séry, depuis comtesse d'Ar- genton, et son fils le Grand Prieur (p. 455-456).	»

SECONDE PARTIE

I

Procédure en cassation de l'arrêt concernant Cluny.	515
---	-----

II

Le duc de Vendôme et le Grand Prieur à Cassano.	517
---	-----

III

Donation de Ninon de Lanclos à son fils.	523
--	-----

IV

Lettre de Ninon de Lanclos à la marquise de Villette.	524
---	-----

V

Le président Rossignol et son père.	525
---	-----

VI

Courtenvaux et les cent-suissees	527
--	-----

VII

Lettres du duc de Beauvillier à l'évêque d'Alet	529
---	-----

VIII

Lettre du maréchal de Tessé au Roi	534
--	-----

IX

Le procès contre les héritiers Brissac	536
--	-----

X

Le cardinal de Polignac; fragment inédit de Saint-Simon	542
---	-----

XI

Lettre du Roi au cardinal de Janson	547
---	-----

XII

Les marquis de Sourches et leur famille; fragment inédit de Saint-Simon	548
---	-----

XIII

Mémoire concernant la préséance du duc de Vendôme sur les maréchaux de France	551
---	-----

XIV

Portraits du duc de Vendôme	564
---------------------------------------	-----

XV

Portraits du Grand Prieur	568
-------------------------------------	-----

XVI

Transmission de la grandesse de Tessé; fragment inédit de Saint-Simon	570
---	-----

XVII

Mémoires d'économie politique et de philosophie de M. de Bélébat. 574

XVIII

Les ballets de Louis XIV. 573

XIX

Les Pot de Rhodes ; fragment inédit de Saint-Simon 578

XX

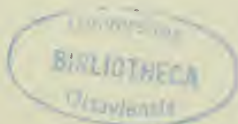
Arrêts et pièces concernant Saint-Simon 580

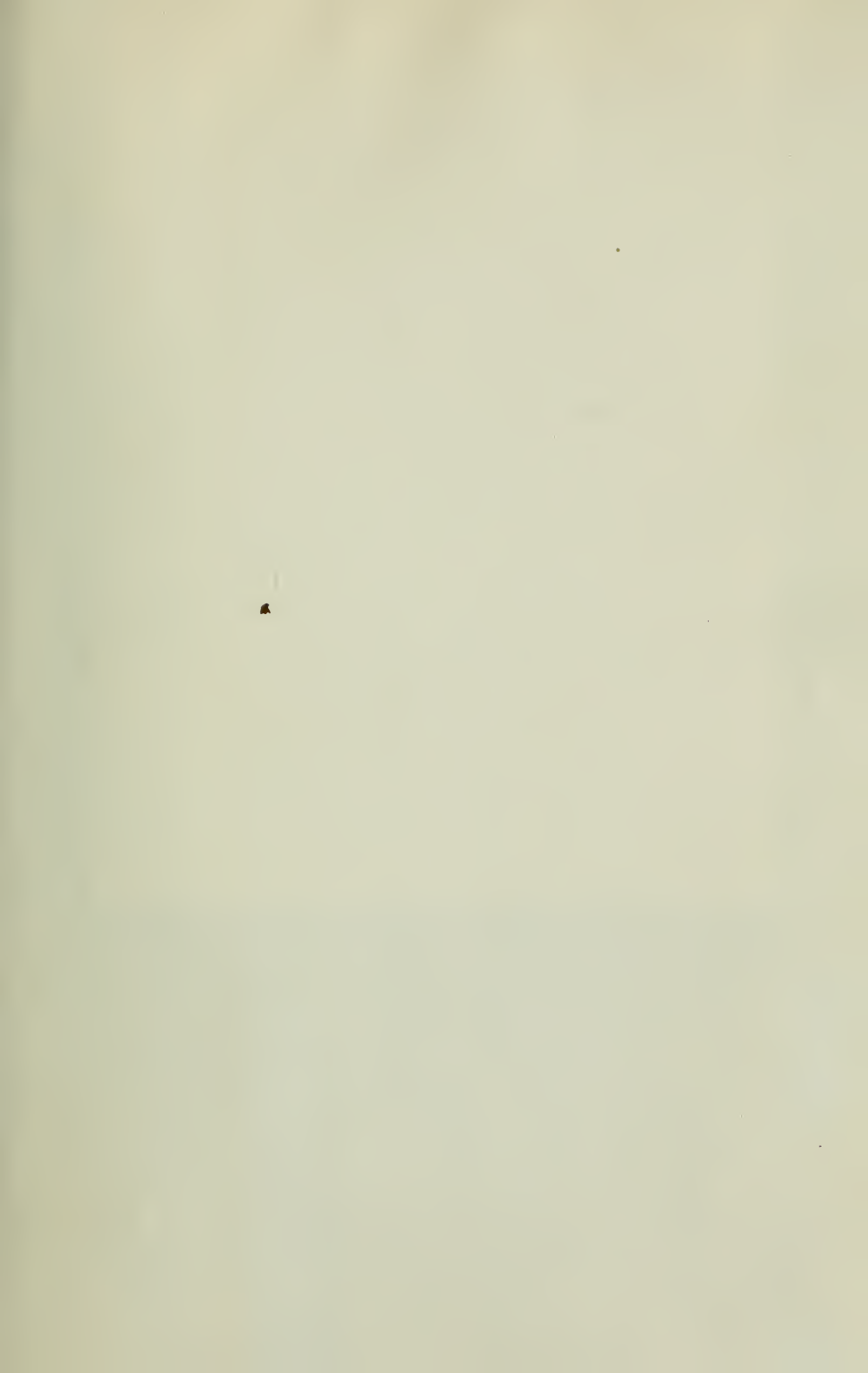
TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TREIZIÈME VOLUME.

	Pages.
MÉMOIRES DE SAINT-SIMON (1705-1706).....	4
APPENDICE.	
PREMIÈRE PARTIE. — Additions de Saint-Simon au <i>Journal de Dangeau</i> (n ^{os} 649-693)	465
SECONDE PARTIE. — Notices et pièces diverses	515
ADDITIONS ET CORRECTIONS	589
TABLES.	
I. Table des sommaires qui sont en marge du manuscrit autographe	629
II. Table alphabétique des noms propres et des mots ou locutions annotés dans les <i>Mémoires</i>	637
III. Table de l'Appendice	671

FIN DU TOME TREIZIÈME.





**La Bibliothèque
Université d'Ottawa**

Echéance

Celui qui rapporte un volume après la dernière date timbrée ci-dessous devra payer une amende de cinq sous, plus un sou pour chaque jour de retard.

**The Library
University of Ottawa**

Date due

For failure to return a book on or before the last date stamped below there will be a fine of five cents, and an extra charge of one cent for each additional day.

JAN - 5 1971

--	--	--	--



a39003 001928489b

DC 130 .S2A18 1879 V12
SAINT-SIMON, LOUIS DE
MEMOIRES DE SAINT-SIMO

CE DC 0130
.S2A18 1879 V012
COO SAINT-SIMON, MEMOIRES DE
ACC# 1067397

U D' / OF OTTAWA



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	04	02	11	05	02	5